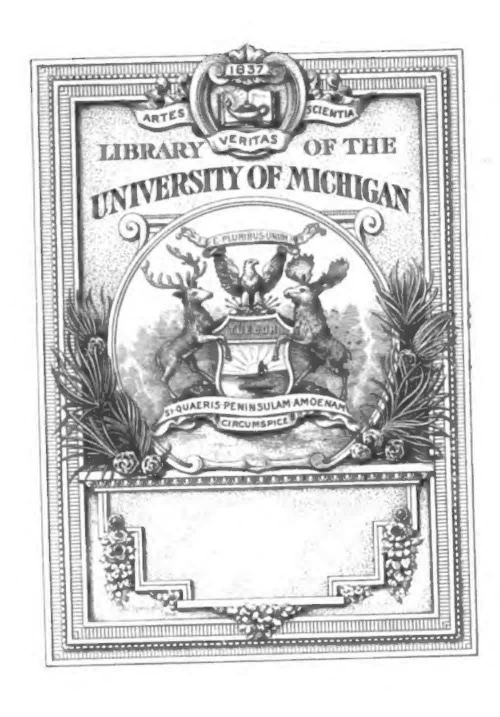
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

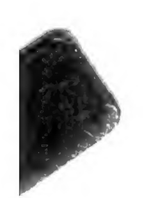

JOURNAL

DES SAVANTS.

BUREAU DU JOURNAL DES SAVANTS.

M. de Fourtou, ministre de l'Instruction publique, président.

Assistants..

- M. Giraud, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques, secrétaire du bureau.
- M. Naudet, de l'Institut, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et membre de l'Académie des sciences morales et politiques.
- M. Claude Bernard, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Patin, de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
- M. de Longpérier, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. E. Renan, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.

Auteurs....

- M. Chevreul, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Mignet, de l'Institut, Académie française, et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.
- M. Barthélemy Saint-Hilaire, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Littré, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Franck, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Beulé, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres, et secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts.
- M. J. Bertrand, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Alfred Maury, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. de Quatrefages de Bréau, de l'Institut, Académie des sciences.
- M. Egger, de l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres.
- M. Caro, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.
- M. Ch. Lévêque, de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques.

JOURNAL

DES SAVANTS.

ANNÉE 1874.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXIV.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JANVIER 1874.

A PHRENOLOGIST AMONG THE TODAS, *or the study of a primitive tribe in South India, history, character, customs, religion, infanticide, polyandry, language, by William E. Marshall, lieutenant colonel of her Majesty's Bengal staff corps*, London, 1873.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

M. Marshall, n'ayant eu à observer que des individus vivants, ne pouvait donner aucune indication sur les caractères anatomiques des Todas. En revanche, son ouvrage renferme, sur quelques caractères physiologiques de cette population, des renseignements que bien peu de voyageurs se donnent la peine de recueillir.

J'ai déjà mentionné un tableau présentant la statistique détaillée de cinquante-cinq familles. Ce tableau donne, pour chaque femme, son âge actuel et le nombre de ses années de mariage; pour chaque mari vivant, son âge actuel, l'âge et le nombre d'années de mariage des maris morts, ainsi que le degré de parenté qui unit les maris d'une même femme; pour les enfants, distingués en garçons et filles, l'âge des vivants, l'âge des morts et le nombre d'années écoulées depuis leur décès. Une colonne d'observations ajoute des renseignements spéciaux sur plusieurs de ces familles, et nous apprend en particulier si la femme était ou non enceinte dans certains ménages indiqués comme privés d'enfants [2].

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de décembre 1873, p. 729.— [2] P. 112-117.

Les éléments de ce premier tableau sont groupés dans un second de manière à réunir les données relatives à l'âge des femmes et des maris les plus âgés, à celui des enfants les plus jeunes et les plus âgés, au nombre des enfants morts ou vivants, sans distinction de sexe[1]. Un troisième tableau, résultant de la combinaison de données empruntées aux deux précédents, indique l'âge auquel ont commencé et se sont arrêtées les parturitions[2]. Un quatrième, enfin, formé de la même manière, indique la durée de la fécondité chez les femmes todas et le nombre d'enfants qu'elles ont mis au monde[3].

Sans doute les données sur lesquelles reposent ces tableaux n'ont pas la certitude rigoureuse qu'aurait assurée le dépouillement des registres d'état civil régulièrement tenus, et l'on ne peut regarder que comme approximatifs les résultats qui en découlent. Mais nous devons dire que l'auteur semble avoir pris toutes les précautions nécessaires pour atteindre au seul degré d'exactitude qu'il fût permis d'espérer. D'après les détails dans lesquels il entre à ce sujet, chacun des chiffres inscrits a été précédé d'une sorte d'enquête faite auprès des intéressés eux-mêmes et de leurs voisins[4]. Les limites d'erreur paraissent ainsi avoir été suffisamment restreintes, pour que la science puisse accepter les conclusions de ce travail au moins dans ce qu'elles ont de général, et nous serions très-heureux d'être aussi bien renseignés sur bien des populations plus faciles à étudier que les Todas.

M. Marshall a formulé les principaux résultats de ses recherches[5]. Mais, à une seule exception près, il se borne à donner les nombres moyens. Or les extrêmes ont aussi un intérêt assez grand pour être signalés. En outre, sur un point du moins, le chiffre énoncé dans ce résumé est en désaccord avec ceux que portent les tableaux. Je crois donc utile d'entrer ici dans quelques détails de plus que l'auteur lui-même.

M. Marshall a fait la statistique de cinquante-cinq familles. Mais, dans l'une d'elles, la femme était morte sans laisser de postérité; quinze autres n'avaient pas d'enfant et n'étaient pas enceintes au moment où le colonel faisait ses recherches. Parmi elles, cinq n'étaient mariées que depuis un an, trois depuis deux ans et deux depuis trois ans. Rien n'autorise encore à regarder ces dix jeunes femmes comme devant rester infécondes pendant toute leur vie. La probabilité s'accroît considérablement pour trois autres dont le temps de mariage varie de quatre à six ans. On peut regarder comme décidément stériles les deux dernières, mariées depuis huit et dix ans sans avoir donné aucun signe de fécon-

[1] P. 117. — [2] P. 119. — [3] P. 120. — [4] P. 121. — [5] P. 122.

dité. Quoi qu'il en soit, on n'a à tenir compte que de trente-neuf femmes dans les études relatives aux fonctions de reproduction.

M. Marshall donne l'âge de quatorze ans comme représentant la plus grande précocité chez les femmes todas. Pourtant je trouve dans son tableau V que la femme de la trente-huitième famille a eu sa première fille à l'âge de treize ans, et que celle de la quarante-quatrième famille n'avait que douze ans lors de la naissance de sa fille aînée. Ces chiffres constituent, il est vrai, deux exceptions uniques. Mais il n'en résulte pas moins qu'il faut abaisser de deux ans la limite inférieure extrême de l'époque de la maternité chez les Todas. L'extrême opposé se trouve chez la femme de la dix-huitième famille, qui n'a eu son premier enfant, un garçon, qu'à l'âge de vingt-six ans, un an après son mariage. En somme, la première parturition a lieu, en moyenne, à l'âge de 17,4 ans[1].

Parmi les trente-neuf femmes soumises aux investigations du colonel, une a cessé d'avoir des enfants après avoir donné le jour à une seule fille au bout d'un an de mariage. Elle est ensuite restée stérile pendant vingt-quatre ans[2]. C'est là évidemment un fait exceptionnel, suite de quelque accident pathologique. Une autre femme, après avoir eu trois fils et deux filles, a divorcé à l'âge de trente ans et ne s'est pas remariée[3]. En cherchant à quel âge les trente-sept femmes restantes ont cessé d'avoir des enfants, je trouve trente-trois ans pour chiffre minimum[4] et quarante-huit ans pour chiffre maximum[5]. L'âge moyen calculé par M. Marshall est 37,4 ans.

Il faudrait bien se garder de donner aux nombres qui précèdent une signification qu'ils n'ont pas. On ne peut comparer les études de M. Marshall à celles qu'on a faites, en Europe[6] et ailleurs, pour déterminer l'âge de la puberté et l'âge de retour chez les femmes de diverses parties du globe[7]. Le colonel anglais constate l'époque du premier et du dernier enfantement; il ne pouvait faire plus. Mais on comprend qu'une jeune fille peut être pubère bien avant d'être mariée; et les femmes cessent habituellement d'enfanter longtemps avant l'époque de la ménopause. A proprement parler, les deux ordres de faits ne sont donc pas comparables. Toutefois les documents que j'analyse permettent de penser qu'à ces divers points de vue les femmes todas se rap-

[1] Marshall, p. 122. — [2] Famille 54. — [3] Famille 3. — [4] Famille 45. — [5] Famille 43. — [6] Voir, entre autres, le mémoire de M. Lagneau, intitulé: *Recherches comparatives sur la menstruation en France* (*Bulletin de la Société d'anthropologie*, t. VI). — [7] J'ai groupé quelques-uns des résultats recueillis sur cette question dans mon *Rapport sur les progrès de l'Anthropologie en France*, p. 344.

prochent de la moyenne observée chez les populations méridionales.

Les tableaux de M. Marshall nous apportent d'autres enseignements tout aussi dignes d'attention que les précédents. Tels sont, par exemple, les chiffres relatifs au nombre des enfants mis au monde par la même femme. Du tableau VII il résulte que, sur dix-sept mères *hors d'âge*, si l'on peut s'exprimer ainsi, une seule n'a eu qu'un enfant; une autre en a eu 4; quatre en ont eu 5; trois en ont eu 6; trois en ont eu 8; deux ont atteint le chiffre de 9, et deux autres celui de 10. La moyenne est de 6,7. Ajoutons qu'il résulte du même tableau que les femmes sont aptes à enfanter pendant 19,6 ans, en moyenne, et qu'elles ont aussi, en moyenne, un enfant tous les trois ans à peu près[1]. Tous ces chiffres accusent une fécondité remarquable et bien supérieure à celle des principaux États européens[2].

Une circonstance, dont il faut tenir compte, tend d'ailleurs à amoindrir le chiffre qui devrait représenter la fécondité réelle des mariages todas. Je veux parler de la précocité de ces mariages. M. Marshall en désigne un certain nombre par l'expression de *mariages enfantins*[3]. Je trouve dans son tableau IX[4] le relevé de douze unions de ce genre. J'y vois figurer une *femme* de neuf ans et six âgées de dix à douze ans; un mari n'a que onze ans; deux en comptent douze, etc. Est-il surprenant que, même après deux ou trois ans, cinq de ces mariages n'aient pas encore produit d'enfants?

De tous ces enfants, combien arrivent à l'âge adulte? M. Marshall répond encore à cette question; mais il faut bien reconnaître qu'ici surtout les résultats ne sauraient être acceptés comme définitifs, faute d'un nombre d'observations suffisant. De celles qui ont été recueillies et des calculs de M. Marshall, il résulterait que la mortalité, chez les enfants et les jeunes gens d'un à vingt ans, serait de 10,87 p. 0/0; elle s'élèverait à 13 p. 0/0 chez les enfants au-dessous de dix ans. Ce sont là des chiffres

[1] P. 122. — [2] Voici, d'après M. Hain, quelle est la fécondité des mariages en Europe :

France,	de 1817 à 1848	3,50
Prusse,	de 1840 à 1849	4,16
Autriche,	de 1830 à 1847	4,29
Hanovre,	de 1823 à 1843	4,03
Bavière,	de 1836 à 1844	4,26
Angleterre,	de à 1849	4.07

Handbuch der Statistik des œsterr. Kaiserstaates, cité par Boudin (*Traité de géographie et de statistique médicale*, t. II, p 59). — [3] *Child.-mariages.* — [4] P. 222.

bien faibles, s'il est vrai qu'en 1825 la mortalité des enfants d'Europe, âgés d'un à dix ans, ait été de 38,3 p. o/o [1]. Au reste, la table de Deparcieux, complétée par M. Mathieu [2], donne, pour le même âge, 31,6 p. o/o.

Enfin M. Marshall estime à 2 p. o/o au maximum la mortalité annuelle de l'ensemble de la population. Ici encore les Todas l'emportent sur l'immense majorité des Européens. M. Marshall cite la Grande-Bretagne, dont la mortalité, de 1838 à 1861, a été de 2,23 p. o/o par an [3]. Le tableau dressé par le docteur Boudin fournit un terme de comparaison plus significatif. Il en résulte qu'en Europe, la Norwége et les îles Shetland présentent seules une mortalité un peu inférieure à celle des Todas. La Suède doit être mise à peu près au même niveau [4]. Dans tous les autres États de l'Europe, la mortalité dépasse plus ou moins celle des habitants des Nilgherries [5].

Cette faible mortalité s'explique par l'excellente santé dont jouissent, en général, les Todas. Sur les cent quatre-vingt-seize individus examinés par M. Marshall, un seul, un homme adulte, lui a paru maladif; un vieillard très-âgé était presque sourd et aveugle; un enfant souffrait d'une maladie de peau. L'auteur n'a constaté de défauts de conformation que chez une jeune fille, contrefaite de naissance, et chez une jeune enfant, qui louchait d'un œil. Les rhumatismes semblent être assez fréquents, à en juger par la trace des scarifications employées pour les combattre. M. Marshall a constaté un cas de lèpre en dehors des cent quatre-vingt-seize personnes qui servent de base à ses appréciations. Mais il n'a pas vu un seul individu marqué de la petite vérole. En somme, il croit les Todas peu sujets aux affections contagieuses [6].

Il faut pourtant bien qu'une cause quelconque ait arrêté le développement de cette tribu. Tous les chiffres, tous les faits que je viens d'indiquer doivent avoir pour conséquence forcée une multiplication rapide, et nous avons vu qu'il en est bien ainsi *aujourd'hui*, puisque le nombre des Todas double au moins tous les vingt ans. Si d'autres causes n'avaient agi en sens contraire, en deux ou trois siècles la tribu eût été trop nombreuse pour la contrée qu'elle habite. J'accepte donc comme ayant été vrai *dans le passé* ce qu'ont dit plusieurs voyageurs, ce que l'on répétait à M. Marshall lui-même, savoir : que cette petite popu-

[1] Malthus cité par l'auteur, p. 105. — [2] *Annuaire du bureau des longitudes.* — [3] P. 104. — [4] La mortalité y a été un peu plus forte que chez les Todas pendant la période de 1841 à 1850; elle a été un peu plus faible en 1849. — [5] *Traité de géographie et de statistique médicale*, t. II, p. 74. — [6] P. 103.

lation tendait à disparaître[1], et que les affections épidémiques ou contagieuses ont, à diverses reprises, mis son existence en péril.

Certaines particularités du genre de vie des Todas justifient d'ailleurs ces conjectures. Habitant une contrée merveilleusement salubre[2], garantis contre bien des causes de maladie ou d'accidents par leur mode spécial d'existence, ils semblent avoir, comme à plaisir, exagéré quelques-unes des conditions d'insalubrité que l'homme se fait à lui-même chez les populations sauvages aussi bien que chez les nations les plus civilisées.

Nous avons vu que la population tout entière compte au plus 713 individus répartis dans 40 stations. C'est, on le voit, une moyenne de 17 à 18 individus pour chacune d'elles. Ces stations, qu'on ne saurait appeler des villages et à peine des hameaux, portent, dans le pays, le nom de *mand*. Tous les *mands*, nous dit M. Marshall, se ressemblent d'une manière frappante. Ils sont invariablement placés sur le penchant gazonné de quelque colline, à peu de distance de quelque grand bois, sur les bords d'une source ou d'un ruisseau. Tous comprennent trois parties distinctes, savoir : le parc aux buffles, la laiterie et les habitations.

Le premier (*tûel*) consiste en une large enceinte à peu près elliptique, formée de palissades ou de murs en pierre de 4 à 5 pieds de haut. Parfois, quand les matériaux sont rares, ces murs sont en terre soutenue extérieurement et intérieurement par un double rang de pierres. Lorsque le parc a été abandonné depuis longtemps, lorsque les pluies ont délayé et entraîné la terre interposée, ces enceintes prennent souvent un aspect très-propre à séduire quelque archéologue en voyage. Aussi plusieurs d'entre elles ont-elles été prises pour des *cercles druidiques*[3].

La laiterie (*pâlthchi*), toujours isolée, est bâtie d'ordinaire sur un terrain en partie creusé dans les flancs de la colline, ce qui lui assure une certaine fraîcheur. Elle est toujours entourée d'une muraille qui laisse une espèce de chemin de ronde entre elle et le bâtiment. Celui-ci consiste en une cabane, une fois ou une fois et demie plus grande que les habitations ordinaires et divisée en deux chambres. La première sert

[1] Préface, p. v. — [2] Par suite de leur élévation, les plateaux des Nilgherries échappent aux conséquences qu'entraînent, dans les régions plus basses, la chaleur et l'humidité. L'atmosphère y est, en outre, comme vivifiée par la végétation de ces contrées. On sait que les Anglais y ont formé des établissements où vont se refaire les Européens par trop éprouvés par le climat de l'Inde. C'est dans un de ces *sanatarium*, à Utacamand, que le colonel Marshall a recueilli les matériaux du livre que j'analyse. — [3] Marschall, p. 64.

de logement au laitier (*pâlkarpâl*). La chambre du fond est la laiterie proprement dite. Les deux pièces communiquent par une porte qui n'a guère que 50 centimètres de haut sur 25 à 30 centimètres de large. Qu'on me pardonne ces détails en apparence un peu minutieux, nous verrons plus tard que tout ce qui se rattache à l'exploitation du troupeau a, chez les Todas, une importance exceptionnelle.

Les habitations, séparées de la laiterie aussi bien que du parc à bestiaux, sont groupées dans une enceinte à part, toujours à découvert. Ce sont de véritables huttes, qui, sans avoir rien de bien remarquable, n'en diffèrent pas moins de celles de n'importe quel peuple non civilisé[1]. Les parois en sont formées par un planchéiage solide, grossièrement aplani, et dont les joints ont été bouchés avec un mélange d'argile et de bouse de vache. Ces précautions se justifient par le froid de la nuit, qui est habituellement très-vif. Ces habitations peuvent être isolées ou réunies par un mur mitoyen, au nombre de deux ou trois. Mais, quoi qu'il en soit, elles présentent toujours exactement la même disposition, et varient fort peu en dimension[2]. Chacune d'elles ne comprend qu'une chambre. Ces deux idées sont même si bien confondues dans la pensée des Todas, que le même mot (*ârsh*) est employé pour exprimer l'une et l'autre. Or ces chambres n'ont, en surface, au maximum, que 8 pieds en tout sens ($2^m,44$), sur 8 pieds de hauteur[3]. Même, en forçant un peu les chiffres, on voit que chacune d'elles n'a que $5^m,25$ carrés de surface et $27^m,56$ cubes de capacité.

L'emménagement de ces huttes est partout identique. A gauche de la porte d'entrée, sont placés le mortier nécessaire pour piler le grain, le foyer élevé à une certaine hauteur, mais dépourvu de cheminée, enfin des supports destinés à faire dessécher le bois de chauffage. Grâce à l'aptitude que semblent posséder tous les habitants de l'Inde de préparer leurs aliments avec le moins de feu possible[4], cette cuisine donne peu de fumée, ce qu'atteste l'absence d'ophthalmies chez les adultes aussi bien que chez les enfants. Un espace relativement assez grand, réservé au fond de la pièce, sert de magasin et reçoit les ustensiles de ménage. A droite de la porte s'élève une sorte de terre-plein en argile, long de 8 pieds, large de 3 pieds et demi ($2^m,44$ de long sur $1^m,22$ de large), où couchent les gens âgés. Toute la famille mange et les enfants dorment dans l'espace resté libre entre cette espèce de lit et le foyer. Ajoutons que ce réduit n'a d'autre ouverture qu'une *porte*

[1] King, *loc. cit.* p. 25. — [2] P. 60, voir aussi le plan p. 63. — [3] P. 60. — [4] Marshall, p. 62.

haute d'environ 1 mètre sur 50 centimètres de large, et que cette porte est soigneusement fermée la nuit.

Évidemment les Todas semblent s'être ingéniés pour rendre leurs maisons inhabitables. Des recherches expérimentales faites dans divers États de l'Europe, il résulte qu'une bonne aération exige, au minimum, 6 mètres cubes d'air par heure et par tête[1]. Or, dans les huttes dont il s'agit, le renouvellement de l'air, toujours extrêmement imparfait, deviendrait à peu près nul pendant la nuit, si les murs et le toit n'en laissaient filtrer quelque peu par les fentes accidentelles. Les 27 mètres cubes de la chambre seraient loin de suffire aux besoins des dormeurs. M. Marshall a trouvé, dans un *mand* composé de trois pièces, huit adultes et dix enfants; dans un autre, comptant le même nombre d'habitations, onze adultes et quatre enfants. C'est une moyenne de 5,5 habitants par cahute. On voit que chacun d'eux n'aurait eu pour la nuit entière qu'environ 5 mètres cubes d'air à dépenser au lieu des 60 ou 50 regardés comme nécessaires par nos hygiénistes.

Les Todas dorment dans ces pièces si peu aérées et y prennent deux repas par jour; il en résulte que, chez eux, la respiration s'accomplit d'une manière fort imparfaite pendant la moitié de la journée environ. Il est difficile de ne pas admettre que les organismes doivent se ressentir d'un pareil état de choses. Peut-être pourrait-on rattacher à cette cause quelques-unes des particularités signalées par M. Marshall dans les remarques qui accompagnent son tableau III[2]. On y voit que les habitants de certains villages sont remarquablement sains et vigoureux, tandis que d'autres, placés dans des conditions générales semblables, sont faibles, quoique jouissant d'une bonne santé. Ne serait-ce pas que ces derniers ont trop bien fermé toutes les fentes de leur hutte pour se mieux protéger contre le froid de la nuit?

Au reste, il faut bien le reconnaître, les Todas ne vont guère au delà de ce que les voyageurs racontent des huttes des Esquimaux, de ce que des naufragés européens ont pratiqué dans les régions boréales, de ce qu'on a observé chez bien des sauvages et trop souvent chez nous-mêmes. On dirait que, parmi tant d'autres facultés d'adaptation possédées par l'homme, se trouve en particulier celle de pouvoir s'habituer à une atmosphère que la théorie conduit à regarder comme devant être mortelle pour lui.

Quoi qu'il en soit, il est facile de comprendre combien les maladies épidémiques ou contagieuses doivent se développer aisément dans un

[1] Michel Lévy, *Traité d'hygiène publique et privée*, t. II, p. 555. — [2] P. 96.

semblable milieu, combien elles doivent y être meurtrières. Et, d'autre part, l'isolement des *mands*, dispersés sur tout l'espace occupé, explique pourquoi, même en pareil cas, il reste toujours quelques familles qui, doublant de nombre tous les vingt ans, ramènent rapidement les Todas à leur chiffre primitif. On pourrait admettre, avec une certaine probabilité, que, par suite d'un ensemble de circonstances, cette tribu a traversé, à diverses reprises, ces alternatives de haut et de bas. On se rendrait compte ainsi du petit nombre actuel de ses membres, petit nombre en désaccord évident avec la fécondité que M. Marshall a constatée et l'ancienneté de l'établissement des Todas dans les Nilgherries; on comprendrait comment cette race a pu durer, sans jamais se multiplier au point d'être à l'étroit sur le plateau circonscrit qu'elle habite.

La parturition paraît être assez facile chez les femmes todas, d'après leur propre témoignage, bien que les hommes semblent se plaire à exagérer la gravité de cet acte. Du moins, malgré l'espèce d'enquête qu'il a faite sur les causes de la mort chez les femmes, M. Marshall n'a-t-il entendu citer que deux cas de décès par suite de couches[1]. C'est là, du reste, un caractère physiologique commun à presque toutes les populations qui se rapprochent plus ou moins de l'état sauvage. Chez nous la mortalité, par suite des couches, est bien autrement considérable. A Paris elle a été, en 1873, de 4,7 p. o/o dans les hôpitaux, de 1,20 p. o/o chez les sages-femmes, de 0,39 p. o/o domicile[2].

En revanche la proportion des sexes s'éloigne ici, d'une manière bien remarquable, de ce qui a été constaté presque partout ailleurs. Partout le nombre des enfants mâles l'emporte quelque peu sur celui des filles. Mais le rapport varie en Europe. Sur vingt-six États ou capitales qui figurent dans le tableau dressé par M. Boudin[3], la Suède et Corfou présentent, à cet égard, les deux extrêmes. Dans la première, le rapport des naissances masculines aux naissances féminines est de 100 à 95,60; il est de 100 à 89,60 dans la seconde. En France ce même rapport est de 100 à 94,12[4]. Ces nombres peuvent être regardés comme exacts au moins pour les populations chez lesquelles les registres de l'état civil sont régulièrement tenus. Quelques auteurs avaient avancé qu'en Asie le rap-

[1] P. 68. — [2] *Les Mondes*, t. XXXII, p. 624. Remarquons en passant l'influence délétère que semblent exercer les hôpitaux. On doit incontestablement en attribuer une part aux conditions d'existence dans lesquelles ont vécu les accouchées avant d'entrer dans les services de l'assistance publique; mais incontestablement aussi une part en revient à l'accumulation. — [3] *Loc. cit.* p. 64. — [4] *Sur le mouvement de la population en France pendant quarante-quatre ans, de 1817 à 1860,* par M. Mathieu. (*Annuaire du bureau des longitudes*, 1873.)

port était renversé, et ils trouvaient dans la surabondance des femmes une cause rationnelle au développement de la polygamie. Mais de nouvelles observations ont fait rentrer l'Orient dans la loi générale des populations occidentales.

M. Marshall apporte de nouvelles preuves sur ce point. Il nous apprend que, des publications officielles du gouvernement de l'Inde, il résulte que le rapport des hommes aux femmes est, dans le Penjab, de 100 à 81,8; dans le nord-ouest, de 100 à 86,6; dans l'Aoude, de 100 à 75,6. Nous devons faire remarquer avec lui que l'on soupçonne les familles de cette dernière contrée de sacrifier un certain nombre de filles au moment de leur naissance [1].

Il est vrai que ces documents et d'autres semblables reposent uniquement sur le recensement des têtes vivantes de tout âge, tandis qu'en Europe, pour apprécier le rapport dont il s'agit, on se base sur la comparaison des chiffres de naissances. Mais, en admettant que les lois de la mortalité des deux sexes soient partout les mêmes, ce mode d'appréciation tendrait à rapprocher plutôt qu'à écarter les termes du rapport. En effet, en France du moins, les décès annuels masculins dépassent les décès féminins dans le rapport de 73 à 72 [2]. A mesure que les générations vieillissent, la différence du nombre entre les deux sexes diminue donc progressivement.

Si le nombre des individus sur lesquels portent les calculs de M. Marshall était de plusieurs milliers au lieu d'être seulement de sept cents, et que les résultats fussent les mêmes, les Todas présenteraient une exception remarquable à la dernière loi dont je viens de parler. En effet le colonel anglais a trouvé que les garçons au-dessous de quatorze ans étaient aux filles du même âge dans le rapport de 100 à 80,6, tandis que le rapport des hommes faits aux femmes adultes est de 100 à 72,4 seulement [3]. La mortalité semble donc avoir pesé ici bien plus sur le sexe féminin que sur le sexe masculin. Le rapport, pour l'ensemble de la population recensée par l'auteur, est de 100 à 75 (112 hommes, 84 femmes). Si l'on calcule en partant des données fournies par les documents officiels (455 hommes et 249 femmes), ce rapport est de 100 à 52,75 seulement. Ce dernier chiffre est probablement au-dessous de la vérité, et me semble prouver que, dans l'Inde, la statistique officielle se fait avec la négligence qu'on lui a souvent reprochée ailleurs que dans les Nilgherries.

Même en adoptant les nombres de M. Marshall, le rapport de 100

[1] P. 100. — [2] Mathieu, *loc. cit.* p. 240. — [3] P. 100.

à 75 fait des Todas la population où le nombre relatif des femmes est au minimum. On est en droit de se demander si ce résultat ne tient pas en partie à la coutume barbare de l'infanticide. Il est difficile de douter qu'il en soit bien ainsi lorsque l'on consulte le tableau VIII[1], et que l'on tient compte de quelques dates.

Ce tableau porte sur 37 mères échelonnées par rang d'âge de soixante-cinq à dix-huit ans. L'auteur donne le nombre total des enfants que chacune a mis au monde, celui des morts et des vivants. Puis il partage ces familles en quatre séries et cherche dans chacune d'elles le rapport des filles aux garçons. Ce rapport varie d'une manière un peu irrégulière, mais qui n'en est pas moins significative. Il est plus faible dans les deux premières séries, plus fort dans les deux dernières. En réduisant à deux ces mêmes séries, de manière à ce que l'une comprenne les femmes de quarante à soixante-cinq ans et l'autre celles de trente-huit à dix-huit ans, on trouve que le rapport des garçons aux filles est de 100 à 59,5 dans la première, et de 100 à 80,15 dans la seconde. En d'autres termes, le rapport s'élève à mesure que les mères sont plus jeunes.

Or l'action exercée par le gouvernement de Madras pour mettre fin aux infanticides date seulement de 1822, c'est-à-dire de quarante-huit ans avant l'époque où M. Marshall se livrait à ses recherches[2]. En tenant compte de l'âge moyen auquel les femmes todas ont leur premier enfant (17 ans), on voit que les mères de 65 ans environ ont été les premières à entendre blâmer la barbare mais séculaire coutume qui condamnait leur sexe à une infériorité numérique artificielle. Les enseignements dictés par l'humanité n'ont pu porter leur fruit que lentement et d'une manière irrégulièrement progressive. On comprend donc sans peine les oscillations accusées par le tableau de M. Marshall. En même temps on est heureux de penser que les derniers nombres donnés plus haut accusent l'état de choses actuel et attestent tout au moins une grande réduction dans le nombre des infanticides.

M. Marshall va plus loin et croit que cette pratique meurtrière a complétement disparu. Il motive cette appréciation sur ses études statistiques, sur le témoignage formel d'un vieillard, dont la bonne foi lui a paru entière[3], sur celui des tribus voisines des Todas, enfin sur le nombre des petites filles vivantes qu'il a rencontrées dans plusieurs familles et qu'il a vu traiter avec autant de tendresse que les petits garçons[4].

[1] P. 197. — [2] P. 196. — [3] P. 195. — [4] P. 196.

Si l'opinion de l'auteur, un peu optimiste ici ce me semble, est réellement fondée, ce nombre de 80 p. o/o représenterait approximativement le rapport des naissances féminines aux naissances masculines chez les Todas. M. Marshall pourrait y trouver un argument en faveur d'une de ses théories que l'on peut résumer en peu de mots. L'infanticide des petites filles assure une certaine prépondérance au sang des familles où naissent soit des garçons seulement, soit plus de garçons que de filles. Pratiqué pendant plusieurs générations chez un peuple qui ne se mêle à aucun autre, il doit influer sur l'ensemble et déterminer la formation d'une race humaine produisant des mâles[1]. Cette théorie, qui n'a rien que de rationnel, expliquerait pourquoi, chez les Todas, le nombre des femmes comparé à celui des hommes est encore de plus de 9 p. o/o au-dessous du minimum trouvé en Europe.

L'infanticide a suggéré à M. Marshall toute une théorie essentiellement phrénologique, dont il faut bien dire quelques mots; mais je serai court.

Nous avons vu que M. Marshall a placé au début de son livre la topographie phrénologique du crâne. Dans un chapitre spécial[2] il fait aux types sauvages primitifs une application toute théorique de ses idées à ce sujet. Pour lui, le cerveau humain des plus anciens âges aurait été caractérisé par le peu de développement des organes auxquels se rattachent quelques-unes des plus hautes facultés de l'homme, la fermeté morale, l'esprit de progrès, la persévérance..., etc. et les instincts qui mettent ces facultés en jeu, tels que ceux de l'acquisivité, de la constructivité, du nombre, de l'ordre..., etc. Or tous ces organes ont leur siége sur les régions latérales de la tête, qui reste étroite quand leur évolution est retardée. Au contraire, ceux qui se rattachent aux instincts domestiques sont dès l'abord très-développés, et, placés à la région postérieure du cerveau, ils lui donnent une forme allongée. Le crâne, moulé sur le cerveau, en reproduit les formes. Par conséquent la tête des populations primitives est dolichocéphale. C'est par le progrès des temps, et surtout par la sélection, que les organes latéraux se développent et élargissent la tête, qui devient brachycéphale. La brachycéphalie devient ainsi un signe de supériorité intellectuelle et morale.

Je ne sais trop comment cette théorie de M. Marshall aura été accueillie en Angleterre, où, sous l'empire d'idées fort différentes et d'un patriotisme singulièrement mal placé, on a voulu, au contraire,

[1] *A male-producing variety of man.* P. 111. — [2] Chap. IX.

attribuer aux dolichocéphales une suprématie marquée sur les hommes à tête relativement large.

Probablement, ajoute notre auteur, les premières races humaines furent des dolichocéphales de mœurs douces, développées dans les régions du globe où une nature bienfaisante facilitait leur multiplication. Mais peu à peu la population, en s'étendant, atteignit des contrées où l'existence était plus rude. La lutte pour l'existence commença; et, grâce à la sélection naturelle, les races brachycéphales se développèrent. Plus tard elles revinrent sur leurs pas pour conquérir les populations qui, restées en place, et n'ayant pas été élevées par la lutte, avaient conservé les caractères primitifs, et surtout la tête allongée d'avant en arrière [1].

Les Todas sont, pour M. Marshall, un échantillon à peine modifié de ces derniers. Leur crâne accuse le manque absolu des qualités qui permettent de surmonter les difficultés; toute leur nature les porte à maintenir ce qui existe déjà; leur caractère est essentiellement pratique; ils sont exempts de cruauté et aiment passionnément les enfants [2]. Mais ils ont dû bien souvent, comme tous les peuples sauvages, se trouver aux prises avec la difficulté de se nourrir. Ils ont dû chercher le moyen de rétablir l'équilibre entre le chiffre de la population et la quantité disponible des vivres. S'ils avaient eu les organes de l'*acquisivité*, de la *constructivité*, de la *combativité*, de la *destructivité*, en un mot, s'ils avaient été brachycéphales, ils auraient surmonté la difficulté de diverses manières. Ils auraient trouvé des ressources dans la chasse, dans l'agriculture, dont leurs voisins leur donnaient l'exemple. Mais, par suite de leur conformation cranienne, ils ont reculé devant le travail; l'instinct générateur parlait d'ailleurs trop haut chez eux pour qu'ils pussent se résoudre au célibat; ils ont donc adopté le seul moyen qui leur restait, en tuant un certain nombre d'enfants. Mais ils les tuaient par un procédé peu douloureux, en les empêchant de respirer immédiatement après la naissance [3], avant que les parents eussent eu le temps de les aimer. Ils faisaient ainsi le moins de violence possible à leur nature essentiellement bonne et affectueuse, surtout envers les enfants [4].

En résumé, et je crois devoir reproduire ici presque textuellement

[1] P. 91. — [2] P. 200. — [3] On avait dit que les Todas faisaient périr les enfants condamnés, soit en les noyant dans du lait, soit en les plaçant le matin sur le seuil de la porte du parc aux buffles pour qu'ils fussent écrasés sous les pieds des bestiaux. Les renseignements précis recueillis par M. Marshall ont fait justice de ces fables. (Voir p. 194.) — [4] P. 200.

les paroles de M. Marshall, l'infanticide chez les Todas est *une institution, un artifice destiné à restreindre la puissance expansive de la race*[1]. Cette institution, que nous condamnons aujourd'hui avec raison, *a eu jadis un but utile et pratique;* en l'adoptant, nos barbares ancêtres *ont probablement pris le parti le plus sage, parce qu'il était le seul possible*[2]. *Peut-être même l'infanticide est-il une phase nécessaire du développement de l'humanité*[3]. C'est un moyen que prennent les races douces, mais faibles, pour échapper aux conséquences de leur manque de ressources; c'est le résultat de la dolichocéphalie[4].

On voit que notre auteur prend bien philosophiquement son parti d'une des plus abominables coutumes que l'on puisse reprocher à un petit nombre de populations. Je ne m'arrêterai pas, on le comprend, à discuter ses opinions sur ce point. J'ai voulu seulement montrer par un exemple quel est le mode d'appréciation et le genre d'explication trop souvent adoptés dans ce livre si sérieux et si intéressant à d'autres égards.

L'infanticide, chez les Todas, ne portait pas indifféremment sur les deux sexes. Les filles seules étaient sacrifiées. On conservait toujours la première-née, très-rarement la seconde, jamais la troisième. M. Marshall estime que, par suite de ces meurtres, le rapport numérique des femmes aux hommes devait tomber à environ 33 p. 100. Il trouve, dans cette disproportion entre les sexes et dans les habitudes communistes de la vie sauvage, les causes de la polyandrie, qu'il définit *le mariage légal d'une seule femme avec plusieurs hommes, frères ou proches parents les uns des autres*[5].

L'auteur ne consacre pas moins de quatre chapitres à cette *institution*, qu'il examine au point de vue de l'histoire de la famille, de la moralité, des origines[6]. A vouloir le suivre dans tous les détails de cette étude, nous aurions encore à signaler trop souvent l'abus de théories peu justifiables et l'influence des idées phrénologiques. Bornons-nous à lui emprunter quelques faits.

M. Marshall signale la polyandrie comme ayant existé jadis chez les Aryas, les Mèdes, les Gètes, les anciens Bretons, les Iroquois. Il invoque le témoignage de la Bible comme attestant que la même coutume existait chez certaines populations dont elle parle, et parmi lesquelles il semble placer les Israélites eux-mêmes[7]. Il l'indique comme étant encore en usage dans l'Himalaya occidental, chez les Kalmouks, chez

[1] P. 192. — [2] L'auteur, se fondant sur la pratique de la polyandrie attribuée aux anciens Bretons, en conclut qu'ils ont aussi été infanticides. (P. 193 et 232.) — [3] P. 193. — [4] P. 201. — [5] P. 203. — [6] Chap. XXIV à XXVII. — [7] P. 204.

quelques autres tribus dravidiennes de la presqu'île gangétique. Il serait à désirer que les caractères physiques de ces dernières fussent étudiés avec attention. Peut-être trouverait-on chez elles quelques traces d'un croisement qui expliquerait cette ressemblance dans les mœurs. Quoi qu'il en soit, la polyandrie ne se montre dans aucune de celles qui entourent les Todas et sont journellement en contact avec eux. En somme, même en acceptant tous les faits de ce genre invoqués par M. Marshall, et il en est qui pourraient être contestés, les populations polyandres apparaissent comme autant d'exceptions dont la rareté contraste avec la multiplicité des races et des nations polygames.

Voyons comment prend naissance chez les Todas cette famille dont la constitution froisse à un si haut degré les idées et les sentiments de presque toutes les autres populations humaines.

Lorsqu'un jeune homme veut se marier, son père ou un de ses *gardiens*, ou lui-même, se procure une entrevue avec le père putatif de la jeune fille qu'il désire épouser. Il fait sa demande et offre une dot (*keïkuli*), qui est ordinairement d'un à quatre buffles femelles[1]. Le père répond qu'il n'a nul besoin de ce don et déclare donner en retour un nombre ou plus fort ou plus faible des mêmes animaux. Cet échange de propriété, un peu singulier au premier abord, n'en a pas moins une véritable importance pratique. C'est une sorte de gage réciproque; et, une fois l'engagement complétement pris, celui des deux époux qui le romprait serait condamné par le tribunal des anciens (*Kutakaram*) à perdre au moins une partie de son douaire[2].

Lorsqu'on est tombé d'accord, le jeune homme se prosterne devant

[1] A propos de cette dot consistant en un certain nombre de têtes de bétail, mon savant confrère et collègue M. Egger a bien voulu me remettre la note ci-jointe, que je suis heureux de joindre à mon travail :

« Terpstra, *Antiquitas homerica* (Leyde, 1831, in-8°), p. 105-106. Nombreuses « preuves de l'échange d'une fille vierge contre les présents offerts aux parents par « celui qui recherche leur alliance. Le consentement de la fille est pourtant men- « tionné. Bœufs, chèvres et brebis mentionnés spécialement parmi ces présents. « (*Iliade*, XI, 244 et suiv.)

« De là dans l'*Iliade* aussi, XVIII, 590, des vierges sont appelées *ἀλφεσίβοιαι*, « mot que l'on essaye en vain d'expliquer autrement que par *trouveuses de bœufs*, « c'est-à-dire *de riches dots*.

« Une autre ressemblance curieuse entre les usages homériques et ceux d'autres « peuples primitifs se montre dans la description du tumulus élevé à Patrocle « (XXIII° chant de l'*Iliade*) et celle des tumulus celtiques retrouvés, en 1872, dans « le haut bassin de la Seine, et dont M. Alexandre Bertrand a rendu compte. —

[2] P. 212.

le père de la jeune fille, qui lui pose successivement les deux pieds sur la tête. Cette cérémonie, qui porte le nom de *ádabuddikan*, se pratique dans bien d'autres circonstances, et en particulier pour souhaiter la bienvenue. Ici elle a la signification d'un engagement formel. A partir de ce moment, le jeune homme doit le *keïkuli*, si toutefois il est accepté par la jeune fille.

Celle-ci garde en effet sa liberté entière jusqu'à la fin de ce qu'on pourrait appeler l'*entrevue* ou mieux la *journée d'épreuve*. Sans aucun rite particulier, sans aucune cérémonie, mais au vu et au su de tout le village, les deux jeunes fiancés sont enfermés dans une de ces *chambres* dont j'ai parlé précédemment. La porte est fermée sur eux pour un jour et une nuit. La mère de la jeune fille leur fait passer de quoi manger. Au sortir de cette espèce d'emprisonnement, la fiancée est sommée de se déclarer. Si elle refuse son soupirant, celui-ci n'a qu'à se retirer et à subir les réflexions peu flatteuses que soulève cette décision. Si elle déclare l'accepter, le mariage est définitif et ne peut être rompu par l'un ou par l'autre sans s'exposer à perdre tout ou partie du *keïkuli*. Le mari donne alors à sa jeune épouse le collier que les femmes mariées ont seules le droit de porter [1]. Enfin il célèbre son mariage par une petite fête dont les frais sont à sa charge.

Ainsi la femme n'est unie à un premier mari que de son plein consentement. Cette particularité me paraît remarquable en ce qu'elle semble attester une indépendance réelle et une certaine égalité entre les sexes, égalité que nous verrons s'effacer dans d'autres circonstances. Disons tout de suite que, quoique subordonnée, à certains égards, l'épouse toda a, dans la famille, une position que lui envieraient les femmes de bien d'autres populations. Elle jouit d'une grande liberté et paraît exercer une influence très-réelle.

Si le premier mari a des frères ou de très-proches parents, chacun d'eux peut jouir des mêmes droits que lui, et être accepté par tout le monde au même titre, en payant une partie du *keïkuli*. Toutefois le consentement des deux époux est nécessaire; mais il paraît que ce consentement ne se refuse jamais. A ces détails donnés par M. Marshall, le major King ajoute que la femme vit tour à tour pendant un mois avec

[1] Ces colliers sont fabriqués par les Khotas, une des tribus voisines des Todas. Ils sont en or ou en argent massifs. Le type en est constant, et l'ensemble est élégant, à en juger par le dessin qu'en a donné le major King. (*Loc cit.* p. 24.) Les femmes todas tiennent beaucoup à cet ornement. M. King eut toutes les peines du monde à s'en procurer un, malgré l'intervention de M. Metz, le missionnaire dont nous avons parlé plus haut.

chacun de ses époux, auxquels s'adjoint parfois, d'un commun accord, quelque jeune homme qui n'a pu trouver à se marier par suite du petit nombre des femmes. La plus grande harmonie règne d'ailleurs dans ces familles si étrangement composées; et les enfants, regardés tous comme frères et sœurs, sont également bien traités par tous leurs pères putatifs [1].

Au reste, la polyandrie est en voie de décroissance manifeste; elle ne survivra pas sans doute longtemps à l'infanticide. Chez les Todas, comme ailleurs, dès que chaque homme pourra avoir une femme à lui seul, il ne se contentera plus d'une quote-part. M. Marshall n'a rencontré qu'une seule femme nubile non mariée [2]. C'était la jeune fille contrefaite dont j'ai parlé plus haut.

En réunissant les maris et les *Sigisbés* dont il admet également l'existence, il arrive au chiffre de 61 hommes pour 47 femmes mariés, ce qui donne le rapport de 100 à 77. Il ne reste donc plus deux maris pour chaque femme, et un peu plus de la moitié des ménages sont forcément monogames. Il y a loin de cet état de choses au temps où chaque femme pouvait compter en moyenne sur deux ou trois maris.

M. Marshall pense que, chez les Todas, les mariages ont habituellement lieu entre proches parents; et, sans pouvoir affirmer le fait, il est porté à croire à des unions entre frères et sœurs, ou au moins entre demi-frères et sœurs [3]. Cette population présenterait ainsi un exemple d'unions consanguines pratiquées sur une très-large échelle depuis bien des générations. Nous avons vu que la race n'en est ni moins belle ni moins bien portante. Si les assertions de l'auteur sont confirmées, les Todas fourniraient donc un argument sérieux de plus aux physiologistes qui ont soutenu l'innocuité des mariages entre proches parents, toutes les fois que les familles sont également saines, robustes, et qu'elles vivent dans de bonnes conditions. Sous plus d'un rapport on pourrait rapprocher, à ce point de vue, les observations dues à M. Marshall de celles que M. Auguste Voisin a faites dans une petite presqu'île de nos côtes occidentales, au bourg de Batz (Loire-Inférieure) [4].

Les Todas paraissent tenir d'une manière spéciale à conserver leur race pure de tout mélange. Jamais ils ne s'unissent aux tribus voisines,

[1] *Loc. cit.* p. 32. — [2] P. 100. — [3] P. 226. — [4] *Contribution à l'histoire des mariages entre consanguins. Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, t. II, p. 433.

et notre voyageur affirme n'avoir pu reconnaître chez eux aucune trace de sang européen.

Nous avons vu que la religion n'intervient en aucune manière dans les premiers temps des mariages todas. Mais voici une coutume qui me paraît rentrer dans cet ordre d'idées[1].

Lorsqu'une femme est dans le septième mois de sa première grossesse, elle se retire vers le soir avec son mari dans quelque lieu solitaire de la forêt. Là elle place au pied d'un arbre une lampe allumée, et, agenouillée devant cette *lumière*[2], elle reçoit, en saluant humblement, un arc et une flèche fabriqués par son époux. « Quel est le nom de votre « arc? » demande-t-elle. La question et la réponse sont répétées trois fois. La femme dépose alors les armes au pied de l'arbre. Puis femme et mari prennent le repas du soir. Ils passent la nuit entière sans autre abri que celui des arbres, et ne quittent la forêt qu'après le repas du matin.

M. Marshall fait observer avec raison que cette coutume doit se rattacher à un passé lointain et à une époque où le genre de vie des Todas était fort différent de celui d'aujourd'hui. Nous verrons en effet que ce petit peuple ne fait usage ni de l'arc ni de la flèche. Ces armes ne peuvent avoir ici que la valeur de symboles dont la signification échappe certainement à ceux mêmes qui en font usage. Si on leur demandait pourquoi ils agissent ainsi, ils répondraient à coup sûr comme à l'ordinaire : « Nos pères l'ont toujours fait. »

A. DE QUATREFAGES.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] P. 214. — [2] Nous verrons plus loin que la lampe allumée, tout comme le soleil et la lune, ne sont vénérés par les Todas que comme émettant de la lumière.

Epigrammatum Anthologia Palatina cum Planudeis et Appendice nova epigrammatum veterum ex libris et marmoribus ductorum, annotatione inedita Boissonadii, Chardonis de la Rochette, Bothii, partim inedita Jacobsii, metrica versione H. Grotii, apparatu critico et brevi commentario instruxit Fred. Dübner. Græce et latine. Parisiis, editore Ambrosio Firmin Didot, vol. I, 1864. Vol. II. *Cum indicibus epigrammatum et poetarum,* 1872. — *Anthologie grecque, traduite sur le texte publié d'après le manuscrit palatin par Fr. Jacobs, avec des notices biographiques et littéraires sur les poëtes de l'Anthologie.* — Paris, 1863, 2 vol. in-12. Librairie Hachette.

PREMIER ARTICLE.

L'*Anthologie grecque*, à quelque point de vue qu'on se place pour l'étudier, est le sujet le plus complexe qui se puisse présenter au critique. Tel que nous le lisons aujourd'hui, ce recueil d'environ 4,500 pièces de vers se compose des débris de trois grands recueils antérieurs, tant bien que mal abrégés et refondus, au xᵉ siècle, par Céphalas, puis, au xivᵉ, par Planude. Il contient, avec l'Anthologie de Céphalas, 388 épigrammes fournies par celle de Planude, 394 pièces recueillies par les éditeurs, soit dans les écrivains grecs, soit sur les marbres. Ces pièces sont de tous les siècles, depuis le viᵉ avant l'ère chrétienne jusqu'à l'extrême décadence de la langue et du goût; elles traitent les sujets les plus divers, depuis la politique jusqu'à l'intimité de la vie domestique, depuis les chefs-d'œuvre de l'art antique jusqu'aux procédés de l'industrie; on y trouve toutes les délicatesses du sentiment le plus pur et tout le raffinement des moins avouables passions : c'est en raccourci la société grecque à tous les degrés, dans tous les temps, dans toutes les périodes de sa civilisation; la société peinte tour à tour par des poëtes, par des beaux esprits, de conditions diverses et de talents non moins divers. Le jugement n'a, sur tant de sujets, aucune prise d'ensemble; quoi que l'on fasse, il se partage et s'égare dans le détail. Aussi ne faut-il pas s'étonner si l'on ne trouve pas un tel sujet convenablement traité, même dans nos histoires les plus développées de la littérature grecque. M. Pierron et M. Burnouf n'y touchent que par de courtes notices sur quelques-uns des poëtes dont les petits vers figurent dans le

recueil. Schoell, suivant son usage, traite ce chapitre en bibliographe, presque en libraire. Même pauvreté à cet égard dans les histoires de la littérature grecque publiées à l'étranger. Quant aux mémoires spéciaux, ils abondent, mais surtout consacrés à la critique du texte. Très-rares sont ceux qui traitent des faits, des sentiments et des idées, comme, par exemple, la dissertation de Benndorf sur l'utilité de l'Anthologie pour l'histoire de l'art[1], et le charmant, l'excellent morceau de Sainte-Beuve sur Méléagre[2].

L'histoire du texte de cet intéressant recueil n'est pas moins compliquée. Nous n'essayerons pas de la raconter ici. On la trouve savamment exposée, avec les additions successives qu'exigeait le progrès même des études grecques, dans la *Bibliothèque* de Fabricius; dans les *Mélanges* de Chardon La Rochette; dans une savante préface de Fréd. Jacobs; dans l'*Histoire de la littérature grecque*, de Schoell; dans l'*Encyclopédie des gens du monde*, où elle est écrite par M. Dehèque, qui déjà se préparait à sa laborieuse œuvre de traducteur[3]; dans un opuscule de M. Herbert[4], auteur, lui aussi, d'une version française de l'Anthologie, mais d'une version restée inédite; enfin, dans l'*Introduction* de l'Anthologie en français publiée par M. Dehèque. Cette histoire, close en 1863, il la faut compléter par les préfaces des deux volumes, publiés en 1866 et 1872, par la librairie Firmin Didot, et elle est pleine de tristes vicissitudes. Depuis un demi-siècle surtout, l'Anthologie semble porter malheur aux philologues qui s'occupent à en restaurer le texte. M. Boissonade en avait promis une édition à son savant ami Didot; il y a renoncé au bout de quelques années, non sans laisser, il est vrai, à ses successeurs un exemplaire préparé pour l'impression, une traduction

[1] *De Anthologiæ græcæ epigrammatis quæ ad artes spectant.* Lipsiæ, 1862. — [2] *Portraits contemporains et divers*, t. III, p. 476-506. Il est juste aussi de mentionner, en ce genre de recherches méthodiques : Fr. Passow, *Opusc. lat.* p. 176-198, *De vestigiis Coronarum Meleagri et Philippi in Anthologia Constantini Cephalæ;* et Weigand, *De fontibus et ordine Anthologiæ Palatinæ,* dans le *Rheinisches Museum* de 1844, p. 161 et suiv. 541 et suiv. — [3] Dans l'Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber, l'article *Anthologie grecque* est de la main de F. Jacobs; mais il ne contient qu'un court résumé de sa grande préface critique de 1798. — [4] Version du recueil d'épigrammes grecques connu sous le nom d'*Anthologie de Planude,* précédée d'un *Essai sur l'épigramme grecque.* Vitry, mars 1842, in-12 de CVI-108 pages, opuscule précieux pour les amateurs. Il n'a pas été mis dans le commerce et il n'en existe, je crois, qu'un très-petit nombre d'exemplaires. L'auteur, qui s'était toute sa vie occupé de l'Anthologie grecque, est mort pauvre, en 1872, à Vitry-le-François. Ses manuscrits et sa collection anthologique ont pu, heureusement, être acquis par la bibliothèque de la ville.

partielle en prose latine et des notes assez abondantes[1]. Après M. Boissonade, Jacobs et son confrère Bothe, non moins âgé que lui, consentirent à préparer le travail pour la Bibliothèque grecque-latine, où le laborieux Dübner se tenait prêt à les seconder. Jacobs et Bothe sont morts sans avoir vu rien imprimer de ce nouveau travail. F. Dübner s'est alors mis à l'œuvre avec les matériaux réunis par Boissonade, Jacobs et Bothe; il a publié un premier volume, et il est mort à son tour, bien avant la vieillesse que semblait lui promettre son vigoureux tempérament de philologue. Il a fallu lui trouver un successeur : ce successeur a été le modeste Delzons, professeur au lycée Saint-Louis, qui ne s'y est résigné que sous la condition de rester anonyme. Et Delzons, homme d'une santé débile, mourait en 1872, après de longues souffrances : il venait de corriger les dernières épreuves de ce second volume, quand il s'est éteint au milieu d'unanimes regrets. Survivant à ses plus chers collaborateurs, M. Ambroise-Firmin Didot a dû prendre la plume pour saluer d'un adieu reconnaissant le malheureux Delzons, dont il s'est cru, avec raison, autorisé, cette fois, à prononcer le nom. Et voilà le troisième et dernier volume de l'Anthologie grecque qui attend aujourd'hui un éditeur. Or ce volume est certainement celui qui promet aux amateurs de littérature grecque le principal intérêt de nouveauté. En effet, les deux premiers ne contiennent que les textes depuis longtemps connus, avec une traduction latine en regard, et, au bas des pages, quand il y a lieu, la belle traduction métrique de Grotius, puis des notes, surtout de critique verbale, moitié inédites, moitié extraites des précédents commentateurs; enfin, un index, plus complet que dans aucune autre édition, des épigrammes rangées d'après l'ordre alphabétique des vers initiaux, et un index des noms d'auteurs. Le troisième volume comprendra le second Appendice de l'Anthologie, promis sur le titre, c'est-à-dire le recueil des épigrammes non comprises dans le manuscrit palatin, ni dans celui de Planude, et le nombre de ces épigrammes sera peut-être aussi de trois ou quatre cents pièces. Il comprendra une table des matières, que nous souhaitons fort abondante, des notices sur les auteurs, que, pour bien faire, on ne devra pas rédiger seulement par ordre alphabétique, comme elles sont disposées dans l'édition de Jacobs et dans le deuxième volume de M. Dehèque, disposition très-commode pour les recherches, mais qui ne dispense vrai-

[1] Ces notes, écrites sur de petits feuillets de toute dimension, selon l'habitude qu'avait M. Boissonade, ont causé beaucoup de peine, pour être mises en ordre, à M. Gustave Boissonade, son fils, puis, pour être publiées, à M. Dübner.

ment pas de ranger, autant qu'il se peut, les épigrammatistes par ordre de date, comme Brunck essayait de le faire dans l'édition méthodique de leurs œuvres publiées sous le titre d'*Analecta*.

En général, depuis un demi-siècle, tous les philologues qui ont travaillé sur l'Anthologie ont eu pour objet d'en améliorer, d'en éclaircir le texte, mais non pas d'arranger les éléments de cette grande et précieuse compilation, non pas de les placer dans le meilleur jour pour l'histoire de la langue et de la poésie grecque. Ils ont préparé aux amateurs une de ces lectures que l'on prend et que l'on quitte, selon le caprice et selon les hasards du loisir; ils ont peu fait pour le critique jaloux de suivre, jusque dans ces petites compositions, la marche des idées et de langage chez le premier peuple qui en ait fait un genre de littérature. Certes l'ordre des matières n'est pas sans intérêt par lui-même. Par exemple, il y a pour nous quelque instruction à suivre, dans les Épitaphes ou Ἐπιτύμβια, la variété d'expression, simple ou subtile, éloquente ou banale, que trouve le regret des morts. Les épitaphes de soldats, de poëtes et de savants, de grands hommes et de simples bourgeois, de femmes jeunes et vieilles, offrent une image variée de la société antique. Même quand cette image est fardée par le mauvais goût, elle peut encore fournir à l'historien de précieux traits de mœurs. Mais les huit cents morceaux réunis sous le titre un peu vague d'Ἐπιδεικτικά ne présentent qu'un intérêt de curiosité banale, si l'on n'y met quelque ordre en tenant compte de la diversité des sujets, des auteurs et des temps. Les épitaphes elles-mêmes gagneraient à être, autant que possible, rangées chronologiquement, car on y pourrait suivre ainsi le progrès des croyances sur l'immortalité de l'âme et sur l'autre vie. Au point de vue purement littéraire, on est curieux de suivre, depuis les premiers essais, la marche d'un art que la Grèce devait porter à sa perfection. L'*épigramme* est d'origine lapidaire; au sens primitif du mot, c'est une inscription destinée à quelque monument commémoratif, et qui, le plus souvent, y fut gravée bien avant que la curiosité des littérateurs songeât à relever sur les marbres ces petits poëmes pour en former des recueils[1]. Cette destination première en explique naturellement la brièveté, qui est devenue ensuite une règle de l'art, même chez ceux qui composèrent des épigrammes sans intention de les faire graver sur un monument. La langue grecque a, pour dire beaucoup de choses en un vers ou en un distique, de merveilleuses ressources par sa souplesse

[1] Voir, sur les premières collections de textes épigraphiques dans l'antiquité, l'introduction des *Elementa epigr. gr.* de Franz.

à former des composés expressifs et clairs, à sous-entendre tout mot qui n'est pas strictement nécessaire[1]. Aussi voit-on, dès les débuts de l'épigraphie grecque, quand le ciseau écorche péniblement la pierre, la moindre dédicace, la moindre épitaphe affecter la forme métrique. Ainsi, pour en prendre des exemples parmi les plus antiques inscriptions, parmi celles mêmes qui ne figurent pas encore dans le Supplément de l'Anthologie, un marbre d'Athènes, dont le texte est reproduit sous le n° 466, par M. Kirchhoff[2], nous donne en un vers hexamètre :

A Lyséas ici son père Sémon a élevé un tombeau.

Λυσέᾳ ἐνθάδε σῆμα πατὴρ Σήμων ἐπέθηκεν.

Le vers, on le voit, est d'une facture médiocre, n'ayant pas de césure avant le quatrième pied, et en ayant une au cinquième; mais la pensée est complète en sa simplicité. Autre forme d'archaïsme : le n° 470 de la même collection est en deux hexamètres, dont le dernier hémistiche : *τὸ γὰρ γέρας ἐσΊὶ θανόντων* est un naïf emprunt à Homère; audessous se lit la signature de l'artiste, qui, sans doute, n'avait pu entrer dans le distique sous la main du versificateur inhabile. L'archaïsme de quelques-unes de ces vieilles épitaphes se marque, non-seulement par les traits de l'écriture, mais par l'usage de la gravure *βουσΊροφηδόν*, « en sillon de charrue. » Telle est, ou plutôt telle était (car il n'en reste que des débris), la cinquième des inscriptions de Théra, qui contenait, en l'honneur d'Arion, le célèbre musicien, un distique analogue à celui qu'Élien nous a conservé dans ses Histoires des animaux[3].

Ἀθανάτων πομπαῖσιν Ἀρίονα Κυκλέος υἱὸν
Ἐκ Σικελοῦ πελάγους σῶσεν ὄχημα τόδε.

Sous la conduite des dieux, ce véhicule (le dauphin, dont l'image est ici désignée), a sauvé de la mer sicilienne Arion, fils de Cyclée.

Telle est surtout cette vénérable épitaphe d'un guerrier athénien, que M. Rangabé a publiée pour la première fois dans les mémoires de l'Académie des inscriptions, et que reproduit, avec une restitution importante, le Recueil de M. Kirchhoff, sous le n° 463.

[1] Voir, sur cette particularité, si importante dans les inscriptions dédicatoires, un mémoire précieux de M. Letronne, qui parut d'abord à la suite de ses *Recherches sur l'Égypte*, et que nous avons réimprimé avec des additions de l'auteur dans la *Revue archéologique de* 1850. — [2] *Corpus inscriptionum atticarum*, vol. I. Berlin, 1873, in-fol. — [3] X, 45. Cf. Franz, *Elementa epigr. gr.* p. 54, 55.

4.

Citoyen ou étranger venu d'ailleurs, ne passe pas sans plaindre Tettichus, homme brave, mort à la guerre, où a péri sa fraiche jeunesse. Ayant pleuré ces malheurs, [passants], allez à bien.

Εἴτ' ἀσ7ὸ]ς τις ἀνὴρ, εἴτε ξένος ἀλ[λ]οθεν ἐλθών,
Τέτ[τ]ιχον οἰκτείρας, ἄνδρ' ἀγαθόν, παρίτω,
Ἐν πολέμῳ φθίμενον, νεαρὰν ἥϐην ὀλέσαντα.
Ταῦτ' ἀποδυράμενοι νεῖσθ' ἐπὶ πρᾶγμ' ἀγαθόν.

Il y a là, dans l'expression d'un sentiment pieux, une sorte de gaucherie qui est le cachet du temps et qui ne rend pas cette expression moins touchante. On remarquera que le dernier vers rappelle les dernières lignes de l'oraison funèbre que Thucydide a mise dans la bouche de Périclès [1].

Citons encore la dédicace grossièrement sculptée le long des cannelures d'une colonne en marbre parien à Mélos :

Fils de Zeus, reçois d'Ekphantos cette statue (?) irréprochable. Car c'est en accomplissant un vœu qu'il a gravé ceci.

Παῖ Διός, Ἐκφάντῳ δέξαι τόδ' ἀμενφὲς ἄγαλμα.
Σοὶ γὰρ ἐπευχόμενος τοῦτ' ἐτέλεσσε γράφων.

Il y a là plus que de la naïveté; l'idée même reste un peu obscure. On ne voit pas si l'hommage fait au dieu est une prière pour l'avenir ou l'accomplissement d'un vœu antérieur, quoique le présent *ἐπευχόμενος*, au lieu de l'aoriste *ἐπευξάμενος* semble indiquer plutôt le second sens [2].

Quand l'épigramme passa de mains aussi inhabiles à celle des poëtes de profession, elle prit bien vite un caractère d'exactitude métrique, et une fermeté de style dont nous pouvons nous faire une idée par les trop rares épigrammes qui nous restent d'Anacréon, de Bacchylide, et par les pièces plus nombreuses que les anthologies nous ont conservées du vieux Simonide. Avec ce poëte « aimable, savant et sage » (*suavis, doctus sapiensque*) comme l'appelle Cicéron, on peut dire que l'épigramme entra dans la littérature grecque. Dès lors les beaux esprits s'y adonnèrent tous avec plus ou moins de zèle. Il n'y a guère de grand écrivain, prosateur ou poëte, qui n'en ait fait quelques-unes, au moins à l'occasion

[1] II, 46 : Νῦν δὲ ἀπολοφυράμενοι ὃν προσήκει ἕκασ7ος ἀποχωρεῖτε. — [2] Franz, *Elementa epigr. gr.* n. 21, p. 57, 58.

et par manière d'exercice. On en a de Platon, d'Aristote, on en a des princes et de leurs ministres. Tous les incidents de la vie privée comme les événements de la vie publique fournissaient matière à quelqu'une de ces menues compositions, qui se multipliaient à l'infini surtout depuis le siècle d'Alexandre et depuis la conquête de la Grèce par les Romains. Une jolie anecdote qu'on lit dans Plutarque peut nous faire comprendre cette fécondité croissante[1]. « Peu de temps avant mon voyage à Athènes, « un soldat, appelé en jugement par son chef, déposa le peu qu'il avait « d'argent dans la main d'une statue de Démosthène. Cette statue a les « doigts rapprochés et un grand platane a poussé tout près. Beaucoup « des feuilles du platane, soit que le hasard les eût jetées, soit par « quelque précaution du soldat, tombèrent sur la main de la statue et « y restèrent assez de temps pour protéger le petit trésor. Notre homme, « à son retour, l'y retrouva donc : l'aventure s'ébruita et les gens d'esprit « en prirent occasion d'écrire mainte épigramme sur la fidélité incorruptible de l'orateur [si compromis, on le sait, dans l'affaire d'Harpalus]; « ce fut un véritable concours[2]. » On pense bien que de telles occasions, de tels concours ne devaient pas être rares, surtout pendant les longs loisirs que fit à la société grecque son abaissement politique. Le talent d'épigrammatiste dégénéra plus d'une fois en industrie et en métier. Au moins est-il vrai que certains hommes d'un grand mérite s'habituèrent de préférence à cette poésie de courte haleine, qui n'exigeait aucun effort bien soutenu. On prit goût à exprimer ainsi tout ce qui se serait allongé ailleurs en satires, en épîtres, en élégies, en églogues, à peu près comme on voit chez nous la petite peinture de chevalet attirer et retenir uniquement de fort habiles hommes au détriment du grand art. Quoi qu'il en soit, il est certain que plusieurs écrivains, comme Léonidas de Tarente, Méléagre de Gadare, Philippe de Thessalonique, durent à l'épigramme une célébrité que nous n'avons pas trop de peine à comprendre. Si, selon l'axiome classique de Boileau,

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poëme,

on peut, on doit estimer à très-haut prix ces petits poëmes souvent

[1] *Vie de Démosthène*, ch. XXXI. — [2] Toutes les pièces de ce concours paraissent avoir péri. Une seule épigramme de l'Anthologie laisse voir une allusion aux soupçons qui pesèrent sur Démosthène (*Appendix Plan.* n. 313); mais on trouve dans le même recueil maint exemple d'un même sujet traité, avec une sorte d'émulation, par plusieurs poëtes, quelquefois même traité à plusieurs reprises par le même poëte.

ciselés avec un art merveilleux, et qui, dans leur cadre étroit, renferment des tableaux complets, l'expression heureuse d'une pensée délicate, d'un sentiment profond et vrai, d'une haute vérité morale. Malheureusement, comme l'ont senti tous les traducteurs et en vers et en prose, comme l'a surtout fait voir M. Sainte-Beuve dans son ingénieuse étude sur Méléagre, rien n'est difficile comme de transporter dans notre langue ce tour vif et précis des meilleures épigrammes grecques, cette élévation de style à laquelle on reconnaît l'art classique, comme on le reconnaît dans la moindre statuette en bronze ou même en terre cuite, quand elle nous vient de quelque bonne école. Depuis trois siècles prosateurs et versificateurs s'y essayent, en général avec peu de succès aux yeux des connaisseurs. Voici un quatrain charmant, dans le genre de subtilités un peu futiles où se complaisent volontiers nos épigrammatistes :

Un homme, en se pendant, fait tomber un trésor.
    Laisse la corde et va le prendre.
L'avare, à son retour, ne trouvant plus son or,
    Trouve la corde et va se pendre [1].

Eh bien ces *quatre* vers, dont la précision nous semble un tour de force, traduisent un seul distique, un distique attribué au grand Platon.

Χρυσὸν ἀνὴρ ὁ μὲν εὗρεν, ὁ δ' ὤλεσεν· ὧν ὁ μὲν εὑρὼν
Ῥίψεν, ὁ δ' οὐχ εὑρὼν λυγρὸν ἔδησε βρόχον.

Dans un genre plus sérieux, le distique suivant doit toute sa valeur à l'heureux agencement de mots simples et justes pour exprimer un sentiment vrai :

Δωδεκέτη τὸν παῖδα πατὴρ ἀνέθηκε Φίλιππος
Ἐνθάδε, τὴν πολλὴν ἐλπίδα, Νικοτέλην.

Philippus a consacré ici [la statue de] son fils, âgé de douze ans, sa grande espérance, Nicotélès.

Le distique est de Callimaque. On peut mettre au défi tous les rimeurs français de le traduire en deux vers seulement supportables. Aussi ceux de nos compatriotes qui se sont exercés en vers sur des épigrammes de

[1] Traduction de Victor Le Clerc, dans ses *Pensées de Platon.*

l'Anthologie ont-ils été réduits à choisir les moins rebelles à la traduction, et de leur choix se trouvait exclu maint petit chef-d'œuvre[1].

Ce qui est remarquable, d'ailleurs, dans cette riche collection, c'est que les chefs-d'œuvre ne portent pas toujours des noms célèbres. Maint versificateur obscur, ou même resté anonyme, avait contribué à décorer les tombeaux, les bases de statue et d'autres monuments d'inscriptions qui brillent au premier rang dans la galerie anthologique. De même que d'humbles potiers grecs et d'humbles peintres ont produit, en associant leur industrie, les milliers de vases charmants qui remplissent aujourd'hui nos collections céramiques, de même une foule de poëtes inconnus ont fourni à la vanité des athlètes vainqueurs, à la douleur de parents désolés, à l'orgueil de riches constructeurs de monuments publics, ces mille petites pièces en vers d'un dessin correct, d'une touche souvent exquise, que, chaque jour, le bonheur des fouilles rend à la lumière.

Aux temps classiques paraît appartenir l'inscription suivante, retrouvée, en 1863, parmi les ruines de Théra, publiée, avec un très-savant commentaire, par M. S. K. Œconomos, dans le journal grec *Eunomia*, 1er janvier 1864 :

Δωροκλείδας Ἱμείροντος Ἑρμᾷ καὶ Ἡρακλεῖ.

Doroclidas, fils d'Himiron, à Hermès et à Héraclès,

dédicace d'une statue d'athlète aux dieux qui sont les plus naturels protecteurs des gymnases :

Ἁ νίκα πύκταισι δι' αἵματος· ἀλλ' ἔτι θερμὸν
Πνεῦμα φέρων σκληρᾶς παῖς ἀπὸ πυγμαχίας
Ἔστα παγκρατίου βαρὺν ἐς πόνον· ἁ μία δ' ἀὼς
Δὶς Δωροκλείδαν εἶδεν ἀεθλοφόρον.

La victoire, pour les pugiles, est au prix du sang. Mais cet enfant, le souffle encore chaud des rudes épreuves du pugilat, resta ferme et prêt au dur labeur du pancrace, et la même aurore a vu Doroclidas deux fois couronné.

Dans ces quatre vers si pleins et si fermes, auxquels les sons du dialecte dorien donnent un accent de fierté guerrière, ne voit-on pas comme se dresser la figure d'un de ces jeunes athlètes pour qui la pa-

[1] Le seul choix un peu considérable est celui que M. J. D. Chopin a publié, en 1854, « avec accompagnement de notes critiques » (1 vol. in-8°, librairie Hachette).

lestre était vraiment l'école du courage, dans les beaux siècles où les jeux gymniques n'avaient pas encore dégénéré en un vain exercice de la force musculaire et de l'adresse? A trois ou quatre cents ans de distance, cela rappelle encore les admirables vers de Tyrtée, qui dépeignent si bien le soldat grec sous les armes :

> Ἀλλά τις εὖ διαβὰς μενέτω, ποσὶν ἀμφοτέροισιν
> Στηριχθεὶς ἐπὶ γῆς, χεῖλος ὀδοῦσι δακών,

et ce qui suit sur le même ton, avec la même précision pittoresque[1].

Au dialecte dorien, mais à une date plus récente, appartient encore la belle épitaphe récemment découverte à Halicarnasse, et publiée en France par M. Wescher. On me pardonnera peut-être, en la transcrivant ici, d'en essayer une traduction ou plutôt une imitation métrique. Après le salut funèbre :

> Μύρτον Εὐβούλου Μυνδία χρηστή, χαῖρε,

on lit sur le marbre les vers suivants :

> Πατρὶς μὲν Μύνδος, γενέτωρ δέ μιν ἔπλετ' Ἰάσων.
> Στοργᾷ δ' Εὐβούλου κούρα ἀνεγραφόμαν[2]
> Τέκνον δ' ἀρτιγάλακτον Ἰάσονα[3] ματρὶ λιποῦσα
> Ζωᾶς ἐστερόμαν ἐννεακαιδεκετίς.
> Αἰακτὰν δὲ θύγατρα κατεστενάχησε Στράτεια
> Οἷά τις εἰναλία δάκρυσιν ἀλκυονίς.
> Τούνεκα τὰν κατὰ γᾶς Μύρτον, ξένοι, αὐδήσαντες
> Χαίρειν, τὰν αὐτὰν ἀντινέμεσθε χάριν.

> Ma patrie est Myndos; mon père était Jason.
> Jeune et vierge Eubulus me choisit pour épouse,
> Et voilà qu'une mort jalouse
> Me frappe, à dix-neuf ans, laissant en la maison
> Une mère, un époux, un fils à la mamelle.
> Sur moi gémit ma mère en pleurs.

[1] Je ne sais si l'on a remarqué que ces vers de Tyrtée répondent presque trait pour trait au célèbre bas-relief archaïque et d'art athénien qui est connu sous le nom de *Guerrier de Marathon*. — [2] Cf. Ovide, *Hér.* VII, 193 : « Nec . . . . in« scribar : Elissa Sichei. » Pline, *Epist.* II, 20 : « Verania Pisonis. » Quant au datif στοργᾷ, je l'entends comme un causatif, « par l'amour, par l'affection. » Στοργή a ce sens d'affection conjugale dans une épigramme de l'*Anthologie palatine*, VII, 330. Enfin, κούρα pour κόρα prend ici bien naturellement le sens de la locution homérique κουριδίη ἄλοχος. — [3] Cet enfant, suivant un usage très-commun en

Passant, dites : Salut! et pleurez avec elle,
Pour mériter un jour de semblables honneurs.

Un plus habile que nous aurait pu faire passer en français une idée gracieuse qu'exprime le 6e vers, la comparaison de la mère plaintive avec la femelle de l'halcyon, ἀλκυονίς[1]. Quant à la prière et au vœu qui terminent cette épitaphe, on en remarquera l'analogie avec le vers final des distiques en l'honneur de l'Athénien Tettichus, que nous avons cités plus haut. L'inscription funéraire vit, hélas! de lieux communs inévitables, et qu'il faut lui pardonner, pourvu que l'afféterie et le mauvais goût ne fassent pas suspecter la sincérité des regrets et des hommages qu'elle exprime.

A côté de l'athlète vainqueur et de la jeune mère, plaçons encore le souvenir d'un grand homme. Parmi les notes qu'avait recueillies pour un *Supplément à l'Anthologie* le traducteur français de ce recueil, M. Dehèque, nous avons retrouvé ce distique, découvert, en 1859, dans les fondations d'une maison athénienne :

Υἱὸν Νικομάχου, σοφίης ἐπίσΊορα πάσης
Στῆσεν Ἀλέξανδρος θεῖον ἈρισΊοτέλη.

Le fils de Nicomaque, le maitre en tout savoir, le divin Aristote, c'est Alexandre qui l'a [ici] dressé.

c'est-à-dire qu'un Alexandre avait fait élever la statue dont la base, seule conservée, porte ce distique. Quel Alexandre? Ce n'est sans doute pas le roi de Macédoine, disciple d'Aristote; c'est probablement Alexandre d'Aphrodisias, le commentateur par excellence du Stagirite. Le monument appartiendrait alors au IIe siècle de l'ère chrétienne. Par sa concision expressive, la dédicace est digne des meilleurs temps de l'épigramme grecque[2].

Voilà bien des pièces (et nous aurions pu en citer beaucoup d'autres) qui méritent d'entrer au plus tôt dans l'Anthologie; elles nous ont attiré,

Grèce, portait le nom de son grand-père. — [1] Encore est-il vrai de noter que cette comparaison, un peu banale, semble empruntée à quelque formulaire métrique que les faiseurs d'épitaphes se transmettaient de main en main. L'existence de ce formulaire a été démontrée, pour les inscriptions latines, par M. E. Le Blant, dans son *Manuel d'épigraphie chrétienne* (Paris, 1869), p. 60-74. — [2] On connaissait déjà par *l'Anthologie* trois statues d'Aristote. Voir le début du poëme descriptif de Christodore et le Supplément fourni par *l'Anthologie de Planude*, n. 329 et 330.

5

elles nous ont retenu trop longtemps peut-être aux alentours de ce beau recueil et de l'édition que nous voulions apprécier. Nous aurons hâte d'y revenir dans un prochain article.

É. EGGER.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Ignatius von Antiochien, *par M. Théodore Zahn*. Gotha, Perthes, 1873, xvi-631 pages. — *Der Paulinismus. Ein Beitrag zur Geschichte der urchristlichen Theologie*, *par M. Otto Pfleiderer*. Leipzig, Fues, 1873, viii-518 pages.

Il se passe peu d'années où l'on ne publie en Allemagne quelque mémoire sur les épîtres attribuées à saint Ignace d'Antioche, et cette préoccupation est légitime, vu l'extrême importance des écrits dont il s'agit pour l'histoire de l'Église chrétienne au IIe siècle. La dissertation de M. Zahn se recommande par son étendue et par le soin avec lequel les matériaux ont été rassemblés. Quiconque aura le courage de lire ces 650 pages, écrites d'un style obscur et embarrassé, possédera réellement les éléments pour résoudre la question; mais tout le travail du raisonnement et de la critique restera bien à sa charge. On sent que des partis pris en dehors de la science ont dominé M. Zahn. Le désir de combattre l'école de Tubingue se fait, chez lui, trop sentir. M. Zahn admet l'authenticité de la collection entière des sept lettres attribuées à saint Ignace; or, sans croire avec Baur et ses disciples que tout soit apocryphe dans la correspondance de l'évêque d'Antioche, il est permis de regarder comme une tentative désespérée la prétention de démontrer que tout y est authentique et de bon aloi.

L'ouvrage de M. Pfleiderer a pour objet de suivre le développement de l'école de saint Paul, à la fin du Ier siècle et durant le IIe siècle. La question des épîtres ignatiennes y occupe une grande place; ces épîtres, en effet, par la doctrine antijuive qui y est enseignée, et par l'imitation qu'on y remarque des lettres de Paul, se rapportent directement à l'histoire de la fraction du christianisme primitif qui sort de

l'apôtre des gentils. M. Pfleiderer adopte la thèse diamétralement opposée à celle de M. Zahn. Il tient la totalité des épîtres ignatiennes pour apocryphe. Voyons si, entre ces deux affirmations opposées, il n'existe pas quelque opinion moyenne qui ait chance d'être la vérité.

Les historiens les plus sceptiques des origines du christianisme n'ont jamais élevé de doute sur ce fait, que, vers la fin du règne de Trajan, un certain Ignatius, chef de l'Église d'Antioche, subit le martyre à Rome. Les témoignages directs sur cet important personnage ecclésiastique font à peu près défaut. Les actes de son martyre sont du IVe siècle, et ont été rédigés sans autres documents que ceux que nous possédons. Eusèbe lui-même n'a sur la vie d'Ignace qu'une seule source de renseignements, savoir le recueil des sept lettres attribuées au saint évêque. Mais cette correspondance fût-elle tout entière apocryphe, le fait de son existence n'en prouverait pas moins le martyre d'Ignace et l'importance qu'on y attacha. Quelques-uns des traits les plus frappants d'une des lettres qui font partie de ladite correspondance étaient connus et cités dès la fin du IIe siècle. Nous avons, d'ailleurs, ici le témoignage d'un homme qu'on est surpris de voir allégué dans une question d'histoire ecclésiastique, celui de Lucien de Samosate. Il n'est guère douteux que Lucien ne fasse allusion à Ignace d'Antioche dans les passages du traité de *la Mort de Pérégrinus*[1], où il représente ce charlatan jouant le rôle d'évêque et de confesseur, enchaîné en Syrie, embarqué pour l'Italie, entouré par les fidèles de soins et de prévenances. Toutes les Églises députent vers lui des ministres chargés de le consoler. Pérégrinus, de sa captivité, adresse aux villes célèbres qui se trouvent sur son passage des épîtres pleines de conseils et de règles qu'on tient pour des lois[2]; il institue, en vue de ces messages, des envoyés revêtus d'un caractère religieux[3]; enfin, il comparaît devant l'empereur et brave son pouvoir avec une audace que ses admirateurs présentent comme un mouvement de sainte liberté.

La question des épîtres de saint Ignace est, après la question des écrits johanniques, la plus difficile de celles qui tiennent à la primitive littérature chrétienne. Pour un personnage comme saint Paul, dont nous possédons, de l'aveu de tous, quelques morceaux étendus d'une authenticité indubitable, et dont la biographie est assez bien connue, la discussion des épîtres contestées a une base. On part des textes irrécusables et du cadre bien établi de la biographie; on y compare les

[1] *De morte Peregr.* §§ 11-13, 18, 41. — [2] *Διαθήκας τινὰς καὶ παραινέσεις καὶ νόμους.* — [3] Cf. Ign. ad Polyc. 7, et Polyc. ad Phil. 13.

écrits douteux; on voit s'ils concordent avec les données admises de tout le monde, et, dans certains cas, comme dans celui des épîtres à Tite et à Timothée, on arrive à des démonstrations très-satisfaisantes. Mais nous ne savons rien de la vie ni de la personne d'Ignace; parmi les écrits qu'on lui attribue, il n'y a pas une page qui échappe à la contestation. Nous n'avons donc aucun *criterium* solide pour dire : Ceci est ou n'est pas de lui. Ce qui complique beaucoup la question, c'est que les textes de la littérature ignatienne sont extrêmement flottants. Les manuscrits grecs, latins, syriaques, arméniens, d'une même épître, diffèrent considérablement entre eux. Ces textes, durant plusieurs siècles, semblent avoir particulièrement tenté les faussaires et les interpolateurs. Les piéges, les difficultés s'y rencontrent à chaque pas.

Faisant abstraction des variantes secondaires, et aussi de quelques ouvrages d'une fausseté notoire, nous possédons, en texte grec et en traduction latine, deux collections d'inégale longueur d'épîtres attribuées à saint Ignace. L'une contient sept lettres adressées aux Éphésiens, aux Magnésiens, aux Tralliens, aux Romains, aux Philadelphiens, aux Smyrniens, à Polycarpe. L'autre se compose de treize lettres, savoir : 1° les sept précédentes, considérablement augmentées; 2° quatre nouvelles lettres d'Ignace aux Tarsiens, aux Philippiens, aux Antiochéniens, à Héron; 3° enfin une lettre de Marie de Castabale à Ignace, avec la réponse d'Ignace. Entre ces deux collections il n'y a pas d'hésitation possible. Tout le monde, depuis Usserius, est d'accord pour préférer la collection de sept lettres à la collection de treize. Nul doute que les lettres qui sont en plus dans cette dernière collection ne soient apocryphes. Quant aux sept lettres qui sont communes aux deux collections, le vrai texte doit certainement en être cherché dans la première collection. Une foule de particularités des textes de la seconde collection décèlent la main de l'interpolateur avec évidence; ce qui n'empêche pas que cette seconde collection n'ait une véritable valeur critique pour la constitution du texte; car il semble que l'interpolateur avait entre les mains un manuscrit excellent, et dont la leçon doit souvent être préférée, dans le détail, à celle des manuscrits non interpolés.

La collection de sept lettres est-elle, du moins, à l'abri du soupçon? Il s'en faut de beaucoup. Les premiers doutes furent soulevés par la grande école de critique française du XVII^e^ siècle. Saumaise, Blondel, élevèrent les objections les plus graves contre certaines parties de la collection de sept lettres. Daillé, en 1666, publia une dissertation remarquable[1] où

[1] J. Dallæus, *De scriptis qui sub Dion. Areop. et Ignatii Ant. nominibus circumferuntur.*

il la rejetait tout entière. Malgré les vives répliques de Pearson, évêque de Chester, et la résistance de Cotelier, la plupart des esprits indépendants, Larroque, Basnage, Casimir Oudin, se rangèrent à l'opinion de Daillé. L'école qui, de nos jours, en Allemagne, a si doctement appliqué la critique à l'histoire des origines du christianisme, n'a fait que marcher sur ces traces, vieilles de près de deux cents ans. Neander et Gieseler restèrent dans le doute; Christian Baur nia résolûment; aucune des épîtres ne trouva grâce devant lui[1]. Ce grand critique, à vrai dire, ne se contenta pas de nier; il expliqua. Pour lui, les sept épîtres ignatiennes furent un faux du IIe siècle, fabriqué à Rome à l'effet de créer des bases à l'autorité chaque jour grandissante de l'épiscopat. MM. Schwegler, Hilgenfeld, Volkmar, et tout récemment MM. Scholten, Pfleiderer, ont adopté la même thèse avec des nuances légères. Plusieurs théologiens instruits, cependant, tels que Uhlhorn, Hefele, Dressel, persistèrent à chercher dans la collection des sept épîtres des parties authentiques ou même à la défendre tout entière. Une découverte importante sembla un moment, vers 1840, devoir trancher la question dans un sens éclectique, et fournir un instrument à ceux qui tentaient l'opération difficile de séparer, dans ces textes peu accentués, les parties sincères des parties interpolées.

Parmi les trésors que le Musée britannique avait tirés des couvents de Nitrie, M. Cureton découvrit trois manuscrits syriaques contenant tous les trois une même collection des épîtres ignatiennes, beaucoup plus réduite que les deux collections grecques. La collection syriaque trouvée par Cureton ne comprenait que trois épîtres, l'épître aux Éphésiens, celle aux Romains, celle à Polycarpe, et ces trois épîtres s'y montraient beaucoup plus courtes que dans le grec. Il était naturel de croire que l'on tenait enfin l'Ignace authentique, un texte antérieur à toute interpolation. Les phrases citées comme d'Ignace par Irénée, par Origène, se trouvaient dans le texte curetonien. On croyait pouvoir montrer que les passages suspects ne s'y trouvaient pas. Bunsen, Ritschl, Weiss, Lipsius, dépensèrent, pour soutenir cette thèse, une ardeur extrême; M. Ewald prétendit l'imposer d'un ton impérieux; mais de formidables objections y furent opposées. Wordsworth, Hefele, Uhlhorn, Merx, s'attachèrent à prouver que la petite collection syriaque, loin d'être le texte primitif, était un texte abrégé, mutilé. On ne montrait pas bien, il est vrai, quelles vues avaient dirigé l'abréviateur dans ce

[1] *Ueber den Ursprung des Episkopats*, 1838; *Die ignatianischen Briefe und ihr neuster Kritiker*, 1848.

travail d'*excerpta*. Mais, en recherchant tous les indices de la connaissance qu'eurent les Syriens des épîtres en question, on arriva à ce résultat, que les Syriens, non-seulement n'avaient pas possédé un Ignace plus authentique que les Grecs, mais que la collection qu'ils avaient connue était la collection de treize lettres, d'où l'abréviateur découvert par Cureton avait fait ses extraits. Petermann contribua beaucoup à ce résultat en discutant la traduction arménienne des épîtres en question. Cette traduction a été faite sur le syriaque. Or elle contient les treize lettres avec leurs parties les plus faibles. On est aujourd'hui à peu près d'accord pour ne demander au syriaque, en ce qui concerne les écrits attribués à l'évêque d'Antioche, que des variantes de détail. Le principal mérite de l'ouvrage de M. Zahn est d'avoir définitivement écarté une hypothèse qui a troublé en pure perte la question ignatienne et ne lui a fait faire aucun sérieux progrès.

On voit, d'après ce qui vient d'être dit, que trois opinions divisent les critiques sur la collection de sept lettres, la seule qui mérite d'être discutée. Pour les uns, tout y est apocryphe. Pour d'autres, tout ou à peu près tout y est authentique. Quelques-uns cherchent à distinguer des parties authentiques et des parties apocryphes. M. Zahn, comme je l'ai dit, se rattache à la seconde opinion. Il ne paraît pas s'être suffisamment rendu compte de la force de l'opinion contraire. Ce n'est pas seulement, en effet, l'école de Tubingue, souvent trop négative, qui a éprouvé des doutes invincibles devant la collection de sept lettres. Des critiques aussi réservés que Dressel, tout en donnant à la collection des sept épîtres ignatiennes une place dans la littérature chrétienne de l'âge apostolique, ont déclaré qu'il leur était impossible d'y voir l'œuvre pure et sans mélange du martyr d'Antioche. Ces répugnances, nous croyons qu'il est impossible à un lecteur impartial de ne pas les partager.

Si l'on excepte, en effet, l'épître aux Romains, pleine d'une énergie étrange, d'une sorte de feu sombre, et empreinte d'un caractère particulier d'originalité, les six autres épîtres, à part deux ou trois passages, sont froides, sans accent, d'une désespérante monotonie. Pas une de ces particularités vives qui donnent un cachet si frappant aux épîtres de saint Paul, et même aux épîtres de saint Jacques, de Clément Romain. Ce sont des exhortations vagues, sans rapport personnel avec ceux à qui elles sont adressées, et toujours dominées par une idée fixe, l'accroissement du pouvoir épiscopal, la constitution de l'Église en une hiérarchie.

Certainement la remarquable évolution qui substitua à l'autorité

collective de l'ἐκκλησία ou συναγωγή la direction des πρεσβύτεροι ou ἐπίσκοποι (deux termes d'abord synonymes), et qui, parmi les πρεσβύτεροι ou ἐπίσκοποι, en mit un hors de ligne pour être par excellence l'ἐπίσκοπος ou inspecteur des autres, commença de très-bonne heure. Mais il n'est pas croyable que, vers l'an 110 ou 115, ce mouvement fût aussi avancé que nous le voyons dans les épîtres ignatiennes. Pour l'auteur de ces curieux écrits, l'évêque est toute l'Église; il faut le suivre en tout, le consulter en tout : il résume la communauté en lui seul. Il est le Christ lui-même[1]. « Là où est l'évêque, là est l'Église, comme là où est « Jésus-Christ, là est l'Église catholique[2]. » La distinction des différents ordres ecclésiastiques n'est pas moins caractérisée. Les prêtres et les diacres sont entre les mains de l'évêque comme les cordes d'une lyre[3]; de leur parfaite harmonie dépend la justesse des sons que rend l'Église. Au-dessus des Églises particulières, enfin, il y a l'Église universelle, ἡ καθολικὴ ἐκκλησία[4]. Tout cela est bien de la fin du second siècle, mais non des premières années de ce siècle. Les répugnances qu'éprouvèrent sur ce point nos critiques français du XVII[e] siècle étaient fondées, et partaient du sentiment très-juste qu'ils avaient de l'évolution successive des dogmes chrétiens.

Les hérésies combattues par l'auteur des épîtres ignatiennes avec tant d'acharnement sont aussi d'un âge postérieur à celui de Trajan. Elles se rattachent toutes au docétisme ou à un gnosticisme analogue à celui de Valentin[5]. Nous insistons moins sur ce point; car les épîtres pastorales[6] et les écrits johanniques combattent des erreurs fort analogues; or nous croyons ces écrits de la première moitié du second siècle. Cependant l'idée d'une orthodoxie, hors de laquelle il n'y a qu'erreur, apparaît dans les écrits dont il s'agit avec un développement qui semble bien plus rapproché des temps de saint Irénée que de l'âge chrétien primitif.

Le grand signe des écrits apocryphes, c'est d'être des écrits à tendance; le but que s'est proposé le faussaire en les composant s'y trahit toujours avec clarté. Ce caractère se remarque au plus haut degré dans les épîtres attribuées à saint Ignace, l'épître aux Romains toujours exceptée. L'auteur veut frapper un grand coup en faveur de la hiérarchie épiscopale; il veut accabler les hérétiques et les schismatiques de son temps

[1] *Ad Eph.* § 6. — [2] *Ad Smyrn.* § 8. — [3] *Ad Eph.* § 4. — [4] *Ad Smryn.* § 8. — [5] Voir Zahn, p. 385 et suiv. — [6] M. Pfleiderer (p. 482 et suiv.) a bien montré les rapports des épîtres ignatiennes avec les épîtres pastorales attribuées à Paul, surtout en ce qui concerne les erreurs combattues.

sous le poids d'une autorité irréfragable. Mais où trouver une plus haute autorité que celle de cet évêque vénéré dont tout le monde connaissait la mort héroïque ! Quoi de plus solennel que des conseils donnés par ce martyr, quelques jours ou quelques semaines avant sa comparution dans l'amphithéâtre ? Saint Paul, de même, dans les épîtres supposées à Tite et à Timothée, est présenté comme vieux, près de mourir [1]. La dernière volonté d'un martyr devait être sacrée, et cette fois l'admission de l'ouvrage apocryphe était d'autant plus facile, que saint Ignace passait, en effet, pour avoir écrit diverses lettres dans son voyage vers la mort. Selon nous, même, une de ces lettres était conservée [2], et les passages les plus frappants en étaient presque sus de mémoire par les fidèles un peu au courant de la tradition.

Ajoutons à ces objections des invraisemblances matérielles. Les salutations aux Églises et les relations qu'elles supposent avec ces Églises ne s'expliquent pas bien. Les traits circonstanciels ont quelque chose de gauche et d'émoussé, ainsi que cela se remarque dans les épîtres, selon nous supposées, à Tite et à Timothée. Le grand usage qui est fait dans les écrits dont nous parlons du quatrième Évangile et des épîtres johanniques [3], la façon affectée dont l'auteur parle de la douteuse épître de saint Paul aux Éphésiens [4], excitent également le soupçon. Par contre, il est bien étrange que l'auteur, cherchant à exalter l'Église d'Éphèse, relève ses rapports avec saint Paul et ne dise rien de saint Jean ni de son séjour à Éphèse, lui qu'on suppose si lié avec Polycarpe, disciple de Jean [5]. Il faut avouer enfin qu'une telle correspondance est bien peu citée par les Pères, et que l'estime que paraissent en avoir faite les auteurs chrétiens jusqu'au IVe siècle n'est pas en proportion de celle qu'elle eût méritée, si elle eût été authentique. Mettons toujours à part l'épître aux Romains, qui, selon nous, ne fait point partie de la collection apocryphe; les six autres épîtres ont été peu lues; saint Jean Chrysostome et les écrivains ecclésiastiques d'Antioche semblent les ignorer [6]. Chose singulière ! l'auteur même des actes les plus autorisés du martyre d'Ignace, de ceux que Ruinart publia d'après un manuscrit de Colbert, n'en a qu'une connaissance très-vague [7]. Il en est de même de l'auteur des Actes publiés par Dressel, *Patrum apostolicorum opera*, p. 368 et suiv.

Ce que nous venons de dire des six épîtres aux Éphésiens, aux Magné-

[1] II Tim. IV, 6-8. — [2] Voir ci-après, p. 41. — [3] Voir Zahn, p. 604 et suiv. — [4] *Ad Eph.* § 12. — [5] Scholten, *De Apostel Joh. in Klein-Azië*, p. 25-27. — [6] Voir Zahn, p. 34, 35, 62, 67. — [7] Voir Zahn, p. 54, 55.

siens, aux Tralliens, aux Philadelphiens, aux Smyrniens, à Polycarpe, ne s'applique pas à l'épître aux Romains. Les six ouvrages précités sont des décalques de plus en plus affaiblis d'un même type. Le génie, le caractère individuel, y manquent absolument. L'épître aux Romains fait une impression opposée. Cette pièce a frappé toute l'antiquité ecclésiastique. Irénée, Origène, Eusèbe, la citent et l'admirent. Le style en a une saveur âpre et prononcée, quelque chose de fort et de populaire; la plaisanterie y va jusqu'au jeu de mots; au point de vue du goût, certains traits sont poussés à une exagération choquante; mais la foi la plus vive, l'ardente soif de la mort n'ont jamais inspiré d'accents aussi passionnés. L'enthousiasme du martyre, qui, durant deux cents ans, fut l'esprit dominant du christianisme, a reçu de l'auteur, quel qu'il soit, de ce morceau extraordinaire, son expression la plus exaltée.

« A force de prières, j'ai obtenu de voir vos saints visages; j'ai même ob- « tenu plus que je ne demandais; car, si Dieu me fait la grâce d'aller jus- « qu'au bout, j'espère que je vous embrasserai prisonnier de Christ Jésus. « L'affaire est bien entamée, pourvu seulement que rien ne m'empêche « d'atteindre le lot qui m'est échu. C'est de vous, à vrai dire, que viennent « mes inquiétudes : je crains que votre affection ne me soit dommageable[1]. « Vous autres, vous ne risquez rien; mais moi, c'est Dieu que je perds, si « vous réussissez à me sauver..... Jamais je ne retrouverai une pareille « occasion, et vous, à condition que vous ayez la charité de rester tran- « quilles, jamais vous n'aurez contribué à une œuvre meilleure. Si vous « ne dites rien, en effet, j'appartiendrai à Dieu; si, au contraire, vous « aimez ma chair, me voilà de nouveau rejeté dans la lutte. Laissez-moi « immoler, pendant que l'autel est prêt, pour que, réunis tous en chœur « par la charité, vous chantiez au Père en Christ Jésus : « O grande « bonté de Dieu, qui a daigné amener du levant au couchant l'évêque de « Syrie! » Il est bon, en effet, de se coucher du monde en Dieu, pour se « lever en lui.

« Vous n'avez jamais fait de mal à personne; pourquoi commencer au- « jourd'hui? Vous avez été des maîtres pour tant d'autres! Je ne veux « qu'une seule chose, réaliser ce que vous enseignez, ce que vous pres- « crivez[2]. Demandez seulement pour moi la force du dedans et du « dehors, afin que je ne sois pas seulement appelé chrétien, mais que je

[1] Il craint que les chrétiens de Rome, par leur crédit et leur fortune, ne le sauvent de la mort. (Voir *Constit. apost.* IV, 9; V, 1, 2; Lucien, *Peregrinus*, 12; Eusèbe, *H. E.* IV, 40. Cf. Zahn, p. 248, 249, 279, note 1; 281, note 1; cf. p. 65, note 1). — [2] L'Église romaine avait sur le martyre les principes les plus sévères.

« sois trouvé tel, quand j'aurai disparu selon le monde. Rien de ce qui est « apparent n'est bon. « Ce qu'on voit est temporaire, ce qu'on ne voit « pas est éternel [1]. » Notre Dieu Jésus-Christ, existant dans son Père, ne « paraît plus. Le christianisme n'est pas seulement une œuvre de silence, « il devient une œuvre d'éclat quand il est haï du monde [2].

« J'écris aux Églises, je mande à tous que je suis assuré de mourir « pour Dieu, si vous ne m'en empêchez. Je vous supplie de ne pas « vous montrer, par votre bonté intempestive, mes pires ennemis. Laissez-« moi être la pâture des bêtes, grâce auxquelles il me sera donné de « jouir de Dieu. Je suis le froment de Dieu; il faut que je sois moulu « par les dents des bêtes, pour que je sois trouvé pur pain de « Christ. Caressez-les plutôt, afin qu'elles soient mon tombeau et qu'elles « ne laissent rien subsister de mon corps, et que mes funérailles ne soient « ainsi à charge à personne. Alors je serai vraiment disciple de Christ, « quand le monde ne verra plus mon corps. . . . .

« Depuis la Syrie jusqu'à Rome, sur terre, sur mer, de jour, de nuit, « je combats déjà contre les bêtes, enchaîné que je suis à dix léopards « (je veux parler des soldats mes gardiens, qui se montrent d'autant plus « méchants qu'on leur fait plus de bien)[3]. Grâce à leurs mauvais traite-« ments, je me forme ; « mais je ne suis pas pour cela justifié [4]. » Je gagne-« rai, je vous l'assure, à me trouver en face des bêtes qui me sont pré-« parées. J'espère les rencontrer dans de bonnes dispositions ; au besoin « je les flatterai de la main, pour qu'elles me dévorent sur-le-champ, et « qu'elles ne fassent pas comme pour certains, qu'elles ont craint de « toucher. Que si elles y mettent du mauvais vouloir, je les forcerai.

« Pardonnez-moi, je sais ce qui m'est préférable [5]. C'est maintenant « que je commence à être un vrai disciple. Non; aucune puissance ni « visible, ni invisible, ne m'empêchera de jouir de Jésus-Christ. Feu et « croix, troupes de bêtes, dislocation des os, mutilation des membres, « broiement de tout le corps, que tous les supplices du démon tombent « sur moi, pourvu que je jouisse de Jésus-Christ... Mon amour a été

[1] Citation de II Cor. IV, 18; manque dans les anciennes versions des épitres de saint Ignace. — [2] La leçon *σιωπῆς μόνον* est la bonne. La leçon *πεισμονῆς* n'offre pas de sens; on conçoit la chute de *σιω*, non son insertion. Ἀλλά suppose *μόνον*. Quant au second membre de phrase, qui a disparu dans la collection de sept lettres et s'est conservé dans celle de treize, il appartenait sûrement au texte primitif. (Voir Dressel, p. 167, note 7.) — [3] Sans doute les soldats, pour se faire payer par les fidèles, redoublaient de dureté envers le confesseur. (Voir Lucien, *Peregrinus*, l. c.) — [4] I Cor. IV, 4. — [5] Ignace veut dire sans doute que la mort est pour lui tout profit, au point de vue chrétien, mais aussi que les bêtes de l'amphithéâtre seront moins mauvaises pour lui que ses gardiens.

« crucifié, et il n'y a plus en moi d'ardeur pour la matière; il n'y a qu'une « eau vive [1], qui murmure au dedans de moi et me dit : « Viens vers le « Père. » Je ne prends plus de plaisir à la nourriture corruptible ni aux « joies de cette vie. Je veux le pain de Dieu, ce pain de vie, qui est la « chair de Jésus-Christ, fils de Dieu, né à la fin des temps de la race « de David et d'Abraham; et je veux pour breuvage son sang, qui est « l'amour incorruptible, la vie éternelle. »

Voilà certainement un morceau singulier, et qui tranche sur les lieux communs des autres épîtres attribuées à Ignace. L'épître aux Romains tout entière est-elle l'œuvre du saint martyr? On en peut douter; mais il semble qu'il y a bien là un fond original. Là, et là seulement, on reconnaît ce que M. Zahn accorde trop généreusement au reste de la correspondance ignatienne, l'empreinte d'un puissant caractère et d'une forte individualité. Le style de l'épître aux Romains est bizarre, énigmatique, tandis que celui du reste de la correspondance est simple et assez plat. L'épître aux Romains ne renferme aucun de ces lieux communs de discipline ecclésiastique où se reconnaît l'intention du faussaire. Les fortes expressions qu'on y rencontre sur la divinité de Jésus-Christ et sur l'eucharistie ne doivent pas trop nous surprendre. Ignace appartenait à l'école de Paul, où les formules de théologie transcendante étaient bien plus de mise que dans la sévère école judéo-chrétienne. Encore moins faut-il s'étonner des nombreuses citations et imitations de Paul que présente l'épître d'Ignace dont nous parlons. Nul doute qu'Ignace ne fît sa lecture habituelle des grandes épîtres authentiques de Paul. J'en dis autant d'une citation de saint Matthieu (§ 6), qui, du reste, manque dans plusieurs traductions anciennes, et d'une allusion vague aux généalogies des synoptiques (§ 7). Ignace possédait sans doute les *Λεχθέντα ἢ πραχθέντα* de Jésus, tels qu'on les lisait de son temps, et, sur les points essentiels, ces récits différaient peu de ceux qui sont venus jusqu'à nous. Plus grave assurément est l'objection tirée des expressions que l'auteur de notre épître paraît emprunter au quatrième Évangile [2]. Il n'est pas sûr que cet Évangile existât déjà vers l'an 115. Mais des expressions comme *ὁ ἄρχων αἰῶνος τούτου*, des images comme *ὕδωρ ζῶν* pouvaient être des expressions mystiques employées dans certaines écoles dès le premier quart du IIe siècle, et avant que le quatrième Évangile les eût consacrées.

Ces arguments intrinsèques ne sont pas les seuls qui nous obligent à

[1] Comp. Jean, VII, 38. — [2] Ὁ ἄρχων τοῦ αἰῶνος τούτου, et toute la fin du paragraphe 7, depuis ὕδωρ δὲ ζῶν.

faire, pour l'épître aux Romains, une catégorie à part dans la correspondance ignatienne. A quelques égards, cette épître contredit les six autres. Au paragraphe 4, Ignace déclare aux Romains qu'il les présente aux autres Églises comme voulant lui enlever la couronne du martyre. On ne trouve rien de semblable dans les six autres épîtres que nous possédons. Ce qui est bien plus grave, c'est que l'épître aux Romains semble nous être parvenue par un tout autre canal que les six autres lettres. Dans les manuscrits qui nous ont gardé la collection des lettres suspectes, ne se trouve pas l'épître aux Romains[1]. Le texte relativement sincère de cette épître ne nous a été transmis que par les Actes dits *colbertins* du martyre de saint Ignace. Il a été repris et interpolé dans la collection des treize lettres. Mais tout prouve que la collection des lettres aux Éphésiens, aux Magnésiens, aux Balliens, aux Philadelphiens, aux Smyrniens, à Polycarpe, ne comprit pas d'abord l'épître aux Romains, que ces six lettres constituèrent à elles seules une collection, ayant son unité, composée par un seul auteur, que ce n'est que plus tard qu'on fondit ensemble les deux séries de correspondance ignatienne, l'une apocryphe (de six lettres), l'autre authentique (d'une seule lettre). Il est remarquable que, dans la collection des treize lettres, l'épître aux Romains vient la dernière[2], quoique son importance et sa célébrité eussent dû lui assurer la première place. Enfin, dans toute la tradition ecclésiastique, l'épître aux Romains a une destinée particulière. Tandis que les six autres épîtres sont très-peu citées, l'épître aux Romains, à partir d'Irénée, est alléguée avec un respect extraordinaire, et les traits énergiques qu'elle renferme pour exprimer l'amour de Jésus et l'ardeur du martyre font en quelque sorte partie de la conscience chrétienne et sont connus de tous. Pearson, et après lui, M. Zahn[3], ont même constaté un fait singulier, c'est l'imitation, qu'on trouve dans le paragraphe 3 de la relation authentique du martyre de Polycarpe écrite par un Smyrniote en l'an 155[4], d'un passage de l'épître d'Ignace aux Romains. Il semble bien que le Smyrniote, auteur de ces Actes, avait dans l'esprit quelques-uns des passages les plus frappants de l'épître aux Romains, surtout le cinquième paragraphe[5].

[1] Dressel, p. XXXI, LXI-LXII. — [2] Zahn, p. 85, 94. — [3] P. 517. — [4] C'est la date que les beaux travaux de M. Waddington assignent maintenant à la mort de Polycarpe. — [5] Ce qui infirme ce raisonnement, c'est que, dans ces mêmes Actes (§ 22), se trouve une phrase qui en rappelle beaucoup une autre de l'épître prétendue d'Ignace aux Éphésiens, § 12 (un des endroits dont il est le plus difficile d'admettre l'authenticité). Nous croyons qu'ici c'est le faussaire qui s'est souvenu des actes de Polycarpe; mais dès lors nous serions faibles devant un adversaire qui nous soutien-

Ainsi tout assigne à l'épître aux Romains dans la littérature ignatienne une place distincte. M. Zahn reconnaît cette situation particulière; il montre très-bien, à divers endroits[1], que cette épître ne fit jamais complétement corps avec les six autres; mais il n'a pas tiré la conséquence de ce fait. Son désir de trouver la collection des sept lettres authentique l'a engagé dans une thèse imprudente, qui contredit même certaines parties de son livre, savoir que la collection des sept lettres doit être adoptée ou rejetée dans son ensemble. C'est renouveler, dans un autre sens, la faute de Baur, de Hilgenfeld, de Volkmar; c'est compromettre gravement un des joyaux de la littérature chrétienne primitive, en l'associant à des écrits le plus souvent médiocres, et qu'on peut tenir pour à peu près condamnés.

Ce qui semble donc le plus probable, c'est que, dans la littérature ignatienne, il n'y a d'authentique que l'épître aux Romains. Même cette épître n'est pas restée exempte d'altérations. Les longueurs, les redites qu'on y remarque, sont peut-être des blessures infligées par un interpolateur à ce beau monument de l'antiquité chrétienne. Quand on compare le texte conservé par les Actes colbertins au texte de la collection des treize épîtres, aux traductions latines et syriaques, aux citations d'Eusèbe, on trouve des différences assez considérables. Il est évident que l'auteur des Actes colbertins, en enchâssant dans son récit ce précieux morceau, ne s'est pas fait scrupule de le retoucher sur bien des points. Dans la suscription, par exemple, Ignace se donne le surnom de *Θεοφόρος*. Or, ni Irénée, ni Origène, ni Eusèbe, ni saint Jérôme, ne connaissent ce surnom, si caractéristique; il apparaît pour la première fois dans les Actes du martyre, qui font rouler la partie la plus importante de l'interrogatoire de Trajan sur ladite épithète. L'idée de l'appliquer à Ignace a pu venir de passages des épîtres supposées, tels que *Ad Eph.* § 9[2]. L'auteur des Actes, trouvant ce nom dans la tradition, s'en est emparé, et l'a ajouté au titre de l'épître qu'il insérait dans son récit : *Ἰγνάτιος ὁ καὶ Θεοφόρος*. Je pense que, dans la rédaction primitive des six épîtres apocryphes, ces mots *ὁ καὶ Θεοφόρος* ne faisaient pas non plus partie des titres. Le *post-scriptum* de l'épître de Polycarpe aux Philippiens, où Ignace est mentionné, et qui est de la même main que les

drait qu'il en a été de même pour le passage précité de l'épître aux Romains. — [1] P. 54, 95, 96, 116, 166, 492. — [2] L'épithète de ܢܘܪܢܐ, نوراني, « de feu, » que les Syriens donnent à saint Ignace vient sûrement d'une allusion à l'apparente étymologie latine d'Ignatius (*ignis*), rapprochée peut-être du § 5 de l'épître aux Romains : *Πῦρ καὶ σταυρός*..... (Cf. Zahn, p. 73 et suiv. 555.)

six épîtres, comme nous le verrons plus loin, ne connaît pas cette épithète.

Est-on en droit de nier absolument que, dans les six épîtres suspectes, il n'y ait aucune partie empruntée à des lettres authentiques d'Ignace? Non, sans doute; cependant, l'auteur des six épîtres apocryphes n'ayant pas connu, à ce qu'il semble, l'épître aux Romains, il n'y a pas grande apparence qu'il ait possédé d'autres lettres authentiques du martyr. Un seul passage, le § 19 de l'épître aux Éphésiens, me paraît trancher sur le fond terne et vague des épîtres suspectes. Ce qui concerne les *τρία μυστήρια κραυγῆς* est bien de ce style obscur, singulier, mystérieux, rappelant le quatrième Évangile, que nous avons remarqué dans l'épître aux Romains. Ce passage, comme les traits brillants de l'épître aux Romains, a été fort cité[1]. Mais c'est là un fait trop isolé pour qu'il y ait lieu d'y insister.

Une question qui a un lien étroit avec celle des épîtres attribuées à saint Ignace, est la question de l'épître attribuée à Polycarpe. A deux reprises différentes (§ 9 et § 13), Polycarpe, ou celui qui a supposé la lettre, fait une mention nominative d'Ignace. Une troisième fois (§ 1), il semblerait encore y faire allusion. On lit dans un ces passages (§ 13 et dernier) : « Vous m'avez écrit, vous et Ignace, pour que, si quelqu'un « d'ici part pour la Syrie, il y porte vos lettres. Je m'acquitterai de ce « soin, si j'en trouve le moment opportun, soit par moi-même, soit par « un messager que j'enverrai pour moi et pour vous. Quant aux épîtres « qu'Ignace nous a adressées, et aux autres que nous possédons de lui, « nous vous les envoyons, comme vous nous l'avez demandé; elles sont « jointes à cette lettre. Vous en pourrez tirer beaucoup de fruit; car elles « respirent la foi, la patience, l'édification en Notre-Seigneur. » La vieille version latine ajoute : « Mandez-moi ce que vous savez touchant Ignace « et ceux qui sont avec lui. » Ces lignes correspondent notoirement au passage de la lettre d'Ignace à Polycarpe (§ 8) où Ignace demande à ce dernier d'envoyer des courriers dans diverses directions. Tout cela est bien suspect. Comme l'épître de Polycarpe finit très-bien avec le § 12, on est amené presque nécessairement à supposer que ce *post-scriptum* a été ajouté à l'épître de Polycarpe par l'auteur même des six épîtres apocryphes d'Ignace. Aucun manuscrit grec de l'épître de Polycarpe ne contient ce *post-scriptum*. On ne le connaît que par une citation d'Eusèbe et par la version latine. M. Zahn a très-bien montré que les mêmes erreurs sont combattues dans l'épître à Polycarpe et dans les

[1] Dressel, p. 136, notes.

six épîtres ignatiennes[1]. Beaucoup de manuscrits présentent l'épître de Polycarpe jointe à la collection ignatienne en guise de préface ou d'épilogue[2]. Il semble donc que le faussaire a eu pour plan de chercher un point d'appui dans l'épître authentique de Polycarpe, et, en y ajoutant un *post-scriptum*, de créer une recommandation pour son œuvre. Cette addition concordait bien avec la mention d'Ignace qui se trouve dans la partie authentique de la lettre de Polycarpe (§ 9). Elle cadrait mieux encore, au moins en apparence, avec le premier paragraphe de cette lettre, où Polycarpe loue les Philippiens d'avoir reçu comme il fallait des confesseurs chargés de chaînes qui passaient chez eux. Il n'est nullement sûr que, dans la pensée de Polycarpe, ces confesseurs fussent Ignace. Il en parle au pluriel, tandis qu'Ignace ne paraît pas avoir eu de compagnon de chaîne et de martyre. La manière dont le nom d'Ignace revient au § 9, écarte l'idée qu'il ait déjà été question de lui au § 1er. L'épithète de *μακάριος*, appliquée à Ignace au § 9, suppose Ignace mort, tandis que le § 13, surtout dans la version latine[3], suppose Ignace encore vivant. Je m'arrête donc à cette pensée que l'épître de Polycarpe est authentique, qu'elle fut écrite plusieurs années après la mort d'Ignace, que les §§ 1 et 9 sont authentiques, que l'allusion du § 1er ne se rapporte pas à Ignace, que le *post-scriptum* Ἐγράψατέ μοι..... est une interpolation faite par l'auteur des fausses épîtres ignatiennes vers la fin du IIe siècle.

Les Actes du martyre de saint Ignace n'offrent pas moins de diversité que le texte même des épîtres qu'on lui attribue. On en compte jusqu'à huit ou neuf rédactions. La discussion de ces différents récits est une des meilleures parties du livre de M. Zahn. Il montre fort bien qu'il ne faut pas attribuer beaucoup d'importance à ces relations, qu'aucune n'a de valeur originale, qu'elles sont toutes postérieures à Eusèbe et composées avec les données fournies par Eusèbe, données qui n'ont elles-mêmes d'autre base que la collection des épîtres et surtout l'épître aux Romains[4]. Ces Actes, dans leur forme la plus ancienne, ne remontent pas au delà de la fin du IVe siècle. On ne saurait en aucune manière les comparer aux Actes du martyre de Polycarpe et des martyrs de Lyon, relations vraiment authentiques et contemporaines des faits rapportés. Ils sont pleins d'impossibilités, d'erreurs historiques et de méprises sur la situation de l'empire à l'époque de Trajan.

[1] Zahn, p. 379. — [2] Zahn, p. 91, 92. Cette réunion, cependant, ne paraît pas fort ancienne, et, comme nous l'avons dit, dans ces sortes de copies des lettres de Polycarpe, le *post-scriptum* ne se trouve pas. — [3] « Et de ipso Ignatio, et de his qui « cum eo sunt, quod certius agnoveritis significate. » — [4] Zahn, p. 56.

S'il fallait se résumer en une matière aussi difficile, nous proposerions le système que voici :

1° Dans les dernières années du règne de Trajan, vers 115, un chef de la communauté chrétienne d'Antioche, qui portait le nom latin d'Ignatius, fut arrêté, condamné et amené à Rome pour être livré aux bêtes. Le long voyage de ce courageux confesseur d'Antioche à Rome fut une sorte de triomphe. Les Églises des villes qu'il traversait s'empressaient autour de lui, lui demandaient des conseils. Lui, de son côté, leur écrivait des épîtres pleines d'enseignements, auxquels sa position, analogue à celle de saint Paul, prisonnier de Jésus-Christ, donnait la plus haute autorité[1].

2° A Smyrne, en particulier, Ignace se trouva en rapport avec toutes les Églises d'Asie. Polycarpe, jeune encore à cette époque, le vit et garda de lui un profond souvenir[2]. Ignace eut de cet endroit une correspondance étendue[3]; ses lettres étaient accueillies avec presque autant de respect que des écrits apostoliques. Entouré de courriers d'un caractère sacré qui allaient et venaient, il ressemblait plus à un personnage puissant qu'à un prisonnier. Ce spectacle frappa les païens eux-mêmes, et c'est à ce fait que Lucien fait allusion dans sa *Mort de Pérégrinus*.

3° Parmi les lettres qu'Ignace écrivit de Smyrne, il y en eut une adressée aux fidèles de Rome, à l'imitation de saint Paul. Dans cette lettre, Ignace exprimait, en un langage plein d'originalité et de force, son désir du martyre, son amour pour Jésus. Ce morceau se conserva en des copies assez divergentes, mais contenant toutes les phrases énergiques par lesquelles Ignace exprimait l'état exalté de son âme. Ces phrases se répandirent même dans la tradition orale; on les répétait souvent pour s'encourager au martyre; elles devinrent une partie de la tradition.

4° Trente ou trente-cinq ans après, vers 145 ou 150, en tout cas antérieurement à l'an 155 (date de la mort de Polycarpe), Polycarpe, écrivant aux fidèles de Philippes, leur rappelait Ignace comme un modèle et une autorité peu inférieure à celle des apôtres. Dans la relation authentique du martyre de Polycarpe (155), il y a des allusions au texte même de l'épître aux Romains, telle que nous la possédons.

5° Vers l'an 170, quinze ans par conséquent environ après la mort de

[1] *Epist. ad Rom.* § 9. — [2] *Epist. Polyc. ad Phil.* § 9. — [3] *Epist. ad Rom.* § 4, 9, 10.

Polycarpe, un faussaire, zélé pour l'établissement de l'autorité épiscopale, conçut le projet, à l'imitation des épîtres pastorales attribuées à Paul, de composer, sous le nom d'Ignace, une série d'épîtres, destinées à inculquer ses idées de discipline ecclésiastique, de stricte hiérarchie et d'orthodoxie catholique, en opposition avec les erreurs des docètes et de certaines sectes gnostiques. L'épître de Polycarpe aux Philippiens, conçue elle-même dans cet ordre d'idées, lui servit de point de départ. Il écrivit, à l'imitation de cette épître, les six épîtres aux Éphésiens, aux Magnésiens, aux Tralliens, aux Philadelphiens, aux Smyrniens, à Polycarpe, les quatre premières censées écrites de Smyrne, les deux suivantes censées écrites d'Alexandria Troas. Il supposa, en outre, que, de Philippes, Ignace et les Philippiens avaient écrit à Polycarpe une lettre contenant diverses recommandations relatives à toute cette correspondance, et il crut donner à sa fiction une autorité irréfragable en ajoutant à l'épître authentique de Polycarpe aux Philippiens un *post-scriptum*, contenant la plus haute garantie de son œuvre : Ἐγράψατέ μοι..... etc.

6° De l'épître de Polycarpe ainsi falsifiée et des six lettres censées d'Ignace, se forma un petit *Corpus* pseudo-ignatien, parfaitement homogène de style et de couleur, vrai plaidoyer pour l'orthodoxie et l'épiscopat. A côté de ce recueil, se conservait l'épître authentique d'Ignace aux Romains. Si le faussaire a connu cet écrit, il paraît, du moins, qu'il ne jugea pas à propos de le joindre à sa collection, dont elle dérangeait l'économie et dont elle démontrait la non-authenticité.

7° Irénée, vers l'an 180, ne connaît Ignace que par les traits énergiques de l'épître aux Romains : « Je suis le froment de Christ, etc. » Il avait sans doute lu cette épître, quoique le tour dont il se sert s'explique suffisamment par une tradition orale. Irénée ne connaissait sûrement pas les six lettres apocryphes, et sans doute il lisait l'épître de son maître Polycarpe aux Philippiens sans le *post-scriptum* Ἐγράψατέ μοι.....

8° Origène connaissait l'épître aux Romains et les lettres apocryphes. Il cite la première dans le prologue de son commentaire sur le *Cantique des cantiques*, et l'épître prétendue aux Éphésiens dans son homélie VI° sur Luc. (T. III, 30 D, et 938 A, édit. de La Rue.)

9° Eusèbe connaît le *Corpus* ignatien dans l'état où nous l'avons, c'est-à-dire composé de sept lettres; il ne connaît pas les Actes du martyre; il ne distingue pas entre l'épître aux Romains et les six autres. Il connaît l'épître de Polycarpe avec le *post-scriptum* apocryphe.

10° Un sort particulier semblait désigner le nom d'Ignace aux fabricateurs d'apocryphes. Dans la deuxième moitié du IV° siècle, vers 375,

une nouvelle collection d'épîtres ignatiennes se produisit : c'est la collection de treize lettres, à laquelle la collection de sept lettres a notoirement servi de noyau. Comme ces sept lettres offraient beaucoup d'obscurités, le nouveau faussaire se fit aussi interpolateur. Une foule de gloses explicatives s'introduisirent dans le texte et le chargèrent inutilement. Six nouvelles lettres furent fabriquées d'un bout à l'autre, et, malgré leurs choquantes invraisemblances, se virent universellement adoptées.

11° Vers le même temps, se produisent les diverses relations du martyre d'Ignace, toutes composées d'après une tradition qui elle-même n'avait pas d'autre base que les lettres sincères ou apocryphes que nous possédons.

12° Les remaniements qui suivirent ne furent que des abrégés des deux collections précédentes, l'une de sept, l'autre de treize lettres. Les Syriens, en particulier, se complurent dans une petite édition de trois lettres abrégées, à la confection de laquelle ne présida aucun sentiment juste de la distinction de l'authentique et de l'apocryphe.

13° Quelques apocryphes indignes de toute discussion vinrent plus tard encore grossir l'œuvre ignatienne. On ne les possède qu'en latin.

Ernest RENAN.

L'Hérédité, étude psychologique sur ses phénomènes, ses lois, ses causes, ses conséquences, par Th. Ribot, ancien élève de l'École normale, agrégé de philosophie, docteur ès lettres. — 1 vol. in-8°, librairie Ladrange, 1873.

Le livre dont nous allons rendre compte n'est pas la première œuvre de son auteur. Il y a trois ans, M. Th. Ribot s'était fait connaître par un essai sur la *Psychologie anglaise contemporaine*, et spécialement l'*École expérimentale*, représentée par les noms de James Mill, de John Stuart Mill, d'Herbert Spencer, de Bain, de Georges Lewes. On avait remarqué dans cet essai un rare mérite d'analyse et cette fidélité libre d'interprétation qui n'appartient qu'aux interprètes vraiment maîtres de leur sujet. Une introduction, quelque peu militante et vive d'allures, révélait des

préférences bien marquées pour une école. On aurait pu croire, à lire certaines pages, que M. Ribot, avant d'arriver à la philosophie, avait traversé nos établissements scientifiques, formé son esprit dans les amphithéâtres d'histoire naturelle, dans les laboratoires de physique et de physiologie, enfin que c'était un adepte des sciences positives qui, reconnaissant sa propre nature d'esprit dans l'école expérimentale anglaise, s'y était attaché par une sorte d'affinité instinctive. Tout autre a été l'éducation intellectuelle de M. Ribot. Élève distingué de notre École normale, agrégé de philosophie, professeur dans nos lycées, c'est librement et après réflexion qu'il a dirigé dans ce sens ses études et choisi sa voie. Sans renier ses anciens maîtres de l'Université française, auxquels il marque en toute occasion une déférence de bon goût, il a suivi d'autres inspirations. Sous l'influence combinée d'Herbert Spencer, de Bain et de Hartmann, l'auteur de la *Philosophie de l'inconscient*, il a entrepris, comme eux, de faire de la psychologie non-seulement une science expérimentale, mais une science naturelle, en tout semblable aux autres sciences positives, dont elle ne diffère que par la complication des procédés d'observation. Il est de ceux qui pensent que cette psychologie naturelle n'est que le prolongement de la physiologie, comme les phénomènes ou états de conscience sont la suite et la transformation de certains phénomènes physiologiques, sans qu'il se prononce d'ailleurs sur la nature de la réalité dont cette double série de phénomènes serait la manifestation.

Cette tendance d'idées qui se révélait déjà, non sans quelque excès de style et quelque exagération d'attitude, dans l'essai sur l'école expérimentale anglaise, se retrouve dans le nouveau livre de M. Ribot, mais avec plus d'indépendance personnelle, et, comme il arrive aux intelligences capables de progrès, avec plus de force à la fois et de mesure dans l'expression de la doctrine, sinon dans la doctrine elle-même. La question est circonscrite à un sujet mieux limité. De nombreux problèmes, sur lesquels la controverse régnera longtemps, sont réservés. L'esprit de l'auteur est moins tranchant, moins absolu dans ce qu'il affirme ou nie. En mûrissant sa pensée par les plus sérieux travaux, en la formant aux plus graves méditations, M. Ribot est en train de devenir un esprit vraiment scientifique. Il acquerra de plus en plus, je l'espère, ces deux qualités, qui constituent ce genre d'esprit, et qui sont non pas seulement, comme on le croit, le sentiment de la preuve expérimentale, mais aussi la réserve, c'est-à-dire le sentiment de la vraie nature et de la difficulté des questions philosophiques auxquelles cette sorte de preuves ne suffit pas et ne répond pas toujours. Je souhaite qu'un der-

nier progrès s'accomplisse dans cette intelligence sincère, et que, tout en restant attaché à la discipline de l'école expérimentale, M. Ribot, mieux instruit encore par ses propres réflexions, finisse par voir clairement que la trame des phénomènes psychologiques, toujours en formation et en mouvement, ne se soutient pas toute seule, et que la réalité inconnue sur laquelle cette trame se déploie est ce que l'on appelle, selon les temps et les écoles, le *facteur personnel*, le moi, l'esprit. Bien que j'estime à sa juste valeur ce nouvel ouvrage, et que je le juge remarquable par l'abondance des faits analysés, par l'étendue de la science, par la rigueur quelquefois spécieuse de la méthode, je reste convaincu que l'esprit de l'auteur est supérieur à son œuvre, et contient en soi le principe de nouveaux perfectionnements pour sa doctrine comme pour ses procédés de démonstration.

L'objet que se propose M. Ribot est d'appliquer aux opérations qui constituent la vie mentale de l'homme la loi d'hérédité déjà étudiée par les physiologistes dans les fonctions qui constituent la vie physique. Pour me servir des expressions mêmes de l'auteur, l'hérédité est la loi biologique, en vertu de laquelle tous les êtres doués de vie tendent à se répéter dans leurs descendants; elle est pour l'espèce ce que l'identité personnelle est pour l'individu. Par elle, tandis que tout change, il y a un fond qui demeure; par elle, la nature se copie et s'imite sans cesse. La question n'en est plus une dans l'ordre physiologique. Est-elle aussi clairement résolue, peut-elle l'être dans l'ordre psychologique? Cette seconde forme de la vie est-elle soumise à la même loi que la première? L'est-elle totalement ou partiellement, et, dans ce dernier cas, jusqu'à quel point? Cette faculté qu'ont les êtres vivants de transmettre leurs caractères physiques à leurs descendants, au moyen de la reproduction, existe-t-elle au même degré pour les caractères intellectuels, affectifs et moraux?

Si la vie psychologique n'est pas autre chose qu'une forme de l'activité vitale, assurément elle en doit subir rigoureusement les lois. C'est à établir cette conséquence que M. Ribot a consacré de longues recherches. L'hérédité psychologique ne fait aucun doute à ses yeux, si l'on met à part les causes perturbatrices dont il faut d'autant plus tenir compte que l'objet de l'étude est plus délicat et plus compliqué. L'axiome qui domine le livre et qui peut lui servir de conclusion, c'est que, dans l'ordre des pensées et des volitions, aussi bien que dans celui des sentiments et des instincts, l'hérédité est la règle, la non-hérédité est l'exception. Quatre parties très-exactement divisées contiennent tous les éléments de cette démonstration. Dans la première, l'auteur expose et

analyse les faits; dans la seconde, il les répartit et les classe sous certaines lois; dans la troisième, il recherche les causes que les faits manifestent; dans la quatrième, enfin, il étudie les conséquences psychologiques, morales et sociales, des lois qu'il a établies.

Nous ne pouvons nous engager à suivre l'auteur pas à pas dans cette vaste division de son livre; à peine pourrons-nous indiquer les principaux traits de l'œuvre et les conclusions générales. Nous devrons surtout nous attacher à faire un discernement exact entre ce qui nous semble démontrable ou démontré par l'auteur et ce qui ne paraît pas de nature à l'être dans cet ordre de questions.

M. Ribot consacre la première partie de son livre aux faits, et il a raison. La question n'est pas de savoir si l'hérédité est possible, mais si elle est réelle. Peu importe qu'elle soit plus ou moins d'accord avec telle ou telle théorie; il s'agit de savoir si elle existe et dans quelle mesure. « Rassemblons des faits pour nous donner des idées, » disait Buffon. M. Ribot a rassemblé avec un grand zèle ceux qui lui semblent le plus significatifs. Je ne crois pas cependant me tromper en disant que ce ne sont pas toujours les faits, selon le précepte de Buffon, qui donnent des idées à l'auteur. Sur plus d'un point, il est sensible que ce sont les idées qui lui suggèrent, je ne dirai pas les faits, mais le classement et l'interprétation des faits. Tout le premier chapitre, par exemple l'*Hérédité des instincts*, est bien plutôt une discussion sur la nature et l'origine des instincts, expliquées selon les principes de MM. Darwin et Spencer, qu'une analyse expérimentale et désintéressée de ce qui est ici en cause, la transmission des variations individuelles dans les instincts. La même remarque s'applique à plusieurs autres chapitres, comme celui que l'auteur consacre à l'hérédité de l'intelligence, et dans lequel M. Ribot, très-préoccupé de son point de vue personnel, mêle à ses expositions une discussion étendue sur toutes les hypothèses contemporaines qui prétendent expliquer la raison, et sur la concordance de la loi d'hérédité avec ces différentes hypothèses, spécialement avec celle qui a les préférences de l'auteur. Tout cela est de la théorie plutôt que de l'observation. Dans cette première partie, il semble qu'il s'agissait de montrer non pas tant que la transmission des caractères intellectuels et moraux est possible en raison de telle ou telle hypothèse idéaliste ou transformiste, mais qu'elle est réelle, permanente, habituelle. C'est aux hypothèses ensuite à s'arranger comme elles peuvent avec les faits, une fois que ceux-ci sont bien et dûment constatés. Sans doute les faits abondent dans cette partie de l'ouvrage de M. Ribot, mais ils perdent quelque peu de leur valeur d'interprétation et de la force de leur témoi-

gnage en venant se placer au milieu de toutes ces controverses. On dirait d'un grand procès où les plaidoiries se mêlent à l'interrogatoire des témoins, et dans lequel le jury, qui cherche à s'éclairer sur une question de fait, s'aperçoit qu'un avocat trop habile essaye de diriger sa conscience dans un sens déterminé.

Il y a cependant plus d'un point où la réalité des faits mis en avant et analysés par M. Ribot nous paraît incontestable. J'en citerai deux spécialement. Autant les renseignements qu'on nous donne sur les cas de l'hérédité psychologique, pour ce qui regarde les individus, nous semblent vagues, dénués de rigueur et de précision, autant l'influence de l'hérédité nous paraît sensible, quand elle agit non plus sur les individus, mais sur les masses. M. Ribot, s'emparant avec bonheur des principaux résultats de l'ethnologie et de la linguistique comparées, montre très-clairement qu'il se forme à la longue, dans un groupe social, par la suite d'affinités réciproques, d'habitudes et d'exemples communs, quelque chose de fixe et de permanent qui devient la base de l'unité et de l'identité historiques de ce groupe, de cette société, de cette race. « Chez un peuple, cette source de caractères psychiques qui se retrouvent « dans toutes ses institutions, à toutes les époques, s'appelle le *caractère « national.* » Le caractère national est, à ses yeux, l'explication dernière, la seule vraie, des vices et des vertus d'un peuple, de sa bonne et de sa mauvaise fortune. Ses succès et ses revers ne dépendent pas de la forme de son gouvernement; ils sont l'effet de ses institutions. Les institutions sont l'effet de ses mœurs et de ses croyances religieuses. Ses mœurs et ses croyances sont l'effet de son caractère. Si tel peuple est actif, tel autre indolent; si l'un a une religion intérieure et morale, l'autre une religion extérieure et qui s'adresse aux sens, il faut en chercher la cause dans leur manière habituelle de penser et de sentir, c'est-à-dire dans leur caractère. Le caractère, à son tour, est-il un effet? On n'en peut guère douter. Il est extrêmement probable que tout caractère, individuel ou national, est le résultat très-compliqué des lois physiologiques et psychologiques. Mais la science des caractères est si peu avancée, qu'on ne peut rien hasarder sur les causes de leur formation, et que l'on doit considérer le caractère, provisoirement, comme une cause irréductible. — Tout cela est vrai, sauf quelques exagérations. A mesure que l'on examine de grandes masses et non plus des cas particuliers, des traits généraux se dessinent avec un certain relief, et en même temps avec une tendance marquée à se perpétuer et à se fixer. Mais quelle difficulté, même pour les races, de déterminer avec rigueur ces traits stables et permanents!

Pour la physionomie extérieure, la chose est possible et même aisée. Pour la physionomie intellectuelle et morale, le discernement est infiniment plus difficile, et les cas particuliers, les exceptions surabondent. On l'a bien vu, toutes les fois que les historiens philosophes ont essayé de marquer en quelques traits les caractères intellectuels ou moraux d'un peuple ou d'une race, des controverses sans fin se sont élevées. Admettons cependant que le fait de la transmission psychologique soit exact et même vérifiable pour les races et les peuples, encore faut-il bien reconnaître que ce fait ne s'applique pas à leur histoire comme la forme de la nécessité. Un groupe social peut modifier son caractère, soit par un propre effort de spontanéité intérieure, en vue de se réformer lui-même ou de compléter ses ressources dans la concurrence vitale, soit par l'imitation d'un autre groupe. Ainsi, par suite de la pénétration réciproque des races, qui semble être la loi du monde moderne, les traits d'une physionomie nationale finissent par s'altérer dans ce qu'elles ont de tranché et d'original; à vrai dire, le caractère d'un peuple ne subsiste intact que dans sa période d'isolement. Quand le commerce des intérêts ou des idées a plus ou moins profondément mêlé ces groupes divers, il se fait un travail d'assimilation universelle. Le fait de la transmission de chaque caractère national vient se choquer contre un autre grand fait, le contact des races, qui le restreint et le diminue sensiblement. Que ce soit un bien ou un mal, il semble que ce soit là l'universelle tendance et l'un des effets irrésistibles de la civilisation.

Dans la partie des faits qui concernent les individus, le chapitre consacré à l'hérédité morbide ne fera doute pour personne. M. Ribot a beau jeu de nous montrer l'hérédité de l'hallucination, du suicide, de la monomanie homicide, de la démonomanie, de l'hypocondrie. Même évidence pour tous les cas de la manie, de la démence, de la paralysie générale. La statistique donne à l'hérédité au moins la moitié des cas pour toutes les variétés de la folie. Mais s'agit-il réellement ici de l'hérédité psychologique, et le mot *morbide*, que l'on est forcé d'y joindre, n'éveille-t-il pas notre scrupule? Sans entrer dans le détail d'une aussi grave question, n'est-il pas clair qu'il s'agit ici de quelque principe de trouble ou de lésion organique transmis avec la vie physique, de quelque altération évidente ou supposée du tissu des centres nerveux? Dès lors la question change d'aspect. Bien que l'aliénation soit mentale dans la plupart de ses effets, elle est très-probablement physique dans sa cause. Ce qui est une probabilité quand il s'agit de folie individuelle devient une certitude quand il s'agit

de folie héréditaire, et dès lors le problème est d'ordre physiologique.

Arrivons à la psychologie proprement dite. Peut-on démontrer par des faits également significatifs que les modes de la vie mentale soient transmissibles pour la forme normale, comme ils le sont sous la forme morbide? Cette forme morbide les place probablement sous la dépendance de l'organisme dont elle est comme le contre-coup. La forme normale des phénomènes intellectuels et moraux a-t-elle pour signe et pour effet de les affranchir de cette dépendance? C'est la question même de l'hérédité psychologique qui se pose dans ces termes. M. Ribot n'hésite pas à la trancher dans le même sens que la question précédente. Ici encore, à son avis, l'hérédité est la règle, la non-hérédité l'exception. Pour voir plus clair dans une question aussi délicate et aussi complexe, nous la partagerons en deux questions distinctes : Y a-t-il vraiment une hérédité psychologique et morale? Dans quelle mesure et avec quelle force agit cette sorte d'hérédité; est-elle, comme l'autre sorte d'hérédité, une forme de la nécessité? Quand même on ferait, sur le premier point, les plus larges concessions à M. Ribot, j'estime qu'il est nécessaire de marquer de graves restrictions sur le second point, où l'auteur excède visiblement la mesure de l'observation.

Pour être exact, il faudrait encore exclure de la question actuelle l'hérédité en tant qu'elle s'applique aux modes d'activité sensorielle, à la sensibilité tactile, aux variétés et aux anomalies de la vue, de l'odorat, de l'ouïe, du goût. Ici et dans tous les phénomènes analogues, la part à faire aux causes physiologiques est trop considérable. Tout ce qui est, en ce genre, anomal, bizarre, se ramène à des cas d'anesthésie ou d'hyperesthésie de l'élément nerveux. Ces particularités, comme l'incapacité de distinguer les couleurs, le *daltonisme*, ou bien des infirmités comme la surdi-mutité congéniale, appartiennent visiblement à la pathologie. Tenons-nous rigoureusement à l'ordre des phénomènes les plus élevés de l'intelligence ou de la volonté. Pour ce qui est de la mémoire, bien qu'on cite quelques exemples d'une puissance héréditaire de souvenir, comme dans la famille des Porson (où cette faculté était passée en proverbe, *the Porson memory*), M. Ribot avoue que les documents sont rares. Mais l'imagination créatrice, qui fait les poëtes, les musiciens et les peintres, lui offre, nous assure-t-il, d'amples compensations, et, comme preuve, l'auteur développe sous nos yeux de vastes tableaux de familles où les dons de l'invention et de l'art sont héréditaires. On nous avertit d'ailleurs que ces sortes de tableaux ne contiennent pas une énumération complète, mais seulement un choix des

cas les plus significatifs. Ce qui importe en effet, c'est la qualité des expériences, non leur quantité.

Les éléments de cette curieuse étude sont, pour la plupart, empruntés à l'ouvrage de Galton[1].

Sont-ils aussi concluants que l'espère l'auteur? contiennent-ils ces *experimenta lucifera* qui, même restreints à quelques cas isolés, dominent l'esprit en l'éclairant? L'impression produite sur nous a été fort différente. Sans entrer dans une discussion de détail qui serait inépuisable, que trouvons-nous dans ces tableaux? Sur cinquante et un poëtes, vingt et un qui ont eu des parents remarquables. Mais qu'appelle-t-on des parents remarquables? Sont-ce des poëtes? Cela seul aurait une signification. Je prends au hasard quelques noms dans la liste : « Burns « *parait avoir reçu de sa mère* cette excessive sensibilité qui a fait de lui un « des premiers poëtes de l'Angleterre. — Chaucer, l'un des fondateurs de « la poésie anglaise; son fils sir Thomas, speaker de la Chambre des « Communes, ambassadeur en France. — Henri Heine peut être rap-« proché de *son oncle* Salomon Heine, célèbre philanthrope allemand. » Quels rapprochements inattendus! — La liste des peintres produit de meilleurs exemples. Sur une liste de quarante-deux peintres, Italiens, Espagnols ou Flamands, M. Galton en a trouvé vingt et un qui ont des parentés illustres. Parmi les musiciens, la famille des Bach est peut-être le plus beau cas d'hérédité mentale que l'on puisse citer. Elle commence en 1550 et traverse huit générations. — Feuilletons encore ces recueils de généalogies illustres, avant de dire ce que nous en pensons. De l'imagination nous passons à l'intelligence proprement dite, qui comprend la réflexion, le goût, la critique, la science, l'observation. On peut établir deux catégories parmi ceux chez qui prédomine l'intelligence pure. Dans la première on rangera les savants, les philosophes, les économistes; dans la seconde, les écrivains proprement dits, historiens, critiques, romanciers. — On nous prouve aisément que les familles scientifiques ne sont pas rares. Beaucoup de savants tiennent de leurs pères, et dès leur enfance ils ont vécu dans une atmosphère d'études qui a dû favoriser singulièrement les aptitudes naturelles. On cite volontiers la famille célèbre des Bernouilli, qui a produit en si peu de temps un si grand nombre de mathématiciens, de physiciens et de naturalistes. En revanche, on avoue que l'hérédité, chez les philosophes, est assez rare, ce que l'on explique par ce fait assez péremptoire, que la plupart n'ont pas laissé de postérité. Ainsi, dans les temps modernes,

[1] *Hereditary Genius, Inquiry into its Laws and Consequences*, 1869.

Descartes, Leibniz, Malebranche, Kant, Spinosa, Hume, A. Comte, Schopenhauer, n'ont pas été mariés ou n'ont pas eu d'enfants. — Parmi les écrivains et les lettrés, on remarque, sur une liste beaucoup trop longue et surchargée d'exemples douteux, quelques-uns dignes d'être signalés, comme ceux des Sénèque, des Casaubon, des Étienne, des Hallam, des Schlegel.

L'auteur aborde en dernier lieu les facultés actives, sans se préoccuper de l'essence métaphysique de la volonté, en écartant la question de savoir «si la tendance à l'action résulte d'une spontanéité propre, «d'une idée fixe ou d'une passion invincible.» M. Ribot ne veut voir dans la volonté que la faculté active, celle qui fait les hommes politiques et les grands hommes de guerre, et il prétend démontrer que ce genre de faculté est héréditaire comme les autres. Une énergie fortement trempée, toujours en exercice, et les qualités qu'elle suppose, hardiesse, courage, confiance en soi, ascendant sur les timides et les irrésolus, tout cela, qui constitue l'homme d'action, l'homme d'initiative, le grand capitaine ou l'homme d'État, est-il transmissible? M. Ribot n'hésite pas à répondre affirmativement. Parmi les hommes politiques, il cite particulièrement César, Charles-Quint, Cromwell, les Guise, les Médicis, les Mirabeau, les Richelieu, les Pitt. Parmi les hommes de guerre, Alexandre le Grand, Annibal, Charlemagne, Gustave-Adolphe, Turenne, Napoléon.

Après avoir lu ces longues nomenclatures de cas plus ou moins curieux, pris dans les divers ordres des facultés mentales, nous déclarons que nous ne sommes pas d'aussi facile composition que M. Ribot, et que la question de fait ne nous paraît pas résolue par lui d'une manière entièrement satisfaisante. Sans toucher à la question des causes, que l'auteur soulève d'une main hardie, et en nous tenant provisoirement dans les limites de l'observation, nous nous garderons bien de nier qu'il y ait une hérédité pour certains modes de la vie mentale; cela nous paraît naturel et vraisemblable. Mais là où nous nous écartons des conclusions de l'auteur, c'est sur la nature des preuves qu'il donne de cette loi d'hérédité mentale et sur la mesure de fatalité que cette loi comporte dans son esprit. M. Ribot nous paraît exagérer singulièrement la valeur des faits qu'il a rassemblés. Sans entrer dans une discussion anecdotique, nous nous bornerons à un petit nombre de remarques applicables à la plupart des cas dont il a orné ses nomenclatures En réalité, que représentent tous ces faits, laborieusement recueillis, au prix de l'immense, de l'inépuisable réalité qui remplit la vie et l'histoire? Quelques cas isolés, exceptionnels, extra-

ordinaires, dont l'imagination est saisie en raison même de leur singularité. Si l'hérédité était la loi visible, incontestable, remarquerait-on, par exemple, la mémoire des Porson ou la faculté politique de la famille des Médicis? On remarquerait, au contraire, les cas qui feraient exception à la règle; ce serait la non-hérédité que l'on signalerait à notre attention. Qu'arriverait-il de ces fameuses listes de M. Galton ou de M. Ribot, si l'on dressait celle des faits négatifs? M. Ribot, je le sais, nous répondra que partout où un fait négatif se produit, il y a eu quelque cause perturbatrice provisoirement ignorée, un retour secret d'atavisme, quelque influence collatérale dont on a perdu la trace. Cela est bien possible; mais, si le nombre des cas négatifs, notés par un observateur attentif pendant un certain nombre d'années, dans le cercle restreint de la vie ordinaire et commune, et non pas seulement sur le théâtre des grands hommes et des grands événements, si ce nombre de cas inexpliqués ou provisoirement inexplicables par la loi d'hérédité, excédait celui des cas auxquels cette loi s'applique, que faudrait-il en conclure? Non pas assurément que la loi est fausse, mais que nous ne sommes pas en mesure de l'établir avec une rigueur suffisante; qu'elle est au moins fort obscure chez les individus, que son action se complique de mille influences qui la contrarient ou l'annulent, en un mot, qu'en dehors de certains ensembles d'individus humains, peuples ou races, elle manque de vérification sérieuse. Elle peut être un pressentiment de la science, une hypothèse probable, elle n'est pas, elle ne peut pas être une loi, c'est-à-dire une généralisation expérimentale, elle n'est pas une loi vérifiée; peut-être même, dans la complication infinie des éléments et des circonstances qui composent l'individu, ne sera-t-elle jamais une loi vérifiable.

C'est ce qui saute aux yeux du lecteur, quand il parcourt ces listes tracées avec une si grande sollicitude. Que de faits étranges ou douteux! Il semble que cette loi d'hérédité, visible de loin et dans les ensembles, s'évanouisse à mesure que l'on restreint l'horizon de son observation. Je ne saurais trop le répéter, parce que c'est une observation que me suggère chaque page de ce livre. Dans cet ordre de questions, la démonstration par les faits individuels est peu scientifique. Les faits individuels ne prouvent rien ici et trouvent autant de contradictions au moins que de confirmations. Il n'y a que les faits collectifs et généraux qui comptent. C'est seulement sur ce terrain que la discussion peut s'établir et la loi se vérifier. Si l'on sort des faits généraux et que l'on poursuive les cas individuels, on s'arrêtera à des faits extraordinaires, et qui, précisément par leur singularité, ne prouvent rien.

L'immense multitude des faits insignifiants, douteux ou négatifs, déborde l'observateur, échappe à ses prises, et laisse dans la théorie des vides irréparables qui la faussent ou la brisent.

D'ailleurs plusieurs de ces faits singuliers, imputés à l'hérédité mentale, s'expliquent tout aussi bien, mieux même par d'autres causes moins obscures et plus facilement observables, telles que le milieu, l'éducation, les habitudes, l'atmosphère intellectuelle et morale où vit l'enfant, la force des influences qu'il subit et des exemples qui lui sont donnés. M. Ribot veut qu'on nous débarrasse « de ces explications superficielles « par lesquelles on croit pouvoir remplacer l'hérédité[1]. » Le mot est dur, injuste même. Lui-même reconnaît, à propos des familles scientifiques, que le milieu tout particulier qu'elles composent, ces habitudes de travail, de méthode, de libre recherche, n'ont pas dû être étrangères à ces vocations qu'il appelle héréditaires. Mais il s'empresse d'ajouter que l'éducation ne fait pas le génie, et que, pour être apte aux recherches scientifiques, il faut plus que cette transmission extérieure qu'elle donne. Assurément le milieu n'explique pas le génie, il ne crée pas de facultés supérieures, mais il les manifeste, il les révèle là où elles existent. Que de nobles intelligences, que de génies, doivent périr tous les jours étouffés dans leur germe par des circonstances défavorables et des milieux hostiles! Quelle part, au contraire, ne doivent pas avoir dans l'éclosion des esprits supérieurs, au sein de ces familles privilégiées, l'exemple des procédés les plus délicats d'investigation, s'il s'agit des sciences naturelles, l'habitude des méthodes rigoureuses, s'il s'agit des sciences exactes! Qui pourrait démêler ici d'une main assez habile, dans la trame mêlée de ces influences diverses, ce qui revient à l'éducation et ce qui revient à l'hérédité?

M. Ribot est tellement préoccupé de son idée, qu'il ne voit plus qu'elle. Il finit par faire entrer de force dans le cadre indéfiniment élargi de cette loi une foule de faits qui n'y rentrent pas naturellement. On a remarqué, dans plusieurs passages de son livre, une tendance à mêler et à confondre deux ordres de faits fort différents, la transmission des caractères spécifiques et celle des caractères individuels. Ce qu'il s'agit d'étudier ici, ce n'est pas la permanence et la transmission des traits qui constituent l'espèce humaine, par exemple, l'intelligence, le langage, la raison, mais bien la perpétuité et la transmission des variations plus ou moins spontanées qui se produisent dans l'espèce, des caractères individuels, qui finissent, nous dit-on, par s'accumuler, se fixer dans

[1] Page 120.

les générations comme les caractères spécifiques eux-mêmes. Cela seul constitue proprement le problème de l'hérédité. Le reste tient à la question beaucoup plus étendue de la génération. En d'autres termes, ce qu'il est curieux et nouveau d'établir, ce n'est pas l'hérédité spécifique, c'est l'hérédité individuelle. Ce qu'il est intéressant de connaître, c'est le fait et le mode de transmission des caractères nouveaux que l'individu n'avait pas reçus lui-même par une transmission antérieure.

Or cette distinction, sans être ignorée par l'auteur, est souvent méconnue par lui. Que l'homme hérite de certains attributs fixes, permanents, sans lesquels il ne serait pas homme, c'est la question même de l'espèce et de la permanence de l'espèce avec des traits propres et des contours définis, mais que la quantité variable de ces éléments se transmette avec le même degré de variation, que le plus ou moins de raison, les différences d'aptitude intellectuelle, l'intensité des passions, se fixent dans le cours des générations, voilà l'unique problème, et c'est dans les limites de ce problème que nous aurions voulu voir l'auteur se restreindre, sans aucune de ces excursions qui dépaysent l'esprit du lecteur.

La question ramenée à ces termes, une autre s'élève naturellement, à laquelle M. Ribot ne me paraît pas répondre avec une netteté suffisante. Comment se produisent ces variations du plus ou moins dans les mêmes aptitudes ou les mêmes facultés, ces éléments de changement individuel qui sont précisément la matière de l'hérédité et le véritable objet du problème? D'accord avec l'école à laquelle il appartient, M. Ribot fait intervenir ici la loi d'évolution. L'évolution explique ce que l'hérédité n'explique pas. L'évolution explique le changement; l'hérédité, la permanence. L'évolution elle-même vient se confondre dans l'hérédité. Car le changement se fixe et devient transmissible à travers les générations. Soit. Mais comment le changement s'est-il d'abord introduit au sens de l'identité? D'où provient cet élément de variété qui modifie l'être dans la stabilité de ses formes mentales et de ses caractères psychologiques? Comment le divers apparaît-il dans le semblable? En d'autres termes, comment, dans cette trame uniforme des modes de la vie, quelque chose de nouveau commence-t-il?

Le docteur Lucas résout la difficulté en imaginant tout simplement deux lois qui se balancent dans le jeu des forces vitales : l'une est la loi d'*innéité* par laquelle la nature crée et invente sans cesse; l'autre est la loi d'*hérédité* par laquelle la nature s'imite et se répète continuellement. La première est le principe du *divers;* la seconde est le principe du *semblable*. Si l'une existait seule, il n'y aurait dans le mode de la vie que

des différences infinies en nombre; si l'autre existait seule, il n'y aurait que des ressemblances absolues. Mais, pris ensemble, ces deux principes expliquent comment tous les êtres vivants de la même espèce peuvent être à la fois semblables entre eux par leurs caractères spécifiques, et différents entre eux par leurs caractères individuels. M. Ribot reproche au docteur Lucas, non sans quelque apparence de raison, de répondre à la question par la question même, et de créer une loi nouvelle pour des faits qui l'embarrassent et qu'il ne réussit pas à classer dans une loi connue. Pour lui, il soutient hardiment qu'il n'y a qu'une loi, celle de l'hérédité, avec les exceptions que toute loi comporte, exceptions qui ne sont qu'apparentes ou même qui ne sont que provisoirement des exceptions. Il n'y a que des causes *accidentelles* de l'innéité; elle n'est jamais qu'un hasard, c'est-à-dire, dans le sens scientifique du mot, un résultat du concours et du jeu de plusieurs lois naturelles dont la multiplicité nous trompe et dont quelques-unes ne sont pas saisissables pour nous. Si l'acte de la génération se passait dans des conditions d'une simplicité idéale, un être unique engendrant un autre être, en dehors de toute cause perturbatrice, il nous serait absolument impossible de comprendre comment le produit différerait, si peu que ce fût, du producteur. Toute déviation serait un effet sans cause. Mais les choses ne se passent pas ainsi. D'abord, dans l'acte de la génération, il y a d'ordinaire deux sexes, par conséquent deux hérédités en lutte : première cause de diversité. Puis il y a aussi des causes accidentelles agissant au moment même de la génération; autre cause de diversité. Enfin, il y a les influences internes ou externes postérieures à la conception. Ce sont, nous dit-on, les circonstances dans lesquelles l'hérédité se produit qui semblent la modifier, quand, en réalité, elles ne font souvent que manifester d'une façon imprévue sa force, en ayant l'air d'y contredire. Au fond, l'évolution et l'hérédité sont l'identité se manifestant dans des circonstances variées. Les variations apparentes ne sont pas des contradictions à la loi, elles sont la révélation des milieux multiples dans lesquels agit la loi, et par lesquels, sous peine de n'être plus une loi, elle se diversifie à l'infini.

Nous touchons ici à des problèmes de métaphysique que nous ne voulons pas aborder dans une étude purement expérimentale. Nous nous contenterons de demander à M. Ribot comme à son maître M. Spencer, de nous expliquer, non pas à l'heure qu'il est et dans la diversité des éléments du monde actuel, mais à l'origine, dans le commencement sinon réel, au moins idéal et logique des choses, comment, si tout procède d'une force unique, un élément de diversité a pu se

produire, comment l'homogène pur a pu se briser, se réfracter pour ainsi dire, créer un milieu différent de lui-même, et devenir de l'hétérogène? Car c'est jusque-là qu'il faudrait remonter avec M. Spencer pour voir naître ce principe de l'évolution, intelligible avec des forces multiples, inintelligible dans l'hypothèse d'une force initiale unique, qui, du sein de son unité, produit ce miracle d'une diversité infinie. Les théologies n'ont pas de miracle plus difficile à comprendre que celui-là, qu'on nous offre comme la solution de la grande énigme.

Revenons à l'hérédité psychologique, qui n'est qu'un cas particulier de l'universelle identité. M. Ribot s'enferme rigoureusement dans sa thèse comme dans une enceinte inviolable. Je lui accorde le droit de réduire les faits d'hérédité, dans l'ordre de la vie physiologique, à n'être que des faits d'hérédité transformée par les circonstances, de supprimer, dans cette région de phénomènes, tout élément de spontanéité, de les ramener tous sous la loi du plus inflexible déterminisme. Mais, au moins, dans l'ordre des phénomènes de l'intelligence et de la moralité, devrait-il, à ce qu'il semble, faire la part d'une cause d'initiative qui est l'être lui-même, se possédant, se connaissant, et par là même pouvant se modifier lui-même dans une certaine mesure. Or, à part quelques traces d'indécision honorable et de repentir psychologique que l'on pourrait recueillir dans les dernières pages du livre, il semble bien que, chez M. Ribot, le pouvoir personnel, une des causes les plus puissantes des variations psychologiques, finisse par s'effacer et disparaître sous le niveau de la théorie. Au terme de toutes les réductions et de toutes les analyses dont ce livre est rempli, que reste-t-il pour la spontanéité de l'être humain? Rien ou presque rien. Voit-on qu'il y ait quelque part, dans notre vie intellectuelle et morale, un *primum movens* quelconque qui échappe au déterminisme? M. Stuart Mill, moins rigoureux, accorde à l'homme le pouvoir, non d'agir contrairement à son caractère, mais de le modifier. C'est une concession très-importante, à l'aide de laquelle la vie morale peut retrouver une base et se reconstruire tout entière. En effet, d'où peut procéder ce pouvoir de modifier notre caractère, sinon de quelque chose qui soit un pouvoir premier, une cause d'initiative? De même, M. Wundt, cité par M. Ribot, prétend que, si nous étions en état de remonter jusqu'au point initial de la vie individuelle, nous rencontrerions là vraisemblablement un germe de personnalité indépendante qui ne peut être déterminé du dehors, vu qu'il précède toute détermination extérieure. Ainsi les théories nouvelles les plus hardies, en un sens les plus radicales, en ce qui touche les problèmes de la psychologie, reviennent presque toutes à

une cause intérieure d'autonomie, à un *datum* quelconque qui fait que nous sommes *nous*, et non pas les *autres*. Il semble, en plusieurs passages, que M. Ribot soit prêt à nous faire lui aussi cette concession suprême. Mais la logique de son idée fixe l'arrête, le ramène en arrière; il s'efforce de trouver dans l'hérédité elle-même la raison de ce premier germe lui-même, de ce *facteur personnel* qu'il paraissait reconnaître avec M. Wundt. Il retombe dans le déterminisme, d'où il avait fait un effort pour sortir [1]. Il se demande d'où peut venir, en dernière analyse, cette personnalité elle-même, qui va se perdre dans les profondeurs insondables de l'inconscient. La dialectique le replonge tout entier dans la force fatale et impersonnelle. A moins d'admettre, nous dit-il, qu'il y ait un acte de création spéciale qui mette dans chaque être le germe de son caractère, de sa personnalité (hypothèse qui ne vaut pas la peine d'être discutée), il faut bien admettre que le germe est le produit des générations antérieures, qu'il découle nécessairement de la nature des parents et des circonstances de l'acte générateur.

Nous ferons à M. Ribot la même réponse qu'il faisait tout à l'heure à M. le docteur Lucas. Il résout la question par la question même. Comme il ne peut comprendre rien en dehors de l'hérédité, il ramène le pouvoir personnel lui-même à n'être qu'une forme déguisée de l'hérédité. Mais, s'il y a dans l'homme un pouvoir personnel, c'est précisément quelque chose qui se crée lui-même, non pas de rien assurément, mais avec des éléments donnés, qui sont la matière de sa création, et auxquels il imprime sa forme et son caractère; c'est quelque chose qui rompt la trame des phénomènes mécaniques pour y insérer un acte nouveau non contenu dans ces phénomènes. La question n'est pas de savoir si le pouvoir personnel ainsi compris dérange les cadres d'une théorie ou s'arrange avec les dilemmes d'un auteur. La question est de savoir si telle chose existe. Et c'est précisément cette lacune qui vicie, à nos yeux, le système si rigoureux en apparence de M. Ribot.

Il est temps de conclure. La loi d'hérédité psychologique existe assurément, mais dans quelle mesure? M. Ribot, en la faisant uniforme, absolue, l'a faussée. Elle existe, mais à différents degrés. Elle est infiniment plus vérifiable dans les ensembles, dans les races, par exemple, que dans l'individu; elle s'y révèle en traits bien mieux marqués, parce que, dans les races, l'élément individuel tend à s'effacer de plus en plus pour laisser reparaître la nature, c'est-à-dire l'espèce. Elle se montre particulièrement dans les cas de psychologie morbide, parce que ces faits sont

[1] Page 479.

des cas dérivés, dans lesquels l'individu retombe sous la domination presque exclusive des influences organiques. Elle se montre plus agissante à mesure que les phénomènes sont plus voisins de l'organisme; elle se marque de moins en moins inflexible et rigoureuse à mesure que l'on gravit l'échelle des phénomènes humains, très-forte dans les actes réflexes, les cas de cérébration inconsciente, les impressions organiques, les instincts; sensiblement décroissante et modifiée dans les phénomènes de sensibilité supérieure, de pensée, de raison, de moralité. Enfin, dans les individus, elle mesure exactement son empire sur la force des personnalités qu'elle régit, gouvernant tyranniquement les uns, modifiant légèrement les autres, sauf des cas exceptionnels dont la discussion doit être écartée en ce moment. — De tout cela ne résulte-t-il pas un enseignement certain et comme une démonstration éclatante? Dans l'échelle des facultés et des êtres, la loi d'hérédité s'atténue ou s'aggrave, selon que l'on s'élève ou que l'on s'abaisse dans la hiérarchie qui éloigne l'homme des autres espèces ou qui le ramène vers le niveau commun de la nature. On peut suivre à la trace l'action et la réaction du *facteur personnel* en lutte avec cette loi qu'il atténue, qu'il suspend, ou qui le supprime à son tour. C'est, sous d'autres termes, la lutte éternelle de l'espèce et de l'individu ou, dans des termes plus généraux encore, l'antithèse de la nature et de l'homme. Non pas que la nature soit jamais détruite dans l'homme; mais il dépend de nous d'en restreindre l'empire et de convertir dans une certaine mesure la fatalité en liberté. L'hérédité n'est donc qu'un des cas particuliers du problème général du déterminisme. Le déterminisme existe jusque dans le monde moral. Cela est vrai. Mais dans quelle mesure? Toute la question est là. Jusqu'au centre de l'esprit, nous retrouvons des données, des éléments de l'universelle nécessité. L'hérédité pénètre dans notre for intérieur; mais là elle rencontre le pouvoir personnel, qu'elle domine ou qui la domine; c'est le problème moral qui commence. L'hérédité fournit les éléments et les matériaux de notre liberté future; c'est sur eux qu'elle doit s'établir. Notre personnalité les subordonne à son pouvoir, et, sans abolir ces premières données, elle les transforme et s'en dégage en se créant elle-même.

A chaque page de ce livre nous rencontrons ainsi la métaphysique sans l'avoir cherchée. Notre intention était pourtant, en commençant cet article, d'enfermer notre examen dans la première partie de l'ouvrage, celle qui est relative aux faits et aux lois de l'hérédité. Mais chacun de ces faits, chacune de ces lois, soulève de tels problèmes, qu'il est bien difficile de les éviter. Nous ne dirons rien aujourd'hui de la seconde

partie du livre, *Les Causes et les Conséquences*. Non pas assurément que cette seconde partie soit inférieure à la première. Bien au contraire. L'esprit de l'auteur, dégagé des faits qui souvent l'oppriment et le contrarient, parce qu'ils ne sont ni assez nombreux, ni assez décisifs, ni susceptibles d'une vérification suffisante, se sent plus à l'aise et se donne libre carrière dans la théorie pure. C'est là qu'on peut avoir le spectacle d'un jeune et beau talent philosophique s'enfonçant au cœur des problèmes avec une hardiesse et une force de pénétration rares. Nous ne le suivrons pas cependant jusque-là. Nous reviendrons tôt ou tard aux problèmes que l'auteur soulève dans cette course impétueuse à travers la nature et jusqu'à l'origine des choses. Voici que ses maîtres préférés, MM. Herbert Spencer et Alexander Bain, tendent à s'acclimater parmi nous. Des traductions répandent en France, dans un public spécial, ces synthèses scientifiques qui s'appellent *Les Premiers Principes*, *Les Principes de psychologie*, *Les Sens et la Volonté*. C'est toute une philosophie nouvelle, celle de l'évolution qui tente un grand assaut sur la pensée française. Nous aurons plus d'une fois l'occasion de traiter ces sujets nouveaux et de réunir dans une discussion commune les théories de MM. Spencer, de M. Bain, sans oublier M. Ribot, leur introducteur en France, un disciple à qui ce dernier progrès reste à faire, s'affranchir.

E. CARO.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 8 janvier 1874, une séance publique pour la réception de M. de Loménie, élu en remplacement de M. P. Mérimée. M. Jules Sandeau a répondu au récipiendaire.

Le jeudi 22 janvier, la même Académie a tenu une seconde séance publique pour la réception de M. Saint-René Taillandier, élu en remplacement de M. l'abbé Gratry. M. D. Nisard a répondu au récipiendaire.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Victor Baltard, membre de l'Académie des beaux-arts, est décédé à Paris, le 14 janvier.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La *Politique d'Aristote*, traduite par M. Barthélemy Saint-Hilaire, de l'Institut, 3ᵉ édition, 1 vol. in-8° de CLXXVIII-547 pages, librairie philosophique de Ladrange. — La première édition de la *Politique d'Aristote*, publiée à l'Imprimerie royale, 2 vol. in-8° avec le texte grec, avait inauguré, en 1837, la traduction générale d'Aristote qu'a entreprise M. Barthélemy Saint-Hilaire. La seconde édition, sans le texte, a paru en 1848, et la troisième paraît après vingt-cinq ans. Ce succès ne doit pas étonner quand on considère l'importance et la perfection de l'ouvrage d'Aristote, qui, à bien des égards, est encore le plus grand livre de science politique que nous possédions. Cette troisième édition est la reproduction à peu près complète de la seconde; elle s'en distingue cependant par un assez bon nombre de corrections de

détail et par une table des matières toute nouvelle et aussi ample qu'on peut le désirer. Un appendice traite de l'ordre des livres de la *Politique*, que M. Barthélemy Saint-Hilaire a restitué d'après le contexte et sur les indications mêmes de l'auteur. Cette restitution est aujourd'hui généralement admise, comme on peut le voir par les éditions les plus récentes, entre autres celle de M. Fr. Susemihl, Leipsick, 1872.

De l'Amadis de Gaule et de son influence sur les mœurs et la littérature au XVIe et au XVIIe siècle, avec une notice bibliographique par M. Eugène Baret, 2e édition, revue et augmentée. Paris, F. Didot, 1873, in-8°. — L'*Amadis de Gaule* est un roman qui a joui, chez nos ancêtres, d'un grand renom, qu'ils lisaient pour leur plaisir, et que nous étudions aujourd'hui pour connaître les idées et les sentiments de l'ancienne chevalerie. M. E. Baret, auquel on devait, sur cet ouvrage, une intéressante étude, a repris son travail pour le compléter et fortifier les vues qu'il avait proposées. Tel est l'objet de cette seconde édition. L'auteur y établit, par des raisons très-concluantes, l'existence d'une version espagnole antérieure à la version portugaise de Vasco de Lobeira, que plusieurs avaient regardé comme ayant composé l'*Amadis*, et qui n'en fut que le traducteur. L'invention du roman est donc antérieure à l'écrivain portugais, lequel vivait sous le roi Jean Ier de Portugal et est mort en 1403. L'*Amadis* est une œuvre essentiellement espagnole, mais M. E. Baret entreprend de prouver qu'elle fut composée d'après un thème primitif, d'origine bretonne, introduit dans la Péninsule par l'influence de la littérature française. Faut-il aller plus loin et admettre, avec M. de Tressan, l'assertion du traducteur français du XVIe siècle, d'Herberay des Essarts, qui fait honneur à la France de la rédaction première. Le savant inspecteur de l'Académie de Paris ne le pense pas, et il insiste sur la réserve que doit encore garder la critique, signalant pourtant les analogies de l'*Amadis* et d'un roman français connu au XIIIe siècle, *Amadas et Ydoine*. — La seconde partie du travail de M. E. Baret est consacrée à l'examen de l'*Amadis*, à l'analyse des éléments qui y entrent, à la recherche de ce qu'il y a de vraiment original dans sa composition, et, après avoir esquissé l'état des lettres et des esprits au moment de l'apparition du roman, il fait ressortir l'influence que ce livre a exercée sur la société et les liens qui le rattachent aux mœurs chevaleresques. L'ouvrage de M. E. Baret est une page curieuse et importante de l'histoire de la littérature du moyen âge.

Mémoires de l'Institut national de France, Académie des inscriptions et belles-lettres, tome XXVII, 2e partie. Paris, Imprimerie nationale, 1873, in-4° de 372 pages. — Ce volume contient : 1° Mémoire sur les historiens officiels et les panégyristes des princes dans l'antiquité grecque, par M. Egger; 2° Mémoire sur une inscription agonistique de Larisse, par M. E. Miller; 3° Étude sur l'état politique de l'Italie depuis la paix de Constance jusqu'au milieu du XIVe siècle (1183-1355), par M. Huillard-Bréholles; 4° Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis, par M. Léopold Delisle.

Itinéraire descriptif, historique et archéologique de l'Orient, par le docteur Émile Isambert, professeur agrégé de l'École de médecine de Paris. Première partie : Grèce et Turquie d'Europe. Deuxième édition. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Hachette, 1873, in-8° de LXXXIV-1084 pages, onze cartes et vingt-trois plans. — Quels que soient les mérites variés qui distinguent les *Guides Joanne*, ce serait faire tort à l'*Itinéraire* du docteur Isambert que de le confondre avec les autres volumes de cette utile collection. A côté des conseils pratiques, des renseignements de toute nature nécessaires aux voyageurs, il offre en effet, avec un réper-

toire archéologique au courant des découvertes les plus récentes, une sorte d'encyclopédie scientifique de l'Orient européen. La première édition a été publiée en 1861; l'ouvrage entier ne comprenait alors qu'un seul volume. Grâce aux nouvelles acquisitions de l'archéologie et de la géographie, au développement des voies de communication, le cadre de l'ouvrage s'est doublé en douze ans. La présente édition se divisera en deux parties distinctes; la seconde, qui paraîtra ultérieurement, aura pour objet l'Asie Mineure, la Syrie-Palestine, l'Égypte et l'Arabie. A lui seul, le premier volume, que nous annonçons en ce moment, offre, outre une introduction étendue, près de onze cents pages à deux colonnes, d'une impression serrée, consacrées à la Grèce et à la Turquie d'Europe. La méthode adoptée par M. Isambert est excellente. Après avoir fourni au lecteur les renseignements préliminaires qui lui permettent de tracer son plan de voyage, d'en calculer la dépense, d'en faire les apprêts, il le guide par les diverses routes qui mènent au but indiqué, lui signalant en chemin tous les objets capables de l'intéresser, lui fournissant, pour chaque ville importante, les notions indispensables sur la manière de s'y loger, d'y vivre et sur les moyens de transport. Il esquisse ensuite la topographie générale de la localité, rappelle, dans un résumé rapide, les événements historiques dont elle a été le théâtre, puis il décrit les monuments actuels et les ruines qu'a laissées le passé, soit dans la ville, soit dans ses environs, en s'attachant à rétablir la topographie ancienne avec ces débris et les données de l'histoire. M. Isambert nous paraît s'être acquitté de la façon la plus heureuse de cette tâche difficile. Non-seulement il a mis en œuvre, pour atteindre ce but, les notions acquises par son expérience personnelle et les travaux le plus récemment publiés sur la matière, mais il s'est aidé aussi de la collaboration de plusieurs savants dont la compétence était, sur certains points, toute spéciale. Il se plaît particulièrement à signaler combien lui a été utile le précieux concours que lui ont prêté les anciens membres de l'*École Française d'Athènes*. « Sans l'obligeance avec laquelle ils ont bien voulu nous com-« muniquer souvent leurs notes de voyages et leurs mémoires encore inédits, il nous « eût été impossible, dit-il dans sa Préface, p. XXI, de remplir partout notre texte « d'informations précises sur des pays si vastes, qu'un seul voyageur arrive difficile-« ment à les parcourir et surtout à les explorer avec fruit. » La partie consacrée à la Grèce a reçu, dans la seconde édition, d'importants développements. Il faut citer particulièrement les rectifications nombreuses faites d'après les notes communi-
primo. Napoli, 1873, in-8° de 367 pages. — M. Pierantoni, qui, par son enseignement et par ses écrits, s'est acquis en Italie une autorité considérable en matière de droit public et de droit des gens, a déjà publié, en 1870, une étude estimée sur la question anglo-américaine de *l'Alabama*. Dans le premier des deux ouvrages dont nous donnons ci-dessus les titres, il traite, à l'occasion de la même question, mais à un point de vue général, des *Arbitrages internationaux*, qu'il regarde comme le seul moyen praticable de terminer les différends entre les nations. Cette opinion ne paraît pas contestable, pourvu qu'il soit bien entendu que l'arbitrage ne peut être invoqué que pour juger certaines contestations spéciales et non pour prononcer sur toutes les querelles qui peuvent surgir entre un gouvernement et un autre. Les règles posées par M. Pierantoni et les conclusions qui terminent son travail nous semblent mériter l'approbation de tous les esprits judicieux.

Le *Traité de droit constitutionnel* du même auteur, dont le tome premier vient de paraître, fait partie de la *Bibliothèque des sciences juridiques et sociales* qui se publie à Naples. C'est une œuvre importante et approfondie, que nous ne pourrions apprécier ici en quelques lignes. Nous nous bornerons aujourd'hui à la recommander à l'at-

tention des juges compétents. Le premier volume est précédé d'une préface destinée à exposer le but et le plan de l'ouvrage. M. Pierantoni reproduit ensuite, comme introduction à son traité, la leçon d'ouverture du cours de droit constitutionnel qu'il professe à l'université de Naples. Ce volume ne contient encore que les généralités du sujet. Les huit chapitres dont il se compose portent les titres suivants : Définition et objet du droit constitutionnel ; l'homme et la société ; la nationalité ; l'État ; le pouvoir de l'État ; les caractères de l'État ; la propriété de l'État ; l'État représentatif.

PORTUGAL.

As raças historicas da peninsula iberica e a sua influencia no direito portuguez, par Julio de Vilhena, docteur en droit et membre de l'Institut de Coïmbre. Coïmbre, imprimerie de l'Université, 1873, in-8° de 141 pages. — M. le Dr Julio de Vilhena passe en revue, dans ce remarquable mémoire, les races diverses qui ont contribué, aux époques historiques, à former la population de la péninsule ibérique, et il s'attache à déterminer, autant que possible, leur part respective d'influence dans le développement intellectuel de la nation espagnole et de la nation portugaise. Il paraît croire à tort à la possibilité d'attribuer aux anciens Ibères, aux Basques actuels, une origine arienne, qu'il prouve sans peine pour les Celtes, les Romains et les Germains. Il démontre avec beaucoup de force, et c'est là le but principal de son travail, qu'il en a été pour les lois comme pour le langage, et que l'élément latin est tout à fait prépondérant dans la formation des institutions juridiques de la péninsule, particulièrement du Portugal. L'influence des races germanique et sémitique n'a été que fort secondaire.

O Instituto, Revista scientifica e litteraria. Coïmbre, imprimerie de l'Université, 1873. — Le cahier de cette revue, daté de juin 1873, renferme, entre autres travaux, un article sur les *vases lacrymatoires*, par M. Cortez; une démonstration élémentaire des lois du mouvement uniformément varié; le compte rendu d'une séance archéologique de l'Institut de Coïmbre, et une nouvelle historique, par M. Bernardino Pinheiro.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

FÉVRIER 1874.

L'Art de bâtir chez les Romains, *par M. Choisy, ingénieur des ponts et chaussées.* 1 vol. in-fol. avec 24 planches et des gravures insérées dans le texte.

PREMIER ARTICLE.

J'ai rendu compte, dans le *Journal des Savants*[1], de l'ouvrage posthume d'Hittorf sur les monuments de la Sicile. J'ai étudié, à ce propos, l'architecture religieuse chez les Grecs et leur système de composition, de proportion et de décoration. Un ouvrage intéressant, qui paraît aujourd'hui, permet de faire des études, non pas semblables, mais analogues, sur l'architecture romaine. Comme l'auteur n'est ni un architecte ni un archéologue, il n'est pas question des principes généraux ou de l'histoire de l'art; il s'agit surtout de la science technique et des procédés savants qui touchent un constructeur. L'art de bâtir chez les Romains vient d'être analysé dans ses parties les plus essentielles par un ingénieur distingué, ancien élève de l'École polytechnique, que la vue des monuments antiques a touché. M. Choisy, que j'ai introduit il y a quelques années et qui a communiqué ses travaux à l'Académie des beaux-arts, pendant plusieurs séances, a observé surtout les règles qui régissaient l'établissement des voûtes, l'étroite liaison qui les rattachait aux autres détails de la construction; il a cru en tirer l'unité de son travail. A vrai dire, il a moins cherché à faire

[1] Décembre 1871; janvier, février et mars 1872.

une démonstration qu'à rassembler et à bien faire ressortir certains documents. Une série de voyages que l'Administration des ponts et chaussées avait encouragés ou prescrits a facilité ses recherches. Sans critiquer ce plan, ou cette absence de plan, je regrette qu'un peu plus de hardiesse n'ait point conduit M. Choisy à des vues d'ensemble et à une méthode qui aurait tenu compte surtout des époques. La connaissance de l'art romain lui devra un progrès sensible pour ce qui concerne les procédés : il est plus malaisé d'en déduire ce qui peut se rapporter à la science générale. Nous suivrons donc l'auteur en respectant l'ordre de ses observations, et nous examinerons rapidement d'abord ce qu'il appelle la *construction concrète* ; ensuite la construction d'appareil et surtout les voûtes de l'un et l'autre genre ; enfin, son essai sur les écoles locales et les corporations ouvrières dans l'empire romain.

I.

LES MAÇONNERIES ET LES VOÛTES.

Si les Orientaux, les Égyptiens, les Grecs et les Étrusques, ont employé, surtout pour leurs édifices publics, des monolithes, des blocs énormes de marbre ou de pierre, des matériaux à grandes portées, il ne faut pas croire qu'ils aient dédaigné l'emploi des petits matériaux, fragments de pierre, briques, blocage, mortier et pisé. Toutefois il est constant que les Romains, sans être des inventeurs, ont poussé plus loin que leurs devanciers l'art d'accumuler et de combiner de très-petits éléments et des matières viles pour construire de vastes édifices et obtenir de grands effets. Ce système leur permettait de satisfaire les besoins les plus divers, d'utiliser les matériaux qu'ils trouvaient dans chaque contrée, moellons informes, éclats de roche dure impropres à la taille, menus débris de carrière, galets, cailloux, fragments de poterie. Tout se fondait dans de puissants mortiers; tout se prêtait à un mode de bâtir pour ainsi dire universel; tout se répétait avec unité dans les parties les plus opposées de l'empire.

Quant à la main d'œuvre, elle était d'une simplicité parfaite : les ouvriers les plus étrangers à l'art, les légionnaires, les esclaves, modelaient, pour ainsi dire, sans effort, sous l'impulsion de l'architecte, des édifices entiers, sur lesquels se plaquait ensuite une décoration sobre.

M. Choisy commence par distinguer très-nettement deux sortes de maçonneries, celles qui sont faites par compression et celles pour lesquelles la compression n'a point été employée. Voici comment s'opérait la compression. Entre les pierres qui formaient le revêtement du

massif qu'on voulait construire, on étendait une couche épaisse de mortier; on répandait sur ce mortier une couche de cailloux assez semblables à ceux qui servent à empierrer nos routes, égale au moins à la couche de mortier. Cette couche était soumise alors à un battage qui faisait refluer le mortier dans tous les interstices. Ces dépôts alternaient dans toute la hauteur d'une assise de parement. Alors on jetait sur le dernier lit de cailloux la poussière provenant de la taille des pierres; on recommençait un pilonnage encore plus énergique. Le mortier achevait de s'infiltrer dans tous les interstices sans pouvoir adhérer aux pieds des manœuvres ni aux instruments compresseurs. Les mêmes opérations se renouvelaient d'assises en assises.

Ainsi furent bâtis les massifs de presque tous les tombeaux romains, et particulièrement des tombeaux de la voie Appienne. Ainsi furent préparées les substructions du cirque de Salluste, celles du Palatin, la plate-forme du temple de Vénus et de Rome. Les fouilles récentes des jardins Farnèse ont même permis de reconnaître les traces des tranchées blindées qui avaient servi à mouler certaines fondations. Les planches et les pieds-droits du blindage ont laissé leur empreinte, soit sous forme de moules dont le noyau s'est consumé, soit par de longues traînées horizontales du mortier qui filaient entre les joints des planches. La maçonnerie comprimée n'était pas d'un emploi général; elle servait pour les massifs apparents de pierre et les travaux souterrains. Le mode normal admis dans l'antiquité romaine était une superposition de couches de mortier de 4 centimètres au plus, alternant avec des couches de cailloux ou de fragments posés à plat. Le mortier était appliqué par jets et à la pelle, ce que démontrent les ondulations régulières qui se manifestent dans l'épaisseur des lits et les soufflures qui s'aperçoivent dans la hauteur des joints verticaux. La rapidité de ce système n'avait d'égale que l'économie.

Les Romains avaient aussi une coutume conservée par les Orientaux: ils abandonnaient au milieu des maçonneries les solives d'échafaudage. Sciés à fleur des murailles, les madriers ont pourri avec le temps et laissé vide la place qu'ils avaient autrefois occupée. On évitait ainsi les ébranlements qu'eût causés l'extraction de morceaux de bois gauches et de peu de valeur; on ne compromettait point les mortiers encore mal raffermis; on gagnait du temps, et ces tronçons de bois reliaient les deux parements opposés aussi bien que les longues pierres transversales que nos appareilleurs appellent des *parpaings*. Vitruve[1], du

[1] Livre I, ch. v.

reste, fait cette recommandation formelle : « Dans l'épaisseur des maçonneries, dit-il, il convient d'encastrer des madriers de bois d'olivier, « légèrement charbonnés, qui traversent le mur de part en part de « manière à clouer, en quelque sorte, les deux parements l'un à l'autre. » On sait que le bois d'olivier résiste mieux que tout autre à l'humidité.

Une autre liaison non moins efficace était formée par des briques de 60 centimètres environ, disposées par assises isolées à des niveaux divers. La grandeur extraordinaire de ces carreaux, qui revenaient à des intervalles égaux, montre le rôle qu'ils devaient jouer pour assurer la solidité de la construction.

C'est surtout dans la construction des voûtes que l'emploi des petits matériaux par les Romains eut des conséquences fécondes : ils purent ainsi couvrir les espaces les plus vastes et faire ce que ni les Étrusques ni les Grecs n'avaient fait.

Quoiqu'on trouve en Grèce des voûtes construites en encorbellement et des arcs à claveaux secs, c'est-à-dire taillés soigneusement et ajustés sans ciment; quoique les Étrusques aient voûté leurs égouts, leurs aqueducs et leurs portes de ville; quoiqu'on rencontre en Acarnanie des constructions[1] qui prouvent que la science des architectes étrusques avait traversé l'Adriatique, il est certain qu'aucun peuple avant les Romains n'avait songé à composer des voûtes à grande portée avec une maçonnerie de menus matériaux. Car on ne peut compter comme un élément de progrès dans l'art occidental les calottes en terre délayée dont M. Place a cru reconnaître les restes parmi les ruines de Ninive. Les Romains eux-mêmes semblent n'avoir compris et développé que très tard les ressources d'un tel procédé. La voûte n'est employée régulièrement que vers la fin du dernier siècle avant l'ère chrétienne, quand les conquêtes lointaines sont achevées et les discordes civiles comprimées. Il s'opère alors une transformation rapide : les points d'appui, le groupement des salles, les résistances énergiques préparées contre la poussée des voûtes, la disposition même des plans constituent une véritable révolution dans l'art. Entre le Panthéon d'Agrippa et les Thermes de Caracalla, on peut mesurer la distance parcourue.

M. Choisy fait des voûtes romaines une analyse minutieuse que des dessins insérés dans le texte font suivre avec plus de clarté; nous ne reproduirons point ici cette analyse. Nous renvoyons à son ouvrage pour l'explication de l'ossature d'une voûte, des arceaux de résistance, des chaînes de briques noyées dans le corps des blocages, des nervures

[1] Voyez l'ouvrage de M. Heuzey sur l'Olympe et l'Acarnanie.

engagées et des réseaux, en un mot « de toute cette charpente interne, « sorte de squelette léger, comme le dit très-bien l'auteur, qui se rami- « fie, se subdivise et s'étend au milieu des maçonneries grossières dont « il est enveloppé. » Les premières planches de l'ouvrage donnent l'aspect général des diverses ossatures de voûte et de la façon dont elles sont engagées. Les esquisses réparties dans le texte précisent les détails de leur structure. Les ingénieurs apprécieront un travail de ce genre, auquel je renvoie les lecteurs du *Journal des Savants*.

La préparation des cintres était la première condition de l'établissement des voûtes en maçonnerie. Non-seulement il fallait ajuster des voûtes provisoires en charpente, qui servaient de supports et de moules intérieurs; mais ces supports devaient résister aussi longtemps que le mortier n'avait point acquis sa solidité, et l'opération du décintrage était toujours délicate.

Autant pour la rapidité de l'exécution que par économie, les Romains évitèrent une main-d'œuvre coûteuse et pénible, qui exigeait des forêts entières. De là l'idée ingénieuse de donner aux voûtes, au lieu de cintres provisoires, une sorte de charpente intérieure en brique qui soutenait les masses pendant la construction et épargnait singulièrement l'emploi du bois. On verra (p. 40, 43, 45, 46) les démonstrations graphiques de cette simplification, qui, je le crois, avait échappé jusqu'ici aux architectes et aux archéologues. Aux pages 47 et 48 on observera des voûtes sur armatures à joints convergents, qui sont un perfectionnement. Je signale encore les voûtes sur armature en briques à plat, dont le double objet était d'offrir aux massifs un support rigide et continu et de ménager entre l'armature et les massifs une liaison solide; la villa Adrienne et les Thermes de Caracalla en offrent des modèles.

Si des voûtes en berceau on passe aux voûtes d'arête, on remarque que les anciens les ont évitées longtemps. Les amphithéâtres d'Arles et de Nîmes, où les corridors tournants et les avenues rayonnantes se coupent en tous sens, n'offrent pas un exemple de voûtes d'arêtes: c'est à peine si les arènes de Vérone contiennent quelques intersections insignifiantes, et l'on est surpris, lorsqu'on observe le Colysée, du petit nombre de pénétrations qu'entraîne l'entre-croisement continuel des galeries. Au contraire, quand il fallait voûter des salles formées d'une nef centrale, flanquée de deux nefs secondaires, les voûtes d'arête se présentaient pour ainsi dire d'elles-mêmes. Les dessins de M. Choisy, de la page 73 à la page 80, expliquent les différents procédés scientifiques. Ensuite viennent les voûtes sur plans circu-

autres) des cas particuliers, des moyens de consolidation : les contre-forts, tels que ceux de Sainte-Marie-des-Anges et du temple de la Paix. Il faut compter aussi, parmi les moyens de consolider les voûtes, l'art de les alléger par des matériaux d'un poids extrêmement faible. L'emploi des pierres ponces est fréquent. Les voûtes du Colysée et des Thermes de Titus sont faites de tuf volcanique d'une extrême porosité, tandis que les caissons à grande portée en sont soigneusement exclus. Pour la même raison, des poteries et des vases étaient noyés dans les remplissages. Leur curieux arrangement peut être constaté dans la voûte de Minerva Medica, au cirque de Maxence, dans un certain nombre de tombeaux du IVe siècle. Partout les vases sont groupés sur les reins des voûtes.

Une particularité remarquable des voûtes antiques, c'est qu'elles constituent parfois elles-mêmes la toiture des édifices qu'elles abritent : elles n'ont au-dessus d'elles ni charpentes ni combles. C'est sur l'extrados que posent les lames de métal sur lesquelles doit glisser la pluie ; parfois la maçonnerie, arasée en plate-forme, n'a pour revêtement qu'une simple chape en béton. Les Thermes de Paris, la basilique de Constantin avaient des voûtes couvertes directement de tuiles.

Lorsque l'on voit chez les architectes romains tant de prévoyance, de justesse et d'esprit pratique, on se demande comment des édifices bâtis dans de si excellentes conditions de durée ont pu périr. Les voûtes surtout étaient à l'abri de l'incendie, une des causes les plus fréquentes de destruction. Mais il faut songer d'abord aux mouvements brusques et aux tassements inégaux du sol, ensuite à l'action destructive des grands végétaux parasites, quand ils insinuaient leurs racines dans les maçonneries. On sait quelle est leur puissance et quelles masses énormes écartent et rejettent à la longue de minces filaments, qui grossissent chaque année. C'est pour cela qu'un sénatus-consulte défendait de planter à moins de 15 pieds des aqueducs.

II.

APPAREILS ET CHARPENTES.

Si des voûtes en blocage et en briques on passe aux voûtes appareillées, on reconnaît des méthodes étrangères à l'art romain, et c'est en Étrurie qu'on en trouve l'origine. Tous les types de la construction voûtée existaient dans les monuments élevés par les Étrusques ou sous

Planche 21.

l'influence directe des Étrusques. La grande cloaque de Rome présente l'exemple d'un berceau tournant; la prison Mamertine, celui d'un berceau à claveaux; l'émissaire du lac d'Albe se termine, du côté de la plaine, par une voûte conique sur pieds droits écrasés; enfin certaines portes du théâtre de Ferrento avaient des plates-bandes d'appareils en guise de linteaux; l'arc de Volterre pousse l'élégance jusqu'à la recherche. L'arc en plein cintre est un des éléments de l'architecture étrusque de la plus haute antiquité; les ornements qu'elle lui assigna restèrent consacrés par la tradition : imposte, archivolte, clef sculptée, toutes les parties caractéristiques que conserve la porte de Falérie furent conservées par les Romains; ils apportèrent même à cette belle et sévère ordonnance des simplifications regrettables, dictées par le système d'économie que je signalais plus haut. Ainsi, l'usage de cintrer seulement la partie haute d'une voûte d'appareil et d'appuyer les cintres sur des voussoirs saillants est inspiré évidemment par cet esprit d'économie. Le pont du Gard, le pont Saint-Barthélemy, à Rome, en donnent la preuve. Il existe une voûte romaine, près de la route d'Éleusis, dont la douelle, rugueuse et presque informe vers les naissances, devient régulière et lisse dès qu'on approche de la clef, indice certain du point où commençaient les cintres.

La partie basse du cintrage étant ainsi supprimée, les Romains simplifièrent la partie restante pour rendre la charpente provisoire moins compliquée et moins coûteuse; c'est ce qui arriva au pont du Gard. Les pierres ne sont point enchevêtrées comme celles d'une voûte moderne; chaque arche, au contraire, est formée d'arceaux étroits juxtaposés, indépendants, qui n'exigeaient qu'une seule ferme de bois au-dessous de chaque joint, et diminuaient, dans une proportion considérable, les dépenses d'échafaudage. Les figures 79 et 80 expliquent cette méthode [1]. Il est bien entendu que cette méthode n'était applicable que dans les pays où la pierre se présentait en bancs puissants et homogènes, qui rendaient l'extraction uniforme et moins dispendieuse. C'est précisément ce qui est arrivé dans la région du pont du Gard, au temple de Diane, aux Arènes de Nîmes, à l'amphithéâtre d'Arles, aux arches du grand viaduc qui franchit la vallée du Vidourle. Les matériaux de la contrée se prêtent si bien à cet appareil discontinu, qu'au XIIe siècle les architectes du pont Saint-Bénézet, d'Avignon, copièrent simplement les modèles qu'ils avaient sous les yeux.

Les régions orientales de l'empire adoptèrent une variante dont

[1] P. 128 et 129 du texte.

l'importance est considérable. Les dalles de remplissage ne constituent plus une surface cylindrique, mais une sorte de plate-forme; chaque arc porte, en manière de tympan, un petit mur arrasé au niveau de l'extrados; les dalles rangées sur la dernière assise horizontale de ce tympan se disposent suivant une surface plane comme le sol d'un nouvel étage. On évite ainsi le double emploi d'un plancher sur une voûte. Les mêmes dalles forment le plafond de la galerie inférieure et le carrelage des salles supérieures. En outre, ce genre de voûte facilitait l'embranchement de deux galeries rectangulaires; il suffisait que leur rencontre eût lieu entre deux arceaux consécutifs. Les monuments de la Syrie, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, montrent combien cette application était générale en Orient; il suffit de renvoyer à l'ouvrage de M. de Vogüé. Il en résultait, au point de vue de l'art, des voûtes légères d'une parfaite solidité, avec une dépense minime de matériaux; la facilité de percer des baies, dont la forme n'était gênée par aucune exigence de la construction; une extrême liberté dans les combinaisons des plans, et une foule de conceptions vraiment originales.

Je ne suivrai point M. Choisy dans son analyse des types secondaires de voûtes appareillées : voûtes à plates-bandes clavées, comme à l'amphithéâtre de Vérone; claveaux profilés à redans, comme au théâtre d'Orange; frises appareillées en décharge, comme à l'amphithéâtre de Pola; voûtes rampantes, voûtes biaises, conoïdes, elliptiques; dômes, coupoles, etc. Les coupoles appareillées sont presque exclusivement propres à l'empire oriental. Beaucoup abritent des salles carrées. Le passage de la forme quadrangulaire du plan à la forme circulaire de la voûte est ménagé, non pas à l'aide de pendentifs, mais par de simples dalles formant un pan coupé à chacun des quatre angles. Le temple circulaire de Balbek, les dômes en grands matériaux du Haouran et les monuments de la Syrie centrale témoignent de cet usage.

Le chapitre où M. Choisy traite des constructions en charpente est évidemment une série d'hypothèses. Les ruines offrent à peine quelques indices, et les textes des auteurs sont trop vagues et trop incomplets pour faire sentir la réalité. L'énumération des pièces d'un comble par Vitruve, la description du pont du Rhin et du pont du Danube, l'indication des charpentes de la basilique de Fano ne suffisent pas pour donner à l'imagination un aliment exact et précis. Quoique l'auteur se réfère aux tombeaux de la Lycie et aux monuments étrusques, il ne jette aucun jour sur l'art romain proprement dit, et les détails qu'il emprunte [1]

[1] P. 148 et 149.

à un tombeau de Chiusi sont plus près de l'art grec que de l'art romain. Pour remédier à cette pauvreté, M. Choisy va chercher ses exemples jusque dans l'Italie moderne; il emprunte à Carlo Fontana le comble de l'ancienne basilique du Vatican et jette un regard sur les basiliques du moyen âge.

Du reste, en maintenant le type de leurs charpentes, les Romains s'efforcèrent de remplacer le bois par une matière moins altérable, surtout par le bronze. Les Grecs les avaient précédés dans ce genre : Pausanias cite surtout le temple de Minerve Chalciœcos. A Rome, la toiture de la basilique Ulpia était entièrement de bronze; une grande salle des Thermes de Caracalla avait toute sa charpente de ce métal, et, dès le siècle d'Auguste, on sait que le bronze avait seul servi à couvrir le portique qui précède le Panthéon.

Quant aux charpentes construites pour les besoins de la guerre, on peut essayer de les restaurer d'après les textes anciens sans que ces essais aient un autre caractère que celui d'être vraisemblable. Il en est de même pour le pont bâti sur le Rhin par César et du pont du Danube, construit par Trajan. Les essais de restauration graphique ont été fréquents parmi les artistes sans prétendre à une grande valeur scientifique. Les architectes de la Renaissance et ceux qui ont commenté Vitruve ont pris un plaisir que l'on conçoit à résoudre tour à tour, et dans des sens très-différents ou avec des formes très-diverses, ces sortes de problèmes. M. Choisy a donc d'illustres prédécesseurs qui ont traité le sujet qu'il n'a fait qu'effleurer. En consultant les médailles et certains bas-reliefs antiques, on trouvera des documents plus précis.

En résumé, les études de M. Choisy sont pleines d'observations judicieuses, de faits bien appréciés, de détails curieux et d'hypothèses déduites de l'examen des monuments pour faire ressortir les procédés qui ont servi à construire ces monuments. L'imagination de l'auteur se complaît à voir les architectes romains à l'œuvre; il refait leurs chantiers, leurs échafaudages, tous les travaux de préparation ou de soutien ou de consolidation, qui disparaissent dès que la construction est achevée. C'est vraiment l'art de l'ingénieur, c'est vraiment l'imagination s'appliquant à cet art par un effort rétrospectif et une réflexion savante : le titre de l'ouvrage est donc justifié.

Ce que je ne puis m'empêcher de regretter, mais sans en faire une critique, puisque tel n'était pas le plan ni le but de l'auteur, c'est que des études aussi approfondies n'aient pas été subordonnées à l'histoire; que l'art de bâtir à la fin de la république, puis au siècle d'Auguste,

puis sous les Antonins, etc. n'ait pas été successivement analysé. Les édifices de chaque époque et les ruines se classaient naturellement et permettaient d'établir une classification correspondante, féconde en conclusions.

Ces conclusions manquent, et leur absence enlève à l'ouvrage de M. Choisy un élément d'intérêt et la clarté, qui jette plus de charme sur les sujets abstraits. Après avoir lu attentivement les séries d'observations qui remplissent la première partie du volume, on cherche à fixer dans son esprit des généralités qui en doivent être le fruit, et le fruit durable. Ces généralités, qui sont les conclusions, ne sont pas dégagées.

Je ne puis suppléer à cette lacune : ce serait refaire le livre entier ou un autre livre. Toutefois je crois voir ressortir des nombreuses et très-exactes analyses de l'auteur quelques vérités déjà admises, mais par là confirmées.

Si, d'une part, la décoration extérieure des édifices, les ordres, les proportions, sont empruntés à la Grèce; si, d'autre part, la solidité des assemblages et des mortiers, la coupe des pierres, les claveaux, les arcs, la voûte, etc. sont une tradition de l'art étrusque qui a régné à Rome sans partage jusqu'à la conquête de la Grèce, il est évident que l'architecture a pris sous l'Empire le caractère grandiose, hardi, dominateur, universel, qui fait reconnaître les ruines romaines au premier coup d'œil sur la surface du monde entier. User de tous les matériaux; en trouver ou en faire naître partout; conduire avec les légions des constructeurs et des ouvriers habiles; exécuter rapidement et avec économie; construire d'immenses noyaux ou ossatures que l'on décorera plus tard, et sur lesquels se plaquent les marbres, les stucs ou les plus simples enduits; jeter des ponts sur les fleuves les plus vastes; faire passer les routes au-dessus des vallées les plus abruptes par des viaducs; amener les eaux de la montagne comme en triomphe par des aqueducs; couvrir de voûtes des séries de salles immenses, des palais, des Thermes, où des populations entières trouvent leur repos et leurs délices, voilà ce qui est bien romain, voilà ce qui dépasse, par l'audace et la fermeté des conceptions, tout ce qu'ont fait les Orientaux, les Grecs et les Étrusques, voilà ce qui fait des architectes romains les véritables ancêtres des architectes byzantins avec leurs coupoles, de ceux du moyen âge avec leurs nefs immenses, et de l'art moderne dès qu'il vise au grand.

BEULÉ.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Géographie de Strabon, traduction nouvelle par Amédée Tardieu, sous-bibliothécaire de l'Institut. Paris, Hachette, tome I, 1867, tome II, 1873, in-12.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

La description du monde ancien que Strabon nous a laissée, si elle n'est pas une composition purement littéraire, n'est pas non plus un de ces traités exclusivement scientifiques, privés de tous les charmes du style, et dont la valeur ne consiste guère que dans la précision et la solidité des informations. Tout en ayant pour objet d'instruire son lecteur, le géographe grec n'a pas repoussé les agréments du discours. Il cherche à intéresser autant qu'à éclairer. Il ne s'adresse pas à une catégorie particulière de lecteurs, à ce que nous appellerions aujourd'hui un public spécial; il écrit pour quiconque est curieux de savoir quels peuples habitent la terre, en combien de contrées elle se partage, quelles villes renferme chaque province, pour tous ceux, en un mot, qui désirent se faire une idée de l'*Orbis terræ*. L'ouvrage de Strabon n'est point un manuel à l'usage des voyageurs; car vous n'y trouvez consigné aucun des renseignements pratiques dont les voyageurs ont besoin. L'auteur grec butine dans les poëtes, dans la mythologie et l'histoire; il aime les citations, les digressions; il note sans doute les distances itinéraires et assigne les emplacements, mais il énumère plus qu'il ne décrit, et ses énumérations s'adressent à la mémoire plutôt qu'elles ne sont destinées à marquer les étapes d'une caravane ou d'une armée.

Strabon n'a point rédigé son livre pour les hommes de guerre, car il ne place jamais de considérations stratégiques à côté de la description qu'il fait des lieux; il ne dit presque rien des moyens de défense et d'attaque que présente telle ou telle contrée, de l'assiette des forteresses et des ressources qu'offrirait à un capitaine telle population, si on l'appelait sous les armes. Strabon n'a pas davantage en vue les marchands, car il ne parle point des monnaies, du prix de principaux articles de commerce, des moyens de transport et des hôtelleries. La géographie de cet auteur est donc avant tout historique; elle expose la science

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de novembre 1873.

comme le font les livres élémentaires de géographie longtemps usités dans nos écoles. Sa chorographie, malgré le soin qu'il semble y avoir apporté, n'a ni la rigueur ni la scrupuleuse précision qu'on attendrait, de nos jours, d'un homme aussi savant que Strabon l'était pour son époque, et l'on ne saurait comparer l'écrivain d'Amasée à un La Martinière, à un Busching ou à un Carl Ritter. Il ne faut pas s'en étonner; son insuffisance tient au caractère même des connaissances de l'antiquité. Les anciens n'avaient pas les exigences scientifiques de notre temps. Hors un petit nombre d'ouvrages de mathématiques, de médecine, d'agriculture, de jurisprudence et d'art militaire, ils ne nous ont point laissé de traités véritablement scientifiques. La recherche critique, si elle ne faisait pas tout à fait défaut chez eux, n'était jamais qu'accessoire; elle cédait constamment le pas à l'éloquence. Les anciens n'avaient nulle idée de cette méthode sévère qui ne s'en tient pas aux à peu près et va au fond des choses. La difficulté qu'ils éprouvaient à savoir, même par approximation, les rendait moins exigeants quant à la qualité des informations. Montrent-ils dans leur choix quelque discernement, ils rassemblent encore les faits avec une singulière négligence. Les doctes de l'antiquité furent plutôt des *dilettanti* que des maîtres éprouvés de la science. La majorité de ceux dont nous possédons les ouvrages ont écrit un peu selon leur caprice et n'ont pas su s'imposer cette discipline intellectuelle sans laquelle la vérité ne saurait être complétement saisie. Les Grecs et les Romains étaient trop près de l'âge où dominait l'imagination, pour avoir pu contracter des habitudes méthodiques dans la composition de leurs ouvrages scientifiques. Ces écrivains, consommés dans l'art de bien dire, d'une pensée à la fois si ingénieuse et si profonde, qui ont scruté le cœur humain et en peignent avec tant de vérité les passions et les nuances, ne sont que des écoliers, des débutants, quand il s'agit de recueillir et de contrôler des faits matériels, de grouper des données positives destinées à entrer dans un exposé systématique. Strabon n'a donc pu éviter un défaut qui est commun à presque toute l'antiquité et auquel n'ont pas même toujours échappé des génies tels qu'Hippocrate, Aristote, Hipparque. Le géographe d'Amasée, nous l'avons déjà noté, ne conçoit pas une description de la terre dépouillée des fleurs de cette poésie qui était le premier enseignement des écoles grecques; il se préoccupe plus de citer Homère et de rapporter certaines traditions mythologiques que de rassembler des chiffres, d'établir des statistiques, d'exposer le mode d'administration des provinces; il compile encore plus qu'il ne compose, et confond, dans un même résumé, des renseignements puisés à des sources d'époques fort diverses; il narre

plus souvent qu'il ne décrit, et les listes de noms géographiques qu'il nous déroule ne sauraient suffire au dessin de la carte du monde ancien, qu'il aide pourtant à tracer. Mais, en dépit de tant d'imperfection, il n'en demeure pas moins encore, pour les modernes, l'informateur le plus précieux, et, comparé à Pline, à Pomponius Méla et parfois même à Ptolémée, il l'emporte quant à l'ampleur et au développement des renseignements. Un auteur allemand, Claudius, a remarqué que, dans notre siècle, les savants en écrivent plus qu'ils ne savent, tandis que, dans l'antiquité, la plupart des écrivains en savaient plus qu'ils ne disaient. Faut-il appliquer cette observation à Strabon? est-ce à dessein que ce géographe s'est montré si sobre, qu'il néglige une foule de choses sur lesquelles notre curiosité aurait voulu l'interroger? Nous ne le pensons pas. A la tournure de ses récits, à la façon dont il énonce les faits, on s'aperçoit, du premier coup d'œil, que l'écrivain d'Amasée arrivait vite au bout de son érudition. Assurément il aurait pu nous en dire davantage, s'il avait soupçonné l'intérêt d'une foule de détails, mais, sur les faits importants et généraux, il est manifeste qu'il n'en sait guère plus long que ce qu'il écrit. Il se contente de notions qui semblent bien souvent n'être destinées qu'à atténuer la sécheresse de ses nomenclatures; il passe d'ordinaire un peu hâtivement d'un sujet à l'autre; il n'approfondit que rarement, et cependant il ne s'interdit pas des digressions où sa pensée se donne libre carrière plutôt qu'elle ne cherche à épuiser une question. C'est précisément parce que les anciens ne cultivaient la science qu'en amateurs, plus comme un agréable exercice de l'esprit que pour en tirer des applications aux affaires, à l'industrie, aux besoins de la vie, qu'ils n'ont pas pris soin d'enregistrer nombre de faits dont nous tenons attentivement note aujourd'hui. Les détails minutieux leur répugnent.

Il règne fréquemment dans leurs livres, quand il s'agit de données positives, un je ne sais quoi de superficiel ou de vague. C'est qu'ils tenaient une bonne partie de ce qui rentre dans la vie pratique pour le lot de l'esclave, pour quelque chose d'inférieur et de servile, indigne d'occuper les méditations du sage. Au lieu de pénétrer dans la vie matérielle, d'en étudier les phénomènes, de se transporter mentalement dans le monde des corps, ils s'efforçaient d'élever cette nature à la hauteur de l'homme; ils y supposaient l'existence de lois du même ordre que celles qui régissent notre constitution morale, loin de chercher ce qui enchaîne l'homme à la nature physique. De là l'anthropomorphisme des religions antiques, de là la préférence des anciens pour l'artificiel, c'est-à-dire pour ce qu'a façonné la main humaine; de là, leur insensibilité devant ces scènes grandioses de la création dont ils ne nous ont

laissé presque aucune peinture. Le spectacle imposant des montagnes abruptes, des neiges éternelles, des torrents impétueux, des forêts vierges, ne leur a guère arraché de cris d'admiration. Ils ne parlent de la nature sauvage qu'avec horreur ou effroi; ils n'en soupçonnent pas les beautés. En les contemplant, ils ne songent qu'aux obstacles qu'oppose à l'homme cette nature inculte et tourmentée, image pour eux du chaos titanique, non de la grandeur du Tout-Puissant. Strabon, qui nous décrit tant de pays divers, n'a pas insisté une seule fois sur le gigantesque de certains sites, sur la magnificence de certains cantons, sur le charme, soit de la végétation, soit du ciel, soit du paysage. Il réserve toute son admiration pour la richesse du sol, l'abondance des eaux ou l'élégance des œuvres de la main de l'homme. Le sentiment de la nature lui est étranger, comme à la plupart des anciens. C'est toujours la trace de ses semblables qu'il poursuit, non la création qu'il commente. Il a sans cesse devant les yeux non le *κόσμος*, mais l'*οἰκουμένη*. Sa géographie est politique, non physique. Après l'avoir lue, on sait ce qu'étaient les anciens peuples, comment ils se trouvaient répartis, quelles villes ils avaient fondées, quelles frontières ils s'étaient données; mais quel aspect offrait la nature, il y a dix-huit ou vingt siècles, quelles impressions eût-elle faites sur nous? c'est ce qu'il ne nous fait pas entrevoir, car son tableau n'a ni perspectives ni coloris; une teinte uniforme règne sur toute la composition, et cette teinte est toujours le reflet de la pensée, de la société hellénique. Si Strabon ne prenait le soin de nous signaler certaines nations comme barbares, on croirait, quand il en traite, qu'il décrit simplement des peuples grecs, mais dont les mœurs et les institutions diffèrent quelque peu de celles des purs Hellènes. Au reste, les contrées situées au delà de l'Empire romain ne sont, par lui, qu'assez vaguement indiquées, et, dans le nuage dont il les laisse enveloppées, on n'aperçoit que de rares lueurs, à peine suffisantes pour se diriger. Tel est le cas, surtout à l'égard des données ethnologiques semées çà et là dans l'ouvrage de Strabon. Aujourd'hui qu'on se préoccupe, plus qu'on ne le faisait par le passé, de l'origine et des anciennes migrations des différents peuples, on interroge surtout à ce point de vue notre géographe, et l'on s'efforce de dresser, en rapprochant les maigres renseignements qu'il nous fournit de quelques données prises ailleurs, la généalogie des nations antiques. Le travail a été tenté pour l'Europe, il y a près de quinze ans, par un savant allemand, M. Lorenz Diefenbach dans ses *Origines europææ*[1]. La même tâche

[1] *Die alten Völker Europas mit ihren Sippen und Nachbarn.* Frankfurt am Main, 1861.

serait entreprise avec non moins d'utilité pour l'Asie; mais le labeur que de semblables essais imposent est souvent bien ingrat, le géographe grec négligeant presque toujours de nous offrir les éléments les plus indispensables à la classification des peuples par familles. Ce n'est qu'incidemment qu'il note la ressemblance des caractères physiques de deux nations, sans toutefois définir ces caractères eux-mêmes; il est encore moins explicite quant aux idiomes des peuples dont il parle. N'ayant aucun moyen d'en saisir grammaticalement les dissemblances et les affinités, il ne peut reconnaître la parenté de deux langues que si elles sont quasi identiques et constituent simplement deux dialectes d'un même idiome. Il néglige de nous rapporter, comme spécimens, quelques-uns des mots les plus usuels des langues qu'il mentionne, mots qui nous permettraient, aujourd'hui, de constater des parentés qu'il n'avait pu discerner. Il ne relève que certains termes particuliers, lesquels sont tout à fait insuffisants pour établir des comparaisons sérieuses. D'ailleurs sa curiosité n'est nullement tournée de ce côté-là. On est frappé notamment de le voir ne nous rien dire des idiomes répandus dans l'Italie moyenne, de l'étrusque, de l'ombrien, du sabin, toutes langues de nations dont il traite pourtant dans son ouvrage, dont il parle non sur des indications vagues et incomplètes, comme il le fait pour tant de peuples lointains, mais *de visu*. Cependant tout donne à penser que ces idiomes subsistaient encore de son temps, ce qui est incontestable pour l'osque, le seul dialecte italique dont il nous entretienne. Ainsi, répétons-le, pour tirer de Strabon des indications ethnologiques, des renseignements sur les changements qui se sont opérés dans la distribution et la constitution des peuples, on en est réduit à se contenter de quelques miettes, à supposer que ce qu'il dit pour un peuple doive être également vrai d'un autre qu'il nous représente comme étant dans une condition analogue. Fournissons-en un exemple. Le géographe d'Amasée parle de Bibracte, principal *oppidum* (*φρούριον*) des Éduens, sans rien ajouter d'où l'on puisse induire qu'*Augustodunum*, depuis Autun, en eût pris la place. On sait à quelle controverse cette question a donné lieu chez les érudits de notre temps. Après qu'on eut admis qu'Autun n'était autre que l'antique Bibracte, les fouilles du mont Beuvray ont ramené à l'opinion, jadis mise en avant, qu'Augustodunum occupait un emplacement différent de celui de la première capitale des Éduens. Eh bien, si Strabon ne dit rien du transport de la métropole éduenne du sommet de Beuvray au lieu où s'élève actuellement Autun, il nous apprend cependant ailleurs que les Romains, afin d'enlever aux populations vaincues de l'Ouest de l'Europe les refuges où s'abritait leur indépendance, transpor-

tèrent parfois dans la plaine les *oppida* qui couronnaient les cimes. Il écrit à propos des Lusitaniens : « Ils ont vécu en guerre, soit entre eux, « soit avec leurs voisins d'au delà du Tage, jusqu'à ce que les Romains « aient mis fin à cet état de choses, en faisant descendre les peuples de la « montagne dans la plaine et en réduisant la plupart de leurs villes à « n'être plus que de simples bourgs, en même temps qu'ils fondaient « quelques colonies au milieu d'eux. » (Trad. Tardieu, t. I, p. 252.) C'est aussi ce qu'au dire de Dion Cassius (LIV, 11) Agrippa fit chez les Cantabres. Voilà donc des faits fort analogues à ceux qu'implique l'opinion qu'Augustodunum s'élevait à plusieurs kilomètres de distance de l'antique Bibracte.

Tandis que Strabon garde le silence, dans son texte, sur le caractère moral de plusieurs nations célèbres, sur leurs usages et leurs institutions, sans doute parce qu'il les suppose connus de ses lecteurs, il se montre assez explicite sur d'autres. Aussi, faute de pouvoir établir des affinités physiologiques et philologiques, nous rabattons-nous sur des traits communs de mœurs, que nous prenons comme moyen d'établir la parenté de certaines populations. On a signalé de notre temps la place assez élevée qu'occupe la femme chez les tribus touâreg ou berbères, l'importance, voire même la supériorité de droits accordés à son sexe, en sorte qu'on peut reconnaître là un trait caractéristique sous le rapport moral des nations de la souche libyque. Il est remarquable de retrouver cette gynécocratie chez les Cantabres. Strabon nous dit que leur usage voulait que l'époux apportât une dot à sa femme; que les filles héritassent à la charge de marier les frères. Les Cantabres, et, sous ce nom, les Romains comprirent d'abord une grande partie des Ibères, ne se reconnaissent-ils pas à ce détail de mœurs pour les congénères de la population indigène du nord de l'Afrique? L'invasion sarrasine nous montre, au VIIIe siècle, un courant de populations venues d'Afrique se répandant dans la péninsule et franchissant même la barrière des Pyrénées. Quand Carthage poussait dans cette même Ibérie ses armées formées encore plus de Numides, de Maures et de Libyens, que de colons phéniciens, elle donnait le spectacle d'une migration opérée suivant la même direction. Ne peut-il pas s'être produit pareil phénomène, plusieurs siècles auparavant, et la route que suivaient Carthage et les soldats de Tarik n'avait-elle point déjà été frayée par des tribus africaines qui formèrent le fond des nations ibère et cantabre? Ce que rapporte Strabon est un indice qu'il en fut réellement ainsi, et la distribution des peuples ibères, lors des conquêtes de César, semble le confirmer.

Nous venons de prononcer le nom de César; ses Commentaires ont

été manifestement la source principale à laquelle le géographe grec a puisé pour sa description de la Gaule. Strabon réunit ou résume les traits jetés çà et là par le grand capitaine dans ses immortels mémoires. C'est ainsi que, ramassant tout ce que le vainqueur de Pompée avait écrit du caractère gaulois, le géographe d'Amasée en compose un portrait de nos ancêtres qu'on a souvent cité, mais que nous voulons citer encore dans l'excellente traduction de M. A. Tardieu, car, à aucune époque, elle n'a présenté plus d'actualité et n'a plus clairement accusé la parenté d'origine qui lie les Français aux Gaulois. Laissons donc parler Strabon:

« Tous les peuples appartenant à la race dite gallique ou galatique « sont fous de guerre, irritables et prompts à en venir aux mains; du « reste, simples et point méchants : à la moindre excitation, ils se ras- « semblent en foule et courent au combat, mais cela ouvertement et sans « aucune circonspection, de sorte que la ruse et l'habileté militaires « viennent aisément à bout de leurs efforts. On n'a qu'à les provoquer en « effet, quand on veut, où l'on veut, et pour le premier prétexte voulu, « on les trouve toujours prêts à accepter le défi et à braver le danger, sans « autre arme même que leur force et leur audace. D'autre part, si on les « prend par la persuasion, ils se laissent amener aisément à faire ce qui « est utile. . . . Quant à la facilité avec laquelle ils forment ces rassem- « blements tumultueux, la cause en est dans leur caractère franc et gé- « néreux, qui fait qu'ils sentent l'injure de leurs voisins comme la leur « propre, et s'en indignent avec eux. »

Tacite n'est guère moins dans l'actualité quand il peint les Germains. Malheureusement ces portraits si vivants sont clair-semés chez le géographe d'Amasée, car il n'a pas toujours eu sous les yeux un dessin tracé d'une main aussi ferme qu'était celle de César. Peu de peuples offraient, dans l'antiquité, une homogénéité, une unité nationale, telle que celle des Gaulois. Plus on s'avançait à l'est de l'Europe, plus on y voyait les tribus mêlées et confondues, et, malgré toute la bonne volonté de l'écrivain grec, il lui était malaisé, dans un tel enchevêtrement de peuples de sang divers, de discerner la provenance de chacun d'eux. La vallée du Danube fut, dans les temps anciens et jusqu'au moyen âge, la grande voie que suivirent les invasions barbares pour pénétrer à l'ouest. Aussi chacune des migrations qui cheminèrent le long du fleuve avait-elle laissé sur ses bords des alluvions, lesquelles, se recouvrant les unes les autres, donnaient naissance à des races mixtes, dont l'origine était faite pour embarrasser des géographes même plus expérimentés que Strabon. Celui-ci distingue pourtant, du cours inférieur de l'Ister au lit-

toral oriental de l'Adriatique, quatre races séparées visiblement par la langue, les caractères physiques et les mœurs, à savoir : les Thraces, les Celtes ou Galates, les Gètes ou Daces et les Illyriens. Ailleurs il nous en dit assez pour que nous puissions saisir la différence des trois premières de ces races; mais que faut-il comprendre sous ce nom d'Illyriens qu'Hérodote connaissait déjà et qui fut appliqué à des nations telles que les Autariates, les Ardiæens et les Dardaniens, depuis longtemps en possession du littoral oriental de l'Adriatique, et mêlées, sur tant de points, aux tribus celtiques échelonnées du Danube aux Alpes? Voilà ce que ne dit point Strabon et ce qui demeure encore obscur, malgré les intéressants rapprochements de M. L. Diefenbach[1]. Là est pourtant la clef des origines italiques, car nul doute que le courant qui amena plus tard les Goths en Italie n'y ait poussé, bien des siècles auparavant, une partie des peuples qui en constituèrent les premiers habitants. Si la tradition sur le débarquement d'Anténor à Adria, la fondation de Padoue par ce héros, n'est qu'une de ces fables à l'aide desquelles les Grecs rattachaient la naissance de diverses villes italiques à la chute de Troie, des souvenirs d'une ancienne migration qui, de la Troade et de la côte nord de l'Asie Mineure, se serait avancée, par la région de l'Hæmus, de l'Orbelus et du Scordus, jusqu'au nord de l'Adriatique et aux bouches du Pô, n'en demeurent pas moins dans le domaine du possible. Le nom de Dardaniens que portait une population illyrienne, l'identité originelle, reconnue par les anciens eux-mêmes, des noms de Mysie et de Mœsie, déposent hautement en faveur de cette tradition. Et ce que le géographe d'Amasée dit des Hénètes ou Vénètes ajoute une nouvelle vraisemblance en faveur de la réalité d'une telle migration[2]. Dans une étude sur les monuments de la langue messapienne, insérée ici même[3], j'ai noté divers rapprochements qui tendent à faire chercher sur la côte orientale de l'Adriatique le berceau de la population iapygienne. Le nom de *Calabri*, que les Romains donnaient aux habitants de l'intérieur de cette province, et qui passa plus tard aux montagnards du Bruttium, reparaît presque sans altération dans celui de Galabriens (Γ*αλάϐριοι*), sous lequel Strabon désigne l'une des principales tribus illyriennes.

[1] *Origines Europææ*, p. 72. — [2] Polybe (II, xvii), qui qualifie les Vénètes de race ancienne (*γένος παλαιόν*), dit qu'ils parlaient un idiome particulier, distinct du celte, et formaient un peuple à part. Le nom d'Hénètes (Ἑ*νετοί*) pourrait bien n'être qu'une forme dialectique de celui de *Σιντοί* porté par une des populations thraces de la Macédoine et qui avait jadis occupé une aire plus étendue, l'aspiration représentée par l'esprit rude s'échangeant, dans le principe, avec le sigma initial. — [3] *Journal des Savants*, juin 1872, p. 365.

Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'en Asie le géographe grec nous laisse encore plus incertains sur la parenté et la filiation des peuples. Il n'a guère d'autres guides que les caractères physiques, et c'est seulement en face d'une ressemblance non équivoque qu'il admet l'identité des races, comme il le fait notamment pour les Arméniens et les montagnards de l'Atropatène. Il s'ensuit qu'on doit avoir d'autant plus de confiance dans Strabon quand il prononce l'identité originelle des deux nations, par exemple des Mèdes et des Perses; il a fallu en effet, pour qu'il reconnût cette parenté, que la similitude fût bien étroite, qu'il y eût complète conformité de langue, d'institutions et de mœurs.

Nous avons dit plus haut quelle était l'indigence du texte de Strabon en ce qui touche la distinction des idiomes. Toutes les fois qu'il ne s'agit pas du grec, le géographe d'Amasée ne s'inquiète guère de la signification des dénominations géographiques et n'en mentionne qu'un très-petit nombre; souvent même ses étymologies sont inadmissibles ou ridicules. Voilà le nom de *Larissa*, qui se rencontre dans toutes les contrées jadis habitées par les Pélasges. Ce nom attire l'attention du géographe d'Amasée; il énumère toutes les villes qui le portent, mais il ne lui vient point à l'esprit de rechercher à quel idiome un tel mot peut appartenir, quelle en est la signification originelle. Comme les géographes arabes, qui continuèrent, au moyen âge, la tradition des géographes grecs, Strabon est plus curieux de minces particularités que des grands faits sur lesquels repose la constitution des peuples et l'histoire des nations. Les choses religieuses appellent toutefois ses investigations, bien qu'il soit peu crédule et tienne pour des fables presque tout ce qu'on raconte des dieux. Il se laisse même aller, sur cette matière, à des digressions dont la mythologie fait aujourd'hui son profit, mais qui n'en étaient pas moins des hors-d'œuvre dans sa composition. Ce n'est pas que l'étude des mythes et des rites religieux soit tout à fait étrangère à la géographie, à l'ethnologie surtout. La communauté de culte nous permet souvent de saisir une identité d'origine ou nous met sur la trace de relations anciennes entre deux peuples dont l'histoire n'a point fait connaître les rapports primitifs. La célébrité de certaines divinités contribua à rapprocher des populations éloignées, en amenant dans leur sanctuaire des dévots venus de fort loin et qui reportaient quelquefois chez eux les croyances et les rites qu'ils y avaient puisés. Les temples les plus fameux de la Grèce, de l'Asie Mineure et de l'Égypte, se remplirent des ex-voto envoyés des points les plus opposés du monde ancien, et des sanctuaires tels que ceux de Delphes, de Délos et d'Olympie, recevaient tous les ans des théories ou des pèlerins isolés qui devenaient ainsi les

courtiers de la civilisation grecque dans des pays barbares. De plus, ces édifices religieux, ces lieux sacrés où se pressait un si grand concours d'adorateurs, prenaient la première place entre les monuments qui recommandaient les villes à l'attention des voyageurs. Strabon était donc fondé à s'occuper des mythes et des cérémonies religieuses, et il cherche plus d'une fois, en les rapprochant, à démêler l'affinité des populations qui les ont adoptés. Les ressemblances entre les cultes de diverses contrées éveillent sa curiosité. On le voit, par exemple, s'étendre longuement sur les Curètes et les Corybantes, sur l'oracle de Zeus à Dodone, dans un passage ou plutôt une digression dont nous ne possédons pas malheureusement la fin.

Le géographe d'Amasée ne néglige pas non plus de parler de la législation des différents peuples, quand elle lui paraît offrir quelque originalité. Il emprunte à ses devanciers des renseignements que nous aimerions à trouver moins abrégés. Ainsi il tire d'Éphore ce qu'il dit des institutions des Crétois, et d'Aristote et de Posidonius ce qu'il rapporte du gouvernement des Massaliotes. A ce propos, nous devons relever une expression qui ne nous semble pas traduite par M. Am. Tardieu avec sa précision habituelle. En parlant de la constitution politique de l'ancienne Marseille, Strabon s'exprime ainsi : *Διοικοῦνται δ'ἀριστοκρατικῶς οἱ Μασσαλιῶται πάντων εὐνομώτατα, ἀνδρῶν ἑξακοσίων καταστήσαντες συνέδριον διὰ βίου ταύτην ἐχόντων τὴν τίμην οὓς τιμούχους καλοῦσι· πεντεκαίδεκα δ'εἰσὶ τοῦ συνεδρίου προεστῶτες, τούτοις δὲ τὰ πρόχειρα διοικεῖν δέδοται· πάλιν δὲ τῶν πεντεκαίδεκα προκάθηνται τρεῖς οἱ πλεῖστον ἰσχύοντες, τούτων δὲ εἷς.* (IV, c. 1, § 5, p. 149, éd. C. Müller.)

La traduction de M. Am. Tardieu porte (t. I, p. 296) : « La constitution de Massalia, avec sa forme aristocratique, peut être citée comme « le modèle des gouvernements. Un premier conseil est établi qui compte « six cents membres nommés à vie et appelés *Timouques*. Cette assemblée « est présidée par une commission supérieure de quinze membres chargée « de régler les affaires courantes et présidée elle-même par trois de ses « membres qui, sous la présidence enfin de l'un d'eux, exerce le souverain pouvoir. » En lisant cette traduction, on s'étonne qu'un sénat de six cents membres ait pu avoir quinze présidents. La présidence impliquant l'unité, une commission de quinze membres ne saurait présider une assemblée, et il faudrait conclure du passage ainsi rendu que chacun de ces quinze membres présidait à tour de rôle. Mais remarquons que le mot *προεστῶτες*, appliqué par le géographe grec à ces quindécimvirs n'a pas absolument le sens de *présider ;* il signifie plutôt *être placé au-dessus, en avant;* en sorte que Strabon dit simplement qu'au-dessus

de l'assemblée des six cents Timouques est placée une commission ou un conseil de quinze membres. Ce sens de présider est plus rigoureusement exprimé par le verbe *προκάθημαι*, qu'emploie l'auteur grec en parlant de la commission des trois qui formaient comme le bureau du conseil des quinze et auxquels appartenait le pouvoir exécutif. C'est là sans doute une négligence bien légère du traducteur français, mais, nous le répétons, il est si maître de son texte, plus surtout il avance dans sa tâche, qu'il faut s'évertuer pour le prendre en faute, et ainsi que nous l'observions déjà dans un premier article, on ne saurait le chicaner que sur des vétilles. Nous ne relèverons donc çà et là que quelques légères imperfections. Voici, par exemple, une phrase où l'expression employée semble faire dire à Strabon ce qu'il ne dit pas. M. Tardieu écrit (t. II, p. 344) : « Ils se servent du nom d'Iacchus, lequel signifie pro-« prement démon ou serviteur de Déméter pour désigner non-seulement « Dionysos, mais l'archégète des mystères. » On pourrait induire de là que le nom d'Iacchus signifiait *démon* ou *serviteur de Déméter ;* pourtant ce nom n'a jamais eu un tel sens, et il est simplement dérivé d'une exclamation bruyante qui se répétait dans les Dionysies. Le texte grec porte : *Ἴακχόν τε καὶ τὸν Διόνυσον καλοῦσι καὶ τὸν ἀρχηγέτην τῶν μυστηρίων τῆς Δήμητρος δαίμονα.* Ce qui doit se traduire ainsi : « Ils appliquent le « nom d'Iacchus, qui est celui d'un démon de Déméter, à Dionysos et à « l'archégète des mystères. » Observation toute semblable pour une phrase qui se lit un peu plus loin (t. II, p. 348). M. Amédée Tardieu écrit : « Quant au nom de Sabazius, qui revient si souvent dans les livres dits « phrygiaques, et qui signifie, à proprement parler, *le fils de la bonne mère*, « etc. » Ne pourrait-on pas, en lisant ces lignes, supposer que le nom de Sabazius signifiait *fils de la bonne mère ;* or ce nom d'origine phrygienne, et dont l'étymologie fournie par le sanscrit nous reporte à l'idée d'adoration, n'impliquait certainement pas ce sens. Le géographe grec ne dit pas que le nom de Sabazius ait pareille signification, et il faut ici tout bonnement traduire : « Quant à Sabazius, célébré dans les chants phry-« giens, lequel est en quelque sorte le fils de la mère, c'est encore à « Dionysos que son nom se rapporte et fait allusion. »

Notons en passant une expression qui rend imparfaitement l'idée du géographe pontique. M. Tardieu lui fait dire (t. II, p. 168) : « car son « nom se prononce *Μιδέα* comme *Τεγέα* et le nom de l'autre *Μίδεα* « comme *πρόνοια*. » Ce n'est pas *se prononce* qu'il eût fallu mettre, mais *s'accentue*, puisqu'il est ici question, non de la prononciation, mais de la position de l'accent.

Passons à une autre expression du traducteur français dont l'impro-

priété a plus de conséquence, parce qu'elle suggère une idée qui pourrait dénaturer la mention faite par Strabon. Le géographe grec (XII, ch. III, § 42) parle, d'après Eudoxe, de poissons qu'il qualifie d'ὀρυκτοί, comme se trouvant en Paphlagonie. M. Tardieu, avec les traducteurs latins, rend cette épithète par *fossiles* et écrit (t. II, p. 522) : « Eudoxe « prétend qu'on pêche en Paphlagonie des poissons fossiles dans certains « terrains secs dont il ne précise malheureusement pas l'emplacement, « ainsi que dans les terrains humides qui bordent le lac Ascanie sous « Cios. » Est-il donc ici question de ces poissons qui ont laissé dans l'intérieur de la terre l'empreinte de leur structure, de fossiles tels que les définissent les paléontologistes? Nullement, car Athénée (VIII, p. 331 D) nous parle de ces mêmes poissons comme étant recueillis vivants. Aussi Lefebvre de Villebrune a-t-il évité de traduire ce mot ὀρυκτοί, et nous croyons qu'il a bien fait tout au moins de ne pas le rendre par *fossiles*. Un passage de Pline (*Hist. nat.* IX, LVII), plus explicite à ce sujet, ne nous permet pas en effet de reconnaître dans ces poissons de la Paphlagonie les débris paléontologiques que le génie d'un Agassiz savait si bien faire revivre, mais que les anciens n'auraient pu ressusciter au point de les rendre comestibles. Voici ce qu'il écrit : « Idem tradit in « Paphlagonia effodi pisces gratissimos cibis, terrenos, altis scrobibus, in « his locis ubi nullæ restagnent aquæ; miratusque et ipse gigni sine coitu, « humoris quidem vim aliam inesse quam puteis arbitratur, ceu vero in « nullis reperiantur pisces. » Ces poissons qui se pêchaient hors de l'eau, dans des cavernes ou des trous (*scrobes*), et qui fournissaient une nourriture jugée par les gens du pays agréable, n'étaient certainement pas des morceaux de pierre. Sans doute il est ici question de quelque espèce de poissons cyclostomes, tels que les lamproies.

Strabon est parfois si concis, qu'on est contraint, pour être clair en français, d'ajouter dans la traduction quelques mots, afin de rendre sa pensée plus explicite. Autrement le lecteur court risque de ne pas saisir exactement l'enchaînement des idées. Voici un passage où M. Tardieu aurait bien fait d'agir ainsi. Il écrit (t. II, p. 168) : « Suivant une « tradition très-répandue dans le pays, le chemin le plus court pour des- « cendre aux Enfers part des environs d'Hermione; en conséquence les « Hermionéens s'abstiennent de placer sur la bouche de leurs morts « l'obole consacrée. » Le géographe d'Amasée, en parlant ici du chemin le plus court, veut dire que, suivant la tradition populaire, on pouvait, des environs d'Hermione, descendre directement dans l'Hadès, sans avoir besoin de traverser le Styx et de passer dans la barque de Charon; de là l'inutilité qu'il y aurait eu à placer près du mort le prix du passage

(*ναῦλον*). L'expression que le traducteur français rend par *chemin le plus court*, *κατάβασιν σύντομον*, ne fait pas suffisamment entendre la pensée de l'auteur; nous préférons une version telle que celle-ci : « On rap-« porte qu'il y a près d'Hermione une descente qui aboutit droit à « l'Hadès; aussi, en ce pays, ne place-t-on pas sur la bouche des morts le « prix du passage du fleuve infernal. »

Nous terminons ces remarques par une observation que nous suggère ce que Strabon dit des Hénètes (XII, ch. II, § 8, trad. Tardieu, t. II, p. 488). Le sens rigoureux qu'il faut prêter ici aux expressions offre quelque importance. La tournure qu'a adoptée, dans une phrase essentielle, M. Tardieu, pourrait servir d'argument à ceux qui soutiennent que les Cimmériens, au lieu de passer tous en Asie Mineure après l'invasion scythique, se sont avancés en Europe, et qui les identifient aux Cimbres. Voici la phrase du traducteur français : « D'autres croient qu'il « s'agit là du peuple même des Hénètes, qui, des confins de la Cappa-« doce où il habitait, se serait laissé entraîner à la suite des Cimmériens, « et qui aurait fini par se voir refouler jusqu'au fond de l'Adriatique. » Mais, à bien regarder le texte, on ne voit rien qui légitime les mots *se serait laisser entraîner à la suite des Cimmériens;* tel n'est pas le sens de *μετὰ Κιμμερίων* ; cette parole se rapporte au verbe *σΊρατεῦσαι*, et Strabon dit simplement que les Hénètes avaient fait une incursion de concert avec les Cimmériens, laquelle doit avoir eu lieu en Asie. En effet, dans la tradition que Strabon emprunte à Méandrios (trad. Tardieu, t. II, p. 505), il n'est point question de Cimmériens qui auraient passé en Thrace; il est dit seulement que les Hénètes se partagèrent en deux bandes, l'une, qui alla s'établir sur les confins de la Cappadoce, l'autre, qui s'embarqua avec les Thraces venus au secours de Troie, et s'avança jusqu'au fond de l'Adriatique.

La partie publiée de la traduction de M. Amédée Tardieu s'arrête au livre XIII. Comme la géographie de Strabon se compose de dix-sept livres, on voit que le savant français a déjà accompli les deux tiers de sa tâche. Le public peut donc être assuré qu'il aura dans peu la meilleure traduction qui ait été encore donnée du géographe d'Amasée. Nous en recommandons la lecture à ceux qui, voués par état ou par goût à l'étude de l'antiquité, ont besoin de connaître le monde ancien, non-seulement sous le rapport moral, mais aussi sous le rapport matériel. Les découvertes que nous devons journellement à l'archéologie éclairent et commentent tel ou tel passage de l'écrivain grec et jettent la lumière là où ne régnait que l'obscurité; elles complètent et éclaircissent les données trop souvent insuffisantes de Strabon, données qui, à leur tour, nous

aident à pénétrer le sens des monuments. La géographie dont M. Tardieu rend la connaissance accessible à tous est un appendice nécessaire des auteurs véritablement classiques, et, si nous n'y trouvons pas toujours des modèles pour l'art d'écrire, nous y puisons du moins les moyens de mieux interpréter les témoignages que l'antiquité nous a légués.

ALFRED MAURY.

A PHRENOLOGIST AMONG THE TODAS, or the study of a primitive tribe in South India; history, character, customs, religion, infanticide, polyandry, language; by William E. Marshall, lieutenant colonel of her Majesty's Bengal staff corps, London, 1873.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Nous avons vu précédemment que les Todas, distribués dans une quarantaine de stations, sont actuellement tout au plus au nombre de 713. Cette population si restreinte n'en est pas moins divisée en cinq groupes ou *clans* distincts (*kôleh*) dont voici les noms: Péiki, Pekkan, Tôdi, Kuttan et Kenna. Disons dès à présent que le premier a un certain caractère sacerdotal. M. Marshall l'appelle un *clan lévitique* [2]; ses membres ne peuvent s'allier à ceux des quatre autres groupes, tandis que ceux-ci peuvent tous, au contraire, contracter des unions entre eux [3].

A lui seul ce fait me semble attester que les Todas sont bien les représentants d'une population jadis nombreuse. On comprendrait difficilement une pareille division et une distinction aussi tranchée chez les descendants d'une seule famille ou d'un nombre très-restreint de fa-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de décembre 1873, p. 729; pour le deuxième article, le cahier de janvier 1874, p. 5. — [2] Le major King fait le même rapprochement, mais il confond les deux premiers clans ensemble sous le nom de *Terrallees*, et comprend les trois autres dans ses *Khootas* (*loc. cit.* p. 29). — [3] Le clan Pekkan a aussi un caractère à demi sacerdotal; mais ses membres peuvent s'unir à ceux des trois clans inférieurs et non avec ceux du clan Péiki (Marshall, p. 2).

milles venant fonder la colonie qui nous occupe, si ces émigrants n'avaient apporté avec eux quelques souvenirs d'un état de choses antérieur. Des traditions, s'imposant avec une autorité réelle, me semblent avoir pu seules empêcher l'égalité de s'établir entre quelques compagnons de route ayant à surmonter les mêmes difficultés, à braver les mêmes périls.

Sans que l'auteur s'explique clairement à ce sujet, il me paraît ressortir de l'ensemble des détails qu'il donne sur tant d'autres points qu'une égalité complète règne entre toutes les familles et tous les membres du même clan. La seule autorité reconnue semble être ce *Conseil des Anciens* (*Kûtacaram*), dont il n'est question qu'en passant, mais qui a le pouvoir de rendre des arrêts et de condamner à l'amende [1].

A lui seul, ce détail nous apprend que la propriété individuelle existe chez les Todas, et l'on comprend qu'elle pourrait aisément donner lieu à des conflits par suite de l'enchevêtrement des rapports de parenté, conséquence d'unions multiples entre proches. Les Todas ont paré à cet inconvénient par un ensemble de lois ou mieux de coutumes, empreintes d'un esprit pratique hautement loué par M. Marshall.

Et d'abord la propriété est le privilége des hommes, célibataires ou mariés. La femme ne possède rien [2]; elle est entretenue par ses parents mâles.

Lorsqu'un père meurt, son avoir est partagé entre les fils. Si le défunt est un frère aîné mort sans enfants, la propriété passe au frère puîné.

Tous les enfants appartiennent aux pères de famille; mais la propriété suit toujours la ligne masculine. Si une veuve se remarie, ses enfants ont droit à l'héritage de leurs pères respectifs. Si c'est un veuf qui fait un second mariage, les enfants mâles des deux épouses héritent également. D'ailleurs les maris d'une même femme, quel que soit leur nombre, regardent tous les enfants qu'elle a comme leurs, et les fils ont droit à l'héritage de tous leurs pères putatifs.

Pour les hommes eux-mêmes, le droit à la propriété individuelle paraît ne s'étendre qu'aux objets mobiliers et aux bestiaux. M. Marshall ne dit rien des maisons. Quant à la terre, elle est partagée d'abord entre les clans, qui possèdent chacun une certaine étendue de pâturages et de forêts. Ce territoire est ensuite réparti entre les mands ou villages,

[1] P. 212. — [2] Le major King a pourtant pu acheter à une femme toda son collier de mariage; mais peut-être avait-elle vendu ce dont elle n'avait pas le droit de disposer.

qui tous sont bâtis sur leur domaine particulier. Celui-ci est indivis, ou mieux peut-être *communal*; il ne peut être aliéné ou vendu sans le consentement de la communauté toujours composée d'une seule famille ou de parents très-rapprochés.

Le bétail appartenant aux divers membres d'un même village ne forme qu'un seul troupeau. Le lait qu'on en retire est tout entier réuni dans la laiterie (pâlthchi). Là, tout individu, homme ou femme, reçoit chaque matin ce qui lui est nécessaire pour sa consommation du jour. Le surplus est partagé entre les hommes de tout âge proportionnellement au nombre d'animaux appartenant à chacun. Cette part seule est regardée comme propriété personnelle et aliénable. Le grain que les Todas reçoivent à titre de redevance (*kûtu*), comme nous le verrons plus loin, est aussi partagé entre tous les membres de la communauté[1].

Presque chaque groupe familial possède deux et même trois villages qui lui servent de demeure tour à tour. Les Todas ne sont pas pour cela de véritables *nomades*, comme le fait observer avec raison M. Marshall[2]. Ce sont bien plutôt des *migrateurs*, en donnant à ce mot le sens qu'on lui attribue lorsqu'il s'agit des animaux et des oiseaux en particulier. Comme ces derniers, les Todas obéissent à certaines nécessités. Ils abandonnent les pâturages épuisés; ils fuient devant les orages de la mousson d'ouest et se réfugient dans des stations mieux abritées. Mais ces localités sont choisies, et tout ce qui touche à l'installation est préparé d'avance. En changeant de demeure, les Todas retrouvent, au lieu de la tente du vrai nomade, leur *mand* habituel avec ses trois divisions, et leurs huttes avec tout ce qui, pour eux, constitue le confort. M. Marshall explique ces habitudes par une sorte de compromis entre les instincts résultant du développement des organes de la concentrativité[3] et les nécessités imposées par le genre de vie.

Les Todas sont en effet une population absolument, exclusivement pastorale. A ce point de vue, je n'en connais aucune autre qui puisse leur être comparée. Les pasteurs de l'Asie centrale sont, en outre, chasseurs et guerriers. Les Todas n'ont ni sabres, ni lances, ni arcs, ni flèches. Leur seule arme est la longue et forte baguette qui sert à guider les troupeaux de buffles. Vivant dans un pays où le gibier abonde, ils n'ont jamais essayé de s'en emparer, même en employant les lacets, les trappes, les piéges de diverses sortes en usage chez les autres tribus de l'Inde[4]. Ce n'est pas qu'ils se fassent scrupule de manger de la viande.

[1] Tous ces détails sont traduits à peu près textuellement (p. 206). — [2] P. 58. — [3] *Concentrativeness.* — [4] P. 83.

Si quelque cerf, forcé par une meute de chiens sauvages, vient s'abattre à leurs pieds, ils savent fort bien s'emparer de cette proie et en apprécier le mérite gastronomique. M. Marshall assure qu'un repas de venaison est pour eux un événement à la fois si rare et si agréable, qu'il marque dans la vie d'un homme une date à laquelle il rapporte les autres incidents de son existence[1].

Indépendamment de ces festins exceptionnels, il est un jour dans l'année où les hommes mangent solennellement la viande d'un jeune veau, âgé d'un mois environ. Les femmes ne sont pas admises à ce banquet. La victime est amenée au fond de la forêt. Là, le *vorshâl*, espèce de demi-prêtre dont nous parlerons plus loin, la frappe avec une massue faite du bois de l'*arbre saint* (*tûde*)[2], en récitant une *formule sacramentelle* que les Todas appliquent à une foule d'actes. On se procure du *feu sacré* par frottement, et la chair est rôtie sur un brasier obtenu avec le bois de *certains arbres déterminés*. Il s'agit, on le voit, d'un véritable *sacrifice*, et le caractère religieux de cet acte ne saurait être méconnu. Mais les Todas paraissent avoir oublié la signification d'une cérémonie très-probablement en rapport avec des mœurs, des habitudes, qu'ils ont perdues depuis longtemps[3].

Sauf les exceptions que je viens d'indiquer, les Todas vivent exclusivement de laitage, de fruits et racines sauvages et de grains qui leur sont livrés, à titre de redevance ou de tribut (*kâtu*), par les *Badagas* et les *Kotas*. Ces derniers sont de véritables *dravidiens*, et les photographies que nous devons à M. Janssen confirment pleinement les dires de notre auteur au sujet des différences physiques qui les séparent des Todas[4]. Les Badagas, au dire de M. King, sont de vrais Indous, venus du nord et domiciliés depuis deux siècles seulement sur le plateau des Nilgherries[5].

[1] P. 81. Le major King déclare, au contraire, de la manière la plus formelle, que les Todas ne chassent pas par suite des idées religieuses qui leur défendent l'usage de la viande. Peut-être l'exception signalée par M. Marshall s'explique-t-elle par ces mêmes idées. L'animal qui vient s'abattre à leurs pieds serait considéré comme un don du ciel, et cela même expliquerait l'importance étrange qu'ils attachent à cet événement. — [2] Le mot *tûde* répond à celui de *buisson en général;* mais, pris ici dans une acception spéciale, il signifie *le buisson par excellence.* C'est le *Meliosma,* alias *Millingtonia simplicifolia.* Selon l'éminent botaniste que l'Angleterre a perdu depuis peu, M. Hooker, cette espèce aurait pour limites la Perse et le sud de la Russie. M. Marshall fait observer, avec raison, qu'il peut être intéressant de connaître ces détails de géographie botanique. Ils peuvent mettre un jour sur la voie du point d'émigration des Todas. (P. 139.) — [3] P. 81. — [4] Voir aussi l'article du major King. — [5] *Loc. cit.* p. 20.

Les Badagas et les Kotas reconnaissent les Todas comme étant les propriétaires légitimes du sol[1]. Les premiers sont essentiellement agriculteurs et par conséquent sédentaires. Ils habitent des villages, et ceux-ci relèvent du *Mand* sur le territoire duquel ils sont bâtis. Les habitants payent à leurs suzerains le huitième ou le dixième de leur récolte. Les seconds, à la fois pasteurs et cultivateurs, sont, en outre, d'habiles artisans, et fabriquent, pour toutes les tribus voisines, les ustensiles de ménage aussi bien que les bijoux[2]. Grands mangeurs de viande, ils profitent des habitudes contraires des Todas pour obtenir d'eux, à peu près gratis, les buffles mâles vivants et les cadavres des animaux sacrifiés en cas de funérailles. Les Badagas et les Kotas vivent donc en partie aux dépens des Todas. Ceux-ci, dit M. Marshall, sont pour ces tribus ce que la femelle du buffle est pour eux-mêmes[3]. Arguant de ce fait et de certaines analogies de langage, notre auteur pense que ces rapports, surtout entre les Badagas et les Todas, doivent être fort anciens, et que les premiers ont suivi les seconds dans leurs migrations bien avant l'époque où tous deux sont arrivés sur le plateau des Nilgherries[4]. Il se trouve donc, sur ce point, en désaccord avec M. King.

M. Marshall ne voit dans la suprématie des Todas, suprématie acceptée par tous leurs voisins, que les résultats de l'intérêt qu'ont ceux-ci à ménager une population qui leur est utile. Il n'a, en somme, qu'un dédain peu déguisé pour ces tribus qui vivent sans armes, sans aucun moyen de défense, qui ne se livrent à aucun exercice violent, qui ne boxent pas[5] et n'ont d'autres délassements que des jeux enfantins. Les Todas sont pour lui une race naturellement douce, inoffensive, mais dépourvue à peu près de tout ce qui relève l'espèce humaine, n'ayant ni fermeté morale, ni sentiment poétique, ne possédant ni chants nationaux ni traditions, et végétant dans une perpétuelle apathie.

Tout autre est le jugement du major King. Celui-ci dit avoir reçu du Révérend Metz une collection de chants et de traductions todas traduits en allemand[6]. Pour lui, ce peuple est intelligent et porté à la rêverie; mais, quoique naturellement indolent, il est capable de grands efforts sous l'empire de la nécessité. En dépit de ses dispositions pacifiques et de son manque absolu d'armes offensives ou défensives, il est, au fond, hardi et courageux. S'il ne chasse pas le gibier, c'est qu'il lui

[1] Les Anglais eux-mêmes ont reconnu ce droit et payent une rente aux tribus dont ils occupent en partie le territoire. (King, *loc. cit.* p. 26.) — [2] King, *loc. cit.* p. 40. — [3] P. 80. — [4] P. 80. — [5] P. 78. — [6] Malheureusement M. King ajoute que ce précieux recueil a été perdu avec les dessins et les notes qu'il avait prises sur les populations de cette contrée. (*Loc. cit.* p. 43.)

est défendu de manger de la viande. Son mépris pour le danger est attesté par la manière dont il affronte, sans aucun moyen de défense, les tigres, les ours, les panthères de ses forêts. Dans les cérémonies funèbres, dont il sera question plus tard, il fait preuve d'un véritable courage physique. Mais c'est à sa fermeté morale qu'est dû l'empire incontesté qu'il exerce sur toutes les tribus voisines[1]. Celles-ci sont de véritables vassales, et les Todas occupent au milieu d'elles une position analogue à celle des classes riches dans les nations civilisées[2]. Ils vivent de leurs rentes.

Malgré la confiance qu'on ne peut s'empêcher de ressentir pour le travail évidemment très-consciencieux et fait avec grand soin par le colonel Marshall, il est impossible de ne pas tenir un compte très-sérieux des jugements contraires portés par le major King. Celui-ci a séjourné pendant trois ans au milieu des populations dont il s'agit; il les a comparées les unes aux autres; il parle bien plus de ce qu'il a vu que de ce qu'il pense; il cite des faits à l'appui de tout ce qu'il avance; il ne paraît obéir à aucune opinion préconçue. Le colonel est bien plus théoricien. Il a ses idées faites sur les commencements de l'humanité, sur les phases qu'elle a dû traverser, sur la persistance de certains types primitifs. Il rapporte d'ailleurs toutes ses conceptions à la phrénologie, et se montre constamment préoccupé de faire concorder les particularités craniologiques avec les moindres circonstances du genre de vie. Il est difficile, en lisant maint passage de son livre, de ne pas penser qu'il a pu se laisser entrainer à ne pas voir chez les Todas telle ou telle qualité dont la *bosse* manquait sur leur crâne dolichocéphale. Quelques-uns des faits qu'il rapporte, et sur lesquels il glisse sans chercher à en rendre compte, confirment d'ailleurs les dires du major. Je suis donc porté à croire que celui-ci doit être plus rapproché de la vérité que son compatriote en ce qui touche l'ensemble des facultés et des instincts naturels des Todas.

Peut-être la vie exclusivement pastorale, vie si propre à favoriser l'indolence physique et à développer les tendances contemplatives a-t-elle comme engourdi ces hommes originellement doués de qualités plus actives et plus brillantes. Dès son enfance, le Toda garde ses bestiaux et les gardera toute sa vie. Il ne fait pas autre chose. Ses buffles, plus grands, plus beaux que tous ceux des contrées basses, satisfont à

[1] *Loc. cit.*, p. 27. — [2] Jamais un Badaga ne passe devant un Toda sans se [illegible] King, *loc. cit.*, p. 21. Ce témoignage [illegible] M. Marshall.

tous ses besoins. Depuis des siècles il en est ainsi. Il n'y a rien d'étrange à ce que la race se ressente de ce genre de vie.

Il est également très-naturel qu'un animal aussi utile ait acquis aux yeux des Todas une importance exceptionnelle, et qu'ils lui aient payé un tribut de reconnaissance. On sait comment un sentiment analogue s'est manifesté chez les Égyptiens et chez les Indiens. Dans les Nilgherries, le buffle et sa femelle représentent le bœuf Apis et la vache sacrée des bords du Gange, avec quelque chose de bien plus exclusif. Les Todas n'ont aucun autre animal domestique, à l'exception du chat, qui s'est peut-être de lui-même attaché à leurs cabanes[1]. Entourés de tribus qui élèvent des vaches, des moutons, des chèvres, des cochons, de la volaille, ils n'ont pas suivi cet exemple. Il semble qu'ils craindraient de donner à ces animaux inférieurs une part de la terre ou des pâturages de leurs buffles vénérés[2]. Le chien lui-même, ce vieux et universel compagnon de l'homme, est absolument banni des *mands*[3].

Tous les buffles sont traités par les Todas avec affection et respect. A peine le berger les touche-t-il de sa longue baguette. C'est par la parole, par une sorte de langage qu'ils semblent comprendre, que ces animaux sont dirigés[4]. Toutefois cette vénération s'adresse essentiellement aux femelles. Les veaux mâles sont cédés à peu près pour rien aux Kotas; tous les veaux femelles sont conservées comme produisant du lait.

Le lait est aux yeux des Todas un *liquide divin*. La bufflesse, la fontaine de lait, participe à son caractère sacré, et traire c'est remplir la plus haute fonction[5]. Le *palkarpâl*, littéralement l'*homme du lait*, le *laitier*[6], est une sorte de prêtre, habituellement pris dans le clan Péiki, mais quelquefois aussi dans le clan Pekkan. Cette origine ne suffit pas pour être apte à remplir un aussi saint office. Il faut, en outre, avoir été purifié par les pratiques dont je parlerai plus loin. Aussi longtemps que durent ses fonctions, c'est-à-dire pendant plusieurs années, le *palkarpâl* vit dans la chasteté. Il en est de même pour le *vorshâl*, qui l'assiste dans ses travaux. Tous deux sont traités avec respect par la population. On leur parle en baissant la voix et avec déférence; on les salue quand ils passent; on ne peut toucher ni leur personne ni rien de ce qui leur appartient.

La laiterie (*palthchi*) où ils habitent est naturellement un lieu des

[1] Marshall, p. 172. Le major King ne mentionne pas cette exception. (*Loc. cit.* p. 29.) — [2] P. 84. — [3] King, p. 29. — [4] « A sort of buffalo-language. » (Marshall, p. 130.) — [5] P. 130. — [6] P. 65.

plus respectés. Seuls ils ont le droit de pénétrer à l'intérieur de la hutte. Les hommes et les garçons peuvent entrer librement dans l'enceinte de pierre qui l'entoure; mais les femmes ne peuvent pas même approcher de ses murs à plus de 30 ou 40 mètres[1].

A leur tour le *palkarpâl* et le *vorshâl* payent un tribut de respect à leurs buffles et au lait. En abordant les premiers pour les traire, ils les saluent en dirigeant sur eux le *honnu* ou seau à lait fait avec un nœud de bambou. En même temps ils prononcent la formule qui semble être l'unique prière de ce peuple : *Danenma, mokh ultama, âl ultama, ér ultama, karr ultama, ellam ultama*, c'est-à-dire : « Sois bienfaisant. Que « tout aille bien pour les enfants mâles, les hommes, les bufflesses, les « veaux femelles et tout le monde[2]. » La même formule est répétée avant de franchir la porte intérieure qui sépare la laiterie proprement dite de la chambre habitée par le laitier.

Il est des laiteries plus saintes que celles des *mands* ordinaires : ce sont d'abord celles de certains villages appelés *étud mand*, expression qui emporte l'idée d'élévation[3]. Ces *palthchi* renferment des *karpu* ou reliques des ancêtres, consistant en quelque anneau, quelque petite hache ou autre objet semblable[4]. Disons tout de suite que ces reliques sont *dêr*, mot que notre auteur traduit par celui de *dieu*. Le *palkarpâl* les salue en versant devant elles quelques gouttes de lait et en répétant par trois fois *nin arzbini*, « je t'adore[5]. » C'est en présence de ces laiteries, ou mieux sans doute des reliques qu'elles renferment, que les Todas prêtent serment[6].

On peut dire que les *palthchi* des *étud mand* sont les chapelles ou les églises des Todas[7]. Les *tiriêri* (lieu saint[8]) en sont les cathédrales pour employer l'expression de M. Marshall, ou mieux encore les sanctuaires. Un *tiriêri* se compose de l'enceinte destinée à un troupeau sacré et du logement des deux hommes, le *pâlâl* et le *kâvilâl*, qui remplissent auprès de lui les fonctions dévolues, dans les simples laiteries, au *palkarpâl* et au *vorshâl*. On n'en compte que cinq sur tout le plateau des Nilgherries; mais ils ont été autrefois plus nombreux[9]. Chacun d'eux, du reste, comme les *mands* ordinaires, existe, pour ainsi dire, en double ou en triple, pour satisfaire à la nécessité des migrations, et chacune de ces stations a son lot de bois et de pâturages.

[1] P. 154. — [2] On voit que les femmes et les jeunes filles ne figurent pas dans cette énumération. M. Marshall suppose qu'elles sont comprises dans la dernière catégorie. (P. 71.) — [3] P. 154. — [4] P. 156. — [5] P. 155. — [6] P. 157. — [7] M. Marshall les appelle des reliquaires (*shrines*). — [8] P. 131. — [9] P. 146. Voici les noms donnés à ces lieux sacrés par M. Marshall : Purth Mâr, Kudar, Markush, Puzhash.

Chaque *tiriéri* renferme un certain nombre de *dieux* (*dér*). Grâce à ses relations amicales avec un ancien *pálál* et à quelques moyens de séduction, M. Marshall put voir et dessiner ces objets vénérés, que nul ne doit contempler, si ce n'est les desservants du sanctuaire. Ils consistaient en deux clochettes de bétail (*konku*), une hache, une sorte de hachoir et un petit couteau. On voit qu'il s'agit encore ici de reliques. Mais peut-être n'est-ce pas tout ce qu'aurait pu montrer le prêtre pasteur. Le colonel anglais n'a pas pénétré dans l'intérieur de la cabane dont il nous donne la photographie [1]. *Les dieux* lui ont été apportés dehors pour qu'il pût les examiner, et les clochettes seules lui ont paru présenter quelques caractères d'antiquité [2].

Au reste, ces dernières ont, au plus haut degré, le caractère divin. Chaque *tiriéri* possède d'un à trois de ces fétiches (*konku dér*, littéralement *clochettes-dieux*). A raison de leur antiquité, on les regarde comme venues de l'*Amnór*, cet autre monde où les Todas vont après cette vie [3].

J'ai dit plus haut qu'un troupeau sacré est attaché à chaque *tiriéri*. Parmi les 10 à 60 têtes de bétail qui le composent, il en est qui jouissent d'une suprématie marquée. C'est d'abord la vache, ou mieux la *bufflesse à clochette* [4], dont il paraît n'exister qu'une seule par troupeau. Elle doit absolument être prise dans une famille aristocratique dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et où la noblesse s'est transmise de femelle en femelle. Quelque vieille et décrépite qu'elle soit, elle conserve sa dignité. En cas de mort, une de ses filles lui succède. Si elle ne laisse pas de postérité, il faut se procurer, dans un autre *tiriéri* une femelle de la même famille. Si l'on ne peut en obtenir, le *tiriéri*, doit être détruit et son troupeau doit aller se fondre dans celui d'un autre sanctuaire assez heureux pour posséder une représentante de cette famille privilégiée.

La naissance ne suffit pas, d'ailleurs, pour qu'une bufflesse succède immédiatement à sa mère. Elle doit d'abord être consacrée. Pour installer une nouvelle bufflesse, son gardien, pendant trois jours consécutifs, promène la *cloche-dieu* soir et matin autour de la tête de la postulante, en lui adressant des paroles où les éloges de la défunte se mêlent aux adjurations et aux prières qu'on lui adresse à elle-même. Parmi les phrases que cite M. Marshall, comme étant prononcées à cette occasion par le *pálál*, se trouve celle-ci, dont le sens est très-clair : *You are a God among us* [5]. Pendant trois jours et trois nuits le *konku der* est laissé à son

[1] Photographie n° 18. — [2] P. 151. — [3] P. 130. — [4] *Bellcow*, p. 131. — [5] P. 131.

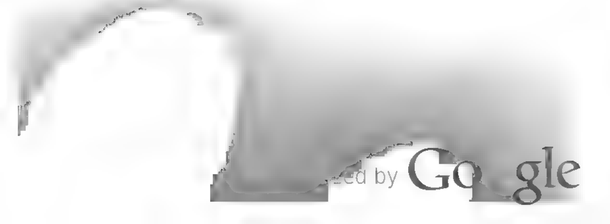

cou. Le troisième jour il est détaché et remis dans le Saint des Saints, c'est-à-dire dans la chambre intérieure de la laiterie. A partir de ce moment, la *bufflesse-dieu* ne le portera plus de sa vie.

A ces femelles regardées comme des divinités, il faut donner des époux dignes d'elles. Dans ce but on réserve quelques veaux mâles choisis parmi les plus beaux. Quand un jeune taureau est devenu adulte et a prouvé sa vigueur, on procède à sa sanctification avant de l'installer. Dans ce but on l'enferme pour vingt-quatre heures dans une petite enceinte isolée au milieu de la forêt sacrée. Là on le prive de tout aliment solide. Il lui est seulement permis de boire. Après cela il est apte à entrer en fonctions.

J'ai dit plus haut que chaque troupeau sacré a dans son *pâlâl* et son *kâvilâl*[1] les équivalents du *palkarpâl* et du *vorshâl* des troupeaux ordinaires. Chez le premier, le caractère de sainteté va aussi loin que possible. Il est dieu (*dêr*) aussi longtemps que durent ses fonctions. En vertu de sa nature acquise, il devient le supérieur des buffles, l'égal des *dieux reliques*. Il n'adore plus ces derniers; et, en saluant son troupeau, il ne prononce plus la prière obligée pour tout *palkarpâl*[2]. Nul ne peut le toucher, si ce n'est un *pâlâl*. L'haleine même de tout autre être humain le souillerait. Aussi les hommes doivent-ils se tenir à une distance respectueuse, que M. Marshall estime à environ cinq mètres. Quant aux femmes, il leur est défendu d'approcher même du *tiriêri*. Le *pâlâl* et le *kâvilâl* vivent seuls dans les lieux retirés où sont bâties leurs cabanes, et la plus grande chasteté leur est imposée.

Le *pâlâl* est toujours pris dans le clan *Péiki;* mais, pour être apte à remplir ses hautes fonctions il doit, comme le *palkarpâl*, se soumettre à certaines cérémonies. Dans ce but il se retire dans un des points les *plus déserts* de la forêt et y passe huit jours et huit nuits, seul et sans aucun vêtement. Il lui est seulement permis d'allumer du feu pour se défendre contre le froid intense de la nuit. Chaque jour il broie avec une pierre une certaine quantité d'écorce de l'arbre saint (*tûde*). Le matin, à midi et le soir, il boit quelques gouttes du jus qui en découle mêlées avec de l'eau dans une feuille ployée en guise de coupe; puis il se frotte tout le corps avec le reste de l'écorce et se plonge immédiatement après dans le ruisseau voisin. Le huitième jour il n'est plus homme; il est dieu et prend possession du *tiriêri*[3]. Mais il doit le

[1] Le premier de ces mots a à peu près la même signification que celui de *palkarpâl;* le second signifie *celui qui garde* ou *qui protége*. (Voy. p. 135.) — [2] P. 142. Photographie n° 17. — [3] P. 138.

quitter aussitôt que se présente un autre candidat prêt à embrasser cette vie de privation et de continence. Le *pálál* perd alors sa nature divine et redevient un simple mortel. Il suffit pour cela qu'il dépose le manteau noir, insigne de ses fonctions. Toutefois son ancienne qualité de dieu lui assure le respect de ses concitoyens pour le reste de sa vie[1].

Je crois inutile d'insister sur ce que cette croyance a d'étrange et d'entièrement exceptionnel. On connait des populations qui admettent la divinité, soit d'un souverain, comme au Japon, soit de leurs chefs en général, comme chez les Maoris. Il paraît même qu'aux Marquises la qualité de dieu pouvait s'acquérir dans certaines circonstances. Mais, une fois parvenu à ce rang suprême, on le conservait durant toute sa vie et après sa mort. Nulle autre part ailleurs que chez les Todas on n'a admis, que je sache, l'espèce de dégradation dont parle M. Marshall. Ne serait-il pas possible qu'il fallût substituer ici l'idée de *sainteté* à celle de *divinité*, acceptée par notre auteur? Ce qui nous reste à faire connaître de la religion des Todas me semblerait autoriser cette interprétation des faits précédents, qui n'en conserveraient pas moins un caractère à part et des plus curieux.

A. DE QUATREFAGES.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] P. 137.

Epigrammatum Anthologia Palatina cum Planudeis et Appendice nova epigrammatum veterum ex libris et marmoribus ductorum, annotatione inedita Boissonadii, Chardonis de la Rochette, Bothii, partim inedita Jacobsii, metrica versione H. Grotii, apparatu critico et brevi commentario instruxit Fred. Dübner. Græce et latine. Parisiis, editore Ambrosio Firmin Didot, vol. I, 1864. Vol. II. *Cum indicibus epigrammatum et poetarum*, 1872. — *Anthologie grecque, traduite sur le texte publié d'après le manuscrit palatin par Fr. Jacobs, avec des notices biographiques et littéraires sur les poëtes de l'Anthologie.* — Paris, 1863, 2 vol. in-12. Librairie Hachette.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

En signalant, dans notre premier article, quelques-uns des aspects sous lesquels l'Anthologie grecque doit surtout attirer l'attention de l'historien et de l'homme de goût, nous avons fait voir combien de difficultés offre à la traduction un pareil recueil. La principale difficulté tient à la variété des dialectes, des sujets et des auteurs. Les quatre dialectes littéraires de la Grèce y sont tour à tour employés, et quelquefois mêlés, pour le besoin du mètre, par les épigrammatistes : ce sont là des nuances que nulle version française ne peut reproduire. Les sujets changent à chaque page, et chaque auteur a sa manière. Quelques-uns se sont fait un jeu d'être obscurs, je ne dis pas seulement ceux qui versifiaient de véritables énigmes, comme sont tant de pièces dans le XIVe livre de l'Anthologie palatine ; je parle de ceux qui, par subtilité d'esprit et par amour de la concision, s'ingénient à préparer des tortures au lecteur. Aussi l'Anthologie, si elle a tenté plus d'une fois nos Français, les a-t-elle lassés bien vite : cinq ou six traducteurs français seulement, entre autres le second, Dacier [2], s'y étaient essayés avant M. Herbert, qui a traduit

[1] Voir, pour le premier article, le cahier janvier 1873, p. 23. — [2] *Mémoires de l'Acad. des inscriptions*, t. XLVII, p. 289 : « Pour remplir les moments vides qui « se rencontraient quelquefois dans les séances de l'Académie, M. Dacier (Bon) « lui a communiqué à diverses reprises des morceaux d'une traduction des épi« grammes de l'Anthologie grecque. Comme cette traduction n'a point été impri« mée, on ne nous saura pas mauvais gré d'en insérer ici quelques fragments, qui « pourront donner une idée du genre et de l'étendue de son travail. » Ces traductions

l'Anthologie de Planude, et dont le travail n'est connu que par le spécimen publié en 1842, et M. Dehèque, qui, pendant plus de trente ans, a consacré la meilleure partie de ses loisirs à traduire l'Anthologie palatine. Un travail d'aussi longue haleine et si délicat exigeait beaucoup de savoir, de patience et d'habileté. M. Dehèque y avait préludé devant le public par une traduction du poëme énigmatique de Lycophron, l'*Alexandra*, qui le recommandait d'avance à la confiance des hellénistes [1]; il l'a justifiée, sans répondre de tout point et toujours à leur scrupuleuse curiosité. Membre libre de l'Académie des inscriptions, où il avait succédé, en 1859, à M. Le Prévost, l'auteur est mort le 17 décembre 1870, à Étretat, pendant le siége de Paris par l'armée allemande. Profond humaniste, amateur passionné des lettres grecques, il s'était donné pour tâche de naturaliser dans notre langue les écrivains les plus difficiles de la littérature classique, et ceux en particulier qui étaient, jusqu'ici, restés sans traducteur [2]. À ce titre, qui d'ailleurs n'était pas le seul, l'Anthologie l'avait de bonne heure attiré; il s'y voua d'un zèle assidu, avec une conscience très-sévère, et qui, sans cesse attentive à corriger ses premiers essais, ne se résigna pas sans peine à les produire. L'Anthologie française n'eût peut-être paru qu'après la mort du traducteur, nous le savons et nous pouvons le dire, si l'occasion ne s'était présentée à lui, plutôt qu'il ne la chercha, de joindre ces deux volumes à la collection des classiques grecs traduits en français que publie la librairie Hachette. Tel qu'il est,

sont faites d'après le texte des *Analecta* de Brunck et accompagnées de remarques intéressantes. La Bibliothèque nationale (fonds français n° 9455) possède le reste du travail de Dacier, qui ne s'étend pas à plus de quelques centaines d'épigrammes, une partie en simple brouillon, une partie en une copie faite avec soin par une autre main que celle du traducteur. Mais ce qui offre le plus d'intérêt dans ce volume, c'est une longue série de lettres autographes et inédites de Brunck, surtout relatives à son édition des *Analecta* et à son édition des *Argonautica* d'Apollonius de Rhodes. Je ne crois pas que ces lettres aient été, jusqu'à ce jour, utilisées, ni par les biographes du savant Strasbourgeois, ni par les éditeurs de l'Anthologie grecque et des Argonautiques : elles mériteraient d'être soigneusement explorées et publiées au moins par extraits. Il semble opportun de recommander aussi l'*Apparatus* de Chardon La Rochette, dont M. Piccolos nous fait apprécier l'importance dans son *Supplément à l'Anthologie grecque*, qui sera cité plus bas. — [1] Λυκόφρονος Ἀλεξάνδρα. La Cassandre de Lycophron, éditée, traduite, annotée par F. D. Dehèque. Paris, 1853, gr. in-8°. Avec cette spirituelle épigraphe tirée d'Aristophane : Ἆρ' ἐκδιδάσκω τὸ σαφές; — « Ma traduction est-elle assez claire? » — [2] La traduction de Pindare, honorée d'un prix par l'Académie française, dans un concours spécial, en 1851, est encore inédite. Mais nous avons pu, en 1872, publier dans l'Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques la traduction, que l'auteur laissait manuscrite, du petit poëme de Thriphiodore sur la Prise de Troie.

avec d'inévitables imperfections, l'ouvrage a rendu et rendra encore de véritables services aux études helléniques. Chaque épigramme y est accompagnée de notes substantielles, tantôt pour éclaircir le texte, tantôt pour en signaler les variantes les plus considérables, surtout dans le cas où la traduction s'écarte des leçons adoptées par Jacobs. L'incertitude du texte est souvent telle dans le manuscrit unique de l'Anthologie de Céphalas, tant de corrections y sont apportées, les unes certaines, les autres douteuses, par les éditeurs; d'autre part, tant d'allusions obscures veulent être expliquées dans les épigrammes qui se rapportent à des personnages ou à des événements historiques, que les notes de M. Dehèque paraissent peu nombreuses et souvent trop concises : c'est là fréquemment l'effet des exigences de nos libraires, qui veulent pouvoir répandre à bon marché des livres d'une lecture courante et facile. La traduction, il est vrai, saisit, en général, et reproduit le sens de l'original avec une savante exactitude, et, ainsi, elle vaut à elle seule un commentaire. Mais cette exactitude est voisine elle-même d'un défaut; elle allonge parfois le texte français au détriment de la précision, ou, pour dire vrai, de la concision que poursuit d'ordinaire l'épigrammatiste grec. D'ailleurs, et la chose étonne surtout ceux qui ont connu M. Dehèque, cet humaniste dont la mémoire était si ornée, si pleine des souvenirs de notre langue classique, n'avait pas, comme écrivain, assez de confiance dans les ressources de cette belle langue; il n'osait pas lui imposer toute la brièveté dont elle est capable. Voici, par exemple, comment il traduit l'épigramme 630 des Ἐπιτύμβια, qui est d'Antiphile :

« N'étant déjà plus qu'à une certaine distance de ma patrie : « Demain, « ai-je dit, je verrai la fin de ma pénible navigation. » A peine avais-je « fermé la bouche que la mer devint plus noire que l'enfer, et que ce « mot plein de confiance causa ma perte. Gardez-vous bien de toute lo- « cution exprimant l'idée de *demain*. Les moindres écarts de langage « n'échappent pas à Némésis, qui les punit. »

Ne pouvait-on pas serrer de plus près le style de l'original, comme nous essayerons de le faire?

« Approchant déjà de ma patrie, « Demain, dis-je, finiront pour moi « le trajet et ses longs labeurs. » Ma lèvre se fermait à peine et la mer « devenait un enfer, et je sombrais victime de ce mot imprudent. O « garde-toi de jamais dire *demain!* Il n'est si futile parole qui échappe à « la Némésis ennemie. »

Il est juste de relever ces imperfections; il ne le serait pas de les blâmer sévèrement en un travail où les difficultés varient, se multiplient,

se renouvellent à chaque page, jusqu'à lasser l'attention la plus patiente[1].

Souvent aussi M. Dehèque a dû se résigner à traduire un peu au hasard, ou selon la suite vraisemblable des idées, un texte certainement corrompu, et que, jusqu'à présent, aucun éditeur n'a pu corriger avec un succès indubitable. Telle est la pièce n° 734 parmi les Ἐπιδεικτικά, où l'on devine plutôt qu'on ne saisit une pensée gracieuse et touchante; telle est la 748ᵉ, où, même à l'aide de quatre corrections conjecturales, on n'arrive pas à deviner avec certitude quel monument l'auteur avait voulu décrire. Souvent enfin l'esprit hésite, par des scrupules bien excusables, devant les conjectures les plus séduisantes. Voici, dans l'épigramme 156 du même chapitre, une description du célèbre cheval de Troie :

> Δέρκεο τὸν Τροίας δεκέτη λόχον· εἰσιδὲ πῶλον
> Εὔοπλον Δαναῶν ἔγκυον ἡσυχίης.

Ce que Grotius n'a pas craint de rendre presque mot à mot :

> Annorum meditata decem, Trojæque nocentem
> Armigeræ fœtum cerne quietis equum.

Que de hardiesses d'expression en un seul distique! Passe encore pour δεκέτη λόχον, *la ruse décennale*, c'est-à-dire la ruse qui met fin à une guerre de dix années. Mais faut-il admettre ces flancs du monstre «gros «du repos bien armé des Danaens?» M. Dehèque ne l'ose pas; il traduit : «Vois le piége qui triompha de Troie après dix ans de combats, considère le cheval qui porta dans ses flancs *l'élite* des Grecs, etc.,» et sa note nous dit qu'il a lu ἡλικίης au lieu de δ' ἡσυχίης. Jacobs avait relevé cette conjecture d'un critique; mais il avait cru prudent de s'en abstenir : *Magno se judice quisque tuetur*. Nous sommes ici pour le traducteur français contre la prudence de l'éditeur allemand; mais, il faut l'avouer, même en dehors des épigrammes volontairement énigmatiques, qui sont nombreuses et sur lesquelles M. Dehèque s'est imposé le travail le plus méritoire, le style des épigrammatistes abonde en expressions hardies et recherchées comme cet εὐόπλου ἡσυχίης. On irait loin, si l'on cédait à la tentation d'y corriger, par des conjectures plus ou moins ingénieuses, toutes les fautes de goût.

L'épigramme de Leonidas de Tarente, n° 335 des Ἐπιδεικτικά, con-

[1] Je remarque, en passant, que, dans la traduction française, l'épigramme en question porte, par une erreur de typographie, le nom d'*Antipater* au lieu du nom

tient une de ces subtilités dont le sens paraît avoir échappé jusqu'ici aux interprètes[1] :

« Passant, cette statue d'Hermès est l'offrande de Miccalion le porte-« faix[2]. Eh bien, vois l'honnête portefaix, comme il a su profiter de son « pauvre métier : c'est que la vertu est toujours la vertu. »

Ὡς ἐξ οἰζυρῆς ἠπίσ7ατο δωροδοκῆσαι
ἐργασίης.

« Ut e misera scivit *dona dare* arte, » dit le traducteur en prose dans l'édition Dübner ;

Repperit ex quæstu tam duro et paupere *posset*
Quod dare,

dit Grotius. Mais l'un et l'autre ont fait erreur sur le sens de *δωροδοκέω*, qui signifie *recevoir*, non *donner, des présents*[3]. De deux choses l'une donc : ou il faut généraliser le sens de ce verbe comme nous faisons dans notre traduction française ; ou, plus subtilement encore, il faut voir là un compliment sous forme ironique à la probité du pauvre portefaix, qui aurait pu faire une plus riche offrande au dieu du gain, s'il avait voulu frauder sur la qualité ou sur la quantité du bois qu'il portait pour le compte d'autrui.

La 122ᵉ épigramme des *Ἀναθηματικά*, ou inscriptions dédicatoires, est ainsi rendue : « Ménade de Mars, ô lance avide de guerre et de carnage, « qui donc t'a consacrée en offrande à la déesse des combats ? — C'est « Ménius, car, brandie par son bras et lancée avec force, *tu lui as sauvé la « vie* aux premiers rangs sur le champ de bataille. » Mais l'endroit qui répond, dans le texte, aux mots que je souligne, est corrompu, et M. Dehèque n'indique pas de quelle variante il a fait choix. Une longue note, extraite de divers éditeurs par M. Dübner, se termine par ces

d'*Antiphile*. Malheureusement, ces erreurs d'attribution sont déjà bien nombreuses dans le manuscrit original. — [1] Réimprimée sous le nº XVI, sans éclaircissement utile dans le petit recueil de Muncke : *Utriusque Leonidæ carmina*. Lipsiæ, 1791, in-12. — [2] Le bûcheron proprement dit est l'*ὑλοτόμος*. Remarquer, en outre, que je mets un point après Ἑρμῆς au commencement du second vers, de façon que *Ἴδε* se rapporte au passant nommé au vocatif, *ὁδοιπόρε*, dans le premier vers, et non au dieu Hermès ou Mercure. — [3] H. Étienne avait déjà bien vu que *δοκ*, dans ce composé, contient la même racine que *δεκ* dans *δεκάζω* et *δεχ* dans *δέχομαι*, ionien *δέκομαι*.

mots de M. Boissonade : « Conjecit Jacobs *ἔθρισας*. Scripsi *ἔθρισα*. « Hasta loquitur. » Il paraît probable, en effet, que c'est la lance qui parle, selon l'usage très-commun des dédicaces de ce genre. Mais on se demande alors comment M. Boissonade scandait le pentamètre ainsi restitué :

Ἐν προμάχοις ἔθρισα δήϊον ἀμ' πεδίον,

à moins qu'il ne supposât l'*α* final d'*ἔθρισα* (pour *ἐθέρισα*) allongé par la césure, ce qui, du reste, ne serait pas sans exemple dans la métrique, souvent peu correcte, des épigrammatistes du second ordre. On est, à chaque page, quelquefois à chaque ligne, arrêté par de tels scrupules, dans la lecture de l'Anthologie. Les critiques, depuis trois siècles, en ont amélioré le texte en mille passages; mais, même après les plus habiles de nos contemporains, il y reste beaucoup à faire[1].

L'*Annotatio*, qui suit chaque division du Recueil dans la présente édition, est assurément l'œuvre d'une diligence très-louable. Nous ne pouvons dire qu'elle ait toute la netteté que l'on y souhaiterait. Dans cet amas de notes plus souvent consacrées à fixer le texte qu'à l'éclaircir, il nous semble qu'on aurait dû distinguer par quelques procédés typographiques les diverses corrections selon la mesure de leur importance. Une simple variante dialectique ne peut être mise sur la même ligne que la correction qui donne un sens à tel passage jusque-là inintelligible, ou qui améliore notablement le sens de telle phrase rendue plate ou prosaïque par quelque maladresse du copiste. Toute lecture un peu continue dans un pareil commentaire devient vraiment fatigante, même pour le philologue le plus résolu à en tirer profit. En général, la méthode minutieuse des Villoison et des Larcher en France, des Poppo et des Lobeck en Allemagne, faut-il le dire? celle du profond et spirituel interprète de l'Anthologie, Fréd. Jacobs, semble compter trop peu avec les forces du lecteur. Souvent les textes disparaissent ainsi sous un luxe d'annotations où la science de l'éditeur finit par nous occuper plus que l'auteur original dont, avant tout, nous voudrions bien saisir le sens et bien comprendre les beautés.

A cet égard, les traductions littérales comme celles qu'on peut faire du grec en latin, grâce à l'étroite parenté des deux langues, sont un

[1] Ainsi, dans son article sur Méléagre, M. Sainte-Beuve cherche vainement à tirer parti de l'épigramme 198 des Ἐρωτικά. Il est probable que nous avons sous ce numéro le commencement d'une épigramme et la fin d'une autre, ou qu'il y a quelque lacune entre le deuxième hémistiche et le troisième. L'*Adnotatio* sur ce sujet est peu concluante.

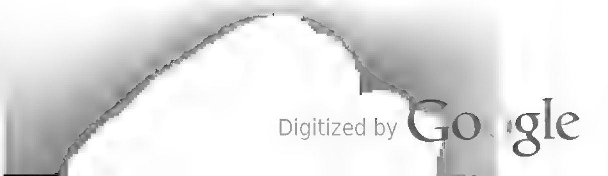

moyen d'instruction plus rapide et souvent aussi sûr. Or, avant l'édition *Variorum* de M. Didot, l'Anthologie n'avait pas encore paru accompagnée d'une traduction latine vraiment complète; les épigrammes comprises dans l'Anthologie de Planude étaient seules traduites en latin. Il a fallu étendre ce travail à tout le Recueil : on a jugé même convenable de le refaire pour les parties déjà pourvues d'une version qui n'était plus en rapport avec le nouvel état du texte : c'est ce qu'avaient commencé M. Boissonade et M. Bothe, ce qu'après leur mort, et sur la demande de M. Dübner, avait achevé M. Lapaume, déjà utilement associé à la publication du volume de la bibliothèque Firmin Didot qui contient les romanciers grecs. Cette nouvelle traduction, d'une littéralité excessive, mais, en tout cas, bien commode pour les personnes peu familières avec la langue grecque, nous a paru offrir à peu près l'uniformité qu'il était permis d'attendre en de telles conditions. On a cru, d'ailleurs, devoir y joindre, au bas des pages, la belle, la prodigieuse traduction en vers que Grotius avait faite du Recueil de Planude, mais qui n'a vu le jour que près de deux siècles après la mort de son auteur. La seule édition qui en avait paru, par les soins de ses deux compatriotes Jérôme de Bosche et Daniel van Lennep, est justement appréciée par les hellénistes et les hommes de goût. Cette traduction atteint presque toujours et quelquefois elle dépasse le mérite des originaux. Mais, à cause de cela même, elle a fait un peu trop oublier les traductions antérieures et partielles où se sont essayés, depuis trois siècles, tant de savants littérateurs. Grotius comptait déjà trente-huit essais de ce genre, et il ne les connaissait, du moins il ne les citait pas tous. Sans parler des anciens Romains, comme Germanicus et Ausone, qui ont traduit quelques pièces des épigrammatistes grecs, il omettait, entre autres, le célèbre Florent Chrétien, l'un des précepteurs d'Henri IV, l'un des auteurs de la Satire Ménippée[1]. Nos éditeurs parisiens auraient pu se montrer plus équitables, et ils n'auraient pas grossi beaucoup leur publication en y donnant place à quelques-unes des imitations rivales de Grotius. Heureusement, et puisqu'il reste un troisième volume à publier, on pourra, par quelques extraits bien choisis parmi les versions métriques, satisfaire à la juste curiosité des amateurs de la belle littérature. Nous voulons montrer par quelques exemples l'utilité qu'aurait un tel supplément.

[1] *Epigrammata ex libris græcæ Anthologiæ a Q. Septimio Florente Christiano selecta et latine versa.....* Lutetiæ, 1608, ex typ. Rob. Stephani, in-8°. M. Dehèque appréciait beaucoup ce recueil, et il en a cité quelques vers dans les notes de sa traduction française, t. I, p. 261.

Parmi les Ἐπιδεικτικά, n. 144, voici un joli quatrain, qui est de la main d'une femme, et que Grotius traduit ainsi :

Ista decet Venerem sedes, quæ lucida gaudet
  Æquora de specula littoris adspicere,
Ut placidum præstet nautis iter, et tremat ipsam,
  Effigiem pulchram dum videt, unda maris.

Par où l'on voit que Grotius lisait δειμαίνῃ et non δειμαίνει, au quatrième vers, ce qui répond mieux à ὄφρα τελῇ du vers précédent; et, de plus, qu'il entendait par δειμαίνῃ l'effroi, plein de respect, inspiré aux flots de la mer par cette belle statue de Vénus. Déjà Florent Chrétien avait traduit dans le même sens, et assez heureusement :

Cypridis hic locus est; illi nam semper amicum est
  De terra nitidum sæpe videre mare,
Ut cursum nautisque secundet et undique pontus
  Horreat, illustrem conspiciens statuam.

Il est singulier que le traducteur en prose ait fait ici un contre-sens en écrivant : *Circa vero pontus terret* eos. Toute la finesse et la beauté de l'épigramme disparaît, si la mer, ici, « effraye les matelots » au lieu de « se calmer effrayée » par la présence de Cypris qui les protége. M. Dehèque ne s'y est pas trompé : « La mer respectueusement crain« tive, » dit-il, ayant lu d'ailleurs δειμαίνει, avec Jacobs et malgré l'autorité de Brunck.

Parmi les pièces conservées par le seul Planude, l'épigramme suivante, de Lucien ou d'Archias, est ainsi traduite par Grotius :

Saxa colens Echo datur hic tibi, Panis amica,
  Extremos tantum docta referre sonos,
Gaudia pastorum, cujuslibet oris imago.
  Audito quantum voce sonabis abi.

Où l'on remarquera que le quatrième vers contredit le second; car, si l'Écho ne rend que la fin des paroles prononcées, le passant ne peut se retirer entendant tout ce qu'il aura dit :

Ὅσσα λέγεις, ταῦτα κλύων ἄπιθι.

Mais la contradiction n'est pas dans le texte original, où le second vers dit simplement :

Ἀντίτυπον φθογγὴν ἔμπαλιν ᾀδομένην.

Florent Chrétien avait évité cette méprise dans le quatrain correspondant :

Echo montivagam viden', hospes, Panos amicam ?
　Illa quidem verbis verba repulsa canet.
Ludibrium dulce est pastoribus, oris imago
　Garrula, quotque dabis verba, tot accipies.

Un tour de force bien difficile, et que le traducteur latin peut seul reproduire, c'est le jeu métrique d'un distique élégiaque qu'on met de deux manières sur ses pieds avec les mêmes mots, comme dans cet exemple, qui est de Nicomède ou de Bassus[1].

Ἱπποκράτης φάος ἦν μερόπων, καὶ σώετο λαῶν
　Ἔθνεα, καὶ νεκύων ἦν σπάνις εἰν ἀΐδῃ.

Εἰν ἀΐδῃ σπάνις ἦν νεκύων καὶ ἔθνεα λαῶν
　Σώετο, καὶ μερόπων ἦν φάος Ἱπποκράτης.

Dans Florent Chrétien :

Hippocrates hominum est columen, decus, aura salutis,
　Aula patet raris jam nigra funeribus.

Puis, par une simple transposition des mots :

Funeribus nigra jam raris patet aula, salutis
　Aura, decus, columen est hominum Hippocrates.

Dans Grotius, moins exactement :

Hippocrates deus est populis et lucifer orbi
　Maximus, et paucos en rapit interitus.

Puis, par le même procédé d'inversion :

Interitus rapit en paucos et maximus orbi
　Lucifer et populis est deus Hippocrates.

[1] *Anthol. Pal.* IX, 54. Ces incertitudes d'attribution sont malheureusement aussi fréquentes que faciles à expliquer dans un pareil recueil. Quant au retournement (*ἀναστροφή* ou *ἀντιστροφή*) de l'épigramme, Planude et le copiste du manuscrit palatin se contentent de l'indiquer, sans écrire une seconde fois le distique. Fl. Chrétien a pris la peine de mettre le second distique en regard de la seconde traduction.

Nous ne voulons pas multiplier ces rapprochements ni avec les devanciers de Grotius, ni avec ceux qui l'ont suivi et dont quelques-uns ne sont pas sans mérite[1]; de telles comparaisons nous entraîneraient trop loin, et d'ailleurs porteraient souvent sur des détails de pure curiosité littéraire.

Le latin rend un autre service aux traducteurs de l'Anthologie grecque : il leur permet d'éclairer d'une sorte de demi-jour beaucoup de traits, beaucoup de pièces, qui ne supporteraient pas la pleine lumière d'une traduction française. M. Dehèque s'est vu forcé d'y recourir pour toute la XII[e] section de l'Anthologie palatine, qui contient ce qu'on appelle la Μοῦσα παιδική de Straton, et même pour quelques épigrammes érotiques de la V[e], où la licence dépasse toute mesure[2]. Il lui arrive aussi, en certains cas, de se borner à une simple analyse du texte grec. On ne peut que le louer de cette réserve. Quand nous disions, dans notre premier article, que l'Anthologie est, en raccourci, une image complète de la société grecque, nous ne songions que trop aux laideurs morales que souvent elle nous présente et qui nous font passer de l'admiration au dégoût. Certes les littératures de l'Europe chrétienne ne sont pas exemptes de ces impuretés; mais nulle part le vice ne s'y produit avec une insouciance comparable à celle dont témoigne la *Muse* de Straton. Au début même de ce recueil étrange, celui qui l'a formé, et cela en partie de ses propres œuvres, se permet d'invoquer Jupiter, à la façon d'Aratus :

Ἐκ Διὸς ἀρχώμεσθα, καθὼς εἴρηκεν Ἄρατος.

Mais il déclare que les filles de l'Hélicon n'ont rien à voir en des poésies d'amour d'où leur sexe est banni, et, les Muses ainsi congédiées, il semble que toute pudeur s'exile avec elles. A cet égard, hélas! les épigrammatistes latins, Catulle et Martial, n'ont guère eu plus de scrupules. Horace lui-même, en qui nous aimons souvent le gracieux moraliste, laisse échapper des traits d'une crudité révoltante. Pour revenir à l'Anthologie grecque, une chose surtout nous étonne, c'est que les deux rédactions qui nous en sont parvenues, l'une du x[e] siècle, l'autre du XIV[e], sorties de mains évidemment chrétiennes, attestent si peu de sévérité morale dans le choix des morceaux. Encore le premier des deux compilateurs, Cons-

[1] On ne lit pas sans intérêt les essais du jésuite Raymond Cunichius (Venise, 1784, in-8°), ni ceux d'Averardo de Medici, en vers latins et en vers italiens (Florence, 1790, in-4°). — [2] Par exemple, n[os] 49, 54, 55, 99.

tantin Céphalas, était peut-être un simple curieux; et d'ailleurs il n'est pas sûr que l'indiscrétion des copistes peu scrupuleux n'ait pas grossi son recueil des pièces qui le souillent le plus. Mais le second collecteur, Planude, était un moine. Il montre, il affecte même certains scrupules de moraliste chrétien, et cependant il lui échappe dans son travail autant de fautes (ce qui est beaucoup dire) contre la morale que contre le bon goût[1]. Singulier caractère que nous offrent, à ce point de vue, la société mondaine de Byzance et la société monacale des cloîtres! Les plus passionnés amateurs de la langue grecque, les plus savants éditeurs de l'Anthologie, Fréd. Jacobs à leur tête, sont réduits à l'avouer. Il y a dans ce recueil maintes pages dont la perte ne serait pas regrettée, et le serait d'autant moins qu'elles ont pris la place de compositions beaucoup plus dignes de survivre. Il est remarquable, en effet, que les pièces d'origine épigraphique qui ont enrichi ou vont enrichir le Supplément à l'Anthologie sont presque toutes intéressantes pour les idées et pour le style, en même temps qu'irréprochables pour la pensée. Feu Nic. Piccolos, un bien ingénieux connaisseur, avait recueilli, surtout dans les *Anecdotes* que renferment encore les manuscrits byzantins, la matière d'un supplément à Planude et à Céphalas[2]; peut-être eût-il mieux fait d'utiliser son zèle à recueillir dans les journaux grecs et dans les relations des voyageurs tant de pièces des siècles classiques, qui feront bien plus d'honneur au génie grec, quand on les trouvera réunies dans le troisième volume de l'édition *Variorum* de la bibliothèque Firmin Didot.

Quoi qu'il en soit, à cet égard, quand toutes les épigrammes grecques, bonnes ou mauvaises, se trouveront rassemblées en une seule collection, il sera temps qu'un philologue français y vienne, à son tour, faire un choix comme ceux que possède l'Allemagne[3], mais plus riche peut-être et plus varié. De ce choix on pourrait n'exclure ni d'innocents badinages d'amour, ni quelques exemples de ces ingénieuses subtilités et de ces tours de force où se complaisait l'oisiveté des poëtes alexandrins, ni même quelques aménités byzantines; mais on devrait surtout y admettre, y classer les vrais chefs-d'œuvre (et ils sont nombreux) qui feront toujours le charme des honnêtes gens et des esprits délicats. C'est là un livre qui manque à notre littérature classique. On en doublerait

[1] Voir les *Prolegomena* de Fréd. Jacobs, surtout p. 70 et suiv. — [2] *Supplément à l'Anthologie grecque, contenant des épigrammes et autres poésies légères inédites*, etc. Paris, 1853, in-8°. — [3] Fr. Jacobs, 1826; Muncke, 1842, etc. La *Sylloge Epigrammatum* de Welcker (2e éd. Bonn, 1828) est plutôt composée en vue d'enrichir les précédentes éditions de l'Anthologie.

le prix, si l'on y joignait, autant que possible, de bonnes traductions en vers, ou même de simples imitations, qui aident le lecteur à se familiariser avec le génie de la belle antiquité.

É. EGGER.

LÉGISLATION CIVILE DU TALMUD, traduite et annotée par le docteur I. M. Rabbinowicz, avec une introduction par M. le grand rabbin S. Lévy, de Bordeaux, et suivie de quelques rapprochements avec le droit romain et le droit français, par M. Gustave Boissonade, professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris. — Première partie, Traité Kethouboth. — In-8° de XXIV-136 pages, chez Ernest Thorin, éditeur, Paris, 1873.

Nous avons ici même[1], à propos de la traduction du traité des Bénédictions (Berakhoth), par M. Moïse Schwab, donné une idée générale de la composition du Talmud; nous ne parlerons aujourd'hui que d'une portion très-restreinte de ce vaste recueil, laquelle n'est elle-même qu'une partie de la législation civile, celle qui est relative aux douaires. C'est du moins ainsi qu'on pourrait rendre approximativement le sens du mot *Kethouboth*.

Ce curieux fragment de la vieille jurisprudence des Juifs vient d'être, pour la première fois, traduit en français par M. le docteur Rabbinowicz, et à cette traduction se trouvent jointes une savante introduction de M. Lévy, grand rabbin de Bordeaux, et des notes intéressantes de M. Boissonade, deux fois couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, et parti depuis peu pour le Japon avec une mission de la plus haute importance.

Avant de rendre compte de l'ouvrage, il n'est pas sans intérêt de dire quelques mots du traducteur. « Le Talmud, à l'en croire, n'est « bien compris que de ceux qui, comme les Juifs polonais, sacrifient leur « enfance et leur jeunesse à l'étude assidue et exclusive du Talmud, et

[1] Année 1872.

« arrivent à l'âge de vingt à vingt-cinq ans sans savoir un mot d'aucune « autre langue que l'hébreu et la langue talmudique, dans laquelle, « du reste, ils peuvent étudier toutes les sciences. » Cela était vrai jusqu'au commencement de ce siècle, non-seulement des Juifs polonais, mais des Juifs allemands. Quand Mendelssohn traduisit, dans la langue de son pays, le Pentateuque et les Psaumes, il fut obligé, pour rendre la nouvelle version accessible à ses coreligionnaires, de la faire imprimer avec des caractères hébreux; et, après lui, ses disciples, continuateurs de son œuvre, afin de répandre quelques notions scientifiques dans cette population restée étrangère à la civilisation générale, n'imaginèrent rien de mieux qu'une revue hébraïque publiée, pendant de longues années, sous le nom de *Maassef*.

En Pologne, l'isolement a duré plus longtemps, et il est loin d'avoir cessé, même aujourd'hui. M. Rabbinowicz en est une preuve vivante. Arrivé à Paris il y a vingt ou vingt-cinq ans, il apportait avec lui une grammaire hébraïque très-remarquable, qu'il avait écrite en allemand, mais parlait très-mal le français, si même il le parlait. Au bout de quelques mois il le possédait assez bien, ainsi que les langues classiques de l'antiquité, pour suivre les cours de la Faculté de médecine. Il les suivit avec un tel succès, qu'après en avoir atteint le terme régulier il fut reçu interne des hôpitaux. Ses connaissances médicales lui permirent de publier une traduction du *Traité des poisons* de Maïmonide, sans lui faire abandonner les études philologiques de sa jeunesse. Il a composé, coup sur coup, pour faire suite à sa Grammaire hébraïque, une *Grammaire latine, raisonnée et simplifiée*, et une *Grammaire grecque*, rédigée sur le modèle de la Grammaire latine[1].

Mais, par un effet de sa première éducation, c'est vers le Talmud que se sont toujours tournés de préférence son cœur et son esprit. Il se sentait là dans son élément, puisqu'il y avait vécu tout entier jusqu'au moment où il atteignit l'âge d'homme. « En Pologne, dit-il[2], on rencontre un grand nombre de personnes qui parcourent, à des époques « fixes, tous les traités talmudiques, en commençant par le premier « traité *Berakhoth* et en finissant par le dernier du Talmud de Babylone, « qui a pour titre *Traité Nidah*, et en célébrant l'heureux achèvement de « l'étude de tous les traités talmudiques par une fête appelée *Siyom*: ce « que mon grand-oncle Benjamin Mazurski faisait tous les deux ans, et « ce que j'ai fait, pour ma part, deux fois quand j'étais en Pologne. Il

[1] Cette dernière seule a vu le jour; la Grammaire grecque est sous presse, ainsi qu'un Traité de la prononciation anglaise. — [2] Préface, p. 12.

« y a, en outre, des sociétés, dont j'étais membre, qui célèbrent tous les « ans cette fête en achevant l'étude de la Mischnah entière. »

Voilà assurément une excellente préparation à la tâche que M. Rabbinowicz a entreprise et dont nous ne voyons aujourd'hui que le commencement. Rien ne manque aux garanties de savoir qu'il nous présente du côté du texte et des commentaires. En est-il de même de la traduction, œuvre d'un étranger à qui notre langue est peu familière et qui possède encore à un moindre degré la langue du droit? M. Rabbinowicz a été au-devant de cette question en soumettant son travail au savant jurisconsulte qui l'a enrichi de ses notes. M. Boissonade a poussé le scrupule jusqu'à revoir les épreuves, pour arrêter au passage toute expression incorrecte, non pas au point de vue du style, qui laisse naturellement beaucoup à désirer, mais au point de vue de la jurisprudence.

On se tromperait beaucoup, si l'on se représentait le traité de Kethouboth comme un traité régulier de jurisprudence ou de législation dans lequel les propositions se suivent selon les règles de la logique, et provoquent dans un ordre semblable les explications et les commentaires des jurisconsultes. Il n'en est pas ainsi. Sans doute les douaires en forment le sujet principal, c'est la question par laquelle il débute et à laquelle il revient souvent; mais, à l'occasion du douaire, on arrive à parler de la condition de la femme au foyer domestique, de ses droits et de ses devoirs, de l'éducation des enfants, des héritages et de la propriété, du serment, de la prescription, de la charité. Sans nous astreindre à une méthode plus rigoureuse que celle qui règne dans l'ouvrage, nous nous arrêterons à ce qui pourra faire ressortir l'esprit de la législation talmudique et donner une idée de la société et des mœurs qu'elle abritait sous son autorité.

Voici d'abord d'admirables paroles, beaucoup trop rares chez les légistes de l'antiquité et du moyen âge, qui consacrent jusque chez l'enfant la liberté de conscience. Rabbi Joseph dit : « Un enfant né dans « une religion étrangère, qui a été converti à la loi d'Israël, a le droit de « déclarer sa conversion nulle et de sortir du judaïsme lorsqu'il est de- « venu majeur. » D'après le commentaire de Raschi, qui vivait, comme on sait, en France, et rédigeait ses nombreux écrits à Troyes en Champagne, vers la fin du XI[e] siècle, cette conversion pourrait être répudiée quand même elle se serait accomplie avec le consentement du père, et ne devrait encourir aucun châtiment alors qu'on aurait en main les moyens de la punir[1].

[1] P. 1 et 2.

D'un autre côté, rien n'était négligé pour l'instruction religieuse des enfants nés de parents israélites. Un célèbre docteur, Rabbi Hiya, se faisait copiste et colporteur pour répandre la connaissance de la loi dans les plus humbles villages. Il avait même institué, pour atteindre ce résultat, un véritable enseignement mutuel. « On raconte de Rabbi « Hiya, dit la Ghemara [1], que, pour propager l'instruction en Israël, il « fabriquait lui-même du parchemin, y écrivait les cinq livres de Moïse « en plusieurs exemplaires, et allait dans les bourgs qui n'avaient point « d'instituteurs pour les enfants (nous dirions qui manquaient d'institu- « teurs primaires). Là il donnait à chaque enfant un exemplaire d'un des « cinq livres dont se compose la loi, de manière qu'un groupe de cinq « enfants possédât un exemplaire complet du Pentateuque et que tous « les cinq pussent l'apprendre en entier, en se l'enseignant mutuelle- « ment. » Le même système était mis en usage à l'égard de six enfants pour les six livres de la Mischna.

Ce zèle ardent pour l'instruction de la jeunesse est resté dans les mœurs israélites jusque dans ces derniers temps, c'est-à-dire jusqu'au moment où, chez les nations civilisées, tous les cultes se rencontrèrent dans les écoles de l'État. En France, en Allemagne, en Italie, et jusque dans les pays musulmans, il était extrêmement rare de rencontrer, au milieu des populations juives, un homme ou une femme absolument illettrés. M. Rabbinowicz nous apprend qu'il en est encore ainsi chez ses coreligionnaires de la Pologne. « L'instruction, dit-il [2], est « très-répandue parmi eux, comme parmi tous les Juifs. Elle y est « gratuite et universelle, quoique non obligatoire par une loi quel- « conque faite par les hommes; mais elle est obligatoire par la loi « divine, c'est-à-dire par la tradition religieuse vingt fois séculaire, et « par les mœurs......... La communauté la plus petite et la plus « pauvre de la Pologne a une école communale pour les indigents, « une bibliothèque pour les adultes, et une maison communale appe- « lée *beth hamidrasch*, qui est consacrée aux prières et aux études talmu- « diques. »

Dans l'esprit des docteurs de l'ancienne loi, l'éducation physique des enfants ne se séparait point de leur éducation intellectuelle et religieuse. De même que notre code civil, le Talmud imposait au père l'obligation de nourrir ses fils et ses filles tant qu'ils étaient mineurs. Du pauvre on tâchait d'obtenir l'accomplissement de ce devoir par la voie de la persuasion, en lui faisant honte d'attendre leur subsistance de la charité

[1] P. 107 de la traduction de M. Rabbinowicz. — [2] Préface, p. VI.

publique. De la part du riche, on le faisait respecter, s'il le fallait, par la contrainte [1].

Parmi les devoirs de la femme, se trouve compris celui de nourrir son enfant, quelles que soient d'ailleurs sa position et sa fortune. Si elle s'y refuse, le mari peut l'y contraindre, et ce droit, il le conserve sur elle, même après l'avoir répudiée, si l'enfant, reconnaissant sa mère, n'accepte point d'autre nourrice [2]. A une veuve qui a un enfant à la mamelle, il est défendu de se marier et de se fiancer tant que son enfant n'a pas atteint l'âge de vingt-quatre mois, et, selon d'autres plus indulgents, l'âge de dix-huit mois. On craint qu'une nouvelle grossesse, ou simplement les exigences du second mari, ne l'obligent à sevrer son nourrisson avant le temps [3].

Il est interdit à une nourrice de se charger de deux nourrissons à la fois, l'un des deux fût-il son propre enfant, et on lui recommande de s'abstenir de tout aliment nuisible à sa santé ou à la qualité et à la conservation de son lait [4]. Une femme qui allaite un enfant a droit à une augmentation de nourriture et à une diminution de travail [5].

Ni l'éducation physique ni l'éducation morale n'épuisaient les devoirs du père de famille à l'égard de ses enfants; car nous lisons dans un autre traité du Talmud, celui du Sabbat, que le père qui n'enseigne point à ses enfants un métier honorable les élève pour le vol et le brigandage. L'exemple était donné par les plus illustres docteurs, car il en est peu parmi eux qui n'aient exercé quelque profession manuelle.

C'est une question intéressante de savoir si la législation civile des Juifs est aussi favorable à la femme qu'à l'enfant, et à la jeune fille qu'à l'enfant mâle. Sans doute la position que fait à la femme israélite la loi écrite, c'est-à-dire la loi contenue dans le Pentateuque, laisse infiniment à désirer. Sans la faire descendre au même degré d'abaissement que les autres législations de l'Orient, elle laissait cependant subsister ces deux institutions sous l'empire desquelles l'autorité maritale dégénère facilement en tyrannie : la polygamie et la répudiation. Ajoutons que le père, s'il n'avait pas le droit de vendre sa fille, avait du moins, sous certaines conditions protectrices de sa vie et de sa pudeur, celui d'aliéner sa liberté pour six ans, et que les filles étaient formellement exclues de l'héritage paternel. Ces rigueurs du code mosaïque sont incontestables; mais les mœurs, les croyances et le génie de la race les avaient déjà singulièrement adoucies, même avant la fin des temps bibliques. Le portrait qu'a tracé l'auteur quel qu'il soit, ou l'un des

[1] P. 25. — [2] P. 40. — [3] P. 40, dernier paragraphe. — [4] P. 41. — [5] P. 43.

auteurs, des *Proverbes*, est resté dans toutes les mémoires. Ce n'est pas celui d'une esclave enfermée dans un harem, et vouée aux caprices d'un maître, mais de la maîtresse de maison telle que la comprennent encore aujourd'hui les nations les plus religieuses et les plus civilisées. Un des derniers prophètes, le prophète Malachie, s'élève avec indignation contre les maris qui répudient «la femme de leur jeunesse.» De la polygamie, il n'est plus question chez cet auteur sacré, non plus que dans les Proverbes attribués à Salomon, ou dans l'*Ecclésiastique* et le livre *de la Sagesse*. La législation du Talmud est en partie la consécration, en partie le complément de ce progrès depuis longtemps accompli dans les idées, dans les sentiments et dans la pratique de la vie.

Remarquons d'abord un fait que la Ghemara de Kethouboth constate sans y insister, comme une vérité reconnue : c'est que les seconds mariages sont rares[1]. C'est dire, en d'autres termes, que le divorce est rare, puisque la dissolution du lien conjugal par ce moyen conférait le droit de contracter une nouvelle union. C'est dire aussi que les veuves restaient habituellement fidèles à la mémoire de l'époux qu'elles avaient perdu, par conséquent qu'elles n'avaient pas eu trop à se plaindre de lui, et que les femmes mariées, en général, étaient traitées avec assez de douceur.

On ne peut être que confirmé dans cette opinion quand on lit dans la Mischna l'énumération des occupations réservées à la femme mariée. Voici les travaux que la femme doit faire pour le mari : elle doit moudre le blé, cuire le pain, blanchir le linge, faire la cuisine, donner le sein à son enfant, faire le lit du mari et travailler à la laine. Si elle a une servante à sa disposition, elle n'est pas obligée de moudre le blé, ni de cuire le pain, ni de blanchir le linge. Si elle a deux servantes, elle n'est pas même obligée de faire la cuisine. Si elle en a trois, elle n'a pas besoin de faire le lit ni de travailler à la laine. Si elle en a quatre, elle n'a plus besoin de rien faire. Rabbi Éliézer dit : «Quand «même elle aurait cent servantes à sa disposition, le mari peut exiger «d'elle qu'elle travaille à la laine, car l'oisiveté amène de mauvaises «pensées.» Rabban Simon, fils de Gamaliel, dit : «Si le mari s'est en«gagé par un vœu à ne laisser faire à sa femme aucun travail, il est «obligé, par cela même, de la répudier, parce que l'oisiveté peut avoir «pour effet l'aliénation mentale[2].

Si l'on considère que moudre le blé, en Orient, avec les petits moulins qui y sont ou qui y étaient en usage, n'est pas plus difficile ni plus fati-

[1] P. 3. — [2] P. 39, 40.

gant que moudre le café chez nous, on restera convaincu que le Talmud n'exige rien de plus de la femme que ce qu'on lui demande aujourd'hui, ou ce qu'elle fait volontairement dans l'immense majorité des ménages, surtout à la campagne. Sa tâche, d'ailleurs, est allégée à mesure que sa fortune augmente. Il n'y a que l'oisiveté complète qu'on ne lui passe pas, et cela dans son intérêt, beaucoup plus que dans l'intérêt du mari, l'oisiveté étant regardée comme la mère des vices ou comme une des causes de la folie.

Pour compléter le sens du passage que nous venons de citer, il faut y ajouter une maxime fréquemment invoquée par le Talmud : « La « femme monte avec son mari et elle ne descend pas avec lui [1]. » Cette maxime, la Ghemara elle-même la définit en ces termes : « Si la posi« tion de la famille du mari est supérieure à celle de la famille de la « femme, la femme s'élève avec le mari. Si, au contraire, la famille du « mari est d'une condition plus basse, le mari ne peut pas la forcer de « déroger à ses habitudes et de descendre avec lui. »

On aura déjà remarqué que ces opinions et ces dispositions ne sont applicables qu'aux ménages où règne une seule femme, et qu'elles supposent la polygamie abolie de fait, sinon de droit. C'est donc en se conformant au pur esprit du Talmud, qu'un synode réuni au xe siècle, à Mayence, sous la présidence du rabbin Gerson, a pu interdire la polygamie à tous les Israélites d'Occident, sous peine d'excommunication, et retirer au mari le droit de répudier sa femme par un acte de son autorité privée. Même chez les Israélites d'Orient, encouragés à faire le contraire par l'exemple et la législation des peuples musulmans, le mariage s'est épuré au point qu'on n'y rencontre plus depuis longtemps que des cas extrêmement rares de bigamie.

Si nous abordons maintenant le sujet particulier qui a donné son nom au traité tout entier, nous y trouverons, en faveur de la femme, des mesures de protection et de prévoyance qui font le plus grand honneur au code talmudique, surtout si l'on tient compte du temps et des lieux où il s'est formé.

La Kethoubah (c'est le singulier de Kethouboth), dont le nom n'a pas de synonyme exact dans notre langue juridique, a pour but d'assurer la subsistance de la veuve. Elle peut être comparée, comme l'observe justement M. Boissonade, à la *donatio ante nuptias* des Romains du Bas-Empire et au *douaire* de notre ancien droit coutumier, sans leur ressembler tout à fait. Tandis que la donation anté-nuptiale et les douaires

[1] P. 41.

étaient essentiellement variables, suivant la fortune et les conventions particulières des époux, la Kethoubah a un *minimum* fixe, auquel le mari peut ajouter, quand sa fortune le lui permet et qu'il y est poussé par son affection, mais dont il lui est défendu de rien retrancher. Ce *minimum*, d'après l'estimation assez plausible de M. Rabbinowicz, représente ce qui est nécessaire à une femme pour vivre convenablement. Il est, pour une femme mariée en premières noces, le double de ce qu'il est pour une veuve remariée[1], parce que celle-ci est déjà pourvue par son premier mari.

Mais, à défaut de témoins (car ils peuvent avoir disparu par la mort ou l'émigration), et en l'absence des documents écrits qui sont en usage chez les peuples modernes, qu'est-ce qui prouvera que la veuve a été mariée en premières ou en secondes noces? C'est devant cette question que la Ghemara affirme le fait que nous avons déjà signalé, à savoir : que les seconds mariages sont rares. Mais elle ajoute aussitôt que les premiers ont plus de publicité, et qu'il est difficile d'admettre qu'une femme, placée dans cette condition, ne puisse pas faire la preuve de ses droits.

Cette espèce de douaire irréductible, qui doit être assurée à la veuve par la Kethoubah, lui appartient de droit, alors même que la Kethoubah, en dépit du sens étymologique du mot[2], n'est point écrite. Dans ce cas, on prélève sur l'héritage et sur la vente des immeubles les 200 zouzes qui sont dus à la femme mariée en premières noces, et les 100 qui sont attribués à la veuve remariée. S'il y a une hypothèque insuffisante pour fournir cette somme, on prend ce qui manque sur les biens restés libres, « car, dit la mischna, c'est un droit établi « par la loi[3]. »

Ce droit, le Talmud le reconnaît à la femme mariée, même si elle a été répudiée par son mari sans motif légitime, c'est-à-dire sans avoir enfreint les lois essentielles de la piété, de l'humanité et de la pudeur. Si c'est, au contraire, son mari qui manque à ces lois, ou si son mari veut l'obliger à les violer elle-même, ou bien encore s'il veut l'empêcher de fréquenter la maison de son père, de pratiquer l'aumône, de consoler les affligés, elle est autorisée à exiger de lui des lettres de divorce, et le divorce accompli dans ces conditions la met en possession de sa kethoubah[4]. Le divorce peut aussi être demandé par la femme, avec la jouissance des mêmes avantages, si elle découvre dans son mari des

[1] 200 zouzes dans le premier cas et 100 dans le second. — [2] Kethoubah (כתובה) veut dire un acte écrit. — [3] Page 29. — [4] Page 51, 52.

infirmités graves qu'il lui a cachées avant le mariage, ou s'il lui a fait mystère d'une profession honteuse ou vile, dans laquelle consistent tous ses moyens d'existence.

Ce serait une erreur de croire que, d'après la législation du Talmud, la Kethoubah soit le seul mode de possession accessible à la femme mariée. Elle peut avoir des propriétés personnelles acquises par donation ou par testament, avant le mariage, et dont elle peut disposer de la même manière ou par aliénation, même lorsqu'elle est en puissance de mari[1]. Il en est autrement des biens acquis par elle après le mariage. Pour ceux-ci, « tout le monde est d'accord, dit la mischna[2], que, si elle « les a vendus ou donnés, le mari peut les reprendre aux acheteurs ou « aux donataires. » Comme on adressait un jour à Rabban Gamaliel cette question, où se montre dans tout son orgueil la tyrannie maritale : Pourquoi le mari, à qui appartient la femme, n'aurait-il pas de droit sur ses biens? ou, d'après une autre version : Si la personne de la femme appartient au mari, pourquoi ses biens ne lui appartiendraient-ils pas? La réponse de Rabban Gamaliel est d'un tel laconisme, qu'on aurait quelque peine à la comprendre, si nous nous bornions à la rapporter textuellement, mais en voici le sens, garanti par le commentaire de la Ghemara : Nous avons honte de la sujétion à laquelle la femme se trouve réduite pour les biens qu'elle peut acquérir après le mariage, et cette sujétion vous voulez l'étendre aux biens qui lui appartenaient auparavant[3].

De plus, la somme d'argent qui lui est garantie par la Ketoubah passe, après sa mort, à titre d'héritage, à ses enfants mâles, et cette disposition doit être respectée, même si elle n'est pas écrite, « parce que, dit « encore la Mischna[4], c'est un droit établi par la loi. »

Par le droit écrit, par la loi de Moïse, les filles étaient déclarées, d'une manière absolue, incapables d'hériter; mais le Talmud remédie à cette incapacité par trois moyens : les testaments, les donations entre-vifs et l'obligation imposée, non-seulement au père, mais à ses héritiers, de fournir à l'entretien et à la dotation des filles. Il contient un texte qui peut se traduire ainsi : « On peut prendre aux héritiers, soit sur leurs « biens immeubles, soit sur leur mobilier, ce qui est nécessaire à la « nourriture de la veuve et des filles[5]. » Voici une Mischna qui s'exprime en termes encore plus formels : « Un homme meurt et il « laisse des fils et des filles. Si l'héritage est considérable, les fils sont « les héritiers, et les filles n'ont droit qu'à la nourriture. Mais, si l'hé-

[1] Page 55. — [2] Ubi supra. — [3] P. 55. — [4] P. 32. — [5] P. 28.

« ritage est insuffisant, les filles sont nourries, et ...
« même ils seraient obligés de mendier[1]. »

Quant à l'obligation pour les héritiers de doter ...
voici la règle que prescrit, à ce sujet, un des docteurs ...
les plus respectés : « Quand un homme meurt sans ...
« pour la dot de ses filles, on prend sur son héritage de ...
« tituer une dot égale à celle qu'il leur aurait donnée de ...
« on la prend sur son mobilier à défaut de biens immeubles ...
connaît-on pas là un véritable droit de succession *ab intestat* ...
au profit de ceux des enfants que le droit biblique exclut de ...
tage?

Voici un autre exemple de la liberté que prennent les auteurs ...
Talmud avec le texte des lois de Moïse quand il s'agit de la protection
due à la femme par toute société civilisée : « Celui qui a séduit une fille
« doit payer, outre l'amende fixée par la Bible, deux autres indemnités
« l'une pour la honte qu'il lui a fait subir, l'autre pour le dommage ma
« tériel qu'il lui a causé, si elle voulait se marier[3]. » La Bible laisse au séducteur la faculté d'échapper à la peine en épousant sa victime, avec le consentement du père outragé; mais le Talmud exige, en outre, le consentement de la jeune fille. La loi romaine et même la loi française se montrent moins sévères en cas pareil.

Parmi les dispositions tutélaires que la faiblesse de la femme a inspirées aux docteurs de l'ancienne loi, il en est encore quelques-unes qui méritent d'être connues; nous citerons d'abord cette Mischna : « Si « la veuve dit aux héritiers : Je ne veux pas m'en aller de la maison « de mon mari, les héritiers ne peuvent pas lui répondre : Va chez ton « père ou dans ta famille et nous te nourrirons là, mais ils sont obligés « de la garder, de la nourrir et de lui donner un logement honorable « selon son rang[4]. » La Ghemara veut qu'on lui donne, en outre, le même nombre de domestiques qu'elle entretenait à son service du vivant de son mari, et les objets de luxe dont elle avait l'habitude.

Moins rigoureux que notre Code civil, qui prescrit à la femme de suivre son mari partout où il lui plaît de fixer son domicile, le Talmud dit : « On a divisé la Palestine en trois parties : la Judée, la Galilée, la « Pérée. Si un homme choisit sa femme dans une de ces trois divisions, « il ne peut pas la forcer à aller avec lui dans une autre. En restant « dans la même division, il peut emmener sa femme d'une ville dans « une autre; mais d'une petite ville, il ne peut la forcer à aller avec lui

[1] P. 110. — [2] P. 27. — [3] P. 22. — [4] P. 106.

« dans une grande ville, ou d'une grande ville dans une petite. Si elle « est d'un endroit agréable à habiter, il ne peut la forcer à aller avec « lui dans un endroit déplaisant. Tous peuvent conduire en Palestine, « mais non pas en faire sortir; de même tous peuvent conduire à Jéru-« salem, mais non pas en faire sortir[1]. »

C'est l'autorité maritale subordonnée à l'amour de la patrie, ou plutôt, puisqu'il n'y avait plus de patrie, à l'amour du sol natal et au culte des souvenirs. Ce sentiment se manifeste avec une naïveté touchante dans le texte suivant : « Il vaut mieux demeurer en Palestine, dans une « ville où la plus grande partie des habitants n'est point israélite, que de « vivre hors de la Palestine dans une ville où les Israélites forment, au « contraire, la majorité[2]. »

Il est rare qu'à leurs discussions théologiques ou juridiques, les auteurs du Talmud ne mêlent pas quelques préceptes ou quelques exemples de charité. Le traité de Kethoubath en contient de fort beaux, que nous n'avons pas le courage, quoiqu'ils ne tiennent en aucune façon au sujet, de passer entièrement sous silence.

On raconte de Hillel l'Ancien qu'il avait acheté un cheval pour l'usage d'un pauvre issu de grande famille, et qu'il payait un coureur pour le précéder dans ses courses, selon l'usage des personnages importants du pays. Un jour que le coureur vint à manquer, il en remplit lui-même l'office jusqu'à une distance de trois milles[3].

On lit un peu plus loin : « Si le pauvre refuse de recevoir l'aumône, « on la lui fait d'abord à titre de prêt, en lui demandant même un gage « pour flatter son amour-propre, et, s'il n'a pas de gage à offrir, on s'em-« presse de l'en dispenser[4]. »

Mar Oukba était dans l'habitude de jeter tous les jours quelques pièces de monnaie derrière la porte d'un pauvre, son voisin. Un jour, le pauvre, voulant connaître son bienfaiteur, se mit en embuscade. Mar Oukba, se voyant sur le point d'être découvert, se retira en toute hâte, et, dans sa précipitation, tomba sur un brasier qui lui fit une cruelle brûlure. Au lieu de se plaindre, « mieux vaut, dit-il, se laisser brûler « qu'humilier son prochain. »

Un autre docteur, appelé Rabbi Hanima, envoyait tous les vendredis une petite somme d'argent à un pauvre de sa connaissance, pour lui aider à célébrer dignement le Sabbat. Rabbi Hanima ayant appris par sa femme que ce prétendu pauvre vivait dans l'aisance et était plus en position de faire la charité que de la recevoir, « rendons grâce aux im-

[1] P. 116. — [2] *Ubi suprà.* — [3] P. 46. — [4] P. 47.

« posteurs, s'écria le rabbi; sans eux nous tomberions tous les jours « dans le péché, puisque nous n'aurions plus d'excuse pour refuser l'au- « mône à ceux qui nous la demandent[1]. »

Dans l'opinion de Rabbi Josué, fils de Karha, celui qui se soustrait aux devoirs de la charité commet un péché égal à celui de l'idolâtrie[2].

Si maintenant nous revenons à la législation civile du Talmud pour en saisir l'esprit et la physionomie générale, nous nous convaincrons sans peine que ni l'unité, ni les perfectionnements successifs, ni les principes ne lui font défaut. Elle ne trouve pas, comme la législation romaine, le moyen de se corriger ou de se compléter dans les édits prétoriens et le pouvoir législatif des empereurs; mais elle a d'autres ressources qui ne le cèdent point à celles-là. Elle a la puissance de la tradition ou de la loi orale et celle de l'interprétation. Grâce à la première, qu'une légende facilement acceptée à cause de son utilité incontestable, fait remonter jusqu'à Moïse, le code biblique se trouve étendu d'une multitude de dispositions secondaires qui le modifient profondément ou qui suppléent à son silence. Grâce à la seconde, qui s'exerce également sur la loi écrite et sur la loi orale, le progrès continue à travers les âges et ne s'arrête pas même à la clôture de la Ghemara, puisque à la Ghemara succède une série indéfinie de jurisconsultes et de docteurs, occupés à résumer ou à expliquer, avec une autorité incontestée, le travail de leurs devanciers.

De cette manière, l'œuvre de la législation, confondue avec celle de la jurisprudence, n'était jamais interrompue et se modifiait, se complétait, s'amendait, se perfectionnait, suivant les exigences des temps, suivant les besoins matériels et moraux des populations, avec une autorité presque égale à celle qu'on reconnaissait au texte du Pentateuque.

A défaut d'une tradition proprement dite dont l'antiquité légendaire remontait jusqu'à la révolution du Sinaï (*héla'ha Moschè Missinaï*), les procédés d'interprétation par lesquels on rattachait les dispositions nouvelles aux textes bibliques étaient souvent fort étranges, sinon absolument arbitraires. On prenait avec la loi écrite des libertés qui démentent l'expression populaire : « interpréter judaïquement la loi. » Mais les principes auxquels obéissaient les auteurs du Talmud étaient toujours les mêmes. On pourrait les convertir en *regulæ juris* comme celles que contient le Digeste.

En général, on peut dire qu'ils s'efforçaient de faire pénétrer de plus en plus dans le vieux droit hébraïque les principes d'humanité, d'équité,

[1] P. 48. — [2] *Ubi supra.*

de justice universelle et d'intérêt public, qui sont les principes mêmes de la civilisation et les fondements de la société humaine. On a vu jusqu'où va leur sollicitude pour la femme et pour l'enfant. Ils sont animés du même sentiment à l'égard du mineur. Ainsi la prescription, appelée *Hazakah*, n'avait pas d'effet contre lui et ne pouvait lui être opposée même après sa majorité. L'intérêt public, celui qui s'attache à la conservation du crédit, ne les touchait pas moins, comme le prouve l'exemple suivant.

D'après la loi de Moïse, toutes les dettes se trouvaient abolies au commencement de l'année sabbatique (*Schemitah*). Cela pouvait être excellent pour les temps reculés où le peuple hébreu était un peuple agriculteur, dont le territoire était partagé à peu près également entre tous les chefs de famille. Mais, à l'époque de la mischna, les mœurs et les conditions d'existence avaient changé. Avec la perpective d'une abolition périodique des dettes, personne n'aurait trouvé à emprunter. Alors Hillel imagina l'expédient du *Prosboul* (Πρὸς βουλῆν). Le créancier, à l'avénement de l'année sabbatique, se présentait devant le Sanhédrin, déclarait renoncer à sa créance, et le Sanhédrin, la faisant passer en son propre nom, lui remettait un titre qui constatait la transformation.

Nous pourrions citer plusieurs dispositions analogues; mais qu'il nous suffise de remarquer qu'aucune législation n'est immuable; car il faut, comme dit Montesquieu, que les affaires de la vie aillent. Sous une forme ou sous une autre, la vie, c'est-à-dire le mouvement, le progrès, pénétrera toujours dans les lois d'une société vivante. Le jour où ce mouvement aura cessé, la société elle-même aura disparu, absorbée par une autre, ou plus forte ou plus intelligente.

AD. FRANCK.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française, dans sa séance du jeudi 29 janvier 1874, a élu M. Alexandre Dumas à la place vacante par le décès de M. Lebrun; M. Mézières à la place vacante par le décès de M. Saint-Marc Girardin, et M. Caro à la place vacante par le décès de M. Vitet.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Michelet, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, est décédé à Hyères, le 9 février 1874.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Horace, traduction en vers par le comte Siméon, 2 volumes. Librairie des bibliophiles, Jouaust, 1873-1874. — Il y a des traditions et comme une piété littéraire qui se transmettent dans certaines familles. Le culte d'Horace semble être héréditaire dans la famille de son nouveau traducteur. On nous rappelle dans l'avant-propos que Jérôme Siméon, président du conseil des Cinq-Cents, déporté après le coup d'État du 18 fructidor, avait occupé par des travaux variés le temps de son exil dans l'île d'Oléron, et que même il traduisit en prose les odes d'Horace, comme s'il y cherchait cette double consolation si bien indiquée par son petit-fils, quand il nous donne le résumé de la philosophie du poëte, applicable surtout aux temps troublés : « La brièveté de la vie, par conséquent l'attente sereine d'une mort qui

« peut n'être pas éloignée; les caprices de la fortune, par conséquent le mépris des « richesses et la modération dans les désirs. » Ainsi vivait, en attendant des jours meilleurs, ce jurisconsulte habile, ce législateur éclairé, homme d'État et homme de bien, comme on l'a si bien dit, un de ces hommes rares par la science et la raison, dont le nom devait « participer à l'immortalité du Code civil[1]. » La pensée de l'illustre aïeul a germé. Ce qui n'avait été que l'épisode d'une vie vouée aux plus graves travaux est devenu le couronnement d'une autre existence, l'occupation exclusive de dix années d'études. On nous apporte aujourd'hui, dans une splendide publication, le résultat de ce long effort. S'il reste encore à Horace quelque souci de sa gloire terrestre, ses mânes poétiques seront touchés du culte rendu à sa mémoire et à ses vers par deux générations d'écrivains distingués de la même race et du même nom.

La pensée de M. Sainte-Beuve sur les traducteurs d'Horace reste éternellement vraie et garde tout son à-propos. Le célèbre critique voyait dans ces essais, pour ainsi dire perpétuels, dans cette émulation toujours renaissante et ce concours toujours ouvert autour de l'inimitable et désespérant modèle, « un fonds commun d'études « classiques, un goût littéraire persistant et disséminé dans les professions les plus « diverses. » Il y faut ajouter l'irrésistible attrait d'Horace, qui sollicite par tant de nuances variées les goûts, les esprits les plus différents, tantôt grave, politique, préoccupé de la chose publique, tantôt enjoué, folâtre, non sans quelque libertinage; à d'autres heures juge incorruptible en matière de goût, arbitre véritable, non des règles pédantesques, mais des bienséances littéraires; d'autres fois enfin, philosophe pratique, sage conseiller de modération, ennemi implacable des vices grossiers, de la vulgarité et des prétentions ridicules. Le nouveau traducteur a suivi Horace avec tant d'amour dans la variété de sa poésie, qu'on peut dire qu'il en a senti en lui-même tous les instincts et qu'il en a mêlé les inspirations diverses en une inspiration commune et continue.

M. Siméon a ce premier et rare mérite d'un traducteur en vers : il ne fait pas les propres honneurs de son esprit aux dépens du poëte qu'il traduit. Il a pour prétention unique de traduire, non d'imiter, ce qui marque précisément l'absence de toute prétention personnelle. Avec une modestie de bon goût, il cherche à rendre les ensembles dans une juste proportion, au lieu de viser aux vers à grand effet, ce qui est la tentation des imitateurs, plus soucieux de leur gloire que de celle du poëte original. Rien n'attire violemment le regard du lecteur; mais tout est d'une veine heureuse, facile, naturelle, d'une belle et savante harmonie, d'un rhythme libre et souple, élégamment varié, merveilleusement adapté à la variété des rhythmes d'Horace. Il y a là des secrets d'art patient, des procédés délicats, des conquêtes véritables d'un travail qui se dissimule et d'un goût qui n'a pas cessé de surveiller et de perfectionner les détails de son œuvre. On ne peut dire que, dans une si grande et si longue entreprise, il n'y ait aucune trace de négligence ou de fatigue, de désespoir même; ici et là on pourrait surprendre une infidélité sans doute involontaire, l'oubli de quelque mot caractéristique. Dans une étude développée, nous ne manquerions pas à signaler ces taches légères, que ferait disparaître un nouvel effort du traducteur. Mais ici, dans cette notice rapide, il y aurait réelle injustice à ne pas mettre uniquement en lumière l'heureux effort de cette lutte qui nous a valu une traduction très-exacte sans cesser d'être très-agréable, littérale autant qu'il est

[1] *Notices historiques* par M. Mignet, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques. Notice sur la vie et les travaux de M. le comte Siméon, lue dans la séance publique du 25 mai 1844.

fesse l'auteur pour le peuple athénien et l'admiration que lui inspire sa constitution politique ne l'empêchent point de témoigner une indignation généreuse toutes les fois que sont outragées la justice ou l'humanité, toutes les fois que sont violées ces règles d'une saine politique, dont la nécessité s'impose à tous les régimes ainsi qu'à tous les temps et à tous les pays. Les sources abondent pour cette brillante époque; M. Henry Houssaye les a toutes interrogées, s'attachant surtout aux contemporains, et de préférence, en cas de divergence pour les faits, à Thucydide. Il n'a pas négligé non plus les lumières que pouvaient lui apporter les historiens modernes de la Grèce, ni les dissertations particulières consacrées, en Allemagne surtout, à la vie d'Alcibiade et à son époque; mais c'est presque toujours la substance des auteurs anciens qui a passé dans le corps de son récit. Pour n'en point interrompre la marche, il l'a dégagé des discussions critiques, des observations de détail, les reléguant, avec les indications de sources et les citations grecques, au bas des pages, dans de nombreuses notes qui forment au texte un commentaire presque perpétuel. On sent que l'auteur a vu par lui-même les lieux qu'il décrit, que, pour écrire ce livre, commencé à Athènes deux ans avant la guerre, il s'est identifié avec son sujet et a vécu avec les Grecs du temps de la guerre du Péloponèse; il y a pris parti avec eux, épousé la querelle des Athéniens, et éprouvé, pour chacun de leurs succès et de leurs revers, des sentiments que son lecteur entraîné partage avec lui. Le style, grave et sobre, est bien celui qui convient à l'histoire; mais il gagnerait, ce nous semble, à l'emploi moins fréquent de termes helléniques qui n'ont pas encore reçu droit de cité dans notre langue, ainsi qu'à l'exclusion absolue de certains néologismes trop hardis. Souvent, quand le sujet le comporte, le style s'élève et acquiert beaucoup de force et d'éclat; nous citerons, entre beaucoup d'autres exemples, la description d'Olympie et le récit de la bataille de Mantinée (chap. II du livre II). Tout ce qui concerne les opérations militaires est traité avec un soin particulier, raconté et discuté avec beaucoup de clarté et de précision. L'auteur a fait preuve de bon goût en s'abstenant de toute allusion aux événements contemporains; mais les rapprochements naissent en foule à la lecture, et il est aisé d'en tirer plus d'un enseignement. M. Henry Houssaye a fait précéder l'*Histoire d'Alcibiade* d'une excellente exposition de la constitution athénienne. Le premier volume est orné d'un beau portrait d'Alcibiade à vingt-cinq ans, gravé d'après un buste antique du musée du Vatican.

La Science du bonheur, par le P. Lescœur, prêtre de l'Oratoire. Paris, imprimerie de Simon Raçon, librairie de Didier, 1873, in-12 de VII-344 pages. — La science du bonheur est sans doute la plus vaste de toutes, puisqu'elle touche à tout dans l'ordre moral, et le problème qu'elle doit résoudre est peut-être celui qui a été le plus souvent discuté et un de ceux pour lesquels on a proposé le plus de solutions différentes. Celle qu'apporte le P. Lescœur ne saurait, d'avance, faire de doute pour personne; mais son livre néanmoins n'a rien de banal. C'est une remarquable étude philosophique où sont examinées, avec autant d'élévation que d'impartialité, les principales théories anciennes ou récentes sur le souverain bien. Il dit d'abord ce qu'est le bonheur selon la doctrine chrétienne, et expose la *Théologie du bonheur* d'après saint Augustin et saint Thomas. Il compare ensuite les systèmes de l'antiquité grecque et romaine, ceux de Platon, d'Épicure, d'Aristote, de l'école stoïcienne, et indique les conséquences qui en découlent. Plus loin, il étudie les écoles anti-chrétiennes, modernes ou contemporaines. C'est par les propres aveux des représentants les plus éminents de ces diverses doctrines, qu'il constate leur impuissance à trouver le bonheur et à en indiquer la route. Après avoir exposé les conditions pratiques de la

Il est plus fidèle que de Musset; il a plus de grâce et de légèreté que Ponsard. C'est par des comparaisons de ce genre que l'on peut prendre une exacte mesure de la difficulté vaincue et du mérite de l'œuvre.

Ajouterai-je qu'à la science de l'humaniste excellent, à la grâce aisée et naturelle du traducteur se joint, pour compléter l'œuvre et l'orner encore, le souci raffiné de l'artiste? Chaque ode, chaque satire, chaque épître, est comme illustrée (si ce mot n'était pas discrédité) et commentée par une vignette à l'eau forte qui atteste des soins infinis, une profonde érudition et un sentiment vif de l'antiquité. Il est juste de nommer ce collaborateur si docile aux inspirations du poëte, M. Jules Chauvet. Les médailles qui représentent Horace, Auguste et Mécène, tirées de l'*Iconographie romaine*, nous rendent comme visible et placent réellement sous nos yeux ce monde évanoui. Quand on quitte ce beau livre, on a vécu, pendant quelques heures de délicieux oubli, dans un autre temps, dans une autre civilisation, au milieu des enchantements de la poésie, qui est de tous les temps.

E. Caro.

Histoire d'Alcibiade et de la république Athénienne, depuis la mort de Périclès jusqu'à l'avénement des Trente Tyrans, par Henry Houssaye. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de Didier, 1873, 2 volumes in-8° de xx-391 et 460 pages, avec portrait. — M. Henry Houssaye, dont l'*Histoire d'Apelles* avait déjà révélé, il y a quelques années, le goût très-vif et très-éclairé pour les choses de l'antiquité hellénique, vient de faire revivre, dans une œuvre largement conçue et traitée d'une main ferme et sûre, une des périodes les plus intéressantes de l'histoire de la nation grecque. Jugeant que ceux qui l'ont précédé dans cette voie avaient, à tort, relégué Alcibiade au second plan, il a voulu faire ressortir et mettre dans toute la lumière qu'elle mérite cette puissante et originale figure. Son livre, toutefois, est loin d'être une simple biographie, un portrait; c'est un tableau où tout vient se grouper, dans un harmonieux ensemble, autour du personnage principal; c'est plus l'histoire d'une époque que celle d'un homme. M. Henry Houssaye raconte dans ces deux volumes toutes les alternatives de triomphes et de revers au dehors, toutes les vicissitudes de la politique intérieure d'Athènes depuis la mort de Périclès jusqu'à l'avénement des Trente Tyrans. Si Alcibiade y tient la première place, c'est qu'en effet il présida dix ans aux destinées de la république, qu'il fut vainqueur dans vingt batailles, et qu'il joua, pendant un quart de siècle, le principal rôle dans les événements qui ébranlèrent la Grèce, la Sicile et l'Ionie; c'est enfin qu'il fut la plus éclatante personnification des qualités comme des vices du peuple athénien. Montaigne a dit : « La plus riche vie que je sache « être vécue entre les vivants, et étoffée de plus riches parties et désirables, c'est, « tout considéré, celle d'Alcibiade. » Pour acquiescer à ce jugement, il faudrait que la grandeur morale eût été, chez le fils de Clinias, à la hauteur des dons heureux que le ciel lui avait départis. En lisant le livre de M. Henry Houssaye, on sera tenté plus d'une fois de lui reprocher un habituel excès d'indulgence pour son héros; mais, tout en cherchant à le venger d'accusations imméritées, tout en se montrant peut-être trop porté à excuser chez lui ce qu'il ne veut point d'ailleurs approuver, il donne satisfaction aux exigences de la morale et de la vérité en proclamant que les admirables qualités d'Alcibiade « étaient au service d'une am-« bition effrénée, d'un égoïsme exclusif, d'un sens moral perdu. » « Il n'avait, « dit-il plus loin, ni patriotisme, ni foi politique; il trahissait avec la même facilité « sa patrie et son parti. » (Tome II, p. 435 et 436.) Les vives sympathies que pro-

fesse l'auteur pour le peuple athénien et l'admiration que lui inspire sa constitution politique ne l'empêchent point de témoigner une indignation généreuse toutes les fois que sont outragées la justice ou l'humanité, toutes les fois que sont violées ces règles d'une saine politique, dont la nécessité s'impose à tous les régimes ainsi qu'à tous les temps et à tous les pays. Les sources abondent pour cette brillante époque; M. Henry Houssaye les a toutes interrogées, s'attachant surtout aux contemporains, et de préférence, en cas de divergence pour les faits, à Thucydide. Il n'a pas négligé non plus les lumières que pouvaient lui apporter les historiens modernes de la Grèce, ni les dissertations particulières consacrées, en Allemagne surtout, à la vie d'Alcibiade et à son époque; mais c'est presque toujours la substance des auteurs anciens qui a passé dans le corps de son récit. Pour n'en point interrompre la marche, il l'a dégagé des discussions critiques, des observations de détail, les reléguant, avec les indications de sources et les citations grecques, au bas des pages, dans de nombreuses notes qui forment au texte un commentaire presque perpétuel. On sent que l'auteur a vu par lui-même les lieux qu'il décrit, que, pour écrire ce livre, commencé à Athènes deux ans avant la guerre, il s'est identifié avec son sujet et a vécu avec les Grecs du temps de la guerre du Péloponèse; il y a pris parti avec eux, épousé la querelle des Athéniens, et éprouvé, pour chacun de leurs succès et de leurs revers, des sentiments que son lecteur entraîné partage avec lui. Le style, grave et sobre, est bien celui qui convient à l'histoire; mais il gagnerait, ce nous semble, à l'emploi moins fréquent de termes helléniques qui n'ont pas encore reçu droit de cité dans notre langue, ainsi qu'à l'exclusion absolue de certains néologismes trop hardis. Souvent, quand le sujet le comporte, le style s'élève et acquiert beaucoup de force et d'éclat; nous citerons, entre beaucoup d'autres exemples, la description d'Olympie et le récit de la bataille de Mantinée (chap. II du livre II). Tout ce qui concerne les opérations militaires est traité avec un soin particulier, raconté et discuté avec beaucoup de clarté et de précision. L'auteur a fait preuve de bon goût en s'abstenant de toute allusion aux événements contemporains; mais les rapprochements naissent en foule à la lecture, et il est aisé d'en tirer plus d'un enseignement. M. Henry Houssaye a fait précéder l'*Histoire d'Alcibiade* d'une excellente exposition de la constitution athénienne. Le premier volume est orné d'un beau portrait d'Alcibiade à vingt-cinq ans, gravé d'après un buste antique du musée du Vatican.

La Science du bonheur, par le P. Lescœur, prêtre de l'Oratoire. Paris, imprimerie de Simon Raçon, librairie de Didier, 1873, in-12 de VII-344 pages. — La science du bonheur est sans doute la plus vaste de toutes, puisqu'elle touche à tout dans l'ordre moral, et le problème qu'elle doit résoudre est peut-être celui qui a été le plus souvent discuté et un de ceux pour lesquels on a proposé le plus de solutions différentes. Celle qu'apporte le P. Lescœur ne saurait, d'avance, faire de doute pour personne; mais son livre néanmoins n'a rien de banal. C'est une remarquable étude philosophique où sont examinées, avec autant d'élévation que d'impartialité, les principales théories anciennes ou récentes sur le souverain bien. Il dit d'abord ce qu'est le bonheur selon la doctrine chrétienne, et expose la *Théologie du bonheur* d'après saint Augustin et saint Thomas. Il compare ensuite les systèmes de l'antiquité grecque et romaine, ceux de Platon, d'Épicure, d'Aristote, de l'école stoïcienne, et indique les conséquences qui en découlent. Plus loin, il étudie les écoles anti-chrétiennes, modernes ou contemporaines. C'est par les propres aveux des représentants les plus éminents de ces diverses doctrines, qu'il constate leur impuissance à trouver le bonheur et à en indiquer la route. Après avoir exposé les conditions pratiques de la

béatitude suivant l'Évangile, qu'il défend contre les interprétations erronées d'une fausse exégèse, il examine à la lumière du livre divin l'état actuel de la société temporelle et la valeur de certaines théories d'économie politique. Se plaçant enfin sur le terrain des faits, il montre que le seul bonheur qui convienne à une terre de passage et d'épreuve est la paix de l'âme que l'Évangile promet et ordonne à ses disciples, cette paix qu'il opère et n'a jamais cessé d'opérer dans les cœurs.

ALLEMAGNE.

Trojanische Alterthümer, antiquités troyennes. Rapport sur les fouilles exécutées à Troie par le Dr Henri Schliemann, Leipsick, Brockaus, 1874, in-8°, LVII—320 pages, en allemand. — M. le Dr H. Schliemann vient de faire paraître à Leipsick son ouvrage sur les fouilles qu'il a poursuivies pendant plusieurs années sur le sol de la Troade et qui lui ont fait découvrir les ruines de la véritable Troie, de la Troie d'Homère. L'édition allemande, qui sera bientôt suivie de l'édition française, se compose de deux parties. La première, sous le titre d'Introduction, discute et résout la question de l'emplacement réel de la ville de Priam; et elle touche aux autres questions générales que soulève cette grande découverte. Dans la seconde partie, l'auteur rend compte jour par jour, du 18 octobre 1871 au 17 juin 1873, des travaux et des fouilles de tout genre qu'il a fait exécuter sous ses yeux avec une énergie et un zèle généreux que rien n'a découragés et que devait couronner un si éclatant succès. Cet exposé est contenu dans vingt-trois lettres, qui seront lues avec le plus vif intérêt. A l'ouvrage est joint un atlas de deux cent dix-huit photographies, représentant surtout les principales pièces de la collection de M. le Dr H. Schliemann, qui n'en contient pas moins d'une vingtaine de mille. Le monde savant, qui a maintenant en mains tous ces documents, pourra juger en pleine connaissance de cause de cette magnifique découverte, méditée pendant plusieurs années par celui qui l'a faite, et accomplie ensuite avec le plus rare bonheur. C'est sur la montagne d'Hissarlik que M. le Dr H. Schliemann a retrouvé Troie; et tous les doutes paraissent être levés désormais.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MARS 1874.

M. PIERRE LEBRUN.

Bien des regrets, bien des hommages ont déjà été adressés à la mémoire si justement chère et honorée de M. Lebrun. Nous avons un titre particulier pour y mêler les nôtres. Dès 1834, M. Lebrun, alors directeur de l'Imprimerie royale, avait pris place dans le bureau du *Journal des Savants*, et devenu, en 1839, à la mort de Daunou, secrétaire de ce bureau et éditeur du journal, il présidait depuis trente-quatre ans à nos travaux, avec l'utile autorité que lui donnaient sa haute situation littéraire, la rectitude de son esprit, et, autant que tout le reste, le plus aimable comme le plus noble caractère.

L'habile direction de l'Imprimerie royale, de 1831 à 1848, du *Journal des Savants*, de 1839 à 1873, la défense zélée et efficace de quelques nobles causes, des intérêts de la littérature particulièrement, dans le Conseil d'État, auquel il fut appelé comme maître des requêtes en 1832, comme conseiller en 1838, dans la Chambre des pairs où il entra en 1839, dans le Sénat, qui, à son tour, le compta au nombre de ses membres en 1853, enfin, et surtout, une très-assidue, très-active participation aux travaux de l'Académie française, à laquelle il appartenait depuis 1828, où, pendant les deux ministères de M. Villemain, il exerça les fonctions de secrétaire perpétuel, qu'il présida souvent, dont il fut l'interprète officiel en plus d'une circonstance, avec cette gravité élégante, cette raison spirituelle, cette haute convenance qui distinguaient sa parole, voilà ce qui a occupé la seconde moitié, calme, digne, heureuse, on peut le dire, par les affections domestiques et par

l'amitié, d'une longue vie qu'avaient illustrée, à son début, d'éclatants succès poétiques.

De très-bonne heure, on le sait, s'était emparé de lui le démon de la poésie. A douze ans il s'occupait déjà de tragédies, et, un peu plus tard, encore élève du Prytanée, il adressait *à la grande armée* cette *ode* qui, par une méprise piquante, valut à son homonyme, à Lebrun le Pindarique, une pension de 6,000 francs, et, l'erreur reconnue, au véritable auteur, avec une attribution plus modeste, l'attention bienveillante du vainqueur d'Austerlitz.

Celle du public et un rang élevé parmi les bons poëtes du temps lui furent acquis quelques années après : en 1814, par sa tragédie d'*Ulysse*, étude antique, de grande valeur, où, dans des vers, quelquefois dignes de Racine, étaient évoqués, avec un art discret, et avec charme, les souvenirs de l'Odyssée; en 1817, par son poëme sur le *Bonheur de l'étude*, morceau excellent, le meilleur peut-être qu'ait couronné l'Académie depuis l'institution de ses prix de poésie, et dans un concours véritablement mémorable. Un jeune écrivain, distingué par de rares talents, dont une mort prématurée a malheureusement arrêté le développement, Charles Loyson, y obtenait l'accessit, pour une pièce à qui son trop d'étendue avait interdit le partage du prix, mais que des beautés d'un ordre supérieur (elles sont encore présentes à quelques mémoires) ne permettaient pas de passer sous silence. Dans le rapport fait au nom de l'Académie, avait une place analogue l'auteur des récentes *Messéniennes,* Casimir Delavigne, qui s'était mis volontairement hors de concours, en prenant gaiement, dans des vers piquants, qu'on cite encore quelquefois, parti contre l'étude. Enfin, il y était question d'un poëte de quatorze ans qui avouait son goût précoce pour le quatrième livre de l'*Énéide*, dans ces vers charmants :

> Là mon cœur est plus tendre et sait mieux compatir
> A des maux que peut-être un jour il doit sentir.

Ce poëte adolescent, qu'on ne nommait point, mais dont le nom devait retentir bientôt avec tant d'éclat, c'était Victor Hugo.

Dans ces premières productions, par lesquelles M. Lebrun a dignement inauguré sa carrière poétique, il suivait encore docilement, mais sans servilité, maintenant avec indépendance son caractère propre, les traditions classiques des deux siècles précédents. Il donna en 1820, avec une réserve qui ne devait point être imitée, le signal des innovations par sa *Marie Stuart*, si vivement, si justement applaudie. Il s'y

était inspiré, dans une mesure acceptable pour notre goût, de l'œuvre de Schiller, alors à peu près inconnue en France. Notre tragédie s'y affranchissait, sans apparence de révolte, de ce qui, jusque-là, l'avait rendue peu capable des sujets modernes; elle s'y permettait de dépasser quelque peu les trop étroites limites de temps et de lieu où l'avaient si longtemps comme emprisonnée les commentateurs d'Aristote; elle s'y relâchait, quant aux mœurs, par l'admission de certains détails familiers, de sa trop constante dignité; elle s'y rapprochait quelquefois du ton de la comédie par des formes de style et de versification moins solennelles.

Un second essai de cette manière nouvelle fut tenté par M. Lebrun en 1825, non pas assurément avec moins d'habileté et de talent, mais avec moins de succès. Contre son *Cid d'Andalousie*, vainement protégé par les suffrages des partisans d'une nouveauté raisonnable, conspirèrent, on peut le dire, avec les mutilations de la censure, avec le mauvais vouloir des comédiens, des scrupules littéraires qu'on ne pouvait prévoir après la haute approbation donnée à la *Marie Stuart*, et qui semblent aujourd'hui bien étranges. On ne passa pas cette fois à l'auteur l'usage, si modéré pourtant, d'une liberté dont on devait bientôt, dans des ouvrages qui rompraient bien autrement avec nos conventions, nos habitudes scéniques, applaudir, exalter les excès. Le *Cid d'Andalousie* disparut de la scène, et M. Lebrun, découragé, n'appela point de sa condamnation, même, comme il est d'usage, aux lecteurs; il ne les appela à en juger que bien des années après, en 1844, lorsqu'il songea à rassembler ses œuvres et à en publier le recueil[1]. Ceux que cette tragédie, si digne d'un meilleur accueil, avait charmés à son apparition, j'en parle par expérience, j'étais du nombre, retrouvèrent, en la lisant, leur impression première, du moins quant à la partie de l'ouvrage la plus nouvelle, la plus originale, celle qui appartenait en propre à l'auteur. Il faiblit, on ne peut le nier, cela était inévitable, quand, dans les deux derniers actes, la conformité trop grande des situations l'amène sur la trace de Corneille. Qu'on ne lui impute pas, au reste, comme on l'a fait, je crois, l'ambition d'une lutte impossible; il s'en était défendu d'avance, dans l'ouvrage même, bien agréablement. On se souvient des paroles charmantes par lesquelles Stace a terminé son épopée :

Ô ma Thébaïde, œuvre laborieuse de mes veilles pendant de longues an-

[1] *Œuvres de Pierre Lebrun, de l'Académie française*, 1844-1861, 5 vol. in-8°.

nées, ne va pas te hasarder auprès de la divine Énéide; suis-la de loin, adore ses traces.

Nec tu divinam Æneida tenta,
Sed longe sequere et vestigia semper adora [1].

C'est à peu près ce que disait M. Lebrun par la bouche de son héros, dans la scène[2] où le roi de Castille confirmait à Don Sanche ce titre de *Cid*, qu'il avait reçu de l'admiration et de la reconnaissance publiques :

Sire, c'est un éclat qui moi-même me blesse.
Le poids d'un si grand nom accable ma faiblesse.
Gloire immortelle au Cid! craignons de l'insulter,
Et de loin seulement laissez-moi l'imiter.

Les trois pièces, qui forment seules, on doit le regretter, le théâtre de M. Lebrun, se recommandent au souvenir par une circonstance particulière, que je me reprocherais d'omettre. Elles ont eu pour interprète ce tragédien de génie en qui alors semblait se personnifier la tragédie. A cette dernière époque de sa carrière dramatique, où Talma, sûr de son art, abordait avec hardiesse, avec confiance dans un infaillible succès, les rôles les plus divers, elles lui ont offert de bien heureuses occasions de montrer à quel degré de souplesse il avait amené son merveilleux talent, et, dans les personnages d'Ulysse, de Leicester, de don Sanche, d'exprimer avec une égale vérité, que pourraient encore attester quelques rares témoins, la simple et familière grandeur d'un héros de l'âge homérique, la corruption élégante, les grâces perfides d'un courtisan d'Élisabeth, l'exaltation de la passion amoureuse et du dévouement chevaleresque.

La poésie dramatique n'a pas seule, dans ces années d'inspiration féconde, été glorieusement cultivée par M. Lebrun. Dans des poëmes de forme lyrique, qui comptent parmi ses principaux titres littéraires, il lui a été donné d'atteindre à l'intérêt de deux grands sujets. On comprend que je veux parler de son *Poëme sur la mort de Napoléon*, qui suivit de près l'événement en 1821, et de son *Poëme de la Grèce*, publié, en 1828, sous le titre modeste de *Voyage de Grèce*.

Dans l'un et dans l'autre il donna cours à ses sentiments intimes, avec cette verve éloquente, qui ne peut provenir que d'une telle source. Dès ses plus jeunes années, l'admiration et la reconnaissance avaient pour toujours rempli sa pensée de l'homme extraordinaire dont la

[1] Stat. *Thebaid.* XII, 816. — [2] Act. I, sc. IV.

destinée venait de s'achever à Sainte-Hélène; et, d'autre part, la Grèce, visitée par lui en 1820, la Grèce encore esclave, mais intéressant déjà la France et l'Europe à l'espoir de sa prochaine délivrance, la Grèce, par le double charme de ses souvenirs et de son éternelle beauté, était devenue pour l'imagination du poëte une nouvelle patrie. Il y avait amassé le plus riche trésor d'impressions et d'images, et, au retour, il la célébra, il la peignit, avec une chaleur de sentiment, une vivacité de coloris, qui gagnèrent à sa cause de nouveaux amis, comme à son heureux panégyriste de nouveaux suffrages, la faveur publique, enfin, pour couronnement, les voix empressées de l'Académie.

Il y occupait sa place depuis deux ans, lorsque, ne pouvant se détacher du souvenir de la Grèce, et aimant à se la rendre présente par la pensée, il célébrait l'entrée dans l'Académie de l'auteur des *Méditations* et des *Harmonies* par la lecture d'une pièce bien digne d'être entendue dans cette poétique solennité, de sa belle ode sur le *Ciel d'Athènes*, brillante d'un pur reflet de sa lumière.

Celui qui loin de toi né sous nos pâles cieux,
Athène, n'a point vu le soleil qui t'éclaire,
En vain il a cru voir le ciel luire à ses yeux;
Aveugle, il ne sait rien d'un soleil glorieux,
Il ne connaît pas la lumière.

Athène, mon Athène est le pays du jour;
C'est là qu'il luit! C'est là que la lumière est belle!
Là que l'œil enivré la puise avec amour,
Que la sérénité tient son brillant séjour,
Immobile, immense, éternelle!

Jusques au fond du ciel limpide et transparent,
Comme au fond d'une source, on voit; tout l'œil y plonge:
L'air scintille, moiré comme l'eau d'un courant,
Pur comme de beaux yeux, clair comme un front d'enfant,
Doux comme l'été dans un songe.

D'un ton plus familier, dans des pièces écrites pour lui-même, plus que pour le public, que le public a connues tard et qui ne sont point les moins visitées du recueil, M. Lebrun a quelquefois célébré avec bien de la grâce une nature d'un ordre plus modeste. Elles nous le font suivre dans ces divers coins de campagne, simplement agréables, où il ne manquait guère, la belle saison venue, de se retirer, pour vaquer en paix au doux travail des vers, et, plus tard, pour oublier quelques

moments, dans le calme des champs, dans les simples joies du foyer domestique et du commerce de l'amitié, les soins de l'administration et le tracas des affaires. Il suffisait alors, à l'admirateur passionné des grands paysages de la Grèce ou de l'Italie, de bien peu de chose pour contenter ses yeux et charmer son cœur. Ses vœux, à cet égard, n'allaient pas plus loin que ceux d'Horace, dont il commente, en sage et en poëte, l'aimable modération dans ces vers vraiment délicieux :

. . . .

Heureux qui de son espérance
N'étend pas l'horizon trop loin,
Et, satisfait de peu d'aisance,
De ce beau royaume de France
Possède à l'ombre un petit coin!

Un cerisier, près de mon louvre,
Le cache et l'indique au regard;
Devant, la Seine se découvre,
Et derrière, une porte s'ouvre
Sous les ombrages de Sénart.

Le domaine ne s'étend guère,
Mais il est selon mon trésor;
Si liberté n'est pas chimère;
Pour vivre libre et lire Homère,
Bien portant, que faut-il encor?

Pour m'agrandir m'irai-je battre?
Trois arpents sont assez pour moi:
Dans trois arpents on peut s'ébattre.
Alcinoüs en avait quatre,
Mais Alcinoüs était roi.

Oh! bien fou qui jamais n'arrète
Ses vœux d'heure en heure plus grands!
De biens nouveaux toujours en quête,
On blâme l'esprit de conquête,
On imite les conquérants.

Si les hommes pouvaient s'entendre!
Mais non : tant qu'il trouve un voisin,
Tout homme a le cœur d'Alexandre,
Et, prince ou bourgeois, veut étendre
Ou son royaume ou son jardin.

Quant à moi, devenu plus sage,
Et dans mes désirs satisfait,

Peu redoutable au voisinage,
Je ne demande à ce village
De lot que celui qu'il m'a fait;

Content si, m'assurant la vue
De la rivière et du coteau,
J'y puis seulement, sur la rue,
Joindre la place étroite et nue,
Que borne en fleurs le vieux sureau.

C'est tout. Et puis encor peut-être
Ce petit bois plein de gazon,
Qui se berce sous ma fenêtre,
Et semble m'attendre pour maître,
Caché derrière ma maison.

Rien de plus. Et si, murmurante,
Dans ce bois, devenu le mien,
Venait à luire une eau courante,
Alors..... si ce n'est quelque rente,
Il ne me manquerait plus rien [1].

Les vœux de M. Lebrun, comme ceux d'Horace, ont été dépassés, et en toutes choses; il eût pu dire, comme le poëte latin :

Auctius atque
Di melius fecere... ....

Mais les dignités, les hautes distinctions [2] qui sont venues le chercher dans la seconde moitié de sa vie n'ont apporté aucun changement à la philosophie pratique professée autrefois par le poëte. Pendant les longues années qu'il a vécu, à travers tant de régimes changeants, de situations diverses, se sont maintenus intacts les traits de son caractère : la simplicité première de ses goûts, la modestie de ses désirs, l'égalité de son humeur, sa douce fermeté, sa bonté souriante, son obligeance prévenante et empressée, une bienveillance que n'altérèrent jamais les rivalités littéraires ou les dissentiments politiques, tout cet ensemble distingué, élégant, aimable, dont la perte inattendue, quoique non prématurée, a été si sensible à ses amis et à ses confrères.

PATIN.

[1] *La Vallée de Champrosay, le jour du sacre de Charles X* (mai 1825). Voyez t. III des *Œuvres*, p. 129 et suiv. — [2] M. Lebrun était grand officier de la Légion d'honneur.

Les diverses poésies de Jean Vauquelin, sieur de la Fresnaie; publiées et annotées par Julien Travers. Caen, 1[er] volume, 1869; 2[e] volume 1870. — *Œuvres diverses en prose et en vers de Jean Vauquelin, sieur de la Fresnaie, précédées d'un Essai sur l'auteur, et suivies d'un glossaire, par Julien Travers.* Caen, 1872.

PREMIER ARTICLE.

Le poëte dont nous allons parler avait été, pour ainsi dire, oublié de ses contemporains, et deux siècles s'écoulèrent avant qu'on ne parût soupçonner qu'il eût jamais écrit. Ses premiers vers remontaient aux années du collége, et il s'était trop hâté de les mettre au jour; car ils accusaient une grande inexpérience. Mais, tout en continuant à faire amas de rimes, il avait eu le tort d'attendre, pour faire imprimer une seconde fois, qu'une nouvelle école poétique se fût élevée sur les ruines de celle de Ronsard. Il ne trouva donc que des juges mal disposés à rendre justice à sa muse surannée. Le moyen, en effet, d'accorder grande attention à un *Recueil de diverses poésies*, qui se vendait à Caen, sentait nécessairement la province, et se présentait sans être recommandé par un seul des auteurs en vogue? Odes, sonnets, dizains, tout faisait défaut, pas même un quatrain, pour attester, au revers du premier feuillet, que le génie de l'auteur allait faire pâlir celui de Virgile. L'usage était pourtant alors bien établi de présenter aux lecteurs des attestations de ce genre, et ne pas les réclamer, c'était braver la défaveur qui attendrait aujourd'hui l'auteur assez imprudent pour ne demander aux journaux ni longs articles, ni pompeuses réclames. Vauquelin n'avait dédié son livre à personne; il avait négligé de l'envoyer aux amis qu'il avait encore à Paris, et d'avance il semblait prévoir le froid acueil qu'on devait lui faire. « Lecteur, dit-il dans sa préface, « ce sont ici des vielles et des nouvelles poesies. Vielles, car la plus-« part sont composées il y a longtemps : nouvelles, car on n'escrit point « à cette heure comme on escrivoit quand elles furent escrites. Si elles « ne sont telles qu'elles devroient estre, c'est mon défaut; car de mon « temps on escrivoit assez bien. Si elles ne sont assez reveües et polies, « c'est ma paresse... Mais grand nombre des poetes de mon siecle et « de ceux à qui j'avois donné de mes vers sont tres-passés, et le Roy « mort par le commandement duquel j'avois achevé mon *Art poé-*

« *tique*. . . Ce qui fera que ceux-ci venants hors de saison et comme mets « d'entrée de table à la fin du disner, ne seront si bien reçus qu'ils « auroient esté du vivant de mes contemporains. Toutefois, ne les pou- « vant changer, ni r'accoutrer suivant la façon des habits de maintenant, « je les laisse à leur naturel; et j'espère qu'ils pourront avoir quelque « place entre les moindres, s'ils ne peuvent atteindre à la hauteur des « grands. Sinon, me voyant garanti par la défense de mes ans, (et que « la Posterité sera juge des ouvrages d'autrui et non ceux qui vivent,) « je les laisseray au rang des vanitez du monde, dont je me moc- « queray, avec ceux qui s'en mocqueront. . . »

Le livre resta chez le libraire de Caen, en dépit d'un nouveau titre qu'on lui donna, sept ans plus tard, dans le vain espoir de réveiller l'attention. On était aux œuvres du jour et personne ne songeait plus aux vers de la vieille école. La plupart des exemplaires furent donc mis au pilon, ainsi que l'a conjecturé M. Jérôme Pichon[1], auquel on doit une intéressante étude sur les deux Vauquelin, père et fils. Un demi-siècle plus tard, Segrais avait de la peine à retrouver, même à Caen, un exemplaire du livre de son compatriote, et c'est autant la grande rareté que le mérite de ce livre qui a décidé un bon littérateur, M. Julien Travers, à en appeler aujourd'hui du jugement des contemporains de Vauquelin. Vauquelin, d'ailleurs, avait un peu, comme on vient de voir, compté sur la postérité, et, si nous ne nous abusons, son espérance ne sera pas trompée.

Il était né vers 1535, et appartenait à une famille de noblesse incontestée. Les Vauquelin possédaient à Falaise une belle maison, plusieurs fiefs dans les environs, entre autres la Fresnaie-au-Sauvage, assez près des bords de l'Orne, que le poëte devait si bien chanter. Nous laissons à M. Travers le soin de discuter s'il faut rapporter à 1535 ou à 1536 la date de la naissance de Jean Vauquelin; si cette naissance eut lieu dans la ville de Falaise ou dans le manoir de la Fresnaie-au-Sauvage; enfin, s'il est permis de reconnaître les premiers aïeux du poëte parmi les compagnons de Guillaume-le-Bâtard. C'est, on le sait, la prétention d'un assez grand nombre de familles et d'un plus grand nombre encore de familles anglaises. Les honnêtes *miss* « qui d'Albion arrivent « tous les ans » pour concourir à la première instruction de nos enfants, ne manquent pas de nous assurer que leurs premiers ancêtres connus sont inscrits dans le *Doomsday book*. Après tout, cela ne fait de mal à personne. Mais M. Julien Travers nous semble avoir un peu forcé la note

[1] *Bulletin des Bibliophiles*, 1845 et 1846.

en disant à ce propos que « Jean Vauquelin n'eût-il pas eu d'aïeux, peu « de nobles aujourd'hui citeraient parmi les leurs un homme de son « mérite. » Il eût mieux valu se contenter d'écrire : « un poëte de son « mérite ; » le plus glorieux titre d'un homme n'étant pas d'avoir composé d'assez bons vers érotiques.

Le père de Jean Vauquelin, avant lui seigneur de la Fresnaie et comme lui grand amateur de la vie des champs, était mort glorieusement à la guerre, en le laissant âgé de neuf ou dix ans. L'enfant fut conduit à Paris pour y suivre les leçons universitaires, et sut mettre assez bien à profit ce temps d'études. Il y apprit le latin, même assez de grec pour sentir les beautés de Théocrite. La poésie des anciennes bucoliques le ramenant aux douceurs de la vie qu'il avait menée à la Fresnaie dans sa plus tendre enfance, la première pensée lui vint dès lors de faire germer en France la poésie pastorale qu'on n'y avait pas encore semée, du moins le croyait-il, bien que, dans les trois siècles littéraires du moyen âge, on eût déjà composé de petits drames champêtres et même un véritable chef-d'œuvre : *Le jeu de Robin et Marion*. Mais, avant le président Fauchet, tout cela était oublié. Au sortir des écoles de Paris, Vauquelin fut envoyé par sa mère à Bourges, pour y suivre des leçons de droit, auxquelles il ne semble pas avoir prêté une attention sérieuse, aimant mieux s'attacher à coordonner les nombreuses imitations qu'il avait faites, au collége, de Théocrite et de Virgile. L'exemple de Du Bellay et de Ronsard lui apprenant comment on pouvait ouvrir à la poésie française de nouvelles voies, il nourrit l'espoir de compter parmi ces heureux novateurs. A Bourges, il avait fait la connaissance d'autres apprentis poëtes ; Sainte-Marthe, Charles Toustain, Tahureau, comme lui, passionnés pour les lettres anciennes : ils rimaient donc chacun de leur côté, si bien qu'un beau jour notre Vauquelin se trouva prêt à commencer l'impression d'un volume de poésies pastorales dont le cadre seul lui appartenait. Nouveau Daphnis, il avait peuplé les bords de l'Orne et les ombrages de la Fresnaie de bergers amoureux comme ceux des Idylles et des Bucoliques. Ses amis et lui-même devinrent les héros de ces petits drames champêtres, qu'un siècle plus tard devait prendre au sérieux M. Des Yveteaux, son digne fils. Mais, pour donner de l'intérêt à de telles scènes, il lui avait fallu une Philis, et à ses amis des Amarillis. Alors il se souvint d'une petite villageoise nommée Jeannette qui avait partagé les jeux de son enfance, et l'avait plus d'une foi suivi dans le bois, pour y cueillir des fraises et ramasser des noisettes. Jeannette devint donc Mirtine, la bergère aimée du berger Sauvaget.

Les *Foresteries* parurent en 1555, avant que l'auteur eût atteint sa vingtième année. Le titre était de son invention et se justifiait par l'application qu'il en faisait à un nouveau genre de composition. Pour faire mieux française la poésie pastorale, le jeune auteur, tout en suivant servilement Théocrite, Virgile et le napolitain Sannazar, y donnait à ses bergers des noms normands : celui de Mirtine avait seul une couleur antique. Le groupe de ses amis se reconnaissait aisément dans les noms de Sauvaget, Carlet, Saintain; c'est-à-dire, Vauquelin, Charles Toustain, Sainte-Marthe. Et ces pasteurs de la Fresnaie-le-Sauvage avaient au moins un point de ressemblance avec ceux de Sicile et d'Arcadie; leur façon de dire et de faire était en parfait désaccord avec la réalité. Le monde des Bergeries poétiques est, on le sait, tout de convention : on jouit là d'un printemps perpétuel; la vie se passe à soupirer, chanter, agréablement deviser à l'ombre des forêts ou sur les frais gazons qui tapissent le bord des murmurantes fontaines. Toutes les filles y sont jeunes, belles et tendres, tous les garçons enjoués et fidèles. Là, pas de vils métaux, tout s'y fait par échange. Le mariage est un lien inutile : la honte de passer pour inconstant suffit pour maintenir des unions formées par la simple nature. On s'y nourrit du lait des chèvres et du miel des abeilles; on n'y vénère que la déesse des bois, on n'y craint que les Faunes et les Satyres. En un mot, la poésie pastorale est une sorte de retour vers l'âge d'or ou le paradis terrestre. Tout fantastiques que sont de tels tableaux, l'imagination nous y ramène sans cesse. Voltaire a raillé cette disposition de notre esprit, en lui opposant les douceurs de la vie réelle, telle au moins qu'elle était pour lui; il a pu s'écrier :

Oh! le bon temps que ce siècle de fer!
— Le paradis terrestre est où je suis!

mais il n'a pu enlever aux rêveries pastorales le charme auquel nous aimerons toujours à nous laisser bercer.

Cinq ans plus tard, Vauquelin a raconté comment il avait écrit ses *Foresteries*, dans une épître adressée à Bernardin de Saint-François, conseiller au Parlement, et, longtemps après, évêque de Bayeux. Il voulait alors dédier à cet ami d'enfance une seconde édition, qu'il ne donna pas. Écoutons-le :

Je me sentois encor au damoiseau visage
Le coton blondoyant du premier poil volage.
Me derobant au loin, je n'aimois que les bois,
Les forests, les rochers et les raveins plus cois,

Le silence secret, le solitaire ombrage
Et le frais entrelas d'un rustique feuillage...
Et mille fois aussi j'avois bien retenu
Que les Nymphes suivoient Diane au front cornu,...
Que les unes souvent sortoient sans nulle force,
Comme d'un petit huis, hors de dessous l'écorce
Des arbres des forests; que les autres sortoient
Du bord des ruisselets, quand elles s'esbatoient
A tresser, à friser leur chevelure blonde.....
Néanmoins, jour et nuit si bien j'imaginé
Une beauté, qu'enfin j'en fus passionné
Ainsi que d'une vraie; et, chose estrange à dire,
J'en devins martiré.....
Et d'autant que j'avoy dès mes ans plus petits
N'estant que garçonnet, senti les appetits
D'un amour enfantin, aimant une fillette
Qui, jeune avecques moi, petite infantelette
Avoit fait mille jeux, et mille fois cueilli
La rose printaniere et le bouton joli
Des rudes aiglantiers, et, des fois plus de mille,
Au bois j'avois baisé sa bouchette gentille,...
Souvent cette fillette en mon cœur ramenoit
Le désir inconnu qui tant m'aiguillonnoit...
Et me sembloit encor que les vaus, les montagnes,
Sans cesse l'appeloient, et que les arbrisseaux
Resonnoient son beau nom au jargon des oiseaux.
Cette fillette alors je surnommoi Mirtine,
En mémoire du mirth de Vénus la Ciprine.

Les défauts de ce premier ouvrage ne lui échappaient pas :

Car alors aveuglé de mon amour premiere
Las! je fis voir sans yeux à mes vers la lumiere;
Je les voulus sans pieds au monde faire aller,
Et sans ailes encor jusques aux cieux voller.

Il n'est assurément pas trop sévère; car il avait fait des vers avant de bien s'être rendu compte des règles de la versification. On ne saurait compter toutes les élisions qu'il s'y permet pour rester dans le rhythme qu'il a choisi. Ajoutez l'abus des mignardises, des diminutifs, des mots composés : et néanmoins ce premier livre, qu'à l'exemple de Marot il eût pu appeler ses *adolescences*, méritait d'être mieux accueilli par les coryphées de la Pléiade. Leur indifférence lui tint au cœur, et il s'en est assez vivement plaint dans le troisième livre de son *Art poétique*. Le flageolet champêtre venait, dit-il, de passer des mains du divin Virgile à celles du napolitain Sannazar,

Quand, pasteur des premiers, sur les rives du Clain,
Hardy je l'embouchoy, frayant parmi la France
Un chemin inconnu de la rude ignorance.
Je ne m'en repens point; plustôt je suis joieux
Que maint autre depuis ait bien sceu faire mieux.
Mais plusieurs, toutefois, mes *Forests* espandues
Ont, sans m'en faire honneur, traitreusement tondues.
Et, mesprisant mon nom, ils ont rendu plus beaux
Leurs ombrages couverts de mes feuillus rameaux.

Quels étaient les tondeurs de ses bois? Un d'eux au moins, Giles Durant, le traducteur de la *Pancharis* de Bonefons, avait joint à ses traductions un assez grand nombre de poésies érotiques, imitées et souvent contrefaites des *Foresteries*. Nous pouvons nous en convaincre, en rapprochant la plupart des pièces du second livre des *Foresteries* de l'œuvre de Giles Durant. Ainsi, dans Vauquelin :

Ma nymfe, belle pucelette,
Ma garcelette, blanchelette,

et dans l'autre :

Je veux, ma nymphe belotte,
Ma belotte nymphelotte....

Durant eût pu mieux choisir ses plagiats, dira-t-on; d'accord. Mais il ne s'en est pas tenu là. Il y a dans les *Foresteries* une pièce charmante : l'*Imprécation contre un Rossignol :*

J'étois ici sous l'ombrage
De ces rameaux nouvelets,
J'écoutois en ce bocage
Gazouiller les oiselets,
Quant au bruit de leur murmure
M'endormi sur la verdure.
  Soudain je vi ma mignonne,
En songeant qui me flattoit
Me disant : « Tien, je te donne
« Ce qu'hier ton cœur souhaitoit. »
Mais las! je n'eu pas l'espace
De jouir de cete grace.
  Car la voix haut babillarde
D'un siflant rossignolet
N'a cessé d'estre criarde
Tant que m'eust laissé seulet.

En m'ostant la pucelette
Qu'à mon reveil je souhaitte.
  Que veux-tu, di, qu'on te face,
Que veux-tu, criard oiseau?
Qu'on te prenne en quelque place,
Et qu'on coupe d'un cizeau,
Rossignol, tes aileretttes
Dont tu voles aux branchettes.

Durant s'en est emparé. Mais, pour dissimuler son larcin, il a remplacé le rossignol par une arondelle (hirondelle) sortant de nuit, comme chauve-souris, de la cheminée :

Ta triste voix enrouée
Le long de la cheminée
M'a ravi, par trop matin,
D'entre les bras ma Catin.
Ha! tu devois bien jazarde,
Arondelle cacquetarde
Tu devois bien babiller
Si matin pour m'eveiller!

Disons encore que, dans les *Foresteries*, le jeune auteur a plus d'une fois essayé de nouvelles mesures et de nouveaux entrelacements de rimes dont on lui saurait plus de gré, s'il se fût joué avec plus d'aisance de ces volontaires entraves. Mais enfin, à tout prendre, on sent ici une sève printanière qui fait parfois arriver jusqu'à nous quelques émanations de la muse antique. Ne respire-t-on pas une légère saveur virgilienne dans la première pièce du deuxième livre, dont voici le début :

L'autrier en émondant des branchettes d'ormeaux,
Pour defendre du froid mes tendres sauvageaux,
L'homme de mon troupeau, mon bouc à la grant corne
S'estoit bien eloigné jusqu'à la rive d'Orne,
Ou Sauvaget caché se tenoit estendu
En l'ombre fraichement du soleil defendu...
Tous deux florissans d'âge et tous deux amoureux,
Tous deux bien commençans, bien respondans tous deux...

Il faut encore lui tenir compte de n'avoir suivi que de bien loin ses modèles dans les peintures trop libres qui parsèment leurs bucoliques. S'il eût plus souvent cédé à l'exemple, je ne crois pas que, de son temps, on le lui eût reproché, la poésie ayant alors, comme la chan-

son, des libertés acceptées de tout le monde. M. Julien Travers a pourtant fait un crime à l'évêque de Séez, Duval, et à M. de Saint-François (qu'on ne songeait pas encore à faire évêque), d'avoir agréé ou d'avoir été bien près d'agréer l'hommage des *Foresteries*. « Ces « deux dédicaces, dit-il, adressées à *deux* prélats, nous ont toujours « paru à la charge de ceux qui les ont reçues. Autres temps, autres « mœurs, nous dit-on. Nous constatons la réponse en suspectant, mal-« gré les panégyristes, les mœurs d'un temps où la *licence* avait de si « regrettables *franchises*. » Laissons ici la forme, qui n'est pas irréprochable. Mais, si la double dédicace des *Foresteries* compromet la réputation de ceux qui les ont ou les auraient acceptées, que dire de la belle édition qu'on nous donne aujourd'hui, non-seulement des *Foresteries*, mais des *Idillies*, bien autrement licencieuses? Que dire du bon accueil que cette édition a reçu, et de l'éloge que le judicieux éditeur a fait et du poëte et de ses œuvres? Tout cela ne prouverait-il pas que les temps sont, au fond, moins changés qu'on ne paraît le croire? Il est vrai que les rimeurs de nos jours ne prendraient pas toutes les *franchises* qu'on leur eût passées au temps de Vauquelin, et qu'ils n'oseraient chatouiller les sens par des images dont l'Antiquité fournit de si nombreux modèles : mais enfin nous aimons encore assez dans les vieilles poésies ce qui nous déplairait dans les nouvelles. Nous lisons même plus que jamais les vieux livres qui les contiennent, ainsi que le prouvent les réimpressions innombrables qu'on ne cesse d'en faire. *Major e longinquo reverentia.*

Revenons à notre Vauquelin. Quand il eut achevé ses études de droit, on le revêtit de la charge d'avocat du roi, que lui cédait Charles Bras de Bourgueville, nommé lieutenant général de la vicomté et bailliage de Caen. Une fois magistrat, le jeune poëte demanda la main d'Anne de Bourgueville, à laquelle il aspirait depuis plusieurs années, et pour laquelle il avait déjà fait beaucoup de vers. C'est la Philis des *Idillies*, continuation de son premier poëme. Anne était réellement devenue la dame de ses pensées. Dans une de ces *Idillies*, nous voyons qu'il avait encouru l'indignation de « sa bergère » pour avoir hasardé une déclaration toute pastorale. La trouvant, un jour, penchée sur une fontaine, il avait osé lui dire que l'eau répétait l'image de celle qu'il ne cesserait pas d'aimer. Philis indignée lui avait défendu de reparaître devant elle, et c'est alors que le berger désespéré aurait quitté les lieux « par Philis habités. » Il est plus naturel de penser que M^lle Anne de Bourgueville avait alors engagé « son berger Philanon » à prendre ses degrés à l'École de droit de Bourges, pour se mettre en état d'occuper

une charge et de mériter sa main. C'est là ce qu'il jugea fort à propos de faire.

Peu de temps après son mariage, il vint à Paris, et fut présenté à la régente Catherine de Médicis. C'était en 1562, au début du règne de Charles IX. La reine lui proposa d'écrire quelque chose en faveur de l'autorité royale, constamment tenue en échec et par les princes lorrains et par les chefs de la coalition protestante. Un nouvel édit de pacification venait de mécontenter les deux partis, toujours impatients de prendre de mutuelles revanches. Vauquelin crut répondre au vœu de la Cour en écrivant un poëme : *Pour la monarchie de ce royaume contre la division.* Il y fit l'éloge de l'*Édit*, en conjurant les grands de renoncer à leurs brigues, et de ne plus mettre en cause la question religieuse. L'ouvrage, imprimé dans les premiers mois de l'année 1563, subit le sort de l'Édit de pacification : on sut mauvais gré à l'auteur d'avoir fait ce qu'on lui avait demandé. Si les vers étaient assez médiocres, les sentiments exprimés étaient d'un bon citoyen. Vauquelin retourna tristement à Caen. Mais n'exagérons ici ni le mérite de l'œuvre, ni le courage dont notre poëte fit preuve en l'écrivant. M. Achille Genty, qui en a donné une première réimpression en 1862, croit reconnaître dans l'auteur « un nouvel exemplaire de ce magnifique chancelier de L'Hos« pital, qui n'aurait eu qu'un tort, un bien grand tort, celui de venir « trop tôt. » On ne voit pas bien à quelle époque L'Hospital serait venu plus à propos, et le regret de M. Genty rappelle un peu celui de Voltaire, parce que Pascal n'était pas né au temps de Diderot. D'ailleurs nous trouvons assez peu de rapports entre le jeune auteur d'un poëme politique commandé par la Cour, et l'une des plus grandes figures de notre histoire. M. Julien Travers est un peu moins enthousiaste : « Vauquelin, dit-il, après avoir vu la Cour et ses intrigues, était « revenu plein de dégoût pour ce dangereux séjour, et de mépris pour « les ambitieux. » Nous croyons que Vauquelin revint à Caen, mécontent surtout du peu de cas qu'on avait fait de ses vers; et c'est là ce qu'il fait deviner assez bien dans l'épître qu'il adressait, peu de temps après, à M. de Verigny :

Prudent de Verigny, depuis mon partement,
Je voudrois bien sçavoir s'il en est autrement
Au Chasteau maintenant.....
Maiz pourquoi, Verigny, vouloient-ils mon avis
Pour m'en blasmer après en leurs secrets devis?
Je leur dis cent raisons, mais toutes veritables,
Qui furent à leurs cœurs peut-estre redoutables,

D'ouir que jamais Dieu, ni l'ordre des Destins
Ne permettroit regner longuement les mutins.
Las! nous estions au temps que la fureur françoise
Commença nos malheurs au tumulte d'Amboise...
On ne me devoit point la bride ainsi bransler
Dessous la main du Roy, pour me faire parler...
Je voy que desormais c'est à moi de me taire...

Ajoutons que, tout en montrant souvent de la mauvaise humeur contre les gens de cour, le bon Vauquelin ne laissa pas de solliciter de temps en temps de nouvelles faveurs pour lui et les siens. Il sut mettre à profit ses bonnes relations avec Desportes, l'aumônier du Roi; avec le duc de Joyeuse, le maréchal de Matignon, le duc d'Épernon, le cardinal du Perron. Grâce à tant d'amis puissants, on le voit succéder, en 1568, à son beau-père dans l'office de lieutenant général de la vicomté de Caen; remplir, en 1574, auprès du corps d'armée de M. de Matignon la charge apparemment assez lucrative de commissaire des vivres; plus tard encore, le duc de Joyeuse lui donne l'intendance de l'amirauté. Personne ne sentait mieux que lui et n'a plus fortement blâmé l'abus des bénéfices ecclésiastiques conférés aux gens du monde :

Et qui voudra abbayes accrocher,
Aille les grands cardinaux rechercher!
Car, comme on veut, en France se manie
O quel meschief! l'avare simonie.
Et le Seigneur et la dame souvent
Au lieu d'abbé commandent au couvent.

Mais ces pieux sentiments ne l'empêchèrent pas d'accepter (je ne dirai pas solliciter) la riche commanderie abbatiale de Saint-Pierre-sur-Dyve, pour un de ses fils. Nous ne l'en blâmons pas; nous faisons seulement nos réserves sur cette aversion des faveurs de la cour que lui attribuent ses biographes. « C'était, dit encore M. Travers, un homme « de progrès et de liberté, » phrase qui porte un peu trop le cachet de notre temps. Nous n'avons pas vu, dans les trois volumes de ses œuvres, l'indice de telles dispositions. Nous le voyons contraire, constamment *laudator temporis acti;* et rien, chez lui, ne contredit les vers de son épître à Desportes :

Ha! que je hais toutes choses nouvelles!
Les vielles mœurs me semblent les plus belles,
Tout remûment me vient à desplaisir.

Vauquelin, au fond, était un homme de sens, ennemi des factions, dévoué à la cause du roi, toujours prêt à soutenir les intérêts de l'ordre constamment menacé. La confiance de ses concitoyens l'ayant envoyé aux États de Blois, il devina les dangers auxquels l'ambition des princes lorrains allait exposer la France; et, quand on parla de donner à Henri III une couronne de moine, il fit distribuer un sonnet dont voici les derniers vers :

Vous Estats, remarquez aux discours, à la voix,
Que vostre roi n'a pas le sens aussi malade
Comme vous le croyez : il est brave et françois.
N'envoyez plus vers lui de rudes ambassades,
Car vous pourriez forcer son naturel courtois
A se ressouvenir du jour des Barricades[1].

Henri III s'en souvint en effet, et l'on sait comment. Mais notre magistrat poëte, loin d'affecter une austère philosophie, s'accommodait le mieux du monde d'une vie honnêtement épicurienne. Ainsi, dans l'*Épître à son livre* :

Di que je fus d'ailleurs aimé de tout le monde,
D'un cœur ouvert et franc, de conscience ronde,
Et que j'aimoi chascun, mais surtout ces esprits
Que la douceur d'amour et des muses ont pris.
Di que ma taille fut moyenne et non grossiere,
Et que ma grace fut plustôt humble que fière,
Que l'air de mon visage à tous temoignoit bien
Que j'estois jovial et non saturnien.
Qu'estant chauve je fus un peu prompt à colère...

Nous ignorions cette disposition des chauves : peut-être n'est-elle pas tout à fait imaginaire.

Il ajoute quelques nouvelles touches à ce portrait, dans l'*Épître à l'abbé de Tyron*, Desportes :

Je reconnoy contre moi, pour tesmoin,
Que mon visage apparoistroit de loin,
Plus rouge encore qu'un pépin de grenade,
Qu'un vermillon d'Espagne ou de pomade;...
Et rouge autant qu'est de rubis orné,
Le nez perleux d'un chanoine aviné.

[1] A la suite de l'Épître à Ponthus de Thiard, évêque de Châlons Novembre 1588.

Ou d'un abbé, buvant avec les frères
Lorsqu'ils estoient maistres aux monastères,
Et que l'abbé l'on n'appeloit encor
Monsieur Madame, ainsi qu'on le fait or.

L'édition place une virgule entre *Monsieur* et *Madame*, c'est une faute; Vauquelin entend désigner ici les dames qui obtenaient, en commandite, le revenu le plus net des abbayes; comme la princesse de Conti, qu'on pouvait appeler *Réverend père en Dieu, Madame l'abbé de Saint-Germain.*

Il est temps de parler du *Recueil* des *diverses poésies*, publié en 1605, c'est-à-dire cinquante ans après les *Foresteries*. Il se compose des trois livres de l'*Art poétique;* des cinq livres de *Satyres* ou *Épîtres familières;* des deux livres d'*Idillies*, et d'un grand nombre d'*Épigrammes*, *Épitaphes*, *Sonnets*, etc. Nous parlerons d'abord des *Idillies*, dont la composition remonte à la date la plus ancienne.

Le titre était nouveau comme avaient été les *Foresteries;* la forme *Idylle*, qui l'a remplacé, n'avait pas encore été proposée. Vauquelin paraît avoir commencé ce deuxième ouvrage aussitôt après la publication du premier, et, comme on voit, il avait pris largement le temps d'en établir la forme définitive. C'est encore une imitation des pastorales antiques qu'il a su mêler assez habilement à la trame de ses propres inventions, pour en relever l'éclat et leur donner plus de consistance. Mais, sensible aux critiques adressées aux *Foresteries*, il abandonne ici les noms de ses premiers bergers et bergères, au profit des Tircis, des Philis, des Mopse et des Licoris. « On ne lit pas ces *Idillies*, dit-il dans sa Préface, pour « apprendre les façons et les mœurs des pasteurs villageois, mais pour le « plaisir d'y voir naïfvement représentée la nature en chemise et la sim- « plicité de l'amour de telles gens. » Je ne suis pas bien sûr que Vauquelin exprimât ici une pensée nette; mais enfin ne voulût-il que représenter au naturel les amours du village, encore n'avait-il besoin d'ôter à « de telles gens » leurs noms ordinaires pour les affubler de ceux que le poëte sicilien avait transmis au Cygne de Mantoue. Ces noms, dit Sainte-Beuve, sont plus harmonieux : mais, si nous pouvions nous dégager du prestige de la tradition antique, nous trouverions les noms de Robin et de Marion, de Lucas et de Jeannette, tout aussi doux à prononcer que ceux de Daphnis, Mopsus ou Tityre.

Anne de Bourgueville, la Philis des premiers *Idillies*, n'est plus chantée dans le livre second, le premier finissant avec l'Épithalame, dans lequel on voit avec surprise le mari poëte révéler tous les secrets de la chambre nuptiale. Une telle indiscrétion est d'autant plus inat-

tendue que c'est à l'âge de soixante et dix ans que Vauquelin en faisait la confidence publique.

Ici de leurs amours sont les douces traverses,
Leurs courroux gracieux, leurs complaintes diverses,
Et puis leur jouissance. Un amour si divin
Ne peut jamais avoir que bienheureuse fin.
Et, si je t'ai, premier, ô forestiere muse,
Conduite aux champs françois des champs de Syracuse,
Anime nos forests à bruire pour toujours
De ces loiaus amans les loiales amours.

Encore aujourd'hui, ceux qui liront les *Idillies* pourront y prendre grand plaisir, et leur trouver un véritable charme. Je suis de l'avis de Sainte-Beuve : c'est le meilleur des ouvrages de Vauquelin. Nous le préférons non-seulement aux mignardises de Giles Durant, mais aux élégances de Racan, aux afféteries de Fontenelle, ce vieux berger normand, ainsi que l'avait appelé Jean-Baptiste Rousseau. Non pas que le goût de Vauquelin soit bien sûr, qu'il n'ait pas eu trop de complaisance pour les fruits, bons ou mauvais, de ses veilles, et qu'il ait arraché de son jardin tous les rameaux parasites, toutes les mauvaises herbes. Il est aisé de voir, même dans les *Idillies*, que Malherbe ne lui avait pas encore

D'un mot mis à sa place enseigné le pouvoir.

Mais, en dépit de tant de vers mal venus, on distingue encore dans les *Idillies* un sentiment vrai de la poésie pastorale. Loin de dissimuler les nombreux emprunts qu'il fait à Théocrite, à Virgile, à l'Anthologie, Vauquelin semble les regarder comme le meilleur fondement de sa réputation. Ajoutons que les morceaux qui lui appartiennent ne perdent pas trop à ce dangereux voisinage. Voici, par exemple, qui est bien de lui :

Adieu les fleurs dont, de ma propre main,
Je vous parois et le chef et le sein.
Combien de fois vous tenant embrassée,
Vous ai-je pas les lieux fangeux passée,
Sans vous oser regarder ni parler,
Quand une peur vous faisoit m'accoler,
Que votre face estoit sur moi penchée,
Et vostre joue à la mienne approchée !

Plus loin, une heureuse imitation de l'épigramme attribuée au poëte Méléagre :

Quand les Heures, du ciel portieres
Au matin ouvrent les barrieres ;
Que l'Aube sort au teint vermeil,
Et qu'après suit le beau soleil,
Tout m'est obscur, tout m'est nuage,
Si de Philis le beau visage
Ne me monstre tout à l'entour,
D'une autre part un autre jour.
Mais quand les Heures et la brune
Ouvrent les portes à la lune,
Mettant dehors comme troupeaux
De leurs chambres les Astres beaux,
Et que Philis monstre éclatante
La clarté de ses yeux luisante,
Elle fait que l'obscure nuit
Claire comme un soleil me luit.

Il est à peine un vers qu'on puisse reprendre dans cette autre *Idillie* :

Entre les fleurs, entre les lis
Doucement dormoit ma Philis;
Et tout autour de son visage
Les petits amours, comme enfans,
Jouoient, folastroient triomphans
Voyant des cieux la belle image.

J'admiroy toutes ses beautez
Égalles à mes loyautez,
Quand l'Esprit me dit à l'oreille :
Fol que fais-tu? Le temps perdu
Souvent est cherement vendu,
S'on le recouvre, c'est merveille.

Alors je m'abaissé tout bas,
Sans bruit je marché pas à pas,
Et baisé ses lèvres pourprines ;
Savourant un tel bien, je dis,
Que tel est, dans le Paradis,
Le plaisir des ames divines.

Remarquez cette façon d'écrire *abaissé*, *marché*, *baisé*, pour éviter la dureté de la finale *oy* qu'on prononçait alors, même au préérit, comme *loi*, *roi*. Nous nous sommes interdit, depuis Malherbe, beaucoup de licences

analogues, sans que notre versification y ait beaucoup gagné. Souvent encore, Vauquelin emploie un tour de phrase conservé dans nos provinces :

> Une belle vestale habite au beau rivage
> D'Orne, où c'est qu'elle vit comme en un hermitage.

« C'est là qu'elle vit, » dirait-on aujourd'hui.

Nous avons averti plus haut que le second livre des *Idillies* fut écrit après le mariage de l'auteur, et qu'il n'y était plus question de Philis : mais, si l'on veut bien l'en croire, il y a conté *l'Amour de divers pasteurs.* Peut-être eût-il été plus sincère en nous annonçant les « divers amours « du même pasteur. » Car ici les bergères se succèdent et le berger reste le même. Il a pourtant, à plusieurs reprises, chanté une dame sur le retour de l'âge ; apparemment madame Pelet de la Vérune :

> L'hiver ridé n'a point gastée
> La fleur d'esté de Leucothée ;
> Ses rides n'ont si fort osté
> Les premiers traits de sa beauté,
> Qu'entre les rides de sa face
> Amour caché ne nous menace.
> De ses rides les petits plis
> De feux cachez sont tout remplis.
> Ainsi nous montre son visage
> Le beau soleil dans un nuage.
> Ainsi Daphnis cache aux rameaux
> La glu, pour prendre les oiseaux.

Cela n'est-il pas joli ? Et quelle femme ne voudrait maintenant avoir des rides et ne se hâterait de les montrer, s'ils étaient autant de piéges à prendre jouvenceaux ? Sainte-Beuve, qui a cité cette petite pièce dans le *Tableau de la poésie française au XVI^e siècle*, dit qu'elle rappelle les stances de Maynard à *la Belle Vielle :* les vers de Maynard sont moins anciens de trente années, et n'ont aucun rapport avec notre douzain ; mais celui-ci est bien un peu parent de l'épigramme attribuée à Platon : « J'aime Archéanasse de Colophon. Dans ses rides repose le cruel amour. « Ah ! malheureux qui reçûtes ses premières caresses lorsqu'il était jeune, « quel incendie vous avez traversé ! »

P. PARIS.

(La fin à un prochain cahier.)

Promenade autour du monde (1871), par M. le baron de Hübner, ancien ambassadeur, ancien ministre, auteur de Sixte-Quint. — 2 vol. in-18. Librairie Hachette, 1873.

PREMIER ARTICLE.

Voici qu'un voyage autour du monde est devenu une promenade de huit mois à peine. C'est ce que vient de prouver un voyageur sérieux, qui, dans l'intervalle des grandes traversées en chemin de fer ou en bateau, a trouvé le temps de s'arrêter aux États-Unis pour y étudier le mouvement nouveau des esprits depuis la guerre de la sécession, dans les forêts de la Sierra-Nevada pour y voir la civilisation aux prises avec la nature sauvage, dans l'empire du Soleil levant pour y contempler l'essor presque effrayant d'un pays lancé brusquement sur la voie du progrès, enfin dans l'empire du Milieu pour y noter les résistances sourdes, passives, opiniâtres, que l'esprit chinois oppose à l'invasion morale et commerciale de l'Europe. Les Indes ne rentraient pas dans le programme. Ce sera pour un autre voyage, s'il plaît à Dieu. Pour celui-ci on devra se contenter de suivre le récit qui nous entraîne avec une vitesse vertigineuse à New-York, dans le Far-West, au Lac-Salé, à San-Francisco, à Yokohama, à Yedo, à Sanghaï, à Pékin, à Canton. Nous nous étions embarqués avec le voyageur, le 14 mai 1871, à Queenstown, le point de départ des grands vapeurs qui ont jeté un pont entre l'Europe et le nouveau monde. Le 13 janvier 1872 au matin, nous nous retrouvons devant Marseille, et, dans une éclaircie de brouillard nous apercevons la flèche de Notre-Dame-de-la-Garde. Voilà ce que l'on peut faire tenir dans huit mois de la vie moderne : le spectacle de la démocratie américaine, la société des Mormons, le Japon et son avenir encore problématique, la Chine enfin avec sa civilisation puérile et sénile à la fois. C'est vraiment un cours d'anthropologie et de politique comparée, à toute vapeur.

Il est vrai que, pour voir si bien en voyant si vite, il faut avoir une rapidité de coup d'œil et une sûreté de regard singulièrement exercées. Il n'est pas inutile d'avoir été mêlé à de grandes affaires, d'avoir étudié de près, comme historien, le mécanisme des institutions politiques ou religieuses, d'avoir même touché à ces grands ressorts des États comme ministre, d'avoir enfin passé une bonne partie de sa vie dans l'observation

des événements et des hommes, comme diplomate. Tout cela forme un capital d'expérience qui facilite les observations nouvelles en les réduisant à des comparaisons prolongées, à des séries d'analogies ou de contrastes. Or, cette éducation préalable, indispensable dans cette revue rapide des sociétés humaines, personne ne l'avait acquise plus solidement que l'auteur du livre que nous analysons. Si l'on ne connaissait rien de sa vie employée au service de son pays, on devinerait dès les premières pages une puissance d'attention, une habitude et comme une méthode d'observation qui écarte les épisodes, les hasards, pour aller tout de suite au trait de mœurs significatif, au fait décisif qui est en même temps un signe, à l'incident qui est un symptôme. Éliminer et choisir, tout l'art de l'observation est là. C'est le double et incomparable mérite de notre auteur. Et, quand je dis notre auteur, j'oublie en vérité que M. le baron de Hübner n'est pas Français, tant il y a de bonne grâce de sa part à choisir notre langue comme interprète de sa pensée, tant il y a aussi d'aisance et de naturel dans l'emploi qu'il en fait. Ne soyons pas indifférents à cet hommage qu'un étranger d'une rare distinction vient rendre si spontanément à un pays malheureux. C'est un souvenir de notre influence passée; c'est aussi une espérance, si nous redevenons fidèles au génie de notre race, qui avait fait de notre langue l'idiome de la civilisation universelle, à savoir la raison, la mesure, le goût.

Recueillons d'abord les réflexions de M. de Hübner sur la vie publique et sociale dans l'Amérique du Nord. Sans doute ce serait faire tort à cet intéressant ouvrage que de le comparer à celui de M. de Tocqueville. L'un est le résultat d'une méditation approfondie et le point de départ de toute une théorie politique. L'autre est un simple recueil de notes, prises au jour le jour, sans aucune prétention au système. Mais, depuis plus de quarante ans que M. de Tocqueville a visité l'Amérique, bien des choses ont pu et ont dû changer. De graves événements intérieurs se sont produits; ce qui n'était alors qu'à l'état de symptôme s'est développé, parfois démesurément. M. de Hübner, sur certains points, complète ou rectifie le témoignage de M. de Tocqueville. Sur d'autres points son témoignage nous montre les pressentiments de l'illustre publiciste français confirmés d'une manière éclatante. Ce serait une œuvre piquante que de poursuivre dans le détail ce parallèle des deux observateurs. Nous ne le tenterons qu'incidemment. Nous indiquerons comme points de comparaison quelques considérations sur le sentiment de l'égalité si cher aux sociétés démocratiques, et sur l'avenir des institutions politiques aux États-Unis.

M. de Tocqueville avait noté ce fait considérable que l'égalité s'était acclimatée sans effort en Amérique, parce qu'elle avait été le produit naturel d'une société neuve sur un sol vierge, tandis qu'en Europe elle a été partout la conquête violente du nombre sur le privilége. Les révolutions démocratiques offrent cet inconvénient et ce péril grave de perpétuer au sein de l'égalité les haines que l'inégalité a fait naître. Le grand avantage des Américains, au contraire, est d'être arrivés à la démocratie sans avoir à souffrir des révolutions, et d'être nés égaux au lieu de le devenir[1]. Or l'égalité est la passion démocratique par excellence; elle fournit chaque jour une multitude de petites jouissances à chaque homme; les charmes qu'elle offre sont à la portée de tous; les plus nobles cœurs n'y sont pas insensibles, et les âmes les plus vulgaires en font leurs délices. C'est là ce qui frappe tout d'abord, en traits saillants, les regards de M. de Hübner, dès qu'il est arrivé à New-York et qu'il contemple, le matin, l'activité surexcitée, fiévreuse, de Broadway ou de Wallstreet, et, vers le soir, la vie élégante et le spectacle qui se déploie dans la Cinquième Avenue. — Quel lien moral, se demande le voyageur, y a-t-il entre ce faste presque insolent et la soif de l'égalité qui est le principe moteur, le but, l'aiguillon, la récompense et le châtiment des sociétés démocratiques? — Cette tolérance des prolétaires s'explique ici par l'espoir que chacun d'eux a conçu, et qui, dans ce pays, n'est pas chimérique, d'arriver un jour au même degré de prospérité, de voir sa femme, qui aujourd'hui blanchit du linge ou rince des bouteilles dans quelque *gin palace*, étendue nonchalamment le lendemain dans un landau, et, par suite de quelque revirement de fortune, de s'entourer soi-même de toutes les jouissances dont l'aspect excite l'activité du spectateur bien plus que son envie. « C'est même là ce qui distingue le « démocrate américain du démocrate de la vieille Europe. Ce dernier « désespère de monter en grade; donc il tâche de faire descendre les « autres. Son mobile moral est l'envie, son effort est de niveler ou de « détruire. L'Américain veut jouir; pour jouir, il faut qu'à force de tra« vail il puisse gagner de l'argent, ce qui, dans le nouveau monde, est « toujours possible et souvent facile. Cela fait, il s'impose aux autres de « bonne foi, il se croit devenu l'égal de tous. Il tâche donc de s'élever. « Il cherche l'égalité dans une sphère supérieure à celle où il est né et « d'où il part. Le démocrate européen compte arriver à l'égalité en « abaissant les autres à son niveau. »

Ainsi s'expliquent le calme relatif et la curiosité favorable avec la-

[1] IIIe volume, deuxième partie, chap. III et chap. I.

quelle l'homme en blouse voit passer tout ce monde élégant devant ses yeux; ce spectacle le fascine sans l'irriter. Il espère que tout cela sera un jour à sa portée. Il se trompe pourtant de beaucoup dans ses calculs. Il pourra bien arriver à la richesse, mais certaines régions sociales lui resteront inexorablement fermées. Son fils, son petit-fils, y seront peut-être admis un jour; lui-même en est et en sera toujours exclu. Rien au fond de plus complexe et souvent de plus contradictoire que le spectacle de cette société américaine. C'est que, si l'égalité est la passion du plus grand nombre dans les sociétés démocratiques, l'inégalité devient une passion d'autant plus forte dans les minorités. Une aristocratie nouvelle trouve moyen de naître au sein de cette démocratie laborieuse. M. de Tocqueville l'avait prédit. Il avait montré que c'est la loi même des progrès de l'industrie d'abaisser l'ouvrier. A mesure que le principe de la division du travail reçoit une application plus complète, l'ouvrier devient plus faible, plus borné, plus dépendant. En même temps les grandes industries se fondent et grandissent chaque jour. L'importance des capitaux à fournir, des efforts à faire et des résultats à obtenir, élève de plus en plus la condition du maître au-dessus de l'ouvrier. L'un et l'autre diffèrent chaque jour davantage. Ils ne se tiennent plus que comme les deux anneaux extrêmes d'une longue chaîne. Ainsi, au milieu des nations démocratiques elles-mêmes, par l'effet du progrès et la loi de la science industrielle, se rétablissent bientôt des castes qui, se séparant de toutes les autres classes, contractent des besoins particuliers, vivent d'une vie exclusive et fermée. M. de Hübner a vu réalisé ce que M. de Tocqueville avait seulement pressenti. Il nous montre que l'idéal de l'égalité parfaite n'est pas moins, au fond, un leurre aux États-Unis que dans nos démocraties européennes. Là, pas plus que chez nous, l'égalité des fortunes ne crée l'égalité des conditions, et des barrières infranchissables se relèvent de toutes parts. — La différence, c'est que là il est moins chimérique pour chacun d'espérer la richesse à cause de la multiplicité des moyens de l'obtenir; une autre différence dont il faut tenir compte, c'est que les barrières ne sont infranchissables que pour la première génération, et l'idéal que le parvenu à la richesse ne peut atteindre lui-même, il l'atteint dans ses descendants.

Rien n'est plus intéressant que la peinture de ce monde à part, composé d'esprits cultivés, gardant la tradition des mœurs élégantes, le goût des traditions historiques et par conséquent des choses d'Europe, fuyant, parce qu'il y sent de sourdes hostilités, le contact avec ce monde fiévreux, haletant, des affamés de la richesse qui exploitent ce continent immense. «Il est permis, dit finement M. de Hübner, d'étaler un luxe

« effréné, parce que les biens matériels sont accessibles à tous. Il n'est « pas permis d'exposer aux regards de la multitude, qui sent qu'elle ne « pourra jamais s'élever si haut, le spectacle des jouissances de l'esprit et « des raffinements des mœurs. Ces trésors sont soigneusement cachés, « comme les juifs du moyen âge, comme les hommes considérables de « l'Orient cachent encore l'opulence de leur foyer derrière des murs de « pauvre apparence.... Cela fait qu'aux États-Unis nous rencontrons « plus souvent des hommes prétentieux et vulgaires que des gens comme « il faut. La vérité est que ces hommes remarquables, qui ont eu le temps « de faire leur fortune, mais non leur éducation, s'imposent partout, « tandis que les vrais gentlemen et les vraies ladies mènent une vie com- « parativement retirée, protestent par leur absence contre cette préten- « due égalité, et constituent, dans les grandes villes de l'Est, surtout « à Boston et à Philadelphie, une société plus exclusive que ne le « sont les coteries les plus inaccessibles des cours et des capitales d'Eu- « rope[1]. »

De là vient aussi la passion, poussée à outrance, des titres de tout genre, de toute provenance. « Ceux qui peuvent s'appeler sénateur, « gouverneur, colonel, général, ne fût-ce que de la milice, sont cons- « tamment nommés par leur titre et jamais par leur nom. On le leur « prodigue à l'infini. Celui qui le donne et celui qui le reçoit se sen- « tent également honorés. Quant aux titres nobiliaires, le fruit défendu « des républicains, ils sont évidemment prononcés avec volupté. » On remarque, dans le même ordre d'idées, la naïve fierté des anciennes familles qui descendent des premiers émigrants hollandais, des puritains anglais, des huguenots de France. Chacun d'eux, après la présentation de l'étranger, a bien soin de l'avertir : « Je suis d'une très-ancienne « maison; nos ancêtres sont arrivés ici il y a plus de deux cents ans; « nous avons en Angleterre des cousins qui siégent à la Chambre des « lords. » Ou bien : « Nous descendons des huguenots, de gentilshommes « fort bien vus à la cour des rois de France avant la révocation de « l'édit de Nantes. » — Tout cela porte irrésistiblement l'esprit à de singulières réflexions sur l'avenir des sociétés démocratiques. Voyez ces groupes qui s'isolent des groupes environnants par des frontières d'autant plus inaccessibles qu'elles sont toutes morales, d'autant plus inviolables qu'elles ne consistent que dans le langage, le ton, les manières, cet indéfinissable ensemble de signes particuliers qui exigent une initiation, et voilà une aristocratie reconstituée : — Oui, mais sans priviléges,

[1] T. I, p. 24.

nous dit-on. — Qu'importe? Le plus redoutable des priviléges, celui qui isole le plus une petite société dans la grande et la préserve le plus sûrement des mélanges et des contacts, n'est-ce pas celui que confèrent les mœurs, plus fortes que les lois?

L'admiration réfléchie de M. de Tocqueville pour les institutions des États-Unis ne l'avait pas empêché de marquer, dans un avenir prochain, des éventualités funestes, parmi lesquelles figurait la rupture possible de l'Union. Ce pénétrant observateur montrait le pouvoir fédéral compromis déjà et en danger d'être absorbé un jour par l'indépendance excessive des États particuliers : « Ou je me trompe fort, disait-il, ou le « gouvernement des États-Unis tend chaque jour à s'affaiblir. Il se retire « successivement des affaires; il resserre de plus en plus le cercle de son « action. Naturellement faible, il abandonne les apparences mêmes de « la force..... On veut l'Union, mais réduite à une ombre. » Et il s'attristait en prévoyant la crise inévitable. La crise est venue; elle a été traversée victorieusement une première fois. Peut-on dire qu'elle ait été conjurée et que les causes qui l'ont fait naître ne subsistent pas au fond, prêtes à éclater sous d'autres formes et pour mille autres prétextes? Écoutez les conversations que note M. de Hübner à travers son voyage, et qui semblent être la confirmation des jugements prophétiques de M. de Tocqueville : « Nous sommes malades, s'écrie le gouver« neur d'un des États de l'Ouest; nous souffrons des suites d'une enfance « précoce et d'une croissance trop accélérée. Étant adolescents, nous « avons poussé trop vite; arrivés à l'âge mûr, nous avons trop embrassé « et nous nous exténuons par un travail exagéré. Il est possible, il n'est pas « probable que nous vivions vieux. L'Union, je le crains, n'a pas d'ave« nir. » Rapprochez cette confidence d'homme d'État de quelques entretiens recueillis à travers les hôtels, aux tables d'hôte, sur les chemins de fer. Voici un riche cultivateur de l'Illinois qui cause avec des voisins, et dont M. de Hübner a saisi les impressions en courant à toute vapeur à travers les plaines du Far-West. « La forme républicaine, dit« il, a fait son temps. Ce qu'il nous faut, c'est une dictature. » Ce thème fut discuté longuement dans le wagon. « Ce n'est pas la première fois, « ajoute M. de Hübner, que j'entends exprimer cette pensée. Je suis « même étonné qu'on discute si souvent la forme du gouvernement. On « se tromperait pourtant si l'on supposait aux citoyens des États-Unis des « tendances monarchiques. On souffre, paraît-il, par l'absence d'un pou« voir fort. » Le pouvoir central n'a pas une force suffisante, et c'est pour cela que, sentant vaguement le malaise, et cherchant le remède là où il ne peut pas être, l'imagination populaire rêve d'une dictature

militaire. Ici encore M. de Tocqueville avait signalé le péril. La faiblesse de l'Union pouvait, selon lui, amener la chute de la république, bien qu'elle lui semble être l'état naturel des Américains. « Le démembrement de l'Union, en introduisant la guerre au sein des États aujourd'hui confédérés et avec elle les armées permanentes, la dictature et les impôts, pourrait à la longue y compromettre le sort des institutions républicaines[1]. » Qu'on en pense ce qu'on voudra, que chacun interprète les faits à sa guise et conclue à sa manière, ce n'en est pas moins un fait singulier que la question des formes mêmes du gouvernement soit posée continuellement, chaque jour, dans les conversations privées ou publiques, d'un bout à l'autre de l'Union.

Personne ne pratique mieux que M. de Hübner cet art, indispensable au touriste, de causer avec le premier venu en chemin de fer, à table d'hôte, et de ne pas perdre un jour, une heure, pour l'observation des sentiments, des caractères, des nuances sociales. C'est plus qu'un art chez notre voyageur, c'est une méthode, c'est une science. L'historien, nous dit-on, pour comprendre l'esprit du siècle qui l'occupe, doit consulter le jugement des contemporains; le touriste, pour voyager avec fruit, doit écouter les gens du pays et les faire parler sur eux-mêmes. Pour peu que vous sachiez vous y prendre, il n'existe pas d'être humain duquel on ne puisse extraire une idée, un mot heureux, un renseignement curieux, une appréciation nouvelle. Dans la haute société, qui partout, en Amérique comme ailleurs, touche plus ou moins au pouvoir, la frivolité et les anecdotes, ces habituées du salon, font une concurrence redoutable aux conversations sérieuses, et, quand on sort des banalités, la réserve imposée à chacun par sa situation, une arrière-pensée que l'on craint de trahir, mille égards divers, forment souvent obstacle au libre échange des idées. « Ces entretiens ont besoin d'être mis dans l'alambic et de passer par des procédés chimiques avant de donner un résultat. » Les régions moyennes offrent, au contraire, une matière presque inépuisable à l'observation. On y trouve plus d'instruction que dans les classes supérieures et plus de variété, mais moins de connaissance du cœur humain et d'idées générales; l'horizon de chacun y est nécessairement plus borné, parce que c'est le monde des spécialités. Le savant, l'artiste, le marchand, l'industriel, aussi longtemps qu'ils vous parlent des matières qui forment le ressort de leur activité, peuvent vous donner des informations d'un prix rare. Mais c'est peut-être

[1] T. I, chap. x, *Des institutions républicaines aux États-Unis; quelles sont leurs chances de durée.*

encore parmi les gens du peuple que l'on peut glaner avec le plus de fruit : « Les naïves confidences d'un paysan de nos Alpes autrichiennes, « d'une vieille servante d'auberge dans quelque petite ville d'Allemagne « ou des Pyrénées; la conversation du curé, du chirurgien, le *sangrador*, « comme on l'appelle, et de l'alcade d'un vieux bourg de la Sierra-Mo- « rena, réunis en *tertulia* chez le pharmacien de la localité; le bavardage « de la jeune fille aux traits classiques, à la taille svelte, enveloppée de « guenilles noires, qui me précède, avec la démarche d'une canéphore, « au fond d'une tourbière irlandaise; l'autobiographie d'un ouvrier de « fabrique ou d'un garçon de bureau, ont rarement manqué de m'inté- « resser; ils m'ont souvent frappé par la grandeur et la nouveauté des « aperçus, ils ont éclairé pour moi d'une vive lumière des questions « complexes et obscures; ils ont provoqué en moi tour à tour des larmes « d'attendrissement et d'irrésistibles éclats de rire. »

M. de Hübner sait voyager. Il écoute, il cause. Et quel art naturel de tracer les portraits comme en se jouant! Nous voici chez le général Sheridan. « J'avais fait avec lui la traversée d'Europe, et l'hiver dernier « je l'avais aperçu à son passage par Rome. Grant, Sheridan, Sherman! « voilà les trois héros qui ont brisé la Confédération, et tant bien que « mal ressoudé avec leurs épées les deux moitiés de l'Union. » On sent, à travers les pages consacrées à Sheridan, que M. de Hübner a beaucoup appris dans ses conversations avec l'illustre soldat, sur le présent et l'avenir de l'Union. Mais, avec une réserve de bon goût, dont nos voyageurs se sont trop souvent départis, l'auteur de ce livre s'abstient de reproduire ces conversations intimes. Il s'impose la même loi toutes les fois qu'il cite le nom de son interlocuteur. Le procédé contraire est fort à la mode, aux États-Unis et ailleurs. Mais c'est là sans contredit une des plaies les plus tristes du journalisme contemporain, et il est heureux que ces habitudes d'indiscrétion à outrance ne s'acclimatent pas dans les ouvrages destinés à durer.

Nous devrons donc nous contenter d'un portrait du général : « Comme « la plupart des élèves de Westpoint, la célèbre École militaire de l'Union, « il y a pris, avec des connaissances solides, une tenue martiale et les ma- « nières du gentleman, je dirais les manières européennes qui distinguent « les officiers aux États-Unis. Il n'a que trente-huit ans. Par une faveur « spéciale du sort, il a pu immortaliser son nom à une époque de la vie « où la plupart des jeunes officiers quittent à peine les grades infé- « rieurs. Mais on lui donnerait au moins dix ans de plus : sa large fi- « gure, rougie par le hâle, ridée par les veilles, les émotions et les soucis, « respire à la fois la modestie et la fierté. Ses yeux bruns lancent des

« éclairs et témoignent du sang celtique qui coule dans ses veines. Ils « révèlent l'intelligence, la finesse, et ce courage indomptable qui pro- « voque, qui *caresse* le danger..... Ses détracteurs l'accusent de cruauté « et le surnomment l'exterminateur des Indiens. Ses amis l'adorent tout « simplement. Les uns et les autres l'appellent *dashing*. Et, en effet, on « n'a qu'à le voir pour comprendre que c'est l'homme qui entraîne le « soldat..... Son commandement militaire embrasse près d'un tiers du « territoire de l'Union. Il s'étend des bords de l'Illinois aux pentes orien- « tales de la Sierra-Nevada, des frontières du Canada à celles du Nou- « veau-Mexique et d'Arizona. Sa résidence officielle est à Chicago. Comme « tous les grands hommes qui ont fait réellement de grandes choses, il « déteste la popularité. « Des démonstrations ! disait-il à notre voyageur, « j'en ai horreur. Ces gaillards qui aujourd'hui vous déchirent les oreilles « par leurs applaudissements sont capables demain de vous jeter de la « boue et des pierres. »

A propos de Sheridan, M. de Hübner fait une remarque fort piquante. L'armée seule (il est vrai qu'elle est peu nombreuse) ne participe pas, dans ses commandements supérieurs, à l'universelle mobilité de la vie publique et du monde officiel. La durée du pouvoir suprême dans les mêmes mains est fixée à quatre ans et ne peut jamais dépasser le nombre de huit. A la sortie de chaque président, on le sait, tout le personnel de toutes les branches de l'administration et de la diplomatie, environ quarante mille fonctionnaires et employés, sont jetés sur le pavé. L'armée fait exception, et, jusqu'ici, elle a su rester étrangère à la politique. Aussi trouve-t-on dans ses rangs plus d'indépendance et un sentiment de dignité que l'on dit assez rare dans les carrières civiles. En ce qui concerne particulièrement les généraux Sherman et Sheridan, les services éclatants qu'ils ont rendus leur créent une situation exceptionnelle, qui les met à l'abri de toute tentative hostile. Ni le président, quel qu'il fût, ni une majorité prépotente, n'oseraient les priver de leurs commandements. Étrange anomalie! une république où tout change, où rien n'est stable ni indépendant, excepté le pouvoir militaire!

Ainsi nous allons nous instruisant à travers ces feuillets d'un carnet de voyage. Pas de chapitres spéciaux, empreints d'un ennui doctrinal, consacrés au développement économique ou industriel de différents États ; pas d'études savantes sur les principes, les ressorts ou les formes diverses des institutions de ce grand pays, ou sur l'état social, ou sur le mouvement des idées et des mœurs. Rien de semblable; mais des tableaux qui se renouvellent sans cesse, qui se déroulent dans leur piquante et ins-

tructive variété, sous un regard attentif, intelligent, pour lequel rien ne se perd, tout se recueille en impressions fines et justes. Nous voyageons réellement avec M. de Hübner, nous voyons ce qu'il a vu, et combien il est difficile de ne pas sentir comme lui, de ne pas juger comme lui, tant il y a de modération, d'indulgente équité, de bonne foi sans illusion, mais sans esprit de critique, empreintes à chaque page de ce livre! Voici quelques traits réunis presque au hasard sur la vie de famille et les femmes américaines, particulièrement dans les États de l'Ouest et du Pacifique, qui en disent plus que de savants travaux sur la même question, bien souvent étudiée depuis un demi-siècle.

Les hôtels remplissent un grand rôle dans la vie américaine. Un grand nombre de familles, surtout les nouveaux mariés, vivent dans les auberges. Cette méthode est économique, d'abord; elle épargne la dépense d'un premier établissement et les ennuis du ménage; de plus, elle est adaptée à la vie nomade des Américains, surtout de ceux de l'Ouest, qui se déplacent à chaque instant. La Nouvelle-Angleterre présente plus de stabilité dans les mœurs, et, à divers égards, plus d'analogie avec l'Europe. — De cette habitude de vie d'hôtel naissent diverses conséquences, une foule de petits faits qui, dans leur familiarité, sont très-significatifs. La jeune femme est condamnée à l'isolement et à l'oisiveté. Pendant toute la journée, le mari est à ses affaires. Il rentre aux heures des repas, qu'il avale, à table d'hôte, en silence, avec la férocité de l'homme affamé. Puis il retourne à sa galère. Les enfants, s'il y en a, lorsqu'ils ont atteint l'âge de cinq ou six ans, fréquentent les écoles, s'y rendent et en reviennent seuls, passent le reste de leur temps comme bon leur semble. L'autorité paternelle est nulle ou à peu près; quant à l'éducation, on ne leur en donne aucune; mais l'instruction, toujours publique, est comparativement forte; elle est surtout accessible à tous. Ces petits gentlemen ont le verbe haut, le regard altier et fin (*sharp*) de l'homme mûr de leur nation; ces petites dames de huit à dix ans brillent déjà dans l'art de la *flirtation* et promettent de devenir de *fast young ladies*. Mais elles seront de fidèles épouses; si leur mari a fait de bonnes affaires, elles l'aideront, par un luxe effréné de toilette, à se ruiner; elles accepteront la misère avec résignation, avec sérénité même, prêtes à se lancer dans les mêmes folies, quand la fortune leur aura souri de nouveau.

A tout prendre, c'est un triste régime et une triste vie. La femme ne voit son mari qu'une fois dans la journée, une demi-heure tout au plus, et le soir, quand il rentre brisé de fatigue. *Faute de temps, le com-*

merce des âmes existe à peine entre eux. La femme en pension dans un de ces caravansérails n'a pas même la ressource des distractions et des petits soucis du ménage. Comme mère, elle n'a presque aucune part à l'éducation de ses enfants, qui passent la plus grande partie de la journée hors de la maison et s'élèvent eux-mêmes. C'est, dans l'Ouest, un fait presque général et considérable, au point de vue de l'avenir de la société américaine : le foyer domestique, si cher à l'Anglo-Saxon, ne forme qu'un élément secondaire dans l'existence de ses cousins d'outre-mer. « Ici l'homme naît conquérant. Sa vie est une lutte cons- « tante, une concurrence forcée à laquelle il ne peut se soustraire. Il « faut qu'il s'engage, et, une fois engagé, il faut qu'il marche et qu'il « marche toujours; s'il s'arrêtait un instant, ceux qui le suivent l'écrase- « raient. Pénétrer dans la forêt vierge, y tracer des clairières qui servi- « ront de routes à la prochaine génération, transformer en terres labou- « rables l'océan verdoyant des prairies qui se déroule devant lui, arracher « à la barbarie les Peaux-Rouges, ce qu'il fait en les exterminant, vaincre « la nature sauvage et faire la conquête d'un continent, voilà sa mission. « Sa vie n'est qu'une seule et longue campagne, une suite non inter- « rompue de combats, de marches et de contre-marches. Quelle place « peuvent trouver les douceurs, l'intimité du foyer dans sa fiévreuse et « militante existence? — Est-il heureux? A en juger par son air fatigué, « triste, inquiet, souvent délicat et malsain, on serait enclin à en douter. « L'excès du travail non interrompu ne saurait convenir à l'homme. Il « épuise ses forces physiques, il exclut les jouissances de l'esprit et le « recueillement de l'âme. » Jamais, on le voit, ne s'est appliqué d'une façon plus rigoureuse l'anathème du poëte antique contre ceux qui se résignent à sacrifier toutes les hautes parties de l'existence intellectuelle et morale,

Et propter vitam vivendi perdere causas.

De Chicago à Salt-Lake City, à travers les plaines sans fin de l'Ouest, quel imposant spectacle que celui de ce continent encore aux trois quarts sauvage et traversé à toute vapeur! On nous décrit avec une verve entraînante ici un *grand homme*, un inventeur, M. Pulman et ses *cars*, là les rives du Mississipi, plus loin une course au clocher exécutée par deux trains de lignes rivales, Omaha sur la rive du Missouri, et nous voici lancés à travers le territoire de Nebraska et la vallée de la Platte. Nous sommes en pleine région des Indiens; nous faisons connaissance, en courant, avec un chef de gare scalpé, ce qui ne se voit

pas tous les jours. Voici les prairies vues du fond d'un petit compartiment appelé *state-room :* « Le ciel est chaud et splendide, le pays res« semble à la mer à s'y méprendre; aucune terre n'est en vue. C'est « l'océan, mais un océan vert foncé et brillant sous le soleil, vert clair et « transparent du côté opposé. En regardant les grandes, les vraies prai« ries, en aspirant cet air tiède, élastique, embaumé, vos poumons se « dilatent. C'est l'image, la sensation de l'expansion individuelle, de la « liberté sans bornes. Prisonnier moi-même dans ma cellule errante, « j'envie à ces deux cavaliers qui paraissent et disparaissent tour à tour « sous l'herbe, le bonheur de courir à bride abattue dans ces régions illi« mitées. » En même temps passent devant nos yeux les stations pittoresques du chemin du Pacifique, au milieu des vastes solitudes. Quelques maisons en planches, quelquefois même un échafaudage de poutres tendues de toiles. Tout autour, pressés et faméliques, des Indiens portant les restes des chemises et des pantalons que le *big father*, le Président de la République, leur fait distribuer chaque année, offrant dans leur regard hâve et stupide, dans leur saleté et leur paresse, l'image de la dernière dégradation. Laissons ces tristes restes de peuplades condamnées à disparaître par la loi de la sélection sociale, aussi implacable que la sélection naturelle, et que le combat de la vie élimine chaque jour. La civilisation broie ce qu'elle ne transforme pas. Nous voici au passage, redoutable autrefois, des montagnes Rocheuses, à la descente vertigineuse des monts Wahsatch; déjà nous apercevons les reflets ternes et métalliques du Lac-Salé. Nous arrivons à la capitale des Mormons, à Salt-Lake City, et nous descendons avec notre voyageur chez un des *anciens*, un évêque, s'il vous plaît, un des premiers dignitaires du Tabernacle, M. Townsend, qui cumule avec ses honneurs spirituels les profits équivoques de la plus abominable auberge du nouveau monde.

M. de Hübner a consacré au Mormonisme, aux mobiles religieux et politiques de cette singulière société, à son présent et à son avenir, un chapitre qui restera, même quand cette société sera dissoute, comme un des témoignages les plus instructifs sur les causes qui ont pu lui donner naissance, et sur celles qui la condamnent à disparaître. Le travail de dissolution est déjà commencé depuis le séjour de M. de Hübner à Salt-Lake City; il semble bien que la retraite récente et forcée de Brigham Young a ouvert la liquidation religieuse et commerciale de cette maison, dont ce grand charlatan avait essayé de faire une Église.

La destinée du Mormonisme est une question désormais tranchée. Elle

reposait sur l'incroyable prestige, sur la force matérielle, sur le despotisme illimité, impitoyable, d'un seul homme. Cet homme disparu, ses jours sont comptés. Les pages judicieuses et piquantes écrites sur ce sujet prendront d'autant plus d'intérêt dans l'avenir qu'elles contiennent à chaque ligne une révélation ou un pressentiment. Même après la description récente et devenue bientôt célèbre de la Nouvelle Jérusalem, par Hepworth Dixon, l'étude de M. de Hübner garde tout son charme et son prix. Moins attrayante peut-être par les détails, elle marque un plus grand effort d'esprit pour se rendre compte de ce phénomène politique, religieux et social, qui s'est produit en contradiction manifeste avec le siècle tout entier et la civilisation américaine.

Il faut lire le récit de l'audience donnée par Brigham Young, ces monologues apocalyptiques du prophète, calculés avec tant d'art dans le moindre détail, interrompus par des accès de gaieté passagers, ses prédictions emphatiques, ses grossières et obscures argumentations, mélange de Bible et d'histoire naturelle, pour défendre la polygamie. Bien que tout révèle l'habile comédien, il y a une force en lui, et M. de Hübner la subit dans une certaine mesure, dans celle qui permet de comprendre, sans la partager, la servitude intellectuelle et morale des foules. Sa santé robuste et qui défie l'âge, cette tête solidement assise sur des épaules carrées, cette grande taille, ces yeux qui évitent de rencontrer votre regard, mais où la finesse étincelle malgré lui, cette bouche pleine de sensualité, ce menton carré, disproportionné, où éclate l'énergie, presque la cruauté, tout cela compose une de ces figures que l'on n'oublie pas et qui fascinent. « On comprend que cet homme exerce le « charme du serpent, qu'il retienne ses victimes par la terreur, qu'il les « écrase sans scrupule le jour où elles font mine de s'arracher à ses « étreintes. » — Si vous le jugez sur son extérieur, ses manières, le galimatias mystique qu'il ose vous débiter, Brigham Young n'est qu'un audacieux hypocrite. Mais faites-vous raconter, non par ses acolytes, qui adorent en lui presque une divinité, mais par des témoins impartiaux, les obstacles et les dangers qu'il a affrontés et vaincus, les merveilles qu'il a créées autour de lui, et la plus grande de toutes, deux cent mille êtres humains, captivés, brisés, subjugués, « faites-vous raconter tout cela « sur les lieux mêmes par le commandant des troupes fédérales au fort « Douglas, par ses officiers, par le *chief-justice*, par l'attorney général, « par les médecins qui résident ici depuis des années, par les mineurs « qui vont et viennent, vous ressentirez une sorte d'admiration involon- « taire pour les dons prodigués à cet homme, l'instinct, la perspicacité de « cet esprit inculte, son énergie indomptable, sa persévérance, et surtout

« ce pouvoir mystérieux et absolu qu'il exerce sur ses sectaires..... Il est « maître des âmes et des corps..... Seul, il pense dans l'Utah. Autour de « lui, au-dessous de lui, on croit, on travaille, on jouit, on ne pense pas. « Le tabernacle, le dimanche; la ferme ou la boutique, pendant la se-« maine; le théâtre ou le harem, tous les soirs. Cela suffit. » Brigham Young est l'inspiré, le prophète, il est en même temps le commanditaire, le banquier universel, le chef unique de la raison sociale; il tient dans ses mains les fils de toutes les affaires. *Labour and faith*, travail et foi, voilà les paroles qu'il a toujours à la bouche. Chose incroyable! il impose et dirige le travail comme il impose et dirige la foi de tout un peuple. Il exploite le territoire d'Utah, grand comme la moitié de la France; il exploite les forces physiques et les forces mentales de tout un peuple, sans contrôle, sans responsabilité. « Depuis le temps des Pharaons, le monde n'a pas « vu de monopole semblable. » Cela ne l'empêche pas d'être à la tête d'une famille innombrable, *sa ruche*, comme il l'appelle, *bee-hive*, seize femmes, sans compter seize autres qu'on appelle *scellées*, *sealed*, et quarante-huit enfants, sans compter les morts, qui sont, paraît-il, au moins aussi nombreux!

Tout cela est déjà devenu de l'histoire ancienne depuis le mois de juin 1871, où M. de Hübner recueillait ses notes de voyage dans la capitale des Mormons. Mais déjà il annonçait, pour une date très-prochaine, la fin de cette société si habilement exploitée par un hypocrite de génie : la force des choses, l'établissement du chemin de fer, la découverte des mines, l'affluence des citoyens américains, l'intervention inévitable du gouvernement central sollicitée par l'opinion publique, toutes ces causes s'accumulant précipitaient l'heure inévitable. Cette heure, annoncée par M. de Hübner, a sonné. Mais quel spectacle ce sera que la dissolution de cette société, quand elle sera officiellement commencée! La propriété de chacun mise en question; les fils de la première femme luttant contre les enfants de la deuxième et de la troisième épouse, la guerre intestine, l'anarchie, le chaos; la loi américaine appelée à régir l'héritage des harems du nouveau monde; la vallée des Saints, si paisible sous le despotisme dépravé de Brigham Young, rentrant violemment dans le cadre de la civilisation moderne : tout a été prévu par cet observateur avec une précision, pour ainsi dire expérimentale, que chaque jour, chaque heure justifie.

Nous suivrons dans un prochain article ce même sens expérimental, cette sagacité d'esprit, aux prises avec le spectacle plus curieux encore de la civilisation moderne envahissant tout d'un coup les idées, les mœurs, les institutions séculaires d'un pays endormi en pleine féodalité

et se réveillant, un peu brusquement peut-être, au bruit des chemins de fer, des bateaux à vapeur et des canons Krupp. Je veux parler du Japon.

E. CARO.

(La suite à un prochain cahier.)

Recherches sur divers sujets d'économie politique, par M. Guillaume Roscher, traduit de l'allemand, 1 vol. in-8°. Paris, Guillaumin, libraire-éditeur, rue de Richelieu, 14.

On a reproché souvent à la philosophie allemande l'abus de l'abstraction. La même critique ne saurait être adressée à la plupart des autres sciences morales et politiques dans le pays qui a donné à la science juridique Savigny, c'est-à-dire l'étude du droit considéré comme une réalité vivante et successive. Les Allemands, idéalistes jusqu'à la chimère en métaphysique, savent se montrer fort positifs, quand ils le veulent; et ils le veulent, non-seulement dans la pratique, quand l'intérêt le demande, mais dans l'ordre théorique, quand la nature spéciale de la science qu'ils étudient semble l'exiger. Nul n'ignore, au contraire, que l'Angleterre, par un contraste assez inattendu, expérimentale en philosophie souvent jusqu'à l'empirisme, a fondé en économie politique une école parfois abstraite à l'excès, ne tenant suffisamment compte ni de l'espace, ni du temps, ni des résistances qu'oppose sur plus d'un point un milieu rebelle à l'accomplissement des lois pures et absolues. Le célèbre Ricardo, plus que tout autre, semble avoir donné son nom à cette école. Il s'en faut qu'en France même ce procédé abstrait n'ait pas été adopté d'une manière parfois un peu trop exclusive. L'économie politique allemande s'est si bien gardée de ce dernier écueil, qu'elle compte peu de généralisateurs, comme sont Quesnay, Turgot, Adam Smith, Malthus, J. B. Say, et qu'elle a presque toujours donné à ses travaux une direction spéciale et concrète. C'est tellement le caractère des études économiques chez nos voisins et nos

émules, que je n'en ferais pas la remarque pour l'économiste dont j'ai inscrit le nom en tête de ce travail, s'il n'avait poussé la réaction contre l'abstraction excessive jusqu'à élever l'usage de l'histoire, dans les sciences économiques, à la hauteur d'une véritable méthode.

M. Guillaume Roscher, professeur à l'université de Leipzig, récemment enlevé à la science par une mort prématurée, a eu le double mérite d'exposer et de défendre cette méthode, et de l'appliquer avec beaucoup de précision, d'abord dans un ouvrage en deux volumes, qui est un véritable traité d'ensemble sur les *Principes de l'Économie politique*, qui a été traduit par M. Wolowski. Le travail, avec les divers degrés de servitude et de liberté qu'il comporte, la communauté des biens et la propriété privée, l'hérédité, la monnaie, le crédit, le prix des choses, tels sont d'abord les sujets qu'il y traite. On conçoit qu'ils appellent à chaque instant le secours de l'histoire, surtout quand, comme chez M. Roscher, l'économiste est doublé d'un jurisconsulte. Autant en dirons-nous de ces autres questions, la rente foncière, les salaires, l'intérêt du capital, la consommation, la population. Et non-seulement le savant professeur éclaire l'économie politique à l'aide des recherches de l'érudition aussi bien que d'un grand nombre de faits empruntés à l'observation des peuples vivants, mais il s'est donné aussi pour tâche d'éclairer plus d'un problème historique à l'aide de ses connaissances économiques. Ainsi application de l'histoire à l'économie politique, et réciproquement, quoique d'une manière un peu moins fréquente, application de la science économique à des questions historiques qui restent sans elle mal débrouillées, voilà tout le procédé de notre auteur. Je m'attacherai pourtant peu à ce traité, qui rentre trop indirectement dans la nature de ce recueil. Un autre volume, récemment publié, et qui forme, pour ainsi dire, le testament de M. Roscher, comme économiste et comme érudit, me paraît s'y prêter mieux par le genre des études diverses qui s'y trouvent réunies sous le titre de *Recherches sur divers sujets d'économie politique*. Ces morceaux ont tous leur importance, mais ceux-là seulement qui présentent le caractère historique fixeront notre attention. Ils nous ont paru presque toujours mériter une analyse assez détaillée, en même temps qu'une appréciation motivée, que justifie le plus souvent la nouveauté des aperçus. C'est comme un spécimen curieux, à ce qu'il nous semble, de l'union de deux ordres de connaissances habituellement peu accoutumés à marcher ensemble et se prêtant ici un mutuel appui, que nous voudrions placer sous les yeux de nos lecteurs.

I.

Le premier morceau qui rentre bien dans ce cadre est celui qui a pour objet de déterminer les rapports de l'économie politique et de l'antiquité classique. J. B. Say déclare quelque part « que les écrits des « anciens trahissent, chez eux, l'absence de toute idée claire sur l'essence « et les sources de la richesse, ainsi que sur la manière dont elle se « distribue et sur les résultats de sa consommation. » Cette opinion est combattue sur plus d'un point par l'auteur des *Recherches*. Peut-être même ne reconnaît-il pas suffisamment ce qu'elle peut avoir de fondé à un point de vue général. Comme science méthodique, prenant la richesse pour objet unique, et la suivant à travers ses transformations successives, l'économie politique est assurément moderne. Les anciens en ont laissé des fragments, non un ensemble. Il est même rare que ces fragments épuisent d'une manière totale l'objet auquel s'applique l'analyse. L'étude et jusqu'à la perception claire des lois qui président au travail et à l'échange y fait le plus souvent défaut. Or si, selon l'expression d'Aristote lui-même, « il n'y a de science que de ce qui est général, » on peut dire que la science économique n'est pas constituée dans l'antiquité, qui, à peu d'exceptions près, s'est occupée plutôt des travaux que du travail, des monnaies que de la monnaie, des prix que du prix, des impôts que de l'impôt, des consommations que de la consommation, et ainsi de suite. On est d'autant plus fondé à en faire la remarque, que les anciens, les Grecs surtout, ont porté le plus haut degré de généralisation dans les études philosophiques. On ne peut pas dire d'eux qu'ils ont cherché à connaître seulement des hommes et non l'homme; l'abstrait, chez leurs métaphysiciens et chez leurs moralistes, s'unit au concret, et le plus souvent le domine. Pourquoi n'ont-ils pas fait de même en économie politique? Il ne serait pas difficile, à ce qu'il me semble, de l'expliquer par diverses circonstances : par l'esclavage, qui fausse et obscurcit les relations normales du travail et du capital et les conditions naturelles de leur rémunération réciproque; par l'exagération du rôle de l'État ou de la loi, qui restreignait et altérait la part de l'activité individuelle dans les transactions économiques, comme dans toutes les autres sphères; par la place considérable qu'occupent la force et la conquête; enfin par ce lent progrès du travail intellectuel, qui a fait ajourner à plusieurs siècles toute une partie notable du domaine scientifique. Cela ne doit pas rendre injuste pour plus d'un effort vraiment fructueux.

Sans aller, nous l'avouerons, jusqu'à reconnaître, avec M. Roscher, que, si nous avons approfondi davantage ce qui regarde la production des biens, les anciens avaient étudié avec plus de soin ce qui en concerne la distribution, opinion paradoxale qu'il aurait fallu motiver plus fortement, nous pensons avec lui que la juste part des anciens a été trop réduite. Quelques-uns de nos savants s'étaient montrés déjà frappés de la netteté de plus d'une définition et de plus d'une classification proposée par Aristote dans sa *Politique* et dans d'autres fragments plus spécialement économiques. La part de ce grand philosophe dans ces matières avait été faite chez nous, avec une précision fort remarquable, par M. Rossi dans un savant mémoire. Nous regrettons même que M. Roscher n'ait pas eu connaissance de ce travail ou n'en ait point fait mention. Mais personne n'avait encore accordé, autant que l'auteur allemand, de place en ce genre à Thucydide. C'est avec une sorte de reconnaissance respectueuse qu'il en parle comme d'un maître, duquel il a beaucoup appris, même sous le rapport économique. Le célèbre historien a sans cesse recours à des considérations économiques pour expliquer les événements; il va même jusqu'à exprimer l'opinion que, dès le temps d'Agamemnon, c'étaient les richesses et le nombre des navires, *χρήματα καὶ ναυτικά*, qui décidaient principalement les affaires publiques. Dans cet admirable parallèle entre Athènes et Sparte, qui fait le fond de ses cinq premiers livres, les questions économiques jouent encore un rôle important. « Les contrastes qu'il établit entre un État agricole et un État « industriel et commerçant, entre un peuple pauvre et un peuple riche, « entre une population clair-semée et une population compacte, entre des « communications difficiles et une circulation vive et animée, entre un « État politique sans cohésion et un gouvernement fort et concentré, « entre les richesses naturelles et les richesses monétaires, entre des im- « pôts élevés et une bonne administration financière ; tous ces contrastes, « en un mot, sont tellement traités, Thucydide y montre une telle saga- « cité pour n'y relever que les points vraiment essentiels, que ses paroles « pourraient, avec quelques légères modifications, s'appliquer au même « contraste qui s'établit entre les différents degrés de civilisation, moyenne « et haute, chez tous les peuples du monde. » Il en est de même de la colonisation. Thucydide s'est attaché, dans le sixième livre, uniquement à la description des colonies siciliennes. Mais les observations qu'elles lui inspirent ont une portée bien plus générale. Il a fallu de nombreuses expériences pour que la science moderne les retrouvât en quelque sorte et les convertît en règles et en lois.

On rencontre aussi de l'économie politique dans Xénophon. Le cé-

lèbre historien de la retraite des dix mille a même écrit divers traités où il est question de l'agriculture et des revenus publics des Athéniens. Toutefois ne sont-ce pas là plutôt des indications locales que des préceptes, et, quand les préceptes s'étalent, n'est-ce pas plutôt de l'*art* que de la *science?* Cet art, fondé sur des notions exactes, n'est pas pourtant à dédaigner. Xénophon réclame en faveur des marchands et des artisans la protection et la considération, qui leur étaient refusées. Il plaide pour la fixité dans le titre de la monnaie. Homme de guerre éminent, il défend la paix comme plus productive qu'une guerre même heureuse, et veut substituer des contributions régulières au pillage; enfin il échappe au préjugé si persistant encore qui consistait à croire que le pays s'appauvrit par toute exportation du numéraire. C'est par le côté moral que se recommande surtout Xénophon dans ses conceptions économiques comme dans toutes les autres. Il envisage un des premiers l'esclavage d'une manière humaine, et soutient que la richesse n'a de prix que par le bon usage, y voyant partout, en un mot, un moyen et non un but.

Ce n'est pas seulement sur la théorie économique prise scientifiquement, c'est sur le développement économique des peuples que la méthode historique pratiquée par M. Roscher fournit les plus précieux renseignements. Elle permet d'établir des lois, des *séries*, à l'égard de faits qui n'apparaissaient qu'isolés ou confus. Ainsi, prenez l'histoire dans sa succession, vous verrez que le développement économique des trois facteurs de la production, signalés par la science (terre et agents naturels, travail, capital) suit en effet cet ordre avec une certaine régularité. Nul doute que, dans les sociétés primitives, la nature ne domine : la forêt, les prairies, les eaux, nourrissent presque gratuitement une population rare. Le travail prend ensuite une importance croissante, mais d'abord sous la forme grossière de l'effort direct et musculaire. L'homme apparaît comme l'instrument, trop souvent asservi, de la production et de la richesse. Puis le travail manuel cesse de l'emporter. C'est l'avénement et le règne des épargnes accumulées : les machines, les procédés expéditifs de tout genre, entrent en compétition avec le travail humain, en même temps qu'ils lui viennent en aide; le capital, en un mot, est au premier plan. Si l'on examine, dans ses différentes phases, la civilisation antique, on est frappé déjà de cette succession; si l'on compare la société antique à la société moderne, on voit que celle-là ne s'est pas élevée beaucoup au-dessus du second degré, c'est-à-dire que l'élément travail y occupe la plus grande place. Ainsi on trouve, à Rome, des esclaves qui font le service de nos horloges et de

nos montres; les yeux toujours fixés sur le cadran solaire ou la clepsydre, ils annoncent les heures à haute voix. Chez les anciens, le personnel joue un rôle excessif. On emploie, pour tenir la charrue, garder les troupeaux, pour la navigation, etc. trois, quatre, cinq fois plus de monde, et davantage, qu'on ne le fait aujourd'hui dans les pays avancés. Le travail humain s'avilissait par sa surabondance même, tellement qu'à Athènes un cheval coûtait le double d'un esclave : curieux contraste avec ce qui se passait récemment encore aux États-Unis, où le prix d'un esclave également ordinaire put aller parfois jusqu'à deux mille dollars. C'est de même par la rareté du capital que s'explique, dans l'antiquité grecque et romaine, le taux élevé de l'intérêt, qui devait aller décroissant, à mesure que cet élément devenait moins rare et acquérait plus d'importance.

C'est au capital que s'applique particulièrement, selon M. Roscher, la notion historique du progrès. Il y fait rentrer, avec raison, tant de découvertes fécondes, honneur des temps modernes, et qui eurent sur le développement de l'industrie, soit l'influence la plus directe, soit un heureux contre-coup. Il nomme, par exemple, la poudre, les armes à feu, le papier de chiffons, les verres de lunette, la gravure sur bois, l'imprimerie, la gravure en taille douce, la faïence, les bouteilles de verre, les écluses, puis, au XVI[e] siècle, le rouet, le tricotage, le métier à dentelles; la scierie mécanique, le soufflet en bois, les montres, les télescopes, etc. La charrue, sans laquelle nous serions, dans un sens littéral, *glebæ adscripti*, s'est aussi perfectionnée. L'antiquité connaissait seulement les moulins à eau depuis Mithridate; les moulins à vent n'ont été connus que depuis les croisades. Aujourd'hui encore, quels sont les peuples les plus arriérés, les plus semblables dès lors par leur industrie à l'antiquité? Ceux qui n'emploient pas ou qui emploient peu ce mécanisme et ceux dont nous a dotés l'usage savant de la vapeur. Le travail musculaire y domine. Il y est ou il y était encore à l'état de servage. Preuve de plus qu'à la prédominance du capital répond une période plus élevée de la civilisation.

Autre observation importante que nous fournit notre auteur. On a souvent remarqué la relation qui unit, chez nous, l'industrie et la démocratie. N'allons pas croire que ce soit là un fait particulier à notre temps, l'histoire montre que c'est une *loi*. Il n'est pas rare de voir dans l'antiquité les partis et les écrivains aristocratiques déprécier l'industrie, plus favorablement traitée, et quelquefois secondée dans ses efforts par les politiques amis de la démocratie. Athènes en est la preuve. M. Roscher aurait pu remarquer que la même coïncidence

s'est retrouvée de nos jours d'une manière bien frappante, en France, par exemple. A l'époque de la Restauration, l'industrie est, de la part de publicistes monarchistes ou aristocratiques, l'objet d'attaques, lesquelles n'ont pas cessé entièrement. Le parti libéral, au contraire, paraît unanime à la défendre. On est en droit de prétendre que cette union de la démocratie et de l'industrie est devenue d'autant plus étroite, que la démocratie elle-même est devenue plus laborieuse et l'industrie plus utile à la masse des hommes.

Ce n'est pas seulement la subordination du travail au capital qui explique l'infériorité des anciens dans la production économique, c'est la servitude où a été tenu le travail humain. Que n'a-t-on pas dit contre les imperfections de l'esclavage considéré comme force productive! Aux observations déjà faites sur sa stérilité quant aux inventions et aux découvertes, l'auteur des *Recherches* en ajoute d'autres qui méritent d'être recueillies. Il envisage les effets de l'esclavage au point de vue de la consommation, et il n'a pas de peine à établir que cette masse, dépourvue de besoins et de moyens suffisants, ne pouvait offrir une vaste clientèle et, comme on dit, un débouché assez grand à l'industrie manufacturière. De là la nécessité pour celle-ci d'une faible extension. De là aussi le caractère de luxe ou de demi-luxe qu'elle revêt, ayant pour objet principal, non pas l'utilité générale, mais une minorité riche et privilégiée. Les anciens n'ont jamais eu rien de comparable à ce qu'est l'industrie des étoffes de laine et de coton dans la Grande-Bretagne. Rien n'occupe alors une telle masse de travailleurs et ne répond à de telles nécessités de consommation. On citera dans le monde ancien des industries et des produits très-raffinés, l'argenterie fine, les ouvrages en ivoire, les verreries des Phéniciens, les étoffes de laine et les étoffes teintes de Tyr et de Milet, les belles poteries de Rhodes, de Samos et d'Athènes, les excellents ouvrages en métaux d'Athènes, d'Égine, de Delphes, de Corinthe, les parfumeries de la Campanie, etc., etc. Faut-il voir avec M. Roscher dans cette importance relativement médiocre de l'industrie la véritable cause du mépris avec lequel en parlent des écrivains comme Platon, Aristote, Cicéron, mépris qui n'a de supérieur que celui avec lequel ils traitent le commerce, et surtout le petit commerce? Selon nous (et sans doute l'auteur lui-même, en fin de compte, n'y eût pas fait objection), le peu de développement de l'industrie explique moins ces dédains que l'avilissement du travail lui-même par l'esclavage, et que tout un ensemble de causes morales et politiques. Après tout, le travail utile a laissé chez les anciens d'assez grandes et belles traces pour qu'un honneur mérité ne lui

fût pas dénié sans des préjugés persistants qu'on a vus régner longtemps encore chez nous sous l'ancien régime.

L'explication donnée par M. Roscher du peu d'étendue du système protecteur douanier offre moins de prise à la controverse. C'est bien parce que les États anciens étaient moins industriels, moins commerçants, qu'un tel système, si développé chez les modernes, n'apparaît dans l'antiquité que sur plan tout à fait secondaire. On y trouve sans doute un assez bon nombre de prohibitions commerciales, mais on se tromperait le plus souvent en y cherchant l'arrière-pensée de mettre à l'abri de la concurrence étrangère l'industrie indigène. C'est sans doute par des considérations de l'ordre politique que s'explique la loi des Perses qui obligeait les rois à ne se nourrir que des productions du pays. Ne faut-il pas voir un pur scrupule religieux dans la défense faite aux Juifs d'exporter la canne à sucre et quelques produits analogues qu'on craignait de voir servir au culte des païens? Un tel scrupule n'est-il pour rien dans l'interdiction des poteries athéniennes aux habitants d'Égine et d'Argos? Ce n'est qu'exceptionnellement que l'idée de protéger l'industrie et le commerce par des tarifs ou par des interdictions se démêle clairement chez les anciens. Les motifs de police somptuaire y tiennent aussi une place impossible à méconnaître.

Ce n'est pas le seul point sur lequel M. Roscher trouve dans l'histoire l'explication des différences sensibles qui existent entre l'économie politique des anciens et celle des modernes. Il examine, sous ce rapport, la bienfaisance publique. Nul doute assurément que le christianisme n'ait exercé une action profonde sur tout ce qui touche la charité. Est-ce une raison suffisante toutefois pour expliquer, comme le fait Bœckh, le peu de développement de la bienfaisance chez les Grecs, par exemple, en alléguant que ce sentiment n'était guère une des vertus de ce peuple? Ne voit-on pas dans Homère que les mendiants sont envoyés par Jupiter et qu'ils ont leurs furies vengeresses? On ne saurait donc prétendre d'une manière aussi absolue que le fondement religieux de la bienfaisance, l'intention de plaire à la Divinité, ait été totalement inconnu des nations helléniques.

Si la bienfaisance publique existe peu, cherchons-en donc aussi les causes historiques dans l'état économique et social. Il paraît indubitable qu'une des principales causes de misère chronique et générale, l'excès relatif de population, est à peine possible dans les pays à esclaves, soit qu'ils procréent peu, soit qu'on ait la ressource de les vendre. La constitution de la plupart des États antiques suppléait d'ailleurs à notre bienfaisance légale par un moyen plus radical. Presque toutes les charges de

l'État étaient imposées aux riches, et la plupart des citoyens pauvres prétendaient tout simplement vivre aux dépens du trésor public. C'est dans le même dessein qu'on avait multiplié les fonctions. Joignez à cela les divertissements, les festins, les distributions de blé. Charmide, dans le Banquet de Xénophon, s'écrie : « A présent, je suis comme « un prince, tandis qu'étant riche, j'étais l'esclave du public. Alors « j'étais tributaire du peuple, tandis que maintenant c'est l'État qui me « fait des rentes et qui me nourrit. » A Rome, on voit se produire le même fait. La distribution gratuite de blé, introduite par Claudius, devait absorber presque un cinquième des revenus de l'État. La vénalité des suffrages contribuait aussi à l'alimentation et aux plaisirs d'une populace oisive, nombreuse sans doute, mais restreinte à cause de la multitude des esclaves.

Veut-on étudier le développement logique et régulier des finances publiques, rechercher s'il n'obéit pas à quelque loi constante, consultez l'histoire. On voit se succéder partout et dans tous les temps, comme ressources de l'État, les revenus du domaine public, les services en nature, les monopoles, et seulement à la longue et subsidiairement, les impôts qui, une fois établis, deviennent prépondérants sur les autres moyens de faire face aux nécessités publiques. Même ordre dans la succession des impôts eux-mêmes. L'impôt direct paraît le premier, l'impôt indirect ensuite, se diversifiant de plus en plus et obtenant la préférence. Bœckh, dans son *Économie politique des Athéniens*, avait d'ailleurs fait remarquer, avant M. Roscher, que les questions d'impôts tiennent beaucoup moins de place chez les anciens, et que les révolutions n'y prennent guère leurs prétextes. On ne voit guère non plus la liberté politique s'y lier comme chez nous à l'histoire des taxes plus ou moins librement consenties. Ce ne fut que très-tardivement que les services et les redevances en nature se convertirent chez les anciens en taxes fixes payables en argent. Cela tenait à la fois à l'imperfection du pouvoir central, et à d'autres causes qu'il serait ici superflu d'indiquer.

L'organisation du crédit s'éclairera de même utilement par la comparaison des deux sociétés. Plus encore que le capital, le crédit, dans l'antiquité, reste en arrière. Comme chez nous, d'ailleurs, les lois relatives au crédit privé furent fort dures pour le débiteur, puis s'adoucirent avec les mœurs, et enfin firent retour à une certaine sévérité dans l'intérêt du commerce devenu florissant. Les passages mêmes d'Isocrate, de Démosthène, de Cicéron, qu'on invoque pour prouver l'existence des moyens de crédit chez les anciens, en démontrent mieux encore l'ex-

trême imperfection; le *change* y est peu ou point pratiqué. Des payements différés, des recettes anticipées, sans aucun savant mécanisme, des banques qui possèdent à peine quelques-unes des conditions élémentaires qu'elles remplissent aujourd'hui, forment à peu près tout le crédit des particuliers; le seul capital fictif un peu important qu'on ait connu est la monnaie de cuir des Carthaginois, qui ne trouva pas d'imitateurs. A plus forte raison, point de crédit public, bien que les emprunts n'aient pas été totalement inconnus des Romains. On y suppléait fort imparfaitement par un système de thésaurisation. On sait au reste que le crédit public est un fait très-moderne. Il ne commence à prendre quelques accroissements un peu étendus qu'au XVI[e] siècle, avec le système des rentes perpétuelles. En Angleterre, jusqu'à Richard II, il n'était question que des dettes particulières du roi, et ces dettes n'étaient reconnues par le successeur du monarque défunt qu'en vertu d'un principe de piété et « dans le but de tirer son âme des flammes du purga« toire. »

M. Roscher n'est pas moins frappé du rôle relativement plus considérable que les revenus de la guerre jouaient dans l'économie des anciens. Il se demande s'il faut en conclure, avec bon nombre d'écrivains modernes, et notamment avec l'auteur de l'*Histoire de la civilisation en Angleterre*, M. Buckle, que l'esprit guerrier est en train de disparaître. Si consolante que soit cette pensée, le professeur de Leipzig ne s'y livre qu'avec beaucoup de circonspection. « Il y a là, dit-il, une « idée fort exagérée du mérite de la période qui s'est écoulée de 1815 à « 1853, et l'on aurait pu, à tout aussi bon droit, tirer la même conclu« sion de ce qui s'est passé de 1714 à 1740 et de 1763 à 1793. Presque « toujours une période de grandes guerres est suivie d'une période de « paix, dont la durée est à proportion : cette paix, imposée d'abord par « l'épuisement, se prolonge ensuite par l'effet de cette circonstance que « les hommes d'État qui sont alors à la tête des affaires sont presque tous « des hommes âgés, qui, dans leur jeunesse, ont trop appris à connaître « les maux de la guerre, pour ne pas être d'humeur pacifique dans leur « vieillesse. Pour moi, je pense que nous sommes ici-bas tout aussi loin « de la paix éternelle que de la monarchie universelle. Toutefois l'opi« nion de Buckle renferme un fond important de vérité. Les progrès de « l'économie politique tendent certainement à rendre les guerres plus « rares et plus courtes. » Quelle que soit la prudence que la brutalité des faits impose à de généreuses théories, est-ce une raison pour refuser toute créance à la portée d'avenir que l'auteur des *Recherches* attribue aux idées économiques dans un sens plus favorable au maintien et

aussi à la popularité de la paix, considérée comme le meilleur des calculs? M. Roscher a fait observer que ces idées n'étaient qu'à peine entrevues chez les anciens, de même que les faits sur lesquels elles s'appuient n'étaient guère qu'à l'état d'ébauche. Combien les guerres étaient barbares, et le droit des gens peu avancé, il en donne l'idée, lorsqu'il rappelle les Athéniens, dans le temps même des Sophocle et des Socrate, massacrant, après la prise de Mélos, tous les hommes adultes, et vendant les femmes et les enfants, Alexandre réduisant trente mille hommes en esclavage, et les Romains, en maintes circonstances, agissant avec la dernière barbarie. Cette barbarie commença à s'adoucir avec l'anti-patriotisme systématique des Épicuriens et le cosmopolitisme de la philosophie stoïcienne. On ne vécut pas moins en général sur cette maxime que Tacite attribue aux Germains, et dont il aurait pu faire honneur aussi bien à ses compatriotes : *Pigrum et iners videtur sudore acquirere quod possis sanguine parare.*

Ce n'est pas non plus sans vérité et même sans profondeur à quelques égards que M. Roscher s'attache à remarquer la durée, et, pour ainsi dire, la longévité moins grande des peuples anciens en général. Ces peuples vivent plus vite que les modernes. Les faits économiques ne sont pas étrangers à ce résultat. L'esclavage avec la corruption qu'il répand, la dépopulation qu'il précipite, les inégalités extrêmes dont il est l'effet et qu'il perpétue, ainsi que d'autres causes sociales, contribuent à expliquer cette rapidité de décadence. Ce sont aussi des considérations qui ont leur justesse et leur valeur que celles qui portent sur la différence des conséquences produites par la richesse chez les anciens et chez les modernes. Nul doute que la richesse fondée sur le pillage et l'exploitation de la masse humaine ne soit profondément corruptrice. Il y a plus de moralité non-seulement dans la source, mais dans les effets de la richesse moderne. Née du travail et de l'épargne dans sa grande masse, elle peut sans doute, par le mauvais usage, pervertir tel ou tel individu, mais on ne saurait attribuer ce caractère funeste à la richesse nationale prise dans son ensemble. La corruption trouve, jusqu'à un certain point, ses préservatifs dans les moyens laborieux d'acquisition comme dans la nécessité de l'économie et de la tempérance, pour que les fortunes se maintiennent. Sans croire que les peuples modernes n'aient pas à se défendre soigneusement contre l'abus des biens qu'ils doivent à la science et à l'industrie, on doit reconnaître que la remarque a une grande portée. Ne pas tenir le compte le plus sérieux de pareilles différences, appliquer sans changement la même critique que les anciens à la richesse considérée sous le rapport moral et social,

ce serait faire un contre-sens historique qui risquerait de fausser le jugement sur bien des questions.

II.

Nous écartons, dans l'examen de cet ouvrage, des morceaux qui n'offrent pas un rapport direct avec l'emploi de la méthode historique. Il en est plus d'un qui mériterait par lui-même une étude attentive. Si, d'ailleurs, en traitant de ces sujets, qui se rapportent aux grandes applications de l'économie politique dans les sociétés actuelles, M. Roscher recourt plus rarement à l'histoire, il ne s'en montre pas moins fidèle au procédé qui consiste à s'appuyer sur un grand nombre de faits; seulement c'est alors la statistique qui prend la place de l'érudition. Nous citerons comme un modèle en ce genre une étude étendue et approfondie sur les *lois naturelles qui déterminent le siége approprié aux différentes branches de l'industrie*. Presque tous les pays sont appelés à y comparaître par un contingent d'exemples frappants. Il en est de même d'une autre étude sur l'*industrie en grand et en petit*, sur le métier et la fabrique, remplacée en partie par le régime manufacturier. Rarement l'économie politique a mieux justifié la définition d'un auteur anglais, qui la qualifie de *philosophie en matière de faits*. Nous signalerons aussi un remarquable essai sur le *Principe fondamental de la science forestière*, cette science à laquelle les Allemands donnent une importance dont nous nous doutons à peine en France, et qui figure dans l'enseignement public au nombre des sciences dites *camérales*.

Je retrouve à un haut degré le caractère historique dans une étude sur l'*Agriculture des anciens Germains*. L'auteur se demande si réellement les Germains ont pratiqué, au temps de Tacite, la culture dite *assolement triennal*. Il établit que ce problème, en apparence spécial et technique, et contradictoirement débattu par les érudits, ne peut se passer, pour être résolu, des lumières de l'économiste. C'est en s'autorisant de ces lumières qu'il soutient que l'opinion affirmative, malgré les autorités érudites qu'elle invoque, est d'une souveraine invraisemblance. Selon lui, si Tacite avait réellement trouvé chez les Germains cette agriculture perfectionnée, cela seul suffirait pour démontrer le développement de la propriété foncière, et, en général, un degré assez avancé de civilisation. On ne comprendrait pas qu'un pays ainsi cultivé eût été sans villes. L'auteur entre dans des détails agronomiques sur les différentes espèces d'assolement triennal, selon qu'il est plus ou

moins riche, et que la partie du sol laissée en jachère est fumée plus ou moins souvent. Mais le plus pauvre même de ces modes lui paraît dépasser l'état du travail, du capital et des échanges dans l'ancienne Germanie. M. Roscher reproche à ses compatriotes de s'exagérer beaucoup, en général, la civilisation de leurs ancêtres. Le passage où tant de savants croient trouver l'assolement triennal, dans le *De moribus Germanorum*, se réduit presque à cette petite phrase : *Arva per annos mutant, et superest ager.* Notre auteur ne voit là qu'une de ces phrases ambiguës, comme il y en a tant dans l'ouvrage dont il s'agit; au lieu de l'interpréter dans le sens d'une succession de cultures, il pense qu'il s'agit d'un changement dans la possession même des champs, qui passeraient annuellement de mains en mains; ce qu'il justifie en disant que, dans la phrase qui précède immédiatement, il est précisément question de la prise de possession et du partage des terres entre les Germains. Quant aux mots *superest ager*, ils ne signifieraient point du tout, comme on le prétend, la *jachère se repose*, mais, *le sol est en abondance*, l'expression *superesse* étant souvent employée par Tacite dans le sens d'*abonder, suppetere.* D'ailleurs il est fait allusion précédemment à cette abondance des terres, qui permet un facile partage : *facilitatem partiendi camporum spatia præstant.* L'assolement triennal était trop souvent pratiqué en Italie pour que Tacite, s'il l'eût reconnu chez les Germains, en eût parlé en termes aussi obscurs. Tout au plus pourrait-on inférer de certains passages qu'ils pratiquèrent plus ou moins imparfaitement l'assolement biennal beaucoup plus simple et usité chez des peuples d'un moindre avancement. Comment enfin concilier le passage de Tacite avec le tableau que César trace de la barbarie germaine, et notamment avec cette phrase : *Minime omnes Germani agriculturæ student?* César représente les Germains comme vivant surtout *lacte, caseo, carne*, c'est-à-dire de lait, de fromage et de la chair des troupeaux et du gibier tué à la chasse. Selon lui, la terre n'était point, chez eux, objet de propriété privée, et il ne leur était même pas permis de se fixer pour plus d'un an dans le même endroit.

Y a-t-il donc lieu de penser que les Germains aient franchi toutes les étapes qui existent entre cet état arriéré et presque nomade, et celui que suppose l'assolement triennal, même dans l'espace de cent cinquante ans? M. Roscher ne le pense pas et s'élève contre le parti pris audacieusement par ses contradicteurs de nier ici l'autorité de César et de contester l'exactitude de son tableau. Et d'abord, comment César n'aurait-il pas su la vérité sur ce point? Un tel homme se serait-il donc engagé à faire la guerre en Gaule, cette guerre prolongée et si prodigieu-

sement difficile, sans connaître avec une suffisante exactitude l'organisation et les ressources du pays? On ne voit pas davantage ce qui expliquerait, chez l'illustre auteur des *Commentaires*, un défaut de sincérité. Il est rare que ce reproche puisse lui être adressé; ne le voit-on pas reconnaître, avec un désintéressement magnanime, le mérite de ses lieutenants? Ne semble-t-il pas plus d'une fois moins rapporter ses victoires mêmes à son habileté qu'à la bravoure de ses soldats, aux fautes de l'ennemi, et parfois aussi à l'alliance de ces mêmes Germains? M. Roscher s'attache, par un ingénieux rapprochement des passages de César, de Tacite et de Pline, à établir que les détails qu'ils donnent sur l'alimentation de ces peuples concordent à prouver que le mode de culture qu'on leur attribue est tout à fait chimérique. Certes le blé y figure, mais dans quelle proportion? Essayez donc de concilier l'assolement triennal avec l'absence de la monnaie signalée par tous ces écrivains, avec l'usage d'habiter l'hiver dans des caveaux couverts de fumier, avec l'extrême simplicité du vêtement, presque toujours réduit à un simple sayon, enfin avec la totale ignorance où ils vivaient de l'intérêt du capital! On voit que les observations inspirées à M. Roscher sur l'état social des ancêtres de nos voisins ne manquent pas de portée actuelle. Il n'a pas cherché à idéaliser leurs origines. Loin de découvrir chez les Germains l'existence du gouvernement représentatif, qui, selon Montesquieu, aurait été « trouvé dans les bois, » il n'a même pas pu y rencontrer l'assolement triennal. N'est-il pas à craindre, en effet, que le parti pris érudit de plusieurs savants n'ait réussi à l'y apercevoir qu'à l'aide d'un contre-sens dans la traduction du *De moribus Germanorum?*

H. BAUDRILLART.

(*La suite à un prochain cahier.*)

L'*Outtarakâṇda*, texte sanscrit, par M. G. Gorresio, grand in-8°, XVIII-479 pages, Paris, Imprimerie impériale, 1867. — L'*Outtarakâṇda*, traduction italienne, par le même, grand in-8°, X-340 pages, Paris, Imprimerie nationale, 1870.

PREMIER ARTICLE.

Avant de commencer l'analyse de l'Outtarakâṇḍa, qui doit compléter celle du Râmâyaṇa[1], il est bon de rappeler ce qu'est l'œuvre du savant éditeur du poëme indien, et ce qu'est le poëme lui-même. Ces souvenirs sont indispensables pour qu'on puisse juger de la valeur de l'Outtarakâṇḍa, et de la place qu'il occupe à côté de l'épopée, si ce n'est dans l'épopée proprement dite de Vâlmîki.

M. Gorresio, aujourd'hui secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Turin, aura consacré plus de trente ans à sa vaste entreprise. Le premier volume du texte sanscrit paraissait à la fin de 1843, et était suivi de quatre autres, d'année en année. La traduction italienne, qui contient également cinq volumes, était publiée de 1847 à 1858. Les deux volumes de l'Outtarakâṇḍa, texte et traduction, paraissaient en 1867 et 1870. Enfin, M. Gorresio se promet de nous donner encore deux derniers volumes, qui traiteront spécialement de la civilisation des peuples Aryas, soit dans leur patrie primitive, soit dans leurs migrations à travers l'Inde et les contrées occidentales. Dans ces annexes à des travaux de pure philologie, M. Gorresio se propose d'étudier «toutes les questions religieuses, philosophiques et historiques qui «peuvent se rattacher à la tradition épique indo-européenne[2].»

[1] Le *Journal des Savants* a consacré six articles à l'examen du Râmâyaṇa, d'après les travaux de MM. Gorresio et Hippolyte Fauche. Voir, pour le premier article, le cahier de juillet 1859, p. 389; pour le second, celui d'août, p. 461; pour le troisième, celui d'octobre, p. 603; pour le quatrième, celui de décembre, p. 739; pour le cinquième, celui de janvier 1860, p. 26; et, pour le sixième, celui de février 1860, p. 113. Le premier de ces articles traite particulièrement les questions plus philologiques que littéraires de la double rédaction du poëme et de l'édition nouvelle qu'en donne M. Gorresio. Les quatre articles suivants analysent le Râmâyaṇa et en citent quelques morceaux. Le dernier article critique le poëme et en discute la valeur au point de vue du goût. — [2] Voir la préface de l'Outtarakâṇḍa, traduction italienne, p. x. Ces deux volumes seront les XIII[e] et XIV[e] de la publication totale.

Quoi qu'il advienne de ce généreux dessein, auquel nous souhaitons tout le succès qu'il mérite, l'œuvre que M. Gorresio a dès à présent accomplie est une de celles qui feront le plus d'honneur à la science de notre temps. Les difficultés du travail étaient considérables, et l'on peut se faire une idée des peines qu'exige l'établissement d'un texte, en grande partie inédit, pour un poëme qui ne contient pas moins de 50,000 vers. C'est déjà un très-rude problème à résoudre; mais, ici, ce problème se compliquait d'autant plus, que la rédaction indigène était double, et que l'éditeur devait se tracer une route très-délicate entre la rédaction du Nord et celle du Sud, où il avait à puiser tour à tour. C'était là une tâche périlleuse, dans laquelle plus d'un indianiste s'était arrêté à moitié chemin, et avait succombé malgré beaucoup de courage. M. Gorresio en est venu fort heureusement à bout; le texte qu'il a constitué d'après les manuscrits de Paris et de Londres[1] fait loi désormais; et, s'il n'est pas définitif, il devra du moins servir de fondement à toutes les améliorations ultérieures, qui ne pourront jamais être bien importantes.

Mais je n'insiste pas sur ce mérite très-notable de l'édition de M. Gorresio, parce que j'ai dit ailleurs toute l'estime qu'on doit en faire[2], et qu'aujourd'hui il n'y a plus, à cet égard, rien qu'on puisse apprendre à personne dans le monde savant.

Quant à la traduction, elle ne demandait pas moins d'attention, tout en exigeant un labeur d'un autre ordre. Ce n'est pas que la langue du Râmâyaṇa soit obscure comme celle des Védas, ou même celle des Brâhmaṇas[3]; loin de là, elle est arrivée à un état de culture et de perfection relative qui la rend très-claire; mais les idées qu'elle revêt sont souvent si bizarres et si fausses, qu'elles en sont presque inintelligibles; et il faut une connaissance bien profonde de l'idiome original

[1] Voir le premier volume du Râmâyaṇa, Introduction, p. CXXXVII et suivantes, où M. Gorresio rend compte de ses collations de manuscrits et des obscurités que présente la double rédaction. — [2] Voir le *Journal des Savants*, cahier de juillet 1859, p. 394 et suivantes, 1er article sur le Râmâyaṇa; voir aussi l'article de M. Eugène Burnouf, *Journal des Savants*, cahier de mars 1844. — [3] J'ai cherché ailleurs, *Journal des Savants*, cahier de février 1860, p. 121 et suivantes, à montrer le caractère propre du style du Râmâyaṇa. Cette question se rattache de très-près à celle de la date du poëme; et c'est surtout par la langue qu'on peut s'orienter dans cet océan sans rivages de la chronologie hindoue, comme on pourrait s'orienter dans notre histoire par la comparaison de la langue de Joinville avec celle de Rabelais, de Montaigne, de Descartes, de Bossuet, de Voltaire, etc. En adoptant cette mesure, qui n'a rien d'arbitraire, si d'ailleurs elle n'a rien de précis, des indianistes, comme M. Albrecht Weber, ont pensé que le Râmâyaṇa pouvait bien avoir été composé dans les premiers siècles de notre ère; je partage cet avis.

pour ne pas s'égarer dans ce dédale, qui se répète presque à chaque vers. La science de M. Gorresio a surmonté tous ces obstacles; de l'aveu des juges les plus compétents, sa traduction est aussi fidèle que son texte, d'après la recension du Gaouda, est correct et complet.

Ainsi, grâce à M. Gorresio, nous pouvons aujourd'hui apprécier en pleine connaissance de cause le génie de Vâlmîki. Qu'un pareil monument suffise à une gloire justement acquise par tant de persévérance et par tant d'érudition. Quant au poëme lui-même, il convient d'en rappeler ici le sujet dans ses traits les plus généraux pour montrer les liens par lesquels s'y rattache l'Outtarakâṇḍa[1].

Râma, incarnation de Vishṇou, passe, sur la terre, pour le fils du bon roi Daçaratha, qui règne dans la superbe ville d'Ayodhyâ, au nord du Gange, sur la rive gauche du fleuve. Le jeune prince est naturellement doué de toutes les vertus que confère une naissance divine; il vient d'épouser la belle Sîtâ, après l'avoir conquise dans un tournoi chevaleresque, et il coulerait ses jours dans le plus parfait bonheur, sans la haine d'une marâtre, qui le fait condamner par pure jalousie à un exil de quatorze ans. Râma se soumet respectueusement à l'ordre paternel, tout inique qu'il est; et il erre dans les bois avec sa courageuse épouse, qui n'a voulu à aucun prix se séparer de lui, non plus que son frère Lakshmaṇa. Mais la noble Sîtâ, dont la beauté est incomparable, est un jour surprise et enlevée par l'affreux Râvaṇa, les roi des Râkshasas, souverain de Lankâ, dans l'île de Ceylan. Râma, escorté d'une armée innombrable de singes et d'ours, qui jadis ont été créés en même temps que lui par Brahma, tout exprès pour le seconder dans cette rude expédition, traverse la vaste mer, arrive à Lankâ, où le guide Hanoûmat, le singe merveilleux, tue l'odieux Râvaṇa, et ramène dans son royaume d'Ayodhyâ la charmante Sîtâ, restée sans tache à travers les mille aventures auxquelles a été exposée sa vertu[2].

En quelques mots, voilà tout le poëme, si l'on peut appliquer le nom de poëme à une œuvre qui ressemble bien plutôt à un conte de fées, où se donnent carrière toutes les rêveries d'une imagination sans frein, qui n'a jamais le moindre souci de la réalité non plus que des inventions les plus extravagantes. Nous sommes toujours dans Ayodhyâ, au moment où l'Outtarakâṇḍa reprend la suite d'un récit qu'il a la prétention

[1] Voir dans le *Journal des Savants*, cahiers d'août et d'octobre 1859, p. 461 et 603, l'analyse détaillée du Râmâyaṇa. — [2] *Journal des Savants*, cahier d'octobre 1859, page 615, et cahier de janvier 1860, p. 35 et suivantes. La justification de Sîtâ, qui préfère la mort au soupçon, est une fort belle scène; on peut le voir par la traduction que j'ai donnée dans le dernier de ces deux articles.

de compléter. Râma continue de régner et de faire la félicité de ses sujets. Sous son sceptre fortuné, tout le monde vit au moins cent ans, attendu qu'on n'est jamais malade et que personne n'y connaît ni le vice ni la misère. Il n'est pas de famille qui ne compte un millier de fils vigoureux. La nature bénit ce séjour de paix et de vertu, en prodiguant tous ses dons et toutes ses grâces; les arbres sont perpétuellement chargés de fruits, et les fleurs ne cessent en aucune saison de couvrir la terre de leurs plus riches parures. Râma est l'objet de tous les hommages, et il reçoit spécialement ceux des plus illustres rishis et ascètes, accourus au pied de son trône auguste. Kaousica, Yavakrîta, Veidya, Tchyavana et Katha, fils de Médhâtithi, sont venus des régions orientales. Svastyâtréya, Moumoutchou et Pramatchou sont venus du Midi. Ousadjou, Kamata, Dhaoumya et l'ascète Roudrâçva sont venus des contrées occidentales. Enfin les sept grands rishis, Vasistha, Kâçyapa, Atri, Gaoutama, Visvâmitra, Djamadagni et Bharadvâdja, arrivent du Nord. Après avoir accueilli cette vénérable et pieuse compagnie avec toute la politesse et les honneurs dus à de tels hôtes, Râma reçoit modestement les éloges dont ils le comblent[1]. Les rishis lui rappellent ses victoires prodigieuses sur les Râkshasas, et ils insistent avec une intention très-marquée sur la défaite d'Indradjit, le fils de Râvaṇa. Râma, qui sait combien son frère Lakshmaṇa a eu de peine à tuer Indradjit, le fameux magicien, s'étonne de la louange que les rishis lui prodiguent: « Pour« quoi oubliez-vous, leur dit-il, le vaillant Koumbhakarna et le tout« puissant Râvaṇa, le roi des Râkshasas, et célébrez-vous par-dessus tout « le monde le fils de Râvaṇa, Indradjit? Quelle était donc sa valeur, sa « puissance, sa force? Pourquoi le préférer à Râvaṇa lui-même? Certes « je ne veux point vous adresser un ordre; mais, si je puis le savoir de « vous, et si ce n'est pas un secret que vous deviez garder, je désire « apprendre aujourd'hui la vérité tout entière. Qui a pu faire à Indradjit, « lorsqu'il était encore tout enfant, la grâce de ces dons merveilleux? « Comment a-t-il pu vaincre Indra? Comment a-t-il pu obtenir un tel « privilége et une telle faveur[2]? »

Cette question peut paraître assez étrange dans la bouche de Râma:

[1] *Outtarakâṇda*, sarga ou chapitre 1, çlokas 16 et suiv. — [2] *Outtarakâṇda*, sarga ou chapitre 1, çlokas 31 et suiv. On peut voir dans le *Journal des Savants*, cahier d'octobre 1859, p. 612 et suiv. le combat de Lakshmaṇa contre Indradjit. Le combat dure d'autant plus longtemps qu'Indradjit, habile dans tous les arts de la magie, emploie les ruses les plus diverses pour se soustraire aux coups de son antagoniste. C'est que Lakshmaṇa lui-même est une incarnation divine, et Indradjit ne peut résister au bras d'un dieu.

car il doit connaître des ennemis longtemps combattus par lui aussi bien que les rishis les connaissent. Mais, si cette question est singulière de la part de celui qui la fait, elle semble assez simple en elle-même, et quelques mots y suffiraient. Toutefois les interlocuteurs y attachent la plus haute importance; et, pour y répondre comme il convient, les rishis sont obligés de remonter bien haut et de reprendre les choses presque à la naissance du monde. Les détails dans lesquels ils croient nécessaire d'entrer sont si graves et si nombreux, qu'ils remplissent à peu près la moitié de l'Outtarakâṇḍa, et se déroulent dans une quarantaine de sargas ou chapitres successifs[1]. Les hôtes de Râma, et le roi tout comme eux, se plaisent à ces narrations prolixes et confuses, auxquelles ils prêtent la plus scrupuleuse attention; leur patience est extrême, et nous aurons à les imiter en exerçant aussi la nôtre à leur exemple.

C'est le fameux Koumbhayoni[2], Agastya, qui se charge d'éclairer le roi : « Écoute, ô roi, quelle était la force d'Indradjit, et quelle était son im« mense vigueur; tu apprendras comment il terrassait ses ennemis sans « qu'ils pussent jamais le détruire. Je vais te raconter avec exactitude, « ô Râma, l'origine et la race de Râvaṇa, en t'expliquant les dons insignes « qu'il avait reçus. »

Dans une période antérieure du monde, dans l'âge Kṛita, existait un fils puissant de Pradjâpati, le père de tous les êtres, nommé Poulastya. C'était un rishi brahmanique, un viprarshi, orné de toutes les vertus que devait nécessairement avoir le fils d'un tel père. Retiré dans l'ermitage de Trinavindou, sur une des pentes du mont Mérou, il s'y livrait à toutes les pratiques de la plus austère dévotion. Mais un jour qu'il était en méditation, il fut troublé dans ses devoirs sacrés par quelques jeunes filles du voisinage, qui, attirées par la beauté des lieux, étaient venues y prendre leurs joyeux ébats. C'étaient les enfants des Pannaghis, des dieux, des rishis royaux, et même c'étaient des Apsaras. Le rigide ascète avait éloigné de lui ces jeux bruyants, et il avait effrayé toute cette jeunesse par une menace terrible : « Celle de vous qui « reviendra dans ces lieux que je vous interdis portera dans son sein « un fœtus; et ce sera son châtiment[3]. »

[1] Les quarante premiers sargas de l'Outtarakâṇḍa sont employés à ce récit, qui se développe dans trois mille vers à peu près, sur les sept mille du poëme entier. — [2] *Outtarakâṇḍa*, sarga II, çlokas 3 et suiv. — [3] *Outtarakâṇḍa*, sarga II, çloka 2. On sait toute la puissance qu'ont les malédictions des saints personnages. Elles peuvent atteindre même les dieux; elles sont toujours fatales pour les mortels à qui elles s'adressent, quel que soit leur rang. Une foule de rois maudits par des brahmanes s'en sont fort mal trouvés.

Par malheur, la fille du Râdjarshi Trinavindou n'a pas entendu la défense de l'anachorète; et, à quelques jours de là, elle revient sans intention à l'ermitage, qu'elle ne devait plus revoir. Le sage Poulastya était à ce moment même absorbé dans la lecture du Véda, et, tout brillant du feu d'une dévotion brûlante, il récitait à haute voix un hymne du saint livre. En l'entendant, la pauvre enfant devint aussitôt pâle comme un cadavre, et elle se sentit profondément altérée dans tout son être. Elle se hâte de revenir, comme elle le peut, chez son père, à qui elle ne saurait expliquer la cause de ce déplorable accident. Mais le rishi, qui a une vue supérieure des choses, comprend par intuition d'où vient le mal de sa fille. Il se rend avec elle auprès de Poulastya et il la lui offre en mariage. Le mouni accepte la proposition avec joie, et l'union est consommée. Il en naît un fils que Poulastya appelle du nom de Viçravas, l'*Entendant*[1], en souvenir du moment où sa mère, entendant les mots divins du Véda, avait été frappée du mal que son indiscrétion avait provoqué. Viçravas, élevé par un père aussi pieux, a bientôt acquis toutes les vertus qui font le mouni.

Quand Viçravas est arrivé à l'âge de se marier, l'illustre mouni Bharadvâdja lui donne sa fille. Les époux ne tardent pas à avoir un fils; et, afin que ce fils ressemble le plus possible à son père, on lui donne, par un heureux augure, un nom presque identique en l'appelant Vaiçravaṇa[2]. L'horoscope n'est pas trompeur, et Vaiçravaṇa est peut-être encore plus énergique que son père dans son infatigable ascétisme. Ainsi il passe mille ans de suite plongé dans l'eau, ne se nourrissant que d'air sans jamais prendre le moindre aliment. Ces mille ans s'écoulent pour lui aussi vite qu'une seule année[3]. Brahma, touché de tant de piété, descend du ciel avec les multitudes de dieux qui l'entourent, et, pour récompenser l'ascète, il lui demande quel don il désire. Le mouni ne se fait pas prier, et il demande à Brahma d'être le quatrième gardien du monde, le roi des richesses, comme Yama est le roi des morts, Varouṇa le roi des eaux, et Indra le roi des cieux. Brahma, qui méditait dès longtemps de créer un quatrième gardien du monde, accorde sur-le-champ la demande de Vaiçravaṇa; et, en outre, il lui fait présent du char divin Poushpaka, qui vole seul dans les airs, plus brillant que le soleil. Vaiçravaṇa sera désormais l'égal des autres dieux, comme Brahma vient de le lui

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga II, çlokas 30 et suiv. Ces explications étymologiques plaisent beaucoup aux auteurs des légendes brahmaniques, et elles se représentent fréquemment dans leurs ouvrages. — [2] *Outtarakâṇḍa*, sarga III, çlokas 7 et suiv. C'est encore une allusion étymologique et la suite de la tradition maternelle. — [3] *Outtarakâṇḍa*, sarga III, çlokas 11 et suiv.

assurer. Mais, malgré sa dignité nouvelle, il n'est pas satisfait; et il se plaint à son père que Brahma, quelque généreux qu'il ait été, n'ait pas songé à lui assigner une demeure particulière, comme en ont les trois autres gardiens du monde. Viçravas trouve la plainte de son fils fort raisonnable, et il lui dit : « Écoute : sur le bord de la mer méridionale « se trouve une montagne appelée Trikoûta. Au sommet de cette mon- « tagne est placée la ville charmante de Lankâ, vaste autant que la cité « d'Indra, et construite par Viçvakarman pour la demeure des Râkshasas, « comme Amaravati a été bâtie pour Indra. Fais-en ton séjour, et sois-y « heureux; tu y jouiras de perpétuelles délices. Cette ville est fortifiée « et elle a des portes d'or et de lapis-lazuli. Elle a été abandonnée na- « guère par les Râkshasas, qu'a terrifiés Vishṇou; et à cette heure elle « est vide de ses habitants, qui se sont réfugiés dans le sein de la terre « aux régions infernales. Lankâ toute déserte n'a pas de maître qui la « gouverne. Tu peux aller y habiter; tu ne commettras pas de faute en « l'occupant; et, pour t'en emparer, tu n'auras à donner la mort à per- « sonne[1]. »

Vaiçravaṇa n'hésite pas à suivre le conseil de son père, et l'exécution ne lui présente pas le plus léger embarras. Il se rend à Lankâ, et peu de temps après il a soin de la peupler de Nairitis. Il en fait un séjour magnifique, qu'il quitte quelquefois pour aller rendre ses devoirs à ses vénérables parents, près desquels le porte en quelques instants le Poushpaka.

Râma, en écoutant ce récit, que vient de lui faire Agastya, y prend le plus vif intérêt; et il se dit à lui-même que la ville des Râkshasas a été depuis bien longtemps habitée par eux; il secoue la tête, et, s'adressant de nouveau à Agastya, il lui témoigne l'étonnement qu'il éprouve. Il avait toujours entendu dire que les Râkshasas descendaient de Poulastya; mais il ne paraît plus que ce soit là leur réelle origine. Est-ce que les premiers Râkshasas étaient plus puissants que Râvaṇa et ses fils? Quel fut leur véritable ancêtre? Quel crime avaient-ils commis pour que Vishṇou les ait chassés de Lankâ : « Raconte-moi tous ces évé- « nements ajoute Râma; et dissipe ma curiosité, comme le soleil dis- « perse les ténèbres de la nuit[2]. »

Agastya s'empresse de satisfaire la curiosité du monarque, et voici les renseignements qu'il lui donne. Lorsque Brahma, le père de toutes les créatures, produisit les eaux, il produisit en même temps des êtres

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga III, çlokas 24 et suiv. — [2] *Outtarakâṇḍa*, sarga IV, çlokas 6 et suiv.

chargés de les garder. Un jour ces êtres vinrent trouver Brahma et lui dirent : « Que devons-nous faire, troublés comme nous le sommes par « la crainte de la faim et de la soif? » Brahma, pour toute réponse, leur recommande de bien conserver les eaux. « C'est bien, disent les uns, « conservons-les. » — « Détruisons-les, » disent les autres. Devant ces murmures et cette soumission, le père des créatures s'écria : « Que ceux qui « ont dit : Détruisons-les, soient les Yakshas; que ceux qui ont dit : « Conservons-les, soient les Rakshasas[1]. »

Voilà l'origine des Rakshasas; et, au début de la création, ces êtres, qui plus tard furent si méchants, paraissent avoir été doux et dociles. Parmi eux se distinguent deux frères, Héti et Prahéti, pareils à Kaitabha et à Madhou. Prahéti se voue au célibat; mais il marie son frère à Bhayâ, la sœur de Kâla. Héti a pour fils Vidyoutkéça, qui lui-même a pour fils Soukéça. Ce dernier est, à sa naissance, l'occasion d'un grand prodige[2]. Il venait d'être mis au monde sur la montagne Mandara, et il était délaissé par sa mère, lorsque Çiva, qui passait dans les airs avec son épouse la déesse Oumâ, s'attendrit aux cris de l'enfant et lui donna sur-le-champ l'âge de son père, le rendit immortel et absolument inaltérable, devant vivre à jamais dans un palais aérien. La bonne Oumâ ajoute un don plus précieux encore pour les femmes des Rakshasas : désormais elles concevront et elles accoucheront en un instant, et les enfants qui sortiront de leur sein auront immédiatement l'âge voulu pour continuer de vivre sans le secours de personne[3].

Soukéça, marié à Dévavatî, la fille du Gandharva Grâmanî, a trois fils, Mâlyavat, Soumâli et Mâli. Tous trois sont des ascètes, pleins de la dévotion la plus énergique. Brahma, ému de leurs austérités effrayantes, leur demande ce qu'ils désirent pour récompense de leur piété. Dans la modestie de leurs vœux, les trois frères se bornent à désirer d'être invincibles, de vivre longtemps et de rester toujours unis entre eux. Brahma leur accorde sans discussion l'accomplissement de désirs aussi simples et aussi louables[4]. Plus tard, les trois frères, après

[1] *Outtarakânda*, sarga iv, çloka 13. Voilà encore un jeu de mots étymologique. La racine RAKSH signifie, en effet, « protéger, conserver »; mais, pour le mot Yaksha, l'étymologie n'est pas aussi évidente, et il est difficile de le rattacher à une racine d'où il puisse dériver régulièrement, ainsi que le fait observer M. Gorresio. — [2] *Outtarakânda*, sarga iv, çlokas 21 et suiv. — [3] *Outtarakânda*, sarga iv, çloka 30. On voit que les invraisemblances les plus énormes ne coûtent guère à l'imagination indienne. — [4] *Outtarakânda*, sarga v, çloka 15. Le rôle que l'on fait jouer ici à Brahma montre tout l'orgueil des brâhmanes. Leur piété inspire une admiration sans bornes aux dieux qu'ils ont à leur service.

quelques expéditions contre les Souras et les Asouras, veulent avoir une habitation digne de leur gloire, et ils prient Viçvakarman de leur en construire une. Le divin architecte leur offre la ville de Lankâ, qu'il a bâtie par ordre d'Indra, et qui n'a pas moins de cent yodjanas de long sur trente de large. Les trois frères acceptent cette proposition, et, suivis d'une foule innombrable de Râkshasas, ils vont s'établir à Lankâ, qui est entourée de fossés et de hautes et solides murailles. Là ils se marient aux trois filles d'un Gandharva nommé Narmada, et ils ont bientôt une florissante postérité. Ils pourraient vivre en paix dans leur royaume; mais, abusant des dons que leur a faits la bienveillance de Brahma, ils se mettent à combattre les dieux, les Nâgas, les Rishis, les Dânavas; et, parcourant le monde qu'ils ravagent, ils font cesser partout les cérémonies saintes et les sacrifices[1].

Ces excès sont intolérables, et les dieux épouvantés vont implorer le secours de Çiva, le Dieu des dieux; mais Çiva ne se sent pas de force à vaincre les Râkshasas, et il renvoie les dieux auprès de Vishṇou, qui consent à leur prêter son appui. Cependant les trois fils de Soukéça sont avertis de cette démarche; ils se concertent entre eux et ils résolvent d'affronter le combat. Vishṇou, de son côté, prépare toutes ses forces. La rencontre a lieu, et Vishṇou, après avoir fait un affreux carnage des Râkshasas abattus sous ses flèches, met le comble à leur épouvante en soufflant dans sa terrible conque appelée Pântchadjanya. « Les « sons de la conque divine effrayent les fuyards comme le rugissement « d'un lion effraye, au fond des forêts, les éléphants ivres d'amour[2]. » Vishṇou poursuit ses exploits, et, de son disque tranchant, il coupe la tête de Mâli, celui des trois frères qui s'était chargé du commandement des troupes. Mâlyavat et Soumâli se précipitent au plus vite du haut du ciel, où le combat s'était engagé, et ils se réfugient, avec les débris de leur armée, dans Lankâ, où le vainqueur ne songe pas à les poursuivre. Cependant ils ne s'y croient pas encore en sûreté, et ils vont se cacher dans les régions infernales, demeure des serpents.

Telle est l'origine des premiers Râkshasas, ceux qui descendaient de Çâlakaṭankaṭâ, la femme de Vidyoutkéça. Reste à savoir l'origine des Râkshasas qu'a vaincus Râma, de ceux qui descendaient de Poulastya. C'est à cette dernière branche qu'appartenait le trop fameux Râvaṇa[3].

Quand la terreur des Râkshasas, dispersés par Vishṇou, s'est un peu calmée, Soumâli sort de sa profonde retraite, et il veut retourner

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga v, çloka 45. — [2] *Outtarakâṇḍa*, sargas vi, vii et viii. — [3] *Outtarakâṇḍa*, sarga viii, çlokas 23 et 29 et suiv.

à Lankâ; mais, dans l'intervalle, Vaiçravana, le dieu des richesses, est venu s'y établir. Il n'entend pas quitter un si beau lieu, et Soumâli, pour arranger pacifiquement les choses, lui envoie sa fille Neikasî. Mais elle arrive près de Vaiçravana à un moment peu favorable, à un moment où il faisait un sacrifice à Agni. L'ascète, surpris dans ses dévotions, maudit la jeune fille, tout en l'acceptant pour femme, et son châtiment sera d'enfanter des Râkshasas féroces et terribles dans leurs pensées et dans leurs actes. La jeune fille supplie le mouni de s'adoucir, et il lui promet que, par exception, le dernier de ses fils sera un ami de la justice. En effet, la pauvre mère a quatre fils, qui répondent exactement aux prédictions paternelles. Le premier est un être hideux, épouvantable, qui, sous forme de Râkshasa, est pourvu de dix têtes, de vingt bras, dont les lèvres sont couleur de cuivre, qui a des dents énormes, une large face et des cheveux d'un rouge ardent. La nature frémit à la naissance de ce monstre; les chacals se mettent à vomir des flammes; les animaux carnivores se rassemblent en troupes menaçantes; une pluie de sang tombe du ciel; les nuages mugissent; le soleil se couvre d'un voile obscur; il tombe des météores de feu; la terre tremble; les vents soufflent avec une violence inouïe, et l'océan tout entier se soulève. Le monstre reçoit de son père le nom qu'il mérite, et il s'appelle Daçagriva, c'est-à-dire l'être aux dix têtes[1]. Le second fils est Koumbhakarṇa, et le troisième enfant est une fille, Sourpaṇakhâ, qui, sans être aussi difforme que ses frères, est cependant fort laide; mais le quatrième enfant, Vibhishaṇa, est très-beau, et il est destiné à être toute sa vie un modèle de sagesse et de justice. D'ailleurs, les trois frères commencent par mener la vie la plus exemplaire, et, retirés dans l'ermitage de Gokarna[2], ils s'y livrent à toutes les austérités des ascètes.

Mais quelles étaient précisément ces austérités? demande Râma au sage Agastya. Le narrateur s'empresse de le satisfaire. Koumbhakarṇa se tient, en plein été, exposé à la chaleur de cinq feux qui brûlent autour de lui; dans la saison pluvieuse, il reçoit constamment l'eau du ciel sans jamais chercher un abri; il couche sur la terre; et, dans la saison froide, il est sans cesse plongé dans un étang. Il passe ainsi dix mille années de suite, toujours aussi énergique, toujours infatigable. Vibhishaṇa ne l'est guère moins; cinq mille ans durant, il reste debout

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga IX, çlokas 28 et 33. Le nom spécial est Daçaçirsha; mais le père le change en celui de Daçagriva, qui a tout à fait le même sens; le poëte n'explique pas la cause de ce changement, qui est, du reste, sans importance. — [2] *Outtarakâṇḍa*, sarga IX, çloka 47.

sur un seul pied; et, pour le récompenser, il tombe du ciel une pluie de fleurs; les dieux viennent le féliciter, et les Apsaras l'entourent de leurs danses. Pendant cinq mille autres années, il tient ses bras levés en l'air, récitant en lui-même les Védas et fixant ses regards sur le soleil. Quant au formidable Daçagrîva, il reste un millier d'années sans prendre aucune nourriture; au bout de cette première période, il fait un sacrifice à Agni, et il lui donne une de ses têtes[1]. Après neuf mille ans ainsi employés, il ne lui reste plus qu'une seule tête, et il va la jeter dans le feu comme les neuf autres, lorsque Brahma, plein de compassion, l'arrête; il est satisfait de tant d'abnégation, et il permet au Râkshasa de former un vœu. Daçagrîva demande l'immortalité. C'est là un de ces vœux que Brahma ne croit pas devoir concéder à un être qui sera aussi pervers, et il invite l'ascète à demander un autre don. Daçagrîva souhaite alors d'être invulnérable aux coups de Souparna, des Nâgas, des Yakshas, des Daitiyas, des Dânavas, des Râkshasas et des dieux en général. Brahma accorde volontiers ce don assez beau déjà, et il y ajoute l'immortalité pour les neuf têtes que Daçagrîva s'est coupées. Enfin Brahma fait une dernière faveur plus utile : Daçagrîva pourra revêtir, à son gré, toutes les formes qu'il voudra[2]. Vibhîshaṇa demande pour toute grâce de rester juste toute sa vie. Brahma lui concède ce vœu; mais il y joint l'immortalité, que le sage ascète ne demandait pas. Koumbhakarṇa obtient de dormir six mois de suite et de se réveiller pour prendre quelque nourriture chaque semestre. Ce don ne le charme pas; car, à vrai dire, ce n'est pas lui qui l'a demandé à Brahma; c'est par une supercherie divine qu'il est condamné à dormir presque continuellement. Les dieux s'indignent à la pensée que Koumbhakarṇa puisse recevoir des grâces égales à celles qu'ont obtenues ses frères; et Brahma, pour satisfaire à leurs justes réclamations, appelle la déesse Sarasvatî, qui, dans toutes les créatures, est l'intelligence, la mémoire et la parole. Par l'ordre de Brahma, la déesse entre dans le corps du Râkshasa, et c'est elle qui répond aux questions du dieu. Elle demande le long sommeil, auquel Koumbhakarṇa ne songeait point et qu'il subit bien malgré lui[3].

Cependant Soumâli, apprenant les faveurs dont les trois frères avaient été comblés, sort de la retraite souterraine où il s'était sauvé, et il vient prier Daçagrîva de l'aider à reprendre sur Viçravaṇa la superbe ville de Lankâ. Daçagrîva refuse; mais c'est parce qu'il a l'intention d'acquérir

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga x, çloka 12. — [2] *Outtarakâṇḍa*, sarga x, çloka 24. — [3] *Outtarakâṇḍa*, sarga xi, çlokas 49 et suiv.

Lankâ pour lui-même. Il envoie à Vaiçravaṇa un habile ambassadeur, dont l'éloquence est presque irrésistible. Vaiçravaṇa consulte son père Viçravas, et, d'après son conseil, il cède Lankâ et se retire avec son peuple sur le mont Kailâsa. Daçagrîva, qui n'a plus qu'une seule tête, occupe la ville qu'on lui cède, parce qu'on redoute sa puissance, et il y établit son empire[1].

Un de ses premiers soins est de marier sa sœur la Râkshasî Sourpanakhâ à Vidyoudjdjihva, fils du roi des Dânavas, et il se marie lui-même à Mandodarî, la fille de Maya, seigneur des Daitiyas. A son exemple, Koumbhakarṇa épouse la fille de Vairotchana, nommée Vadjradjvâlâ, et le sage Vibhîshaṇa épouse Saramâ[2], fille du grand Sailousha, souverain des Gandharvas. Daçagrîva a bientôt de Mandodarî un fils qu'il nomme Meghanâda, et que les hommes appellent Indradjit. En venant au monde, l'enfant pousse un cri formidable, qui fait trembler toute la ville et toute la campagne environnante. On crut dit [illegible] d'un nuage chargé de la foudre, et de là le nom de Meghanâda, qui ne signifie pas autre chose que le Nuage qui tonne[3] [illegible] Koumbhakarṇa [illegible] pendant six mois [illegible] Daçagrîva [illegible] magnifique [illegible]

[illegible]

[illegible]

ministres, gardiens de ses trésors, ne venaient le soustraire aux coups de son ennemi pour le porter dans la forêt céleste de Nandana.

Daçagrîva, joyeux de sa victoire, se rend de son côté à la forêt Saravana; là il fait une rencontre qui doit avoir pour lui des suites mortelles, mais dont il ne comprend pas d'abord l'importance. A un certain moment, il se trouve en face du dieu Çiva, qui a revêtu la figure d'un singe. Daçagrîva, qui ne le reconnaît pas, se moque de lui, et le dieu, irrité de tant d'audace, lui prédit qu'un jour naîtront sur la terre des singes qui détruiront Daçagrîva et tout le peuple des Râkshasas. Dans sa colère, le Râkshasa veut se venger sur-le-champ de celui qui lui annonce de tels maux; mais il ne peut faire le moindre usage de ses bras, qui sont enchaînés par une puissance supérieure. Il pousse un cri de rage dont les trois mondes retentissent épouvantés. Toutefois il doit céder et reconnaître la toute-puissance de Çiva. Le dieu plein de clémence lui pardonne, et, en souvenir du cri qu'a poussé Daçagrîva, il lui donne le nom de Râvaṇa, qui veut dire le Retentissant[1]. Râvaṇa s'incline devant le dieu et poursuit dans le monde le cours de ses conquêtes.

Mais la prédiction de Çiva et les menaces qu'elle renferme ne l'ont pas rendu plus sage ni plus maître de lui. En parcourant une forêt de l'Himâlaya, il voit une jeune fille charmante, livrée à toutes les austérités d'un rigoureux ascétisme. Il en tombe passionnément amoureux, et il lui demande qui elle est. C'est la fille du très-pieux Brahmarshi Kouçadhvadja, fils de Vrihaspati. Elle se nomme Védavatî, c'est-à-dire la fille de la parole du Véda, et elle s'est vouée à la vie d'ascète, depuis qu'elle a perdu son père tué par un perfide assassin, et sa mère, qui s'est immolée en se brûlant sur le corps de son époux. Elle reste fille, parce que son père avait fait vœu de ne la marier qu'à Vishṇou Nârâyaṇa. Râvaṇa ne se laisse pas toucher à tant de vertu; et, malgré les résistances de la jeune ascète, « de vierge il la rend femme[2]. » La jeune fille au désespoir se précipite dans le feu pour effacer la souillure dont elle vient d'être atteinte; mais, avant d'expirer, elle annonce à Râvaṇa qu'elle renaîtra plus tard pour sa perte. En effet, c'est Védavâti qui, morte par ce sacrifice immérité, pendant la période Krita, revient à la vie, dans la période Tréta, sous le nom de Sîtâ, fille du roi Djanaka, et qui est la chaste et illustre épouse de Râma.

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga XVI, çlokas 33 et suiv. Nouveau jeu de mots étymologique, tiré de la racine ROU, bruire, raoumi, ravîmi, rourâva, etc. — [2] *Outtarakâṇḍa*, sarga XVII, çloka 25. C'est, dans le poëme, une expression atténuée pour rendre la violence dont la jeune fille est la victime.

Elle reçoit le nom de Sîtâ, parce qu'un jour son père la trouve dans un champ sous le soc de la charrue qui labourait la terre, où l'enfant était enfouie[1]. Plus tard, selon la prédiction de Védavatî, Sita contribue à la mort de Râvaṇa, puisque c'est pour la délivrer de la prison que Râma fait la guerre à Râvaṇa et le tue.

Ainsi Râvaṇa, quels que soient les dons qu'il a reçus de Brahma, sait désormais par qui il doit mourir et pourquoi. C'est une armée de singes qui le vaincra, et il succombera en expiation du forfait qu'il a commis sur une jeune fille sans défense. Mais, à cette heure, le Râkshasa, qui a méprisé les menaces d'un dieu, méprise à bien plus forte raison les menaces d'une femme. Il continue sans aucun effroi la carrière de crimes où il est entré.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Διονυσίου Βυζαντίου Ἀνάπλους Βοσπόρου. *Dionysii Byzantii De Bospori navigatione quæ supersunt una cum supplementis in geographos græcos minores, aliisque ejusdem argumenti fragmentis e codicibus mss. edidit* Carolus Wescher. *Parisiis e typographeo publico*, 1874, in-8° de XXXIV-154 pages.

Le texte original de l'ouvrage de Denys de Byzance sur la Navigation du Bosphore, retrouvé en grande partie, est un événement littéraire d'une haute importance. En annonçant cette découverte nous croyons utile de rappeler les principaux faits qui se rattachent à l'histoire de cet ouvrage, si riche en renseignements de tout genre.

Pierre Gilles, plus généralement connu sous le nom latin de *Gyllius*, se distingua comme savant naturaliste pendant la première moitié du XVIe siècle. Il avait été envoyé en Orient par François Ier pour y recher-

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga XVII, çloka 39 et suiv.

cher d'anciens manuscrits. Obligé par les circonstances de séjourner à Constantinople plus longtemps qu'il ne voulait, il mit à profit ses loisirs en faisant une topographie de cette ville célèbre, et en étudiant les rives du Bosphore. Il avait trouvé un secours inespéré dans l'ouvrage de Denys de Byzance, dont il avait pu se procurer un manuscrit. Ce dernier devint la base de son travail. Mais, pressé par la misère, il s'engagea dans les troupes du Sultan en 1548 et prit part à l'expédition contre les Perses. Peu après, avec l'aide de quelques amis ayant pu acheter son congé, il retourne à Constantinople pour y reprendre son travail sur le Bosphore. Il revient en France en 1550, à la suite de M. d'Aramont, notre ambassadeur; puis il part pour Rome où le cardinal d'Armagnac lui offre un asile. Il était occupé à mettre en ordre tous les matériaux qu'il avait recueillis, lorsqu'il fut pris de la fièvre et mourut en 1555, à l'âge de 65 ans. Ses héritiers publièrent son ouvrage[1] en 1561, mais avec beaucoup de fautes, l'auteur n'ayant pas eu le temps d'y mettre la dernière main.

Dans cet ouvrage se trouve compris en entier celui de Denys de Byzance sur la Navigation du Bosphore, traduit en latin par P. Gilles, d'après l'exemplaire grec qu'il a eu entre les mains. Qu'est devenu ce manuscrit? On n'a jamais pu le savoir. Au siècle suivant, Luc Holstein le chercha vainement dans toutes les parties de l'Europe. Léon Allatius, Du Cange, Banduri, Fabricius, Hudson, et, de nos jours, MM. Ott. Frick et C. Muller se livrèrent aux mêmes recherches, mais sans plus de succès. On comprend dès lors toute l'importance de la découverte que nous annonçons aujourd'hui. Voyons maintenant comment a eu lieu cette découverte.

Ces anciens feuillets en parchemin furent trouvés dans un fascicule que Minoïde Mynas, pendant sa mission en Orient en 1841, avait composé de plusieurs fragments recueillis de divers côtés, fascicule qui, après sa mort, devint la propriété de la Bibliothèque nationale. C'est ce que M. Wescher nous apprend lui-même[2]. Dans un autre passage[3] ce dernier s'exprime ainsi :

« Il y avait déjà six ans que je parcourais les manuscrits de Paris, « lorsque j'eus la bonne fortune de rencontrer dans le résidu de notre « bibliothèque des feuillets en parchemin et en papier contenant en « grande partie, sinon en entier, le texte de Denys de Byzance. J'ai pensé « que je ferais une chose utile, si, en mettant à profit mes faibles con-

[1] *De topographia Constantinopoleos et de illius antiquitatibus libri IV,* Lyon, in 4°. — [2] P. V, note I. — [3] Préf. p. II.

« naissances paléographiques, je transcrivais ces feuillets et si je les pu- « bliais au plus tôt. » Cette bonne fortune dont parle M. Wescher, elle ne pouvait pas lui manquer, car il était chargé de cataloguer les fragments de Denys de Byzance avec les autres manuscrits provenant de la succession Mynas. Ici une petite explication me paraît nécessaire.

Et d'abord je tiens à dégager ma responsabilité comme philologue et comme paléographe, car je serais impardonnable, si, à un moment ou à un autre, ayant eu ces fragments sous les yeux, je n'en avais pas reconnu immédiatement et signalé l'importance. J'ai raconté dans ce même journal[1] comment, en 1863, sur le point de partir pour le mont Athos, j'avais eu, par ordre supérieur, communication de ces manuscrits, qui étaient alors entre les mains de M. Daremberg. Ils me furent confiés pour quelques jours, à l'exception des portions de volume et des feuillets dépareillés qui se trouvaient dans des cartons à part. Les fragments de Denys de Byzance faisaient partie de ces derniers. De là vient qu'il m'a été impossible d'en soupçonner l'existence. Peu après mon retour d'Orient, toute la collection Mynas a été acquise pour le compte de la Bibliothèque nationale et versée dans les dépôts des manuscrits grecs. Il n'a donc pas été difficile à M. Wescher de découvrir les pages dont il s'agit.

Quoi qu'il en soit, nous avons là un beau et intéressant volume, qu seul doit nous occuper en ce moment. L'exécution matérielle de ce volume fait le plus grand honneur à l'Imprimerie nationale. Il est comme un digne pendant à la *Poliorcétique des Grecs*, qui a figuré avec tant de distinction à l'Exposition universelle de 1867. C'est à la France qu'appartient aujourd'hui le manuscrit en question, c'est en France qu'en a été donnée la première édition; il nous semble convenable que les premières améliorations dont ce travail peut être susceptible, paraissent dans un journal français.

Dans une dissertation, intitulée *Commentatio palæographica* et placée en tête du volume, M. Wescher traite avec beaucoup de compétence toutes les questions qui se rattachent à l'ouvrage de Denys de Byzance et aux fragments géographiques nouvellement découverts. Nous en donnerons une très-courte analyse.

Les feuillets en parchemin qui sont la base de l'édition paraissent dater du commencement du XIII^e siècle. Ils faisaient autrefois partie d'un recueil de géographes. Indépendamment des fragments de Denys, ils contiennent plusieurs autres opuscules dont nous parlerons plus loin.

[1] Mars 1868, p. 178.

Trois de ces derniers sont conservés aussi dans le célèbre manuscrit d'Heidelberg (Palatin, n° 398), dont Bast a le premier signalé l'importance. Parmi les papiers de Mynas, M. Wescher a trouvé une note de la main de ce dernier, donnant la notice d'un autre recueil du même genre, et il a pu constater que c'est de ce recueil que proviennent les feuillets en question. On se demande comment et à quel moment Mynas a eu communication de ce manuscrit complet, qui depuis a disparu. Ne serait-il pas resté dans une des malles qu'il avait confiées à un habitant de Salonique, et dont on n'a plus entendu parler?

Les deux recueils contenaient les mêmes ouvrages. Seulement les opuscules compris dans les susdits feuillets sont précisément ceux qui manquent au manuscrit d'Heidelberg, dont le commencement a disparu. Suit une notice très-détaillée de ce dernier avec la note de Mynas, reproduite textuellement. Une comparaison faite avec sagacité permet au savant éditeur de recomposer un premier archétype d'où proviennent ces différents recueils. Il en fait même remonter l'origine à l'époque où florissait la bibliothèque d'Alexandrie, dans laquelle devait se trouver un corps complet des géographes grecs, y compris Ptolémée et Strabon.

Le chapitre consacré aux conditions paléographiques des fragments de Denys est traité avec une excellente méthode. Ponctuation, accentuation[1], particularités concernant les noms propres, notes marginales, abréviations, iotacisme, orthographe[2], etc., rien n'est omis de ce qui concerne ce précieux manuscrit. Ici une question se présente. Ce dernier est-il l'exemplaire dont Gilles s'est servi pour faire son travail, ou bien en a-t-il eu un autre à sa disposition? Après avoir cité les passages qui peuvent éclaircir cette question, M. Wescher se décide pour la seconde supposition. Il croit que cet autre exemplaire provient de la même famille que le Palatin, et peut-être même a été copié d'après les feuillets qui manquent à ce dernier.

Les témoignages anciens sur l'auteur de la Navigation du Bosphore se réduisent à quelques lignes d'Étienne de Byzance et de Suidas. Il paraît établi qu'il a vécu à la fin du IIe siècle de notre ère, avant 196,

[1] M. Wescher a noté avec la plus grande exactitude toutes les fautes d'accent, en ayant soin de les corriger dans son texte. Je trouve cependant, p. 10, 17, *σΊεριφὸς* au lieu de *σΊέριφος* que le manuscrit donne régulièrement. P. 13, 1, *τῶν ἱερειῶν τὴν ἁρπαγήν*. Le mot *ἱερειῶν* ainsi accentué viendrait de *ἱέρεια*. Il faut *ἱερείων*, comme porte le manuscrit. — [2] P. 14, 13 on lit *παρολισθάνει* pour *παρολισθαίνει*. *Retinendum censui*, dit en note M. Wescher. Mais alors pourquoi, p. 18, conserver *διολισθαίνοντα*? (Voy. plus loin p. 217, n. 7). Ces différences tiennent certainement à des négligences de copiste, et il eût été mieux d'adopter une orthographe uniforme.

année dans laquelle Septime Sévère a détruit Constantinople. Quant à son ouvrage, il est très-précieux parce qu'il nous fait connaître dans les plus grands détails un des endroits les plus célèbres du monde ancien. Les ruines, les temples, sont indiqués; les renseignements historiques y abondent, et les traditions mythologiques ne sont données qu'avec une certaine réserve. On y trouve même quelques renseignements intéressant les sciences naturelles. Denys de Byzance part de Constantinople et parcourt tous les endroits du Bosphore en commençant par la côte d'Europe et en finissant par celle d'Asie. Sous le titre d'*Ordo Anapli*, M. Wescher donne par ordre la liste de toutes les localités nommées dans ce parcours. Le style de l'auteur rappelle un peu l'affectation de Pausanias; le nouvel éditeur croit même y remarquer une imitation de la manière de Thucydide.

L'*Ἀνάπλους* de Denys étant la partie importante du livre de M. Wescher, nous croyons utile d'en examiner le texte avec le plus grand soin et de signaler les améliorations dont il nous paraît susceptible. Avant d'entreprendre cet examen, nous indiquerons sommairement les opuscules publiés à la suite. Ils sont au nombre de sept, provenant du même manuscrit :

I. [*Anonymi*] *Summaria ratio geographiæ in sphæra intelligendæ.*
II. [*Anonymi*] *Geographiæ expositio compendiaria.*
III. *Agathemeri Geographiæ informatio.*
IV. *Ventorum*[1] *situs et appellationes*, d'après l'ouvrage d'Aristote *De signis*.
V. *Hannonis Periplus Libyæ.*
VI. *Fragmentum Chrestomathiæ*, d'après Strabon.
VII. *Plutarchi De fluviorum et montium appellationibus.*

Aucun de ces opuscules n'était inédit. Le nouveau travail, par conséquent, n'est utile qu'au point de vue des variantes fournies par le manuscrit Mynas. Quelques notes critiques de l'éditeur accompagnent le premier et le dernier de ces opuscules.

Viennent ensuite deux appendices contenant des extraits qui intéressent la géographie des Grecs. Le premier comprend des scholies nouvelles sur Denys le Périégète et une cosmographie anonyme avec des fragments des scholies d'Aratus. L'autre appendice donne dix extraits sur l'Adiabène[2], l'Arabie Pétrée, la ville des *Norici* appelée *Viru-*

[1] On trouve aussi cet opuscule dans le cod. gr. Paris. 2048, fol. 71 v°. Mais je ne crois pas qu'il fournisse des leçons importantes. — [2] J'ai trouvé aussi ce fragment dans le cod. gr. 2511, fol. 73 v°. J'indique seulement les variantes nouvelles.

nium, les Gètes, la Bretagne, le mont Vésuve, l'île *Brittia*, le Danube[1], l'île de Chypre, et un fragment inédit de Ctésias sur le poivre.

Ces extraits, à l'exception du neuvième sur l'île de Chypre, proviennent tous du même manuscrit (n° 607 A, suppl. grec) de la collection Mynas. Plusieurs avaient été déjà publiés, soit dans Banduri, soit dans Procope, auxquels les notes renvoient. J'indiquerai en outre Suidas, où se trouvent textuellement les deux premiers extraits sur l'Adiabène et l'Arabie Pétrée[2].

Quant aux autres, ils étaient inédits, moins toutefois celui qui concerne la ville nommé *Virunium*. Je l'avais déjà publié avec une traduction française dans ce même journal (1872, p. 389); M. Wescher s'en étant aperçu ultérieurement a donné cette indication dans son *Addenda*, où il corrige, d'après mon texte, une mauvaise ponctuation, qui dénaturait le sens du sien. Ce manuscrit 607 A est un de ceux que j'avais eus en communication au moment de mon départ pour le mont Athos. Il avait attiré mon attention. J'y avais même copié les morceaux inédits cités plus haut et d'autres, dont je comptais faire usage suivant l'occasion. C'est d'après ce manuscrit que j'ai communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et publié dans la *Revue archéologique* le fragment si curieux d'Appien sur l'oionoscopie ou la divination par les oiseaux, fragment qui a été reproduit en dernier lieu par M. C. Müller dans le V° volume des *Historiens grecs* de la collection Didot.

Aux renseignements recueillis par M. Wescher sur la géographie des Grecs, je joindrai un document que j'ai trouvé dans un manuscrit de Paris (n° 1389, fol. 387 v°). C'est une liste des principales îles de la Grèce et du Péloponèse avec leur périmètre estimé en milles.

Τῆς Κύπρου τὸ περίμετρον μίλια χν'.	Chypre, 650 milles.
Τῆς Κρήτης χνϐ'................	Crète, 652.
Τῆς Εὐϐοίας υν'................	Eubée, 450.
Τῆς Σικελίας χο'................	Sicile, 670.
Τῆς Σαρδὼ χν'................	Sardaigne, 650.

Lin. 1, ἡ χώρα om. L. 2, ἐν ᾗ ἐσ7.—λέγεται δὲ ἡ τοιαύτη χώρα Ἀδ. — L. 3, ἐν αὐτῇ ποτ. — L. 4, Νινευὴ πόλις—ἡ ἐν τοῖς κτ. — L. 6, ἐκεῖ—ἀναδ. πν. — L. 7. καὶ πάν. — L. 8, ὀσφρήσαιτο—ἐσκεδάννυται καὶ κατ' εὐθ. L. 10, ὑψηλῷ. — L. 11. ἐν ἱερῷ τῆς Ἀσ. ὅτι παντα. Quelques-unes de ces variantes doivent être adoptées. — [1] Ce fragment se trouve ordinairement dans les recueils de conciles. Je l'ai rencontré aussi dans un manuscrit du couvent d'Iviron au mont Athos, mais les variantes ne valent pas la peine d'être citées. J'indiquerai aussi J. Lydus, *De Magistr. Rom.* III, xxxii, p. 208, ed. Bonn., où l'on retrouve presque textuellement le paragraphe donné p. 122, 26 sq. du vol. de M. Wescher. — [2] Suid. v. Θεὺς Ἄρης.

Τῆς Βρετανοίας (*sic*) φ'	Bretagne, 500 milles.
Τῆς Λέσβου σξ'	Lesbos, 260.
Τῆς Χίου ρλ'	Chios, 130.
Τῆς Ῥώδου (*sic*) ρη'	Rhodes, 108.
Τῆς Πελοποννήσου ψλ'	Péloponèse, 730.

Je laisse à d'autres le soin de discuter ces chiffres; une discussion de ce genre nous entraînerait beaucoup trop loin.

Je reviens à l'ouvrage de Denys de Byzance sur la Navigation du Bosphore. On possède maintenant un peu plus de la moitié du texte grec. Le commencement, c'est-à-dire la préface, était déjà connu ainsi que la fin, qui avait été publiée à Londres en 1866 et donnée de nouveau par M. Müller dans le V[e] volume des *Historiens grecs* de Didot. Quant à la partie qui manque, elle a été reproduite en latin d'après la traduction de Gilles, afin qu'on eût l'ouvrage complet. Dans son édition de la *Poliorcétique des Grecs*, M. Wescher s'est montré très-habile paléographe. Cette habileté est reconnue et acceptée. Aussi tout d'abord l'idée ne m'est-elle pas venue de revoir le manuscrit après lui. J'aurais craint d'entreprendre un travail inutile et qui n'aurait pour moi d'autre résultat qu'une perte de temps. Mais, ayant rencontré dans le texte de Denys des passages incorrects, et ayant conçu le soupçon que certaines abréviations avaient été mal comprises, j'ai cru devoir recourir au manuscrit. J'ai pu alors constater que la science paléographique de l'éditeur s'était trouvée quelquefois en défaut[1], et qu'il avait commis plusieurs erreurs qui auraient pu être évitées. La discussion qui va suivre le prouvera suffisamment. Toutefois je dois dire, pour sa justification, que le manuscrit est très-difficile à lire; l'écriture est fine, serrée et pleine d'abréviations.

P. 3, 6. L'auteur dit que le courant du Bosphore ne suit pas une ligne directe, mais qu'il est brisé sans cesse par les promontoires qui s'avancent. On trouve ensuite cette phrase : *κυκᾷ μὲν γὰρ ἐν ὀλίγῳ τὸ ῥεῦμα, καὶ τῇ σἰενοχωρίᾳ τῶν ἠπείρων Θλιβόμενον σπασμῷ καὶ ταράχῳ κατεισιν*, « car il se répand dans un espace très-étroit, et, resserré entre « les deux continents, il descend plein d'agitation et de bruit. » Le mot *κυκᾷ* « il se mêle, il se répand », est une conjecture de M. Wescher. Cette correction ne me satisfaisait pas. Le verbe *κυκάω*, *κυκῶ*, employé à l'actif, ne peut pas avoir le sens du passif. Mais, en recourant aux notes, j'eus bien vite le mot de l'énigme. On y lit en effet : « *κυκᾷ*] *conjeci. Ponunt*

[1] Voy. plus bas p. 209, 212 et 216.

« *κυκώ membranæ.* » Je remarquai l'accent aigu sur *κυκώ*, qui ne signifie rien, et dès lors je fus convaincu que c'était là un mot inachevé, dont la fin se trouvait dans *μὲν*, pris à tort pour la particule. L'accent grave sur cette syllabe devait être tout simplement l'abréviation paléographique signifiant *ὸν*, c'est-à-dire *κυκώμενον*. Je vérifiai le fait dans le manuscrit, qui me donna complétement raison. La phrase maintenant marche régulièrement : *κυκώμενον γὰρ..... καὶ θλιβόμενον κ.τ.λ.*

P. 8, 15. « Vient ensuite un endroit nommé Κῆπος (Jardin), parce « que le sol en est remarquablement favorable à ce genre de culture; « on tire aussi de la mer des produits avantageux, » *τὴν δὲ ἀπὸ τῆς θαλάσσης ἐργασίαν ἐπίκτητον ἔχων.* « Car, ajoute le texte, la mer n'était « pas exploitée dans cet endroit, étant restée même inexplorée jusqu'a« lors, » *οὐ πάλαι γὰρ ἀνευρίσκεται τέως ἄρτι καὶ ἀνερεύνητος οὖσα.* Je m'expliquais difficilement cette alliance des deux mots *τέως* et *ἄρτι*, qui disent ici à peu près la même chose. Je pensais qu'il fallait corriger *ἕως ἄρτι*, formule usitée pour exprimer « jusqu'à présent. » En consultant le manuscrit, je découvris une tout autre correction. Il y a très-distinctement *ἀργὴ* et non *ἄρτη*, comme M. Wescher le dit en note. L'accent est sur la dernière syllabe et non sur la première, ce qui justifie la leçon, lors même qu'on ne verrait pas clairement le Γ qui a été pris à tort pour un Τ[1]. La leçon *ἀργὴ* est la véritable; elle est très-bien amenée par le mot *ἐργασίαν* qui précède. L'adjectif *ἀργὸς*, à l'époque où Denys écrivait, n'était plus épicène. On disait *ἀργὴ* au féminin. *Ἀργὴ γὴ, χώρα*, signifie « une terre, un champ inculte. » Appliqué à la mer, ce mot veut dire « non soumise au travail, non exploitée. » Le sens sera : « car anciennement ces parages n'étaient point explorés, cette mer « étant alors inexploitée et non recherchée. »

M. Wescher a fait plusieurs bonnes corrections, mais quelquefois il a changé à tort, suivant moi, la leçon du manuscrit.

P. 11, 14. « Au milieu sont des marais avec de bons pâturages et des « prairies fournissant aux bestiaux une nourriture abondante, » *ἕλη τε εὔβοτα καὶ λειμῶνες ἀφθόνους ἀναδιδόντες νομὰς βοσκημάτων.* Le manuscrit porte *εὔβοα*, leçon adoptée par P. Gilles, qui traduit inexactement *paludibus boum nutricibus*. Il faudrait *bobus abundantibus*, riches en bœufs. L'éditeur a cru devoir corriger *εὔβοα* en *εὔβοτα*, et il ne met pas en doute la vérité de cette correction. Je n'aurais pas d'objection à faire

[1] Il eût été utile d'indiquer cette forme du Γ dans le commentaire paléographique.

contre εὔβοτα appliqué à ἕλη, si ces mots n'étaient pas suivis d'une autre désignation qui dit exactement la même chose. Il me paraît évident que l'auteur a voulu distinguer les ἕλη riches en bœufs et les prairies fournissant de gras pâturages. Le mot ἕλος signifie non-seulement marais, mais aussi lieu boisé et marécageux propre aux bestiaux. Homère [1] l'emploie souvent dans ce sens : « Hector, dit-il, est pareil à un « lion furieux lorsqu'il attaque des génisses qui, nombreuses, paissent « l'herbe humide d'un vaste marais. »

. . . . Βουσὶν ἐπελθὼν
Αἵ ῥά τ' ἐν εἰαμενῇ ἕλεος μεγάλοιο νέμονται.

Apollonius de Rhodes [2] cite aussi des génisses qui paissent dans un marais plein d'herbes, ἕλος λειμώνιον. Quant à εὔβοος, bien qu'il soit très-rare, ce mot est excellent. Il est formé comme πολύβοος, εὔνοος, εὔροος, etc. D'après ce qui précède, je crois qu'on doit conserver la leçon εὔβοα.

P. 21, 14. « Quelquefois cependant, la violence du courant venant à « diminuer, les matelots *ad ipsa saxa crepidinis littoreæ contendant contra « fluctus,* » traduction des mots ἐν τῷ χρῷ τῆς ἀποβάσεως καὶ παρ' αὐτὰς τὰς πέτρας ἁμιλλῶνται τῷ ῥεύματι. Le manuscrit porte ἐν τῷ ῥῷ, ce que M. Wescher change en ἐν τῷ χρῷ, en se référant à ἐν χρῷ τῆς πέτρας, *ad summa saxa*, qu'on trouve quelques lignes plus haut. Je ne sais pas s'il se rend bien compte de cette correction. Quant à moi, j'avoue ne pas comprendre le sens de ἐν τῷ χρῷ τῆς ἀποβάσεως, que je ne retrouve pas dans la traduction *crepidinis littoreæ*. Mais une objection plus grave se présente. La formule ἐν χρῷ est un idiotisme consacré, et qui se rencontre sans cesse pour signifier à la surface, tout près d'une chose. Mais on n'a jamais dit ἐν τῷ χρῷ avec l'article. Je ne connais pas du moins un seul exemple de cette formule modifiée. Je crois donc qu'il faut conserver ἐν τῷ ῥῷ τῆς ἀποβάσεως. Cette expression, suivant moi, signifierait : dans le cours de la descente, c'est-à-dire à l'endroit où la mer est moins profonde, auprès des rochers eux-mêmes, les pilotes luttent contre le courant en appuyant leurs rames sur la roche. Il est plusieurs fois question de ce courant, ῥοῦς, dans les lignes précédentes [3]. L'au-

[1] Il. O, 631. — [2] 4, 976. Platon réunit aussi les deux mots, dans le Critias, p. 114, E : καθ' ἕλη καὶ λίμνας. Nonn. Dionys. I, 112 : οὐχ ἕλος, οὐ λειμῶνες ἐν οἴδμασιν. — [3] Lin. 7 : τῷ πνεύματι τοῦ ῥοῦ; et lin. 12 : πολὺν τὸν ῥοῦν.

teur ne craint pas de se répéter, mais en variant ses termes, ἐν τῷ ῥῷ et τῷ ῥεύματι, comme παρ'αὐτὰς τὰς πέτρας et εἰς τὰς ῥαχίας.

P. 33, 2. Deux endroits portent le nom de Δίσκοι, *Disci*. Le premier est plus grand, μείζων μὲν ὁ πρῶτος. Le second est beaucoup plus petit, παρὰ πολὺ δὲ ὑποδεέστερος [ὁ ἕτερος]. Au lieu de ὑποδεέστερος, le manuscrit de Londres donne ὑπὸ δὲ ἕτερος, d'où M. C. Müller supplée ὁ ἕτερος, restitution adoptée par M. C. Wescher, qui cherche à l'expliquer paléographiquement en montrant que les deux désinences έστερος et ἕτερος ont bien pu s'absorber l'une et l'autre. Rien de mieux, si la correction était la véritable, mais elle me paraît impossible. Jamais πρῶτος n'est suivi de ἕτερος. C'est comme si nous disions en français : le premier, l'autre. Il faut de toute nécessité suppléer δεύτερος, ce qui, du reste, ne modifie point la version latine *multo vero minor secundus*. J'ajouterai que, même avec cette nouvelle correction, l'observation paléographique de M. Wescher peut subsister en partie.

Le texte de Denys de Byzance, dans la partie conservée par le manuscrit Mynas, présente quelques petites lacunes. Le savant éditeur a essayé d'en restituer deux. Nous examinerons ces restitutions.

P. 13, 5. L'auteur parle d'une colline située dans le voisinage de Drepanum et qui est fortement inclinée du côté de la mer, ἀθρόως ἀποκλινὴς ἐπὶ τὴν θάλασσαν. Le mot ἀποκλινὴς est une conjecture de M. Wescher; le manuscrit donnant seulement κλινὴς précédé de cinq ou six lettres confuses. Il s'appuie sur un autre passage où le verbe ἀποκλίνεται[1] avec πρὸς est employé dans les mêmes conditions. Ce mot ἀποκλινὴς est excessivement rare[2]; on n'en connaît qu'un seul exemple tiré du poëte Manéthon. D'un autre côté, si nous comparons Denys de Byzance avec lui-même, nous trouverons l'expression dont il s'est servi dans un passage analogue. Ainsi, p. 20, 15, il dira : « En face est une « colline peu élevée, descendant par une pente douce vers la mer, λόφος ὕπτιος ἠρέμα κατακλινὴς[3] ἐπὶ θάλατταν. Le mot κατακλινὴς est beaucoup plus usité; il a, de plus, l'avantage de restituer quatre lettres κατα, au lieu de trois ἀπο. Du reste, ce qui met la question hors de doute, c'est que le manuscrit fournit lui-même cette leçon, comme correction définitive.

[1] Aristote s'en sert avec εἰς, Probl. 5, 6 : τὸ ὑγρὸν εἰς ἓν μόριον ἀθρόον ἀποκλίνει. — [2] Je m'étonne que M. Wescher n'ait pas admis ce mot dans son *Index græcitatis*. — [3] Dans la traduction latine : *collis sensim supinus declinans ad mare*. J'aimerais mieux, *supinus sensim declinans*.

L'auteur continue : « Ce promontoire s'appelle Βουκόλος, en honneur « du bouvier qui avait montré le corbeau enlevant une partie des victimes qu'on immolait en sacrifice à Apollon, » ὀνόμασῖαι δὲ Βουκόλος, εὐχαρίστου μνήμης τὸν μηνυτὴν ἀξιωσάντων· ἔνθεν ἰδεῖν δοκεῖ τὸν κτίστην ὄρνιν. « C'est là qu'il avait cru voir le corbeau fondateur de la ville. » Ce verbe δοκεῖ, au present, ne peut s'expliquer, sans parler même de la construction de la phrase, qui est trop coupée. Peut-être pourrait-on lire et suppléer τὸν μηνυτὴν ἀξιωσάντων, [ὃς] ἔνθεν ἰδεῖν [ἐ]δόκει κ. τ. λ. La version latine pourrait être conservée : *Bucolon grata memoria prosecuti indicem qui ex hoc loco speculatus est urbis conditorem corvum*. Les mots *qui speculatus est* répondent exactement aux parties suppléées.

P. 13, 11. « En tournant le promontoire on trouve un long golfe appelé « Auléon, » Αὐλεὼν, ὄνομα, puis une lacune. Vient ensuite la phrase « ouvrage de Philippe de Macédoine, » Φιλίππου κ.τ.λ. Suivant M. Wescher il manquerait ἐνταῦθα ou quelque chose du même genre. Il cite ici les termes dont se sert P. Gilles : *Post Auleona Dionysius dicit esse pontem*, et il ajoute qu'ils ne peuvent servir à combler la lacune. Je crois, au contraire, qu'une restitution se présente tout naturellement. Je lirais d'abord ὀνομαζόμενος au lieu d'ὄνομα, ce qui répondrait à la version latine *appellatus*, et je suppléerais καὶ γέφυρα, c'est-à-dire « le golfe nommé « Auléon, et un pont, ouvrage de Philippe de Macédoine, etc. » Le verbe au présent καταβάλλει de la ligne suivante ne donne pas un sens satisfaisant. Peut-être faut-il corriger κατέβαλε.

Pour publier la partie inédite du texte de Denys de Byzance, M. Wescher a eu un secours inappréciable, et que les premiers éditeurs ont bien rarement, c'est la traduction latine de l'ouvrage entier faite au XVIe siècle. « J'ai donné, dit-il [1], la version latine, partie d'après celle « de Gilles, partie en corrigeant cette dernière pour la mettre d'accord « avec le texte grec. » Ce principe n'a pas toujours été très-bien observé dans la pratique, comme il est facile de le démontrer.

P. 19, 10. « Il y avait dans les environs de Chalcédoine une plaine « fertile et favorable à la culture de la vigne, εὔγειον καὶ φιλάμπελον. « Archias le Thasien, fils d'Aristonyme, s'y établit avec ses compagnons « dans l'intention d'y fonder une ville. Mais les habitants l'en empê« chèrent. Forcé de se retirer, il alla se fixer à Énos en laissant son nom « (Ἀρχεῖον) à la localité qu'il venait de quitter, Ἀρχίας μὲν δὴ μεταναστὰς,

[1] Préf. p. III.

« *Aἶνον οἰκίζεται· τῷ τόπῳ δὲ ἀπολείπει τοὔνομα.* » La traduction latine dit tout autre chose : *Archias illis, qui cum eo migrassent, Ænon dedit habitandum locoque nomen reliquit*, « Archias fixa Ènos pour demeure à ses « compagnons. » Il est clair que Gilles avait sous les yeux ou a cru lire *μετανάσ7ας*, « les colons, » au lieu du participe *μεταναστὰς*, « s'étant éloigné. » La dernière leçon est la véritable, mais la version latine aurait dû être modifiée, pour qu'elle fût d'accord avec le texte.

P. 10, 12. « Des fleuves, en apportant un grand amas de matières « molles, rendent la mer légère et vaseuse dans cet endroit, » *ἐλαφρὰν καὶ τεναγώδη παρέχονται θάλασσαν*. Le latin dit *mare vadosum ac cænosum*. Le mot *vadosum* n'a aucune espèce de rapport avec *ἐλαφράν*. On trouve ailleurs, p. 5, 2, la même alliance d'expressions : *ἐλαφρὰς καὶ τεναγώδεις ἀποβάσεις*, mots qui sont rendus par *tenues ac paludosos recessus*. Il est évident qu'il n'y a pas erreur dans le mot *ἐλαφρὰς*, qui est régulièrement traduit par *tenues*. C'est encore dans le même sens que l'auteur emploie *μετέωρος*, p. 11, 1 : *μετέωρος καὶ τεναγώδης ἀνάχυσις*, *sublimis et cænosa effusio*. On peut rapprocher ces passages de celui d'Hésychius, qui, parmi les explications de *τέλμα*, cite *ἔλαφος* (sic), et surtout d'un article de Zonare ainsi conçu : *Τεναγώδης· τόπος ἐλαφρός*. Cet adjectif *ἐλαφρὸς* avait aussi quelquefois le sens de dangereux, *periculosus*, mais je ne pense pas que l'auteur ait pu dire : « rendent la mer dange- « reuse et vaseuse. » Ici l'effet serait indiqué avant la cause, ce qui est contraire à la logique. Suivant moi, il faudrait prendre ici le mot *ἐλαφρὸς*, léger, dans le sens de doux ; ce sont les eaux douces, c'est-à-dire peu salées, par suite du mélange des fleuves qui se déversent dans cette partie du Bosphore. Quoi qu'il en soit, le texte et la traduction cités plus haut, *ἐλαφρὰν* et *vadosum*, ne s'accordent pas, et je m'étonne que l'éditeur ne s'en soit pas aperçu.

J'ai montré les secours que l'on peut tirer du manuscrit ; il me reste à examiner certains passages du texte qui me paraissent défectueux[1].

P. 2, 15. « La mer (le Pont-Euxin) retourne se mêler avec le lac « (Mæotis), et nombre de fleuves qui descendent des deux continents

[1] P. 31, 10, *διαφέρει τοσούτῳ... ὅσον θάλατ7α*. M. Müller a corrigé *ὅσον* en *ὅσῳ*. Les manuscrits donnent *ὅσον* que je conserverais comme M. Wescher, mais je changerais *τοσούτω* en *τοσοῦτον*. Avec *διαφέρω* on se sert toujours de *τοσοῦτον... ὅσον*. (Voy. le *Thes.* col. 2,323, A.) Il y avait peut-être dans un ms. *τοσοῦτ*, qui aura été pris à tort pour *τοσούτῳ*.

« adoucissent la dureté naturelle de ses eaux. » Je traduis littéralement la phrase grecque : [illegible] La version latine rend les mots [illegible] par *mare immaditum*. Cet *immaditum* ne peut se comprendre à aucun point de vue. Par [illegible] l'auteur veut dire, je crois, que les eaux du Pont-Euxin vont retrouver celles du lac Mæotis pour se mélanger avec elles. Le verbe [illegible] se rapportant à [illegible] nous donne une construction irrégulière, en ce sens que [illegible] s'applique aux fleuves et non à la mer. Il faudrait ajouter [illegible]. Je proposerais [illegible] au lieu de [illegible], le verbe [illegible] s'entendrait de la mer [illegible], qui, grâce aux fleuves nombreux, etc., adoucit la dureté naturelle de ses eaux. Dès lors, l'expression [illegible] ne peut plus s'entendre que dans sa véritable application.

P. 1, 5. Il s'agit d'un golfe qui présente toute la sûreté d'un port. Je suis obligé de citer la phrase entière, qui donne lieu à plusieurs observations critiques : [illegible]. C'est-à-dire, en se conformant à la traduction latine, « il est sûr à l'égal d'un port, « d'abord parce qu'il est entouré de tous les côtés de montagnes et de « collines qui le défendent contre les vents, ensuite parce que, par der- « rière, des fleuves entraînent avec eux en descendant un amas abon- « dant de terres molles, enfin parce que s'avance un promontoire « sur lequel la ville est située. » Les trois causes de sûreté sont indiquées avec soin ; seulement on ne comprend pas comment les fleuves mentionnés peuvent y contribuer. Le datif *ποταμοῖς* dépend d'*ἀσφαλὴς* comme *ὄρεσι*, ce qui donne une construction des plus rares. Le manuscrit nous aidera, en partie du moins, à sortir d'embarras. Il porte en effet très-distinctement *ποταμοὶ* et non *ποταμοῖς*. Dès lors *καταφέρουσιν* n'est plus un participe[2], mais bien la troisième personne du pluriel de *καταφέρω*. Nous avons donc une nouvelle phrase, qui ne dépend plus d'*ἀσφαλὴς*. Voilà déjà un pas de fait, grâce à cette leçon importante. Mais une nouvelle difficulté se présente. Le *ἐν κύκλῳ μὲν* de la ligne précédente annonçait un correspondant, *κατόπιν δὲ*, avec la même cons-

[1] Ailleurs, p. 16, 4, l'auteur dit : *Ἔρμα πλήθει τῶν ὀσῖρεων ἐπιλευκαινόμενον.* — [2] La même phrase se retrouve plus loin, p. 10, 11 : *τῶν ποταμῶν, οἱ συνεχῆ καὶ μαλθακὴν καταφέροντες ἰλύν.*

truction, c'est-à-dire avec le datif *ποταμοῖς*. Je crois que les mots *ἐν κύκλῳ μὲν* proviennent d'une fausse lecture, et qu'il faut corriger *ἐγκυκλώμενος*. La phrase marcherait ainsi : « *ἀσφαλὴς δὲ ὅσα λιμὴν ἐγκυκλώμενος ὄρεσι... κατόπιν δὲ ποταμοὶ κ. τ. λ.*, « sûr comme un port entouré de « montagnes. . . Par derrière descendent des fleuves, etc. » Tout devient régulier; la construction embarrassée d'*ἀσφαλὴς* avec un datif disparaît, en même temps que le second *μὲν*, le premier se trouvant déjà à la ligne précédente, « *βαθὺς μὲν... ἀσφαλὴς δέ*. »

Reste une dernière difficulté dans la troisième partie de la phrase générale : *κατὰ σῖόμα δὲ, ὑπὸ τῆς ἄκρας ἐφ' ἧς ἡ πόλις*. La version latine, que j'ai reproduite en français, *in ore vero promontorium emineat ubi situm est Byzantium*, ne répond pas exactement au texte grec. L'expression *ὑπὸ τῆς ἄκρας* ne se comprend pas, car la traduction littérale serait : « à l'embouchure sous le promontoire sur lequel la ville est située, » ce qui donnerait encore une phrase inachevée. Faute de mieux, je proposerais de corriger *κατὰ σῖόμα* en *κατάσῖημα*, vieux mot cité par Hésychius comme signifiant « rade, mouillage. » Le sens et la construction se trouveraient d'accord : « une rade sous le promontoire, etc. » Une notion du même genre se trouve ailleurs, p. 20, 17, *ἄκρα προτενὴς, πολὺν ἐγκολπιζομένη λιμένα*, « un promontoire qui protége un grand port. » Dans le cas, cependant, où l'on voudrait conserver la formule usitée *κατὰ σῖόμα*, on pourrait peut-être supposer une lacune et lire *κατὰ σῖόμα δὲ [λιμὴν] ὑπὸ τῆς ἄκρας κ. τ. λ.*

P. 6, 14. *Τὸν δ' ἔνθεν παραμεμψάμενοι κατὰ βάθος κ. τ. λ.* Avec *παραμεμψάμενοι*, il n'y a plus de construction. Il faut corriger *παραμεμψαμένοις*, *prætereuntibus deinde*, comme donne très-bien la version latine de M. Wescher. C'est une tournure familière à l'auteur. Ainsi, p. 13, *Κάμψαντι δὲ τὴν ἄκραν*; p. 22, *Κάμψαντι δὲ τὰς Ἑσῖίας*.

P. 7, 14. Il y a plusieurs observations à faire sur ce paragraphe. L'auteur, parlant de deux temples dédiés, l'un à Junon et l'autre à Neptune, ajoute : *λέγεται δὲ αὐτῶν οὐδὲν, ὅτι μὴ τοὔνομα*, « on ne cite rien « d'eux que le nom, » *quarum (ædium) solum nomen exstat*, suivant la traduction latine. Nous avons là une construction vicieuse, *λέγεται αὐτῶν οὐδὲν*; il faudrait *περὶ αὐτῶν*. De plus cette assertion est contredite par ce qui suit; car Denys indique immédiatement la manière dont ces temples ont été détruits. D'où je serais porté à croire qu'il faut lire *λείπεται* au lieu de *λέγεται*, « il ne reste plus rien que le nom. »

Voici maintenant comment ces événements sont racontés. « L'un de

« ces temples a été brûlé par les Perses pendant l'expédition de Darius « contre les Scythes, » suivant la traduction latine. C'est bien là le sens, mais cette traduction ne reproduit pas la physionomie du grec : τὸν μὲν γὰρ οἱ σὺν Δαρείῳ κατὰ τὴν Περσῶν ἐπὶ Σκύθας ἔλασιν ἐνέπρησαν veut dire « les compagnons de Darius le brûlèrent pendant l'expédition des Perses contre les Scythes. » Le manuscrit donne οἱ σὺν Δαρείῳ Περσῶν κατὰ τὴν κ.τ.λ. M. Wescher a fait la transposition à cause du génitif Περσῶν, qui ici est irrégulier. P. Gilles, en traduisant *Persæ*, indique clairement qu'il a lu Πέρσαι. J'aimerais mieux cette leçon, οἱ σὺν Δαρείῳ Πέρσαι, « les Perses qui accompagnaient Darius. » L'auteur continue : « Quant au temple de Pluton, il fut détruit par Philippe de Ma- « cédoine, qui avait eu besoin de matériaux pendant qu'il faisait le siége « de la ville, ἡνίκα προεκαθέζετο τῇ πόλει, *quam urbem obsideret*. » Ce dernier détail manque dans P. Gilles. Il s'agit bien en effet du siége de Byzance par Philippe. Seulement le mot προεκαθέζετο m'inspire quelques doutes. Ce verbe a un sens un peu incertain au point de vue qui nous préoccupe. Il signifie « présider, être placé devant, » d'où peut-être camper devant une ville et par suite assiéger, comme l'entend M. Chassang ; le *Thesaurus* ne cite qu'un seul exemple[1] dans cette dernière acception. Il y aurait un mot qui ne laisserait aucune incertitude, c'est le moyen περικαθίζομαι[2], terme militaire consacré pour exprimer l'idée de siége. D'où l'on pourrait supposer que les prépositions προ et περι ayant été confondues, περιεκαθίζετο sera devenu προεκαθέζετο.

P. 11, 14. Il s'agit des poissons qui, trop bien nourris, ne peuvent plus se remuer, et recherchent les racines au fond de l'eau. Les mots ἀργὸν ἐπ' εὐτροφίας, *pinguedine tardi*, suivant la traduction latine, signifient « paresseux à cause de la bonne nourriture. » Dans ce sens, ἐπὶ gouverne toujours le datif. Il faut corriger ἐπ' εὐτροφίᾳ. C'est ainsi que Xénophon[3] dit : ὀγκώμενος ἐπὶ γένει, « tout fier de sa naissance. »

P. 14, 7. L'auteur parle d'un endroit du Bosphore nommé Κάνωπος. « Ce nom, dit-il, vient de Canopos d'Égypte, » καθ' ὁμοιότητα τῆς ἐν αὐτῷ τρυφῆς, *propter morem vivendi simillimum*, comme traduit M. Wescher. Mais tout le monde sait quel est le genre de vie que menaient les habitants de Canope. Il suffira de citer ce passage de Strabon (p. 800) :

[1] Voy. Alexandr. Polyhist. ap. Eus. Præp. Ev. 9, p. 432, D : Στρατηγοὺς τοὺς προκαθεζομένους τῆς χώρας. — [2] Demosth. p. 1379, 13 : Περικαθεζόμενοι αὐτῶν τὸ τεῖχος πολλῇ δυνάμει. — [3] *Comment.* I, II, 25. Le *Thesaurus* (v. Ἐπί, col. 1515, C) cite aussi ce passage : Τῶν ἐπ' ἀρετῇ δεδοξασμένων ἀνδρῶν εἰκόνας.

« On rencontre d'abord Éleusis, dit-il, lieu situé près d'Alexandrie « et de Nicopolis, sur le bord même du canal canopique; il renferme « des lieux de plaisance et des habitations dans une situation char- « mante, où se rendent ceux qui veulent, hommes et femmes, se li- « vrer à la débauche; là commence en quelque sorte le genre de vie « dissolue qu'on mène à Canope. » On comprend dès lors la correction que je propose. En effet, le mot *τρυφῆς* conviendrait ici beaucoup mieux que *τροφῆς*. Ce dernier signifie plutôt « nourriture, éducation; » tandis que, par le premier, on entend « une vie de délices et de dé- « bauches[1]. » Hérodien (I, vi, 3) dit, en parlant des familiers de Commode : « Ils lui rappelaient les délices de Rome, *ὑπομιμνήσκοντες αὐτὸν* « *τῆς ἐν Ῥώμῃ τρυφῆς.* » Et ailleurs (III, x, 4) : « Les mœurs se corrom- « paient par suite de la vie sensuelle et délicate qu'on menait à Rome, « *ὑπὸ τῆς ἐν Ῥώμῃ τρυφῆς καὶ διαίτης..... τὰ ἤθη διεφθείροντο.* » Au dernier moment j'aperçois la variante fournie par la version latine de Gilles, *a similitudine delitiarum*, variante qui ne laisse pas de doute sur la correction *τρυφῆς*.

P. 32. 17. *Ὅθεν*. Je lirais *Ἔνθεν*. C'est ainsi que l'auteur commence plusieurs de ses articles[2]. Jamais il n'emploie *ὅθεν*.

P. 35. 3. Le traité de Denys de Byzance se termine par cette phrase : *Ἔστω δὲ τέρμα τῷ λόγῳ, ταὐτὸν δὲ καὶ τοῖς ἐπιοῦσι τὸν Βόσπορον τῆς ἱστορίας.* M. Wescher traduit : « *Verum finis esto mei sermonis, idem atque* « *explorantibus Bosporum* [*terminus*] *explorationis.* » C'est bien là en effet le sens, mais le texte grec contient une grande irrégularité, et je m'étonne que les éditeurs s'en soient contentés. En effet le mot *τέρμα* se trouve construit à la fois avec un datif *τῷ λόγῳ* et avec un génitif *τῆς ἱστορίας*. La première construction est tout à fait contraire à l'usage, car je ne pense pas qu'on puisse en citer un seul exemple. Pierre Gilles n'aide pas à sortir de la difficulté en traduisant : « *Verum finis esto meæ* « *Bospori historiæ.* » M. C. Müller ne cherche pas à la résoudre. Il reproduit cette dernière traduction en se contentant de mettre *τῆς ἱστορίας* entre parenthèses, c'est-à-dire qu'il fait dépendre *τοῖς ἐπιοῦσι τὸν Βόσπορον* de *τέρμα*, adoptant par conséquent la mauvaise construction de ce mot avec un datif. Le seul moyen, suivant moi, de rétablir le texte

[1] On employait aussi très-bien le pluriel. Voy. les exemples cités dans le *Thesaurus*. Quelques lignes plus haut on lit les mots *εὔδενδρος καὶ κατάσκιος*. La réunion de ces deux adjectifs a été faite aussi par Élien, *H. A.* X, 37 : [illegible] *εὔδενδρός τε καὶ κατάσκιός ἐστι*, [illegible] — [2] Voy. p. 6, 14, 10; 6, 16, 15, etc.

et de le rendre conforme au sens évident de la phrase, ce serait de lire τῶν λόγων au lieu de τῷ λόγῳ. « Que ce soit ici la fin de mes paroles « et en même temps, pour ceux qui entreprennent la navigation du « Bosphore, la fin de ma description. » L'origine de cette erreur doit être attribuée à quelque copiste qui n'aura pas compris l'abréviation ων dans le mot λόγων.

Le volume se termine par un complément de notes sous le titre d'*Addenda et corrigenda* et par deux index, l'un historique et géographique, l'autre de la grécité.

La table des noms propres est très-complète au point de vue du grec. Il est regrettable, suivant nous, que M. Wescher n'y ait point compris la partie du traité de Denys qui n'existe qu'en latin. On aurait ainsi tous les noms mentionnés dans cet ouvrage. Un très-grand nombre paraissent pour la première fois, bien qu'ils semblent avoir eu une certaine célébrité mythologique[1]. Cet onomastique demanderait une révision sévère avant d'être adopté; il subirait certainement des modifications[2] importantes. Parmi ces noms, il en est deux surtout qui doivent être proscrits entièrement, et sur lesquels il est bon d'attirer l'attention des lexicographes.

P. 10, 16. Καὶ τὸ τελευταῖον Ὑπαλῶδες, *ultimus locus appellatur Hypalodes*. Et en note : « Ὑπαλῶδες] *sic codex. Transcripsit latine Paludes Gil-* « *lius, deceptus vocabuli similitudine, ut opinor.* » Ce nom m'avait semblé impossible, et j'étais entré dans quelques détails pour prouver qu'il était formé contre l'analogie. Je supprime ces développements, qui deviennent inutiles devant la leçon régulière fournie par le manuscrit. En effet, en le consultant depuis, j'y ai trouvé très-distinctement τελευταῖον Παλῶδες. Ce qui a trompé M. Wescher, c'est que les deux mots sont écrits sans séparation; il a pris la dernière lettre du mot τελευταῖον, le ν pour un υ, bien que cette dernière lettre ne soit point surmontée d'un esprit

[1] P. 15, 10. Σχοίνικλος serait le nom du cocher d'Amphiaraüs. Mais, suivant Apollodore (3, 6, 6), il se nommait Baton ou Élatton. — [2] P. 32, 15. Ναυσιμάχιον. J'aimerais mieux Ναυσιμάχειον comme Λυσιμάχειον. — P. 31, 3. Αἰετοῦ Ῥύγχος, leçon du ms. conservée par M. Wescher, bien qu'il traduise *Aëtorynchos*. Il dit en note que Cramer a eu raison de corriger la leçon de Gilles, Ἀετόρηχος, en Ἀετόρυγχος. Cette dernière est justifiée par un nom du même genre, Ὀξύρυγχος, ville d'Égypte. — P. 31, 12, Φρύξου λιμήν. *Phryxi portus*. Je m'étonne que les derniers éditeurs aient adopté cette leçon au lieu de celle de Gilles, Φρίξου, que l'on retrouve dans un passage d'Étienne de Byzance tiré précisément de l'ouvrage de Denys. Φρίξος, orthographe suivie par tous les mythographes, s'appuie sur l'étymologie; ce qui n'a pas lieu pour Φρύξος.

rude. Il faut donc effacer dans le texte et dans la table le nom Ὑπαλῶδες et conserver la forme connue Παλῶδες.

Dans le traité du pseudo-Plutarque sur les fleuves (VII, 1), les éditions portent Ἀπαθίππης d'après le Palatin, leçon fournie également par le manuscrit Mynas. M. Wescher conjecture Εὐπαθίππης en se fondant sur la confusion fréquente de la diphthongue *ευ* avec l'*α*; mais cette forme est tout aussi irrégulière que l'autre; elle ne présente aucun sens satisfaisant, et les éditeurs précédents ont eu raison de proposer des corrections telles qu'Ἀγαθίππης, Ἀγανίππης ou Ἀνθίππης. La première me semble la véritable, à cause du Γ, qui a pu être confondu avec un Π.

Quant à l'*Index græcitatis*, il me paraît un peu maigre. Je l'aurais compris autrement. J'y aurais inséré les mots rares[1], tels qu'*ἐπίκαμπτος*, p. 13, 4; *ὀκτωκαιδεκαπλάσιος*, p. 108; *παρεναλλάσσω*, p. 111; *σκιόψυκτος*, p. 125; *ὑποφωλεύω*, p. 11, 13, etc., les formes incertaines comme *πρόχωσις*[2], les constructions des verbes avec les prépositions, etc. Grâce aux textes nouvellement publiés, la lexicographie pourra s'enrichir de plusieurs mots nouveaux. L'éditeur a eu soin de marquer d'un astérisque ceux qui ne figurent point dans le *Thesaurus* de MM. Didot; mais le nombre en est plus considérable qu'il ne pense. Je lui signalerai les suivants, qui ont été oubliés : *αὐξιμείωσις*[3], p. 117, 17; *ἐλεφαντουργεῖον*[4], p. 103; *καθόρμισις*[5], p. 16, 17; *προκατάδυσις*, p. 107; *σοφωτάτως*[6], p. 61; *συνδιαμφισβητέω*[7], p. 19, 4.

[1] On trouve p. 124 le mot inconnu *πόδοσιν*. Peut-être faut-il lire *πόδωσιν*. Parmi les abréviations usitées dans le manuscrit, M. Wescher (Préf. p. XXI) cite *ἀνόμιμος* pour *ἀνθρωπόμιμος*, composé assez rare, qui ne figure point dans l'Index, de sorte qu'on ne peut trouver le passage où il est employé. — [2] P. 10, 11, *τῆς προχώσεως τῶν ποταμῶν*. *Id.* p. 31, 6. Je crois que la forme la plus régulière est *πρόσχωσις*. Nicet. Chon. cod. Ven. fol. 95 r° : *ἡ τοῦ Δαλματικοῦ πρόσχωσις ποταμοῦ*. Ce mot est synonyme de *πρόσχωμα*, employé par Eschyle, *Prom.* 846, *Νείλου προσχώματι*, et par Strabon, XIII, 598 : *πρόσχωμα τῶν ποταμῶν*. Quelques mss. donnent *πρόχωμα*. — [3] Le Dict. de M. Pillon donne ce mot, mais sans exemple. — [4] On ne connaissait qu'*ἐλεφαντουργικὸς* et *ἐλεφαντουργός*. — [5] Le *Thes.* ne donne que *καθορμίζω*. Dans Max. Tyr. I, 1, on trouve la forme inconnue *καθορμιόω*. Quant au verbe *ὁρμίζω* (p. 18, 17) et à ses composés comme *προσορμίζω* (p. 18, 13), ils reviennent tres-fréquemment dans les périples. Le substantif *προσόρμισις* est connu par plusieurs exemples, entre autres par la *Poliorcétique* de M. Wescher, p. 313. On connaît même les formes *προσορμισμὸς* et *προσορμιστήριον*. — [6] Cet adverbe se rencontre aussi dans le poëme de Jean Mélitin, v. 1695 et cod. gr. Paris, 1630, fol. 219 r°. On ne connaissait que le comparatif *σοφωτέρως*. (Voy. pour ce dernier, *Act. Apost.* ed. Tisch. p. 110.) — [7] Plusieurs autres mots commençant par *συνδια* manquent également au *Thesaurus*. J'indiquerai les suivants : *συνδιεπιφέρω*, *συνδιεργέω*, *συνδιευθετέω*, *συνδιευθύνω*, *συνδιολισθαίνω* (voy. plus haut, p. 203, n. 2), *συνδιωθίζω*. Je publierai ailleurs ces supplements lexicographiques en les justifiant par des exemples.

Parmi les mots nouveaux que je rencontre dans l'*Index græcitatis* de M. Wescher, il en est deux que je n'admettrais pas dans les lexiques. Le premier, *ἐγγυϐαθής*, est bien cité dans le *Thesaurus*, mais d'après ce même passage de Denys publié antérieurement. Malgré l'autorité des manuscrits, je crois que M. C. Müller a eu raison de le corriger en *ἀγχιϐαθής*, expression que l'on rencontre ailleurs chez l'auteur. Il n'y avait pas de raison pour en employer ici une autre tout à fait inusitée; le terme *ἀγχιϐαθής* est consacré par l'usage. On s'en sert particulièrement en parlant de la mer, des ports, des îles, pour indiquer les anses et les sinuosités du rivage. Quant au mot *ἐγγυϐαθής*, il n'est justifié par aucun composé du même genre commençant par *ἐγγυ*. La glose de Suidas, *ὁ ἐγγύϐαθος*, comme explication d'*ἀγχιϐαθής*, est une fausse leçon qui a été corrigée par MM. L. Dindorf et Bernhardy. Ἀγχιϐαθής et *ἐγγυϐαθής* se prononçaient à peu près de même. De là certainement la confusion.

L'autre mot que je voudrais proscrire, pour le moment du moins, c'est *παλίμπαστος*. Il est employé p. 21, 4, à propos d'un mouvement contrarié de la mer, *παλιμπάστου κυκεῶν πελάγους*, *pelagus quodammodo refusum*, comme met la version latine. Puis en note : *Sic codex. An legendum παλινσπάστου, sicut infra legitur ἀντίσπαστος? Utrumque vocabulum novum. Ceterum παστὸς est conspersus in compositione, verbi gratia ἁλίπαστος, sale conspersus.* Je ne m'explique pas comment M. Wescher n'a pas adopté la correction *παλίνσπαστον* qu'il indiquait lui-même, d'autant mieux qu'elle s'accordait avec la traduction latine *refusum;* j'aimerais mieux *retractum.* Ce que je ne comprends pas non plus, c'est la justification qu'il croit trouver dans la leçon *παλίνπαστος* en la comparant à *ἁλίπαστος*. Le premier de ces deux composés ne pourrait exister que dans le cas où l'on viendrait de citer une substance, sucre, poivre ou sel, dont on aurait saupoudré un objet. Dans tous les cas, le mot *παλίνπαστου*, « saupoudré de nouveau, » n'a rien à faire ici, et provisoirement il ne devra pas être adopté par les lexicographes.

Telles sont les observations qui m'ont été suggérées par une lecture attentive du livre de M. Wescher. Ce savant n'a pas la prétention d'avoir dit le dernier mot de la critique sur l'ouvrage de Denys de Byzance. Un monument de cette importance soulève nécessairement une foule de difficultés, de petits problèmes qu'il est impossible de résoudre du premier coup. Je me suis mis à sa suite pour chercher quelques-unes de ces solutions. J'espère qu'il me saura gré des efforts que j'ai faits pour améliorer avec lui les textes précieux qu'il vient de publier.

E. MILLER.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du lundi 16 mars, l'Académie des sciences a élu M. Gosselin à la place vacante, dans la section de médecine et chirurgie, par le décès de M. Nélaton.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du samedi 21 mars, l'Académie des beaux-arts a élu M. Hébert à la place vacante, dans la section de peinture, par le décès de M. Couder.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans sa séance du samedi 7 mars, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. Geffroy a la place vacante, dans la section d'histoire générale et philosophique, par le décès de M. Amédée Thierry, et M. Massé, à la place vacante, dans la section de législation, droit public et jurisprudence, par le décès de M. Odilon Barrot.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

La réforme de l'enseignement secondaire, par Jules Simon. Paris, imprimerie Lahure, librairie Hachette, 1874, in-8° de 432 pages. — Fruit de longues années de

méditations et d'une expérience acquise à tous les degrés de la hiérarchie universitaire, le livre que M. Jules Simon vient de faire paraître sur la réforme de l'enseignement secondaire mérite d'être sérieusement étudié par tous ceux que préoccupent à quelque degré les intérêts de l'éducation de la jeunesse française. Le grand talent de l'écrivain, la clarté lumineuse de l'exposition, rendront cette étude aussi facile qu'elle ne peut manquer d'être fructueuse. Ce n'est pas que, parmi les vues qu'il exprime et les mesures qu'il propose, on ne puisse, on ne doive peut-être formuler bien des réserves. M. Jules Simon est le premier à le reconnaître : « Beaucoup de choses sont pour moi-même à l'étude, dit-il (page 397); j'indique des solutions que je ne voudrais pas voir appliquer sans un long et scrupuleux examen. » Une regrettable lacune doit toutefois être signalée dans ce livre; l'éducation religieuse, qui, dans tous les temps et tous les pays, a toujours été considérée comme la base de l'éducation morale, y est passée entièrement sous silence. L'ouvrage entier est, en grande partie, comme le développement et le commentaire de la célèbre circulaire du 27 septembre 1872, adressée aux proviseurs sur l'enseignement secondaire, et reproduite à la fin du volume. Dans la première partie, qui a pour titre : *Le but de l'enseignement secondaire*, l'ancien ministre de l'instruction publique s'élève avec force contre la fâcheuse influence exercée encore aujourd'hui par le précédent programme du baccalauréat, qui, en disparaissant, a laissé subsister dans son entier le plan d'études qui avait été fait d'après lui; il insiste sur la nécessité de conserver le grec et le latin dans les programmes futurs, et s'attache à prouver que la collation des grades doit être laissée à l'Université. Dans la deuxième partie, *L'éducation physique*, il signale la trop longue durée du travail intellectuel dans la distribution du temps des élèves, et insiste sur l'utilité ou, pour mieux dire, la nécessité des exercices gymnastiques. La troisième partie est consacrée à l'*éducation intellectuelle*. Les principales mesures que l'auteur y conseille sont la suppression et le remplacement des grands internats, dont il fait ressortir les nombreux inconvénients, l'amélioration de la condition des maîtres, l'établissement d'examens sérieux pour le passage d'une classe à l'autre. Il indique ensuite quelles études nouvelles il faut introduire, quelles études anciennes il faudrait supprimer ou restreindre, et il termine en exposant et discutant les méthodes actuelles d'enseignement.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AVRIL 1874.

L'Art de bâtir chez les Romains, par M. Choisy, ingénieur des ponts et chaussées. 1 vol. in-fol. avec 24 planches et des gravures insérées dans le texte.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Après l'étude de la construction chez les Romains, il est naturel de chercher quels étaient les constructeurs, libres ou esclaves, soldats ou manœuvres, et l'auteur a été conduit à étudier la condition des classes ouvrières, et surtout leur organisation. Le sujet a déjà été traité, non-seulement par Heineccius[2] et Serrigny[3], mais, il y a trente ans, par Mommsen[4]. M. Levasseur s'en est préoccupé également au début de son *Histoire des classes ouvrières en France*[5]. M. Choisy a fait, à son tour, un résumé très-consciencieux et très-bien présenté de cette question : cette partie de son travail mérite un examen spécial.

L'origine des corporations ouvrières doit-elle être rattachée aux Étrusques et à la période d'organisation pacifique que représente le règne de Numa? Sans remonter si loin, il est constant que cette institution prit un caractère nouveau, lorsque l'esprit des Romains se tourna surtout vers les entreprises guerrières. Ils encouragèrent et développèrent les corporations capables de concourir, par leurs aptitudes spéciales et leurs services, aux travaux militaires, à l'équipement des armées, à la confection et à la manœuvre des machines de guerre : leur importance

[1] Voyez, pour le premier article, le cahier de février 1874. — [2] *De collegiis et corporibus artificum.* — [3] Droit public et administratif romain (1862) 2 vol. in-8°. — [4] *De collegiis et sodaliciis Romanorum* (1843) in-8°. — [5] Paris, 1859, 2 vol. in-8°

devient assez grande, lors du classement du peuple par centuries, pour qu'elles fournissent à elles seules deux centuries, votant dans les comices avec la première classe des citoyens romains. Tite-Live ne dit-il pas que ces ouvriers qui travaillaient le bois et les métaux avaient pris rang parmi ces sociétés demi-militaires qui faisaient le métier de soldats sans porter les armes?

A la fin de la république, l'association, fortement constituée, était l'état régulier de presque toutes les classes ouvrières; malgré les efforts de l'aristocratie, elles étaient, par certains points, en dehors de l'action de l'autorité centrale; les factions qui préparèrent l'avénement de l'empire leur fournirent un nouvel élément de force. Interdits sous le consulat de Cicéron, ces colléges furent rétablis et multipliés par Clodius, qui y fit admettre même des étrangers et des esclaves. Les abus devinrent tels, que Jules César[1] dut prononcer de nouveau la suppression des colléges, sauf un petit nombre, « qui furent épargnés dans l'intérêt « public. » Sous Auguste[2] et sous Claude[3], de nouveaux édits confirmèrent les premières interdictions : tous ces efforts furent vains, car on vit les empereurs renoncer peu à peu à attaquer de front un danger croissant : ils jugèrent plus prudent de se mettre eux-mêmes à la tête des colléges, de les favoriser pour les dominer mieux ou plutôt pour les contenir, et, pour cela, de profiter, grâce à leur qualité de grands pontifes, du caractère religieux qui se mêlait à toute idée d'association. C'est ainsi que Néron se fait nommer prêtre de toutes les corporations tolérées à Rome : dès lors, quand les colléges détruits se relèvent, c'est sous le patronage déclaré et sous la protection peu désintéressée de la puissance pontificale des Césars[4].

Mais cette direction imprimée par le césarisme à la démocratie ne suffit pas pour écarter les craintes. Le danger reparut, car Trajan revint, dans une certaine mesure, au régime des prohibitions; seulement, par une faiblesse qu'inspiraient aux empereurs les plus courageux la capitale du monde et sa plèbe trop ménagée, Trajan était forcé de reconnaître dans Rome des réunions qu'il réprimait dans les provinces lointaines[5].

Hadrien, qui projetait d'immenses constructions, crut trouver un instrument puissant dans les corporations d'ouvriers constructeurs : il les favorisa, mais pour leur faire perdre leur caractère d'associations

[1] Suétone, *Vie de César*, XLII. — [2] Suétone, *Augusti*, XXXII. — [3] Dion Cassius, LX, VI. — [4] Orelli, *Inscript. latin.* n° 764; note. — [5] Pline, *Epist.* X, 42 et 43; Aurélius Victor, *De Cæsaribus*, c. XLIII.

libres et les transformer en une sorte d'institution régulière, officielle, de l'État. Il enrôla les constructeurs en cohortes organisées sur le modèle de celles de l'armée : « *Ad specimen legionum militarium, fabros, perpendiculatores, architectos, genusque cunctum exstruendorum mœnium seu decorandorum, in cohortes centuriaverat*[1].

Antonin le Pieux les assujettit à des règlements dont le jurisconsulte Callistrate fait mention. « L'immunité est accordée à certains colléges : « ce sont ceux où l'on est admis à raison de son industrie; telle est la cor- « poration des forgerons et toutes celles qui ont une origine semblable, « c'est-à-dire qui ont été instituées pour prêter un concours nécessaire « aux entreprises d'utilité publique[2]. »

Les immunités accordées aux corporations étaient évidemment la compensation des charges qui pesaient sur elles : car c'était une obligation fort onéreuse que de prêter leurs services toutes les fois que le besoin public l'exigeait. Nous entrerons dans quelques détails tout à l'heure avec M. Choisy. Mais je voudrais auparavant rappeler un certain nombre de textes épigraphiques sur lesquels les donataires, s'il s'agit de monuments votifs, les morts s'il s'agit de monuments funéraires, sont désignés par leur profession. M. Choisy a déjà fait quelques citations, que je complète et qu'il sera facile de compléter encore[3]. Par exemple on voit mentionnés des architectes (*architectus* ou *arcitectus*) dans Muratori, p. 972, n° 6; Orelli, n^{os} 1,145, 2,896, 5,881, 5,892; Mommsen, *Inscript. Neapolit.* n° 2,238; ou même l'architecte d'un édifice particulier, *architectus præfectus operi faciundo* (*Corpus inscript. latinarum*, vol. II, n° 1,886).

Le *mensor ædificiorum* se trouve sur une inscription de Salone[4] :

D·M·
SEMPRONIO
FORTVNATO
MENSORI·ÆDI
FICIORVM·NA
TIONE·KAMPA
NVS·DEF·ANN
XXVIII·M·III·D·XI
APPIA·VICTORIA
COIVGI·B·M·P·

[1] Aurélius Victor, *Epit.* cap. XIV. — [2] *Idem.... idcirco instituta sunt, ut necessariam operam publicis utilitatibus exhiberent.* Digeste, l. L, tit. VI, l. V, § 12. — [3] Note de la page 202. — [4] *Corp. inscript. latin.* t. III, n° 2,129.

Ce Sempronius Fortunatus était Campanien, *natione Kampanus*. Les entrepreneurs (*redemptores*) sont plusieurs fois nommés : *Redemptor marmorarius* (Orelli, n° 5,725); *Redemptor operis* (Orelli, n° 7,273); *Redemptor operum Cæsaris et publicorum* (Orelli, n° 1,523); *Redemptor operum publicorum Lanivinorum* (Orelli, n° 4,014); *Redemptor proscenii* (Orelli, n° 1,713).

Maçon (*structor*) (Orelli, n°s 4,285, 6,354); *Collegium structorum* (Gruter, p. 106, n° 8). — Carrier (*lapicidinarius*) (Orelli, n° 3,246); *a lapicidinis Caristiis* (Orelli, n° 2,964). — Tailleur de pierres (*lapidarius*) (Orelli, n°s 4,220, 4,330). — Marbrier (*marmorarius*) (Orelli, n°s 2,507, 4,219, 4,226, 7,245). — Fabricant de stuc (*tector*) (Orelli, n°s 4,228, 4,803, 6,445); (Mommsen, *Inscript. Neapolit.* n° 1,658). — Charpentiers (*fabri tignarii*) : à Arles (Orelli, n° 7,231); à Lyon (Orelli, n° 7,260); à Feurs (Orelli, n° 5,216); à Ostie (Orelli, n°s 820, 3,217, 4.087, 7,200); à Télésia (Orelli, n° 6,745) : *collegium fabrum tignariorum quibus ex senatus consulto coire licet.* — Tuilier (*tegularius* ou *teglarius* (Orelli, n°s 7,279 et 7,280). — Vitrier (*vitriæ*[1] *artis opifex*) (de Boissieu, *Inscript. de Lyon*, p. 427).

D'après l'inscription de Télésia, il est clair que c'était le Sénat qui accordait les autorisations, de même que pour toutes les corporations religieuses, et l'on sait que la religion, avec des sacrifices communs et des cérémonies communes, présidait à la formation des plus modestes colléges.

En échange de la protection de l'État, les colléges étaient astreints à lui fournir leur travail, non pas gratuitement, mais à des tarifs fixés; il fallait rester sur les lieux désignés, se tenir à la disposition de l'administration romaine; des peines sévères furent édictées plus tard contre les membres qui tentaient de se dérober à leurs engagements par la fuite. C'était la même dépendance qui était imposée aux colons et aux décurions des derniers siècles. Mais, si les obligations paraissaient pénibles, du moins des priviléges sérieux rachetaient-ils cette sorte de servitude partielle. Ces priviléges étaient :

La dispense du service militaire, des fonctions municipales, des impôts et charges extraordinaires, des tutelles[2].

C'était déjà beaucoup d'être exempt des lourdes charges qui écrasaient les autres classes de la société romaine; mais, à ces avantages, il faut dire que l'État ajoutait des dotations en terres dont le revenu complétait les salaires. Cette dotation[3], répartie entre les membres de

[1] *Vitriæ* pour *vitriariæ*. — [2] Voy. le *Code Théodosien*, liv. XII, tit. I; XIV, tit. II, l. II; XXVII, t. I, l. XVII; *Novell.* liv. I, tit. XXVI. — [3] *Fundi dotales.*

l'association, était possédée en propre par chacun d'eux, transmissible par voie d'hérédité, et les charges se partageaient entre les différents membres en raison de l'importance de la terre qui leur était attribuée : les obligations se transmettaient avec la propriété elle-même. Il en résultait une sorte de servitude qui fixait l'ouvrier dans son collége et ôtait à son fils le droit de choisir une occupation ou un métier d'après ses goûts ou ses propres convenances.

Il est vrai que la loi laissait la faculté d'opter entre les charges du collége ou l'abandon de la dotation : « Ceux qui détiennent des pro- « priétés soumises aux charges de corporation, soit par achat, soit par « donation, soit à titre quelconque, qu'ils participent selon l'importance « de leur bien aux charges publiques ou renoncent à leur propriété[1]. » Mais cette loi était-elle toujours appliquée? Certaines corporations moins favorisées et très-nécessaires cependant à l'administration impériale n'étaient-elles pas maintenues avec une certaine rigueur? Les empereurs n'avaient-ils pas fait inscrire parmi les peines légales l'incorporation forcée dans les colléges dont les fonctions étaient le plus pénibles[2]? Ne s'arrogeaient-ils pas le droit de faire passer les membres d'un collége dans un autre, quand ils craignaient de manquer de bras[3]?

Je crois que M. Choisy va trop loin lorsqu'il compare l'ouvrier « à un « fonctionnaire de l'autorité centrale, touchant un véritable traitement, « à un agent doté, qui, en échange de son revenu, doit son travail, soit « à l'État, soit au municipe, » et, lorsqu'il s'écrie : « Étrange régime, où « l'initiative privée et la concurrence s'effacent, et qui substitue au jeu « spontané de l'industrie le fonctionnement d'une immense hiérarchie « administrative, commençant aux empereurs et finissant au dernier « ouvrier des grandes villes[4] ! »

Il serait plus naturel de se référer à nos corporations du moyen âge et de rappeler surtout que des esclaves nombreux, affiliés aux colléges romains, leur rendaient probablement plus de services encore que les compagnons aux maîtres du moyen âge. Je ne voudrais pas pousser non plus trop loin ce rapprochement.

Ce qui est certain, c'est qu'une rétribution particulière était payée par l'État; l'État fixait lui-même cette rétribution due aux entrepreneurs attachés à ses travaux; elle était incomplète peut-être; elle ne représentait pas le salaire qu'aurait obtenu la libre concurrence; mais il y avait un salaire parfois payé en nature. C'est ainsi que la corporation[5]

[1] *Code Théodosien*, liv. XIV, tit. VIII. — [2] *Ibid.* liv. IX, tit. XL, l. v; liv. XIV, tit. III, l. xxiii. — [3] Symmach. lib. X, epist. 58. — [4] page 195. — [5] *Calcis coctores.*

chargée à Rome de fournir la chaux recevait une amphore de vin pour trois voitures de chaux. Quant aux voituriers qui amenaient cette chaux (autre corporation), ils recevaient une amphore de vin pour 2,900 livres de chaux, sans compter le revenu de leurs terres dotales, et le produit de trois cents bœufs de trait confiés à leur corporation par l'État [1].

Nous n'avons point à examiner ici l'organisation des colléges, leur division en centuries et décuries, l'élection de leurs chefs, leurs titres, les lieux d'assemblée [2], les fêtes, les institutions religieuses qui leur étaient propres et se perpétuèrent même après l'établissement du christianisme. De semblables détails conviennent plutôt à l'histoire générale de la société romaine qu'à une étude de l'art de bâtir. M. Choisy renvoie lui-même soigneusement aux textes anciens qui peuvent nous éclairer sur ces questions [3]. Il est regrettable que ce soit précisément pour le collége des constructeurs ou maçons (*collegium structorum*) que tous les noms des catégories d'ouvriers n'aient point été constatés avec rectitude, à cause de la brièveté des inscriptions. On voit, du reste, quel devait être le nombre des subdivisions du travail par l'énumération de Frontin, lorsqu'il s'agit des *aquarii*, où il distingue les *villici*, les *castellarii*, les *circitores*, les *silicarii*, les *tectores*, etc. [4]; il est vrai qu'il s'agit d'une *familia publica*, c'est-à-dire d'une association d'esclaves; mais la qualité civile des ouvriers ne changeait rien au système du travail et de sa répartition habilement calculée dans toutes les industries.

C'est une question non moins intéressante de savoir quels concours les légions prêtèrent aux entreprises d'utilité publique, car elles étaient elles-mêmes organisées pour travailler soit seules, soit de concert avec les corporations d'ouvriers. « La légion, dit Végèce, comprend des char« pentiers, des maçons, des constructeurs de chariots, des peintres, etc. [5] » Si les troupes sont placées par les proconsuls sous les ordres des magistrats ou surveillants préposés à la construction des édifices publics [6], la loi défendait de les employer aux constructions privées [7]. Ce qui n'empêche les légions ni d'exploiter des carrières ni de fabriquer des briques qui portent leur marque.

L'exploitation des carrières a été constatée sur les bords du Rhin

[1] *Code Théodosien*, liv. XIV, tit. VI, l. 1. — [2] *Scholæ*, d'après quelques inscriptions. — [3] Voy. tous les renvois faits dans la note de la page 197-198. — [4] *De aquæd.* 177. — [5] Liv. II, c. XI. — [6] *Digest.* liv. I, tit. XVI, l. VII, § 1. — [7] *Digest.* liv. XLIX, tit. XVI, l. II, § 1.

par les inscriptions recueillies[1]. Notre confrère de l'Académie des inscriptions et belles-lettres M. Robert doit publier prochainement des inscriptions trouvées à Norroy-sous-Prénez, sur la Moselle, dans des carrières où des vexillaires de l'armée du Rhin ont laissé des souvenirs du culte de l'Hercule Saxanus; il pense que ces carrières servaient aux constructions des villes situées en aval sur la Moselle, ce fleuve rendant le transport des pierres plus facile. Dans la vallée de la Brohl, près de Bonn, on lit, sur le haut des parois d'une carrière très-profonde, le nom des légions dont les vexillaires y étaient employés. Dans une autre carrière de la même vallée, sur les banquettes ménagées à mesure qu'on s'enfonçait plus bas, ont été trouvés de nombreux autels élevés à Hercule Saxanus par les vexillaires et les centurions sous la surveillance desquels s'exécutaient les travaux.

Les vexillaires appartenaient à diverses légions, et parmi les travailleurs se trouvaient des hommes appartenant à la flottille du Rhin et dirigés par un tétrarque[2].

Il est vraisemblable que, sous l'Empire, les légionnaires ne participaient aux travaux que dans les provinces militaires et sur les frontières; ils devaient être aidés par des manœuvres qu'ils dirigeaient, de même que nos sapeurs du génie dirigent aujourd'hui les ouvriers qu'on leur adjoint[3].

Quant aux briqueteries établies par les légions, elles sont signalées par les marques mêmes que portent les briques : tantôt le chiffre de la légion se lit seul, tantôt les noms des ouvriers (*figuli*) ou des chefs d'ouvriers (*magistri figulorum*) qui ont travaillé à la fabrication[4]. M. Léon Renier a lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres un Mémoire sur la huitième légion en Gaule[5]; il y est question des briques trouvées à Néris et fabriquées par cette légion; le nom du légat qui commandait alors est mieux gravé, ce qui donne leur date.

LEG·VIII·AVG·
L·APPIO·LEG·

[1] Voy. le *Corpus Inscriptionum Rhenanarum*, n[os] 651 et suiv. — [2] Voy. aussi Waddington, Inscriptions de Syrie, Séleucie de l'Oronte. — [3] Cf. Orelli, n° 4985. — [4] *Corp. Inscript. Rhenan.* n° 223, p. 63, 118, 380. Cf. Borghesi, *Œuvres*, t. III, p. 35 et suiv.; t. VII, p. 75 et suiv., 501 et suiv. Voy. aussi dans le tome VIII, p. 107, ce qui concerne les *figulinæ Pansianæ* des environs de Rimini, dont les produits se retrouvent sur les deux rives de l'Adriatique. — [5] *Comptes rendus*, année 1872.

A Lambesse, en Afrique, la troisième légion Augusta a laissé des timbres très-nombreux sur les briques qu'elle a fabriquées depuis Auguste jusqu'à la fin du IVe siècle de notre ère. L'inscription est ainsi conçue :

LEG·III·AVG·

Les inscriptions nous apprennent encore que des gouverneurs et des centurions expédiaient à Rome, pour les constructions les plus magnifiques des empereurs, des fûts de colonne, des marbres précieux, des blocs extraits des carrières les plus lointaines. Il faut lire, sur ce sujet, dans les *Annales de l'Institut archéologique de Rome*[1], l'article de M. Henzen intitulé : *Intorno le iscrizioni delle due colonne rinvenute alla marmorata.* Le comte Borghesi lui avait communiqué vingt autres inscriptions gravées sur des blocs de marbre expédiés à Rome. Dans le même recueil, le P. Bruzza a donné de nouveaux détails, en 1870[2], de même que M. de Rossi dans son *Bulletino di Archeologia cristiana*[3]. Enfin on ne doit point oublier l'inscription du mont Claudien, en Égypte (Gebel-Fatere) publiée par Letronne[4] :

ANNIVS RVFVS ⟩ LEG XVI
APOLLINARIS PRAEPOSITVS
AB OPTIMO IMP TRAIANO
OPERI MARMORVM MONTI
CLAVDIANO·V·S·L·A

L'abréviation de la première ligne doit se lire : *Centurio legionis XVI*, et celle de la dernière : *Votum solvit libenti animo.*

Les ouvriers et artisans attachés à chaque légion pour ces travaux divers, dont l'art de bâtir n'était pas le plus important, nous font comprendre que les généraux et les gouverneurs de province emmenaient avec eux un chef spécial, *præfectus fabrum*, qui leur était attaché aussi longtemps que durait leur commandement ou leur administration. César en avait emmené un en Gaule et avait été imité par ses successeurs. On voit, sous le règne de Tibère, qui n'aimait pas le changement, le même *præfectus fabrum* renommé plusieurs fois de suite auprès de Silanus.

C'est encore Borghesi qu'il faut consulter sur cette question[5]. Son

[1] 1843, p. 333 et suiv. — [2] P. 106-204. — [3] Anno VI, n° 2, p. 19-25. — [4] *Inscriptions d'Égypte*, t. I, p. 429. — [5] T. V, p. 205 à 209.

travail est fait surtout d'après les inscriptions. On y trouvera l'inscription de M. Mænius Bassus, qui fut le *præfectus fabrum* de M. Junius Silanus pendant son proconsulat d'Afrique, de l'an 32 à l'an 37 de notre ère. Ce texte épigraphique doit se lire ainsi :

C[aio] Mænio C[aii] f[ilio], Cam[ilia tribu], Basso, ædili, quatuorviro, mag[istro] Herculaneo et Augustali, præfecto fabrum M[arci] Silani M[arci] f[ilii] sexto Carthaginis, tr[ibuno] mil[itum] leg[ionis] tertiæ Aug[ustæ], quinquennali.

Cette inscription a été trouvée près de Tivoli. C'est à Tibur que C. Mænius Bassus, avant d'être appelé en Afrique par Silanus, avait été successivement édile, quatuorvir chargé de rendre la justice, *magister herculaneus et augustalis;* c'est là qu'après avoir été tribun de la troisième légion, il fut *quinquennalis*, c'est-à-dire censeur.

Ce n'étaient pas seulement les soldats qui se transformaient en ouvriers : les prisonniers et les condamnés eux-mêmes étaient employés aux carrières et aux travaux publics. On croit que ce sont surtout les captifs chrétiens qui ont extrait la pierre et la pouzzolane nécessaires pour la construction des Thermes de Dioclétien. La *maison d'or* de Néron avait employé un personnel du même genre : « Pour l'achever, « dit Suétone, tout ce qui était dans les prisons d'État fut, par ordre « de l'empereur, transporté à Rome; et ceux qui étaient convaincus de « crimes, il ne les laissa condamner à d'autre peine qu'à celle des tra- « vaux publics[1]. »

Enfin les corvées jouent un rôle considérable dans les travaux publics sous l'empire. Le *Code Théodosien*[2] compte parmi les services demandés aux sujets corvéables, c'est-à-dire à presque tous les habitants de l'empire, sauf les dignitaires de l'armée, de l'Église et les agents de l'administration, « la préparation de la chaux destinée aux besoins « de l'État et le concours personnel à la construction des monuments « publics, des édifices sacrés et des grandes routes. » C'est ainsi que Dioclétien put embellir en peu d'années Nicomédie, dont il voulait faire la seconde capitale de l'empire. Des basiliques, des palais, un cirque, un atelier monétaire, un arsenal furent élevés par les seuls bras des habitants de la contrée. Ces réquisitions, dont Lactance a fait un tableau saisissant[3], étaient si naturelles aux yeux des Romains, qu'Aurélius Victor loue Vespasien d'avoir bâti dans les provinces sans arracher les laboureurs à leurs champs[4].

[1] *Vie de Néron*, ch. XXXI. — [2] Liv. XI, tit. XVI, l. XV, XVIII. — [3] *De mortib. persec.* VII. — [4] *De Cæsaribus*, IX.

M. Choisy finit son ouvrage par des réflexions très-sages sur les différences qui doivent séparer l'architecture romaine de l'empire de l'architecture moderne. Je cite ses réflexions, qui serviront également de conclusion à notre article :

« Ces gigantesques constructions, dit-il, où la simplicité des moyens « est compensée par un surcroît quelquefois énorme de travail, appar-« tiennent en propre au temps de l'esclavage et des corvées... Les « méthodes romaines ne sont possibles que dans un grand empire, dont « les forces sont concentrées sous un gouvernement absolu; cela est si « vrai, que les Romains eux-mêmes, dès qu'ils construisaient pour les « usages privés et étaient forcés de payer la main-d'œuvre..., renonçaient « à ce luxe de solidité. Les ruines de Pompéi et les ruines de villas « éparses dans la plaine de Rome accusent assez cette distinction fonda-« mentale...

« Il y a deux manières de construire, appropriées à deux états de so-« ciété bien distincts : ou bien on élève d'un seul jet des monuments « que leur solidité mettra pour des siècles à l'abri des causes de des-« truction; ou bien, acceptant les sujétions de l'entretien et la chance « d'une reconstruction prochaine, on bâtit des édifices dont l'existence « devra être prolongée de jour en jour, et dont la conservation est une « charge permanente. C'est ce dernier système qui tend à prévaloir chez « les nations modernes... Se transformer sans cesse, voilà, pour tout « résumer, la condition de l'architecture moderne. Le mouvement qui « entraîne la société l'engage elle-même dans une suite de changements « dont nous essayerions en vain de préjuger l'issue ou d'entrevoir le « terme. Mais quelles que puissent être ses variations, notre architec-« ture tient au passé par d'inévitables liens; son origine nous reporte, « malgré nous, aux traditions de l'ancienne Rome; et c'est là que long-« temps encore il nous faudra chercher le principe de ses méthodes et « le secret de ses tendances. »

BEULÉ.

Promenade autour du monde (1871), par M. le baron de Hübner, ancien ambassadeur, ancien ministre, auteur de Sixte-Quint. — 2 vol. in-18. Librairie Hachette, 1873.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE[1].

Si nous avions une préférence à marquer pour une des parties de l'ouvrage de M. le baron de Hübner, nous choisirions les huit chapitres consacrés au Japon. Il nous paraît que c'est là que l'auteur nous apporte la plus large contribution d'informations précieuses. Déjà ce pays mystérieux avait été, depuis dix ans, le sujet d'ouvrages très-distingués, comme celui de sir Rutherford Alcock, analysé ici même, avec tant de soin et d'intérêt, par notre savant confrère M. Barthélemy Saint-Hilaire, ou de livres instructifs et amusants comme ceux de M. Rodolphe Lindau, de M. Oliphant, de M. Aimé Humbert, de M. de Beauvoir. On peut dire que la partie pittoresque du sujet avait été enlevée d'avance à M. de Hübner dans cette sorte de concours des écrivains qui l'ont précédé. Mais, quant aux idées, aux institutions, au système très-compliqué, soit des pouvoirs publics, soit des classes, au jeu des partis, au mouvement intime de l'opinion, tout cela est si étrange, si éloigné des habitudes de l'esprit européen, qu'il faut s'y reprendre à plusieurs fois et procéder par une sorte d'initiation progressive pour entrer dans le secret si bien gardé de cette civilisation. De plus, au contact des étrangers, ce pays est en train de subir une rapide métamorphose. C'est dans ces dernières années surtout que ce mouvement s'est accéléré; c'est aujourd'hui qu'on en peut saisir quelques effets notables et tirer quelques inductions encore bien obscures. Les autres voyageurs n'avaient pu apprécier encore ce phénomène d'une civilisation industrielle et scientifique transportée en bloc et tout d'un coup dans un peuple. Enfin, les institutions elles-mêmes se sont modifiées dans ces derniers temps : celle que décrivit particulièrement sir Alcock, l'institution *taïcounale*, s'est effondrée, non sans laisser un grand ébranlement sur le sol d'où elle a disparu. Toutes ces circonstances expliquent la nouveauté et le vif intérêt de l'étude de M. de Hübner. Il n'a pas la prétention d'avoir percé toutes les ombres, et il reste bien des faits inex-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de février 1874.

plicables, bien des parties obscures dans le tableau très-complexe qu'il place sous nos yeux. Mais les événements et les hommes sont venus à son aide; il a reçu de personnages considérables des confidences d'un grand prix; il est venu le dernier enfin, ce qui est, en pareille matière, un grand avantage, et à une époque où déjà se produisaient quelques-unes des conséquences de la révolution de 1868. Il n'était pas homme, d'ailleurs, à laisser se perdre une seule des occasions d'étude qui lui ont été offertes; il en a profité de manière à prouver que nul n'en était plus digne. On serait tenté de s'étonner que tant d'observations, d'entretiens, d'enquêtes scrupuleuses, aient pu tenir dans l'espace de moins de deux mois, si l'on ne savait à quel point la méthode multiplie le temps, pour un observateur qui sait choisir et classer ses impressions.

Nous ne nous arrêterons pas aux premières impressions du voyageur à son arrivée à Yokohama. On a eu déjà des peintures vives et légères « de ce peuple doux, aimable, poli, gai, rieur, bon enfant et surtout « enfant, » de tout ce monde s'agitant dans les rues, s'adressant des sourires gracieux, s'inclinant ou se prosternant, selon le rang des personnages. On a vu mille fois ces petites maisons, si propres, si bien tenues, entièrement ouvertes sur la rue, avec leurs cloisons de papier, dépourvues de tout mobilier, mais fournies d'une belle natte et laissant au fond entrevoir un petit jardin avec des arbres nains. Nous avons dès longtemps fait connaissance avec ces bas officiers que les Européens appellent à tort, paraît-il, des *yakunins*, et qui sont les gardiens armés, la protection officielle des voyageurs, et aussi les *samurais* ou chevaliers à deux épées, qu'il ne fait pas bon rencontrer escortant leurs princes, ou sortant d'une maison de thé, échauffés par quelques rasades de saki. « Tout ce « monde, sauf les négociants, qui se trouvent au bas de l'échelle hiérar-« chique, appartient à quelqu'un, non à titre de serf ou d'esclave, mais « comme membre d'un clan qui, divisé en plusieurs castes, ne forme « qu'une seule et grande famille. Le prince ou daimio en est le chef. Il « a ses conseillers, ses vassaux, ses *samurais*, ses hommes de guerre, « ses employés, ses laboureurs. Chacun porte sur le dos et sur les « manches de sa tunique le blason du prince ou de la corporation qu'il « sert, une fleur ou des lettres inscrites dans un cercle. » Les sabres des gentilshommes, l'encrier, la pipe, la bourse attachée à la ceinture, tout cela est connu, tout cela même est sur le point d'être de l'histoire ancienne, tant les choses vont vite en ce pays. D'ailleurs ce n'est là que l'apparence, la physionomie extérieure du pays. Dès que l'on veut pénétrer plus avant, on se heurte à mille petits problèmes « de la

« vie d'un peuple évidemment raffiné, éprouvant dans une certaine « mesure les mêmes besoins que nous, mais les satisfaisant par des « moyens et des procédés tout autres. On scrute, on compare, et l'on « s'arrête devant des mystères. On admire le tableau, qui est charmant de « dessin et de coloris; mais, en y regardant de près, on trouve que c'est « une énigme indéchiffrable. »

Bien des choses restent et resteront longtemps peut-être inconnues dans ce pays; le pays lui-même l'est encore, et de tous les mystères c'est jusqu'ici le plus impénétrable. Les légations des grandes puissances peuvent bien soulever un peu le voile qui le recouvre; mais leurs moyens d'information sont limités; à l'exception de la légation d'Angleterre, qui est à Yedo, elles sont toutes établies à Yokohama. Les traités n'ont pas ouvert le Japon, « ils ont seulement assuré aux Européens la « liberté de résider et de faire le commerce dans les cinq ports dits *des « traités :* Yokohama, Hiogo, Nagasaki, Niigata, Hakodaté, et dans deux « grandes villes, Yedo et Ôsaka. Le reste, c'est-à-dire tout le territoire « de l'empire, sauf ces sept points, est hermétiquement fermé. Autour « de chaque *treaty port*, il y a quelques milles carrés rendus accessibles « aux étrangers. Des poteaux avec cette inscription en japonais et en « anglais : *Frontière des traités*, en marquent les limites. Au delà com- « mence le terrain défendu. Seuls, les chefs des légations et les consuls « généraux sont, en vertu des conventions, autorisés à voyager dans « l'intérieur. La défense faite aux étrangers d'y pénétrer est strictement « maintenue. » Toutefois (et c'est l'autorisation que M. de Hübner ne manqua pas d'obtenir), sur la demande des légations, on accorde la permission de visiter les eaux chaudes d'Atami, et de faire l'ascension du Fujiyama. M. de Hübner prévoyait que, lorsqu'on procéderait à la révision des traités, la clôture du Japon formerait une des questions importantes des négociations. Il ne se trompait pas. Depuis quelques mois la révision des traités est commencée, et nous savons déjà que cette question est une des plus litigieuses. C'est le point où le ministre principal, un des plus intelligents et des mieux initiés à notre civilisation, Iwakura, se montre, jusqu'ici, intraitable. Le Japon ouvert, il semble que ce soit la fin d'un monde, et les pouvoirs officiels ne céderont qu'à la dernière extrémité.

Voici notre voyageur muni de toutes les autorisations et partant avec le ministre des Pays-Bas pour une excursion au Fujiyama. Nous ne le suivrons pas dans les détails très-pittoresques et en partie nouveaux qu'il nous donne sur la manière de voyager dans l'intérieur du pays, sur le passage des rivières, sur les bains de Miyanôshita. Nous ne le

suivrons pas davantage dans la célèbre maison de thé de Hata ni au lac de Hakoné, ni aux eaux chaudes d'Atami, non plus que dans son séjour à Yedo, la grande et mystérieuse capitale, à Osaka, à Kiyôto, au lac de Biva et enfin à Nagasaki. Tout cela compose une suite de tableaux animés d'une grâce familière, présentés avec de piquants sous-entendus, sans pruderie pourtant, et d'où ressort une impression très-vive et très-nette, qui ne doit pas être fort éloignée de la réalité. Nous avons hâte d'en venir aux points qui ont attiré la principale attention de M. de Hübner : la religion, qui subit dans ce moment une évolution des plus graves; l'art, qui vit péniblement de souvenirs et de traditions, jusqu'à ce qu'il tombe avec l'ensemble des idées et des sentiments dont il était le symbole; la révolution politique enfin, dont les conséquences sont encore bien incertaines.

On savait depuis longtemps, et c'était un des points mis en lumière dans l'ouvrage de sir Alcock et dans les articles de M. Barthélemy Saint-Hilaire[1], qu'il y a deux religions reconnues au Japon : l'une indigène, le shintoïsme (de deux mots chinois *Sin-tou*, qui signifient l'ancien culte), l'autre étrangère, le bouddhisme, qui pénétra de la Corée au Japon au VI^e^ siècle de notre ère, s'empara des principaux temples, devint même, à beaucoup d'égards, le culte officiel, et refoula l'autre à la cour du Mikado, dans les classes inférieures et les vieux sanctuaires. Voici une réaction bien étonnante, qui s'opère. La religion shintoïte est protégée par les réformateurs, qui, à certains égards, essayent de restaurer les formes et les idées du passé, pour y trouver un point d'appui contre le passé d'hier qu'ils veulent détruire.

C'est au temple d'Yoshida que M. de Hübner remarqua les premiers symptômes de cette transformation officielle de la religion du pays. Il assiste au retour d'une troupe de pèlerins qui viennent du Fujiyama. Vêtus de blanc et agitant une sonnette, ils ne cessent de défiler devant le prêtre du grand temple, qui met son estampille sur leurs robes, et constate ainsi qu'ils ont fait l'ascension du mont saint. Le sanctuaire ne contient qu'un autel avec des candélabres; au milieu, le miroir sacré. Pas de monstres ni de statues de dieux. Une noble simplicité et un silence solennel y règnent; c'est le culte d'une idée abstraite, dégagé de tous les attributs extérieurs du culte bouddhique. Le shintoïsme est patronné par les conseillers actuels du mikado, indirectement imposé au peuple comme religion d'État, par réaction contre les *shoguns* (taïkouns) qui étaient tous bouddhistes. Eux détruits, Bouddha

[1] *Journal des Savants*, janvier 1865.

est en disgrâce. Le malheur est que les dogmes anciens sont à peu près oubliés, connus seulement des savants, et que les rites mêmes sont tombés depuis longtemps en oubli, de sorte que le shintoïsme officiel menace d'être tout simplement la négation de toute religion et de tout culte. Ce qu'on appelle ici la restauration religieuse, c'est moins la vieille religion de l'empire rétablie, que les temples bouddhiques détruits et les immenses biens de leurs prêtres confisqués. Sur la rive orientale du lac de Hakoné, un célèbre et antique sanctuaire shintoïte, où les deux cultes se pratiquaient simultanément, vient d'être *purifié*, c'est-à-dire dépouillé des statues, des vases et ornements des dieux bouddhiques. De même pour les magnifiques temples de Kamakura. Ceux qui étaient dédiés à Bouddha gisent par terre. M. de Hübner y vit un amas énorme de débris de colonnes, de piliers richement sculptés, laqués et dorés, d'idoles mutilées, de candélabres en pièce. Le mécontentement du peuple est grand, paraît-il, bien qu'il reste, jusqu'ici, passif et silencieux. Mais qui peut prévoir la force de ces ressentiments amassés dans l'âme populaire? Un gouvernement sage doit y penser à deux fois avant de s'attaquer aux consciences. Celui-ci réussira peut-être à détruire la religion du peuple, triste succès politique; mais il parviendra difficilement à faire adopter les croyances qu'il patronne. C'est une œuvre de destruction et pas autre chose. Tandis qu'on nous décrit le désespoir morne des populations devant ces ruines, on nous montre d'un trait vif et fin l'historien et l'amateur des arts qui déplorent la destruction de si précieuses antiquités, le chrétien, qui désire voir les images des faux dieux remplacées non par le miroir, mais par la croix, le politique haussant les épaules, le philosophe souriant et se disant qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil[1]. La religion s'en va, voilà l'impression la plus claire que M. de Hübner a gardée de sa visite dans tous les sanctuaires visités sur sa route. « Il n'y a que les femmes « et les vieillards qui, matin et soir, au lever et au coucher du soleil, « sortent de leurs maisons et s'inclinent devant l'astre bienfaisant. Règle « générale, on ne prie jamais ici, excepté pour obtenir une faveur. Les « femmes demandent aux dieux la fidélité de leur mari; les malades, la « santé; les jeunes filles, un bijou, une robe, un amoureux. Quand on « est malade, on va au temple, on appelle le dieu en frappant sur le gong « ou en battant des mains; on se courbe devant le dieu, qui apparaît in« failliblement au troisième coup, et on l'adore pendant une minute ou « deux; puis on jette une petite monnaie de cuivre dans le coffre, et tout

[1] Premier volume, p. 364, 389, 404, etc.

« est dit. En somme, une foule de cérémonies religieuses, beaucoup de « superstition; mais dans les classes élevées et dans celle des lettrés, « manque complet de foi. Plusieurs fois, dit M. de Hübner, j'ai ques« tionné des notables du pays sur leurs croyances. On m'a toujours ré« pondu en riant que c'étaient des bêtises. Le vieux ministre Sawa, « seul, tout en souriant finement, s'est exprimé avec une certaine ré« serve. »

Est-ce au profit du christianisme que se produit cette évolution dans les vieilles idées religieuses du pays? Est-ce la croix qui viendra remplir ce grand vide creusé dans l'âme de ces multitudes? La chose est douteuse, pour le moment au moins, et il est bien possible que de la religion populaire à l'athéisme le pas soit bientôt franchi. Le christianisme est sévèrement refoulé, partout où il se présente. Les lois du pays n'ont pas désarmé sur ce point; la vigilance des autorités japonaises est plus jalouse que jamais; la haine du christianisme a survécu aux transformations accomplies ou méditées par les novateurs; tout cela, joint aux conseils de prudence suggérés par les envoyés étrangers, a mis des obstacles jusqu'ici insurmontables à la propagande de nos missionnaires. Le délégué apostolique, M[gr] Petitjean, et ses vicaires, qui appartiennent tous aux Missions étrangères de Paris, sont, à la lettre, des pasteurs sans ouailles, sauf quelques résidents catholiques, des soldats et matelots français ou irlandais. On prie, on attend, on se perfectionne dans la connaissance de la langue, des mœurs et de l'histoire du pays; on se promet quelques bons résultats de la prochaine révision des traités, on se flatte de l'espoir que le jour approche où le Japon, ouvert au commerce européen, le sera au christianisme. Jusqu'à ce jour cet espoir semble chimérique. Dans le même temps, des milliers de chrétiens indigènes, des populations tout entières, restes disséminés des anciennes missions d'avant 1638, subissent d'atroces persécutions, qui tantôt se calment, tantôt se réveillent, selon le caprice des gouvernants ou leurs appréhensions. Le dernier incident, celui des déportés d'Urakami, morts en grande partie de faim, de froid, de misère, a ému la diplomatie étrangère en 1870, et des réclamations ont été portées auprès du conseil du mikado. Elles sont restées impuissantes. Fallait-il les renouveler avec menace? M. de Hübner ne le croit pas, bien que ses croyances personnelles ne fassent pas l'objet d'un doute. Il traite même en passant cette grave question internationale et la résout dans un esprit de grande sagesse. — Quel titre les diplomates auraient-ils pu invoquer pour justifier leur intervention? A moins de conventions spéciales qui n'existaient pas ici, ils n'ont aucun droit de protéger à

l'étranger telle ou telle croyance religieuse. Ils pourraient bien élever la voix en faveur de l'humanité, mais là se borne leur action, bien inefficace dans ces termes vagues de la philanthropie. De titre juridique, ils n'en ont aucun. Les traités assurent aux étrangers le libre exercice de la religion chrétienne dans les ports ouverts. Pas un mot sur les chrétiens indigènes, dont les auteurs des traités, lord Elgin et M. Gros, ignoraient même l'existence. Les représentants pouvaient menacer, dit-on, et les Japonais auraient cédé. Ce n'est pas certain, et les grands gouvernements ne menacent que lorsqu'ils sont résolus à agir et en mesure de le faire. Il fallait, après avoir menacé, ou reculer, ou se lancer dans les aventures, provoquer des événements d'une portée incalculable : chute des hommes au pouvoir, lesquels, comparativement, sont amis des étrangers, avénement du vieux parti anti-européen, cessation entière du commerce, reprise des assassinats isolés et des attaques contre les factoreries. Pour délivrer de prison quatre mille Japonais, les ministres exposaient à la ruine, au massacre, deux mille Européens et engageaient leurs gouvernements dans une guerre peut-être sans issue. Au moins aurait-il fallu, pour que l'intervention des représentants eût toute son autorité, qu'ils se fussent accordés à tenir le même langage. Mais c'est là précisément la grande difficulté de toute action diplomatique collective, quand les divers intérêts des nationalités représentées ne sont pas identiques. On s'explique l'extrême circonspection du représentant anglais, en raison du chiffre énorme des capitaux de sa nation engagés dans le trafic avec le Japon. Il y eut là nécessairement des différences de ton dans les protestations diplomatiques, et comme des nuances du diapason, qui ne pouvaient échapper à la pénétration d'Iwakura. Il en profita, éluda courtoisement d'abord la demande qui lui fut adressée, et finit par opposer aux plénipotentiaires un refus catégorique, tempéré par un mémoire justificatif, où l'on invoquait des nécessités politiques et la raison d'État. Triste résultat, qu'il eût mieux valu ne pas encourir. Les remèdes inefficaces aggravent le mal. C'est ce que M. de Hübner montre avec une perspicacité sans réplique, et ce chapitre pourrait servir de code international à nos ministres de l'extrême Orient dans les relations si difficiles et si délicates où la question religieuse les engage.

L'art est en décadence, comme la religion, au Japon, et par les mêmes causes peut-être. Le sentiment qui fait l'invention dans les arts est sinon de la même nature, du moins du même ordre que celui qui produit la foi. A l'origine, ces deux sentiments se trouvent confondus; ils ne se séparent que plus tard, et, chez les peuples où une culture su-

périeure de l'esprit ne vient pas remplacer l'inspiration religieuse, quand celle-ci languit, l'art tombe. C'est ce qui arrive au Japon. Ce n'est pas cependant faute de goût naturel ni d'aptitude chez ce peuple. Le sentiment du beau est inné chez lui. Il adore la nature. A tous les beaux points de vue qui ornent son pays, on est sûr de trouver des maisons de thé et des réunions nombreuses. Le plus simple paysan bâtit sa chaumière au bord d'un ruisseau, crée une petite cascade, plante un cèdre qui l'ombrage. Sous le plus humble toit on trouve quelque fleur artificielle, un joujou d'enfant ingénieux, un brûle-parfums, une idole, d'autres objets dont le seul but est de récréer l'œil, quelque image représentant le cône neigeux du Fujiyama, avec un poirier en fleurs sur le premier plan, une chanteuse assise sur une tête de mort, un petit oiseau montant vers le ciel, un papillon posé sur un arc-en-ciel. Même dans ses bizarreries, ce goût populaire révèle le sentiment du beau. A plus forte raison l'art est-il cultivé par les classes élevées, et l'on trouve des artistes parmi les femmes du plus haut rang. Mais, en examinant les choses de plus près, M. de Hübner a facilement découvert qu'il y a là plutôt un jeu ingénieux de l'esprit et de la main, où l'on emploie certains motifs appris par cœur et variés selon les inspirations du moment. «Je ne crois pas me tromper, dit-il, en pensant que les « motifs qui défrayent ici l'art moderne appartiennent au passé. Aujour-« d'hui on n'invente plus : ce don semble épuisé. Pour constater cet « amoindrissement, on n'a qu'à comparer ce qui se fait aujourd'hui avec « les produits de l'art ancien, dont les plus beaux ont été envoyés par « les Hollandais de Deshima. » Les artistes d'aujourd'hui produisent beaucoup, travaillent vite, mais ne savent plus que reproduire, et encore imparfaitement, les vieilles formes, dont on commence à se lasser. « Ce « qui s'est conservé, c'est le goût et le *comme il faut* parfait dans les petites « choses. » Il n'y a du reste au Japon ni ateliers, ni académies, ni marchands de tableaux. L'art se transmet de père en fils; de là son caractère stéréotypé. L'amateur qui fait une commande appelle l'artiste, lui paye trois ou cinq rios (dix-huit à trente francs) par mois, le loge et le nourrit pendant tout le temps de son travail, et en retour attend de lui un certain nombre de tableaux, qui, exécutés sur la soie ou le papier, se conservent roulés, ou bien collés sur des baguettes de bambou et suspendus dans la niche ou sur la partie immobile de la cloison d'honneur[1]. Ce fut exactement ainsi, comme on nous le rappelle, que Murillo, passant cinq ans dans un monastère de Séville et dix dans un

[1] Deuxième volume, p. 103-105, etc.

autre, créa ses chefs-d'œuvre, et, pour un morceau de pain, gagna la gloire.

Sculpteur ou peintre, en général l'artiste japonais (celui des bonnes époques) cherche et trouve la vérité avec une pointe d'*humour*. « Son hu-« mour se fait sentir moins dans les attitudes que dans le choix des su-« jets et dans l'expression des visages. Il exagère, mais avec mesure et « goût. Dans la reproduction des animaux il est passé maître; il sait don-« ner à leur physionomie et même à leur pose le reflet des passions « et des affections humaines. On ne peut regarder ces produits d'une « imagination tout à la fois bizarre, profonde et enfantine, souvent « d'une étonnante *maestria* technique, on ne peut les regarder sans « rire; mais ce rire est contenu par la surprise et tout près de se con-« vertir en tristesse. C'est précisément ce qui constitue l'*humour*. On « saisit en même temps le côté comique et le côté sérieux ou triste « des choses. Il en résulte un conflit de sensations qui piquent la cu-« riosité et caressent l'œil; de là une légère tension de l'esprit jointe à « une agréable agitation de l'âme. De toute façon, c'est un grand « raffinement, qu'on est étonné de trouver dans une nation à demi « barbare. »

Une autre remarque de M. de Hübner sur la peinture japonaise a son importance. On pense généralement, en Europe, que la perspective n'est pas connue des artistes du Japon. C'est une erreur. Plusieurs petits chefs-d'œuvre, entre autres trois tableaux anciens de l'époque de Taïko-Sama, sont une preuve du contraire. « D'ailleurs comment croire que « des artistes si habiles à copier exactement la nature n'aient pas d'yeux « pour les effets que produit la distance? C'est inadmissible. Sans doute « ils ignorent les lois de la géométrie, et, par conséquent, les strictes « règles de la perspective, tout comme les sculpteurs n'ont aucune idée « de l'anatomie, ce qui ne les empêche pas de modeler assez exacte-« ment. » S'ils le voulaient (et ils le veulent quelquefois), les peintres aussi pourraient, par intuition ou par habitude, fournir des dessins corrects. Pourquoi donc s'écartent-ils volontairement des règles de la perspective? La raison qu'en donne M. de Hübner, c'est que, tandis qu'en Europe l'art s'est mis au service de l'Église, de l'État, du monde riche et élégant et des classes aisées, ici le peintre travaille pour tout le monde; il veut et doit être compris du peuple. Or, de la part de l'artiste comme du public, la perspective suppose et exige un certain travail mental et une certaine culture de l'esprit, dont le peuple, en tous pays, est incapable. Ce n'est qu'une hypothèse, et M. de Hübner nous la donne comme telle; mais elle ne manque pas de vraisemblance et

s'accorde assez bien avec le caractère essentiellement populaire de l'art au Japon.

Quel que soit l'intérêt de ces questions, la lutte du shintoïsme et du bouddhisme, le relèvement possible ou la décadence définitive de l'art, toutes ces questions pâlissent devant le problème politique qui se pose comme un problème de vie ou de mort pour le Japon. Tandis que les dernières terres, les îles de Gôto, disparaissent sous l'horizon, et que la mer Jaune berce le voyageur sur ses vagues rarement aussi clémentes, M. de Hübner résume ses impressions et juge le grand mouvement politique et social dont il a été le témoin. Des événements tout récents semblent démontrer la justesse de ses conjectures.

La révolution de 1868 est le point de départ d'une situation toute nouvelle pleine d'obscurité. Le *shogunat* a été renversé et aboli. C'est quelque chose comme une révolution qu'aurait faite un roi de la première race en France contre son maire du palais, pour reprendre non pas l'autorité suprême, dont il n'aurait jamais été officiellement dessaisi, mais l'exercice de ce droit de plus en plus restreint par les envahissements d'un soldat ambitieux. Ce chef, héritier de sept siècles d'usurpations successives, maître depuis le XII^e siècle de la plus importante partie du pays, n'était légalement que le premier vassal de l'empereur. Il manquait donc de pouvoirs pour négocier avec l'étranger, et c'était une grave faute de lord Elgin et du baron Gros d'avoir traité avec lui. Les deux ambassadeurs en étaient encore à la vieille fable des missionnaires, représentant le mikado comme le chef spirituel, le shogun (ou taïcoun selon le titre chinois) comme le chef temporel. Sir Alcock, le premier, connut la situation vraie, et la révéla à l'Europe, où, malgré tout, on s'obstina encore à considérer le shogun comme un des deux représentants de la souveraineté. De là de funestes malentendus; de là aussi un mécontentement croissant contre le shogun.

Plusieurs daïmios rallièrent autour d'eux les éléments hostiles aux étrangers, entrèrent en campagne sous la bannière du mikado et renversèrent leur adversaire, dont le crime était de s'être élevé trop au-dessus d'eux. Aujourd'hui le mikado règne seul, nominalement au moins et sans partage. Mais, de fait, le pouvoir a passé aux chefs des quatre grands clans qui ont renversé le shogun, ou plutôt à leurs principaux agents, aujourd'hui conseillers et ministres de l'empereur.

Tout est contraste dans ce pays, contraste apparent au moins, sous lequel il est fort difficile de retrouver la vérité et la logique secrète des choses. La révolution de 1868 devait être, dans l'intention de ceux qui l'avaient entreprise, une sorte de retour à l'ancien régime, au dogme

du Japon fermé, aux vieilles mœurs et aux vieilles doctrines. Elle s'était faite au double cri de *restauration du mikado* et d'*expulsion des étrangers*. Mais l'esprit nouveau avait pénétré par trop d'issues déjà dans le vieux Japon pour être extirpé. Il s'empara de cette révolution et la fit tourner à son profit. Le mikado fut restauré, mais les étrangers ne furent pas chassés. Au contraire, leur influence et leur autorité s'accrurent par la scission même survenue entre les gouvernants indigènes. On fut obligé d'obtenir leur neutralité et même parfois de leur demander des services. Ils devinrent plus forts par le renversement de ce même shogun qui avait payé de sa ruine la protection qu'il leur avait donnée.

En même temps les réformes commencèrent, et dans un sens opposé à celui que l'on pouvait supposer. Les meneurs de la révolution de 1868, Iwakura et les principaux agents des quatre daïmios victorieux, inaugurèrent une ère de transformations vraiment prodigieuses. Ce furent d'abord les quatre princes de Satsuma, Chosiu, Tosa et Hizen qui adressèrent une pétition au mikado pour lui offrir leur territoire et leurs hommes de guerre. Onze autres daïmios, de bon ou de mauvais gré, suivirent cet exemple. Le gouvernement accepta tout ce qu'on lui offrait et se hâta de donner une consécration légale à ce nouvel état de choses. D'un trait de plume, le mikado détruisit dans tout l'empire la constitution féodale en transformant les *hans*, villes et territoires féodaux, en *kens*, villes et territoires annexés à la couronne. Les daïmios, d'abord transformés en simples gouverneurs de leurs anciens fiefs, furent ensuite tout simplement destitués pour être remplacés par des gouverneurs envoyés d'Yedo. De plus, ils sont tenus à une résidence continuelle dans cette ville et privés du droit de vivre dans leurs terres. On transforme la redevance féodale due aux samurais, les chevaliers des daïmios, en pension payée par le trésor de l'État; on forme une armée impériale avec les armées féodales de chaque prince. Les soldats sont habillés, armés, exercés à l'européenne. En même temps commencent la restauration de l'ancien culte et la persécution du bouddhisme. C'est la lutte toute naturelle de l'antique religion du mikado, renaissant avec son influence restaurée, contre la religion officielle des shoguns, dont la ruine entraîne celle de Bouddha. On ne se contente pas de détruire les sanctuaires les plus vénérés. L'esprit pratique des réformateurs va au fait, c'est-à-dire à l'argent. On commence à confisquer en partie, en partie à exproprier, moyennant la promesse d'une faible indemnité, les grands couvents bouddhiques. Il est vrai que, pour apaiser les clameurs des moines, on leur permet le célibat.

C'est que l'argent va devenir le nerf des réformes. S'il manque, elles seront énervées, elles avorteront nécessairement. Tous ces bienfaits de la civilisation européenne dont on prétend doter d'emblée le Japon ne sont pas des bienfaits gratuits. Installer le gouvernement central, calqué sur le modèle dispendieux des gouvernements européens; former, entretenir une armée impériale et des établissements maritimes; introduire les télégraphes et les travaux de chemins de fer; fonder partout des écoles de langues étrangères; construire la Monnaie d'Ôsaka; élever des phares sur les côtes et dans la mer intérieure; acheter des navires et du matériel de guerre; payer la pension de ces milliers de gentilshommes à deux sabres, mis en disponibilité par le licenciement des petites cours féodales, tout cela coûte cher. Ajoutez les frais d'un personnel d'ingénieurs, d'architectes, de professeurs, de légistes, d'instructeurs militaires, de maîtres d'école français, anglais, allemands, sans compter plus de cinq cents jeunes Japonais envoyés en Europe et en Amérique, ou comme simples observateurs du mouvement des idées occidentales, ou comme étudiants chargés de suivre des cours de médecine, de mécanique, de physique.

La première conséquence de ces réformes, c'est donc une augmentation énorme de la dépense, et, par conséquent, une singulière aggravation des charges. Jusqu'ici le système financier était fort simple. Le mikado, le shogun, les daïmios, le paysan, vivaient du rendement de leurs terres, réparti dans des proportions définies. Les commerçants et industriels étaient exempts de tout impôt. Quand la récolte était mauvaise, l'impôt n'était pas perçu, mais ajourné à des années meilleures. C'était le régime paternel. L'État moderne n'a pas le temps d'attendre comme le père de famille. Il ne connaît pas les contribuables par leur nom, mais seulement par la cote de leur impôt. La complexité de ses rouages, la cherté de son administration ne comportent pas de semblables ménagements. L'État est une abstraction, les sujets sont des abstractions. Que la récolte soit bonne ou mauvaise, la machine est montée, elle fonctionne, il faut l'entretenir. Aujourd'hui, au Japon comme en Europe, l'impôt est rigoureusement perçu sur le cultivateur; il va l'être, dit-on, sur le marchand et l'industriel. De là un nombre croissant de mécontents. La centralisation coûte cher, on l'éprouve déjà. Les vaisseaux cuirassés dévorent bien des moissons, et les canons perfectionnés sont hors de prix. Ajoutez à toutes ces causes de désaffection de la classe des marchands et de la classe si nombreuse des paysans la colère sourde des bonzes dépossédés, que l'on porte au chiffre presque invraisemblable de quatre cent mille, l'irritation des *samurais* que l'on vient

tout récemment d'*autoriser* à quitter leurs deux sabres (euphémisme officiel qui signifie le désarmement de cette classe dangereuse), enfin le sentiment religieux d'une grande partie des classes populaires qui se réveillera, sans nul doute, par la persécution de leurs dieux et de leurs prêtres, on comprendra aisément les sombres pressentiments qui assaillaient M. de Hübner, tandis que le vaisseau l'emportait loin de ces rivages où d'un moment à l'autre peut éclater une horrible anarchie, qui se couvriront en un instant de sang et de ruines sous la tempête de tous ces fanatismes déchaînés, qui engloutiront peut-être tous les établissements européens dans une catastrophe commune; car la réaction se fera aux cris de *mort aux barbares!* C'est à ce cri déjà que s'était faite la révolution contre le shogun, trop ami des barbares. Mais cette fois le peuple soulevé ne se laissera plus tromper, et ses coups infaillibles iront à leur véritable adresse. Voilà ce qui assombrissait la pensée de notre voyageur pendant qu'il naviguait vers l'Europe.

La question se réduit à ces termes : une vieille civilisation comme celle du Japon peut-elle recevoir, subir, sans une crise terrible, l'invasion des idées modernes, industrielles, scientifiques, politiques et démocratiques, que l'Europe et l'Amérique lui envoient? C'est un peu comme si l'on voulait qu'une antique machine en bois, de construction élémentaire, compliquée et lourde, produisît du jour au lendemain les mêmes résultats et donnât les mêmes effets que nos machines modernes construites en fin acier, et qui cependant, mille fois encore, éclatent entre les mains du mécanicien. Quel sera l'avenir de ces audacieuses réformes? Pour sa part, M. de Hübner hésite à donner un jugement définitif. Il faudrait pour cela une connaissance exacte du caractère national des hommes parvenus au pouvoir, les véritables auteurs de la dernière révolution, de la nature de leurs relations avec le mikado et avec les quatre grands daïmios, des véritables dispositions de ces derniers, de l'influence et de l'autorité des agents chargés, dans l'intérieur, de l'exécution des décrets réformateurs. Or, sur tous ces points, quel est celui des résidents, ou des ministres étrangers, ou des simples voyageurs comme M. de Hübner, qui ne se trouve réduit à des informations plus ou moins sujettes à caution, plus ou moins intéressées, et à coup sûr invérifiables? Pourtant, en considérant qu'il y a dans toutes les choses humaines des éléments communs à toutes les races et comme une force latente inhérente aux phénomènes sociaux, et qui les dirige selon certaines lois, M. de Hübner essaye d'arriver à certaines conclusions. Les voici, réduites à l'essentiel : « En quelques « mois la nouvelle administration a dépouillé et dépossédé les daïmios,

« détruit indirectement les clans, réduit à la misère la classe militaire. « On s'est attaqué à la religion du pays; on a ouvert une croisade contre « le bouddhisme, et, pressé par les embarras financiers, on s'est em- « paré d'une partie des biens du clergé bouddhique. Je ne me sens au- « cune sympathie pour Bouddha, mais je crains qu'en détruisant ses « idoles et ses temples, sous le prétexte de restaurer le culte officiel, « qui n'est d'aucune religion, on ne prive le peuple de sa foi et, chose « plus grave, de la faculté de croire, mauvais moyen de le rendre heu- « reux et de le civiliser. Quelque séduisants qu'en soient les dehors, je « donne peu de regrets à une chevalerie barbare, mais elle se lie étroi- « tement à la constitution féodale, qu'on détruit avant de savoir par quoi « la remplacer. Je constate et je loue, dans les couches élevées de la « nation, les aspirations générales vers le progrès, la soif des améliora- « tions, le désir d'acquérir des connaissances utiles et de doter le « pays des conquêtes de la civilisation européenne. Mais la voie qu'on « prend pour cela n'est pas bonne. Il faudrait d'abord toucher les cœurs « et relever les mœurs avant de fonder des institutions philanthropiques. « Il faudrait d'abord réhabiliter la femme, épurer et fortifier le lien con- « jugal, régénérer la famille, imprimer le respect de la propriété, l'en- « tourer de garanties sérieuses, fonder enfin un ordre moral et un ordre « public sans lesquels l'industrie ne saurait fleurir. Alors le moment sera « venu de penser au télégraphe et aux chemins de fer. Commencer par « là, c'est, je le crains, faire les choses à rebours. Un homme peut ap- « prendre à transmettre un télégramme et à diriger une locomotive, et « cependant rester barbare, éprouver, en quittant la station, le fil de « son sabre sur le premier mendiant qu'il rencontre, ou, si le chef de « gare l'a réprimandé, s'ouvrir le ventre. — En tout cas, le mouvement « est lancé, nul ne peut plus l'arrêter. Les ministres s'y sont engagés à « outrance, soit pour le diriger, soit pour l'exploiter, soit pour s'en faire « une arme contre leurs adversaires, contre l'opinion du vieux Japon « stupéfait, silencieux, intimidé, mais plus vivace peut être qu'on ne « pense. Au milieu de bruyants applaudissements, mais qui, au moindre « accident, se convertiront en reproches et en injures, la barque a quitté « le rivage et descend rapidement le courant. Arrivera-t-elle à bon port? « C'est possible. Sombrera-t-elle? C'est probable. Nul ne le sait. Ne pou- « vant ni s'arrêter, ni remonter le fleuve, on va à l'aventure, on s'en « remet au hasard. »

J'ai tenu à extraire et à rassembler ces paroles prophétiques dans leur bienveillance attristée, pour les mettre en regard des derniers événements qui en préparent d'autres plus graves peut-être. Elles étaient

écrites au mois d'octobre 1871. Où en est, à l'heure où nous écrivons, aux dernières nouvelles reçues du Japon et qui sont datées de février 1874, l'œuvre tentée par les hommes au pouvoir, de *dénationaliser* le Japon aussi vite que possible? Dans l'intervalle de ces deux dates, on a pris des mesures très-graves, on a confisqué toutes les propriétés religieuses, shintoïtes et bouddhistes, sans doute pour créer l'égalité des cultes; on a obligé tous les propriétaires d'Yedo d'acheter des titres de propriété, en payant une seconde fois le prix de leurs terrains. On prépare des projets pour abolir toute la classe des nobles. Ainsi, en moins de six années, on aura franchi l'intervalle du régime féodal à l'état démocratique, ce qui, dans les nations européennes, a exigé, non sans trouble et sans secousses, quelque chose comme six ou sept siècles.

Iwakura se trouve en ce moment entre deux partis : l'un qui estime que les réformateurs eux-mêmes vont trop lentement et sont déjà dépassés, le parti de Soyeshima et de ses amis, qui réclament, au Japon, le régime parlementaire dans son intégrité, et rêvent de faire un mikado constitutionnel; l'autre parti, celui de l'ancien régime, qui réclame à grands cris, et même, sur certains points, à main armée, le renvoi d'Iwakura, la guerre contre la Corée, l'expulsion des étrangers. C'est le parti militaire et religieux qui se relève. Iwakura a déjà manqué, il y a quelques mois, d'être assassiné. Mais, qu'est-ce que cet attentat au prix de la guerre civile qui règne dans les provinces méridionales et menace de s'étendre bientôt jusqu'aux portes d'Yedo? Le premier acte des rebelles est significatif: ils chassent les employés du fisc, détruisent leurs bureaux, pillent leurs caisses. C'est l'impôt qui révolte ces populations appauvries, l'impôt, c'est-à-dire la forme tangible, matérielle, du nouveau régime. Ce sont les *bonzes* et les *samurais* qui les mènent au combat. M. de Hübner l'avait annoncé. Sera-t-il prophète jusqu'au bout? Dans ce cas, de grandes calamités menacent ce pays, heureux, il y a dix ans, dans sa demi-civilisation agricole et féodale, précipité tout d'un coup dans un mouvement tumultueux de réformes hâtives, matérielles plutôt que morales, commencées au hasard, accomplies sans mesure et sans prévoyance, et qui, pour un siècle peut-être, n'auront organisé que le chaos.

E. CARO.

A series of six lectures by prof. Agassiz (*The New-York Tribune*, extra numero 30 december 1873). *Recollections of Agassiz*, by Theodore Lyman (reprinted from *Atlantic Monthly*, february 1874).

La mort d'Agassiz a été pour les sciences naturelles une perte immense, bien sentie dans tout le monde savant. Chef d'école et créateur en géologie, initiateur en paléontologie, zoologiste hors ligne et ayant exploré par lui-même les deux continents, Agassiz, plus qu'aucun autre naturaliste de notre époque, possédait cet ensemble de données qui, élevant une intelligence supérieure au-dessus des détails, lui permettent de comprendre et de formuler non-seulement les lois d'une science, mais encore les rapports généraux de sciences à la fois distinctes et connexes. Comme Richard Owen, mais à d'autres points de vue, il mérite que son œuvre scientifique fasse songer à celle de Cuvier[1]. Cette œuvre il se préparait à l'agrandir encore; et, en pleine possession de toutes ses facultés, il paraissait devoir suffire à la tâche quand la mort est venu l'arrêter.

Nulle part le deuil de cette perte n'a été aussi profond ni surtout aussi général qu'aux États-Unis. Les Anglo-Américains avaient entièrement adopté cet enfant du vieux monde. Comme leurs ancêtres d'Angleterre, ils aiment à avoir un grand homme vivant qu'ils puissent opposer à tous les contemporains étrangers. Agassiz était devenu pour eux le grand et populaire naturaliste national; ils étaient fiers de ce *Français-Suisse*[2]

[1] A en juger par une note insérée dans la *Revue scientifique* du 11 mars (p. 884), on pourrait croire qu'il existe entre Agassiz et Cuvier une ressemblance de plus et tout anatomique. L'autopsie de l'illustre professeur de Cambridge a été faite, et on a trouvé que le cerveau pesait 1,495 grammes. C'est, dit l'auteur de la note, *un poids tout à fait exceptionnel, le poids moyen n'étant que de 1,250 grammes.* Ce dernier chiffre est inexact. Le poids moyen du cerveau de l'Européen adulte, de 31 à 40 ans, est de 1,412gr,36; celui de l'Européen âgé de 61 ans et au-dessus est encore de 1,326gr,21. Le cerveau d'Agassiz est donc au-dessus de la moyenne sans doute, mais non d'une manière tout exceptionnelle. Il est fort loin d'approcher de celui de Cuvier, qui pesait 1,829gr,96. Il est presque exactement intermédiaire entre celui de Gauss le mathématicien (1,492 grammes), et celui de Fuchs le pathologiste (1,499 grammes, Wagner, Broca). — [2] *He was a French Swis, and in him was developed in its highest degree the gallic power of pleasing* (Lyman, p. 9). — *The intellect of Agassiz was one of the noblest of the latin race* (*id.* p. 10). Après avoir cité ces paroles de l'éminent disciple et collègue d'Agassiz, je dois le remercier encore de tout ce que sa notice renferme d'honorable et de gracieux pour les savants français et le Muséum. On ne leur rend pas toujours la même justice en Europe.

comme s'il fût né en Amérique. De son côté, Agassiz était absolument dévoué à sa nouvelle patrie. Il en donna une preuve éclatante lorsqu'il refusa la position de Directeur du Muséum et la sénatorerie, que lui offrait Napoléon III, à une époque où certes nul ne prévoyait la chute de ce souverain et le bombardement du Jardin des Plantes.

M. Lyman a fort bien indiqué comment naquirent et se fortifièrent ces rapports intimes également honorables pour le savant émigré et pour la nation qui l'accueillait. A l'époque où Agassiz se rendit aux États-Unis en 1846, l'Amérique du Nord offrait aux naturalistes un vaste champ de recherches à peu près entièrement vierge sur bien des points. Les explorateurs étaient peu nombreux et manquaient des traditions, nécessaires surtout aux sciences naturelles. Agassiz, déjà célèbre, et qui venait de fouiller tous les musées d'Europe, qui connaissait à fond la plupart des richesses de notre Muséum, se présentait avec une autorité incontestable et une expérience pratique bien précieuse pour les naturalistes américains. Ceux-ci l'accueillirent comme un guide respecté. Les classes intelligentes de cette société, où chacun veut connaître au moins un peu de toute chose, lui tinrent compte du plaisir qu'il semblait prendre à les initier aux résultats de ses études. Dans ce pays d'activité fiévreuse, la foule ignorante elle-même, les simples journaliers, les pêcheurs, furent frappés de l'ardeur infatigable que le nouveau venu apportait dans ses explorations. Tout le monde enfin fut séduit par les manières simples et rondes, par le sourire sympathique que nous avons tous connu, et sur lequel M. Lyman revient à plusieurs reprises. Jusqu'au dédain de l'étiquette, jusqu'à ce *laisser-aller* qui déconcerta parfois les savants anglais[1], lui furent à coup sûr comptés comme des mérites de plus dans cette population démocratique.

Agassiz dut encore une bonne part de sa popularité à son enseignement et surtout peut-être aux nombreuses conférences qu'il se plaisait à faire devant un public toujours prêt à répondre en foule à son appel. Il possédait à un haut degré toutes les qualités du professeur populaire. Parlant l'anglais avec une éloquence rapide qui lui appartenait en propre, tantôt peignant à grands traits ou pénétrant dans les détails[2], mêlant habilement la science la plus élevée aux notions accessibles à tous, toujours prêt à traduire sa pensée par des esquisses d'une fidélité remarquable et tracées sur le tableau noir avec la rapidité de la parole, il entraînait son auditoire et lui soufflait son propre enthousiasme pour les sujets en apparence les plus ingrats[3]. Aussi semble-t-il avoir recherché cette espèce

[1] Lyman, p. 8. — [2] Lyman, p. 5. — [3] Peu de temps après son arrivée en Amé-

de publicité, et bien souvent il a fait connaître pour la première fois le résultat de longues études ou de lointaines expéditions dans ces conférences qui popularisaient à la fois la science et le savant.

Aux États-Unis, des succès de cette nature ne flattent pas seulement l'amour-propre. Ils peuvent avoir des résultats plus pratiques et faire la fortune de celui qui a su devenir le favori de la foule. Agassiz aurait pu aisément s'enrichir. Mais on sait quel était son désintéressement. Il en avait donné des preuves en Europe; il n'avait pas changé en traversant l'Atlantique. « Je n'ai pas le temps de gagner de l'argent, » répondait-il aux amis qui lui parlaient de cette mine à exploiter. Et pourtant il lui en fallait beaucoup pour ses publications colossales, ses grands voyages, ses expéditions. Mais, par la grandeur de ces entreprises scientifiques, par cela même qu'elles pouvaient paraître avoir d'excessif au premier abord, il répondait encore à un des instincts caractéristiques de ses concitoyens d'adoption. Ignorant ou savant, personne ne voulut laisser sans aide ce lutteur courageux qui tentait à lui seul la conquête scientifique d'un continent; les souscripteurs lui vinrent en aide. Voilà comment, sans avoir à solliciter *l'aide du gouvernement*, Agassiz put réaliser ses projets les plus gigantesques, comment il put entre autres fonder un grand musée d'histoire naturelle[1] et conduire une véritable expédition scientifique de Cambridge jusqu'au haut Amazone.

Agassiz a raconté lui-même comment se fit ce grand voyage. M. Nathaniel Thayer en fut le promoteur. Il venait d'entendre le professeur exposer, — sans doute avec sa verve ordinaire, — tout ce que l'on pouvait attendre d'une exploration sérieuse de l'Amazone et des contrées voisines. Avec une simplicité telle qu'Agassiz crut d'abord avoir mal entendu, il lui ouvrit un crédit illimité pour lui-même, M[me] Agassiz et six aides. A ce premier noyau se joignirent bientôt neuf volontaires, dont cinq suivirent leur guide jusqu'au bout. A peine le projet fut-il devenu public que la *Pacific-Mail-Steamship Company* offrit à l'expédition le

rique, il fit un cours détaillé sur les poissons des côtes des États-Unis, et pas un de ses auditeurs ne déserta ces leçons. Ce premier succès semble avoir été pour beaucoup dans la détermination qu'il prit à cette époque de ne pas revenir en Europe. — [1] En 1858 M. F. C. Gray avait laissé pour la fondation de ce musée un legs de cinquante mille dollars. L'année suivante le comité d'organisation en avait réuni par souscription plus de soixante et dix mille. La législature en vota cent mille, et le musée de Cambridge fut érigé. M. Lyman n'hésite pas à attribuer ce succès à l'influence toute personnelle d'Agassiz. Les collections affluèrent bien vite dans le nouvel asile qui leur était ouvert. Rappelons que l'empereur du Brésil voulut être des premiers à enrichir l'institution naissante, et fit recueillir dans ce but d'importantes collections.

passage gratuit sur un de ses paquebots. On comprend comment les voyageurs durent être reçus à Rio de Janeiro par le souverain qui a laissé en Europe, et surtout peut-être dans le monde savant, des souvenirs impérissables. L'empereur Don Pedro accueillit Agassiz en ami; il le traita en prince de la science. Il mit à sa disposition l'*Ibicuhy*, navire à vapeur de l'État, et lui donna pour compagnon un officier du génie très-distingué, le major Coutinho, dont nous avons pu apprécier à Paris le mérite réel, et qui, chargé depuis plusieurs années d'explorer les régions amazoniennes, rendit à l'expédition de nombreux et importants services.

Agassiz et ses collaborateurs purent donc entreprendre et poursuivre leur tâche dans des conditions exceptionnellement favorables[1]. Partis de New-York le 1er avril 1865, ils ne quittèrent le Brésil que le 2 juillet de l'année suivante. Sur ces quinze mois, dix environ furent consacrés à l'étude de l'Amazone. Il est aisé de comprendre combien dut être riche la moisson de faits, d'observations, de découvertes en tout genre, recueillie par ces travailleurs d'élite admirablement préparés, dirigés par un chef illustre qui donnait l'exemple de toutes les activités, pilotés par un guide, homme de science lui-même et qui évitait à la caravane les tâtonnements, les pertes de temps; et, ajoutons-le, stimulés par la présence d'une femme digne d'être leur associée. Nous avons vu que Mme Agassiz accompagnait son mari. Dans l'espoir de lui être utile, elle enregistrait jour par jour les incidents, les surprises, les joies de ce voyage, que ne vint attrister aucun accident sérieux. De son côté, Agassiz avait bientôt pris l'habitude de lui remettre une note quotidienne du résultat de ses travaux. De ce *journal*, où se confondirent les impressions des deux époux, est sorti un livre aussi instructif que charmant, qui a été publié sous le nom des deux collaborateurs[2].

Mais, avant que parût le *Voyage au Brésil*, dès le 5 février 1867, Agassiz avait résumé et systématisé les principaux résultats de son voyage dans six conférences faites devant l'*Association pour le progrès de la science et de l'art.* Ce sont elles que la *Nouvelle Tribune de New-York* vient de faire paraître. Probablement elles avaient été sténographiées au fur et à mesure et avaient reçu une publicité locale. Mais probablement aussi elles n'avaient jamais été réunies, et, en tout cas, elles n'étaient pas encore

[1] Agassiz n'avait pas même à regretter de quitter pour quelque temps le musée qu'il venait de fonder, car il le laissait sous la direction temporaire de son fils Alexandre, qui avait déjà fait ses preuves, et se montre de plus en plus digne du grand nom laissé par le père. — [2] *A journey in Brazil*, by professor and Mrs Agassiz. Boston, 1868. Cet ouvrage fut traduit en français l'année suivante.

parvenues en Europe. Du moins les correspondants les plus intimes d'Agassiz ne les avaient pas reçues[1].

Bien que faites pour un public en grande partie composé de simples amateurs, ces conférences n'en ont pas moins un intérêt durable et sérieux. Agassiz y a résumé, en en faisant l'application au bassin de l'Amazone, la plupart de ses doctrines générales en géologie, en zoologie, en anthropologie, en philosophie naturelle. Si bien qu'à vouloir faire une étude quelque peu détaillée de ces entretiens presque familiers, on aurait à aborder plusieurs des plus grandes questions agitées dans le dernier quart du siècle et à passer en revue à peu près toute l'œuvre scientifique de l'auteur. C'est une tâche que l'on ne saurait aborder ici. Pour l'accomplir, quelques articles tels que les comporte le *Journal des Savants* seraient loin de suffire. C'est un livre entier à faire, et un beau livre. Je me bornerai donc à donner une courte analyse, presque une simple table raisonnée de ces pages si bien remplies.

La première conférence est consacrée aux généralités du sujet. L'auteur y trace à grands traits la configuration générale du continent, considéré dans son ensemble, compare l'une à l'autre les Amériques septentrionale et méridionale, et signale, je crois pour la première fois, les curieuses *homologies* orographiques et géologiques qui relient les deux moitiés du nouveau monde. Il fut un temps, rappelle-t-il, où toutes ces terres étaient sous l'eau. A un moment donné, le plateau des Guyanes fut soulevé et constitua longtemps une île isolée. Plus tard le plateau du Brésil sortit à son tour du fond des eaux. Entre ces deux îles se trouvait un large canal par où les océans Pacifique et Atlantique communiquaient librement. Vint enfin le soulèvement des Andes, qui éleva entre les deux mers une infranchissable barrière et releva l'ensemble du sol. Entre ces trois grandes saillies de la surface continentale, les Andes, le Brésil, la Guyane, saillies qui atteignent les altitudes de 10,000 à 14,000 pieds, s'étendent les terres basses, qui s'élèvent au plus à 800 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ce sont elles qui forment les vallées de l'Amazone, de l'Orénoque et du Paraguay.

Ces vallées ne sont autre chose que l'ancien fond de la mer, remanié il est vrai depuis son émersion, mais seulement par des causes secondaires. Ainsi s'expliquent la continuité réelle de ces bas-fonds et les communications hydrographiques qui les rattachent l'un à l'autre. Au centre

[1] Je me suis assuré de ce détail auprès de M. Edwards, qui est resté jusqu'au dernier jour le correspondant en quelque sorte officiel d'Agassiz à Paris, et a reçu de lui tout ce qu'il publiait.

coule l'Amazone, le plus grand des fleuves connus. Parmi les affluents du nord se trouve le Rio Negro, qui communique avec l'Orénoque par un large canal, le Caciquiare. Au sud, le Rio Madeira n'est séparé du haut Paraguay que par une langue de terre bien facile à couper[1]. Quand ces pays seront peuplés comme ils doivent l'être, le jour viendra où un navire pénétrant dans les terres par l'embouchure de l'Orénoque pourra regagner la mer par celle du Rio de la Plata après une traversée fluviale de près de 45 degrés du nord au sud[2].

L'Amérique du Nord présente des traits analogues. Là aussi le Canada et ses dépendances furent les premières terres émergées. Étendues de l'est à l'ouest, elles interceptèrent la communication directe de l'océan Glacial avec les mers méridionales. Plus tard survint le soulèvement des Alleghanis, plus tard encore celui des montagnes Rocheuses[3]. Au nord comme au midi la forme triangulaire des Amériques est le résultat des trois grandes poussées qui ont successivement soulevé le fond des premiers océans.

Dès son entrée en matière le professeur avait employé le mot *soulèvement*. Pour ne laisser aucun doute sur le sens de cette expression, il résume la théorie de ce phénomène géologique, et en fait une application rapide aux faits que présentent en Europe la Suisse et le Jura, en Amérique le massif de la Guyane, dont il constate l'ancienneté. Rappelant la succession des faunes et des flores, il montre comment les fossiles nous renseignent sur les formations géologiques. Enfin un rapide exposé des phénomènes de la stratification lui sert à montrer comment on détermine l'âge relatif des couches du globe terrestre et des chaînes de montagnes. Il fait l'application de ces données générales à l'ensemble

[1] Au milieu des forêts qui ombragent les plateaux supérieurs de la Serra de Aguapehy, jaillissent, *à une distance de cinq mètres au plus*, la source du Rio Alegre et du Rio Aguapehy. Leurs eaux coulent presque parallèlement pendant sept lieues. Les deux rivières tombent alors au pied de la Serra. Elles sont navigables immédiatement après ces cataractes, et l'isthme qui les sépare n'a que 6,470 mètres de large. Or le Rio Alegre aboutit au Guaporé, affluent de l'Amazone, l'Aguapehy se jette dans le Jauru, affluent du Paraguay. On voit combien il serait facile de mettre en communication les deux grands réseaux hydrographiques. En 1773, un gouverneur du Matto-Grosso, Albuquerque, commença un canal destiné à couper l'isthme. Il dut renoncer à ce projet, faute de moyens d'exécution suffisants. Au reste, à diverses reprises, des canots ont été transportés de l'Alegre à l'Aguapehy. (M. l'abbé Durand, *Voies navigables du bassin de l'Amazone; Compte rendu de la première session de l'Association française pour l'avancement des sciences*, tenue à Bordeaux en 1872.) — [2] M. l'abbé Durand estime à *plus de trois mille lieues* l'étendue de cette navigation continentale. — [3] Agassiz a repris ce parallèle et l'a développé dans le *Voyage au Brésil*, chap. XIII.

des terrains crétacés. Puis il montre ces terrains existant à la fois en Europe et en Amérique, se redressant partout au pied des Andes et des montagnes Rocheuses, dont le soulèvement est, par conséquent, postérieur à leur formation. Il en conclut que la vallée de l'Amazone et celle du Mississipi sont deux grands bassins crétacés.

Une fois émergés, ces bassins ont subi l'action d'une foule de causes qui toutes ont tendu à en modifier les caractères primitifs et à leur imposer des traits secondaires. Ces causes agissent sans cesse; elles sont encore en pleine activité, et, pour être moins sensible que par le passé, leur action n'en est pas moins réelle. Par exemple, un des caractères géologiques les plus frappants de la région amazonienne est l'existence d'un vaste dépôt sédimentaire composé de sable et d'argile qui remplissait jadis tout le fond de la vallée et s'élevait jusqu'à la hauteur de près de 1,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Aujourd'hui ce dépôt ne se retrouve plus que par places; mais les relations entre ces restes sont d'une nature telle, qu'on ne saurait douter ni de l'ancienne étendue ni de la continuité primitive de cette formation. Mais, fait observer ici Agassiz, avant d'aborder cet ordre de questions il faut se faire une idée précise de ce qu'est de nos jours le bassin de l'Amazone.

La seconde conférence est essentiellement consacrée à cette étude. Agassiz indique d'abord les problèmes dont il venait demander la solution au grand fleuve américain; il raconte comment, soit par lui-même, soit par ses compagnons, il a étudié l'Amazone depuis son embouchure jusqu'aux frontières du Pérou, où il a été arrêté par suite des troubles qui agitaient cette république. Il montre rapidement l'immensité de l'aire occupée par l'Amazone et ses affluents, qui pénètrent au cœur de presque tous les États du Sud-Amérique. Il fait comprendre la grandeur du service rendu au commerce de toutes les nations, à celui des États-Unis en particulier, par l'intelligente libéralité de l'empereur Don Pedro, qui, en ouvrant l'Amazone au libre commerce de toutes les nations, en livrant pour ainsi dire à l'univers entier les richesses inexploitées de cette vaste région, a trouvé le seul moyen de la coloniser.

L'Amazone coule, on le sait, de l'est à l'ouest presque parallèlement à l'équateur, dont le fleuve proprement dit ne s'éloigne au plus que d'environ trois degrés. Mais, par ses affluents, il étend ses bras à douze ou quinze degrés vers le sud, à six ou sept degrés vers le nord. Ce qu'on appelle la *vallée de l'Amazone* n'est d'ailleurs rien moins qu'un espace plus ou moins régulièrement circonscrit par des montagnes ou des collines avec un grand cours d'eau au milieu. C'est une immense plaine, tellement peu inclinée, que, sur une distance de 2,500 milles (4,023 ki-

lomètres environ), la différence de niveau entre l'embouchure et le haut du fleuve est seulement de 210 pieds (63^{m},840) : c'est à peine un peu plus d'un pied (0^{m},304) de pente pour 10 milles (16 kilomètres environ). L'ensemble produit à l'œil l'effet d'une plaine absolument horizontale. Par suite, le courant de l'Amazone est si lent, qu'on le distingue à peine, et que l'on croit être sur un lac ou un océan d'eau douce, bien plutôt que sur un fleuve. L'eau, d'ailleurs, ne coule pas en une seule masse. Le lit de l'Amazone se compose, en réalité, d'une multitude de canaux communiquant les uns avec les autres et formant comme un réseau, dont la largeur atteint parfois 150 et jusqu'à 200 milles (plus de 300 kilomètres). A droite et à gauche, la terre conserve presque la même horizontalité, ce qui explique l'étendue des inondations. Les grands affluents de l'Amazone présentent les mêmes caractères, si bien que, sur le Rio Madeira, on parcourt environ 250 milles avant d'arriver aux premières chutes. Le Tocantin, le Tapajos, le Xingu, présentent des faits pareils. Tous ces affluents communiquent d'ailleurs entre eux et avec le réseau central d'une façon parfois curieuse. C'est ainsi que le Rio Negro reçoit un bras considérable de l'Amazone bien avant de se jeter dans cette dernière. Le fleuve principal devient ainsi tributaire de son affluent.

Le climat de l'Amazone n'en est pas moins très-sain au dire d'Agassiz. Notre voyageur attribue la mauvaise réputation qu'on lui a faite aux plaintes intéressées des fonctionnaires brésiliens, qui, envoyés dans ces solitudes, s'efforcent d'attendrir l'administration centrale par la peinture des dangers qu'entraîne cette espèce d'exil.

Le climat de la vallée amazonienne présente, d'ailleurs, une particularité importante à signaler. Quoique placée sous l'équateur, elle jouit d'un climat relativement tempéré. La région la plus chaude de ces contrées est placée vers le nord de la Guyane. Dans la vallée même, la température oscille de 33 à 23 degrés centigrades. La température moyenne est de 28 degrés; elle varie du jour à la nuit, et vers le matin la fraîcheur est extrême. Rien ne rappelle donc ici les chaleurs accablantes de Suez, du Sénégal, du Sahara, pas même celles que j'ai trouvées moi-même à Catane ou à Jardini, au pied de l'Etna. Le bassin de l'Amazone doit ce privilége à l'évaporation constante qu'entretient la masse de ses eaux et qu'activent les vents alizés. Le souffle bienfaisant qui arrive de l'Océan entre par la large ouverture de la vallée, qu'il balaye sans cesse de l'Atlantique jusqu'aux Andes. Il y a là une condition de salubrité facile à comprendre. Aussi Agassiz nous dit-il que ni lui ni aucun de ses compagnons n'ont ressenti aucune influence fâcheuse, et qu'ils ont trouvé cette résidence aussi agréable qu'il est permis de le

33

désirer. Il conclut en déclarant la vallée de l'Amazone aussi favorable au développement de la race blanche que n'importe quelle contrée du globe possédant une température analogue.

Un jour viendra certainement où notre race peuplera ces solitudes. Mais elle y trouvera des conditions de développement toutes nouvelles, et qui donneront à ces civilisations de l'avenir un cachet spécial. Ces terres, comme nous l'avons vu, sont toutes morcelées et circonscrites par une multitude de canaux, qui sont et qui resteront les grandes routes de cette contrée. Les habitants, dit Agassiz, devront renoncer aux longs voyages à cheval et en chemin de fer. Le canot, le steamer, devront remplacer à toujours la diligence et le wagon; ils seront les véritables moyens de transport. Ainsi le bassin de l'Amazone peut se présenter à notre imagination comme une sorte de Venise gigantesque où la locomotion par eau l'emportera sur la locomotion par terre. Ce mode de transport aura d'ailleurs un charme tout particulier, grâce à la richesse, à l'universalité de la végétation qui borde les rives des plus grands cours d'eau comme le moindre chenal. Ici l'auteur décrit les forêts tropicales et cette flore spéciale qui, prospérant presque également sur terre et dans l'eau, confond pour ainsi dire les limites des deux éléments. Il insiste sur l'incroyable variété des bois de charpente, de construction et de teinture, sur les médicaments et les plantes textiles que le commerce devra un jour retirer de ces régions encore inexploitées. Nous ne le suivrons pas dans cette énumération et passerons à la troisième conférence[1].

Celle-ci est entièrement consacrée à l'exposé de la théorie glaciaire, aux applications de cette théorie au nouveau continent. Dès le début, Agassiz se place à un point de vue aussi absolu que possible. Il fut un temps, dit-il, où les champs de glace couvraient la vallée entière de l'Amazone et s'étendaient vers l'Atlantique envahissant peut-être la mer, tellement qu'il est permis de s'adresser, au sujet de cette zone tropicale, la question qui se pose aujourd'hui pour les régions polaires, et de se demander s'il existait alors une mer libre sous l'équateur. Porté à ce point, le froid aurait anéanti tous les êtres vivants et fait place nette pour une création nouvelle, celle qui existe de nos jours. Un pareil fait, ajoute-t-il, trancherait dans sa racine la doctrine de l'évolution. Sans nous arrêter à cette dernière remarque, constatons que le grand phénomène admis ici par Agassiz ne serait plus cette époque glaciaire,

[1] Cette conférence a été traduite en entier dans la *Revue scientifique* du 11 mars 1874.

admise, croyons-nous, aujourd'hui par la presque universalité des géologues, période de froid explicable par des conditions temporaires et plus ou moins locales; mais qu'il s'agirait, dans la pensée de l'auteur, d'un véritable *hiver cosmique* ayant couvert la terre entière d'un manteau de glace pendant un temps inconnu et séparant d'une manière absolue les temps modernes de toutes les époques géologiques précédentes.

Revenant ensuite à des faits plus précis, Agassiz fait l'histoire des glaciers tels qu'il les a observés surtout en Europe et dans sa propre patrie. Il rappelle que la limite des neiges perpétuelles est au niveau de la mer dans les régions boréales vers le 60° de latitude dans le Groenland, et du 70° au 71° en Europe[1]; qu'elle s'élève jusqu'à 14,000 pieds (4,256 m.) sous les tropiques et se maintient à 6,000 pieds (1,824 m.) environ vers le 45e degré. Ce sont ces neiges perpétuelles qui, s'écoulant pour ainsi dire dans les vallées, sous certaines conditions, donnent naissance aux glaciers. Ici le professeur résume ce qu'il a en grande partie découvert lui-même sur la transformation de la neige en glace compacte, sur les conséquences qu'entraîne la transparence croissante des masses glaciaires, sur l'action exercée par les parois rocheuses qui bornent le glacier, sur la forme générale de celui-ci, sur ses mouvements, sur le transport des blocs et des matériaux meubles tombés à sa surface, sur le broiement de son lit, sur la formation des moraines, sur le polissage et le striage des roches, etc. Il montre comment ces traces matérielles permettent de reconnaître à coup sûr et d'affirmer la présence de glaciers sur des points et dans des contrées où leur existence est aujourd'hui impossible. C'est ce qui est arrivé d'abord pour la Suisse et le Jura, puis pour la plus grande partie de l'Europe, puis enfin pour l'Amérique et le Brésil lui-même.

Depuis son arrivée en Amérique, Agassiz avait constaté l'existence passée des glaciers aux États-Unis dans la région des grands lacs, dans les états de l'Ouest, dans l'Ohio et jusque dans la Caroline du Sud. A peine débarqué au Brésil, sur les montagnes voisines de la baie de Rio de Janeiro, il en reconnaissait des traces évidentes. Toutefois l'honneur de cette grande découverte paraît ne pas appartenir à celui qui avait déjà tant fait dans cette direction. Le mérite d'avoir le premier signalé la trace des glaciers intertropicaux sur les rives de l'Atlantique revient, m'assure-t-on, à l'empereur Don Pedro lui-même.

Quoi qu'il en soit, Agassiz raconte comment il rencontra les signes caractéristiques de l'existence des glaciers disparus sur tous les points

[1] On sait que cette différence est due à l'action du Gulf Stream.

de la côte visités par lui en se rendant à l'Amazone; comment il les retrouva tout le long du grand fleuve et sur les rives de quelques-uns des principaux affluents, le Rio Negro, le Puru, le Madeira, le Tapajos, le Xingu, le Tocantin; comment il arriva ainsi à la conviction que des Andes à l'Atlantique s'est étendu jadis un véritable océan de glace remplissant le bassin entier de l'Amazone et se projetant à l'ouest bien au delà des limites actuelles du continent. La moraine frontale a disparu. Mais les moraines latérales devaient exister encore sur les montagnes qui bordent le bassin, et notre voyageur, après en avoir annoncé l'existence, eut la joie de les trouver sur les lieux qu'il avait indiqués d'avance aussi nettement caractérisées qu'au pied des Alpes elles-mêmes.

La disparition de l'immense moraine frontale qui a dû borner, à l'est, le glacier de l'Amazone, s'explique par l'action de la mer et des courants qui battent la côte et creusent encore de nos jours la baie servant d'embouchure. Cette baie n'a pas de delta. Tandis que d'autres grands fleuves, le Mississipi, le Gange, le Nil, prolongent leurs continents au sein des eaux, ici c'est la mer qui empiète sur la terre. Ce fait s'explique encore par la nature du sol, exclusivement composé de matériaux glaciaires faciles à désagréger et à entraîner. Agassiz estime à 300 milles (482 kilomètres) la largeur de la zone enlevée au rivage sur tout le front de la vallée amazonienne par cette érosion incessante; et ce phénomène lui fournit l'occasion de signaler une analogie de plus entre les deux Amériques. Des actions semblables se sont exercées sur la côte correspondante de l'Amérique du Nord. Mais ici des lambeaux de l'ancien sol glaciaire ont résisté et sont restés tout le long de cette côte comme autant de *témoins* attestant l'ancienne extension du continent. Toutes les îles situées le long des rivages, depuis Long-Island jusqu'à la baie de Fundy, ne sont pas autre chose, comme l'atteste leur structure géologique. La baie de Fundy, la baie de Massachusets, et toute celles qui leur ressemblent dans cette partie de l'Atlantique, sont le résultat d'érosions analogues à celles qui creusent encore sous nos yeux le golfe de l'Amazone.

La quatrième conférence est essentiellement consacrée aux animaux aquatiques du bassin amazonien. Mais Agassiz commence par une assez longue introduction destinée à donner à ses auditeurs une idée générale des quatre types fondamentaux qui se partagent l'ensemble du règne animal. Il insiste sur l'unité de plan si accusée pour chacun d'eux en dépit de l'immense variété des différences secondaires. De ce double fait résultent pour lui les deux courants d'opinion opposés qui se partagent les naturalistes. Les uns rattachent les espèces actuelles à un petit

nombre de formes primitives d'où elles seraient descendues par voie de modifications successives; les autres admettent que chaque être a été créé directement par un pouvoir suprême. L'orateur promet de revenir plus tard sur ces considérations, et passe à l'étude de la faune amazonienne.

Il constate d'abord qu'on ne trouve aucun *rayonné* dans les eaux de ce fleuve. Puis, abordant l'embranchement des *mollusques*, il passe successivement en revue les bivalves et les univalves. Les premiers abondent dans les eaux de l'Amazone; les seconds se retrouvent également en grand nombre dans le fleuve et ses affluents, sur le sol et dans les forêts. Les bivalves de l'Amazone présentent un fait fort remarquable. Plusieurs d'entre eux se rapprochent singulièrement des espèces marines par leurs formes extérieures, bien que conservant tous les caractères organiques propres aux mollusques d'eau douce. Par exemple, une espèce d'unio possède une coquille parfaitement semblable à celle des solens ou *manches de couteau*, tandis que, par son organisation, elle reste identique à tous ses congénères. Verra-t-on dans ce fait le résultat d'une sorte de réminiscence d'un ancien habitat marin, juxtaposant deux sortes de caractères habituellement séparés? Agassiz ne peut admettre cette hypothèse. L'universalité de l'organisation des *moules d'eau douce* dans l'ancien et le nouveau monde suffit à ses yeux pour la réfuter.

La plus grande partie de la quatrième conférence est d'ailleurs consacrée aux *poissons*.

On sait que la réputation d'Agassiz date de ses premières études sur ce groupe, et qu'il s'en est occupé avec une prédilection marquée pendant sa vie entière. Il a évidemment cherché à faire partager ses sympathies à son auditoire. Il passe en revue les types principaux de la classe, insiste sur l'infinie variété des espèces, qui n'altère en rien l'unité du plan général, et, revenant sur le problème indiqué plus haut, il le formule en ces termes : « Un pareil état de choses doit être ou l'expression « d'une même pensée traduite de diverses manières, ou le résultat de « modifications imprimées à un petit nombre d'êtres primitifs. »

La faune ichthyologique présente, dans l'Amazone, des particularités bien remarquables. Nulle part cette faune n'est aussi riche, aussi diversifiée. Elle appartient absolument en propre au bassin. Elle ne comprend aucune espèce soit de l'Europe, soit de l'Amérique du Nord. Bien plus, les espèces amazoniennes diffèrent de celles des autres rivières du Brésil. Chaque partie du fleuve et chacun de ses affluents a, de plus, ses poissons particuliers. Du Tocantin au Xingu, du Xingu au Tapajos, du

Tapajos au Rio Madeira, du Rio Madeira au Rio Negro, la population des eaux change du tout au tout, et le même fait s'est reproduit aussi haut qu'a pénétré notre voyageur. Les moindres lacs ont également leurs espèces particulières. L'un d'eux, qui n'était, à vrai dire, qu'un étang de quelques centaines de mètres carrés à l'époque des basses eaux, n'en a pas moins fourni plus de 200 espèces de poissons, trois fois plus qu'on n'en connaît dans le Mississipi, le Nil, le Sénégal ou le Gange. Le bassin entier a fourni environ 2,000 espèces, dix fois plus que n'en connaissait Linné pour le monde entier. Et, fait bien frappant, à mesure que nous en connaissons un plus grand nombre, il semble que les différences s'accentuent de plus en plus, bien loin qu'elles tendent à se rapprocher et à se confondre.

Agassiz indique quelques espèces remarquables, dont l'une est un véritable squale, dont quelques autres se rapprochent des esturgeons. Il entre dans quelques détails pittoresques bien faits pour intéresser ses auditeurs. L'Amazone nourrit des poissons qui s'occupent de leurs œufs autant que les Oiseaux eux-mêmes. Les uns pondent dans des cavités creusées par eux dans la berge; d'autres construisent des nids. D'autres espèces sont organisées de manière à pouvoir quitter les eaux et accomplir d'assez longs trajets sur la terre ferme. Il en est même qui peuvent grimper sur des arbres dont le tronc est incliné et atteindre les branches, si bien que plus d'une fois un même coup de fusil a jeté par terre un oiseau et un poisson. — Notons en passant que ce détail a été accueilli par les rires et les applaudissements de l'auditoire.

Dans la cinquième conférence, Agassiz passe en revue les vertébrés de la faune aérienne et terrestre, les reptiles, les oiseaux et les mammifères, à l'exception des singes et de l'homme. Ici l'illustre voyageur avait à signaler bien moins de faits vraiment caractéristiques. Aussi ne s'occupe-t-il que peu du territoire de l'Amazone. C'est l'ensemble de l'Amérique méridionale et surtout intertropicale qu'il compare à l'Amérique du Nord et à l'ancien continent. Après quelques généralités sur les trois classes qui vont l'occuper, il insiste sur ce fait général que les espèces brésiliennes ont un caractère singulier d'infériorité lorsqu'on les compare à leurs analogues de l'ancien monde. Les crocodiliens, les autruches, les pachydermes, les grands carnassiers, lui fournissent des exemples d'ailleurs bien connus. Il insiste plus spécialement sur l'histoire des oiseaux, et signale entre autres la variété et l'abondance des palmipèdes et des échassiers, qui couvrent les cours d'eau et les lacs de l'Amazone; il passe en revue les perroquets, les colibris, les toucans, etc. Nous ne saurions suivre notre auteur dans ces détails, qui n'ont à peu

près rien de spécial. Nous ne ferons également qu'indiquer une assez longue digression embryologique qui termine la conférence, et qui a pour but de montrer comment tous les vertébrés prennent naissance dans un œuf, se ressemblent d'abord de façon qu'on ne puisse les distinguer, et se caractérisent successivement par les progrès mêmes de l'évolution embryonnaire.

En ouvrant la sixième et dernière conférence[1], consacrée aux singes et aux hommes, Agassiz s'excuse d'aborder un sujet encore bien obscur, et qui divise profondément les hommes les plus compétents. Il veut en effet examiner les relations qui existent entre les hommes et les singes, entre les groupes humains eux-mêmes, et remonter aux origines premières des êtres vivants, à la cause initiale qui a différencié, dans le temps et dans l'espace, ces types dont on ne saurait méconnaître l'unité fondamentale. Il déclare que, puisqu'il l'a promis, il s'expliquera avec une entière franchise et sans réticences. Je n'ai pas besoin de faire ressortir l'importance de cette déclaration. Elle nous apprend que le dernier mot d'Agassiz sur ces graves problèmes est renfermé dans les pages qui nous occupent.

De là même résulte pour moi une situation quelque peu délicate. Agassiz reproduit ici, en les accentuant d'une manière aussi nette que jamais, des croyances scientifiques exposées ailleurs avec plus de détail. Or, appelé depuis près de vingt ans à étudier d'une manière toute spéciale cet ensemble de questions, j'ai eu le regret d'arriver, sur bien des points, à des solutions qui m'ont séparé de mon illustre et regretté confrère. Il m'a paru exagérer les principes de Cuvier et de Blainville dans le sens de *l'immutabilité des espèces animales*, tout autant que Darwin exagère ceux de Geoffroy Saint-Hilaire et de Lamarck dans le sens de la *variabilité*. Disciple de notre grand Buffon, je crois que la vérité se trouve entre ces deux extrêmes. J'ai donc eu à les combattre tour à tour dans mes cours, dans diverses publications[2], et me suis, par conséquent, déjà trouvé aux prises avec l'éminent professeur de Cambridge. J'aurais encore à lui répondre aujourd'hui. Mais la nature de ce travail, les limites qu'elle m'impose ne me permettraient pas une discussion sérieuse; je devrais me borner à repousser ce qui me

[1] Cette conférence a été traduite dans la *Revue Scientifique*, numéro du 28 février 1874. Le traducteur a supprimé les deux premiers paragraphes consacrés aux réponses qu'Agassiz fait aux critiques adressées à ses premières conférences. — [2] *Unité de l'espèce humaine*, ch. XXI, 1861. — *Cours professé au Muséum*, dans la *Revue des cours scientifiques*, 1865. — *Rapport sur les progrès de l'Anthropologie*, 2ᵉ partie, ch. IV, 1867.

semble inacceptable dans les doctrines de l'auteur. Eh bien, je ne crois pas qu'il soit permis de traiter un homme d'une aussi grande valeur avec un pareil *sans façon*. Pour réfuter Darwin, j'ai écrit un ouvrage[1]; ne pouvant agir de même envers Agassiz, je ne le discuterai pas; et, tout en faisant dès à présent des réserves expresses, je me bornerai à analyser ses paroles, lors même qu'elles seront en contradiction absolue avec mes propres convictions.

Après avoir répondu à quelques critiques assez vives, paraît-il, adressées à ses premières conférences, l'orateur commence par donner une idée générale du sujet qu'il va traiter. Il rappelle que les anciens connaissaient seulement trois espèces de singes, toutes trois de l'Afrique septentrionale ou de la vallée du Nil. Toutefois il accepte le rapprochement fait par divers auteurs entre le *gorille* et les femmes sauvages d'Hannon. Il résume ensuite les découvertes modernes relatives à ce groupe intéressant, et indique quelques faits qui touchent à sa répartition géographique. En même temps il signale quelques traits d'organisation, caractérise les singes de l'ancien et du nouveau continent en constatant la supériorité des premiers, et, insistant sur les caractères tirés du nez, il rapproche ce qui existe chez les singes des traits des hommes à nez aquilin ou à nez épaté. Enfin il partage tous les quadrumanes en quatre groupes : les catarrhiniens[2], les platyrrhiniens[3], les singes-écureuils[4] et les lémuriens ou makis.

Chacun de ces groupes est propre à certaines régions, et les makis sont confinés dans l'île de Madagascar. Ces faits généraux amènent une courte digression sur l'Australie, où le type marsupial remplace, pour ainsi dire, les mammifères ordinaires.

Agassiz indique ensuite rapidement les principales modifications que présente le type des singes proprement dits, et, arrivant à l'homme, il affirme que l'on trouve chez lui des différences de même nature, à peu près aussi frappantes que celles qui distinguent les genres et les espèces de ce groupe. « Quelle que soit l'origne de ces différences, dit-il, elles « ont leur valeur; et, s'il est jamais prouvé que les hommes ont une « même origine, il sera prouvé en même temps que les singes ont aussi « une origine unique, et il sera démontré par cela même que les hommes « et les singes ne peuvent avoir une origine différente. . . . J'ai depuis « longtemps soutenu que les diverses races d'hommes ont eu forcément « une origine indépendante. . . . . Si c'est une erreur de considérer

[1] *Charles Darwin et ses prédécesseurs français*, 1870. — [2] Singes à narines étroites. — [3] Singes à narines larges. — [4] Ouistitis et groupes voisins.

« les hommes comme descendus des singes, nous devons admettre que « les hommes ne proviennent pas d'une souche commune, parce que « les différences qui les séparent sont de même nature et tout aussi « frappantes que les différences existant entre les singes et entre les ani- « maux plus bas placés. » — J'ai dû traduire textuellement ces passages, car ils sont au nombre de ceux qui motivent de ma part les plus sé- rieuses réserves.

Préoccupé, avec raison, de prouver que l'homme ne saurait descendre du singe, Agassiz s'efforce ensuite de montrer qu'il n'existe aucune gra- dation organique entre les singes et l'homme. Dans ce but il résume d'une part les caractères communs à toutes les races humaines, d'autre part les différences qui séparent le type humain du type simien. « Ces « différences fondamentales, dit-il, sont telles, que l'homme, quelque in- « férieur qu'il soit, reste homme, et que le singe, quel que soit son rang, « reste singe. » Ici je suis heureux de me rencontrer pleinement avec mon illustre confrère.

« Mais, ajoute Agassiz, on ne doit pas oublier les différences existant « entre les hommes au point de vue de l'organisation et du développe- « ment. » Il signale quelques-unes de ces différences en insistant sur la nature des cheveux et surtout sur le prognathisme. « Toute race d'hommes « à mâchoires prognathes, dit-il, a forcément les lèvres plus épaisses et « plus proéminentes. » Ici encore j'aurais à distinguer et à faire de graves réserves, au nom des découvertes récentes de la paléontologie humaine et de ses applications aux populations contemporaines.

Ces différences, fort anciennes, comme l'attestent les monuments égyptiens, sont-elles primitives, ou bien doit-on les attribuer à des mo- difications successives? C'est sur cette dernière opinion que repose la théorie de la transmutation, théorie qui s'est produite il y a bien des siècles, mais qui a reparu sous une forme nouvelle dans les écrits de Darwin. Agassiz se propose de la réfuter, et il formule la question dans les termes suivants : « Sommes-nous les descendants du singe en ligne « directe, ou bien sommes-nous les enfants d'un esprit créateur? » — Il n'entend pas d'ailleurs accuser d'athéisme les partisans des doctrines évolutionnistes, mais il leur reproche « de nier l'intervention directe, « immédiate, de Dieu dans la production des différences dont il s'agit. »

Cette dernière phrase résume les croyances d'Agassiz. Pour lui l'homme est le terme le plus elevé de la série organique. Dans la succession des espèces animales à travers les âges géologiques, il voit l'homme annoncé dès le commencement comme devant être le couronnement de la créa- tion. C'est, à ses yeux, un résultat scientifique que, « à en juger par le

« plan sur lequel sont construits les animaux vivant à la surface de « notre globe, il n'est pas possible qu'un être plus élevé que l'homme « puisse exister. » Le développement et la disposition des masses cérébrales examinées chez les vertébrés, depuis le poisson jusqu'à l'homme, lui semblent démontrer cette proposition.

Agassiz ne nie pas l'existence de types gradués s'élevant progressivement jusqu'à la perfection relative. On dirait même qu'il accepte l'existence d'une série unique au moins chez les vertébrés. Mais il ne saurait y voir la preuve d'une descendance par transmutation, soit qu'avec Moleschott, Carl Vogt, Buchner, etc. on veuille remonter jusqu'à une cellule primitive produite par le jeu seul des forces physico-chimiques, soit qu'avec Darwin et ses disciples anglais on admette une impulsion initiale donnée par un pouvoir intelligent.

La doctrine qu'il défend est que « un pouvoir créateur a enfanté, à « l'origine, non pas un petit nombre, mais un très-grand nombre d'êtres; « que la création n'a pas été limitée à une seule époque, mais qu'elle a « traversé tous les âges; enfin que presque toutes les différences existantes « ont été réalisées sous les influences directes du pouvoir créateur. » Ici l'orateur invoque à l'appui de ses idées la coexistence dans les âges passés de types tout aussi distincts, tout aussi inégaux en organisation que ceux qui existent encore, et la persistance des organismes les plus inférieurs. « Je ne connais, dit-il, ni force physique ni action naturelle capable de « produire de semblables résultats; mais je sais que l'Esprit peut le faire. » A ses yeux la question peut se résumer à peu près en ces termes : Le monde physique a-t-il produit le monde organique par suite de ses changements propres, ou bien un pouvoir intelligent, supérieur à tout, a-t-il réglementé les conditions physiques de manière à préparer aux êtres vivants une demeure appropriée à leur développement? Tout le passé du globe, déclare Agassiz, répond affirmativement à cette dernière alternative. Et d'ailleurs les forces physico-chimiques sont encore, de nos jours, ce qu'elles ont toujours été, ce qu'elles sont dans l'univers entier. Il n'est pas logique d'attribuer la diversité des êtres vivants à des causes uniformes dans leur nature et dans leur mode d'action. L'intervention de l'Esprit peut seule expliquer ce qui a existé et ce qui existe. Car chez lui seul se trouve la liberté, l'indépendance. C'est lui qui a procédé dans la création des êtres vivants d'après un plan arrêté d'avance, suivi depuis l'origine en vue d'une fin; et cette fin, c'est l'homme.

Un dernier argument confirme, aux yeux d'Agassiz, ceux qu'il a invoqués précédemment. Tous les êtres vivants viennent d'un œuf : ils

n'atteignent leur forme définitive qu'en subissant des changements plus considérables que ceux qu'a traversés le règne animal lui-même, des temps paléontologiques les plus anciens jusqu'à nos jours. Et pourtant nous ne les voyons jamais s'égarer en route et passer de l'un à l'autre. En a-t-il été jadis autrement? Non, car les lois de la nature sont immuables. A travers le cycle de transformations qui lui est imposé, chaque animal retourne à la forme définitive qu'il tient du Créateur[1]. De même les formes diverses dont les couches terrestres nous ont gardé les restes représentent les étapes par lesquelles il a plu au Créateur de faire passer le règne animal avant d'arriver à l'homme, à cet être qu'il a fait à sa propre image et doué d'un esprit analogue au sien propre. Voilà pourquoi l'univers n'est pas pour nous un livre scellé. « C'est parce que « nous touchons d'un côté au monde physique, au monde animal, et de « l'autre au Créateur, que nous pouvons connaître le monde et com- « prendre qu'il vient de Dieu. » — C'est par ces paroles qu'Agassiz termine sa sixième et dernière conférence.

J'aurais encore plus d'une réflexion, plus d'une réserve à formuler à propos de ces dernières pages : je me borne à une simple remarque. Certes je n'ai jamais caché mes convictions spiritualistes; mais faire intervenir à toute heure et d'une manière immédiate l'Intelligence suprême dans le détail des faits et des phénomènes, arguer à chaque instant de la science *actuelle* pour glorifier la Sagesse infinie, déclarer *impossible* tel fait, tel phénomène que nous ne connaissons pas, me semble dangereux pour la science et pour la foi. Agir ainsi c'est évidemment s'exposer à substituer ses propres conceptions à une réalité encore inconnue, et qui, se découvrant à l'improviste, transforme, pour ainsi dire, les admirations de la veille en blâmes du lendemain.

Il m'est pénible de clore ce compte rendu par des paroles qui indiquent un dissentiment; mais une pensée adoucit ces regrets. Si celui à qui elles s'adressent était encore vivant, il ne m'en voudrait pas de ma franchise; il ne m'en tendrait pas moins la main avec ce bon sourire que rappelle M. Lyman. Nul en effet plus qu'Agassiz n'a eu l'esprit vraiment libéral; nul n'a été plus que lui au-dessus des mesquines rancunes que soulèvent parfois les différences d'opinion; nul plus que lui n'a su rendre justice à ses adversaires scientifiques, tout en restant

[1] J'ai insisté ailleurs sur ce fait fondamental. (*Métamorphoses de l'homme et des animaux*, 1862.) J'en ai montré les conséquences, très-justes quand on les applique à la question de réalité de l'espèce. Mais je me suis abstenu des rapprochements paléontologiques indiqués ici par Agassiz, et sur lesquels il a maintes fois insisté ailleurs.

fidèle à ses convictions personnelles. C'est encore là un des traits caractéristiques de cette riche et noble nature, qui joignait aux splendeurs de l'intelligence toutes les qualités du cœur.

A. DE QUATREFAGES.

Di un ipogeo messapico scoperto il 30 agosto 1872 nelle rovine di Rusce e delle origini de' popoli della terra d'Otranto, per L. G. de Simone. Lecce, 1872.

En rendant compte, dans ce journal, du recueil de MM. L. Maggiulli et de Castromediano, nous signalions les monuments de la langue messapienne connus au moment de la publication des deux archéologues italiens. Ces textes, si précieux pour l'histoire de l'antique Iapygie, sont en nombre encore bien restreint, et toute découverte nouvelle doit être accueillie avec empressement par les amis de l'érudition. Tel est le motif qui nous fait joindre, à l'examen critique que nous avons tenté de l'épigraphie messapienne, l'aperçu d'une dissertation due à un autre savant de Lecce, M. L. G. de Simone, et dont nous avons pris récemment lecture. Elle accroît de quelques inscriptions le *corpus* dressé par ses deux compatriotes. C'est au fond d'une sépulture d'un âge incontestablement très-reculé que se sont rencontrés les textes épigraphiques sur lesquels le savant magistrat appelle l'attention des philologues. Décrivons cet hypogée en reproduisant les détails que nous donne l'opuscule ici annoncé :

Le 30 août 1872, un bœuf défonçait par son poids la couche supérieure d'une pièce de terre dite *la Fica*, dépendant de la *masseria* Palombaro, propriété de M. Pasquale Romano, de Lecce, et qui s'étend sur l'emplacement de l'ancienne Rusce. Il y avait toute probabilité qu'on était là en présence d'un caveau antique, et, informé du fait par M. de Castromediano, M. de Simone se rendit sur les lieux et fit exécuter des fouilles qui confirmèrent la première indication. L'hypogée était orienté du N. E. au S. O.; il se composait d'un vestibule ou petit corridor, et d'une crypte. Le corridor (*androne*) avait 2m,34 de long; sa paroi était recouverte d'un enduit, et décorée, comme le sont ordinairement les tombes messapiennes, d'un bandeau (*fascia*) de cou-

leur rouge et bleue. Au-dessus de ce bandeau courait une corniche en pierre calcaire de Lecce, appareillée sans ciment. Elle se composait d'un cordon, d'une doucine et d'un listel, le tout ayant une hauteur de $0^{m},24$. Au S. E. se voyait un escalier grossièrement taillé à vif, mesurant en hauteur $2^{m},35$ et formé de cinq marches inégales. Le vestibule était pavé de cinq dalles de la même pierre que la corniche; l'une d'elles avait été brisée d'un coup de pic; le fragment le plus petit était demeuré en place, ayant été retenu par les morceaux qui l'entouraient; pour maintenir le plus gros adhérant au sol, on l'y avait scellé avec du plomb. A l'endroit où la dalle avait été brisée, on distinguait un parapet circulaire, construit en pierres sèches et affectant une assez grande régularité, parapet absolument semblable à ceux dont on garnit ces sortes de puits en usage dans la campagne environnante, pour la conservation du blé et des légumes, et qu'on nomme *fogge*. Le parapet était fermé par une pierre également circulaire. Aux côtés O. et S. de la chambre, on remarquait de ces trous horizontaux, dits vulgairement prises (*prese*), ouvertures faites à la hâte et permettant de descendre dans le caveau sans échelle. Telle est la sépulture qui recélait l'inscription dont nous avons maintenant à parler. Elle a été gravée sur le cordon ou bandeau de la corniche; elle se compose de 27 lettres, et est accompagnée d'autres inscriptions gravées à la pointe, mais beaucoup moins lisibles. L'un de ces *grafiti*, comprenant 23 lettres de forme assez irrégulière, souligne en quelque sorte la grande inscription, depuis la 16^{e} jusqu'à la 23^{e} lettre. Un autre texte, composé de 12 signes, avait été inscrit sur le côté N. E. de la corniche; un troisième *grafito*, gravé dans la direction du N. E. au S. compte 21 signes; un quatrième, presque effacé, est inscrit sur la doucine. Une porte faisant face à l'escalier et taillée dans le massif conduisait à la crypte, dont la disposition était quadrangulaire et qui avait $2^{m},68$ de long sur $2^{m},84$ de large; cette crypte était effondrée du côté N. et offrait les traces de l'exploration qui y fut exécutée on ne sait quand. En effet, le sépulcre, les restes du mort avaient disparu, et un trou de forme elliptique donnait directement accès dans la crypte. Aucun objet, sauf un clou en cuivre jaune et un bouton ou piton (*capocchia*), n'y a été retrouvé, malgré de minutieuses investigations.

Tout ce qui fait l'intérêt de cette sépulture, c'est donc la présence des inscriptions qui viennent d'être mentionnées. L'inscription principale se lit ainsi :

ΔΑΙΟΙΜΙΗΙ ΒΑΛΕΗΙ ΔΑΧΤΑϟ ΒΙΛΙΗΙ

Elle nous présente des noms que nous ont déjà fournis d'autres épigraphes de la Messapie. *Δαχτας* se lit sur des inscriptions de Vaste et de Ceglie [1]. La terminaison en ϟ de ce nom, rapprochée de celle en *α* (*Δαχτα*) du n° 63 du recueil Maggiulli et Castromediano, donne à supposer que le nom faisait le nominatif en *α* et le génitif en *ας*; car, dans l'épitaphe de la sépulture de Rusce, tous les noms sont manifestement au génitif, tandis que, dans l'inscription de Ceglie, ΔAXTA est un nominatif. Il suit de là que tous les génitifs messapiens ne se terminaient pas en HI.

La forme *Δαζοιμιηι* doit être le génitif du nom qui se lit sur un des *grafiti* de la tombe décrite par M. de Simone, ΔAIOMIAϟ; car l'absence de l'*ι* qui suit *ο* tient évidemment à une de ces négligences d'orthographe ou à une de ces variantes de prononciation dont les textes messapiens font foi. Cela justifie les réserves que nous avions faites précédemment [2] sur l'opinion de M. Th. Mommsen, qui admettait que les noms terminés au nominatif en Aϟ prenaient la terminaison AIHI au génitif singulier. BAΛEHI est également un génitif dont le nominatif nous est vraisemblablement fourni par une inscription de *Fasano* (Maggiulli, n° 88), laquelle porte BAΛOEϟ, répondant sans doute au latin *Velleius* ou *Valeius*. Enfin BIAIHI doit être une variante d'orthographe du BEIAIIHI de la grande inscription de Vaste et répond au nominatif BIAIAϟ de l'inscription de Nardo (Maggiulli, n° 34).

L'inscription de Rusce doit donc, selon toute apparence, se traduire par

Dazumii Valeii Dachtæ Vilii (sous-entendu *filii*).

car, dans un grand nombre d'épitaphes messapiennes, les noms sont mis tous au génitif, parce que l'on sous-entend *locus* ou *sepulcrum*. Nous avons fait observer, dans un article de ce journal [3], que le mot BIAIAϟ, datif BIAIO, pouvait répondre au latin *filius*. Cette nouvelle inscription n'est pas contraire à pareille supposition, mais il est plus vraisemblable que nous sommes ici en présence d'un simple nom propre.

Les *grafiti* qui se lisent dans l'hypogée signalé par M. de Simone sont à peu près indéchiffrables, à l'exception de celui qui souligne l'inscription principale; ce *grafito* reproduit en partie les mots écrits audessus; il se termine par un nom qui se lit ϟHXTEHI et qui a tout l'air d'être le génitif de *Σηχτιας*, correspondant au latin *Sextius*. Dans le *grafito* n° 7, on ne distingue nettement que le nom de ΔAIOMIAϟ,

[1] *Journal des Savants*, août 1872, p. 498. — [2] *Ibid.* p. 492. — [3] *Ibid.* p. 498.

dont il vient d'être question. Le *grafito* figuré au n° 2 présente des caractères de forme légèrement différente des lettres des deux autres, et qui se rapprochent un peu de ceux de l'inscription n° 5, très-faiblement tracée.

Nous dirons peu de chose de la dissertation où M. de Simone traite de l'origine des habitants de la terre d'Otrante. L'auteur admet avec nous la provenance illyrienne des peuples personnifiés par les chefs Daunius, Iapyx et Peucetius, que la tradition faisait aborder en Apulie, à la tête d'une troupe composée en majeure partie d'Illyriens et de Messapiens[1]. Mais M. de Simone attribue aux Iapygiens une domination étendue, dans le principe, sur la péninsule italique; il les rattache aux populations sabines et sabelliques, et voit la preuve de leur extension originelle dans la ressemblance de divers noms de lieux de la terre d'Otrante avec ceux qu'on relève çà et là plus au Nord et dans l'Italie centrale. Quelques-uns des rapprochements du savant italien nous semblent bien hasardés, par exemple quand, cherchant au delà des bords de l'Adriatique le berceau des Iapygiens, il établit un lien de parenté entre les noms de Dasumius, de Dauniens et de Daces, quand il rapproche le nom d'*Uria* et celui d'*Etruria*, d'Osques et d'Étrusques. Notons que la tradition conservée par Nicandre, que cite Antoninus Liberalis, représente les Iapygiens comme ayant dépossédé les Ausoniens, premiers occupants de la Grande Grèce. Il n'y a donc rien d'étonnant que l'on retrouve en Messapie des dénominations existant plus au nord. M. de Simone est bien hardi en fait d'étymologies; il a, dans les fables grecques relatives à l'Italie, une foi que la critique ne saurait partager. Tout ce qu'il est permis de tirer de ces fables se réduit à quelques données générales. Le récit légendaire qu'Hérodote (VII, LXX) fait à propos de la Iapygie, nous indique seulement que ce pays avait reçu des émigrés crétois qui bâtirent la ville d'Hyria. Ces colons se mêlèrent aux indigènes iapygiens et donnèrent naissance à une population croisée, qui sut garder son indépendance dans les montagnes de la Messapie, contrée à laquelle ils imposèrent vraisemblablement son nom. Tarente eut à lutter contre cette population créto-iapygienne, qu'elle tenta vainement d'assujettir. La présence de noms géographiques rappelant ceux de certaines localités de la Crète, celle de plusieurs noms propres crétois dans les inscriptions messapiennes, parlent en faveur du fait rapporté par Hérodote. Si l'on pouvait ajouter quelque confiance à la légende racontée sur Taras, le

[1] Antonin. Liberal. *Metamorph.* c. XXXI.

héros éponyme de Tarente, il y aurait lieu de supposer que cette ville célèbre avait été fondée par des navigateurs venus de Laconie, pays où se retrouve une ville de *Messapia*. Les Iapygiens appartenaient-ils à la même race que les autres aborigènes de l'Italie centrale, que les Sabins et les Pélasges, par exemple? On ne saurait l'affirmer. Il semble seulement, d'après ce qu'avançait Hellanicus de Lesbos, cité par Denys d'Halicarnasse (I, XXII), et d'accord avec le mythe rapporté par Nicandre, que les Iapygiens refoulèrent les Ausoniens, c'est-à-dire les indigènes de l'Italie méridionale, vraisemblablement de la même race que les Sicules, et dont les Aurunques ont représenté les derniers restes. Sans doute la filiation que le mythe établit entre Daunius, Iapyx et Peucetius, et l'Arcadien Lycaon, paraît déceler, pour les peuples que personnifient les trois frères, une origine pélasgique, mais c'est là une fable de la même fabrique que celle qui se rapporte à Évandre; elle ne saurait inspirer plus de confiance. Les petites nationalités de la région comprise entre l'Aufidus et le Bradanus s'éteignirent rapidement, et, au IVe siècle avant notre ère, les colonies grecques avaient tellement hellénisé la terre d'Otrante, que l'auteur du périple qui porte le nom de Scylax de Caryanda ne mentionne que les Grecs, en décrivant la côte de cette presqu'île; il ne dit rien des Messapiens. Il est vrai qu'une glose insérée dans les lignes qui suivent[1] signale en cette région des peuples de cinq langues différentes, peuples dont les noms sont en partie défigurés, à savoir : les habitants de Linternum (*Λατέρνιοι*), les Opiques (*Ὀπικοί*) ou Osques, les Cramones (*Κραμόνες*), dans lesquels on croit reconnaître les Lucaniens de Grumentum, les Boréontins (*Βορεοντῖνοι*), habitants de Brundusium, qui ne sont autres que les Messapiens et les Peucétiens (*Πευκετιεῖς*). Malheureusement cette glose paraît trop récente pour avoir grande autorité.

Il suit de tout cela que, sauf quelques indications que nous avons rappelées dans des articles déjà cités, les monuments épigraphiques sont les seuls textes qui puissent nous éclairer sur l'origine des populations de l'Iapygie. On ne saurait, dès lors, mettre trop de sollicitude à les recueillir et à les interroger.

Alfred MAURY.

[1] Voy. *Geographi græci minores*, éd. C. Müller, t. I, p. 24.

ΜΕΣΑΙΩΝΙΚΗ ΒΙΒΛΙΟΘΗΚΗ. *Bibliotheca medii ævi. Nunc primum edidit* Constant. Sathas. — *Venetiis*, 1872-1873. Tomes I, II et III, in-8°.

Réunir[1] sous forme de recueils les pièces, les écrits, les opuscules appartenant aux différents siècles de la littérature grecque et qui se trouvent disséminés dans un grand nombre de bibliothèques, c'est là une heureuse et féconde idée. Cette idée, en effet, nous a valu de très-intéressantes publications. Toutes n'ont pas la même importance, mais toutes, à des degrés divers, ont rendu service à la science. Parmi ceux qui se sont occupés de ce genre d'ouvrages, nous devons citer en première ligne le cardinal Maï, qui était à même de puiser à bonne source; aussi ses collections contiennent-elles de véritables découvertes littéraires. Il nous suffira de rappeler la *Magna collectio Vaticana*, les *Classici Auctores*, le *Spicilegium Romanum* et les sept premiers volumes de la *Nova Patrum Bibliotheca*, dont nous avons rendu compte dans ce journal. Viennent ensuite les philologues qui ont formé des recueils d'*Anecdota*, tels que Muratori, Villoison, Bekker, Bachmann, Boissonade, Cramer, etc. On arrivera ainsi à publier, au moins une fois, tout ce qui est antérieur à l'année 1453, c'est-à-dire à la prise de Constantinople par les Turcs. C'est là notre vœu le plus ardent; c'était aussi celui de notre illustre Boissonade.

Dans les monastères grecs de l'Orient, et principalement dans ceux du mont Athos, les manuscrits, et plusieurs sont uniques, sont exposés tous les jours à disparaitre par suite des incendies et de l'incurie des moines. On ne saurait donc accueillir avec trop de faveur les publications qui aident à sauver de la destruction les monuments littéraires de la Grèce, quels que soient d'ailleurs le mérite et l'importance de ces derniers. L'éclectisme est une passion noble, mais un peu exclusive. Il a été et il est encore de mode aujourd'hui de dire et d'imprimer sans cesse « la perte « de tel auteur, de tel ouvrage est peu regrettable; il valait mieux laisser « tel autre dans l'oubli. » Nous ne partageons pas cette manière de voir.

[1] Voy. l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques*, 1873, p. LXIII et suiv. où j'ai déjà consigné quelques-unes des observations qu'on va lire.

Le bon comme le mauvais est utile à connaître. L'histoire littéraire d'une nation ne se compose pas uniquement de chefs-d'œuvre. Il faut faire la part des temps et des lieux. Les écrivains, sauf un petit nombre d'exceptions, subissent toujours l'influence de leur époque, et, par cela même, bien souvent ils perdent toute leur valeur aux yeux de la postérité. Rien n'est à dédaigner pour qui veut connaître à fond et tracer l'histoire de l'esprit humain, et particulièrement l'histoire littéraire de la nation grecque.

Ces réflexions nous sont suggérées par l'ouvrage que M. Constantin Sathas publie en ce moment sous le titre de *Bibliotheca græca medii ævi*, ouvrage qui doit comprendre six volumes. Les trois premiers seulement ont paru.

C'est, en effet, un recueil d'*anecdota* tirés de différents dépôts et qui intéressent la Grèce du moyen âge, sous le rapport de l'histoire politique et ecclésiastique et de la philologie. Ce recueil est dédié à M. Al. Mavrocordato, dont tout le monde connaît le généreux dévouement à l'avancement de la science hellénique, et dont la riche bibliothèque a fourni des matériaux précieux à la publication de M. Sathas.

Le premier volume, portant comme sous-titre *Byzantina anecdota*, contient des ouvrages de Michel Attaliote, Nicetas Choniate, Théodore Métochite, Théodore Potakios, des chrysobules, des catalogues des manuscrits du mont Athos et de la bibliothèque du Saint-Sépulcre à Constantinople. Dans une longue et savante introduction, on trouve les biographies très-détaillées de chacun de ces écrivains, et des observations sur les documents publiés, avec l'indication des manuscrits d'où ils ont été tirés. Nicétas Choniate seul est réservé pour le volume qui doit contenir d'autres discours et les lettres de cet écrivain.

Nous indiquerons aussi rapidement que possible les opuscules inédits qui forment ce premier volume.

On y trouve d'abord un document très-important et d'un genre assez rare : c'est la constitution d'un monastère fondé par Michel Attaliote, en 1077, à Rhodosto, l'ancienne *Rhædestus*. Michel Attaliote était un célèbre jurisconsulte qui, par l'ordre de Michel Ducas, composa un recueil de lois publié dans les *Monumenta juris græco-romani* de Leunclavius. En 1853, M. Brunet de Presle donna, dans la collection de Bonn, la première édition de son Histoire, d'après l'unique manuscrit de Coislin, en réunissant dans la préface tout ce que l'on savait sur ce personnage illustre. Ces renseignements sont complétés par la nouvelle publication de M. Sathas. C'est le texte original de la fondation citée plus haut, texte authentiqué par deux souscriptions autographes et par

la signature de Michel Attaliote. Ces souscriptions, dont un *fac-simile* est donné dans l'introduction, confirme son *cursus honorum*, tel qu'il a été établi par M. Brunet de Presle[1].

Ce document, provenant d'un manuscrit conservé dans la bibliothèque du monastère du Saint-Sépulcre, à Constantinople, contient une foule de détails très-intéressants sur les biens et les revenus donnés par le fondateur, sur l'élection de l'hégumène et le nombre des moines. Ils devaient être d'abord sept; c'était un hommage rendu à ce nombre comme ayant un caractère sacré et rappelant les sept jours de la semaine, les sept planètes, les sept branches du chandelier, etc. Plus tard, si les revenus du monastère le permettaient, ce nombre pouvait être augmenté proportionnellement. On s'occupe ensuite de la nourriture, de la justice, des paroissiens, des receveurs des contributions. Puis vient l'inventaire du trésor sacré (*ἱερῶν κειμηλίων*), inventaire comprenant non-seulement les donations des fondateurs, mais aussi les legs particuliers et les acquisitions faites par le monastère. Ce n'est pas là un des chapitres les moins curieux, au point de vue surtout de l'archéologie byzantine. On y trouve l'indication d'une foule d'objets servant au culte dans les églises grecques. Ce sont des calices d'or et d'argent, des saints ciboires, des cassolettes pour brûler l'encens, des chasubles, des étoffes, avec l'indication du poids pour les uns et des dimensions pour les autres. Souvent même une courte description accompagne la désignation de quelques-uns de ces objets. Ainsi l'on y voit mentionné un calice d'or (*δισκοποτήριον*) avec son astérisque (*ἀσlερισκός*). L'astérisque est un petit arc double, disposé en forme de croix, dont on se sert dans le sacrifice de la messe, afin de préserver l'hostie. Saint Jean Chrysostome en est, dit-on, l'inventeur. Sur cette croix on lit : *Κύριε, βοήθει Ῥωμανῷ μοναχῷ*, « Seigneur, protége le moine romain. » Peut-être après *βοήθει* faut-il ajouter : *τῷ σῷ δούλῳ*, « ton serviteur, » mots qui étaient écrits en abrégé et qui n'auront pas été vus par l'auteur du catalogue. Cette formule ainsi complétée est très-fréquemment employée dans la numismatique byzantine. Sur les bords du calice une autre inscription : *πίετε ἐξ αὐτοῦ πάντες*, « buvez-en tous, » paroles célèbres de l'Évangile de saint Mathieu[2].

Citons encore d'autres objets d'art tels que des images d'argent doré (*εἰκὼν ἀργυρᾶ διάχρυσος*), des diptyques, des tableaux sur métal et sur bois, représentant les principaux saints de l'Église grecque, les apôtres, saint Jean le Précurseur, George, Acindynus, Nicolas, Méthodius,

[1] *Mich. Attal. præf.* p. VII. — [2] XXVI, 27.

Cosme et Damien, avec des encadrements en argent doré, dans lesquels sont encastrés d'autres personnages du martyrologe grec.

Puis viennent les livres ou manuscrits. Ce sont, en général, des évangiles, des lectionnaires et des Pères de l'Église. Ces volumes faisaient et font encore la richesse des monastères, à cause des reliures qui sont remarquables par leur luxe. Un de ces anciens évangiles est indiqué comme étant orné d'une croix en argent, sur laquelle sont écrits ces deux vers ïambiques :

Τύπον προτείνω καὶ θανὼν τῶν πρακτέων
Εἰς ἐξίλασμα πρὸς Θεὸν καὶ δεσπότην.

« En mourant j'offre le type de mes actes en sacrifice à mon Dieu et « maître. »

Lorsque la désignation *βομβύκινον*, *βαμβάκινον*, « en papier de coton, » accompagne l'indication d'un manuscrit, il est clair que le volume ne peut pas être antérieur à la fin du XII^e^ siècle, parce que c'est à cette époque que ce genre de papier a été inventé. Parmi ces derniers, je vois figurer une chronique; un autre est intitulé : *Ἅλωσις τῆς Ἱερουσαλήμ*, « Prise de Jérusalem. » A quel siècle se rapportent ces ouvrages? C'est ce que ne dit pas le catalogue, fait, du reste, d'une manière très-sommaire, comme tous les catalogues du même genre.

Les trésors des églises grecques ont toujours attiré la convoitise des conquérants; malgré la guerre et des pillages pour ainsi dire chroniques, plusieurs ont pu être conservés. Les monastères du mont Athos surtout, grâce à leurs solides fortifications, ont été privilégiés à cet égard. Ils possèdent encore dans ce genre des richesses merveilleuses et qui ont un certain caractère historique. On m'en a montré un certain nombre. Je regrette aujourd'hui de n'avoir pas profité de mon séjour dans ces couvents pour me renseigner sur la nomenclature et la destination de ces diverses antiquités. J'ai rapporté la copie de la constitution du monastère de Strumpitza, avec l'inventaire du trésor, rédigé comme celui de Rhodosto; mais je me trouverais singulièrement embarrassé, s'il me fallait expliquer tous ces termes inconnus qui concernent la matière, la forme et l'ornementation des objets indiqués dans l'un et l'autre document. Les ouvrages de Du Cange [1] et de Goar [2] ne seraient pas suffisants pour un travail de ce genre. Il est très-regrettable que M. Sathas n'ait pas donné cette explication, qui eût été cer-

[1] *Glossar. gr. med. ævi.* — [2] *Euchology. gr.*

tainement un travail très-facile pour lui. Les usages du culte chez les chrétiens grecs se sont conservés jusqu'à ce jour, et on retrouve dans les trésors des églises des antiquités qui remontent jusqu'à l'époque de Michel Attaliote et même souvent beaucoup plus haut. La tradition a dû respecter, sauf de très-légères modifications, le vocabulaire qui concerne cette partie de l'art.

P. 73-136. Nous trouvons ensuite, dans le premier volume de M. Sathas, sept discours de Nicétas Choniate, publiés d'après un manuscrit de Venise. Ces discours concernent Isaac l'Ange, Alexis Comnène II et Théodore Lascaris, qui, après la prise de Constantinople par les croisés, en 1204, alla fonder l'empire de Nicée. Ces discours offrent des renseignements précieux pour l'histoire.

Nicétas est un écrivain estimé; il est très-instruit, et il aime la vérité historique. Malheureusement son style est très-recherché et souvent obscur. Aussi la constitution de son texte exige-t-elle une étude sérieuse et la plus grande attention. Mais, si à ces difficultés viennent se joindre, non-seulement des fautes de copistes, mais même des erreurs provenant de la négligence ou de l'inexpérience d'un éditeur, on ne se sent plus le courage d'entreprendre la lecture d'un texte où l'on se trouve arrêté à chaque pas. Nous aimons mieux croire à l'inattention qu'à l'inexpérience de M. Sathas; l'une n'est qu'accidentelle, et, nous l'espérons, ne se renouvellera plus à l'avenir. Avec l'autre il n'y aurait que la ressource d'une pratique longue et persévérante.

Qu'une copie ait été faite à la hâte, parce que le temps a manqué, cela se comprend et s'excuse; mais ce qui s'excuse moins, c'est que cette copie soit livrée à l'impression sans être de nouveau, lorsque la chose est possible, confrontée avec le manuscrit. Tel est précisément le cas qui se présente ici. Les discours de Nicétas ont été imprimés à Venise, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc, et nous avons le regret de dire que le texte donné contient un grand nombre de fautes, qu'il eût été facile d'éviter au moyen d'une révision consciencieuse. Nous avons sous les yeux la photographie de la première page du manuscrit en question, et nous constatons dans cette seule page des erreurs[1] de différent genre, des omissions[2], des changements ou substitutions[3] de mots, des inexactitudes, d'où nous aurions peut-être le droit

[1] P. 73, 7, lisez *ἐν Φαινομένοις* au lieu de *ἐν Φαινομένῃ*. P. 74, 27, *τῆς καυσλήρος μάχης*, lisez *καυσληρᾶς*. — [2] P. 75, 4, ajoutez *καὶ μάχας* après *νίκας*. P. 77, 6, enlevez *ἐν πολέμῳ*, qui est répété deux fois par erreur. — [3] P. 74, lisez *ἡλίους* pour

d'être inquiet sur la manière dont auront été publiés les sept discours de Nicétas. Disons toutefois, à la décharge de l'éditeur, que le manuscrit est du XIII^e siècle, rempli d'abréviations et assez difficile à lire. Nous mettrons en relief deux de ces erreurs qui pouvaient être évitées.

P. 73, 5. L'auteur s'adresse à l'empereur Isaac L'Ange : « Comme un « brillant soleil, » dit-il, après avoir parcouru notre zone, c'est-à-dire les pays qui nous appartiennent, « tu te diriges vers les régions septentrio- « nales, pour y dissiper les brouillards de la barbarie, » *μεταβαίνεις ἐκ τῆσδε πρὸς πόλον τὸν βόρειον, τὴν ἐκεῖσε βαρβαρικὴν διασκεδάσων ἀχλύν*. Au lieu de *πόλον τὸν βόρειον*, le texte de M. Sathas porte *πόλιν τὴν βόρειον*, vers le côté septentrional de la ville, c'est-à-dire de Constantinople, ce qui ne s'accorde point avec le reste de la phrase.

P. 74, 29 : *τὸν τοῦ σοῦ κράτους ζυγὸν ἀπέλθωσιν ὡς ἀναψυχήν*. Le mot *ἀπέλθωσιν* est contraire au sens; il faut lire *ὑπέλθωσιν*, c'est-à-dire : « Ils « cherchent comme un soulagement à se mettre sous le joug de ta « puissance. »

L'inquiétude que nous manifestions quelques lignes plus haut se trouve malheureusement justifiée, quand on examine attentivement le texte des discours de Nicétas nouvellement publiés. Nous citerons quelques exemples.

P. 80, 6. « Car le soin de faire participer les nations impies à l'hé- « ritage de Dieu, et, avec son secours, de les soumettre à mon empire, « est comme une torche qui enflammait ma royauté, » *οἷά τις δαλὸς ἐπίμπρα*. Dans le texte imprimé *δαυλὸς*, ce qui ne signifie rien.

P. 83, 27. « La jeune fille fuyant les outrages du Scythe, la femme « n'ayant pas encore déshonoré son lit, l'enfant, le vieillard et l'adulte « subissant une servitude barbare, » *καὶ παῖς καὶ πρεσβύτης καὶ ἔφηβος δουλείας ἀνείμενοι βαρβαρικῆς*. Au lieu de *παῖς* M. Sathas écrit *πᾶς*, ce qui est une faute évidente.

P. 135, 22. « Et placera sous ta main les quatre extrémités de la « terre, » c'est-à-dire « soumettra le monde entier à ton empire, » *καὶ*

χρόνους. P. 74, 9, le ms. donne *ὁλκῷ* et non *ὁλκῇ*. P. 76, 21, *εὐτύπωτον* et non *εὐϋπότακτον*. *Ibid.* 26, *μόνον* et non *μόνοι*. A la ligne précédente suppléez *ταύτης*. P. 77, 4, *νῶτον* et non *νῶτα*.

ὑπὸ χειρὶ θήσεται τὴν τετραπτέρατον[1] *γῆν*. Ce passage peut donner lieu à une observation paléographique. La formule *ὑπὸ χειρὶ* avec les verbes *τίθεσθαι* et *ποιεῖσθαι* est peu conforme à l'usage. On dit généralement *ὑπὸ χεῖρα*[2], « placer sous la main, sous l'empire, sous la puissance de, » d'où s'est formé l'adjectif *ὑποχείριος*. Il faudrait donc *ὑπὸ χεῖρα θήσεται*. Mais je serais tenté de croire que c'est là une fausse leçon, et qu'il faut lire *ὑποχείριον*. L'accent grave placé sur la dernière lettre du mot *χειρὶ* n'est que le signe de l'abréviation *ον*. On pourrait peut-être aussi, p. 122, 2, lire *ἐγχείριον* au lieu de *ἐν χειρὶ* dans la phrase « tantôt ayant « une hache à la main, » *καὶ νῦν μὲν πέλεκυν ἐν χειρὶ ἔχοντα*.

Nicétas Choniate est très-riche en mots nouveaux et bien formés. Les lexicographes trouveront dans ses écrits de quoi faire une récolte abondante. Les discours que vient de publier M. Sathas en fournissent quelques-uns qui pourront et devront être admis dans les dictionnaires. Mais il en est plusieurs qui ne sont pas encore dignes de cette faveur, et contre lesquels il est bon de prémunir le lecteur.

P. 92, 30. *Σωμάτων συναλοιφὴν καὶ συμφυΐαν καὶ πρόπλασιν*. Il est question de l'union de l'âme et du corps. Le mot nouveau *πρόπλασις* est très-bon et serait justifié par *πρόπλασμα*. Mais il n'a rien à faire ici, car il est évident que, d'après le sens et le voisinage des expressions *συναλοιφὴν* et *συμφυΐαν*, il faut lire *πρόσπλασιν*, également inconnu, il est vrai, mais qui doit prendre place dans les lexiques. Quant à la première leçon, il faudra attendre un autre exemple que celui-ci.

P. 96, 5. Nicétas compare Alexis Comnène à Bellérophon. « Tu as « apaisé celui qui souffle le feu. » *Κατεμάλθαξας τὸν πυρὸς πνείοντα, βλημματώδη κ.τ.λ.* Quel est ce *βλημματώδη*? Il faut lire probablement *βληχηματώδη*, mot nouveau qui peut être admis.

P. 98, 6. Il s'agit du cheval fier des ornements qu'il porte sur son cou : *καὶ τοῖς ἐπ' αὐχεσίας κόσμοις ἐναγλαΐζεται*. Les mots *ἐπ' αὐχεσίας* proviennent évidemment d'une erreur. Sans doute on pourrait corriger *ἐπαυχενίοις*[3], mais la leçon fautive adoptée par M. Sathas me porte à

[1] Ce composé *τετραπτέρατος* ne figure point dans le Dictionnaire de M. Chassang, et cependant on en connaît un grand nombre d'exemples qui sont cités dans le *Thesaurus*. — [2] Les Latins disent *sub manu* et *sub manum*; le dernier répond à *ὑπὸ χεῖρα* des Grecs. (Voy. la nouvelle éd. de Forcellini). — [3] C'est la forme dont Nicétas se sert dans un passage analogue (*De Man.* VI, § 4, p. 241, éd. Bonn.) : *Καὶ τοὺς ἵππους ἠσκημένους εἶχον ἄλλοις τε κόσμοις λαμπροτάτοις, ἀλλὰ δὴ καὶ ἐπαυχενίοις ἀγλαϊ-*

croire que l'auteur a écrit *ἐπαύχεσιν*. Le mot *ἐπαύχην* est inconnu, mais il est régulièrement formé comme *ἐριαύχην*, *ὑψαύχην*, épithètes homériques appliquées spécialement au cheval, et surtout comme *ὑπαύχην*, dont J. Phocas nous fournit un exemple[1].

P. 100, 18. Ἀλλ' *εἰ ἀγωγὴ πρὸς ἀρετὴν παραδέδοται, καὶ πόρθος Θεοῦ σΊοιχείωσις*. La phrase est incompréhensible, sans parler de ce *πόρθος* qui ne signifie rien. Il faut corriger sans doute : Ἀλλ' *εἰσαγωγὴ — καὶ πρὸς δέος Θεοῦ σΊ*. « Mais, si l'enseignement nous a été donné comme « introduction à la vertu et à la crainte de Dieu. » Le mot *δέος* remplace ici le *φόβος* de l'Écriture sainte.

P. 103, 8. Καὶ *θώματα ποιήτωσαν ἀρετῶν δακρύων ἐπαρδόμενα νάμασιν*. Encore un mot inconnu; il faut sans aucun doute *δώματα*. « Et « qu'ils fassent en sorte que le séjour de la vertu soit arrosé par des flots « de larmes. »

P. 123, 20. Le mot *γυναικωκῶς* supposerait *γυναικωκὸς*, qui est une forme impossible. Corrigez *γυναικωδῶς*[2]. Cet adverbe ne figure point dans le *Thesaurus,* mais je puis en citer un second exemple d'après J. Tzetzès[3] : Πρ*ὸ γὰρ αὐτῆς ὁ* Ἀ*χιλλεὺς γυναικωδῶς ἐσφάγη*.

Achille mourut en effet victime de son amour pour Polyxène; Pâris lui décocha une flèche au moment où il allait épouser la fille de Priam.

P. 127. Nicétas Choniate s'adresse à l'empereur : Τὸ *μὲν ἑσπέρας ηὐλίσθη σοι βραχείας ἀλγηδόνος ὑποκλαυθμυρισθέν σοι διὰ τὴν ἀγγελθεῖσάν σοι τῶν* Ἰ*ταλῶν ἔφοδον, τὸ δὲ πρωῒ μεγίσΊη ἐπεγέλασεν ἀγαλλίασις, διὰ τὴν τῶν τούτων ἐκτροπήν τε καὶ ἀποσβέσησιν*. C'est-à-dire : « Le soir tu as pu « gémir sous le poids d'une souffrance fugitive, à l'annonce de l'arrivée « des Latins, mais le soir tu as éprouvé une bien grande satisfaction en « apprenant leur défaite et leur dispersion. » Le participe *ὑποκλαυθμυρισθὲν* vient du verbe *ὑποκλαυθμυρίζω*, mot nouveau et qui serait excellent, mais il repose sur une fausse leçon. Il est clair que ce participe neutre dépendant de *τὸ μὲν* introduit dans la phrase une construction irrégulière. La seconde partie de l'antithèse, *τὸ δὲ πρωῒ ἀγαλλίασις*,

σμασιν ἐκ τριχῶν συγκειμένοις ἱππείων. — [1] *ὑπαύχενα*, comme le neutre *ἄρρενα*, à moins qu'on ne veuille corriger *ὑπαυχένια*. — [2] A la ligne précédente *πρὸς λιγμὸν βίου*, il faut probablement *λυγμόν*. — [3] Cod. gr. Paris, 1644, fol. 268, r°.

prouve bien que son correspondant *τὸ μὲν* n'est qu'une opposition, et qu'il faut aussi un substantif dans le premier membre de la phrase amenant *ηὐλίσθη*. Nous lirons donc *ὑποκλαυθμύρισις*[1] au lieu de *ὑποκλαυθμυρισθέν*. Le mot paraît aussi pour la première fois, mais il est de très-bonne formation et devra prendre place dans les lexiques.

P. 131, 4. Il s'agit d'une foule de malheurs qui affligent l'Europe, *διά τι προσπεσὸν θεόπεμπτον μήνυμα*. Le verbe *προσπεσὸν* indique qu'il s'agit plutôt de la vengeance divine. Il faut, par conséquent, lire *μήνιμα* au lieu de *μήνυμα*.

P. 133, 27. « Et recevant sur ton corps *κόρυθας* garnis d'airain, etc. » *καὶ τὰς κόρυθας ἀνατεινομένας χαλκήρεις ἐπὶ τὸ σὸν δειξάμενος σῶμα*. Que viennent faire ici des casques? Il est évident qu'il faut corriger *κορύνας*, massues, bâtons, pieux garnis d'airain.

Que *θώματα*, dont nous parlions plus haut; *ἐκγένως*, p. 971; *προσκλαύσωμον*, p. 99; *πεδώτην*, p. 126; *ἱματιασμὸς*, p. 130; *ἀνάκρατοι*, p. 82, soient considérés comme des fautes d'impression[2] pour *δώματα*, *ἐκ γένους*, *προσκλαύσωμεν*, *πεδήτην*, *ἱματισμὸς* et *ἀνὰ κράτος*, nous le concédons volontiers. Mais nous serons un peu moins facile pour le mot barbare *εὐπαρύτlουσα*, p. 126, 17, dans cette phrase *καὶ τῶν μὲν ἡδόντων εὐπαρύττουσα*[3]. Nous avons là un nouvel exemple de la confusion fréquente de la diphthongue *ευ* avec l'alpha *α*, car il faut évidemment corriger *ἀπαρύτlουσα*, » retranchant, ôtant, » verbe qui se construit avec le génitif.

Ces observations prouvent qu'on ne saurait apporter trop de soin à la publication d'un texte grec inédit, surtout lorsqu'il s'agit d'ouvrages qui, comme c'est ici le cas, ne sont point de nature à obtenir les honneurs d'une seconde édition. Sans doute il y a du mérite à imprimer, à faire connaître les écrits des anciens, mais ce mérite est singulièrement diminué, si la plus grande exactitude et une bonne critique ne président point à l'exécution d'un pareil travail. Les *Anecdota* de Cra-

[1] Le mot simple *κλαυθμύρισις* manque aux lexiques, mais on connaît *κλαυθμύρισμα*, d'après un exemple du Pseudo-Chrys. auquel je puis en ajouter deux autres d'après la *Bibl. Patr.* du card. Mai, t. VI, p. 379, et le ms. gr. Paris. 1491, fol. 98 r°. On sait que certains mots ont les trois formes en *ισις*, *ισμα* et *ισμός*. — [2] J'en dirai autant d'*ἀκροβάτους* pour *ἀκροβάτας*, p. 121; *λέγον* pour *λέγων*, p. 123; *χρήσετο* pour *χρήσαιτο*, p. 126; *τρανώτερον* pour *τρανότερον* et *τετριγὸς* pour *τετριγὼς* se rapportant à l'empereur, p. 129. Je corrigerais aussi, p 111, *εἶ*, *ναὶ* en *εἶναι*, et, p. 131, *ἁρμοδίως* en *ἁρμοδίαν*. — [3] Dans ce qui suit, *τῶν δὲ θλιβόντων σφίσιν ἀντιπρονεύουσα τὸν κύβον ῥίξασα ἑτέρως*, on ne saisit pas bien le sens d'*ἀντιπρονεύουσα*, qui est un composé inconnu. Quant à *ῥίξασα*, c'est une faute pour *ῥίψασα*.

mer, si importants quant au choix des pièces inédites, auraient fait bien plus d'honneur à ce savant, s'il ne s'était pas contenté de reproduire les textes qu'il copiait ou faisait copier, sans s'inquiéter de savoir s'ils étaient corrects et compréhensibles.

P. 139-195. Après les discours de Nicétas, nous trouvons un autre écrivain plus moderne, puisqu'il vivait dans la première moitié du XIVe siècle. Il s'agit de Théodore Métochite, qui était l'un des hommes les plus savants de son temps. Allié à la famille impériale par sa fille Irène, qui avait épousé Jean Paléologue, l'un des petits-fils d'Andronic l'Ancien, Théodore fut revêtu des plus hautes dignités. Il a composé un grand nombre d'ouvrages dont plusieurs sont encore inédits. La liste de ces derniers se trouve diminuée, grâce aux deux opuscules que M. Sathas vient de publier d'après un manuscrit de la bibliothèque de Vienne. Le premier est intitulé *Νικαεύς*. C'est un éloge de Nicée où on lit des détails très-intéressants sur la situation, les monuments et les embellissements de cette ville célèbre, qui a été louée par plusieurs écrivains. Je citerai, entre autres, Théodore Lascaris, qui, lui aussi, a fait un éloge de Nicée, pièce conservée parmi les œuvres inédites de ce prince dans un manuscrit grec de la Bibliothèque nationale de Paris, n° 3048.

L'autre opuscule de Théodore Métochite porte pour titre *Πρεσβευτικός*. On sait qu'Andronic Paléologue, désirant contracter une alliance avec Urosc, crale de Servie, lui fit offrir en mariage sa propre fille Simonide, malgré la grande disproportion d'âge; celle-ci était à peine sortie de l'enfance. Théodore fut chargé de cette négociation en 1298. Il la raconte dans les plus grands détails, en relatant et son voyage avec l'ambassadeur du crale, et ce qui lui arriva à la cour du prince de Servie.

Les contemporains font un grand éloge de Théodore, qui embrassa tous les genres : mathématicien, astronome, philosophe, historien et même poëte; mais quel poëte! On trouve à la Bibliothèque nationale de Paris, dans deux manuscrits, le recueil de ses poésies inédites. Deux de ces poëmes traitent précisément de ses écrits, et sont adressés, l'un à Nicéphore Grégoras[1] et l'autre à Nicéphore Xanthopule. Malheureusement Théodore Métochite, assez bon écrivain en prose, est un poëte détestable. Il est impossible de rencontrer des vers plus rocailleux et plus contraires aux simples règles de la prosodie. Il abuse de l'élision d'une manière fatigante. Lorsqu'il se trouve gêné par une syllabe brève

[1] M. Sathas ne cite que celui-ci.

de sa nature, il la transforme en une longue au moyen de l'insertion d'une voyelle. Ainsi, il dira *σουφὸς* pour *σοφὸς*, *φιλοσουφία* pour *φιλοσοφία*, *εἰρασταὶ* pour *ἐρασταὶ*, etc. Nous avons essayé plusieurs fois d'aborder la lecture de ces poésies, mais nous avons dû y renoncer. On y trouverait probablement des renseignements pour la biographie littéraire de cet écrivain.

Nous citerons encore, dans le premier volume du recueil de M. Sathas, une monodie sur Jean Paléologue, par Théodore Potakios, écrivain dont on ne sait rien encore, des chrysobules des Andronic Paléologue et d'Étienne, crale de Servie, et une chronique en vers d'Hiérax sur l'histoire des Turcs.

Cette chronique est imprimée assez correctement. On regrette cependant que l'éditeur n'y ait pas corrigé quelques fautes qui proviennent de la prononciation[1], et d'autres qui pourraient introduire des formes irrégulières[2].

Le vers employé par Hiérax est le vers politique de quinze syllabes, comme celui de Jean Tzetzès et de Constantin Manassès, vers dans lequel l'accent occupe toujours les syllabes paires, surtout la sixième ou la huitième et la quatorzième. Jamais, pour le besoin des vers, l'accent n'est transposé, comme dans le grec vulgaire; aussi, doit-il y avoir une faute toutes les fois que cette règle n'est pas observée. Citons quelques exemples.

V. 406 :

Ἔγραψεν εἰς Ἰτάλιαν, προσήτει συμμαχίαν.

J'admettrais difficilement que l'auteur a écrit *Ἰτάλιαν* au lieu d'*Ἰταλίαν*. Il pouvait éviter cette mauvaise accentuation en transposant *Εἰς Ἰταλίαν ἔγραψεν*. C'est ainsi, je crois, qu'il faut lire.

V. 600 :

Τοιαῦτ' ἐδολιεύσαντο, τοιαῦτα κατεπράξαν,

au lieu de *κατέπραξαν* qu'il faudrait. Je corrigerais *κατέπραξαν τοιαῦτα.*

[1] Ainsi, v. 207, *χαλαιποτάτη* pour *χαλεπωτάτη*. V. 522, *σφαγαὶ, χύσις, κρουνοὶ αἱμάτων*. Je lirais *χύσεις*. — [2] V. 225, *γενήτωρ* pour *γεννήτωρ*. V. 291, *ἀγρυπεῖ* pour *ἀγρυπνεῖ*. V. 300, *ἐσθίων δὲ καὶ τρυφυλῶν*. Il faudrait au moins *τρυφηλῶν*. Je ne crois pas qu'il faille prendre ce mot pour le régime d'*ἐσθίων*. Peut-être faut-il *τρυφηλῶς*. V. 592, *βρυώχμενος* pour *βρυχώμενος*. Au lieu de *Καλιούπολις*, v. 561, il faut écrire *Καλλιούπολις*, qui est l'orthographe régulière.

V. 677 :

Μὴ ζῆν προκρίνας θανεῖν δὲ αὐτοῦ ἐπὶ τὸ σέβας.

Les mots *θανεῖν δὲ* violent la règle de l'accentuation. On la rétablirait en lisant *προκρίνας δὲ θανεῖν*.

On regrette que M. Sathas n'avertisse pas les lecteurs de ces irrégularités[1] et des vers faux[2] qui peuvent se rencontrer dans la chronique d'Hiérax.

Le premier volume se termine par divers catalogues de plusieurs bibliothèques du mont Athos et du monastère du Saint-Sépulcre, à Constantinople, ce dernier par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Parmi les manuscrits conservés à Vatopédi, je vois indiqué un recueil des *Mathematici veteres*, contenant les ouvrages d'Athénée, de Biton, d'Apollodore et d'Héron Ctésibius. Comme dans les recherches que j'ai faites dans ce couvent je n'ai rencontré aucun recueil de ce genre, j'ai tout lieu de croire que le manuscrit en question n'est autre que le beau volume du x[e] siècle rapporté d'Orient par Minoïde Mynas, et d'après lequel a été publiée la *Poliorcétique* de M. Wescher.

Le second volume de la collection de M. Sathas renferme une série de chronographes presque tous inédits, concernant la domination française des Lusignan dans l'île de Chypre. Dans la préface, qui ne contient pas moins de 164 pages, on trouve un abrégé de l'histoire de cette île, depuis le premier siècle de l'ère chrétienne jusqu'au moment où elle fut séparée de l'empire turc, récit qui peut servir à compléter les chroniques nouvellement publiées. L'excellent ouvrage de M. de Mas-Latrie a été d'un grand secours pour l'époque byzantine et celle des Lusignan. M. Sathas complète ces renseignements par la liste des monographies en grec, publiées ou inédites, qui intéressent l'histoire de l'île de Chypre. Nous indiquerons rapidement les opuscules qui forment ce second volume, en mettant à profit les utiles observations de l'éditeur.

Les trois premiers avaient été déjà publiés par Cotelier[3]. C'est d'abord

[1] Je citerai encore, v. 479, *Κρεῖσσον τοῦ νικηθῆναί με*. Il ne peut pas y avoir d'accent sur la septième syllabe. — [2] V. 248, *ἡ Ὑρκανοῦ μᾶλλον καὶ γείτονος Περσίας*. Il manque à ce vers un mot de deux syllabes, ayant l'accent sur la seconde, et qui devait être placé après *μᾶλλον*, probablement un substantif auquel se rapportait *Ὑρκανοῦ*. V. 558, *λέγων ὡς κ.τ.λ.* Vers trop court d'une syllabe. Peut-être faut-il lire *καὶ λέγων*. V. 630, *καὶ τὴν ἑαυτοῦ τε ἀρετήν*. Une syllabe de trop. Je corrigerais *καὶ τὴν αὐτοῦ*. — [3] *Monum. Eccl. gr.* t. II, p. 457 et sq.

une espèce de lamentation du moine Néophytus sur les malheurs qui accablèrent l'île de Chypre, lorsque Richard, roi d'Angleterre, s'en empara en 1191. Écrite peu de temps après l'arrivée de Guy de Lusignan, cette lamentation est comme un écho des plaintes et des souffrances des fugitifs. Puis deux lettres de Germain de Constantinople. Ces trois pièces sont données de nouveau d'après un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc avec l'indication des variantes de Cotelier.

IV. P. 20-39. Histoire de treize moines brûlés par les Latins dans l'île de Chypre, d'après un manuscrit de la même bibliothèque, comme les deux opuscules suivants.

V et VI. P. 39-49. Lettre de Germain de Constantinople au pape Grégoire, et réponse de ce dernier. La lettre du patriarche était inédite. On en trouve une traduction incomplète dans les Annales ecclésiastiques de Rinaldi. Celle du pape a été donnée en grec et en latin dans le tome II des *Annal. Fratrum Minorum.*

VII. P. 53-409. Chronique de Léontius Machæras, la plus ancienne de celles qui ont été conservées, et l'une des plus importantes pour l'histoire et la langue de l'île de Chypre. Le manuscrit qui la contient a été écrit par un calligraphe ignorant, peu de temps après la prise de l'île par les Turcs. Très-difficile à lire, il était resté, pour ainsi dire, inconnu. Emmanuel Bekker, le premier, copia simplement le titre de l'ouvrage, sans donner aucun détail. Après lui, Jos. Muller, effrayé de la longueur de cette chronique, et ne devant rester que peu de temps à Venise, ne put pas s'en occuper. Quant à M. de Mas-Latrie, il ne mentionne pas ce manuscrit, qui lui était alors inconnu.

L'auteur, Léontius Machæras, fils d'un personnage très-honoré pour son savoir et son expérience, était attaché à la cour du roi de Chypre. Il marcha avec ce dernier, en 1426, contre les musulmans d'Égypte, et assista à la ruine de sa patrie. Sa chronique commence à Constantin le Grand et s'arrête à l'élection de Jean II en 1432.

Après avoir exposé brièvement la situation politique de l'île sous les Byzantins, Machæras nomme le dernier duc et empereur, Isaac Comnène. En s'occupant des croisades, il parle longuement de l'expédition de Richard et particulièrement de la vente de l'île qui fut faite aux Naïtes; il raconte la révolte des Cypriotes contre ces nouveaux maîtres, et entre dans de longs détails sur la catastrophe qui en fut le résultat. Il énumère ensuite les souverains latins de Jérusalem, depuis Godefroy

de Bouillon jusqu'à Guy de Lusignan, chef des rois de la même race. Il interrompt son récit pour donner un catalogue des saints les plus remarquables de l'île, des évêques et des monastères. Puis, le reprenant à Hugues Ier de Lusignan, il nomme simplement ceux qui ont régné jusqu'à Amaury, souverain de Tyr et gouverneur de Chypre.

A vrai dire, cette chronique ne commence réellement qu'au règne de Pierre Ier (1360). L'histoire détaillée des hauts faits de ce grand prince et des malheurs qui suivirent son meurtre, embrassant moins d'un siècle, comprennent les quatre cinquièmes de tout l'ouvrage.

Animé d'un grand amour pour sa patrie, Machæras se surveille à l'égard des étrangers qui l'occupent : c'est bien le Grec qui se soumet de force à l'autorité latine. Il n'oublie ni sa nationalité, ni la religion de ses pères. Il maîtrise difficilement son émotion lorsqu'il rappelle qu'avant les Francs et sous le gouvernement des empereurs grecs de Constantinople, la langue était un grec pur. Tout en prononçant avec respect le nom du pape, il ne laisse pas d'accuser la violence des Latins, et, à ce propos, il cite les événements de l'année 1359, le fait concernant le légat du pape et la juste insurrection de l'île. Ailleurs il blâme ceux de ses coreligionnaires qui ont renié leur foi.

Il pousse l'exactitude jusqu'à l'exagération. Il indique tout : années, mois, semaines, jours et même les heures. Il cite en entier les lettres et les écrits des personnages qui ont participé à tel ou tel fait, interrompant quelquefois son récit par des catalogues. Cette exactitude, pour les époques qui ont précédé la sienne, prouverait qu'il a eu à sa disposition des chronographes aussi détaillés que lui, ou les archives même de l'empire. La dernière conjecture serait la plus probable.

Si, par modestie, il n'a pas cru devoir, selon l'usage, mettre son nom en tête de son ouvrage, tous ceux qui sont venus après lui en ont profité, mais sans daigner faire de lui la moindre mention. Le premier, Diomède Strambali, en le traduisant en italien ou plutôt en dialecte vénitien, s'est contenté de dire que l'original est en grec. Cette traduction, dont M. de Mas-Latrie a publié quelques fragments, ne peut pas tenir lieu de l'ouvrage lui-même; elle dénature la pensée de l'auteur, défigure les noms propres, etc. Fr. Amadi est encore plus coupable. Il se sert sans cesse de Machæras sans le nommer une seule fois. Il en est de même de Florio Bustrone qui, mentionnant les sources où il a puisé, se garde bien de citer cette chronique, quoiqu'il la copie textuellement. M. Sathas, par des exemples convaincants, prouve la mauvaise foi de ces trois traducteurs.

VIII. P. 413-543. Chronique de Georges de Boustron concernant la seconde moitié du xvᵉ siècle, 1456-1501, d'après le même manuscrit. Ce George de Boustron, descendant d'une famille française, fut l'ami du dernier roi de Chypre, dont il écrivit l'histoire. M. de Mas-Latrie en a publié, en grec et en français, les passages relatifs à l'avénement de la reine Charlotte et aux premiers dissentiments survenus entre cette princesse et son frère, Jacques-le-Bâtard.

IX. P. 547-596. Médailles inédites du royaume de Chypre pendant le moyen âge, par M. P. Lambros. Neuf planches offrent la représentation figurée de 108 médailles.

Un index des mots difficiles ou inconnus que l'on rencontre dans les deux chroniques mentionnées plus haut complète le second volume de la collection de M. Sathas.

Si maintenant on ouvre le troisième volume, on pourrait être singulièrement surpris en rapprochant les ouvrages qu'il renferme du titre général donné au recueil *Bibliotheca græca medii ævi*. Aussi quelques explications sont-elles nécessaires pour justifier le choix de l'éditeur.

La division adoptée dans notre Occident entre l'antiquité, le moyen âge et la renaissance, ne s'applique pas à l'Orient. Les Grecs considèrent l'empire byzantin comme la suite de l'empire romain, et ils ne datent leur renaissance que du commencement de ce siècle. Pour eux, le moyen âge s'étend donc depuis les croisades jusqu'au siècle dernier, et ils ont eu et ils ont encore assez généralement un grand dédain pour les monuments littéraires de cette époque intermédiaire. Ce sont MM. Lambros et Sathas qui, à l'exemple de Buchon, ont commencé à rechercher les chroniques en prose ou rhythmées qui pouvaient servir à relier les temps modernes aux temps anciens. L'Épire et Chypre ont conservé des documents assez suivis. Mais, pour les autres provinces, la vie s'était réfugiée dans les monastères, et c'est au patriarcat de Constantinople qu'on peut espérer retrouver des archives à la fois historiques et religieuses. C'est ce que M. Sathas a essayé de faire dans son troisième volume. Toutefois le patriarcat, bien que rétabli par Mahomet II, n'a pas été à l'abri des dilapidations. Les documents divers recueillis et publiés comme ils ont été rencontrés ne présentent pas une série suivie.

Dans une introduction de 113 pages, M. Sathas, comme il a fait pour les volumes précédents, résume les documents qu'il a rassemblés et fournit des notices biographiques et bibliographiques sur les auteurs. Nous nous contenterons de donner ici la liste de ces documents :

1° P. 1-70. Chronographie du règne du sultan Mahomet sous l'administration de Kiprelé, de 1648 à 1704, par Césarios Daponté.

2° P. 73-200. Catalogue des hommes illustres, de 1700 à 1784, par le même Daponté; publié d'après un manuscrit de l'école hellénique dite *τοῦ Σταυροδρομίου* à Constantinople. Cette bibliothèque contient quelques autres manuscrits dont M. Sathas donne les titres p. ξη'.

3° P. 202-418. Mémoires sur l'histoire ecclésiastique de 1750 à 1800, par Sergios Macræos.

4° P. 421-479. Vie d'Eugène d'Étolie, par Anastase Gordios.

5° P. 480-503. Énumération abrégée des Grecs instruits qui ont vécu dans le siècle passé et au commencement de celui-ci, par Démétrios Procopios. Un court article y est consacré à l'illustre Coray, p. 489. Déjà publiée dans la Bibliothèque de Fabricius (t. XI, p. 521, et suiv.) avec une traduction latine.

6° P. 504-514. Vie de Macarios de Patmos.

7° P. 515-544. Catalogue de lettres inédites, conservées dans la bibliothèque du Saint-Sépulcre.

8° P. 546-604. Inventaire des archives du Patriarcat.

9° P. 605-610. Catalogue de ceux qui ont souffert le martyre, depuis la prise de Constantinople jusqu'en 1811.

10° Une table des noms propres.

En terminant, nous recommanderons à M. Sathas un peu moins de hâte et un peu plus d'exactitude dans ses utiles publications. Il a trop de valeur comme critique pour se contenter de textes qui laissent à désirer sous le rapport de la correction. Nous lui rappellerons aussi un conseil que nous lui avons déjà donné indirectement[1], « c'est d'explorer « surtout les bibliothèques de l'Orient, particulièrement celles des cou- « vents grecs, où il aura plus facilement accès que les hommes de l'Occi- « dent; ceux-ci, de leur côté, exerceront surtout leur zèle et leur activité « dans les bibliothèques de l'Europe occidentale. De cette façon, il n'y « aura aucun effort perdu pour la science. »

E. MILLER.

[1] *Annuaire de l'Association pour l'encouragement*, etc. 1873, p. LXVI.

M. BEULÉ.

Il n'appartenait pas à l'un des derniers venus au *Journal des Savants* de dire ici un suprême adieu à celui qui en fut, pendant dix années, un des écrivains les plus distingués. J'aurais voulu laisser ce soin à des témoins plus anciens, à des juges plus compétents de cette active et savante collaboration. Mais j'obéis à un vœu spécial, que l'amitié et la douleur me rendent deux fois sacré, et j'ai pensé que ce vœu me servirait d'excuse.

Je viens donc, m'inspirant uniquement d'une affection qui datait des premiers jours de notre jeunesse, rappeler en quelques mots un des plus nobles emplois de cette activité multiple qui suffisait, sans s'y épuiser, à tant de tâches variées, et pour laquelle le repos n'a jamais été que la succession et la diversité des travaux. C'était un étonnement pour nous de voir cette assiduité à nos séances, cette promptitude d'esprit toujours prête aux discussions les plus savantes, cette régularité de contributions littéraires à notre recueil, même dans les dernières années disputées à la science par les affaires, par les dévorants soucis de la tribune, par la politique enfin, la meurtrière politique. M. Beulé trouvait moyen d'échapper pour quelques heures à tant d'occupations différentes ou contraires, et de composer, comme s'il en avait eu le loisir, ces travaux qui garderont une des meilleures parts de sa mémoire. C'est ici que naquirent, parfois au milieu de troubles et de soucis sans nombre, ces pages devenues célèbres sur *L'Étrurie et les Étrusques*, sur les *Ruines* et l'*Histoire de Delphes*, sur les *Découvertes en Italie depuis vingt ans*, sur *L'Art assyrien*, les *Monuments de la Sicile*, enfin les *Dernières explorations en Asie Mineure*[1].

Il tenait en éveil le public savant de l'Europe par chacune de ces études distribuées avec art sur les sujets les plus nouveaux, et marquait le rang de la science française

[1] J'ai pensé qu'il serait intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs la nomenclature des principaux travaux publiés par M. Beulé depuis l'année 1864, où il fut élu comme auteur du *Journal des Savants* : *Cités et ruines américaines*, à propos de l'ouvrage de M. Charnay (mars 1864); *L'Étrurie et les Étrusques*, par M. Noël des Vergers (novembre 1864, janvier et mars 1865); *L'Île de Thasos*, par M. Perrot (mai 1865); *L'Édit de Dioclétien*, par M. Waddington (mai 1866); *Mémoire sur les ruines et l'histoire de Delphes*, par M. Foucart (août 1866); *Peintures antiques découvertes près d'Orvieto*, par M. Conestabile (juillet 1866); *Découvertes archéologiques de M. Newton à Halicarnasse, à Cnide, au Temple des Branchides* (novembre et décembre 1866, janvier 1867); *L'Affranchissement des esclaves à Delphes*, à propos d'un mémoire de M. Foucart (mai 1867); *Les Monnaies chrétiennes de l'Espagne depuis l'invasion des Arabes*, par M. Aloïss Heiss (septembre 1867); *Les Monnaies des anciens Bretons*, par M. John Evans (janvier 1868); *Découvertes à Cyrène*, par le capitaine Smith (mai 1868); *Découvertes en Italie depuis vingt ans*, par M. Fiorelli, directeur des fouilles de Pompéi (juin, juillet, août, septembre 1868); *Le Sentiment religieux en Grèce, d'Homère à Eschyle*, à propos du livre de M. Jules Girard; *Les Honnêtes gens sous Néron*, à propos du livre de M. Martha sur *Les Moralistes sous l'empire romain* (mars et avril 1869); *L'Art assyrien, Ninive et l'Assyrie*, à propos de l'ouvrage de M. V. Place et des essais de restauration de M. Félix Thomas (juin, juillet, août, septembre 1870); *Les Monuments de la Sicile*, par M. Hittorf (1871 et 1872); *La Galatie et la Bithynie*, exploration archéologique par MM. Georges Perrot et Édouard Guillaume (janvier, mars, avril 1873); enfin les deux derniers articles que le *Journal des Savants* a reçus de lui, et dont le premier a paru dans le cahier de février 1874 sur *l'Art de bâtir chez les Romains*.

à un niveau qui, nulle part, dans ce domaine spécial, ne fut dépassé. Il contribuait ainsi à honorer son pays avant ses malheurs, à le relever, après ses désastres, dans l'opinion scientifique et dans sa propre estime, à le consoler en lui maintenant quelques-unes de ses plus belles prérogatives dans l'ordre intellectuel.

C'est dans nos réunions familières que se révélaient, sans qu'il y prît garde, les secrets de la formation de cet esprit rare et de sa merveilleuse fécondité. Un jour, dans des pages émues et charmantes[1], à propos des belles publications de M. Perrot, il raconta ici même, comme sans y songer, l'histoire de son éducation intellectuelle. Il était allé chercher en Grèce une science personnelle, les émotions classiques, des souvenirs pour toute sa vie, une liberté d'esprit féconde, des sujets de travaux, et cette occasion de se distinguer à laquelle il avait promis depuis longtemps de ne pas manquer quand elle se présenterait à lui. Mais il n'avait pas tardé à reconnaître que les ruines et les livres ne suffisent point à former le jugement et le goût; que le sentiment du beau a besoin lui-même d'une éducation; que l'archéologie ne peut se passer de certaines façons de juger qui n'appartiennent qu'aux artistes, en un mot que rien n'était plus nécessaire qu'un commerce intime et prolongé, sous le même toit, avec les peintres, les sculpteurs, les architectes, les graveurs, les musiciens, qui vivent et pensent en commun à la villa Médicis. Pour ce qui concernait ses propres travaux, déjà arrêtés dans son esprit, il se sentait incapable d'analyser les chefs-d'œuvre de l'Acropole et d'entreprendre des fouilles, s'il n'acquérait pas des notions plus précises et plus techniques des artistes d'élite. Étant arrivé au terme de son engagement triennal avec l'École d'Athènes, l'idée lui vint de se faire autoriser à passer six mois à Rome. Il apprit là comment jugent et pensent des artistes qui s'appellent Garnier, Boulanger, Cabanel, Benouville, Baudry, Thomas, Guillaume, et qui tiennent aujourd'hui la tête de leur génération. Dès lors l'union était consacrée entre l'École d'Athènes et l'Académie de Rome. Elle se manifesta par les fouilles de l'Acropole et les dessins qu'en firent MM. Garnier et Lebouteux, architectes de Rome, par la mission en Mésopotamie de M. Thomas, par les travaux simultanés de M. About et de M. Garnier à Égine, par les voyages de MM. Perrot et Guillaume en Asie Mineure et leurs publications en commun sur la Galatie et la Bithynie, par l'exploration de la Macédoine de MM. Heuzey et Daumet, également membres des deux écoles, enfin par la collection magnifique de terres cuites, documents et dessins originaux rapportés de Grèce par MM. Dumont et Chapelain.

Cette forte éducation esthétique et scientifique à la fois, M. Beulé la poursuivra jusqu'à la dernière heure. Ainsi, dès les années lointaines de son séjour en Grèce, il avait mérité de devenir plus tard le chef incontesté d'une grande école archéologique qui existait sans doute avant lui avec des hommes tels que M. Raoul Rochette, mais dont il sut renouer et, à certains égards, renouveler la tradition, école vraiment nationale par la réunion de ces caractères divers, le sentiment le plus vif du beau dans la science, le jugement esthétique le plus délicat dans la plus exacte érudition, la double et progressive initiation à l'antiquité et à l'art.

En même temps se marquait, dans le choix même de ses travaux au *Journal des Savants*, la générosité native de cet esprit, prodigue de lui-même sous une apparence contenue et presque sévère, vraiment hospitalier à l'égard du mérite, qu'il aimait à produire au jour. Avec quelle joie il se faisait l'introducteur des jeunes talents dans les régions de la haute science, ravi de les voir poursuivre la voie qu'il avait ouverte, heureux d'écarter devant eux, dans ces routes lentes et obscures, tous les

[1] Article de décembre 1872.

obstacles, et le pire de tous, le découragement! Ceux-là le savent et le proclament, qui lui doivent leur direction d'idées, et surtout, ce qu'il y a de plus difficile en ce genre de travaux, l'accès à la lumière. Eux seuls pourraient bien le dire, les Perrot, les Heuzey, les Foucart, les Albert Dumont, devenus à leur tour, en partie grâce à lui, les maîtres écoutés des générations nouvelles. — C'était là le véritable emploi de ses facultés. Ailleurs son intelligence se mettait sans peine au niveau de tous les devoirs que la vie lui imposait. Ici j'oserais dire qu'elle les dominait, tant elle s'y mouvait à l'aise, si je ne savais que les devoirs intellectuels, comme les autres, n'ont pas de mesure fixe, qu'ils s'élèvent et s'étendent à mesure que s'accroît en nous la faculté de les remplir.

Je le revois dans ce portrait déjà ancien qui consacra deux célébrités naissantes, celle du peintre[1] et celle du modèle. Il est assis, méditant, suivant d'un calme et profond regard le mouvement de son idée à travers quelque savant problème, marquant dans son esprit la place où demain reparaîtront dans tout leur éclat les Propylées. C'est la méditation, ce n'est pas l'effort. Il pense avec une aisance pleine de grâce. Pas de livre autour de lui, aucun appareil d'érudition. Une statue de Minerve seule est là, dans un coin du tableau. Minerve, c'est l'intuition qui, chez lui, est la forme de la science; c'est en même temps l'art qui l'exprime, l'éloquence qui la révèle, la parole inspirée et grave qui la fait vivre.

C'est un symbole heureusement trouvé par le peintre, comme pour expliquer le genre de talent que M. Beulé apportait dans l'érudition. Il avait à un degré rare l'intuition, qui est à la fois un don et une récompense, le signe vrai des esprits bien doués, l'effet toujours croissant du travail qui n'attend pas ses découvertes du hasard, mais s'efforce de les mériter et les sollicite par la plus sûre des inspirations, la volonté. Ainsi préparé, soutenu par une méditation constante, l'effort chez lui s'assouplissait de manière à ne plus se faire sentir. Et de même, le temps semblait se multiplier par l'usage qu'il en faisait. Il en trouvait, dans les dernières années, et pour les grandes affaires auxquelles il était activement mêlé, et pour la vie de famille dont il eut toujours le culte; il en trouvait aussi pour les jouissances d'art dont il était délicatement avide comme pour les relations du monde, qui n'étaient pour lui qu'une forme moins austère de la même curiosité d'idées, une autre expression de cette noble et saine activité d'esprit. Rien de tout cela ne coûtait de sacrifices à la science, qui garda toujours sa place et son temps marqués. On s'étonne vraiment de ce que M. Beulé a pu faire tenir dans une existence, relativement courte. Homme de goût, il disposait sa vie comme une œuvre d'art; homme de science, il la réglait dans le dernier détail, ne laissant se perdre aucun de ces instants que tant d'autres, même parmi les plus laborieux, dissipent. Lui n'oublia jamais, comme s'il avait le secret de sa fin prochaine, que c'est le tissu même de la vie humaine qui se détruit ainsi, et une partie de notre propre substance dont nous dispersons en frivolités et en misères l'irréparable trésor.

Il y a quelques jours à peine, le jeudi 2 avril, à notre réunion accoutumée, nous l'entendions lire les dernières pages qu'il ait écrites, et c'est un honneur pour le *Journal des Savants* d'avoir recueilli sa suprême inspiration. Rien assurément, dans la vigueur intacte de son style, dans la précision colorée de sa science, dans la fermeté grave et vibrante de sa voix, n'avait pu nous donner de funestes pressentiments. Seules, quelques contractions dans le visage, un peu d'abattement dans

[1] M. Baudry. On se rappelle encore, dans le monde des arts, la sensation que fit ce portrait à l'Exposition de 1857.

l'attitude m'avaient vaguement inquiété. Je l'interrogeai. Il me répondit, avec ce calme élégant qui était un de ses traits, que chaque nuit ramenait d'atroces douleurs, mais que le jour il redevenait le plus fort et que l'activité tuait la souffrance. Trente-six heures après, la mort était venue, emportant dans cette tombe prématurée des trésors d'érudition et d'art amassés heure par heure, de nobles exemples de travail et de volonté, un talent accompli, de vastes espoirs, l'orgueil et l'amour d'une famille heureuse par lui, la sympathie de tous ceux qui l'ont bien connu et des amitiés inconsolables.

E. Caro.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ET ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

M. Beulé, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, et l'un des auteurs du Journal des Savants, est décédé à Paris le 4 avril 1874.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Mémoire sur la date des écrits qui portent les noms de Bérose et de Manéthon, par M. Ernest Havet. Paris, Hachette, 78 pages in-8°. — M. Havet pense que les écrits attribués à Bérose et à Manéthon sont plus récents que l'époque à laquelle on a coutume de les rapporter, qui est la première moitié du III^{e} siècle avant notre ère. Il les ferait volontiers descendre un siècle et demi plus bas, et même davantage, pour Bérose. Les principales raisons qu'il donne en faveur de son opinion sont : le silence

complet des écrivains antérieurs à Josèphe, et en particulier le silence de Diodore; les vers sibyllins connus du prétendu Polyhistor; l'esprit sensiblement hellénisé qui paraît dans les écrits qui portent les noms de Manéthon et de Bérose; les dispositions marquées à l'égard des Juifs dans le fragment conservé sous le nom de Manéthon; certaines circonstances, telles que l'isolement de ces deux noms et la symétrie de ce qu'on raconte sur les personnages qu'ils désignent. M. Havet reconnaît lui-même qu'aucune de ces raisons n'est absolument péremptoire. Ce qui est hors de doute c'est que le savant auteur expose sa thèse avec une clarté et une critique qu'on n'a pas toujours portées dans ces sortes de sujets.

Actes de la Société philologique. Ier volume, Paris, imprimerie de D. Jouaust, librairie de Maisonneuve, 1869-1872, in-8° de 96 pages. — En dehors des langues de notre famille indo-celtique, les études de philologie et de grammaire comparée trouvent trop peu de faveur et sont entravées par trop de difficultés de tout genre, dans notre pays surtout, pour qu'il n'y ait pas lieu de se féliciter vivement de la fondation à Paris d'une *Société philologique* se consacrant principalement à l'étude des idiomes non aryens. Établie en 1868 par quelques-uns des fondateurs de la Société de linguistique de Paris, plus spécialement vouée aux langues aryennes, elle a fait paraître pour la première fois, au commencement de 1873, un recueil de mémoires choisis. Il renferme deux importants travaux de M. le comte H. de Charencey qui ont paru séparément et ont été annoncés dans le *Journal des Savants : Recherches sur les noms d'animaux domestiques, de plantes cultivées et de métaux chez les Basques* et *Essai de déchiffrement d'un fragment d'inscription palenquéenne*, et, en outre, d'intéressantes notices dues à MM. Joseph Halévy, d'Avezac et Antoine d'Abbadie. La Société poursuit d'une manière régulière le cours de ses publications, et nous rendrons compte prochainement des deuxième et troisième volumes de ses *Actes*, qui renferment des mémoires de MM. Joseph Halévy, H. de Charencey, l'abbé Ancessi, etc.

Feuille des jeunes naturalistes, paraissant tous les mois. Quatrième année, 1874. Imprimerie d'Oberthur et fils à Rennes. Paris, avenue Montaigne, 29, in-8°. — La *Feuille des jeunes naturalistes* fondée, il y a quatre ans, par des écoliers d'un collége d'Alsace qui profitaient de leurs jours de congé pour porter chez l'imprimeur leurs articles écrits pendant les récréations, est presque uniquement rédigée par des jeunes gens et spécialement pour eux. Elle doit à ces circonstances son cachet particulier. Bien durement éprouvée par les désastres de la guerre, qui la forcèrent à transporter son siége à Paris, et plus cruellement encore par la mort de ses deux fondateurs, elle a poursuivi courageusement son œuvre. Cette revue contient un certain nombre d'articles témoignant d'un grand zèle pour la propagation des sciences naturelles et d'études sérieuses de la part de leurs auteurs; des communications variées et de nombreuses observations personnelles dans les diverses branches de l'histoire naturelle, exposées par de jeunes amateurs, y ajoutent encore un élément d'intérêt. Le but des fondateurs de la *Feuille des jeunes naturalistes* est d'attirer vers l'étude des sciences naturelles en les montrant sous leur côté attrayant et pittoresque : ils semblent y avoir réussi. De pareilles tentatives sont dignes d'encouragement et méritent l'attention et la sympathie du monde savant.

Récits de l'infini. Lumen. Histoire d'une comète. Dans l'infini, par Camille Flammarion. Paris, imprimerie Viéville et Capiomont, librairie de Didier, 1873, in-12 de 415 pages. — Sous ce titre, M. Camille Flammarion a réuni trois récits, ou plutôt trois romans astronomiques, où, à l'aide d'ingénieuses hypothèses, appuyées sur les données des sciences physiques et les faits connus en cosmographie, il es-

saye de faire pressentir quelles seront les conditions de l'existence de l'âme dans la vie future. Il s'y attache à défendre les idées les plus étranges des *spirites*. Ces tendances sont accusées surtout dans le premier récit, *Lumen*, présenté sous la forme de conversations entre l'auteur et l'âme d'un de ses amis récemment mort. Le second récit est fait par une comète qui a assisté à la naissance de notre système solaire. Le troisième est une longue dissertation sur le temps et l'espace, présentée, encore cette fois, sous la forme d'un entretien avec un esprit.

BELGIQUE.

Tableau de l'Astronomie dans l'hémisphère austral et dans l'Inde, par Ed. Mailly, docteur ès sciences. Bruxelles, imprimerie de F. Hayez, 1872, in-8° de 232 pages. — Dans ce mémoire, présenté à l'Académie royale de Belgique, M. Ed. Mailly a esquissé d'une manière fort intéressante le tableau des principales découvertes astronomiques faites dans l'hémisphère austral et dans l'Inde et donné d'utiles notions sur les observatoires fondés dans les diverses régions comprises sous ces deux dénominations. Il indique d'abord ce que l'on savait du ciel austral avant Halley et Lacaille, puis il raconte, avec d'assez grands développements, ce qu'ont été les travaux de ces deux illustres astronomes à l'île de Sainte-Hélène et au cap de Bonne-Espérance. Il fait connaître plus loin les observatoires fondés presque en même temps à Paramatta, au Cap et à l'île de Sainte-Hélène. Le premier et le troisième ont disparu, mais le second est resté debout, et compte déjà plus d'un demi-siècle d'existence. L'auteur nous montre ensuite les progrès réalisés plus récemment: l'observatoire de Madras, fondé par la Compagnie des Indes orientales, repris et accru par le gouvernement anglais; les jeunes colonies australiennes se faisant un point d'honneur de ne pas rester en arrière de la mère patrie; Sydney acceptant la succession de Paramatta, et Melbourne rivalisant déjà avec le Cap. L'Amérique du Sud, de son côté, a vu s'établir plusieurs observatoires importants; ceux de Santiago, de Rio-Janeiro et de Cordoba dans la Confédération Argentine. L'astronomie est loin d'y avoir atteint le degré de développement auquel elle est arrivée aux États-Unis, mais il n'en faut pas moins applaudir aux efforts que plusieurs gouvernements de l'Amérique méridionale ont faits pour naturaliser cette noble science dans leurs États.

ESPAGNE.

Revista de la Universitad de Madrid. Revue de l'Université de Madrid, 2° série, t. I, n°° 1-4. Madrid, 1873. — Ce recueil, qui a commencé sa seconde série en 1873, peut fournir un exact aperçu du mouvement scientifique et littéraire en Espagne. A côté du bulletin officiel de l'Université de Madrid, il offre une suite d'articles sur les sujets les plus variés pris dans le domaine de toutes les connaissances humaines.

Nous signalerons spécialement dans les premiers numéros de l'année dernière les articles suivants :

1° *La race mozarabe et la littérature portugaise*, lettre à D. Teofilo Braga, auteur d'une histoire de la littérature portugaise, par D. José Amador de Los Rios. L'auteur, professeur d'histoiree d la littérature espagnole à l'Université de Madrid, y

soutient contre l'écrivain portugais les idées qu'il avait déjà émises sur l'origine de la population mozarabique. Pour lui, les Mozarabes ne sont pas, comme l'admet D. Teof. Braga, un mélange d'arabes et des descendants de ceux qui, sous les rois Visigoths, étaient attachés à la glèbe, mais les Espagnols, ou, pour les désigner par une appellation plus précise, les Hispano-Goths qui subirent le joug des Maures. Les races gothique et hispano-latine, encore en lutte sous Ataulphe, avaient fini par se fondre sur le territoire qu'occupaient les Musulmans, comme elles se fusionnèrent sous l'influence de l'esprit de liberté dans les montagnes des Asturies. Tandis que les Hispano-Goths du Nord se groupaient autour de l'étendard de la croix arboré par Pélage, ceux qui n'avaient pu échapper à la servitude arabe soutenaient la plus terrible lutte religieuse et morale qui fut jamais, pour conserver leur foi et échapper à leur absorption par les vainqueurs. Humiliés, mais non vaincus, les Mozarabes, qui gardaient la vieille liturgie *isidorienne*, à laquelle on a donné ensuite l'épithète de *mozarabique*, furent, les uns dispersés par les Maures dans des régions lointaines, les autres contraints d'attendre dans l'esclavage le jour de la délivrance.

2° Après ce travail, il est naturel de citer les *Études historiques et philologiques sur la littérature arabico-mozarabe*, par D. Francisco Javier Simonet. Cette littérature présente un intérêt tout particulier, car c'est celle d'une population chrétienne ayant renoncé à sa langue originelle. On sait, en effet, que les Mozarabes ou chrétiens, soumis à la domination maure, adoptèrent l'idiome arabe, non-seulement pour l'usage journalier, mais encore comme langue savante. Quoique la majeure partie des ouvrages écrits au moyen âge en arabe par des chrétiens appartienne à l'Orient, il en est qui semblent devoir être rapportés à l'Espagne, et l'auteur de l'article entreprend de nous les faire connaître.

3° Des études de littérature grecque où l'auteur, D. Alfredo A. Camus, professeur de littérature grecque à l'Université de Madrid, trace, en s'aidant des ouvrages déjà publiés, une histoire critique de la comédie chez les Grecs et en particulier à Athènes.

4° Un travail moins étendu d'un autre professeur à la même Université, D. Fernando de Castro, sur les droits féodaux (*el feudalismo*) dans leurs rapports avec la propriété et les personnes. C'est un exposé clair et précis, qui résume assez bien ce qu'on sait sur la matière.

5° Une dissertation sur les relations du droit pénal avec les autres sciences, soit juridiques, soit morales et politiques, par D. Luis Silvela, sorte de programme où se trouvent consignées des vues souvent judicieuses.

6° Une histoire abrégée de l'instruction publique en Espagne et en Portugal, par D. Vicente de la Fuente, où l'auteur, en passant en revue les ouvrages qui ont déjà traité dans sa patrie de l'instruction publique, nous en montre les développements et les vicissitudes. Il y a là des indications qu'on chercherait vainement dans le petit nombre de livres français ou allemands consacrés à l'histoire de l'enseignement.

7° Un Mémoire *sur le principe d'autorité dans la monarchie*, dû à la plume d'un des plus savants jurisconsultes de la Péninsule, D. Manuel Colmeiro, correspondant de l'Institut de France; le sujet y est traité au point de vue de la monarchie espagnole et d'après les autorités indigènes; c'est un chapitre détaché du *Cours historique de droit politique*, dont la publication est annoncée.

8° Un premier article sur les mystiques espagnols par D. Nicomedes Martin Mateos, page intéressante de l'histoire de la philosophie.

9° *Du rôle du clergé espagnol dans l'État pendant le moyen âge*, par l'auteur de la lettre à D. Teofilo Braga mentionnée ci-dessus, morceau d'une solide érudition, que feront sagement de méditer ceux qui s'occupent de l'histoire des institutions du moyen âge. Pour être analysé, ce savant travail exigerait plus d'espace que n'en comportent les indications bibliographiques auxquelles nous nous bornons ici. Disons seulement que, bien qu'on eût aimé à la trouver plus développée, cette dissertation fait honneur à D. José Amador de Los Rios.

Citons, en finissant ce relevé des articles qui appellent le plus l'attention dans le recueil, une note sur un point de géométrie, par D. Luciano Navarro; un examen du système de Darwin, par D. Juan Vilonova; un mémoire de physique mathématique, par G. Vicuña, intitulé : *De la désassociation des corps par la chaleur conformément à la thermodynamique;* des considérations sur l'anatomie humaine, par D. Julian Calleja Sanchez; des articles sur la réforme du droit pénal et le régime cellulaire, par D. Carlos Rœder, et sur l'emploi des condamnés pour la colonisation, par D. Joaquin Maldonado Mazcana; des réflexions sur la doctrine du temps, par D. Nicolas Salmeron; des articles de littérature et d'art de D. Fr. Fern. Gonzalez; enfin l'introduction placée en tête du recueil par le recteur de l'Université, D. José Moreno Nieto, introduction qui en fait connaître l'objet et les tendances.

On le voit, le contenu de ces quatre premiers cahiers nous promet un répertoire instructif et bien composé. Il montre que les agitations intérieures ne détournent pas, en Espagne, certains bons esprits de la culture des choses de l'intelligence, qui a, dans l'Université de Madrid, un représentant justement estimé.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

MAI 1874.

AGROLOGIE.

Traité de la détermination des terres arables dans le laboratoire, par P. de Gasparin, membre de la Société centrale d'agriculture de France. Paris, imprimerie et librairie d'agriculture et d'horticulture de Mme Ve Bouchard-Huzard, rue de l'Éperon, n° 5.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

§ I.

Difficultés de l'application des sciences à l'agriculture et à la médecine, et raison pourquoi la médecine, plus complexe que l'agriculture, a été enseignée, dans des écoles spéciales, des siècles avant que l'agriculture l'ait été.

Dans les deux articles dont le traité de M. Paul de Gasparin a été l'objet, j'ai émis quelques opinions différentes des siennes. Les prendre pour des critiques *particulières* à l'œuvre du fils de mon ancien ami, le comte de Gasparin, serait une erreur, car plus d'un ouvrage d'un mérite incontestable sur l'agriculture et la médecine me les aurait certainement suggérées, si j'avais eu à en rendre compte.

Il n'est pas aussi simple qu'on pourrait le penser au premier abord

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de novembre 1873, p. 661 ; pour le second article, le cahier de décembre, p. 757.

de s'expliquer pourquoi les sciences de la philosophie naturelle, avant tout les mathématiques pures, et ensuite les sciences physiques et naturelles, dont chacune a un caractère propre qui n'appartient qu'à elle, comme la chimie et la physique, la botanique, la zoologie, l'anatomie et la physiologie, sciences dont les progrès sont incontestables depuis Galilée, présentent tant de difficultés lorsqu'il s'agit de leurs applications à l'*agriculture* et à la *médecine*.

D'où viennent ces difficultés? Pour en saisir la cause, il faut d'abord envisager l'*agriculture* et la *médecine* au point de vue pratique, puis au point de vue scientifique.

L'agriculture pratique est l'art d'obtenir un maximum de récolte, ou de production végétale et animale, avec un minimum de dépense.

La médecine pratique a un double but : soit la guérison des maladies en recourant à des remèdes et à des opérations dites *chirurgicales*, soit de prévenir ces maladies par la prescription de moyens qu'on nomme un *régime* défini.

Au point de vue pratique, à l'origine, l'empirisme a prescrit remèdes et régime, comme l'adresse et l'habitude d'une heureuse organisation ont dirigé la main de l'opérateur chirurgien.

Mais que l'on veuille éclairer la *pratique* de l'agriculture, l'*empirisme* de la médecine et les *opérations manuelles* de la chirurgie, des lumières de la science, et l'*agriculture*, comme la *médecine*, prendra un aspect nouveau; des difficultés réelles naîtront de la multiplicité des éléments de connaissances qu'il faut puiser dans les sciences diverses du domaine de la philosophie naturelle, et surtout de la nécessité de coordonner ces éléments pour les appliquer avec succès aux êtres vivants, dont le développement présente tant de faits inconnus même des savants livrés à l'étude des sciences pures!

Dans cet état de choses, le cultivateur, *pur praticien*, hors d'état d'expliquer clairement au savant auquel il s'adresse avec l'espoir de profiter de la science pour triompher de difficultés qui l'arrêtent, n'obtient pas toujours d'un savoir sérieux ce qu'il en espérait, et souvent même un savoir léger l'induit en erreur, et ici, pour rester dans la vérité, disons avec certitude ce que le public éclairé ignore : c'est que le savant sérieux peut rester muet aux questions dont je parle, non-seulement parce qu'on omet de lui donner quelque élément indispensable, mais parce que la science pure manque elle-même d'un élément indispensable aussi à la solution de la question; et ici ne perdons pas de vue que la science pure, telle qu'elle est à une époque donnée, ne se montre jamais si faible que quand il s'agit de l'appliquer à l'agriculture.

Il n'en est pas absolument de même en *médecine*, par la raison que le médecin trouve depuis plusieurs siècles dans des écoles un enseignement qui ne date, pour l'*agriculteur*, que du dernier siècle. La médecine est par là même plus près de la science que l'agriculture; mais que l'on prenne en considération la complication des faits compris dans l'étude de l'homme au point de vue matériel comme au point de vue intellectuel, et l'on verra que cette complication compense grandement l'avantage de l'enseignement pour la médecine, comparée, sous ce rapport, à l'agriculture. Mais à la vérité, ne voulant rien dissimuler, le premier je reconnais que, si la *médecine*, plus *complexe que l'agriculture*, exige un plus grand nombre d'éléments scientifiques pour son développement, elle se trouve dans une condition moins défavorable que l'agriculture eu égard aux conséquences du double fait de la *LOCOMOBILITÉ de l'homme*, et de la *FIXITÉ de la plante* relativement au LIEU où elle croît. Car la différence de ces circonstances, quand il s'agit de connaître l'homme et la plante, établit une différence considérable entre le premier et la seconde. La connaissance du lieu où croît la plante exige une foule de notions eu égard au climat, à l'altitude, à la structure du sol et du sous-sol envisagée surtout au point de vue de la perméabilité à l'eau atmosphérique et souterraine, enfin au point de vue chimique relativement à la nature du sol, des eaux, en un mot à la nature de tout ce qui peut pénétrer dans l'intérieur de la plante, relations indispensables à connaître, qui, si elles existent pour l'homme, n'existent point au même degré quant à l'intensité de l'influence; et, quant au nombre des détails à prendre en considération, rien d'analogue n'existe pour la connaissance de l'homme.

Parlons maintenant de l'enseignement de la médecine. En reconnaissant le mérite d'un Hippocrate, d'un Celse, d'un Galien et de plusieurs de leurs successeurs, on ne peut se dissimuler pourtant que les vérités énoncées dans leurs livres ressortissent de l'*empirisme* plus que de la science proprement dite, et j'ai hâte d'ajouter que cette expression est loin d'exclure de la personne livrée sérieusement à l'étude de la médecine l'étendue de l'intelligence, la pénétration de l'esprit s'élevant même à ce qu'on appelle le génie, et cela lorsqu'il s'agit de l'observation de l'homme eu égard à l'âge, au sexe, aux races et aux lieux qu'il habite. Au reste, pour que ma pensée soit bien saisie, je renverrai le lecteur à l'examen que j'ai fait dans ce journal d'un excellent travail de notre confrère M. Claude Bernard; j'ai montré alors comment la science chimique a éclairé la médecine dans l'emploi de l'*opium*, lorsqu'elle y a substitué en thérapeutique les principes immédiats actifs de cette thé-

riaque naturelle doués chacun de propriétés organoleptiques différentes. Et je crois avoir rendu ma pensée claire à tous les esprits en prenant pour *thème* le développement de la question adressée à M. Argan dans le *Malade imaginaire : Pourquoi l'opium fait-il dormir*[1]?

En définitive, si la médecine, malgré la complexité de ses connaissances, a été enseignée des siècles avant l'agriculture, c'est que l'homme a eu plus de facilités à s'étudier qu'il n'en a eu pour étudier la plante.

En y réfléchissant on en découvre la raison dans ce que le végétal est bien plus dépendant du monde extérieur que ne l'est l'homme, qui, grâce à sa locomobilité et en outre à la conscience de soi-même, à sa volonté et à la facilité qu'il a, au moyen de la parole, d'entrer en relation avec ses semblables, parvient plutôt à se connaître qu'à connaître la plante.

Car on ne parvient à la connaître en effet, au point de vue agricole, qu'en se rendant compte de toutes les circonstances du monde extérieur où elle se développe; or une connaissance précise de ces circonstances n'a pu commencer qu'après l'époque où, grâce au génie de Galilée, les sciences d'observation et d'expérience ont pu se développer.

Il me reste à indiquer l'ordre des matières que je suivrai dans l'exposé des remarques que m'a suggérées l'*Agrologie* de M. Paul de Gasparin, espérant qu'elles pourront avoir quelque bonne influence sur le progrès agricole. Je les grouperai comme je vais le dire dans les paragraphes qui vont suivre cette introduction.

§ II.

Inconvénient résultant du transport de la méthode spéciale d'une science pure à une autre science fort différente de la première par son caractère spécial.

§ III.

Conséquences résultant de ce que les plantes sont fixées au sol, eu égard aux connaissances qu'il faut avoir pour éclairer l'agriculture des lumières de la science.

§ IV.

Considérations relatives au sol, eu égard à sa structure physique, à son altitude et au climat.

§ V.

Énumération des connaissances principales et nécessaires pour constituer la résultante des causes auxquelles la plante est soumise dans le lieu où on la cultive.

[1] *Journal des Savants*, année 1865, p. 305.

§ II.

Inconvenient résultant du transport de la méthode spéciale d'une science pure à une autre science fort différente de la première par son caractère spécial.

Il est une cause d'erreur qui a agi sur l'agriculture et la médecine, lorsque des agronomes et des médecins ont cru être dans le progrès en transportant dans leurs livres respectifs une idée mère qui avait servi efficacement aux progrès d'une autre science : telle a été l'idée de la *classification des plantes*, si heureusement présentée par Linné dans sa *Philosophie botanique*.

En terminant le deuxième article sur l'agrologie, j'ai insisté sur l'impossibilité d'établir une classification des terres arables susceptible d'être justifiée comme le sont les classifications des plantes et des animaux d'après les règles de la méthode naturelle. J'ai fait remarquer, en outre, que, si M. P. de Gasparin professe cette opinion quant à l'état actuel de nos connaissances, il pense qu'un jour cette classification des terres arables sera possible lorsque la science agricole aura acquis une précision qu'elle est loin d'avoir aujourd'hui. Je ne partage pas cette manière de voir, par la raison que les terres arables, de l'aveu de tous, n'étant que de simples mélanges en toutes sortes de proportions, elles ne se prêtent ni à une classification *normale*, ni à une classification dite *rationnelle*. Or, par ce fait même, elles échappent à toute classification scientifique, celle-ci ne pouvant comprendre que *des êtres ou des choses susceptibles de recevoir des définitions précises*, comme le sont les espèces chimiques et les espèces de plantes et d'animaux. Si, à toutes les époques de la philosophie, l'idée de classification a occupé les grands esprits, parmi lesquels brille le nom d'Aristote, cependant elle n'est devenue vraiment populaire que dans le XVIII^e^ siècle, où parut le *Systema naturæ* de Linné, qui fut reçu aux applaudissements de tous les amis de l'histoire naturelle; mais alors il arriva aussi que beaucoup d'esprits médiocres, incapables de comprendre ce que devait être une *classification scientifique*, eurent la prétention de classer des objets tout à fait en dehors de ceux sur lesquels s'était fixé le génie du naturaliste suédois.

Avant d'aller plus loin, rappelons, pour être compris de nos lecteurs, la nécessité de ne point confondre la *méthode générale*, telle que Descartes l'a conçue, avec les méthodes spéciales, essentielles à chaque science douée d'un caractère propre qu'elle ne partage avec aucune autre : c'est cette méthode spéciale qui en constitue la *philosophie*

réelle, épithète qui, loin d'être *oiseuse*, est essentielle au sujet que je traite [1].

Parmi plus d'un exemple que je pourrais citer, je me bornerai à un seul : c'est la *Philosophie*, prétendue *chimique*, de Fourcroy, ouvrage dont la conception, dépourvue de toute originalité, est le simple produit de l'imitation. En le composant, l'auteur, frappé du double mérite de la *Philosophie botanique* de Linné, l'*originalité* et la *clarté*, se dit : Appliquons à la chimie ce que le génie du naturaliste a fait pour la botanique; et là est l'erreur.

Les idées de la *Philosophie botanique* se rapportent aux espèces végétales; préalablement il les avait étudiées pour les classer, en les définissant par le nombre le plus petit possible de leurs attributs. Conséquemment, s'il était reconnu que ces attributs étaient exacts, la classification, telle que l'auteur l'avait conçue, était admise comme vraie. Dans le cas où on l'attaquait, c'était au critique à démontrer l'erreur, non dans des objets vagues, mais dans des objets dont la définition exprimée était comprise de tous. Or, pour l'auteur qui est dans le vrai, c'est un avantage immense que de n'être pas exposé à des interprétations arbitraires.

On ne peut se refuser à reconnaître une ressemblance entre la botanique et la chimie, quand on considère que la première fait connaître les plantes relativement à la distinction de leurs espèces, comme la chimie fait connaître la matière relativement aux divers types ou *espèces* en lesquelles cette matière se subdivise par l'analyse chimique, lorsqu'on veut en connaître les propriétés, de manière à concentrer celles-ci dans des fractions définies par ces propriétés-là mêmes, fractions qui, une fois bien définies, peuvent être étudiées à l'instar des espèces végétales. Mais, cette ressemblance ainsi admise entre les deux sciences, la différence est extrême entre les espèces botaniques et les espèces chimiques.

Effectivement, les espèces végétales sont étudiées dans l'état où la nature nous les offre. Tant que les conditions du monde extérieur ne changent pas, elles n'éprouvent pas, dans les circonstances où nous vivons, de changements capables de les faire passer d'une espèce dans une espèce différente.

Il en est autrement des espèces chimiques : si tous les échantillons d'une même espèce placés dans les mêmes circonstances se comportent de même sans présenter de variation, dès lors elle apparaît bien différente de cette variété d'attributs que présentent les individus d'une

[1] *Considérations générales sur l'analyse organique et sur ses applications*, 1824. *Lettres à M. Villemain sur la méthode*, etc. 1856, lire la 1re lettre surtout, page 25.

même espèce végétale et même d'une espèce animale. Mais il n'en est plus de même des propriétés de l'espèce chimique envisagée dans les circonstances diverses de température, de lumière, d'électricité, où elle peut se trouver exposée, soit isolément, soit en présence d'une ou de plusieurs autres espèces; l'espèce chimique, sans perdre son essence spécifique, est susceptible de changer d'état, soit qu'elle soit solide, liquide ou gazeuse, si elle est isolée; et, dans le cas contraire, de s'unir avec deux ou plusieurs autres espèces et de constituer différents ordres de composés qui n'ont point d'analogues dans l'histoire des espèces vivantes. Là existe donc une différence extrême entre les espèces vivantes et les espèces chimiques, puisque l'histoire d'une de ces dernières espèces est indéfinie, faute de connaître toutes les espèces complexes que l'espèce qu'on étudie peut former.

Non-seulement l'espèce chimique des corps simples est capable de s'unir à d'autres espèces simples, mais des espèces complexes sont capables de s'unir à d'autres espèces simples ou même complexes.

Ajoutons que les espèces complexes sont réductibles en espèces simples ou moins complexes et, enfin, que des espèces complexes sont susceptibles, en se décomposant, de produire des espèces autres que celles qui les constituaient.

Voilà donc des différences inhérentes à l'espèce chimique que rien d'analogue n'atténue dans l'histoire des espèces vivantes.

Que l'on réfléchisse maintenant aux opérations à l'aide desquelles on opère les combinaisons mutuelles des espèces chimiques, la décomposition des espèces complexes en espèces qui le sont moins ou même en leurs éléments, et la chimie apparaîtra sous deux aspects fort différents :

A l'*aspect statique*, l'espèce sera étudiée sans que, les atomes se séparant de la molécule qu'ils constituent, celle-ci cesse d'exister;

A l'*aspect dynamique*, l'espèce le sera dans deux cas distincts :

Celui où elle s'unit à une autre espèce sans que la molécule se défasse;

Celui où la molécule cesse d'exister.

Or, *au point de vue dynamique*, qui comprend un nombre vraiment indéfini de cas, il n'en est aucun d'analogue dans l'étude de l'espèce vivante, et il y a plus, cette étude ne comprend rien d'analogue au *point de vue statique*, où des assemblages de molécules d'une même espèce passent de l'état solide à l'état de liquide et même de gaz.

La chimie, au point de vue où je l'envisage, se trouve ainsi parfaitement caractérisée : la science dont le but est de connaître les espèces définies que la matière est susceptible de présenter, et de les distinguer

au moyen de trois groupes de propriétés, les *propriétés physiques*, les *propriétés chimiques* et les *propriétés organoleptiques*.

Il est aisé de voir maintenant que la *Philosophie botanique* de Linné portait sur les caractères les plus convenables pour distinguer chaque espèce de plantes des autres espèces, et que la condition de cette étude est de respecter l'intégrité des affinités naturelles de chaque espèce. Rien, dans cette étude ainsi limitée, n'est comparable à l'étude tout à fait illimitée que présente l'étude des espèces chimiques, dont le nombre est, pour ainsi dire, indéfini.

Les choses amenées là montrent combien la *philosophie* prétendue *chimique* de Fourcroy laisse à désirer, lorsque la plus grande partie de son œuvre est limitée à la classification des espèces chimiques correspondant à la classification des plantes, telle que Linné l'a conçue. Mais il y a plus, c'est qu'au point de vue si restreint où Fourcroy s'est placé pour grouper les espèces, il a montré qu'il ignorait l'idée même qu'on doit se faire de l'*espèce chimique*, et cependant deux de ses contemporains, professeurs, en avaient une idée très-juste. Je nomme Dolomieu, puis Haüy, son successeur dans la chaire de minéralogie du Muséum : ayant traité ce point si important de l'histoire de la chimie dans plusieurs écrits et notamment dans ce journal [1], je me bornerai à rappeler que, dans la classification des espèces chimiques dont Fourcroy a traité, il a confondu le genre et l'espèce. Je cite un exemple :

On lit dans la 3e édition (1806), p. 120 :

« Tels sont l'azote, l'hydrogène, le *carbone*, le *diamant*, le *phosphore*, « le *soufre* et les métaux. Il faut connaître chacun des ces sept genres « de corps en particulier. »

N'est-il pas curieux qu'un chimiste donne le nom de genre au *soufre* et aux *métaux*, et, de plus, que le *carbone*, chimiquement parlant identique au *diamant*, fasse avec ce dernier deux *genres distincts*.

Même confusion d'idées pour les vingt genres de *matériaux* (principes) *immédiats* des plantes (p. 305 et suiv.).

1. La séve (c'est un mélange de principes immédiats divers).

3. Le sucre (c'est une espèce qu'il rapproche de la manne (mannite, parfaitement distincte du sucre de canne).

5. Les *acides* (ce genre renferme des espèces parfaitement définies).

16. Les *gommes-résines* (simples mélanges d'un nombre indéterminé de principes immédiats).

[1] *Journal des Savants*, cahier de février, année 1848.

D'où je tire la conséquence que Fourcroy, chimiste, n'a eu aucune idée de l'espèce minérale, qui cependant avait été bien définie par Dolomieu et Haüy.

C'est encore grâce à l'influence du *systema naturæ* que l'idée d'une *classification des maladies* fit de nouveaux progrès parmi les médecins. Des effets, des phénomènes passagers ou permanents présentés à l'observateur par des organes du corps humain dans des états différents de ce qu'ils sont à l'état normal de bonne santé, furent assimilés à des êtres parfaitement définis comme individus d'une espèce distincte de toute autre par un nom propre. Or cette assimilation eut le grand inconvénient de porter l'attention exclusivement sur une partie d'un ensemble et de conduire l'esprit implicitement à voir un être dans un effet, dans un phénomène, dans une *apparence*, auxquels un nombre plus ou moins considérable de causes diverses et indéterminées le plus souvent avait pu concourir.

C'est cet état de choses si erroné, si dangereux pour le progrès philosophique dans les sciences d'observation et d'expérience, que le génie de Broussais vit si nettement et dont il exposa si bien les grands inconvénients dans un livre que ses adversaires ont trop sévèrement jugé, son *Histoire des Doctrines médicales*.

Tel est le second exemple que je voulais citer à l'appui de mon opinion sur l'erreur de confondre la *philosophie générale* avec les *philosophies spéciales*. C'est la *philosophie spéciale* à chaque *science pure* qui est le résultat des travaux, je ne dis pas d'un homme de génie, parce qu'il est exact de dire qu'aucun homme n'a fondé une science; elle est le produit des recherches de l'ensemble des hommes de génie qui se sont occupés de cette science, et la nécessité d'une différence dans le génie de ceux qui cultivent la même science a tant d'exigence, que, indépendamment de toute passion, de tout intérêt personnel, vous avez vu dans la même science des hommes de génie reconnus pour tels par la postérité avoir des esprits assez différents pour ne pas se comprendre mutuellement. Connaissant parfaitement la faiblesse de l'esprit humain en toutes choses, j'ai hâte de dire que le désaccord entre des hommes supérieurs n'est que trop souvent augmenté, quand il n'est pas produit uniquement, par des gens médiocres dont l'intérêt personnel n'est fort souvent satisfait qu'à cause de ce désaccord même. Ce que je considère ici comme vrai, c'est que, dans une même science, il y a souvent une si grande différence entre les conceptions des hommes de génie, que l'esprit de l'un n'a pas en lui la mesure propre à évaluer la qualité d'un esprit différent du sien, et cependant ils cultivent une *science* qui n'a qu'un *nom unique* pour tous! Mais il est incontestable que la réputation d'un homme dans

une science quelconque n'est vraie, n'est légitime, n'est durable, qu'à la condition d'être proclamée par un ensemble d'hommes distingués livrés à l'étude de cette science, et, si les contemporains se trompent, la postérité, véritable cour de cassation, prononce en dernier ressort.

§ III.

Conséquences résultant de ce que les plantes sont fixées au sol, eu égard aux connaissances qu'il faut avoir pour éclairer l'agriculture des lumières de la science.

J'ai commencé cet article par dire pourquoi l'agriculture et la médecine n'ont pris un caractère scientifique que longtemps après les sciences mathématiques, physiques et naturelles, parce qu'en effet, n'ayant pas un caractère propre comme les secondes, elles ne deviennent scientifiques, de purement empiriques qu'elles étaient à leur origine, qu'en empruntant leurs éléments scientifiques aux sciences qui les ont précédées. Et j'ai dit pourquoi l'enseignement spécial de la médecine a devancé de plusieurs siècles celui de l'agriculture.

La raison en est, ai-je dit, que la médecine, quoique plus complexe, quant aux éléments qui la constituent science, que ne l'est l'agriculture, a des rapports plus intimes avec l'homme; en outre, la fixité des plantes au sol où elles croissent exige, quant à la science, tant de connaissances variées et tout à fait étrangères à la connaissance de l'homme, qu'il y a en réalité plus d'obstacles à surmonter pour envisager l'agriculture au point de vue scientifique que pour la médecine à une époque donnée.

Ces préliminaires exposés, en en développant la conséquence avec quelques détails choisis, j'atteindrai le but que je me suis proposé en ajoutant cet article aux deux précédents, dont l'objet était de faire connaître l'agrologie de M. Paul de Gasparin.

Puisque la plante est fixée au sol, soit qu'elle provienne du développement d'une graine, ou qu'elle y ait été transplantée, elle devra y trouver tout ce qui est indispensable à son accroissement; en d'autres termes, les aliments capables de la nourrir.

La nature sauvage nous présente des forêts vierges, de vastes plaines couvertes de plantes herbacées venues sans l'intermédiaire de l'homme. Ce fait, connu des premières sociétés humaines, n'a cependant été expliqué clairement et sans hypothèse que dans le dernier quart du XVIII[e] siècle et le premier quart de celui-ci.

Il a fallu connaître la composition de l'air atmosphérique, expliquer

avec Lavoisier comment l'oxygène de cet air, en s'unissant avec l'hydrogène, le carbone, le phosphore, etc. les brûle et forme ainsi l'eau, l'acide carbonique, les acides du soufre, du phosphore, etc. et, ces connaissances acquises, on a pu expliquer toutes les conséquences dérivées d'un fait, la décomposition du gaz acide carbonique par les parties vertes des végétaux exposés à la lumière du soleil, fait capital dû à Priestley, à Ingenhouz et à Sennebier.

Il a fallu savoir, en outre, qu'une graine, pour germer, n'a besoin q e de gaz oxygène atmosphérique et d'eau; et, pour se développer ensuite, que d'acide carbonique, de quelques sels tels que phosphates, azotates, sulfates, et de quelques bases telles qu'ammoniaque, potasse, soude, chaux, magnésie, oxydes de fer et de manganèse, acide silicique, qui constituent une grande partie du sol terrestre superficiel.

Voilà ce qui explique comment la végétation embellit la nature sauvage sans l'intervention de l'homme.

Les conditions sont autres là où une société humaine possède un sol; là où se développe la plante, elle doit trouver sa nourriture, comme le cultivateur qui la soigne doit trouver la rémunération de son temps, de ses efforts, de son intelligence et de ses dépenses.

Les conditions sociales imposent de rudes obligations à l'agriculteur; il n'est pas le maître de choisir absolument les plantes qui se plairaient le plus dans le sol qu'il doit cultiver; son choix est limité par l'utilité à un titre quelconque que la société retirera de ses cultures. En outre, la concurrence est là pour le tenir continuellement en éveil sur les choses qui pourraient diminuer ses recettes. Par là même qu'il est obligé à la culture de *certaines plantes* et à les cultiver dans un terrain donné, il doit veiller sans cesse pour prévenir l'envahissement de son sol par des parasites plus voraces que ces plantes.

Mais ces conditions ne sont pas les seules; il en existe encore de plus d'un genre, parmi lesquelles il en est d'*accidentelles* dans les saisons, de *locales*, comme l'éloignement de la ferme du lieu de consommation, les moyens de transport, etc. qui contrarient le cultivateur obligé à *tirer le meilleur parti de son sol avec le minimum de dépense.* Mais qu'il soit bien entendu que ce précepte signifie de comparer la *proportion* de la *recette* à la *dépense du capital.* C'est en considérant les choses à ce point de vue que l'on est arrivé généralement à penser que la *culture intensive* est préférable à la *culture ordinaire*, c'est-à-dire une culture tendant à faire produire le maximum de récolte.

La production agricole, ainsi envisagée, a pour conséquence immédiate l'emploi du *maximum d'engrais.* L'engrais étant l'aliment des

plantes, une production *maxima* ne se réalise qu'à la condition de l'employer en une proportion convenable.

Mais il convient de rappeler que l'*engrais* est une chose relative quant aux sols quels qu'ils soient, et non *absolue;* l'*engrais*, variable suivant les sols et les cultures, doit donc être défini une *matière* qui manque à un sol donné pour que ce sol produise le *maximum* de récolte d'une plante également donnée; dès lors il est *complémentaire* relativement à ce sol et à la plante qu'on doit y cultiver.

Mais quelle relation doit exister entre l'engrais et la plante qu'on veut cultiver? C'est la connaissance de la réduction de l'engrais en la matière alimentaire dans un temps donné correspondant au besoin qu'a la plante de cet aliment pour se développer durant ce même temps.

On voit dès lors combien est juste l'expression de *complémentaire*.

La définition que je donne de l'engrais va nous permettre d'apprécier tout ce qu'il peut y avoir d'inexact à estimer la valeur des engrais d'après leur teneur en *azote*, en *acide phosphorique* et en *potasse*. En effet, si deux engrais renferment les mêmes proportions des corps que je viens de nommer, l'un sera excellent, si, dans un temps donné, il fournit à la plante l'aliment nécessaire, grâce à la correspondance existant entre la décomposition de l'engrais et le besoin de la plante, tandis que l'autre, bien plus lentement altérable, n'aura qu'une action excessivement faible relativement au premier. D'où la conséquence que l'essai des engrais dont nous parlons n'est vraiment exact qu'à la condition qu'ils s'altéreront également quant au temps dans un même sol.

J'ai combattu autant que possible l'expression d'*engrais normal* au point de vue de l'économie administrative agricole. Car, si un sol ne manque que d'un engrais dont le prix est tout à fait inférieur au prix d'un engrais dit normal ou complet, évidemment la préférence appartient au moins cher.

§ IV.

Considérations relatives au sol, eu égard à sa structure physique, à son altitude et au climat.

Avons-nous pris en considération toutes les causes qu'il importe à l'agronome de connaître pour se rendre un compte exact de ses cultures?

Non assurément: car nous n'avons pas parlé de la structure physique du sol, à laquelle il est vrai de dire que les *amendements* correspondent, comme à sa nature chimique correspondent les *engrais*. Enfin nous n'avons pas parlé du *climat*, dont l'influence sur la végétation est si

grande, puisque cette expression comprend l'action des agents naturels, sans lesquels la végétation n'aurait pas lieu; je nomme la chaleur, la lumière, et j'ajoute l'électricité et le magnétisme, dont l'influence est incontestable, quoique bien moins connue que celle des deux premiers.

Le sujet de ce paragraphe (§ IV) a d'autant plus d'importance, à mon sens, qu'il a été le plus longtemps négligé; les anciens n'ont pu l'étudier, et ce n'est guère qu'à partir de la moitié du XVIII^e siècle qu'il l'a été, et qu'alors seulement on a pu pressentir les lumières que la chimie et la physique du globe répandraient sur l'agriculture. Je reviendrai, à la fin de cet article, sur ce sujet.

Quel que soit mon désir d'être bref, il me serait impossible de m'abstenir de quelques détails indispensables à faire comprendre comment je distingue l'*engrais* de l'*amendement*, sans m'exposer à faire une classification de deux groupes distincts, les *engrais* et les *amendements*, parce qu'en effet tel *engrais* agit comme *amendement* et tel *amendement* comme *engrais*. Voici donc comment j'évite cet inconvénient.

Je définis l'*engrais* une matière qui agit comme aliment des plantes, et l'*amendement* une matière qui, ajoutée à un sol, favorise la végétation en améliorant le sol par une action physique. Du phosphate de chaux, du carbonate de chaux, un composé azoté, qui pénètrent dans la plante, sont des *engrais*. Un sable siliceux qui divise le sol sans pénétrer dans la plante, une terre alumineuse qui donne de la consistance à une terre sableuse, sont des *amendements*. Une terre noire qui s'échauffe notablement permet, au delà de la limite de la vigne, de la cultiver en vertu de sa propriété de s'échauffer en absorbant la chaleur rayonnante. C'est ce qu'on peut voir aux environs de Liége. Enfin, dans la vallée de Chamounix, une terre noire répandue au printemps sur la neige en hâte la fonte et accélère l'époque où le travail de l'agriculteur est possible : fait que H. B. de Saussure a fait connaître. Dans ces deux cas la terre noire agit comme amendement.

Le fumier est un excellent engrais, comme on le sait; mais, s'il s'y trouve de la paille non consommée, celle-ci divise le sol, et le fumier agit alors comme amendement. Cet exemple montre sans contestation l'impossibilité de classer absolument l'*engrais* et l'*amendement* dans deux groupes séparés.

J'ai dit [1] que je ne partage pas l'opinion de M. Paul de Gasparin, qui regarde comme *inerte* la partie *pierreuse* des sols arables [2]. Je ferai re-

[1] *Journal des Savants*, novembre 1873, page 671. — [2] Celle qui ne passe pas sur un tamis de toile métallique dont chaque centimètre carré est partagé dans les deux sens par dix fils de laiton.

marquer d'abord qu'elle peut avoir un bon effet comme amendement, et qu'il n'est pas impossible que telle matière pierreuse soit plus disposée à céder quelque matière utile à la végétation que la partie terreuse qui a passé avec le sable au travers d'un tamis de toile métallique. Je connais même des cas où des matières grossières, altérables à la fois par l'air, l'eau et l'acide carbonique, seront plus disposées à l'être que des parties pulvérulentes de la même matière.

Enfin, une observation, bien ancienne déjà, confirme cette manière de voir.

Dans mon enfance j'ai été témoin, en Anjou, de la manière dont on plantait des *crossettes de vigne* dans des terrains de schistes plus altérables que ne le sont ceux qu'on débite en ardoise, en dalles, ou en pierre plate à bâtir. Les schistes dont je parle sont vulgairement appelés *cosse*. On y pratique avec une barre de fer un trou, on y plonge la *crossette*, et on remplit ensuite le vide avec de la bonne terre. Les façons données ensuite au sol suffisent pour que la *cosse* soit promptement désagrégée par l'effet de la gelée et des agents atmosphériques. J'ai vu des sols ainsi préparés devenir susceptibles, après 40 ou 50 ans, de porter du seigle, du froment même.

Influence de l'eau.

L'eau à l'état liquide est le corps dont l'action sur la végétation présente le plus grand nombre de variétés dans son ensemble d'influences. Formée d'oxygène et d'hydrogène, elle est la source principale de ces éléments pour la plante, en même temps que, pour les racines et la partie herbacée de celle-ci, elle devient l'intermédiaire de la matière du monde extérieur avec la plante. Pour prendre une idée juste et complète de son rôle dans la végétation, il faut avoir égard avant tout à la nécessité de son contact avec les radicelles de la plante fixée au sol, puis aux différents lieux d'où cette eau peut leur parvenir naturellement.

Elle peut venir d'*en haut* ou d'*en bas*.

D'*en haut*, c'est-à-dire de l'atmosphère, elle tombe à la surface du sol à l'état de pluie, de givre, de grêle et de neige, et encore de rosée.

D'*en bas*, elle peut venir d'un lieu situé au-dessous du sol où se trouve la racine de la plante; elle atteint ses radicelles en s'élevant par la capillarité des interstices du sol, quand il est perméable.

Enfin, l'eau peut être donnée aux plantes par des procédés artificiels fort divers.

On la répand au moyen d'arrosoirs, de pompes foulantes capables

de la distribuer sous la forme de filets, de ruisseau ou de pluie. On peut encore la répandre par irrigation ou par submersion, sans intermédiaire d'aucune machine, par de simples barrages, par exemple.

L'eau, arrivée d'une manière quelconque aux radicelles, pénètre dans la plante et y porte les matières qui doivent en augmenter le poids en s'y assimilant : ces matières sont de l'oxygène, de l'acide carbonique, des composés azotés, des sels alcalins, des phosphates, des sulfates, etc. L'eau pénètre dans toutes les parties de la plante, comme le prouvent la force avec laquelle, au printemps, l'eau est prise au sol par un arbre dépourvu de ses feuilles, et la transpiration si considérable, pendant une chaude journée d'été, de l'arbre garni de ses feuilles; la simple plante herbacée agit de même. L'eau distribue donc aux diverses parties du végétal l'aliment qui leur est nécessaire. Le soleil agissant comme chaleur et lumière, le carbone avec les éléments de l'eau et l'azote des composés ternaires et quaternaires constituent des principes immédiats dits organiques, pendant que le gaz oxygène de l'acide carbonique, se dégageant dans l'atmosphère, vient réparer celui qui est absorbé incessamment par la respiration des animaux et les combustions lentes et rapides qui s'effectuent sur toute la surface de la partie liquide et de la partie solide du globe terrestre. En même temps que s'établit cet équilibre mobile entre l'oxygène atmosphérique, qui disparaît par la respiration et les combustions, et le gaz oxygène que la végétation restitue à l'atmosphère, l'eau transpirée par la plante, en s'évaporant, vient tempérer l'ardeur du soleil et l'empêche ainsi de nuire à la végétation.

Rappelons que la germination de la graine déposée dans le sol ne s'opère qu'à la double condition de son contact avec le gaz oxygène atmosphérique et l'eau ; et ici se présente une circonstance de la végétation à laquelle j'attache la plus grande importance : c'est que les tissus de la graine, qui vont s'accroître de manière à constituer la tigelle et la radicule, se développent aux dépens d'une matière de composition organique appelée *albumen* par les botanistes. Or n'est-on pas fondé à penser que, généralement, durant la végétation active, on doit distinguer une *matière organique* de la plante formée immédiatement, et une *matière organisée* et *vivante* qui s'accroît aux dépens de la première? Cette opinion me paraît si vraisemblable, que je n'ai considéré le *cambium* de Duhamel que comme une matière correspondant à l'*albumen* des botanistes, et que j'ai établi encore une relation analogue dans les plantes bisannuelles et pérennes, en me représentant, à la fin de la saison active, une matière organique correspondant à cet *albumen*, qui

sera, au printemps suivant, le premier aliment que consommera la plante pour le premier accroissement de ses tissus.

Voilà donc les considérations générales qu'il me fallait exposer pour montrer la grandeur de la conséquence du fait signalé plus haut, de la *plante fixée au sol*, tandis que l'*homme*, doué de la conscience de son existence, de la volonté de ses actions et de la locomotion, change de lieu lorsqu'il ne se trouve pas bien de celui qu'il occupe, conséquence qui, mettant en évidence la dépendance du monde extérieur de la plante, bien plus grande que celle de l'homme, explique par là même pourquoi, bien que la connaissance de l'homme soit beaucoup plus complexe que celle de la plante, il est arrivé cependant que les écoles de médecine ont précédé l'enseignement agricole de plusieurs siècles.

En effet, ne craignons pas de rappeler que l'homme, par sa raison, par son esprit d'observation, qu'il sait appliquer avant tout à ce qu'il a intérêt de connaître, par le sentiment de curiosité qui l'anime et la parole qui le met en rapport continuel avec ses semblables, se trouve disposé, par là même, à se connaître avant de s'occuper des plantes, et telle est l'explication du fait sur lequel j'ai appelé l'attention de mes lecteurs, au début de cet article.

§ V.

Énumération des connaissances principales et nécessaires pour constituer la résultante des causes auxquelles la plante est soumise dans le lieu où on la cultive.

1° Après avoir insisté sur la circonstance *de la plante fixée au sol dans tous les lieux de la terre où sa culture est possible, fait qui la rend bien plus dépendante que l'homme du monde extérieur;*

2° Après avoir démontré cette proposition :

La nécessité absolue de l'eau comme une des sources de deux éléments essentiels à la plante, et comme l'intermédiaire indispensable de celle-ci avec le monde extérieur,

Que me reste-t-il à faire pour atteindre le but que je me suis proposé en écrivant ce troisième article à la suite des deux premiers concernant le traité d'*Agrologie* de M. P. de Gasparin?

Il me reste à résumer les nombreuses difficultés qui, jusqu'au temps actuel, ont rendu impossible que *la part de la science dans le* PROGRÈS AGRICOLE *fût comparable à ce qu'elle a été dans le* PROGRÈS MÉDICAL, et enfin à rappeler que l'explication que je donne de ce fait incontestable *n'infirme nullement l'opinion que la connaissance de l'homme est bien plus complexe que celle de la plante.*

I. *Pourquoi le progrès scientifique en médecine s'est fait plus tôt sentir qu'en agriculture.*

Je viens de dire les nombreuses difficultés qui ont entravé le progrès agricole; l'expression est-elle exagérée? Non, certainement, et cependant, en définitive, elles proviennent principalement de la *manière dont l'eau intervient dans toute* LOCALITÉ *où l'on cultive.* Or l'intervention de l'eau est tellement variée suivant les lieux, quant à leur altitude, à leur latitude et au voisinage de la mer, quant au climat et suivant les variations du *temps*, qu'il est impossible de formuler une *proposition générale* dont l'expression embrasserait l'influence de l'eau dans toutes les localités et dont les déductions, développées convenablement, donneraient d'utiles indications sans exposer à l'erreur.

Loin de prétendre à donner cette *formule*, mon intention est de montrer les difficultés qu'il faudrait surmonter pour y parvenir.

Ce n'est point à une seule science qu'il faut recourir, c'est à l'ensemble de plusieurs, que je vais énumérer en indiquant les principales connaissances qui s'y rattachent.

A. Ces sciences sont : 1° la *géologie;* 2° la *physique;* 3° la *chimie*, pour l'étude du sol arable et des terrains qu'il recouvre.

B. J'examinerai ensuite les sciences à consulter pour connaître l'atmosphère qui domine tout sol arable cultivé, à savoir :

1° L'ensemble des éléments scientifiques qui concourent à former l'*Almanach* SCIENTIFIQUE;

2° La *physique* du globe, dans laquelle je comprends tout ce qui correspond à la météorologie et aux actions rapportées à la chaleur, à la lumière, à l'électricité;

3° La *chimie.*

A. *Connaissances relatives au sol arable et aux terrains qu'il couvre.*

1° La *géologie* donne la connaissance des couches terrestres constituant le terrain arable et les couches inférieures qu'il couvre; c'est surtout relativement à la distribution des eaux souterraines et atmosphériques même qu'il importe de connaître les couches terrestres.

2° La *physique* est utile à consulter pour savoir l'état physique des eaux souterraines, la profondeur à laquelle elles se trouvent, leur puissance, si elles sont pressées par des eaux qui les dominent et leur donnent une tendance à monter, à constituer des puits dits *artésiens* dans le sol

arable qu'on cultive, si elles ont une tendance à *courir;* ou si simplement, provenant des eaux pluviales, elles mouillent le sol et n'ont de tendance au mouvement que celle qui résulte de l'évaporation superficielle, et encore de l'eau aspirée par les radicelles des plantes du sol arable, et donnant lieu alors à un *vide* que l'eau voisine remplit aussitôt.

C'est à la physique encore à examiner la grosseur des parties solides du sol, leur disposition à la mouillure, à la désagrégation, à la limite de profondeur de l'eau qui peut arriver aux radicelles;

Tout ce qui est relatif aux *amendements* convenables au sol, soit pour le rendre moins imperméable s'il est argileux ou glaiseux, soit pour lui donner moins de perméabilité s'il est sableux, enfin ce qui est relatif à la propriété rayonnante de sa surface.

3° La *chimie* comprend une foule de notions; c'est à elle à savoir si, dans un sol donné arable, les parties constituantes renferment les aliments nécessaires aux plantes qu'on se propose d'y cultiver, et, si elles ne les renferment pas tous, ce qu'il faut y ajouter comme *engrais complémentaire*.

A cette science encore il appartient d'examiner les eaux souterraines sous ce dernier rapport, ainsi que l'a fait, par exemple, M. Paul de Gasparin pour les plaines d'Avignon et d'Orange; car évidemment toute eau souterraine arrivant par une cause quelconque aux radicelles des plantes peut servir à la végétation pour peu qu'elle renferme des matières qui y sont nécessaires, que dès lors on doit considérer comme des *auxiliaires naturels du sol et des engrais*.

A la chimie appartient la connaissance des principes immédiats des engrais; personne ne contestera que l'examen auquel je me livre, depuis bientôt un an, sur le *guano* du Pérou, ne jette un jour inattendu sur la théorie générale des engrais, car aujourd'hui il n'est plus possible de nier que ce travail explique les qualités supérieures de cette matière mises en évidence depuis longtemps par la pratique des anciens habitants du Pérou. Mais aujourd'hui on sait de plus à quoi tiennent ces qualités supérieures et ce qu'on doit s'efforcer de faire désormais pour rapprocher autant que possible nos engrais du type que les Européens ont trouvé au Pérou.

Je demande pardon encore à mes lecteurs de citer ici mes recherches relatives à l'action du sol arable même sur les principes immédiats de quelques engrais et particulièrement sur la partie huileuse des tourteaux de colza. La chimie est intervenue cette fois pour étudier l'action du sol sur les principes immédiats d'un engrais. Ces études expliquent fort bien la différence existant, d'une part, entre les sols argileux et les sols cal-

caires, et d'une autre part les sols siliceux, sablonneux, relativement à l'*affinité capillaire* des premiers pour absorber les principes immédiats, solubles dans l'eau, l'ammoniaque même, affinité que n'ont pas, du moins au même degré, les sols siliceux-sablonneux.

Certes le nombre des actions que je rattache, depuis 1810, à l'affinité que j'ai qualifiée, en 1821[1], de *capillaire*, par la raison qu'elle est exercée par un solide qui semble n'avoir pas éprouvé de changement dans sa forme en s'unissant à un corps dissous dans un liquide, ou à un liquide même, et encore à un fluide élastique, présente un grand intérêt par les relations que j'établis ici entre les principes immédiats des engrais et ceux des sols d'une part, et d'une autre part les phénomènes observés dans les ateliers de teinture lorsqu'on fixe des principes colorants sur les tissus, soit seuls, soit unis à ce qu'on nomme un *mordant*.

Je ne puis omettre une remarque importante, qui cependant n'a pas fixé l'attention des agronomes; je veux parler de la disposition des sols relativement à l'écoulement des eaux que leur surface reçoit d'une cause quelconque. Cet écoulement poussé à l'extrême est tel, en raison de la perméabilité du sol, que la plus grande partie se répandra dans des lieux d'où l'eau écoulée ne pourra plus servir à la végétation des plantes cultivées dans le sol arable où ces eaux sont arrivées.

Le sol dont je parle présente l'effet absolu du drainage porté à l'extrême.

Supposons un sol d'une profondeur très-faible eu égard à une couche imperméable horizontale : ce sol présentera des effets inverses des sols précédents, c'est-à-dire que, s'ils appartiennent à un climat pluvieux, le drainage sera d'un bon effet; autrement, l'eau, s'y accumulant, pourrait avoir l'influence la plus fâcheuse sur la végétation.

C'est surtout relativement à l'engrais qu'il importe d'examiner les sols arables sous le rapport dont je parle.

Tant qu'un engrais a peu de solubilité dans l'eau ou, en d'autres termes plus précis, qu'il se rapproche plus ou moins de ce qu'on appelle l'*humus*, matière d'origine organique provenant surtout de l'altération des matières végétales solides, un tel engrais ne cède à l'eau du sol arable où il se trouve que très-peu de chose, par la raison que la partie qu'il cède à l'eau est le résultat d'une altération produite par l'oxygène atmosphérique et d'une température convenable. C'est donc à ces conditions que l'engrais contribue à la végétation; mais, si vous recourez à ce qu'on appelle si improprement les *engrais chimiques*

[1] *Dictionnaire des sciences naturelles*, tome XX, pages 527 et 528.

solubles, comme le sont les sels ammoniacaux, les azotates de potasse, de soude, d'ammoniaque, le chlorure de potassium et de sodium, etc. dans ce cas les choses seront bien différentes de celles dont je viens de parler.

Ainsi, que le sol soit absolument perméable et exposé à des pluies fréquentes, l'*engrais* soluble disparaîtra, et tout celui qui, une fois dissous, aura atteint la couche du sol où sont les radicelles inférieures de la plante, sera perdu pour elle. En un mot il n'y aura d'engrais utile que celui qui sera absorbé par les radicelles.

Dans le cas contraire au précédent, celui où la couche imperméable se trouve plus ou moins rapprochée du sol arable, les choses sont bien différentes. L'engrais chimique se dissout et la solution s'arrête à la couche imperméable. Alors il pourra arriver que, si, dans un pareil sol, on emploie une quantité d'engrais qui dépasse le besoin de la plante, le sol se trouvera imprégné d'une quantité de sel soluble telle, qu'elle sera nuisible à la végétation.

Voilà des faits incontestables.

La chimie n'a point rendu à l'économie agricole, et il m'est permis d'ajouter sans être passible d'exagération, à la société, les services qu'elle est capable de lui rendre en appliquant l'analyse immédiate à l'examen comparatif de produits agricoles, soit d'origine végétale, soit d'origine animale, que l'on a intérêt de *comparer* pour en évaluer la valeur respective. Mais la *comparaison* n'est utile qu'à la double condition d'être *précise* par l'égalité des circonstances où sont placés les objets de la comparaison, et d'être *complète* par le nombre des épreuves.

Le *principe fondamental* de toute appréciation de ce genre est que les objets comparés soient soumis aux épreuves relatives aux usages auxquels ils sont destinés.

S'il s'agit de juger des céréales, on évaluera le rendement en farine, on en examinera les principes immédiats, enfin on en fera du pain.

S'il s'agit de *légumes*, on les préparera de la même manière que des légumes de la même espèce, et l'on verra s'il y a lieu de les soumettre à une analyse immédiate.

Même règle à suivre pour juger les produits d'animaux de races diverses, d'animaux soumis à des régimes alimentaires différents, d'animaux engraissés par des procédés divers.

Si l'on ne juge pas l'analyse immédiate nécessaire, il faudra tenir compte au moins des proportions diverses de viande, de graisse, etc.

Et l'examen de la graisse devra porter non-seulement sur sa proportion, mais sur sa fusibilité, sur son odeur, sa couleur, etc.

Enfin la viande devra être soumise aux épreuves principales de cuisson à laquelle on la soumet, et il ne faudra point oublier l'épreuve du pot-au-feu portant à la fois sur le *bouillon* et le *bouilli*.

B. Sciences nécessaires à consulter pour connaître l'atmosphère qui domine un sol arable.

1° Si quelque chose montre bien le besoin de connaître l'influence des causes qui agissent au-dessus du sol arable, c'est la part faite à l'agriculture dans les almanachs les plus anciens. Lorsque les sciences occultes étaient si intimement mêlées à la plupart des sciences cosmologiques, leur influence s'étendait à la culture.

En recommandant aujourd'hui les éléments précis empruntés aux mathématiques, à l'astronomie et à la physique, nous sommes fidèle au progrès, en recommandant non plus l'*Almanach de Mathieu Lensberg*, mais l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*.

2° La *physique du globe*, y compris la météorologie et les actions rapportées à la chaleur, à la lumière et à l'électricité, complète plusieurs des idées qui se trouvent énoncées dans l'almanach, relativement à la distribution de la chaleur et de la lumière, à l'action des vents, selon qu'ils sont humides ou secs.

3° La *chimie*, après avoir constaté la formation de la vapeur nitreuse dans les explosions électriques accomplies sans cesse dans l'atmosphère, sa solution dans l'eau atmosphérique et la formation des azotates soit aux dépens des poussières atmosphériques, soit aux dépens des bases salifiables que la vapeur nitreuse condensée dans l'eau atmosphérique trouve sur le sol, explique des faits que ne pouvaient connaître les auteurs de la fin du XVIIIe siècle, qui pensaient que la *jachère* ne devait rien au monde extérieur pour l'agriculture, en d'autres termes que la *jachère* était une perte dénuée de tout avantage pour le cultivateur.

L'explication que j'ai donnée de la part plus grande du progrès scientifique en médecine qu'en agriculture n'infirme pas l'opinion que la connaissance de l'homme est plus complexe que celle de la plante.

J'ai montré la diversité des sols arables considérés relativement à leur composition chimique et à leur structure physique et la nécessité de ne jamais perdre de vue leur étude simultanée à ce double point de vue.

J'ai montré la nécessité de considérer non-seulement le sous-sol, mais les couches terrestres qui y sont inférieures au point de vue de leur perméabilité ou de leur imperméabilité à l'eau.

J'ai ajouté que ce double examen du sol, sous le rapport chimique et

le rapport physique, était négligé du cultivateur, et que cependant, quand des agriculteurs purement praticiens s'entretiennent de leurs cultures respectives ou qu'ils demandent à ce qu'ils appellent des savants de leur expliquer pourquoi leur culture n'a pas donné le résultat qu'ils en attendaient, il y aurait nécessité de leur part, avant tout, à donner des éclaircissements relatifs au sol envisagé sous le double rapport dont je parle; mais c'est parce que les notions scientifiques auxquelles ces questions concernant le *lieu* où la plante doit croître sont en grande partie contemporaines, peu répandues encore, que les praticiens mêmes, qui seraient pourtant le plus intéressés à les connaître, les ignorent. Et il est vrai qu'un grand nombre d'entre eux cultivent les mêmes localités que leurs pères cultivaient, sans qu'ils se soient jamais senti la curiosité de savoir prévenir des mécomptes en cherchant à s'éclairer.

Si la connaissance de toutes les notions relatives au sol, au *lieu* où vit la plante, comprend l'étude de tant de causes variées et inséparables, en outre si l'on tient compte des influences atmosphériques, qui, par leur variation, ont tant d'influence sur la culture, alors on s'expliquera, par la grandeur de l'influence de chaque *lieu* sur la culture, pourquoi le progrès scientifique en agriculture a été plus lent qu'en médecine, quoique la connaissance de l'homme soit plus complexe que celle de la plante.

Si aujourd'hui enfin on a quelque raison de rapprocher l'agriculture de l'industrie à cause de l'usage des machines, à cause du plus grand rendement et de la nécessité d'un capital de roulement suffisant pour satisfaire à ces dépenses que l'agriculture ancienne ne connaissait pas, cependant il ne faut pas fermer les yeux sur des différences réelles : c'est que l'agriculteur ne sera jamais maître des forces puissantes que l'industriel met en activité dans ses ateliers sans craindre jamais les accidents des saisons et des météores auxquels l'agriculteur est sans cesse exposé, tant que ses récoltes ne sont pas rentrées dans ses granges. Cette réflexion, je la soumets au législateur pour qu'il en tienne compte dans la répartition de l'impôt.

E. CHEVREUL.

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, d'après les textes et les monuments, ouvrage rédigé par une société d'écrivains spéciaux, d'archéologues et de professeurs, sous la direction de MM. Ch. Daremberg et Edm. Saglio. — Premier et deuxième fascicule, format grand in-4°. — Paris, librairie Hachette et Cie, 1873.

Les Grecs et les Latins sont nos ancêtres. Nous en avons d'autres, sans doute, mais bien plus anciens, bien plus éloignés, et dont l'empreinte héréditaire n'a été sur nous ni aussi directe ni aussi profonde. Mieux connaître l'antiquité grecque et latine, en tenant compte, quand on le peut, de ses origines orientales, c'est donc, pour les sociétés modernes, se mieux connaître elles-mêmes.

Cette connaissance, les textes seuls ne suffisent pas à la donner. Les savants l'ont compris de tout temps, et le nombre des personnes qui le comprennent s'accroît de jour en jour. Un passage de Pindare ou d'Horace, un morceau de Démosthène ou de Tite-Live, même fidèlement traduit, demeure souvent très-obscur à cause d'un seul mot dont la signification mythologique, juridique ou autre, est à chercher. Dans son embarras, l'élève studieux interroge la note au bas de la page. Si la note est absente, il questionne le professeur. Que celui-ci ne soit pas prêt à répondre, l'élève ira-t-il s'adresser à un érudit? Mais on n'a pas toujours un érudit sous la main; et d'ailleurs chaque savant a sa province, hors de laquelle il lui est permis de se récuser. Quant aux gens du monde dont la curiosité veut se satisfaire, le cas est encore plus difficile; aussi sont-ils obligés de passer outre et de se contenter d'à-peu-près. Que dire des artistes qui ont à représenter une scène antique ou un personnage mythologique? Les contre-sens qu'ils commettent ne se comptent pas. J'en pourrais citer qui, à l'heure qu'il est, ne consultent d'autre guide que le *Dictionnaire de la Fable* de Chompré. D'autres, plus instruits, confondent cependant sans s'en douter les mythes, les époques, les phases de l'art. La moindre de leurs erreurs est de prendre des Romains pour des Grecs. L'un de nos peintres les plus illustres, Louis David, dont, au surplus, je n'ai garde de médire, nous a laissé, dans son *Enlèvement des Sabines*, un magnifique exemple d'anachronisme, sinon d'invraisemblance.

L'utilité d'un Dictionnaire des antiquités grecques et romaines est

donc incontestable. Ce n'est pas qu'il faille en exagérer l'importance : jamais un tel livre ne remplacera l'instruction sérieusement acquise. Il la suppose, au contraire; mais il est nécessaire pour la rappeler, la compléter et l'éclaircir. Je ne puis oublier de quel secours était autrefois pour nous, aspirants à l'École normale et au grade de licencié ès lettres, le bon manuel d'Alexandre Adam, intitulé *Antiquités romaines*, qui datait de 1791 et qui avait mérité d'être traduit de l'anglais en italien, en français et en allemand. Depuis cette époque, les manuels et les dictionnaires relatifs à l'antiquité se sont multipliés et agrandis. Nous avons eu, entre autres, le *Manuel d'archéologie* d'Ottfried Müller, l'*Encyclopédie* de Pauly, le *Dictionnaire* de William Smith, le *Dictionnaire* d'Anthony Rich. Ces ouvrages, estimables à des titres divers, suffisaient-ils à nos besoins actuels d'information et rendaient-ils inutile une nouvelle publication du même genre?

Parlons d'abord du manuel d'Ottfried Müller. On y trouve rassemblées les richesses d'une érudition aussi forte qu'étendue. Mais que s'était proposé l'auteur? La préface qu'Ott. Müller a mise en tête de la seconde édition de son *Manuel d'archéologie* indique comment il en avait conçu l'idée et le mode d'exécution. Son but avait été d'exposer les principes essentiels qui avaient dirigé les artistes anciens et les développements successifs que les arts plastiques avaient pris sous l'influence de ces principes. Il avait voulu que son ouvrage fût, non point une suite de notes grossièrement cousues, mais une composition semblable à une trame ourdie d'une seule pièce. Enfin il s'était proposé d'écrire un livre où l'on pût trouver à la fois un programme de leçons orales et un guide pour les recherches savantes. Ce ne sont pas là assurément les traits qui caractérisent un dictionnaire, et surtout un dictionnaire destiné à un usage général. Ajoutons qu'Ott. Müller a laissé systématiquement à l'écart les renseignements qui n'intéressent pas assez l'histoire des progrès des arts plastiques.

La *Real Encyclopädie* de Pauly est un ouvrage important, rédigé par un groupe de savants allemands. Elle n'a pas moins de six gros volumes. Comme son nom l'indique, elle comprend tout ce qui appartient à l'antiquité, même la biographie, la mythologie, la géographie, la philosophie. Il en résulte que la place faite aux antiquités proprement dites leur est souvent mesurée avec parcimonie. Par exemple, tandis que l'article *Stoïciens* a treize pages, le mot *Acroama* n'a que huit lignes. L'ouvrage ne contient pas de gravures; il n'est point accompagné d'un album. Les renvois et références sont mêlés au texte, dont ils ne sont séparés que par des parenthèses peu visibles. La publication,

commencée en 1839, a été terminée en 1852, c'est-à-dire il y a vingt-deux ans; et l'on sait si depuis lors la science de l'antiquité s'est enrichie [1].

Le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, publié par William Smith, l'un de ses auteurs, est très-estimable aussi comme le précédent, mais plus commode. Il n'a qu'un volume in-octavo sur deux colonnes. Il n'est point encyclopédique : la biographie, la géographie, la philosophie, n'y usurpent pas la place des antiquités au sens ordinaire du mot. Cependant il présente quelques inconvénients. Malgré son étendue et la petitesse du texte, beaucoup d'articles intéressants y ont été omis, par exemple, les mots *Académie*, *Adonis*, etc. D'autres n'ont obtenu que quelques lignes. Les renvois sont intercalés dans le texte. La bibliographie est peu abondante, quelquefois absente. Les gravures sur bois qu'on y rencontre avec plaisir sont clair-semées et manquent souvent là où elles seraient nécessaires. Enfin, le livre porte la date relativement éloignée de 1842.

Quant au *Dictionnaire* d'Anthony Rich, dont une traduction française a été publiée en 1861 [2], l'auteur a rempli son cadre avec beaucoup de savoir, je voudrais pouvoir dire avec une parfaite exactitude. Son livre, dont il avait d'abord réuni les matériaux pour son instruction et son plaisir personnels, est devenu un volume utile à tout le monde. Quoiqu'il ne comprenne pas moins de 740 pages en deux colonnes, il peut être emporté en voyage, feuilleté dans un musée, placé dans une bibliothèque de lycée ou de famille, très-facilement manié et consulté. Les gravures, intercalées dans le texte, représentent près de deux mille objets différents. Chaque article est appuyé par l'indication de quelques textes. A la fin du volume, le lecteur trouve un index grec et latin et une table analytique où les sujets sont groupés par ordre de matières. C'est donc, malgré certaines erreurs de détail, un bon instrument d'études.

Cependant, après l'avoir attentivement examiné, on sent qu'il était possible de concevoir, dans le même genre, une œuvre plus vaste, plus complète, plus savante, tout en demeurant aussi accessible. Les limites que l'auteur s'était imposées lui commandaient une grande sobriété. Il

[1] Une réimpression du premier volume seulement de cet ouvrage a été commencée en 1862 et terminée en 1866. Les volumes II à VI n'ont pas été et ne seront pas réimprimés, parce que les continuateurs de l'Encyclopédie ont jugé que, grâce à la réimpression du premier volume, l'ouvrage est désormais d'accord avec lui-même. Nos observations s'appliquent aussi bien à la seconde qu'à la première édition du tome Ier. — [2] Firmin Didot. Traduit sous la direction de M. Chéruel.

a dû omettre de nombreux articles que la curiosité, devenue plus vive par les récentes découvertes de l'archéologie, cherche dans son livre sans les y trouver. Les mots *Acropole*, *Agora*, *Académie*, *Amulette*, entre autres, ne s'y rencontrent pas. L'indication des sources a été forcément très-brève. Malgré le titre et ses promesses, l'antiquité grecque n'a pas obtenu toute la place à laquelle elle avait droit. Enfin, dans cet espace étroit, les changements de forme ou de représentation d'un même objet selon les temps et les lieux sont rarement retracés.

D'après cette revue, on comprendra qu'il était permis de songer à composer un nouveau dictionnaire d'antiquités qui réunît les avantages des précédents, sans en présenter les inconvénients; qui fût clair, méthodique, mis au courant de la science et publié en langue française. Voilà l'idée que conçut, il y a douze ans environ, un homme de grand savoir, M. Daremberg. Il eut la bonne fortune de rencontrer des éditeurs[1] dignes de comprendre l'importance de son projet, et capables, par la puissance des moyens d'exécution dont ils disposent, de conduire et de mener à fin une publication aussi considérable. Une autre heureuse chance de M. Daremberg fut de mettre la main sur un auxiliaire instruit, laborieux, consciencieux, M. Edmond Saglio, qui d'abord l'aida très-efficacement, et qui, après la mort si regrettable de M. Daremberg, s'est montré en état de diriger l'œuvre jusqu'à complet achèvement.

Rien qu'à lire le titre, on a déjà la mesure de la quantité et de la qualité des informations que contient cet immense ouvrage. C'est un *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, d'après les textes et les monuments*. Il contiendra l'*explication des termes qui se rapportent aux mœurs, aux institutions, à la religion, aux arts, aux sciences, au costume, au mobilier, à la guerre, à la marine, aux métiers, aux monnaies, poids et mesures, etc. etc. et en général à la vie publique et privée des anciens*. L'ouvrage est rédigé par une société d'écrivains spéciaux, d'archéologues et de professeurs[2]. Il présentera, intercalées dans le texte, *trois mille* figures d'après l'antique, dessinées par P. Sellier, et gravées par M. Rapine. Il est imprimé en beaux caractères suffisamment gros, même pour des yeux fatigués, dans le format grand in-quarto. Il se composera d'environ vingt fascicules, comprenant chacun vingt feuilles d'impression. Les deux premiers fascicules ont déjà paru. La lettre A n'y est pas épuisée; le second fascicule s'arrête au mot *Apollon*.

[1] La maison Hachette et Cie. — [2] Parmi les signataires des articles déjà publiés, je remarque les noms connus de MM. F. Baudry, L. Heuzey, F. Lenormant, Ernest Vinet, etc. etc.

L'inconvénient d'un cadre aussi large était de paraître sans limites. On devait éprouver la tentation de s'étendre à l'excès dans tous les sens. Le premier directeur n'avait pas évité cet écueil. Sur les conseils de M. Edmond Saglio, il reconnut qu'il était sage de se restreindre. Le plan primitif fut donc modifié : on élagua, on resserra les articles; on détacha de l'ouvrage les matières relatives aux antiquités chrétiennes, dont l'abondance était si grande, qu'on en a formé un dictionnaire distinct et spécial. Un second effort, qui durera jusqu'à l'achèvement du livre, fut de contenir chaque rédacteur dans des bornes raisonnables. C'est à quoi s'est appliqué et s'applique, avec autant de patience que de fermeté, le nouveau directeur.

Mais, pour y réussir, pour développer sans délayer, pour abréger sans écourter, le seul moyen était de s'astreindre aux règles d'une méthode sévère. Cette méthode a été fixée et suivie; et, comme c'est l'esprit d'ordre et de méthode qui donne à l'ouvrage son caractère essentiellement français, comme on n'avait pas encore atteint ce degré de clarté et d'habile arrangement, on nous permettra d'y insister.

Ce qui, au premier aspect, frappe les yeux et rassure d'avance l'esprit, c'est que le travail est divisé, pour ainsi dire, en deux dictionnaires : l'un en haut, présentant le texte lui-même, interrompu à propos par les gravures; le second, au bas des pages, répétant la lettre et le mot de l'article, et comprenant l'indication des sources anciennes, et, séparément, la bibliographie moderne. Ces renvois, quoique très-choisis, sont souvent fort nombreux : rien que pour l'article *Acropole*, il y en a cent trente-trois. On a ainsi échappé au mélange du texte et des références qui multiplie les parenthèses et lasse l'attention[1]. Après avoir pris connaissance du texte dans sa totalité, le lecteur est libre de revenir en arrière et de contrôler, en consultant les sources, les affirmations du rédacteur.

A cette ordonnance, qui parle aux yeux, s'ajoute l'ordre rationnel. Chaque institution, chaque trait de mœurs, chaque cérémonie, chaque instrument de guerre, de pêche, de chasse, a son histoire tantôt grecque, tantôt romaine, tantôt grecque et romaine à la fois. Le *Dictionnaire* donne, qu'on nous passe ce mot, la biographie de chaque objet. Par là, les descriptions acquièrent de l'attrait : même en restant sobres, elles ont de l'accent et expriment au vif la chose qu'elles retracent. Mais voici un mérite dû à la même méthode, et auquel les savants se-

[1] Peut-être regrettera-t-on que ces renvois soient imprimés en caractères extrêmement petits.

ront sensibles : ainsi conçus et composés, les articles présentent souvent le plan, les chapitres principaux et les pièces à consulter d'une monographie ou même d'une thèse pour le doctorat. Les jeunes professeurs en quête de sujets à traiter pour obtenir ce grade, trouveront là, s'ils le veulent, l'indication toute prête de questions intéressantes. Comme l'a justement dit M. Edmond Saglio dans l'avertissement du premier fascicule : « Un dictionnaire des antiquités est encore, malgré ce qu'on « a pu amasser jusqu'à nos jours de patientes et ingénieuses observations, « *une collection de problèmes*. . . » Ces problèmes, si l'ouvrage que nous examinons ne les résout pas, il les pose nettement; il fournit quelques-uns des moyens de les résoudre à loisir, ou, du moins, de s'assurer qu'ils sont pour le moment insolubles.

A l'égard de certains peuples de la Grèce ou de l'Italie moins connus que ne le sont Rome et Athènes, et des voisins qu'elles appelaient barbares et qui ont néanmoins exercé de l'influence sur le développement de leur civilisation, les auteurs du *Dictionnaire* ont gardé une louable réserve. Ils n'ont admis ni les conclusions trop hâtées que la critique s'occupe de reviser, ni certains faits encore obscurs ou mal établis. Néanmoins, sur les Étrusques et sur les autres peuples qui ont plus ou moins marqué de leur empreinte les grandes nations classiques, ce que l'on sait avec un peu de certitude a été indiqué à l'occasion.

Il convient maintenant de prouver par des exemples que ces principes ont été appliqués dans le détail. Nous ne procéderons pas par citations et par extraits : un dictionnaire ne se prête pas à cette forme de l'éloge ou de la critique. Nous montrerons seulement avec quelle conscience et même avec quel soin ont été traités quelques sujets particulièrement attachants; et nous porterons notre attention, dans ce premier article, sur des points qui se rapportent à la philosophie, au culte et à la superstition.

Le mot *Académie* doit intéresser non-seulement les philosophes, mais tous les savants quels qu'ils soient. Après avoir été, chez les Grecs, le nom d'une des deux plus illustres écoles de philosophie, il désigne aujourd'hui les plus hautes institutions littéraires et scientifiques du monde entier. Et pourtant ce mot n'a par lui-même aucune signification qui justifie l'emploi qu'on en fait universellement. D'où lui est venu cette fortune singulière? Ce que chacun sait en gros, c'est que Platon enseignait dans un jardin d'Athènes qui avait été autrefois la propriété d'un homme obscur, du reste, et appelé par les uns Ἑκάδημος, par d'autres Ἀκάδημος. Quant à l'histoire plus précise de l'homme, du jardin et de ceux qui l'ont rendu célèbre, combien l'ignorent. Cette histoire se lit,

sommairement exposée, mais très-exacte, dans le *Dictionnaire des antiquités*. Renfermée dans le court espace d'une colonne, elle marque d'un trait chacune des phases qu'a traversées le jardin d'Académus depuis l'époque légendaire jusqu'à ces jours de destruction où Sylla en abattit les magnifiques ombrages. On peut ensuite, si l'on veut, chercher et lire en entier les textes que l'article se borne à résumer, et se donner le plaisir d'ajouter à cette sobre esquisse la vivacité de la couleur.

Le souvenir de l'Académie, en effet, est mêlé à celui de plusieurs personnages très-célèbres dans les annales de la ville d'Athènes. Qui le croirait? Hélène fut indirectement l'une des causes de l'heureuse destinée des jardins d'Académus. Le récit en est curieux. Thésée, qui aima beaucoup de femmes, et à qui le rapt était familier, enleva Hélène alors qu'il avait déjà cinquante ans et qu'Hélène n'était pas encore nubile. Il l'emmena à Aphidnes et mit auprès d'elle sa mère Æthra. Une guerre s'ensuivit : les Tyndarides entrèrent dans l'Attique. Ils ne commirent d'abord aucune hostilité et demandèrent seulement qu'on leur rendît leur sœur Hélène. Ceux d'Athènes répondirent qu'ils ne l'avaient pas et même qu'ils ignoraient où elle était. Alors les Tyndarides se disposèrent à l'attaque; mais Académus, qui avait découvert, on ne sait comment, le secret, leur donna avis qu'Hélène était cachée à Aphidnes. En reconnaissance de ce bienfait, les Tyndarides le comblèrent d'honneurs pendant sa vie, et les Lacédémoniens, qui firent plus tard de si fréquentes incursions dans l'Attique et mirent si souvent tout le pays au pillage, respectèrent toujours, en mémoire d'Académus, les jardins de l'Académie[1].

Achetés plus tard au prix peu élevé de 3,000 drachmes, ces jardins devinrent une propriété publique. On dit que Pisistrate y dédia la statue de l'Amour, près de l'endroit où l'on allumait le flambeau sacré qui servait aux courses publiques. Mais c'est seulement au temps de Cimon que ce lieu reçut de véritables embellissements. Cimon fit de l'Académie, emplacement nu et aride, un parc arrosé de fontaines, orné de lices pour les courses et d'allées pour les promenades.

C'était donc quelque chose comme les Tuileries ou le Luxembourg, avec la beauté du climat de plus, que ce jardin où enseignèrent Platon et ses successeurs, et près duquel l'auteur des *Dialogues* eut sa demeure et son tombeau. Heureux professeurs! Leur tête n'était jamais appesantie par la lourde atmosphère des amphithéâtres fermés. Ils parlaient sous les verts ombrages, le long des temples de marbre, parmi les sta-

[1] Plutarque, *Thésée*, 32.

tues, les fleurs et les eaux murmurantes. Évidemment les Grecs connaissaient et pratiquaient largement le bel art des jardins. Le parc de l'Académie devait avoir une grande étendue. On en peut juger par les ressources qu'il offrit à Sylla lorsque ce général romain assiégea le Pirée. Déjà il avait donné vingt fois l'assaut. Il disposait, pour le service des machines, de six mille attelages de mulets. Comme le bois vint à lui manquer parce que les machines se brisaient sous le poids énorme des fardeaux qu'elles soulevaient, il porta la main sur les bocages sacrés et fit couper le parc de l'Académie, « la plus belle promenade, dit Plu« tarque, des faubourgs d'Athènes. »

Le *Dictionnaire de l'Académie des beaux-arts* a consacré au mot *Académie* une notice bien faite, mais un peu brève. Les dictionnaires de W. Smith et de Rich n'en disent rien; celui de Pauly y consacre quarante-cinq lignes. L'article du nouveau dictionnaire est plus long d'un tiers et nous a paru excellent. J'y relèverai pourtant la conclusion d'après laquelle l'emplacement des jardins de l'Académie ne serait pas encore bien reconnu. Je crois qu'à cet égard il ne saurait plus y avoir le moindre doute aujourd'hui. Divers textes, très-précis, fixent sans incertitude l'endroit où s'étendait ce beau parc. Le colonel Leake, dans sa *Topographie d'Athènes*[1], s'en tient à ces textes. Il parle comme s'il plaçait l'Académie entre la Voie sacrée, dont la direction est très-facile à déterminer, et le monticule de Colonne-Équestre, voisin du Céphise, et où s'élève un monument funèbre à la mémoire d'Ottfried Müller. La carte qui accompagne le texte de Leake porte le mot *Académie* précisément à cet endroit. La partie de la plaine qui est près du bois d'oliviers, au nord-ouest d'Athènes, et qui s'appelle actuellement *Akathimia*, répond à toutes les indications. Elle occupe un bas-fond où divers cours d'eau, provenant des versants du Lycabette, sont absorbés par les jardins et les plantations d'oliviers. C'étaient assurément ces eaux qui alimentaient les bosquets épais de l'Académie et ses platanes remarquablement vigoureux et élevés. Après avoir autrefois étudié avec soin la contrée, nous pensons qu'on doit accepter sans hésiter la solution topographique du colonel Leake.

Outre les promenades de l'Académie, où il développait la doctrine transmise dans ses écrits, Platon avait un second enseignement, qui ne fut pas rédigé par lui et que recueillirent les plus éminents de ses disciples. Ce n'étaient point des dogmes mystérieux réservés à des initiés, mais la doctrine elle-même plus approfondie, analysée jusqu'à ses der-

[1] *Athens and Demi of Attica*, 2e édition, 1841, t. I, p. 599.

niers éléments. Cette distinction entre deux expositions différentes d'une même théorie acquit, dans l'école d'Aristote, un nouveau degré de précision. Celui-ci faisait le matin, dans le Lycée, des leçons *acroatiques*, et il n'y admettait personne dont il n'eût d'avance éprouvé le talent, les connaissances et le zèle. Le soir avaient lieu les leçons *exotériques*, ouvertes à la jeunesse sans aucune distinction. Aristote, qui enseignait toujours en se promenant, appelait les premières leçons la promenade du matin, et les secondes la promenade du soir. Semblablement il divisa ses livres en exotériques et acroatiques, selon A. Gelle, acroamatiques ou époptiques, selon Plutarque. Ces termes ont une réelle importance : ils ont donné lieu à des discussions savantes, parmi lesquelles se distingue un chapitre du grand ouvrage de M. F. Ravaisson [1]. Aussi avons-nous été un peu déçus lorsque, au mot *Acroama*, justement admis et curieusement expliqué dans le dictionnaire de M. Edmond Saglio, nous n'avons presque rien trouvé qui eût trait à l'enseignement acroamatique de la doctrine d'Aristote. Sans exiger une dissertation qui serait déplacée en cet endroit, on s'attend, du moins, à quelques lignes instructives. Cette réserve faite, l'article *Acroama* est rempli de détails nouveaux.

Le mot Ἀκρόαμα, dans son acception la plus étendue, signifie, en grec comme en latin, tout ce que l'on écoute. Dans son sens restreint, il est encore fort élastique. Il se dit des plaisirs que l'on goûte à entendre de la musique, des lectures, des récitations dramatiques ou philosophiques, des plaisanteries d'un bouffon; il s'applique aussi à toutes sortes de divertissements, même muets, qui servaient particulièrement à égayer les festins. Sur la plupart des vases peints où des banquets sont représentés, on voit des joueuses de flûte, des danseuses ou des danseurs mêlés aux convives. Les sages protestaient en vain contre cette coutume. Platon dit, dans le *Protagoras*, que ces amusements empruntés au dehors sont bons pour les gens incapables de goûter le charme des entretiens élevés, et de chanter eux-mêmes, comme on faisait jadis, en se passant la branche de myrte ou de laurier. Au commencement du *Banquet*, les amis d'Agathon conviennent entre eux de ne point faire de débauche, de ne boire que pour son plaisir, et de lier ensemble quelques conversations. Mais tout d'abord « je suis d'avis, dit le médecin

[1] *Essai sur la métaphysique d'Aristote*, t. Iᵉʳ, partie 3, livre Iᵉʳ, chap. 1ᵉʳ. Voir surtout les pages 215 et suivantes. Cette opinion a été combattue par un savant mort récemment, M. Francis Meunier, dans un mémoire lu à l'Académie des Inscriptions, et publié en 1864 dans le *Journal général de l'instruction publique*. Le nouveau dictionnaire n'avait pas à entrer dans ce débat; mais il convenait, je crois, de noter brièvement l'état de la question.

« Éryximaque, que l'on renvoie cette joueuse de flûte qui vient d'entrer; « qu'elle aille jouer pour elle, ou, si elle l'aime mieux, pour les femmes « dans l'intérieur. » Ce trait est encore un blâme jeté sur la présence dans les festins de ces sortes de musiciennes. On y appelait cependant bien d'autres gens, des mimes, des faiseurs de tours de force, des prestidigitateurs. On avait même des bouffons à demeure chez soi. Des monuments figurés nous montrent les mêmes coutumes chez les Étrusques. Les vieux Romains ne paraissent pas les avoir poussées jusqu'à l'abus. Mais, sous l'empire, la licence des *acroamata* passa toute mesure. Il n'y en eut plus que pour les chants impudiques, pour les danses lascives des baladins, des Syriennes, des Gaditanes, pour les pantomimes qui mettaient en scène des personnages dans les situations les plus voluptueuses. Le goût se dépravant de jour en jour, on alla jusqu'à faire paraître dans les repas des nains, de malheureux estropiés, des êtres contrefaits dont la tête énorme ou les oreilles trop longues étaient des sujets de risée. On y vit des fous et des idiots, des gladiateurs qui s'entr'égorgaient sous les regards des convives.

Nos *acroamata* modernes, — car nous aussi nous en avons, — sont, du moins dans les maisons privées, plus honnêtes et plus humains. On n'y voit ni saltimbanques, ni danseuses de rues, ni monstres, ni gladiateurs. La musique, la danse, quelques lectures trop rares et plus rarement encore la comédie de salon ou la récitation par des acteurs en renom de scènes dramatiques choisies, en font tous les frais. Cependant les futurs dictionnaires n'approuveront peut-être pas sans quelques réserves le goût que, depuis un siècle et dans plusieurs pays, on a parfois montré pour les *tableaux vivants*. La mode en est heureusement passée. En somme, nos *acroamata* valent mieux que ceux des anciens, quoique nous soyons incapables de prendre plaisir, comme les Romains de la décadence, à la mise en scène de certains dialogues de Platon.

M. Edmond Saglio et ses collaborateurs ne se sont pas proposé d'écrire un dictionnaire de mythologie : on ne doit donc chercher dans leur ouvrage que les noms des dieux et des héros dont les types et les légendes ne devaient pas rester sans explication à côté d'articles qui parlent de leur culte et de leurs fêtes, ainsi que des objets où ils sont représentés. La partie mythographique, si résumée qu'elle soit, n'en est pas moins étudiée et rédigée avec un soin scrupuleux. Signalons, dans cet ordre d'idées, les articles *Apollon*, *Æsculapius*, *Ægis*, *Adonis*. Le dernier, qui est dû à la plume de M. Edmond Saglio, peut servir de modèle.

Adonis est à coup sûr l'une des divinités antiques les moins connues de la majorité des lecteurs ordinaires. M. E. Saglio en indique d'abord les origines orientales, puis les diverses légendes grecques, en insistant sur le récit du poëte Panyasis. Il dégage ensuite les traits essentiels qui ressortent de tous les textes. Ces traits sont la mort soudaine d'Adonis, pleurée par Vénus, et son retour sur la terre après les mois passés dans les demeures souterraines. On y reconnaît sans effort, et l'antiquité elle-même y avait aperçu une personnification des forces productrices de la nature et une image des saisons. Pendant l'hiver, tandis que le soleil baisse, la végétation dort et semble morte; elle se réveille ou ressuscite au printemps, se développe avec hâte sous les ardeurs d'un climat brûlant; puis, tout à coup, elle se flétrit, se dessèche, quand le soleil darde ses rayons de feu. La destinée d'Adonis reflète ces périodes de l'année. Quiconque a passé un an en Grèce comprend combien le mythe répondait fidèlement aux évolutions presques subites de la nature dans ces régions. Au premier souffle du printemps, les plaines se couvrent de fleurs, et surtout d'anémones, qui semblent avoir poussé en une nuit. Les pentes des collines, même celles de l'aride Acropole d'Athènes, se revêtent de verdure. On se presse de livrer aux chevaux cette pâture rafraîchissante. Les regards s'y reposent avec volupté. Quelques semaines se passent: soudain le tableau change; l'herbe jaunit, elle disparaît; la terre dépouillée, sèche, brillante, réfléchit avec force les rayons du soleil; il faut se couvrir la bouche pour tamiser et attiédir l'air embrasé et chargé de poussières irritantes. Un mois encore, le solstice d'été arrive : les nuits sont pénibles, les fièvres naissent, les voyages doivent cesser, les insolations sont mortelles. On regrette ce beau printemps si délicieux et si court.

C'est aussi à ce moment que retentissent les lamentations des Adonies. Ces fêtes[1], en effet, qui rappelaient la mort du jeune dieu, avaient un caractère funèbre. Rien n'y manquait des pratiques funéraires, ni l'onction et la toilette du mort, ni l'exposition du corps, ni les repas en commun. Des images d'Adonis (ἀδώνιον), en cire ou en terre cuite, étaient couchées devant la porte ou sur la terrasse des maisons. Les femmes entouraient ces simulacres, les promenaient par la ville, en gémissant, en se frappant la poitrine, en donnant les signes d'une violente douleur. Elles dansaient aussi en modulant des chants plaintifs. Cet ensemble de rites s'appelait ἀδωνιασμός. C'était, en outre, la coutume de semer dans des vases, dans

[1] L'article *Adonies* n'a que douze lignes dans le dictionnaire de William Smith. Dans celui de Pauly, le même article est beaucoup moins étendu, quant aux renvois et quant au texte, que dans le nouveau dictionnaire dont nous rendons compte.

des pots de terre, dans des fonds de tasse, dans des tessons, quelquefois dans des paniers (ἄῤῥιχος κόφινος), diverses plantes qui germent et croissent promptement, du fenouil, de l'orge, du blé, et surtout de la la laitue, parce que Vénus avait couché sur un lit de laitues le corps inanimé de son amant. Ces plantes levaient en quelques jours sous l'influence du soleil de juin, puis se flétrissaient aussitôt parce qu'elles étaient sans racines. C'étaient là les jardins d'Adonis, images de son existence éphémère et, pour ainsi dire, symboles d'un symbole. On exposait d'abord ces petits jardins artificiels avec les simulacres du dieu, et on les jetait ensuite dans la mer ou dans les fontaines.

Importé d'Orient, le culte d'Adonis fut introduit à Athènes seulement vers le temps de la guerre du Péloponèse. Il y devint tout de suite populaire, mais garda le caractère d'une religion étrangère tolérée à côté du culte public. Abandonnées aux femmes, les fêtes en étaient surtout célébrées par les courtisanes. — Quatre figures bien choisies accompagnent l'article que nous ne faisons que résumer. La dernière reproduit un bas-relief qui est au Louvre et qui provient d'un sarcophage de l'époque impériale. On y voit, de droite à gauche, le départ d'Adonis, puis, au centre, le moment où il tombe frappé par le sanglier; enfin, ses derniers instants : ramené auprès de Vénus, il expire dans les bras de la déesse. Au reste, Adonis ne paraît avoir eu, dans la Grèce proprement dite, ni temples ni statues consacrées. De là la rareté sinon la complète absence d'images de ce dieu, en marbre ou en bronze[1]. Les monuments qui le représentent sont des terres cuites, des vases peints, des miroirs, des peintures de la villa Negroni, à Rome, et de plusieurs maisons de Pompéi. Et, chose remarquable, le moment choisi par le peintre est toujours celui où Adonis va expirer, pleuré par Vénus et par les Amours. Les anciens ont de tout temps cédé à l'attrait mystérieux qu'exerce sur l'esprit l'idée de la mort. Ils y pensaient, ils en parlaient; mais ils en voilaient la pensée d'allusions et de symboles; et, parmi ces symboles, ils préféraient ceux où pouvait se lire quelque espérance d'une vie future. Il y avait donc de quoi les attacher dans cette conception du personnage d'Adonis qui figurait, sans doute, la brièveté du printemps et celle de notre existence, mais qui exprimait aussi le retour annuel de la saison féconde, et le réveil de la vie sortant de la mort, comme le dit Socrate dans le *Phédon*.

[1] Parmi les nombreuses statues auxquelles on a donné le nom d'Adonis, il n'y en a guère qu'une qui paraisse représenter à peu près certainement l'amant de Vénus. On la voit au Vatican : elle est fort belle. (*Mus. Pio-Clém. t. II*, p. 60, tav. XXXI.)

Les plus nobles sentiments ont leurs excès et leurs maladies : la maladie du sentiment religieux est la superstition. Chez les Grecs et chez les Romains, mais encore plus peut-être chez les Romains, la religion fut de tout temps associée à l'exercice de pratiques superstitieuses suscitées par la magie des premiers âges. La magie n'est pas la superstition elle-même; c'est un art prétendu, une science mystérieuse qui sert la superstition et qui, le plus souvent, s'en sert. Le mage était quelquefois dupe de sa magie; plus fréquemment il était dupeur et fourbe. Le *Dictionnaire des Antiquités* nous parlera certainement de la magie; en attendant, il nous entretient, au mot *Amulette*, de certains instruments de superstition, au moyen desquels le Grec ou le Romain remplissait à l'égard de lui-même l'office de mage, comme de nos jours on essaye de se guérir sans médecin, mais avec un livre de médecine, ou plus simplement en usant d'un remède empirique. Les magiciens recommandaient ou avaient recommandé anciennement l'emploi de tel ou tel amulette : on recourait à l'amulette sans consulter de nouveau le magicien.

Dans son livre si savant sur *La magie et l'astrologie*[1], M. Alfred Maury dit, à propos des nègres : « Chez eux, nul individu n'ose se mettre en « route que chargé d'amulettes, ou, comme on les appelle, de *grisgris;* « il en est parfois littéralement tapissé. » Les Grecs et les Romains, malgré leur civilisation supérieure, ressemblaient fort aux nègres en ce point. La liste de leurs amulettes ne serait pas facilement épuisée. Il y en avait de toute sorte; ils étaient faits de toute espèce de matière et servaient à mille fins diverses. L'auteur de l'article, pour ne pas tomber dans d'insipides énumérations, les a habilement classés. Ces pages auront beaucoup de lecteurs. Plus d'une surprise les y attend et aussi plus d'une leçon : des hommes, je pourrais ajouter des femmes de notre temps, qui se piquent d'avoir du bon sens et de la force d'esprit, pourront s'y reconnaître et s'y regarder comme dans un miroir.

Le dictionnaire de Rich ne contient pas l'article *Amuletum;* le dictionnaire de Pauly ne le mentionne que pour renvoyer le lecteur aux articles *Magia* et *Fascinum*, qui s'y rattachent, mais qui devaient en être détachés, parce qu'il y a un très-grand nombre d'amulettes qui préservaient de tout autre chose que du *fascinum*, c'est-à-dire du *mauvais œil*, et parce que certains esprits éclairés croyaient à l'efficacité médicale des amulettes sans pour cela croire à la magie. Le dictionnaire de William Smith traite de l'*amuletum* en une seule colonne. Quant au dic-

[1] Paris, Didier, page 10.

tionnaire de MM. Daremberg et Saglio, il n'a pas consacré moins de treize colonnes à ce même sujet. Est-ce trop? Pour notre part, nous n'avons point trouvé ce travail trop étendu. Les deux chapitres qu'il comprend ont un attrait auquel on se laisse aller.

Le premier chapitre présente une liste abrégée des pierres, plantes, animaux ou parties d'animaux servant d'amulettes. La plupart de ces amulettes ont été rejetés par la superstition moderne; mais elle en a conservé plusieurs. Par exemple, le corail avait, aux yeux des anciens, certaines vertus phylactériques incontestées : or, aujourd'hui encore, l'usage des amulettes en corail est répandu en Italie et dans d'autres pays. Pline dit que l'on faisait porter de son temps des amulettes d'ambre aux petits enfants. Dans le midi de la France, c'est un usage assez général de mettre autour du cou des petits enfants des colliers d'ambre. Les animaux, au dire des anciens, portent dans leur corps de remarquables propriétés talismaniques. La tête desséchée d'une chauve-souris passait pour préserver une bergerie de tout maléfice. Les paysans clouaient à des arbres dans leurs champs ou à la porte de leurs maisons la tête ou un membre de certains animaux. C'est ce que font encore nos villageois à l'heure qu'il est. Voici un rapprochement non moins curieux : les cheveux d'un pendu guérissaient la fièvre, et la corde de pendu les maux de tête. La vertu de cette sorte de corde subsiste de nos jours, avec la puissance supérieure de donner le succès et la fortune.

L'histoire des amulettes est liée à celle de l'art et aussi un peu à l'esthétique. En effet, c'est principalement sous forme de bijoux et d'ornements que les pierres et les métaux précieux servaient d'amulettes. On peut même affirmer, d'après les textes et d'après l'examen des objets qui ont échappé à la destruction, qu'une très-grande partie des bijoux antiques ont été fabriqués et portés dans une pensée superstitieuse. C'étaient des colliers, des ceintures, des écharpes, des bagues, des bracelets, des boucles d'oreilles, des aiguilles de tête. Les amulettes qui n'auraient pas été facilement portés en parure étaient enfermés dans des sachets ou dans des capsules d'or appelées bulles, dont l'usage était général. Dans une bulle qui est au Louvre[1], on a trouvé une feuille d'argent où sont gravées des conjurations contre les démons et les maléfices.

Les figures des divinités étaient au premier rang parmi les objets portés en amulettes, comme gage d'une protection spéciale. Sylla avait

[1] Bijoux du musée Napoléon III, n° 254.

toujours dans son sein une figurine d'Apollon. Certains animaux rappelaient ou symbolisaient des dieux. Tel était, entre autres, le scarabée, dont les Égyptiens avaient fait le représentant du dieu créateur de l'univers, et par suite emblème du monde et parfois du soleil. Ce symbole passa d'Égypte en Grèce et en Italie, mais en perdant sa signification primitive. Deux dessins de scarabées sont donnés par le nouveau dictionnaire. Le premier représente une bague grecque, surmontée de cet insecte, qui était déposée dans un tombeau de la Chersonèse Taurique[1]. C'est un ouvrage grec du meilleur temps, et il ést en or, chose rare. La finesse du travail permet de suivre tous les détails de la forme de l'animal. Un autre scarabée en or est au Louvre[2]. Au Louvre encore se voit un collier trouvé à Vulci, composé de vingt-trois scarabées en cornaline, garnis de chatons d'or. A la surface inférieure, qui est plate, sont gravés des sujets appartenant à l'art et à la mythologie de la Grèce.

Aujourd'hui, les bijoux ont encore, mais rarement, une signification religieuse, morale ou superstitieuse. Ils servent plus généralement de parure. La perfection en est portée très-haut, surtout par nos ouvriers parisiens, auxquels cependant les amulettes des anciens ont offert quelquefois, dans ces derniers temps, des modèles exquis.

D'après les deux fascicules publiés, qui comprennent quarante feuilles d'impression grand in-quarto, on pouvait déjà porter sur le nouveau dictionnaire un jugement raisonné. C'est ce que nous avons essayé de faire. Nous l'avons comparé avec les dictionnaires d'antiquités qui passent pour être les meilleurs. La comparaison lui a été, selon nous, très-favorable. Il est étendu et solide; il est beau et il est bon. A notre avis, et malgré nos critiques, il mérite l'approbation et les encouragements des juges sévères. Plus tard, nous comparerons ce grand travail avec lui-même, et nous sommes assuré que nous le trouverons constamment en progrès.

Ch. LÉVÊQUE.

[1] *Comptes rendus de la Comm. archéol. de Saint-Pétersbourg*, 1865, p. 78, pl. III, n° 24. — [2] Bijoux du musée Napoléon III, n° 904.

LES BRONZES D'OSUNA.

La découverte des bronzes d'Osuna vient d'ajouter un monument de plus à ceux que nous possédions déjà sur le droit municipal de l'antiquité romaine. Ils nous révèlent un acte inconnu du gouvernement de Jules César, acte qui, quoique peu important en lui-même, se rattache pourtant à une pensée grave et politique, et nous en offre à la fois l'indice et la manifestation. Ils ont été trouvés près d'une ancienne ville d'Andalousie, dans le duché célèbre d'Osuna, ou Ossuna, et à 50 milles environ, sud-est, de l'ancienne Hispalis (Séville), non loin des lieux qu'a régis le statut municipal de Salpensa, aujourd'hui connu de tous les jurisconsultes érudits, et de tous les savants qui s'appliquent à l'épigraphie.

Un livre excellent dans sa concision, l'ouvrage de Roth[1], imprimé au commencement de ce siècle, nous avait fourni le meilleur résumé publié jusqu'alors de l'histoire du régime municipal des Romains. C'est le point de départ de la rénovation scientifique des études, sur cette matière, à notre époque, et M. Guizot en fit un très-habile usage, il y a cinquante ans, dans ses *Essais sur l'histoire de France*[2]. La permanence du régime municipal, à travers le moyen âge, devint bientôt l'objet d'une mémorable discussion, ouverte par l'*Histoire du droit romain au moyen âge*, de M. de Savigny[3], et poursuivie avec peu de résultats nouveaux par M. Raynouard, dans un livre qui fit quelque bruit, en 1829[4]. Mais un horizon plus étendu nous apparut, en 1838, lorsque le père de l'école historique, dans la science du droit, nous eut montré que la fameuse table d'Héraclée, illustrée par l'admirable commentaire de Mazocchi, au dernier siècle[5], n'était que le débris d'une grande loi municipale de Jules César, dont la fugitive notion nous était donnée par quelques indications éparses, fort peu remarquées jusqu'alors[6]. Aucun historien de César ne semblait avoir entrevu ce point obscur des annales de sa vie, et, même, depuis M. de Savigny, nul n'a suffisamment caractérisé, peut-être, ce grand acte de sa politique, dont les bronzes d'Osuna sont à nos yeux comme une sorte de complément[7].

[1] *De re municipali Romanorum*, 1801, in-8°. — [2] La première édition de ce livre a paru en 1823, in-8°; la douzième a été publiée en 1868. — [3] La première édition allemande de cet ouvrage a paru à Heidelberg, en 1815 et suiv. 6 vol. in-8°. — [4] *Histoire du droit municipal en France*, 1829, 2 vol. in-8°. — [5] *Comment. in tab. Heracl.* 1754, 2 en 1 vol. in-fol. — [6] Voy. la dissertation de M. de Savigny, publiée d'abord dans son célèbre *Journal pour la jurisprudence historique*, puis recueillie dans ses *Vermischte Schriften*, t. III, p. 279 et suiv. (édit. de 1850). — [7] L'auteur

L'amélioration du régime des colonies et des municipalités a été l'une des préoccupations du gouvernement de Jules César, parvenu au faîte du pouvoir. Il avait débuté, dans cette voie, par la proposition de ces fameuses lois *Juliæ agrariæ*, au sujet desquelles la perte d'un livre de Tite-Live nous prive de renseignements plus précis [1]. L'une de ces lois, dont le souvenir n'avait point échappé aux jurisconsultes romains d'un âge postérieur [2], paraît avoir été une loi générale sur laquelle les bronzes d'Osuna nous apportent quelque renseignement nouveau. Plus réfléchi et plus mesuré, lorsqu'il fut arrivé à son but, l'esprit de César s'était élevé à une conception plus profonde et plus politique, en encourageant par une grande et constante faveur le développement de la vie et de la prospérité municipale. César a été, sur ce point, le fondateur de la politique intérieure des empereurs, ses successeurs.

Il règne une certaine incertitude sur les desseins de César, touchant la réorganisation de l'état romain, après la bataille de Munda, où périrent les derniers champions du parti pompéien (an 45 avant J. C.). César tenait alors tous les pouvoirs en ses mains. Après la bataille de Pharsale il s'était fait nommer dictateur pour un an et consul pour cinq ans. La puissance tribunitienne et le droit de paix et de guerre, jadis l'attribut des comices, lui avaient été personnellement décernés avec le gouvernement des provinces, l'an 48 avant J. C. L'année suivante sa dictature avait été renouvelée pour dix ans, avec la censure, *præfectura morum*, et enfin l'une et l'autre lui furent déférées pour toujours, avec le titre d'*imperator*. Voilà pourquoi nos bronzes d'Osuna le qualifient tantôt de dictateur, tantôt de consul, tantôt de proconsul, parce qu'il cumulait en réalité toutes les attributions magistrales de la république. Mais, si la pensée qu'on lui supposait est vraie, d'aspirer à la monarchie et de vouloir anéantir les formes républicaines, il commit à coup sûr une faute capitale, aussi fatale à sa personne qu'à l'état romain lui-même. L'indécision, forcée peut-être, de sa direction politique, a permis de l'accuser [3]. Plus modéré de caractère qu'Auguste, il a laissé croire qu'il l'était moins. Il se faisait appeler *Pater patriæ*, mais on ne rencontre, après Pharsale, aucune de ces formules qui furent familières sous Auguste : *restituta respublica* [4], et autres que les triumvirs avaient adoptées : *triumvir reipublicæ constituendæ*. Il est bien assuré qu'après avoir subjugué

de la *Vie de César* n'était point arrivé à l'an 706, date probable de la loi municipale, lorsque son ouvrage a été interrompu. — [1] Voy. dans l'*Onomasticon Tullianum* d'Orelli, t. III, l'*Index legum*, p. 188 et suiv. — [2] Voy. *Callistrate*, au Fr. 3, *Dig.* XLVII, 21, *De termino moto*. — [3] Voy. le curieux jugement de Saint-Évremond sur César, dans sa dissertation sur le mot *Vaste*. — [4] Voy. mon *Histoire du droit romain*,

la république[1] il ne voulait pas la rétablir à nouveau, comme Sylla. Mais il est difficile de déterminer quels pouvaient être, au sujet de la forme définitive du gouvernement, les projets ultérieurs de César, dictateur sans enfants, que la supériorité de son génie et la passion de dominer, plutôt que des opinions décidées, avaient guidé dans son ambition. En cette disposition d'esprit, il cherchait à fonder sa puissance sur l'inclination des peuples; et, comme il avait beaucoup vécu dans les provinces, il en connaissait les vœux et les besoins, et il essaya de leur donner ce que la république leur avait refusé, l'ordre, la sécurité, quelque peu de liberté, la disposition d'elles-mêmes. Les regrets des provinces, à sa mort, montrèrent qu'il avait visé juste.

Nous avons donc mieux compris, après nos études modernes sur le régime municipal des Romains, et surtout depuis le grand travail de Savigny sur la table d'Héraclée, les vues cachées du gouvernement de l'empire, qui s'appuya sur les cités municipales, pour avoir raison, à Rome même, des résistances de l'aristocratie romaine. Le trait de génie du fondateur impérial nous est apparu, et nous avons eu le secret de l'établissement définitif de ce régime, ainsi que de l'assentiment qu'il a trouvé dans les provinces, où dominaient jadis si arbitrairement et si abusivement les proconsuls de la République. La prospérité dont jouirent les municipes, sous l'empire, pendant que la capitale perdait chaque jour de son lustre et de son importance, nous a été dévoilée, et toutes les découvertes épigraphiques survenues depuis lors ont confirmé ces premières et fécondes conjectures. L'empire était abhorré à Rome, acclamé dans la province. Rome avait tout perdu par l'empire, la province avait tout gagné. Rectifier l'administration provinciale, développer le bien-être des colonies ou des municipes, contenir l'aristocratie romaine, telles ont été les maximes fondamentales du gouvernement des Césars. Aussi l'on est surpris de constater, sous l'empire, la brillante situation des provinces et de l'Égypte elle-même, si maltraitée pendant les désordres des guerres civiles; et ce qui frappe les esprits, sous les premiers Césars, à plus forte raison le remarque-t-on sous les Flaviens, sous les Antonins.

Ainsi les fouilles de Pompéi nous y ont montré l'agitation électorale dans son ardente activité, pendant qu'à Rome toute pensée d'élection politique était refoulée depuis près d'un siècle. Il y a vingt ans, la mémorable découverte des tables de Malaga nous a fourni la preuve de la surprenante prospérité des municipes espagnols, sous la dynastie des Flaviens, et nous a révélé un Domitien administrant libéralement cette belle et

Aix, 1835 et 1840, in-8°, p. 208 à 216. — [1] Voy. surtout la *Laudatio funebris* de Thuria, dans mon *Enchirid. jur. rom.* p. 670, et Orelli, n°s 581, 584, 596 et 601 :

riche province de l'empire, en même temps que Pline le jeune nous apprenait combien était soigneuse, prévoyante et juste, l'administration impériale, dans son protectorat des cités de l'Orient. Aujourd'hui une découverte non moins précieuse nous met en possession d'un document nouveau et tout aussi curieux, relatif à l'histoire du droit municipal en Espagne.

La loi municipale dont il s'agit se rattache à l'expédition que César dirigea de sa personnne contre les Pompéiens, redevenus menaçants et redoutables dans l'Espagne ultérieure. La guerre fut terminée, comme on sait, par la victoire très-disputée de Munda, et César, pour réprimer complétement l'insurrection, priva de leur territoire les peuples qui l'avaient favorisée, et distribua les champs confisqués à des colons qu'il appela d'Italie et d'autres lieux, ou à d'anciens alliés restés fidèles. Au nombre des espagnols ainsi dépouillés furent les habitants du pays d'Orson, ou Ursavon, indiqués en leur nom d'origine, par Strabon, par Appien[1], par Pline[2], et dont les terres furent assignées, attribuées, à une importante colonie, fondée sous le nom nouveau de *Genetiva Julia*, qui devait remplacer l'ancien nom voué à l'oubli. Le pays d'Ursavon ou d'Orson avait pris une part très-active au mouvement que César venait d'étouffer, non sans effort. L'*Incertus auctor belli Hispaniensis*, qu'on trouve à la suite de toutes les éditions de César, décrit la forte position qu'occupait cette ville, déjà marquante au temps des guerres puniques, son étroite alliance avec la ville de Munda, sa résistance vigoureuse à l'armée de César, et l'influence qu'elle exerçait sur tous ses voisins[3]. Si cet ouvrage nous était parvenu dans son intégrité, nous aurions probablement des indications plus complètes sur cet épisode des guerres civiles. Quoi qu'il en soit, la sévérité de César envers Orson s'adoucit, paraît-il, sous ses successeurs; le dessein d'en supprimer la mémoire ne fut qu'imparfaitement accompli, car sous les Flaviens, reparut le nom de *Respublica Ursonensium* qui, dans les monuments, remplaça celui de *Genetiva*[4], condamné à un long oubli lui-même, pendant que le nom originaire et national d'Orson a persisté, jusqu'à nos jours, dans la forme altérée d'Osuna. Pline a uni les deux noms, mais ses copistes ont altéré le nom de *Genetiva* et nous l'ont transmis sous la forme de *Genua* (*Urso, quæ Genua urbanorum*), que l'usage des temps

republica conservata. — [1] Voy. les textes rapportés par M. Hübner, dans le *Corp. inscript. lat.* de Berlin, t. II, p. 191. — [2] Voy. le Pline de Sillig, t. I, p. 213 (Liv. III, chap. 1, sect. 3). — [3] *De bello Hispan.* 22, 26 et 21, Nipperdey. Eckhel nous a fait connaître les monnaies d'*Urso; Doct. num. vet.* I, 32 et suiv. — [4] Voy. Hübner, *loc. cit.* n° 1405, p. 192.

postérieurs avait peut-être consacrée. Le nom véritable et primitif nous est rendu par les bronzes découverts à Osuna, mais leur premier éditeur espagnol, trompé par le texte usuel de Pline, s'y est tout d'abord mépris, quoique la leçon des bronzes ne fût pas douteuse, et tellement mépris, qu'il a traduit *Genetivos* par *Originarios*, en opposant cette dénomination à celle d'étranger[1], et qu'il a partout substitué le nom de *Genua* à celui de *Genetiva*, si bien accusé pourtant par les trois tables, notamment aux chapitres 102 et 126.

La *Deductio* de la colonie de *Genetiva* avait été décrétée par une loi *Antonia*, mentionnée pour la première fois ici, dans un monument épigraphique. C'est peut-être une de ces *leges Antoniæ agrariæ* à laquelle Cicéron fait allusion dans ses Philippiques, que rappelle aussi Dion Cassius, et qu'a indiquées Orelli, dans son *Index legum*[2]; il y a au moins une relation entre ces divers actes, et en ce qui concerne la fondation de la colonie de *Genetiva*, nos bronzes lui donnent un caractère bien déterminé. La colonie, disent-ils, a été *deducta jussu C. Caesaris dictatoris imperatoris et lege Antonia senatusque consulto plebique scito ager ejus datus assignatus*. Le texte actuel de Pline supprime à la colonie de *Genua* la qualification de *Julia*, mais y ajoute l'épithète de *urbanorum*, que ne lui donnent pas nos bronzes, bien qu'ils puissent servir à l'expliquer, comme on va voir. La sagacité de Hardouin avait suspecté cette appellation, à tort cependant, je le crois; il est plus simple d'y voir le souvenir, l'indication et l'origine des colons de *Genetiva*, qui provenaient d'un *delectus* opéré dans la ville de Rome elle-même, et dans toutes les conditions des habitants de la ville, même dans celle des affranchis, à laquelle se rapporte un passage de nos bronzes et que confirme Suétone. Le nom de *Genetiva Julia* nous apparaît aujourd'hui, pour rectifier nos cartes géographiques du monde romain, spécialement de la Bétique, et pour corriger, au moins pour annoter, la leçon *vulgate* de Pline.

Nous avons donc dans les trois tables découvertes près de la ville d'Osuna, l'antique *Urso* de Pline, des fragments notables de la loi municipale organique d'une colonie fondée par ordre de Jules César, et qui a été probablement installée l'année même du meurtre du dictateur. Sa rédaction est de la plus belle latinité; elle part évidemment de la chancellerie césarienne : probablement ces bronzes ont été gravés ou frappés

[1] Voy. *Los bronces de Osuna*, que publica Manuel Rodriguez de Berlanga. Malaga, in-8°, 1873, p. 27 et 53. Les premières hésitations du savant Berlanga, dans plusieurs points de l'établissement difficile du texte, se comprennent parfaitement. — [2] Cicéron, *Philipp.* V, 4, p. 106, Wernsdorff; *Dion Cassius*, XLV, IX, Sturz; Orelli, *Onomasticon*, t. III, p. 134.

à Rome même et envoyés en Espagne, pour être promulgués par la magistrature municipale de la colonie à laquelle ils étaient destinés. Ils offrent, à divers titres, un intérêt de curiosité au moins égal aux tables trouvées à Malaga, qui sont du temps de Domitien seulement. Nous voyons dans les tables d'Osuna ce même dictateur, qui complotait d'étouffer la vie publique à Rome, provoquer, propager, développer, la vie politique dans une cité provinciale, et fonder ainsi, pour ses successeurs, ce grand point d'appui qu'ils ont trouvé dans les provinces contre l'hostilité de la capitale de l'empire. J'ajoute que la colonie de *Genetiva* n'a pas été la seule qu'ait fondée Jules César en Espagne, à la même intention. Les cartes géographiques de la Bétique romaine, et le catalogue de Pline, nous indiquent beaucoup d'autres colonies ou municipes, dont le surnom de *Julia* prouve la même origine que celle de *Genetiva*.

Ces bronzes ont été trouvés vers la fin de 1870, ou dans le commencement de l'an 1871. Ils ont d'abord été tenus cachés par leurs cupides inventeurs, qui, espérant en découvrir de nouveaux, n'ont pas voulu même révéler le lieu précis d'où ils avaient été exhumés. Les possesseurs subséquents, mieux disposés, mais non moins jaloux, ont refusé d'en communiquer les empreintes aux savants français qui en avaient sollicité la faveur, en 1872, par la voie de l'ambassade française. Le propriétaire actuel a montré plus tard une générosité éclairée, et il était dans son droit en voulant réserver à sa patrie l'honneur et la satisfaction de faire connaître cette découverte au monde savant. C'est ce qu'a pu heureusement accomplir, en 1873, l'érudit et patient don Manuel Rodriguez de Berlanga, le même qui, vingt ans auparavant, avait le premier publié les célèbres tables de Malaga. Son livre contient le texte déchiffré, complété, sur l'archétype même, si ce n'est avec une autorité définitive, du moins avec une sagacité méritoire, et un savoir très-estimable. La traduction espagnole accompagne son texte, et, si l'on y trouve quelquefois des erreurs, elles sont l'effet naturel d'une première application de l'esprit à la lecture et à l'intelligence des sigles d'un monument de ce genre. Des explications et un commentaire érudit suivent l'interprétation des tables, et l'auteur y a répandu çà et là des inscriptions espagnoles peu connues, à l'appui de ses conjectures et conclusions. Le tout forme un volume grand in-8° de 256 pages, imprimé à Malaga, au milieu des insurrections qui ont ensanglanté le midi de l'Espagne, à cette époque, et qui ont forcé momentanément, dit-on, l'auteur lui-même à chercher son salut dans l'exil.

Son livre n'a point été mis dans le commerce, et la science a pu s'en plaindre assurément. Il est resté dans le domaine privé du riche

et curieux amateur qui avait racheté les bronzes et qui en a enrichi son cabinet à Séville. Mais ce fortuné possesseur a distribué l'ouvrage de M. de Berlanga à un certain nombre de savants européens; l'Allemagne, très-favorisée, dans ces premières communications, a soumis la révision des textes à une critique nouvelle et plus éprouvée; et le laborieux auteur du savant volume consacré aux inscriptions espagnoles, dans le *Corpus inscriptionum latinarum*, publié par les soins de l'Académie de Berlin, en a reproduit les textes améliorés, dans un recueil destiné à compléter cette grande collection épigraphique, et a livré au public impatient la connaissance libre de ces bronzes, sur lesquels M. Mommsen a publié en même temps des remarques plus approfondies. C'est au second fascicule du tome II de l'*Ephemeris epigraphica* que nous empruntons la leçon insérée aujourd'hui dans le *Journal des Savants*, et nous n'y changeons presque rien, heureux que nous sommes de constater qu'elle répond à toutes les exigences d'une curiosité légitime. M. Hübner et M. Mommsen, nous devons le dire aussi, s'étaient empressés de communiquer en épreuves à l'érudition française la recension dont nous sommes redevables à leur zèle empressé et à leur docte patience.

S'il faut en croire des bruits propagés, les trois bronzes découverts pourraient bien être suivis de bronzes nouveaux; on fouille, on recherche avec ardeur, et l'on serait sur la voie d'autres et plus précieuses découvertes, soustraites encore à la connaissance du public par la jalousie ou la cupidité. Nous souhaitons fortune heureuse aux rechercheurs, quelle que soit la passion qui les pousse. Telles que sont les tables qui sont livrées aujourd'hui au monde érudit, elles ne présentent que deux tronçons en trois fragments du monument original. Le premier bronze nous reporte brusquement vers le milieu probable de la loi coloniale de *Genetiva Julia;* il commence à la dernière partie du chapitre XCI du statut constitutif. Un second bronze fait suite au premier et en a été détaché; il ne contient que deux chapitres. Une grande lacune se produit après le chapitre CVI, où se termine cette seconde table, et le troisième bronze, commençant au milieu du chapitre CXXIII, nous conduit jusque vers la fin du chapitre CXXXIV, sans nous donner le couronnement de l'œuvre entière. On peut croire que huit tables sur dix nous manquent encore. Les deux premiers bronzes peuvent être du temps même de la fondation, mais le troisième est probablement d'une époque postérieure; seconde édition peut-être de la loi coloniale, il présenterait des traces de la révision à laquelle durent être soumis, sous la dynastie flavienne, tous les statuts municipaux de la province d'Espagne. Des interpolations assez apparentes et des indications plausibles semblent

ustifier cette présomption. Il est inutile de chercher ici comment ont pu périr, se disperser et disparaître des monuments de cette importance, dont étaient en possession, paraît-il, les nombreux et florissants municipes qui couvraient l'Espagne romaine, et spécialement l'Espagne ultérieure, ou la Bétique; nous avons touché cette question dans nos dissertations sur les tables de Malaga, et nous n'y reviendrons point.

Si maintenant, et après avoir rapidement indiqué le caractère politique et général de cette loi coloniale, nous passons aux détails, l'intérêt n'est ni moins vif, ni moins piquant. Ici encore nous devons nous borner à un coup d'œil rapide; il suffira pour montrer l'importance et la curiosité de la découverte, ainsi que pour fournir la preuve du développement de la vie sociale dans les colonies et cités de l'empire romain, dès le premier siècle de leur établissement. Le chapitre XCI, dont il ne reste que la dernière partie, était relatif à la nécessité du domicile pendant cinq années, comme condition de l'éligibilité des décurions, augures et prêtres de la colonie, et nous y recueillons ce renseignement précieux qu'une *pignoris capio* pouvait être pratiquée, à l'égard des uns comme des autres, après l'élection, comme garantie de l'exact accomplissement de leur office. Nous consacrons une note spéciale à ce point curieux, sur lequel on n'avait pas encore de renseignement aussi précis.

Le chap. XCII est relatif aux députations et missions (*legationes*) que les municipes instituaient fréquemment pour la défense de leurs intérêts, soit auprès des cités voisines, soit auprès du gouvernement romain lui-même. Il nous apprend que ces fonctions pouvaient être, de la part des *legati* élus, l'objet d'une délégation de seconde main, comme l'étaient à peu près toutes les fonctions publiques, dans l'antiquité romaine. Un titre du Digeste (*De legationibus*) se rapporte à ces députations municipales qu'on a souvent confondues avec les ambassades proprement dites. Nos bronzes jettent un jour plus lumineux sur deux textes de Papinien insérés dans la compilation de Justinien. Les chapitres XCIII et suivants ont pour objet de prohiber et d'empêcher les concussions des magistrats municipaux, de fixer les principes de la *Juris dictio*, et d'établir les formes et délais du *Judicium recuperatorium*, institué pour réprimer les malversations, et pour assurer la perception des amendes nombreuses infligées aux infracteurs de la loi coloniale. Nous y recueillons, à cet égard, comme au sujet de l'organisation de la défense des accusés, et des défauts de comparution, soit du demandeur, soit du défendeur, des indications qui complètent celles que nous avions déjà sur cette matière, et qu'on peut lire, soit dans Cicéron, soit dans les *Lois criminelles des*

Romains, de M. Laboulaye, soit dans la *Procédure civile des Romains*, de M. Keller, dont nous devons une bonne traduction à M. le professeur Capmas[1]. La garantie de l'administration régulière de la colonie est ensuite l'objet des soins les plus jaloux; elle a inspiré des dispositions multipliées contre le déni de justice ou contre les abus de pouvoir des magistrats. L'autorité souveraine réside dans le collége des décurions, auprès duquel est ouvert un recours salutaire et suprême, en toute occasion de quelque importance. Le collége exerce même quelques attributions du pouvoir exécutif. On lui réserve la désignation du patron de la colonie, et à ce sujet nos bronzes nous indiquent à nouveau la corrélation qui était déjà constatée entre le patronat et l'*hospitium*, par des monuments épigraphiques signalés pour la première fois par Marini[2], et depuis lors mieux compris et mieux interprétés[3].

Un autre point mérite d'arrêter notre attention dans le texte de nos bronzes; c'est le règlement des corvées à fournir pour les travaux publics, surtout pour la réparation (*munitio*) des chemins de la colonie. Ici, la spécialité des renseignements nouveaux est encore un curieux complément des notions que nous trouvions ailleurs, dans l'antiquité. Cicéron nous avait parlé, comme d'un abus, de la réparation de la *via Domitia*, par ce moyen coactif[4]. Voilà les prestations en nature parfaitement réglées, en Espagne, par le chapitre XCVIII de notre statut colonial. La loi de 1837 n'a pas mieux fait pour nos chemins vicinaux. Le chapitre XCIX, relatif à l'usage, à la direction et à la conduite des eaux courantes, n'est pas moins intéressant. Les abus contre l'expropriation et contre l'usurpation y sont prévus avec une précaution remarquable; et le *De aquæductibus* de Frontin en reçoit des lumières nouvelles, au sujet de l'*Aqua caduca*[5]. Le contrôle des décurions sur tous ces objets est rigoureusement réservé, et le public de la colonie n'y trouve pas moins de garanties contre les entreprises particulières. Pour les conditions d'aptitude au duumvirat, elles sont réglées avec précision, par le chapitre CI. La procédure des accusations publiques offre tout autant de curiosité et de détails nouveaux. Le pouvoir local y apparait armé d'un droit important, qui plus tard a été réservé au pouvoir central de l'empire, celui de l'exclusion pour indignité des charges municipales.

[1] *De la procédure civile et des actions, chez les Romains*, par F. C de Keller, trad. de l'allemand par Ch. Capmas, Paris, 1870, in-8°. — [2] *Atti e mon. de' frat. Arv.* II, 782, 783. — [3] Voy. Bruns, *Fontes juris rom. antiq.* 2° édit. p. 163, et Mommsen, dans l'*Ephemeris epigraph. loc. cit.* p. 146 *seq.* — [4] *Pro Fonteio*, VIII, Orelli. *Coacti sunt munire omnes et multorum opera improbata sunt.* — [5] Voy. les chap. XCIV à CXXVIII, de l'éd. de Poleni, Patav. 1722, in-4°. Cf. avec l'édit. de Dederich, 1841

Si la sûreté publique exige d'armer les habitants de la colonie et de former une sorte de garde civique, les pouvoirs des chefs seront, d'après le chapitre CIII, les mêmes que ceux des tribuns militaires dans l'armée romaine. Le soin des limites et du bornage des propriétés coloniales a vivement aussi préoccupé le législateur municipal. Un règlement vigilant prévient la disparition des bornes, ou l'attentat contre leur conservation, et nous rappelle les pratiques constatées dans la compilation des *Rei agrariæ auctores* ou *Gromatici veteres*. Des mesures de police et de sûreté intérieure contre les rassemblements ou complots étaient l'objet du chapitre CVI, qui ne nous est point parvenu dans son intégrité.

De ce chapitre CVI, le troisième bronze nous transporte, comme nous l'avons dit, au paragraphe CXXIII, lequel, ainsi que le paragraphe CXXIV, revient, avec plus de détails, sur la forme et les conséquences des accusations publiques; ce qui induit à penser qu'il appartient à une révision du statut primitif. Les honneurs attribués, soit aux décurions, soit aux magistrats municipaux, dans les jeux publics, et certaines prescriptions religieuses relatives à ces jeux, font le sujet de plusieurs dispositions intéressantes des paragraphes CXXV à CXXVIII. Nous y puisons aussi quelques renseignements nouveaux sur ces matières. La soumission des magistrats aux décrets votés dans le conseil municipal est expressément imposée, sous peine de fortes amendes. Certaines mesures ombrageuses, relatives à l'intervention de sénateurs, ou grands personnages romains, dans les affaires et honneurs de la colonie, sont ensuite décrétées. Il est défendu aux candidats qui ambitionnent les suffrages publics d'employer des largesses ou de donner des festins publics aux électeurs. Une distinction subtile et curieuse entre le *convivium publicum* et le repas privé, qui peut s'étendre, sans reproche, à neuf personnes, se produit même ici avec l'attrait de la nouveauté. C'est une sorte de transaction avec la corruption électorale. Une grande règle juridique sur la condition civile des femmes des colons ou habitants du municipe est l'objet d'un chapitre spécial. Enfin les décurions doivent s'abstenir de solliciter aucune manifestation rémunératoire de leurs services. Là se termine le troisième bronze, qui devait évidemment être suivi d'un ou plusieurs autres. Il est à remarquer qu'aucun ordre systématique ne règne dans le statut municipal.

Voici maintenant le texte restitué par M. Hübner avec la traduction en regard et une seule correction relative au nombre d'heures accordé par le chapitre CII aux accusateurs, pour développer l'accusation en justice; nous l'appuyons sur le texte de M. de Berlanga, persuadés qu'il y a erreur typographique dans l'*Ephemeris*, en cet endroit.

Lex coloniae Iuliae Genetivae urbanorvm sive Ursonis data a. u. c. dccx.

. . . . erit, tum quicumque decurio augur pontifex huiusque | col(oniae) domicilium in ea col(onia) oppido propiusve it oppidum p(assus) ∞ | non habebit annis V proxumis, unde pignus eius quot satis | sit capi possit, is in ea col(onia) augur pontif(ex) decurio ne es|to, qui[q]ue IIviri in ea col(onia) erunt, eius nomen de decurio|nibus sacerdotibusque de tabulis publicis eximendum | curanto, u(ti) q(uod) r(ecte) f(actum) e(sse) vo(let), idq(ue) eos IIvir(os) s(ine) f(raude) s(ua) f(acere) l(iceto).

XCII. IIviri quicumque in ea colon(ia) mag(istratum) habebunt, ei de lega-tio|nibus publice mittendis ad decuriones referunto, cum | m(aior) p(ars) decurion(um) eius colon(iae) aderit, quotque de his rebus | maior pars eorum qui tum aderunt constituerit, | it ius ratumque esto. Quamque legationem ex h(ac) l(ege) exve | d(ecurionum) d(ecreto), quot ex h(ac) l(ege) factum erit, obire oportuerit | neque obierit qui lectus erit, is pro se vicarium ex eo | ordine, uti hac lege de(curionum)ve [decreto] d(ari) o(portet), dato. Ni ita de-derit, in | res sin(gulas), quotiens ita non fecerit, (sestertium X milia) co-lon(is) hu|iusque col(oniae) d(are) d(amnas) e(sto) eiusque pecuniae [q]ui volet petitio | persecutioque esto.

XCIII. Quicumque IIvir post colon(iam) deductam factus creatusve | erit quive [prae(fectus)] ab IIvir(o) e lege huius coloniae relic|tus erit, is de loco publico neve pro loco publico neve | ab redemptore mancipe praed(e)ve do-

Loi de la colonie de Genetiva Julia.

XCI. *Lorsqu'il y aura lieu d'élire, dans cette colonie, des augures, des pontifes, des décurions,* nul ne pourra être élu qui n'aurait pas, depuis les cinq dernières années, son domicile dans la colonie, soit dans la cité même, soit dans les mille pas environnants, en sorte qu'on puisse y trouver et saisir les gages et cautions qu'on serait en droit d'exiger d'eux. Les duumvirs en exercice prendront soin de faire rayer des tables publiques le nom de la personne irrégulièrement élue; et ils auront plein pouvoir pour agir comme il leur paraîtra nécessaire et convenable à cet effet.

Nous savons qu'à Rome les sénateurs étaient, sous la république, exposés à une prise de gage ou saisie de biens, *propter infrequentiam* ou pour autre fait de charge (Tite-Live, III, XXXVIII). Ainsi s'explique encore le *potueris cogere*, adressé par Cicéron à un tribun du peuple, à propos d'une réunion du collège des pontifes qui n'avait point eu lieu. *Pro domo*, 117, Nobbe. M. Mommsen indique un autre texte de Tite-Live (XXXIII, XLII), mais qui est plutôt relatif à une contribution volontaire qu'à la *pignoris capio* de notre chap. XCI.

XCII. Les duumvirs qui seront en charge dans la colonie devront prendre l'avis des décurions au sujet des légations publiques qu'il s'agirait d'envoyer. Pour statuer sur cet objet, la majorité des décurions en exercice devra se trouver réunie, et la décision prise par la majorité des membres présents à la séance devra être exécutée. Celui qui, en vertu de cette présente loi ou d'un décret des décurions légalement rendu, aura été désigné pour aller en mission, et ne sera point en mesure d'accomplir personnellement son mandat, devra se substituer un suppléant, choisi parmi les décurions, et se conformer, pour cette délégation, aux prescriptions indiquées par la loi ou le décret. Faute de faire ce choix, dans ces conditions, et pour chaque infraction, il devra payer aux colons de la colonie 10,000 sesterces d'amende, pour le recouvrement de laquelle pourra intenter l'action qui voudra, et poursuivre le payement.

Deux textes du Digeste sont relatifs à cette délégation d'un *Vicarius* par le député ou *Legatus* colonial. Ils accusent des variétés de droit, à cet égard. Voy. les fr. 7 et 13 de Papinien, *Dig.* 50, 7, inexactement indiqués dans l'*Ephemeris*, et sur lesquels il faut lire les commentaires de Cujas, t. IV, p. 866 et 867 de l'édit. de Naples, 1722. Ils nous apprennent que le *munus legationis* était, sous les Antonins, une charge obligatoire du décurionat, et que le vicariat dont il est question dans nos bronzes avait divers caractères et produisait divers effets, suivant les circonstances du remplacement.

XCIII. Quiconque, après l'installation de cette colonie, aura été créé duumvir, ou constitué préfet par un duumvir, en exécution de la loi de cette colonie, ne devra recevoir ou retirer ni profit ni bénéfice d'un domaine pu-

[illegible] mercedem [illegible] neve accipito neve facito, quo [illegible] ex ea re ad se [illegible] perveniat. Qui adversus ea fecerit, is sestertium XX milia [illegible] Genetivae Iuliae [illegible] damnas esto, eiusque pecuniae [illegible] petitio persecutioque esto.

XCIII. Ne [illegible] ea colonia [illegible] IIvir [illegible] praefectum [illegible] aut aedilis [illegible] lege [illegible]. Neve quis [illegible] potestate [illegible] facito, [illegible] ea colonia [illegible] dicat, nisi quem ex hac lege dicere oportebit.

XCV. Qui reciperatores dati erunt, si eo die quo iussi erunt, non iudicabunt, IIvir praefectusve ubi ea res agitur, eos reciperatores eumque [illegible] res agitur adesse iubeto diemque certum dicito, quo die atsint, usque adeo, dum ea res | iudicata erit, facitoque, uti ea res in diebus XX proximis, quibus de ea re reciperatores dati iussive erunt iudicare, iudicetur [illegible] quod recte factum esse volet. Testibusque | in eam rem [illegible] hominibus XX, qui coloni | incolaeve erunt, quibus is qui rem quaeret volet, denuntietur facito. Quibusque ita testimonium denuntiatum erit quique in testimonio dicendo nominati erunt, curato, uti at it iudicium atsint. Testimoniumque | si quis quit earum rerum, quae res tum agetur, sciet aut audierit, iuratus dicat facito, uti quod recte factum esse volet, dum ne omnino amplius | homines XX in iudicia singula testimonium dicere cogantur. Neve quem invitum testimonium dicere cogito, [q]ui ei, [cuia] res tum agetur, gener socer, vitricus privignus, patronus, | libertus, consobrinus [sit] propiusve eum ea cogna[tione] adfinitateve contingat. Si IIvir | praefectus ve, qui ea[m] re[m] colo[nis] pe[tet] [illegible] erit, ob eam rem, quot ei morbus sonticus, | vadimonium, [iudicium, sacrificium], funus | familiare feriaeve de[n]i[c]ales erunt, quo [illegible] sive is propter magistratus potestatemve p[o]puli R[o]mani [illegible] poterit: | quo magis eo absente de eo cui [i]s negotium [illegible] sortiantur reiciantur res iudicetur, ex hac lege [illegible] privatus petet et is, cum | de ea re iudicium fieri opor[tebit] [illegible] | neque arbitratu IIvir i praefecti ve ubi ea res agetur [illegible] harum quam causam esse, quo minus | atesse possit, mor[bum] [illegible] vadimonium, | iudicium, sacrificium, funus familiare, fe[riae] [illegible] ales eumve propter mag istratus potestatemve | p opuli, R.o[mani] [illegible] non poss[e]: post ei earum [rerum, quarum] | hac l[ege] quae[stio] [illegible] actio ne esto. Deq[ue] e[a] r[e] siremps lex resque esto, qu[a]s[i] [illegible] iudices [d]el[e]cti neq[ue] recip[eratores] in eam rem dati essent.

blic, ou à l'occasion d'un domaine public, ni salaire ou gratification d'aucun entrepreneur, adjudicataire ou caution, ni souffrir qu'aucun profit n'en revienne à nul des siens. Tout contrevenant sera condamné à payer aux colons de la colonie Genetiva Julia 20,000 sesterces d'amende, pour le recouvrement de laquelle tout individu pourra intenter la demande et les poursuites nécessaires.

XCIIII. Nul, dans cette colonie, ne pourra s'ingérer dans l'exercice de la justice ni de la juridiction, si ce n'est le duumvir, le préfet délégué par le duumvir, ou l'édile, chacun selon les cas déterminés par cette loi; et nul, usant de son autorité ou de son pouvoir, ne pourra faire rendre justice dans cette colonie, par autre que celui qui remplit les conditions exigées par la présente loi.

XCV. Lorsque des récupérateurs auront été nommés, s'ils ne rendent pas leur jugement, au jour même qui leur sera prescrit, le duumvir ou le préfet, devant lequel le procès sera pendant, devra fixer à ces récupérateurs, et aux parties elles-mêmes, un jour déterminé, auquel ils devront tous se réunir, et ne plus se séparer jusqu'à ce que le jugement soit obtenu; le magistrat devra faire en sorte que la sentence soit rendue dans un délai de vingt jours, à partir de celui où les récupérateurs auront reçu l'injonction de prononcer, et il aura plein pouvoir de contrainte à leur égard. S'il y a des témoins à entendre, il n'en sera pas, d'autorité publique, appelé plus de vingt, lesquels devront être colons ou résidents dans la colonie, et seront cités à la diligence du plaignant. Le magistrat devra prendre soin que les intéressés auxquels cette citation aura été notifiée, et ceux qui auront été désignés pour prêter témoignage, comparaissent au jour indiqué; il devra faire déposer sous serment les témoins, sur les faits dont ils auront connaissance personnelle ou par ouï-dire, et il aura plein pouvoir pour faire justice, à ce sujet, pourvu qu'il n'appelle pas plus de vingt personnes à déposer dans la même affaire. Nul ne sera tenu de témoigner, dans l'affaire en litige, s'il est gendre, beau-père, parâtre ou beau-fils, patron, affranchi, cousin germain ou plus proche parent et allié de la partie intéressée.

Si le duumvir ou le préfet qui exercera une action pour la colonie est empêché de comparaître, pour cause de maladie grave, ou par une autre comparution en justice, procès engagé, sacrifice religieux, funérailles de famille, cérémonie purificatoire pour décès, aussi bien pour le service ou par ordre du peuple romain, la présente loi ne permet pas de passer outre en leur absence, ni de faire tirer au sort, ou de récuser les récupérateurs, encore moins de prononcer le jugement.

Si un particulier intente l'action et ne se présente pas au jour où la cause devra être jugée, et s'il n'est pas excusé à la satisfaction du duumvir ou du préfet, pour cause de maladie grave, comparution en justice, procès engagé, sacrifice, funérailles de famille, cérémonie purificatoire pour décès, ou bien

XCVI. Si quis decurio eius colon(iae) ab IIvir(o) praef(ecto)ve postulabit, | uti ad decuriones referatur, de pecunia publica de|que multis poenisque deque locis agris aedificis | publicis quo [p]acto qu[a]eri iudicarive oporteat : tum | IIvi[r] qui[v]e iure dicundo praerit d(e) e(a) r(e) primo | quoque die decuriones consulito decurionum|que consultum facito fiat, cum non minus m(aior) p(ars) | decurionum atsit, cum ea re[s] consuletur. Uti m(aior) (pars) | decurionum, qui tum aderint, censuer(int), ita ius | ratumque esto.

XCVII. Ne quis IIvir neve quis pro potestate in ea colon(ia) facito neve ad decur(iones) referto neve d(ecurionum) d(ecretum) facito | fiat, quo quis colon(is) colon(iae) patron(us) sit atoptetur|ve praeter eum [c]u[i] c(olonis) a(grorum) d(andorum) a(tsignandorum) i(us) ex lege Iulia est eum|que qui eam

pour le service du peuple romain, ou par l'autorité d'un magistrat romain, il sera déchu de son action et ne pourra la reproduire, en se fondant sur le droit que lui donnerait la présente loi; et les choses seront remises en l'état, comme si des juges n'avaient pas été choisis, ou des récupérateurs nommés.

On ne doit évidemment étendre et appliquer le *judicium recuperatorium* ici indiqué qu'aux cas de poursuites d'amendes, et encore avec la restriction dont il s'agit, et aux litiges mentionnés par la loi. Ce chapitre, se lie donc au chap. XCVI. On trouve des dispositions analogues dans un chapitre de la loi Mamilia. Voy. mon *Enchiridion jur. rom.* p. 625. Les cas d'indignité devaient être jugés par des *judices*.

Il ne faudrait pas confondre, comme on l'a fait pendant longtemps, et surtout au XVI^e et au XVII^e siècle, les *recuperatores* avec les *judices* ou le *judex*, les *arbitri* ou l'*arbiter*. Les uns et les autres étaient des variétés de juges, tenant sans doute à un même système de procédure; mais les uns et les autres avaient des caractères divers, sur lesquels les esprits sont bien fixés aujourd'hui, après une longue période d'hésitation. Cf. Festus, V° *Reciperatio*, p. 274, édit. Muller, où l'origine est indiquée. Cf. aussi Plaute (*Bacchides*, 2, 3, 36; *Rudens*, V, 1, 2, Naudet) et Tite-Live, XXXVI, XLVIII. On voit dans ces textes les plus anciennes applications d'une pratique transportée des relations *internationales* des peuples italiques dans la procédure usuelle des Romains, évidemment par les Préteurs: *Recuperatores dabo*. Divers textes de Cicéron, et surtout les Verrines et les fragments du *pro Tullio* (4 à 10, et *ibi* Beier, comme aussi Keller, *Semestria*, p. 675 et suiv.) montrent le développement qu'avait pris l'institution, de son temps; à l'époque de Gaius même elle conserve un caractère particulier (*Comment.* IV, 185). Cette matière a été amplement traitée par M. Collmann, *De Rom. jud. recup.* Berlin, 1835, in-8° et par M. Sell, *die Recup. d. Römer,* Brunsvick, 1837, in-8°; bien résumée par Rein, *Privatrecht u. Civilpr. d. Röm.* 1858, 2° édit. p. 873 et suiv. et par M. Keller, *Civilpr.* cité, p. 31 et suiv. de la trad. de M. Capmas. Notre loi de *Genetiva* fournit un document nouveau pour la compétence des *Recuperatores*. Ajoutez la loi *Rubria*, cap. XXI *fin.* (p. 615 de mon *Enchiridion*), et une inscript. très-importante rapportée par M. de Berlanga, p. 121-128.

XCVI. Si un décurion de cette colonie requiert le duumvir ou le préfet de prendre l'avis de la curie, relativement à une question de deniers publics ou de recouvrement d'amendes pour contraventions, de même que pour toute réclamation concernant la conservation par voie de justice des propriétés rurales de la colonie et des édifices publics, le duumvir, ou celui qui préside à l'administration de la justice, devra convoquer et consulter les décurions, au plus prochain jour utile, et se conformer à leur avis, pourvu que la majorité des membres de la curie ait pu prendre part à la décision. La délibération prise alors par la majorité des membres présents fera loi.

XCVII. Nul duumvir ou magistrat ayant pouvoir dans la colonie ne pourra autoriser, quand même un décret des décurions l'aurait permis, et ne pourra demander à la curie d'autoriser la désignation ou l'adoption d'un patron des colons de la colonie, qui ne serait pas de ceux qui ont droit aux assignations

colon(iam) deduxerit liberos posteros[q]ue | eorum, nisi de m(aioris) p(artis) decurion(um) [qui tum ad]erunt per tabellam | sententi[a], cum non minus L aderunt, cum e(a) r(es) | consuletur. Qui atversus ea feceri[t], (sestertium V milia) colon(is) | eius colon(iae) d(are) d(amnas) esto, eiusque pecuniae colon(orum) eius | colon(iae) [q]ui volet petitio esto.

XCVIII. Quamcumque munitionem decuriones huius|ce coloniae decreverint, si m(aior) p(ars) decurionum | atfuerit, cum e(a) r(es) consuletur, eam munitionem | fieri liceto, dum ne amplius in annos sing(ulos) in|que homines singulos puberes operas quinas et | in iumenta plaustraria iuga sing(ula) operas ter|nas decernant. Eique munitioni aed(iles) qui tum | erunt ex d(ecurionum) d(ecreto) praesunto. Uti decurion(es) censu|erint, ita muniendum curanto, dum ne in|vito eius opera exigatur, qui minor annor(um) XIIII | aut maior annor(um) LX natus erit. Qui in ea colon(ia) | intrave eius colon(iae) fines domicilium praedi|umve habebit neque eius colon(iae) colon(us) erit, is ei|dem munitioni uti colon(us) par[e]to.

ou distributions de terres faites en vertu de la loi Julia, ou s'il n'est un des fondateurs de la colonie, ou descendant d'eux; à moins qu'il n'y ait une décision en sens contraire, prise, au scrutin secret, dans la curie, par la majorité d'une assemblée, où cinquante décurions au moins auront été présents, lorsque la question aura été proposée. Quiconque aura contrevenu à cette disposition encourra une amende de 5,000 sesterces, en faveur des colons de cette colonie, et tout colon de cette colonie en pourra poursuivre le payement, au profit du public.

XCVIII. Quelques travaux d'utilité publique qu'aient décrétés les décurions de cette colonie, si la majorité des membres de la curie a été présente lorsque la chose aura été mise en délibération, il sera permis d'en exécuter les ouvrages, pourvu que la prestation à exiger des colons, à cet effet, ne dépasse pas cinq journées de travail, par chaque année, de chaque homme pubère, et trois journées de chaque attelage de chariot. Les édiles à ce moment en fonctions présideront aux travaux, en vertu du décret de la curie. Ils dirigeront les travailleurs, en se conformant au décret, qui devra être en tout exécuté, pourvu que nul ne soit forcé à la corvée, s'il est mineur de quatorze ans ou majeur de soixante. Quiconque, sans être colon, sera domicilié ou possédant biens dans le territoire de la colonie, devra sa contribution de travail, comme le colon lui-même.

Sur les *Munitiones viarum*, voy. Paul, *Sentent.* I, 14, § 1, et V, 6, § 2; notre chapitre XCVIII y jette un jour nouveau. Il est évident que Paul a voulu parler d'une prestation de travail obligatoire, et il faut entendre dans ce sens divers fragments du *Digeste* relatifs au même objet. Cf. Schulting, *Jur. vet. antejust.* p. 252 et 455 (1717). Voy. aussi le fragm. I, § 2, le fr. 12, et le fr. 14, § 2, *Dig.* 50, 4, *De mun. et hon.*; le code Théodosien, VII, 15, *De terris limit.* const. 1; et XV, 3, *De itinere muniendo*, const. 6, et *ibi* Jacq. Godefroy, t. V, p. 383 et suiv. édit. de Ritter. On lit dans Siculus Flaccus, *De condit. agrorum : Sunt viæ publicæ, quæ publice muniuntur . . . Vicinales autem viæ, de publicis quæ divertuntur in agros, et sæpe ad alteras publicas perveniunt, aliter muniuntur per pagos, id est per magistros pagorum, qui operas a possessoribus ad eas tuendas exigere soliti sunt, aut, ut comperimus, unicuique possessori per singulos agros certa spatia assignantur quæ suis impensis tuentur.* (Page 9 de l'édit. de Goesius, et page 146 des *Gromatici* de Lachmann.) L'institution de la corvée, que nous révèlent les bronzes d'Osuna, pour l'entretien des voies publiques et autres travaux municipaux, est un document curieux, rapporté surtout à cette haute antiquité. Comment M. de Berlanga, qui a écrit quelques savantes pages sur diverses prestations en nature exigées dans l'antiquité, peut-il avoir traduit *munitio* par *fortificacion ?*

Il est un autre point à remarquer dans notre chapitre, c'est celui où l'âge de virilité, à partir duquel la prestation de travail devient obligatoire, est fixé à quatorze ans. On y voit à quelle date ancienne remonte la pratique judiciaire d'après laquelle, malgré des discussions d'école dont la portée était purement spéculative (Gaius, *Comment.* I, 196; et Pasquier, *Instit de J.* p. 68), la puberté était civilement déterminée par la présomption attachée à une échéance d'âge, au lieu d'une appréciation individuelle et physiologique, après examen. Il y a longtemps que la confiance

XCVIIII. Quae aquae publicae in oppido colon(iae) Gen(etivae) || adducentur, IIvir, qui tum erunt, ad decuriones, cum duae partes aderunt, referto, per quos agros | aquam ducere liceat. Qua p(ar)s maior decurion(um), | qui tum aderunt, duci decreverint, dum ne | per it aedificium, quot non eius rei causa factum | sit, aqua ducatur, per eos agros aquam ducere i(us) p(otestas)que esto, neve quis facito, quo minus ita | aqua ducatur.

C. Si quis colon(us) aquam in privatum caducam du(cere volet isque at IIvir(um) adierit postulabit(q)ue, uti ad decurion(es) referat, tum is IIvir, a quo ita postulatum erit, ad decuriones, cum non mi(nus XXXX aderunt, referto. Si decuriones m(aior) p(ars), qui | tum atfuerint, aquam caducam in privatum duci | censuerint, ita ea aqua utatur, quot sine priva(t)i iniuria fiat, i(us) potest(as)que e(sto).

CI. Quicumque comitia magistrat(ib)us creandis subrogan(dis habebit, is ne qu(em) eis comitis pro tribu acci(pito neve renuntiato neve renuntiari iubeto, qui (in) e(a)rum qu(a) causa erit, (e) qua [e(um h(ac) l(ege) in colon(ia) | decurionem nominari creari inve decurionibus | esse non oporteat non liceat.

historique due, à cet égard, à une constitution célèbre de Justinien, était sérieusement ébranlée. Cf. la loi dernière, au Code de Just. *Quando tutela esse desin.* et Heineccius, *Antiq. Rom.* I, XXII, édit. de Mühlenbruch, p. 188. L'*Indecora observatio*, attestée par Justinien, reçoit un démenti des bronzes d'Osuna, qui émanent certainement du droit de Rome sous César.

XCVIIII. Quand il s'agira d'amener des eaux publiques dans la cité même de la colonie de Genetiva, les duumvirs alors en fonction devront en référer aux décurions réunis au moins au nombre des deux tiers, pour déterminer les propriétés à travers lesquelles il sera permis de diriger les eaux. La décision devra être prise, en ce cas, à la majorité des membres présents; et, suivant la direction indiquée par le décret, il sera permis de traverser les propriétés privées, en respectant toutefois les constructions non destinées à la conduite des eaux; et nul ne pourra s'opposer à l'exécution des travaux ordonnés, dans ces termes, par le magistrat.

Une règle de ce genre est indiquée par le célèbre édit de Venafrum, p. 643 de mon *Enchiridion j. Rom.* Voy. aussi les *Rei agrariæ auct.* de Goesius, p. 257, et *alibi*. Voy. encore une inscription rapportée par Mommsen, I. N. 4601 : *neve ea acqua per locum privatum invito eo cujus is locus erit ducatur;* règle légèrement ici modifiée.

C. Si un colon veut s'approprier privativement une eau de *surverse*, et s'il requiert le duumvir d'en référer à la curie, pour en obtenir l'autorisation, le duumvir ainsi requis doit prendre l'avis des décurions, qui ne pourront statuer sur la question en nombre moindre de quarante. Si la majorité des décurions ainsi réunis estime qu'il y a lieu de permettre la dérivation de l'eau de *surverse*, pour l'usage privé dont il s'agit, l'autorisation sera donnée au demandeur, pourvu qu'il n'en résulte aucun dommage pour personne.

Je traduis *aqua caduca* par *surverse*, employant le mot usité dans la pratique des canaux et de l'arrosage, dans le midi de la France. Frontin, *De aquæductibus*, XCIV, nous apprend que, chez les Romains, on appelait *aqua caduca* celle qui *ex lacu abundarit* ou qui déversait d'un *castellum*. Il ajoute que, d'après une règle consacrée, *omnis aqua in publicos usus erogabatur*. Il n'y avait d'exception possible que pour l'eau qui s'échappait du trop-plein des réservoirs publics (*lacus*) ou des châteaux d'eau. Mais, si une tolérance était admise à cet égard, elle ne conférait aucune appropriation définitive aux riverains ou aux inférieurs, et il fallait, pour qu'elle fût respectée, que l'intérêt public n'y fît jamais obstacle. Frontin nous a conservé un édit où on lit : *caducam neminem volo ducere, nisi qui meo beneficio aut piorum principum;* et il relate les raisons de salubrité, de propreté, qui pouvaient empêcher la concession. Cf. fr. 1, § 6, *Dig.* 43, 20.

CI. Celui qui tiendra les comices pour la nomination ou le remplacement des magistrats ne devra recevoir à voter dans les comices par tribu, ni proclamer ou faire proclamer élus, aucun de ceux qui seront en telle condition qu'ils ne puissent et ne doivent dans cette colonie, et en vertu de la présente loi, être admis candidats, ni créés décurions, ni figurer dans la curie.

Il est inutile d'avertir qu'il s'agit ici des tribus propres à la colonie, ainsi que l'exemple en est fréquent dans l'antiquité municipale. L'inscription n° 3718

CII. IIvir qui h(ac) l(ege) quaeret iud(icium)[ve] exercebit, quod iudicium | uti uno die fiat h(ac) l(ege) praestitu[tu]m non est, ne quis | eorum ante h(oram) I neve post horam XI diei quaerito | neve iudicium exerceto. Isque IIvir in singul(os) accusatores, qui eorum delator erit, ei h(oras) IIII, qui | subscriptor erit, h(oras) II accusandi potest(atem) facito. Si | quis accusator de suo tempore alteri concesserit, | quot eius cuique concessum erit, eo amplius cui | concessum erit dicendi potest(atem) facito. Qui de suo | tempore alteri concesserit, quot eius cuique conces|serit eo minus ei dicendi potest(atem) facito. Quot horas | omnino omnib(us) accusatorib(us) in sing(ulas) actiones di|cendi potest(atem) fieri oporteb(it), totidem horas et alte|rum tantum reo quive pro eo dicet in sing(ulas) actiones || dicendi potest(atem) facito.

Chez les Grecs, comme chez les Romains, le temps accordé pour les plaidoiries était réglé par la loi. Quelle était la durée de ce temps? Il règne de l'obscurité à cet égard. Notre chapitre CII dissipe en partie ce nuage. Sur toute cette matière, de la *delatio*, de la *subscriptio*, de la limitation des *horæ dicendi*, voy. Invernizzi, *De publ. et crim. judic. Rom.* édit. de M. Böcking, Leipsig, 1846, p. 80 et 112 suiv.; Geib, *Gesch. des röm. Criminalproc.* (1842), p. 325; Laboulaye, *Essai sur les lois crim. des Rom.* p. 343, 344, 362; Meier et Schömann, *attisch. Proc.* p. 717.

Voici les textes latins qui nous étaient connus. Cicéron, *in Verrem*, *act.* I, XI, page 75, Zumpt : *Si utar ad dicendum meo legitimo tempore;* sur quoi le scholiaste de Gronovius avait noté que : *horis certis dicebant accusatores, seu defensores, per clepsydram* (page 396, Orelli). — Au liv. I, § 9, des Verrines, page 108 de Zumpt, on lit : *horam de meis legitimis horis remittam*, et plus bas : *nisi omni tempore quod mihi lege* (Cornelia?) *concessum est abusus ero;* et page 109 : *accusandi tempus datum est.* Les anciens annotateurs de ces textes s'abandonnaient aux conjectures; voy. le Cicéron *Variorum* et le Cicéron d'Olivet. — Cependant on lisait dans le *Brutus*, XCIV, 324, et à propos d'une loi *Pompeia : Ternis horis ad dicendum datis*, et dans le *De finibus*, IV, I : *Tribus horis perorare;* passages qui s'expliquaient par une scholie d'Asconius sur la Milonienne : *Lex* (*Pompeii*). . *jubebat, ita ut duæ horæ accusatori, tres reo darentur* (page 37, Orelli); et page 40 *ibid.* : *Ad dicendum accusator duas horas, reus tres haberet.* Cf. Dion Cassius, XL, LII, Sturz. On savait, d'autre part, que Pompée avait proposé cette loi, par mesure d'exception, et afin d'abréger la durée du procès de Milon, menaçant pour la tranquillité publique.

Au temps du procès de Flaccus, il est attesté que six heures en tout étaient accordées aux plaidoiries pour et contre : *cui sex horas omnino lex dedit* (*pro Flacco*, 33); sur quoi, voy. Paul Manuce, dans l'édit. *Variorum*. Nos bronzes nous révèlent donc une pratique plus large et plus libérale que celles dont parle Cicéron : six heures en tout peuvent être accordées aux accusateurs, mais le double de ce temps était assuré à la défense. Comment ne pas aimer le régime colonial ou municipal, comparativement au régime romain de la république pompéienne?

avait pu paraître une rareté à Orelli, en 1828; mais les découvertes nouvelles, et celle des tables de Malaga en particulier, ont accrédité l'opinion que *ad instar Romæ*, les colonies et la plupart des municipes étaient divisés par tribus, et que les assemblées publiques y avaient lieu *curiatim*, surtout en Afrique. Cf. Mommsen, *ibi*, et Marquardt, *Staatsverw.* I, 467.

CII. Le duumvir faisant une enquête en vertu de cette loi, ou exerçant son pouvoir judiciaire, dans les cas où il n'est pas tenu par cette loi de terminer l'affaire le jour même, n'ouvrira ni enquête ni audience avant la première heure du jour, et ne la prolongera pas au delà de la onzième. S'il s'agit d'une accusation, le duumvir répartira le temps entre les accusateurs. Il accordera quatre heures à celui d'eux qui remplira le rôle de plaignant (*delator*), et deux heures au mainteneur (*subscriptor*), pour développer chaque action de l'accusation. Si l'un des accusateurs concède à l'autre une partie de son temps, il parlera d'autant moins, et l'autre pourra parler d'autant plus, sans préjudice du temps qui lui est accordé à lui-même. L'accusé ou son défenseur auront, dans tous les cas, pour la défense, le même nombre d'heures, et en plus encore autant, que tous les accusateurs réunis, et cela pour chaque action de l'accusation.

Il est difficile de traduire avec précision le mot *delator*, appliqué au temps de Cicéron et de César. La *delatio nominis*, dans l'ancienne procédure romaine, correspondait à la Plainte, ou dénonciation du délit, et à l'indication du délinquant (voy. la loi *Repetundarum*, cap. I et seq. p. 596, 597 et 599 de mon *Enchirid.* et *cf. ibi* Klenze, Rudorff et Mommsen, sur les textes divers qu'ils ont publiés de ce monument). De là le *deferre nomen*, qu'on rencontre si souvent dans les ouvrages de Cicéron, où il se confond quelquefois avec la *postulatio* (voy. Nizolius, v[is] *Deferre* et *Delatio*). Le *delator* était quelquefois aussi le simple rapporteur de l'accusation, et c'est peut-être le sens qu'il a, dans notre chap. CII. — En matière fiscale, *deferre* avait le sens de révéler un droit du fisc (voy. le *de Jure fisci* et la *tabula Clesiana*, dans mon *Enchirid.* p. 142 et 645). Le *delator* avait une prime déterminée pour ces révélations. Sous l'empire le mot *delator* eut un sens odieux, qu'il n'avait pas sous la république; il devint synonyme de dénonciateur à gages de la police impériale, avec les *præmia* que la loi ancienne avait assurés aux *accusatores*, qui remplissaient alors l'office du ministère public de nos jours. Celui qui avait amplifié ces *præmia* était Pompée; son parti en reçut la punition. Sous les bons princes, sous Hadrien, sous les Antonins, le métier de *delator* fut flétri et souvent frappé de punitions exemplaires. Voy. le titre du *Digeste*, *De accusatoribus*, XLVIII, 2: et Cf. Rein, *Criminalrecht d. Röm.* p. 814 (1844); Platner, *Quæst. de j. crim. rom.* page 170 (1842); et Brisson, *Select. antiq.* III, 17, page 82 des *Opp. min.*

CIII. Quicumque in col(onia) Genet(iva) IIvir praef(ectus)ve i(ure) d(icundo) praerit, [eum] colon(os) · incolasque contributos quocumque tempore colon(iae) fin(ium) | [tu]endorum causa armatos educere decurion(es) cen(suerint, | quot m(aior) p(ars) qui tum aderunt decreverint, id e(i) s(ine) f(raude) s(ua) f(acere) l(iceto). [Ei]|que IIvir(o) aut [q]uem IIvir armatis praefecerit idem | ius eademque anim[a]dversio esto, uti tr(ibuno) mil(itum) p(opuli) R(omani) in | exercitu p(opuli) R(omani) est, itque e(i) s(ine) f(raude) s(ua) f(acere) l(iceto) i(us) p(otestas)que e(sto), dum it, quot | m(aior) p(ars) decurionum decreverit qui tum aderunt, fiat.

Remarquez ici les *contributi*, ceux que Pline appelle *Pagatim habitantes, in unum contributi*. Voy. le Forcellini de Bailey, V° *contributi*. Formaient-ils une classe à part dans les colonies? Je le croirais, appuyé d'Orelli, n° 3107, malgré le sens différent que M. Hübner donne à cette inscription, *loc. cit.* n° 2250. Cf. le même Hübner, *ibid.* p. 211.

CIIII. Qui limites decumanique intra fines c(oloniae) G(enetivae) deducti facti|que erunt, quaecumque fossae limitales in eo agro erunt, | qui iussu C. Caesaris dict(atoris) imp(eratoris) et lege Antonia senat(us)que | c(onsulto) pl(ebi)que sc(ito) ager datus atsignatus erit, ne quis limites | decumanosque opsaeptos neve quit immolitum neve | quit ibi opsaeptum habeto, neve eos arato, neve eis fossas | opturato neve opsaepito, quo minus suo itinere aqua | ire fluere possit. Si quis atversus ea quit fecerit, is in | res sing(ulas), quotienscumq(ue) fecerit, (sestertios mille) c(olonis) c(oloniae) G(enetivae) I(uliae) d(are) d(amnas) esto | eiusque pecun(iae) [q]ui volet petitio p(ersecutio)q(ue) esto [1].

[1] Legis Mamiliae Rosciae Pedvcaeae Allienae Fabiae, c. LIIII (p. 262, Lachm.). — Qui limites decumanique hac lege deducti | erunt, quaecumque fossae limites in eo agro erunt, | qui | ager hac lege datus adsignatus erit, ne quis eos limites| decumanosve obsaeptos neve quid in eis molitum neve | quid ibi oppositum habeto, neve eos arato, neve eis fossas | opturato neve qui saepito, quo minus suo itinere aqua | ire fluere possit. Si quis adversus ea quid fecerit, in | res singulas, quotienscumque fecerit, VIII.s colonis municipibusve eis, in quorum agro id factum erit, dare damnas esto, | pecuniae qui volet petitio hac lege esto.

CIII. Lorsque, dans la colonie de Genetiva, la majorité des décurions présents aura décidé qu'il y a lieu d'armer et de mettre en campagne les colons, résidents, ou agglomérés, pour défendre le territoire de la colonie, tout duumvir ou préfet préposé à la justice qui aura reçu le commandement de ces citoyens armés aura le droit de faire exécuter le décret de la curie, sans encourir aucune responsabilité. Le duumvir, ou celui qu'il aura préposé au commandement, exercera les mêmes droits et le même pouvoir disciplinaire qui sont accordés au tribun militaire dans l'armée romaine, et il sera à l'abri de toute recherche, pourvu qu'il se renferme dans les limites du mandat que lui aura donné la majorité des décurions.

Cette disposition pouvait bien avoir été particulière à la colonie de Genetiva, en raison de sa situation exceptionnelle, au milieu d'un pays insurgé de la veille. On ne signale aucun autre exemple de pareille loi municipale; mais il est permis de supposer qu'il s'en est produit ailleurs.

CIIII. Que nul dans le territoire de la colonie de Genetiva et dans les champs à elle assignés par l'ordre de César dictateur, empereur, et en exécution de la loi Antonia, des sénatus-consultes et des plébiscites, n'ose démolir, déplacer, supprimer les limites décumanes qui auront été tracées et posées, y passer la charrue, obstruer ou combler les fosses terminales qui auront été creusées, de manière à y empêcher le cours libre de l'eau. Les contrevenants seront punis, à chaque infraction, et au profit des colons de la colonie de Genetiva Julia, d'une amende de 1,000 sesterces, dont tout colon aura le droit de demander et poursuivre le payement.

Cette disposition du statut colonial de Genetiva offre la particularité remarquable de reproduire presque littéralement les dispositions d'un chapitre de la loi *Mamilia Roscia Peducea Aliena Fabia* dont le texte est rapporté ci-contre, et qu'on peut lire dans les *Rei agrariæ auctores* de Goesius, dans les *Gromatici* de Lachmann, ainsi que dans mon *Enchiridion juris rom.* p. 624; en observant que, dans la loi *Mamilia*, l'amende est au profit des colons seulement qui auront souffert de la contravention.

L'édit de Venafrum et un édit rapporté par Frontin, *De Aquæd.* n° 125, nous ont conservé des dispositions relatives au droit d'extraction et à l'expropriation des matériaux nécessaires pour les travaux d'utilité publique, dans les propriétés voisines, moyennant indemnité. Notre droit moderne a reproduit ces anciens règlements d'administration publique, observés dans les municipes romains. Cf. Berlanga, *loc. cit.* et Serrigny, *Droit pub. et adm. rom.* II, p. 227 et suiv.

CV. Si quis quem decurion(um) indignum loci aut ordinis de|curionatus esse dic[e]t, praeterquam quot libertinus | erit, et ab IIvir(o) postulabitur, uti de ea re iudici|um reddatur, IIvir, quo de ea re in ius aditum erit, | ius dicito iudiciaque reddito. Isque decurio, | qui iudicio condemnatus erit, postea decurio | ne esto neve in decurionibus sententiam dici|to neve IIvir(atum) neve aedilitatem petito neve | quis IIvir comitis suffragio eius rationem | habeto neve IIvir(um) neve aedilem renunti|ato neve renuntiari sinito.

CVI. Quicumque c(olonus) c(oloniae) G(enetivae) erit, quae iussu C. Caesaris dict(atoris) ded(ucta) | est, ne que[m] in ea col(onia) coetum conventum coniu|[*rationem*

(*desunt c. CVI finis, CVII — CXXII tota, CXXIII principium.*)

[CXXIII.] *IIvir ad quem de ea re in ius aditum erit, ubi judicibus, apud quos ea res agetur, maiori parti eorum planum factum non erit eum de quo judicium datum est decurionis loco indignum esse, eum* qui accusabitur ab his iudicibus eo iudicio absolvi | iubeto. Qui ita absolutus erit, quod iudicium [pr]aevari|cation(is) causa f[ac]tum non sit, is eo iudicio h(ac) l(ege) absolutus esto.

CXXIIII. Si quis decurio c(oloniae) G(enetivae) decurionem c(oloniae) G(enetivae) h(ac) l(ege) de indignitate ac|cusabit, eum[que] quem accusabit eo iudicio h(ac) l(ege) condemna|rit, is qui quem eo iudicio ex h(ac) l(ege) condemnarit, si volet | , in eius locum qui condemnatus erit sententiam dice|re, ex h(ac) l(ege) liceto itque eum s(ine) f(raude) s(ua) iure lege recteque fa|cere liceto, eiusque is locus in decurionibus sen|tentiae dicendae rogandae h(ac) l(ege) esto.

CV. Si quelqu'un prétend qu'un des décurions est indigne du titre de citoyen, ou de siéger dans la curie, pour autre cause que celle de son origine d'affranchi, et si le duumvir est saisi juridiquement, ce magistrat, ainsi investi de la connaissance de la cause, dira droit et rendra les jugements nécessaires. Le décurion condamné dans cette instance ne pourra plus faire partie de la curie, donner son avis parmi les décurions, ni briguer le duumvirat ou l'édilité. Les duumvirs ne devront plus tenir compte de son suffrage dans les comices, et, s'il était encore élu duumvir ou édile, le président des comices ne devrait ni le proclamer ni le laisser proclamer élu.

CVI. Quiconque sera colon de la colonie de Genetiva, qui a été fondée par ordre de C. César dictateur, ne devra tenir, dans cette colonie, ni assemblée secrète, ni réunion illicite, ni former de conjuration.....

Une loi Visellia, différente de celle que relate l'inscription de Toulouse (*Corp. insc. lat. Ber.* I, 593), mais mentionnée au *Cod. Théodos.* IX, 20, et surtout au *Code de Just.* IX, 21, avait exclu les affranchis du décurionat et autres honneurs municipaux. Du moins, Dioclétien s'en est prévalu, dans son inflexible administration. Cf. loi I, *Cod. Just.* X, 32. Mais César avait peuplé d'affranchis ses colonies d'Espagne et d'Afrique, et leur avait conféré les aptitudes municipales. Au temps des lois de Malaga, il n'en était déjà plus ainsi. Cf. Rosin, *Antiq. Rom.* p. 628 (1743).

Sur ce chap. CVI, voy. le sénatus-consulte des Bacchanales, dans le *Corp. insc. lat.* de Berlin, t. I, p. 196, et le fr. I, d'Ulpien, *Ad legem juliam majestatis*, car il s'agit bien ici du crime de majesté. Ajoutez le fr. 4 du J. C[te] Scævola, *ibid.*

La fin de ce chap. manque, ainsi que les chap. CVII à CXXII, et le commencement du chap. CXXIII.

CXXIII. *Le duumvir saisi d'une accusation d'indignité portée contre un décurion, si la majorité des juges institués pour en connaître estime l'accusation non justifiée*, devra leur donner l'ordre d'absoudre l'accusé. Le décurion ainsi absous par un jugement non suspect de prévarication devra être définitivement renvoyé de l'accusation en vertu de la présente loi.

CXXIIII. Si un décurion de la colonie de Genetiva en accuse un autre d'indignité et obtient contre lui jugement de condamnation, il pourra, s'il le veut (*et s'il occupe un siége inférieur dans la curie*), prendre, en vertu de la présente loi, et sans fraude ni reproche, la place de celui qu'il a fait condamner, et y donner régulièrement son avis, au rang du condamné, lequel rang sera désormais celui que la présente loi attribue à l'accusateur, quand on recueillera les opinions et les suffrages.

On trouve ici une application nouvelle et curieuse du système des lois romaines sur les *præmia delatorum* ou *accusatorum*, système que nous connaissions déjà par un chapitre malheureusement tronqué de la célèbre loi *Repetundarum* (*Servilia? Acilia?*), ce qui a donné lieu à Klenze, à M. Rudorff et à M. Mommsen, d'en proposer des restitutions différentes. Voy. Cicéron, *pro Balbo*, 23, 24; Klenze, sur le chap. XXIV de son texte des fragments de la loi *Servilia* (1825, in-4°), et Mommsen, dans le

CXXV. Quicumque locus ludis decurionibus datus [at]signatus | relictusve erit, ex quo loco decuriones ludos spectare | o(portebit), ne quis in eo loco, nisi qui tum decurio c(oloniae) G(enetivae) erit qui(ve) tum magist(r)atus imperium potestatemve colono(r)um [ ] | suffragio geret iussuque C. Caesaris dict(atoris) co(n)s(ulis) prove co(n)s(ule) habebit, quive pro quo imperio potestateve tum | in col(onia) Gen(etiva) erit, quibusque locus in decurionum loco [ ] ex d(ecreto) d(ecurionum) col(oniae) Gen(etivae) d(ari) o(portebit), quod decuriones de[c](r)everint, cum non minus | dimidia pars decurionum adfuerit cum e(a) r(es) consulta erit. | Ne quis praeter eos, qui s(upra) s(cripti) s(unt), qui locus decurionibus da(tus atsignatus relictusve erit, in eo loco sedeto neve | quis alium in ea loca sessum ducito neve sessum [d](uci | iubeto s(c)(iens) d(olo) m(alo). Si quis adversu[s] ea sederit sc(iens) d(olo) m(alo) (si)ve | quis atversus ea sessum duxerit ducive iusserit sc(iens) d(olo) malo, | is in res sing(ulas), quotienscumque quit d(e) e(a) r(e) atversus ea | fecerit, (sestertium V milia) c(olonis) c(oloniae) G(enetivae) I(uliae) d(are) d(amnas) esto, eiusque pecuniae [q]ui eorum | volet reciperatorio iudicio aput IIvir(um), praef(ectum)ve actio petitio persecutio ex [h](ac) l(ege) i(us) potest(as)que e(sto).

CXXVI. IIvir, aed(ilis), praef(ectus) quicumque c(oloniae) G(enetivae) I(uliae) ludos scaenicos faciet, si|ve quis alius c(oloniae) G(enetivae) I(uliae) ludos scaenicos faciet, colonos Gene[t]i vos incolasque hospites[que] atventoresque ita sessum du(cito), ita locum dato distribuito atsignato, uti d(e) e(a) r(e) de | eo loco dando atsignando decuriones, cum non min(us) L decuriones, cum e(a) r(es) c(onsuletur), in decurionibus adfuerint, | decreverint statuerint s(ine) do(lo) m(alo). Quot ita ab decurionib(us) de loco dando atsignando statu[tum] decretum erit, | it h(ac) l(ege) i(us) r(atum)q(ue) esto. Neve is qui ludos faciet aliter aliove | modo sessum ducito neve duci iubeto neve locum dato | ne[ve] dari iubeto neve locum attribuito neve attribui | iubeto neve locum atsignato neve atsignari iubeto ne(ve quit facito, qu[o] aliter aliove modo, adque uti | locus datus atsignatus attributusve erit, sedeant, ne ve facito, quo quis alieno loco sedeat, sc(iens) d(olo) m(alo). Qui atver(sus ea fecerit, is in re[s] singulas, quotien[sc]umque quit | atversus ea fecerit, (sestertium V milia) c(olonis) c(oloniae) G(enetivae) I(uliae) d(are) d(amnas) e(sto) eiu[squ]e pecuni(ae [q]ui volet rec(iperatorio) iudicio aput IIvir(um) pr[a]ef(ectum)ve actio pe|titio persecutioque h(ac) l(ege) ius potestasque esto.

CXXVII. Quicumque ludi scaenici c(oloniae) G(enetivae) I(uliae) fient,

Corpus insc. latin. de Berlin, sur le chap. xxvi des mêmes fragments, page 70. On peut voir, dans une inscription de Canusium (Mommsen, *Insc. neap.* 635), les rangs divers des décurions, dans l'*Ordo*, en raison de leur origine et de leur qualité.

CXXV. Quand il aura été donné, assigné ou réservé aux décurions, dans les jeux publics, une place d'où ces derniers devront assister au spectacle des jeux, nul ne pourra siéger en ce lieu, s'il n'est décurion actuellement en charge de la colonie de Genetiva, s'il n'est magistrat de la colonie ayant l'*imperium* et la *potestas*, par le suffrage des colons, ou par décret de C. César dictateur, consul ou proconsul, ou s'il n'est du nombre de ceux auxquels une place parmi les décurions a été attribuée en vertu d'une décision de la curie de Genetiva, rendue à la majorité des voix, en une séance ou la proposition aura été faite en présence de la moitié des décurions au moins. Nul, excepté ceux qui viennent d'être nommés, ne pourra prendre siége dans les places réservées dont il s'agit; nul étranger ne pourra y être introduit par les décurions ou magistrats, et toute disposition contraire prise sciemment est interdite. Les contrevenants encourront, à chaque infraction commise volontairement, une amende de 5,000 sesterces, au profit de la colonie de Genetiva Julia, et de cette amende qui voudra pourra poursuivre la condamnation et le payement, par instance récupératoire, portée devant le duumvir ou le préfet chargé de la justice, en exécution de la présente loi.

C'est à partir de ce chap. cxxv (3[e] table) qu'on peut surtout soupçonner des interpolations ou corrections postérieures. Comme elles sont de peu d'importance, je n'en ai pas tenu compte. On les trouvera indiquées, avec sagacité, dans l'*Ephemeris*.

CXXVI. Tout duumvir, édile, préfet de la colonie de Genetiva Julia, qui donnera des jeux scéniques, et toute autre personne de la colonie qui donnera des spectacles de ce genre, fera placer les colons génétivains, les étrangers résidents ou de passage, et les personnes reçues à titre hospitalier, selon les dispositions arrêtées pour la distribution des places, par un règlement des décurions, délibéré, à bonne intention, par cinquante membres présents au moins. Ce que les décurions auront réglé à cet égard aura la force de la présente loi. Celui qui fera donner les jeux ne devra pas, le sachant, et de mauvaise foi, conduire ni faire conduire, placer ni faire placer les assistants à un autre siége que celui qui aura été ainsi fixé, ni faire mettre personne à la place d'autrui, à peine, pour chaque contrevenant, de 5,000 sesterces d'amende, payables à la colonie, et qui pourront, en vertu de la présente loi, être demandés et poursuivis par toute personne, par-devant le duumvir ou le préfet, et en instance recupératoire.

CXXVII. Nul ne pourra, dans les jeux scéniques représentés dans cette

ne quis in or|chestram ludorum spectandor(um) causa praeter mag(istratus) | prove mag(istratu) p(opuli) R(omani) quive i(ure) d(icundo) pr(aerit) [e]t si quis senator p(opuli) R(omani) est erit | fuerit et si quis senatoris f(ilius) p(o-puli) R(omani) est erit fuerit et si | quis praef(ectus) fabrum eius mag(istratus) prove magistrat[u], | qui provinc(iarum) Hispaniar(um) ulteriorem Baeticae pra|erit obtinebit, er[i]t et quos ex h(ac) l(ege) decurion(um) loco | decurio-nem sedere oportet oportebit. Praeter eos | qui s(upra) s(cripti) s(unt) ne quis in orchestram ludorum | spectandorum causa sedeto neve quisque mag(is-tratus) prove mag(istratu) | p(opuli) R(omani) q(ui) i(ure) d(icundo) p(raerit) ducito neve quem quis sessum ducito | neve in eo loco sedere sinito, uti q(uod) r(ecte) f(actum) e(sse) [v(olet)] s(ine) d(olo) m(alo).

CXXVIII. II(vir) aed(ilis) praef(ectus) c(oloniae) G(enetivae) I(uliae) quicum-que erit, is suo quoque anno mag(istratu) | imperioq(ue) facito curato, quod eius fieri poterit, | u(ti) q(uod) r(ecte) f(actum) e(sse) v(olet) s(ine) d(olo) m(alo), mag(istri) ad fana templa delubra, que[m] | ad modum decuriones censue-rin[t], suo qu[o]|que anno fiant e[i]qu[e] d(ecurionum) d(ecreto) suo quo-que anno | ludos circenses, sacr[i]ficia, pulvinariaque | facienda curent, que[m] ad modum quitquit de iis | rebus mag(istris) creandis, [lu]dis circen-sibus facien|dis, sacrificiis procu[r]andis, pulvinaribus fa|ciendis decuriones statuerint decreverint, | ea omnia ita fiant. Deque iis omnibus rebus | quae s(upra) s(cripta) s(unt) quotcumque decuriones statuerint | decreverint, it ius ratumque esto, eiq(ue) omnes, | at quos ea res pertinebit, quot quemque eorum | ex h(ac) l(ege) facere opo[r]tebit, faciunto s(ine) d(olo) m(alo). Si quis | atversus ea fecerit, quotiensque quit atver|sus ea fecerit, (sestertium X

colonie de Genetiva Julia, prendre place à l'orchestre, pour y jouir du spectacle des jeux, à l'exception des magistrats du peuple romain, de leurs délégués, du magistrat chargé de rendre la justice dans cette colonie, de ceux qui auront été ou seront actuellement sénateurs du peuple romain, de leurs fils en puissance ou émancipés, du préfet des ouvriers (*præfectus fabrum*), relevant du magistrat qui administre la province ultérieure des Espagnes (la Bétique), et de ceux qui, en vertu de la présente loi, ont le droit de prendre siége en qualité de décurions ou en leur lieu. A l'exception des personnes dénommées ci-dessus, nul ne pourra prendre place à l'orchestre pour le spectacle des jeux, et le magistrat romain lui-même qui aura la juridiction en partage, ou son délégué, ne pourront conduire avec eux, ni faire conduire, ni permettre qu'on conduise à l'orchestre aucun individu non désigné; le tout sera exécuté sans fraude ni mauvais vouloir.

Voyez, sur le *præfectus fabrum*, une excellente et courte dissertation d'Hagenbuch, dans la collection d'inscriptions d'Orelli, n° 3428. C'était une charge tantôt militaire, tantôt civile, tantôt publique, tantôt municipale. Dans l'armée, c'était l'officier qui dirigeait et commandait les armuriers, charpentiers, mécaniciens, constructeurs de machines, etc. Végèce et César mentionnent cet emploi. Il s'agit probablement ici d'un *præfectus fabrum* de ce genre. Dans la vie civile, on donnait le même nom aux chefs d'atelier ou de corporation, dont le travail se rapprochait des précédents ouvriers.

Les dispositions des chap. CXXVI et CXXVII sont conformes à tous les documents que l'antiquité nous a transmis sur ce point. Les sénateurs romains avaient, sous l'influence des Scipions, obtenu une place distinguée dans les spectacles, et les lois *Roscia* et *Julia theatralis* accordèrent, dans une certaine mesure, le même honneur à l'ordre des chevaliers, qui jusqu'alors avait été confondu dans la foule. Voy. Rosinus, *Antiq. Rom.* p. 600, édit. de 1743. M. Mommsen a réuni, sur ce point, d'abondants témoignages, p. 130, 131 de l'*Ephemeris*, II. Cf. Friedländer, *Sittengesch. Roms.* II, p. 165 (1861). Les mêmes distinctions avaient été introduites dans les municipes et colonies.

CXXVIII. Quiconque sera duumvir, édile ou préfet dans la colonie de Genetiva Julia, devra prendre soin, pendant l'année de sa magistrature, et dans la mesure de ce qui lui sera régulièrement et de bonne foi possible, des temples et lieux consacrés, et veiller sur les préposés à ce service, ainsi que sur l'exécution des décrets votés à cet égard par les décurions. Ils devront aussi, pendant leur magistrature, aviser à ce qu'il y ait, chaque année, des jeux dans le cirque, des sacrifices publics, des banquets religieux, et à ce que des préposés y soient nommés, en se conformant aux décrets qui seront, à cet égard, rendus par les décurions. Tout ce qu'auront prescrit, à ce sujet, ces décurions, aura l'autorité de la présente loi, et tous qu'il appartiendra devront exactement et sans fraude y obéir. Quiconque y aura contrevenu encourra, pour chaque infraction, et au profit des colons de la colonie de Genetiva Julia, une amende de 10,000 sesterces, dont le payement pourra être poursuivi par

milia) c(olonis, c(oloniae) G(enetivae) I(uliae) d(are) d(amnas) e(sto) eiusque pecun(iae) | [q]ui eorum volet rec(iperatorio) iudic(io) aput IIvir (um) | praef(ectum)[ve] actio petitio persecutioq(ue e(x) h(ac) l(ege) | ius pot(estas) esto.

CXXIX. IIvir i, aediles praefect(us) c(oloniae) G(enetivae) I(uliae) quicumqu[e] erunt decurionesq(ue) c(oloniae) G(enetivae) I(uliae) qui(cumq[u]e erunt, ei omnes d(ecurionum) d(ecretis) diligenter parento optemperanto s(ine) d(olo) m(alo) fa(ciuntoque uti quot [que]mq(ue eor(um) decurionum d(ecreto) agere facere o(portebit) ea om|nia agant faciant, uti q(uod) r(ecte) f(actum) e(sse) v(olet) s(ine) d(olo) m(alo). Si quis ita non fecerit sive quit atver|sus ea fecerit sc(iens) d(olo) m(alo), is in res sing(ulas sestertium X milia) [c(olonis)] c(oloniae) G(enetivae) I(uliae) d(are) d(amnas) esto, eiusque pecuniae [q]ui | [eo]-r(um) volet rec(iperatorio) iudic(io) aput IIvir(um) praef(ectum)ve actio petitio persecutioque ex h(ac) l(ege) | ius potestasque e(sto).

CXXX. Ne quis IIvir aed(ilis) praef(ectus) c(oloniae) G(enetivae) I(uliae) quicunque erit ad decurion(es) c(oloniae) G(enetivae) referto neve decurion(es) | consulito neve d(ecretum) d(ecurionum) facito neve d(e) e(a) r(e) in tabulas p(ublicas) referto neve referri iubeto | neve quis decur(io) d(e) e(a) r(e), q(ua) d(e) r(e) a(getur), in decurionib(us) sententiam dicito neve d(ecretum) d(ecurionum) scri bito, neve in tabulas pu[b]licas referto, neve referundum curato, quo quis | senator senatorisve f(ilius) p(opuli) R(omani) c(oloniae) G(enetivae) patronus atoptetur sumatur fiat nisi de tri um partium [d(ecurionum)] sent(ia) per tabellam facito et nisi de eo homine, de quo | tum referetur consuletu[r, d(ecretum)] d(ecurionum) fiat, qui, cum e(a) r(es) a(getur), in Italiam sine imperio privatus | erit. Si quis adversus ea ad [dec]uriones rettulerit d(ecurionum)ve d(ecretum) fecerit faciendumve | curaverit inve tabulas p[ublicas] rettulerit referrive iusserit sive quis in decurionib(us) | sententiam di[x]erit d(ecurionum)ve [d(ecretum) scrips]erit in[ve] tabulas publicas rettulerit referendumve | curaverit, in res sing(ulas) quo[tienscu]mque quit atversus ea fecerit, [is] s(estertium C milia) c(olonis) c(oloniae) G(enetivae) I(uliae) | d(are) d(amnas) e(sto), eiusque pecuniae [q]ui [eor(um) vole]t rec(iperatorio] iudic(io) aput IIvir(um) interregem praef(ectum) actio | petitio persecutioqu[e ex h(ac) l(ege) i(us) pot]estasque e(sto).

CXXXI. Neve quis IIvir aed(ilis) praef(ectus) [c(oloniae) G(enetivae) I(uliae) quicu]mque erit ad decuriones c(oloniae G(enetivae) referto neve d(ecuriones) con||sulito neve d(ecretum) d(ecurionum) facito neve d(e) e(a) r(e) in tabulas publicas referto neve referri iubeto | neve quis decurio d(e) e(a) r(e) in decurionib(us) sententiam dicito neve d(ecretum) d(ecurionum) scribito ne(ve in tabulas publicas referto neve referundum curato, quo quis senator | senatori[s]ve f(ilius) p(opuli) R(omani) c(oloniae)

qui voudra, et par voie d'instance récupératoire, auprès du duumvir ou du préfet, en vertu de la présente loi.

Les calendriers qui nous sont parvenus soit de la ville de Rome même, soit des municipes, sont remplis d'indications de *Feriæ*, du genre de celles dont il s'agit ici. Voy. le *Corp. inscr. lat.* de Berlin, t. I, p. 298-357.

CXXIX. Les duumvirs, édiles et préfets de la colonie de Genetiva Julia, ainsi que les décurions de cette même colonie, devront se conformer exactement aux décrets de la curie, et veilleront, avec diligence et fidélité, à leur observation régulière. Tout manquement volontaire à cette prescription sera puni, pour chaque contravention, d'une amende de 10,000 sesterces, en faveur des colons de cette colonie, dont celui d'entre eux qui voudra aura droit de poursuivre le payement, par la voie d'un *judicium recuperatorium*, comme dessus, auprès du duumvir ou préfet, en vertu de la présente loi.

CXXX. Nul duumvir, édile ou préfet de la colonie de Genetiva Julia, ne pourra proposer, rapporter, au conseil de la curie, ni souffrir qu'on propose ou rapporte, encore moins faire proposer ou porter sur les tables publiques, et nul décurion ne pourra voter, souscrire, rapporter, rédiger, inscrire ni faire inscrire sur les registres publics, aucun décret municipal portant adoption d'un sénateur romain, ou d'un fils de sénateur, en qualité de patrons de la colonie, à moins que les trois quarts des décurions au moins n'aient concouru par leur vote favorable, et au scrutin secret, à cette décision, et à moins qu'il ne s'agisse d'un personnage qui, au moment du rapport de la proposition ou de la discussion du décret, n'exerce aucun grand pouvoir public romain, et qui vive en Italie comme personne privée. Quiconque aura pris part à l'infraction de cette loi sera puni, pour chaque contravention, d'une amende de 100,000 sesterces, au profit des colons de la colonie, et celui d'entre eux qui voudra pourra poursuivre le payement de cette amende auprès des duumvirs, de l'interroi ou du préfet, et il y sera statué par jugement de recupérateurs, en exécution de la présente loi.

La mention ici faite d'un *interrex* de la colonie n'est probablement pas contemporaine de César.

CXXXI. Nul duumvir, édile ou préfet de la colonie de Genetiva Julia, quel qu'il soit, ne devra proposer aux décurions, ni leur rapporter ou faire décréter le choix d'un sénateur, ou fils de sénateur du peuple romain, pour lui décerner par adoption l'hospitalité, ou la tessère hospitalière, dans la colonie de Genetiva Julia, ni consulter la curie sur cette candidature, ni faire exécuter le décret qui l'aurait admise, ni consigner ce décret sur les registres publics ou l'y faire inscrire, ni opiner dans la curie sur telle question,

G(enetivae) I(uliae(hospes atoptetur, hospitium tesser[a]ve hospitalis cum | quo fi[at, n]isi de maioris p(artis) decurionum sententia per tabellam facito et nisi | de eo [h]omine, de quo tum referetur consuletur, d(ecretum) d(ecurionum) fiat, qui, cum e(a) r(es) a(getur) in Italiam | sine imperio privatus erit. Si quis adversus ea ad decuriones rettulerit d(ecretum)ve | d(ecurionum) fe[c]erit faciendumve curaverit inve tabulas publicas rettulerit ref[e]rrive iusserit sive quis in decurionibus sententiam dixerit d(ecretum)ve d(ecurionum) | scripserit in[ve] tabul(as) public(as) rettulerit referendumve curaverit, | [i]s in res sing(ulas), quotienscumque quit atversus ea fecerit, (sestertium X milia) c(olonis) c(oloniae) | G(enetivae) Iuliae d(are) d(amnas) e(sto), eiusque pecuniae [q]ui eorum volet recu(peratorio) iudic(io) | aput IIvir(um) pra[e]f(ectum)ve actio petitio persecutioque h(ac) l(ege) ius potest(as) que esto.

CXXXII. Ne quis in c(olonia) G(enetiva) post h(anc) l(egem) datam petitor kandidatus, | quicumque in c(olonia) G(enetiva) I(ulia) mag(istratum) petet, [m]agistratu[s] peten|di causa in eo anno, quo quisque anno petitor | kandidatus mag(istratum) petet petiturusve erit, mag(istratus) pe|tendi convivia facito neve at cenam que[m] vocato neve convivium habeto neve facito sc(iens) d(olo) m(alo), | quo qui[s] suae petitionis causa convi[vi]um habeat | ad cenamve que[m] vocet, praeter dum quod ip|se kandidatus petitor in eo anno, [quo] mag(istratum) petat, | vocar[it] dum [taxat in] dies sing(ulos) h(ominum) VIIII convi[vi]um | habeto, si volet, s(ine) d(olo) m(alo). Neve quis petitor kandidatus | donum munus aliudve quit det largiatur peti|tionis causa sc(iens) d(olo) m(alo). Neve quis alterius petitionis | causa convivia facito neve quem ad cenam voca|to neve convivium habeto, neve quis alterius pe|titionis causa cui quit d[on]um munus aliutve qu[it] dato donato largito sc(iens) d(olo) m(alo). Si quis atversus ea | fecerit, (sestertium V milia) c(olonis) c(oloniae) G(enetivae) I(uliae) d(are) d(amnas) e(sto), eiusque pecuniae [q]ui eor(um) | volet rec(uperatorio) iudic(io) aput IIvir(um) praef(ectum)[ve] actio petitio per|sec(utio)que ex h(ac) l(ege) i(us) potest(as)que esto.

ni rédiger ou faire rédiger par écrit semblable décret, ni en consigner le rapport sur les tables publiques, ni l'y faire consigner, à moins que la majorité des décurions inscrits ne soit présente à la délibération, et n'ait voté au scrutin secret, comme aussi qu'il ne s'agisse d'un personnage qui, au moment de la proposition, du rapport ou du vote du décret, ne soit éloigné de la vie privée par aucune participation aux pouvoirs publics, en Italie. Le tout à peine de 10,000 sesterces d'amende, pour chaque contravention, au profit des colons de la colonie de Genetiva Julia; de laquelle amende celui des colons qui voudra pourra poursuivre l'exaction, par instance récupératoire, auprès du duumvir ou préfet, en exécution de la présente loi.

Ce chapitre CXXXI ajoute à nos connaissances sur la question encore obscure de l'*hospitium*, chez les anciens. Voy. les commentateurs de Cicéron, sur le *pro Balbo*, 18, 41, et Hübner, sur le n° 2633 du t. II, du *Corpus incript. lat.* Voy. aussi un savant *excursus* de M. le Cer Alexandre, sur le droit d'hospitalité et de clientèle à Rome, dans le tome IV, page 397 et suiv. de sa traduction de l'*Histoire romaine* de M. Mommsen. De la métropole, l'*Hospitium* avait passé dans les colonies, avec des caractères à peu près identiques, et les populations indépendantes elles-mêmes en reproduisent l'image, dans l'inscription que nous venons d'indiquer.

CXXXII. Nul, dans la colonie de Genetiva, briguant les suffrages publics, et se portant candidat à une magistrature, après la publication de cette loi, ne devra donner à manger, dans l'intérêt de sa candidature, pendant l'année qui précédera l'élection, soit en festins publics, soit en festins particuliers, ni faire donner des repas de ce genre, par autrui, à cette intention, à moins qu'il ne s'agisse seulement, pendant ce temps de candidature, d'invitations privées, données d'un jour à l'autre, à neuf personnes à la fois, tout au plus, et sans idée de corruption. Tout présent, toute largesse, toute générosité suspecte, sont également interdits aux candidats. Il est encore défendu à toute personne de donner des repas publics ou particuliers, à l'intention de la candidature d'autrui, de pratiquer des libéralités, de faire des largesses ou présents, à mauvais escient, dans la même vue. Le tout à peine de 5,000 sesterces d'amende au profit des colons de la colonie de Genetiva Julia, de laquelle amende, celui des colons qui voudra pourra poursuivre le payement, auprès du duumvir ou du préfet, qui institueront un *judicium* de récupérateurs, à cet effet, en exécution de la présente loi.

Le présent chapitre nous donne une loi municipale *de ambitu*. Il y en avait quelques mots dans la table d'Héraclée (p. 206, du *Corpus* de Berlin). Mais on remarque, dans le texte latin de notre chapitre CXXXII, une ambiguïté de rédaction qui n'échappera point à l'intelligence du lecteur; elle est relative à l'intervalle de temps pendant lequel les séductions de la générosité demeuraient interdites aux candidats. La loi Tullia de Cicéron les prohibait à Rome pendant les deux années de la *petitio*. C'est Cicéron qui nous l'apprend lui-même, *in Vatinium*, XV, 31, Nobbe: *Quare*, dit-il à son adversaire, *quum ego legem tulerim de ambitu..... tu eam esse legem non putes?.... quum mea lex delucide vetet : Biennio, quo quis petat, petiturus*

CXXXIII. Qui col(oni) Gen(etivi) Iul(ienses) h(ac) l(ege) sunt erunt, eorum omnium uxo|res, quae in c(olonia) G(enetiva) I(ulia) h(ac) l(ege) sunt, eae mulieres legibus c(oloniae) G(enetivae) I(uliae) vi|rique parento iuraque ex h(ac) l(ege), quaecumque in | hac lege scripta sunt, omnium rerum ex h(ac) l(ege) hab[en]|to s(ine) d(olo) m(alo).

CXXXIIII. Ne quis IIvir aedil(is) praefectus c(oloniae) G(enetivae), quicumque erit, post | h(anc) l(egem) ad decuriones c(oloniae) G(enetivae) referto neve decuriones consu|lito neve d(ecretum) d(ecurionum) facito neve d(e) e(a) r(e) in tabulas publicas re|ferto neve referri iubeto neve quis decurio, cum e(a) | r(es) a(getur), in decurionibus sententiam dicito neve d(ecretum) d(ecurionum) | scribito neve in tabulas publicas referto nev[e re]|ferundum curato, quo cui pecunia publica a[liutve] | quid honoris habendi causa munerisve d[andi pol]|licendi [prove] statua danda ponenda detur do[*netur*. .

. . . .

Nota. Le simple trait | indique la séparation des lignes sur les bronzes; la parenthèse ( ) indique une restitution de mot d'après les sigles; les deux crochets [ ] indiquent un supplément de lettres vacantes dans le texte.

VE SIT, GLADIATORES DARE, etc.? Or notre chapitre peut sembler d'abord confirmer cette étendue de l'interdiction biennale, quand il dit : *Anno quo quis petat petiturus ve sit*. Mais le rédacteur se ravise bientôt, en restreignant la prohibition à l'année *quo quis magistratum petet*. Il y a probablement ici une nouvelle altération intentionnelle, par interpolation du texte de César. J'ai cru me conformer à la pensée dernière de la loi coloniale dans la traduction que j'ai adoptée.

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai déjà dit de la limite, qui, dans la pratique électorale de ce temps, séparait le *convivium publicum* du *convivium privatum*.

CXXXIII. Les femmes mariées de tous les colons présents et à venir de la colonie de Genetiva Julia, et qui vivent actuellement sous sa loi, seront tenues d'observer les prescriptions de la loi actuelle, et participeront à la jouissance des droits qu'elle confère à leurs époux, sans fraude ni abus, dans son ensemble et ses détails.

Il s'agit ici de femmes mariées, d'origine étrangère à la colonie. Nous avons, à ce sujet, la trace d'un rescrit d'Antonin et de Verus, où il était dit que : *Mulieres... incolas ejusdem civitatis videri, cujus maritus est*. Fr. 38, § 3, *Dig*. 50, 1, *Ad municipalem*.

CXXXIIII. Nul duumvir, édile ou préfet de la colonie de Genetiva, ne pourra, dans le présent, ni à l'avenir, proposer aux décurions de la colonie d'employer une somme quelconque de deniers publics à rémunérer leurs charges, ni à leur rendre des honneurs publics, ni à leur ériger des statues, en reconnaissance de leurs services. Il leur est interdit d'en solliciter la promesse, de consulter les décurions sur de semblables demandes, d'en rapporter ou d'en faire rapporter la proposition, d'en provoquer le décret, ni de le faire consigner dans les registres publics. Il est pareillement interdit aux décurions d'opiner sur de pareilles questions, d'en encourager le rapport, d'en voter le décret, ni de se prêter à le rédiger par écrit ou à le publier..........

....

Nous avons au *Digeste* deux fragments, l'un du jurisconsulte Paul, l'autre d'Ulpien, qui sont relatifs aux prohibitions de notre chapitre CXXXIV, et qui les confirment. Le texte de Paul est au liv. XXX, *De legat*. I, loi 122, *princ.*; le texte d'Ulpien est au liv. L, tit. 9, loi 4, *De decretis ab ordine faciendis*. On trouve encore ici une réaction provinciale contre la facilité abusive avec laquelle la métropole avait prodigué ces distinctions, dont le témoignage est fourni par les auteurs latins. Je ne citerai que Valère Maxime, IV, 1, 6, p. 329, Torren. : *Voluerunt illi* (*Africano majori*) *statuas in comitio, in rostris, in curia, in ipsa denique Jovis optimi maximi cella ponere*. L'épigraphie municipale des temps postérieurs abonde néanmoins en manifestations de gratitude, du genre de celles que César fait ici prohiber.

Ch. GIRAUD.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Dans sa séance du lundi 18 mai, l'Académie des sciences a élu M. Tchébychef, de Saint-Pétersbourg, à la place d'associé étranger laissée vacante par le décès de M. de la Rive.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du samedi 23 mai, l'Académie des beaux-arts a élu M. le vicomte Henri de Laborde à la place de secrétaire perpétuel vacante par le décès de M. Beulé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Lettres de madame Swetchine, publiées par le comte de Falloux, de l'Académie française. Quatrième édition. Angers, imprimerie de P. Lachèse; Paris, librairie de Didier, 1873, 3 volumes in-12 de VIII-635, 543 et 539 pages. — Ces trois volumes complètent l'édition définitive des *Œuvres de madame Swetchine*. Les *Lettres* ont paru pour la première fois en 1861; elles formaient alors deux volumes. Un troisième volume, composé de *Lettres inédites*, fut publié par M. de Falloux en 1867. Au moment de les publier de nouveau, l'éminent éditeur a dû se demander s'il adopterait l'ordre chronologique, ou s'il classerait ensemble les lettres adressées à une même personne. Il s'est arrêté avec raison à ce dernier parti. Le classement par date eût évité quelques répétitions et dispensé le lecteur d'un certain travail de mémoire; mais il aurait eu l'inconvénient de morceler la pensée et d'en faire dis-

paraître l'unité. Sacrifier à l'intérêt chronologique cet intérêt moral lui eût semblé, dit-il (p. II), une sorte de profanation. Ces nouveaux volumes, en effet, nous rendent Mme Swetchine sous un aspect encore plus intime que ses *Œuvres*, pensées recueillies pour elle seule, mais enfin, dans une certaine mesure, méditées et formulées; ses lettres nous montrent ses sentiments mêmes, dans leur forme absolument spontanée, et répondant à l'effusion également confiante des cœurs qui s'ouvraient à elle. Bien qu'inspirée par un sentiment dominant, l'amour des âmes et la préoccupation constante de les consoler, de les relever, de les guider vers la perfection, Mme Swetchine ne parle jamais une langue banale; avec une habileté ou plutôt avec une condescendance merveilleuse, elle savait se placer au point de vue de chacun de ceux avec qui elle s'entretenait, de sorte qu'à la fin de chaque série de lettres la physionomie du correspondant se dessine aux yeux du lecteur presque aussi distincte que la physionomie de Mme Swetchine elle-même.

Le premier volume se compose presque uniquement des lettres adressées à Mme Roxandre Stourdza, comtesse Edling, et à la comtesse de Nesselrode, femme du célèbre ministre des affaires étrangères de Russie. Chacune de ces deux correspondances, de beaucoup les plus étendues de toutes, forme un recueil de plus de 300 pages. Dans le second volume se trouvent des lettres écrites à divers correspondants, dont quelques-uns ont gardé l'anonyme; nous citerons, entre autres, celles qui sont adressées à Mlle de Virieu, à la marquise de Pastoret, à la duchesse de la Rochefoucauld, à la duchesse d'Hamilton, à Mme Augustus Craven.

Le troisième volume comprend, avec plusieurs autres, les lettres à M. de Montalembert, à Édouard Turquéty, au marquis de la Bourdonnaye, au vicomte de Melun, à la princesse Alexis Galitzin, au P. Gagarin, à Dom Guéranger, et, enfin, à M. de Tocqueville, le seul correspondant de Mme Swetchine dont les lettres soient reproduites dans ce recueil. On sait que sa correspondance avec le P. Lacordaire a été publiée séparément par le même éditeur.

Les lettres de Mme Swetchine resteront dans la littérature française comme l'œuvre d'un de nos moralistes les plus exquis. Ce n'est pas qu'elle ait songé à dogmatiser et à élever un monument pour l'instruction de la postérité; mais la sollicitude d'une affection sincère, une conscience toujours éveillée, une attention toujours soutenue, inspirant et secondant sa rare sagacité, elle s'élève souvent, comme à l'insu d'elle-même, aux méditations les plus hautes, aux aperçus les plus fins, aux consolations les plus efficaces. « C'est ainsi qu'au bout d'une longue vie, dit M. de Falloux dans « sa préface (p. III), grâce à une analyse continuelle portée sur un si grand nombre « de peines ou de joies vivement ressenties, l'ensemble d'une si tendre investigation « devient non-seulement le reflet de telle ou telle âme, mais l'image de l'âme hu- « maine tout entière. » Si le monde des âmes était le vrai domaine de Mme Swetchine, elle ne laissait pas de jeter sur le monde politique un coup d'œil attentif et d'une singulière justesse. La première de ces lettres est de 1809, la dernière de 1857. Pendant ce demi-siècle, ses appréciations sur l'Empire, la Restauration, le gouvernement de Juillet, la République de 1848, le second Empire, sont également marquées au coin du bon sens et de la modération, et souvent l'avenir a justifié les prévisions qu'elle y exprimait. Ses jugements sur les hommes n'y manquent point non plus, tracés en passant d'une main délicate et ferme. M. de Falloux a joint à la correspondance de Mme Swetchine des notes, pour la plupart très-courtes, mais dont quelques-unes, comme la notice sur le comte de Virieu et celle sur le marquis de la Bourdonnaye, sont, ainsi que sa préface, des morceaux achevés. On pourra regretter que certains passages particulièrement intéressants des lettres,

cités dans la *Vie*, n'aient pas été, pour la commodité du lecteur, reproduits à leur place dans la correspondance.

Bibliothèque nationale; département des manuscrits; catalogue des manuscrits français, tome deuxième. *Ancien fonds*, publié par ordre du gouvernement. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot, 1874, in-4° de 810 pages. — Le catalogue des manuscrits français de notre grande bibliothèque fait suite, comme on sait, au catalogue des manuscrits orientaux, grecs et latins, publiés, de 1739 à 1744, en 4 volumes in-folio. Le tome Ier de cet important travail, depuis longtemps attendu par tous les érudits, a paru en 1868. Il comprenait les nos 1-3130 de l'ancien fonds français, qui se compose de 6170 numéros. Le tome II, qui vient d'être publié, renferme l'indication ou l'analyse des manuscrits 3131-3766. Si les notices y sont moins nombreuses que dans le tome Ier, c'est que, cette seconde partie offrant une longue série de recueils de lettres historiques, il a fallu désigner à part toutes les lettres comprises dans chaque recueil. Deux volumes au moins seront encore nécessaires pour compléter le catalogue de l'ancien fonds des manuscrits français. Il se terminera par des tables de noms et de matières, et par des tableaux indiquant la concordance des anciens numéros de ce fonds avec le nouveau numérotage adopté depuis 1860.

La poésie latine en Pologne, par René Lavollée, docteur ès lettres. Paris, imprimerie de Jules Le Clere, 1873, in-8° de 50 pages. — Au moment où l'on semble contester aux études classiques la puissance de former des hommes, M. Lavollée a pensé, non sans raison, qu'il y avait quelque utilité à rappeler qu'elles ont contribué pour une grande part à civiliser un peuple et fonder une nationalité. Slaves de race et d'origine, les Polonais sont devenus des fils de l'Occident, sous l'action des deux grandes forces qui ont créé l'Europe moderne : la foi catholique et l'étude de l'antiquité. « Ce sont, dit-il, ses prêtres et ses poëtes du moyen âge, les uns et les autres « parlant en latin, qui ont fait la Pologne ce qu'elle fut au temps de sa prospérité. » Le développement de cette thèse demanderait un ouvrage considérable; le travail de M. Lavollée en forme d'avance l'un des plus intéressants chapitres. Il y énumère les principaux poëtes latins polonais, s'étendant surtout sur ceux de l'époque de la Renaissance jusqu'à Sarbiewki, qui florissait au XVIe siècle, et après lequel commence la décadence. Il donne sur eux de curieux détails biographiques, apprécie leurs œuvres avec une grande sûreté de goût, et en fait de nombreuses citations en français seulement. Il est bien difficile au lecteur de se faire par là une idée exacte du mérite des originaux; aussi exprimons-nous le vœu que le texte latin des morceaux cités soit reproduit dans une prochaine édition.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUIN 1874.

Δοκίμιον ἱστορίας τῆς ἑλληνικῆς γλώσσης. Essai d'une histoire de la langue grecque, composé par Demetrios Mavrophrydis, couronné par l'Université d'Athènes, publié après la mort de l'auteur, aux frais et sous la direction de l'École évangélique, à Smyrne. 1871, un vol. in-8° de 693 pages. — *Nicolas Sophianos, Grammaire grecque vulgaire, publiée par Émile Legrand,* 1re édition, Paris, 1870. 2e édition. (*avec une traduction en grec vulgaire du traité de Plutarque sur l'Éducation des enfants*). 1874, in-8°. — *Recueil de chansons populaires grecques, recueillies et traduites pour la première fois par Émile Legrand.* Paris, 1873, in-8°. — *Divers opuscules en grec moderne, réimprimés ou publiés pour la première fois par Émile Legrand.* 1869-1874, 20 fascicules in-12 et in-8° (librairie Maisonneuve).

PREMIER ARTICLE.

Dans un des articles que publiait, en 1871, le *Journal des Savants* sur de récentes histoires de la littérature grecque, nous regrettions que l'histoire proprement dite de la langue grecque, de son organisme grammatical et de son lexique n'eût pas été écrite avec ensemble; que ses transformations séculaires n'eussent pas été analysées, exposées avec la méthode précise qu'on applique aujourd'hui à ces travaux. L'histoire des livres et des auteurs n'est pas celle de la langue : la phonétique, la grammaire et le lexique d'un idiome demandent une étude distincte

de celle des monuments littéraires. A ce besoin ne répondaient pas les essais fort superficiels de Burton (Londres, 1657), d'Ingewaldus Elingius (Leipzig, 1671); les compilations, comme la *Turcogræcia* de Crusius (Basle, 1584); la *Philologia barbarogræca* de Lange (Altdorf, 1707-1708). Les controverses pédantesques de Saumaise et de Martin Schook (1641-1643) au sujet du dialecte dit alors *hellénistique* n'éclairaient que partiellement, et d'une lumière souvent trompeuse, quelques-unes des périodes de cette longue vie de la langue grecque, qui s'étend depuis Homère jusqu'à nos jours. Après la Révolution française, deux Grecs qui vivaient en France, l'illustre Coray et P. Codrikas, plutôt pour fixer l'usage et déterminer les caractères de leur langue, alors renaissante à la civilisation, avaient surtout étudié ce que les anciens grammairiens appelaient le grec commun (*κοινὴ διάλεκτος*). La dissertation spéciale de Codrikas sur ce dernier sujet (Paris, 1818) et les Ἄτακτα de Coray (1828-1835) contiennent de précieux matériaux pour les hellénistes curieux de suivre les phases les plus récentes du romaïque, et de rattacher à l'antiquité l'idiome populaire des Hellènes. Vers le même temps, les travaux de Sturz sur le dialecte alexandrin et le dialecte macédonien (Leipzig, 1808), puis l'ingénieux mémoire d'Amédée Peyron sur les trois principaux dialectes grecs comparés à l'italien[1], les recherches critiques de Mühlmann sur le dialecte des poëtes bucoliques (Leipzig, 1838), celles de Bredow sur le dialecte d'Hérodote (Leipzig, 1846), surtout les deux beaux traités de H. L. Ahrens sur l'éolien (Göttingue, 1839) et sur le dorien (1843), fixaient la vraie méthode de ces recherches où s'engageaient de plus en plus les philologues. L'épigraphie, grâce aux plus heureuses acquisitions, nous aidait à saisir, et à saisir sûrement, maintes variétés populaires, maintes formes antiques de l'hellénisme[2] qui avaient jusque-là échappé aux observateurs. On constatait de mieux en mieux un fait capital et longtemps méconnu, à savoir que les œuvres des poëtes et des prosateurs éoliens, doriens, ioniens, représentent, à vrai dire, des formes un peu artificielles de l'idiome en usage chez les trois principales races helléniques, et que, sous cette simplicité apparente des écoles d'écrivains, en une

[1] Publié pour la première fois dans les Mémoires de l'Académie de Turin, t. I, 2ᵉ série, réimprimé par l'auteur à la suite de sa traduction italienne de Thucydide (Turin, 1861, 2 vol. in-8°). — [2] Il est à peine besoin d'avertir le lecteur que, dans cet article comme dans le suivant, j'emploie le mot *hellénisme* au sens grammatical. Ἑλληνίζειν a déjà, dans Aristote, le sens de parler ou d'écrire correctement le grec. Le grammairien Séleucus avait écrit un livre *περὶ* Ἑλληνισμοῦ, qui est cité dans Athénée.

région inférieure à la vie littéraire, s'étaient développés, avaient vécu dans les cités grecques, une foule de dialectes ou plutôt de patois, dont le lexique et les formes grammaticales, souvent pleins de particularités curieuses, devaient compter désormais, et cela comme éléments essentiels, dans une histoire de la langue grecque[1]. Quelques vues historiques entrèrent dans les grammaires de cette langue, par exemple dans l'*Ausführliche Grammatik* de Raph. Kühner, qui fut, à ce titre, signalé par M. Burnouf père au public français[2]; en 1856, M. W. A. Mullach exposait la grammaire du grec vulgaire « dans son développement « historique. » Entre ces deux publications se place un Mémoire de M. Kreuser, lu au congrès philologique d'Ulm, en 1842, et imprimé l'année suivante, où l'on essaye, pour la première fois peut-être, de classer historiquement les monuments de la langue hellénique, soit parlée, soit littéraire, depuis la plus haute antiquité jusqu'aux temps modernes. En 1860, un philologue hellène établi à Cambridge, en Amérique, M. Sophoklès, traite avec plus de précision, mais dans des limites plus restreintes, des diverses phases de l'hellénisme depuis le temps d'Alexandre jusqu'à la conquête ottomane. Ce travail intéressant, surtout par le judicieux usage que l'auteur y a fait des inscriptions grecques qui portent une date plus ou moins précise, préparait et annonçait le *Greek lexicon of the roman and byzantine periode,* publié à Boston, en 1870, et dont M. Miller a rendu compte aux lecteurs du *Journal des Savants*[3]. Les Hellènes, on le voit, tenaient à honneur de reprendre en main l'histoire d'un si glorieux idiome; c'était leur droit, presque leur devoir, depuis qu'ils rentraient dans la famille des nations savantes comme ils étaient rentrés dans celle des États indépendants de l'Europe. Ce réveil d'activité patriotique se marquait surtout chez les Grecs d'Orient. Quelques recueils littéraires d'Athènes, dont nous avons naguère et ici même esquissé la bibliographie critique[4], surtout le *Philistor* et le *Journal des amis de la science,* s'ouvraient à des travaux plus ou moins importants sur ce sujet. Un des éditeurs et des plus actifs collaborateurs du *Philistor,* M. Mavrophrydis (de 1861 à 1863), s'y est particulièrement signalé par des Mémoires de grammaire comparative, où il se montre fort au courant des doctrines enseignées dans les écoles de l'Occident. Ce jeune philologue venait alors de remporter le prix

[1] Qu'il me soit permis de renvoyer, sur ce sujet, à quelques pages de *Polémon le voyageur archéologue,* dans mes Mémoires d'histoire ancienne et de philologie, 1863, p. 15-18. — [2] *Journal général de l'Instruction publique* du 13 octobre 1835. — [3] Cahier de juin 1872. — [4] Cahier de décembre 1871.

dans un de ces concours que la générosité des riches hellènes ouvre souvent pour l'encouragement des lettres et de la science.

En 1856, un prix avait été proposé pour une histoire de la langue grecque. Le rédacteur du programme universitaire, M. Joannis Olympios, marquait très-clairement le sujet du concours, et résumait, en quelques lignes fort sages, les règles de critique recommandées aux concurrents. On leur conseillait de reprendre et de compléter les travaux de Coray[1], de A. Christopoulos[2], d'Œconomos[3], de Mustoxydis[4]. Partant du siècle des Ptolémées (du moins on ne leur demandait pas de remonter plus haut), ils devaient, à l'aide de documents de tout genre, reconstituer, par ordre chronologique, la série des transformations qui rattachent le romaïque au grec usité du temps des Septante et au temps des Évangiles. Ils devaient surtout chercher la date des changements caractéristiques, tels que la suppression de l'infinitif, de l'ablatif, des futurs simples, du plus-que-parfait, dans la conjugaison; du datif, dans la déclinaison; de plusieurs prépositions et particules indéclinables; apprécier autant que possible, dans ces divers changements, la part des influences extérieures et celle du travail d'évolution intérieure par lequel l'esprit même du peuple agit incessamment sur sa propre langue. Les variétés dialectiques et celles de la prononciation, selon les lieux et les âges, devaient être aussi soigneusement observées. Enfin on recommandait aux concurrents la plus grande exactitude dans la citation des autorités et dans les renvois aux livres anciens et modernes. L'Université de Berlin ou d'Oxford, notre Académie des inscriptions, n'auraient pu, on l'avouera, proposer un sujet plus intéressant ni mieux exposer les conditions du travail. En 1860, M. Mavrophrydis obtenait, à l'unanimité des suffrages, le prix mis au concours; mais il mourut avant d'avoir pu faire imprimer son ouvrage. Dans une bien louable pensée de confraternité littéraire et patriotique, l'administration de l'École évangélique de Smyrne acquit le manuscrit des mains de ses héritiers; elle le publiait à ses frais, en 1872, et le dédiait au roi des Hellènes, Georges I^er^.

[1] Dans les Ἄτακτα que nous avons cités plus haut et dans les nombreux mémoires qui précèdent ses diverses éditions d'auteurs grecs. — [2] Grammaire éolodorique, Vienne, 1805; Mémoires d'archéologie hellénique, Athènes, 1853. — [3] Traité de la prononciation grecque, Saint-Pétersbourg, 1830. — [4] Observations sur l'état présent de la langue grecque, écrites en italien en 1825, traduites en grec par M. Chiotis, à Zante, 1851. Le même M. P. Chiotis a publié, en 1859, à Zante, une dissertation «sur la Langue populaire en Grèce,» où l'on trouve beaucoup d'observations utiles à recueillir.

Nous avons donc enfin une véritable histoire de la langue hellénique, non pas seulement des écrivains. Dans ce gros volume, l'histoire *extérieure*, comme l'appelle M. Mavrophrydis, occupe trente pages à peine sur sept cents; le reste est consacré à la plus technique étude du sujet, phonétique et analyse des formes grammaticales, selon la division ordinaire des parties du discours, rangées selon l'ordre usité en Allemagne, qui place, avec assez de raison, les verbes avant les mots déclinables et les mots indéclinables. Les citations et renvois sont tous intercalés dans le texte, ce qui n'en rend pas la lecture facile, mais doit être excusé en un livre de ce genre. Ce qu'on excusera moins volontiers, c'est que ce livre manque d'une table alphabétique, qui serait vraiment bien utile pour les recherches à travers un tel amas de témoignages et de faits grammaticaux. La société littéraire qui a bien voulu prendre sur elle la dépense et courir les chances d'une publication si coûteuse aurait dû compléter par cette addition le service qu'elle rendait ainsi aux philologues.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre posthume de Mavrophrydis est un monument considérable d'érudition et de critique grammaticale. L'auteur l'a modestement intitulé *Δοκίμιον* ou *Essai*, et, dans une courte *Introduction*, il justifie ce titre, en nous montrant quel cadre il s'était tracé, dont il n'a pu remplir que les deux premières parties : 1° *phthongologie* ou théorie des sons; 2° *typologie* ou *morphologie*, c'est-à-dire théorie des formes grammaticales; 3° *semasiologie*, ou théorie de la signification des mots et de leur rôle dans le discours; 4° *syntaxe*. Il est vrai que, par la force des choses, on ne peut guère traiter des flexions déclinées ou conjuguées sans parler de leur usage dans la phrase, de la syntaxe, car les questions de syntaxe se mêlent sans cesse aux questions de forme grammaticale. Nulle part, non plus, l'auteur ne traite spécialement de la quantité des syllabes, ni des principes de la métrique, ni des espèces de vers successivement usités dans la poésie grecque : c'est là une véritable lacune, mais que bien d'autres ouvrages aideront à combler, excepté toutefois pour les dernières périodes de la versification byzantine[1]; et quant aux causes mêmes de l'allongement des syllabes, elles se montrent, presque à chaque page, dans les analyses que l'auteur nous présente de l'organisme délicat des racines et des flexions grammaticales. En réalité, l'ouvrage traite la partie essentielle du sujet proposé. On fera mieux sans

[1] Ce que j'ai lu de plus clair là-dessus se trouve dans la préface des œuvres de Manuel Philé, publiées par M. Miller, 2 vol. in-8° (Impr. imp. 1855-1857). Mais cet aperçu laisse encore à désirer un travail plus complet, pour lequel manquent encore bien des matériaux restés inédits.

doute que n'a fait Mavrophrydis; on pourra présenter de la langue grecque un tableau historique plus clair, parce qu'il sera moins chargé de détails, plus complet, parce qu'il comprendra dans de justes proportions les quatre parties du plan que l'auteur s'était tracé. Mais le livre restera un de ceux qu'il faudra consulter avant tout pour en écrire un meilleur sur la même matière.

Fidèle au programme du concours, Mavrophrydis a porté une attention particulière sur les problèmes grammaticaux que lui signalaient ses futurs juges. Par exemple il explique très-bien la disparition de l'infinitif dans le verbe romaïque, phénomène qui a tant embarrassé les critiques jusqu'à ce jour. En effet, l'usage de substituer à la proposition infinitive une proposition où le verbe est à un mode personnel avec une conjonction, comme ὅπως et ἵνα, pouvait, en se généralisant, rendre l'infinitif inutile. Or cet usage commence dès les temps classiques, il se développe dans la grécité alexandrine des Septante et dans celle du Nouveau-Testament, grécité demi-populaire, qui prélude par d'autres caractères encore aux formes du romaïque. Fréret, dans son beau mémoire sur l'origine et l'ancienne histoire des habitants de la Grèce, estime que la simplicité du grec vulgaire peut donner une idée du dialecte grossier que parlèrent les Pélasges, et, en général, les anciennes populations de l'Hellade septentrionale [1]. L'ingénieux Fauriel se demandait (je m'en souviens et je puis l'attester) si l'infinitif n'était pas une acquisition relativement récente, et si l'absence de cette forme en romaïque n'était pas un archaïsme transmis des premiers âges de la race jusqu'à nous, par une tradition populaire qu'a longtemps cachée à nos yeux le grec littéraire [2]. Toutes ces conjectures tombent devant la série des exemples classés selon l'ordre des dates par Mavrophrydis; nous ne voyons plus là qu'une de ces évolutions naturelles qui remplacent, dans les langues, des formes synthétiques par des formes analytiques. Le même phénomène se reproduit (et Mavrophrydis ne manque pas de le faire voir) dans la décadence du latin : la proposition infinitive y devient

[1] *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XLVII, p. 126, 127. Je n'ai pu lire la dissertation en allemand de Heilmayer (Aschaffenburg, 1834, in-4°), dans laquelle l'auteur parait soutenir la même thèse que Bonamy. — [2] Que, d'ailleurs, il y ait toujours eu, en Grèce, un parler populaire distinct de celui des lettrés, c'est ce qu'on ne peut mettre en doute, et c'est ce que M. Beulé démontrait, en 1853, dans l'une de ses deux thèses pour le doctorat : *An vulgaris lingua apud veteres Græcos exstiterit*. Cf. sur ce sujet, dans l'Encyclopédie des gens du monde, l'article *Grecques modernes* (*langue et littérature*), qui est d'un savant connaisseur en ces matières, notre confrère Brunet de Presle, aujourd'hui professeur de grec moderne à l'École des langues orientales vivantes.

plus rare; le subjonctif avec *ut*, quelquefois même l'indicatif avec *quod* ou *quia*, la remplacent, et c'est ce qui embarrasse aujourd'hui bien des tours de la langue française, en multipliant l'usage de la conjonction *que*. De là cette terrible règle du *que retranché*, qu'il faudrait appeler la règle du *que ajouté*, et dont la routine maintient une si trompeuse expression dans nos grammaires latines.

Au reste, et pour revenir à la conjugaison romaïque, l'infinitif n'y est pas aussi complétement aboli qu'il le paraît au premier abord : il se maintient, un peu altéré par la perte du N final, dans les futurs composés qui remplacent les futurs simples de l'ancienne conjugaison : *θέλω γράψη*, pour *γράψει* = *γράψειν*. Ces formes composées elles-mêmes, on en trouve déjà bon nombre d'exemples dans les textes classiques depuis Homère (*θέλω δόμεναι* pour *δώσω*) jusqu'aux Pères de l'Église. La langue actuelle n'a fait en cela, comme pour l'usage de *νὰ* avec le subjonctif, qu'étendre l'application d'un procédé déjà ancien, et l'infinitif, dans ces composés, n'est pas plus méconnaissable, pour un étymologiste, que ne l'est l'infinitif français dans les futurs comme *visiter-ai*, *attendr-ai*, *pourvoir-ai*, etc., où l'orthographe usuelle a depuis longtemps effacé la trace de l'alliance entre deux mots unis d'abord par un rapport de *syntaxe* avant de l'être par un rapport de *synthèse*.

L'orthographe et ses variations séculaires expliquent bien d'autres phénomènes dans la déclinaison romaïque : ainsi la confusion de la diphthongue *ου* avec l'*ω* fait confondre l'ancien datif en *ω* avec le génitif. Ce dernier paraît avoir remplacé le datif; en réalité, il n'est que ce datif même avec une variante dialectique d'écriture dont les exemples ne manquent pas sur des marbres des pays doriens. Ainsi *μήνυσε τοῦ ἰατροῦ* représente *μήνυσε τῶ ἰατρῶ* et même *τῷ ἰατρῷ*, car on sait que, dès le premier siècle de l'ère chrétienne, l'*ι* final de ces datifs, n'étant plus prononcé, commençait à ne plus être écrit [1].

Même confusion au datif pluriel de la première déclinaison. *Ταὶς ἰρείαις*, qu'on lit dans une inscription de Lesbos, est un accusatif qui eût été *τὰς ἱερείας* dans le dialecte commun; *παίσαις*, dans une autre inscription éolienne, est la forme intermédiaire entre *πάνσανς*, forme primitive et archaïque, et *πάσας* forme du dialecte commun. Or, en employant, à la façon éolienne, l'orthographe *αις* pour les finales de l'accusatif féminin, le romaïque a confondu les deux cas et réduit ainsi les richesses de la déclinaison. *Ταῖς ἡμέραις* figure donc à bon droit comme accusatif dans les paradigmes des grammaires romaïques : cette forme, avec ce

[1] Franz, *Elementa epigraphices græcæ*, p. 228, 233, etc.

sens, est un éolisme de haute antiquité[1]. L'absence du duel, qu'on remarque en grec moderne, est aussi un des caractères de la vieille déclinaison éolienne. Les grammairiens grecs avaient déjà noté, à cet égard, la ressemblance du latin avec l'éolien.

On voit par tous ces traits quels liens étroits unissent le parler populaire d'aujourd'hui et le langage des plus anciens Hellènes tel que nous le connaissons par les écrivains, mais plus sûrement encore par le témoignage naïf des inscriptions. Il y a, en effet, telles formes, comme les accusatifs en *ονς* et *ανς* pour *ους* et *ας*, que les grammairiens nous laisseraient ignorer, si on ne les eût pas retrouvées sur des marbres de Crète ou d'Argos. Mavrophrydis en a recueilli un grand nombre, soit dans les livres de ses devanciers, comme Ahrens, soit dans les recueils d'épigraphie qui s'enrichissent chaque jour. On n'oserait dire qu'il ait relevé tout ce qui l'intéressait pour cette histoire. Ce qui est certain, c'est qu'elle laisse, pour l'ensemble, une impression un peu confuse. Ainsi l'on n'y voit pas se dégager nettement ni le caractère spécial des quatre grands dialectes littéraires, ni l'originalité rustique des patois, comme les dialectes de Mégare, de Crète et d'Argos. On voudrait que l'auteur essayât de les classer, autant que la chose est possible, par ordre d'ancienneté relative; que, dans les dialectes littéraires, il distinguât les modifications naturelles et les modifications dues au talent, quelquefois au caprice des auteurs. Même chez Homère, le plus populaire des poëtes, il y a une part d'invention personnelle dans le choix des mots et de leurs formes grammaticales : les besoins de la versification n'invitent que trop le poëte à varier librement les flexions. Ces différences, il est vrai, sont fort délicates à noter, souvent difficiles à découvrir, faute de documents précis. Entre les temps héroïques et celui de Solon, il y a comme un espace désert de trois siècles pour le linguiste qui cherche à renouer la chaîne de la tradition. Les scholiastes d'Homère et d'Apollonius de Rhodes ne nous prêtent pour cela que peu de secours. De bonne heure bien des textes précieux étaient devenus rares, ou même avaient disparu, surtout les œuvres populaires, éclipsés par l'incomparable éclat des poëmes homériques[2]. Le sanscrit et le zend, d'une part, le latin et les

[1] Voir, pour plus de détail sur cette simplification de la déclinaison dans le grec vulgaire, la thèse fort érudite que soutenait récemment, devant la faculté des lettres de Paris, M. E. Talbert : *De lingua græca vulgari quatenus, quoad declinationes, cum rustica romana conveniat* (Paris, 1874, in-8°). — [2] On a peine à croire ce que dit le grammairien Proclus (dans Photius, *Biblioth.* cod. 239) « que les poëmes « du cycle épique étaient encore étudiés de son temps (*διασώζεται καὶ σπουδάζεται τοῖς πολλοῖς*). » Comment s'expliquer qu'on les trouve si rarement cités par

dialectes italiotes, d'une autre, permettent de rétablir çà et là quelques anneaux de la chaîne; mais elle demeure encore bien souvent interrompue.

Même dans les siècles qui sont le plus rapprochés de nous, les documents connus laissent de nombreuses lacunes. On a beaucoup dit et il est probable que les dialectes actuels du romaïque répondent aux divisions de l'ancien hellénisme, mais on ne l'a jamais démontré. Au commencement de ce siècle, P. Codrikas[1] reconnaissait jusqu'à treize idiomes parlés alors par ses compatriotes :

1° L'idiome particulier de Trébizonde, auquel se rapportent, en général, les divers jargons des Grecs habitant les bords de la mer Noire; 2° l'idiome populaire des Grecs de Constantinople, auquel se rapportent ceux des environs de cette ville et de toute la Thrace; 3° l'idiome de Nicomédie, auquel se rapportent ceux des habitants grecs de l'Asie Mineure et de Métélin ou Lesbos; 4° l'idiome de Macédoine, auquel se rapportent les prodigieux (*sic*) jargons de cette contrée, à l'exception de l'albanais[2]; 5° l'idiome de Thessalie, subdivisé lui-même en plusieurs branches; 6° l'idiome attique, auquel se rapportent presque tous ceux de la Grèce continentale et du Péloponèse; 7° l'idiome des Laconiens et des habitants de l'ancienne Sparte[3]; 8° l'idiome des Sept Îles ioniennes (récemment rattachées, on le sait, au royaume hellénique); 9° l'idiome insulaire, dont le type est commun à toutes les îles de l'Archipel[4]; 10° l'idiome de Chio, subdivisé en plusieurs branches; 11° l'idiome de Crète, subdivisé en plusieurs variétés comme le précédent; 12° l'idiome de Rhodes et des îles adjacentes; 13° l'idiome de Chypre et des îles

les compilateurs, comme Athénée, par les grammairiens et par les scholiastes? — [1] Observations sur l'opinion de quelques hellénistes touchant le grec moderne (Paris, an XII). L'auteur a surtout pour objet l'opinion, paradoxale en effet, de Bonamy (*Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXIII, p. 150), qui attribuait à l'influence latine, durant les croisades, quelques-unes des altérations du grec classique. — [2] Sur ce dialecte voir le mémoire spécial de Bopp, 1855, in-4°, extrait des Mémoires de l'Académie de Berlin. Cf. A. G. Nikoklès, *Περὶ τῆς αὐτοχθονίας τῶν Ἀλβανῶν ἤτοι Σκυπιτάρ* (Göttingue, 1855, in-8°). — [3] Sur l'un de ces dialectes, le tzaconien, voir le mémoire de Fr. Thiersch (1832), dans le recueil de l'Académie de Munich, et la thèse de G. Deville, *Étude sur le dialecte tzaconien* (Paris, 1866). M. A. Mézières, pendant son séjour en Grèce, comme membre de l'École française d'Athènes, s'était aussi occupé de cet étrange dialecte; son travail n'a pas été publié. — [4] Pour le dialecte de Carpathos, on peut consulter les *Inscriptiones ineditæ* de Ross et le mémoire de M. Wescher dans la Revue archéologique de 1863. Ce dernier savant a publié aussi dans l'Annuaire de l'Association des études grecques (année 1871), une note intéressante sur le dialecte d'Andros.

adjacentes[1]. Tout cela sans compter les quatre variétés principales de la langue écrite à l'usage de l'Église, de la politique, du commerce et de la littérature.

Serait-il possible de vérifier, pour les dialectes populaires, l'exactitude de cette division et de la mettre en rapport avec celle des dialectes anciens? Nous en doutons fort. Les raisons de notre doute ressortiront de ce que nous avons à dire, dans un prochain article, sur les publications qui permettent de compléter et, en quelque mesure, de contrôler le très-estimable travail de Mavrophrydis.

É. EGGER.

(*La suite à un prochain cahier.*)

L'*Outtarakâṇḍa*, texte sanscrit, par M. G. Gorresio, grand in-8°, xviii-479 pages, Paris, Imprimerie impériale, 1867. — L'*Outtarakâṇḍa*, traduction italienne, par le même, grand in-8°, x-340 pages, Paris, Imprimerie nationale, 1870.

DEUXIÈME ARTICLE[2].

Il serait trop long de suivre Râvaṇa dans toutes ses expéditions, où parfois les revers sont mêlés aux triomphes; il faut cependant en noter quelques-unes, afin que nous connaissions, au moins dans une certaine mesure, les principaux développements de ce poëme bizarre.

Râvaṇa, après avoir fait de la douce Védavatî sa victime, atteint la montagne Ousîravîdja, où le roi Maroutta accomplissait un sacrifice auquel assistaient les dieux. Les cérémonies étaient dirigées par le ṛishi Samvartta, de la grande race de Vṛihaspati. Les dieux, qui savent ce dont Râvaṇa est capable, se métamorphosent en toute hâte dès qu'ils le voient, afin d'éviter ses outrages. Indra se change en paon; Yama se

[1] Voir les Κυπριακά de Sakellarios, dont le tome III (Athènes, 1868) traite spécialement de la langue Chypriote. — [2] Voir, pour le premier article, le cahier de mars, p. 187.

change en corbeau; le seigneur des richesses Viçravaṇa, en caméléon; et Varouṇa, en cygne. Sous cette nouvelle figure, ils n'ont rien à craindre des audaces du Râkshasa. Râvaṇa provoque le roi Maroutta au combat. La lutte va s'engager, quand Samvartta intervient et obtient du roi Maroutta qu'il se reconnaisse vaincu. Râvaṇa n'en demande pas davantage; et, sa vanité ainsi satisfaite, il porte ailleurs ses violences. Les dieux, rassurés par son départ, reprennent leurs formes; mais, dans leur reconnaissance, ils octroient des dons magnifiques aux animaux sous la figure desquels ils se sont déguisés, et c'est ainsi qu'Indra, dont le corps est couvert d'un millier d'yeux, les donne au paon, qui, désormais, les porte sur sa queue [1]. Dans la ville d'Ayodhyâ, où Râvaṇa parvient dans ses courses errantes, il trouve le roi Anaraṇya, qui ne se laisse pas effrayer par le Râkshasa et qui lui livre bataille; mais tout son courage ne peut le sauver. Il tombe sous les coups de Râvaṇa; et, en mourant, il lui prédit que lui-même succombera sous la main d'un roi illustre, né de la race d'Ikshvakou [2].

Cette allusion à la grande famille d'où Râma est issu réveille son attention, et il demande à Agastya, le narrateur, comment il se fait que, parmi tous ces rois, il ne s'en rencontre pas un qui soit de force à vaincre le Râkshasa. Agastya n'a pas de peine à répondre, et il raconte le conflit d'Ardjouna et de Râvaṇa, où le roi des Râkshasas fut vaincu [3]. Ardjouna, qui a failli se laisser surprendre pendant qu'il se baignait, avec ses femmes et sa cour, dans les eaux de la Narmadâ, réunit son armée à la hâte; et, attaquant Râvaṇa corps à corps, il le fait prisonnier [4]. A cette nouvelle, que les dieux s'empressent de propager dans le ciel, Poulastya, l'ancêtre de Râvaṇa, se rend auprès d'Ardjouna, et il obtient, en quelques instants, la liberté de son petit-fils [5]. Râvaṇa recommence ses excursions; mais il n'est guère plus prudent en allant provoquer Bâli, le roi des Vânaras, c'est-à-dire des Singes. Il croit surprendre Bâli, qui feint de dormir quand le Râkshasa, en faisant le moins de bruit qu'il peut, s'approche de lui; mais c'est Bâli, au contraire, qui le saisit le premier et qui l'emporte dans les airs, où il a la faculté de voler, plus prompt que les vents. Après avoir transporté le malheureux Râvaṇa sur les bords des quatre mers, Occidentale, Septentrionale, Orientale et Méridionale, et après avoir fait, chaque soir,

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga XVIII. — [2] *Ibid.* sarga XIX. — [3] *Ibid.* sarga XX. Râvaṇa s'arrête sur les bords de la Narmadâ pour se purifier dans les eaux de cette rivière, il fait un sacrifice; et, sur l'autel dont il s'est servi, il consacre un lingam d'or, qu'il transportait dans tous ses voyages. C'est au dieu Çiva qu'est voué spécialement le *Phallus*. — [4] *Ibid.* sarga XXI. — [5] *Ibid.* sarga XXII.

les dévotions dues à ces mers, Bâli rentre à Kishkindhya, où il dépose son fardeau; et Râvaṇa, tout étonné d'une telle puissance, ne peut que demander à Bâli son amitié et son alliance[1].

Râvaṇa, errant un jour dans une superbe forêt, y rencontre le pieux rishi Nârada. Ils ont un entretien, et le sage, avec plus de flatterie que de vérité, persuade à l'orgueilleux Râkshasa que ce monde n'est plus digne de ses coups et qu'il doit se mesurer avec les quatre gardiens du monde. Râvaṇa trouve le conseil excellent, et il se résout à aller combattre Yama, le roi des Morts. Nârada, qui ne prévoit pas trop comment le roi des Morts peut être vaincu par qui que ce soit, puisque les trois mondes sont soumis à son empire, est curieux de voir ce que le combat deviendra[2]; mais il croit devoir avertir Yama, contre lequel il a suscité une lutte qui peut mal finir. Yama se prépare à la bataille, car Râvaṇa ne tarde pas à survenir; et, après quelques engagements entre les deux armées, les chefs en viennent aux mains. Yama est armé du fameux sceptre Kâladanda, que la Mort lui confie et qui brille comme un feu ardent. Il va frapper Râvaṇa de ce sceptre, qui ne manque jamais de donner le trépas, lorsque Brahma descend du ciel pour protéger le Râkshasa, et Yama se retire avec les siens, consentant à paraître vaincu, puisqu'il fuit du champ de bataille[3].

Râvaṇa se croit en effet victorieux; et, de Yama, le roi des Morts, il passe à Varouṇa, roi des Eaux et second gardien des mondes; il se rend au Pâtâla, réceptacle immense des eaux souterraines, qu'habitent les Ouraghas et les Daitiyas. Les combats continuent entre les deux armées pendant une année entière, sans qu'il y ait, de part ou d'autre, ni victoire ni défaite. Brahma intervient encore, et il détermine les combattants à faire la paix. Alors Râvaṇa peut visiter les demeures de Varouṇa, et particulièrement la ville d'Asmanagara, capitale des Daityas. Là il voit une foule de choses merveilleuses, et, entre autres, la Vache incomparable qui donne perpétuellement des rivières de lait, dont se forme la mer appelée Kshiroda, et qui produit aussi l'amrita et le nectar, breuvages des dieux immortels. Cependant la paix voulue par Brahma n'est pas très-complète, et un engagement assez vif a lieu entre les fils de Varouṇa et les Rakshasas. Ces derniers sont vainqueurs, et Ravaṇa, qui n'a pu se mesurer en personne avec Varouṇa, absent pour un voyage au ciel de Brahma, se contente de s'entendre dire qu'il a vaincu le second des quatre mondes, que forme la ville de Varouṇa[4].

[1] [illegible], sarga XXIII. — [2] Ibid. sarga XXIV. — [3] Ibid. sargas XXV et XXVI. — [4] Ibid. sargas XXVI et XXVII.

Après avoir visité un des plus beaux palais d'Asmanagara et s'y être entretenu avec le rishi Bali, qui vit au milieu des flammes[1], Râvaṇa, toujours avide de guerre et de carnage, tourne ses armes contre Mandhàtri, le roi des Sept Îles, dont il a bien vite raison; et donnant une autre direction à ses projets, il s'élève dans les airs à dix mille yodjanas pour y prendre la première route du vent. Comme il y a neuf routes du vent, placées chacune à dix mille yodjanas l'une de l'autre, il les parcourt successivement pour arriver enfin au monde de la lune, où se tient aussi le souverain des dieux, l'éternel Brahma. Comme Râvaṇa ne peut douter de la bienveillance de ce dieu, il lui demande un nouveau don. C'est un hymne dont la récitation le rendra invincible aux hommes et aux dieux. Brahma n'hésite pas à exaucer ce vœu; et il apprend à Râvaṇa un hymne qui commence ainsi: «Honneur à toi, ô Dieu, seigneur de tous les dieux, adoré par les Asouras «et les Souras; Dieu puissant, qui as été et qui seras, qui as des yeux «d'un vert fauve. Tu es jeune et tu sembles vieux, ô Dieu qui revêts «des peaux de tigre,» etc.[2] Cet hymne divin détruira tous les ennemis de Râvaṇa, à ce que lui assure Brahma.

Ce privilége vient fort à propos; et le Râkshasa en sent bientôt le besoin quand il va visiter le grand Pourousha, qui se tient dans une île de la mer occidentale. Râvaṇa, qui essaye de se familiariser avec lui, sent la vigueur irrésistible de ce dieu puissant; il est jeté deux fois à terre; et il en serait épouvanté, si la promesse de Brahma ne le rassurait contre toute crainte de la mort. Alors Râvaṇa, revenu à plus de respect, peut contempler «le corps du dieu, qui renferme les trois «mondes avec tous les êtres mobiles et immobiles. Les Aditiyas, les Ma«routs, les Sâdhyas, les Vasous, les deux Açvins, les Roudras, les Pa«dras, Yama et Vaiçravaṇa, les mers, les montagnes, les fleuves, les «Védas, les Vidyas, les trois Agnis, les planètes, les astres et le ciel, «les Siddhas, les Gandharvas, les Tchâraṇas, les grands Rishis qui «savent les Védas, Garouda et les serpents, les autres Dévas, Yakshas, «Daitiyas et Râkshasas, composent les membres du dieu immense, et «ils y sont placés sous forme de particules d'une extrême subtilité[3].»

Râma, qui a de la peine à comprendre cette description, interrompt le récit d'Agastya pour lui demander ce que c'est que Pourousha. Le rishi lui répond que ce Pourousha, qui se tient dans cette île de la mer

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga XXVIII. — [2] *Ibid.* sarga XXX, çlokas 28 et suiv. Cet hymne rappelle un peu la Bhagavadguîtâ. — [3] *Ibid.* sarga XXXI, çlokas 60 et suiv.

occidentale, est Kapila parmi les hommes. Cette réponse semble satisfaire Râma; et il faut que nous sachions aussi nous en contenter, bien qu'elle ne nous apprenne pas grand'chose.

Râvaṇa, revenu à Lankâ, y console sa sœur Sourpanakhâ, dont il a tué le mari sans le vouloir, dans l'une de ses guerres lointaines. La veuve, tout éplorée, reçoit le don de la forêt Dandaka, où elle pourra vivre sous la protection d'une armée de quatorze mille Râkshasas d'une valeur éprouvée [1]. Mais cette générosité de Râvaṇa envers sa sœur ne l'empêche pas de recommencer ses forfaits; et, non content d'avoir ramené dans son palais une foule de femmes qu'il a enlevées sur sa route, il assouvit ses passions brutales sur une de ses belles-filles. Le mari outragé pardonne à la femme, qui lui fait l'aveu de sa faute involontaire; mais il maudit le séducteur; et sa malédiction réjouit Brahma et les dieux, qui voient approcher le châtiment terrible de Râvaṇa [2].

Cependant Râvaṇa, qui s'enorgueillit d'avoir vaincu Yama, le roi des Morts, et Varouṇa, le roi des Eaux, veut combattre Indra, le troisième des gardiens du monde, et il marche contre lui. Les premières rencontres ne sont pas favorables au Râkshasa, et, dans une d'elles, Soumâli, frère de Râvaṇa, est tué par Vasou. Râvaṇa rétablit le combat, et il cherche à se mesurer en personne avec Indra; mais son fils Indradjit l'a prévenu, et, employant avec un succès certain l'habileté de magicien dont il est doué, il parvient à faire Indra prisonnier; par l'ordre de Râvaṇa, il l'amène à Lankâ [3]. Les dieux s'émeuvent naturellement de la défaite de l'un d'eux, et Brahma se charge de lui rendre la liberté. Pour l'obtenir, il offre d'abord au fils de Râvaṇa le nom d'Indradjit, qui signifie Vainqueur d'Indra [4]; Indradjit accepte ce titre; mais il demande davantage, et, à défaut de l'immortalité qu'il voudrait acquérir, mais dont aucune créature humaine ne peut jouir, il sera invincible toutes les fois qu'avant de combattre il aura fait sa prière à Agni [5]. Ce vœu lui est accordé par Brahma, qui daigne aussi apprendre à Indra que, s'il a été vaincu, c'est que jadis il s'était permis de faire violence à la belle Ahalyâ, que Brahma s'était plu à orner de toutes les grâces et de toutes les vertus.

« Telle était la force d'Indradjit, dit Agastya, en interrompant son « récit; il a été victorieux d'Indra. Combien la victoire devait lui être « plus facile sur toutes les autres créatures ! » — « C'est admirable ! »

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga XXXIV. — [2] *Ibid.* sargas XXXIII et XXXIV. — [3] *Ibid.* sarga XXXVIII. — [4] C'est un de ces jeux de mots étymologiques comme nous en avons déjà vu plusieurs. Voir plus haut, *Journal des Savants*, pages 192, 194, 198, 199 et les notes. Ici, du moins, l'étymologie est régulière. — [5] *Outtarakâṇḍa*, sarga XXXVIII.

s'écrient tout à la fois Râma, Lakshmaṇa, les singes et les Râkshasas. Et le sage Vibhîshaṇa ajoute : « Vraiment le fait antique qui vient de nous « être raconté est admirable de tous points. » — « Mais, réplique Râma, « plus j'y songe, plus je suis porté à croire que Râvaṇa et son fils, « malgré toute leur puissance, n'égalaient point encore la force d'Ha-« noûmat. En lui se réunissaient, dans la plus étonnante harmonie, la « vaillance, la vigueur, l'adresse, la constance, la prudence, l'art ac-« compli de la bonne conduite, l'ardeur, et l'énergie irrésistible. C'est à « Hanoûmat que je dois la conquête de Lankâ, le salut de Sîtâ, de « Lakshmaṇa et de tous mes amis et mes alliés; c'est à lui que nous « devons la victoire. Raconte-moi donc, ô Agastya, toute l'histoire du « bon Hanoûmat[1]. »

Agastya convient de la prodigieuse supériorité d'Hanoûmat, et il serait charmé de faire son éloge; mais il hésite, parce que tout ce qu'il aurait à dire court risque de paraître absolument incroyable[2]. Cependant il se décide, et il va résumer tout ce qu'il sait de l'enfance d'Hanoûmat et de ses exploits. Le père d'Hanoûmat, Kéçari, habitait la montagne Soumérou avec sa femme Andjanâ. Le Vent la rendit mère; et à peine fut-elle accouchée qu'elle alla cueillir des fruits dans la forêt; pendant son absence, l'enfant, tourmenté par la faim et la soif, se met à vagir; puis, voyant le Soleil se lever, il s'élance dans les airs à sa rencontre pour le saisir, au grand étonnement des dieux, des Siddhas et des Dânavas. « Si, dès les « premiers jours de sa vie, il montre une telle vigueur, que fera-t-il « donc quand il sera parvenu à toute sa croissance? » Cependant Hanoûmât serait en danger d'être brûlé par le Soleil, si le Vent, son père, ne prenait soin de le couvrir d'un nuage épais, et le soleil lui-même, ayant pitié de ce jeune enfant, n'a garde de le consumer. Râhou, à qui Indra a donné le soleil et la lune à manger, veut arrêter la course d'Hanoûmat; mais il n'y réussit pas, et il faut qu'Indra lui-même, monté sur le grand éléphant Airâvata, pourvu de quatre dents, arrive en toute hâte et frappe le pauvre Hanoûmat de sa foudre. Le coup atteint la mâchoire gauche[3],

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga xxxviii, çlokas 53 et suiv. Il semble que Râma doit connaître toute l'histoire d'Hanoûmat; mais il aime à se la faire redire. — [2] Il faut convenir que ce scrupule est assez étonnant après tout ce qu'Agastya vient de raconter. De sa part ou de celle de l'auteur de l'*Outtarakâṇḍa*, cette réserve ne se comprend pas; car les prouesses d'Hanoûmat ne sont pas plus impossibles que tout le reste. — [3] Hanou et Hanoû signifient « mâchoire; » et Hanoûmat ne signifie pas autre chose que « Ayant une mâchoire. » Le mot aura sans doute donné occasion à la légende, et c'est un jeu de mots sur une étymologie, comme nous en avons déjà tant vu.

et l'enfant, tout étourdi, retombe mort sur la montagne. Cependant son père, le Vent, prend sa défense; et, pour se venger d'Indra, il cesse de souffler. Sur-le-champ tous les êtres, privés de la respiration, se sentent menacés de périr et ils vont implorer Brahma, qui, pour leur rendre le souffle et les sauver, les accompagne auprès du Vent, Márouta. Le Vent, accablé de douleur, tient son fils inanimé entre ses bras; Brahma ressuscite l'enfant; et le Vent, consolé, rentre dans toutes les créatures, qu'il rend à la vie comme Hanoûmat vient d'y être rendu. Ce n'est pas tout. Brahma invite les dieux à faire leurs dons au fils du Vent. Indra, qui est au regret de son emportement, déclare qu'il l'appelle Hanoûmat, en souvenir de la mâchoire brisée[1]. De plus, Hanoûmat sera désormais à l'abri de la foudre. Le Soleil accorde des grâces non moins précieuses : Hanoûmat aura la centième partie de la force du feu solaire, et, grâce à un hymne secret, il deviendra le plus éloquent des êtres. Varouṇa lui accorde d'être à l'abri de tous les dangers qui peuvent venir des eaux, pendant cent fois dix mille ans. Yama ne frappera jamais le Vânara de son sceptre, qui donne la mort; Hanoûmat ne sera jamais malade et il ne sera jamais tué dans une bataille; Çiva n'emploiera jamais sa massue contre lui; Brahma ne le touchera jamais de son trait ni de son sceptre; enfin Viçvakarman déclare que toutes les armes qu'il a forgées pour les dieux n'auront aucun effet sur Hanoûmat[2].

C'est ici que finit la première partie de l'Outtarakâṇḍa; elle a été employée à éclaircir, comme Râma le désirait, l'origine des Râkshasas, ses ennemis; et les détails que lui ont donnés les ṛishis paraissent l'avoir pleinement satisfait. Il congédie ses hôtes vénérables, et, rentré dans son gynécée, il y passe la première nuit de son règne, depuis qu'il est sacré roi d'Ayodhyâ. Mais ses devoirs ne sont pas finis, et il doit témoigner hautement sa reconnaissance à tous ceux qui l'ont aidé dans sa périlleuse entreprise. Réveillé dès le matin par les panégyristes, dont l'office spécial est de l'entourer sans cesse de leurs louanges, son premier soin, après les ablutions saintes, c'est de convoquer les plus notables habitants d'Ayodhyâ et de recevoir leurs hommages dans la vaste salle destinée à cet usage. Les Kshatriyas les plus renommés, les seigneurs de plusieurs villages, Bharata, Lakshmaṇa, Çatroughna, les singes les plus illustres, Sougrîva, le roi des Vânaras, Vibhîshaṇa, le roi des Râkshasas, les magistrats de la ville et tous les gens de noble race se sont réunis pour saluer le nouveau monarque et pour l'entre-

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga XXXIX, çlokas 2 et suiv. — [2] *Ibid.* sarga XL.

tenir des affaires d'un intérêt général[1]. Plusieurs journées de suite sont consacrées à ces sérieuses occupations. Puis vient le moment de se séparer des rois alliés; et, avant de les congédier, Râma les comble des plus riches présents. Djanaka, le Vidéhain, roi de Mithila, Youddhâdjit, roi des Kaikéyas, Pratarddhana, le roi de Kaçi, reçoivent des cadeaux splendides, et ils s'en retournent dans leurs États, où les reconduisent les trois frères de Râma. Le généreux monarque garde encore deux mois les singes, les Râkshasas et les ours; il les traite magnifiquement durant tout leur séjour[2]. Quand le moment pénible de la séparation est arrivé, Râma prend dans ses bras le bon Sougrîva, et il serre sur sa poitrine le sage Vibhîshaṇa; on ne se quitte qu'avec des larmes et des sanglots[3], « et chacun s'en retourne chez soi accablé de douleur, « comme si leur âme allait se séparer du corps. »

Quelque temps après le départ de ces hôtes magnanimes et une heure après le milieu du jour, Râma et ses frères, qui sont encore réunis, entendent dans les airs une douce voix qui s'exprime ainsi : « Cher Râma, regarde-moi d'un œil favorable. Sache que je suis le char « Poushpaka, qui naguère ai été enlevé du palais de Kouvéra, le dieu « des richesses. Selon ton ordre, je m'en vais y retourner. Kouvéra « m'avait jadis envoyé vers toi après la défaite de Râvaṇa; je ne devais « servir que toi seul; je suis prêt à obéir à tes commandements. » Râma, touché de ce dévouement, donne congé au char, qui ne reviendra que quand Râma l'appellera dans sa pensée; en attendant, il charge le char obéissant des plus beaux et des plus utiles cadeaux : grains torréfiés, fleurs charmantes, parfums exquis; et Poushpaka, « le char qui a cons« cience de soi, » regagne la région où il doit résider[4].

Cependant ce bonheur de Râma est trop parfait, même pour un dieu incarné; et sur notre terre, dans notre monde, il ne se peut pas qu'une telle félicité soit constante. Aussi le malheur ne tarde pas à atteindre Râma et à l'atteindre dans ses affections les plus chères. Sîtâ, qui est sur le point de devenir mère, est un jour assise avec Râma, dans un délicieux bosquet; et elle lui exprime le désir d'aller avec son auguste époux visiter les purs et saints ermitages où, sur les bords du Gange, les pieux ṛishis se livrent à toutes les austérités et ne vivent que de fruits et de racines; elle veut adorer leurs pieds, ne serait-ce

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga XLI. — [2] *Ibid.* sarga XLII. — [3] *Ibid.* sarga XLIII, çlokas 24 et 25. — [4] Le mot dont se sert le texte pour exprimer que le char Poushpaka a conscience de lui-même est *Viditâtman*, mot qui ne peut pas avoir un autre sens. Mais du moment qu'un char a la parole, on ne voit pas pourquoi il n'aurait pas aussi toutes nos autres facultés.

qu'un seul jour. Râma, qui trouve le vœu très-louable, consent au désir de Sîta; et le voyage projeté aura lieu, comme l'a rêvé la jeune femme [1]. Avant de partir, Râma veut régler toutes les affaires du royaume; et il convoque les membres de son conseil : Vidjaya, Soumantra, Kaçyapa, Pingala, Sourâdji, Kâlîya, Bhadra, Dantavaktra et Soumâgadha. Après les avoir consultés, il leur pose une question assez délicate : « Que dit-on dans la ville et dans la campagne? Quels discours tiennent les citadins et les campagnards sur moi, sur Sîtâ, Bharata, Lakshmaṇa, Çatroughna, Soumitra, et sur ma mère? Que loue-t-on en nous? Qu'y blâme-t-on? Dites-moi tout ce que vous savez. » — « Il y a parmi les citadins, répond Bhadra, de bonnes paroles; il y en a aussi de moins bonnes. Mais ce dont tout le monde s'entretient, c'est de ta victoire sur Daçagrîva. » Râma veut savoir quelles sont ces paroles moins favorables; car, toutes les fois qu'il connaîtra le bien et le mal, il continuera de faire l'un, et il évitera l'autre. Qu'on lui parle donc sans crainte et qu'on lui dise la vérité tout entière [2].

Bhadra, un de ses ministres, est chargé de la lui révéler : « Écoute, ô roi, les paroles bonnes et vilaines que les sujets vont disant partout, sur les places, dans les rues, sur les routes, dans les bosquets, dans les jardins. Râma, disent-ils, a fait une chose prodigieuse en jetant un pont sur la mer; aucun mortel n'avait pu y réussir; les dieux mêmes, sous la conduite d'Indra, y avaient échoué. Il a vaincu l'invincible Râvaṇa avec son armée et ses chars; il a rangé sous son obéissance les singes, les ours et les Râkshasas; il a tué Râvaṇa; il a reconquis Sîtâ, et, sans éprouver la moindre colère, il l'a ramenée dans son royaume. Mais quelle joie son cœur peut-il ressentir de s'être réuni à Sîtâ? Elle a été un jour enlevée de force par Râvaṇa, qui l'a pressée dans ses bras? Comment ne la dédaigne-t-il pas, après que, ravie par un Râkshasa, elle a été conduite dans la ville de Lankâ et renfermée dans le jardin des Açokas? Désormais nous supporterons aussi tout ce que feront nos femmes, puisque la conduite de celui qui règne peut bien régler la conduite des sujets qui lui obéissent. Voilà les paroles, ô roi, qu'échangent entre eux les habitants des villes et des campagnes au sujet de la Vidéhaine. » — En entendant cette douloureuse confidence, Râma demande à ses amis si ce qu'il vient d'entendre est bien la vérité. Ils lui confirment respectueusement ce qu'a dit Bhadra; et Râma, après cet aveu de leur bouche, les congédie, sans chercher à en savoir davantage.

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga XLV. — [2] *Ibid.* sarga XLV, çlokas 8 et suiv. — [3] *Ibid.* sarga XLVI, çlokas 13 et suiv.

Mais il a pris en son cœur une résolution inébranlable. Il envoie sur-le-champ chercher ses trois frères, Lakshmaṇa, Bharata et Çatroughna. Ils se hâtent de se rendre à son appel; l'infortuné, en les voyant, laisse déborder les sentiments dont son âme est pleine; il verse des torrents de larmes en embrassant ses frères; et, d'une voix entrecoupée par les sanglots, il leur dit : « Vous êtes tout pour moi; vous êtes ma vie tout « entière; c'est avec votre aide que je gouverne ce royaume; vous êtes « versés dans toutes les doctrines sacrées; votre sagesse est sans bornes. « Je veux aujourd'hui délibérer avec vous sur un sujet bien grave. » En l'écoutant, les trois jeunes gens n'ont qu'une pensée; et leur cœur est tout agité : Que va nous dire Râma[1]?

Il leur expose en pleurant la cause de sa douleur. D'infâmes calomnies sont répandues sur Sîtâ et sur lui. Comment un fils de la noble race d'Ikshvakou se serait-il abaissé à ramener Sîtâ dans la ville d'Ayodhyâ, si elle eût été coupable? Mais, en présence de tous les dieux, le Feu et le Vent l'ont déclarée innocente; le Soleil et la Lune, devant toutes les divinités réunies, ont célébré sa vertu sans tache, qu'Indra lui-même a reconnue. Cependant Râma, quelque sûr qu'il soit de la pureté de sa femme, ne peut supporter de pareils soupçons et de pareilles injustices; il ne peut braver les accusations des gens de la ville et de la campagne. Demain, dès le point du jour, Lakshmaṇa fera monter Sîtâ dans un char, que conduira Soumantra; il la déposera sur la rive opposée du Gange, près de la rivière Tamasa, où est l'ermitage du grand Vâlmîki. Il l'abandonnera dans la forêt déserte et il reviendra sur-le-champ. « Ne me répondez pas, ajoute Râma en terminant. Si je suis « votre seigneur, si j'ai encore quelque autorité, exécutez mes ordres. « La Vidéhaine m'a la première demandé de visiter les ermitages établis sur les bords du Gange. Que son vœu soit rempli! » A ces mots de Râma, ses trois frères gardent le silence; et non moins émus et non moins affligés que lui, ils le suivent dans ses appartements intérieurs[2].

Le matin venu, Lâkshmaṇa fait disposer promptement le char par Soumantra, et il va trouver Sîtâ pour lui annoncer qu'il doit la conduire aux saints ermitages des bords du Gange. Sîtâ, croyant que Râma remplit le désir qu'elle lui a exprimé, est comblée de joie, et elle part. Mais, dans la route, elle remarque quelques signes funestes : son œil droit a palpité; elle sent un tremblement dans tous ses membres, et son cœur n'est pas tranquille[3]. Pourvu qu'il ne soit arrivé aucun malheur au roi

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga XLVII, çlokas 19 et suiv. — [2] *Ibid.* sarga XLVIII. — [3] *Ibid.* sarga XLIX, çlokas 14 et suiv.

son époux, à ses frères, à ses belles-mères, ni à aucun des habitants d'Ayodhyâ! Lâkshmaṇa la rassure du mieux qu'il peut. On marche toute la journée, et, la nuit venue, on la passe dans un ermitage des bords de la Gomatî. On se remet en route dès le matin; et le soir du second jour, on se trouve sur la rive de la Bhaguirathî. Lâkshmaṇa fait descendre Sîtâ du char, et il traverse avec elle le fleuve dans une barque qu'il a hélée. Une fois de l'autre côté, Lâkshmaṇa, pénétré d'une douleur profonde et tout en larmes, se jette aux pieds de sa belle-sœur. Sîtâ le presse de s'expliquer; il le fait avec autant de réserve qu'il le peut; mais il lui apprend les calomnies répandues contre elle et la résolution de Râma. La voilà maintenant sur les bords du Gange, qu'elle désirait visiter, et elle aura pour asile l'ermitage du pieux Vâlmiki, un ami de Daçaratha, le père de Râma et de ses trois frères [1].

A cette terrible nouvelle, la pauvre Sîtâ tombe à terre évanouie; puis, reprenant ses sens, elle proteste de son innocence; elle se plaint de son sort immérité; mais elle se soumet aux ordres de son auguste époux. Lâkshmaṇa, presque aussi consterné qu'elle, lui fait les plus respectueux adieux, et il repasse le fleuve. Mais il se retourne de temps à autre pour voir encore l'infortunée, qui se débattait de loin sur la plage et qui était écrasée sous le poids de son chagrin. Sans protecteur, la voilà seule à errer dans cette immense forêt qu'elle ne connaît pas [2].

Par bonheur, les fils et les disciples de Vâlmiki, dont les ermitages ne sont pas éloignés, l'aperçoivent, et ils vont dire à leur père qu'une femme d'une beauté surhumaine, semblable à une déesse descendue des cieux, erre et se lamente à grands cris sur les bords du fleuve. L'austère ṛishi, qui sait, grâce à sa seconde vue, quelle est cette femme, se rend avec ses fils auprès d'elle, et lui adresse ces douces paroles, qui doivent la rassurer et la consoler : « Tu es la bru du roi Daçaratha; tu « es la compagne chérie de Râma; tu es la fille du roi Djanaka. Sois « ici la bienvenue, ô épouse fidèle à ton mari. Je savais que tu devais « venir ici et pour quelle cause; je sais aussi que tu es innocente. Rassure-toi, ô Vidéhaine, ma pensée protectrice s'occupera de toi. Non « loin de mon ermitage habitent de pieuses femmes, livrées à toutes les « austérités de l'ascétisme; je te conduirai vers elles pour qu'elles te consacrent tous leurs soins; elles seront tes amies dévouées. Reçois cette « coupe de l'hospitalité, et regarde-toi dans cette forêt comme si tu étais « dans ton propre palais. » Sîtâ, en écoutant ces paroles consolatrices, se calme quelque peu; et, précédée de l'anachorète, elle se rend au-

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga XLIX. — [2] *Ibid.* sarga L.

près des femmes livrées à tous les exercices de la vertu ascétique. A son approche, toutes les dames se lèvent pour honorer le mouni ainsi qu'elle; et, lorsque Vâlmîki a remis Sîtâ entre leurs mains, il retourne à son ermitage[1].

Quant à Lâkshmaṇa, qui revient auprès de son frère, il trouve aussi quelque consolation dans l'entretien de Soumantra, son écuyer. Tout en cheminant, Soumantra lui rappelle les prédictions que le grand mouni Dourvâça a faites jadis au roi Daçaratha; et, comme Râma doit, d'après ces prédictions, établir un des fils de Sîtâ sur le trône d'Ayodhyâ, on peut espérer un avenir meilleur et la cessation des maux actuels[2]. Après avoir passé la nuit à Koçali, Lâkshmaṇa rentre dans Ayodhyâ vers la moitié du jour, et il s'empresse d'aller voir son royal frère. Ils s'épanchent tous les deux dans le cœur l'un de l'autre[3]; et Râma, un peu remis de son affliction, dit à son frère que, depuis quatre jours entiers, il ne s'est pas occupé des affaires de son royaume; il a manqué à tous ses devoirs, et il craint d'en être puni; «car un roi qui ne donne «pas chacune de ses journées aux affaires de ses sujets, en doit être «châtié après sa mort dans le fond de l'horrible naraka[4].»

Pour mettre cette grande maxime dans tout son jour, Râma raconte à son frère l'histoire de plusieurs rois qui se sont exposés par leur négligence aux peines les plus graves et les plus justifiées. Ainsi le roi Nṛiga, qui avait fait attendre pendant plusieurs jours à la porte de son palais deux brahmanes se disputant une vache qu'il leur avait donnée, fut maudit par ces deux personnages; et, durant mille années, changé en caméléon, il dut se cacher dans une fente de la terre[5].

Mais ce seul exemple des effets d'une malédition ne suffit pas à Râma; il en cite encore plusieurs autres à Lâkshmaṇa, et il raconte longuement les malédictions mutuelles de Vaçishtha, l'ascète fils de Brahma, et du roi Nimi, le douzième fils du magnanime Ikshvakou, qui furent l'un et l'autre privés de leurs corps pendant des milliers d'années; la malédiction de la nymphe Ourvaçî par Mitra; la malédiction de Yayâti, fils de Nahousha, par Ouçana, le ṛishi; et enfin le sacre de Pourou, fils de Yayâti[6].

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga LI. — [2] *Ibid.* sargas LII et LIII. La situation faite à Sîtâ était trop affreuse pour pouvoir durer. En l'abrégeant, le poëte fait preuve de goût. — [3] *Ibid.* sarga LIV. — [4] *Ibid.* sarga LV çloka, 6. — [5] *Ibid.* sarga LVI. Le roi Nṛiga ne peut se soustraire à la malédiction des brahmanes; mais il en atténue les effets en se faisant construire sous terre un palais, où il passe tout à l'aise les mille ans de sa condamnation. — [6] *Ibid.* sargas LVIII à LXI. Ces récits de Râma sont prolixes, et, à certains égards, ils sont des plus étranges.

Cette calme conversation avec son frère chéri a ramené quelque sérénité dans l'âme de Râma; et le lendemain il a la force de reprendre l'examen des affaires et de vaquer à ses devoirs ordinaires. Entouré de tous les dignitaires de sa cour, de tous ses conseillers, des brahmanes les plus savants et des maîtres des lois les plus expérimentés, il dirige les travaux de la haute assemblée, et il fait demander par Lâksmaṇa, à la foule qui entoure le palais, si quelqu'un a des plaintes à porter devant la justice du roi. Le silence est absolu; personne ne répond à l'appel. Râma le fait renouveler par son frère. Même silence. Toutefois Lâkshmaṇa remarque sur le seuil de la porte un chien qui se tenait sur ses pattes de derrière. Le regard de l'animal était fixe, et il aboyait de temps à autre. Lâkshmaṇa lui demande s'il a quelque plainte à former; le chien, qui a le don de la parole, lui répond qu'il désire paraître devant Râma. Mais, comme les rois ne peuvent pas s'abaisser à des créatures de son espèce, il faut qu'il reçoive un ordre exprès. Lâkshmaṇa demande cet ordre à son frère, qui n'hésite pas à l'accorder[1]. Le chien, qui se nomme Sârameya, adresse d'abord de grandes louanges au roi; puis, pressé de s'expliquer plus précisément, il se plaint du brahmane Sarvârthasiddha, qui l'a frappé sans motif. Le brahmane, interrogé par le monarque, convient qu'il a cédé à un mouvement d'humeur, et qu'irrité de n'avoir reçu ce jour-là aucune aumône, il avait donné un coup de bâton au chien, qui ne se dérangeait pas assez vite. Râma consulte la grave assistance pour savoir quel châtiment mérite le brahmane; tous les conseillers déclarent qu'un brahmane ne peut être atteint d'un châtiment quelconque. Mais le chien demande que le roi ordonne au brahmane de se marier et devienne chef de famille à Kâlandjara. Lui-même, Sârameya, fut jadis chef de maison et père de famille; il s'appliquait à remplir tous ses devoirs, et cependant il est tombé à l'abjecte condition de chien dans une vie nouvelle. Sârameya ne dit pas qu'il veut faire tomber Sarvârthasiddha dans la même condition; ce qui semble cependant assez probable. Râma admire la sagesse du chien, qui connaît si bien ses naissances antérieures, et Sârameya retourne à Bénarès, d'où il était venu, et où il va se livrer de nouveau à toutes les austérités qui doivent le racheter de ses fautes passées[2].

A cette première affaire entre le brahmane et le chien, en succède une autre entre un vieux hibou et un vautour, qui se disputent leur nid.

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga LXII. — [2] *Ibid.* sarga LXIII. Gorresio croit qu'en cet endroit le texte a été altéré; et, en effet, il peut sembler que l'histoire de Sârameya finit un peu brusquement.

Râma écoute les deux parties, et il se décide pour le hibou; mais, par la science qu'il a de toutes choses, il découvre que le vautour a été autrefois le roi Brahmadatta, et qu'il a été réduit à l'état d'oiseau par la malédiction d'un brahmane; il lui rend la forme humaine[1].

Une autre affaire plus grave est soumise à la décision du roi. Des ṛishis, qui habitent sur les bords de la Yamounâ, se rendent à l'audience du monarque, et ils implorent son appui contre Lavana, neveu de Râvaṇa, qui ravage leurs ermitages et toutes les contrées environnantes avec une férocité sans bornes. Armé d'une lance, que Roudra jadis a donnée à son père Madhou, Lavana est invincible tant qu'il tient cette lance à la main. Il dévore tous les êtres et surtout les pieux ascètes. Râma, indigné à ce récit, charge son frère Çatroughna d'aller châtier le Râkshasa anthropophage; et il lui donne, par anticipation, l'investiture du royaume de Lavana, en attendant qu'il le conquière. Râma indique aussi à Çatroughna les moyens de surprendre Lavana; et il lui remet une flèche divine qui tuera le monstre. Çatroughna part, accompagné d'une armée de quatre mille cavaliers, de deux milles chars, de cent éléphants et d'une foule de serviteurs, parmi lesquels figurent des comédiens et des danseurs. Après plusieurs journées de marche, l'armée arrive sur les bords du Gange, et Çatroughna va demander l'hospitalité à Vâlmîki[2].

On se rappelle que Vâlmîki est précisément l'ascète qui a reçu Sîtâ avec une parfaite bienveillance, et qui lui a offert l'hospitalité dont elle avait tant besoin dans son isolement et sa douleur. Çatroughna va loger sous le même toit que la femme de son frère, mais sans le savoir et sans pouvoir apporter le moindre soulagement à son infortune.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga LXIV. — [2] *Ibid.* sargas LXV à LXXI. Tous les détails donnés sur cette mission des ṛishis et celle de Çatroughna sont d'une excessive prolixité.

HISTOIRE DE LA GÉOGRAPHIE *et des découvertes géographiques depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Vivien de Saint-Martin. accompagnée d'un atlas historique en douze feuilles.* Paris, Hachette, 1873, grand in-8°.

PREMIER ARTICLE.

« Le tableau des progrès de la géographie, écrit M. Vivien de Saint-« Martin, au début du livre ici annoncé, est un des chapitres les plus « importants de l'histoire générale des sciences, et des plus dignes « d'étude, » et, quelques lignes plus loin, il ajoute : « Les notions géogra-« phiques se sont agrandies à mesure que les rapports des peuples se « sont étendus; elles se sont perfectionnées à mesure que se dévelop-« paient les sciences historiques et les sciences d'observation, et, récipro-« quement, la géographie a fourni à toutes les autres sciences des « vues et des données positives, qui ont puissamment aidé à leurs progrès « aussi bien qu'à la justesse de leurs applications. Sans les relations des « voyageurs, Montesquieu n'aurait pas écrit l'*Esprit des lois*. La géo-« graphie, en un mot, dans tous les temps et chez tous les peuples, a « suivi la marche même de la civilisation, et y mesure, en quelque sorte, « ses progrès. » Ces considérations sont exactes, et elles justifient l'entreprise qu'a conçue leur auteur, de tracer un tableau plus complet et plus fidèle qu'on ne l'avait encore tenté, de l'extension et du perfectionnement graduel de nos connaissances géographiques. En disant *nos connaissances*, M. Vivien de Saint-Martin se place au point de vue du monde éclairé. Il prend pour centre, pour foyer de nos lumières, cette élite de l'humanité qui en personnifie l'intelligence, qui en assure la marche, qui en seconde le développement. « Au point de vue des aptitudes scien-« tifiques et civilisatrices, écrit encore notre auteur, l'espèce humaine se « partage réellement en deux groupes : d'un côté, les peuples blancs, la « famille aryenne et la famille sémitique; d'autre part, le reste des nations « du monde. Ce qui distingue éminemment les races blanches entre toutes « les autres, ce qui fait avant tout leur noblesse et leur force, ce sont « deux facultés qui leur sont exclusives, ou qui, du moins, jusqu'à présent, « ne se sont produites que chez elles : l'expansion et l'assimilation. Les « grands progrès accomplis dans les sciences viennent de cette propension

« incessante des races blanches à se porter au dehors, à tout voir, à tout ob-« server, à tout connaître, et de leur esprit éminemment synthétique, qui « fait de chaque observation nouvelle un nouvel élément de progrès. C'est « à cette disposition native des peuples de notre race que sont dues les dé-« couvertes successives qui nous ont donné la connaissance complète du « globe terrestre. L'Africain dans sa peuplade, le sauvage dans sa tribu, le « pasteur nomade au milieu de ses steppes, l'insulaire au milieu de ses « archipels, connaîtront leur territoire, les sentiers de leurs forêts, les îles « de leur entourage ou même les rivages de leur mer : ils ne savent, ils « ne soupçonnent rien au delà. Le Chinois, en qui se résume la civili-« sation des peuples jaunes, ne connaît que les pays habités par sa race; « c'est son univers. Les nations de notre Occident ont eu seulement, dès « les plus anciens temps, cette intuition divine qu'au delà de leur horizon « il y avait un monde, et que ce monde était leur domaine. » Cette observation est vraie dans sa généralité; on pourrait seulement y reprendre une part trop exclusive faite aux deux races aryenne et sémitique. Le Chinois a plus connu la terre et s'est montré plus curieux d'en explorer certaines régions que l'indifférent Arabe ou le superstitieux descendant des Aryas établis sur les bords du Gange. Les Égyptiens ont coopéré, dans le principe, à la fondation des connaissances scientifiques, et ils n'étaient ni un peuple aryen ni un peuple sémitique. Mais, ces réserves faites, les paroles de notre auteur demeurent exactes. Quand on écrit l'histoire des découvertes géographiques, on ne saurait se placer qu'au point de vue du monde occidental.

C'est donc des Assyriens, des Phéniciens, des Hébreux, des Grecs et des Latins, que M. Vivien de Saint-Martin doit nous parler, en exposant les vicissitudes de la science géographique dans l'antiquité. Avec les âges modernes, la fraction de l'humanité à laquelle il rapporte les informations de plus en plus riches envoyées de divers points du globe, va grossissant. En même temps que le lieu où convergent les notions acquises s'élargit, la partie de la terre inexplorée se resserre rapidement.

L'ouvrage de M. Vivien de Saint-Martin se divise en quatre parties : les temps anciens, le moyen âge, les temps modernes, la période contemporaine. Les deux dernières auraient pu facilement recevoir des proportions bien autres que celles qu'on leur a accordées. Mais l'auteur a tenu à laisser aux quatre parties des dimensions analogues. Il a fait à chaque période une part presque égale. Nous nous bornerons, dans ce premier article, à l'examen des deux premières divisions du livre, et ne parlerons que de la géographie de l'antiquité et du moyen âge.

Disons, tout d'abord, que le savant géographe, se proposant d'em-

brasser dans un cadre relativement restreint un vaste ensemble, s'est interdit par cela même les grands développements. Ce qu'il veut, c'est définir en peu de mots la mesure et le caractère des connaissances géographiques de chaque époque, c'est tracer les limites du monde alors connu, en indiquant les découvertes effectuées depuis l'époque immédiatement antérieure. Il ne fait pas l'histoire des voyages, mais simplement celle de la géographie; souvent, sans doute, les deux histoires se confondent; toutefois leur façon de procéder est différente. Les résumés de l'auteur sont substantiels, la concision n'y exclut pas la clarté; l'inventaire de la science pour chaque âge est dressé à l'aide des ouvrages contemporains qui nous en fournissent les éléments.

Cet inventaire ne saurait être, il faut en convenir, absolument complet. Pour les temps anciens, une partie des matériaux a péri. Mais M. Vivien de Saint-Martin ne néglige rien de ce qui nous reste. On ne peut lui demander davantage. Il commence par nous parler des connaissances géographiques des Égyptiens, en recourant à ce que nous en apprennent les égyptologues, surtout MM. Brugsch, G. Parthey et J. de Rougé. En interrogeant avec plus de soin les travaux les plus récents de l'érudition, ceux de feu M. le vicomte de Rougé par exemple, il eût trouvé de quoi enrichir sa carte du monde, tel que se le représentaient les Pharaons. Divers noms de peuples étrangers y eussent été placés fort utilement pour l'histoire de la distribution ethnologique, mille à quinze cents ans avant notre ère. Il est vrai que la Genèse nous offrant un tableau plus analytique d'une carte analogue, notre auteur a dû s'y attacher de préférence.

Ce que M. Vivien de Saint-Martin dit de la connaissance fort restreinte que les Hébreux avaient de la mappemonde est fondé. Il observe judicieusement qu'à l'époque des prophètes les Israélites n'en savaient guère plus que ce qu'implique le chapitre x du premier livre du Pentateuque. Le seul nom nouveau qui vienne alors s'ajouter à la nomenclature de la Genèse est celui de la Perse (*Paras*); d'où il suit que, longtemps avant Cyrus, les Perses avaient déjà une assez grande notoriété en Asie. De l'examen que fait notre auteur de la table ethnologique de la Genèse, il ressort que l'espace où elle se renferme est précisément celui que délimitent les expéditions des conquérants égyptiens. M. Vivien de Saint-Martin consacre un chapitre plus étendu aux Phéniciens. Et, à leur sujet, il porte spécialement son attention sur trois points : 1° la position du Tarsis de la Bible; 2° celle d'Ophir; 3° la circumnavigation de l'Afrique attribuée à ce peuple navigateur. Tarsis est incontestablement le Tartesse des Grecs, qu'il faut aller chercher au

midi de la péninsule ibérique. M. Vivien, à l'aide de rapprochements qui nous semblent très-sérieux, identifie Ophir avec la *Saphar* de Ptolémée, de Pline, du périple de la mer Érythrée, résidence du roi des Homérites[1]. « Bien que située dans l'intérieur, écrit le savant français, « à treize journées de la côte, elle se rattachait à la mer par la ville maritime de Muza, centre de tout le commerce de la mer Rouge avec « l'Inde (à une faible distance au nord de la ville actuelle de Moka); de « même aujourd'hui que Yambo est regardé comme le port de Médine « et Djedda comme le port de La Mekke, malgré la distance considérable « qui sépare la Mekke et Médine du littoral. » M. Vivien de Saint-Martin admet l'authenticité, au moins partielle, du voyage accompli par l'ordre du roi Nécos et dont parle Hérodote. Il nous paraît, comme à lui, bien difficile de rejeter une tradition à laquelle se rattachaient des détails si conformes à la réalité des faits. On peut s'étonner que cette navigation, accomplie environ cent cinquante ans avant l'époque où écrivait l'historien d'Halicarnasse, n'ait pas eu d'influence sur le commerce et les connaissances géographiques des siècles suivants. Faut-il, pour ce seul motif, révoquer en doute l'authenticité d'un voyage qui aurait conduit sous l'hémisphère austral les Phéniciens envoyés par le Pharaon? Il y a lieu certes d'être surpris qu'Ératosthène et Marin de Tyr n'aient pas trouvé à la bibliothèque d'Alexandrie la moindre relation d'une pareille exploration. On doit supposer que les Phéniciens firent à Nécos une effrayante peinture des difficultés qu'ils avaient rencontrées pour franchir ces mers inhospitalières; ils les exagérèrent même, sans doute, afin de dégoûter d'autres rois d'Égypte de tenter, vers ces lointains parages, des expéditions dont ils voulaient réserver à leurs compatriotes tout le bénéfice. Les Phéniciens n'écrivaient guère, et, comme l'ont fait dans les temps modernes les Portugais, ils cachaient soigneusement les routes qu'ils s'étaient frayées. N'en est-on pas réduit à de bien faibles indices pour établir que ces hardis trafiquants se sont, il y a vingt-quatre à vingt-cinq siècles, avancés jusqu'aux Canaries et aux Sorlingues?

Des Phéniciens M. Vivien de Saint-Martin passe naturellement aux Carthaginois. S'appuyant sur ses travaux antérieurs, il assigne les principales étapes du voyage d'Hannon. Pour lui, le point extrême de cette

[1] Voy. la note de C. Müller, *Geograph. græci minor.* t. I, p. 274. On peut cependant objecter au rapprochement des deux noms que la forme arabe répondant au grec Σάπφαρα s'écrit avec un ظ (*thsa*), lettre trop forte pour se changer en une simple aspiration, telle que la représente א (אוֹפִיר). Voy. *Géographie* d'Aboulféda, éd. Reinaud et de Slane, p. 62, où le nom est orthographié ظفار (*thsafar*). Cf. G. Winer, *Biblisch. Realwœrterbuch*, art. *Ophir*.

navigation, qui a tant exercé la sagacité des érudits, est marqué par le golfe de Cherbro, un peu au sud de Sierra-Leone. L'expédition d'Himilcon, que nous ne connaissons que par de courtes mentions et les emprunts qu'avait faits à une relation de ce voyage le poëte Festus Avienus, nous conduit au cœur des mers qui baignent les Îles Britanniques. Le géographe français résume ce que nous pouvons admettre sur l'état de cette partie de l'Europe au VIe siècle avant notre ère.

M. Vivien de Saint-Martin consacre douze chapitres à exposer les notions géographiques des Hellènes depuis l'époque héroïque, Homère, Hésiode, jusqu'à Ératosthène. Le voyage des Argonautes lui fournit les principaux traits de la géographie des temps les plus reculés de la Grèce. Notre auteur a mis à étudier les éléments dont se composent les diverses rédactions de la légende, un soin particulier. Comme il le remarque, ces différentes relations, que la poésie nous a transmises embellies, altérées par l'imagination, offrent chacune deux parties distinctes d'un caractère absolument différent, le voyage d'Iolcos au Phase et le retour. Le fond de la narration repose sur des notions géographiques tout à fait positives. La nomenclature des caps, des rivières et des peuples, tout se suit dans un ordre régulier, dont les documents ultérieurs confirment l'exactitude. Sauf les additions dues à la fantaisie poétique, c'est un véritable périple, et le caractère fabuleux de la deuxième partie de la légende fait d'autant mieux ressortir le fond réel de la première. L'étude de cette seconde partie, telle que l'offre le poëme qui porte le nom d'Orphée, conduit M. Vivien de Saint-Martin à faire remonter jusqu'au commencement du VIe siècle, c'est-à-dire aux premiers temps des établissements milésiens sur le littoral nord du Pont-Euxin, les données que l'auteur inconnu a mises en œuvre. Nous avouons ne pas partager cette opinion. Elle nous semble reporter beaucoup trop haut, nous ne dirons pas le poëme des Argonautiques du pseudo-Orphée (M. Vivien de Saint-Martin concède à la critique qu'il date d'une époque bien moins reculée), mais l'itinéraire qu'on y fait suivre à l'Argo en revenant de Colchide. Si, à la rigueur, le nom des Gélons, des Arimaspes, a pu être connu des Grecs avant les écrits d'Hécatée de Milet et d'Hérodote, ces mêmes Grecs n'avaient aucune notion de la Baltique, de l'Irlande (Iernis) avant le voyage de Pythéas, c'est-à-dire la fin du IVe siècle avant notre ère. Ce retour de Jason par la mer hyperboréenne suppose une vague connaissance des communications qui pouvaient être établies par mer avec la Scythie septentrionale, le pays que traversent les monts Riphées. Cette connaissance faisait défaut aux Grecs du temps d'Hérodote. Et vouloir reconnaître là une donnée géographique em-

pruntée aux Phéniciens, dont les Hellènes du vi^{e} et du v^{e} siècle ignoraient les routes et les comptoirs lointains, c'est prêter à la Grèce un échange d'idées avec la Phénicie que rien n'autorise à admettre. N'oublions pas que le faussaire qui raconte, sous le nom d'Orphée, l'expédition des Argonautes, cherche à donner à sa composition une apparence d'antiquité; il s'efforce de parler la langue géographique des plus vieux auteurs. Il place d'une manière quelque peu inexacte les populations de la Scythie d'Asie et de la Scythie d'Europe qu'il cite, sinon par ignorance, du moins par calcul. Dans la poésie comme dans l'art, l'archaïsme ne doit pas être confondu avec l'antiquité. Les Pacti, dont le nom semble avoir amené celui des Caspiens confondus peut-être avec le *Κασπειραῖοι* ou habitants de *Κασπάπυρος* dans la Pactyice, contrée de l'Inde, n'ont pu être connus par les premiers colons milésiens, et leur nom n'a pas été prononcé en Grèce avant Hécatée. Hérodote ignore le nom des Latins qui se lit dans le poëme. Le fait est, comme M. Vivien de Saint-Martin l'a lui-même remarqué, qu'une plus ancienne légende, consignée dans Pindare, faisait revenir le navire Argo par la mer Érythrée et la Libye; c'est cette légende qui, pour ajouter au merveilleux du voyage, substitua à la voie toute naturelle qu'admettaient Sophocle et Callimaque, une traversée fantastique par des contrées où la fiction se donnait beau jeu, attendu qu'on n'avait sur elles aucune notion positive. Après que God. Hermann eut signalé le caractère relativement récent du poëme du faux Orphée, Fr. Jacobs mit en complète évidence, dans cette composition apocryphe, l'intention de l'auteur d'opposer les doctrines du polythéisme à la foi chrétienne. Des additions assez récentes ont donc pu venir grossir le fond de traditions géographiques qu'Onomacrite, auquel M. Vivien de Saint-Martin fait volontiers honneur du poëme, aurait léguées. On ne saurait, en tout cas, admettre, suivant nous, que, dans la seconde partie de l'œuvre placée sous le nom du chantre de la Thrace, on ait affaire à un itinéraire indiquant, pour le vi^{e} et le vii^{e} siècle avant notre ère, les connaissances des Grecs sur le nord et l'ouest de l'Europe.

On a beaucoup écrit sur la géographie d'Homère; nous ne nous y arrêterons pas, non plus qu'à celle d'Hésiode. M. Vivien de Saint-Martin retrace, avec autant d'érudition que de clarté, les progrès de la cosmographie et de la chorographie, depuis l'âge de ces poëtes jusqu'aux guerres médiques. Il étudie ensuite avec détails la géographie d'Hérodote qui avait exercé avant lui la sagacité de bien des savants. Il extrait de l'*Anabasis* de Xénophon les intéressants renseignements géographiques qu'elle renferme, et a hâte d'arriver aux conquêtes d'Alexandre, qui marquent, comme il le dit, une des grandes époques de l'histoire

géographique du globe. Dans le chapitre XI, intitulé, avec ceux qui viennent après : *La science depuis Hérodote jusqu'à Ératosthène*, il parle successivement, au point de vue de son sujet, de Ctésias, d'Hippocrate, de Socrate et de son école, de Platon et de l'Atlantide, du périple de Scylax, d'Eudoxe de Cnide, d'Éphore, et, au chapitre suivant, du voyage de Pythéas dans les mers du Nord et de celui d'Euthymène sur les côtes extérieures de la Libye, au sud du détroit de Gadès. Le chapitre XIII traite des compagnons d'Alexandre, de Patrocle, dont les relations furent si précieuses, des auteurs chez lesquels puisa plus tard Arrien, de l'ingénieur Baton, de Diognète son collègue, surtout des relations d'Onésicrite et de Néarque, le second chef de la flotte d'Alexandre, le premier chef de ses pilotes. Aristote ne pouvait manquer d'avoir une large place dans cette revue, toujours concise, mais où les faits saillants ne sont jamais oubliés. Si, comme tout donne aujourd'hui à le penser, le traité *du monde* n'est pas du Stagirite[1], il est, du moins, de son école, et il nous fournit une notion complète des idées que les Péripatéticiens se faisaient du globe. A l'instar de l'école de Thalès, celle d'Aristote regardait la terre comme une masse sphérique, immobile au centre de l'univers. Les Aristotéliciens établissaient la rotondité et l'isolement de notre planète par des raisons physiques et par des raisons astronomiques; notamment par le contour de l'ombre de la terre projetée sur la lune pendant les éclipses et le déplacement de l'étoile polaire, relativement à l'horizon, lorsqu'on s'avance du sud au nord. Alors on évaluait à 400,000 stades la circonférence de la terre[2]; mais, ainsi que le remarque notre auteur, on ignore si ce chiffre résulte d'une simple déduction théorique ou d'une tentative de mesure réelle faite à l'aide des moyens qu'Ératosthène employa plus tard. « On a cru, « ajoute fort judicieusement M. Vivien de Saint-Martin, pouvoir con- « clure du passage du Traité du ciel, qui nous fournit ce nombre, « l'existence d'un stade de 1111 au degré; nous ne croyons pas plus « à l'existence de ce stade qu'à aucun de ceux qu'a créés l'imagination « de quelques critiques modernes, partant de cette fausse donnée que « l'antiquité aurait eu, sur les véritables dimensions de la terre, des « notions rigoureuses que, certes, ne comportèrent jamais les moyens « d'observation de la science ancienne. » En effet, il est actuellement établi que les Grecs n'ont jamais fait usage que d'un seul et même stade : le stade olympique de 600 au degré. Pour ce qui est de la

[1] M. Vivien de Saint-Martin écrit à tort *Stagyrite*, le nom de la patrie d'Aristote était Στάγειρα. — [2] Voy. le traité *De Cœlo*, II, XIV.

géographie historique, Aristote croyait encore, comme on l'admit longtemps après lui, que les deux zones tempérées, c'est-à-dire les zones comprises entre chacun des deux tropiques et les cercles polaires correspondants, étaient les seules parties de la terre propres à l'habitation de l'homme. Cependant, ainsi que l'observe avec toute raison notre auteur, le Stagirite devait savoir et savait certainement qu'une grande partie de la zone torride, au sud du tropique du Cancer, était habitée, au moins sur deux points : dans la vallée du Nil, au-dessus de l'Égypte, et dans la presqu'île de l'Inde, au sud du Gange. Mais, comme cela est arrivé plus d'une fois, on continuait à enseigner dans l'école une théorie que les faits commençaient à contredire. Si les expéditions d'Alexandre avaient élargi le cercle des connaissances géographiques, les relations qui les faisaient connaître ne se répandirent que lentement, et l'on voit par un élève d'Aristote, Théophraste, qu'on ne savait de son temps que peu de choses sur les contrées situées au delà de la Perse, sur l'Éthiopie, la région de l'Europe sise au nord de l'Adriatique et celle qui s'étend vers le détroit de Gadès.

M. Vivien de Saint-Martin, en remarquant que Théophraste ne nous a pas laissé de traité spécial sur la géographie, ajoute que son *Histoire des plantes* et les quelques traités physiques qui nous restent de lui, décèlent une connaissance fort exacte des conditions topographiques d'une foule de localités. Il est intéressant de relever, chez l'écrivain d'Érésos, les contrées qu'il mentionne. On peut ainsi se faire une idée de l'étendue de la carte des pays sur lesquels, à la fin du IVe siècle, on avait en Grèce des notions précises. Si le savant auteur de l'ouvrage que nous analysons ici s'était livré à ce travail, il aurait constaté que les observations recueillies par Théophraste ne se rapportent pas à des contrées dépassant l'entrée de la *mer extérieure*, autrement dit l'océan Atlantique, et s'arrêtent aux environs du détroit des colonnes d'Hercule[1]. La lecture du même écrivain nous montre que c'était surtout par le commerce des parfums que la Grèce connaissait alors la presqu'île arabique, Saba, Mamala, le pays des Adramites et des Catabanes ou Citibéniens, dans l'Arabie heureuse[2]. Le commerce des épices noua de lointaines relations entre l'Europe et l'Inde, comme l'importation des aromates le fit pour l'Arabie méridionale. Un autre trafic, celui des onguents, des pommades et des poisons, appelait les Grecs chez les Étrusques, auxquels ils achetaient ces produits de leur industrie[3].

[1] *Hist. Plant.* IV, c. VII (8). — [2] *Ibid.* IX, c. IV (3) cf. IX, c. VII (8). — [3] *Ibid.* IX, c. XV.

Théophraste parle peu des Scythes, et l'on voit qu'il connaît seulement les végétaux qui croissaient sur le littoral du Palus Mæotis et du Pont-Euxin. Il n'est point question, chez l'auteur de l'*Histoire des plantes*, du pays des Celtes, de la région du haut Danube. Traite-t-il des vents et des pluies, Théophraste ne s'occupe guère que des parages helléniques, et les météores des contrées boréales, qui étonnaient les anciens, lui sont inconnus. On peut se livrer à un travail analogue sur l'*Histoire des animaux* d'Aristote, relever les pays qui s'y trouvent cités à l'occasion des espèces décrites et recueillir ainsi de nouveaux éléments pour apprécier l'état des connaissances géographiques au milieu du IVe siècle. M. Vivien de Saint-Martin s'est borné à examiner les idées générales du Stagirite en matière de cosmographie et d'ethnologie; ce sont assurément là les plus importantes à signaler.

A dater de Dicéarque, les progrès de la connaissance du globe s'accélèrent. Notre auteur trouve, pour les résumer, un excellent guide dans le mémoire de l'illustre Fréret, intitulé : *Observations générales sur la géographie ancienne*. Il n'accorde que quatre pages à l'expédition de Séleucus dans l'Inde, aux relations que l'Égypte ouvrit avec ce pays, à l'expédition de Ptolémée Philadelphe en Éthiopie; mais comme ces pages sont substantielles, comme leur contenu est bien ordonné!

Les travaux de l'école alexandrine et de celles qui en dérivent font l'objet des chapitres XVI, XVII et XVIII de la première partie de l'ouvrage ici analysé. Ératosthène y occupe naturellement la plus grande place. Nous assistons à la naissance de la géodésie. Le philosophe de Cyrène mesure un arc du méridien; Hipparque introduit la projection dans les cartes; Posidonius fait marcher de front la géographie physique et la géographie mathématique. L'existence de l'hémisphère austral s'impose bientôt à la science antique. Géminus, dans son *Isagoge*, parle des antipodes, dont la réalité lui paraît théoriquement démontrée. Des années qui précèdent quelque peu la date initiale de l'ère chrétienne à la fin du second siècle qui la suit, s'étend l'époque de la rédaction des périples; Scymnus de Chios écrivait vers l'an 95 avant J. C.; Agatharchide, auteur d'un périple de la mer Érythrée, le composa vers l'an 120 après J. C.; Artémidore, presque son contemporain, rédigeait un périple de la Méditerranée. Les itinéraires conduisent M. Vivien de Saint-Martin à parler des voyages chez les anciens. Ses observations se rencontrent avec celles que nous avons précédemment consignées ici. Les voyageurs de l'antiquité n'ont guère été que des touristes, un seul fait exception, c'est Eudoxe de Cyzique. Notre auteur signale le caractère vraiment scientifique de ses explorations.

La géographie de l'époque romaine est représentée, pour nous, surtout par Strabon, qui en a exposé les éléments fondamentaux. Un mesurage de l'empire avait été effectué sous le principat d'Auguste. Polybe antérieurement avait fourni, pour la connaissance de l'Europe, de précieuses données. Les Romains se mettaient à imiter les Grecs, aux leçons desquels ils s'étaient formés. Cicéron songeait à écrire un grand ouvrage de géographie, mais il s'effraya du dissentiment de ses maîtres sur une matière si difficile. Terentius Varro Atacinus composait un poëme géographique dont il ne nous reste que quelques fragments. Juba, roi de Mauritanie, devenu Romain par l'intelligence et le savoir, écrivait, sur l'Arabie et la Libye, des livres que nous ne pouvons juger que par quelques citations de Pline.

Nous avons parlé, dans de récents articles, de la géographie de Strabon; nous ne nous arrêterons pas à ce qu'en dit M. Vivien de Saint-Martin. Nous passerons également sous silence ce qu'il rapporte de Pomponius Méla, qui écrivait, au milieu du I[er] siècle de notre ère, son ouvrage *De situ orbis;* nous noterons seulement que, dans ce qui y est avancé des Sères, perce une vague connaissance des Chinois. Pline l'ancien, dont M. Vivien de Saint-Martin tire des indications permettant de tracer la carte du monde connu vers la fin du I[er] siècle, a été tant de fois interrogé, qu'il serait superflu d'insister sur l'importance géographique de son œuvre.

Les chapitres XXIII et XXIV nous conduisent de Pline à Ptolémée. Celui ci clôt, pour l'antiquité, la période de progrès. Après Ptolémée la science demeure stationnaire. Déjà s'annonce la décadence. Mais, durant le laps de temps compris entre la fin du premier siècle et le milieu du second, la géographie avait fait de riches conquêtes; et, de Rome et d'Alexandrie, on put alors étendre un regard investigateur presque jusqu'aux extrémités de l'Asie, jusqu'au nord de l'Europe, dont Tacite avait décrit les habitants.

Peu d'années avant que l'auteur de l'*Histoire de la nature* mît la dernière main à sa vaste compilation, un pilote grec d'Égypte, Hippalus, osa le premier se fier à l'action périodique des moussons, et ouvrit au monde romain une route directe vers l'Inde. Néanmoins la navigation côtière garda encore longtemps ses habitudes routinières. Ce qui le prouve c'est que le *Périple de la mer Érythrée*, attribué à tort à Arrien, et qui n'est postérieur que de quelques années à la mort de Pline, décrit la route maritime des côtes, bien qu'il n'ignore pas celle suivie par Hippalus. « Ce Périple de la mer Érythrée, écrit M. Vivien de Saint-« Martin, composé par un marchand alexandrin, tout à la fois d'après son

« expérience personnelle et sur les relations qui existaient de son temps, « est, par son exactitude et sa précision, non moins que par ce qu'il « ajoute, dans le sud et dans l'est, aux notions antérieures, un des plus « utiles documents géographiques que l'antiquité nous ait transmis. » La relation du marchand alexandrin prolonge de plus de vingt et un degrés la côte africaine connue. Elle s'arrête à un port appelé *Rhapta*, à quelque distance d'une île nommée Menuthias, qui doit être identifiée à l'île de Zanzibar ou à celle de Pemba. Mais, si l'on avait tant gagné sur la mappemonde, les notions n'étaient pas plus exactes sur la configuration des continents de la partie plus australe, et l'auteur anonyme du Périple écrit : « Ce sont là à peu près les dernières places de l'Azanie « et du continent que le navigateur, parti de Bérénice, a constamment « à sa droite. Au delà, l'Océan, jusqu'à présent inexploré, tourne à « l'Ouest, enveloppe des contrées qui regardent les parties méridionales « de l'Éthiopie, de la Libye et de l'Afrique, et va rejoindre la mer occi- « dentale. » Sur la route de l'Inde, le marchand alexandrin nous donne jusqu'à Muziris, selon toute apparence Mangalore, à 70 lieues au sud de Goa, les notions les plus précises, et marque exactement les stations. Les renseignements çà et là répandus dans sa relation nous reportent jusqu'aux bouches du Gange, même plus loin encore, jusqu'au pays des *Thinæ* où se reconnaissent aisément les Chinois.

Le nom d'Arrien, qu'on attachait au Périple de la mer Érythrée, appartient plus légitimement à un autre périple de moindre importance, celui du Pont-Euxin, composé vers l'an 137, et qui offre tout le caractère d'un document officiel. Après avoir parlé de cet ouvrage, M. Vivien de Saint-Martin aurait tout naturellement rappelé le traité *de la navigation du Bosphore*, de Denys de Byzance, s'il l'eût connu autrement que par la version latine incomplète de Pierre Gilles; car la belle édition qu'en a donnée M. C. Wescher, et que M. E. Miller a signalée dans ce journal, n'avait pas encore paru quand notre auteur rédigeait son livre.

Ptolémée reprit l'œuvre malheureusement perdue de Marin de Tyr, la corrigea, l'augmenta et la refondit. C'est ainsi qu'il a composé les huit livres de sa *Géographie*, où ne se trouvent enregistrés pas moins de 8,000 noms géographiques, dont environ 400 sont accompagnés d'indications de latitude et de longitude : les premières, fondées sur des observations gnomoniques offrant une certaine exactitude; les secondes, sans valeur, comme celles qu'avaient données ses devanciers.

M. Vivien de Saint-Martin emploie le chapitre XXIV de la première partie à l'étude des principales questions que soulève la lecture du géographe

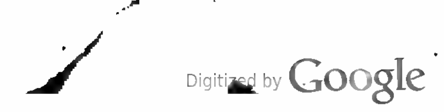

de Péluse : usage que fait celui-ci du stade factice de 500 au degré tiré d'une mensuration inexacte de Posidonius; accroissement qu'il fait subir aux dimensions réelles de la terre; connaissances nouvelles des parties situées vers les points extrêmes de la mappemonde; comparaison entre les connaissances de Ptolémée sur l'Inde et celles qui ressortent du Périple de la mer Érythrée, et d'où il résulte que les navigateurs gréco-égyptiens atteignaient la presqu'île malaise, qui se reconnaît dans cette Chersonèse d'or dont le marchand alexandrin n'avait que vaguement parlé. Les marins, auxquels l'écrivain de Tyr emprunte leurs journaux, qu'il transmit à Ptolémée, poussaient leurs voyages jusqu'à Cattigara, port des Sines, où M. Vivien de Saint-Martin retrouve avec toute vraisemblance Singapore. De Cattigara, on se rendait au pays des Sines, en se dirigeant, d'après le dire du géographe grec, entre le couchant et le sud; ce qui achève de démontrer que les Sines sont les Chinois méridionaux. En montant au nord, on rencontrait le pays et la ville capitale des Sères. Notre auteur rappelle, en résumant ses précédents travaux, ce qu'était la Sérique, contrée où conduisait une autre route venant de Bactriane; c'est celle que suivit une caravane de marchands grecs, dont l'itinéraire, rapporté par Marin de Tyr, nous est conservé dans Ptolémée. Celui-ci a quelque connaissance de Java, de Sumatra. Mais, à de si grandes distances, ses notions géographiques s'obscurcissent, et la seconde des deux îles lui paraît être le commencement d'une vaste terre qui va se rattacher à la côte orientale d'Afrique. Ptolémée fait ainsi de la mer des Indes un bassin fermé, et accrédite par là une erreur qu'adoptèrent certains géographes arabes, et qu'on voit déjà percer chez Aristote. Sur cette côte d'Afrique, l'écrivain de Péluse ajoute, d'après Marin de Tyr, que renseignaient des relations originales, un fait curieux, c'est que les lacs marécageux d'où sort le Nil sont situés dans les terres, à peu près à la hauteur qu'occupait le port de Rhapta, non loin de l'île de Menuthias, c'est-à-dire aux environs du parallèle de Zanzibar, assertion dont les plus récentes découvertes confirment l'exactitude. M. Vivien de Saint-Martin poursuit en traitant de la Libye intérieure d'après Ptolémée, et termine le chapitre XXIV par de judicieuses considérations sur les cartes qui accompagnent l'œuvre du géographe de Péluse. Il a passé rapidement sur les informations que Ptolémée nous fournit touchant une foule de nations inconnues aux auteurs qui l'avaient précédé. Ce qui frappe chez le géographe grec, c'est qu'il ait su se procurer des renseignements assez précis sur l'intérieur de contrées dont les Grecs ne fréquentaient guère que les côtes, d'où ils ne recevaient que de rares rela-

tions. M. O. Blau, dans un intéressant travail inséré au tome XXII du *Journal asiatique allemand*, a signalé l'exactitude avec laquelle Ptolémée reproduit les noms arabes du pays des Homérites, et cette fidélité dans la transcription des vocables himyaritiques est faite pour nous inspirer quelque confiance dans les noms que donne ailleurs le géographe grec.

Le savant français s'arrête peu à Agathémère, à Solin, à Rufus Aviénus, à Marcien d'Héraclée, à Éthicus, aux itinéraires romains. Il signale ce que Pausanias dit de la Sérique, après avoir rappelé le voyage en Grèce du périégète de Césarée. Il traite ensuite des rapports qui eurent lieu, de la fin du second à celle du troisième siècle de notre ère, entre quelques Romains et le sud de la Chine. Il suffit à M. Vivien de Saint-Martin de deux pages pour relater ce que l'histoire de la géographie peut tirer du *Voyage en vers* de Cl. Rutilius, du *Stadiasme*, de Claudien, d'Ammien Marcellin, de la *Notice de l'empire*. S'il ne s'est pas étendu davantage sur ces divers écrits et sur d'autres, par exemple, sur le curieux monument géographique dit *Carte de Peutinger*, c'est qu'il juge que de récents travaux les ont fait suffisamment connaître. Il rejette dans sa seconde partie la mention de la *Topographie chrétienne*, si intéressante à tant d'égards, du moine Cosmas Indicopleustès, cet ancien marchand qui embrassa la vie cénobitique après avoir poussé ses voyages jusqu'en Abyssinie et à Ceylan. Cosmas a tous les préjugés des docteurs chrétiens contre la science païenne. Il prétend expliquer la forme du monde par celle de l'arche sainte de Moïse; il rejette avec indignation l'idée qu'il puisse exister des antipodes. Telle était aussi la manière de voir des Pères de l'Église, dont M. Vivien de Saint-Martin, à la fin de la première partie, rappelle les fausses théories cosmologiques. Lactance et saint Augustin pensaient, sur les antipodes, comme Cosmas. En traitant des doctrines scientifiques des Pères de l'Église, le savant français aurait pu s'aider d'un excellent travail de Letronne, qu'il eût bien fait de citer[1].

Au moyen âge, quoique les lumières se fussent obscurcies, que la vie intellectuelle ne s'alimentât plus guère que des reliefs de la science antique échappés à la destruction des barbares, comme on peut s'en convaincre par la lecture de Cassiodore, de Boëce, de Marcianus Capella, d'Isidore de Séville, les connaissances géographiques périclitèrent peu et s'agrandirent même sur divers points. Dicuil nous en fournit déjà la preuve en l'an 825. Il est vrai que bien de l'ignorance

[1] *Revue des Deux Mondes*, 3ᵉ série, tome I (1834).

se mêlait à cette science cosmographique, dont s'emparaient des compilateurs inintelligents, tels que l'Anonyme de Ravenne. La foi chrétienne faisait bénéficier la géographie de ses conquêtes. Les apôtres de l'Évangile étaient à la recherche de pays inconnus pour y porter la foi; c'était le zèle religieux qui mettait en mouvement les croisés, et poussait jusque dans les contrées les plus lointaines les missionnaires et les pèlerins. Les peuples du Nord, convertis à la bonne nouvelle et initiés aux lettres latines devenues le patrimoine de l'Église occidentale, ouvraient à la curiosité des doctes une région boréale que les Romains n'avaient qu'aperçue. Le roi Alfred interrogea deux aventuriers norvégiens, Wulfstan et Other, qu'il avait su s'attacher après avoir vaincu leur nation, et en tira de précieuses informations sur les contrées qui entourent la Baltique et s'avancent vers le pôle. Au temps où le roi anglo-saxon insérait dans sa traduction d'Orose les notions qu'il s'était procurées sur des parties encore mal connues de l'Europe, la première colonie norwégienne allait se fonder dans cette terre reculée d'Islande, découverte, suivant la tradition, par Nadod, et dans laquelle M. Vivien de Saint-Martin reconnaît la *Thule* dont avait parlé Pythéas.

Une fois que l'empire d'occident se fut écroulé sous l'invasion des hordes du Nord, Byzance devint le foyer intellectuel du monde chrétien, foyer peu actif, plus semblable à des charbons se consumant sous la cendre qu'à une flamme qui éclaire et réchauffe à la fois. Les Byzantins ressassent et abrégent les écrits que l'antiquité leur avait légués; ils n'ont guère d'autre mérite que de nous avoir conservé des fragments d'œuvres plus anciennes que le temps a détruites. Mais, si leur science est courte, ils ont eu l'avantage de se trouver plus voisins que les vieilles métropoles de l'intelligence hellénique, de contrées où des populations nouvelles s'étaient établies; et les écrivains de Byzance apportent ainsi leur contingent aux progrès de la géographie. En 569, Zémarkh s'avance au cœur du Turkestan jusqu'au mont Ektag, c'est-à-dire l'Altaï, la montagne d'or; l'historien Ménandre nous a transmis son itinéraire. Alors retentit pour la première fois le nom de Turks, inconnu auparavant aux Occidentaux.

Le cercle des connaissances géographiques s'étend ensuite d'autant plus, que ce ne sont pas seulement les chrétiens qui travaillent à l'agrandir: les Arabes fournissent, de leur côté, des renseignements, et contribuent à dissiper l'obscurité dont une partie de l'ancien monde s'enveloppe encore. « Comme les Romains, ainsi que l'observe très-judicieusement « M. Vivien de Saint-Martin, c'est en conquérant le monde que ce peuple « apprit à le connaître. » De plus, suivant la remarque très-fondée du

savant français, là où s'arrêtait leur conquête armée, là ne s'arrêtait pas leur conquête religieuse. « Une propagande active, incessante, rayon- « nait des frontières de l'empire des Khalifes sur la plupart des peuples « environnants, sur ceux-là particulièrement qu'un état de civilisation peu « avancée et certaines affinités d'habitudes et de vie sociale avec les Arabes, « telle que la vie pastorale, rendaient plus aisément accessibles à l'action « du prosélytisme. » A cela, il faut joindre des relations commerciales multipliées et dépassant en étendue celles que présentent les autres peuples avant la découverte du Nouveau Monde. C'est donc avec profit que M. Vivien de Saint-Martin passe en revue les géographes arabes, indiquant en quelques lignes ce que leur doit la connaissance du globe.

Tandis que la conquête mongole pousse vers l'occident un courant de hordes tartares prêtes à envahir l'Europe et à faire ce qu'avaient fait les Huns, la civilisation chrétienne remonte en quelque sorte ce torrent dévastateur, et nous rapporte des lumières du lieu même où s'élèvent les ténèbres de la barbarie. Heureusement pour le monde grec et latin, Batou-Khan, après s'être avancé jusqu'en Hongrie, reprend le chemin du Volga, et Gaïouk, successeur d'Ogodaï, en s'avançant à la conquête de l'Asie Mineure, trouve devant lui les Seldjoukides d'Iconium. Les princes chrétiens en profitent pour députer aux barbares des ambassadeurs qui doivent leur proposer une alliance et se flattent de leur inculquer les enseignements de l'Évangile. Deux légations se mettent en marche : l'une se rend vers Batou, aux bords du Volga ; l'autre vers Batchou, qui commande en Perse et en Arménie. Des moines sont les messagers choisis : les franciscains Laurent de Portugal, Benoît et Jean du Plan-Carpin forment la première ambassade ; les dominicains Ascelin, Simon de Saint-Quentin, Alexandre et Albert, auxquels se réunissent en route Guichard de Crémone et André de Lonjumel, forment la seconde. Les instructions d'Innocent IV leur enjoignent de s'informer de tout ce qui touche à la patrie et aux mœurs de ces nations incultes sur lesquelles ils comptaient exercer l'ascendant des lumières de l'Europe et de la foi chrétienne. L'ambassade d'Ascelin trouva Batchou sur la frontière du Kharizm ; mais celle dont Plan-Carpin nous a laissé la relation, après avoir atteint le Volga, dut poursuivre jusqu'à la résidence du Khâkhan, non loin de Karakoroum. Cette pérégrination soulève, aux yeux des Occidentaux, le voile qui leur dérobait un pays parcouru sans doute en partie par les envoyés de l'empereur Justin, mais tout nouveau pour les franciscains du XIIIe siècle, qui ignoraient absolument ce voyage. Pas plus que les deux autres ambassades adressées au grand khan, quelques années plus tard, par saint Louis pendant

sa croisade en Palestine, les émissaires d'Innocent IV n'arrivèrent à leurs fins. On tira de ces missions lointaines un plus sérieux profit. Les relations de Plan-Carpin et du franciscain flamand Ruysbroek, vulgairement désigné sous le nom de Rubruquis, répandirent sur l'Asie des notions qui dissipèrent bien des fables et donnèrent une plus juste idée des régions intérieures de l'Asie.

Ce qu'avaient fait la guerre et le prosélytisme religieux, le commerce, l'un des plus puissants promoteurs des découvertes géographiques, allait le répéter avec plus d'intelligence et souvent d'audace. Il reprit un rôle auquel il n'avait au reste jamais complétement renoncé. M. Vivien de Saint-Martin a raison de le dire. « Violemment expulsé, écrit-il, de la « route que le génie d'Alexandre lui avait tracée et qu'avaient consolidée « les rois lagides, le commerce de l'Inde s'était reporté vers le nord, où « il avait retrouvé, par le Pont-Euxin, le Phase, l'Arménie, le nord de « la Perse, l'Oxus et l'Indus, une ancienne voie de caravanes que la route « maritime du sud avait fait à peu près abandonner. Constantinople re- « cueillit alors le riche héritage de la cité d'Alexandre, et devint à son « tour le marché du monde. » Mais les révolutions qui, depuis cinq ou six siècles, bouleversaient l'Europe et l'Asie, avaient rendu le commerce avec l'Inde de plus en plus languissant; il était soumis à de fréquentes interruptions et tombé exclusivement dans les mains des Vénitiens. Allié des Latins, dont les empereurs le favorisaient, ce peuple mercantile se vit dépossédé par les Génois, quand, avec Michel Paléologue, les Grecs reprirent la couronne byzantine. Au moment où Gênes, triomphant dans le commerce du Levant, fermait à sa rivale les mers dans lesquelles celle-ci avait longtemps dominé, et la réduisait à demander au Soudan d'Égypte le passage par la mer Rouge, trois marchands de la cité des Lagunes écartaient de l'Asie le voile que les ambassades du pape et du roi de France n'avaient qu'imparfaitement soulevé. Le plus jeune de ces Vénitiens était Marco Polo, que son père et son oncle avaient précédé dans la carrière aventureuse qui a immortalisé son nom.

M. Vivien de Saint-Martin analyse, en s'aidant des nombreux travaux qui ont déjà paru sur ce sujet, la relation de Marco Polo. Il fait suivre son intéressant exposé d'une note bibliographique fort complète sur les éditions et les traductions du livre du célèbre explorateur vénitien. Puis il passe rapidement en revue les autres relations de la seconde moitié du XIV^e siècle, qu'un savant géographe, M. d'Avezac, nous a fait connaître plus en détail dans une notice pleine d'intérêt. « Leur « nombre seul, écrit notre auteur, montre déjà combien était active

« l'impulsion qui portait alors l'Europe vers ces régions naguère inconnues du monde occidental. » M. Vivien de Saint-Martin juge suffisant de dire quelques mots des voyages de Jean de Mandeville, voyages dont le caractère fabuleux fit la popularité, de l'ambassade envoyée, en 1403, à Tamerlan, par le roi de Castille, Henri III, et dont celui qui en avait été chargé, Clavijo, nous a laissé la relation, du voyage du vénitien Nicolao Conti, qui, vingt ans après que l'envoyé du monarque castillan s'était rendu à Samarkand, visitait l'Hindoustan et la Chine. « Très-peu connu et fort peu cité, ce voyageur, écrit notre auteur, n'en « est pas moins le plus remarquable de tous ceux du XIV^e et du XV^e siècle, « et celui qui donne le plus de notions nouvelles après Marco Polo. » Son voyage, qui ne dura pas moins de vingt-cinq années, fut poussé jusqu'aux parties méridionales de la Chine, qu'il désigne, comme son compatriote, sous le nom de Manghi. M. Vivien de Saint-Martin n'a eu garde de laisser dans l'oubli un autre voyageur aussi injustement négligé que Nicolao Conti, le gentilhomme bourguignon Bertrandon de la Brocquière, l'un des derniers Français qui portèrent en Terre sainte le bâton de pèlerin; on lui doit une description intéressante et animée de l'Asie Mineure, qu'il traversa obliquement. Il nous faudrait un article spécial pour analyser le savant chapitre que notre auteur consacre à l'histoire de la cartographie au moyen âge. Nous n'ignorons pas que M. Vivien avait des guides excellents, mais il fait plus alertement la route que ceux qui le conduisent. Il passe en revue toutes les cartes qui marquent les progrès de la géographie et de l'art de figurer la position des lieux. Il nous fait parcourir comme un musée, où, entre autres monuments de la science du moyen âge, nous trouvons suspendues la mappemonde anglo-saxonne de Richard de Haldingham, qui date de la première moitié du XIII^e siècle, la carte de Marino Sanudo de 1321, la mappemonde catalane de 1375, celle du musée Borgia de la première moitié du XV^e siècle, la carte de Fra Mauro de la seconde moitié, et une foule de portulans vénitiens, génois, pisans, etc. Des notices sur les plus célèbres traités de géographie et de cosmographie du moyen âge servent, pour ainsi dire, de livret au visiteur de cette galerie cartographique, où l'érudition française a marqué sa trace et inscrit, avant le nom d'Oscar Peschel, qui ne nous appartient pas, mais n'en doit pas moins être rappelé avec éloge, les noms des Jomard et des d'Avezac, et celui aussi du vicomte de Santarem, un Français d'adoption dont nous avons, dans Paris, admiré le savoir et respecté la personne. Ce nom nous rappelle surtout le sujet qui fait la matière du dernier des chapitres de la deuxième partie de l'ouvrage de M. Vivien de

Saint-Martin, et est intitulé : « Les explorations portugaises du xv[e] siècle « sur la côte occidentale d'Afrique. » Ce qui clôt la période du moyen âge forme comme l'âge héroïque de la géographie moderne. Les colonnes d'Hercule des hommes du xii[e] et du xiii[e] siècle, le cap Bojador, sont franchis, grâce à l'impulsion due à l'infant Henri de Portugal, ce prince dans les veines duquel coulait le sang des deux nations qui devaient dominer les mers, les Portugais et les Anglais. Déjà les Italiens s'étaient avancés sur cette route inconnue, sur cette mer qu'on appela longtemps *l'impénétrable*. Un passage de Pétrarque, dans son traité *De la Vie solitaire*, écrit en 1346, montre, que, dès le commencement du xiv[e] siècle, peut être à la fin du xiii[e], les Génois avaient visité les îles Fortunées, c'est-à-dire les Canaries. Précisément vers le même temps, Thedisio Doria et les Vivaldi concevaient la pensée d'une exploration des côtes africaines de l'Atlantique. Sur une carte italienne de 1351, publiée par le comte Baldelli Boni, dans son édition de Marco Polo (1827), on voit figurer les Canaries, les Açores et l'île de Madère, cette dernière sous le nom d'*Isola di legname* ou île boisée, nom dont la dénomination actuelle n'est que la traduction portugaise. Les communications scientifiques étaient alors si lentes et si imparfaites, que longtemps après, à diverses reprises, des marins italiens, portugais et normands, crurent avoir découvert ces îles, dont la couronne de Castille avait pris possession depuis 1345. Le célèbre Jean de Béthencourt, gentilhomme normand, qui a laissé, sur ses courses dans ces parages, de curieux mémoires (publiés seulement en 1630), y était en 1402.

Le cap Bojador avait été franchi en 1433; dix ans plus tard, le cap Blanc était doublé; trois ans après, c'était le tour du cap Vert. En 1471, les Portugais arrivaient au fond du golfe de Benin et atteignaient l'équateur. Treize ou quatorze ans plus tard, le Zaïre était atteint, puis dépassé; enfin, en 1486, Bernard Diaz touchait, dépassait même la pointe australe de l'Afrique, et les colonnes d'Hercule étaient reculées jusqu'au cap des Tempêtes. Une ère nouvelle pour la géographie et la navigation allait s'ouvrir.

M. Vivien de Saint-Martin nous raconte tout cela en dix pages, faisant à chaque découvreur sa part, rappelant les noms immortels de Ca da Mosto, de Pedro de Cintra, de Diego Cam, montrant les marins dieppois ayant devancé les Portugais et fondé, en 1364, un comptoir, *le Petit Dieppe*, sur un point de la côte qui se trouve presque à mi-chemin de Sierra-Leone au cap de Las-Palmas; rappelons que ce fut un Allemand de Nuremberg, élève de Regiomontanus, Martin Behaim, qui accompagna comme cosmographe Diego Cam, lequel franchissait le cap

Sainte-Catherine, remontait jusqu'à une certaine hauteur le Zaïre, et s'avançait encore plus au sud.

Dans un second article, nous parlerons des deux dernières parties de l'ouvrage et de l'atlas qui l'accompagne. Disons tout de suite pourtant que ce livre fait le plus grand honneur à son auteur. Il se lit avec un vif intérêt; il satisfait par sa lucidité et sa bonne ordonnance. C'est l'œuvre d'un maître qui possède à fond son sujet, qui, sachant, dans un si vaste domaine, discerner ce qui est d'importance première de ce qui n'est qu'accessoire, vous promène, sans vous fatiguer, à travers les contrées les plus diverses, et n'arrête votre attention que là où, pour juger de l'ensemble, elle a besoin d'être retenue.

ALFRED MAURY.

(La suite à un prochain cahier.)

KRITISCHE GESCHICHTE *der allgemeinen Principien der Mechanik*, von Dr E. Duhring, Berlin, 1873. *Die Principien der Mechanik, historisch und kritisch dargestellt*, von Professor Dr Hermann Klein, Leipzig, 1872.

Ces deux livres, consacrés à une même étude, ont été inspirés l'un et l'autre par l'université de Gœttingue. La savante compagnie avait proposé pour sujet de prix la vaste question qui y est traitée; deux récompenses pouvaient être décernées; M. Duhring a été jugé digne de la première; la seconde a été accordée avec une approbation très-honorable au travail de M. Klein.

Celui qui, connaissant ou croyant connaître les principes définitifs d'une science, veut étudier l'histoire des doctrines devenues pour lui indiscutables, peut, suivant la nature de son esprit, aborder les grands génies qui l'ont créée, avec les dispositions d'un juge empressé à louer ce qui est irréprochable, mais prêt à signaler sans ménagement les défaillances et les erreurs; ou, plus modestement et plus utilement, je crois, comme un disciple désireux de puiser aux sources originales l'intelligence

plus complète et plus large à la fois des théories devenues classiques et la connaissance plus précise de la langue scientifique qui a prévalu. Le plus brillant élève de nos écoles, capable de répondre exactement et sans hésiter sur tous les chapitres de la dernière édition d'un traité de mécanique recommandé à la fois aux étudiants de Paris, de Cambridge et de Gœttingue, comprendra aisément Galilée, Huyghens et Newton; mais, en y rencontrant, avec étonnement peut-être, des vérités et des idées, pour lui entièrement neuves, des démonstrations d'une simplicité inattendue, il demandera pourquoi certains développements simples et lumineux n'ont pas eu la fortune de devenir classiques; on lui répondra peut-être qu'un traité complet ressemble à une grande route dont le rôle est de conduire au but directement et aisément, autant que possible, et que l'ingénieur qui la trace considère la beauté des sites et la facilité d'apercevoir les traits distinctifs de la contrée comme des conditions absolument secondaires.

M. Duhring a adopté le rôle de juge parfois très-sévère, disposé à condamner chez les créateurs de la science tout ce que les progrès ultérieurs n'ont pas rendu définitif. Riche des découvertes accumulées depuis trois siècles, et supérieur par le savoir aux plus grands génies du passé, il ne croit plus avoir à leur demander de leçons. Il en résulte, dans son ouvrage très-développé, une sécheresse uniforme, qui, je dois l'avouer, après le rapport publié depuis plusieurs années déjà par l'Académie de Gœttingue, a pu être pour beaucoup de lecteurs une déception.

« L'ouvrage couronné, dit le rapporteur, nous a donné, par les « 586 pages d'écriture serrée qu'il contient, un travail un peu long, « mais agréablement récompensé. La table des matières promet une « réponse détaillée à toutes les questions posées par la Faculté, et la « lecture du mémoire réalise cet espoir de la manière la plus heureuse. »

L'ouvrage de M. Duhring prouve sans contredit le savoir étendu de l'auteur et la fermeté de son esprit, mais il est loin d'inspirer suffisamment le désir de lire les ouvrages trop négligés des créateurs de la science. L'impression générale qu'il laissera, au contraire, c'est que, dans l'état actuel de nos études et de nos méthodes, nous n'avons rien d'essentiel à y apprendre.

Archimède, cité le premier au tribunal du savant docteur de Berlin, y reçoit, pour toute louange, le jugement suivant :

« Pour les raisons que nous avons dites, nous n'exposerons avec dé- « tail les principes d'Archimède qu'au moment où, à l'entrée des temps « modernes, ils auront acquis l'importance, et pour ainsi dire la vie, « entre les mains des savants du XVI^e siècle. Ce que le hasard nous a

« transmis de ses écrits ne pourrait être considéré d'abord que comme « un *Caput mortuum*, car, au lieu des méthodes de recherche, il ne nous « montre qu'un échafaudage qui force l'assentiment sans porter l'évi« dence devant les yeux. Les modernes ont dû trouver les méthodes, « et, quoique l'on ne puisse douter qu'Archimède et les anciens appli« quaient à la recherche de la vérité certaines méthodes qu'ils n'ont « pas fait connaître, leur préoccupation principale a été, dans l'exposi« tion, d'atteindre la rigueur d'une démonstration inattaquable. »

Galilée, dont les œuvres mécaniques sont longuement et exactement analysées, inspire à l'auteur plus d'admiration, et son grand rôle dans l'histoire de la science n'est ni méconnu ni amoindri. Le passage suivant, néanmoins, indiquera, plus clairement encore peut-être que les lignes consacrées à Archimède, la préoccupation habituelle de M. Duhring, en présence des chefs-d'œuvre de date ancienne :

« Des poids égaux ont des moments proportionnels à leurs vitesses, « et le moment dépend, en général, du poids, de la position, et des « autres circonstances qui produisent la tendance au mouvement, de « sorte que toutes les circonstances de l'impulsion de la force motrice « sont réunies dans l'idée de moment. Cette réunion d'éléments divers « n'est nullement favorable à la simplicité que doit avoir une idée fon« damentale. Cet inconvénient est beaucoup diminué chez Galilée par « le soin qu'il apporte à séparer ces éléments en n'opérant, par le fait, « que sur des idées simples; aussi l'idée ne contient en réalité d'essen« tiel que la considération qui n'y est jamais absente, celle de vitesse, « que celle-ci existe déjà, ou qu'ayant une valeur actuellement nulle, on « ait à prendre pour moment celle qui va être communiquée. Galilée « s'exprime de manière que la pesanteur seule est considérée comme « moment, sans autre addition, tandis que nous sommes habitués à « décomposer le moment en deux, et, si l'on veut, en trois facteurs, « en le considérant comme le produit d'une simple masse sans pesanteur « par l'accélération relative elle-même à un élément très-petit, mais ar« bitraire du temps, la *seconde*, un autre facteur élémentaire, qui in« dique la vitesse engendrée dans un temps donné quelconque. La for« mule $P=mg$, adoptée aujourd'hui, ne contient pas, il est vrai, l'élé« ment infiniment petit du temps, mais cette circonstance est indiffé« rente, car il est permis de multiplier les deux membres par dt. »

Les équations et les principes actuellement enseignés semblent, on le voit, former pour M. Duhring, l'état parfait de la science; c'est à eux qu'il faut comparer les créations et les études antérieures. Les idées de Galilée sur l'accélération sont-elles conformes aux méthodes d'expo-

sition adoptées aujourd'hui à Gœttingue? Ses formules ont-elles les mêmes avantages que l'équation $P = mg$, connue de tous nos écoliers? Telle est la préoccupation de M. Duhring, à laquelle, pour ma part, j'aurais préféré le voir rester étranger.

Préoccupé de comparer les œuvres originales aux théories devenues classiques, M. Duhring devait se montrer très-sévère pour Descartes. Rien de plus aisé que la critique et la condamnation de ses écrits sur la mécanique; les assertions inexactes peuvent y être relevées en grand nombre, et Descartes, toujours sûr de lui, les aggrave par le ton tranchant avec lequel il propose comme certain ce que nous savons inconciliable avec les principes les mieux démontrés. Un écolier qui prendrait aujourd'hui Descartes pour guide serait fort mal inspiré, et les examinateurs, tout d'une voix, le déclareraient étranger aux premiers principes de la science. M. Duhring, par plusieurs citations, dont il aurait pu doubler et même décupler le nombre, le démontre sans difficulté; mais est-ce là tout? L'historien, par de telles critiques, a-t-il accompli sa tâche? Ne doit-il pas expliquer surtout comment à ces assertions fausses se mêlent des vérités grandes et fécondes, qui dominent aujourd'hui la science et l'ont servie peut-être tout autant que les écrits irréprochablement immortels de Galilée et d'Huyghens? M. Duhring, il est juste de le dire, ne le méconnaît pas; les idées de Descartes sur la conservation de la force sont appréciées avec justice : on regrette seulement de rencontrer ce jugement à la fin du chapitre et comme atténuation seulement des pages sévères qui le précèdent.

Les sévérités de M. Duhring sont impartiales, et l'un des plus grands génies de l'Allemagne semble précisément le plus maltraité de tous. Les actes de Leipzig de 1684 donnèrent, est-il dit dans le texte, la première publicité à la théorie des fluxions de Newton, et en note on ajoute : « Il n'a pas été possible d'opposer à Leibnitz des preuves complètes « qui le forçassent à avouer son emprunt; mais la connaissance de son « caractère donne à l'acte qu'on lui reproche une probabilité voisine de « la certitude. Une lettre d'Huyghens à L'Hôpital est sur ce point fort « instructive. M. Leibnitz, dit Huyghens, est certainement très-habile, « mais il a en même temps un désir immodéré de paraître. . . . . .

« Dans son analyse de l'infini et des lois harmoniques des planètes il a « suivi la découverte de M. Newton, mais en y mêlant ses idées, qui la « gâtent; du reste, je suis fort en doute, pour des raisons que je pourrais « indiquer, qu'il n'ait pas tiré sa construction de la chaînette de celle de « M. Bernoulli. Dans la préface de son *Calcul différentiel*, Euler n'attribue « à Leibnitz que la réduction des principes de Newton en système. La-

« grange, qui cherche chez Fermat l'origine du calcul différentiel, ne « manque pas, dans ses leçons sur le calcul des fonctions, de signaler les « concordances de l'écrit de Leibnitz de 1684 avec la théorie antérieure « de Fermat. Gauss pensait, comme on le voit dans l'écrit de Sar- « torius de Walterhausen, que Leibnitz, même de loin, ne doit pas être « comparé à Newton. »

Dans l'exposé de la célèbre question des forces vives, nous retrouvons le même esprit de critique sévère jusqu'à la dureté, il est impossible de ne pas ajouter et à l'injustice.

« Leibnitz, dit M. Duhring, a donné un nom nouveau à une idée déjà « ancienne. La distinction qu'il fait entre la pression ou force morte et la « force vive est seulement l'écho d'une pensée de Galilée. La remarque « d'ailleurs sur la différence entre l'action d'un poids considérable qui « agit par simple pression et celle d'un petit choc a été faite depuis l'an- « tiquité et semble peu importante.

« La discussion sur la mesure des forces, qui s'est toujours maintenue « dans l'enveloppe métaphysique de la science sans toucher aux relations « et aux faits acquis par les travaux antérieurs d'Huyghens et de Newton, « s'explique par l'ignorance des disciples de Descartes, incapables d'appré- « cier les connaissances positives déjà acquises. C'était une occasion pour « produire le semblant d'une critique nouvelle de la philosophie carté- « sienne sur un point où Huyghens l'avait dépassée depuis longtemps. « Ce grand penseur n'avait pas jugé utile de démontrer l'insuffisance, les « erreurs et les équivoques des idées et du langage de Descartes. Leibnitz « ne laissa pas échapper une telle occasion...... Descartes avait eu « l'idée vague, mais accidentellement exacte, de mesurer la force ou quan- « tité d'action en multipliant le poids par la hauteur; mais il s'était borné « aux mouvements virtuels relatifs aux problèmes de statique, et n'avait « rien compris à la dynamique de Galilée. Leibnitz donna une forme nou- « velle à l'idée de Descartes. »

On lit quelques pages plus loin : « La même inexactitude dont est en- « tachée la métaphysique infinitésimale de Leibnitz a produit également « un manque de rigueur et une équivoque dans les idées sur la con- « sommation des vitesses qui, sans avoir les mêmes conséquences que la « fausse métaphysique du calcul différentiel a beaucoup contribué à rendre « plus difficile l'expression des idées fondamentales de la mécanique. »

Indiquons encore dans quel esprit le sévère lauréat de l'Académie de Gœttingue aborde l'étude du chef-d'œuvre de Newton :

« L'importance d'une application nouvelle et d'un nouveau champ « d'études n'entraîne aucun changement dans les principes, et il faut se

« garder de mesurer à la grandeur du sujet abordé celle des éléments « réellement nouveaux apportés à la science mécanique. Les services de « Newton dans le domaine que nous explorons ont été trop souvent exa-« gérés. . . . . »

M. Duhring résume rarement dans un jugement d'ensemble les pages consacrées aux hommes illustres dont il étudie les travaux. Il en résulte un manque de proportion regrettable dans l'importance relative qu'un lecteur ignorant l'histoire générale de la science sera tenté d'accorder aux noms cités par l'auteur.

Ne vaudrait-il pas mieux passer le nom de Cauchy sous silence que de le citer seulement comme l'auteur d'une tentative de démonstration du parallélogramme des forces, que l'on déclare inacceptable, et d'une simplification relative à un théorème d'hydrostatique?

M. Duhring, on le voit, n'est pas porté aux louanges excessives. Poinsot semble seul, entre tous les géomètres cités, traité de manière à satisfaire sans réserve ses admirateurs. Nous n'avons pas à nous en plaindre, et les lecteurs du *Journal des Savants* peuvent savoir quel rang nous accordons à ce lumineux et profond esprit. N'est-ce pas cependant forcer un peu la note que de diviser l'histoire de la mécanique au XIX[e] siècle en deux chapitres seulement, dont l'un est consacré tout entier à Poinsot? Les travaux de Gauss, Jacobi, Hamilton, Dirichlet et *quelques autres* forment l'autre chapitre. Cauchy, Poncelet et Coriolis figurent parmi ces *quelques autres*.

En approchant d'ailleurs, il faut le dire, de la fin du livre, la rédaction devient plus brève et plus hâtive. On a longuement disserté sur les porismes d'Euclide, qui sont connus seulement par le jugement et l'analyse de Pappus; si le temps détruisait les œuvres de Jacobi et de Hamilton, un critique de l'avenir, en se servant de la seule analyse faite par M. Duhring, devrait renoncer, quelle que fût sa perspicacité, à deviner la nature et le but du progrès accompli par eux et le point de vue auquel se plaçaient les contemporains pour les égaler aux plus admirables chefs-d'œuvre.

Robert Mayer, de Heilbronn, a trouvé, comme Poinsot, chez M. Duhring, une admiration sans réserve. Le chapitre consacré à la théorie mécanique de la chaleur en sera d'autant plus utile et agréable au lecteur. Plus d'une objection cependant peut être faite. L'omission du nom de Montgolfier et du savant héritier de ses conceptions, M. Séguin, serait inexplicable, si les réclamations de l'éminent auteur du livre sur l'influence des chemins de fer étaient parvenues jusqu'à M. Duhring. Peut-être aussi peut-on dire que l'approbation donnée aux idées de

M. Mayer va trop loin quand elle conduit l'auteur à blâmer ceux qui, refusant d'attacher au mot force le sens un peu vague adopté par lui, continuent à lui faire représenter exclusivement un effort mesurable en kilogrammes. Quant aux titres de Montgolfier et de son interprète, M. Séguin, nous nous bornerons à une citation prise dans l'ouvrage intitulé : *De l'influence des chemins de fer et de l'art de les tracer et de les construire* (Paris, 1839), antérieur de trois ans au moins à la première publication de Mayer. On lit (p. 420) : « Ce fut lui (Montgolfier) qui m'a « communiqué, lorsque j'étais bien jeune encore, l'opinion bien arrêtée « dans laquelle il était qu'il existe une véritable identité entre le calorique « et la puissance mécanique qu'il sert à développer, et que les deux effets « ne sont que la manifestation apparente à nos sens d'un seul et même « phénomène. » Et ailleurs, après avoir montré que la théorie adoptée à cette époque conduisait à faire croire qu'une quantité finie de calorique peut fournir une quantité indéfinie de mouvement, ce qui ne peut, dit le judicieux auteur, être admis ni par le bon sens ni par la saine logique, M. Séguin ajoute (p. 382) : « Comme la théorie actuelle-« ment adoptée conduirait à ce résultat, il me paraît plus naturel de sup-« poser qu'une certaine quantité de calorique disparaît dans l'acte même « de la production de la force ou puissance mécanique, et réciproque-« ment, et que les deux phénomènes sont liés entre eux par des condi-« tions qui leur assignent des relations invariables. » N'en est-ce pas assez pour que Montgolfier et Séguin soient cités avec honneur comme des précurseurs très-prochains, tout au moins, de l'éminent physicien de Heilbronn.

Le docteur Hermann Klein, à qui l'université de Gœttingue a décerné la seconde médaille, s'est borné à écrire quelques pages sur chacun des principes de la mécanique, sans afficher la prétention de donner l'histoire complète de la science. M. Klein, dans le cadre qu'il a adopté, ne pouvait donner plus de développement qu'on n'en trouve dans les admirables chapitres de Lagrange sur un tel sujet, et la comparaison, qu'il est bien difficile de ne pas faire, avec ces pages connues de tous, est un grand péril pour le jeune lauréat.

C'est sur le principe de la conservation de la force que l'auteur propose les considérations les plus développées. Le savant professeur de Dresde est loin d'accorder aux travaux de Robert Mayer l'importance capitale que M. Duhring, d'accord avec des juges éminents tels que Verdet et M. Tyndall, n'hésite pas à lui assigner.

Les fondateurs du premier principe de la théorie mécanique de la chaleur sont, suivant lui, Colding, Joule, Hirn, Clapeyron, Holtzmann,

Rankine, Thomson, et d'autres, Clausius surtout, tandis que Mayer a le premier appelé sur elle l'attention. Les physiciens éminents dont il cite les noms auraient surtout, d'après M. Klein, résolu le problème posé par Mayer.

Cette appréciation ne paraît pas équitable. Mayer a résolu le problème qu'il a posé. La méthode qu'il indique très-clairement est aujourd'hui encore la meilleure et la plus exacte de toutes.

On est surpris de voir d'excellents esprits, notoirement étrangers à tout parti pris de louange ou de blâme, différer aussi complétement sur l'appréciation de documents parfaitements connus et relatifs à une question devenue très-simple. Le très-savant auteur d'une esquisse historique sur la théorie mécanique de la chaleur, M. Tait, est allé jusqu'à refuser à Mayer tout droit à la découverte de l'équivalent mécanique de la chaleur. Les principes qui le conduisent à une telle appréciation ressemblent un peu à ceux que, dans le cours de cet article, nous avons reprochés à M. Duhring; mais la sévérité, cette fois, semble dépasser toutes les bornes.

Mayer a affirmé, en 1842, que, si l'air échauffé sous pression constante exige, pour élever sa température d'un degré, plus de chaleur que sous volume constant, cela tient à la nécessité de produire, dans le premier cas, un travail mécanique égal au produit de la pression par l'accroissement de volume, et dont l'équivalent est la différence des deux caloriques spécifiques. On déduit de là, ajoute l'éminent penseur, le chiffre de 361 kilogrammètres pour représenter une calorie, c'est-à-dire la chaleur nécessaire pour élever un kilogramme d'eau d'un degré.

Or voici l'objection de M. Tait : le principe proposé par Mayer est exact, et, si les données expérimentales avaient été plus précises à son époque, il aurait trouvé, comme on l'a fait depuis, le chiffre presque incontesté de 426. Mais le même raisonnement, appliqué à un liquide, à un corps solide ou à une vapeur, donnerait des résultats erronés. Le principe de Mayer est, dit M. Tait, que la chaleur développée par la compression est équivalente au travail dépensé dans cette compression; il ne fait pas la plus légère restriction sur la substance sur laquelle on peut expérimenter; les assertions sont tout à fait générales, et on peut ajouter qu'elles sont non-seulement inexactes, mais que, à certaines exceptions près, elles ne sont pas même une approximation grossière. Si, en effet, Mayer, au lieu d'un gaz, avait considéré un liquide ou un solide, il aurait, par un raisonnement identique, trouvé un résultat très-différent, mais il ne l'a pas fait, et, s'il avait choisi un tel exemple, est-il permis d'affirmer qu'un des esprits scientifiques les plus pénétrants

sans contredit de notre siècle n'aurait pas eu la perspicacité suffisante pour reconnaître que l'accroissement de volume d'un corps, indépendamment du travail qu'accomplit la surface en repoussant les obstacles, est lui-même un travail dont il faut tenir compte, que la force nécessaire pour bander un ressort d'acier est très-distincte du travail mesuré par le produit du changement de volume par la pression atmosphérique? Il serait plus équitable de voir une preuve de divination et un mérite de plus dans la hardiesse avec laquelle il a cru pouvoir, dans les gaz, négliger le travail moléculaire interne, qui est en effet négligeable.

La critique est surtout utile et féconde quand elle signale et fait admirer les idées grandes et nouvelles. Le temps les débarrasse, on peut en être certain, des imperfections qui s'y trouvent associées, et leur influence n'en est ni amoindrie ni retardée. M. Duhring l'a oublié dans plus d'une page de son savant ouvrage, et les citations que nous avons faites laisseront sans doute cette impression au lecteur.

J. BERTRAND.

Les diverses poésies de Jean Vauquelin, sieur de la Fresnaie, publiées et annotées par Julien Travers. Caen, 1[er] volume, 1869, 2[e] volume, 1870. — *Œuvres diverses en prose et en vers de Jean Vauquelin, sieur de la Fresnaie, précédées d'un Essai sur l'auteur, et suivies d'un glossaire, par Julien Travers.* Caen, 1872.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Je ne m'arrêterai qu'un instant sur cent vingt-huit épigrammes, cent huit sonnets et quarante-sept épitaphes, dont Vauquelin aurait dû laisser la plus grande partie dans un oubli mérité. Le nombre des méchants sonnets faits en France, depuis que Du Bellay les alla redemander à l'Italie, est vraiment infini; et j'avouerai bien, au risque d'encourir l'indignation de tous les gentils esprits qui cultivent encore cette forme poétique, que la supériorité du sonnet sur les ballades, les rondeaux, les

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mars 1874, p. 144.

virelais et chants royaux ne m'est pas démontrée. Despréaux a pourtant dit qu'un sonnet sans défaut valait un long poëme. Oui, sans doute, si le long poëme n'est pas bon ; mais un poëme auquel on pourrait trouver quelque imperfection, comme le *Lutrin* ou l'*Ode au comte du Luc*, ne l'emporterait-il pas sur un sonnet sans défaut? Poser la question, c'est la résoudre.

De tous ceux de Vauquelin, un seul pouvait sembler digne de l'indulgence paternelle. Il n'est pas sans défaut, mais, au moins, offre-t-il une belle et grande image. C'est le quatrième des trente que l'auteur écrivit pour déplorer la triste fin d'une demoiselle de Renouard, dont la robe avait pris feu au milieu d'une fête :

Les anges saints et les ames élues
Qui sont du ciel citoyens bienheureux..... [1]
Ont, contrebas, leurs ailes estendues
Pour recevoir cet esprit amoureux.
Et comme aux cieux jadis le saint Voyant
Fut élevé dans un char flamboyant,
Laissant tomber sa robe étincelante,
Elle ainsi fut dans un char enflamé
Aux cieux portée à son Dieu bien aimé,
Laissant hélas! sa chair ici brulante.

Le rapprochement entre Élie emporté dans un char de feu et la jeune vierge dévorée par les flammes est assurément des plus poétiques.

L'épigramme, chez les Grecs, était le plus souvent une sorte d'inscription qui devait exprimer une pensée fine et concise; rarement l'intention en était satirique. Les épigrammes de Vauquelin sont à la grecque. Elles sont, d'ordinaire, imitées ou traduites des poëtes de l'Anthologie, quelquefois aussi de Catulle. La célèbre vache de Miron lui a fait dire assez heureusement d'un bassin de Bernard Palissy :

Voici d'une main Phydienne
En la poterie ancienne
Des poissons au vrai apportés.
Que si de l'eau vous apportez,
Aussitôt qu'ils la sentiront,
Dans le bassin ils nageront.

Nous arrivons à *L'Art poétique françois*, ou l'on peut remarquer la per-

[1] Nous passons quatre vers détestables.

fection et le defaut des anciennes et des modernes poésies. Il parait que le roi Henri III, peu de temps après son retour de Pologne, avait engagé l'auteur à entreprendre cet ouvrage. Vauquelin obeit, mais tout porte a croire qu'il n'y mit la derniere main qu'après la funeste mort de ce prince : il ne se hâta pas, comme on voit, de le publier. C'est un poëme tres-imparfait, qui cependant offre un véritable interêt, soit qu'on le rapproche de celui de Despreaux, soit qu'on y recherche ce que Despréaux n'a pas dit dans le sien. Il est, en effet, plus d'une forme de poesie dont celui que nous avons proclamé le *Législateur du Parnasse* n'a pas assez parlé : l'apologue, la chanson, la poésie lyrique, l'épitre familière. Ces lacunes ne sont pas dans l'œuvre de Vauquelin. Despreaux, suivant plusieurs critiques, avait mis à profit le poëme de son devancier et n'en avait rien dit. M. Julien Travers a fort bien demontré le peu de fondement d'une aussi grave accusation. Le seul tort de Despréaux est, à notre avis, de n'avoir pas connu le poëme de Vauquelin. Telles etaient ses préventions contre les anciens rimeurs français, qu'il a pu fort bien ignorer jusqu'au nom du père de M. Des Yveteaux. Ainsi les rencontres d'hémistiches sont fortuites dans les deux ouvrages, et la conformite de certaines décisions, de certaines formules doit remonter exclusivement à l'admirable Épitre aux Pisons, que Despréaux et Vauquelin avaient eue l'un et l'autre constamment sous les yeux. Voici le début de Vauquelin :

Sire, je conte ici les beaux enseignemens
De l'art de poesie, et quels commencemens
Les poemes ont eus, quels auteurs, quelle trace
Il faut suivre qui veut monter sur le Parnasse.

Ce début nous semble bien valoir le « téméraire auteur qui pense at-« teindre au Parnasse la hauteur de l'art des vers. » Mais Despréaux prendra trop souvent sa revanche, et nous n'entendons pas comparer la limpidité de son style au courant inégal et troublé de son devancier. Les bons vers ne font pourtant pas ici defaut, moins encore les observations judicieuses. Ainsi Vauquelin montre heureusement comment les bons écrits ont précédé les préceptes pour bien écrire :

Mais l'usage fit l'art, l'art par apprentissage
Renouvelle, embellit, regle et maintient l'usage.
Et ce bel art nous sert d'escallier pour monter
A Dieu, quand du nectar nous désirons goûter.

Les deux vers suivants rendent assez bien l'*ut pictura poesis* :

> Ce sont des vers muets que les tableaux de prix ;
> Ce sont tableaux parlans que les vers bien escris.

Voici une heureuse comparaison, qui fait sentir l'avantage du vers sur la prose :

> Comme on voit que les voix fortement entonnées
> Dans le cuivre étréci des trompettes sonnées
> Jettent un son plus clair, plus haut, plus souverain,
> Pour estre l'air contraint dans les canaux d'airain,
> Ainsi les beaux desseins plus clairs se font entendre
> De les soumettre aux lois, qu'en prose les étendre.

Ce dernier vers est pénible; mais au lieu de *lois*, le poëte n'avait-il pas écrit *vers?* Ce ne serait pas la seule faute d'impression qu'un éditeur moins respectueux pour l'édition précédente n'eût pas manqué de corriger.

A l'exemple de Ronsard et de Du Bellay, Vauquelin permet et conseille même l'introduction des mots nouveaux, mais seulement quand ils peuvent rendre plus nettement la pensée. Il veut que le poëte ait étudié les divers dialectes de nos provinces, pour en tirer parti dans l'occasion.

> L'idiome normand, l'angevin, le manceau,
> Le françois [1], le picard, le poli tourangeau,
> Pour en orner après les phrases poétiques.

Mais il condamne vivement ceux qui veulent donner droit de bourgeoisie aux dialectes de Languedoc, qu'il appelle par méprise *Languedoui*.

> Ceux qui cherchent des mots ampoulés et bouffis,
> Et des discours obscurs qui ne sont pas confis
> Dans le sucre françois, font une faute telle
> Que ceux qui vont quittant une fontaine belle
> Pour puiser de l'eau verte en un marais fangeux.

Il rend fort bien le *multa renascentur* d'Horace :

> Comme on voit tous les ans les feuilles s'en aller
> Aux bois naistre et mourir, et puis renouveller,

[1] C'est-à-dire le parler de l'Île-de-France.

Ainsi le vieux langage et les vieux mots perissent.
Et comme jeunes gets les nouveaux refleurissent.

Et ce que Despréaux n'a jamais fait, Vauquelin réclame, au profit du génie français, la plupart des formes de la poésie moderne. C'est à nous, dit-il avec assez de raison, que les Italiens et les Espagnols ont emprunté les chansons, les lais, les rondeaux, les ballades, les poëmes héroïques, les fabliaux et les romans; mais,

Comme celui qui de ruse maline
Dérobe le cheval en l'estable voisine,
Lui fait le crin, la queue et l'oreille couper,
Et quelque temps après le revend (pour tromper),
A son mesme voisin, ainsi nostre langage
Ils ont pris et planté dans leur terrain sauvage,
Et l'ayant desguisé nous le revendent...

Au reste la plupart des règles proposées par Vauquelin, par Despréaux et même par Horace, s'appliquent à l'art d'écrire en général et non pas à l'art des vers en particulier. L'historien, l'orateur, le romancier, doivent, aussi bien que le poëte, se rendre bon compte du sujet qu'ils veulent traiter, éviter les confusions, les redites, les contradictions, aller droit au but qu'ils veulent atteindre, enfin bien finir ce qu'ils ont su bien commencer; ils ne doivent pas se régler sur un artiste alors fameux :

A Paris, Renaudin, imagier diligent,
Sait bien representer en bronze et en argent
Les ongles et la main, et de douce entaillure
Imiter gentiment la crespe chevelure;
Mais le chétif ne peut d'une derniere main
Parfaire son ouvrage...

Peut-être ce reproche est-il l'expression d'une rancune personnelle contre « l'imagier ou ciseleur Renaudin. »

Mais le genre qui semble inspirer le plus vif intérêt à Vauquelin, genre vers lequel il tourne et revient sans cesse, c'est l'art dramatique, tragédie, comédie, satire et farce. On dirait, à cette préoccupation, qu'il entrevoit vaguement un progrès que le théâtre n'a pas encore atteint et que devaient plus tard lui imprimer le génie de Corneille, de Molière et de Quinault. Passons à notre poëte les éloges accordés, en attendant mieux, à Jacques Grevin, à Remy Belleau, à la *Médée* de Pé-

russe, à l'*Agamemnon* de Toustain. Le maître de tous ces grands faiseurs était alors Robert Garnier, qui

> Sçavant et copieux,
> Tragique a surmonté les nouveaux et les vieux,
> Montrant par son parler assez doucement grave
> Que nostre langue passe aujourd'hui la plus brave.

Que de lauriers aujourd'hui flétris! quel changement, depuis cet illustre Garnier, sur la scène française! Notre Vauquelin se rapproche de la critique des deux siècles suivants, en recommandant de choisir, pour la tragédie, des sujets empruntés aux traditions antiques. Plus tard, le succès du *Cid* était assurément fait pour modifier cette façon de voir; cependant les mêmes préventions ne sont pas encore effacées, et l'on ne peut assez dire combien elles ont retardé le complet développement de notre admirable théâtre français.

Toutefois Vauquelin ne voudrait pas qu'on abandonnât les grandes représentations populaires où l'on «jouoit les Saints, la Vierge et Dieu «par piété;» il serait charmé

> De voir représenter aux fêtes de village,
> Aux fêtes de la ville, en quelque eschevinage,
> Au saint d'une paroisse en quelque belle nuit
> De Noël, où naissant un beau soleil reluit,
> Au lieu d'une Andromede au rocher attachée,
> Et d'un Persé qui l'a de ses fers relachée,
> Un saint Georges venir bien armé, bien monté,
> La lance à son arrest, l'espée à son costé,
> Assaillir le dragon qui voudroit, effroyable,
> Dévorer goulûment la pucelle agréable
> Que pour le bien commun on venoit d'amener.
> O belle catastrophe! on la voit retourner
> Sauve avec tout le peuple, et, quand moins on y pense,
> Le diable estre vaincu de la simple innocence.

La tragédie, dit-il, exige le grand vers; la comédie, l'octosyllabe. En effet, la plupart des pièces décorées, avant Molière, du nom de comédie, tous les anciens mystères, étaient écrits dans cette mesure. La chanson seule, dont Despréaux n'a guère parlé, bien qu'elle tienne dans notre histoire littéraire une très-grande place, a le droit de choisir le rhythme qui lui plaît; elle se prête à tous les tons :

> La chanson amoureuse, affable, naturelle,
> Sans rien sentir de l'art, comme une villanelle,

Marche parmi le peuple, aux danses, aux festins,
Et conte aux carrefours les gestes des mutins.

Par *mutins*, il entend les conspirateurs, les fauteurs de séditions. On ne permet plus aujourd'hui ces complaintes populaires, sans doute par respect pour le malheur. Mais combien n'en avait-on pas faites sur le jugement et la mort des Biron et des Montmorency! Autres temps, autres mœurs, dirons-nous ici avec M. Julien Travers.

Si les contemporains de Vauquelin ont pris peu de soin de le louer, lui n'a pas, en revanche, perdu la moindre occasion de rendre hommage aux talents qu'il croyait reconnaître. Il admire Pétrarque, Arioste et le Tasse, il félicite Ponthus de Thiard et Maurice Sceve d'avoir ajouté aux richesses de la langue française; il exalte Du Bellay, Ronsard, Desportes, Sainte-Marthe; il n'oublie ni Pibrac ni Tahureau, qui avaient, après lui, enflé les pipeaux rustiques. Enfin nous lui devons de savoir le nom de plusieurs *musiciens* et *farceurs* aujourd'hui oubliés. Courville chantait à la cour et sur le théâtre; la gaieté de Chasteauvieux faisait valoir, en 1563, la *Reconnue* de Remy Belleau; tout cédait aux naïves bêtises de messer Pantalon et de Ganasse. Ce dernier nom, si fameux autrefois, me laisse quelque doute sur la véritable origine de notre mot injurieux *ganache*. Faut-il le rapporter à la mâchoire inférieure du cheval, et ne pourrait-on le ranger avec ceux de Scapin, Polichinelle, Arlequin, Pierrot, Jeannot, Cassandre, Paillasse et Jocrisse, dans la catégorie des noms empruntés aux anciennes bouffonneries? Vauquelin a plusieurs fois parlé de ce Ganazzo ou Ganasse : par exemple, dans la 34e satire, imitée de l'*Ambubajarum collegia* :

Depuis la mort du chantre Espinevaux,
Sans pleurs n'ont point esté les bons frelaus....
Le bon Ganasse et les comediens
De Tabarin, et tous Italiens
L'ont regretté.

Ganasse était venu en France, précédé d'une grande réputation conquise en Espagne dans les rôles de docteur et de Zani. Je serais vraiment heureux de lui rendre quelque chose de son ancienne gloire, en rattachant son illustre nom à celui de nos *Ganaches*.

Les *Satyres* de Vauquelin, dont il nous reste à parler, sont taillées en grande partie sur le patron de celles d'Horace : rarement doivent-elles quelque chose à Juvénal. Ce sont moins des satires que des entretiens moraux. Une de ces épîtres est adressée à François de Malherbe, qu'il

compare à Pétrarque : mais ce n'est pas comme poëte ; c'est pour avoir ramené de Provence une autre Laure :

> Bien que je sois moins pratic mille fois
> Que vous, Malherbe, aux affaires des rois,
> Second Petrarque, ayant par la Provence
> Suivi Henry, le grand prieur de France,
> Dont vous avez, des muses guerdonné,
> En ce pays une Laure amené.....

Et il part de là pour avertir son compatriote des dangers auxquels il va s'exposer en tenant trop de compte de la faveur des grands :

> Comme du feu des grands approcher faut,
> Ni de trop près, comme d'un aspre chaut,
> Ni de trop loin de peur de la froidure.

Ce qui nous remet en mémoire les couplets de Blot, célèbre frondeur :

> Il faut toujours aux grands seigneurs
> Rendre toute espèce d'honneurs,
> Les aimer, c'est une autre affaire.
> Qui ne les connoît qu'à demi
> S'honore d'estre leur ami,
> Qui les connaît bien ne l'est guère.
> Flatter les grands et les voir peu,
> Les redouter comme du feu,
> C'est le mieux que l'on puisse faire.
> Laire, lanlaire !

Nous avons plus d'une fois, dans les pages précédentes, mis à contribution l'épître *A mon Esprit*, encore imitée d'Horace, comme devait le faire plus tard Despréaux. Nous n'y reviendrons pas. Arrêtons-nous seulement sur plusieurs satires terminées par des apologues ou des contes remplis de finesse et d'agrément. La forme un peu surannée du style convient à ce genre de récits et leur donne même un nouveau sel. Telle est la fable de la *Courge et du Poirier*, qu'un vieux rimeur, Jean Bonnet, avait déjà racontée. Vauquelin en a tiré la morale suivante :

> Mignons du temps, accrus avecques joie,
> Croyez pour vrai, qui du roi mange l'oie,
> En rend la plume à bien cent ans de là.

Telle est encore, dans l'Épitre à M. de Verigny, la fable de la *Belette entrée dans un grenier*, paraphrasée de cinq vers d'Horace (lib. I, ep. VII). Elle ne souffrirait pas trop d'être rapprochée de celle de La Fontaine.

Il avint d'aventure, un jour, qu'une belette,
De faim, de povreté grelle, maigre et defaite,
Passa par un pertuis dans un grenier à ble,
Où fut un grand monceau de fourment assemblé,
Dont gloutte elle mangea par si grande abondance,
Que comme un gros tambour enfla sa ronde pance.
Mais, voulant repasser par le pertuis estroit,
Trop pleine elle fut prise en ce petit destroit.
Un compere de rat lui dit : Ô ma commere,
Si tu veux ressortir, un long jeusne il faut faire.
Autrement, par le trou tu ne repasseras,
Puis, au danger des coups, tu nous demeureras.

M. Robert, dans son précieux travail sur les fables de La Fontaine, n'a pas connu celle-ci; mais nous pensons qu'elle n'avait pas échappé à l'attention de notre grand fabuliste. Le corps « gresle, maigre et defait, » se retrouve dans l'« au corps long et fluet; » le « gros tambour, » dans la « grasse, mafflue et rebondie; » le « mais voulant repasser, » dans le « ne « peut plus repasser. » Enfin, au lieu du *mustela* d'Horace, « un compere « de rat » est rendu par « un rat qui la voyait. » Notre Vauquelin est resté plus loin de La Fontaine dans la fable du *Cheval qui voulut se venger du Cerf*. Arrivons donc plutôt aux bons vers de l'Épitre au trésorier Repichon, sur les douceurs de la vie des champs :

Ores, seulet il va de campagne en campagne,
Ores, de bois en bois, de vallon en montagne,
Et puis, se reposant dessous l'ombrage épais
D'un grand hêtre feuillu, pour y prendre le frais,
Il oit, dans la forest, des vents un doux murmure
Qui semble cacqueter avecque la verdure;
Il oit le gazouillis de cent mille ruisseaux
Dont les Naiades font parler les claires eaux;
Il oit mille oisillons qui sans cesse jargonnent,
Et les gais rossignols qui par-dessus fredonnent;
Il oit un escadron, un essein bourdonnant
D'avettes qui là vont un grand bruit démenant;
Il oit sourdre à bouillons les sources fontainieres,
Il contemple le cours des bruyantes rivieres,
Ce qui lui fait alors un tel desir venir
De sommeiller un peu qu'il ne s'en peut tenir.

Tout serait à retenir dans cette épître, où le poëte nous fait aimer ce

qu'il aimait tant lui-même. C'est l'*hoc erat in votis* de son maître Horace. Après avoir placé ce bel éloge de la retraite dans la bouche de l'homme de finance, Vauquelin conclut brusquement et avec esprit :

Quand un seigneur de cour m'eut ce propos conté,
Je pensoy que son prince il eust du tout quitté
(Estant hors de faveur), pour vivre et pour se plaire
En sa maison des champs, champestre et solitaire.
Mais, ayant regagné de son roi la faveur,
Il estima plus grand le gain et le bonheur
De lui faire service, et commander en France
A ceux qui manioient l'argent et la finance,
Et profits à monceaux sur profits amasser,
Que de vivre au village et qu'aux forests chasser.

Mais Vauquelin lui-même, tout en se plaisant à chanter le bonheur de la vie champêtre, le *procul a negotiis*, ne demeura-t-il pas constamment attaché au joug des charges publiques? Médecin, guéris-toi toi-même. « Quand je pense, » écrit-il à son frère Jérôme Vauquelin, conseiller au Parlement de Bordeaux,

Quand je pense comment les ans des aîles ont,
Pour s'envoller de nous, et qu'envieus ils sont
De nos jours accourcis, je deplore sans cesse,
De cet être mortel la fâcheuse detresse,
Et je di : Bienheureux ceux-là qui, sans tourment,
Peuvent passer la vie en tout esbattement!
Hé! que j'ay de regret qu'en ma jeunesse plaine
Je ne savouray pas la liesse soudaine
Que l'age m'apportoit, sans prévoir que les ans
Qui viennent par après ne sont pas si plaisans,
Et que sur nostre chef la neige répandue
Rend la vigueur du val jà toute morfondue!
Ce qui m'en reste encor je le veux menager,
Afin que, s'il me faut du monde deloger,
Je ne parte à regret pour n'avoir pas suivie
La volonté de Dieu, menant joyeuse vie.

Nous voilà bien près de l'abbé de Chaulieu, et, quoique mêlés à de plus graves pensées, ces propos annoncent dans notre magistrat-poëte une assez facile philosophie :

Or donc, cher Vauquelin, toujours il nous faut suivre
En repos la vertu, s'esjouir et bien vivre,

Se contenter du sien, porter, d'un cœur joyeux,
Et le bien et le mal de ce monde envieux.

Les conseils donnés ailleurs à son très-jeune fils, plus tard le célèbre Des Yveteaux, sont de la même nuance:

Tu es jeune; estudie en ta belle jeunesse,
Et, tandis que tu l'as, emploie à l'allegresse
Le temps et la saison.....
Sans le plaisir des arts et d'un loial amour,
Je souhaite qu'alors il ne se passe un jour,
Qu'en jeux et en plaisirs, en vers, entre les Muses,
La pluspart de tes ans joyeusement tu n'uses.

Les pères ont rarement senti le besoin de faire à leurs enfants de telles recommandations; et l'on peut dire ici que la semence était jetée sur un terrain convenablement préparé.

Vauquelin s'est, plus d'une fois, attaqué aux ridicules de la vanité, dont les moralistes ne sont guère parvenus à diminuer le nombre; ces ridicules sont aujourd'hui tels qu'ils étaient il y a trois cents ans :

Chacun se descognoit et veut son nom changer,
Chacun sous d'autres mœurs veut les siens engager.
La damoiselle veut que madame on l'appelle,
La dame à son ouvroir veut être demoiselle.

Il faut se souvenir ici qu'au XVI^e siècle, et même au XVII^e, le titre de *demoiselle* appartenait aux femmes de gentilshommes; celui de *madame* aux femmes de qualité, comtesses, marquises ou duchesses; celui de *dame*, non précédé du pronom personnel, était réservé aux petites bourgeoises, à celles qu'on nomme encore aujourd'hui les Dames de la halle. Ces dames-là gémissaient, et qui pourrait les en blâmer? de ne pas être appelées : mesdemoiselles.

Chascun veut estre noble et faire le seigneur,
Prendre les mœurs des rois et des princes d'honneur,
Imiter leur marcher, saluer de la nuque,
Retrousser la moustache et hausser la perruque,
Depuis que de l'Espagne et d'Itale est venu
Le flatteur *baise main*, ci-devant inconnu.

Les deux dernières épîtres du quatrième livre traitent du mariage, de ses dangers, de ses avantages. L'une est adressée à un cousin, le con-

seiller le Blais, qui était sur le point de prendre femme, comme plus tard l'Ariste de Despréaux, dans la satire contre les femmes. Vauquelin n'entend pas le détourner de sa résolution : l'honnête homme doit, lui dit-il, penser tôt ou tard à régler ses habitudes :

Qui s'accoustume à goûter de la viande
De ses voisins, d'une bouche friande,
Devient glouton de cette chair d'autruy;
Et s'il vouloit d'une tourte aujourd'huy,
Demain voudra d'une grassette caille.
Ou d'un faisan. . .

Tel était, à ce qu'il paraît, le cas de Monsieur le Conseiller : Vauquelin le félicite de ne pas attendre que l'âge lui interdise de choisir la femme qui lui conviendrait le mieux. Ceux qui tardent trop,

En leur décembre avecques blâme font
Pire cent fois; car au village ils ont,
Ou bien en bourg, trouvé quelque voisine,
Ou bien souvent un souillon de cuisine
Avec lequel ils se sont assortis. . .

Il a dû s'enquérir et du bon renom de la famille dans laquelle il voulait entrer, et de l'éducation, du caractère, des amitiés de la jeune fille. A-t-elle l'humeur douce, égale, enjouée? Est-elle ennemie du bruit du faste, de la dépense?

Tu porteras un grand faix s'il avient
Qu'elle ait, derriere, estafiers, damoiselles,
Pages, laquais, et manieres nouvelles;
Un fol, un nain, et avecques ceci
De table et jeux des campagnons. . . .

Elle ne devra pas exagérer les pratiques de dévotion :

Qu'elle aime Dieu, catholique et dévote;
Mais, toutefois, qu'elle ne soit bigote,
Voulant ouïr plusieurs messes par jour,
Et visiter le parvis et contour
Et de l'église et des chapelles saintes.
Importunant les saints de levres feintes,
Voulant encore les bons pères souvent,
Pour ses péchés, consulter au couvent.

Il suffira chaque jour d'une messe,
Et qu'elle en l'an une fois se confesse.

Nous trouvons ici la singulière recette d'un fard dont les femmes coquettes se couvraient alors les bras et le visage; recette que sans doute elles ne connaissaient pas :

On apporte d'Itale
Le fard brassé de matiere fécale;
Car, bien qu'il soit à musque destrempé,
Le nez encor n'y peut estre trompé.
Il est vendu dans Rome par les Juifves,
Qui l'excrement, avecques leurs salives,
De leurs enfans circoncis destrempant,
Meslent parmy de la chair de serpent,
Qu'à celle fin en réserve elles gardent.

D'ailleurs il ne faut pas trop exiger d'une jeune femme, lui interdire les danses, les visites et les banquets d'accouchées. La jalousie de l'époux n'empêchera jamais la bonne dame de le tromper, si l'envie lui en prend : ou du moins faudrait-il, pour n'avoir rien à craindre, recourir au moyen que le démon avait jadis enseigné à un peintre dont il dit l'histoire, d'une façon tout aussi plaisante, mais non moins grivoise, que dans un conte de La Fontaine, dont il ne convient pas même ici de rappeler le nom.

Une lettre moitié sérieuse, moitié badine, est adressée au président le Jumel, aïeul de l'aimable comtesse d'Aulnoy. Vauquelin lui propose d'aller fonder dans une île lointaine une sorte de république dont le président dresserait les lois, tandis que lui-même, nouvel Amphion, verrait s'élever les murs d'une ville, au doux son de la lyre. Ils ramèneraient la religion à sa première simplicité; les évêques y reprendraient la crosse de bois; des couvents serait bannie toute rigoureuse contrainte. Mais y enfermeront-ils les belles filles?

Les filles qui seront parfaites en beauté
Seront-elles d'un mur closes, sans liberté?
Il m'est avis à moi que les choses hideuses,
Les monstres mal plaisans, les bestes dangereuses,
Se doivent enfermer, non les printemps plaisans,
Les fleurs et les beautés des filles de quinze ans.
Et qu'il faudroit, plus tost que les faire hypocrites,
Prendre de Rabelais l'ordre des Thelemites...

Nous vivrons sans souci dans les bois, embasmez
De la plaisante odeur des girofliers aimez, . . .
Là, sans plus admirer les richesses mondaines,
Là, sans nous soucier des fortunes soudaines,
Des changements d'estats, des ennuis, des medits
Qu'on reçoit au Palais à passer tant d'edits,
Nous vivrons à notre aise et n'aurons esperance
Ailleurs qu'en la vertu, roc de ferme assurance.

Ce «roc de ferme assurance» est ici bien dur à franchir : car au nombre des qualités de Vauquelin on ne comptera jamais la pureté du style et la douceur de la versification. Mais il ne faudrait pas, avec M. Julien Travers, conclure de ce badinage que notre poëte, «libre penseur à certain degré, adhérait aux doctrines de Rabelais.» A vrai dire, Rabelais n'avait pas de doctrines, et, si Vauquelin gourmande parfois les prélats, les moines et les prêtres, c'est par une disposition ordinaire chez les gens du monde, toujours indignés de retrouver chez les gens d'Église les penchants auxquels ils cèdent eux-mêmes sans le moindre scrupule. D'ailleurs notre bailli de Caen reste toujours ami des lois et suffisamment bon chrétien.

Pendant qu'en 1592 Antoine Lefèvre de la Boderie remplissait une mission à Rome auprès du Saint-Père, Vauquelin lui adressait une belle épître pour le féliciter d'être loin de la France et de ne pas souffrir comme lui des maux de la guerre civile. La date est importante; Henri IV assiégeait alors Rouen; la Normandie était en proie aux soudards de la Ligue et de la cause royale. Hélas! en l'écoutant aujourd'hui, nous faisons une douloureuse application de ses récits à tout ce que nous avons nous-mêmes souffert.

Je suis plein de tristesse en voyant par nos rues
Les villageois ayant delaissé leurs charrues,
Et venant de Bacchus acheter la liqueur,
Pour emplir l'estomac du gendarme mocqueur,
Qui, libre en leurs maisons, debausche la famille
Ou force la maistresse, ou s'adresse à la fille.
Rien n'a de bon la guerre, et les grands empereurs
Sont comme grands Cesars bien souvent grands voleurs.

On voulait extirper la religion réformée; mais fallait-il espérer de convertir les hérétiques en portant partout le fer et la flamme?

Que nous serions heureux de nous voir bien unis,
Et tous les huguenots hors de France bannis,

Si cela se pouvoit sans vol et sans pillage,
Et sans abandonner le peuple au brigandage!
Mais, las! il vaudroit mieux avoir des assassins,
Avoir des Lestrigons, avoir des Sarrasins,
Que de voir cette guerre et tant de tyrannie
Qui par trop cherement rendra la France unie.
Et ce désastre encor tombe tant seulement
Sur ceux qui sont vivant tous catholiquement.
Combien de fois je dis en mon âme pensive :
Las! faut-il que toujours en la France on étrive
Pour la religion qui n'est que charité,
Et que par le combat on cherche verité!

Voltaire n'aurait pas autrement pensé; seulement il l'aurait dit en meilleurs vers. Le poëte regrette ensuite le temps où l'on écoutait chanter Olivier Basselin, oubliant que, dans un vaudeville du trouvère normand (ce n'est pas le moins beau), on maudit les Anglais et les ravages de la guerre. Vauquelin n'aurait-il pas connu cette chanson, ou serait-elle d'un autre que Basselin? Nous le demanderions volontiers à M. Julien Travers, lequel, en tout cas, aurait dû écrire ainsi *Vau de Vire*, dans ce vers :

Je ne puis sans horreur ouïr qu'au Vaudevire,
Où jadis ou souloit les belles chansons dire
D'Ollivier Basselin....

Les dernières Satires, ou plutôt Épîtres morales, sont d'une faiblesse de style et de pensée qui les aurait condamnées à demeurer inédites, sans la complaisance de l'auteur pour tous les vers, sans exception, qu'il avait autrefois alignés. Mais, à tout prendre, Vauquelin de la Fresnaie doit occuper une des premières places parmi les poëtes du XVI^e siècle. S'il n'a pas évité les défauts de ses contemporains, il a des mérites qui lui appartiennent et qui doivent lui faire pardonner ses négligences, ses mauvaises constructions, ses duretés, ses impropriétés d'expression. Chantre bucolique, il est tendre, enjoué, fleuri; il sent vivement les beautés de la nature; il met habilement en œuvre les vers de Virgile et de Théocrite; il a une grâce d'allure, une fraîcheur de ton qui attestent le sentiment exquis des beautés de ses incomparables modèles. Si nous ne craignions d'être démentis, nous dirions qu'en France, personne, avant André Chénier, n'avait mieux compris ni mieux fait comprendre le caractère de la poésie pastorale.

On ne peut donc que savoir beaucoup de gré à M. Julien Travers d'avoir fait rentrer dans le domaine public les œuvres de Jean Vau-

quelin de la Fresnaie. L'ancienne et unique édition que l'auteur avait donnée des *Foresteries* et des *Diverses poésies* était, ainsi qu'on l'a dit plus haut, devenue extrêmement rare, et, pour mettre les lecteurs de notre temps à même d'en sentir tout l'intérêt et tout le mérite, il fallait de pénibles recherches et de longues études. L'éditeur a fait plus encore : il a su rapprocher les sources antiques, auxquelles Vauquelin avait constamment puisé, des vers qui en offraient l'imitation. Dans une grande notice biographique, placée au devant des œuvres, M. Travers a résumé les précédentes études de MM. Viollet-Leduc, Jérôme Pichon, Achille Genty, Victor Choisy et Robillard de Beaurepaire; il a beaucoup ajouté à tout ce que ces premiers biographes avaient recueilli. Mais un si grand travail ne laisse-t-il rien à désirer? On a pu déjà, dans le cours de notre article, trouver réponse à cette question. Il est permis de regretter l'attention trop scrupuleuse de M. J. Travers pour conserver les caractères, la ponctuation, la bonne ou mauvaise façon d'écrire les mots, enfin les méprises typographiques de l'ancienne édition. Une telle fidélité peut devenir quelquefois très-infidèle. Au XVI[e] siècle, on distinguait dans la prononciation, comme on le fait aujourd'hui, les *u* et les *i* voyelles des mêmes lettres consonnes; elles n'étaient confondues que dans l'orthographe. Il n'en est plus aujourd'hui de même; c'est un perfectionnement dont il était, à notre avis, puéril de ne pas profiter. Pour le lecteur de notre temps, les *u* et les *i* sont voyelles, les *v* et les *j* sont consonnes. Pourquoi nous forcer à prononcer autrement ces lettres? Ainsi :

> Ta leure, leure coraline...
> Quand aueque toy *ie* me *i*oue, etc.

Même observation pour l'emploi du signe elliptique que nous appelons aujourd'hui accent circonflexe. Au XVI[e] siècle il tenait fréquemment, dans l'écriture, la place de l'*s*, soit qu'on prononçât, soit qu'on ne prononçât pas cette lettre. On écrivait *supréme*, ou l'*s* était muet, *bôquet*, *toûtain*, ou l'*s* était prononcé. Pourquoi n'avoir pas eu égard à cette différence de prononciation, et avoir écrit *bôquet* aussi bien que *supréme*. Ajoutons que les méprises de l'ancien imprimeur ne sont pas rares : ainsi, *bailler les caretons* pour les *caveçons*, expression répondant à notre *donner les étrivières*. Dans la troisième *Foresterie* du second livre, à propos de François de Nesmond :

> Dont la vois plaist autant que font aus satyreaus
> De la chasse échauffez les *franchets* zephireaux.

L'éditeur n'aurait pas eu tant de peine à expliquer ce mot *franchet*, s'il avait songé à *fraischets*, les *frais zéphirs*, qui, dans la langue des *Foresteries*, sont devenus les *fraischets zephireaus*. Il n'y avait aucun danger à corriger de telles méprises.

Encore moins peut-on se dispenser de relever celles qui déparent le *Dictionnaire des noms propres* placé à la fin du second volume. Ce qui touche aux noms anciens ou mythologiques, aux personnes et aux familles contemporaines de Vauquelin, est irréprochable; mais il en est bien autrement de ce qui a trait aux hommes et aux choses du moyen âge. On ne devine pas qui peut avoir fourni à M. Julien Travers les indications suivantes : *Amadis* de Gaule, roman venu du pays de Galles, d'où il aurait passé en France, puis en Espagne, puis en Portugal; — *Lancelot du lac*, fils du roi de *Bracie, roman* écrit en *latin;* — l'enchanteur *Merlin* échappant dans un vaisseau de verre à ses ennemis, et allant mourir dans l'île de *Bartsey;* — le fameux poëme de Fracastor « plein de charmes décents. »

Encore un coup, ce n'est pas à M. Julien Travers, littérateur consommé, et qui, depuis longtemps, a fait ses preuves, qu'on doit attribuer de pareilles distractions; mais c'est déjà trop qu'elles aient pu s'insinuer dans un livre d'ailleurs publié avec tant de soin, d'intelligence et de bonne critique.

P. PARIS.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. J. Janin, membre de l'Académie française, est décédé à Paris, le 19 juin 1874.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

M. Roulin, membre libre de l'Académie des sciences, est décédé à Paris, le 5 juin.

Dans sa séance du 15 juin, l'Académie a élu M. A. de Candolle associé étranger, à la place de M. Agassiz, décédé.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Dans sa séance du samedi 30 mai, l'Académie des sciences morales et politiques a élu M. J. Zeller à la place vacante, dans la section d'histoire générale et philosophique, par le décès de M. Michelet.

M. Dubois, membre libre de la même Académie, est décédé à Paris le 16 juin.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Les sciences occultes en Asie. — La magie chez les Chaldéens et les origines accadiennes, par François Lenormant. Paris, imprimerie de Gauthier-Villars, librairie de Maisonneuve, 1874, in-8° de x-363 pages. — Le témoignage unanime de l'antiquité grecque et latine, aussi bien que la tradition juive et arabe, désigne l'Égypte et la Chaldée comme les deux berceaux de la magie et de l'astrologie constituées à l'état de sciences, avec des règles fixes, raisonnées et formulées en système; mais nous n'avions pu puiser à ces sources diverses que des données rares et incomplètes, parfois même peu dignes de confiance, sur ce chapitre si intéressant de l'histoire de l'esprit humain. Heureusement, grâce au déchiffrement des hiéroglyphes des rives du Nil et des écritures cunéiformes du bassin de l'Euphrate et du Tigre, c'est dans les sources originales que nous pouvons désormais étudier les sciences occultes de l'Égypte et de la Chaldée. Plusieurs travaux importants ont été consacrés, dans les dernières années, aux documents relatifs à la magie égyptienne, tandis qu'on n'avait presque rien tenté encore sur les documents qui touchent à la magie et à l'astrologie des Chaldéens, adoptées par les Assyriens. Il n'en pouvait guère être autrement, puisque la science de l'assyriologie n'a pris naissance qu'après celle de l'égyptologie, et que la majeure partie des textes qui attendent de cette science leur interprétation demeurent encore inédits. C'est cette lacune que vient combler de la façon la plus heureuse le savant ouvrage que nous annonçons ici. M. François Lenormant y fait connaître, à l'aide de documents qui, pour la plupart, n'ont pas encore été traduits, ce qu'était la magie chaldéenne, ses procédés et ses doctrines. Il la compare à la magie de l'Égypte, dont les principes étaient tout différents. Scrutant ensuite les croyances religieuses particulières qui en étaient la base, il recherche quelle en a été l'origine et quel élément ethnique l'a implantée sur les bords de l'Euphrate et du Tigre; et cette recherche le conduit, pour terminer, à l'examen d'un des plus graves problèmes historiques que le déchiffrement des textes cunéiformes ait introduits dans la science, celui de la primitive population touranienne de la Babylonie et de la Chaldée.

Les plus anciennes inscriptions de la Chaldée nous montrent deux langues coexistantes : l'une, celle des Chaldéens primitifs ou du peuple d'*Accad*, ainsi qu'ils se désignaient eux-mêmes; l'autre, celle de la population sémito-kouschite, établie à la suite de la conquête de Nemrod. Le second élément finit par absorber le premier, et, douze siècles avant l'ère chrétienne, la langue accadienne n'était plus qu'une langue morte, et le nom d'Accad un souvenir. Toutefois, dans toute la Chaldée et l'Assyrie, l'usage de l'accadien se conserva comme langue liturgique spéciale. Les livres sacrés des magiciens, qu'Assourbanipal faisait copier encore au VII° siècle pour l'instruction des prêtres de son pays, étaient rédigés en accadien. Aux textes de ce genre était jointe une version assyrienne sémitique, afin de permettre l'intelligence des incantations et des hymnes antiques à ceux qui devaient les réciter. Une grande tablette, provenant de la bibliothèque du palais royal de Ninive, contient une suite de vingt-huit formules d'incantation qui peuvent donner une idée générale assez

complete de la magie conjuratoire des Chaldéens. M. Lenormant commence par en donner la traduction d'après le texte accadien. Il y joint de très-intéressants extraits, savamment commentés, d'un précieux document encore inédit. Parmi les milliers de morceaux de tablettes d'argile découverts par M. Layard dans la salle de la bibliothèque du palais de Koyoundjik, sur l'emplacement de Ninive même, et conservés actuellement au Musée britannique, sont les fragments d'un vaste ouvrage de magie, qui, complet, ne formait pas moins de deux cents tablettes. Sir Henri Rawlinson, qui doit les publier dans le tome IV des *Cuneiform inscriptions of Western Asia*, a bien voulu communiquer à l'auteur de *La Magie chez les Chaldéens* les épreuves des *fac-similé* du texte.

L'étude comparative à laquelle se livre ensuite l'éminent archéologue le conduit à constater, d'une part, la différence profonde de conception fondamentale qui sépare la magie égyptienne de la magie chaldéenne, et, d'autre part, à reconnaître une parenté étroite entre cette dernière et celle des peuples oural-altaïques ou touraniens et particulièrement celle des Finnois. Les idées religieuses auxquelles se rattache la magie des Chaldéens présentent également de frappantes analogies avec le vieil élément anté-iranien qui se combine avec les données mazdéennes dans le magisme de la Médie. Ces analogies ne sont point bornées d'ailleurs aux systèmes religieux. S'appuyant à la fois sur les travaux de Hincks, de sir H. Rawlinson, de MM. Oppert, Grivel et Sayce, et sur les résultats de ses propres recherches, M. Lenormant montre fort bien l'étroite affinité de l'accadien avec la grande famille des langues touraniennes, et plus spécialement avec le groupe finnois. Il constate en même temps des affinités remarquables, quoique plus lointaines, entre cet idiome et le basque, fait très-digne d'attention, et qui vient apporter un puissant argument en faveur de l'opinion soutenue par le prince Louis-Lucien Bonaparte et M. H. de Charencey sur la parenté originelle du basque et des langues finnoises et tartares. Après s'être attaché plus loin à résoudre, dans la mesure actuellement possible, le problème délicat qui consiste à déterminer la part apportée dans la civilisation chaldéo-babylonienne par chacun de ses deux principaux éléments constitutifs, il discute les objections faites par quelques savants au *touranisme* des Accads. Il montre que la présence des Accads en Chaldée n'est pas un phénomène isolé, car ils se relient à tout un vaste ensemble de populations touraniennes (Kourdes et Mèdes primitifs, Susiens, etc.), que nous trouvons intactes, jusque vers le IXe et le VIIIe siècle avant l'ère chrétienne dans les récits de guerre des rois assyriens. Rien ne saurait, mieux que ce savant travail, dont la lecture est fort attachante, faire comprendre au public tout l'intérêt des études assyriologiques, ainsi que l'importance des résultats acquis et de ceux qu'on peut encore espérer. Plusieurs tables détaillées et commodes pour les recherches terminent le volume.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

JUILLET 1874.

Δοκίμιον ἱστορίας τῆς ἑλληνικῆς γλώσσης. Essai d'une histoire de la langue grecque, composé par Demetrios Mavrophrydis, couronné par l'Université d'Athènes, publié après la mort de l'auteur, aux frais et sous la direction de l'École évangélique, à Smyrne. 1871, un vol. in-8° de 693 pages. — *Nicolas Sophianos, Grammaire grecque vulgaire, publiée par Émile Legrand,* 1re édition, Paris, 1870. 2e édition (*avec une traduction en grec vulgaire du traité de Plutarque sur l'Éducation des enfants*), 1874, in-8°. — *Recueil de chansons populaires grecques, recueillies et traduites pour la première fois par Émile Legrand.* Paris, 1873, in-8°. — *Divers opuscules en grec moderne, réimprimés ou publiés pour la première fois par Émile Legrand.* 1869-1874, 20 fascicules in-12 et in-8° (librairie Maisonneuve).

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Nous avons, dans notre premier article, montré tout le mérite de savoir solide et de nouveauté que présente le livre de Mavrophrydis sur l'histoire de la langue; mais nous y avons aussi laissé voir des lacunes que l'auteur eût remplies peut-être, et des défauts de rédaction qu'il eût corrigés, si la mort ne l'avait pas interrompu dans ses travaux. A vrai dire, ces lacunes et ces défauts étaient, en partie du moins, inévi-

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juin, p. 369.

tables dans l'état actuel de la science. Pour tracer avec ensemble, avec méthode, le tableau des progrès de la langue hellénique, pour marquer avec précision les rapports qui unissent les dialectes modernes aux dialectes anciens, il faudrait avoir sous les yeux une collection de textes en chaque dialecte, qui fût bien et dûment constituée par la critique. Pour les dialectes anciens, la critique a fait et continue de faire son devoir en recueillant avec soin tous les monuments et tous les débris qui nous en restent, soit dans les manuscrits, soit sur les marbres. Mais les dialectes modernes nous sont moins bien connus. Depuis la chute de Constantinople, les Grecs n'ont guère écrit qu'en ce style ecclésiastique qui est la langue commune des lettrés et des hommes d'affaires. Tout ce qui fut imprimé par eux et pour eux jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, et cela, d'ordinaire, à Venise et à Vienne, représentait plus ou moins fidèlement cette tradition du grec byzantin : c'est à peine si de rares opuscules en romaïque ou grec vulgaire arrivaient à la publicité. Quelques grammairiens essayèrent d'en fixer les règles les plus usuelles, mais c'était presque uniquement pour faciliter les relations religieuses de l'Orient grec avec l'Occident latin. Ainsi firent, au commencement du XVI^e siècle, le Grec Nicolas Sophianos, dont la Grammaire, restée inédite jusqu'ici, vient d'être publiée par M. E. Legrand; en 1522, l'italien Girolamo Germano; en 1636, à Paris, Simon Portius, qui dédia au cardinal de Richelieu son livre, réimprimé plus tard par Du Cange, en tête du Lexique de la basse grécité; vers le même temps, un moine de Thessalonique, Romanos Nikephoros, dont la Grammaire existe encore manuscrite dans notre Bibliothèque nationale; en 1705, l'Allemand Tribecchovius; en 1708, le professeur Michel Lange d'Altdorf, dans la deuxième partie de sa *Philologia barbaro-græca;* en 1709, le P. Thomas, capucin, de Paris, attaché aux missions apostoliques, dans un manuel où le romaïque est rapproché du français, du latin et de l'italien; en 1732, le moine espagnol Pierre Mercado, qui explique le grec vulgaire en latin, en espagnol et en italien, et qui, le premier, nous fournit quelques éléments pour l'étude du dialecte chypriote. On en pourrait citer quelques autres dont les livres, devenus fort rares, ne sont souvent connus que par leur titre des diligents amateurs comme M. Legrand, qui nous a servi de guide dans la précédente énumération[1]. A ces essais un peu informes étaient parfois jointes quelques prières, des traductions partielles des

[1] Peut-être M. Legrand n'a-t-il pas connu le court abrégé que donna le Suédois Norberg en 1812, et qui est réimprimé, au tome II de ses *Opuscula academica* sous ce titre : *De lingua græca hodierna.*

livres du Nouveau Testament. En dehors de leurs manuels, les imprimeurs publiaient parfois de courtes pièces en vers ou en prose romaïques. Mais on peut dire, sans exagération, que le grec populaire n'avait point de littérature, ou, du moins, qu'il ne comptait pas par sa littérature au nombre des langues de l'Europe civilisée. C'est à peine si quelques voyageurs signalaient de temps à autre les chansonnettes, ou *tragoudia*, qu'ils avaient entendu réciter par les paysans de la Thessalie ou de la Morée[1]. Les insurrections de la fin du XVIII[e] siècle et surtout l'insurrection devenue enfin victorieuse de 1821 changèrent cet état des choses, et elles créèrent, si je puis m'exprimer ainsi, deux courants d'opinions et d'ambitions littéraires dans la nation hellénique.

C'était en grec vulgaire que le grand patriote Rhigas avait appelé les Hellènes aux combats pour l'indépendance. Quelques héros de cette lutte, qui émut si vivement et si justement toute l'Europe, ne parlaient, n'écrivaient (quand ils savaient écrire) que le patois de leur village. C'est en ce rude langage que l'un d'eux, le vieux Colocotronis, a dicté ses mémoires à M. Tertzetis[2]. Cette brusque et patriotique publicité attirait vivement l'attention des lettrés de l'Occident sur les chants populaires d'autrefois, sur les rares inspirations de poésie ou d'éloquence qui avaient pu se produire en Grèce durant les longs siècles de la servitude. Voyageurs et philologues se mirent à l'œuvre pour recueillir ce qui subsistait d'un héritage si longtemps négligé par ses plus naturels possesseurs. En Orient, M. de Marcellus, à Paris, M. Fauriel, celui-ci avec une rare finesse de goût, celui-là avec un enthousiasme moins judicieux, rassemblèrent des copies, le plus souvent grossières, des chants de la Grèce moderne, chants dont une faible partie, hélas! remontait aux dernières années du XVIII[e] siècle. Fauriel en publia, en 1825, la première collection, accompagnée d'une version française et d'une préface qui est restée mémorable. Arrêté trop longtemps, à ce qu'il semble, par les scrupules de la discrétion diplomatique, M. de Marcellus publia un peu tard, vingt-six ans après Fauriel, son recueil, qui ne contenait guère que des glanes de la première moisson; mais l'élan était donné, et les recueils de poésies populaires se sont multipliés depuis ces

[1] M. Legrand, dans la préface de ses *Chansons populaires*, signale deux recueils de ce genre, formés par des voyageurs français au XVII[e] siècle, et dont le manuscrit existe peut-être encore dans quelque bibliothèque. — [2] *Διήγησις συμβάντων τῆς ἑλληνικῆς φυλῆς ἀπὸ τὰ* 1770 *ἕως τὰ* 1836, *ὑπαγόρευσε Θεόδωρος Κωνσταντίνου Κολοκοτρώνης. Ἀθήνησιν*, 1846, in-8°, volume auquel il faut ajouter l'opuscule publié en 1852 par le même M. Tertzetis : *Ἐξακολούθησις τῶν Προλεγομένων εἰς τὰ Ὑπομνήματα τοῦ Θεοδώρου Κολοκοτρώνη*, opuscule écrit aussi en pur romaïque.

deux initiateurs : il en a paru plusieurs en Grèce, deux à Leipzig, au premier rang le gros volume d'Arnold Passow[1], qui renferme à lui seul presque toute la matière des précédents; jusque dans les pays grecs où l'écriture nationale est tombée en désuétude, et où le romaïque ne s'écrit qu'en caractères latins, on a relevé les moindres productions de la muse populaire : tels sont les morceaux publiés par M. Comparetti[2], par M. Morosi[3], en dernier lieu par M. Émile Legrand[4]. Enfin voici que ce dernier philologue, moitié avec le secours des papiers de Fauriel et de Grasset, que lui communiquait libéralement M. Brunet de Presle, moitié à l'aide de ses propres recherches et des recherches de son ami M. Sathas à la Bibliothèque impériale de Vienne, commence une nouvelle série de poésies néo-helléniques, parmi lesquelles il a le bonheur de pouvoir nous donner surtout des pièces vraiment anciennes, de ces pièces où l'on ne peut soupçonner, comme dans beaucoup d'autres, le travail d'une naïveté factice, d'une imitation plus ou moins sensible de nos poëtes occidentaux. Il nous promet mieux encore, le texte, avec traduction française, d'un poëme de trois mille vers, qui paraît remonter au xe siècle et qui célèbre le héros byzantin Digenis Akritas.

A côté de cette école de poëtes presque tous anonymes, se placent les Christopoulos, les Salomos, les Soutzo, les Valaoritis, qui accommodent le langage, les traditions de leur poésie nationale avec les leçons de notre poétique savante, et, comme ils ont aussi des ancêtres dans la littérature byzantine, ils nous ont rendus curieux de ces écrits longtemps négligés où des versificateurs du moyen âge, romanciers, annalistes, satiriques, avaient donné, bien avant la renaissance hellénique dont nous sommes les témoins, des exemples quelquefois assez élégants d'une versification, sinon d'une poésie, analogue à celle des peuples néo-latins. Telles sont les pièces réunies avec une louable diligence par M. Ellissen[5], par M. Wagner[6]; les imitations de nos romans de chevalerie, depuis

[1] **Τραγουδία ῥωμαϊκά**, *Popularia carmina Græciæ recentioris*, Lipsiæ, 1860; cf. Th. Kind, *Anthologie neugriechischer Volkslieder im Original mit deutscher Uebersetzung*, Leipzig, 1861, in-18. Quelques-uns de ces petits poëmes ont aussi place dans le **Πάρνασσος ἢ ἀπάνθισμα τῶν ἐκλεκτοτέρων τεμαχίων τῆς νέας ἑλληνικῆς ποιήσεως**, Athènes, 1868, in-12. — [2] *Saggi dei dialetti greci dell' Italia meridionale;* Pisa, 1866, in-8°. — [3] *Studi sui dialetti greci della terra d'Otranto... preceduto* (sic) *da una raccolta di canti, leggende*, etc. Lecce, 1870, in-4°; recueil auquel sont empruntées les pièces publiées par M. E. Legrand. — [4] *Tragudia ke paramythia tis Kalabrias*, Chansons et contes populaires de la Calabre, traduits en français; Paris, 1870, in-8°. — [5] *Analekten der mittel und neugriechischen Litteratur* (Leipzig, 1855-1862, en 5 vol. in-18), où les textes sont accompagnés d'une traduction allemande. — [6] *Medieval greek textes : being a collection of the earliest compositions in vulgar greek prior*

le XII[e] siècle, sur lesquelles M. Gidel, devenu depuis, comme M. Wagner, un des collaborateurs de M. Émile Legrand, a composé un mémoire [1], naguère couronné par l'Académie des inscriptions; telles sont d'autres pièces récemment publiées en France, notamment par M. Émile Legrand, dans l'Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques.

Voilà, pour nous borner à quelques exemples, car il nous serait impossible de les citer ici tous, même si nous le voulions, les principales publications qui représentent les formes et le progrès de la littérature vraiment nationale en Grèce[2]. Cette littérature se caractérise surtout par des œuvres en vers, et cela est naturel. La poésie est ce qu'il y a de plus particulier chez un peuple, ce qui dépend le plus de son génie propre. Au contraire, les œuvres en prose romaïque s'éloignent de plus en plus du caractère populaire, et tendent d'un mouvement assez rapide à l'imitation du grec ancien. C'est la seconde évolution dont je parlais plus haut, et qu'il faut expliquer.

A mesure qu'ils sont rentrés, par la liberté, dans le concert des nations civilisées de l'Occident, les Hellènes, devenus, dans toutes les sciences, des disciples de nos écoles, mathématiciens, physiciens, philosophes, publicistes et orateurs, ont senti de plus en plus l'indigence de leur parler populaire pour l'expression de tant d'idées nouvelles qu'ils apprenaient dans leur commerce avec nous, et qu'ils s'appropriaient avec une merveilleuse émulation. On peut suivre ce progrès dans les actes mêmes des autorités insurrectionnelles et du gouvernement provisoire de la Grèce, dès les débuts de la guerre, de 1821 à 1828, et dans les documents qui sont aujourd'hui publiés par les journaux d'Athènes. La proclamation du sénat d'Hydra, imprimée à Paris, dans le *Précis des opérations de la flotte grecque durant la révolution de 1821-22*, par G. Agrati, est un morceau que Démosthène n'aurait pas écrit, mais qu'il aurait pu comprendre. Le même retour au style ancien se marque, avec des hésitations et des incohérences inévitables, dans les pièces qui composent le recueil publié à Athènes, en 1857, sous le titre d'*Archives de la Renaissance hellénique* (*Ἀρχεῖα τῆς ἑλληνικῆς παλιγγενεσίας*). D'ailleurs, les Hellènes rougissaient de voir leur lexique usuel tout plein de mots turcs, de

to the year 1500 (London, 1870 et suiv. in-8°), publié par la Société philologique de Londres. — [1] *Études sur la littérature grecque moderne*, Paris, 1866, in-8°, Impr. imp. — [2] Voir une bibliographie encore incomplète, mais déjà fort utile, de la littérature grecque moderne dans l'ouvrage de Pappadapoulo-Vreto, Νεοελληνικὴ Φιλολογία (Athènes, 1854-1857), dont l'auteur préparait une seconde édition, fort augmentée, quand il a été interrompu par la mort.

mots italiens, même de mots français, qui leur semblaient de fâcheux témoignages des servitudes passées. De là un premier effort pour purger le vocabulaire par l'expulsion des termes étrangers qu'on remplaçait peu à peu par des termes de la langue ancienne; puis un second effort pour tirer du grec ancien les mots nécessaire à l'expression des idées modernes en matière de politique, de finances, d'industrie, de sciences naturelles. Jusque-là il fallait bien se résigner à la transformation du romaïque. Comment contester à un parvenu le droit de refaire son éducation et de la mettre au niveau de sa nouvelle fortune? Mais on ne s'est point arrêté à ce progrès. Tant de mots anciens remis en circulation après des siècles d'oubli, tant de néologismes créés d'après l'analogie des mots anciens contrastaient avec la déclinaison appauvrie du romaïque, avec la simplicité monotone de la syntaxe. De la réforme du lexique on passa bien vite, ce qui était plus grave, à celle de la grammaire[1]. La grammaire romaïque proprement dite cessa presque d'être enseignée dans les écoles, surtout à Athènes, et elle fut chaque jour battue en brèche par les orateurs et les écrivains en tout genre de prose. Si l'on continua d'écrire des grammaires du grec moderne, il semble que ce fut moins à l'usage des Hellènes qu'à l'usage des étrangers de race germanique ou latine, qui continuaient d'en avoir besoin pour leurs relations avec l'Orient. Telles étaient celles de Jules David (1821), de Michel Schinas (1829); telles sont, plus près de nous, celle du P. Elluin, prêtre de la mission lazariste de Smyrne (1868), et celle que son auteur, notre confrère et ami le savant Rhangabé, publiait, en 1867, sous le titre de *Grammaire du grec* ACTUEL, et dont il a paru récemment une seconde édition. Les lexiques mêmes du grec usité en Orient vont s'épurant peu à peu, selon ce progrès de l'opinion; depuis celui de M. Dehèque, publié en 1825, et qui fut alors, qui est encore si utile aux voyageurs en Grèce, ils ont rejeté les locutions et les mots suspects de n'avoir pas une origine ou une forme assez hellénique[2]. Même retour vers la langue

[1] Voir l'exposé, que d'ailleurs je trouve un peu superficiel, de cette réforme et de ses motifs, dans le *Cours de littérature grecque moderne*, de Rizo Neroulos (2e éd. Genève, 1828, in-8°, p. 120 et suiv.). C'est au début même de la controverse que souleva sur ce sujet la méthode du célèbre Coray que se rapporte la comédie du même Rizo, intitulée Κοραχιστικά (par allusion au nom de Coray), publiée en 1813. — [2] En ce genre de pure technologie, nous avons eu sous les yeux un lexique spécial fort intéressant à étudier : *Σκευολόγιον στρατιωτικὸν ἤτοι ἔλεγχος τῶν ἐν τοῖς στρατοῖς ἰδίᾳ δ' ἐν τῷ πυροβολικῷ* (naguère encore on aurait dit, à l'italienne, *ἐν τῇ ἀρτιλλερίᾳ* ou *ἀρτιλερίᾳ*) *χρησίμων... ὑπὸ* Γρηγορίου Ἀλ. *Χαντέρη* (Athènes, 1870, in-8°). Pour la physique, le traité récent de M. Damaskinos (Athènes, 1871-1872, en 2 vol. in-8°) n'est pas un moins curieux sujet d'observations sur la richesse

ancienne dans les lexiques français-grecs que l'on imprime en Orient et pour l'Orient. Comparez le *Dictionnaire français et grec vulgaire* du P. Daviers, publié à Paris en 1830, avec la seconde édition du *Λεξικὸν τῆς γαλλικῆς γλώσσης* de Zaliki, publiée en 1837, à Constantinople, par Koromilas, surtout avec la seconde édition du *Dictionnaire français et grec moderne*, publiée dans la même ville, en 1844, par le P. Elluin, vous y suivrez, non sans regret, ce travail d'épuration progressive : peu à peu le mot grec classique remplace le mot turc ou italien, souvent même le mot ancien qui n'a pas pour lui l'autorité des classiques; s'il ne remplace pas absolument le terme vulgaire, il le relègue au second rang avec un signe de réprobation qui avertit le lecteur d'en éviter l'usage. En pratique, les écrivains les plus touchés des grâces du langage populaire, par exemple Spyridion Tricoupi[1], ne résistent qu'avec timidité à cet entraînement.

Certes, pour le justifier, on peut dire, et l'on n'y manque pas, que le grec ancien, au moins dans sa forme usuelle et commune depuis les temps voisins de l'ère chrétienne, n'avait jamais disparu, même durant les plus mauvais jours de l'oppression musulmane; que l'Église et la chancellerie en avaient assez fidèlement gardé le dépôt, que le grec évangélique, populaire en Palestine au siècle de Jésus-Christ, est assez facile à comprendre pour le peuple d'aujourd'hui, et que les traductions qu'on en a faites en romaïque ne lui étaient pas absolument nécessaires. Il ne semblait donc pas impossible de rapprendre l'usage du grec ancien. D'autre part, la littérature romaïque était si pauvre, même en œuvres poétiques, jusqu'au temps de la renaissance nationale de la Grèce, qu'il n'y avait guère d'ingratitude à méconnaître un langage représenté par des compositions presque toutes misérables en comparaison des œuvres classiques de l'antiquité. Quand, au XVIe siècle, des savants comme Turnèbe poussaient le dédain de notre vieux français jusqu'à conseiller à leurs contemporains de n'écrire que dans le latin de Cicéron et de Virgile, Étienne Pasquier[2] avait beau jeu pour leur répondre. Villehardouin, Joinville, Comines, quels prosateurs! Villon et ses ancêtres les satiriques, Jean de Meung et les poëtes des chansons de geste (que la génération des Fauchet et des Pasquier n'avait pas encore oubliés), quels modèles de notre langue poétique, quelles encourageantes autorités! Les modernes réformateurs du grec n'en rencontraient pas de pareilles,

et la flexibilité du vocabulaire scientifique. — [1] Voir les prolégomènes de son *Histoire de l'insurrection grecque;* Londres, 1853. — [2] *Lettres d'Est. Pasquier,* I, 2 et XXII, 2.

et ils étaient peut-être excusables de traiter légèrement les Théodore Prodrome, les Georgillas, les versificateurs des chansons klephtiques et des *myriologues*, malgré la naïveté, malgré la pureté de leurs inspirations. La *Voscopula*, charmante idylle de Dimitricos, l'*Érotocritos*, joli roman en vers de Vincent Cornaro (un Vénitien hellénisé!) plaidaient pauvrement en faveur de ce néo-grec, qui semblait peu fait pour soutenir la concurrence avec les langues néo-latines, illustrées, depuis trois siècles, par tant de chefs-d'œuvre.

Puis, entre toutes les variétés du grec populaire, si flottant, si mal fixé par l'écriture, laquelle aurait-on choisi pour en faire l'instrument d'un peuple renaissant à la vie littéraire, à la vie savante, à la vie politique? Autant valait donc remonter tout droit aux siècles de la Grèce libre, à ceux, du moins, où la Grèce chrétienne, sous la tutelle de Rome, avait conservé l'indépendance de sa belle langue et quelques-unes des vertus de son génie.

Voilà ce que se sont dit, voilà ce que nous répètent à peu près tous les Hellènes qui ont quelque autorité littéraire. Un petit nombre, et parmi eux, comme il est naturel, des poëtes surtout, protestent contre cet abandon de la tradition populaire, comme fait M. Bikelas, un savant de la colonie grecque de Londres[1]; ou ils cherchent, comme l'Athénien M. Philippos Joannou[2], à ralentir le mouvement d'une réforme qui reléguera bientôt le romaïque parmi les patois. Quelques hellénistes de l'Occident (l'auteur de cet article avoue qu'il partage leur avis) voient aussi avec regret une telle évolution de l'hellénisme; nos jeunes antiquaires de l'École française d'Athènes rapportent presque tous une impression favorable du parler abondant, pittoresque et naïf, qu'ils ont entendu dans les villages de la Grèce. Assurément, il nous serait plus commode d'entretenir désormais commerce avec ce pays sans avoir besoin d'apprendre « le grec moderne, » en s'habituant seulement à quelques applications nouvelles du « grec ancien. » Mais cela ne nous console pas de voir s'effacer peu à peu les caractères originaux de l'idiome qui s'était constitué par un travail séculaire, par un travail instinctif, analogue sinon égal par la mesure de ses effets (les Grecs eux-mêmes l'ont quel-

[1] M. D. Bikelas est auteur de plusieurs essais en vers et en prose. Il a, entre autres, publié en 1871 un intéressant discours *Sur la littérature néo-hellénique*, et, en 1874, une judicieuse *Étude sur les Byzantins*. — [2] Voir ses deux Lettres sur ce sujet à feu Marino Vréto dans l'*Ἐθνικὸν ἡμερολόγιον*. L'autorité de M. Philippos Joannou me paraît d'autant plus grande, qu'il manie avec talent le grec ancien et même le dialecte dorien, comme le prouve le volume qu'il a publié, en 1865, sous le titre de *Πάρεργα φιλολογικά*.

quefois reconnu [1]), à celui d'où sortirent tant de belles langues filles du latin, et qui, elles non plus, n'auraient pas eu de littérature pendant le moyen âge, si les gens d'esprit et les hommes de génie avaient dédaigné ou négligé de s'en servir [2]. Au fond, par ses caractères essentiels et par sa grammaire, le français d'aujourd'hui diffère peu du français des chansons de geste : c'est la même langue, ici appauvrie par la perte de quelques mots, là enrichie par quelques acquisitions, modifiée surtout pour l'orthographe, par les progrès d'une culture savante. Nous ne serions pas embarrassé pour citer telle tirade en vers alexandrins du XII^e siècle qui, récrite selon nos usages actuels, avec la substitution de quelques mots modernes à leurs synonymes vieillis, aurait pu être signée de Pierre Corneille [3]. Pourquoi le *néo-hellénique*, au lieu de rentrer dans le vieux moule de l'hellénisme classique, ne chercherait-il pas à s'assouplir et à s'enrichir comme ont fait les langues néo-latines? En exprimant un tel vœu, on ne manque ni de respect pour l'indépendance du peuple grec, comme le prétendent quelques esprits chagrins, ni de sympathie pour sa littérature.

Mais, si ce vœu doit être stérile, si le romaïque doit cesser, tôt ou tard, d'être une langue vivante, les œuvres qu'il a produites, sa grammaire et son lexique, appartiennent à l'histoire; nous serons toujours curieux de les étudier, comme on étudie les ruines des monuments détruits et remplacés par les monuments d'une autre civilisation, comme on étudie les restes des races qui ont jadis habité sur notre sol. C'est le sentiment de piété studieuse qui inspire et qui soutient le zèle de M. E. Legrand pour la publication des documents nombreux dont il nous reste à parler.

[1] Voir le mémoire de M. Chiotis, *Sur la langue populaire en Grèce* (auquel nous avons déjà renvoyé dans notre premier article), p. 55 et suiv. Sur cette question, en général, nous avons déjà exprimé notre pensée dans un morceau inséré au tome I^{er} des *Mémoires de la Société de linguistique* et réimprimé avec quelques additions dans le tome II de l'*Hellénisme en France*, p. 411 et suiv. Nous avions en vue et nous n'avons pas manqué de citer les opinions de nos contradicteurs, qui sont aussi nos amis, MM. G. d'Eichthal, Renieri et Valettas. — [2] C'est précisément l'honneur que réclamait, en 1799, pour sa chère langue maternelle le Grec Démétrios Venieri, auteur d'une Grammaire romaïque dont M. Legrand a transcrit la préface dans l'introduction de son édition de Sophianos, p. 28 et suiv. Les vers du pauvre grec sont fort mauvais; mais la pensée en est patriotique et sage. M. Legrand la juge, ce nous semble, avec beaucoup trop de sévérité. Cette pensée se retrouve précisément dans la préface, que nous citions plus haut, de Spyridion Tricoupi. — [3] Voir, dans notre *Hellénisme en France*, t. I, p. 248, 249, les vers extraits de la *Vie de Thomas Becket* par Garnier de Pont-Saint-Maxence.

Il y a en ce monde des vocations singulières. M. Legrand, modeste employé dans une administration, s'est fait helléniste par amour du grec, et sa prédilection s'attache au grec moderne. Depuis six ans, il s'est donné la tâche de réimprimer les textes romaïques devenus rares, souvent presque introuvables, de publier les textes inédits; il l'a fait à ses risques et périls, sans autre secours que les conseils sympathiques de quelques hellénistes, avant tous, de M. Brunet de Presle, qui enseigne aujourd'hui cette langue à l'École des langues orientales vivantes. Les Hellènes d'Orient et d'Occident, entre autres M. Const. Sathas [1] et le prince D. Rhodokanaki [2], l'ont aussi encouragé dans cette entreprise qui s'accomplit sous nos yeux avec un véritable succès, malgré de bien cruels contre-temps. Plus de vingt fascicules de la collection ont déjà paru, tous exécutés avec une certaine élégance faite pour charmer les amateurs, et deux ont déjà dû être réimprimés (l'édition de la *Belle Boscopula* et celle de la *Grammaire* de Sophianos), tant l'écoulement en avait été rapide. Tous les exemplaires d'une des publications ont péri, avant d'être mis en vente, dans les incendies allumés par la Commune en 1871 (c'est la seconde partie d'une paraphrase de l'*Iliade*, par Nicolas Loukanis); cela n'a pu ralentir l'ardeur du jeune philologue; il ne renonce pas à réparer ce désastre, et, en attendant, voilà qu'il fait imprimer à Leipzig (par économie sans doute, car on sait combien les frais d'impression augmentent chaque jour à Paris) un gros volume de poésies populaires, celui même dont nous parlions plus haut.

Des publications si nombreuses, et qui se succèdent si rapidement, laissent, on le devine, beaucoup à désirer pour la méthode et pour l'exécution philologique. Prose et vers, textes originaux et traductions, œuvres du moyen âge, œuvres de la Renaissance, se succèdent sans ordre arrêté d'avance. Quelques textes sont annotés, d'autres ne le sont pas, qui n'auraient pas moins besoin d'un commentaire. Les préfaces (et encore les fascicules n'ont pas tous une préface) sont tantôt écrites en français, tantôt en romaïque. Souvent l'orthographe varie sans raison connue, un peu au hasard, dans les éditions de M. Legrand comme dans

[1] Voir, sur les travaux de ce jeune philologue, l'article de M. Miller dans le *Journal des Savants*, cahier d'avril 1874. C'est lui qui a écrit l'intéressante préface, datée d'Athènes, 1er mars 1870, de la paraphrase de l'Iliade par Loukanis, réimprimée dans cette ville, pour M. Legrand, d'après l'édition *princeps* de 1526. — [2] C'est lui qui a procuré à M. Legrand une copie photographique du traité de l'*Éducation des enfants*, traduit de Plutarque par Sophianos, publié pour la première fois en 1544 et réimprimé, en 1874, à la suite de la 2e édition de la Grammaire de Sophianos, d'après l'exemplaire, seul connu, de la Bodleienne d'Oxford.

les manuscrits ou les éditions originales. Il n'y a pas jusqu'au format de ces divers fascicules dont l'inégalité ne soit un désagrément, sinon pour le philologue, au moins pour le bibliophile. Enfin, dans certaines pièces que M. Legrand nous livre comme « textes de langue, » la franchise de l'expression va quelquefois jusqu'à l'indécence; pour l'excuser il faut se dire que l'éditeur a surtout pour objet de préparer d'utiles matériaux pour l'histoire des mœurs et du langage populaire en Grèce. A ce dernier point de vue, il faut uniquement remercier M. Legrand de travaux si méritoires, tout en lui conseillant d'y apporter, dans la suite, une rigueur plus scientifique et quelques ménagements pour des lecteurs scrupuleux. Néanmoins ce qu'il a publié avec ses collaborateurs, MM. Sathas, Wagner et Gidel, forme déjà un précieux recueil de documents, où pourront puiser avec sécurité les hellénistes qui voudront compléter, comme grammairiens, le livre de Mavrophrydis, comme historiens de la littérature, les ouvrages de Rizo Néroulos, de Pappadopoulo-Vréto, de M. Sathas[1]. Les lexiques de divers dialectes, publiés depuis quelques années, les uns séparément, tels que celui de Sakellarios, les autres dans les journaux et revues littéraires d'Athènes, tels que le *Glossaire de Cythnos*, par M. Ant. Vallinda dans l'Ἐφημερὶς τῶν φιλομαθῶν et le *Lexique macédonien* de M. Pantazidis, dans le tome III du Φιλίστωρ, enfin les Ἄτακτα de Coray, contiennent aussi une foule de faits précieux qui n'ont pas encore été coordonnés par les philologues, ni soumis au contrôle d'une sévère analyse. La question seule de l'orthographe, dont M. Legrand a plusieurs fois signalé l'importance et les difficultés, surtout dans la préface de sa deuxième édition de Sophianos, serait le sujet d'une étude fort intéressante, étroitement liée à celle de la prononciation. N'est-il pas remarquable, par exemple, pour nous, que la Grèce ait eu ses *néographes* comme la France a les siens, et en si grand nombre, depuis le XVI^e siècle, et que, parmi ces novateurs, il s'en soit trouvé un, le poëte Vilaras, assez hardi pour proposer d'écrire le grec tout juste comme on le prononce, sans tenir aucun compte de l'étymologie[2]?

Un travail surtout dont la nécessité devient de plus en plus sensible, c'est la rédaction d'un dictionnaire néo-hellénique comprenant tous ces mots du langage populaire qu'on rencontre à chaque page des documents publiés durant les dernières années, et qui ne figurent dans aucun

[1] Νεοελληνικὴ φιλολογία. Βιογραφίαι τῶν ἐν γράμμασι διαλαμψάντων Ἑλλήνων ἀπὸ... 1453 μέχρι 1821. Athènes, 1868, in-8°. Les deux autres ouvrages sont cités dans les notes précédentes. — [2] Cf. Sathas, Νεοελληνικὴ φιλολογία, p. 649.

lexique de la langue moderne, depuis celui de M. Dehèque jusqu'à la dernière édition de celui de M. Scarlatis.

Ce sont là autant de sujets que nous ne saurions nous lasser de recommander à l'émulation des jeunes hellénistes français, particulièrement de ceux que la France envoie en Orient, à l'École d'Athènes, pour y étendre, y féconder par de nouvelles recherches, par des observations de tout genre, l'instruction acquise par l'enseignement des lycées, de l'École normale supérieure et des Facultés.

É. EGGER.

Histoire de la géographie et des découvertes géographiques depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Vivien de Saint-Martin, accompagnée d'un atlas historique en douze feuilles. Paris, Hachette, 1873, grand in-8°.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

M. Vivien de Saint-Martin fait partir l'histoire de la géographie, dans les temps modernes, des découvertes de Christophe Colomb. L'illustre Génois ouvre en effet cette période mémorable pour la science du globe, qui s'étend de 1492 à 1522, et que trois noms illuminent d'un immortel éclat : le sien, celui de Gama, celui de Magellan. Nous ne suivrons pas le savant auteur dans son résumé de ce qui touche à la vie et aux travaux des trois navigateurs, non plus que dans le chapitre où il parle d'Améric Vespuce. Ce sont là des sujets qui ont été bien souvent traités et qui exercent encore la critique, quant aux détails. Les matériaux ne manquaient pas pour écrire les pages que M. Vivien de Saint-Martin consacre à ces génies explorateurs, la difficulté était de les condenser de façon à faire saisir en quelques lignes les résultats de si nombreux voyages. Christophe Colomb en a accompli quatre aux Grandes Indes; Améric Vespuce en exécuta quatre également. Vasco de Gama, dépassant le terme de la navigation de Barthélemy Diaz, la baie

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juin, p. 392.

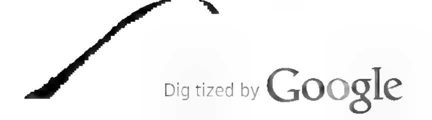

d'Algoa, rattacha aux terres australes nouvellement découvertes, la partie la plus extrême de l'Afrique où les anciens se fussent avancés; il relâcha à Mombaza et à Mélinde; il se rendit de là à Calicut. Ainsi il ne laissait plus que peu à faire pour compléter le périple de ce vaste continent dont les Grecs ne soupçonnaient pas l'étendue. Si Magellan n'a pas exécuté un périple plus difficile encore et d'un bien autre parcours, la première circumnavigation du globe, il a du moins tracé la voie et effectué la partie la plus périlleuse du voyage; il découvrit le passage qui donne entrée dans l'océan Pacifique; la mort l'attendait aux Philippines; le reste de la route, achevé par ses compagnons, n'offrait plus les difficultés de l'inconnu.

M. Vivien de Saint-Martin, qui doit raconter tout cela, est donc obligé de se montrer concis. Il a d'ailleurs tant d'autres choses à dire, à relater tant d'épisodes de l'histoire de la géographie qui se lient aux plus remarquables progrès de cette science! Car, à la même époque, avaient lieu encore d'autres explorations qui fixaient enfin le contour général de la mappemonde, que l'Espagne eut la gloire de faire connaître dans ses régions les plus éloignées.

Diaz n'était pas de retour de son voyage du cap Austral, que deux Portugais, Alfonso de Païva et Pero de Covilham, s'avançaient jusqu'à Aden, et là se séparaient pour pénétrer, le premier dans l'Inde et revenir par Sofala, le second en Abyssinie. En 1508, Vinc. Pinzon, qu'Améric Vespuce avait accompagné, selon toute apparence, dans son exploration de la côte nord-est de l'Amérique méridionale, s'avançait avec Diaz de Solis jusqu'au Rio-Negro, vers le 40° de latitude australe. Douze ans auparavant, un marchand vénitien établi à Bristol, Giovanetti Cabotto ou, comme nous disons, Jean Cabot, formait le projet de chercher par le nord le passage conduisant au Cathaï et à l'Inde, que Colomb venait d'ouvrir par la région du tropique. Accompagné de son fils Sébastien, muni d'une patente du roi d'Angleterre Henri VII, il abordait sur la côte du Labrador. Treize mois plus tard, Sébastien Cabot s'élevait jusqu'au 67°30′ de latitude nord, c'est-à-dire jusqu'à l'extrémité nord du détroit de Davis; enfin les explorations espagnoles ouvraient à l'Europe toute l'Amérique centrale, depuis la Floride jusqu'à l'isthme de Darien, et les noms de Ponce de Léon, de Nuñez de Balboa, de Gonçalez de Avila, de Grijalva et de Fernand Cortez se placent, dans les annales de la géographie du Nouveau monde, chronologiquement, entre ceux de Pinzon et Diaz de Solis et celui de Magellan.

Au chapitre V de la partie de l'ouvrage que nous examinons ici, et qui est intitulé : *Le XVI^e siècle depuis Magellan*, l'auteur, après avoir

donné une idée générale des explorations de cette époque, nous parle des établissements espagnols dans l'Amérique du Sud, et rappelle ce qu'ont fait les Pizarre, le capitaine florentin Verazzani, Francisco de Orella, qui se rendait du Rio-Napo au fleuve des Amazones, dont il suivait le cours jusqu'à la mer. Antérieurement, Jacques Cartier s'était déjà hasardé au nord du nouveau monde. De 1533 à 1543, le capitaine malouin effectuait quatre voyages à l'île de Terre-Neuve et au golfe Saint-Laurent; dans le second et le troisième, il remontait, avant tout autre, ce grand fleuve par lequel s'échappent les eaux de la ceinture de lacs qui ferme actuellement au septentrion les États-Unis, et s'avançait jusqu'à l'emplacement où devait s'élever Montréal, le campement huron de Hochelaga.

M. Vivien de Saint-Martin résume en quelques pages l'histoire des tentatives reprises pour découvrir par le nord une route qui conduisit aux Indes, à savoir les voyages de Willoughby et de Chancellor, de Frobisher, de John Davis.

Avec Willem Barentz, les Hollandais font leur apparition dans une région où les Anglais s'étaient jusqu'alors presque seuls hasardés. Après avoir doublé le cap Nord, l'expédition qu'il commande gagne la mer Blanche, puis la Nouvelle-Zemble, dont elle explore la première toute la côte occidentale, sur une longueur de 6 degrés, et une partie de la côte nord jusqu'au cap Nassau, par 77° 25' de lat. Barentz fit encore deux autres voyages dans les mers polaires et repartit avec deux navires en 1596. « Semblables à ces hardis aérostats, écrit M. Vivien de « Saint-Martin, qui, par une ascension verticale, s'élèvent rapidement à « des hauteurs immenses avant de se livrer au courant qui va les porter « à travers l'espace, les deux navires se lancèrent d'un trait au delà du « 80° parallèle, presque sans dévier du méridien d'Amsterdam. Le Spitzberg, ce vaste amas d'îles hérissées de pics et de glaciers, fut découvert. »

Amené dans la zone arctique par l'ordre chronologique des explorations, notre auteur fait un retour en arrière; il rappelle les anciennes découvertes des Norwégiens dans le nord, à partir du IX° siècle; l'Islande, le Groënland prennent place à leur date dans les annales de la navigation et de la colonisation. La tradition nous représente cette seconde terre comme ayant été aperçue dès l'an 877, par Gounbiorm. En 986, Éric le Rouge la reconnaissait une seconde fois; puis de nombreux établissements danois ou norwégiens s'y fondent. Dès 1135, une vieille inscription en fait foi, les colons scandinaves s'étaient avancés jusqu'au 73° de latitude. Vers l'an 1000, les hardis marins qui avaient dépassé, à l'ouest, la mystérieuse Thulé, descendaient, selon toute apparence,

aux environs du fleuve Hudson, et donnaient le nom de *Vinland*, parce qu'ils y avaient observé la vigne sauvage, à cette contrée située par 40° de latitude, devançant les découvertes plus méditées de Colomb et de Cabot; c'est ce qu'attestent les lettres et la carte de Nicolò Zeno et de ses frères, aventureux Vénitiens que les hasards de la mer avaient jetés aux îles Feroër (*Frisland*), et qui, pendant quatorze ans, à la fin du XIVe siècle, explorèrent ces lointains parages.

L'inventaire des conquêtes géographiques du XVIe siècle est singulièrement riche. Alors se fonde une science réelle du globe. L'imprimerie fournit pour la répandre un moyen puissant. Les cosmographes enregistraient les notions nouvellement acquises et dans leurs livres et sur leurs cartes. Les petits traités de Petrus Apianus, de Vadianus, de Gemma Frisius, de Glareanus et d'autres qui servaient à l'étude de la cosmographie durant la première moitié du XVIe siècle, tout en continuant de prendre Ptolémée pour base de leur exposition géographique, y ajoutent un ou plusieurs chapitres *sur les terres et îles nouvellement découvertes*, et, à l'égard de l'Europe, ils se conforment aux données contemporaines. Au commencement du XVIe siècle, c'est surtout à la suite des réimpressions de Ptolémée et de Pomponius Méla que se placent, sous forme d'appendice, les courts traités qui font connaître l'état moderne. Avec Sébastien Munster, la géographie se dégage de ces langes antiques et se constitue sur de nouveaux fondements. Son ouvrage, qui parut en allemand en 1544, fut traduit en latin et réimprimé sous cette forme en 1550. Un Flamand, Ortelius, ou, pour le désigner par son véritable nom, Abraham Oertel, donna, en 1570, sous le titre de *Theatrum orbis terrarum*, le premier atlas spécial. Nous nous bornerons à rappeler ici le nom de Mercator, dont les travaux ont été naguère appréciés dans ce journal; Mercator introduisit le système de projection à latitudes croissantes, qui devait prévaloir dans les cartes destinées à la navigation.

Au XVIIe siècle, l'exploration du globe se poursuit; mais les sciences ne sont point encore assez perfectionnées pour qu'on puisse faire autre chose que continuer l'œuvre du siècle précédent. « L'immensité des « régions nouvelles, terrestres ou maritimes, écrit M. Vivien de Saint-« Martin, n'eût pas permis, et ne permettra pas de longtemps, qu'on en « fît un relèvement précis et détaillé, alors même que la science des « observations astronomiques aurait été plus avancée et d'un usage plus « communément répandu. On voit plus de terre qu'on n'en peut dé-« crire; on reconnaît les mers et les pays plutôt qu'on ne les étudie. Ce « qu'on y cherche avant tout, ce sont les productions dont le commerce « peut s'enrichir; ce sont aussi les points favorables pour l'établisse-

«ment des colonies et la fondation des comptoirs commerciaux.» Nous nous arrêterons peu, en conséquence, sur les voyages effectués au XVII^e siècle dans les différentes parties du globe que notre auteur passe rapidement en revue. Ici ce sont les missionnaires portugais qui soulèvent le voile dont l'Abyssinie demeurait enveloppée, là des missionnaires italiens qui nous font connaître le Congo. Les Hollandais, en jetant dans l'archipel indien les fondements de leur puissance mercantile, doivent à la géographie des informations les plus précieuses. En 1619, Batavia s'élève, grâce à eux. A peine établis dans les îles à épices, les Hollandais étendent vers le nord leurs explorations. Dès l'année 1600, ils avaient un établissement à Firando, dans la partie méridionale du Japon. Sauf ce qu'elle apprit par les renseignements antérieurs disséminés dans les *Lettres annuelles* des missions de l'Orient, c'est presque exclusivement au peuple néerlandais que l'Europe a dû ses premiers renseignements sur cette contrée où, en 1542, un marin portugais, Antonio de Mota, avait été poussé par les vents, et qui s'ouvrait bientôt à l'apostolat de saint François-Xavier. M. Vivien de Saint-Martin eût bien fait de rappeler, à propos du Japon, le voyage d'un Hollandais, Jean Struys, dont la relation, longtemps célèbre, contribua à attirer la curiosité sur l'empire des Dairis. Tandis que les Anglais profitaient de la protection de l'empereur Djihan-Ghîr pour fonder leur commerce dans l'Hindoustan, tandis que l'un d'eux, Robert Knox, publiait la première relation qu'on ait de Ceylan, que des missionnaires exploraient l'Indo-Chine et le Tibet, trois Français, François Pyrard de Laval, Bernier et Tavernier, parcouraient diverses parties de l'Inde.

Les deux voyages qu'un missionnaire français, le P. Tachard, naturaliste et mathématicien, fit en Cochinchine et au Tonkin, en 1685 et 1687, marquent une époque mémorable dans l'histoire géographique de l'Asie. Ses observations astronomiques eurent pour résultat important de confirmer ce qu'on soupçonnait depuis longtemps, à savoir l'inexactitude des longitudes de Ptolémée, et de montrer la nécessité d'y introduire une complète réforme. Ce furent d'autres savants missionnaires qui nous firent connaître l'intérieur de la Chine, avec laquelle la Russie entrait en relations au XVII^e siècle. Entre les divers voyageurs européens qui pénétraient à la même époque en Perse, M. Vivien de Saint-Martin cite surtout Chardin. L'Allemand Adam Olearius méritait aussi d'être mentionné, quoique le voyageur français l'ait fait quelque peu oublier.

Le fait capital de l'histoire des découvertes au XVII^e siècle est assurément la reconnaissance, par la marine néerlandaise, de la moitié

occidentale de la Nouvelle-Hollande, autrement dit de l'Australie, depuis le golfe de Carpentarie, au nord, jusque vers le milieu de la côte du sud. Plusieurs points de cet immense pourtour avaient été vus, longtemps auparavant, par les Portugais, mais rien n'avait été publié sur ces reconnaissances fugitives, qui étaient demeurées sans influence sur la marche des explorations. Une fois que la hardie navigation d'Abel Tasman, en 1642, eut fait découvrir la terre qu'il appela *Van Diemen*, la Nouvelle-Zélande, nommée d'abord par lui *Staaten Land*, les archipels des Amis et des Fidji, et qu'une seconde expédition de ce véritable successeur de Magellan eut reconnu la côte nord de l'Australie et se fut avancée jusqu'à la terre d'Eendraght, vers le 25° de latitude, nos cartes s'étaient enrichies des indications les plus précieuses, tout incomplètes qu'elles étaient encore. Mais une publicité suffisante manquait à ces glorieuses conquêtes de l'art nautique; chaque peuple gardait en quelque sorte pour soi ses découvertes. Le passage entre la Nouvelle-Guinée et la grande terre du sud, que Tasman avait pour mission de chercher, lors de son second voyage, et qu'il ne put reconnaître, avait été découvert et traversé, trente-huit ans auparavant, en juin 1606, par Luis Vaez de Torrès, envoyé de Lima avec Pedro Fernandez de Quiros, pour compléter les explorations de Mendana : découverte, il est vrai, dont le marin espagnol n'avait pas apprécié l'importance et la véritable nature. Neuf années plus tard, Jacob Lemaire et Willem Schouten, deux audacieux Hollandais, poussés par le désir d'échapper à la prohibition commerciale qui ne permettait qu'aux seuls bâtiments de la Compagnie des Indes néerlandaises la traversée du détroit de Magellan, découvraient, à l'extrémité méridionale de la Terre de Feu, le détroit qui reçut le nom de l'un d'eux et apercevaient le cap Horn.

Le passage aux Indes trouvé au sud du nouveau monde, les Anglais le cherchaient aussi au nord; tentatives audacieuses auxquelles s'attachent les noms de Hudson et de Baffin. Le premier, qui périt tristement à son quatrième voyage aux mers arctiques, reconnut la rivière à laquelle on a donné son nom, mais il ne semble pas avoir jamais pénétré dans la mer intérieure qui le porte également. Le second accomplit, en 1616, un voyage qui, par l'importance et l'étendue des découvertes, ainsi que le note M. Vivien de Saint-Martin, peut être compté au nombre des plus remarquables qu'aient à enregistrer les fastes de la navigation. C'est Baffin qui a découvert le Smith's sound, par 78°, et, par le 76°, le Jones' sound et le Lancaster's sound, auquel un si grand rôle était réservé dans les explorations de notre époque. Le navigateur anglais a légitimement imposé son nom à cette mer fermée, dans laquelle donne

accès le détroit de Davis et débouchent, au nord et à l'ouest, tous les passages qui conduisent à la mer polaire.

Dans le tableau esquissé par notre auteur des progrès de l'astronomie nautique, au XVII[e] siècle, depuis Galilée jusqu'à Picard, et de ceux de la cartographie qui y sont liés et où ne brillent que d'un éclat un peu terne les travaux de Nicolas Sanson et de ses trois fils, nous eussions aimé à voir une place faite aux premiers essais de l'hydrographie : d'abord à ceux d'Edward Wright, qui accompagnait, en 1589, le comte de Cumberland aux Açores et en donnait l'hydrographie, qui perfectionnait le système de projection de Mercator par l'augmentation des degrés du méridien et achevait de répandre le système des *cartes réduites;* ensuite à ceux du P. Georges Fournier, qui, malgré leur insuffisance, jouirent longtemps d'un certain renom (1643-1667), enfin à ceux de Chazelles, un des premiers qui aient doté la science de cartes hydrographiques dressées d'après des observations méthodiques et des sondages répétés. Chazelles ouvre cette succession d'ingénieurs, grâce auxquels la cartographie des mers a fait de si remarquables progrès. Notre auteur parle plus loin de cet hydrographe, mais trop brièvement.

La première moitié du XVIII[e] siècle et les années qui répondent au commencement de la seconde, sont marquées chez nous, dans les études géographiques, par l'œuvre qu'a accomplie Guillaume de Lisle, qui opère la réforme de la mappemonde, par les savantes et sagaces recherches de D'Anville, auquel aucune des branches de la géographie n'est demeurée étrangère.

Les progrès effectués depuis 1700, année où parurent les cartes du fils de Claude de Lisle, jusqu'en l'année 1761, où fut publiée la mappemonde de l'illustre académicien, ont été considérables. « Il semble, « écrit M. Vivien de Saint-Martin, qu'on ait sous les yeux dans cette carte « un autre monde. » L'emplacement astronomique est à peu près le même; mais les grands contours, mais le détail! Et cette différence dans le détail ne tient pas seulement aux quarante années d'intervalle qui séparent les deux œuvres, car, pour le plus grand nombre de points, De Lisle et D'Anville se sont, pour ainsi dire, servis des mêmes matériaux. Les quarante ou même les soixante premières années du siècle ne produisirent pourtant aucune de ces découvertes considérables qui donnent une face nouvelle à la géographie de toute une région; car on ne peut guère citer, pendant cette période, que les expéditions de Behring qui, de 1728 à 1741, firent connaître une portion encore inexplorée de la côte N. O. de l'Amérique, la chaîne des îles Aléoutiennes et le détroit qui a gardé son nom, les traversées de Wood Rogers, de Roggewein,

d'Anson, qui apprirent l'existence de quelques îles nouvelles dans l'océan Pacifique, les explorations du P. Feuillée et de Frézier sur les côtes de Patagonie, et des voyages en diverses régions de l'Afrique et de l'Asie, tels que ceux de Kolbe, de Shaw, d'Adanson, des missionnaires de la Chine.

Une suite de travaux astronomiques et géodésiques vinrent apporter de précieux éléments à la détermination des coordonnées terrestres, à celle de la mesure de la terre, de l'altitude des montagnes. Nous n'avons pas besoin de consigner ici les noms de Richer, de Maupertuis, de Clairaut, de La Condamine, qu'a naturellement mentionnés notre auteur. Il rappelle également celui du naturaliste Jacques Scheuchzer qui, dans ses voyages aux Alpes, de 1702 à 1711, appliqua le premier, d'une manière régulière et suivie, le baromètre à la mesure des hauteurs. Plus tard, la préoccupation de représenter dans leur relief les divers continents suggérait à Philippe Buache sa théorie de géographie physique, qui a pour base la division des terres par bassins fluviaux, séparés par des arêtes dont les ramifications innombrables forment sur les continents un immense réseau naturel. M. Vivien de Saint-Martin, qui avait consacré un chapitre à part à la cartographie du moyen âge, aurait eu raison d'en réserver un à la cartographie moderne, où il nous aurait exposé l'histoire des divers systèmes de projection et les progrès de leur application. Nous y eussions trouvé les noms des plus célèbres cartographes du dernier siècle, celui par exemple des Homann, placés à la tête d'un établissement cartographique qui a été le prototype de celui de Justus Perthes, auquel s'attache aujourd'hui le nom si justement estimé d'Auguste Petermann. Il aurait été intéressant de comparer, à ce propos, nos vieilles cartes avec celles des Anglais et des Allemands, celles des Vaugondy notamment, si répandues en France, à celles de Hass, qui, contrairement à ce qui se pratiquait chez nous, appliquait la projection stéréographique aux cartes particulières qu'il composait pour l'atlas d'Homann.

L'esprit scientifique pénétrait, au siècle dernier, chaque jour davantage les travaux qui se poursuivaient; on ne se contentait plus d'à peu près, on voulait plus de précision dans les informations et les recherches. Il restait sans doute encore bien des contrées inconnues: l'intérieur de l'Amérique du Sud, la côte orientale de la Nouvelle-Hollande, une foule d'archipels de la Polynésie, presque toute l'Afrique centrale; mais d'autres investigations appelaient l'attention. Il y avait à mieux étudier des pays depuis longtemps visités et à le faire sous tous les aspects.

L'exploration de l'Arabie par l'ingénieur hanovrien Carsten Niebuhr,

qu'accompagnaient quatre autres savants et un artiste, entre lesquels il faut citer le naturaliste suédois Forskal et le philologue danois Haven, fut la première de ces expéditions scientifiques qui se sont tant repétées depuis. L'honneur en revient au ministre du roi de Danemark Frederic V, le comte de Bernstorf, auquel l'orientaliste Michaelis remit le plan qu'il en avait tracé. Un des plus petits États de l'Europe eut ainsi la gloire de donner au monde savant l'exemple de ces conquêtes intellectuelles qui profitent souvent plus à l'humanite que celles qu'opère la force des armes; conquêtes pacifiques, mais qui ont aussi leurs victimes; car il n'y eut que Niebuhr qui revint de ce mémorable voyage: lui seul nous a rapporté les trésors amassés par cette petite armée d'hommes devoues. L'histoire qu'il a écrite de son voyage en Arabie est encore aujourd'hui le fondement principal de notre connaissance de l'Yemen.

James Cook fit pour les expeditions maritimes ce que Niebuhr avait fait pour les expeditions par terre. Il partait pour son premier voyage de circumnavigation, presque au moment où celui-ci revenait à Copenhague, chargé des richesses de l'Orient (1767). M. Vivien de Saint-Martin, après avoir rappelé les voyages de ses devanciers, Anson, Byron Wallis, Carteret, Bougainville, analyse les résultats des trois voyages de l'illustre marin anglais, qui devait perir de la main d'un de ces sauvages auxquels il apportait les lumières de l'Europe. Adoptant dans son exposé l'ordre chronologique, notre auteur mêle à son aperçu la mention d'autres expeditions qui contribuèrent, dans une mesure plus restreinte, mais notable, aux progrès de la science, celles de Grenier, de Surville, de Marion, de Fleurieu, de Verdun, Borda et Pingre. Il passe ensuite aux voyages de La Perouse et à celui de D'Entrecasteaux à la recherche de notre infortuné navigateur, à celui de Marchand sur la côte N. O. de l'Amérique, de Vancouver, qui la reconnut tout entière et aborda des parages déjà visités par l'Espagnol Quadra.

L'hydrographie dut un nouvel essor à tant de voyages; les marines de l'Angleterre, de la France, de l'Espagne, rivalisent d'activite; des vaisseaux sillonnent incessamment les mers. Dès 1745, D'Après de Mannevillette, commençait son *Neptune oriental*; Fleurieu joignit à la relation du voyage de Marchand une introduction hydrographique qui en double le prix.

Les explorations à l'interieur des continents, dues à des imitateurs de Niebuhr, parfois moins prepares, mais plus entreprenants, dissipent graduellement les tenebres dont ces contrees restaient enveloppées. Bruce visite l'Abyssinie, Volney etudie l'Egypte et la Syrie; Mungo Park

se hasarde dans le Soudan; George Brown pénètre dans le Darfour. C'est aux Anglais surtout que revient l'honneur, par la fondation de l'*African Association*, d'avoir ouvert la voie à ces explorations en Afrique où les missionnaires de la science et de la religion devaient, au siècle suivant, déployer tant de fructueux efforts.

Nous devons renoncer à noter ici tous les voyages que M. Vivien de Saint-Martin résume, le plus souvent en quelques traits expressifs; nous passerons sous silence ceux de Gmelin, de Guldenstaedt, de Pallas, dus à l'initiative de Catherine II, et ceux de Hearne, de Mackenzie, d'Azara, en Amérique. Ce rapide aperçu de l'auteur nous conduit au célèbre voyage d'Alexandre de Humboldt, par lequel s'ouvre la période contemporaine et se clôt l'âge géographique qui nous précède; ce qu'on peut dire aussi d'un certain nombre d'entreprises moins magistrales, les unes nautiques, comme celles de Baudin et de Flinders, les autres à l'intérieur ou à l'ouest de l'Asie, en Grèce, telles que les voyages dont Burckhardt, Elphinstone, Pottinger, Morier, Ouseley, Pouqueville, Leake, Dodwell, nous ont laissé d'intéressantes relations.

On n'attend pas de nous l'analyse de ces voyages; plusieurs ont fait jadis l'objet d'articles dans ce journal, et nous avons hâte d'arriver à la dernière partie du livre de M. Vivien de Saint-Martin, à celle qui est intitulée : « La période contemporaine. »

Dès les années 1815, 1816, 1817, les voyages de circumnavigation, les explorations des continents et des îles, les recherches poursuivies pour la connaissance physique, politique et topographique des divers pays, se multiplient tellement, que la seule mention des principaux résultats dus à ces efforts réitérés serait ici impossible. M. Vivien de Saint-Martin a lui-même grand'peine, dans le cadre plus large dont il dispose, à y placer tant de découvertes. Il commence sa revue par l'Afrique du nord, le Soudan, où la question du cours du Niger, c'est-à-dire du Kouara, suscita surtout les courageuses investigations des Anglais. Que de noms, que de voyages à signaler, depuis ceux de Peddie et Lyon jusqu'à ceux de Denham, d'Oudney, de Clapperton, de J. Richardson, d'Overweg, de Vogel et de Heuglin! N'oublions pas notre compatriote René Caillé, qui fut le précurseur de H. Barth. Le docteur Baikie résolut le problème du Kouara, que les expéditions des frères Lander avaient laissé indéterminé. Notre auteur consacre un chapitre (le chapitre II de la 4ᵉ partie, *la France en Algérie*) à l'exposé des explorations poursuivies sur le sol et au voisinage de notre grande colonie africaine. Des deux chapitres suivants, l'un donne l'histoire des progrès de la géographie dans le bassin du Nil au-dessus de l'Égypte, l'autre celle de ces mêmes pro-

grès dans l'Afrique australe. Ici nous voyons clairement ce qu'ont produit les voyages de Krapf et Rebmann, de Burton et Speke, de sir Samuel Baker, de Livingstone; là nous embrassons l'étendue et saisissons le caractère des explorations de F. Cailliaud, d'Ed. Rüppel, de J. Russegger. M. Vivien de Saint-Martin nous fait suivre les phases de cette mémorable recherche des sources du Nil, vers lesquelles on s'avance à la fois du nord au sud et du sud au nord, et, chemin faisant, il marque la part qui revient à chacun des courageux investigateurs. Il indique ce que l'ethnologie a retiré de leurs relations, qui ont si vivement intéressé la science et même la curiosité des gens du monde.

Ce n'est pas trop de trois chapitres pour l'Asie, où il y a moins de périls à affronter mais des études plus attentives et plus suivies à faire. Explorations scientifiques, déterminations géodésiques, voyages archéologiques, courses de touristes, travaux de cabinet, notre auteur n'oublie rien; et, dans ce concours d'hommes de toutes les nations civilisées, chaque région trouve des éclaireurs qui ouvrent la voie au commerce, à la politique, à la religion chrétienne. En ne citant que quelques noms, nous craindrions d'accorder aux uns une injuste préférence sur d'autres qu'il nous faudrait passer sous silence. Nous nous bornerons à signaler spécialement ce que M. Vivien de Saint-Martin dit de la géodésie de la Palestine et du relief de l'Asie intérieure.

Les deux Amériques font chacune l'objet d'un chapitre spécial. Notre auteur note l'influence qu'ont exercée les travaux d'Alexandre de Humboldt sur l'étude de la géographie du nouveau monde, et, après avoir montré l'importance et les résultats considérables de l'expédition des capitaines Lewis et Clark, envoyés par le gouvernement américain dans le Nord-Ouest, il passe en revue les diverses explorations qui ont ouvert l'Amérique septentrionale, dans toute son étendue habitable, à la colonisation et aux chemins de fer, au négoce et à l'industrie. Pour chaque contrée de l'Amérique méridionale, notre auteur mentionne seulement les travaux qui lui paraissent les plus dignes d'être rappelés, et indique les travaux cartographiques dont elle a été l'objet. Il lui faut bien faire un choix, car, depuis trente ou quarante ans, les voyages sont innombrables, et chacun presque a apporté sa contribution à la connaissance du continent qui s'étend de l'isthme de Panama à la Terre de Feu. On pourrait réclamer contre l'omission de quelques noms; mais, ne l'oublions pas, ce n'est pas une histoire des voyages, c'est une histoire de la géographie que M. Vivien de Saint-Martin écrit.

Les explorations maritimes, et en particulier les voyages aux mers polaires, trouvent leur exposé dans les chapitres x et xi de la dernière

partie. Quinze ou seize grandes expéditions ont suivi, depuis 1815, les traces du capitaine Cook et de La Pérouse. De ces expéditions, huit reviennent à la France; et les noms de Duperrey, de Freycinet, du baron de Bougainville, de Dumont d'Urville et de Du Petit-Thouars, disent assez que ce ne sont point les moins importantes. Les autres se partagent entre l'Angleterre, la Russie, les États-Unis, le Danemark et enfin l'Autriche, entrée dans la carrière en 1857 par le voyage de *la Novara*.

L'histoire des recherches d'un passage au nord de l'Amérique et les nombreuses expéditions aux mers arctiques tiennent la plus grande place dans le chapitre XI, tandis que les voyages à la région polaire opposée et la reconnaissance de l'intérieur du continent australien remplissent surtout le précédent. Notre auteur s'arrête aux voyages de Mac Clure en 1850, de Kane en 1853, du docteur Hayes en 1860 et 1861. Le hardi explorateur américain, le compagnon de Kane, atteignit le point le plus élevé au nord où l'on fût parvenu, 81° 35′ de latitude. Enfin, l'exposé des deux voyages de *la Germania*, en 1868 et 1869, clôt le chapitre.

L'ouvrage de M. Vivien de Saint-Martin se termine par des considérations judicieuses sur les progrès les plus saillants que la géographie doit aux études contemporaines. Ces conclusions forment le chapitre XII et dernier intitulé : *État actuel de la science*. Il y est successivement traité de l'hypsométrie, de la géodésie, de l'ethnographie et de l'ethnologie, des quatre grands résultats acquis à l'histoire par l'exploration de l'Égypte, de l'Assyrie, de l'Inde et de l'Amérique, du perfectionnement de la géographie descriptive dont Malte-Brun et Carl Ritter ont été les deux plus éminents représentants, des longitudes en mer, de la géographie au point de vue des sciences politiques et morales et de son enseignement.

Dans ce qu'il dit du problème longtemps agité de la détermination des longitudes en mer, problème dont la solution est due au perfectionnement des tables de la lune, M. Vivien de Saint-Martin se borne à reproduire les paroles de François Arago. Pour mieux faire saisir la nature de la question à un lecteur peu familiarisé avec la matière, il eût bien fait d'indiquer le genre de difficulté qu'elle offre. La détermination de la différence des heures marquées simultanément par deux horloges installées dans deux lieux fort distants l'un de l'autre, et réglées sur le temps solaire respectif de chacun d'eux, n'a pu être obtenue qu'à l'aide du calcul du mouvement de la lune au milieu du ciel constellé. C'est la position de celle-ci qui donne, pour ainsi dire, l'heure du lieu à partir

duquel les longitudes sont comptées, et qui, comparée à celle qui se lit sur le chronomètre, fournit le moyen d'évaluer la distance à laquelle on est du méridien originel. Au moyen des tables que renferme la *Connaissance des temps*, l'observateur, armé d'un sextant, peut, par la seule inspection de la position relative de la lune dans le ciel, savoir l'heure précise qu'il est à Paris. M. Vivien de Saint-Martin n'a pu, au reste, que toucher ces divers sujets, qui, pour être développés, auraient demandé chacun tout un chapitre.

Passons maintenant aux cartes qui enrichissent l'ouvrage dont nous venons d'achever l'analyse. Nous ne dirons rien des curieux monuments de la vieille géographie qu'elles nous mettent sous les yeux. Il en a été déjà traité dans notre premier article; nous ne nous attacherons qu'à ce qui concerne l'exécution.

Le bel atlas qui accompagne l'ouvrage renferme treize cartes dessinées soit par l'auteur lui-même, soit par M. Desbuissons et d'autres artistes. Elles ont été gravées, pour la plupart, par MM. Erhard et Gérin. Ces cartes offrent la série suivante : Table des peuples de Moïse et Géographie de la Genèse. — Géographie primitive des Grecs. Homère, Hésiode, les Argonautes. — Développement progressif de la mappemonde depuis Homère jusqu'à Ptolémée. — Le monde connu des Grecs avant l'expédition d'Alexandre. — Cartes de l'expédition d'Alexandre. — Le monde connu des anciens au IIe siècle de notre ère. — Spécimens cartographiques en deux feuilles de l'antiquité et du moyen âge [carte de Peutinger, planisphère de Hyggeden (1360), mappemonde de Marino Sanudo, esquisses cartographiques extraites de manuscrits occidentaux et orientaux, carte d'Andreas Benincasa (1476), mappemonde de Frà Mauro, etc.]. — Le monde connu des occidentaux au XIIIe et au XIVe siècle. — Le monde connu en 1491. — Le monde connu en 1550. — *Fac-simile* de la mappemonde d'Ortelius (1587). — Planisphère selon les connaissances actuelles. Les spécimens les plus intéressants, ceux qui mettent sous nos yeux la reproduction d'anciens monuments cartographiques, sont empruntés à des ouvrages déjà publiés; on aurait aimé à les trouver moins réduits, mais ils sont clairs et bien exécutés.

Le tableau que nous avons déroulé, dans cet article et dans le précédent, suffira pour donner une idée de la valeur et de l'intérêt du travail de M. Vivien de Saint-Martin. Cet ouvrage ajoute un titre de plus à tous ceux que l'auteur s'est acquis à l'estime et à la reconnaissance des hommes éclairés. Après une vie déjà longue, consacrée avec une rare persévérance et une infatigable ardeur à faire avancer, dans la plupart

de ses branches essentielles, la géographie, il a voulu en résumer l'histoire; son livre prendra place certainement à côté des chefs-d'œuvre de ce qu'on pourrait appeler la maîtrise ès science du globe, et il lui en confère sans conteste des lettres patentes.

ALFRED MAURY.

RECHERCHES sur divers sujets d'économie politique, par M. Guillaume Roscher, traduit de l'allemand, 1 vol. in-8°. Paris, Guillaumin, libraire-éditeur, rue de Richelieu, 14.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

III.

Le morceau que l'on peut considérer comme capital dans l'ouvrage de M. Roscher est intitulé : *Considérations sur le luxe*. C'est encore à l'histoire que l'auteur y doit l'originalité de la plupart de ses vues. En fait, comment comprendre sans l'histoire les opinions qui se sont fait jour sur ce sujet si souvent controversé? Les circonstances de temps et de lieu rendent le plus souvent compte des diversités mêmes des jugements portés sur le luxe par les théoriciens, moins occupés à l'étudier qu'à en faire, selon les époques, l'objet de leurs satires ou de leurs apologies. Les délires luxueux de l'empire romain expliquent les malédictions d'un Sénèque et d'un Pline l'Ancien, qui va jusqu'à trouver mauvais qu'on fouille les entrailles de la terre pour y chercher les métaux précieux, et qui appelle la mode de porter des anneaux d'or *pessimum scelus*, et *proximum scelus* le monnayage, sans s'inquiéter de savoir si ces condamnations sommaires ne vont pas à condamner du même coup l'industrie et la civilisation.

Le dénigrement immodéré de tout luxe, même innocent, même utile, dans les temps qui ont suivi le moyen âge, ne serait guère explicable non plus, si l'on ne tenait compte des circonstances historiques.

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mars 1874, p. 173.

Si la réprobation de tout luxe est alors le système le plus généralement admis, cela tient en grande partie au caractère exclusivement théologique que revêtent les sciences morales. On cite fort peu de défenseurs du luxe, même renfermé dans de sages limites, jusqu'au XVII[e] siècle, époque où il acquiert avec Louis XIV les proportions que l'on sait, sans cesser guère d'être l'objet des condamnations théoriques les plus absolues. Au XVIII[e] siècle, la balance penche plus d'une fois dans le sens opposé. La licence des mœurs se répand dans les idées et change les antiques lamentations en un chant de triomphe. Il semble à l'homme enorgueilli de sa puissance, enivré des jouissances de la vie civilisée, que le luxe ne puisse jamais aller trop loin. Demandez-le, en Angleterre, à Mandeville, dans sa célèbre fable des *Abeilles;* à Voltaire, dans sa pièce du *Mondain*. Avec plus de mesure, des économistes, comme Melon et David Hume, se feront les échos de ces opinions. Celui qui prendrait ces systèmes au pied de la lettre, comme les simples résultats de recherches désintéressées et de méditations philosophiques, risquerait de se tromper gravement. Ils ne se séparent ni des faits ni de l'esprit général du temps. Ce n'est pas que de grandes vérités ne puissent être tirées, soit des censures, soit des plaidoyers apologétiques. M. Roscher ne doute pas qu'un luxe excessif ne corrompe, n'appauvrisse, ne dépeuple une nation, n'exagère l'inégalité, n'épuise les provinces pour engraisser les capitales; il n'en reste pas moins convaincu que cette masse de choses dites *superflues*, qui naissent du développement des besoins et de la richesse, contribuent à l'activité, aux lumières, au bien-être général, tant qu'une certaine modération y est observée. Aussi ne s'étonnera-t-on pas des conclusions éclectiques qu'il résume ainsi : « Qu'un « économiste, dit-il, se déclare absolument pour ou contre le luxe, cela « me paraît, en réalité, tout aussi déraisonnable que si un médecin se « déclarait absolument pour ou contre le système nerveux. En tout « temps et en tout pays, il y a eu du luxe. Chez un peuple sain, le luxe « lui-même est sain, et il forme un élément essentiel de la santé; chez « un peuple malade, le luxe est un état maladif en même temps qu'une « cause de maladie. L'histoire du peuple entier se reproduit en petit « dans l'histoire de chaque partie du domaine économique. C'est là une « manière d'envisager le luxe plus haute et plus indépendante, dont les « principaux initiateurs ont été Ferguson et Rau. »

En général, M. Roscher considère l'idée de luxe comme purement relative, vue qui conduit directement à ne pas chercher la mesure d'appréciation hors de l'histoire. On regardera, selon les pays, selon les temps, les mêmes usages comme des raffinements excessifs et dignes

de blâme même comme de dangereuses innovations, ou comme faisant partie des habitudes de toute existence aisée. Les exemples en abondent, et l'auteur en cite qui paraissent aujourd'hui aussi piquants qu'instructifs. L'histoire semble n'être qu'un témoignage incessant en faveur de ce genre de progrès qui suppose en principe la légitimité du développement des besoins humains. M. Roscher l'admet comme la condition et le signe de ce que nous appelons la perfectibilité, sous les réserves que comporte la morale. « On doit, dit-il, regarder comme im-« moraux, non-seulement les besoins dont la satisfaction offense les « bonnes mœurs, mais encore ceux qui tendent à donner le superflu au « corps aux dépens des besoins essentiels de l'âme, ou à procurer des « jouissances à un petit nombre d'hommes au prix de la misère d'un « grand nombre. On doit regarder comme contraires à la prudence non-« seulement les besoins pour la satisfaction desquels on fait volontaire-« ment une dépense supérieure à ses revenus, mais, en général, tous ceux « où le nécessaire est, dans quelque mesure, sacrifié au superflu. » Tel est, en effet, le véritable *criterium* du bon et du mauvais luxe. En soumettant chaque cas à l'épreuve de cette pierre de touche, on risquera peu de se tromper, qu'il s'agisse du passé ou du présent, du luxe privé ou du luxe public. Il serait difficile de réconcilier avec une telle formule ces dépenses pour les fêtes et pour le théâtre, qui absorbaient une partie énorme du budget à Athènes, et cette fureur de prodigalité qui, à Rome, ne reculait devant aucun excès, lorsqu'il s'agissait des jeux du cirque. Si l'idée du luxe est relative en général, n'y a-t-il pas pourtant aussi un mauvais luxe absolu? Vainement un État ou un individu sera-t-il en possession d'une grande opulence, il y a telles dépenses que la raison et la conscience publique condamnent comme déréglées. Il n'est jamais permis de détruire pour détruire, uniquement en vue de donner une haute idée de sa puissance et de sa richesse. L'amour de l'extraordinaire, la recherche de l'incroyable, la lutte coûteuse contre l'obstacle sans autre but que d'en venir à bout, seront flétris comme des abus coupables toutes les fois que l'histoire nous en montre des exemples.

M. Roscher coupe en trois grandes périodes l'histoire du luxe des nations : celle de l'enfance, celle de l'âge mûr et celle de la décadence. Il désigne l'enfance des peuples sous la dénomination commune de moyen âge, qu'il applique non-seulement à la période ainsi appelée vulgairement, mais à toutes les périodes analogues. Ainsi il y placera l'époque où se passent les poëmes d'Homère, et, aujourd'hui même, l'état social que présentent certaines parties de la Russie ou de telle autre contrée. Les caractères du luxe chez les nations, quelles qu'elles soient, encore en-

gagées dans cette période, refléteront les mœurs et l'état social. On y recherchera les armures brillantes, les coupes magnifiques et aussi la vaisselle de métal précieux qui représente des valeurs qu'on peut cacher ou transformer au besoin en monnaie. En revanche, peu de meubles d'une commodité élégante, de la richesse dans les vêtements d'une petite minorité, mais peu ou point de linge de table ou de corps. Dans un inventaire du mobilier des domaines de Charlemagne, la lingerie n'est représentée que par deux draps de lit, une serviette et une nappe. On trouvera un assez grand luxe de table, mais, jusqu'à une certaine époque, il consistera beaucoup plus dans la surabondance que dans la qualité. Ce luxe se témoignera de même par le grand nombre des clients, des hôtes hébergés et particulièrement des serviteurs. Cette nombreuse domesticité joue un rôle considérable chez les anciens Germains. On la retrouve plus tard formant la suite de la noblesse avec une exagération qui provoque plus d'une fois l'esprit réformateur des rois, plus particulièrement peut-être en Angleterre. Henri VII et, avant lui, Richard II, Henri IV et Édouard IV, tentent assez inutilement la suppression de ces grandes suites de serviteurs en livrée, que la noblesse avait coutume d'entretenir. Le célèbre comte de Warwick passe, au XV^e siècle, pour avoir eu trente mille personnes à nourrir chaque jour. Il ne faut pas remonter si haut pour trouver la preuve de cette prodigue hospitalité dans l'immense palais du duc d'Albe à Madrid, avec ses quatre cents chambres de domestiques et les gages énormes qu'il avait à payer, moindres pourtant que ceux dont s'acquittait le fils du duc de Medina-Cœli, et dont la somme montait à près de 28,000 écus d'empire. On trouve à Moscou jusqu'en 1812, dans un grand nombre de palais, mille domestiques et plus, d'ailleurs mal vêtus et mal nourris, et n'ayant, pour la plupart, que des fonctions illusoires. Ce luxe de domesticité n'a pas cessé de caractériser l'Orient, et l'on a pu citer, à des époques non encore fort éloignées, tel calife ayant à lui seul sept mille eunuques, tel sultan possédant autant de fauconniers, et jusqu'à six mille personnes occupées aux travaux intérieurs du palais. Les cortéges de cavaliers au moyen âge, à l'entrée des princes ou seigneurs dans les villes, sont quelque chose de prodigieux. Quant aux chiffres des consommations de vivres et de boissons dans les cérémonies de mariage, de baptême et autres fêtes chez les grands propriétaires de la même période, l'auteur en cite qui paraissent empruntés à l'imagination de Rabelais. Ils sont historiques pourtant. La durée extraordinaire de ces noces fait comprendre qu'on ait pu, dans telle cérémonie de ce genre, consommer environ quatre mille perdrix, vingt-trois mille grives,

trois cent soixante et dix bœufs, deux mille sept cent quatre-vingt-sept moutons, seize cents veaux, un millier de porcs et le reste à l'avenant, en buvant cinq à six mille muids de vin et de liqueurs et sept mille quartauts de bière, etc. De telles célébrations ne duraient guère moins de huit jours; elles duraient souvent davantage, et l'on cite même, sous le roi Sigismond, un magnat hongrois qui célébra pendant une année entière les noces de son fils.

Sans doute M. Roscher a raison de penser qu'il y a excès incontestable dans ce faste par trop grossier; on le jugera pourtant avec plus d'indulgence, si l'on se reporte à ces époques, si l'on se dit que nul autre luxe n'était possible, et qu'il offrait à un peuple pauvre des ressources précieuses dans l'insuffisance des produits du travail. Il y avait là, au reste, un lien moral qu'il ne faudrait pas oublier. Le dévouement, l'attachement, trouvaient à s'y entretenir au milieu de tant de causes de troubles et de discordes. Cette profusion se communiquait à tous, elle rapprochait un moment les distances et les rangs. Par là, du moins, elle valait mieux que ce faste égoïste qui réserve ses jouissances à quelques privilégiés seulement. Aux meilleures époques de l'aristocratie, le luxe a toujours eu ce caractère en quelque sorte expansif; la masse a été plus ou moins appelée à en prendre une certaine part; c'était comme un foyer qui répandait alentour sa lumière et sa chaleur. Tel devait être, à l'époque brillante des Médicis, ce luxe des beaux-arts, qui, tout renfermé qu'il semblait être dans quelques palais, n'en était pas moins un patrimoine commun et une gloire nationale.

Voilà le bon côté qu'il nous a paru juste de relever; maintenant ajoutons avec M. Roscher que ce luxe primitif n'est guère moins irrégulier qu'intempérant. Ses excès proviennent en grande partie de cette irrégularité même. On boit plus en un jour que, dans d'autres temps, en une semaine. Quant aux excès mêmes de l'intempérance, faudra-t-il, comme on l'a fait si souvent, les attribuer presque exclusivement aux hommes du Nord? M. Roscher ne le pense pas. On reprochait ce défaut aux Thraces et aux Macédoniens, ce qui prouve que le degré de civilisation pourrait bien n'y avoir pas moins de part que le climat. L'antiquité fournit de trop illustres exemples de ce vice chez plus d'un peuple du Midi, et l'on sait qu'Alexandre, qui n'en était pas exempt, donna un banquet dans lequel il proposa un prix à gagner par le plus grand buveur : quarante et un convives burent à en perdre la vie, et le vainqueur lui-même mourut au bout de trois jours.

Règle générale : c'est une idée des plus fausses d'attribuer une plus grande modération aux degrés inférieurs de civilisation. La simplicité

qui règne alors est plutôt l'effet de l'ignorance que celui de l'empire exercé sur les passions.

Cet ancien luxe chevaleresque et féodal, qui avait son centre surtout dans le château, devait se transformer dans les villes, soit au sein des églises, où il prend la forme des arts, soit dans les demeures privées, où il se diversifie et s'allie davantage avec le goût, l'utile et le commode dans les meubles et dans le vêtement. Nous arrivons au luxe de la seconde période.

Ce luxe est celui des peuples mûrs, que n'a pas encore atteints cette décadence brillante marquée par les écarts du goût et de la morale, qui précipitera les peuples dans les derniers excès de l'abaissement. Sans doute, la maturité des peuples prospères pourra connaître momentanément de tels abus, mais ils ne feront qu'y apparaître à l'état d'exception ou de crise. Le caractère le plus général des jouissances nous les montrera saines et d'un goût délicat. On tendra plutôt à se débarrasser d'un faste incommode qu'à y ajouter. Il nous paraît difficile de ne pas approuver cette vue, que l'économiste allemand fortifie par toute sorte d'exemples empruntés, pour la plupart, à nos sociétés contemporaines. Pourtant nous avouerons qu'elle ne nous laisse pas sans embarras sur quelques points. L'auteur des *Recherches* signale comme d'heureux progrès le retour au naturel de ces jardins, qui, depuis le dernier siècle, ont détrôné l'ancien style, par lequel on s'efforçait d'imiter, à Versailles, l'architecture des villes, à Harlem, celle des salons; il applaudit de même à l'abolition de la coutume de se poudrer, et à la chute de ces volumineuses perruques, qui substituaient à une parure naturelle un luxe artificiel, aussi gênant que coûteux; enfin il trouve excellent que le simple frac et le chapeau rond aient pris la place, en France, en Allemagne, en Angleterre, des habits brodés à riches fourrures et de l'antique chapeau galonné. Soit, et nous ne réclamerons pour aucun de ces anciens usages; mais M. Roscher paraît avoir le tort d'oublier qu'ils appartenaient à des temps dont le luxe était dans l'âge de la maturité, et non de la décadence ou de l'époque primitive. Il est donc à craindre que la classification introduite par l'auteur ne soit pas toujours suffisamment exacte. Il faudrait distinguer, beaucoup plus qu'il ne l'a fait, chez les peuples mûrs, des époques diverses et des différences dans le goût et les habitudes, qui s'expliquent non-seulement par le climat et la race, mais par la constitution sociale, les formes de gouvernement, en bien des cas par le caractère et l'influence du prince. Il n'est pas indifférent, à ce point de vue, qu'un pays ait à sa tête un Louis XI ou un François Ier, un monarque ami du

faste comme Louis XIV ou un roi simple d'habitudes comme Louis XVI. Où placera-t-on notre XVI[e] siècle, avec la classification trop peu diversifiée de l'auteur des *Recherches?* Se confond-il donc absolument avec la période féodale et chevaleresque? Ses arts n'annoncent-ils pas une noble maturité? Quant à son luxe proprement dit, n'offre-t-il pas des parties dignes d'éloges, et, s'il en est qui méritent d'être sévèrement condamnées, faudra-t-il le flétrir en masse du nom de luxe de décadence? La décadence aurait donc ici précédé la maturité? Ces objections sont graves, à ce qu'il nous semble, et nous ne voyons pas que l'auteur ait fait le moindre effort pour y répondre; il n'y échappe que par le silence. Je crois que cela tient en partie à une étendue trop grande donnée par M. Roscher au mot de luxe, qui se confond peut-être trop pour lui, en plus d'une circonstance, avec l'idée de confortable. Il a raison de louer, au point de vue du bien-être général, l'introduction, profitable à la masse des hommes, de produits peu dispendieux. Mais, quoi qu'on puisse dire, au point de vue du luxe pur, les métaux plaqués n'équivaudront jamais à l'argent, le velours de coton ou de laine au velours de soie, le papier peint aux tentures de cuir, de soie ou de tapisserie, usitées chez nos aïeux. On donne la préférence à l'usage habituel du linge fin sur la dentelle; on approuve, sur les tables, un petit nombre de mets solides ou délicats plutôt que les profusions et les recherches des riches festins d'autrefois. Fort bien, mais n'est-ce pas, au fond, une diminution du luxe? Il s'est étendu, avouons que c'est en s'affaiblissant à quelques égards. Et, sans rien retrancher aux reproches, trop souvent fondés, qu'on nous adresse, ne peut-on pas prétendre qu'en général l'énormité de certains abus ne s'est effacée qu'en laissant une part moins grande, dans la société, au luxe proprement dit? A mesure, en effet, qu'il se distribue entre un plus grand nombre, on le voit davantage allié à l'utile, ce que M. Roscher reconnaît lui-même hautement, mais en conservant le nom de luxe à des usages qui le méritent peu. Ainsi ce n'est pas sans quelque abus qu'il parle du luxe de la propreté, et qu'il place dans ce genre de consommations celle du savon, dont il constate les progrès par des chiffres. Se baigner dans des établissements somptueux, comme les Romains, une ou plusieurs fois par jour, et s'oindre de parfums, est un luxe indubitable; mais il m'est impossible d'en voir un, à quelque degré que ce soit, dans l'usage de se laver le corps dans une baignoire ou dans une rivière. S'il est vrai qu'il ait existé, vers 1571, en Silésie, une association de gentilshommes appelée « Société des impurs, » dont les membres faisaient vœu « de ne « pas se laver, de ne point prier et de se conduire salement partout où ils

« allaient[1], » ces gens-là n'étaient pas des ennemis du luxe, mais de stupides partisans des routines barbares, ou d'entêtés sectaires, encore plus ridicules que haïssables.

H. BAUDRILLART.

(La suite à un prochain cahier.)

Le Soleil. — Sur la constitution physique du Soleil, par M. Faye, Annuaire du bureau des longitudes 1873.

La notice que nous voulons analyser ici a été rendue accessible à tous par l'abondance et la clarté des explications; elle est complète et courte à la fois; insérée d'ailleurs dans un recueil très-répandu, elle a pu être lue par tous ceux que tourmentent les grandes énigmes de la science. Nous la signalons comme un modèle dans un genre qu'il est presque toujours, toutefois, imprudent d'imiter. Cet article, sous aucun rapport, ne saurait la remplacer; loin de nous une telle prétention. Après avoir posé le problème et dit les traits principaux de la solution brillamment proposée, nous voulons seulement soumettre à nos lecteurs et au savant auteur lui-même quelques objections de principe. Discuter avec M. Faye est un péril que l'éminent astronome s'efforce, d'ailleurs, et non sans succès, de rendre presque attrayant; il a de si bonnes paroles pour ses adversaires, et sa plume courtoise fait ressortir avec tant de complaisance les mérites des théories qu'elle repousse, qu'on est presque tenté d'oublier l'importance de celui qu'elle leur conteste, la possibilité de s'accorder avec les faits.

La théorie du soleil n'existe pas dans la science ancienne; nous ne parlons ici ni des dimensions, ni du mouvement, ni de l'éloignement de l'astre radieux, mais de sa nature même, de sa composition et de la substance qui le forme. Pour Aristote, comme pour les astronomes grecs et arabes, pour Copernic lui-même, une telle question eût été incompréhensible. Le soleil est un globe de feu; il nous envoie et nous enverra

[1] M. Roscher cite Jean de Schweinichen, qui raconte ce fait.

toujours la chaleur et la lumière. Voilà une réponse complète pour qui regarde le feu comme un élément, et inattaquable en même temps pour qui accepte l'axiome de l'incorruptibilité des cieux. L'axiome, malheureusement, dès avant l'invention des lunettes, avait plus d'une fois été démenti par les faits, et l'apparition d'étoiles nouvelles ne laissait guère de refuge à ses partisans raisonnables; les découvertes des taches solaires par Fabricius, Galilée et Scheiner, devaient les réduire définitivement au silence.

Après avoir mis hors de doute l'existence des taches, on reconnut qu'elles se déplacent toutes ensemble en tournant d'un mouvement commun, ou peu s'en faut, et faisant paraître dans la masse du soleil une rotation dont la durée est de vingt-cinq à vingt-six jours, suivant Galilée. Scheiner ajoutait cette remarque importante : la vitesse varie d'une tache à l'autre. De là deux conjectures bien différentes : les taches tournent d'un mouvement commun, disait Galilée, donc elles sont placées sur la surface même du soleil et font corps avec elle; les taches, disait Scheiner, sont animées de mouvements inégaux, elles ne sont donc pas fixées à la surface du soleil, ce sont des astres distincts, des étoiles, disait-il, qui circulent autour d'elle.

L'imperfection et la difficulté des observations, très-périlleuses pour la vue de l'observateur, avaient, de nos jours encore, laissé la question douteuse, quand M. Carington, ainsi que nous le dirons, l'a résolue définitivement.

Dans l'étude de la constitution solaire, l'explication des taches et de leurs apparences n'est qu'un élément de la question; mais cet élément, pendant longtemps, est resté seul accessible, et, lorsque l'astronome anglais Wilson eut démontré à ses contemporains que les taches sont des cavités percées dans le globe solaire, et dont le fond, placé à plus de mille lieues souvent au-dessous de la surface, étant moins brillant qu'elle, paraît noir par contraste, le problème sembla résolu, et la théorie qu'on en déduisit, quoique bien étrange, fut acceptée sans objection par plusieurs générations d'astronomes.

Les observations de Wilson sont exactes et importantes : une tache, presque toujours, présente deux parties bien distinctes, le noyau obscur et la pénombre qui l'entoure, dont l'éclat, inférieur à celui de la lumière solaire, surpasse de beaucoup cependant celui du noyau. On voit chaque tache se déformer à mesure que sa rotation régulière la conduit vers le bord du soleil, ombre et pénombre se rétrécissent progressivement et régulièrement, et l'on en conçoit la raison : la tache, assimilée à un disque posé sur la surface solaire, se présentant à nos yeux

de plus en plus obliquement, doit se rétrécir, en apparence, par l'effet de la perspective. Le mérite de Wilson, après avoir développé cette explication, bien connue déjà de Galilée, est d'en avoir reconnu l'insuffisance. La variation de l'angle d'incidence n'explique pas suffisamment les apparences observées. Tout s'interprète, au contraire, en faisant de la tache une cavité dont le fond est le noyau et les parois forment la pénombre.

M. Faye a apporté une preuve de plus à la théorie de Wilson, en montrant que le même effet de perspective, par le changement qu'il apporte au point central apparent de la tache, produit dans la rotation une inégalité qui, retranchée du mouvement apparent, fait disparaître une partie des anomalies signalées par les meilleures observations.

Les astronomes, pendant un demi-siècle, acceptèrent la théorie de Wilson, modifiée et complétée par W. Herschel :

Le soleil, d'après Herschel, se compose : 1° d'un globe central à peu près obscur; 2° d'une immense couche de nuages suspendue à une certaine distance de ce globe et l'enveloppant de toutes parts; 3° d'une photosphère, en d'autres termes, d'une sphère resplendissante, qui enveloppe la couche nuageuse comme celle-ci enveloppe le noyau obscur. La couche de nuages était, d'ailleurs, supposée assez épaisse, assez opaque, assez peu conductrice, pour que le noyau ne s'échauffât pas sensiblement, et l'on allait même, c'était l'opinion d'Herschell, jusqu'à le considérer comme habitable.

L'explication des taches devenait fort simple : Des éruptions gazeuses, émanées du noyau obscur, percent les deux couches qui l'enveloppent pour y produire les immenses cavités dont Wilson a démontré l'existence; les parois sont formées par la couche nuageuse imaginée par Herschel, et le fond appartient au noyau central mis à découvert par le déchirement des voiles qui l'entouraient. Cette théorie présente de bien grandes, pour ne pas dire d'insurmontables difficultés. Comment concilier l'exiguïté de la couche lumineuse avec l'immensité de son rayonnement toujours égal depuis tant de siècles? Cette objection est décisive; les astronomes, cependant, n'en ont que bien tardivement signalé toute l'importance. Pourquoi le soleil ne s'éteint-il pas? Comment ce foyer toujours actif répare-t-il ses pertes? Toute théorie acceptable doit répondre à ces questions. On est resté longtemps cependant sans le remarquer.

Arago, plus d'une fois, a présenté aux lecteurs de l'Annuaire du bureau des longitudes l'hypothèse d'Herschel comme scientifiquement démontrée. Cette prétendue certitude donnait beaucoup de piquant à

une anecdote racontée par lui d'après Brewster dans l'Annuaire de 1842 :

« Le docteur Elliott avait soutenu, dès l'année 1787, que la lumière « du soleil provient de ce qu'il appelait une aurore dense et universelle. « Il pensait encore, avec d'anciens philosophes, que cet astre pouvait « être habité. Lorsque le docteur fut traduit aux assises d'Old Bailey « pour avoir tué miss Boydell, ses amis, le docteur Simmons entre « autres, maintinrent qu'il était fou, et crurent le prouver surabondam- « ment en montrant les écrits où les opinions que nous venons de rap- « porter se trouvaient développées. Ces *conceptions d'un fou* sont aujour- « d'hui presque universellement adoptées. L'anecdote me paraît, ajoute « Arago, mériter de figurer dans l'histoire de la science[1]. »

Elle y doit figurer en effet, et n'en devient que plus instructive, si l'on ajoute qu'aujourd'hui les savants, d'un commun accord, repoussent les conceptions du docteur Elliott, sans oser toutefois taxer de folie ce que des hommes comme Herschel et Arago ont cru plausible et démontré.

L'hypothèse d'Herschel est complexe; l'un des points essentiels, celui auquel Arago attachait la plus grande importance, est l'état gazeux de la surface radieuse ou photosphère.

Notre illustre compatriote avait ingénieusement appuyé cette conjecture déjà très-plausible par une preuve directe et précise, justement admirée comme une de ses plus brillantes inventions. L'application du polariscope à l'étude de la composition des astres était un premier pas vers l'analyse spectrale. Le principe est du même ordre : Demander aux qualités physiques de la lumière émise des renseignements sur l'état et la nature de l'astre qui l'a fournie. Le problème ainsi énoncé, et si brillamment résolu par M. Kirchhoff, a été pour la première fois abordé par Arago : c'est à lui qu'appartient la première solution.

Tout le monde a appris ce que c'est qu'un rayon polarisé. N'est-il

[1] Brewster, dans un ouvrage publié en 1854, raconte de nouveau et avec plus de détails l'anecdote du docteur Elliott : La substance lumineuse du soleil, d'après Elliott, peut donner une vive lumière aux habitants de la surface qui est en dessous et en est cependant assez éloignée pour ne pas les gêner; la végétation peut y exister aussi bien que chez nous, il peut y avoir des eaux et de la terre ferme, des collines et des vallées, de la pluie et du beau temps, et, comme la lumière et les saisons doivent y être éternelles, il est aisé de concevoir que le soleil doit être le séjour le plus fortuné de l'univers. Moins de dix ans après que cette opinion était considérée comme une preuve de folie, sir William Herschell la présentait comme rationnelle et probable.

pas permis cependant de supposer que, parmi nos lecteurs, quelques-uns aient pu l'oublier?

Un rayon de lumière non polarisé est défini par sa direction, par sa couleur, par son intensité, et l'on n'a rien de plus à demander sur lui. Vient-il par exemple du zénith, le nord et le sud, l'est et l'ouest sont pour lui des directions indifférentes. Je m'explique : qu'on lui présente un miroir, il sera réfléchi suivant la loi connue, plus ou moins affaibli selon le poli du miroir et l'angle sous lequel il se présente, sans qu'il importe en rien que l'inclinaison soit du nord au sud ou de l'est à l'ouest. A une même inclinaison correspond, dans les deux cas, pour un même miroir, une même proportion de lumière réfléchie. Un rayon polarisé se comporte différemment. S'il vient du zénith, il peut arriver qu'un miroir convenablement incliné le renvoie vers le nord, absolument comme un rayon ordinaire, et qu'il soit impossible de le réfléchir vers l'est, le miroir, parfaitement poli pourtant, disposé de manière à le renvoyer dans cette direction l'éteignant complétement. Si le miroir tourne autour de la verticale, en faisant toujours le même angle avec elle, le rayon sera renvoyé successivement vers tous les points de l'horizon avec des intensités tellement inégales, qu'aucun instrument n'est nécessaire pour en constater la variation. Pour une certaine direction l'intensité est maxima; elle est nulle dans la direction perpendiculaire.

Ces phénomènes, et d'autres du même ordre, sont assez tranchés pour ne jamais échapper au physicien qui les connaît et qui les cherche, et le *polariscope* lui apprend, sans incertitude, si un rayon est polarisé en tout ou en partie.

Arago reconnut d'abord, par des expériences de laboratoire, que la lumière émise sous des incidences obliques par un liquide ou un solide incandescent est invariablement polarisée. Celle qu'émettent les gaz ne l'est jamais au sortir de la source. Or, en analysant au polariscope les rayons émanés du bord du soleil, sous des incidences très-obliques assurément, il n'y a pas trouvé de polarisation. La surface radieuse n'est donc ni solide ni liquide, c'est un gaz. Voilà un point acquis, très-ingénieusement comme on voit, mais il ne s'ensuit pas que le noyau intérieur soit solide et obscur, encore moins qu'il soit habitable.

La démonstration d'Arago est délicate et d'un ordre très-élevé. Un astronome anglais, développant et précisant une assertion de Scheiner, en a donné une seconde plus concluante encore, beaucoup plus simple surtout et plus accessible à tous. Il a étudié le mouvement des taches,

avec l'intention peut-être d'en déduire la durée de la rotation du soleil. Les astronomes, conservant jusque-là l'évaluation vague de Galilée, de vingt-cinq à vingt-six jours, avaient regardé toute mesure plus précise comme impossible. M. Carington, dans un travail continu de près de dix années, suivant chaque tache jour par jour, a découvert une loi remarquable qui, cent fois confirmée, n'est plus aujourd'hui l'objet d'un doute : les taches tournent en des temps inégaux, ainsi que Scheiner l'affirmait, mais les temps sont soumis à une loi régulière : d'après la latitude de la tache on peut en calculer la vitesse.

La conséquence est évidente : si les taches sont animées de mouvements différents, la masse à laquelle elles appartiennent ne saurait tourner tout d'une pièce. Le soleil n'est donc pas solide à la surface; une inégalité constante de rotation serait rapidement détruite dans un liquide par le frottement des couches contiguës et nous devons admettre que la photosphère est gazeuse.

Il est digne de remarque que Laugier, longtemps avant M. Carington, avait, en partie au moins, aperçu le même résultat; mais, trop confiant dans la théorie admise jusque-là, il n'osa pas le publier.

L'intervention de l'analyse spectrale est venue apporter à l'étude du soleil des éléments nouveaux et imprévus.

L'histoire de cette admirable découverte embrasse déjà plus d'un demi-siècle. Delaunay, en 1869, l'a racontée aux lecteurs de l'Annuaire du bureau des longitudes avec autant de clarté que d'impartiale exactitude. Nous devons y noter ici quelques points essentiels seulement.

Les rayons lumineux se partagent, au point de vue de l'analyse spectrale, en trois classes : les lumières à spectre continu, celles dont le spectre est traversé par des raies brillantes, celles enfin dont le spectre est traversé par des raies obscures. On peut se demander comment Newton a pu si souvent et si bien étudier le spectre, le torturer suivant l'expression de M. Lockyer, sans y apercevoir ce phénomène si tranché, si facile à observer dans nos laboratoires. C'est que les spectres de Newton ne présentaient pas de raies; c'est Wollaston le premier qui, par une disposition nouvelle, les a rendues perceptibles. Le pinceau de lumière, avant lui, était introduit par une ouverture circulaire, et la superposition de tous les spectres dus aux divers points de cette petite surface suffisait pour cacher, non le trait principal de la distinction des couleurs, mais l'existence des lignes délicates qui les séparent. Il a suffi, pour les rendre apparentes, de substituer à l'ouverture circulaire une fente rectiligne très-étroite, et Wollaston s'en est avisé le premier. C'est

par une modification inverse, il n'est pas sans intérêt de le rappeler, que Gœthe, à peu près à la même époque, ayant supprimé le trou de Newton pour recevoir la lumière émise par une muraille fortement éclairée, s'étonnait de ne plus voir à travers son prisme les couleurs de l'arc-en-ciel.

Fraunhofer, suivant la voie ouverte par Wollaston, compta et détermina dans le spectre 354 raies distinctes et indépendantes de l'angle du prisme et de la nature du milieu réfringent.

Toutes les raies de Fraunhofer sont noires, mais, en observant la lumière électrique d'abord, puis les flammes diversement colorées par la présence des sels métalliques, Brewster, Fox Talbot, John Herschel, Wheatstone, Masson, Angström et Plücker y ont aperçu de nombreuses raies brillantes, en affirmant successivement, et avec une entière conviction, la possibilité de trouver dans ces raies un moyen d'analyse extrêmement délicat.

L'étude des raies noires et celle des raies brillantes ne devaient pas longtemps rester indépendantes. Brewster avait montré qu'un rayon lumineux, après avoir traversé un gaz, produit un spectre à raies obscures, et que les raies dépendent de la nature du gaz. Léon Foucault avait reconnu que la vapeur du sodium produit des raies obscures, qui remplacent précisément les raies brillantes que sa présence produit dans un gaz incandescent, comme si elle absorbait, quand ils viennent d'ailleurs, les rayons qu'elle peut émettre pour son propre compte.

C'est ce fait, commenté déjà et savamment expliqué par M. Angström et par M. Stokes, qui, transformé en loi générale, forme la grande découverte de M. Kirchhoff : Les corps solides ou liquides en ignition émettent des rayons à spectres continus, c'est-à-dire privés de raies.

La lumière d'un gaz en ignition donne un spectre à raies brillantes variables de position et de couleurs avec la nature chimique des substances que contient la flamme.

Un gaz qui ne brûle pas communique aux rayons qui le traversent la propriété de donner dans leurs spectres des raies obscures qui remplacent exactement les raies brillantes qu'il ferait naître, si on le portait à l'incandescence.

Après avoir découvert cette loi, M. Kirchhoff ne pouvait manquer de l'appliquer aux rayons solaires. Leur spectre contient des raies obscures; ils ont donc, depuis leur émission, traversé un gaz dont la disposition des raies doit nous apprendre la composition. M. Kirchhoff a recherché, par la comparaison du spectre solaire avec celui de diverses flammes, quelles sont les raies brillantes de celles-ci qui s'y

retrouvent avec leur position précise en changeant seulement leur couleur pour une teinte noire uniforme.

La présence des raies du fer, au nombre de 460, démontre d'abord que la lumière solaire traverse une atmosphère où se trouve du fer en vapeur; ce n'est pas la nôtre assurément, c'est donc celle du soleil; les raies du sodium, du calcium, du magnésium, moins nombreuses que celles du fer, sont également, dans le spectre de Fraunhofer et sans qu'il en manque une seule, remplacées par des lignes noires, et l'existence de ces métaux dans l'atmosphère solaire se trouve rendue très-vraisemblable. Le barium, le cuivre et le zinc paraissent y exister en petite quantité; l'or, l'argent, le mercure et le plomb ne s'y montrent pas. Ces admirables résultats franchissent de bien loin tout ce qu'on avait espéré jusque-là; leurs traits principaux sont incontestés : on ne saurait en dire autant des détails. Plusieurs objections importantes ont été produites. Les rayons solaires, outre l'atmosphère du soleil, avant de pénétrer dans nos instruments, ont dû traverser aussi la nôtre, et quelques-unes des raies qu'on y aperçoit peuvent être dues aux substances qui s'y rencontrent. Cette remarque a été faite et habilement discutée par M. Janssen, qui a surtout étudié les raies dues à la vapeur d'eau provenant sans doute de notre atmosphère, non de celle du soleil. L'éminent physicien a rappelé, à cette occasion, que Brewster, se plaçant à un point de vue directement opposé à celui qui a fait tant d'honneur à M. Kirchhoff, avait supposé, sans rien affirmer toutefois, que toutes les raies du spectre de Fraunhofer pouvaient être produites par le passage des rayons à travers notre atmosphère : cela n'est vrai que de la moindre partie d'entre elles, mais cette partie n'est nullement négligeable.

Parmi les renseignements fournis par l'analyse spectrale sur la constitution du soleil, l'un des plus importants, sans contredit, est la découverte de l'hydrogène, aperçu par M. Janssen dans les protubérances rougeâtres qui débordent la surface du soleil au moment d'une éclipse totale, et revues par lui maintenant d'une manière permanente. Il ne s'agit plus ici de raies noires remplaçant trait pour trait celles de l'hydrogène et démontrant que le rayon a, sur son trajet, rencontré un gaz hydrogéné; ce sont les propres raies, avec leur couleur, et l'hydrogène incandescent nous les envoie directement.

Une difficulté d'une nature plus grave encore que l'influence de notre atmosphère résulte de la multiplicité des spectres que peut produire un même corps sous l'influence de la température ou de la pression. M. Franckland, par exemple, a montré que l'hydrogène brûlant dans l'oxygène donne un spectre variable avec la pression, et qui peut

même, quand on la rend assez grande, devenir continu comme celui d'un solide. On conçoit combien de tels faits, dont les limites restent inconnues, peuvent jeter de doutes et d'embarras sur les conséquences à déduire de l'étude d'un spectre. La question n'est pas d'ailleurs suffisamment approfondie; d'éminents physiciens, en tête desquels il faut citer M. Angström, affirment qu'en prenant toutes les précautions on arrive constamment à assigner à un même corps simple un seul et même spectre: les raies sont seulement plus ou moins brillantes suivant la température.

Répétons cependant que, dans ses traits principaux, la belle analyse de M. Kirchhoff n'a pas trouvé de contradicteurs. Sans détruire la théorie acceptée jusque-là, elle ne peut servir à la confirmer. M. Kirchhoff démontre, en effet, l'existence d'une atmosphère non lumineuse autour du soleil. Herschel et Arago supposaient une photosphère gazeuse, il est vrai, mais qui seule, au contraire, émettait de la lumière. M. Kirchhoff regarde comme liquide ou solide la masse intérieure dont le rayonnement nous est transmis à travers l'atmosphère solaire, mais rien, dans ses expériences, n'autorise à l'affirmer formellement. M. Kirchhoff enfin n'accepte pas la théorie de Wilson : les taches sont pour lui des nuages qui flottent dans l'atmosphère. A l'appui de ces conceptions nouvelles, M. Kirchhoff invoqua des considérations très-plausibles empruntées à la théorie de la chaleur, non à l'analyse spectrale. Il y aurait donc inexactitude à déclarer que les expériences récentes ont infirmé et détruit la théorie ancienne. Elles ont appelé sur elle l'attention d'un savant illustre, physicien et géomètre à la fois, qui, raisonnant sur les faits déjà connus, n'a pas cru pouvoir les interpréter à la manière de ses prédécesseurs.

Après cette courte analyse des faits connus, abordons la théorie nouvelle que propose M. Faye.

Imaginons avec lui une photosphère entourant un globe maintenu à l'état gazeux par l'élévation de sa température, et supposons, pour fixer les idées, que, parmi les gaz qui forment ce globe, se trouvent de l'oxygène et des vapeurs de magnésium. Cet amas de vapeurs et de gaz se disposera peu à peu en couches concentriques et dont la densité ira en décroissant vers la surface; mais la vapeur, si combustible pourtant, du magnésium, ne brûlera pas en présence de l'oxygène; la température est trop élevée. Si la magnésie se formait, elle serait décomposée, et la température capable de dissocier les éléments s'oppose à leur association; mais le rayonnement refroidit la surface, la température s'abaisse, et la combustion devient possible. A ce moment, dit M. Faye, on verra su-

bitement apparaître à la surface de l'astre des nuages de poussière incandescente d'un éclat incomparablement supérieur à la radiation précédente, et l'abaissement de la température aura formé la photosphère.

Les particules solides ainsi formées tomberont vers le centre, et, dans leur chute vers les régions plus chaudes, regagneront la chaleur perdue par leur rayonnement; elles atteindront une couche assez chaude pour les décomposer, et les deux éléments dissociés remonteront vers la surface, ou, ce qui revient au même, y renverront, pour les y remplacer, d'autres molécules encore dissociées, qui viendront s'y combiner avec éclat.

Tel est, dans ses traits essentiels, le point de départ de la théorie nouvelle. Essayons d'en discuter le principe :

Quand la température de la couche extérieure se sera abaissée au point où les gaz qui la forment peuvent se combiner, on verra, dit M. Faye, « apparaître subitement à la surface de l'astre des nuages de « poussière incandescente d'un éclat incomparablement supérieur à la « radiation précédente. »

Je ne le crois pas.

Lorsque le magnésium est mis en contact avec l'oxygène, si l'on élève la température à un degré bien inférieur à celui dont nous parlons, la combustion se produit et communique aux molécules de magnésie l'incomparable éclat si bien connu des physiciens. En sera-t-il de même si une température supérieure à celle de la dissociation est successivement abaissée? Soit, par exemple, 2,500 degrés la température de dissociation de la magnésie. Si la température, en s'abaissant, atteint 2,499 degrés, croit-on qu'on verra naître la vive combustion dont nous parlons? Nullement. Comme, à 2,500 degrés, la combustion est impossible, il se brûlera précisément ce qu'il faut de magnésium pour échauffer la masse d'un degré, et ce n'est guère. La masse abaissée à 2,499 degrés se relèvera immédiatement à 2,500, et chaque refroidissement infiniment petit permettra une combustion correspondante également infiniment petite, dont l'effet continu sera de restituer la température primitive, mais sans produire jamais le brillant phénomène où M. Faye croit voir la naissance de la photosphère.

Mais, en supposant même que notre analyse du phénomène soit trouvée contestable, une remarque importante doit être faite : ces compositions et décompositions alternatives ne peuvent, prises dans leur ensemble, produire aucune chaleur. Ce que la combustion fournit en calorique est intégralement rendu lors de la dissociation, de sorte qu'au dernier jour, lorsque le magnésium sera définitivement trans-

formé en magnésie, la chaleur produite serait précisément celle qui serait due à la combustion effectuée une seûle fois; et le soleil, malgré l'ingénieux mécanisme qui force la combustion à se faire incessamment à la surface, ne peut produire en somme qu'un nombre de calories correspondant à la combustion d'une masse égale à celle de sa partie combustible; c'est-à-dire, si nous adoptons le magnésium pris par M. Faye comme exemple et comme type, les trois cinquièmes environ de la masse totale, les deux autres cinquièmes représentant l'oxygène nécessaire à la combustion. Or le calcul a été fait et est bien connu de tous ceux qui ont étudié la question. On le trouve, par exemple, dans l'ouvrage si justement célèbre de M. Tyndall sur la chaleur, où je dois signaler toutefois une inadvertance singulière, qui semble tripler le résultat. Après avoir calculé la couche annuelle de matière solaire qui (supposée en carbone) pourrait alimenter la radiation d'une année, et trouvé qu'elle correspond à une épaisseur de 20 lieues, il divise le rayon de soleil par 20 lieues pour obtenir le nombre d'années, comme si le soleil était un prisme de section constante. Le volume est égal au produit de la surface, non par le rayon, mais par le tiers seulement, et c'est le tiers du rayon qu'il faut diviser par 20 lieues; le résultat est 2,666 ans et non 8,000; et, si l'on suppose, ainsi que nous l'avons dit, la masse réduite aux trois cinquièmes, il reste 1,600 ans environ pour le temps pendant lequel la combustion du soleil peut fournir la chaleur émise. La substitution du magnésium au carbone changerait fort peu le résultat et celle de l'hydrogène l'amoindrirait sensiblement.

Sans prétendre ici donner l'histoire des idées produites à l'occasion vrala chaleur solaire, nous devons faire remarquer que, dans un ou-de ge publié en 1870, *Le Soleil*, le P. Secchi avait indiqué le rôle que peut jouer l'union des éléments dissociés pour ralentir le refroidissement. La forme de son énoncé paraît faite pour laisser au lecteur une idée fort éloignée de la vérité. En disposant hypothétiquement des éléments inconnus du problème, le P. Secchi trouve en effet que la combinaison des éléments dissociés pourrait fournir au rayonnement observé pendant 4,000 ans. Je crois ce chiffre trop fort, mais il est discutable; ce qui ne l'est pas, c'est la conséquence qu'en déduit l'auteur :

« Quoique le soleil perde continuellement des quantités énormes de « chaleur, l'abaissenent de température est extrêmement faible; il ne « dépasse pas un degré en 4,000 ans. Ce résultat est dû à l'état de disso- « ciation dans lequel se trouve la matière sous l'action de la chaleur. »

Qui ne croirait, en lisant ces lignes, que la température, s'abaissant d'un degré en 4,000 ans, doit, d'après la théorie, s'abaisser de deux degrés en 8,000 ans, de cent degrés en 400,000 ans et ainsi de suite? Or il n'en est nullement ainsi, la combinaison des éléments pouvant fournir la chaleur émise pendant 4,000 ans; après ce temps, si les choses se passent ainsi, la combinaison étant accomplie, son effet produit ne se renouvellera pas, et il faut expliquer autrement la constance des températures solaires. Ni M. Faye ni M. Secchi ne disent expressément le contraire, mais le premier n'insiste pas sur un point aussi important, et le second, par la phrase citée plus haut et par d'autres que nous pourrions y joindre, ne peut manquer de laisser dans l'esprit du lecteur une impression opposée à la vérité.

Dans la théorie de M. Faye, d'ailleurs, le rôle de la combustion est surtout de fournir de la lumière, et rien ne s'oppose, en principe, à ce qu'elle la reproduise avec le même éclat chaque fois qu'elle s'accomplit de nouveau. Je ne pense pas qu'en fait il puisse en être ainsi, mais la remarque précédente n'ajoute rien aux réflexions déjà produites à ce sujet.

Pour ce qui concerne la chaleur, la combustion étant insuffisante à réparer indéfiniment les pertes, il faut admettre que la plus grande partie de la chaleur émise était accumulée originairement dans la masse.

Or, d'après les évaluations de Pouillet, conformes à celles de sir John Herschel, la chaleur émise par chaque portion de la surface du soleil pourrait fondre chaque jour un cylindre ayant cette surface pour base et pour hauteur 17 kilomètres, soit, par an, un cylindre de glace ayant pour hauteur 6,205 kilomètres. Le rayon du soleil étant 108 fois celui de la terre, et sa densité peu différente de celle de l'eau, la chaleur émise pourrait, en 36 ans environ, fondre une masse de glace égale à celle du soleil, et, par conséquent, si l'on suppose le calorique spécifique moyen comparable à celui des métaux dont l'analyse spectrale y décèle la présence, c'est-à-dire inférieur à la dixième partie de celui de l'eau, le rayonnement actuel suffirait pour réduire en 36 ans la température moyenne de 800 degrés au moins, soit de 8,000 degrés en 3,600 ans. On voit quelle température énorme il faudrait supposer à l'origine pour expliquer la permanence de la radiation pendant une durée qu'il est difficile de ne pas porter à plusieurs fois dix mille ans.

Nous présenterons une objection encore au sujet de la production incessante de lumière à la surface de la photosphère. Le mécanisme si ingénieusement imaginé et décrit par M. Faye a pour effet d'emprunter

successivement la chaleur des couches profondes en la faisant servir à procurer la dissociation de la magnésie, pour la transporter à la surface où elle se dissipe sous forme de rayonnement. A chaque période de phénomène, la magnésie, dans sa chute à travers les profondeurs de l'abîme incandescent, descendra jusqu'à la couche où la dissociation est possible; elle ne l'est pas, par conséquent, dans les couches supérieures qu'elle traverse pour s'y rendre, et, quand les gaz remonteront, partout sur leur trajet, avant d'atteindre la photosphère, ils pourront se combiner. Lorsque le refroidissement aura fait assez de progrès pour que les couches où la décomposition s'accomplit soient situées à 20,000 ou 30,000 lieues au-dessous de la surface, croit-on que l'oxygène et le magnésium, ayant un tel trajet à accomplir ensemble à travers des couches dont la température permet leur union, arriveront dissociés à la surface? et cette oscillation des éléments qui se combinent pour s'abaisser, se séparer, se relever de nouveau et se combiner encore, ne se fera-t-elle pas peu à peu entre des couches de plus en plus profondes sans que le rôle de la surface conserve longtemps l'importance qu'on lui a supposée?

Après avoir familiarisé son lecteur avec l'idée du mécanisme que nous venons de décrire et de discuter, l'éminent auteur de la notice croit pouvoir indiquer l'explication de la différence de vitesse observée par M. Carington sur les diverses zones de la surface solaire. Les molécules de la surface sont animées, évidemment, d'un mouvement linéaire plus rapide que celles de l'intérieur, et l'échange continuel qui s'établit entre elles tend à retarder les unes et à accélérer les autres; mais il faut montrer que le retard est minimum à l'équateur et s'accroît avec la latitude, or l'explication que propose M. Faye me paraît d'une nature singulièrement dangereuse. Après avoir parlé de la couche dans laquelle les molécules peuvent se dissocier, l'éminent astronome ajoute : « Il suffirait « que cette couche cessât d'être rigoureusement sphérique, qu'elle prît « *la figure elliptique aplatie vers les pôles*, pour expliquer la singulière rota- « tion de la photosphère. »

Pourquoi supposer à la couche une telle figure? Les données du problème ont été nettement posées par l'auteur, c'est à lui de le résoudre. La figure sera ce qu'elle doit être, et, si, pour expliquer une accélération de mouvement de l'équateur au pôle, on la suppose elliptique et aplatie, on expliquera aussi aisément un retard en admettant une forme allongée.

J'ai qualifié de dangereux ce mode de raisonnement. J'en veux donner immédiatement la preuve : un théoricien aussi familiarisé que M. Faye

avec les principes sévères de la mécanique saura les respecter, nous n'en saurions douter, jusque dans ses plus hardies conjectures; mais on pourrait citer des observateurs justement célèbres qui, croyant comme lui, dans leurs explications, pouvoir décider arbitrairement tout ce qui reste inconnu, sont arrivés à appuyer leurs conjectures sur des assertions non-seulement peu solides, mais inconciliables avec la théorie.

« Supposons, dit le P. Secchi (*Le Soleil*, p. 104), que le soleil soit « gazeux dans toute sa masse et que sa rotation soit moins rapide à la sur- « face que dans les couches plus voisines du centre. Ces deux hypothèses « n'ont rien d'inadmissible...; c'est ce qui est arrivé dans la formation des « planètes intérieures qui possèdent une vitesse plus grande que celle « des planètes extérieures. Supposons alors qu'une masse de matière, « partant de l'intérieur du soleil, soit amenée par une cause quelconque « vers la surface; *elle y arrivera avec son excès de vitesse.* »

C'est précisément le contraire de ce que dit M. Faye : « Les courants « ascendants, en portant jusqu'à la surface des matériaux animés de vitesses « linéaires *plus faibles*, *ralentiront* la rotation superficielle (p. 516). Le « passage cité du P. Secchi pourrait se résumer ainsi : Les courants « ascendants, en portant jusqu'à la surface des matériaux animés de vi- « tesses *plus grandes*, *accéléreront* la rotation superficielle. »

Nous devons nous hâter d'ajouter que les hypothèses de M. Faye, arbitraires, il est vrai, et c'est le seul reproche qu'on ait à leur adresser, ne contiennent aucune hérésie théorique. Il en est tout autrement du passage cité emprunté au livre du célèbre astronome romain. La molécule poussée de l'intérieur vers la surface y arrivera, dit-il, avec son excès de vitesse! Cela est absolument contraire à la vérité. Le principe des aires sera respecté, puisque la force motrice est dirigée suivant le rayon; or, d'après ce principe, la vitesse angulaire varie en raison inverse du carré de la distance, et la vitesse linéaire, perpendiculaire au rayon, en raison inverse de la distance; de telle sorte que la différence primitive, que l'auteur explique précisément par l'application du principe des aires à ces molécules qui tournent autour d'un centre, disparaîtra complétement en vertu du même principe, quand ces molécules se trouveront amenées à la même distance du centre.

M. Faye a parfaitement raison de dire : « Si les molécules intérieures « ont une vitesse plus faible, cette vitesse, diminuée encore pendant leur « ascension à la surface, tendra à ralentir celle-ci; » mais, si elles ont une vitesse plus grande, comme le croit le P. Secchi, cette vitesse diminuant à mesure que la molécule s'éloigne du centre, l'excès de vitesse

ne se conservera nullement, et le raisonnement est absolument inacceptable.

Quant à l'hypothèse à laquelle on l'applique, la plus grande rapidité des molécules intérieures, il nous suffira de faire remarquer que M. Faye regarde le contraire comme évident et a pu l'affirmer sans soulever aucune objection.

M. Faye croit voir dans les taches des tourbillons produits par le conflit des couches d'inégales vitesses : « La rareté des taches à l'équateur « s'explique, dit l'ingénieux auteur, par le peu de différence de la vitesse « d'une zone à l'autre dans cette région. » Mais, si l'on accepte cette explication, pourquoi ne pas aller jusqu'au bout en cherchant la région où la différence de vitesse est maxima? Dans cette région précisément on n'observe jamais de taches. Cette discordance n'est pas sans importance, et l'éminent auteur ne la fait pas suffisamment ressortir en disant : « Quant au manque de taches à partir de 30 degrés de latitude, « il tient probablement à l'influence que la rotation générale exerce, « comme on sait, sur toute rotation locale autour d'un axe différent. « C'est un point à examiner. »

Je n'oserais suivre M. Faye dans la comparaison des faits observés avec les conséquences de sa théorie tourbillonnaire, et j'en dirai humblement la raison : Je ne connais pas assez, personne d'ailleurs ne connaît assez aujourd'hui, les lois des mouvements tumultueux des fluides, pour aborder la solution de tels problèmes. Que deviendront des masses immenses animées de vitesses aussi énormes, lorsque la température, variable d'une couche à l'autre, est altérée encore par des compositions et des décompositions incessantes? Quels tourbillons prendront naissance et à quel point peut-on accepter, en les exagérant à cause de l'immensité de l'échelle, les résultats observés à la surface du globe? La présence des montagnes et des vallées, les obstacles fixes présentés par l'écorce solide de notre globe, n'ont pas d'analogues dans le soleil. Qui oserait affirmer cependant que leur influence dans nos orages et nos trombes ne soit pas considérable? L'électricité n'a-t-elle pas aussi son rôle? et dans quelle limite doit-on, pour le soleil, admettre des effets analogues?

Diderot, qui ne savait guère plus de mécanique céleste que nous ne savons d'hydrodynamique, s'étonnait de la hardiesse avec laquelle Clairaut osait décrire les mouvements de la lune. Il avait tort assurément, mais sa boutade pleine de verve rend assez bien ma pensée générale pour que je me hasarde à la lui emprunter.

Il s'agit du mouvement de la lune, non de la structure du soleil,

mais l'impression est semblable et, *mutatis mutandis*, pourrait s'exprimer sous la même forme :

« Prenez, dit Diderot, un géomètre au toupet, approchez-le de la « lune d'une cinquantaine de demi-diamètres terrestres; alors, effrayé des « balancements énormes et des terribles aberrations du globe lunaire, « il trouvera qu'il y a autant de folie à lui proposer de tracer la marche « de notre satellite dans le ciel que d'indiquer celle d'un vaisseau sur « nos mers quand elles sont agitées par la tempête. »

Les progrès de la science ont donné tort au scepticisme de Diderot, et la marche de la lune, soumise aujourd'hui aux formules les plus précises, n'offre ni balancements imprévus, ni aberrations inexpliquées. Puissions-nous voir un jour les progrès de la théorie du soleil condamner à son tour une incrédulité, aujourd'hui encore, je le crois, excusable et permise.

J. BERTRAND.

La Morale, par Paul Janet.

PREMIER ARTICLE.

Dans cet ouvrage, qui contient une théorie complète de la morale, l'auteur nous fait remonter aux principes de la bonne et saine philosophie pratique de ses deux livres de la *Famille* et de la *Philosophie du bonheur*, comme aussi des solides et salutaires enseignements de ses *Éléments de morale* adressés à de jeunes esprits. Cet ouvrage se recommande par l'ampleur, par la méthode, par l'originalité de certaines parties, par l'indépendance des vues, quoique M. Janet demeure toujours fidèle aux principes de la philosophie spiritualiste. La langue en est claire, facile et ferme, élégante et ingénieuse, sans nulle recherche ni apprêt.

L'éclectisme, qui est un des principaux caractères de la philosophie morale de M. Janet, ne semble pas sans quelque analogie avec l'éclectisme moral de Jouffroy. « L'ordre et le bonheur, le bien et le plaisir, « dit Jouffroy, sont inséparables, puisque l'un est l'effet de l'autre; c'est « une illusion qui les a faits ennemis [1]. »

[1] *Mélanges philosophiques: Du bien et du mal.*

Ces paroles auraient pu servir d'épigraphe à la Morale de M. Janet. Il se propose, en effet, de concilier Kant et Aristote, d'unir le bien et le bonheur au sein d'une doctrine qu'il oppose à la fois, sous le nom d'eudémonisme rationnel, à l'eudémonisme utilitaire de Stuart Mill et au formalisme moral de Kant. D'abord il combat l'utilitarisme et il montre en quoi l'eudémonisme rationnel en diffère.

Au lieu d'attaquer l'utilitarisme sous ses formes les plus grossières, en adversaire loyal, il le prend dans son meilleur sens, sous la forme plus spécieuse, plus épurée, que lui a donnée Stuart Mill, son dernier et son plus illustre représentant. Les systèmes de morale qui proposent à l'homme des fins d'où l'honnêteté est exclue, *fines expertes honestatis*, comme dit Cicéron, s'efforcent, en général, de nous donner le change, et de nous persuader que leur principe, bien interprété, conduit aux mêmes conséquences que celui de l'honnêteté. Nous ne saurions leur reprocher bien sévèrement les subtilités auxquelles ils ont recours pour ne pas se mettre en opposition avec la conscience humaine. Le plaisir étant la règle suprême, il suit que tous les plaisirs sans exception se valent les uns les autres. S'ils diffèrent, ce ne peut être que par le plus ou le moins, par la durée, par la sûreté, par l'intensité, en un mot, par la quantité et non par la qualité. Cependant, pour éviter d'aboutir à cette grossière et compromettante doctrine de l'égalité des plaisirs, devant laquelle ne reculent pas Polus et Calliclès, dans le *Gorgias* de Platon, Stuart Mill essaye d'introduire un élément nouveau, la qualité, dans l'évaluation des plaisirs. Mais de quel droit le fait-il intervenir? Il ne peut y avoir de plaisirs meilleurs ou pires, nobles ou avilissants, si, en dehors d'eux et au-dessus d'eux, il n'y a pas quelque principe supérieur, à quoi on les compare et d'après lequel on les évalue. Or ce principe supérieur ne peut être que le bien.

Les utilitaires n'admettent que le plaisir, Kant n'admet que le devoir. Quelle que soit la distance qui sépare ces doctrines, elles ont en commun de méconnaître l'existence de ce bien qui s'impose naturellement à nous, qui doit être l'objet de toutes nos volontés et de toutes nos préférences. Personne ne connaît mieux la philosophie de Kant que le savant professeur qui en a fait, pendant plusieurs années, l'objet de son enseignement à la Sorbonne. Il admire ses belles analyses de la loi du devoir, il le loue d'avoir si bien dégagé la loi de tout ce qui n'est pas elle, mais il reproche à sa morale d'être purement formelle. Le grand tort de Kant a été, suivant lui, de ne pas reconnaître qu'il y a des choses bonnes par elles-mêmes, des biens naturels et un ordre d'excellence entre ces

biens, qui est précisément le but et l'objet du devoir. A Kant il oppose Malebranche, qui, dans son admirable *Traité de morale*, le meilleur de ce genre qu'ait produit l'école cartésienne, a si bien distingué deux sortes de rapports entre les choses, les rapports de grandeur, qui engendrent les vérités abstraites et métaphysiques, purement spéculatives, et les rapports de perfection, d'où sortent les vérités pratiques. c'est-à-dire des vérités qui, en même temps qu'elles sont des vérités, sont aussi des règles inviolables de tous les mouvements de l'esprit. « Ainsi, dit Malebranche, « une bête est plus estimable qu'une pierre et moins estimable qu'un « homme..... Celui qui aime plus son cheval que son cocher, ou qui « croit qu'une pierre en elle-même est plus estimable qu'une mouche, « tombe nécessairement dans l'erreur et le dérèglement. »

Non-seulement, d'après ces rapports de perfection, il y a une hiérarchie naturelle des êtres, mais, au sein d'un même être, il y a une hiérarchie non moins naturelle de puissances et de qualités. Ainsi l'âme vaut mieux que le corps; dans l'âme elle-même, la liberté l'emporte sur l'instinct, la raison sur la sensation. Ce qui nous élève au-dessus des animaux, ce qui nous fait véritablement homme, l'activité unie à la raison, la personnalité, doit l'emporter sur tout le reste. Voilà le principe de l'excellence et de la perfection, qui, au fond, ne diffère pas de celui de l'ordre universel de Jouffroy et de M. Franck; voilà la raison et le fondement du devoir. Supposez que rien ne soit naturellement bon ou mauvais, qu'il n'y ait, comme disaient les stoïciens, que des choses indifférentes, par quelle raison serais-je obligé de préférer l'une à l'autre, de faire celle-ci plutôt que celle-là? Kant intervertit les termes quand il soutient qu'une action n'est bonne que parce qu'elle est obligatoire. Nous croyons, au contraire, avec M. Janet, qu'elle n'est obligatoire que parce qu'elle est bonne. S'il y a une loi de faire telle ou telle chose, s'il y a un bien moral, c'est parce que, antérieurement à la loi, il existe des choses bonnes, des biens naturels qui sont l'objet de ses commandements. La loi, selon Kant, se suffit à elle-même, il n'y a pas de raison de la loi, rien n'est à rechercher au delà; elle commande, c'est assez : *sic volo, sic jubeo*, telle est sa devise. M. Janet ne veut pas de cette notion sans objet, de ce commandement sans raison, de cet aride formalisme. La loi du devoir, telle qu'il la conçoit, n'est pas une conception vide et abstraite, suspendue, pour ainsi dire, dans les nuées, entre le ciel et la terre. Elle repose, au contraire, sur le solide fondement de ces biens naturels dont le premier est notre propre nature. La dignité et l'excellence de notre nature, voilà en effet le point de départ, la matière et le contenu de la loi. Chacun la porte avec lui et en lui, ins-

crite dans tout son être et jusque dans le fond même de ses entrailles. Saint Paul a dit des hommes qui n'ont connu que la loi naturelle : ils sont eux-mêmes la loi, *ipsi sunt lex*[1]. Pourquoi nous aussi n'oserions-nous pas dire, sans nous éloigner, croyons-nous, de la pensée de M. Janet, que l'homme est sa loi à lui-même? Cette règle de conduite immuable, que la conscience nous révèle, ne vient pas du dehors; elle n'est pas autre chose que la conscience même de la dignité de notre nature, de la liberté, bien qui est au-dessus de tous les autres, sauf le bien suprême auquel la métaphysique le rattache et que nous concevons comme la liberté, comme la volonté suprême, d'où tous les biens découlent. Être véritablement homme, c'est-à-dire être homme dans le sens le plus élevé du mot, en s'attachant aux facultés caractéristiques de l'homme, travailler à réaliser en soi, autant que possible, l'homme idéal, voilà la loi et les prophètes.

Tout est compris là dedans, ce que nous devons à nous-mêmes, comme ce que nous devons aux autres. Nous avons à former, à conserver, à développer cette personnalité qui fait l'excellence de notre nature. Ce que nous devons aux autres, c'est ce que nous devons à nous-mêmes, le respect de la personnalité. Si je n'avais rien à respecter en moi, je n'aurais rien à respecter en autrui; je ne devrais rien aux autres, si je ne devais rien à moi-même. Loin que la morale individuelle, comme l'ont pensé quelques philosophes, ne soit qu'un appendice de la morale sociale, c'est, au contraire, la morale sociale qui a pour fondement la morale individuelle.

Par là doit se résoudre, à ce qu'il nous semble, la question controversée des rapports du devoir et du droit. M. Janet ne fait pas dériver le devoir du droit, il ne met pas le droit avant le devoir, comme Proudhon et les théoriciens de la morale indépendante. Mais, prenant, pour ainsi dire, une position intermédiaire, s'il ne fait pas dériver le devoir du droit, il ne fait pas non plus dériver le droit du devoir, pas plus que la priorité même du droit par rapport au devoir, les plaçant tous deux sur la même ligne, parce que tous deux, suivant lui, ont parallèlement leur racine dans l'essence même de notre nature. Nous ne saurions admettre ce parallélisme. Sans doute le droit, comme le devoir, tient à l'excellence de notre nature, mais il y tient indirectement, par l'intermédiaire du devoir. Le droit suppose une relation, tandis que le devoir n'en suppose point. La loi d'abord nous impose un devoir, puis conséquemment elle nous confère un droit, qui n'est qu'une protection,

[1] *Epist. ad Romanos*, cap. II, v. 14.

un moyen pour l'accomplissement de ce devoir. Le devoir est donc bien ce qu'il y a de premier, d'où se déduit et s'engendre le droit. Le droit mis avant le devoir, ou même à côté du devoir, nous semble l'interversion de l'ordre logique; nous pouvons bien concevoir un devoir sans droit, mais non un droit sans devoir.

A cette grande idée de l'excellence ou de la perfection se lie étroitement celle du bonheur. L'auteur de la *Philosophie du bonheur* se plaît à montrer, contrairement à Kant, qu'on ne peut séparer ces deux idées sans mutiler la nature humaine, que l'une ne va pas sans l'autre, qu'elles se pénètrent, pour ainsi dire, mutuellement. D'après la théorie d'Aristote, le plaisir est le complément de l'acte, ou, comme l'a dit Hamilton en s'inspirant d'Aristote, le plaisir est l'efflorescence de la perfection de l'acte. Un disciple de Leibniz, Formey, a bien défini le plaisir « la connaissance de la perfection », et le déplaisir « la connais« sance de l'imperfection[1]. » Tel est le sentiment de M. Janet. Chaque fonction ayant son plaisir propre, tout développement de perfection en nous doit être accompagné de plaisir. « La perfection de l'être ne peut « s'acquérir sans qu'il s'y joigne le sentiment de cette perfection, la joie « de la posséder. Or ce sentiment, cette joie, c'est ce que l'on doit appe« ler le bonheur, inséparable, comme on le voit, de la perfection elle« même. Le bien se compose donc indivisiblement de la perfection et « du bonheur. » Il invoque le sentiment des Pères de l'Église, des plus grands théologiens, des écoles philosophiques les plus nobles et les plus pures, qui ne se sont fait aucun scrupule de proclamer le bonheur comme la fin de l'homme. Le bonheur, en effet, n'est pas la plus grande somme de plaisir possible, mais le plus haut état possible d'excellence, d'où résulte le plaisir le plus excellent. Ce n'est pas le degré de plaisir qui mesure le bien, mais le bien qui mesure le plaisir. Telle est, d'après M. Janet, la conciliation de la doctrine du plaisir et de celle du devoir au sein de l'eudémonisme rationnel.

S'il nous était possible de faire une analyse suivie de ce grand ouvrage de morale, où tant de questions se succèdent et s'enchaînent, les unes morales, les autres psychologiques et métaphysiques, nous nous arrêterions au chapitre des rapports de l'idée du bien avec les idées du vrai et du beau, sur lesquels Cousin lui-même, dans son livre célèbre : *Du vrai, du bien, du beau*, avait laissé, en certains points, malgré l'élévation et la

[1] *La belle Wolfienne*. Leibniz a dit : « Puto voluptatem nihil aliud esse nisi sen« sum perfectionis. » (Briefwechsel entre Leibniz et Wolf, lettre 2; Halle 1860, publié par Gerhard.)

justesse des grandes vues, quelque chose de vague et de confus. Il faut louer M. Janet d'y avoir apporté plus de lumière, d'avoir montré, avec une précision que nous n'avons pas rencontrée ailleurs, par où se touchent, et par où se distinguent, ces grandes idées dans lesquelles est compris tout ce que l'intelligence humaine a de meilleur et de plus élevé.

Nous sortons maintenant de la première partie de l'ouvrage, consacrée à l'idée du bien, à l'objet, au but et à la fin des actions humaines, pour passer à la seconde, où il est traité du devoir, qui est la forme et la règle de ces mêmes actions, ou bien, suivant les dénominations adoptées par M. Janet, nous quittons le domaine de la morale objective pour entrer dans celui de la morale subjective. D'après la raison, la règle du devoir est universelle et absolue, mais, d'après l'expérience, elle semble variable suivant les individus et les peuples, suivant les temps et les lieux. Pour concilier la raison et l'expérience, M. Janet distingue d'abord deux sortes d'universalité, l'une objective, qui est celle du devoir en soi, l'autre subjective, qui dépend de la manière dont chacun connaît et interprète la loi. Quant à l'universalité subjective, il est trop clair, par la diversité, par la contradiction de nos jugements moraux, qu'elle n'existe pas. Mais il n'en est pas de même de l'universalité objective. Il est vrai que la loi ne se découvre pas tout entière aux yeux de tous, que nous n'en prenons connaissance que partiellement et successivement, mais elle n'en demeure pas moins absolue en elle-même. Dans son immutabilité elle est comme un type dont le progrès consiste à se rapprocher, sans qu'il nous soit donné de l'atteindre, ni même de le connaître jamais entièrement. Cependant, quelque incomplète que soit la connaissance que nous avons de la loi, ce que nous en connaissons s'impose à nous d'une manière absolue et sans conditions.

Cette distinction ne résout pas encore la question, car l'universalité objective ne trouve pas plus grâce devant les sceptiques que l'universalité subjective. Que de faits, que de témoignages n'accumulent-ils pas contre la doctrine de l'unité morale du genre humain! M. Janet, dans un long et intéressant chapitre, prouve que l'expérience non-seulement ne dément pas, mais confirme l'universalité des principes moraux. Chez les sauvages, il n'y a pas de moralité; chez les civilisés, la moralité est contradictoire, voilà les deux points où se ramènent toutes les objections des sceptiques et des positivistes, anciens ou modernes. Or il réfute victorieusement, selon nous, cette double objection.

Rajeunissant tout ce débat, il le fait entrer, comme il le dit, dans la phase positive. Au lieu de s'en tenir aux vieux faits et aux vieux

récits, il appelle à son aide les lumières les plus nouvelles de l'anthropologie, de l'ethnologie, de la philologie, les documents les plus récents des voyageurs les plus dignes de foi. Il montre ainsi qu'il n'est point de peuplade sauvage où ne se rencontrent des germes de moralité, que les peuples, à mesure qu'ils s'élèvent à un même niveau de civilisation, se forment une morale de plus en plus semblable, quelles que soient d'ailleurs les différences de race, de climat et d'habitudes. Telle est la double assertion qu'il oppose, preuves en main, aux adversaires de l'universalité des principes moraux.

L'obligation où nous sommes de faire le bien ne dérive que de la vertu du bien lui-même, qui, aussitôt qu'il est connu, s'impose à nos déterminations. Chaque être se doit à lui-même d'atteindre au plus haut degré de perfection dont il est susceptible; tel est, selon M. Janet, le fondement de l'obligation morale, fondement tout intérieur, qui se suffit à lui-même, sans qu'il soit besoin de recourir, comme Puffendorf et M. Beaussire, à une intervention particulière de la volonté divine.

Ici nous rencontrons une question délicate, celle de savoir si l'obligation morale s'étend à tout le bien, ou, en d'autres termes, si l'extension du bien est plus grande ou moindre que celle du devoir. Le bien tout entier est-il obligatoire, ou y a-t-il aussi un bien purement facultatif, des sacrifices, des dévouements dont le mérite serait d'autant plus grand qu'ils ne sont pas imposés par la loi? M. Janet prétend supprimer cette distinction si généralement admise et faire rentrer dans le devoir ce que, jusqu'à présent, on a appelé le dévouement. Cette même morale qui, tout à l'heure, comme nous l'avons vu, faisait largement la part du plaisir et du bonheur, ne semble-t-elle pas devenir ici tout à coup bien rigide et bien sévère? Serions-nous donc tenus d'être des saints et des héros, tout comme de ne pas tuer ou ne pas voler? Examinons cependant les raisons spécieuses qu'allègue M. Janet en faveur de son sentiment.

Si l'on admet la distinction de ces deux domaines, du devoir qui oblige, et du dévouement, qui est au-dessus du devoir et qui n'oblige pas, rien, dit-il, de plus arbitraire et de plus incertain que la limite qui les sépare. Ce qui est dévouement pour quelques-uns n'est-il pas obligatoire en certaines circonstances et pour certaines personnes? Le médecin ne doit-il pas risquer sa vie dans une épidémie et le soldat dans un combat? Les hommes, toujours disposés à s'accommoder avec le devoir au meilleur marché possible, ne sont-ils pas trop enclins à ne tenir comme strictement obligatoires que les actions sans lesquelles l'ordre social ne saurait subsister, et à ne considérer les autres que comme un luxe dont on peut se passer?

M. Janet accorde, il est vrai, qu'une chose qui est bonne en soi n'est pas obligatoire pour tous dans toutes les circonstances; il distingue entre les diverses applications du devoir et le devoir lui-même. Ce qu'on appelle le dévouement est obligatoire, mais chacun n'est en particulier obligé qu'au genre de dévouement qui est bon pour lui, qui s'impose à lui en raison de son état et des circonstances. Il y a pour chacun en particulier, pour le magistrat, par exemple, pour le soldat, le médecin, le prêtre, et non pas pour tous, un genre obligatoire de dévouement. Voilà où est la vérité et voilà ce qui répond, suivant M. Janet, à tous les exemples particuliers qu'il paraît difficile, au premier abord, de ramener à la loi commune. Ainsi l'officier envoyé en avant pour éclairer la marche d'une armée est obligé de jeter le cri d'alarme, malgré les baïonnettes ennemies sur sa poitrine, malgré une mort assurée; ainsi le capitaine est obligé de rester le dernier sur le navire qui s'enfonce dans les flots. Nul sans doute, en fait de bien, n'est tenu à l'impossible, mais tous doivent reculer la limite du possible autant qu'il est en leur pouvoir.

Cependant M. Janet veut bien laisser quelque chose, dans la pratique morale, aux généreux élans de l'enthousiasme et de la liberté. Il répugne à cet excellent esprit que tout y soit fixe, déterminé, imposé par la contrainte, comme dans le régime d'une caserne ou dans les mouvements d'un soldat prussien sous les armes. En réduisant tout au devoir, il veut laisser une part à la liberté et à l'initiative individuelle, mais cette part il la trouve dans l'enceinte même du devoir. La loi est absolue sans doute, mais c'est à l'individu qu'il appartient de l'interpréter, de l'appliquer selon les circonstances; telle est la part de la spontanéité, de l'inspiration, des nobles et généreuses inspirations, dans la pratique obligatoire du bien.

Le sentiment de M. Janet est en opposition avec la plupart des moralistes, et en particulier avec M. Franck, l'auteur de la *Morale pour tous*, qui a si bien marqué dans ce manuel, où tous les principes de la morale sont si clairement résumés, la distinction du dévouement et du devoir. Sans doute il est plus d'une fois arrivé de mettre au compte du dévouement ce qui devait être rigoureusement mis au compte du devoir; sans doute ce qui est dévouement pour l'un peut être un devoir pour l'autre. Mais M. Janet a-t-il pris garde que la réciproque est également vraie, et que ce qui est un devoir pour l'un peut être un dévouement pour l'autre?

Si, pour reprendre notre exemple, ce n'est pas le capitaine, mais un simple passager qui reste le dernier sur le navire naufragé afin de

sauver la vie des autres aux dépens de la sienne; si c'est une dame de charité, une femme du monde, et non un médecin ou un prêtre, qui reste au lit des malades pendant une épidémie mortelle, n'y a-t-il donc pas là quelque chose de plus que le devoir? Or nous demandons à M. Janet quel nom il donne à ce quelque chose de plus et dans quelle catégorie d'actes obligatoires il le place. Quelle n'est pas, d'ailleurs, la différence que le genre humain a toujours faite entre ceux qui se dévouent de la sorte et ceux qui accomplissent simplement leur devoir! Pour les premiers, il a de l'enthousiasme, pour les seconds, il n'a que de l'estime; il ne juge pas même qu'il méritent des éloges, d'après le dicton vulgaire cité par M. Franck : « Ils n'ont fait que leur devoir. »

C'est donc d'accord, non-seulement avec la plupart des moralistes, mais avec la conscience universelle, que nous croyons devoir maintenir la distinction du devoir et du dévouement. On ne saurait, à notre avis, l'abolir sans trop exiger du commun des hommes et sans rabaisser par contre-coup le mérite des héros et des saints.

Par contre M. Janet nous semble avoir tout à fait raison contre la distinction, beaucoup moins ancienne et beaucoup moins universellement admise, des devoirs stricts et des devoirs larges. Ne dirait-on pas que les devoirs larges sont des devoirs avec lesquels on peut en prendre tout à son aise? N'est-ce pas l'épithète même que l'on donne à des consciences sans scrupule? Non-seulement l'expression est vicieuse, mais elle recouvre une erreur fondamentale, la confusion de l'essence du devoir avec la matière à laquelle il s'applique. Or la matière du devoir est plus ou moins précise et déterminée, tandis que le devoir lui-même ne perd jamais rien de sa rigidité. La matière du devoir est-elle un objet parfaitement délimité et défini, comme quand il s'agit, par exemple, d'un dépôt à rendre, alors l'application du devoir prend elle-même un caractère de détermination et de rigueur. S'agit-il, au contraire, d'un objet moral, non susceptible de détermination précise et rigoureuse, comme le devoir d'assister les autres, les applications ne sont pas susceptibles de plus de précision, quoique le devoir lui-même ne soit pas moins rigoureux.

De là aussi la distinction correspondante des droits qui emportent la contrainte et de ceux où la faculté de contrainte n'existe pas. La contrainte n'est légitime que lorsque le droit qu'il s'agit de défendre est lui-même parfaitement fixé, que lorsque la limite entre l'abus et l'usage est nettement marquée. Ainsi la légitimité de la contrainte existe pour la conservation de la vie et non pour le droit d'assistance.

Donc, à les considérer en eux-mêmes ou quant à leur forme, tous les devoirs sont égalements stricts. Mais, quant à la matière, nul n'est

strict, à moins qu'il ne se rapporte à quelque objet matériel ou du moins limité et reconnaissable à des signes précis. Le devoir s'élève-t-il à la sphère des choses morales, des sentiments et des idées, il devient indéterminé dans ses applications comme son objet lui-même. Ainsi, comme le remarque bien M. Janet, ces devoirs qu'on appelle larges, loin d'être les moindres de nos devoirs, sont, au contraire, les plus nobles, les plus durs, les plus délicats.

Dans le chapitre sur la division des devoirs, il ne s'arrête pas à une question de pure classification, mais, allant au fond même des choses, il examine combien il y a d'espèces d'êtres envers qui nous sommes obligés. N'avons-nous des devoirs qu'envers l'homme, envers nous-mêmes et envers nos semblables, ou bien en avons-nous aussi envers d'autres êtres, inférieurs ou supérieurs à nous? A la différence de Kant, qui renferme toute la vie morale dans l'humanité, M. Janet l'élève d'un côté jusqu'à Dieu, et de l'autre il la fait descendre jusqu'aux animaux.

Dieu, selon Kant, n'ayant pas de devoirs envers nous, et les devoirs étant réciproques, nous n'avons pas de devoirs envers lui. Il répugne à M. Janet d'admettre cette doctrine, que Dieu n'a absolument aucun devoir envers les créatures. Sans doute Dieu n'a pas de devoirs envers nous, si l'on y ajoute quelque idée de contrainte, ou si l'on ne considère que sa toute-puissance, abstraction faite de ses autres attributs. Mais, Dieu étant souverainement sage en même temps que souverainement puissant, il ne se peut qu'il n'ait pas des rapports nécessaires de justice, de sagesse, de bonté, envers ses créatures. De là envers Dieu, de la part des créatures, des devoirs de respect, d'amour, d'adoration. Dieu, d'après la métaphysique platonicienne de M. Janet, étant le bien suprême d'où tous les autres biens dérivent, comment ne pas tendre à lui, comment ne pas l'aimer?

Si nous devons tout à Dieu, ne devons-nous rien aux êtres placés au-dessous de nous? N'avons-nous pas quelques devoirs envers les animaux? Est-il exact de dire que nous ne leur devons rien parce qu'ils n'ont pas de devoirs, et, en conséquence, pas de droits? Ces êtres inférieurs, ces humbles et ces déshérités, ces parias et ces ilotes du monde vivant, ont la bonne fortune de trouver dans M. Janet un éloquent avocat. Si les animaux ne sont pas des personnes douées de raison et de liberté, ce ne sont pas non plus des choses, comme une pierre ou un métal; ce sont des intermédiaires entre les choses et les personnes. En vertu de cette affinité, de cette sympathie, en raison de la vie et du sentiment, qui nous lie avec eux, ne leur devons-nous pas au moins quelque pitié? N'en aurons-nous pas surtout pour ceux qui nous ont

fidèlement servis, qui ont vieilli avec nous et qui nous ont aimés? M. Janet commente avec chaleur et sensibilité le vers de La Fontaine :

N'ont-ils point de pitié de leur vieux domestique[1]?

Non content d'invoquer la pitié en leur faveur, il entreprend même de prouver qu'ils ne sont pas dépourvus de toute espèce de droit. Le droit n'étant qu'un pouvoir moral, comme le devoir lui-même n'est qu'une contrainte morale, pourquoi l'animal en serait-il dénué? Un être doué de sensibilité n'a-t-il pas droit à ne pas souffrir? C'est ce droit virtuel qui s'oppose à l'abus à leur égard de la force brutale, et qui retient quelquefois le bras prêt à frapper un animal inoffensif et sans défense. Au point de vue théorique, M. Janet ne trouve que dans ce seul droit de défense la justification de l'empire que l'homme s'est arrogé sur les animaux.

Mais le droit de défense lui laisse quelques scrupules sur le droit de s'en nourrir, quoiqu'il avoue, sans mauvaise honte, en user sans remords. Moins tendre dans la pratique que dans la spéculation, il n'entend pas gémir dans son sein leurs chairs sanglantes, comme le premier qui, suivant Rousseau, les mit sous sa dent. Pas plus que lui nous ne suivrions l'exemple de Sotion, le maître pythagoricien de Sénèque[2], ni celui de Sénèque lui-même, qui, persuadé par ses leçons, se mit aussi à s'abstenir de la chair des animaux pendant un an, et s'en trouva bien, dit-il, pour l'agilité de l'esprit[3]. Mais néanmoins nous savons gré à M. Janet de ce plaidoyer en faveur d'êtres doués de sensibilité, que trop souvent l'homme impitoyable fait souffrir et tue sans nulle nécessité.

La loi Grammont nous semble avoir marqué, dans les idées morales et dans les mœurs publiques, un progrès qui n'est pas, toute proportion gardée, sans quelque analogie avec celui qui s'accomplit dans le monde quand, pour la première fois, la loi prit les esclaves sous sa protection.

Francisque BOUILLIER.

(*La suite à un prochain cahier.*)

[1] *Le Meunier, son fils et l'âne.* — [2] « Homini satis alimentorum citra sanguinem « esse credebat et crudelitatis consuetudinem fieri ubi in voluptatem esset adducta « laceratio. » (Epist. CVIII.) — [3] Il n'y renonça qu'à la sollicitation de son père, qui craignit que cette abstinence ne le rendît suspect de faire partie de sectes mal famées qui s'abstenaient de la chair de certains animaux.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Dans sa séance du samedi 25 juillet 1874 l'Académie des beaux-arts a élu M. de Cardaillac à la place de membre libre vacante par l'élection de M. le vicomte Henri Delaborde nommé secrétaire perpétuel.

Conformément à la délibération du bureau du *Journal des Savants*, en date du 28 mai 1874, et par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique du 8 juin suivant, M. Miller, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), a été nommé l'un des auteurs du *Journal des Savants*, en remplacement de M. Beulé, décédé.

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

Le chancelier Pierre Séguier, second protecteur de l'Académie française; études sur sa vie privée, politique et littéraire, et sur le groupe académique de ses familiers et de ses commensaux, par René Kerviler, ancien élève de l'École polytechnique. Nantes, imprimerie de Forest et Grimaud; Paris, librairie Didier et C^ie^, 1874, in-8° de xv-662 pages, avec deux planches.

Le chancelier Séguier n'est pas au premier rang des hommes d'État français du XVII^e^ siècle, et, malgré la confiance que lui témoignèrent en toute occasion Louis XIII, Anne d'Autriche et Louis XIV, son rôle politique a été secondaire. Toutefois cet

illustre et intègre magistrat, chef suprême de la justice pendant près de quarante ans, ce confident des pensées de Richelieu et de Mazarin, ce ferme soutien de l'autorité royale, ce réformateur des lois, ce généreux et constant protecteur des sciences et des lettres, a laissé une mémoire qui ne doit pas périr, et l'on peut s'étonner qu'il n'ait pas encore trouvé d'historien. On saura donc beaucoup de gré à M. Kerviler d'avoir consacré à ce personnage éminent une étude développée, bien conçue et puisée à de bonnes sources, lors même qu'on pourrait signaler dans ce travail quelques lacunes regrettables.

L'ouvrage est divisé en trois livres, dont le premier comprend la jeunesse de Pierre Séguier, ses premiers emplois, son élévation à la dignité de chancelier en 1635, et sa vie publique et privée sous Louis XIII et le ministère du cardinal de Richelieu. On remarquera dans cette première partie une appréciation équitable de la conduite du chancelier dans l'affaire du Val-de-Grâce et dans le procès de Cinq-Mars, et plusieurs chapitres intéressants qui traitent du caractère de Séguier, de son amour pour les livres, de sa célèbre bibliothèque, des motifs qui déterminèrent les membres de l'Académie française à le choisir pour protecteur après la mort de Richelieu. Dans le second livre, l'auteur continue et achève le récit de la vie de Séguier sous Mazarin et Louis XIV, de 1643 à 1672, en s'étendant particulièrement sur le rôle du chancelier dans les événements de la Fronde et dans le procès Fouquet. La réforme judiciaire, à laquelle prit tant de part cet homme illustre vers la fin de sa vie, et le récit de sa mort chrétienne et résignée (28 janvier 1672), sont le sujet des derniers chapitres. Comme complément de son travail, et sous ce titre, *Le groupe des académiciens familiers de l'hôtel Séguier,* M. Kerviler nous donne, dans un troisième livre, une série d'études biographiques et littéraires sur les membres de l'Académie française qui furent les commensaux de Séguier et logèrent dans son hôtel : Marin Cureau de la Chambre, médecin du chancelier; Pierre Cureau de la Chambre, son fils, curé de Saint-Barthélemy; Germain Habert, abbé de Cérisy; Jacques Esprit; Paul de Chaumont, évêque d'Acqs; Daniel de Priezac et Jean Ballesdens. Ce troisième livre est terminé par une notice sur Armand du Cambout, premier duc de Coislin, petit-fils de Séguier, et sur ses deux fils, Pierre et Henri, ducs de Coislin, qui recueillirent la succession académique de leur père. A la fin du volume sont réunies des pièces justificatives dont un grand nombre étaient inédites, entre autres un curieux journal adressé par Ballesdens au chancelier en l'année 1661.

Tel est l'ensemble de ce recommandable ouvrage, où l'exposé des faits s'appuie principalement, pour la vie publique de Séguier, sur les mémoires contemporains, et, pour sa vie littéraire et privée, sur l'immense recueil de sa correspondance, conservé, en quarante-six volumes in-folio, à la Bibliothèque nationale. L'auteur a fait un habile usage de ces précieux documents; mais d'autres sources d'information lui auraient permis de donner une idée plus complète des services rendus aux sciences et à l'histoire par le grand magistrat dont il écrivait la vie. En se bornant à chercher dans les rapports de Séguier avec l'Académie française les témoignages de la protection qu'il accordait aux lettres, M. Kerviler a passé sous silence quelques-uns de ses meilleurs titres à la reconnaissance de la postérité. On sait, par exemple, que c'est sous l'inspiration du chancelier, par ses ordres et grâce à ses libéralités, que le docte jurisconsulte Fabrot publia le grand recueil des constitutions des empereurs d'Orient si célèbre sous le nom de *Basiliques* (Paris, 1647, 7 vol. in-folio). On est également redevable à Séguier de la magnifique collection d'historiens grecs appelée la *Byzantine* (36 vol. in-folio), commencée en 1644, et dont seize volumes pa-

rurent avant sa mort. L'intérêt puissant qu'il prit à ces importants travaux et la part considérable qu'il eut à leur direction n'ont jamais été contestés. On peut consulter à cet égard, surtout en ce qui concerne les *Basiliques*, la notice que M. Ch. Giraud a consacrée, il y a plus de quarante ans, au jurisconsulte Fabrot (Aix, 1833, in-8°). Cependant il n'en est fait aucune mention dans l'ouvrage de M. Kerviler. Le chancelier Séguier fut le patron de tous les grands érudits de son siècle. La correspondance du conseiller Sarrau (*Sarravius*), si riche en documents littéraires du temps, les dédicaces qu'on lit en tête de plusieurs ouvrages de Hauteserre, entre autres de ses *Rerum aquitanicarum*, auraient ajouté de précieux renseignements à ceux que M. Kerviler a consignés dans son excellent volume. Ce sont là des omissions que nous devions relever ici, mais que l'auteur aura l'occasion de réparer dans le volume complémentaire dont il annonce la prochaine publication.

Mémoires de l'Institut national de France, Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome XXVIII, première partie. Paris, Imprimerie nationale, 1874, in-4° de 353 pages. — Ce volume contient : 1° Mémoire sur les commencements de l'économie politique dans les écoles du moyen âge, par M. Charles Jourdain ; 2° Mémoire sur la préparation au martyre dans les premiers siècles de l'Église, par M. Edmond Le Blant ; 3° Mémoire sur l'éducation des femmes au moyen âge, par M. Ch. Jourdain ; 4° Observations grammaticales sur des chartes françaises d'Aire en Artois, par M. Natalis de Wailly, avec un appendice qui renferme un recueil de chartes du XIII° siècle (1241-1298) en langue vulgaire, provenant des archives de la collégiale de Saint-Pierre d'Aire ; 5° Mémoire sur la cosmographie grecque à l'époque d'Homère et d'Hésiode, par M. Th. Henri Martin ; 6° Notice sur une ancienne croix éthiopienne conservée à Florence, par M. F. de Lasteyrie ; 7° Mémoire sur Joinville et les Enseignements de saint Louis à son fils, par M. Natalis de Wailly ; 8° Mémoire sur la signification cosmographique du mythe d'Hestia dans la croyance antique des Grecs, par M. Th. Henri Martin.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut national de France, faisant suite aux Notices et extraits lus au Comité établi dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome XXII, première partie. Paris, Imprimerie nationale, 1874, in-4° de 430 pages. — On trouve dans ce volume les deux mémoires dont voici les titres : 1° Trois traités arabes sur le compas parfait, publiés et traduits par M. François Wœpcke (avec un avant-propos de M. Jules Mohl) ; 2° Fragments relatifs à la doctrine des Ismaélis, texte publié pour la première fois avec une traduction complète et des notes par M. Stan. Guyard. La seconde partie du tome XXII a paru en 1868.

L'Académie de France à Rome ; correspondance inédite de ses directeurs, précédée d'une étude historique par A. Lecoy de la Marche. Fontainebleau, imprimerie de E. Bourges ; Paris, librairie de Didier, in-8° de VII-387 pages. — Comme tant d'autres institutions datant du règne de Louis XIV, et dont la durée, à travers tant de vicissitudes, démontre la vitalité, l'Académie de France, fondée à Rome par Colbert, n'a rien perdu de son caractère essentiel. Elle n'a pas cessé d'être la pépinière la plus féconde en talents de tous genres. Personne jusqu'ici cependant n'avait scruté avec quelque suite et quelque détail les annales de cet établissement. Les documents à l'aide desquels il était possible de reconstruire le passé de l'École de Rome étaient restés oubliés dans le fonds des Archives nationales désigné sous le titre de *Maison du Roi*. Ils consistent surtout dans la série des correspondances adressées par les directeurs de l'Académie à leur supérieur immédiat, qui était autrefois le surintendant ou le directeur général des bâtiments de la couronne. Ces

lettres contiennent, année par année, et presque jour par jour, le récit de ce qui s'est passé non-seulement dans l'Académie, mais dans la ville de Rome, depuis une époque très-voisine de la fondation de l'École jusqu'à sa désorganisation en 1792. Elles éclairent deux ordres de faits très distincts, se rapportant, l'un aux beaux-arts, l'autre à l'histoire générale. Dans cette double mine de renseignements, M. Lecoy de la Marche, l'auteur justement estimé de *La Chaire française au moyen âge*, s'est contenté d'exploiter le premier filon et d'en extraire les échantillons les plus précieux. En tête, il a placé une notice historique fort bien faite, résumant la substance de tous ces matériaux et prolongée jusqu'à notre époque. Les extraits reproduits à la suite renferment une foule de particularités ignorées sur la vie et les travaux des peintres, sculpteurs et architectes, qui ont passé par l'Académie de France. Le volume se termine par une table alphabétique et par le rapport à la Convention où le citoyen G. Romme, concluant à la suppression de la place de directeur de l'Académie, flétrit ces institutions « qui insultent encore à la Révolution « française en restant debout au milieu des décombres de toutes les créations « royales. »

Les tribuns et les révolutions en Italie, par J. Zeller, professeur aux Écoles normale et polytechnique; Le Puy, imprimerie de M. P. Marchessou; Paris, librairie de Didier, 1874, in-12 de IV-387 pages. — Aux trois tribuns et aux trois révolutions qu'il s'était, avec succès, attaché à dépeindre dans une publication depuis longtemps épuisée, M. Zeller a joint, dans ce volume, deux autres tribuns et deux autres révolutions dont l'étude ne présente pas un moindre intérêt. A Jean de Procida, à Nicolas Rienzi, à Mazaniello, il vient d'ajouter Arnaud de Brescia, qui nous reporte à la Rome du XIIe siècle, et Michel Lando, qui fait revivre, pour nous, la Florence du XIVe. A côté de révolutions dont le caractère dominant était *national* pour la première, *mystique* pour la seconde, et *populaire* pour la troisième, il nous montre une révolution *classique* et une révolution *sociale*, de sorte qu'on peut dire que ce volume contient à peu près tous les caractères de tribuns et tous les genres de révolutions que peut offrir l'histoire, au moins l'histoire italienne. Bien que le savant auteur de l'*Histoire de l'Allemagne* ait dépouillé ce volume, plutôt fait pour la lecture que pour l'étude, de tout appareil d'érudition, il n'en a pas moins puisé aux meilleures sources et consulté les travaux les plus récents avant de l'écrire.

Scènes de la vie militaire en Russie, par le prince Joseph Lubomirski. Dôle, imprimerie de Bluzet-Guinier; Paris, librairie de Didier, 1873, in-12 de 332 pages. — Ce petit volume, bien écrit et d'une lecture fort attachante, comprend trois parties distinctes. La première, et la plus importante, se compose d'un roman, *Le Prince soldat*, qui offre un vif intérêt dramatique, et ne paraît pas indigne de Nicolas Gogol comme peinture de mœurs et étude de caractères. Les deux autres parties nous donnent, dans de petits cadres d'un dessin sobre mais bien accusé, des *impressions de voyage* et de curieux spécimens des *superstitions russes*.

La Question pénitentiaire, par M. E. Robin. Paris, imprimerie de Barthier, librairie de J. Bonhoure (1873), in-8° de VIII-295 pages. — On sait qu'au mois de juillet 1872 un *Congrès des prisons* s'est réuni à Londres, et que la composition de cette assemblée, formée de deux cents délégués venus de tous les points du monde civilisé, donne à ses travaux une sérieuse autorité. La Société de patronage des prisonniers libérés protestants de Paris, qui s'était fait représenter à ce congrès, a cru utile de faire connaître au public, par le moyen de ce volume, les principaux résultats auxquels est arrivée la science pénitentiaire à notre époque. Le secrétaire de cette Société de patronage, M. E. Robin, examine successivement, avec d'intéressants développe-

ments, ce qui a été fait dans les divers pays civilisés, sous le rapport, 1° des systèmes de répression, 2° des mesures préventives, et 3° des moyens de relèvement. S'il reste beaucoup à faire, de grands progrès ont été réalisés. Les résultats acquis paraîtront sans doute des encouragements suffisants pour tenter de nouveaux efforts.

Supplément aux dictionnaires bretons. Étude récréative et sérieuse; histoire, physiologie, linguistique, orthographe, vocabulaire, par le traducteur breton du *Mensis Marianus*... Landerneau, imprimerie et librairie de P. B. Desmoulins, 1872, in-4° de VIII-111 pages. — Le *Supplément aux dictionnaires bretons*, dû à M. l'abbé Roudaut, auteur de poésies bretonnes et de traductions estimées, se compose de deux parties distinctes. La première est une longue causerie de soixante-neuf pages qui renferme, au milieu de digressions de tout genre et d'énormes hérésies philologiques, des observations très-fines et très-justes sur la syntaxe bretonne et sur le rôle de certaines terminaisons, ainsi que des exemples de phrases et d'idiotismes dignes de l'attention de ceux qu'intéressent la grammaire et la lexicologie armoricaines. La seconde partie est un vocobulaire français-breton qui occupe trente-neuf pages à deux colonnes, et offre les mêmes qualités et les mêmes défauts que l'introduction. On y trouve, au milieu de beaucoup de choses erronées ou peu utiles, un petit nombre de mots qui manquent au dictionnaire de Legonidec, des formes nouvelles ou des sens nouveaux de mots connus, et, ce qui est surtout précieux, des phrases d'un cachet bien breton et des proverbes populaires donnés en exemples. M. Roudaut possède fort bien sa langue, il a un sentiment très-délicat de son génie, et il montre bien quelles ressources offre le breton à ceux qui, renonçant à calquer la forme française sous laquelle s'offrent à eux leurs pensées, consentent à s'inspirer du langage populaire, vif, alerte, imagé, souvent plein d'énergie et de grâce. C'est ce qu'on pouvait d'ailleurs inférer déjà de la lecture des chants populaires du *Barzaz-Breiz* et de plus d'une œuvre de la littérature bretonne contemporaine, depuis l'*Imitation* de MM. Troude et Milin, jusqu'à une récente brochure politique : « *Petra da ober?* »

Nous signalerons particulièrement ce que dit l'auteur, avec exemples à l'appui, de l'emploi de l'infinitif comme nom, ressource précieuse trop négligée par les écrivains modernes, même par les meilleurs; ce qu'il fait entrevoir du parti que l'on peut tirer du participe passé; ce qu'il dit de la manière de traduire les adjectifs français qui n'ont souvent pas de correspondants en breton, et du moyen d'éviter l'emploi de beaucoup de noms abstraits. Il y aurait lieu de faire bien des réserves sur les théories linguistiques et les étymologies étranges de l'auteur du *Supplément* qui regarde le breton armoricain comme une langue « restée à l'état naturel et primitif » (p. 56); il lui attribue « un caractère essentiel d'immutabilité. » Un coup d'œil jeté sur les ouvrages imprimés au XVIe siècle aurait dû lui suffire pour se convaincre du contraire. On sait jusqu'où peuvent s'égarer, en ce genre, des hommes instruits, des esprits distingués, qui veulent entreprendre d'analyser les éléments constitutifs d'une langue sans en étudier l'histoire, comparée avec celle des idiomes de la même famille, et sans se mettre au courant de l'état actuel de la science. M. Roudaut rendrait de grands services aux celtistes en général et aux écrivains bretons en particulier, s'il voulait bien travailler à leur donner une syntaxe pratique un peu développée de la langue bretonne, et s'il continuait de recueillir pour un futur *supplément*, dégagé cette fois de commentaires étymologiques, des expressions puisées à la source populaire et les mots oubliés par les lexicographes.

Les soirées de la villa des Jasmins, par la marquise de Blocqueville. Paris, imprimerie de J. Claye, librairie de Didier, 1874; 2 vol. in-8° de VII-447 et 533 pages.

— La duchesse Eltha, laissée veuve aux approches de l'âge mûr, mais encore dans tout l'éclat d'une beauté qui rehausse les plus riches dons de l'esprit et du cœur, s'est retirée dans une délicieuse solitude, aux rives de la Méditerranée. Elle n'a pas trouvé cependant, à la *villa des Jasmins*, la paix qu'elle y était venue chercher. Elle a soif d'un amour éthéré, éternel, qu'elle désespère de rencontrer ici-bas; de là des aspirations vers la mort qui contrastent avec la voluptueuse élégance dont elle sait s'entourer. Elle a usé les dalles du sanctuaire à force de demander au ciel le bonheur qui la fuyait, et, l'ennui l'emportant enfin, elle a invité l'élite des amis qu'elle avait laissés dans le monde à venir combler le vide de sa solitude. Ces amis sont au nombre de quatre : le vieux maître d'Eltha, un critique, un voyageur et un jeune poëte de vingt ans. Groupés chaque soir autour de la duchesse, sur une splendide terrasse qui domine la mer, ils s'entretiennent de l'âme et de ses destinées, des mystères insondables du cœur humain, et discutent mille questions diverses de philosophie, de littérature et d'art. Ces *soirées*, réunies au nombre de dix-sept dans ces deux volumes, forment seulement la première partie de l'ouvrage que se propose de publier M^me^ de Blocqueville. On y trouve, au milieu de bien des longueurs, beaucoup d'idées généreuses, de nobles élans, de fines observations, des pensées justes et élevées.

De quelques idées symboliques se rattachant au nom des douze fils de Jacob, par H. de Charencey, Paris, imprimerie Alcan-Lévy, librairie de Maisonneuve, 1874, in-8° de 104 pages. — Un auteur anglais de la première moitié de ce siècle, M. Arthur Lumley Davids, avait signalé une allusion aux signes du zodiaque dans le songe de Joseph et la prophétie de Jacob, tout en montrant qu'on ne peut rien conclure de cette particularité contre le caractère historique des enfants de Jacob et la valeur de la prédiction qui les concerne. Adoptant l'opinion de Lumley Davids, M. de Charencey, dans la savante et ingénieuse étude que nous annonçons, s'attache à résoudre les questions aussi difficiles qu'intéressantes que soulèvent les divers classements des chefs des douze tribus dans différents endroits de l'Écriture sainte. Il fait voir entre autres choses que, dans le symbolisme qu'il a suivi, l'ancêtre du peuple juif continue à employer l'antique comput chaldéen, devenu inexact de son temps par suite de la précession des équinoxes. M. de Charencey est amené, pour éclairer l'objet spécial de ses recherches, à discuter l'origine de la valeur symbolique attribuée par les peuples représentant les principales races humaines de l'ancien et du nouveau monde, aux planètes, aux nombres, aux couleurs, aux pierres précieuses, aux points de l'horizon. Parmi les explications proposées il en est plus d'une, sans doute, qui sera considérée plutôt comme une hypothèse plausible que comme une solution indiscutable. L'intérêt qu'offre ce nouveau travail de M. de Charencey ne peut néanmoins que faire désirer vivement de le voir donner un jour au public un ouvrage plus développé sur le même sujet. Nous signalerons, en terminant, la conjecture très-vraisemblable par laquelle l'auteur explique l'extrême longévité attribuée aux patriarches antédiluviens. Se fondant sur la progression régulière que nous offre la Genèse dans la multiplication par sept de tous les computs fournis par l'observation des corps célestes, il voit dans les nombres de la vie des premiers patriarches l'indication, non point d'années solaires, mais bien de périodes de sept semaines. D'après cette manière de calculer, Adam aurait vécu un peu moins de cent vingt-cinq ans.

Revista latino-americana. Première année. Tome I^er^. Paris, imprimerie de Lahure, librairie de E. Denné-Schmitz, juin 1874, in-8° de 172 et 16 pages, accompagné de 2 gravures hors texte. — M. Adriano Paez a entrepris une œuvre

utile et digne d'encouragement en fondant, avec l'aide d'habiles collaborateurs, une Revue destinée à defendre, en Europe, les intérêts de l'Amérique latine. Ses rédacteurs, parmi lesquels se trouvent des citoyens de toutes les républiques espagnoles du nouveau monde, se proposent d'y exposer la situation intellectuelle, morale et matérielle de chacune d'elles, de décrire leur situation géographique, leurs institutions, leurs coutumes, de faire connaitre leurs ressources, et de discuter toutes les questions qui intéressent leur état présent ou leur avenir. Elle s'attachera à tenir les Américains du Sud au courant du mouvement politique, scientifique et litteraire de l'Europe, et, en même temps, à fournir aux Européens des notions exactes leur permettant de mieux apprécier ces vastes contrées généralement si peu et si mal connues chez nous, et qui renferment cependant tant de germes de grandeur et de prospérité. On peut citer, parmi les nombreux articles de ce premier numéro, celui du docteur A. Betances, sur Cuba, très-hostile à la domination espagnole; une étude sur la république de l'Uruguay, par M. Gallet de Kulture; un article sur les chemins de fer en Colombie, par D. Manuel H. Peña; une nouvelle intitulée *Jacinta*, par D. J. M. Vergara; des poésies par D. Rafael Nuñez, D. Cecilio Acosta et D. José Antonio Calcaño; une *Revue politique américaine*, en français, par M. Hippolyte Fenoux; une Revue économique, par D. Victorino Carrias; une chronique, des articles bibliographiques et nécrologiques par divers auteurs. A la fin du cahier se trouve, avec une pagination séparée, le premier fascicule d'une bibliographie américaine, par D. Ezequiel Uricoechea. Ce fascicule comprend le commencement de la liste des ouvrages relatifs à la Colombie ou imprimés en Colombie.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

AOÛT 1874.

***Recherches** sur divers sujets d'économie politique, par M. Guillaume Roscher, traduit de l'allemand,* 1 vol. in-8°. Paris, Guillaumin, libraire-éditeur, rue de Richelieu, 14.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Nous appliquerions les mêmes critiques à une partie des considérations présentées par le savant écrivain sur les autres consommations des peuples arrivés à la période de maturité. Je reconnais que manger le pain extrêmement blanc, tel que le consomment nos ouvriers, est une sorte de luxe; outre l'idée de recherche qui s'y attache, cette blancheur n'est obtenue que par le sacrifice, qui ne laisse pas que d'être onéreux à leurs bourses, de parties nutritives; mais le fait seul de se nourrir de pain de froment peut-il être qualifié de la sorte, quand l'usage est devenu général? Non, pas plus que l'accroissement de la consommation de la viande dans les villes et dans les campagnes. Tous les chiffres, curieux d'ailleurs, que produit ici M. Roscher pour plusieurs pays, attestent une augmentation très-réelle de bien-être, qui ne me paraît avoir rien de commun avec ce que l'idée de luxe implique. Tout au plus peut-on établir un rapport entre cette idée et la consommation extraordinairement accrue du sucre, qui s'identifie en partie avec des aliments et des boissons à peu près nécessaires. Il me semble difficile

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de mars 1874, p. 173; pour le deuxième, le cahier de juillet, p. 461.

de placer à aucun degré, sous cette dénomination, la diffusion des étoffes de laine ou de coton, ou l'emploi plus fréquent de l'éclairage. Il n'y a rien à objecter en ce qui concerne la diffusion toujours croissante des produits de la lithographie, de la gravure sur bois et sur acier, à la place des anciennes gravures sur cuivre, et même de la peinture à l'huile; c'est une sorte de luxe, de même que les objets moulés en plâtre remplaçant, en partie, les marbres sculptés, et les produits de la galvanoplastie, qui nous tiennent souvent lieu des bronzes massifs. Tout cela est un moindre luxe, sans doute, mais c'en est un assurément, et il faudra en dire autant, en bien ou en mal, selon les cas, de ces goûts de théâtre, de ces fêtes musicales, de ces voyages de distraction et d'agrément, toutes choses que les classes populaires ont plus ou moins appris à connaître dans notre état de civilisation.

Est-ce seulement à la maturité des peuples qu'il faut attribuer cette diffusion d'un luxe moins dispendieux, facilité pour la masse par l'établissement du régime manufacturier, qui permet la production à bon marché? Ne faudrait-il pas, en bien des cas, en faire honneur aux tendances égalitaires? Ces tendances n'expliquent-elles pas une foule de faits mieux que la maturité invoquée par l'auteur des *Recherches*? C'est l'esprit de la démocratie qui nivelle le luxe comme tout le reste. On ne peut égaler le riche, on voudra du moins s'en rapprocher. L'imitation s'appliquera à tous les brillants produits destinés à la parure. Le vêtement deviendra pour tous de plus en plus uniforme. Les lois qui poussent à l'égalisation des fortunes agiront dans le même sens que les mœurs. La masse, en possession de la souveraineté politique, y puisera un certain sentiment de fierté, tantôt sérieux et digne d'estime, tantôt vaniteux et frivole, qui se traduira par mille détails et par un goût général de paraître. La situation que nous décrivons n'est-elle pas celle de tous les pays où la démocratie domine? Ne s'accuse-t-elle pas davantage chaque jour dans les nations où cette domination démocratique n'est encore qu'à l'état de tendance marquée?

Quant au luxe de décadence, il n'est pas difficile de prévoir que c'est à la corruption romaine que l'auteur des *Recherches* emprunte la plupart des exemples nombreux et frappants dont les historiens, les moralistes et les poëtes sont remplis. Tous montrent que des sommes énormes sont prodiguées pour des jouissances futiles ou vicieuses; on en vient même à dépenser seulement pour dépenser. Non-seulement on arrive à de coûteux et de monstrueux raffinements de la gourmandise et de la débauche, à des inventions nouvelles et bizarres, qui attestent la décomposition morale, à un luxe enfin qui altère et dégrade

jusqu'aux formes de l'art, mais on retourne aux excès les plus grossiers de la première période. On revient aux innombrables cortéges de serviteurs, à cette immensité des festins qui se manifeste à la fois par la profusion des mets sur les tables des particuliers et par ces repas auxquels tout un peuple est invité, par exemple, à l'occasion du triomphe de César. M. Roscher remarque que plusieurs de ces abus ressemblent à ceux que produit chez nous, dans le même ordre de faits, l'absolutisme monarchique. Ici encore, nous aurions désiré qu'il tirât parti davantage des influences politiques. Il y a des points communs dans toutes les décadences, mais il y en a aussi qui diffèrent, et plusieurs de ces différences, parfois profondes, veulent être expliquées. Même en fait de luxe, la décadence athénienne ne se confond pas, il s'en faut, avec celle de la Rome des empereurs. Ce grossier et puissant mélange de despotisme et de démocratie, qu'exprime le césarisme romain, méritait bien d'être analysé dans ses effets sous ce rapport. Le mot *décadence* est trop vague. Il appartenait à un esprit aussi exact de tout préciser.

Puisque M. Roscher fait une application curieuse et spéciale de sa distinction en trois périodes aux sépultures de l'antiquité, je demanderai si l'état social et politique n'est pas, à cet égard, sans une influence au moins égale à celle qu'expriment les mots d'enfance, de maturité et de décadence des peuples. Toutes les grandes aristocraties ont donné le plus vaste développement au faste des obsèques. Nulle part peut-être ne s'est empreint à un plus haut degré l'orgueil de race. Cette somptuosité semble se concentrer davantage dans un petit nombre de familles, et surtout dans la famille régnante avec les monarchies absolues. Nous avons quelque peine à reconnaître que les funérailles d'Alexandre le Grand soient des funérailles de troisième période, c'est-à-dire de décadence. Disons plutôt que ce sont celles qui conviennent à une puissance extraordinaire, à une richesse inouïe, à une gloire sans égale, sans oublier l'influence de la pompe orientale sur une monarchie devenue asiatique par ses conquêtes. Après tout, on ne voit pas que la sépulture de Patrocle, que notre auteur présente comme le plus haut idéal de la magnificence funéraire dans le moyen âge hellénique, soit plus simple dans ses intentions et, sous certains rapports, moins excessive. Est-ce dans l'or, est-ce dans la hauteur du bûcher, que l'on fait consister cette décadence prétendue? Aux funérailles de Patrocle, ne célèbre-t-on pas de grands festins, ne brûle-t-on pas d'énormes masses de bois, n'immole-t-on pas quantité d'animaux, le vin ne coule-t-il pas à flots pour des libations ou pour éteindre la flamme des bûchers, n'égorge-t-on pas une multitude de captifs, ne donne-t-on pas des jeux funèbres du plus grand

éclat? Nous avouons qu'en général ce que l'auteur des *Recherches* dit du luxe des obsèques dans la seconde période en Grèce, période à la fois brillante et sensée, que caractérise éminemment l'Athènes de Périclès, se justifie mieux par une pompe moins matérielle, moins grossièrement fastueuse, en partie remplacée par des panégyriques, par des célébrations qui ont pour but de glorifier et d'exalter l'idée de la patrie. Mais, lorsqu'on nous cite les splendides funérailles que Néron fit faire en l'honneur de Poppée, lorsqu'on nous dit qu'il s'y brûla plus d'encens et de cannelle que l'Arabie entière n'en peut produire en une année, je puis bien consentir à voir là une trace de cette décadence dont il est question, mais j'y vois bien plus encore la magnifique fantaisie d'un despotisme monstrueux. Les despotes de l'Orient nous en montreraient plus d'un exemple analogue dans des empires qui n'en sont peut-être pas plus en décadence pour cela, car ils ont toujours vécu dans la corruption, et ils continuent à y vivre.

La législation somptuaire prêtait essentiellement à ce genre d'études moitié économiques, moitié historiques, qu'affectionne le savant professeur de Leipzig. Aucune des périodes du luxe qu'il a retracées n'est absolument exempte de ces règlements, pas même la première, du moins lorsqu'elle a atteint un certain degré d'avancement. Ce qui subsiste de simplicité dans les mœurs de cette première période semble rendre plus choquantes aux yeux du législateur les habitudes de faste et de prodigalité développées sur certains points. La tendance du luxe à se généraliser davantage l'inquiète à un double titre. Au point de vue moral, il redoute l'envahissement de la mollesse et des habitudes raffinées; sous le rapport politique, il se préoccupe du maintien de la hiérarchie et craint de voir tous les rangs confondus par la participation de nouvelles classes à des jouissances considérées comme des priviléges. De là le double caractère de la législation somptuaire révélé par l'histoire : d'une part, elle s'inspire d'une morale plus ou moins austère, empruntée aux maximes du stoïcisme ou d'un christianisme rigoriste; d'autre part, elle a pour but de maintenir à l'état de monopole certaines distinctions uniquement réservées aux nobles. On sait que, chez les Romains, l'anneau était le signe distinctif des chevaliers, comme le laticlave était l'ornement privilégié des sénateurs. Nous ne manquons pas, dans notre histoire, d'exemples qui témoignent des intentions à la fois morales et politiques du législateur : tels sont, notamment, les célèbres édits somptuaires de Philippe le Bel, interdisant aux bourgeoises d'avoir équipage et de porter certaines pierreries comme certaines fourrures. Le prix même des étoffes était fixé par ces édits pour chaque

état, et ils réglaient de même le nombre d'habits que chacun pouvait se faire faire dans le cours d'une année. Quoiqu'elles tombassent sur toutes les classes, ces lois somptuaires étaient beaucoup plus sévères pour les inférieures. Des édits analogues seront renouvelés sous d'autres formes, mais très-souvent dans la même pensée, durant plusieurs des règnes qui suivirent. Le même fait se reproduit dans l'Europe presque tout entière sous l'influence des mêmes circonstances morales et politiques. Le savant auteur emprunte des exemples très-caractéristiques à l'histoire de l'Allemagne. Tantôt ce sera le privilége réservé aux chevaliers seuls de porter de l'or sur leurs habits et de se vêtir de damas, tandis que les écuyers ne pourront porter que de l'argent et devront se contenter de satin ou de taffetas. Le génie réglementaire paraît même être allé, dans ce pays, plus loin que partout ailleurs. Nous le voyons descendre à des détails qui s'appliquent aux classes populaires à un degré que notre vieille monarchie n'a pas connu. C'est ainsi que les gens du commun, tant de la ville que de la campagne, ne devaient porter d'autre drap que celui qui était fabriqué dans le pays, avec interdiction des qualités les plus fines, et sous ces clauses que les habits ne devaient pas dépasser le milieu de la jambe, ni le nombre des plis être supérieur à six. Les larges manches, les pourpoints tailladés, leur étaient interdits, aussi bien que les ornements d'or, d'argent, de perles, de soie, les cols brodés, les barrettes, les souliers découverts. Les femmes de la même classe ne pouvaient porter d'autres fourrures que des peaux d'agneau ou de chèvre. La même minutie se retrouvera quand il s'agira de régler, parmi les seigneurs eux-mêmes, selon qu'ils sont comtes, chevaliers, simples gentilshommes, etc., le nombre des galons, la valeur des chaînes d'or, ou tel autre coûteux accessoire de la toilette. M. Roscher n'a pas de peine à conclure de cet examen que les lois somptuaires, inspirées par des considérations politiques, ont été impuissantes à prévenir ce qu'elles prétendaient empêcher, et qu'elles ont perdu aujourd'hui toute raison d'être. L'histoire lui démontre également leur inefficacité morale, en quelque lieu que ce soit. C'est en vain qu'elles attaquent, à Athènes, avec les lois de Solon, la parure des femmes, la somptuosité des repas, le faste des sépultures. C'est en vain qu'à Rome elles s'appliquent à combattre le même genre d'excès et d'autres encore. On sait trop à quelle impuissance aboutirent ces fameuses lois *Oppia*, *Orchia*, *Fannia*, *Didia*, et ces singulières ordonnances de Sylla, de César, de Marc-Antoine même, des empereurs enfin, si impudemment démenties par les exemples de leurs auteurs. Mêmes efforts attestés, même inefficacité démontrée par l'histoire mo-

derne, en dépit de l'influence religieuse. A peine durent-elles un succè momentané à d'austères croyances. Nul n'ignore jusqu'où, sous l'impi toyable discipline de Calvin, la ville de Genève est allée dans cett voie de réglementation arbitrairement sévère, qui sembla faire de cett capitale du protestantisme une Lacédémone chrétienne.

M. Roscher ne pouvait omettre les raisons économiques invoquées plus d'une fois par la législation somptuaire. Tantôt ces lois ont eu pour motif ce système de commerce qui redoutait avant tout l'exportation du numéraire qu'il faut céder à l'étranger en échange des produits de luxe; tantôt elles allégnèrent l'extrême cherté, les dépenses exagérées que l'achat de certaines denrées précieuses cause aux habitants d'un pays, le préjudice porté à l'agriculture par la prépondérance abusive de ces frivolités ruineuses, enfin le gaspillage de certaines matières qui, employées avec profusion par un petit nombre, sont ainsi soustraites à l'usage commun. Nous pouvons comprendre aisément, l'histoire en main, quelles circonstances ont pu donner à tel ou tel de ces motifs économiques une importance qui paraissait décisive. Mais la même expérience historique témoigne presque toujours de l'insuffisance de ces raisons, en général moins solides que spécieuses. M. Roscher est loin pourtant de mettre exactement sur le même pied toutes les lois qui ont pour but de réprimer le luxe. Il va même jusqu'à reconnaître que quelques-unes, dans un état donné de civilisation, ont pu avoir une certaine utilité relative. A Florence, les restrictions mises, au xv^e^ siècle, aux dépenses concernant la toilette, la table, les domestiques et les équipages, n'ont-elles profité en rien à ce luxe, qu'on laissait libre, des églises, des palais, des bibliothèques et des œuvres d'art?

Faut-il enfin croire entièrement inefficaces tels édits dirigés contre des dépenses et des coutumes décidément immorales? Faudra-t-il reprocher à l'empereur Nerva sa loi contre l'usage d'avoir des eunuques, à l'empereur Antonin et à plusieurs autres les restrictions qu'ils mirent aux combats de gladiateurs? Ces réserves sont loin de justifier les lois somptuaires en général, et, à plus forte raison, une foule de mesures ineptes et ridicules, qui ont été dirigées successivement contre une quantité de consommations utiles, pour peu qu'elles parussent des innovations. Ce que nous voulons faire ressortir seulement ici, c'est le caractère de sagesse modérée qui s'unit à la fermeté des vues. C'est encore là un des fruits les meilleurs de la méthode historique.

IV.

Le morceau par lequel se termine le volume est consacré à l'étude des idées de Frédéric le Grand en matière d'économie politique. Il semble, au premier abord, qu'un pareil travail ne peut avoir d'autre but que de satisfaire une curiosité biographique; assurément quand il ne s'agirait que de connaître les opinions d'un aussi grand esprit sur un point spécial de cette importance, une telle étude serait loin de manquer d'intérêt, mais elle en a un autre plus général. Frédéric était un de ces rois absolus, qu'on peut bien appeler aussi les économistes des peuples. En outre, il représente tout un ensemble d'idées ayant cours alors dans les régions du pouvoir. Un tel examen pourrait, non sans profit, être fait pour d'autres monarques, tels que furent Charles-Quint, Philippe II, Louis XIV. La même recherche appliquée au grand Frédéric se conçoit mieux encore. Il personnifie non plus l'absolutisme, que M. Roscher appelle « confessionnel, » et qu'on nommerait aujourd'hui clérical, d'un Philippe II, ni l'absolutisme « courtisanesque » d'un Louis XIV ou d'une Élisabeth, mais cet absolutisme éclairé du XVIIIe siècle, qui s'inspire de la devise que le roi est le premier serviteur de l'État. Dans cette doctrine, le prince ne réclame pour ainsi dire rien en son nom, mais il demande ou peut demander tout au nom de l'intérêt national. Si une haute intelligence est mise au service de cette prétention, elle s'attachera à un certain nombre de maximes qu'il sera possible de discerner. Cela sera possible surtout avec un prince qui, outre les ordonnances rendues sous son règne, a consigné sa pensée dans d'importants et volumineux écrits.

Ce sera affaire sans doute à la sagacité du critique de démêler ce qui est vues sincères, réfléchies, dignes enfin qu'on en tienne compte. Il ne faudrait pas, par exemple, trop prendre à la lettre toutes les propositions contenues dans l'Anti-Machiavel, cette œuvre philanthropique d'un jeune prince qui, sur le trône, devait se souvenir beaucoup plus de l'auteur réfuté que de sa propre réfutation. Il faut en rabattre peut-être, lorsqu'il écrit dans le premier chapitre : « Le souverain, loin d'être « le maître absolu des peuples, n'en est que le premier domestique. » Et pourtant, il convient de se garder aussi d'un excès de défiance. L'idée du bien public et de la grandeur nationale est sincèrement professée par ce monarque, qui prit fort au sérieux son métier de roi et son rôle d'économe. Quant à faire de ce grand homme de guerre, de ce vigilant et habile administrateur, un véritable théoricien économiste, ce serait

évidemment aller trop loin : il suffira de réunir ses opinions en un corps, autant qu'elles le comportent, en les cherchant dans ses mémoires et dans sa correspondance. On en verra se dégager ses idées sur les finances, l'impôt, les dépenses publiques, les emprunts, le commerce, la population, les consommations de luxe, la constitution de la propriété, les règlements relatifs à l'industrie. Ce qui frappe dans les idées qu'il émet sur tous ces points, c'est un mélange curieux de vérités et d'erreurs ; les vérités, il les doit à sa ferme raison ; les erreurs, il les reçoit presque toujours de son temps, c'est-à-dire des opinions accréditées. On peut lui reprocher pourtant de ne pas s'être assez tenu au courant du mouvement des théories économiques, mouvement remarquable, contemporain de son règne. On est d'autant plus autorisé à en faire la remarque, que le même prince se montra fort attentif aux travaux de l'ordre philosophique et littéraire.

Ce n'est pas sans raison que M. Roscher s'est demandé d'abord ce qu'avait pensé le célèbre roi de Prusse sur les finances, cette partie en quelque sorte royale de l'économie publique. Frédéric y attachait une juste importance. Qu'on n'aille pas croire pourtant qu'il fût un grand novateur en cette matière ni un partisan exagéré de la publicité. Il allait même, en 1775, dans la préface de son *Histoire de mon temps*, jusqu'à donner le conseil de ne pas initier le public aux secrets des finances, disant qu'il vaut mieux s'exposer à encourir un blâme injuste que de se justifier en compromettant l'intérêt de l'État. C'était fort conforme à cet esprit de discrétion politique qui le portait à se taire sur la situation des affaires, par où les puissances étrangères étaient tenues dans l'ignorance de ce qui se passait en Prusse. Pourtant il laissa quelques-uns de ses ministres publier, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, un grand nombre de documents statistiques qui ne sont pas sans gravité. Avec lui, les finances prussiennes conservent en grande partie le caractère pour ainsi dire d'économie domestique qu'elles avaient eu sous le règne de son père, Frédéric-Guillaume I^{er}. Il continue à demander près de la moitié de ses ressources aux domaines et aux forêts. Il tient à ce principe que les dépenses doivent être réglées d'après le chiffre des revenus, comme dans une maison particulière, et non sur cette pratique, au bout de laquelle il voit la ruine, qui consiste à s'efforcer de proportionner après coup les ressources aux exigences. C'est une idée sur laquelle il aime à revenir, que le roi doit compte à l'État du bon usage des impôts, et il se vantait, non sans motif, d'avoir considéré les revenus publics « comme l'arche du Seigneur. » Prendre pour *principium regulativum* de ne pas aggraver les contributions, ne

point « chicaner les gentilshommes » dans les procès où le domaine est partie, et, dans les cas douteux, plutôt décider contre le roi que contre eux; regarder comme une « abominable spéculation » d'augmenter le revenu de l'État en remettant à l'administration des commerces libres jusqu'alors, par exemple les cabarets exploités par des sujets: telles sont quelques-unes des vues émises à cet égard par Frédéric. Au sujet de l'impôt foncier, qui formait alors la moitié du chiffre total des contributions en Prusse, Frédéric insiste avant tout sur la proportionnalité cadastrale, afin de ne pas décourager les cultivateurs, ces « vrais pères « nourriciers de la société. » Aussi, parmi les quatre principaux mérites économiques qu'il reconnaît au roi, son père, place-t-il en première ligne l'arpentage et l'estimation qu'il avait fait faire des propriétés foncières, ce qui avait rendu l'impôt plus égal et en avait augmenté le produit. Il y a lieu aussi de remarquer ses idées sur les accises. Il était d'avis, en principe, qu'on ménageât ces taxes sur les objets de première nécessité. À la pensée de répartir plus équitablement le poids de l'impôt entre les pauvres et les riches, se joignait celle de ne pas rendre la main-d'œuvre plus chère, ce qui aurait entravé le débit des marchandises. Si l'accise parut aggravée en certains cas jusqu'à exciter des rumeurs, ce fut bien plus par la manière dont cet impôt était perçu que par l'élévation des tarifs. C'était surtout une de ses idées que les marchandises étrangères et les articles de luxe pouvaient, sans grand inconvénient, éprouver un renchérissement considérable. Au reste, on lui reproche, non sans raison, d'avoir, en dépit des scrupules que nous lui avons vus, augmenté les monopoles de l'État, auquel il confia la vente du tabac d'abord, ensuite du café. Il faut remarquer pourtant qu'il n'en vint à ces mesures que dans la dernière et la plus malheureuse phase de sa vie. Il supprima d'assez nombreux péages établis entre la Pologne et la Prusse pour favoriser le commerce.

Économe pour ses dépenses personnelles, Frédéric exprime, au sujet des dépenses publiques et de leurs effets, des idées systématiques qu'heureusement son bon sens l'empêcha de pousser à l'excès. A ses yeux, les prodigalités commises par les grands États ont peu d'inconvénients, pourvu que l'argent reste dans le pays. C'était, croyait-il, un simple déplacement de la richesse, et souvent un mouvement fécond imprimé à la circulation du numéraire. Il ne voyait pas ce qu'il y avait de perturbateur dans ce déplacement même, qui détourne le capital de l'agriculture et de l'industrie, et qui, l'arrachant aux mains de ses détenteurs pour le remettre dans celles de l'État, risque de changer ces emplois fructueux en dépenses improductives, peut-être même rui-

rentes. Il est curieux de voir avec quelle insistance Frédéric revient sur cette théorie si commode, et quelles applications il ne craint pas d'en faire. Il trouve moyen de justifier par là les grosses armées qui font circuler les revenus qu'elles tirent de l'État dans les contrées où elles séjournent. Parmi les mérites économiques de Frédéric-Guillaume Ier, il relève expressément l'accroissement du nombre des troupes et leur égale répartition dans toutes les provinces, ce qui, dit-il, était un moyen «de répandre d'une main ce qu'il recevait de l'autre.» Il observe, en outre, que, par le logement des soldats dans les villes, les produits de l'accise étaient augmentés. Cette opinion exagérée des effets de la circulation était alors très-répandue chez la plupart des théoriciens, bien que Hume l'eût déjà rectifiée dès 1752, dans son écrit *On public credit*.

On ne s'étonnera pas de voir le même prince demeurer fidèle aux vieux systèmes thésaurisateurs, si opposés aux idées d'épargne féconde et de crédit moderne. C'était presque une nécessité économique dans les circonstances du temps; c'en était une à d'autres égards. «La politique de la Prusse à cette époque, dit M. Roscher, consistait à être toujours prête à entrer en campagne et à toujours prévenir l'ennemi. Pour Frédéric, le trésor n'était qu'une réserve. Il entendait bien qu'elle ne servît qu'à la dernière extrémité. Ses idées sur l'importance du numéraire lui conseillaient la modération dans l'application d'un système qui immobilise une partie du capital métallique. Il ne répugnait pas d'ailleurs aux emprunts d'État, et il fit un emprunt forcé aux propriétaires des biens nobles. Il estimait que l'État doit se montrer scrupuleux dans le payement; surtout, ajoutait-il, un État médiocre : réserve bizarre qu'il justifie spirituellement. Parlant d'une banqueroute qui venait d'avoir lieu en France, il écrit en plaisantant que les gouvernements français, anglais, espagnol, pouvaient prendre exemple là-dessus. «Nous autres, «petits drôles, nous ne sommes pas assez grands seigneurs, ajoutait-il, «C'est un privilége réservé aux grandes puissances.» Il condamnait en principe l'affaiblissement du titre des monnaies; il le pratiqua pourtant pendant la guerre de sept ans, en le qualifiant de «remède aussi vio-«lent que préjudiciable, mais unique dans ces conjonctures pour que «l'État pût se soutenir.»

Ses idées sur la population se résument dans cette maxime, que «le nombre des peuples fait la richesse des États,» maxime vraie, sous la condition de tenir compte du rapport entre la population et les moyens de subsistance. Ce dernier point de vue, que Malthus a développé en l'exagérant, reste entièrement étranger au grand Frédéric. Il ne songe qu'à attirer les étrangers dans le pays, il va même jusqu'à

prendre des mesures indulgentes en faveur des filles-mères. Par le même principe, il s'oppose à l'émigration et au voyage des compagnons ouvriers. L'argent est pour lui « la baguette magique. » Le retenir, voilà le but essentiel. A cet effet, il ira jusqu'à défendre, pendant plusieurs années, de sortir du pays sans permission expresse du roi. Que ce soit bien là chez lui un système arrêté, c'est ce que M. Roscher établit à l'aide de citations abondantes. N'est-il pas étrange de voir un esprit si lumineux attribuer presque exclusivement le progrès général de l'aisance aux richesses métalliques du nouveau monde? C'est de la même façon que, dans sa correspondance avec l'électrice de Saxe, laquelle défend la liberté du commerce, sauf un petit nombre de restrictions, Frédéric soutient avec acharnement les prohibitions. Il n'y emploie même pas souvent les raisons les plus fortes, il ne cesse d'invoquer cette crainte chimérique de l'exportation de l'or et de l'argent. Pour le commerce de luxe aussi, on a vu qu'il avait de telles craintes lorsque les achats se font au dehors. Quant au luxe intérieur, il l'approuve dans les grands États et le condamne dans les petits. Il l'appelle « le fléau des petites provinces, « qui augmente la circulation dans les grands pays. Dans ceux-ci, dit-il, « le luxe fait circuler abondamment la richesse, il entretient l'industrie « et unit les riches avec les pauvres par leurs besoins réciproques. Sans « lui, un grand pays tomberait en langueur. Le luxe, au contraire, en « faisant sortir des petits États plus d'argent qu'il n'y en fait entrer, les « fait périr de consomption et d'étisie. » (*Anti-Machiavel*, ch. XVI, *Œuvres*, VIII, p. 113.)

Nous voyons aussi que le grand Frédéric est de l'école *réglementaire*, même en agriculture; il va jusqu'à fixer par quelques ordonnances (1751) la manière dont les paysans doivent cultiver la terre. Avec plus d'à-propos et de succès, il consacre des primes destinées à introduire les prairies artificielles des Anglais. Dans un écrit adressé, en 1781, au directeur des finances de la Prusse occidentale, il établit deux règles fondamentales : relever l'agriculture, et pour cela il recommande de préférer des terres peu étendues, bien cultivées, à de grandes terres mal cultivées; relever les manufactures, afin de procurer un débouché aux produits de la campagne. Ses tentatives d'amélioration du sol peuvent être en partie rapportées à des vues théoriques, bien que l'expérience y tienne la part principale. Il travaille énergiquement au partage des biens communaux, qui subdivise la propriété. Il attaque, au point de vue agricole comme sous d'autres rapports, le système féodal, qu'il trate de « gouvernement abominable. » En revanche, il cite le droit d'anesse comme un exemple de ces lois qui paraissent dures et gê-

nantes pour quelques particuliers, mais qui ne laissent pas d'être sages. parce qu'elles sont dans l'intérêt de la société tout entière. Cette loi est en apparence contraire à l'équité naturelle, mais en réalité l'expérience, selon lui, nous apprend que le partage par portions égales de la succession paternelle « réduit, avec le temps, à l'indigence, les familles « les plus opulentes, ce qui a fait que les pères ont mieux aimé deshé- « riter leurs cadets que de préparer à leur maison une décadence « certaine. »

Il procéda de même à l'abolition du servage, mais avec mesure, quoiqu'une ordonnance de mai 1753 porte que « tout servage devait « être supprimé immédiatement et sans admettre la moindre réplique. » En pratique, il s'arrêta à un système mixte qui adoucissait la condition des serfs. C'est de la même manière qu'il agit relativement aux corvées, qu'il avait d'abord eu l'idée d'abolir, et qu'il se borna à rendre moins dures. Agitant plus d'une fois la question de savoir si tous les paysans de la couronne ne pourraient pas être rendus propriétaires, Frédéric donna peu de suite à cette idée généreuse. Au reste, malgré plus d'une pensée philanthropique, il ne faudrait pas prendre Frédéric le Grand pour un réformateur à la façon de Louis XVI et de Turgot. Sa philosophie ne va pas même jusqu'à moitié chemin dans cette route. S'il pense au peuple, il songe encore plus à la noblesse, et l'hérédité des fonctions et des professions semble presque un dogme chez cet ami et ce disciple des philosophes du XVIII^e^ siècle. Il regarde l'admission des bourgeois parmi les officiers comme « le premier pas vers la décadence « de l'armée. » C'est par le même principe qu'il ordonna, en 1746, que les secrétaires, etc., fussent pris parmi les fils d'employés; et, en 1784, que les fils de paysans, à moins qu'ils ne montrassent des talents distingués, n'étudiassent point, mais redevinssent paysans. Maintenir les biens nobles en main noble fut une de ses particulières préoccupations. Il prit à cet effet différentes mesures qui ne relèvent pas précisément des idées de liberté et d'égalité. Il suffira d'en citer une parmi celles que rappelle l'auteur des *Recherches*. Dans aucun cas, le roturier devenu possesseur de bien noble ne pouvait jouir du droit de chasse, ni du droit aux prières de l'Église comme patron, ni du droit patrimonial de rendre la justice en son nom; il n'avait aucune voix à la diète générale, non plus qu'à la diète de cercle, et toutefois il devait supporter des dépenses de l'une et de l'autre diète toute la part que les membres nobles de ces assemblées auraient jugé à propos d'imposer. Ce n'est que dans les provinces polonaises nouvellement acquises que Frédéric favorisait la vente des biens nobles à des bourgeois, « afin de se débarrasser

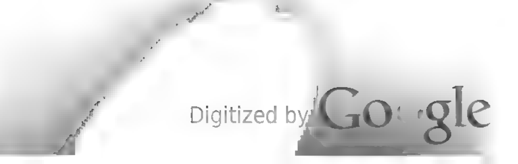

« des Polonais. » Outre des prêts faits par le roi à la noblesse pour l'amélioration de ses propriétés, il créa à son intention des associations de crédit, dont les clauses, analysées par M. Roscher, paraissent fort empreintes d'un esprit exclusif de privilége et de corporation étroite. Une certaine célébrité s'attache à ses magasins de blé mis aux mains de l'État. Son économie politique agricole ne montre donc pas des théories beaucoup plus avancées que son économie commerciale. Ses efforts en faveur de certaines améliorations ne devaient pas néanmoins demeurer stériles pour le pays qu'il gouvernait.

Son économie industrielle pourrait prêter à des remarques analogues; l'auteur des *Recherches* en présente qui ne sont pas sans intérêt, mais elles nous paraissent rentrer un peu trop dans les maximes déjà exposées pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter beaucoup. Il abuse fort des prohibitions de sortie pour les matières premières, et aussi des obstacles mis à l'importation des denrées étrangères, les deux moyens devant servir à l'encouragement de l'industrie indigène. Nous remarquions tout à l'heure qu'il s'était surtout inspiré de la peur de voir s'en aller l'argent. Nous devons reconnaître que, plus tard, il devait donner au régime prohibitif un fondement non pas toujours plus vrai, mais plus acceptable. L'idée de pourvoir à l'éducation de l'industrie naissante par l'État, cette idée qu'un économiste allemand contemporain, M. List, associant la théorie et la pratique dans la formation du Zollverein, devait formuler avec une certaine force, est exprimée par Frédéric en termes bien dignes d'être rappelés. « Un pays aussi peu favorisé par la « nature que l'est la Prusse, qui doit tirer de l'étranger le vin, le blé, « le sucre, etc., sans posséder en propre aucune mine d'or et d'argent, « serait bientôt totalement dépourvu de numéraire, vu le luxe qui règne « aujourd'hui, s'il voulait faire un grand usage des produits de l'indus- « trie étrangère. L'industrie indigène est encore au berceau, le commerce « indigène n'est encore guère qu'un apprenti auprès du commerce « étranger. Je prohibe le plus que je peux, parce que c'est le seul moyen « d'obtenir que mes sujets se fabriquent eux-mêmes les objets qu'ils ne « pourront plus recevoir d'ailleurs. Dans les premiers temps, ils fabri- « queront mal, mais, avec le temps et l'habitude, tout se perfection- « nera, et il faut avoir de l'indulgence pour les premiers essais. . . J'ai un « mauvais terrain, il me faut donc laisser aux arbres que j'y plante plus de « temps pour pousser des racines et devenir forts, avant de leur demander « des fruits. . . Mon peuple deviendrait paresseux, si l'industrie n'avait pas « un débit assuré. . . » A peu de chose près, on trouvera que l'économie industrielle du grand Frédéric se rapproche beaucoup de celle de Colbert.

Il organise des corporations, multiplie les règlements techniques détaillés, impose des taxes spéciales sur différents métiers, soumet à des mesures restrictives jusqu'à l'élévation des loyers à Berlin, se défie de l'emploi des machines comme supprimant le travail des ouvriers, crée de grandes sociétés commerciales privilégiées, etc. Toutes ces mesures sont sévèrement traitées par Mirabeau dans son célèbre ouvrage : *De la monarchie prussienne.* Ce n'est pas qu'il conteste la bonne foi d'un prince dont il est admirateur passionné; mais il ne peut pas ne pas combattre avec énergie des idées qui répugnent à son propre système. Mirabeau n'est pas seulement libéral en économie politique, libéral dans le sens même le plus absolu, il est *physiocrate.* Il s'en faut donc qu'il ait toujours raison dans ses critiques, particulièrement au sujet de l'agriculture et de l'impôt. Mais on ne saurait le blâmer quand il trouve « monstrueux et « digne d'un politique du XI[e] siècle » ce principe, que répétait le régisseur général du grand Frédéric : *Quand on agit contre l'étranger, on agit pour la nation.* Cette maxime exclusive, que le roi de Prusse n'était pas seul d'ailleurs alors à professer, fut loin de rester étrangère à des mesures fort dures sur le transit, sur l'exportation du blé, à la suite même de riches moissons, etc. Heureusement, pendant que cet esprit supérieur, très-ouvert pour ce qui était tactique, perfectionnement de l'art de la guerre, administration civile, restait fermé et comme arrêté à son premier point en ce qui touche les idées proprement économiques, des théories plus complètes, judicieuses avec plus de largeur, nationales sans cesser d'être humaines, se répandaient sous la plume d'écrivains qui devaient faire école en France, en Angleterre, en Italie, en Allemagne même. Tout cela passa devant Frédéric sans laisser la moindre trace, et il est douteux qu'il ait jeté les yeux sur aucun de ces livres dont l'influence pratique allait se faire sentir sur plusieurs princes ou ministres engagés dans la voie des réformes.

Nous avons donné une idée suffisante, à ce qu'il nous semble, de la méthode suivie par un économiste qui fut en même temps un érudit, au courant des connaissances historiques les plus avancées. En quoi cet appel, fait à l'histoire et à l'érudition, peut être utile à l'économie politique, c'est un point dont l'examen serait déplacé dans ce recueil. Mais il sera moins hors de propos d'y remarquer que les travaux de M. Roscher, s'appuyant sur une science économique profonde, indiquent aux recherches érudites une carrière dont la fécondité est loin d'être encore épuisée dans notre pays.

H. BAUDRILLART.

La Morale, par *Paul Janet*.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Après avoir étudié le bien et la loi, M. Janet, dans une dernière partie, étudie l'agent moral. Le bien, la loi, l'agent moral, telle est la triple division et l'irréprochable ordonnance de tout l'ouvrage. Il ne s'agit plus maintenant de la loi en elle-même, mais de la loi en tant que connue, interprétée et appliquée par l'agent moral. Ici nous rencontrons toutes ces difficiles et épineuses questions de conflit des devoirs [2], de casuistique, de probabilisme, que la plupart de nos philosophes moralistes ont le tort de négliger et d'abandonner entièrement aux théologiens. M. Janet nous guide au travers de ces conflits, de ces difficultés et de ces doutes, avec un sens moral délicat, un jugement sûr et droit, avec une grande connaissance du cœur humain. Comme nous ne pouvons le suivre dans tous les détails de cette forte et saine casuistique, nous nous en tiendrons à la question la plus générale, à celle qui embrasse, en dernière analyse, la diversité presque infinie des cas de conscience et dont la solution enferme virtuellement toutes les règles de direction.

En toute circonstance, et quoi qu'il arrive, il faut obéir à la loi morale; voilà la grande règle qui renferme toutes les autres. Mais comment et à quel signe reconnaîtrons-nous, dans sa vérité et sa pureté, cette loi à laquelle nous devons nous soumettre? Là est la difficulté. En effet, la loi en elle-même nous échappe, nous ne la connaissons que par la conscience; or rien ne nous assure que notre conscience ne nous trompe pas. Cependant, où prendre ailleurs que dans notre conscience l'inspiration et la règle, quand nous sommes dans la nécessité d'agir?

Kant, comme le remarque M. Janet, ne s'est pas posé cette question, quoiqu'elle domine toute la morale pratique; mais Fichte a vu le problème et il l'a ainsi résolu : « Agis toujours conformément à la con« viction de ton devoir. » Or agir suivant la conviction de son devoir ne peut être autre chose qu'agir suivant sa conscience. Telle est, suivant

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de juillet, p. 483. — [2] Le chapitre sur le conflit des devoirs fait partie du second livre, qui a pour objet la loi. Il nous semble qu'il serait mieux à sa place dans le troisième, dont l'objet est l'agent moral. Le conflit des devoirs n'existe que dans la conscience.

M. Janet, la vraie solution de ce grand problème moral, sous la seule réserve qu'on n'a rien négligé pour s'éclairer et pour connaître son devoir en chaque circonstance.

Si la conviction de notre devoir est l'unique règle à suivre, si nous sommes justifiés par cela seul que nous croyons sincèrement faire notre devoir, il résulte que la moralité des actions dépend uniquement de l'intention. Mais quel abus les fanatiques et les casuistes de tous les temps n'ont-ils pas fait de ce principe? L'abus, selon M. Janet, ne vient que des fausses interprétations et non du principe lui-même. Ni la fameuse méthode de direction de l'intention, ni l'odieuse maxime que la fin justifie les moyens, ne s'en déduisent légitimement. Comment prendre au sérieux cette direction d'intention, c'est-à-dire cette intention artificielle, mise à la place de la vraie, par la plus pitoyable des ruses mentales? Comment être la dupe de ce mensonge qu'on se fait sciemment à soi-même?

La fin ne justifie pas plus les moyens que la direction d'intention ne change le bien en mal. Il y a là, en effet, d'après la judicieuse analyse de l'auteur, deux actes d'intention, l'un relatif aux moyens et l'autre à la fin, dont chacun, indépendamment de l'autre, garde son caractère propre. L'acte sciemment mauvais, s'il s'agit de moyens condamnables, reste mauvais d'une manière absolue, quelle que soit la bonté de celui qui a regard à la fin. De même que, dans la morale objective, il a uni ensemble les deux idées du bien et du bonheur, de même, dans la morale subjective, M. Janet associe la raison et le sentiment. Il repousse « cette sèche morale, ce fanatisme rebutant, » de la morale de Kant, qui, sous prétexte de n'altérer en rien la pureté et l'austérité du devoir, prétend bannir les bons sentiments du cœur humain, les grâces et les attraits de la vertu. Le cœur est impur, selon Kant, quand des actions conformes au devoir n'ont pas été faites uniquement par devoir. Ainsi, suivant la fameuse épigramme de Schiller, il faudrait concevoir des scrupules sur le bien qu'on fait, quand, par malheur, on éprouve quelque douceur à le faire! A Kant, M. Janet oppose la belle définition que donne Aristote de l'homme vertueux : celui qui trouve plaisir à faire des actes vertueux.

Il ne suffit pas de connaître le bien et de l'aimer; il faut le vouloir. Mais sommes-nous libres de le vouloir? Sommes-nous libres, comme dit M. Janet, d'être libres? Il s'engage ici résolûment dans le labyrinthe du libre arbitre, où il se guide par les lumières de la conscience et de la raison, et d'où il s'échappe par la force et la subtilité de sa dialectique.

Il exclut tout d'abord la liberté sans motif, ou la liberté d'indifférence, comme n'étant qu'une abstraction et une chimère. Mais, la liberté d'indifférence exclue, ne tombons-nous pas nécessairement dans le déterminisme? Ce mot de déterminisme n'effraye pas trop M. Janet; il distingue d'abord plusieurs sortes de déterminisme, puis il cherche si, parmi elles, il n'en est pas une qui puisse, jusqu'à un certain point, s'accommoder avec la liberté. Assurément la liberté ne saurait être dans cette sorte de déterminisme où la cause déterminante est extérieure à l'agent, comme lorsqu'un bras plus fort s'emparant du mien le contraint à frapper. Mais, au-dessus de ce déterminisme, il en est un autre où la cause déterminante vient du dedans, et non du dehors, comme lorsque l'agent moral lui-même obéit volontairement à ses impulsions. Dans ce déterminisme d'un ordre plus élevé nous avons, sinon la liberté, au moins déjà son image. Enfin, au-dessus de cette spontanéité instinctive, il y a encore la spontanéité rationnelle ou la puissance d'agir d'après une idée, c'est-à-dire de se porter vers un but que représente l'entendement, non seulement sans être fatalement poussé par les penchants, mais même en luttant contre eux. Dans ce déterminisme rationnel, comme l'appelle M. Janet, la volonté, déterminée par l'entendement, est affranchie à la fois de la contrainte extérieure et de la contrainte intérieure.

Mais la volonté, toujours poussée à vouloir par quelque inclination, indépendamment de la connaissance de l'objet, agit-elle jamais d'après une idée pure? N'est-ce pas toujours l'inclination la plus forte qui nous entraîne, le plus grand bien qui nous attire? Donc la liberté n'existe pas plus dans le déterminisme rationnel que dans les autres. M. Janet répond à cette objection par une analyse très-pénétrante des divers sens dans lesquels on entend la force de l'inclination et la grandeur du bien. Quel est ce bien le plus grand? Est-ce le bien présent ou le plaisir, est-ce le bien futur ou l'intérêt, est-ce le bien individuel ou le bien général des autres hommes et de la société universelle, est-ce enfin le bien senti ou le bien connu? Il cherche à établir que la volonté n'est pas toujours entraînée par le plus grand bien sensible, et qu'elle a le pouvoir de lui préférer le plus grand bien intellectuel. La volonté raisonnable peut l'emporter sur la volonté sensible, ou la volonté supérieure sur la volonté inférieure; elle le doit, dit-il comme Kant, donc elle le peut.

D'ailleurs l'amour du plus grand bien exclut-il nécessairement la liberté? Dans l'amour véritable, qui n'est pas l'impulsion aveugle de la sensibilité, l'idée se mêle au plaisir. Celui qui obéit à un pareil amour n'obéit pas simplement au plaisir, mais à la raison; il ne suit pas l'inclina-

tion la plus forte, mais la meilleure. Si nous suivions toujours l'inclination la plus forte, c'est le plaisir présent qui toujours l'emporterait. Sacrifions-nous, comme souvent il arrive, le plaisir présent à un plaisir futur, éloigné, froid, incertain, c'est le signe que la raison intervient et qu'elle lutte victorieusement contre la sensibilité. Dans cet effort consiste cette liberté qui est dans le monde, qui est en nous, et non par delà le temps et l'espace, où nous n'en avons que faire, et où Kant et quelques-uns de ses disciples ont voulu reléguer cette noble exilée.

Ainsi le déterminisme rationnel, tout en supprimant la liberté d'indifférence, laisse cependant, selon M. Janet, le libre arbitre subsister et se mouvoir du plaisir à l'intérêt, de l'intérêt au devoir, du mal au bien, ce qui est la condition de la vertu et du mérite.

La vertu est la qualité de l'agent moral qui accomplit le bien et qui obéit librement à la loi. Dans son analyse des éléments de la vertu, il combat à la fois Platon, qui l'identifie avec la science, et les mystiques, qui l'identifient avec l'amour. Amour et science sont également tous deux des éléments de la vertu, mais non pas les seuls; il faut y joindre la liberté, la force morale sans laquelle la vertu ne serait pas. Force, science et amour indivisiblement unis, voilà ce qui constitue la vertu. Mais le principal ressort, la partie maîtresse, est la force morale.

La vertu nous conduit à la question du progrès moral. Y a-t-il un progrès moral, un progrès de la vertu, comme il y a un progrès intellectuel et scientifique? Quelle est la nature, quelles sont les conditions du progrès moral? La question a été embrouillée par une foule d'équivoques qu'il importe de démêler, si l'on veut savoir d'après quelle règle il faut juger nos devanciers et ce que nous-mêmes nous avons à faire, ce que nous avons à espérer ou à craindre. L'auteur du présent article a soutenu, dans un récent ouvrage [1], qu'il ne fallait pas confondre le progrès intérieur, et tout individuel, de la moralité, avec le progrès social qui se manifeste au dehors par les institutions, par l'organisation de la société, qui se transmet, comme un héritage croissant, de génération en génération.

Rien ne prouve, malgré les apparences contraires, qu'il n'y ait pas autant de gens de bien, autant de justes au regard de Dieu, chez les peuples les plus barbares que chez les peuples les plus civilisés. Pour affirmer le contraire, il faudrait pouvoir lire dans les consciences, il faudrait sonder les reins et les cœurs. En effet, l'intention, la force morale en qui résident la moralité et la vertu, sont choses essentiel-

[1] *De la conscience en psychologie et en morale*, in-18, Germer Baillière.

lement individuelles, qui ne se transmettent pas du père au fils, qui n'entrent pas dans cet héritage qui passe et grossit d'une génération à l'autre. Hélas! la vertu périt tout entière avec l'homme vertueux, comme le génie avec le grand artiste ou le grand poëte. La vertu est une tâche toujours nouvelle, que chaque homme venant en ce monde doit accomplir tout entière, pour son propre compte, comme si nul vertueux n'avait existé avant lui dans l'humanité. Veut-on faire équitablement la part de mérite entre tous les hommes, depuis le commencement jusqu'à la fin, on doit ne considérer que ce qui est propre à chaque individu, que la droiture de son cœur, et non de son esprit, que la quantité de sa bonne volonté, et non la quantité de ses lumières.

Que ce soit un ancien ou un moderne, un barbare ou un civilisé, un esclave ou un noble, pour le juger avec équité, il faut voir, pour ainsi dire, son âme toute nue, comme les juges des enfers de Platon. Nous avons à retrancher, pour le bien comme pour le mal, tous les secours ou empêchements qu'il a rencontrés au dehors, dans l'état social, dans les siens, dans sa condition ou même dans les prédispositions plus ou moins favorables de sa propre nature. En un mot, rien d'étranger, rien qui ne soit absolument personnel, ne nous absout ou ne nous condamne. Le progrès moral ainsi entendu ne peut avoir lieu qu'à la condition de la rencontre, en telle ou telle société, en un temps donné, d'un plus grand nombre de justes, c'est-à-dire d'une plus grande quantité de force morale au profit du devoir.

M. Janet veut bien reconnaître qu'il y a beaucoup de vrai dans cette thèse, quoiqu'il la combatte avec une certaine vivacité, quoiqu'il l'accuse même d'être une morale abstraite et de pure scolastique. La vertu ne serait-elle, dit-il, que lutte, effort et contrainte? Faudra-t-il donc entretenir, dans le monde et dans le cœur humain, des semences de mal pour fournir matière à cette sombre et triste vertu? A mesure que la conscience s'éclaire, il y a un progrès moral dans l'individu. Pourquoi n'en serait-il pas de même dans un peuple et dans l'humanité?

M. Caro, dans un récent article de la *Revue des Deux Mondes* sur le progrès social, m'a aussi reproché d'avoir trop rigoureusement exclu du domaine des consciences le progrès de la vertu. La vertu, dit-il, est d'autant plus la vertu qu'elle est moins un instinct, qu'elle est plus éclairée, qu'elle connaît mieux son but et ses forces.

A Dieu ne plaise que nous plaidions ici la cause de la barbarie et de l'ignorance, ou que, par un étrange ascétisme, nous rêvions le maintien du mal dans le monde en vue de fournir aux gens de bien plus d'occasions de mérite, et pour le plus grand bénéfice de la vertu. Si loin que puisse aller un jour la perfectibilité, il restera toujours dans le monde assez

67.

de mal, assez d'occasions de mérite, sans les rechercher, sans les entretenir, pour que la vertu, et même le dévouement, aient toujours une arène assez vaste ouverte devant eux.

La thèse que nous avons défendue n'est donc pas celle de l'ascétisme, mais de la plus stricte équité. Ou elle est vraie, ou bien il faut convenir qu'il n'y a plus de justice distributive dans le monde, plus d'égalité entre les hommes, au regard du bien et du mal, du mérite et du démérite, au regard de Dieu même. Quelle affreuse injustice si, pour être plus vertueux, il suffisait d'être plus éclairé, c'est-à-dire d'être né en telle ou telle famille, d'être venu plus tard, d'être venu à propos, comme dit Voltaire, dans le monde! Où donc les conditions seront-elles égales, sinon pour ce qui est également requis de tous, pour le devoir, pour la vertu, pour la justification devant Dieu?

Nous avons voulu, dit spirituellement M. Caro, faire la part du pauvre en morale. Nous ne nous en défendons pas. Oui, la part doit être la même pour tous, riches ou pauvres, savants ou ignorants; tous, comme disent les théologiens, ont reçu une grâce suffisante pour le salut. Il ne sera demandé compte à personne de ses lumières, mais seulement de sa bonne volonté, puisque nul n'est tenu, comme l'enseigne M. Janet lui-même, d'après Fichte, qu'à faire ce qu'il croit être son devoir, c'est-à-dire à agir conformément à sa conscience, au moment même où il se détermine.

Sans doute, au point de vue extérieur, les actions pourront être meilleures, plus en conformité avec le bien de tous, quand elles sont plus éclairées; mais cette bonté des actions rentre dans le progrès social, et non dans le progrès moral, dans l'amélioration de l'homme intérieur, dont il est ici question. Le progrès moral et le progrès intellectuel sont-ils donc toujours en proportion l'un de l'autre? L'amélioration morale ne marche pas nécessairement de pair avec les développements de l'intelligence. M. Janet lui-même avoue tristement que les lumières peuvent être un principe de corruption, comme d'amélioration morale, et que si leur développement amène des vertus nouvelles, il amène aussi des vices nouveaux. « On peut même se demander, ajoute-t-il, si le bien « compense le mal. » Ce sont là des paroles de découragement que, pour notre part, quoique peu enclin à l'optimisme, nous n'aurions peut-être pas osé prononcer.

Prétendrez-vous, dit M. Caro, que la lumière, en pénétrant dans les bons instincts, dans les belles inspirations, n'y changera pas quelque chose? « Elle n'y apportera pas plus de mérite, dit-il, si vous le voulez; « elle y apportera plus de vérité connue, plus de beauté morale. » En

disant qu'elle n'y apportera pas plus de mérite, M. Caro revient, à ce qu'il semble, à notre sentiment; c'est là, en effet, précisément ce que nous avons dit et rien de plus.

Nous ne voulons pas que le bien, comme nous le reproche M. Janet, soit difficile; mais nous voulons, ce qui n'est pas la même chose, que le mérite se mesure sur la difficulté vaincue; nous voulons, pour le bien, comme pour le mal, que l'individu ne porte que la part de responsabilité qui relève de sa personne et de sa volonté, et non de l'état social, de son temps ou de son pays. Au point de vue social, la valeur des actions n'est pas toujours en raison de la difficulté vaincue; mais elle l'est toujours et nécessairement au point de vue du mérite de l'individu. La seule facilité qui, dans la pratique du bien, soit méritoire, est celle qui est l'œuvre de l'homme vertueux lui-même, à savoir l'habitude de faire le bien, habitude acquise au prix de bien des combats et des efforts. Si la paix n'est pas pour tous les hommes de bonne volonté sans exception, où sera, encore une fois, la justice, où sera la commune mesure du mérite et du démérite?

En dernier lieu viennent les questions qui sont le couronnement de la morale spiritualiste, la sanction morale, la vie future, la religion. La sanction morale, selon M. Janet, sort naturellement de l'exécution même de la loi, à la différence de la sanction légale, qui a pour objet d'en assurer l'exécution et l'efficacité. La sanction morale est intérieure et essentielle; le bonheur est inséparable de la vertu, la vertu est sa récompense à elle-même. Avoir bien fait, comme dit Sénèque, est la récompense de faire bien.

M. Janet croit néanmoins à une vie future, mais il la considère plutôt comme une délivrance, comme le salut, suivant le langage qu'il admire, de la religion chrétienne, que comme un salaire ou une récompense. « La « récompense de la vertu, c'est la vertu elle-même; non pas cette vertu im- « parfaite et combattue qui succombe à chaque pas, mais une vertu qui « ne succombe plus, qui ne souffre plus. De la loi de contrainte elle a le « droit de passer à la loi d'amour, et de la personnalité enchaînée à la « personnalité pure. En un mot, la récompense de la vertu c'est la liberté. « C'est ce que la religion catholique a admirablement compris, lorsqu'elle « propose la sainteté comme la récompense suprême de la vertu. »

Il s'efforce de trouver un milieu entre une immortalité impersonnelle, sans conscience, qui, comme celle de Spinosa, ne serait que l'éternité de Dieu même, et une immortalité qui serait la survivance de l'individu avec tous les accidents de l'individualité. L'individualité, suivant lui, se compose de circonstances extérieures de temps, de lieu, d'organisation,

qui périssent à la mort. Ce n'est donc pas l'individu qui survit, mais la personne, c'est-à-dire le moi, le moi véritable, recueilli, concentré en lui-même, qui, tout en ayant sa racine dans l'individualité, tend de plus en plus à s'en dégager. C'est là sans doute ce que M. Janet a voulu dire par cette formule un peu trop germanique, et où nous ne retrouvons pas toute sa lucidité ordinaire : « La personnalité est en quelque sorte la conscience « de l'impersonnel. »

Le bien, le devoir, la morale, nous conduisent nécessairement à Dieu et à l'idée religieuse. Nulle part Dieu n'est absent dans la *Morale* de M. Janet. Dans la première partie, qui traite du bien dans l'homme et dans le monde, il nous élève, à l'exemple de Platon, jusqu'au bien absolu, jusqu'à Dieu; dans la seconde, il a marqué la place des devoirs envers Dieu; ici il établit le lien entre la morale et la religion. Contrairement à Auguste Comte, aux positivistes, aux théoriciens de la morale indépendante, déjà si bien combattus par M. Guizot[1], contrairement à M. Vacherot qui, dans un livre religieux, a conclu contre la religion[2], il soutient que la vie morale n'est pas complète sans la vie religieuse. La religion, abstraction faite des formes extérieures qui passent et se succèdent, n'est pas un état transitoire, une forme inférieure de la civilisation, mais un élément essentiel de l'humanité, qui durera autant que l'humanité elle-même. Il est vrai que la part du sentiment y est plus grande que celle de la raison; mais le sentiment doit-il donc disparaître un jour du cœur de l'homme? Ne le voit-on pas, au contraire, croître et se fortifier dans les âmes les meilleures?

Ce fond toujours vivant, que la religion recouvre, est l'amour de Dieu qui, selon M. Janet, se décompose en deux éléments : l'un métaphysique, qui est le sentiment de l'infini, le besoin de se rattacher à l'absolu; l'autre moral, qui est le besoin d'un Dieu libérateur et consolateur, la croyance à la bonté divine. « La morale, dit-il dans la préface, « conduit à la religion, qui n'est autre que la croyance à la bonté divine. »

Alors même que la religion ne serait pas le fondement théorique de la morale, il la tient comme l'indispensable fondement de son efficacité pratique. Tel est aussi le sentiment, en France et en Amérique, de bon nombre de penseurs, même les plus libres et les plus indépendants, même les plus attachés aux idées démocratiques. Que signifie donc ce fanatisme d'un nouveau genre, ce fanatisme à vide et purement négatif, dont aujourd'hui nous sommes les témoins, contre les idées religieuses,

[1] *Méditations chrétiennes : Du christianisme et de la morale.* — [2] C'est ainsi que M. Janet juge, avec raison suivant nous, le livre de M. Vacherot sur la *Religion*.

au prétendu profit de la morale et de la démocratie? Peut-être fera-t-il massacrer encore quelques prêtres, peut-être fera-t-il transformer des églises en clubs, mais assurément ni le peuple ni la morale n'y gagneront rien.

Cette analyse, quoique incomplète, suffit pour justifier les éloges que nous avons donnés, en commençant, à l'ouvrage de M. Janet; ils eussent été mieux justifiés encore, si nous avions pu pénétrer plus avant dans les détails et dans les applications qui sont un des grands mérites de ce beau traité de morale. La morale du bien et du devoir avait eu sans doute parmi nous plus d'un interprète éloquent et convaincu, mais leurs livres sont, en général, plutôt des exhortations au devoir que des théories du devoir. D'autres, au contraire, suivant trop exclusivement les traces de Kant, s'étaient renfermés dans son formalisme sec et abstrait [1]. M. Janet ne se contente pas de faire des exhortations et des appels à la conscience, ni de poser la loi sans en donner la raison. Il sait aussi élever les cœurs, toucher et persuader, mais en même temps il analyse, il démontre, il déduit et il enchaîne. Enfin il ne craint pas d'aborder un grand nombre de questions et de difficultés laissées de côté par la plupart de ceux qui, parmi nous, ont écrit sur la morale. S'il ne parvient pas toujours à les résoudre, du moins toujours y fait-il pénétrer quelque lumière et provoque-t-il les plus utiles, les plus sérieuses méditations.

Quoique fondée uniquement sur le devoir, cette morale offre néanmoins quelque chose d'attrayant, parce qu'elle n'a rien d'abstrait, rien d'excessif, comme celle de Kant; parce qu'elle embrasse la nature humaine tout entière, sans la mutiler, en associant la perfection et le bonheur, la raison et le sentiment, quoique sans relâchement ni faiblesse, quoique sans nul préjudice de la rigueur de la loi morale et de la pureté de la vertu. Ainsi la *Philosophie du bonheur* et la *Morale* de M. Janet viennent-elles aboutir à la même conclusion et s'entr'aider mutuellement pour nous conduire par une voie, ni trop adoucie ni trop escarpée, à notre véritable fin, qui est de nous élever et de nous maintenir à la hauteur de ce grand et noble rôle, de ce rôle d'homme, que tous, sans exception, nous devons remplir en ce monde.

FRANCISQUE BOUILLIER.

[1] Il est juste de faire des exceptions en faveur, par exemple, de la *Morale pour tous* de M. Franck, quoique ce soit un abrégé et un ouvrage élémentaire, et de la *Philosophie du devoir* de M. Ferraz, que M. Janet lui-même cite comme un de ses devanciers.

P. *Virgilii Maronis Opera. Les Œuvres de Virgile, texte latin publié d'après les travaux les plus récents de la philologie, avec un commentaire critique et explicatif, une introduction et des notes, par E. Benoist.* Paris, 1867-1872. 3 vol. grand in-8°, librairie Hachette. — *Publii Virgilii Maronis Opera. Nouvelle édition publiée avec une notice sur la vie de Virgile, des remarques..., des arguments, etc., par le même.* Paris, 1873, 1 vol. in-12, même librairie.

En 1867, lorsque M. Duruy, alors ministre de l'instruction publique, fit rédiger une série de rapports sur l'état des lettres et des sciences en France, M. Boissier, chargé d'écrire le rapport sur l'état de nos études en matière de littérature latine, regrettait d'avoir à constater le petit nombre de publications savantes que la France avait produites en ce genre depuis le commencement du XIXᵉ siècle. Les travaux de littérature et de philologie grecque avaient fait, durant la même période, beaucoup plus de progrès. Cet état de choses est, aujourd'hui, heureusement changé. Sans parler de publications isolées, comme le Nonius Marcellus de M. Quicherat, dont le *Journal des Savants* doit prochainement rendre compte, et comme le *Cato major* de Cicéron, publié, en 1869, par M. Grellet-Dumazeau, la création de l'École pratique des hautes études a offert aux jeunes philologues des directions, des encouragements et des ressources que les Facultés mêmes ne pouvaient leur offrir. Une puissante librairie a entrepris, pour les auteurs latins comme pour les auteurs grecs[1], ce qu'elle avait commencé depuis longtemps déjà pour nos classiques français, une série d'éditions critiques largement annotées. L'entreprise, d'ailleurs, n'a pas manqué de collaborateurs parmi nos jeunes latinistes[2]. A leur tête s'était déjà placé, par des publications fort méritoires, M. Eug. Benoist, alors professeur au lycée de Marseille, aujourd'hui professeur suppléant de poésie latine à la Faculté des lettres de Paris, connu par une bonne thèse *De personis muliebribus apud Plautum*[3], par plusieurs éditions partielles de pièces du théâtre de Plaute[4] et de Té-

[1] Voir le *Journal des Savants* d'août 1872. — [2] Le *Cornelius Nepos* a été publié en 1868 par M. Monginot. Le *César*, confié à M. E. Benoist, est en ce moment sous presse. — [3] Marseille, 1862, in-8°. — [4] Titi Macci (sic) Plauti *Cistellariam* recensuit *variorumque notis illustravit* E. B. Lyon, 1863. — T. M. Plauti *Rudens*. *Le*

rence[1], et en dernier lieu des deux éditions de Virgile dont nous allons nous occuper.

Au point de vue spécial de la critique des textes, les auteurs latins se divisent naturellement pour nous en deux classes : les uns, comme Caton, Varron, Lucrèce, et surtout Plaute, plus anciens, plus difficiles par le caractère même de leur langue, nous sont d'ordinaire parvenus par des manuscrits incomplets, incorrects, sans aucune de ces scholies, marginales ou autres, qui fixent la vraie leçon en l'expliquant, et qui aident à la retrouver quand elle s'est altérée par quelque faute des copistes. Pour ceux-là on ne s'étonne pas que la science des philologues modernes, même après quatre siècles de labeur, ait encore beaucoup à faire. Les classiques proprement dits, comme César, Cicéron, Horace et Virgile, semblent avoir été mieux garantis contre les diverses causes d'altération par la perfection de leurs écrits, par leur autorité dans les écoles, par les commentaires qui accompagnent leur texte dans un certain nombre de manuscrits. Et pourtant là aussi la critique trouve bien des problèmes délicats à résoudre : la valeur des manuscrits ne varie pas seulement avec leur âge, mais selon la diversité de leurs origines, et c'est tout récemment qu'on s'est occupé de les ranger, sous ce rapport, en familles, par une comparaison minutieuse de leurs leçons. La découverte et le déchiffrement des palimpsestes, en nous aidant à remonter jusqu'à des temps quelquefois très-voisins de l'auteur original, nous ont fourni des moyens, jusqu'ici inconnus, pour retrouver ce qu'il a écrit. En ce travail on est parvenu à des résultats dont la hardiesse étonne au premier abord, et qui néanmoins peuvent être rigoureusement justifiés. Par exemple, on a pu, derrière les plus anciens manuscrits de Virgile qui sont parvenus jusqu'à nous[2], deviner et restituer en quelque sorte, par des conjectures très-légitimes, le manuscrit encore plus ancien sur lequel ils ont été jadis copiés; le format et le caractère de l'écriture

Câble, comédie de Plaute, revue sur les principales éditions et publiée avec une préface et des notes en français par E. B. Paris, 1864. — Plaute, *Morceaux choisis*. Texte latin publié avec une introduction, des analyses et des notes en français, par E. B.— Même recueil, traduction française de Sommer, revue et adaptée au texte nouveau, avec une étude sur la métrique et la prosodie de Plaute par E. B. Paris, 1872. — [1] L'*Andrienne*, Comédie de Térence, revue sur les principaux textes, avec une préface et des notes en français. Paris s. d. librairie Belin. M. Benoist a, en outre, publié un très-bon commentaire sur le V[e] livre de Lucrèce. Paris, 1872, in-18. — [2] Conjectures de M. Ribbeck (*Prolégomènes* de sa grande édition de Virgile) résumées par M. Benoist, p. 540-541 de sa 2[e] édition. On sait que la même méthode a conduit à des résultats analogues pour quelques parties de Plaute et pour Lucrèce.

en ont pu être déterminés avec une précision qui permet d'en fixer l'âge. On sent que de tels travaux ont renouvelé le champ de la critique verbale. Il faut avouer pourtant que le succès même a poussé bien loin et jusqu'à l'enivrement la confiance de quelques habiles philologues. Quand on ouvre l'*Horace* de M. Hofman Peerlkamp, publié à Harlem en 1834, et qu'on lit sa Préface toute pleine de témoignages sur la négligence des copistes et des libraires, même dans l'antiquité classique, témoignages interprétés avec une malice ingénieuse, on se demande, en effet, si les plus vieux parchemins ne nous ont pas transmis un Horace, un Virgile altérés par des remaniements de tout genre : transpositions, suppressions, additions, soit dans les écoles, soit dans les ateliers où se multipliaient les exemplaires à l'usage du public. C'est Cicéron qui écrit à son frère Quintus : « De latinis libris quo me ver« tam nescio, ita mendose et scribuntur et veneunt[1]. » C'est Aulu-Gelle, dont l'attention à rechercher des exemplaires authentiques de Virgile, des exemplaires corrigés par d'habiles grammairiens, montre que le métier d'éditeur était déjà difficile au IIe siècle de notre ère[2]. C'est Pline le Jeune qui nous fait soupçonner des interpolations dans le texte d'Horace quand il nous signale son ami Passienus Paulus comme si habile à imiter le grand lyrique, « ut in lyricis illum alterum effingi « putes[3]. » C'est Trebellius Pollion, qui, dans sa Vie de Postumus, nous apprend que ce prince fut si bon déclamateur, « ut ejus controversiæ « Quintiliano dicantur insertæ. » Enfin, et pour revenir à Virgile, une note insérée dans le commentaire qui porte le nom de Servius ne nous apprend-elle pas que la description de la Gorgone comprenait autrefois dans l'Énéide[4] les quatre vers suivants :

Gorgonis in medio portentum immane Medusæ :
Vipereæ circum ora comæ, cui sibila torquent,
Infamesque rigent oculi, mentoque sub imo
Serpentum extremis nodantur vincula caudis.

vers supprimés plus tard par les grammairiens correcteurs du poëme, à peu près comme, dans l'*Iliade*, Aristarque avait supprimé des phrases entières, dont l'une est absente aujourd'hui de tous les manuscrits et ne nous est parvenue que par un heureux hasard, dans la citation que

[1] *Epist. ad Quintum fr.* III, v. — [2] *Noctes Atticæ*, I, XXI ; II, III ; XVIII, v. — [3] *Epist.* IX, XXII. — [4] III, 288, où M. Ribbeck fait remarquer que ce curieux témoignage ne se trouve que dans le manuscrit de Servius, qui est à notre Bibliothèque nationale.

Plutarque en avait faite trois siècles après le célèbre critique alexandrin[1].

De tels accidents, de telles preuves de l'infidélité des éditeurs anciens éveillent bien des scrupules, et semblent autoriser bien des hardiesses chez les éditeurs modernes. De là les témérités de M. Hofman Peerlkamp envers le texte d'Horace, et celles de M. Ribbeck envers le texte de Juvénal[2]. L'intégrité du texte de Virgile est, en général, mieux protégée par les commentaires plus ou moins anciens qui l'accompagnent dans plusieurs manuscrits, par les citations innombrables qu'en ont faites les grammairiens et les rhéteurs, et que, dans une édition récente, M. Ribbeck a eu l'heureuse idée de placer sous chaque vers du poëte[3]; elle l'est aussi, quoique moins directement, par les imitations des poëtes plus récents, que le même éditeur a soigneusement relevés en une table spéciale. Néanmoins, les poëmes de Virgile appellent toujours l'attention la plus sévère du critique qui en prépare une édition nouvelle. Entre les méthodes de recension suivies par les anciens éditeurs il y a un choix à faire, soit pour la leçon elle-même, soit pour l'orthographe; il y a encore bien des passages qui, pour le sens, exercent depuis l'antiquité l'esprit des interprètes[4]. C'est à ce travail que s'est dévoué depuis dix ans M. Benoist. Sa grande édition à peine achevée en 1872, il s'est remis à l'œuvre pour une édition classique, qui n'est pas un simple abrégé de la précédente, mais qui donne, on peut le dire, le dernier mot de l'auteur sur plusieurs questions de critique et d'exégèse par lui soumises à un nouvel et scrupuleux examen. Ce petit volume, presque aussi élégant, par le format et l'impression, que le Virgile *bijou* publié en 1858, chez Firmin Didot, par le savant latiniste Dübner[5], sera certainement plus utile aux professeurs et aux élèves. Aux derniers il suffira pour la mesure d'explication exigible dans une classe; aux professeurs il servira comme d'introduction à la grande édition en trois volumes, plus complète, puisqu'elle comprend même les petits poëmes attribués à Virgile, plus complète surtout par l'abondance d'un commentaire qui porte également sur les choses et sur les mots. Dans la

[1] De la manière d'entendre les poëtes, chap. VIII (Discours de Phénix à Achille dans le IX^e chant de l'Iliade). — [2] *Der echte und der unechte Juvenal, eine kritische Untersuchung*. Berlin, 1865. — [3] 2 vol. in-8°, Lipsiæ, 1859-1862. — [4] Par exemple, les vers 684-686 du III^e chant de l'Énéide, sur lesquels M. Benoist a heureusement modifié l'explication qu'il avait soumise, dans une note spéciale, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — [5] Publii Virgilii Maronis carmina omnia perpetuo commentario ad modum Joannis Bond explicuit F. D. in-18. On sait que le même éditeur a publié une toute semblable édition d'Horace.

petite édition, outre les notes en français placées au bas des pages, une courte préface résume la biographie de Virgile et l'histoire de son texte; puis vingt pages de *Remarques* substantielles, ramenées à cent cinquante-six numéros, résument comme la grammaire, surtout la syntaxe et la métrique du poëte. A la fin du volume, on trouve une table des noms historiques et géographiques, qui sert accessoirement à fixer la forme que ces noms ont chez le poëte; un choix judicieux de variantes, précédé d'une liste des principaux manuscrits; enfin une table sommaire des principaux passages des poëtes grecs et latins imités par Virgile. Quelques dessins d'antiquité figurée et une carte des contrées où se passe l'action de l'Énéide complètent cet heureux ensemble, qui méritera d'être suivi comme un modèle par nos éditeurs de classiques latins.

Dans tous ces travaux, comme dans ceux qu'il a publiés sur Plaute, M. E. Benoist se recommande par un savoir chaque jour plus sûr de latiniste et par un grand zèle à profiter des travaux antérieurs de la critique, depuis les plus anciens jusqu'aux plus récents. Aussi ses livres ont-ils obtenu, non-seulement en France, mais à l'étranger, un accueil favorable. Sur le détail, les contradictions ne lui ont pas manqué; mais il a su en tirer profit, et elles ont été pour lui une occasion d'affermir son jugement, de corriger quelques erreurs, d'atténuer quelques assertions trop rigoureuses, enfin de mieux démontrer certaines opinions d'abord adoptées sans preuve suffisante. On ne peut trop louer ce genre de probité littéraire, dont témoignent les additions et corrections aux trois volumes de la première édition, les prudentes réformes introduites dans la seconde.

Parmi ces réformes, celle qui avant tout frappera le lecteur est celle de l'orthographe. Sur ce sujet, de bien précieux résultats sont dus aux récentes recherches de Ritschl, de Corssen, de Brambach. Mais ces résultats, selon nous, ont souvent dépassé le but qu'il fallait atteindre. Par exemple, il est bien démontré que le vrai nom de Virgile était Vergilius. « Les manuscrits les plus anciens, dit là-dessus avec raison M. Benoist [1], ne laissent aucun doute sur la forme de ce nom. Toutes « les raisons que l'on présente pour soutenir *Virgilius* reposent sur des « témoignages relativement modernes... Les inscriptions latines nous « montrent sans exception que *Vergilius* était la forme usitée à cette « époque, non-seulement pour le poëte, mais pour tous ceux qui por- « taient le même nom que lui... Je conçois que, dans le français, nous

[1] T. I, p. XXXII de la grande édition.

« disions *Virgile;* l'habitude est trop fortement enracinée pour qu'on « puisse s'y soustraire; mais je regrette de n'avoir pu (pourquoi ne l'au-« rait-il pas pu?), comme les Allemands et les Anglais, mettre en tête « de ce volume : *Publi Vergili Maronis opera*. Ce ne serait pas d'ailleurs « absolument une nouveauté, même en France. Pendant tout le XVIe siècle, « les principaux éditeurs adoptent presque aussi souvent *Vergilius* que « *Virgilius*, et nos grands imprimeurs de Paris et de Lyon ne font pas au-« trement que ceux d'Allemagne et d'Italie. » C'est qu'au XVIe siècle les exemples de l'épigraphie étaient très-familiers aux éditeurs; ils se conformaient en cela à la méthode d'Alde Manuce dans son traité classique *De Orthographia*[1]; la tradition s'est depuis, et pour longtemps, interrompue. Mais encore ne faut-il pas suivre sans réserve cette autorité de la tradition épigraphique. Si les copistes anciens faisaient souvent des fautes d'orthographe, ce qu'atteste un livre du vieux poëte Lucilius, *De Orthographia contra imperitiam librariorum*, les graveurs d'inscriptions n'en faisaient pas moins que les copistes de manuscrits. Quand Cicéron[2] attestait que les textes de lois ou des registres financiers pouvaient être altérés par les scribes officiels de la République, on doit croire que ses plaintes s'étendaient à l'incorrection grammaticale autant qu'au fond des choses. L'épigraphie même des temps classiques en témoigne à chaque page, jusque sur les monuments de la métropole, à plus forte raison sur les monuments gravés dans les provinces. Les exemples d'orthographe épigraphique doivent donc être discutés aussi sévèrement que ceux que fournissent les plus anciens manuscrits. Nous les croyons volontiers d'une autorité décisive pour des noms propres qui figurent souvent sur les marbres. Nous hésitons davantage pour les noms communs et les autres parties du discours. Ainsi, *tentare*, fréquentatif de *tenere* (dérivé du participe *tentus*), a pris de bonne heure, dans les inscriptions[3], la forme *temptare*, par suite d'une analogie trompeuse avec les participes *redemtus* (*redemptus*), *ademtus* (*ademptus*), etc., où l'insertion du *p* était excusée par le voisinage de la labiale *m*. Mais on ne croira jamais qu'un Romain des temps classiques, si peu qu'il fût attentif à l'analogie des formes grammaticales, ait préféré *temptare* à *tentare*[4]. M. Benoist ne devrait donc pas regretter de n'avoir pas osé, sur ce point, s'écarter de notre usage français; il ne devrait pas non plus re-

[1] Venise, 1561; Anvers, 1564, etc. — [2] In Verrem actio II, or. III, 78-79. — [3] Orelli, n° 4859 (d'après les *Schedæ Barberinæ*) 4425, 4428 (Mommsen, *Inscr. regni Neap.* n° 6916). Cf. Brambach, *Die Neugestaltung der lateinischen Orthographie*, Leipzig, 1868, p. 249. — [4] Alde Manuce disait déjà : « *Tento*, non *tempto*, ex ana-« logia. Frequentativum enim est a *teneo*. »

gretter *hiemps* pour *hiems*, malgré l'autorité des manuscrits. La déclinaison *hiemis*, *hiemi*, *hiemem*, *hiemes*, etc., prouve clairement que le *p* de *hiems* est une épenthèse irrégulière. En général, et à supposer plus correcte et plus constante l'orthographe des inscriptions, est-il bien sûr qu'elle fût la même que celle des manuscrits? L'épigraphie n'admet guère de ponctuation; quelques manuscrits au moins, à l'usage des écoles et des bibliothèques des curieux, étaient ponctués et accentués. Même en se bornant à ces dernières autorités, on irait loin aujourd'hui, si l'on voulait reproduire dans une édition moderne l'image d'un Virgile ou d'un Horace tel que le publiaient les libraires Sosie à Rome, au temps d'Auguste, ou seulement leurs successeurs du temps de Théodose. Que serait-ce d'un Sophocle ou d'un Hérodote tels qu'on les vendait jadis dans les librairies d'Athènes, d'Alexandrie et de Pergame? Il faut évidemment s'arrêter sur ces voies de l'archaïsme, si l'on ne veut pas confondre la littérature et la grammaire avec l'archéologie. Loin de plaindre M. Benoist de n'avoir pu, dans sa petite édition, appliquer aussi rigoureusement que dans la seconde les réformes modernes de l'orthographe latine, nous sommes donc plutôt disposés à l'en féliciter.

La littérature et les jugements littéraires occupent peu de place dans les deux éditions de M. Benoist, même dans l'édition en trois volumes. Nous ne pouvons qu'approuver cette réserve. L'auteur pense avec raison, selon nous, que les notes purement admiratives ont peu d'utilité : l'homme du monde n'en a guère besoin; le professeur y suppléera facilement au cours des explications dans sa classe. Les bons livres, d'ailleurs, ne manquent pas pour le diriger dans cette tâche, que M. Benoist a cru modestement devoir décliner, surtout quand elle avait été si bien remplie par des maîtres de la critique, tels que les Villemain, les Saint-Marc Girardin, les Sainte-Beuve. Ce qui importait ici, c'était la correction d'un texte fondé sur les meilleures autorités dont la science dispose aujourd'hui; l'explication précise des difficultés encore nombreuses que présente la lecture de poëmes d'ailleurs si parfaits; l'abondance et la sûreté des renseignements historiques et géographiques sur lesquels repose toute bonne interprétation. Sous ce rapport, le Virgile de M. Benoist laisse peu à désirer. Sur la personne et sur la vie du poëte, il ne pouvait trouver de documents nouveaux après le P. de La Rue, après Heyne et les savants éditeurs qui l'ont suivi; son seul devoir et sa seule ambition étaient de résumer tous ces travaux avec jugement, avec sobriété. En ce qui touche à la fable, si étroitement unie à l'histoire, surtout dans l'*Énéide*, il a pris un soin particulier de distinguer et de caractériser les éléments grecs et les éléments latins, trop confondus dans nos meilleurs

livres jusqu'à ces dernières années. Pour cela les ouvrages de M. Maury et de Preller lui fournissaient d'excellents matériaux, qu'il ne manque pas d'utiliser, soit dans ses notes, soit dans les introductions de son deuxième et de son troisième volume. L'œuvre aussi patriotique que littéraire de Virgile rapproche et mêle souvent avec intention des traditions grecques et des traditions romaines, dont la critique doit apprécier les origines diverses. L'*Athena* des Hellènes n'est pas précisément la *Minerve* des Romains, *Hère* n'est pas *Junon*, *Hercule* surtout n'est pas *Heraklès*, quoique, même avant Auguste, le patriotisme italien ait affecté de les confondre. Malgré ces confusions, le génie italiote prédomine dans les parties les plus originales de l'épopée virgilienne : c'est ce que faisait déjà voir le riche commentaire de Macrobe dans deux livres de ses *Saturnales;* c'est ce qu'il faut s'attacher à développer aujourd'hui quand on veut apprécier l'originalité d'une œuvre d'ailleurs si pleine d'imitations habiles de la poésie hellénique.

A ces vues sur le poëme épique par excellence dont s'honore la littérature latine, M. Benoist en a joint quelques-unes plus générales sur l'enseignement des lettres anciennes dans l'Université. Quelque intérêt qu'elles présentent dans la crise que traversent à cette heure nos études classiques, nous n'avons pas à nous en occuper dans cet article. Nous tenions seulement à montrer parmi nos jeunes professeurs ce réveil d'une forte philologie. En signalant aux lecteurs du *Journal des Savants* deux bons livres, nous n'avons pu toucher qu'en passant aux points litigieux sur lesquels çà et là le jugement de M. Benoist se laisse prendre en défaut. L'occasion, d'ailleurs, se présentera d'elle-même pour y revenir, quand l'éditeur de Virgile nous aura donné l'Horace et le César dont il s'occupe en ce moment.

É. EGGER.

Pythagore et la philosophie pythagoricienne, contenant les fragments de Philolaüs et d'Archytas traduits pour la première fois en français, par A. Ed. Chaignet, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Poitiers. Ouvrage couronné par l'Institut (Académie des sciences morales et politiques). — 2 vol. in-8° de XXVIII-351 et 392 p., à la librairie académique de Didier et Cie, Paris, 1873.

PREMIER ARTICLE.

Cet ouvrage a été présenté sous forme de mémoire dans un concours ouvert par l'Académie des sciences morales et politiques, et, dans cet état, il a été jugé digne du prix fondé par Victor Cousin. Mais l'auteur, plus sévère pour lui-même que ne l'avait été la savante Compagnie, et mettant d'ailleurs à profit les observations qu'elle lui avait présentées par l'organe de son rapporteur, a remanié son travail, l'a complété, l'a enrichi de documents un peu négligés dans la rédaction primitive, et en a fait un livre dont peuvent s'honorer l'érudition et l'esprit philosophique de notre pays.

Conformément au plan que l'Académie lui avait tracé, M. Chaignet, recueillant avec soin et contrôlant les uns par les autres tous les témoignages que l'antiquité nous a laissés sur ce sujet, commence par raconter la vie de Pythagore et l'histoire de ce qu'on a appelé son institut ou son ordre; puis il discute, au point de vue de leur authenticité et de leur signification réelle, les fragments où l'on peut puiser une connaissance directe de la doctrine pythagoricienne. Ceux de ces fragments qui nous sont parvenus sous les noms de Philolaüs et d'Archytas, il ne se contente pas de les discuter et de les résumer, il les traduit entièrement en les éclairant par des notes et en justifiant sa version quand elle lui paraît susceptible d'être contestée. Toutes ces considérations historiques, critiques et philologiques, forment la matière du premier volume. Le second est plus particulièrement consacré à la philosophie. Après une exposition générale de la doctrine, qui peut être considérée comme l'œuvre commune de Pythagore et de ses disciples, l'auteur en recherche les traces dans tous les systèmes qui lui ont succédé depuis les temps les plus anciens jusqu'aux premières années de notre siècle, depuis Héraclite et Anaxagore jusqu'à Leibniz et à Schelling, et, non

content de nous montrer l'influence qu'elle a exercée sur l'histoire entière de la philosophie, il l'apprécie en elle-même, en prenant pour base de son jugement les idées et les principes qui semblent lui avoir survécu. On voit que rien ne manque à ce livre pour nous donner une idée complète d'un des systèmes les plus obscurs et les plus célèbres de l'antiquité.

Prenant pour modèles les critiques du XVI[e] et du XVII[e] siècle et quelques savants contemporains, l'auteur ne fait pas un pas dans la carrière épineuse qu'il parcourt, il n'articule pas un fait essentiel, n'avance pas une proposition de quelque importance, sans s'appuyer sur des citations tirées des auteurs les plus dignes de foi et sans combattre par de solides arguments les assertions contraires aux siennes. On ne saurait trop le louer de cette abondance de précautions et de preuves; car ce n'est pas une œuvre d'éloquence ou de style que le sujet réclamait, mais une œuvre de science. Ou il n'y fallait pas toucher, ou il le fallait traiter de cette façon.

Notre intention n'est pas de donner ici une analyse ou un résumé de ces deux substantiels volumes, mais de signaler les points de l'histoire ou de la doctrine de l'école pythagoricienne sur lesquels l'auteur nous paraît avoir répandu quelques nouvelles clartés, sur ceux aussi où les résultats de la critique peuvent soulever quelques objections et laissent subsister des doutes.

A propos de la vie de Pythagore, après avoir recherché avec un soin scrupuleux, on pourrait presque dire religieux, tous les renseignements, tous les souvenirs plus ou moins éloignés que l'antiquité grecque nous a transmis sur ce sujet, et après les avoir soumis à une discussion approfondie, M. Chaignet fait une remarque pleine de sens, qui nous garantit à la fois la justesse et la circonspection de son esprit. « De cette « critique nécessaire, dit-il[1], et des témoins et des faits, nous ne pourrons « guère tirer plus qu'un récit vraisemblable, et dont bien peu de points « auront la certitude et la clarté de la véritable histoire. »

Il n'est pas étonnant qu'avec ces qualités il se soit préservé de tous les partis pris, de toutes les hypothèses absolues entre lesquelles se sont partagés la plupart des historiens de la philosophie en parlant du fondateur de l'école italique. Selon plusieurs d'entre eux qui ont voulu appliquer à l'histoire des idées la théorie des races que d'autres ont introduite dans l'histoire des faits, Pythagore, étant d'origne achéenne et s'adressant à une colonie en grande partie composée d'Achéens, devait

[1] Tome I[er], p. 22.

s'écarter sensiblement de tous les systèmes adoptés par l'école ionienne. De là sa prédilection pour l'idéalisme en philosophie et pour l'aristocratie en politique. M. Chaignet rappelle que, selon la tradition la plus accréditée, Pythagore est né à Samos, un des principaux États de la ligue ionienne, et qu'il y vécut jusqu'à l'âge de quarante, selon d'autres de cinquante-cinq ans, ionien de mœurs et d'habitudes aussi bien que de naissance; puis il ajoute : « L'identité d'origine n'implique ni n'exclut la « diversité des pensées, surtout chez les grands esprits, dont la grandeur « consiste précisément dans la puissance d'un développement libre, ori- « ginal, spontané, individuel, qui les affranchit plus que les autres de « l'action fatale des causes extérieures et des faits du monde physique[1]. »

Les voyages de Pythagore ont donné lieu à d'autres suppositions qui ne sont pas plus justifiées, ou à des négations également difficiles à soutenir. Par exemple, M. Zeller, dans son savant livre *La Philosophie des Grecs*, conteste absolument que Pythagore ait connu d'autres lieux que son île natale et quelques colonies de la Grande Grèce. D'après de nombreux témoignages, au contraire, les uns fort anciens, les autres qui appartiennent plus à l'antiquité chrétienne qu'à l'antiquité grecque, Pythagore aurait visité non-seulement Délos, la Crète, Delphes et Athènes, mais l'Égypte, la Phénicie, la Judée, la Chaldée, la Perse, et c'est dans ces différentes contrées de l'Orient qu'il aurait recueilli les idées essentielles dont se compose son système. On sait que, d'après quelques auteurs modernes, tels que Selden, Huet, de Bonald, il aurait rencontré à Babylone ou en Judée des prophètes hébreux qui l'auraient initié à la connaissance du vrai Dieu et de la loi révélée. Ce que nous apercevons de plus sublime dans sa métaphysique et dans sa morale aurait ainsi sa source, non dans la raison, mais dans la révélation.

M. Chaignet, avec beaucoup de raison, combat d'une manière générale l'incrédulité systématique qu'on oppose aux voyages des anciens philosophes. Il fait observer que les Grecs étaient des commerçants entreprenants, de hardis navigateurs, et surtout des esprits curieux, avides de connaissances. Comment n'auraient-ils pas cherché à satisfaire cette passion en entrant en communication avec les philosophes et les prêtres des pays étrangers, dans un temps où l'on écrivait peu ou pas du tout, et où les conversations étaient à peu près le seul moyen de s'instruire? L'école pythagoricienne, en particulier, conseillait à ses disciples de voir le monde et de se mêler aux affaires humaines pour les juger et les connaître. Ce précepte était sans doute fondé sur l'exemple du maître;

[1] Tome I[er], p. 24.

et en effet on ne saurait douter qu'il n'ait visité au moins l'Égypte, comme l'affirment expressément Diodore, Isocrate, Plutarque, et, d'une manière détournée, Hérodote. Rien n'empêche, selon M. Chaignet, qu'il n'ait été jusqu'en Phénicie et en Judée, et, s'il faut regarder comme moins probables ses excursions en Perse et en Chaldée, rien ne démontre qu'elles soient impossibles.

Mais ce que M. Chaignet n'admet pas, c'est que Pythagore ait rapporté de ses voyages, quels qu'ils soient, les principes de sa doctrine et jusqu'à la forme sous laquelle il les a enseignés, jusqu'au langage symbolique dont il avait l'habitude de se servir et à l'organisation qu'il a donnée, aux pratiques qu'il a imposées à son ordre. Quant aux symboles et aux pratiques religieuses, s'il peut être accusé d'imitation, c'est dans son propre pays, c'est dans les mystères de la Grèce qu'il faut chercher les exemples qu'il a suivis; et, quand même il serait prouvé que les fondateurs de ces mystères ont beaucoup emprunté au sacerdoce égyptien, « ces rapports, assure M. Chaignet, n'ôteraient pas au pythagorisme « son caractère original et vraiment grec[1]. »

Cela est vrai, on ne saurait le contester, de la partie purement philosophique de l'enseignement de Pythagore, de ce qu'on peut appeler sa physique et sa métaphysique; mais cela est-il également vrai de ses idées politiques et religieuses, du caractère éminemment sacerdotal et monastique qu'il a imprimé à son école, aux rapports personnels qu'il entretenait avec ses disciples, et au rôle qu'il semble avoir voulu jouer au milieu de ses contemporains en général? Ici on pourrait opposer à l'affirmation de M. Chaignet une affirmation contraire. Sans invoquer d'autres preuves que les observations et les faits qu'il a réunis lui-même, on ne serait pas embarrassé de soutenir que, dans le pythagorisme considéré sous ces différents points de vue, rien n'est original, rien n'est grec, mais tout porte l'empreinte d'une inspiration orientale.

Pythagore, comme M. Chaignet a soin de le faire remarquer, prêchait plus qu'il n'enseignait; il parlait en inspiré, en hiérophante ou en prophète plutôt qu'en philosophe; il affectait d'avoir des relations avec le monde surnaturel; il était descendu de sa personne dans les enfers, il avait vu de ses yeux les supplices infligés à Homère et à Hésiode pour avoir méconnu la majesté des dieux. Or ce sont là autant de traits particuliers à la physionomie des personnages religieux de l'Orient. Ils apportent, non un système qui se justifie par la raison, mais une révélation descendue du ciel et communiquée par leur organe au reste des hommes.

[1] Tome I^er, p. 46.

La révélation ne subsiste et ne se transmet que par l'autorité, un principe tout oriental, au moins à l'origine des sociétés humaines, et que repoussent les instincts, les mœurs et le génie de la Grèce, née pour la liberté et la philosophie. C'est pourtant ce principe que Pythagore applique à toute chose : d'abord à la société particulière dont il est le fondateur et le souverain et qui se compose de ses disciples; ensuite à la société générale, au gouvernement de l'État qui lui a donné l'hospitalité et de tout État qui veut se régler sur ses conseils; en un mot, au milieu de la Grèce démocratique et républicaine, il fait du principe d'autorité la base de la politique; enfin il l'introduit jusque dans la philosophie, il en fait la forme et la condition de son enseignement, il le donne pour fondement à son système et à tous les rapports qui unissent les hommes entre eux.

L'institut pythagoricien n'était pas simplement, comme les initiés aux mystères, une association religieuse ou une communion plus ou moins secrète dont les membres, se réunissant à certains jours et à certaines heures, restent ensuite étrangers les uns aux autres; il formait véritablement un ordre monastique, une communauté plus religieuse que philosophique, où la parole du maître, αὐτὸς ἔφα, était la raison suprême, sinon la raison unique des pensées et des actions; où le principe d'autorité se combinait avec celui de la hiérarchie, comme dans tous les sacerdoces et dans tous les couvents; où la communauté des biens, si elle n'était pas absolument obligatoire, était du moins proposée comme un idéal; où la règle, passant, ainsi que la doctrine, pour une inspiration de la divinité, s'étendait jusqu'aux plus humbles détails de la vie; où enfin, à tous les rangs et à tous les degrés, l'obéissance était prescrite comme la première des vertus.

On s'accorde généralement à dire qu'en politique Pythagore n'admettait que l'aristocratie. Mais de quelle aristocratie veut-on parler? Du gouvernement des meilleurs, en conservant au nom de ce gouvernement son sens étymologique? Nous croyons que ce n'est pas assez, et que, par aristocratie, Pythagore et ses disciples entendaient véritablement ce que nous appelons aujourd'hui une théocratie. En effet, les meilleurs, dans leur opinion, ne pouvaient être qu'eux-mêmes, les plus sages, les plus vertueux, les seuls vertueux et les seuls sages, puisqu'ils possédaient, à l'exclusion des autres hommes, la doctrine par laquelle on arrive à la perfection. Or, comme nous venons de le dire, ils ne formaient pas seulement une association civile, philosophique ou même religieuse, mais un ordre religieux. Le plus sage et le plus vertueux de tous, par conséquent le plus digne de commander à ses semblables et

de gouverner l'État, c'était l'auteur, ou plutôt le révélateur de cette doctrine sublime, c'était le messager et l'interprète des dieux, leur véritable représentant sur la terre, c'était Pythagore lui-même. A lui seul, et après lui à ses disciples, il appartenait de réaliser le mot d'Homère qu'ils avaient sans cesse à la bouche : « Le prince est le pasteur du « peuple. »

Un instant on peut croire que Pythagore a réussi à remplir ce rôle. A son arrivée à Crotone « par son premier sermon, » selon la spirituelle expression de M. Chaignet, il convertit deux mille personnes. Il tient pour ainsi dire dans sa main, par l'ascendant qu'il exerce sur eux, les mille citoyens qui forment le conseil suprême de la république; le pouvoir irrésistible de sa parole s'étend de proche en proche aux femmes comme aux hommes, aux jeunes gens comme aux vieillards, à toute la population de la colonie, qui ne reconnaît plus d'autre conseiller, d'autre législateur, d'autre chef que lui. En présence de cette autorité sans exemple dans l'antiquité grecque, on ne peut s'empêcher de penser à Savonarole, gouvernant du haut de la chaire la république de Florence, et portant la réforme à la fois dans les lois, dans les mœurs et dans les idées.

Au reste, la théocratie, telle qu'on pouvait la comprendre alors, était une conséquence rigoureuse des principes les plus essentiels du système de Pythagore. L'État, selon ces principes, devait se régler sur le modèle de l'univers, et nous offre dans son sein la même unité, la même harmonie. L'unité de l'État n'était réalisable que par l'unité de commandement, par l'unité de gouvernement et de législation instituée à l'imitation de l'éternelle monade. L'harmonie avait pour condition et pour idéal la communauté de pensée, d'existence et de propriété à laquelle tendait la règle de la congrégation. Mais alors le prince n'est plus seulement le pasteur du peuple, il est le lieutenant ou l'image visible de la divinité sur la terre. « L'image visible de la divinité » c'est la qualification que donne à Pythagore Hiéroclès dans son commentaire sur les Vers d'Or. La vie civile se confond avec la vie religieuse, le citoyen avec le sectaire, ou, comme nous dirions aujourd'hui, l'ordre temporel avec l'ordre spirituel. C'est la théocratie avec tous ses effets.

Rien de plus contraire qu'un pareil régime au libre esprit et au caractère indépendant de la race hellénique. Aussi, après avoir subjugué un moment des populations avides de nouveauté et sensibles au charme de la grandeur, n'a-t-il pas tardé à inspirer non-seulement à Crotone, mais dans les colonies voisines, une horreur universelle. C'est ce qui nous explique la fin tragique des premiers pythagoriciens et celle de Pythagore

lui-même, réduit, après avoir vainement cherché un asile, à se laisser mourir de faim à Métaponte, dans le temple des Muses.

A considérer le système de Pythagore dans sa composition ou dans sa forme générale, il est impossible de n'y pas reconnaître aussi l'influence de l'Orient. Tandis qu'en Grèce la religion, étroitement unie à la poésie et renfermée dans les cérémonies d'une religion nationale, se distingue essentiellement de la philosophie et de la morale, Pythagore, à la façon des prêtres de l'Égypte et de l'Inde, ne distingue pas entre ces trois choses. Sa morale est religieuse comme sa politique; sa philosophie est une philosophie religieuse, à laquelle on n'est initié qu'après avoir subi une série de purifications et d'épreuves. Elle se compose moins de propositions démontrées par le raisonnement ou par l'expérience, que de dogmes reçus au nom de la foi, et de commandements imposés à l'obéissance de l'homme par la toute-puissance divine. Nous sommes absolument de l'avis de M. Chaignet lorsqu'il reconnaît dans les Vers d'Or les formes impératives du Décalogue. L'esprit qui règne dans cet antique et, comme on est forcé de le croire, fidèle résumé de la morale pythagoricienne, n'est pas moins religieux que le langage. Il veut que la journée commence par la prière et finisse par la méditation, on pourrait presque dire par un acte de contrition. « Chaque matin, avant de te mettre au travail, prie. Chaque soir, « avant de te laisser aller au sommeil, fais l'examen de ta conscience; « reproche-toi tes fautes et repens-toi! Jouis du bien que tu auras « fait[1]. » Il met l'accomplissement des rites, des purifications, des prescriptions alimentaires, au même rang que nos devoirs les plus sacrés envers la société, envers la famille et envers nous-mêmes.

Pour expliquer cette intervention incontestable de certaines formes et de certaines idées orientales dans l'œuvre de Pythagore, il n'est pas nécessaire de supposer, avec les écrivains que nous citions tout à l'heure, qu'il ait été en rapport, soit avec les mages de la Perse et de la Chaldée, soit avec les prophètes de la Judée : il nous suffit d'être assurés de son voyage en Égypte. C'est, en effet, dans le sacerdoce égyptien que nous rencontrons les originaux de toutes ses copies. Le sacerdoce égyptien possédait depuis des siècles l'organisation qu'il a donnée à son institut. Il ne formait pas seulement un collége de prêtres, mais un corps de savants, de philosophes comme on disait autrefois, quand la philosophie était la réunion de toutes les sciences. Les connaissances dont il était dépositaire, il ne les confiait qu'à ceux qu'il en jugeait dignes après des

[1] Traduction de M. Chaignet, t. I, p. 147-150.

épreuves plus ou moins difficiles, et il les enseignait dans un ordre hiérarchique fondé sur l'inégalité des esprits, peut-être aussi d'après certains priviléges de naissance. Le sacerdoce égyptien avait le pouvoir comme il avait la science, il était le gardien des lois aussi bien que des traditions religieuses, il jugeait les rois après leur mort et ne leur permettait de monter sur le trône qu'après les avoir initiés à ses mystères et absorbés dans son sein. Les prescriptions alimentaires, si indifférentes aux yeux des Grecs, surtout l'interdiction de toute nourriture animale, les jeûnes, les abstinences, les purifications, telles que les admettaient les pythagoriciens, sont également d'origine égyptienne. Quand on accorderait à M. Chaignet que le dogme de la métempsycose ait pu naître spontanément sur le sol de la Grèce, et qu'il a été enseigné à Pythagore par Phérécyde de Scyros, il n'en resterait pas moins établi que l'expression que lui a donnée le fondateur de l'école italique est un emprunt direct de la théologie égyptienne. En effet, d'après le rituel funéraire qu'on a trouvé en Égypte dans les boîtes des momies, l'âme humaine, purifiée par les expiations qui l'attendent après la mort, et parmi lesquelles il faut compter sans aucun doute un certain nombre de transmigrations, entre en possession de l'immortalité bienheureuse, et parcourt, à la suite d'Osiris, les champs de l'immensité. N'est-ce pas la même idée qu'exprime ce passage des Vers d'Or? «Si tu obéis à ces «préceptes, à l'heure où la mort délivrera de la prison du corps ton «âme jusque-là captive, tu dépouilleras l'homme et tu deviendras un «dieu[1].» La transmigration des âmes, dès qu'on veut la généraliser, aboutit nécessairement à la croyance que toute union de l'âme avec le corps, c'est-à-dire que la vie elle-même, est un châtiment et la mort une délivrance. C'est précisément à ce dogme que fait allusion le passage que nous venons de citer.

Un autre point de l'histoire du pythagorisme qui méritait d'être examiné avec soin, ce sont les rapports qui ont existé entre les doctrines et les rites orphiques et ceux de l'école pythagoricienne. M. Chaignet n'a point failli à cette partie de sa tâche. Deux opinions s'offraient ici à son choix. Selon les uns, les poëmes orphiques sont une œuvre purement pythagoricienne; ils auraient été composés par Pythagore lui-même et par ses disciples, ou, sous les inspirations des pythagoriciens, par le poëte Onomacrite. Selon les autres, dont Proclus s'est fait l'organe dans sa *Vie de Pythagore*, le chef de l'école italique aurait été initié par Aglaophémus aux mystères d'Orphée dans le sanctuaire

[1] Traduction de M. Chaignet, t. I, p. 150.

de Lesbéthra; c'est là que lui auraient été révélés les rites sacrés qu'il a enseignés en son propre nom, et c'est d'un poëme d'Orphée en vingt-quatre livres, le Ἱερὸς λόγος, qu'il aurait tiré toute sa philosophie des nombres.

M. Chaignet, fidèle aux habitudes de modération et à l'esprit critique qui le distinguent, ne prend parti pour aucune de ces suppositions extrêmes appuyées sur des autorités plus ou moins contestables et sur des traditions douteuses. Il regarde comme à peu près certain que la secte orphique et l'école pythagoricienne ont été en communication l'une avec l'autre; que la première a été la plus ancienne des deux, et qu'ayant existé séparément pendant un laps de temps plus ou moins long, il est impossible de supposer qu'elle n'ait pas eu ses croyances et ses usages propres. Au nombre des dogmes enseignés au nom d'Orphée, on peut compter ceux-ci : que le corps est le tombeau de l'âme; que les hommes sont placés ici-bas par les dieux comme dans une prison; que l'âme humaine a fait partie de l'âme du monde avant d'entrer dans le corps auquel elle est unie dans cette vie. Ces idées, si nous en croyons M. Chaignet, ont passé dans l'école pythagoricienne; mais celle-ci ne s'est pas contentée de les adopter, elle les a rendues siennes par le caractère philosophique qu'elle leur a imprimé et par la liberté avec laquelle elle les a fait entrer dans son système général. En se distinguant de plus en plus l'une de l'autre, les deux associations n'en sont pas moins restées unies par des relations étroites et par l'intérêt de leur commune conservation. Une doctrine aussi forte et aussi profonde que celle de Pythagore, sortant des obscures traditions qu'on fait remonter jusqu'à Orphée, ou ces traditions elles-mêmes réduites à une œuvre de falsification malgré le respect unanime qu'elles inspiraient à l'antiquité, malgré l'influence qu'elles exercèrent pendant de longs siècles sur les idées morales et religieuses de la Grèce, voilà ce que M. Chaignet ne saurait admettre, et l'on n'aura pas de peine à être de son avis après avoir pris connaissance de ses arguments. Nous citerons les dernières lignes de cette intéressante discussion.

« Je suis en effet convaincu, quoiqu'on ne connaisse aucun écrit or-« phique antérieur à Pythagore, que l'idée d'une religion orphique n'est « pas l'œuvre exclusive d'Onomacrite, et n'est pas née sous l'influence du « pythagorisme persécuté et dispersé dans la Grèce continentale. Com-« ment admettre que, par une falsification effrontée, n'ayant aucune « racine dans les croyances et les traditions populaires, sans aucun « antécédent historique, un poëte ait pu inventer un ensemble de rites « et de croyances qui ont si profondément pénétré dans la vie pratique

« d'un peuple et ont eu une telle durée et une telle influence? Les « témoins classiques attestent qu'Orphée, quel qu'ait pu être historiquement ce personnage, avait laissé un culte secret, qui unissait « des consécrations, des mystères et des prophéties avec un rituel correspondant, et que ce personnage avait le don magique du chant et « de la poésie. Onomacrite n'a guère pu, par des combinaisons, des « rapprochements, des altérations, des falsifications, que réduire en « système la mystique de cette religion qui admit, on ne sait à quelle « époque, le culte de Dionysos Zagreus, et en fit le πάρεδρος des deux « déesses qui présidaient aux mystères d'Éleusis et le centre des rites « orphiques.

« Le fait que Pythagore attribuait à Orphée ses propres ouvrages, « que Philolaüs, par ces mots : « les anciens théologiens et devins, » faisait « allusion à ce personnage, l'antiquité certaine des mystères orphiques, « tout semble autoriser l'opinion que Pythagore, ou plutôt les pythagoriciens dispersés dans la Grèce propre, obéissant à une impulsion « primitive et au même esprit qui animait l'orphisme, ont formé là de « nouvelles associations, qui ont contracté un commerce intime avec les « sociétés orphiques, ou peut-être, tout en gardant une certaine indépendance, se sont affiliées avec la secte, qui était déjà constituée et « puissante. Ce qui n'empêche pas d'admettre qu'Onomacrite ait pu « profiter des doctrines pythagoriciennes pour ses interpolations audacieuses et ses falsifications effrontées des oracles et des poésies antiques. Le principe philosophique et scientifique qu'elles contenaient « lui permit de tirer, avec un art qu'il faut admirer, de la confusion « des fables dionysiaques, une conception systématique qui n'est ni « sans grandeur ni sans profondeur, et qui contient la première tentative d'une théologie spéculative chez les Grecs[1]. »

M. Chaignet a fort bien compris qu'il n'y avait pas lieu de s'arrêter longtemps aux rapports qu'on a cru découvrir entre l'institut de Pythagore et la secte des Esséniens. Sans doute il y a des ressemblances entre les deux associations, comme il y en a entre deux ordres monastiques, entre deux congrégations religieuses fondées sur le double principe de la communauté et de l'ascétisme. Il y a aussi une certaine analogie entre les symboles dont se servait l'école pythagoricienne et la méthode allégorique appliquée par les Esséniens à l'interprétation de l'Écriture sainte. Mais, à part quelques préceptes de morale que les lumières naturelles de la conscience suffisent à expliquer, il n'y a rien de commun

[1] Tome Ier, p. 132, 133.

entre les doctrines, et il serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, de les faire dériver l'une de l'autre. Pourquoi, d'ailleurs, l'ordre des Esséniens serait-il une imitation de celui de Pythagore? L'ordre des Esséniens est né de lui-même sur le sol de la Palestine, où le pythagorisme était peu connu, par une extension naturelle de l'institution du nazirat. Le nazir, qui existait déjà au temps de la composition du Pentateuque, puisque plusieurs des lois dont ce code se compose se rapportent à lui, le nazir était un solitaire voué à la vie ascétique et contemplative, qui se privait de toutes les jouissances et s'imposait toutes les austérités, qui renonçait, comme les pythagoriciens, aux bains, aux liqueurs fortes et à toute nourriture animale. Or il était inévitable que ces solitaires, se rapprochant les uns des autres et se réunissant sous une discipline commune, devinssent des cénobites. Ils n'ont jamais, comme le suppose M. Chaignet, pratiqué la magie, si sévèrement proscrite par les lois de Moïse; mais ils pensaient, comme beaucoup d'autres mystiques, que l'homme, arrivé à un degré de sainteté qui le rapproche de Dieu, avait le pouvoir de commander aux lois de la nature.

Il est permis de penser que le pythagorisme a exercé plus d'influence sur les Romains que sur les Juifs. Sans aller jusqu'à accepter l'assertion de Valerius Antias, que les livres découverts dans le tombeau de Numa Pompilius en l'an 181 avant notre ère, et brûlés par ordre du sénat, fussent des livres pythagoriciens, M. Chaignet reconnaît que l'école de Pythagore, devenue une secte, une religion secrète étroitement unie à celle des orphiques, a bien pu, avec cette dernière et sous son nom, pénétrer chez les Romains et modifier profondément, dans l'esprit des initiés, les croyances nationales. Il s'appuie sur ce fait, que les mystères orphiques, qu'on ne saurait distinguer des bacchanales, s'étaient introduits à Rome au commencement du II^e^ siècle avant Jésus-Christ. Sous le nom de *clandestinæ conjurationes*, ils étaient déférés à des tribunaux exceptionnels et poursuivis avec la dernière rigueur. « Quelque opinion qu'on se fasse, ajoute M. Chaignet[1], sur la réalité du fait des livres pythagoriciens attribués à Numa, la tradition qui se forme sur cette donnée atteste du moins l'affinité des idées pythagoriciennes avec tous les mouvements des idées religieuses dans l'antiquité. » Cette manière de voir est assurément plus judicieuse que celle qui est soutenue par Selden dans son étrange et savant livre *De jure naturali et gentium juxta disciplinam Hebræorum*[2]. L'auteur anglais, voulant prouver que toute sagesse vient des Juifs, ou plutôt de la révélation, trois fois re-

[1] Tome I^er^, p. 137. — [2] In-folio, Londres, 1610, Introduction.

nouvelée, dont les Juifs étaient les dépositaires, ne craint pas d'affirmer que Numa Pompilius était en secret un adorateur du vrai Dieu, que les livres qu'il a laissés, et qui n'ont été découverts que plusieurs siècles après sa mort, étaient la justification de sa foi et la glorification du Dieu d'Israël; que c'est pour cela même que le sénat en a ordonné la destruction, parce qu'ils renfermaient la condamnation de la religion de l'État.

Le pythagorisme, comme nous venons de le dire et comme M. Chaignet l'a démontré, était tout à la fois une association politique, une secte religieuse et une école de philosophie. Comme association politique, il n'a pas survécu à son fondateur. Comme secte religieuse, il a subsisté plus longtemps, mais en se réunissant à d'autres sectes et en perdant dans ce mélange une grande partie de son influence et de son originalité. C'est comme école de philosophie qu'il a fourni la plus longue et la plus brillante carrière, qu'il a laissé dans l'histoire de l'esprit humain les traces les plus profondes, et qu'il présente le plus de titres à notre intérêt. Mais quels sont les monuments qui nous restent de la philosophie pythagoricienne? Quels sont les témoignages, quelles sont les autorités sur la foi desquelles il nous est permis de nous en faire une idée exacte? Telle est la question que M. Chaignet avait à résoudre, et à laquelle il consacre les plus scrupuleuses recherches avant de mettre sous nos yeux une exposition régulière et complète, aussi complète que possible, du système pythagoricien. A cette question capitale vient s'en rattacher une autre, qui n'est pas non plus sans importance et sans difficulté. La philosophie pythagoricienne n'a pas été fondée en un jour, elle n'est pas sortie tout entière de la tête de Pythagore, et cependant c'est à lui qu'on rapporte, c'est à lui qu'on fait remonter toutes les doctrines professées dans l'école. Comment, dans cette œuvre de plusieurs qui porte le nom d'un seul, faire la part de chacun, et surtout comment discerner celle du maître? M. Chaignet n'apporte pas moins de soin à la solution de ce problème qu'à celle du problème précédent.

Il est généralement admis que la transmission des doctrines pythagoriciennes par l'écriture a été longtemps interdite. Philolaüs est, dit-on, le premier qui ait enfreint cette défense en publiant trois livres achetés plus tard par Platon. Mais, en supposant que Pythagore n'ait rien écrit, a-t-on le droit d'en conclure, comme le fait l'historien allemand Édouard Zeller, que son influence a été purement pratique, non spéculative; que la philosophie qui porte son nom a été formée après lui par ses disciples? «Il serait vraiment bien étrange, dit M. Chaignet, s'il y a une

« philosophie pythagoricienne, que Pythagore n'y fût pour rien. Tout « ce qui s'est produit de grand dans le monde est l'œuvre d'une grande « personnalité[1]. » Cette réflexion pleine de bon sens se trouve corroborée par des témoignages qu'il est difficile de révoquer en doute. C'est d'abord celui d'Aristote, qui affirme expressément que Pythagore est le premier qui se soit servi de définitions universelles, et qui ait essayé de donner à la morale une base scientifique. Héraclite, qui a été le contemporain de Pythagore, atteste non-seulement l'ascendant personnel que le chef de l'école italique a exercé sur les hommes de sa génération, mais la vaste étendue de son savoir, puisé dans des livres recueillis de tous côtés. Un autre de ses contemporains, Xénophane, en le regardant comme l'auteur de la doctrine de la métempsycose, probablement parce qu'il lui a donné un tour philosophique, ne nous permet pas de douter qu'il n'ait eu un système de philosophie. Enfin Hérodote, contemporain de Philolaüs, si même il n'est plus ancien, compare les enseignements de Pythagore à ceux qui se propageaient dans les mystères orphiques et dans les temples de l'Égypte. Un argument qui a peut-être encore plus de poids que toutes ces autorités, c'est que, dans une école où la tradition, le culte du maître, l'autorité de sa parole, jouent un si grand rôle, il n'est pas probable qu'on ait osé, d'une manière plus ou moins secrète, enseigner sous son nom une doctrine à laquelle il était étranger.

Nous raisonnons dans l'hypothèse où Pythagore, comme Socrate, n'aurait rien écrit. Mais cette hypothèse est-elle conforme à la vérité? Rien ne le démontre. Il serait peut-être plus facile de soutenir la supposition contraire. Pythagore a pu pratiquer par lui-même et prescrire à ses disciples l'enseignement oral sans renoncer à se rendre compte, par une rédaction définitive, c'est-à-dire par une rédaction écrite des points les plus importants ou les plus délicats de son système, et sans défendre à ses auditeurs privilégiés, aux initiés du premier rang, la satisfaction du même besoin. M. Chaignet fait cette observation très-juste, qu'il y a dans la doctrine pythagoricienne des calculs relatifs à la musique, à la géométrie, à l'astronomie, qui sont très-longs, très-compliqués, et qu'il serait difficile de retenir, même de comprendre autrement que par l'écriture. Il serait bien extraordinaire d'ailleurs que des écrivains de l'antiquité eussent attribué à Pythagore des ouvrages dont il nous donnent les titres, dont Diogène Laërce, Proclus et Jamblique vont jusqu'à citer des fragments, et que ces ouvrages, au nombre de seize,

[1] Tome I, p. 158.

fussent tous imaginaires. Sans doute il n'a pas composé les Vers d'Or qu'Hiéroclès attribue sagement à l'ordre tout entier, et qui, cités par Chrysippe, existaient déjà sous leur forme actuelle plus de trois siècles avant notre ère; mais pourquoi ne serait-il pas l'auteur de ce Ἱερὸς λόγος dont Diogène Laërce cite le premier vers, ou de cet autre poëme dont Proclus et Jamblique nous donnent un extrait plus étendu? Remarquons enfin qu'on donne un sens trop absolu au passage de Diogène Laërce sur lequel se fonde l'opinion que Philolaüs est le premier qui, dans l'école pythagoricienne, se soit écarté de la défense de révéler la doctrine par l'écriture. Diogène dit seulement : « Jusqu'à Philolaüs on ne « pouvait rien connaître de la doctrine pythagoricienne, » c'est-à-dire que rien n'avait été publié; mais pourquoi affirmer que rien n'avait été écrit? Philolaüs ne s'est pas borné à écrire, il a publié (ἐξήνεγκε) les trois livres que Platon se procura.

Après avoir développé, sinon son opinion, du moins ses conjectures sur les ouvrages dont on fait honneur à Pythagore lui-même, M. Chaignet passe à ceux de ses disciples dont on croit avoir conservé des fragments plus ou moins étendus. Ces fragments se rapportent à plus de soixante-quatre ouvrages, attribués à quarante-trois auteurs, sans compter un certain nombre de fragments anonymes. M. Chaignet les passe en revue avec un rare scrupule, en discute, quand il y a lieu, la valeur et l'authenticité; mais il n'y a que ceux que nous possédons sous les noms de Philolaüs et d'Archytas qui soient dignes de nous arrêter et qui fournissent une base sérieuse à une exposition de la philosophie pythagoricienne.

L'authenticité de ces textes vénérables n'a jamais été sérieusement contestée, et nous trouvons que M. Chaignet fait beaucoup d'honneur à un critique allemand contemporain, M. Schaarschmidt, en combattant les arguments par lesquels il cherche à les révoquer en doute. Ce sont des objections élevées contre l'évidence. Il a rendu un plus grand service à la science en produisant ces morceaux avec toute la clarté et l'exactitude que comporte l'état dans lequel ils nous sont parvenus, et en ne laissant pas passer une difficulté, soit de restauration, soit d'interprétation, sans en faire dans ses notes le sujet d'une discussion approfondie.

Nous avons essayé de donner une idée du premier volume de l'ouvrage de M. Chaignet sur Pythagore et la philosophie pythagoricienne. Quand il n'aurait publié que ce volume il mériterait l'estime et la reconnaissance de tous ceux qui aiment d'un amour sérieux les lettres et la philosophie anciennes. Mais le volume dont il nous reste encore à

parler, et qui fera la matière d'un prochain article, n'est pas d'un mérite inférieur, quoique d'un caractère tout différent.

AD. FRANCK.

(*La suite à un prochain cahier.*)

1° *Novæ Patrum Bibliothecæ ab Angelo card. Maio editæ tomus octavus a Josepho Cozza, monacho Basiliano, absolutus, continens in parte I, S. Theodori Studitæ epistolas et fragmenta; in parte II, Georgii Metochitæ diaconi Historiæ dogmaticæ librum I et II; in parte III, SS. Symeonum*[1] *Stylitarum sermones et S. Isaaci Syri epistolam.* Romæ, apud Josephum Spithoever, 1871, in-4° de XXIV-244, 228 et 192 pages. — 2° *Appendix ad opera edita ab Angelo Maio S. R. E. presbytero cardinali, continens quædam scriptorum veterum poetica, historica, philologica, e codicibus collecta.* Romæ, apud Josephum Spithoever, 1871, in-4° de VIII-167 pages. — 3° *Appendix altera, etc., continens Johannis Scoti Erigenæ Expositiones super Hierarchias cælestes Sancti Dionysii.* Romæ, ap. Jos. Spith. 1871, in-4° de 103 pages.

Lorsqu'en 1871 je rendais compte du septième volume de cette collection, je la croyais arrêtée définitivement et j'avais renoncé à l'espoir de voir paraître les trois autres volumes qui devaient probablement la compléter. Et cependant, d'après la lettre dédicatoire à Pie IX, mise en tête de la *Nova Patrum Bibliotheca*, et en dernier lieu d'après plusieurs indications données dans les notes de ce septième volume, il était certain que des matériaux précieux étaient restés sans emploi. Depuis lors, plusieurs de ces matériaux ont été retrouvés et ont servi à former le huitième volume, que nous annonçons aujourd'hui.

Le cardinal J. B. Pitra, ancien bénédictin de Solesmes, actuellement

[1] On trouve l'autre orthographe *Simeonum* dans le texte des sermons.

bibliothécaire du Vatican, pensait depuis quelque temps aux moyens d'honorer la mémoire de son illustre prédécesseur, lorsqu'une circonstance particulière est venue l'aider dans l'exécution de son projet. Le pape, un jour, en se promenant, suivant son habitude, dans les belles salles de la bibliothèque, s'arrêta devant les armoires qui renferment les richesses littéraires laissées par Angelo Maï. Le cardinal J. B. Pitra profite de l'occasion, amène la conversation sur ce sujet, et s'attache à faire ressortir l'importance qu'il y aurait à publier les ouvrages dont l'impression avait été commencée. Approbation du souverain pontife. Il ne s'agissait plus que de trouver un savant assez expérimenté, assez habile, pour se charger d'une tâche aussi délicate. Le R. P. Jos. Cozza, de l'ordre de Saint-Basile, voulut bien l'accepter comme un devoir et un hommage rendu à une mémoire vénérée.

Ce n'était pas chose facile, en effet, que de publier ce que le cardinal Maï avait laissé inachevé. On n'avait pas même retrouvé toutes les feuilles imprimées; plusieurs manquaient. Il a fallu reprendre tout à nouveau, rechercher les manuscrits dont il s'était servi, les transcrire, les annoter, les traduire en latin, enfin faire tout ce qu'il fallait pour terminer le travail commencé.

Le R. P. Cozza s'est trouvé en face de trois fascicules incomplets, contenant, l'un les lettres de Théodore Studite, un autre l'Histoire dogmatique de George Métochite, le troisième les sermons de saint Siméon Stylite et la grande lettre d'Isaac le Syrien. De là trois paginations différentes, formant trois parties distinctes, méthode que le savant cardinal avait adoptée quelquefois.

Le choix des ouvrages préparés pour l'impression s'explique de lui-même. En effet, les témoignages précieux qu'ils renferment, provenant d'auteurs grecs très-célèbres en Orient, proclament hautement les droits propres et uniques du pape dans l'Église du Christ. Nous examinerons rapidement chacun de ces ouvrages.

Depuis l'apparition, en 1696, du cinquième volume des œuvres de Sirmond, consacré tout entier à Théodore Studite, personne, à l'exception de Phil. Vitali [1] et du cardinal Maï [2], ne s'était occupé de ce Père, qui, pendant un demi-siècle, fut le soutien et l'ornement de l'Église orientale. Et cependant ses manuscrits inédits sont conservés en très-grand nombre dans les principales bibliothèques d'Europe. La plu-

[1] Indiqué dans la préface, p. XI, comme ayant publié, au XVIII[e] siècle, les cantiques du saint hymnographe. — [2] Les premiers volumes de la *Nov. Patr. Bibl.* contiennent plusieurs opuscules de cet écrivain. Voy. nos articles publiés dans ce journal.

part même remontent à une antiquité respectable, car ils sont d'un siècle à peine postérieurs à la mort de Théodore, qui eut lieu en 926. Les Bénédictins avaient formé le projet de donner une édition complète[1] des œuvres de ce dernier. Dans ce but, Dom Ch. F. Toustain et Dom Tassin avaient recueilli de tous les côtés une foule de matériaux précieux : copies du texte grec, collations, notes, traductions latines. Ces matériaux, réunis en plusieurs volumes, sont conservés à la Bibliothèque nationale de Paris, dans le fonds du supplément grec, où ils attendent le dévouement de quelque éditeur habile[2].

Le cardinal Maï attachait, avec raison, une grande importance aux ouvrages et surtout aux lettres de Théodore Studite, parce qu'elles sont très-utiles pour l'histoire et l'illustration des dogmes sacrés. Le Père Sirmond les avait publiées en partie, mais avec beaucoup de lacunes, et il en restait un grand nombre d'inédites dans deux manuscrits du fonds Coislin. Montfaucon en avait signalé l'existence dans le Catalogue imprimé de cette bibliothèque.

Les Actes de Théodore nous apprennent que le recueil de ses lettres formait cinq livres dans l'origine. D'après les notes numérales qui y sont ajoutées, on voit que l'ordre en a été changé plus tard et que plusieurs sont perdues.

Le cardinal Maï s'était donc attaché à recueillir toutes les lettres inédites, qu'il a traduites en latin, et, avec le secours du manuscrit Coislin n° 269[3], il était parvenu à combler toutes les lacunes dont nous venons de parler. Rien de ce dernier travail préparatoire n'a été retrouvé; mais il a pu être recommencé, grâce au concours intelligent de M. Wescher, dont récemment nous avons eu l'occasion de signaler l'habileté paléographique.

Le nombre des lettres nouvellement publiées s'élève à 296, y compris les suppléments à l'édition de Sirmond. Les correspondants de Théodore Studite appartenaient à toutes les classes de la société : grands dignitaires[4] de l'Église et de l'État, moines, simples artisans, commerçants, tels que des marchands d'aromates et de cire, etc. Il ne cessait d'instruire et d'encourager les catholiques, livrant à un blâme sévère ceux qui abandonnaient la foi par la crainte des violences que l'on exerçait alors; plusieurs fois même il implora le secours du pape contre

[1] Le détail de ce que cette édition devait comprendre se trouve dans la lettre que les éditeurs ont adressée au cardinal Querini, et qui a été imprimée à Rouen, 1744, in-4°. — [2] Nous apprenons avec plaisir que M. l'abbé Auvray s'est chargé de la publication des œuvres inédites de Théodore Studite. — [3] Et non 159, comme dit l'édition, p. 244. — [4] Voy. Théod. Stud. *in epitimiis*, t. V de la même collection.

les malheurs qui accablaient les chrétiens d'Orient. Il reconnaissait, en effet, l'autorité souveraine de l'Église de Rome, qu'il appelle, non pas seulement la première, *πρώτην*, mais *πρωτίστην τῶν ἐκκλησιῶν*, et, dans une autre lettre, *πρωτοβαθροῦσαν* [1], occupant le premier rang. Témoignages importants, que le cardinal Maï ne pouvait manquer de recueillir et de mettre en pleine lumière.

Dans ces temps de persécution, les fidèles étaient obligés à de grandes précautions. Le saint abbé restait impassible devant les menaces de ses bourreaux, et il supportait avec une admirable résignation les tortures qu'ils lui infligeaient; mais, quand il s'agissait de ses frères en Jésus-Christ, il avait recours à certaines mesures de prudence. En écrivant à Silvain [2], il marque les chiffres dont il se servait dans sa correspondance, pendant qu'il était en prison, pour faire connaître les personnes dont il parlait. C'étaient les lettres de l'alphabet grec. L'A désignait saint Platon, son père spirituel; le B, Joseph, archevêque de Thessalonique, et ainsi des autres jusqu'à l'Ω, qu'il employait pour se désigner lui-même. Plusieurs de ces lettres figurant dans le nouveau recueil trouvent ainsi leur explication. De là aux correspondances chiffrées de la diplomatie moderne, il n'y a qu'un pas. Ce genre de cryptographie était usité dans l'antiquité, comme le prouvent un passage du scholiaste [3] de Cicéron et quelques autres témoignages analogues, que mon ami M. Egger a bien voulu me signaler.

Ce qu'on admire surtout dans Théodore Studite, c'est l'étendue de ses lumières et la tranquillité d'âme qu'il savait conserver au milieu des persécutions. L'exil, la prison, les tourments de tous genres, rien ne put vaincre sa résistance aux ordres de l'empereur et lui faire adopter la doctrine des iconoclastes. Il défendit toujours le culte des images comme une ancienne tradition qu'il fallait respecter, et, dans maintes occasions, il montra comment on devait les honorer. Ses lettres sont autant de témoignages de son zèle pour la religion et pour le maintien de la discipline ecclésiastique, de sa charité inépuisable et de l'intrépidité de son courage. Elles sont comme un tableau fidèle où sont repré-

[1] Ep. XCII, p. 165. — [2] Lib. I, ep. XLI, ed. Sirm. — [3] Julius Victor, *Rhetor.* chap. dernier : « Solent etiam notas inter se secretiores pacisci, quod et Cæsar et Augustus et Cicero et alii plerique fecerant. » Un ouvrage de Valerius Probus sur ce sujet est cité par Aulu-Gelle, N. A. XVII, IX. Suidas v. *Συνθηματικῶς· συμβολικῶς.* Cf. Polyb. VIII, XIV (XIX); Æneas, *Poliorcet.* c. XXXI, plein de détails curieux. Voy. aussi Anon. Byzant. *Rhetorica militaris* (ed. Kœchly, Lips. 1856, in-4°), c. II, sur l'obscurité calculée des correspondances diplomatiques. Mais cela n'a pas rapport aux chiffres proprement dits.

sentées les mœurs de l'Église grecque pendant les VIIIe et IXe siècles, sa foi, ses rites, sa discipline. On y trouve aussi des renseignements précieux au point de vue de l'histoire littéraire[1] et des antiquités chrétiennes[2].

Théodore Studite ne satisferait pas toujours une orthodoxie trop rigoureuse. Il faut quelquefois l'entendre dans le sens moral plutôt que dans le sens strictement théologique. Son style est simple, facile et clair. On voit qu'il tient à se rendre intelligible pour tous. La vie active qu'il menait ne lui permettait pas de méditer longtemps ce qu'il écrivait. Les différentes pièces de vers[3] qu'il composa pour occuper utilement les loisirs de sa prison, se font remarquer, sinon par le talent poétique, du moins par une grande clarté. Sans doute nous sommes déjà loin de l'élégante simplicité de saint Jean Chrysostome, mais nous ne sommes pas encore à l'époque où la recherche et les subtilités grammaticales le disputeront au faux goût, où les compositions des grands écrivains du jour, tels que Michel Psellus et Nicétas Choniate, seront comme autant d'énigmes presque incompréhensibles.

Les noms propres grecs ont tous une signification, et, quand ils désignent des personnes, impliquent des idées d'un heureux augure. Aussi les écrivains du moyen âge, et même les Pères, n'ont pas résisté au désir de jouer sur ces noms et de retrouver dans les éléments dont ils sont composés les qualités des personnages qui les portaient. Dans la lettre C (page 88) adressée à Hégésime (Ἡγησίμῳ), Théodore Studite dira *ἡγήθης γὰρ καλῶς*, jeu de mots qu'il est impossible de conserver dans la traduction. Il étend même cette manie à des noms de ville. Ainsi il décompose *Θεσσαλονίκη* en *θεῖσα ἄλλῳ νίκην*, « donnant à « un autre la victoire. »

Sous sa plume la langue grecque a une grande souplesse de composition. Les mots nouveaux y abondent. Indépendamment de ceux que M. Sophoclès[4] a relevés, il en reste beaucoup à recueillir qui mériteraient de figurer dans le *Thesaurus*. Les lettres qui viennent d'être pu-

[1] Voy. ep. XXXIII, p. 24, où il est question d'un commentaire sur saint Jean. D'après ce passage, on ne sait si le père de Théodore était l'auteur de ce commentaire, ou s'il était seulement possesseur du manuscrit. — [2] Voy. ep. LXI, p. 51, les *συρμαιόγραφα*. On ne connaissait que le verbe *συρμαιογραφεῖν*, *aureas aut argenteas litteras in codicibus exarare*. Voy. aussi les notes, p. 65, sur l'*encolpium*, et, p. 120, sur le mot *σταυρόκοσμοι*, *cruce signati*. — [3] Voy. la lettre XXXVII, p. 30, où il parle des vers qu'il fit contre les iconomaques, ainsi que la lettre CCLVII, p. 208. — [4] Voyez, dans le numéro de juillet 1872, p. 435, notre article sur le Dictionnaire de M. Sophoclès.

bliées offrent, à ce point de vue, une riche moisson aux lexicographes.

Une nouvelle pagination commence avec un traité de George Métochite, célèbre écrivain du XIV[e] siècle, qui a combattu avec Jean Veccus pour l'union de l'Église catholique sous l'autorité du pontife romain. On trouve des détails sur sa vie et ses écrits dans Nicéphore et dans George Pachymère. Indépendamment de Fabricius, Léon Allatius s'est beaucoup occupé des ouvrages de Métochite. Il a même pris à tâche de les recueillir et de les transcrire; ses copies sont conservées à Rome dans la bibliothèque Vallicellana avec toutes ses autres collections. Ce savant, dans ses divers ouvrages, a donné des extraits de l'écrivain grec; il en a publié deux opuscules dans le tome II de la *Græcia orthodoxa*. Il avait promis d'autres écrits inédits du même auteur pour les volumes suivants qui n'ont pas paru. Hugo Læmmer, qui a entrepris une nouvelle bibliothèque de la Grèce orthodoxe, a reproduit la réfutation des trois chapitres de Maxime Planude. Le tout a été recueilli dans le tome CXLI de la Patrologie grecque de l'abbé Migne.

Mais la plus grande partie des œuvres de George Métochite était restée inédite. Le cardinal Maï avait examiné avec soin les manuscrits du Vatican, et il comptait insérer le résultat de ses recherches dans la *Nova Patrum Bibliotheca*. Il avait commencé par l'Histoire dogmatique de cet écrivain. Malheureusement il mourut lorsque le second livre seulement était achevé. Il paraît qu'il avait l'intention de publier les huit livres dont se compose l'ouvrage entier. Ils existent dans deux manuscrits du Vatican et dans les copies d'Allatius; mais son travail ne s'étend pas au delà du second livre. Le manuscrit d'après lequel l'édition a été faite est contemporain de l'auteur. Comme la plupart de ceux de la même époque, il est en papier de coton, d'une écriture fine et remplie d'abréviations.

Le premier de ces livres, que le cardinal Maï intitule *Histoire dogmatique*, traite des vicissitudes éprouvées par l'Église de Constantinople à l'époque où vivait George Métochite. C'est là que se trouve un témoignage précieux en faveur de l'union avec les Latins. Le second livre, apologétique, est une réfutation du *Tomus* que George ou Grégoire de Chypre écrivit contre les catholiques. Celui-ci, après s'être montré d'abord leur partisan, en devint l'adversaire le plus déclaré. Il s'empara du siége de Constantinople et se tourna contre ses anciens compagnons, Constantin Méliténiote et George Métochite. Il combattit avec violence l'un de ses prédécesseurs, Jean Veccus; mais, devenu odieux même aux schismatiques, il fut obligé de se démettre de son siége

en 1289, et il alla finir tristement ses jours dans un monastère. Il passait pour un excellent écrivain. Nicéphore Grégoras[1] dit qu'il avait retrouvé les nombres élégants des anciens et cette langue attique dont on déplorait la perte depuis longtemps.

Le *Tomus* de George de Chypre a été imprimé, mais en grec seulement[2]. Métochite le suit pas à pas et le réfute chapitre par chapitre. L'éditeur regrette, et nous le regrettons avec lui, que ce second livre n'ait pas été, comme le premier, traduit en latin. Le cardinal, dans une note, avait prévenu qu'il se dispenserait de ce travail.

Restait à publier le troisième livre, copié par L. Allatius et promis par Maï. L'éditeur, le Rév. Père Cozza, en avait transcrit une partie avec l'intention de le faire imprimer; mais il a dû y renoncer dans la crainte de grossir le volume outre mesure. Il avait d'ailleurs un autre motif. Le cardinal, malgré l'avis qu'il avait donné précédemment, avait commencé la traduction de ce troisième livre, mais, y ayant trouvé une foule de renseignements pleins d'intérêt, il voulut la revoir afin de rendre intelligible, dans un latin élégant, le grec et le style difficile de l'auteur. Malheureusement il fut interrompu dans ce travail, qui était peu avancé. Le P. Cozza ne voulait pas laisser perdre des restes aussi précieux. Il a compris que, pour les utiliser, il devait achever toute la traduction de ce long livre, ce lui qui aurait demandé trop de temps.

L'éditeur se recommande donc à la bienveillance des savants, et, si ses forces le lui permettent, il espère donner, dans un autre volume de cette bibliothèque, non-seulement le troisième livre de cette Histoire dogmatique, mais même les autres écrits de George Métochite, ainsi que Maï en avait formé le projet. Indépendamment des faits concernant l'histoire ecclésiastique, on trouvera dans ce livre des détails sur George lui-même, sur ses ouvrages et sur les autres écrivains qui partagèrent ses travaux pour la défense de la foi.

Métochite a bien mérité de l'Église. Nous savons qu'il est venu en députation à Rome auprès du Saint-Père et qu'il fut très-bien accueilli. Ce fut là un des principaux griefs des schismatiques contre lui. Ils le traitèrent cruellement, cherchèrent à lui enlever ses dignités ecclésiastiques, et lui firent souffrir une foule de vexations; il fut même jeté en prison. On ignore l'époque et les circonstances de sa mort.

La partie de son ouvrage que nous avons sous les yeux nous permet d'en apprécier l'importance à plusieurs points de vue. En réfutant George de Chypre, il invoque sans cesse le témoignage des Pères de

[1] *Hist.* t. VI, p. 76. — [2] Dans le t. CXLII, p. 234 de la collection Migne.

l'Église[1], et il cite textuellement les passages de leurs écrits, dont quelques-uns sont perdus et dont les titres mêmes étaient inconnus : renseignements précieux pour l'histoire littéraire de la Grèce au moyen âge. Le style de Métochite, comme il a été dit plus haut, est très-difficile à comprendre. Les mots composés se présentent souvent sous sa plume. En général ils sont d'une bonne formation et plusieurs sont dignes de figurer dans les lexiques[2].

Une nouvelle et troisième pagination recommence avec d'autres écrivains. Nous trouvons d'abord un sermon de Siméon de Mésopotamie, écrivain identifié par le cardinal Maï avec le premier Stylite de ce nom, identification qui, suivant l'éditeur, peut être mise en doute, si l'on considère le style et les Actes de ce saint personnage. D'ailleurs le surnom Mésopotamien (Μεσοποταμίας) se justifie mal, appliqué à un homme né à Antioche et qui a toujours vécu dans le pays. Il y a là une question d'histoire littéraire qui mériterait d'être étudiée sérieusement. Ce sermon est intitulé : Περὶ τοῦ ἀεὶ ἐν νῷ ἔχειν τὴν ἡμέραν τῆς ἐξόδου βίου, « Ayons toujours dans la pensée le jour où nous devons sortir de cette « vie. » Il avait déjà paru, mais en latin[3] seulement. Cette traduction, qui accompagne le texte grec, a dû être refaite complétement.

Viennent ensuite les Sermons inédits de saint Siméon Cionite ou Stylite, publiés ici en grec et en latin d'après un manuscrit du XI[e] siècle. Le Père Antonio Rocchi, très-versé dans la connaissance des langues orientales, et du même ordre que le Père J. Cozza, s'est chargé de démontrer l'authenticité de ces homélies. Trois genres de preuves sont discutés et mis en avant : témoignages de saint Nil et des autres Pères de l'Église; rapprochement de ces sermons avec les Actes de saint Siméon Stylite; enfin comparaison de ces sermons entre eux.

Dans l'origine ils étaient au nombre de trente. Malheureusement le manuscrit est acéphale; les quatre premiers manquent. Dans un autre

[1] Il cite même les écrits de Manuel Comnène. Voyez les notes des p. 24 et 26. — [2] Je citerai par exemple ἀνομογραφία, διοβελίζω, ἐγκαταστρώννυμι, ἐναντιοφώνησις, ἐναπευθύνω, ἐπισυνταράσσω, εὐπροβλέπω, ἰθυγνωμοσύνη, κατεξέτασις, πλαστούργησις (je pourrais aussi justifier πλαστουργήτης d'après un autre écrivain), φιλαπέχθεια, etc. Le mot ματαιοφωνία, employé p. 225, n'était connu que comme glose de κενοφωνία. Le verbe inconnu ματαιοφωνέω se trouve dans saint Germain de Constantinople, cod. gr. Coislin, 278, fol. 36, v°. P. 221, διασαφήνησις. Il faut corriger διασαφήνισις, qui n'était connu que par G. Pachymère. On en rencontre un autre exemple dans le cod. gr. Paris, 3048, fol. 5, r°. Je lis p. 83 : Ὁ τῶν τῆς ἐκκλησίας διειδῶν ναμάτων ἀνεξάντλητος πομός, *inexhausta scaturigo*. Quel est ce πομός? Le mot πρόμος ne conviendrait pas pour le sens. Quant à κρουνὸς, il est trop loin de la leçon paléographique. — [3] Biblioth. Lugd. t. VII, p. 1228.

manuscrit, également incomplet au commencement, le quatrième a été retrouvé; de sorte qu'on en possède aujourd'hui vingt-sept. Ce quatrième sermon avait déjà été publié en grec par H. N. Clausen[1], d'après une copie qui lui avait été envoyée de Rome. La nouvelle édition le reproduit, mais plus correct et augmenté d'une traduction latine. Les titres qui se trouvent en tête de chaque sermon paraissent provenir d'une main étrangère.

Une longue lettre d'Isaac le Syrien vient naturellement se placer ici, parce que, suivant l'opinion d'Assemani et de Maï, elle aurait été adressée à saint Siméon Stylite. Dans ce cas Isaac aurait vécu au VIe siècle de notre ère. Après avoir été évêque de Ninive, il résigna ces hautes fonctions pour se faire moine. Il est auteur de plusieurs discours ou sermons ascétiques, qui ont été traduits en grec par Patricius et Abramius, deux savants religieux du couvent de Saint Sabas en Palestine[2].

Dans les manuscrits du Vatican, ces sermons sont répartis en quatre livres. Le vingt et unième du dernier est la grande lettre en question, *ἐπισ7ολὴ μεγάλη*. On lui attribue aussi un cinquième livre, où, s'adressant à toutes les nations, il les instruit de tout ce qu'un homme doit savoir à l'égard de Dieu, de la création, du gouvernement de l'univers, du paradis et de l'enfer. Mais quelques critiques pensent que cet ouvrage est plutôt d'un autre Isaac, né à Édesse, et qui fut évêque de cette ville.

La même division par livres[3] n'existe pas dans tous les manuscrits de Paris, dont plusieurs sont assez anciens. Quelques-uns donnent une seule série de quatre-vingt-douze *λόγοι*, ou sermons, ayant chacun un numéro d'ordre. Le dernier répond à la grande lettre adressée à saint Siméon Stylite.

Il est probable que cette lettre est une des quatre qui, en 1770, ont été publiées en grec à Leipsick avec les Sermons d'Isaac le Syrien. La vérification nous est impossible, parce que l'édition n'existe point dans les bibliothèques d'Occident; on croit que tous les exemplaires ont été emportés en Russie.

Le R. P. Cozza, n'ayant point trouvé la version latine de cette lettre,

[1] *Miscellan. Hafniens.* t. II, fasc. 2, p. 247. — [2] Ce renseignement est donné dans le titre du manuscrit Coislin, n° 268, fol. 1, r° : *Τοῦ ἐν ἁγίοις πατρὸς ἡμῶν Ἰσαὰκ τοῦ Σύρου καὶ ἀναχωρητοῦ, ἐπισκόπου γενομένου τῆς φιλοχρίσ7ου πόλεως Νινευΐ, λόγοι ἀσκητικοὶ, ἑρμηνευθέντες ὑπὸ τῶν ὁσίων Πατρικίου καὶ Ἀϐραμίου τῶν φιλοσόφων καὶ ἡσυχασ7ῶν ἐν τῇ μονῇ τοῦ ἁγίου Σάϐα.* Ces *λόγοι* sont au nombre de quatre-vingt-douze et ont chacun un titre à part. — [3] D'autres, comme le n° 874 de Paris, ont une division en deux livres seulement.

en a fait une, qu'il a jointe au texte grec. Ce document soulève un problème littéraire qui ne manque pas d'intérêt. Il servirait en effet à fixer l'époque d'Isaac le Syrien, si le Siméon auquel la réponse est adressée est bien saint Siméon Stylite, mort en 593. Mais là est toute la question.

Plusieurs objections se présentent. D'abord, parmi les écrits de ce dernier, on ne voit point mentionnée une lettre à Isaac, lequel répond par une longue élucubration. Ensuite il est difficile d'admettre que saint Siméon Stylite ait commis autant d'erreurs que lui en reproche son correspondant. Puis vient l'autorité des manuscrits, qui disent simplement le moine Siméon de Césarée, *τὸν ἀββᾶν Συμεὼν τὸν ἀπὸ Καισαρείας*. D'autres ajoutent le surnom *τὸν Θαυματουργόν*. Aucun ne lui donne le nom de Cionite (*Κιονίτης*), qui certainement n'aurait pas été omis, s'il s'était agi du célèbre Stylite. C'est sur cette qualification *ὁ Θαυματουργὸς* que se fonde l'opinion de Maï et d'Assemani, opinion combattue par l'éditeur. Mais quel est ce Siméon de Césarée? Comme nous l'avons dit plus haut, les manuscrits d'Isaac le Syrien sont très-nombreux. Celui dont on s'est servi pour établir le texte grec de la lettre en question laisse beaucoup à désirer. Nous avons pu nous en convaincre en comparant ce texte avec deux manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris. Ces derniers constatent des mots oubliés[1], fournissent de bonnes variantes[2], des corrections[3] certaines et des addi-

[1] Ainsi ajoutez, p. 157, 6, *ἔδειξας* après *τοῖς ἔργοις*. P. 161, 5, *αἰσθηθῆναι* après *ὁ νοῦς αὐτῶν*. P. 161, 15, *τὴν ἐν τῇ ἐρήμῳ* après *ἀναχώρησιν*. P. 162, 4 ante finem, *πεπληρωμένα* après *γεννώμεθα*. P. 163, 24, *τῆς ἡσυχίας καὶ* après *κανόνα*. P. 163, 38, *καὶ ἀναχωρητικὸν* après *τὸ μονάστικόν*. P. 163, 40, *ἐπισκέψασθαι* (add. *τοὺς ἀνθρώπους*) *τοὺς ἀρρώστους, καὶ ἀσχολεῖσθαι* (add. *ἐν διακονίαις καὶ*) *ἐν πρ*. P. 164, 38, *καὶ ἀγάπα* après *ἐτίμα*. P. 167, 2, add. *καὶ πορθούμεθα*. P. 174, 9, *οἷς*, leg. *ἐν οἷς*. P. 175, 6, *πνευματικοῖς καὶ* après *ἔργοις*. P. 176, 25, *εἰς πᾶν* (add. *κτίσμα*) *ἐλθών*. — [2] Je citerai entre autres, p. 166, 5 ante finem, *τοὺς ἀνθρώπους τοὺς κατακειμένους — καὶ τοὺς κατατηχθέντας ἐν τῇ θλίψει τῆς σαρκός*. L'un de nos manuscrits donne *ἀρρώστους* au lieu d'*ἀνθρώπους*, et *καταστιχθέντας* au lieu de *κατατηχθέντας*. Ici l'emploi de *καταστίζω* semble justifié par ce passage de Philostrate, p. 12, *κατεστιγμένον καὶ διεφθόρα*, auquel est opposé *ὑγιᾶ τε καὶ ἄτρωτον κακίας*. — [3] P. 167, 7, *νῷ* (leg. *νῦν*). P. 167, 16, *καὶ τὴν ἐξωτέραν ἐργασίαν κρείττονα εἶναι τῆς ἐργασίας* (leg. *ἀργίας*). P. 167, 11 ante finem, *ἡ* (add. *μὴ*) *ἀκμὴν νικήσασα τὰ πάθη*. P. 169, 20, enlevez *εἰς*. P. 169, 22, *τὰς θλίψεις τοὺς* (leg. *τὰς*) *πολυτρόπους*. P. 170, 4, *τὰ ἐξ ἧς* (leg. *ἑξῆς*). P. 171, 22, *μόνον* (leg. *μόνος*). P. 175, 23, *τοῖς ἔργοις τῆς* (leg. *τοῖς*). P. 175, 25, *λύπην πυρὸς πεπυρωμένην* (leg. *πεπληρωμένην*). P. 176, 4 ante finem, *αἰσθάνεται* (leg. *αἰσθάνονται*). P. 177, 20, leg. *τὴν τελείωσιν*. P. 178, 31, *τοὺς ἐλευθέρους τοὺς* (leg. *νόμους*) *τοῦ Χρ*. P. 181, 14 ante finem, *τόπος* (leg. *τύπος*). P. 182, 2, *θέρμης* (leg. *θερμότητος*). P. 185, 4 ante finem, *τὸν ἀγῶνα* (leg. *τοῦ ἀγῶνος*). P. 187, 7, *αὐχμοῦ* (leg. *αὐχμός*).

tions[1] utiles, rectifient des formes vicieuses[2] et des constructions[3] irrégulières, enfin comblent un certain nombre de lacunes qu'on ne pouvait soupçonner, et qui proviennent d'*ὁμοιοτέλευτα*[4]. Dans le langage paléographique on appelle ainsi les passages omis par suite des terminaisons semblables, c'est-à-dire du même mot répété à quelques lignes de distance. L'œil du copiste, trompé par cette répétition, a passé toute la partie comprise entre les deux mots. De là bien souvent des lacunes qui rendent les textes anciens inintelligibles et qui déroutent la sagacité des critiques.

La liste des écrivains compris dans le huitième volume de la *Nova Bibliotheca Patrum* se termine par un nom malheureux et que nous regrettons de rencontrer dans une collection commencée par l'illustre cardinal Maï, et dont la continuation est placée sous son patronage. La dernière page est occupée par une pièce de vers avec ce titre : *Ad opera Isaaci Syri versus iambici a Tacha monacho appositi.*

Un petit avertissement précède cette pièce. « Nous avons jugé opportun, dit l'éditeur, de publier ici les vers qu'un certain moine appelé « Tacha, nom qu'il se donne lui-même, a composés sur la lettre d'Isaac « traduite du syriaque en grec. Ils sont placés, dans le manuscrit Bar« berin, immédiatement à la suite de cette lettre. » Le nom du poëte en question se trouve dans le derniers vers :

Καὶ ὑπὲρ ἐμοῦ τοῦ Τάχα μονοτρόπου.

Etiam pro me Tacha monacho.

[1] P. 157, ajoutez à la fin du 1er paragraphe : *σου, ὡς αὐτοῦ γνησίως θεράποντι.* P. 158, 22, après *ἐμαυτὸν*, add. *καὶ ὁ παῖς μου ἀγαπήσει αὐτόν.* P. 164, 33, *καὶ ἤλλαξεν αὐτοὺς* (add. *πρὸς τρυφεροὺς ἄρτους, οὓς καὶ λαβὼν ἦν*) *καὶ ἤνεγκεν αὐτοὺς πρὸς αὐτὸν* (leg. *πρὸς τὸν ἀσθενοῦντα*). P. 165, 3 ante finem, après *ἡσυχίας*, ajoutez *ἀπέχῃ ἀπὸ πάσης ἀναπαύσεως καὶ ἀπαντήσεως ἀνθρώπων*, et lisez ensuite *καὶ ἐὰν ἐν τῇ ὑπεροχῇ*, au lieu de *καὶ ἡ ἐν αὐτῇ ὑπ.* — [2] P. 176, 16, *τυγανίζεται* n'est probablement qu'une faute d'impression pour *τηγανίζεται.* P. 176, 30, *ἐμετεώρησαν* supposerait *μετεωρέω*; il faut lire *ἐμετεώρισαν*, de *μετεωρίζω.* — [3] P. 157, 16, *ᾗ* (leg. *ἐν ᾗ*) *ἐβυθίσθη*; on dit *βυθίζομαι ἐν τινι*, et non *τινι* sans la préposition. P. 163, 18, *καὶ νῦν τίς ἐστι μοναχὸς ἐκ τῶν σοφῶν μοναχῶν* (add. *ὃς*) *ὅτ' ἂν ἔχῃ τροφὴν καὶ ἐνδύματα* (al. *ἔνδυμα*), *καὶ θεωρεῖ* (leg. *θεωρῇ*) *κ. τ. λ.* P. 170, 9, *ἵνα μηδὲ ἐπὶ τῷ λογισμῷ σου ἀνέλθῃ τοῦτο* (leg. *ἐπὶ τὸν λογισμόν*). P. 170, 6 ante finem, *ἀλλ' οὐκ ἔφθασας τοῦ ἀγαπᾶν* (leg. *εἰς τὸ ἀγαπᾶν*). P. 173, 31, *οὐχὶ μετ' ἐρώτησιν*, absque ulla inquisitione (leg. *μετ' ἐρωτήσεως*). P. 174, 17, *ἐὰν ἀποβλέπει* (leg. *ἀποβλέπῃ*). P. 174, 33, *ἣν ἐπιθυμεῖς* (leg. *ἧς ἐπ*); cf. *Thes.* P. 176, 27, *τὰ δὲ μὴ ὑποπίπτοντα* (leg. *ἐν δὲ τοῖς ὑποκύπτουσι*). — [4] P. 159, 9, après *ἐντολῶν*, leg. *ἐξέρχεται, ἀλλ' οὐδὲ ἐκτὸς τῆς ἐργασίας τῶν ἐντολῶν.* P. 165, 11, après *φύσιν*, leg. *οὐ χρῄζει γὰρ ἡ συνείδησις κατὰ τὴν φύσιν.* P. 168, 24, après *δός μοι*, leg. *τί οὕτως*

Il s'agit ici tout simplement d'une souscription en vers faite par le moine anonyme qui a copié le manuscrit. Quant à *τάχα*, ce n'est pas un nom propre, mais un mot consacré par l'usage, et que les Grecs du moyen âge aimaient à placer avant un titre. C'était comme une marque d'humilité. George Phrantza s'en sert dans le titre de son histoire : *Οἰκτρὸς Γεώργιος ὁ Φραντζῆς πρωτοβεστιάριος, καὶ Γρηγόριος, τάχα μοναχὸς, ταῦτα ἔγραψεν κ. τ. λ.*[1]. Aux exemples cités par Du Cange on pourrait ajouter un grand nombre de souscriptions de manuscrits où la même expression ou une autre analogue[2] se rencontre.

Nous croyons devoir insister sur cette erreur, parce qu'elle peut avoir de fâcheuses conséquences. En effet, nos observations échoueront peut-être contre l'étourderie des enregistreurs de noms et de titres d'ouvrages, et il est bien à craindre que le moine Tachas n'aille plus tard grossir la liste des personnages du même genre, tels que le jurisconsulte Baphius[3] et le grand grammairien Nicas.

Parmi les matériaux littéraires laissés par Angelo Maï se sont trouvées quelques parties imprimées, dont la destination était inconnue. L'éditeur a jugé à propos de les réunir et d'en faire comme un complément à toutes les grandes collections du cardinal. Ce dernier avait l'habitude d'entreprendre plusieurs publications à la fois : il disposait entièrement des presses du Vatican. De là tant d'ouvrages inachevés. La tâche de l'éditeur a été de reprendre le travail où il était arrêté et de le terminer en y mettant la dernière main.

Ce complément forme deux appendices, que nous examinerons rapidement. Le premier s'ouvre par un poëme latin en vers héroïques ou alexandrins, intitulé *Orestes*[4] et provenant de la bibliothèque Ambroisienne de Milan. Il paraît avoir été composé à la fin du v^e siècle ou au commencement du vi^e. On y remarque quelques fautes de quan-

οὐ (al. om. *οὐ*) *πρέπει τῷ μοναχῷ* (al. add. *μὴ*) *διακρίνειν καὶ αἰτεῖσθαι παρὰ τοῦ Θεοῦ. Δός μοι.* P. 178, 37, après *ἀγάπης*, add. *καὶ ἐὰν εἰς τὴν πύλην τὴν νομίμην τῆς ἀγάπης.* — [1] La même erreur avait été commise par Bandini (*Bibl. Med.* vol. I, p. 38, *a*). On trouve cette souscription à la fin d'un manuscrit de saint Cyrille : *Ἔστι δὲ ἡ παροῦσα βίβλος Γαλακτίωνος Τάχα ἱερομονάχου*, ce que Bandini traduit *Galactionis Tacha Hieromonachi*. L'erreur a été relevée par M. L. Dindorf dans le *Thesaurus*, *s. v.* **Τάχα**. — [2] Ainsi, p. 156, à la fin des sermons de saint Siméon Cionite, on lit : **Ἐγράφη χειρὶ Βαρθολομαίου ἀναξίου μοναχοῦ**. Le terme **ἀναξίου** est pris ici dans le même sens que *τάχα*. — [3] Voy. mes *Mélanges de littér. gr.* p. 3 et suiv. — [4] Il existe déjà une excellente édition de ce poëme, donnée en 1866, à Leipsick (in-8°) par M. Jac. Maehly, avec une très-savante préface. Le travail du cardinal Maï était imprimé avant cette année 1866 ; le R. P. Cozza regrettera certainement de n'avoir pas connu cette édition.

tité, mais en moins grand nombre que dans les poésies chrétiennes de la même époque. L'auteur a mis à profit les tragiques, les anciens scholiastes et les mythographes grecs et latins. L'éditeur pense que ce pourrait bien être Dracontius, dont on a trouvé à Naples des poëmes du même genre, *Medea*, *Raptus Helenæ*, *Raptus Hylæ*. Parmi ces derniers, le *Raptus Helenæ* avait déjà été imprimé, mais non publié. Il est donné ici à la suite de l'*Orestes* comme moyen de comparaison. Les dix poëmes de Dracontius, conservés dans le manuscrit de Naples étaient restés inconnus au dernier éditeur[1]. Il paraît que ce poëte n'était pas Espagnol, comme on le pensait généralement, mais Africain, habitant Carthage, car il se dit lui-même disciple du grammairien Felicianus, qui instruisait les barbares Vandales dans cette ville.

Nous trouvons ensuite le poëme latin intitulé *Draco Normannicus* ou l'*Étendard Normand*, que je mentionnais ainsi à la fin de mon dernier article[2] : « Qu'est devenu ce grand poëme intéressant l'histoire de France « et d'Angleterre, et dont l'impression était commencée en 1854? Il « y a là, dans tous les cas, une importante publication à faire, d'après « le manuscrit du Vatican, retrouvé et signalé par le cardinal Maï, mais « qui, hélas! a disparu de nouveau. Depuis lors, plusieurs savants ont « fait, à Rome, de nombreuses démarches pour avoir communication « de ce manuscrit; on leur a toujours répondu qu'on ne savait ce qu'il était « devenu. » Ce poëme, divisé en trois livres sous la forme de distiques, ne contient pas moins de quatre mille trois cent trente-six vers, indépendamment d'un certain nombre de lacunes. Intéressant l'histoire du xii^{e} siècle, il fait surtout connaître les démêlés de Louis le Jeune avec Henri II, roi d'Angleterre. Je m'abstiens de tout autre détail, parce que ce document doit être examiné par M. Delisle, qui, dans un travail spécial, se propose d'en faire ressortir toute l'importance au point de vue historique. Je dirai seulement quelques mots de l'auteur, qui n'est point nommé.

Il s'agit d'Étienne de Rouen, suivant la conjecture de Dom Brial, conjecture adoptée par l'éditeur, qui la confirme par quelques observations. Neveu de Bernard, qui de religieux du Bec fut fait abbé du Mont-Saint-Michel en 1134 et mourut en 1149, Étienne de Rouen était entré aussi dans le monastère du Bec, où il employait ses loisirs à copier des livres et à composer tantôt en vers et tantôt en prose. La Bibliothèque nationale, sous le n° 14,146 du fonds latin, possède un manuscrit de lui. C'est un petit in-octavo en parchemin, et très-correctement écrit. Il

[1] Faustino Arevalo. — [2] Numéro de février 1871, p. 127.

provient de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il a porté succesivement les numéros 771 et 1547. Ce volume est très-curieux; on y trouve des vers de toutes sortes, hexamètres, tétramètres, catalectes, acrostiches, etc. Notre moine essaye toutes les combinaisons, surtout celles qui présentent le plus de difficultés. Ce qu'il aime souvent, c'est de choisir une syllabe et même une double syllabe pour la faire servir à deux vers hexamètres à la fois, non-seulement à la fin, mais même à l'hémistiche. Une citation fera mieux comprendre son système. Il s'agit de Quintilien :

Quis fuit aut qu— } antus { —præcelsus Quintilia— } nus.
Prologus hic t— } antus { —canit artis acumine ple— } nus.
Imperii mundi quo tempore Domiti— } anus.
Sceptra tulit, magnus effulsit Quintili— } anus.

Et plus bas :

A puero qu——alis——sit rethor quam speci——alis.

Nous avons là certainement l'origine de la rime. Plus tard on s'est contenté de l'assonance, sans exiger la similitude d'orthographe. On attribue l'invention des vers léonins à Léonius, moine de Saint-Victor, qui les aurait mis en vogue au XII^e siècle; mais ils sont plus anciens. On connaît des inscriptions du XI^e siècle qui sont en vers rimés. Quant à Étienne de Rouen, il montre lui-même que le vers léonin était déjà connu de son temps. Dans une pièce comportant différents genres (fol. 171, v°), il met à la marge le nom *léonin*. Quoi qu'il en soit, les dispositions matérielles dont il s'est servi, sans doute par imitation, me paraissent avoir amené le système de la rime.

En parcourant son recueil de poésies afin de les comparer avec le *Draco Normannicus*, j'ai rencontré une foule de preuves qui confirment complétement l'identification signalée par Dom Brial. Quelques-unes suffiront.

Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, mari de l'impératrice Mathilde, arrive en Normandie, prend Rouen, crée son fils Henri duc de Normandie, retourne à Angers et meurt peu de temps après. L'auteur du poëme, en rendant compte de ces événements, fait ainsi l'éloge du comte d'Anjou (v. 235) :

Flos comitum, decus imperii, vis maxima belli,
Militiæ splendor, sensus acutus, obit.

Ces deux vers se retrouvent dans les poésies d'Étienne de Rouen, en tête de la pièce qui est adressée au comte Vallerand de Mellento[1]. Le poëte, comme c'était son droit, s'est fait un emprunt à lui-même. Il était très-attaché à l'impératrice Mathilde, qui était morte au Bec en 1167 après avoir fait beaucoup de bien à ce monastère. Le poëme consacre deux pièces à la mort de cette princesse. Le recueil d'Étienne en contient une en vers rimés, sur le même sujet, pièce où respirent aussi des sentiments de respect et d'admiration. Elle se termine ainsi :

Mathildis mortis vires vitare nequivit,
Attamen ex meritis cœli super atria vincit.

Nous avons ici la rime, mais non plus la même syllabe.

Je pourrais citer encore une foule d'expressions qui reviennent fréquemment sous la plume d'Étienne de Rouen, entre autres les mots *sophiæ* et *philosophiæ*, qui forment toujours la fin d'un hexamètre.

A la suite du poëme on trouve un inventaire des ornements donnés à l'église du Bec par l'impératrice Mathilde. Ce sont la couronne d'or ornée de pierreries avec laquelle a été couronné plus tard Henri, fils de l'empereur, des calices d'or, des encensoirs d'argent doré, des coffres d'ivoire, des bassins, des chasubles, des tuniques, des chapes, des aubes, enfin une foule d'objets usités dans le culte catholique. Puis viennent le commencement d'un poëme sur le retour du roi Henri en Angleterre, et quelques autres petites pièces de vers sur des sujets différents.

Les pages suivantes contiennent deux courts opuscules, l'un de Petronius Arbiter, *De antiquis dictionibus*, l'autre d'un certain Imogontes, *De vetustis vocabulis*. On ne sait rien de ce dernier, et son opuscule est très-peu important. Quant à Pétrone, ce n'est pas le célèbre satirique dont il s'agit ici, mais bien un grammairien du même nom qui vivait quelques siècles plus tard. Ses gloses ne sont pas à dédaigner.

Après avoir mentionné simplement un opuscule de George Merula sur les vicomtes et les membres de la famille d'Est, une Vie de Grégoire VII par Onuphrio Panvinio, un fragment anonyme sur la mort du pape Eugène IV, nous arrivons à une Histoire des Bretons par Marcus l'Anachorète. Ce Marcus était Écossais. D'après l'invitation de Charles le Chauve il s'était retiré dans le monastère de Saint-Médard de Soissons, où il termina ses jours. C'est là qu'il paraît avoir composé l'histoire en

[1] Publiée dans le recueil de Dom Martène, *Vet. Script.* t. I, p. 875.

question. Malgré les fables et les contes ridicules qu'elle contient et qui avaient cours à cette époque, elle a un mérite incontestable, c'est d'être vraie en partie et de fournir des renseignements intéressants sur les antiquités et les généalogies britanniques.

Le *De octo partibus orationis* de Virgilius Maro, qui termine le premier appendice, avait déjà paru en 1833, dans le tome V des *Classici auctores*. La nouvelle édition est beaucoup plus correcte que la première, grâce à une révision sévère du manuscrit de Naples, et à d'autres copies dont le cardinal Maï a pu avoir communication.

Le second appendice est entièrement consacré au Commentaire de J. Scot Érigène sur la Hiérarchie de saint Denys l'Aréopagite. Dès 1833, le cardinal Maï avait annoncé [1] qu'il publierait cet ouvrage. L'impression en fut commencée plus tard, mais non achevée; rien ne parut. Aussi M. Henri J. Floss, croyant que le travail était encore à faire, le publia dans le CXXII[e] volume de la Patrologie latine de l'abbé Migne, avec les autres commentaires de J. Scot sur Denys. L'édition de Maï était presque entièrement terminée, ainsi que les notes. Le texte a été établi d'après un manuscrit inconnu à M. Floss. Quant à l'auteur et à l'ouvrage, le P. Cozza se contente de renvoyer aux savantes recherches de ce dernier.

Nous avons indiqué brièvement, trop brièvement peut-être, les opuscules grecs et latins nouvellement publiés par le R. P. Cozza. Nous lui rappellerons en terminant qu'il a pris l'engagement de donner les six derniers livres de l'Histoire dogmatique de George Métochite, avec la traduction latine, y compris celle du second. Nous lui rappellerons aussi que les grandes collections d'Angelo Maï se composaient invariablement de dix volumes. La *Nova Patrum Bibliotheca* n'en compte encore que huit. Il en resterait deux à publier. Nous espérons que l'habile éditeur, désirant sans doute se conformer aux intentions probables de l'illustre cardinal, trouvera dans les manuscrits du Vatican les matériaux nécessaires pour former ce complément.

E. MILLER.

[1] Voy. les *Classic. auct.* t. V, p. XLVII.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

L'Académie française a tenu, le jeudi 13 août 1874, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Cuvillier-Fleury, directeur.

A l'ouverture de la séance, M. Patin, secrétaire perpétuel, a lu son rapport sur les concours de 1874. Après cette lecture, la proclamation des prix décernés et des prix proposés par l'Académie a eu lieu dans l'ordre suivant :

PRIX DÉCERNÉS.

Prix d'éloquence — L'Académie avait proposé pour sujet du prix d'éloquence à decerner en 1874 : l'*Éloge de Bourdaloue*. Le prix a été décerné à M. Anatole Feugère, professeur de rhétorique au collége Stanislas. L'accessit est accordé à M. Siméon Bernage, professeur de seconde au lycée Fontanes. Les discours inscrits sous les numéros 28 et 42 ont obtenu des mentions honorables. *Prix Montyon destinés aux actes de vertu.* — L'Académie a décerné : Trois prix de 2,000 francs chacun : aux époux Besnard, à Rennes; à Émilie Prudhomme, à Nantes; à l'abbé Massonneau, curé de Longué (Maine-et-Loire). Quatre médailles de 1,000 francs chacune : à Jean-Baptiste Martin, à Fréjus (Var); à la dame veuve Joséphine Maréchal, à Viroflay (Seine-et-Oise); aux époux Albertini, à Paris; à Adolphe Liesse, à Sainéon (Nord). Dix-sept médailles de 500 francs chacune : à Jeanne Letellier, à Saint-Gilles (Manche); à Marie Puissant, à Corenc (Isère); à Laure Calvat, à Échirolles (Isère); à Marie Bourassin, à Changy-les-Bois (Loiret); à Thaïs Poitou, à Montiivault (Loir-et-Cher); à Eugénie Varandal, à Martigny-les-Gerbonvaux (Vosges); à Ambroise Blanc, à Aillon-le-Vieux (Savoie); à Angélique Papuchon, à Poitiers; à Marie Maltaise, à Chemillé (Maine-et-Loire); à Antoinette Jalicon, à Chamalières (Puy-de-Dôme); à la dame veuve Héquet, à Nancy; à Marie Grosbois, à Paimbœuf (Loire-Inférieure); à Jean-Marie Toinon, au François (Martinique); à Marie-Anne Serres, à Saint-Rome de Cernon (Aveyron); à Joséphine Garnier, à Forcalquier (Jura); à Eugénie-Charlotte Demange, à Nancy; à Marie Durand, à Paris.

Prix de vertu fondé par M. Souriau. — Ce prix, destiné, comme ceux de la fondation Montyon, à récompenser les actes de vertu, de courage et de dévouement, est attribué à M[lles] Barbe-Julie et Caroline-Henriette Bournac, à Metz.

Prix de vertu fondés par M[me] Marie Lasne. — L'Académie pouvant disposer cette année de dix médailles de cette fondation, elles sont attribuées : à Élisa Clichy, à Janville (Eure-et-Loir); à Émilie Hébert, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise); aux époux Marcel, à Villegusien (Haute-Marne); à Florence Rauzier, à Florac (Lozère); à Catherine Lescarboura, à Labastide-Villefranche (Basses-Pyrénées); à Ferdinand Jacquin, à Paris; à Henri-Charles-Émile Bisilliat-Maret, à Paris; à Jean-Pierre Pépin, à Estables (Lozère); à Joséphine Cicéron, à Toulon; à Rose Chérin, à Briollay (Maine-et-Loire).

Prix Montyon destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs. — L'Académie française a décerné trois prix de 2,000 francs chacun : à M. Th. Froment, pour son recueil de poésies intitulé : *Rêves et devoirs*, 1 vol. in-12 ; à M. G. Compayré, pour son ouvrage intitulé : *la Philosophie de David Hume*, 1 vol. in-8° ; à M. Alfred Croiset, pour son ouvrage intitulé : *Xénophon, son caractère et son talent. Étude morale et littéraire*, 1 vol. in-8°.

Sept prix de 1,500 francs chacun : à M. Eschenauer, pour son ouvrage intitulé : *la Morale universelle*, 1 vol. in-8° ; à M. F. E. Raynal, pour son ouvrage intitulé : *les Naufragés, ou Vingt mois sur un récif des îles Aukland*, récit authentique, 1 vol. in-8° ; à M^me^ B. Boissonas, pour son ouvrage intitulé : *Une famille pendant la guerre, 1870-1871*, 1 vol. in-12 ; à M. J. Girardin, pour son ouvrage intitulé : *Les Braves gens*, 1 vol. in-8° ; à M. J. Aicard, pour son recueil de poésies intitulé : *Poëmes de Provence*, 1 vol. in-12 ; à MM. Rathery et Boutron, pour l'ouvrage intitulé : *M^lle^ de Scudéry, sa vie et sa correspondance, avec un choix de ses poésies*, 1 vol. gr. in-8° ; à Marie Edmée, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de notre petite sœur Jeanne d'Arc*, dédiée aux enfants de la Lorraine, 1 vol. in-4° avec figures.

Prix Gobert. — L'Académie a décerné le grand prix de la fondation Gobert à M. Georges Picot, pour son ouvrage intitulé : *Histoire des États généraux*, 4 vol. in-8°. Le second prix de la même fondation a été décerné à M. de Lescure, pour son ouvrage intitulé *Henri IV*, 1 vol. in-8°.

Prix Maillé-Latour-Landry. — Le prix fondé par M. le comte de Maillé-Latour-Landry a été partagé entre MM. Theuriet et d'Anglemont.

Prix Bordin. — Le prix spécial de 3,000 francs fondé par M. Bordin, pour l'encouragement de la haute littérature, a été partagé également entre M. A. Bossert, pour son ouvrage intitulé : *La Littérature allemande au moyen âge et les origines de l'épopée germanique ; Gœthe, ses précurseurs et ses contemporains ; Gœthe et Schiller*, 3 vol. in-8°, et M. Jules Sauzay, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs de 1789 à 1801*, 10 vol. in-12.

Prix Lambert. — La récompense honorifique fondée par M. Lambert a été partagée entre M. Édouard Plouvier et M. Albert Mérat.

Prix triennal de 3,000 francs fondé par M. Thiers. — Le prix fondé par M. Thiers pour l'encouragement de la littérature et des travaux historiques a été décerné, cette année, à M. Henry Houssaye, pour son ouvrage intitulé : *Histoire d'Alcibiade et de la République athénienne depuis la mort de Périclès jusqu'à l'avénement des trente tyrans*, 2 vol. in-8°.

Prix de traduction fondé par M. Langlois. — Le prix de la fondation Langlois a été partagé entre M. Ant. de Latour, pour sa traduction de l'espagnol des *Œuvres dramatiques de Calderon*, 2 vol. in-8°, et M. Eug. Baret, pour sa traduction de l'espagnol des *Œuvres dramatiques de Lope de Vega*, 2 vol. in-12.

Prix Thérouanne. — Le prix de la fondation Thérouanne, pour l'encouragement des travaux historiques, a été partagé entre M. E. Belot, pour le second volume de l'*Histoire des chevaliers romains*, 1 vol. in-8°, et M. Edmond Hugues, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de la restauration du protestantisme en France au XVIII^e^ siècle*, 2 vol. in-8°.

Prix Marcelin Guérin. — Ce prix, selon les intentions du fondateur, est destiné à récompenser « les livres et écrits qui se seraient récemment produits en histoire, « en éloquence et dans tous les genres de littérature, et qui paraîtraient les plus « propres à honorer la France, à relever parmi nous les idées, les mœurs et les ca- « ractères ; et à ramener notre société aux principes les plus salutaires pour l'ave-

« nir. » Le prix de la fondation Marcelin Guérin a été décerné, pour la première fois cette année, à M. Alphonse Dantier, pour son ouvrage intitulé : *l'Italie, études historiques*, 2 vol. in-8°.

PRIX PROPOSÉS.

Prix de poésie pour 1875. — L'Académie propose pour sujet du prix de poésie à décerner en 1875 : « Livingstone. »

Le nombre de vers ne doit pas excéder celui de deux cents. Les pièces de vers destinées à concourir devront être envoyées au secrétariat de l'Institut, avant le 15 février 1875.

Prix d'éloquence à décerner en 1876. — L'Académie propose pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1876 : « Discours sur le génie de Rabelais, sur le caractère et la portée de son œuvre. »

Les ouvrages adressés au concours seront reçus au secrétariat de l'Institut jusqu'au 15 février 1876.

Prix Montyon pour 1875. — Il n'est rien changé au programme de ces concours, qui comprennent les prix destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs et les prix de vertu.

Prix de vertu des fondations Souriau et Marie Lasne. — Les conditions arrêtées pour le concours aux prix de vertu de la fondation Montyon seront appliquées au concours pour le prix de la fondation Souriau, et pour les six médailles de vertu instituées par M^me^ Marie Lasne.

Les prix des fondations Gobert, de Maillé-Latour-Landry, Bordin, Lambert, Langlois, Halphen, Thérouanne, Guizot, Marcelin Guérin et de Jouy, seront décernés en 1875, dans les conditions que nous avons précédemment fait connaître.

Prix Thiers. — L'Académie décernera en 1877 le prix triennal de 3,000 francs fondé par M. Thiers pour l'encouragement de la littérature et des travaux historiques. Ce prix sera décerné à l'ouvrage d'histoire, publié dans les trois années antérieures au 1^er^ janvier 1877, que l'Académie jugerait le plus digne de cette distinction.

Les ouvrages adressés pour ce concours devront être envoyés, au nombre de trois exemplaires, avant le 1^er^ janvier 1877.

Après la proclamation et l'annonce de ces prix, ont été lus des fragments de l'Éloge de Bourdaloue qui a remporté le prix d'éloquence.

Le discours de M. Cuvillier-Fleury, directeur, sur les prix de vertu, a terminé la séance.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

SEPTEMBRE 1874.

Des associations religieuses chez les Grecs : Thiases, Eranes, Orgéons, avec le texte des inscriptions relatives à ces associations, par P. Foucart. Paris, Klincksieck, 1873, in-8°. — *De collegiis scenicorum artificum apud Græcos*, par le même. Ibidem, in-8°. — *Die Dionysischen Künstler*, von Otto Lüders. Berlin, 1873, in-8°.

Les associations religieuses de l'ancienne Grèce furent jusqu'à ces derniers temps, entre les sujets qui se rattachent aux institutions et aux mœurs de l'antiquité, l'un des plus obscurs; il en faut accuser la pénurie de textes où l'érudition se trouvait à leur égard. C'est seulement après la découverte d'inscriptions où il est parlé de ces communautés, qu'on a pu se faire une idée assez claire de leur nature et de leur composition. Un habile helléniste, M. Carl Wescher, qui a exploré la Grèce et l'Égypte, d'où il a rapporté une riche moisson épigraphique, jeta le premier quelque jour sur cette intéressante question. Depuis qu'il a appelé sur elle l'attention de la critique, un autre helléniste, qui fut à Delphes son compagnon d'investigations, M. P. Foucart, grâce à un ensemble plus abondant de textes gravés sur la pierre, a pu dissiper presque tous les nuages dont ce problème archéologique demeurait enveloppé. Il a consacré à deux classes spéciales d'associations helléniques, les unes purement religieuses, les autres plutôt dramatiques que pieuses, deux monographies qui lui ont valu le grade de docteur ès lettres et ne sont point le moindre des titres qui le firent appeler à enseigner l'épigraphie grecque au Collége de France. Tandis qu'il imprimait ces thèses, un savant allemand, M. Otto Lüders, traitait

des associations dramatiques des Grecs dans un mémoire marqué au coin d'une forte et solide érudition.

Dans son premier opuscule, M. Foucart a réuni toutes les inscriptions relatives aux associations religieuses particulières qui furent chez les Hellènes désignées sous les noms de *thiase*, *érane*, *communauté d'orgéons;* il en tire un exposé de leur constitution et des informations sur leur culte. Son travail est conduit avec méthode et prudence; l'auteur s'en tient à la lettre des textes et laisse peu de place à la conjecture; il fait preuve d'une parfaite intelligence des monuments qu'il interroge.

En se bornant dans sa thèse à ce qui touche aux thiases, aux éranes et aux orgéons, M. Foucart a nettement circonscrit le champ de ses recherches et a pu conséquemment épuiser à peu près la matière. Les incertitudes qu'il laisse çà et là subsister tiennent à l'insuffisance ou au silence des témoignages. M. Lüders, qui a recueilli de son côté toutes les inscriptions relatives aux artistes dionysiaques, est d'une tournure d'esprit moins réservée; il ne s'attache pas aussi strictement aux données que lui apportent les textes lapidaires.

L'un et l'autre savant ont examiné préalablement le sens qu'il convient d'attribuer aux différents mots par lesquels les Grecs désignaient les corporations religieuses, catégorie spéciale de ces associations appelées en général *communauté* (*κοινόν*) et, quand elles étaient très-étendues, *synode* (*σύνοδος*), qualifiées parfois simplement de *πλῆθος*, c'est-à-dire *foule*.

A la fin du IV[e] siècle avant notre ère, les thiases (*θίασος*) avaient fini par se confondre avec les éranes (*ἔρανος*); mais ces deux genres d'associations durent offrir dans le principe un caractère un peu différent, et le sens originel des deux mots nous permet de le déterminer. Dans Homère, le terme *érane* (*ἔρανος*) s'applique à l'écot payé par les convives pour célébrer un festin à frais communs et aussi au festin même, double signification qui a persisté. L'expression a été conséquemment usitée pour désigner les banquets religieux à la dépense desquels contribuaient les membres de l'association, et elle a été ensuite étendue à l'association même[1]. Par une liaison d'idées analogue, le mot allemand *Zeche*, qui signifie *écot*, *dépense faite au cabaret*, s'entend aussi d'une société de buveurs et d'une mine exploitée par des actionnaires. De même

[1] Il est probable qu'il arriva pour les thiases ce qui se passa pour les représentations scéniques en l'honneur de Dionysos; comme le remarque M. Foucart (*De collegiis scenicorum artificum*, p. 6), ceux qui prenaient part à ces représentations vivaient d'abord isolément et ne se réunissaient qu'à l'occasion des jeux; plus tard, ils constituèrent des troupes ou colléges.

le grec *ἔρανος* prit un sens générique, en gardant son sens étroit. Le terme *thiase* (*θίασος*) s'entendait exclusivement d'une association religieuse, de ce que nous appellerions aujourd'hui une confrérie. L'étymologie qu'Athénée prête à ce mot, qu'il fait dériver de *θέος*, le montre clairement. Les thiases semblent avoir été d'abord des processions plus ou moins bruyantes, des pompes d'un certain genre en l'honneur de diverses divinités; on a ensuite qualifié de *thiases* les associations établies en vue de célébrer de pareilles fêtes, instituées par une pensée de dévotion pour tel ou tel dieu. Les épithètes de *thiasotes* (*θιασωταί*) ou *thiasites* (*θιασῖται*), d'*éranistes* (*ἐρανισταί*) devinrent ainsi à peu près synonymes dans leur sens générique; les membres de chacune de ces sociétés religieuses se désignaient en outre par un nom dérivé de celui de la divinité, du patron sous l'invocation duquel la corporation était placée; on disait, par exemple, les *Sarapiastes* (*Σαραπιασταί*, dévots à Sérapis), les *Sôtériastes* (*Σωτηριασταί*, dévots au dieu Sôter), les *Haliastes* (*Ἁλιασταί*, dévots au dieu Hélios), etc.

L'épithète d'*orgéons* (*ὀργεῶνες*) était, comme celles de thiasotes et d'éranistes, une qualification générique; elle s'appliquait, l'étymologie l'indique, à ceux qui se donnaient pour mission spéciale de célébrer en l'honneur de telle ou telle divinité le genre de fêtes que les Grecs appelaient *orgies* (*ὄργια*) et qui avaient un caractère mystérieux et purificatoire. De là, en Attique, le nom d'orgéons employé pour désigner ceux qui accomplissaient les mêmes *sacra* (*ἱερὰ πατρῷα*), en qualité de membres de la *gens* (*γένος*), subdivision de la *phratrie*, ou, comme l'on disait, parce qu'ils étaient *γεννῆται*. Ces *orgies de gens* (*συγγενικὰ ὄργια*), ainsi que les appelle le Grand Étymologiste, et que mentionnait la loi de Solon [1], établissaient entre les membres de la *gens* un lien religieux qui sanctionnait l'union née de cette sorte de corporation, et voilà pourquoi les membres d'une *gens* athénienne, ajoute le même auteur, étaient nommés *orgéons* [2].

Du moment qu'une telle désignation impliquait la participation commune à certains rites spéciaux, on conçoit facilement qu'elle ait été appliquée aux membres d'une association vouée au culte particulier d'une divinité, à celui d'un dieu ou d'un héros, *θεῶν ἢ ἡρώων*, comme

[1] *Digest.* XLVII, tit. 22. — [2] *Ἀφ' ὧν ὀργεῶνες ὠνομάσθησαν.* Il y a toutefois des critiques qui distinguent la *gens* athénienne du collége d'orgéons ayant les mêmes *sacra*. Schömann, à notre avis contrairement aux témoignages anciens, veut que les orgéons n'aient rien eu de commun avec les *gentiles* de l'Attique (*Opusc.* I, p. 183 et suiv.); Meier (*De gentil. Attic.* Halis, 1833) n'admet pas une distinction aussi radicale.

on lit dans Harpocration et Suidas. Faut-il en conclure que les thiasotes, que les éranistes n'étaient que ce qu'on continuait d'appeler ailleurs des *orgéons?* Certaines définitions de lexicographes anciens pourraient le faire admettre, mais les inscriptions ne nous y autorisent pas. Dans les textes épigraphiques que nous possédons, il n'est question que d'un seul collége d'orgéons, celui de la *Mère des Dieux* au Pirée; nous manquons conséquemment de données pour résoudre le problème. M. Foucart a donc soigneusement distingué ces diverses catégories de communautés. Le mot *orgéons* implique le fait de la célébration d'*orgies*, tandis que, au moins à l'origine, les éranistes devaient simplement offrir en commun des sacrifices, célébrer des repas sacrés, les thiasotes faire des processions et des exhibitions publiques. Ce qui donne à penser que tel était véritablement le caractère différentiel de ces trois genres de communautés, c'est que, dans l'enceinte où les orgéons de la Mère des Dieux se livraient à leurs dévotions, s'était établi un thiase en l'honneur de la même déesse. Ce fait, que nous apprend une inscription, ne s'expliquerait pas si la constitution des deux corporations n'avait pas été distincte et leur objet différent. Comment les orgéons auraient-ils permis à une société rivale de venir s'installer dans leur propre téménos? Autrement ce ne sont pas seulement les salles de réunions (φωλητήρια), les salles de repas (θιασῶνες) qui auraient été voisines, les deux cultes se seraient fait concurrence. Si au contraire le culte rendu par l'une et l'autre communauté ne se confondait pas, on comprend une pareille condescendance. Rien ne s'oppose même à ce que plusieurs de ceux qui faisaient partie du collége des orgéons appartinssent en même temps au thiase. Sans doute l'organisation intérieure respective de ces associations présentait une grande analogie; M. Foucart le montre, et c'est ce qui a produit la confusion; mais la forme du culte différait. Dans quelques inscriptions, les membres de l'association sont uniquement désignés par le nom propre de la communauté, à laquelle n'est donnée ni l'épithète d'érane, ni celle de thiase, ni celle de collége d'orgéons; tel est le cas pour les *Hermaïstes*, les *Adoniastes*, les *Aphrodisiastes*, les *Asclépiastes;* peut-être parce que les rites qu'ils célébraient n'avaient pas un caractère qui convînt spécialement à l'une des trois classes d'associations ci-dessus mentionnées. Mais avec le temps, comme cela arrive toujours pour les mots, la signification précise des trois expressions s'effaça; on confondit dans le langage usuel les trois termes, au moins ceux de *thiase* et d'*érane*. Des inscriptions relatent des communautés portant le même nom, vouées au culte du même dieu et s'intitulant ici *thiase* et là *érane*. Tel est le cas pour le κοινὸν des Sarapiastes, qui devait quelque part s'appeler *érane*,

puisqu'il avait parmi ses dignitaires une *προεραν/σ/ρια* (Foucart, *Inscript.* n° 24, p. 207), et qui à Céos (*Inscript.* n° 42 p. 223) est qualifié de *thiase*. L'expression : *tous les thiases* (*οἱ θίασοι πάντες*), qui se lit dans plusieurs textes épigraphiques grecs et qui répond aux *collegia omnia* des inscriptions latines[1], montre assez que le mot *thiase* était devenu un terme générique appliqué à toutes les associations religieuses.

Il est peu probable cependant que, lorsqu'on disait *tous les thiases*, on comprît dans cet énoncé certaines associations qui, bien qu'ayant à divers égards un caractère religieux, ne se renfermaient pas cependant dans la célébration de sacrifices, de repas, l'accomplissement de certains rites et l'administration des affaires qui s'y rattachaient. Nous voulons parler de ces troupes dramatiques dont les membres s'intitulaient *artistes de Dionysos*, *οἱ περὶ τὸν Διόνυσον τεχνῖται*, dont parle déjà Aristote, et qui ont laissé de leur existence de nombreux témoignages sur la pierre. M. Foucart en a fait, ainsi que nous l'avons dit, l'objet d'une thèse latine, écrite en excellent style et qui sert dignement de pendant à sa dissertation française. Elle ne le cède en rien au savant mémoire de M. Lüders. Comme les représentations dramatiques se liaient dans l'origine au culte de Bacchus, qu'elles n'étaient qu'une forme plus fantaisiste de ces pompes et de ces cérémonies symboliques dont se composait le culte des anciens, les comédiens se trouvaient ainsi avoir un caractère sacré. Au moyen âge, et jadis en Espagne, les représentations dramatiques et même des scènes bouffonnes furent associées aux fêtes religieuses. Tel a été le cas pour ce qu'on appela les *mystères*, et ces représentations hiératiques donnèrent même naissance en France à une corporation, *les confrères de la Passion*, que l'on peut comparer, dans une certaine mesure, aux artistes helléniques réunis en collége pour donner, en l'honneur de Dionysos, des représentations scéniques. Au second siècle avant notre ère, on voit les associations d'artistes dionysiaques se multiplier. On en rencontre à Athènes, à Thèbes, à Némée et en diverses autres localités. Elles avaient d'ailleurs, par leur nature, un certain caractère ambulant, puisqu'elles allaient donner çà et là des représentations, qu'elles se rendaient aux fêtes agonistiques, où prenaient place des concours scéniques. A Téos existèrent trois corporations qui se réunirent en un même collége. En premier lieu s'offrait la confrérie ayant pour patron Dionysos Catégémon, et que M. Foucart suppose, avec beaucoup de vraisemblance, avoir été originaire de cette ville même où Bacchus, suivant la tradition locale, avait pris naissance; puis

[1] Orelli, *Inscr. lat. sel.* n° 3714.

venait la société des *artistes de l'Ionie et de l'Hellespont*, que l'éclat et la notoriété du culte de leur dieu à Téos y avaient appelée, et qui paraît s'être unie quelquefois à la précédente troupe. Enfin on trouvait la communauté des *synagonistes*, qui s'associa aux deux autres. Plus tard, la protection que le roi Attale accorda à ce triple collége d'artistes fit prendre à ses membres le nom d'*Attalistes*, que certains archéologues ont cru à tort s'être appliqué à une corporation spéciale, et qu'ils abandonnèrent après la mort de ce prince, pour revenir à leur ancienne dénomination. Strabon nous dit que cette corporation émigra de Téos à Éphèse et de là à Lébédos. Un passage de Plutarque (*Anton.* 57) nous montre que ces artistes résidèrent aussi quelque temps à Priène. Une inscription nous apprend qu'ils finirent par rentrer dans leur berceau.

Le caractère religieux de ces associations dramatiques ressort non-seulement de la qualification de *ἱεραὶ σύνοδοι* qui leur fut donnée, mais de la présence du prêtre qui était à leur tête, et qu'on voit désigné tantôt comme prêtre de Dionysos, tantôt simplement comme celui de la communuaté. On l'élisait chaque année, mais il était rééligible; il pouvait être choisi entre tous les membres du collége, qui comprenait, outre les acteurs, comédiens et tragédiens, tous ceux dont le concours était nécessaire aux représentations scéniques : poëtes, danseurs, musiciens, maîtres chargés d'enseigner les chœurs, même le costumier, peut-être aussi le souffleur, qu'une inscription latine, mentionnant un *collegium scænicorum*, qualifie de *monitor*[1]. Le collége s'attachait en outre des enfants destinés à figurer dans les chœurs, et dont l'éducation lui appartenait. Mais, ce qui achève de nous montrer le caractère religieux de ces associations, les mimes, les chansonniers bouffons ou *hilarodes* en étaient exclus, parce qu'on réputait leur profession honteuse.

M. Foucart étudie dans sa dissertation française, d'après les indications tirées des inscriptions, la composition des éranes et des thiases, les règlements ou, pour nous servir de l'expression grecque, la loi (*νόμος*) qui les régissait, les mesures qu'ils édictaient dans des décrets sanctionnés par l'assemblée générale des membres de la confrérie. Ce sont ces décrets que les monuments épigraphiques nous ont surtout conservés, car dans les textes lapidaires, il n'est point question des formes du culte. Le savant helléniste pense que tout ce qui les concernait était consigné dans des livres sacrés, que chacune de ces sociétés avait les siens. Sans doute plusieurs thiases possédaient de tels livres et le pas-

[1] Orelli, *Inscr. lat. sel.* n° 4916.

sage où Démosthène mentionne ceux du thiase de Sabazios est formel[1]. Mais n'y avait-il pas des associations où la liturgie était purement traditionnelle? Le fait nous semble probable, car les Grecs étaient loin d'avoir pour chaque divinité un code sacré spécial, et dans ce pays, comme en Orient, comme en Gaule, en Italie, c'est par la tradition orale que beaucoup d'institutions religieuses se sont perpétuées. Ce n'est qu'à une époque postérieure que tout a été mis par écrit. Ce que rapporte M. Foucart des mystères d'Andanie, qui, ayant été longtemps interrompus, ne purent être rétablis que lorsqu'un certain Mnasistrate eut apporté les livres sacrés demeurés entre ses mains, ne prouve pas absolument l'antique existence de tels livres, Mnasistrate ayant fort bien pu fabriquer pour la circonstance un code liturgique. Les prescriptions du culte n'étaient au reste pas nécessairement toutes tenues secrètes. On comprend que ce qui avait trait aux orgies ou mystères dut être expliqué dans des livres ésotériques; mais pour d'autres cérémonies, les prescriptions étaient sans doute inscrites sur des stèles, ainsi que cela avait lieu, au dire de Porphyre[2], pour les rites que célébraient les Corybantes.

Nous venons de dire que les décrets étaient soumis à l'approbation de l'assemblée. Ces communautés avaient, en effet, une organisation républicaine et, à bien des égards, démocratique; car dans l'administration des affaires tout le pouvoir appartenait à la collection des membres; son contrôle était incessant et son autorité absolue. Les corporations d'artistes dionysiaques nous offrent la même organisation démocratique. Là aussi c'est l'assemblée qui décide de tout; c'est elle qui élit les dignitaires, les fonctionnaires, quand ceux-ci ne sont pas tirés au sort; c'est à elle que chacun d'eux rend compte. A la différence des colléges d'orgéons de l'Attique et de certaines autres associations de la Grèce qui n'admettaient dans leur sein que les membres d'une même famille, d'une même tribu, que les citoyens de la cité dont la divinité patronne de la communauté était l'un des dieux nationaux, les thiases et les éranes se recrutaient de gens de tout pays et de toute condition. Hommes et femmes s'y partageaient les fonctions et les récompenses. M. Foucart n'a aperçu, dans les diverses charges, aucune trace de promotion graduelle et de subordination hiérarchique. Elles étaient annuelles, indépendantes les une des autres et relevaient directement de l'assemblée générale. Dans les colléges d'artistes dionysiaques les femmes, au contraire, étaient exclues; car les Grecs tenaient pour contraire à

[1] *Pro corona*, p. 259. — [2] Porphyr. *De abstinent.* II, 21.

la pudeur féminine, de paraître sur la scène; et les chanteuses, les danseuses de profession ne pouvaient être que des esclaves ou des filles perdues, comme les bayadères de l'Inde, les almées de l'Orient.

Quant à la nature des charges, elle variait d'un thiase, d'un érane à l'autre; mais, comme pour les associations d'artistes de Dionysos, on y retrouve toujours un personnel de fonctionnaires analogues. Les thiases ont généralement à leur tête un *archithiasite* (ἀρχιθιασίτης) qui répond tout à fait à l'*archéraniste* ou *archérane* (ἀρχερανισ7ης, ἀρχέρανος) des éranes, chef élu, et qui servait parfois d'éponyme. On rencontre chez beaucoup, et notamment chez les orgéons de la Mère des Dieux, des épimélètes (ἐπιμεληταί) ou commissaires dont les fonctions, permanentes, ne peuvent encore être nettement définies.

Les colléges d'artistes dionysiaques avaient à Téos pour principal magistrat un agonothète, dont la charge était comme toujours annuelle. A lui appartenait la direction de tout ce qui concernait les concours dramatiques, les exhibitions théâtrales de la troupe, la mise en scène; il pourvoyait aux frais qu'entraînaient ces représentations et les récompenses à décerner aux artistes, les cérémonies du culte liées à ces solennités dramatiques, aux jeux dont elles faisaient partie, en un mot à ce que les Grecs désignaient par les mots χορηγία et δαπάνη. L'agonothète veillait aussi à ce qu'on ne se laissât pas aller, dans ces fêtes, à une dépense exagérée, car elle était supportée par la caisse de la communauté; mais quelquefois il donnait du sien pour en augmenter l'éclat et se méritait ainsi la reconnaissance de ses administrés. A Athènes on retrouve chez les artistes dionysiaques le titre d'*épimélète* que nous fournissent les inscriptions relatives aux éranes. Le fonctionnaire de ce nom avait l'administration des finances de la troupe.

Une inscription habilement interprétée par M. Foucart et qu'il rapproche d'une autre découverte à Rhegium, également relative à des artistes de Dionysos, prouve que ces corporations avaient, comme les villes grecques, des *proxènes* ou protecteurs, sorte de représentants attitrés, chargés de défendre leurs intérêts au dehors, dans telle ou telle localité, et qui étaient regardés comme leur hôte.

On n'observe rien de semblable pour les thiases, les éranes, dont l'existence était en Grèce moins officiellement reconnue, le culte national n'acceptant guère leur intervention. M. Foucart s'est attaché, dans sa dissertation latine (p. 29 et 30), à faire ressortir les différences qui séparent ces deux classes d'associations, celles des thiasotes et celles des acteurs. Mais pour être assuré que l'opposition était entre elles si tranchée, il faudrait mieux connaître que nous ne le faisons, l'organisation

des nombreuses sociétés religieuses répandues en Grèce et en Asie Mineure; car il en est beaucoup dont le nom seul nous est fourni par les monuments épigraphiques. Quoi qu'il en soit, les corporations des artistes de Dionysos eurent incontestablement, dans les cités helléniques, une tout autre notoriété que les éranes et les thiases, dont l'activité se circonscrivait dans le cercle assez étroit de leurs pratiques de dévotion et de la gestion de leurs intérêts. Les inscriptions attestent la protection particulière que les amphictyons accordèrent à ces associations dramatiques, la faveur dont elles jouirent, les priviléges particuliers qui leur avaient été départis, notamment l'immunité du service militaire et maritime, et l'inviolabilité dans la personne de leurs membres et dans leurs biens (ἀσυλία, ἀσφάλεια).

Que l'on ne suppose pas que les artistes dionysiaques fussent, comme les histrions à Rome, exclus des armées, *ob turpitudinem artificii;* ils étaient dispensés en vertu d'un privilége véritable, que, selon Diodore de Sicile, on faisait remonter jusqu'à Bacchus lui-même, regardé comme l'instituteur des jeux scéniques et qui, disait-on, n'avait pas voulu que les musiciens fussent assujettis aux charges publiques[1].

Si l'institution des artistes de Dionysos offre une physionomie tout hellénique, celle des éranes, des thiases, des orgéons du genre de ceux du Pirée, semble avoir eu une origine exotique; car, ainsi que l'établit M. Foucart, ces communautés se vouaient à l'adoration de divinités étrangères, pratiquaient des rites qui ne faisaient pas partie, en Grèce du moins, du culte de la cité. Leur dévotion s'adressait aux dieux de la Thrace, de l'Asie, de l'Égypte. Le caractère du culte généralement rendu à ces dieux éloigne du savant français la pensée que de telles associations aient pu exercer sur les Hellènes une influence moralisante et contribuer à épurer la vieille religion homérique, celle que nous retrouvons dans Hésiode et qui remontait à l'âge héroïque. C'est bien plus la crédulité, la superstition, le fanatisme qui jetèrent les Grecs dans ces observances nouvelles, ces mystérieuses pratiques, que l'aspiration vers des dogmes moins grossiers et moins matériels. A l'appui de cette opinion, M. Foucart nous déroule, d'après les témoignages antiques, le tableau des orgies de la Mère des Dieux, d'Atys, de Sabazios, d'Adonis, de Cotytto et de tous ces cérémonies où l'exaltation des sens, le désordre de la raison, les images obscènes et les représentations monstrueuses jouaient un si grand rôle; il se demande en quoi de pa-

[1] Voy. pourtant les exceptions signalées par M. Foucart, *De collegiis scenic. artif.* p. 42.

reils rites étaient de nature à épurer le sentiment religieux; il invoque le témoignage des anciens qui les ont condamnés et les mesures prises à Athènes et à Rome pour les interdire.

Notre auteur a certainement raison quant au fond. L'adoration de ces divinités étrangères n'était pas morale, et le naturalisme, la déification des phénomènes de la reproduction s'y montrent sous une forme plus brutale et plus crue que dans la plupart des fables helléniques, généralement gracieuses et poétiques. Est-ce à dire pourtant que les associations dont il parle n'aient exercé qu'une influence malfaisante? Nous ne le pensons pas. D'abord, la présence simultanée dans une même communauté d'hommes de la plus humble condition, d'affranchis, d'esclaves et de citoyens libres, d'habitants de pays éloignés et parfois hostiles, fut un pas fait vers la fraternité; elle tendait à abaisser les barrières qui séparaient l'homme de son semblable. Ensuite le respect des dieux, la confiance en leur protection, la piété pour leur culte, que fortifiait la dévotion de ces associations, n'ont-ils pas été justement regardés comme ayant une influence salutaire, même quand chez ces divinités la conception matérielle étouffait l'idéal? car à côté des orgies, des thiases bruyants et désordonnés, des rites bizarres ou dégoûtants, il y eut des démonstrations touchantes et des pratiques véritablement saintes. Ceux qui se moquaient de ces rites étrangers ne voyaient que l'enveloppe et condamnaient souvent ce qu'ils ne comprenaient pas. Les Pères de l'Église ne sont pas toujours, pour apprécier la religion des anciens, des guides sûrs et impartiaux; ils agissent, en déversant le ridicule sur le culte polythéiste, comme agirent envers les chrétiens les philosophes païens, lorsqu'ils se moquaient du baptême, calomniaient les agapes et tournaient en dérision le Crucifié. A Dieu ne plaise que nous voulions comparer au christianisme les religions orientales déshonorées par tant d'idées folles et de cérémonies honteuses; mais pense-t-on que ces religions eussent pu subsister si elles n'avaient été qu'un tissu d'infamies et d'extravagances? D'ailleurs, qu'on ne l'oublie pas, les ministres des religions égyptiennes et asiatiques qui en apportèrent dans la Grèce et l'Italie les croyances n'étaient plus ce qu'avaient été ceux dont ils étaient les imitateurs; ils avaient dégénéré. Il arriva pour eux ce qui advint aux prêtres de la Chaldée émigrés en Occident, et qui ne furent plus que des astrologues et des charlatans. En passant en Europe, en s'associant au panthéon hellénique dont elles empruntaient les noms, ces divinités étrangères perdaient ce qu'il y avait de plus noble dans leur physionomie; leurs prêtres se ravalaient à la condition de métrargyrtes, de mendiants, de diseurs de bonne aventure;

mais si la superstition populaire ne s'attachait qu'à ce qu'il y avait de plus grossier dans les pratiques orientales, celles-ci n'en gardaient pas moins les traces de doctrines d'un ordre plus élevé. Les choses se passèrent de la sorte pour le dieu Mithra, pour cette cérémonie du taurobole où se montre l'idée de régénération, de vie éternelle obtenue par la purification (*in æternum renatus*), et qui dégénéra chez les Romains, adorateurs de Cybèle, en une dégoûtante pratique. N'avons-nous pas vu les plus augustes observances catholiques ainsi travesties par l'ignorance populaire?

Nous admettons avec M. Foucart qu'on a eu tort de supposer chez les associations grecques l'existence d'une caisse de prévoyance et d'assistance mutuelle, que les cotisations eurent uniquement pour objet de subvenir aux frais des sacrifices et des festins, que ces communautés furent, comme l'ont été au moyen âge tant de communautés religieuses, fort occupées de leurs intérêts matériels, d'accroître leurs biens et de faire valoir leur argent; s'ensuit-il pour cela qu'elles n'aient point créé entre leurs membres un lien secourable? Ne sait-on pas, pour les orgéons de la Mère des Dieux au Pirée, que la caisse commune était obligée de supporter pour les associés les frais de sépulture? Cela doit avoir été un fait d'autant moins exceptionnel que nous retrouvons chez les Romains des associations du même genre dont les membres se cotisaient, afin d'assurer à chacun des funérailles convenables (*funeraticium*) et une sépulture[1]. C'est ce que nous apprennent les inscriptions latines qu'on s'étonne de voir négligées par M. Foucart, auxquelles elles sont assurément connues. M. Lüders a eu grande raison de les rappeler. Dans nos textes il n'est question de ces associations romaines qu'à partir du Ier siècle de notre ère, mais elles étaient certainement plus anciennes et rien ne s'oppose à ce que le modèle en soit venu de la Grèce et de l'Asie Mineure. N'était-ce pas à Pessinonte que les Romains, à la fin du IIIe siècle avant Jésus-Christ, allèrent chercher avec la pierre de la Mère des Dieux le collége des Galles, qui avait à sa tête un *archigalle*[2], lequel rappelle l'archithiasite et l'archéraniste; et ne célébrait-on pas des festins en l'honneur de la Grande déesse de l'Ida, dans des *sodalités*, qui sont le pendant des réunions des orgéons du Pirée[3]? Sans doute, ces colléges d'adorateurs (*cultores*) de telle ou telle divinité avaient, dans

[1] Peut-être même cet usage existait-il aussi dans les corporations d'artistes dramatiques, tels qu'étaient les artistes dionysiaques; on pourrait l'inférer d'une inscription latine (Orelli, n° 2642) mentionnant des *scænici asiaticiani*. — [2] Voy. Orelli, n° 2320. — [3] Voy. G. Boissier, *La Religion romaine*, t. II, p. 316, 317.

l'empire romain, surtout le caractère d'associations funéraires, mais la divinité sous le patronage de laquelle ils se plaçaient indique aussi qu'ils s'acquittaient d'un culte spécial. Or quelques-unes de ces divinités n'étaient pas d'origine latine; donc c'est hors de l'Italie qu'il faut aller chercher le berceau de plusieurs de ces colléges. Citons des exemples : Le nom d'une association que mentionne une longue et curieuse inscription latine, le *collegium Esculapii et Hygiæ*[1], nous reporte aux *Asclépiastes* existant en Asie Mineure; le *collegium Liberi patris* nous ramène de même aux *Dionysiastes*, les *Mercuriales* aux *Hermaïstes*. Les thiases grecs, dont le nom avait fini par passer chez les Latins[2], sont à bien des égards, les prototypes des *collegia ;* ceux-ci célébraient comme eux des sacrifices particuliers et des repas en commun; ils avaient, comme les associations grecques, leur chapelle ou sanctuaire. Les corporations romaines nous offrent des dignitaires d'un caractère fort analogue à ceux des communautés helléniques; l'esclave était admis dans leur sein comme l'homme libre; il y régnait une sorte de fraternité[3], à laquelle fait allusion le nom d'*amicitia* que portaient quelques-unes des confréries et qui répond à celui de *συμβίωσις φιλία* rappelé par M. Lüders. Les membres avaient des droits égaux; ils étaient tous appelés à voter les lois et les décrets de l'association, qui se réunissait périodiquement en assemblée générale (*conventu pleno*)[4]. En tenant compte de la plus grande moralité de la religion romaine comparée à la religion hellénique, ne nous est-il pas permis d'induire du caractère de certains *collegia*, qu'il pouvait en exister chez les Grecs dont les prescriptions et les usages contribuèrent à adoucir, à améliorer les mœurs[5].

M. Foucart, qui a relevé les différents genres de récompenses décernées par les associations grecques : éloge, couronne, promulgation de cet honneur, inscription aux frais de la communauté sur une stèle du décret qui l'accorde, collation du titre de bienfaiteur, portrait peint, priviléges spéciaux, etc. observe que ce n'était pas à la vertu, aux bonnes actions que ces récompenses étaient accordées, mais à ceux qui avaient fait quelque avantage, quelque libéralité à la communauté, qui avaient contribué à l'éclat et à l'entretien de son culte, déployé du zèle et de la vigilance dans leurs fonctions administratives. C'est précisément ce qui s'est passé dans les *collegia* et même dans les confréries,

[1] Orelli, n° 2417, ou *cultores Asclepii et Hygiæ*, n° 1578. — [2] Foucart, *Associat. relig.* n°s 46, 48, 56, 59. Cf. Orelli, n° 2392. Le titre tout grec d'*archibucolus* apparait dans le culte de Liber (Orelli, n° 2335), preuve de son origine hellénique. — [3] Voy. Orelli, n° 6082, éd. Henzen. — [4] Voy. G. Boissier, t. II, p. 329. — [5] Ex. *Sodalitas pudiciæ servandæ*, Orelli, n° 401.

les corporations catholiques. Mais peut-on nier que ces récompenses ne stimulassent et la générosité qui a bien le caractère d'une vertu, puisqu'elle est l'opposé de l'égoïsme, de l'avarice, et l'accomplissement du devoir, qui en est une autre?

Non-seulement les divinités honorées par les thiases, les éranes religieux, les orgéons de la même espèce que celui du Pirée, étaient généralement de provenance étrangère, mais ces associations elles-mêmes eurent leur prototype en Asie et en Égypte. Là on les retrouve avec leur physionomie originelle, car en Grèce elles ont pris un caractère approprié au pays, elles se sont modelées sur la constitution civile et religieuse des cités où elles s'établirent. Les inscriptions nous font voir en Asie Mineure un grand nombre de ces associations. Quelques-unes étaient de véritables confréries (*συμϐιώσεις*) à l'instar des Esséniens, des Thérapeutes. Dans la Méonie, nous connaissons par deux monuments la sainte confrérie de Mên et de Zeus Masphalatenos, divinité solaire. A Pergame, existait celle des Dioscourites (*Διοσκουρῖται*), voués au culte des Cabires, fils d'Uranus. En plusieurs villes de la même contrée, on trouve des colléges de mystes, tels que ceux de Dionysos Briseus et de Dionysos Catêgémon à Pergame, mentionnés par une curieuse inscription récemment publiée. Les prêtres et les prêtresses de plusieurs temples de l'Asie Mineure étaient organisés en de véritables communautés, telles qu'on en connaît en Égypte au temps des Ptolémées. Mais ce qui prouve que nous sommes ici sur la terre natale de ces corporations, c'est que les divinités au culte desquelles elles se vouent ne sont pas des importations de l'étranger : ce sont les dieux mêmes de la patrie. Les plus nobles citoyens font souvent partie de ces thiases qui n'ont point là à redouter, comme à Athènes, les rigueurs des lois ; car si dans cette ville on admettait, ainsi que l'a observé M. Foucart, la liberté d'association, si l'on reconnaissait les corporations religieuses pour des personnes civiles, l'État se réservait pourtant le droit d'interdire la pratique de cérémonies qui eussent blessé les mœurs, les croyances du peuple. Quand les Athéniens admirent dans leur Panthéon la Cybèle phrygienne et lui construisirent un temple, le *Métroon*, ils en exclurent les rites orgiastiques que condamnait la pudeur publique. Pour élever un sanctuaire à une divinité étrangère, la loi athénienne exigeait l'autorisation des magistrats et elle punissait de mort l'introduction illicite d'un dieu que ne reconnaissait pas la patrie, prescription qui fut souvent éludée. M. Foucart a discuté tous ces faits dans un chapitre spécial de son opuscule qui n'est ni un des moins judicieux, ni un des moins intéressants.

Les pratiques auxquelles s'adonnaient les thiasotes, c'étaient généralement des marchands, des matelots étrangers, des esclaves qui les apportaient; voilà pourquoi c'est dans les ports, les grands centres de commerce, non à l'intérieur du Péloponèse, qu'on rencontre les thiases. Les hommes originaires de la même contrée, en se réunissant pour célébrer en commun leur culte national, donnaient naissance à des associations qui finissaient par constituer des thiases[1]. C'est ainsi que furent introduites en Grèce bien des religions étrangères. Un texte curieux nous en fournit la preuve.

Un esclave lycien nommé Xanthos, que mentionne une inscription, trouvée en 1868 aux mines du Laurion, était employé par un propriétaire romain au travail de ces mines. Il avait consacré un temple au dieu de son pays, Mên Tyrannos (*Lunus rex*). Pour cela il avait fait choix d'un héroon abandonné qu'il appropria à la nouvelle destination. Mais le restaurateur du sanctuaire garda sur le culte de la divinité lycienne qui devait être célébré en ce lieu une haute surveillance. Il demeura seul maître du temple, bien qu'il ne le fermât pas aux étrangers. Dans l'inscription, Xanthos fixe à quelles conditions ceux-ci pourront se présenter, offrir des sacrifices, et les éranes célébrer un festin. Ceux-ci devaient avant le repas donner au dieu les parties de la victime qui lui appartenaient d'après le règlement du fondateur, à savoir la cuisse droite et la peau, puis lui offrir un cotyle d'huile et un chous de vin, des galettes de différentes sortes, et, au moment du repas, apporter des couronnes avec des bandelettes. Les purifications que prescrit Xanthos donnent à M. Foucart l'occasion de réunir d'intéressants détails sur ce genre de cérémonies. On y rencontre la même érudition précise dont ce savant helléniste a fait preuve dans toute sa dissertation.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les deux thèses dont les points principaux viennent d'être signalés; pour en apprécier complétement le mérite, il faudrait tout citer. On y relève à chaque page des données précieuses. Elles font grand honneur à leur auteur, comme aussi aux savants tels que MM. Ph. Le Bas, Waddington, Léon Renier, à l'école desquels il s'est formé. De tels élèves disent assez ce que sont les maîtres! Quant à M. Otto Lüders, son travail n'est pas moins estimable, mais il nous semble moins bien ordonné. Les ouvrages alle-

[1] C'est ainsi qu'on trouve, à Pouzzoles, des étrangers venus de Béryte constitués en un collége pour célébrer le culte de leur dieu national, Jupiter Héliopolitain. (Orelli, n° 1246.)

mands sont, quant à la forme, inférieurs aux nôtres, en revanche ils témoignent de cette érudition profonde qui est populaire chez nos voisins et qui s'attache chez eux à tous les sujets.

ALFRED MAURY.

L'*Outtarakâṇḍa*, texte sanscrit, par M. G. Gorresio, grand in-8°, XVIII-479 pages, Paris, Imprimerie impériale, 1867. — L'*Outtarakâṇḍa*, traduction italienne, par le même, grand in-8°, x-340 pages, Paris, Imprimerie nationale, 1870.

TROISIÈME ARTICLE [1].

Pendant la même nuit où Çatroughna reçoit l'hospitalité dans l'ermitage de Vâlmîki, la pauvre Sitâ met au monde deux jumeaux. Les femmes qui veillent auprès d'elle vont avertir sur-le-champ le sage anachorète, qui se hâte de bénir les deux enfants et leur donne les noms de Kouça et de Lava [2], en leur assurant par certaines cérémonies pieuses une protection perpétuelle contre les attaques des êtres malfaisants, Bhoûtas et Râkshasas. Çatroughna, qui est couché dans une cabane de feuillage, entend tout ce qui se passe non loin de lui; et il rend grâce au ciel de l'heureux événement qui assure une postérité à son frère Râma. Dès que le jour a reparu, il se remet en route pour se rendre avec son armée sur les bords de la Yamounâ [3], où Râma l'envoie châtier l'odieux Lavaṇa.

Après avoir reçu des Rishis, habitants de ces lieux, les renseignements nécessaires [4], Çatroughna n'hésite pas à provoquer Lavaṇa. Malgré la protection des Dévas, des Gandharvas et de bien d'autres déités, La-

[1] Voir pour les deux premiers articles, plus haut, cahier de mars 1874, p. 187, et cahier de juin, p. 378. — [2] L'un des deux enfants est appelé Kouça, parce que Vâlmîki le bénit avec une poignée de l'herbe qui porte ce nom; l'autre se nomme Lava, parce que l'on avait versé du sel à terre (*lavaṇa*) en son honneur, quand il était sorti du sein maternel. Il est d'ailleurs prédit à Kouça et à Lava qu'ils seront illustres parmi les mortels. — [3] *Outtarakâṇḍa*, sarga LXXII. — [4] *Ibid.* sargas LXXIII et LXXIV.

vaṇa ne tarde pas à succomber sous la flèche de Vishṇou, dont Râma avait armé son frère[1]. Çatroughna, victorieux de ce redoutable ennemi, ne songe qu'à faire le bonheur de la contrée qu'il vient de conquérir; il y appelle son armée, et il fonde, avec l'aide des dieux et sous l'invocation de Madhou, une cité magnifique sur les bords de la Yamounâ. Il la nomme Madhourâ, et il y établit les soldats courageux qui ont secondé son entreprise. En souvenir de leur vaillance, la contrée entière se nomme Souraséna[2]. Çatroughna se propose de ne retourner auprès de son frère qu'au bout de douze ans. Cet intervalle de temps est à peine suffisant pour organiser le royaume dont il a reçu l'investiture.

Les douze ans s'écoulent avec une rapidité prodigieuse; et, quand le moment est venu, Çatroughna se rend avec une partie de son armée auprès de son auguste frère. Sur sa route, il s'arrête encore une fois à l'ermitage du grand Vâlmîki, où il entend un magnifique éloge de Râma, chanté par l'anachorète[3]. Il arrive bientôt dans la ville d'Ayodhyâ, où son frère le reçoit avec toutes les marques d'une vive tendresse, que douze années de séparation n'ont en rien refroidie. Mais au bout de cinq jours Çatroughna doit reprendre la route de Madhourâ, qui ne peut se passer plus longtemps de sa présence[4].

Cependant Râma, quelque puissant et quelque vertueux qu'il soit, ne laisse pas que d'avoir dans le gouvernement de son royaume des embarras assez sérieux. Il ne semble pas que tous ses sujets soient également satisfaits de son administration, et un brahmane, désolé de la mort de son jeune fils, n'hésite pas à accuser le roi de ce malheur affreux[5]. Le brahmane n'a jamais commis aucune faute, même dans une vie antérieure, qui ait mérité ce châtiment; il n'y a donc que le roi qui doive être coupable, pour que des douleurs aussi cruelles puissent être, sous son règne, infligées à ses innocents sujets. Cette accusation a beau être insensée, elle trouble profondément le monarque, parce qu'elle vient d'un brahmane, et il en réfère à ses conseillers les plus éclairés, qui sont au nombre de huit. Parmi eux, Nârada se charge de résoudre la question posée par le roi; et remontant jusqu'à l'origine des quatre âges, le Krita, le Tréta, le Dvâpara et le Kâli, où nous sommes, il révèle que c'est un vil Çoûdra qui, par ses maléfices, a causé la mort du

[1] Pour la flèche de Vishṇou et ses propriétés merveilleuses, voir plus haut, Journal des Savants, p. 391, cahier de juin. — [2] *Outtarakâṇḍa*, sarga LXXVI. *Soura* veut dire Héros, et *Séna*, Armée. — [3] *Ibid.* sarga LXXVII. — [4] *Ibid.* sarga LXXVIII. Ce séjour si abrégé de Çatroughna dans la cité d'Ayodhyâ ne s'explique pas très-bien; peut-être Râma est-il quelque peu jaloux de la gloire de son frère, et il l'éloigne prudemment. — [5] *Ibid.* sarga LXXIX.

fils du brahmane[1]. Il faut découvrir le coupable et ressusciter l'enfant. D'après ce conseil lumineux, Râma se résout à faire lui-même la recherche. Il appelle le char Poushpaka, qui se rend à son ordre; et il se met à parcourir ses vastes états. Il scrute les régions de l'Occident, du Nord, de l'Orient, et il n'y trouve que des gens purs de tout péché. Enfin il rencontre dans la région méridionale, sur un grand lac, un ascète farouche, qui se livrait aux austérités les plus dures et les plus suspectes. Il l'interroge[2], et il apprend avec horreur que cet ascète, qui se tient perpétuellement suspendu la tête en bas, n'est qu'un infâme Çoûdra, usurpateur de fonctions qui ne lui appartiennent pas. Râma n'hésite point à le tuer, et il supplie les dieux de rendre la vie au malheureux enfant. Les dieux lui apprennent que l'enfant est revenu à l'existence au moment même où le Çoudra, nommé Sambaka, est mort sous les coups du roi. Râma, tout joyeux d'avoir réparé la conséquence du crime, accompagne les dieux à l'ermitage d'Agastya[3].

Agastya, fier de recevoir les dieux et l'illustre monarque qu'ils lui présentent, offre l'hospitalité à Râma, et il lui fait don d'une pierre précieuse de la plus grande beauté[4]. Râma accepte, non sans quelque difficulté, ce cadeau d'un brahmane; mais il prie Agastya de lui raconter l'origine de ce joyau magnifique. Le pieux ascète lui fait ce récit assez peu intéressant, et il lui apprend que cette pierre précieuse lui a été donnée dans la période Tréta par un être céleste, que les Dieux avaient condamné à se nourrir de son propre corps sans cesse renaissant. Agastya l'avait délivré de cette horrible pénitence, et l'être céleste, par reconnaissance, avait fait don de cette pierre admirable à son libérateur[5]. Après que Râma a posé encore quelques questions du même intérêt au complaisant ascète, il reprend le chemin de son royaume; et il a bientôt revu les murs de sa chère Ayodhyâ, toujours aussi heureuse et aussi prospère[6].

Sur-le-champ, il fait appeler ses deux frères Lakshmaṇa et Bharata; et, après les avoir embrassés, il leur fait part du dessein qu'il a conçu de célébrer le splendide sacrifice qu'on appelle le Râdjasoûya. Le sage Bharata donne son avis en toute franchise, et il dissuade Râma d'imposer cette énorme dépense à ses sujets[7]. L'avis de Lakshmaṇa ne s'éloigne pas beaucoup de celui de Bharata, et, au lieu du Râdjasoûya,

[1] *Outtarakâṇḍa,* sarga LXXX. — [2] *Ibid.* sarga LXXXI. — [3] *Ibid.* sarga LXXXII. L'auteur ne nomme pas les dieux en détail, et il dit d'une manière générale que les dieux, satisfaits de Râma, le conduisent chez Agastya. — [4] *Ibid.* sarga LXXXIII. — [5] *Ibid.* sargas LXXXIV et LXXXV. — [6] *Ibid.* sargas de LXXXVI à LXXXIX. — [7] *Ibid.* sarga XC.

il recommande l'Açvamédha, que les Dieux eux-mêmes pratiquèrent quand ils voulurent purifier Indra du meurtre de Vritra[1]. Râma ne repousse pas les conseils de ses frères; et, pour le leur prouver, il leur raconte l'histoire du roi Ila, fils de Kardama, auquel les Dieux avaient accordé la faculté d'être homme et femme alternativement pendant un mois[2]. Après avoir subi plus d'une aventure étrange sous cette forme d'un être à sexe changeant, Ila recouvre sa véritable nature d'homme à la suite d'un Açvamédha offert à Çiva, et dont le dieu qui a un taureau pour insigne avait été parfaitement satisfait[3]. Râma tire de son récit cette conséquence que l'Açvamédha est un excellent moyen de guérir tous les maux, et il se prépare avec toute la générosité qui lui est habituelle à célébrer la grande et coûteuse cérémonie.

Par ses ordres, Lakshmaṇa convoque un nombreux conseil de brahmanes parmi lesquels se distinguent Vaçishtha, Vâmadéva, Djâvâli, Kâçyapa et une foule d'autres personnages versés dans la connaissance de tous les rites. Le roi leur fait part de son projet; et ils l'approuvent unanimement. Râma s'occupe aussitôt de faire les invitations d'usage, et il en charge son frère Lakshmaṇa[4]. Le monarque, plein de politesse et de générosité, n'oublie aucun de ceux avec qui, jadis, il a échangé tant de services : d'abord le magnanime Sougrîva, le monarque des singes; et ses amis, Angada, Hanoûmat, Nala, Nîla, Soupâṭana, Gaya, Gavâksha, Panasa, avec une foule d'autres moins illustres; puis Djâmbouvat, le général des ours, avec toute son armée; puis encore Vibhîshaṇa, avec une multitude de Râkshasas, dociles à sa voix. On invite ensuite tous les rois de la terre qui voudront bien se rendre à cette solennité si chère à Râma. On convoque également les brahmanes les plus pieux de toutes les contrées voisines, les Dévarshis, les Brahmarshis, les Siddhas, les sept Rishis avec leurs disciples, etc. etc.

Pour recevoir des hôtes si respectables et pour les traiter convenablement, il faut choisir un lieu vaste et propice. On s'établira sur le bord de la Gomati, dans la forêt de Neimisha, célèbre par la pureté des saints anachorètes qui l'habitent. On y enverra pour faire les préparatifs indispensables une foule d'ouvriers habiles à construire des maisons et plusieurs milliers de soldats; on y accumulera des métaux précieux, des vivres et des approvisionnements de toute espèce. Vaçishtha, qui dirigera toutes ces mesures préliminaires, convoquera aussi une multi-

[1] *Outtarakâṇḍa*, sargas XCI, XCII, XCIII. — [2] *Ibid.* sarga XCIV. Pendant qu'il est homme, il porte le nom d'Ila, et quand il est femme celui d'Ilâ; il n'y a de différence que d'un substantif masculin à un substantif féminin identique sauf la terminaison. — [3] *Ibid.* sargas XCV, XCVI, XCVII. — [4] *Ibid.* sarga XCVIII.

tude de marchands, des comédiens, des danseurs, des citadins, jeunes et vieux, des artisans de tout ordre, experts dans leurs métiers. Enfin on devra faire venir aussi les jeunes femmes du gynécée royal, avec toutes leurs mères, et la principale des épouses du monarque, qui doit prendre part à tous les rites du sacrifice[1].

Après avoir réglé minutieusement tous ces points importants et après avoir confié à Bharata l'inspection générale de tous ces apprêts, Râma fait mettre en liberté le cheval que son pelage tacheté de noir a désigné pour la victime propitiatoire du sacrifice. Des Ritvidjs sont chargés de surveiller ce cheval dans ses courses errantes; et le monarque, libre de toutes préoccupations, ne songe plus qu'à son voyage personnel. Au moment convenu, il se rend dans la forêt Neimisha; et il y demeure dans toute sa gloire pendant un mois entier, afin de recevoir dignement et d'entretenir, avec la magnificence nécessaire, tous les rois qu'il a conviés et qui viennent lui rendre hommage. Pour le soulager dans ces devoirs, qui sont assez pénibles, ses deux frères Bharata et Çatroughna veillent à tout ce qui regarde les principaux souverains. Sougrîva et les singes qu'il dirige s'occupent du service des brahmanes; Vibhîshana et ses Râkshasas s'appliquent à celui des austères ascètes appelés Rishis. Lorsque tout est ainsi disposé, Lakshmaṇa, qui conduit le sacrifice, le fait accomplir dans tous ses détails sur le modèle du fameux Açvamédha, qu'avait jadis célébré le grand Indra. Les distributions d'or, d'argent, de pierres précieuses, de vêtements et de vivres sous toutes les formes ne cessent pas durant une année entière; et tous les assistants, éblouis de la richesse de Râma, proclament que son Açvamédha dépasse de beaucoup en splendeur les Açvamédhas d'Indra, de Soma, de Yama et de Varouṇa. Jamais on n'a vu une telle abondance de toutes choses, ni une telle profusion de présents inépuisables[2].

Cependant, au milieu de toutes ces fêtes, arrive le grand Vâlmîki suivi de ses disciples. On le reçoit avec tous les honneurs qui lui sont dus; on l'établit dans l'habitation qui lui est destinée, et quand il y est seul avec ses deux élèves, Kouça et Lava, il leur dit : « Maintenant, « allez chanter le poëme du Râmâyaṇa dans les maisons des Rishis et « des brahmanes, dans toutes les rues, sur les grands chemins royaux, « devant le palais de Râma, où doit avoir lieu le brillant sacrifice, et de- « vant toutes les autres demeures. Ne recevez quoi que ce soit de per- « sonne et contentez-vous des fruits et des racines de la montagne. Si

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga XCVIII, çlokas 25 et 26. C'est Râma en personne qui donne tous ces ordres essentiels. — [2] *Ibid.* sarga XCIX.

« Râma veut particulièrement vous entendre, rendez-vous sur-le-champ « à son royal désir et chantez, de votre voix la plus douce, selon les règles « que je vous ai apprises. Tant que les mondes subsisteront, aussi long-« temps subsistera ce poëme, que j'ai récité le premier et que je vous « ai enseigné à comprendre. Les mortels qui l'entendront l'auront en « haute estime; et cette lecture leur assurera une éternelle félicité. « Que si le roi vient à vous demander qui vous êtes, répondez : Nous « sommes les disciples de Vâlmîki. Accordez votre voix sur les sons « du luth; observez le rhythme et la mesure, et n'hésitez pas à réciter « le poëme depuis le commencement jusqu'à la fin[1], si le roi vous le « demande. »

En effet, le lendemain matin, aussitôt après les ablutions saintes, Kouça et Lava s'en vont chantant le poëme comme le Rishi le leur avait recommandé. Râma, qui entend cette admirable poésie, récitée avec tant d'harmonie et de goût, est pris de la plus vive curiosité; mais avant de la satisfaire en s'adressant aux deux jeunes chanteurs, il convoque, dans un des intervalles du sacrifice, les Mounis et les rois, les Pandits, les citoyens qui connaissent le mieux la musique avec tous ses signes, les brahmanes les plus instruits, ceux qui sont versés dans la composition des vers et dans la juste appréciation des sons, ceux qui sont versés dans la science astronomique et la mesure des temps, ceux qui possèdent tous les détails du sacrifice et qui ont scruté l'art de la parole et l'idiome des Védas, et enfin ceux qui ont recueilli toutes les traditions des Pouraṇas. Quand ce docte tribunal est réuni, Râma fait appeler les deux jeunes gens. Ils se présentent avec modestie; mais, à leur vue, chacun est frappé de leur excessive ressemblance avec Râma. Si leur chevelure n'était pas tressée, si leur vêtement n'était pas fait d'écorce d'arbre, comme celui de tous les ascètes, on les prendrait pour Râma lui-même.

Tandis que les assistants font ces remarques et se les communiquent, les deux disciples de Vâlmîki se mettent à réciter le Râmâyana, plus doux que le chant des Gandharvas et composé de çlokas du rhythme le plus merveilleux. Ils récitent d'abord le discours de Nârada[2] et les vingt premiers sargaṣ. Le roi est ravi, et le lendemain, pour témoigner sa haute satisfaction, il veut faire donner aux jeunes chantres dix mille souvarnas d'or[3], en métal brut ou travaillé, et tout ce qu'ils peuvent d'ailleurs demander. Bharata va leur faire cette offre magnifique de la part

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga c. — [2] Voir le Journal des Savants, cahier de juillet 1859, p. 399. — [3] *Outtarakâṇḍa*, sarga ci, çloka 15. On estime que le souvarna

du roi; mais les jeunes gens, aussi désintéressés que beaux, répondent : « Qu'avons-nous besoin de richesses nous qui, dans les forêts que nous « habitons, nous contentons de fruits et de racines sauvages? Que nous « importe l'or brut ou travaillé? » Pendant ces pourparlers, Râma et tous ses hôtes, qui avaient entendu le chant ainsi que lui, ont le plus ardent désir de mieux connaître les deux frères. Le roi les fait venir, et il se charge de les interroger : « Quel est l'objet de ce poëme? et quelle « en est l'origine? Qui l'a composé? et qui l'a fait connaître au monde? « où est le Mouni qui est l'auteur de cette œuvre? » Les deux frères répondent : « Nous sommes les élèves de Valmîki, et nous sommes venus « ici sous sa conduite. Ce noble poëme, ô grand roi, raconte ta « propre histoire. Du début à la fin, il renferme cinq cents sargas et « vingt-cinq mille çlokas rhythmiques, avec cent épisodes. Tu pourras « voir dans ce poëme ta naissance et la mort de Daçaratha, l'enlè- « vement de ton épouse, la mort de Bâli, le grand pont jeté sur la mer, « l'extermination de Râvaṇa et de ses Râkshasas, toutes choses décrites « par le poëte dans son admirable récit. Si ton cœur y est disposé, « dans les intervalles du sacrifice, nous pourrons te faire entendre le « poëme tout entier[1]. »

Après ces paroles, les deux frères se retirent respectueusement dans l'habitation de Vâlmîki, et ils y attendent les ordres du monarque, qui est toujours rempli d'admiration. Râma les fait rappeler le lendemain; et pendant plusieurs jours de suite, il se fait réciter le long poëme, qui le charme toujours de plus en plus. Toute l'assistance des Mounis et, des rois n'est pas moins ravie. Les reines Kaouçalyâ, Soumitrâ et Kaikeyî versent des torrents de larmes; Sougrîva, Hanoûmat, Nala, Nîla et Angada voient revivre dans ces chants tout leur passé. Vaçishtha, Vâmadéva, Djâvâli et Kâçyapa sont jetés dans les plus profondes méditations; et chaque jour, le glorieux poëme se déroule, à la grande joie des auditeurs, dans les intervalles du sacrifice.

Râma, qui a compris que les deux jeunes gens, Kouça et Lava, sont fils de Sitâ[2], se concerte avec Çatroughna, Hanoumât, Vibhîshaṇa et Souséna. « Amenez ici, leur dit-il, le vénérable Mouni Vâlmîki avec Sitâ; « et, en présence de cette vaste assemblée, la fille de Djanaka, autorisée « par le pieux anachorète, renouvellera le serment de sa parfaite in-

pèse 15 grammes; ce qui fait en or plus de quarante francs. Ainsi Râma veut gratifier les jeunes chanteurs d'une somme qui se monte à plus de 400,000 francs. — [1] *Outtarakâṇḍa*, sarga CI. — [2] Les fils de Sitâ sont aussi les fils de Râma; mais le poëte ne le dit pas, et Râma n'a pas l'air de s'en apercevoir.

« nocence et de sa pureté. » Les amis du roi partent aussitôt sans lui demander les motifs de sa résolution soudaine, dont ils sont tout heureux, et ils vont trouver Vâlmîki. Le sage se rend sans peine à leur prière, et il leur assure que Sitâ est toute prête à prononcer le serment solennel qui lui est demandé, et qui lui rendra ses honneurs d'épouse et de reine. Les messagers de Râma viennent lui rapporter cette réponse favorable, dont il ne pouvait guère douter[1].

Le lendemain, en effet, on convoque tout ce qu'il y a de plus grand et le plus illustre parmi les rois, les brahmanes, les Rishis, les Mounis, parmi les habitants des villes et des campagnes, tous curieux de voir et d'entendre Sitâ. A l'heure indiquée, elle paraît à la suite de Vâlmîki, le visage baissé et l'âme pleine de Râma. A sa vue, un cri d'approbation s'élève de toutes parts; on loue Sitâ, on loue son auguste mari. La foule entière est au comble de l'allégresse et de l'émotion. Cependant Vâlmîki traverse les flots de la multitude; et, s'approchant avec Sitâ du fils de Raghou, du noble et clément monarque, il lui dit: « Voici la pieuse « Sitâ constante dans son vœu, innocente, abandonnée par toi, dans les « environs de mon ermitage, lorsque tu craignais les critiques des peu- « ples. Elle fera ici le serment de son innocence, si tu daignes lui ac- « corder cette permission. Ces deux jeunes gens sont les fils jumeaux de « Sitâ; ils sont tes fils; c'est moi qui te l'affirme sur ma foi. Je suis, ô « Râma, le dixième des fils de Pratchétas, et de ma vie je n'ai fait un « mensonge; ces jeunes gens sont tes fils, sortis de ton sang. Pendant de « longues années, je me suis soumis aux plus rudes austérités. Que j'en « perde tout le fruit, si la princesse de Mithila est coupable en quoi que « ce soit. Ayant connu que Sitâ est parfaitement pure dans les cinq élé- « ments qui composent son corps, et dans son cœur, qui est le sixième, « je l'ai accueillie dans mon ermitage. Irréprochable dans toute sa con- « duite, exempte de toute faute, dévouée à son magnanime époux, elle « va jurer aujourd'hui de son innocence, puisque tu crains toujours les « propos populaires. C'est une intuition divine qui m'a fait savoir qu'elle « est ta chaste épouse, toujours aimée de toi, bien que tu l'aies répudiée « dans un moment d'aveugle crainte, sans jamais douter de sa pureté « sans tache[2]. »

A ces paroles solennelles du grand Vâlmîki, Râma s'incline, et il répond devant tous les Rishis qui l'écoutent et devant le peuple entier: « Je crois fermement ce que tu dis, et je suis pleinement satisfait des « honnêtes paroles que tu viens de prononcer. La Vidéhaine a déjà té-

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga CII. — [2] *Ibid.* sarga CIII.

« moigné de son innocence devant les dieux, et elle a prêté le serment; « c'est là ce qui m'a permis de la ramener dans mon palais. Il est vrai « que, plus tard, je l'ai délaissée par l'appréhension des propos que « tiennent les peuples. Pardonne-le-moi, ô brahmane. Je sais que Kouça « et Lava sont mes deux fils; et du moment que Sitâ vient d'être déclarée « innocente en présence de tout ce peuple, je lui rends mon amour. » Les Dieux qui connaissent cette pensée de Râma s'empressent d'accourir auprès de lui, Brahma à leur tête. Les Adityas, les Vasous, les Roudras, les Rishis, le Vent et les Açvins, les Apsaras, les Gandharvas, les Nâgas, les Yakshas, les Souparnas, en un mot toutes les déités se réunissent animées des mêmes sentiments. Un vent frais et doux, imprégné des plus suaves odeurs, se répand dans les airs et vient soulager les Dieux et la multitude innombrable qui veut assister à ce spectacle. Sitâ, couverte d'un vêtement rose, s'avance le front incliné, et elle prononce ces paroles entrecoupées de sanglots: « Aussi vrai que durant mon existence entière je « n'ai pensé qu'au seul Râma, que la déesse de la Terre, Mâdhavî, veuille « bien me recevoir en son sein. Aussi vrai qu'à cette heure je ne désire « que Râma, que la déesse Mâdhavî me reçoive dans son sein. » A ces mots de Sitâ se produit un phénomène merveilleux. La terre se fend, et il en sort un trône splendide, qui s'élève porté sur la tête de serpents lumineux, les Pannâgas. La déesse de la terre prend la princesse dans ses bras et lui dit: « Sois la bienvenue. » Elle la place sur le trône; une pluie de fleurs tombe du haut des cieux pendant que Sitâ descend dans les entrailles de la terre. Les Dieux, les Mounis réunis pour le sacrifice, les rois, imités par tous les assistants, poussent un cri d'admiration, les uns pensant à Râma, les autres pensant à Sitâ; puis toute la multitude de ce peuple garde un instant de silence en contemplant ce prodige[1].

Naturellement Râma est plus ému que personne. Ses yeux sont pleins de larmes; et, tenant le visage baissé, il est pénétré du plus vif chagrin; puis tout à coup sa douleur s'exhale par des exclamations violentes. Tour à tour il supplie la terre de lui rendre Sitâ, et il la menace de son courroux, si elle ne lui rend pas sa bien-aimée. Tandis qu'il se livre à ces transports, Brahma Svayambhou, le premier-né de tous les Dieux, lui adresse ces paroles: « Ramâ, glorieux Râma, calme ta douleur. Sou- « viens-toi que tu es toujours l'Être primordial, d'une immense vigueur. « Je n'ai pas besoin de te rappeler que tu es un dieu souverain et tout- « puissant. Mais écoute ce que je vais te dire devant toute cette assemblée. « Ce grand poëme qu'on récite et qu'on chante racontera toutes choses

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga CIV

« à partir de ta naissance, et les épreuves de joie et de douleur par lesquelles tu passas. Ce poëme a été composé par Vâlmiki; c'est toi qui en « es l'objet, car toi seul es digne d'être célébré ainsi par les poëtes. Mais « console-toi et écoute avec ces Mounis les révélations du Râmâyaṇa sur « l'avenir. Les Rishis et toi vous pouvez seuls entendre ces révélations, « qui resteront ignorées du monde. »

Brahma remonte aux cieux avec Indra; et, quand il disparaît, une voix sortant de terre prononce ces mots : « Ô Râma, mets un terme à « tes douleurs; le destin est la cause de tout ce qui arrive. Ne te consume pas du désir de revoir la Vidéhaine; dans le sein de la terre, « elle habite les trois mondes, honorée des mortels et des Dieux. Pour « revoir Sitâ, regarde ses deux fils Kouça et Lava, et fais-toi réciter l'admirable poëme de Vâlmiki et surtout la prédiction de l'avenir, le « Bhavishya, qui le termine, ainsi que te l'a recommandé Brahma[1]. »

Râma ne manque pas de se conformer à cet avis divin, et le lendemain il fait chanter le Bhavishya par ses deux fils. Peu à peu son chagrin se dissipe et l'amertume de son cœur s'adoucit, bien qu'il porte toujours en son âme l'immortel souvenir de Sitâ. Aussi ne prit-il jamais d'autre épouse, et, dans chaque sacrifice qu'il offrait aux Dieux, il ne manquait jamais de rendre les suprêmes honneurs à celle qu'il avait perdue. Il se consacre d'ailleurs tout entier aux soins de son royaume; et, comme il y règne encore durant des milliers d'années, il y fait le bonheur de ses sujets exempts de tous les maux sous son sceptre bienfaisant[2].

Comme on le voit, nous approchons de la fin du poëme; mais l'auteur ne serait pas satisfait complétement s'il ne nous apprenait les destins de tous les personnages auxquels il a essayé de nous intéresser. Râma et ses trois frères ont des fils, qu'il faut pourvoir de situations dignes de leur naissance et de leur famille; et comme sans doute les lecteurs pourraient avoir de l'inquiétude à leur égard, quelques sargas de l'Outtarakâṇḍa sont encore consacrés à ces détails.

Pendant que se passent à Ayodhyâ les grandes choses que nous venons de voir, Youddhadjit, roi des Kaikayins, ancien compagnon et allié de Râma, lui envoie en députation Gârguya, son prêtre domestique, pour lui faire savoir qu'il est facile de conquérir une immense

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga cv. — [2] *Ibid.* sarga cvi. Voici quelques-uns des bienfaits dont jouissent les habitants fortunés du royaume : personne ne meurt avant le temps, c'est-à-dire qu'on vit mille ans; personne n'est jamais malade; personne ne manque aux règles de la justice, etc.

et riche contrée, le Gandharva-Visaya, qui s'étend sur les deux bords de l'Indus. Râma goûte fort cet avis; il en fait part à Bhârata, son frère, qui trouve dans cette conquête une occasion toute simple d'établir ses deux fils Taksha et Poushkara[1]. Bharata se met donc en route à la tête d'une formidable armée, à laquelle Youddhadjit joint la sienne; et les deux princes attaquent vigoureusement les Gandharvas, qui défendent leur pays avec le plus grand courage contre d'injustes agresseurs. La bataille ne dure pas moins de sept jours. Mais Bharata se servant de la flèche de Kâla, ou de la mort, que lui a confiée son frère, vient enfin à bout des Gandharvas; et il peut établir ses deux fils, Taksha dans la fameuse ville de Takshasilâ, et Poushkara, dans celle de Poushkarâvati. Bharata reste encore cinq années dans le pays pour consolider l'occupation, et il rentre ensuite à Ayodhyâ[2].

Râma, enchanté de ce premier succès, songe aux deux fils de Lakshmaṇa, non moins dignes que ceux de Bharata, de gouverner aussi un royaume. Bharata désigne une contrée féconde où les deux jeunes gens, Angada et Tchandrakétou, peuvent régner en paix. Cette contrée se nomme le Kârapatha; et l'on y fonde pour Angada la ville appelée de son nom Angadiyâ. Non loin de là, dans le Mallabhoûmi, s'élève pour Tchandrakétou la ville de Tchandravaktra. Une année suffit à organiser les deux États; Lakshmaṇa et Bharata, contents de leur œuvre, peuvent revenir à Ayodhyâ auprès de Râma, à qui tout réussit[3].

A quelque temps de là, se présente à la porte du palais un vénérable ascète, qui demande à Lakshmaṇa s'il peut parler au roi. Lakshmaṇa l'introduit; mais quand l'ascète est en présence de Râma, il lui déclare qu'il doit lui parler sans témoin; et que si quelqu'un entendait ce qu'il doit lui dire, cet indiscret devrait être puni de mort. Râma accepte l'entretien, et il prie son frère Lakshmaṇa de se tenir lui-même à la porte, de peur que qui que ce soit n'entende les paroles de l'ascète[4]. Une fois seul à seul avec le roi, l'ascète déclare qu'il est envoyé par Brahma, et qu'il est le dieu de la mort, Yama, le souverain dominateur de tous les êtres. Râma, incarnation de Vishṇou, avait promis de ne rester parmi les hommes que dix mille ans et dix centaines d'années. Brahma lui rappelle que ce temps est accompli, et que les Dieux seraient enchantés de son retour. Râma est libre d'ailleurs de rester sur la terre, s'il lui plaît d'y vivre encore; mais Râma tient trop à remplir son ancienne promesse et surtout à satisfaire Brahma pour

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga CVII. — [2] *Ibid.* sarga CVIII. — [3] *Ibid.* sarga CIX. — [4] *Ibid.* sarga CX.

résister un instant. Il quittera bientôt la terre pour retourner aux cieux[1].

Lakshmaṇa, que cette résolution désole, demande à son frère de le précéder et de remonter avant lui dans le séjour divin qui les attend. Râma ne consent à cette prière qu'après avoir consulté son prêtre domestique, Vaçishtha, et ses conseillers ordinaires. Lakshmaṇa, heureux de la permission, se rend sur les rives de la Sarayoû; il s'y purifie selon les rites; et pendant qu'il retient son souffle en pensant à l'être éternel, invisible et immuable, qui se nomme Vâsoudéva, Indra l'enlève au ciel sans qu'aucun mortel le voie, et le rapporte parmi les Dieux, heureux de retrouver enfin cette quatrième partie de Vishṇou[2].

Râma ne veut pas tarder à suivre son frère, et il déclare que, dès le lendemain, il se retirera lui-même dans la forêt, après avoir sacré Bharata comme roi d'Ayodhyâ, et Kouça et Lava comme rois du Koçala et de la région septentrionale. Mais Bharata refuse la couronne, et il veut partir avec son frère Râma. Çatroughṇa, qui apprend ce qui se passe, se pique d'imiter ce généreux exemple; il répartit ses états entre ses deux fils, et se rend auprès de Râma pour en finir de la vie en même temps que lui. Râma ne peut refuser ce dévouement fraternel. Il fait ses derniers adieux aux singes, aux ours, à Vibhishana, à Hanoumat[3]; et le voilà prêt pour le grand départ.

Le moment venu, Vaçishtha, le prêtre domestique, est chargé de toute l'ordonnance de la procession solennelle. Râma, vêtu de lin, portant à la main une poignée d'herbe sacrée, sort du palais en silence, les yeux baissés, recueilli, mais brillant comme le soleil. A sa droite et à sa gauche se tiennent deux déesses. Les Védas, sous forme de brahmanes, Sâvitri sous la figure de Brahma, la syllabe sainte Om et la parole divine Vasat, l'accompagnent, avec les Rishis magnanimes. Les femmes les plus nobles du gynécée, les vieux, les jeunes, les servantes les eunuques le suivent. Puis Bharata et Çatroughṇa, puis une foule de brahmanes portant le feu sacré, puis les conseillers avec leur entourage, puis les principaux de la ville, puis les artisans de toute sorte et leurs compagnons, des multitudes de peuple, de singes, d'ours, de

[1] *Outtarakânda*, sarga CXI. Ici se place un épisode étrange dont je ne parle pas dans le texte parce qu'il rompt le fil du récit. Pendant que Lakshmaṇa veille à la porte pour que l'entretien de Râma ne soit pas interrompu, l'ascète Dourvâças force la consigne et demande qu'on lui serve sur-le-champ le repas préparé pour le roi lui-même, attendu que voilà mille ans qu'il n'a rien mangé. Râma lui obéit sans résistance et le fait servir. — [2] *Ibid.* sarga CXII. — [3] *Ibid.* sarga XCIII.

Râkshasas : tel est le cortége qui se presse sur les pas de Râma pour le voir monter au ciel[1].

Râma parvient bientôt sur les rives de la Sarayôu, et il entre dans une des petites îles que forme la rivière et qu'habitent les Apsaras et les Gandharvas, faisant retentir ces lieux du concert de leurs instruments. Brahma, à la tête de tous les dieux, y attend Râma; et du haut des airs il lui dit: « Viens, Vishṇou; je te salue, sois le bienvenu, et ainsi que « tes frères entre dans le vrai corps de Vishṇou, qui vous appartient; « l'éther est votre séjour éternel. Tu es le seigneur du monde; il n'y a « que moi qui sache ce qu'il renferme. Entre, ô dieu puissant, dans le « corps que tu désires. » A ces mots, Râma, d'accord avec ses frères, entre dans l'essence de Vishṇou. Les Sâdhyas, les Marouts avec Indra et Agni leur chef, les saintes troupes des Rishis, les Nâgas, les Yakshas, les Daitiyas, les Danavas et les Râkshasas poussent des cris d'admiration et d'enthousiasme. Vishnou s'approche alors de Brahma et le prie d'accomplir sa promesse de donner une demeure éternelle à toutes les créatures qui l'ont suivi dans ses expéditions et qui lui ont dévoué leur vie. Brahma s'engage à les établir dans les mondes Santânakas, tout près du monde de Brahma, où ils existeront aussi longtemps que la gloire de Râma. Les singes, les ours, les Râkshasas, dépouilleront la nature animale, qui n'est pas la leur; et ils reprendront, avec leur premier corps, la place qui leur appartient parmi les Nâgas et les Yakshas.

Après que Brahma a prononcé ces paroles rassurantes, toute cette multitude se répand, ivre de joie, sur les rives de la Sarayoû; tous s'y plongent dans les ondes limpides; et y laissant leur corps humain, ils montent au ciel sur des chars divins. Râma peut alors se rendre à sa demeure céleste, où il doit résider à jamais, maître souverain du triple monde, qu'il remplit, dominateur de tous les êtres mobiles et immobiles. Les Bhoûtas, les Gandharvas, les Siddhas et les chœurs des Apsaras ne cessent de chanter dans le ciel le poëme du Râmâyaṇa. Les Dévas, les grands Rishis avec leurs fils et leur suite, les Yakshas écoutent avec bonheur les louanges perpétuelles de Vishṇou; et sur la fin de la saison chaude, ils ne se lassent pas d'entendre le grand poëme de Vâlmîki, toujours cher au divin et sage Vishṇou, dont les yeux sont purs comme la fleur du lotus[2].

Nous voilà parvenus à la fin de l'Outtarakâṇḍa, de cette annexe du Râmâyaṇa, qu'il a la prétention de compléter et qu'il ne fait guère

[1] *Outtarakâṇḍa*, sarga cxiv. — [2] *Ibid.* sarga cxv et dernier.

qu'allonger sans grand profit pour l'intérêt ou pour la clarté de l'œuvre.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à juger le mérite de cette poésie et à dire quelle place elle doit tenir dans l'épopée indienne et dans l'histoire générale de la poésie épique.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

(La fin à un prochain cahier.)

INSCRIPTIONS DE LA FRANCE, DU Ve SIÈCLE AU XVIIIe, *recueillies et publiées par M. F. de Guilhermy, membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes;* tome Ier. Ancien diocèse de Paris. *Ouvrage faisant partie de la* Collection des documents inédits sur l'histoire de France, *publiée par les soins du Ministre de l'instruction publique.* Paris, Imprimerie nationale, 1873, in-4°.

PREMIER ARTICLE.

Il serait superflu de parler longuement de l'utilité d'un recueil tel que celui dont nous venons de transcrire le titre. L'épigraphie, après avoir été en grand honneur, dans notre pays autant qu'en Italie, à l'époque des Peiresc, des Sirmond, des Spon, des Bimard, des Séguier, après avoir été négligée, presque oubliée, pendant près d'un siècle, a repris le rang qui lui appartient dans la science, et a même conquis la faveur d'un public assez nombreux. On en peut juger par l'empressement avec lequel on signale de toute part les inscriptions antiques ou relativement modernes que le hasard fait découvrir. Le Comité historique des arts et monuments institué, en 1834, par M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, se préoccupait depuis longtemps de la formation d'un grand recueil des inscriptions de la France. Une circulaire, datée de 1839, demandait aux antiquaires, aux directeurs de musées, aux correspondants de ce Comité, aux membres du clergé, de faire connaître

les inscriptions qu'ils possédaient ou qu'ils avaient pu observer. Des communications nombreuses répondirent à cet appel. En 1848, M. Mérimée traça le plan d'une publication qui devait comprendre les monuments épigraphiques des Gaules antérieurs au vi[e] siècle. A la même époque, le Comité chargea M. de Guilhermy de préparer les éléments d'un recueil des inscriptions du moyen âge.

Ce savant magistrat était désigné pour une pareille œuvre par de longues études antérieures. Dans une intéressante préface, il nous apprend qu'au temps de sa jeunesse il avait parcouru, guidé par l'inappréciable livre de l'abbé Lebeuf[1], les quatre cent cinquante villes, bourgs et villages que comprenait, il n'y a pas encore un siècle, le diocèse de Paris. Visitant les ruines, décrivant les églises dans leurs moindres détails, M. de Guilhermy apportait surtout le plus grand soin à relever les inscriptions. Mais, par un sentiment honorable de modestie, il ne reconnaissait pas à ses copies la précision exigible pour un recueil officiellement publié. Le Ministre de l'instruction publique confia la mission de reprendre l'exploration générale de l'ancien diocèse de Paris à M. Charles Fichot, dessinateur habile, déjà connu par la publication de plusieurs ouvrages d'art et d'archéologie. M. Fichot accomplit sa tâche en deux tournées, la première en 1856, la seconde en 1862, et rapporta, non plus des copies, mais des estampages d'environ deux mille monuments; en sorte que le Comité se trouvait en possession de reproductions presque équivalentes aux textes originaux. Un arrêté ministériel signé par M. Duruy, le 4 février 1868, décida que la publication des inscriptions de la France, du v[e] au xviii[e] siècle, serait commencée sans plus de retard. Pour les quatre premiers siècles compris dans ce cadre, le travail était déjà fait. M. Edmond Le Blant avait publié son savant recueil intitulé : *Les Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au viii[e] siècle*, et laissait peu de choses à dire sur ce sujet si profondément étudié par lui. Nous ne savons dans quelle mesure le nouveau livre reproduira le travail de M. Edmond Le Blant, car jusqu'à présent cette sorte de double emploi ne s'applique qu'à une seule inscription tirée de la nécropole de Saint-Marcel. Cela tient à ce que, d'après une décision du Comité, M. de Guilhermy ne devait insérer que les inscriptions dont il aurait pu relever les textes originaux. On écartait ainsi un nombre immense de documents qui ne se retrouvent plus que dans les ouvrages imprimés ou manuscrits, et dont l'abondance témoigne en même temps de notre antique activité épigraphique et de

[1] *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, 1754, 15 vol. in-12.

notre penchant pour la destruction. Parmi les manuscrits ainsi mis hors de cause, il faut compter surtout ces grands *Épitaphiers de Paris* qui recèlent dans leurs flancs tant de détails curieux pour l'histoire de notre vieille population. Quant à ces documents, un espoir nous reste toutefois, puisque l'administration de la Ville de Paris en a confié la publication à M. Jules de Gaulle, qui accepte cette mission avec dévouement. Mais on ne peut penser sans regrets à l'imposant ensemble qu'eût constitué une collection complète des inscriptions du moyen âge français, telle qu'aurait pu la fournir un dépouillement critique de tous les ouvrages où elles se trouvent dispersées. Et puisque, à propos du recueil dont nous nous occupons, on a invoqué, avec raison, le nom et l'exemple de Bœckh, lorsqu'il s'est agi d'adopter un système de classification, qu'il nous soit permis de demander quelle valeur aurait le *Corpus* de cet illustre maître si l'auteur avait dû en bannir tous les textes qu'il n'avait pu contrôler sur les originaux ?

Le recueil des *Inscriptions de la France* se trouve donc privé de tous ces textes des XIIe et XIIIe siècles qu'avaient renfermés Notre-Dame et Saint-Marcel, et Saint-Victor, et Saint-Germain-des-Prés[1]. Pour un grand nombre d'entre eux la forme métrique était cependant une garantie d'exactitude, sinon quant à la disposition minutieusement précise des lignes de l'écriture, du moins quant à la rédaction. Les variantes que présentent parfois les éditions imprimées auraient trouvé leur place en des notes qui eussent été pour le lecteur un avertissement suffisant. C'est, du reste, d'après ce principe qu'a procédé M. Alfred de Terrebasse, à qui nous devons un très-bon recueil des inscriptions du moyen âge appartenant à la province de Vienne (Dauphiné), ouvrage faisant suite à celui dans lequel M. A. Allmer a réuni avec tant de soin les inscriptions antiques de la même province[2].

Obligé de se maintenir dans le cercle un peu étroit qui lui était imposé, M. de Guilhermy a du moins fait de louables efforts pour rendre intéressant le livre qu'il publie. Il s'est appliqué surtout à éclaircir le texte épigraphique à l'aide de renseignements biographiques, de remarques sur les noms des personnes, de détails sur l'origine des monuments, sur les aventures auxquelles ils ont été exposés. A cet égard, l'expérience de l'auteur est précieuse, et nous lui devons bon nombre

[1] On devra recourir au tome VII du *Gallia christiana*, où sont rapportées sans discussion un certain nombre de ces inscriptions. — [2] *Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne en Dauphiné*, Vienne, J. Girard, 1874, in-8° et atlas de 160 planches in-4°.

d'indications que les carnets du savant antiquaire ont sauvées de l'oubli. On apprend avec tristesse que plusieurs des monuments vus et décrits par lui n'existent déjà plus, que d'autres sont relégués dans des magasins qui les soustraient à l'étude, que d'autres encore sont livrés à toutes les chances de destruction; les récits de M. de Guilhermy constituent un véritable martyrologe. Insérés dans un ouvrage officiel, ils pourront, il faut l'espérer, produire quelque effet salutaire.

Le premier volume des *Inscriptions de la France* est entièrement consacré aux textes épigraphiques appartenant aux monuments religieux de Paris : églises, abbayes, couvents, commanderies, colléges, hôpitaux, cimetières; les inscriptions municipales, relevées sur les portes, les fontaines et autres édifices laïques, seront publiées dans le volume suivant.

Sur les 458 inscriptions que contient ce premier volume, 40 seulement sont antérieures au XV^e^ siècle; 82 datent des XV^e^ et XVI^e^ siècles. Le XVII^e^ et le XVIII^e^ sont représentés par 336 épigraphes.

Mais, pour provenir d'établissements ayant un caractère religieux, les inscriptions n'en ont pas moins bien souvent un aspect tout à fait historique, témoin les longs récits gravés sur les marbres funéraires de Gui du Faur de Pibrac (n° 236), de Charles de Rostaing (n° 271), de René Potier de Tresmes (n° 273), et ce bulletin singulier des exploits de René de Trévélec contre les Marocains (n° 274), en tête duquel on lit le mot *anecdote*, qui devait produire un effet si peu attendu dans une chapelle des Célestins.

D'autres inscriptions sont intéressantes pour l'histoire littéraire. De ce nombre sont l'épitaphe en vers d'Adam de Saint-Victor, composée par lui-même (n° 210); celle de l'amiral Philippe de Chabot, œuvre d'Étienne Jodelle, qui l'a signée (n° 258); celle de Santeuil, rédigée par son ami Rollin (n° 211); celle de François de Chevert, un chef-d'œuvre de grandeur et de simplicité, bien digne de celui qui l'avait inspiré, et qui est attribuée à Diderot (n° 76):

CY GÎT

FRANÇOIS DE CHEVERT,

COMMANDEUR GRAND CROIX DE L'ORDRE DE S^T^. LOUIS

CHEVALIER DE L'AIGLE BLANC DE POLOGNE

GOUVERNEUR DE GIVET ET CHARLEMONT

LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROY

SANS AŸEUX, SANS FORTUNE, SANS APPUŸ

ORPHELIN DES L'ENFANCE
IL ENTRA AU SERVICE À L'AGE DE XI. ANS
IL S'ELEVA MALGRÉ L'ENVIE À FORCE DE MERITE
ET CHAQUE GRADE FUT LE PRIX D'UNE ACTION D'ECLAT
LE SEUL TITRE DE MARÉCHAL DE FRANCE
A MANQUÉ NON PAS À SA GLOIRE
MAIS A L'EXEMPLE DE CEUX QUI LE
PRENDRONT POUR MODÈLE
IL ETOIT NÉ À VERDUN SUR MEUSE LE 2.
FEVRIER 1695; IL MOURUT À PARIS
LE 24 JANVIER 1769.

Priez Dieu pour le repos de son Ame.

M. de Guilhermy se borne à mentionner l'attribution à Diderot sans la discuter. Alexandre Lenoir, à diverses reprises, a réimprimé l'épitaphe de Chevert, composée, disait-on suivant lui, par d'Alembert[1]. Mais, quoique le fondateur du *Musée des monuments français* fût né avant la mort du grand capitaine, il était encore fort jeune en 1769, et le témoignage de M. de Lacombe, qui avait connu personnellement Chevert et qui lui a consacré un article dans la *Biographie universelle*, doit sans doute, malgré sa forme dubitative, faire pencher la balance en faveur de Diderot[2].

Outre dix belles planches gravées d'après les dessins de M. A. Fichot, le premier volume des *Inscriptions de la France* contient encore quarante figures tirées dans le texte; l'ouvrage est exécuté avec un luxe typogra-

[1] *Description historique des monuments de sculpture réunis au Musée des monuments français*, 6ᵉ édition, an x, p. 318, n° 402. 8ᵉ édition, 1806, p. 238, n° 402. Dans son *Musée des monuments français*, Lenoir (t. V, p. 152) dit formellement : « composée « par Dalembert. » — [2] *Biographie universelle* de Michaud, 1813, t. VIII. Il s'est écoulé près d'un demi-siècle entre le 24 janvier 1769, date de la mort de Chevert, et l'impression de l'article de M. de Lacombe. Les écrits d'Alexandre Lenoir sont antérieurs. On trouve dans le *Mercure de France* de 1769, mars, p. 225, et mai, p. 192, des épitaphes en vers français et latins; septembre, p. 142, un éloge en vers; compositions inspirées par la mort de Chevert, qui montrent que l'admiration la plus sincère ne remplace pas toujours l'inspiration littéraire. Diminuée de quatre lignes de titres, l'épitaphe, telle que la donnent Al. Lenoir et Lacombe, offre, au premier abord, un aspect plus philosophique. Mais on y perd l'opposition très-morale du point de départ et du but atteint.

phique extrêmement remarquable, et sera évidemment très-recherché par les bibliophiles.

Nous aurons maintenant à soumettre au savant auteur quelques observations sur des points de détail, comme une preuve de l'assiduité avec laquelle nous avons examiné l'ouvrage qu'il a su rendre si attrayant. Le plus souvent, il s'agit de doutes sur lesquels l'attention des archéologues sera de la sorte appelée, et pourra nous valoir quelques heureuses solutions. Parfois aussi nous nous permettrons d'émettre un avis plus arrêté.

Ainsi (p. 6) nous trouvons une inscription antique, introduite épisodiquement dans le commentaire d'une pierre tumulaire de Saint-Marcel, et donnée comme suit :

...........GNI· RHENI........
SAPPOSSA CONIVNCX VPC

ce qui ne rend pas bien la physionomie du monument et ne permet pas au lecteur d'en essayer la restitution.

Le sarcophage sur lequel est gravée l'inscription, et qui a été trouvé dans les terrains de Saint-Marcel, a 2^{m},38 cent. de longueur. Les deux lignes de caractères qu'il porte occupent toute l'étendue du côté gauche; la lacune règne au centre.

...IVLIVS REXCI................... EGINI ˅ RHENICI
SAPPOSSA CONIV■CX ˅ VPC

On voit donc qu'il s'agit de Gaulois dont l'un, le mari, avait reçu le droit de cité de quelque membre de la famille Julia, et dont l'autre, la femme, porte un de ces noms qui rappellent non-seulement le mot gaulois *Sapo*[1], mais encore tous ces noms de même nationalité, avec des consonnes redoublées, tels que Sasso, Satto, Cappo, Eppo, Matto, Vippius, etc. Nous reviendrons ailleurs sur ce texte.

Une très-belle inscription métrique provenant du même lieu et malheureusement fragmentée, est classée sous le titre d'épitaphe d'Agembert (p. 7). On y lit en effet : NOMINE DICTVS AGEMB. Mais une portion de trait oblique qu'on distingue encore près de la base du B, ne saurait appartenir au caractère E. Il y a donc un motif pour croire que le personnage inhumé dans la nécropole de Saint-Marcel se nommait Agembald[2].

[1] Plin. *Hist. nat.* XXVIII, 12. — [2] B. Guérard, *Polyptyque d'Irminon*, t. II, p. 161, col. 2e; Agembaldus, Agembalda, enfants de Petrus et de Scupilia.

Plus loin (sous le n° 206), nous remarquons une précieuse inscription métrique de Saint-Germain-des-Prés, dont M. de Guilhermy donne la transcription (p. 348), en y admettant par deux fois le nom *Ehrotadis;* et cependant, dans cette inscription qui contient sept exemples de ligatures, dans laquelle entrent des S angulaires (Σ) (qu'il ne faut pas confondre avec des Z) et des C carrés; il est certain que nous avons le nom de Chrotrude, dont les trois premiers caractères C, H, R, sont liés, EROTRVDIS. C'est d'ailleurs un détail qui a été itérativement signalé depuis longtemps[1].

Le sceau d'Isabelle de Hainaut, première femme de Philippe-Auguste (p. 10), est sans contredit un monument fort précieux; mais, doit-on le considérer comme une épitaphe par la raison qu'en donne l'auteur, à savoir qu'il a été placé dans le cercueil de cette princesse? Au reste, cette observation n'est faite que dans l'intérêt du principe général, car M. de Guilhermy a consigné tant de faits curieux sur la sépulture de la reine Isabelle, sur la façon peu respectueuse dont les ossements de cette souveraine, aïeule de saint Louis, ont été traités en 1857, sur la découverte et la perte du sceau, que nous aurions mauvaise grâce à lui contester le droit de faire une addition qui a tourné à notre profit.

Il est moins facile d'admettre le chapitre relatif à la *croix palatine*, qui fait aujourd'hui partie des reliques de la Passion conservées dans le trésor de Notre-Dame. Cet objet mobilier ne se rattache que fort indirectement à l'épigraphie parisienne, et devrait, dans tous les cas, être classé à l'article de Saint-Germain-des-Prés. La croix, de travail grec, avait été léguée à cette abbaye en 1684, par Anne de Gonzague, princesse de Mantoue, veuve d'Édouard de Bavière, fils de Frédéric V, comte palatin du Rhin. La princesse l'avait reçue en présent du roi Jean Casimir, qui l'avait tirée du trésor de la couronne de Pologne, lorsqu'il se réfugia en France. C'était, disait-on, l'empereur de Constantinople, Manuel Comnène qui l'envoya, dans le cours du XII[e] siècle, à un roi de Pologne; cette tradition s'appuyait sur l'inscription que présente une des faces de la croix, texte qui se termine par ces mots : **Γράφει Κομνηνὸς Μανουὴλ στεφηφόρος.** Au temps où Louis XIV donna Saint-Germain-des-Prés à son collègue Jean Casimir, et même lorsque Dom Bouillart écrivait l'histoire de cette abbaye[2], on ne connaissait

[1] *Revue numismatique*, 1858, t. III, p. 249; *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1870, t. VI, p. 318. — [2] D. Bouillart, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, 1724. La croix y est gravée à la page 279.

qu'un seul Manuel Comnène, l'empereur de Constantinople, qui régna de 1143 à 1180. Depuis cette époque, l'histoire s'est enrichie de trois personnages du même nom, qui ont porté la couronne, à Trébisonde, pendant les XIII[e] et XIV[e] siècles.

Grâce à l'intelligente initiative d'un antiquaire français, le baron N. D. Marchant, les monnaies de ces princes ont été retrouvées, et, plus tard, amplement classées par M. de Pfaffenhoffen, éclairé par la découverte de la chronique de Michel Panaretos et les travaux de M. le D[r] Fallmerayer[1]. Or, les caractères de l'inscription gravée sur la croix palatine sont forts différents de ceux qui se voient sur la monnaie de l'empereur de Constantinople Manuel Comnène; ils offrent, par contre, une analogie marquée avec ceux que présente la monnaie de Trébisonde. La forme très-caractérisée de la lettre M (Ħ), qui paraît deux fois dans *Μανουὴλ ὁ Κομνηνος*, fournit un point d'attache extrêmement frappant. Il faudrait donc rajeunir d'un siècle environ la *croix palatine*. Mais il importerait surtout de ne point l'admettre dans une collection de monuments épigraphiques français. Ce n'est pas que nous repoussions d'une pareille collection les petits objets mobiliers. La dimension importe peu lorsque l'inscription a une valeur locale. Ainsi, nous eussions désiré rencontrer dans le recueil de M. de Guilhermy la figure, la description d'une curieuse *paix* aujourd'hui déposée au Musée de l'hôtel de Cluny.

Cette *paix* de cuivre doré, ornée de petites rosaces d'argent et de cabochons, porte sur sa face antérieure un bas-relief représentant le Christ enfant, les Trois-Maries et les membres d'une confrérie; au revers, on lit, en grands caractères, cette intéressante mention :

lan · mil · cccc · lx viii · donna ceste
paix iehan le barbier orfeuure a la
confrarie des trois maries dont
sa fille tenoit le baston
en ceste esglise des carmes de paris

On tire de ces cinq lignes divers renseignements utiles. Elles in-

[1] Marchant, *Lettre à M. Gosselin sur les médailles de Trébisonde*, Metz, 1827, pl. n[os] I à IV; — F. de Pfaffenhoffen, *Essai sur les aspres Comnénats de Trébisonde*, 1847, 4°, pl. V à VIII et XIII, n[os] 129 et 130; — Ph. J. Fallmerayer, *Geschichte des Kaiserthums von Trapezunt*, Munich, in-4°, 1827.

geoise de Paris, née sur le territoire consacré au saint dont elle porte le nom. (Il n'est pas inutile de rappeler en passant que, dans un des côtés de la nef de Saint-Denis de la Chartre, existait une paroisse sous le vocable de saint Gilles, patron du mari.) Elle avait voulu que *ses parents* fussent conviés, par le prêtre officiant, *en l'ostel de l'Angle d'or* (car c'est ainsi que nous croyons devoir lire, vu le grand nombre de ligatures que contient l'inscription et l'absence de point sur le jambage dont on a fait un I). On remarquera que cette maison était située au coin de la rue, c'est-à-dire à la rencontre de cette rue avec la rue de la Lanterne ou la rue Saint-Barthélemy; emplacement tout à fait propre à recevoir une statuette de saint Michel en armure dorée, comme on en voit dans les collections d'antiquités.

A la même époque, «maistre Henry Rousseau, advocat en parle«ment, seigneur de Chailliau,» léguait, pour faire dire trois messes, une rente de douze livres parisis, assise sur une maison située devant le palais à l'image Saint-Michel [1].

Il est fort possible que Denise de Maizières appartînt à la famille d'un écrivain célèbre, conseiller et ami de Charles V, l'auteur du *Songe du vieil pèlerin*, et peut-être du *Songe du Vergier* [2], enterré aux Célestins en 1405. Philippe de Maizières n'avait pas d'enfants; mais il avait laissé des parents de son nom. On connaît du moins son neveu Jean de Maizières, chanoine de Noyon, à qui il avait écrit une longue lettre. *Maizières* était devenu un nom de famille, et c'est par ce nom que Jean Petit, le rude adversaire du conseiller de Charles V, désigne cet illustre politique.

M. de Guilhermy a décrit (n° 188), parmi les monuments funéraires de Saint-Séverin, un marbre d'aspect insolite, dont il paraphrase l'inscription, sans parvenir à déterminer le nom du personnage auquel il se rapporte. «A douze siècles de distance, dit-il, nous retrouvons sur l'épithaphe «d'un conseiller au Châtelet de Paris, l'*alpha* et l'*oméga*, les «colombes, le monogramme du Christ que les premiers chrétiens gra«vaient sur les tombeaux de la nécropole de Saint-Marcel.»

[1] Guilhermy, *Inscriptions de la France*, p. 641, n° 368. Au XV^e siècle, il existait une rue de l'*Angle* (Ange), près de la vieille boucherie. — [2] Lebeuf, *Mémoire sur la vie de Phil. de Maizières*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, ancienne série, t. XVII, p. 491; Paulin Paris, *Nouvelles recherches sur le véritable auteur du songe du Vergier*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, nouvelle série, 1842, t. XV, p. 336 et 369.

regis · francie . . . .

. . . . orate · pro · ei' · aiā

M. de Guilhermy constate que la tombe sur laquelle on avait placé ce texte « date environ du milieu du xive siècle » et que le style du monument se rapporte au temps de Philippe de Valois. Dans ses additions (p. 819), il rapproche le mot *tenenerolus* du nom d'un lieu-dit *les Tennerolles*, qui existe encore à Saint-Cloud. Mais il est évident que le nominatif *tenenerolus* ne peut pas se rencontrer après la préposition *de.* Cette observation faite, il devient très-facile, étant donnée la fonction du défunt, de reconnaître qu'au lieu du nominatif singulier tenenerolus, il faut lire l'ablatif pluriel feucherolis, et qu'on est en présence de la tombe de « Guillaume de Feucherolles, ci-devant maître de la chambre « aux deniers du roi Philippe VI, lorsqu'il n'étoit que comte de Valois, « et qui fut depuis son aumônier en 1329 jusqu'à 1343, qu'il fit son « testament le 4 décembre, dans lequel il prend cette qualité... comme « il s'apprend d'un registre du Trésor des Chartes, coté LXVIII, n° 80 [1]. » La minuscule gothique est parfois difficile à déchiffrer. Il faut y revenir à plusieurs reprises, chercher dans les traits confus qu'elle présente des combinaisons qui produisent un sens raisonnable. Pour les textes courants, pour les phrases qui sont de formule, on risque moins de se tromper que lorsqu'il s'agit de noms propres. Mais pour ces derniers, il convient de se montrer persévérant et de ne pas céder à l'illusion de la vue.

Au chapitre de Saint-Denis de la Chartre, l'auteur décrit, sous le n° 305, une inscription du xve siècle, déposée aujourd'hui dans le Musée de l'hôtel Carnavalet. « La partie conservée, dit-il, se compose « encore de vingt-cinq lignes, dont la moitié environ est incomplète. Aussi « avons-nous pensé qu'au lieu de publier ce texte mutilé, il suffirait d'en « présenter l'analyse. »

Dans cette analyse, le savant éditeur dit que *Denise de Matzure*, veuve de Gilles Gaultier, avait fondé une messe hebdomadaire à laquelle le prêtre chargé de la célébration devait inviter les parents de la défunte et l'*hôte de la maison de l'Aigle d'or* faisant le coin de la rue de la Vieille-Pelleterie.

[1] P. Anselme, *Histoire généalogique de la Maison de France*, t. VIII, p. 226. — *Gallia christiana*, t. VII, col. 231. — Il existe un village de Feucherolles près de Saint-Germain-en-Laye. Un autre Feucherolles, dans le département d'Eure-et-Loir, était un fief ressortissant au comté de Nogent-le-Roi.

nom du défunt est un trait d'humilité qui donne lieu de croire que le rédacteur de l'épitaphe n'est autre que Haultin lui-même appliquant à la composition de ce texte suprême toutes les ressources de son érudition archéologique.

Le docte conseiller au Châtelet avait latinisé son nom; on lit sur le titre d'un des recueils dont la mort ne lui laissa pas le temps d'imprimer le texte : *Jo. Bapt. Altini numismata non antehac antiquariis edita*, M DC XL. Les rédacteurs de dictionnaires biographiques, qui ne paraissent pas avoir connu l'article du P. Anselme Banduri, se taisent sur le lieu de sépulture de Jean-Baptiste Haultin. L'épitaphe de Saint-Séverin permettra désormais d'ajouter un renseignement positif à la courte notice du savant antiquaire.

Après avoir parcouru l'ouvrage de M. de Guilhermy, en classant nos observations, non plus suivant les hasards de la topographie urbaine, mais conformément à un certain ordre chronologique que nous n'avons pas perdu de vue, nous eussions voulu tirer de l'ensemble quelques considérations morales sur le style des inscriptions. Elles ressortiraient facilement d'une réunion plus équilibrée d'inscriptions appartenant à toutes les phases de notre histoire. L'esprit public se reflète exactement dans ces textes, parfois bien courts, mais presque toujours destinés à constater des faits d'une nature grave. N'y voit-on pas d'abord régner la simplicité antique alliée à l'humilité chrétienne, la profession de foi religieuse s'exprimant par un mot, par un monogramme; puis vers les XI[e] et XII[e] siècles, une certaine ingéniosité, une poétique de cloître, pleine d'allitérations, où le sens abandonne ses droits aux complications d'un rythme nouveau; puis encore au XIII[e] et au XIV[e] siècle, les idées théologiques se mêlant à l'énonciation précise et régulière des titres féodaux; pendant le XV[e] siècle, la minutie bourgeoise s'attachant avec une insistance puérile aux pratiques liturgiques qui semblent être devenues la principale condition du salut; enfin aux XVI[e] et XVII[e] siècles, l'extension de la personnalité, la pompe nobiliaire, un appel ostensible à l'attention de la postérité?

Jusqu'ici, nos remarques portent, comme nous en avions averti le lecteur, sur des points de détail. Il nous reste à traiter une question beaucoup plus importante. Dans le livre de M. Edmond Le Blant : les *Inscriptions chrétiennes des Gaules,* comme dans le *Corpus inscriptionum græcarum* de Bœckh, le texte de chaque épigraphe est précédé d'une *bibliographie* très-complète qui ne constitue pas un des moindres mérites de ces œuvres utiles. Rien de plus secourable pour les travailleurs, de plus fécond dans la pratique et, disons-le, de plus loyal. Nous nous

attendions à trouver dans l'ouvrage que nous examinons la bibliographie des monuments. La grande expérience de l'auteur avait là son application naturelle. On ne saurait objecter le manque de place. Ce recueil est imprimé avec luxe, et offre à la fin d'un grand nombre de chapitres des espaces libres qui, accumulés, représentent environ cent pages. C'était tout autant qu'il en fallait pour insérer, sans grossir le volume, le complément que nous réclamons pour les tomes suivants. L'auteur peut invoquer l'exemple d'archéologues de talent qui s'abstiennent de fournir cette source d'information. Mais leur négligence tourne à leur détriment. C'est, par exemple, pour n'avoir fait aucune tentative de recherches bibliographiques que les historiens de Paris sont tombés dans une erreur singulière qu'il n'est pas hors de propos de signaler ici.

« Vers le milieu du mois d'août 1751, dit l'abbé Lebeuf, des maçons « ont découvert en terre, à dix-huit pieds de profondeur, derrière la « maison occupée par M. Le Riche, trésorier des Invalides, rue Vivienne, « plusieurs morceaux considérables de marbre blanc avec des bas-reliefs « dessus, dont deux représentent des repas (et l'un paroît être de Gau- « lois-Romains qui mangent une hure). Le plus considérable est une « urne quarrée qui avoit contenu les cendres d'une fille dont l'épitaphe « sur la face de devant est en ces termes[1] : »

AMPVDIÆ
AMANDÆ
VIXIT ANNIS XVII
PITHVSA MATER FEC

L'abbé Lebeuf avertit l'Académie des inscriptions de cette découverte[2], et quelques années plus tard Caylus, qui avait fait entrer dans sa collection les huit marbres de la rue Vivienne, en donnait la description et la gravure dans le second volume de son grand recueil. « Ces « marbres, disait-il, avoient été jetés pêle-mêle dans quelque fosse, sans « doute par le zèle des premiers chrétiens ou parce qu'on les jugeoit inu- « tiles..... Il faut convenir, cependant, que le transport du marbre sta- « tuaire, dans une région aussi éloignée des carrières qui le produisent,

[1] *Histoire du diocèse de Paris*, 1754, t. I, p. 110. — [2] *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXV, 1759, *Hist.* p. 151.

geoise de Paris, née sur le territoire consacré au saint dont elle porte le nom. (Il n'est pas inutile de rappeler en passant que, dans un des côtés de la nef de Saint-Denis de la Chartre, existait une paroisse sous le vocable de saint Gilles, patron du mari.) Elle avait voulu que *ses parents* fussent conviés, par le prêtre officiant, *en l'ostel de l'Angle d'or* (car c'est ainsi que nous croyons devoir lire, vu le grand nombre de ligatures que contient l'inscription et l'absence de point sur le jambage dont on a fait un I). On remarquera que cette maison était située au coin de la rue, c'est-à-dire à la rencontre de cette rue avec la rue de la Lanterne ou la rue Saint-Barthélemy; emplacement tout à fait propre à recevoir une statuette de saint Michel en armure dorée, comme on en voit dans les collections d'antiquités.

A la même époque, « maistre Henry Rousseau, advocat en parle-« ment, seigneur de Chailliau, » léguait, pour faire dire trois messes, une rente de douze livres parisis, assise sur une maison située devant le palais à l'image Saint-Michel [1].

Il est fort possible que Denise de Maizières appartînt à la famille d'un écrivain célèbre, conseiller et ami de Charles V, l'auteur du *Songe du vieil pèlerin*, et peut-être du *Songe du Vergier* [2], enterré aux Célestins en 1405. Philippe de Maizières n'avait pas d'enfants; mais il avait laissé des parents de son nom. On connaît du moins son neveu Jean de Maizières, chanoine de Noyon, à qui il avait écrit une longue lettre. *Maizières* était devenu un nom de famille, et c'est par ce nom que Jean Petit, le rude adversaire du conseiller de Charles V, désigne cet illustre politique.

M. de Guilhermy a décrit (n° 188), parmi les monuments funéraires de Saint-Séverin, un marbre d'aspect insolite, dont il paraphrase l'inscription, sans parvenir à déterminer le nom du personnage auquel il se rapporte. « A douze siècles de distance, dit-il, nous retrouvons sur l'épithaphe « d'un conseiller au Châtelet de Paris, l'*alpha* et l'*oméga*, les « colombes, le monogramme du Christ que les premiers chrétiens gra-« vaient sur les tombeaux de la nécropole de Saint-Marcel. »

[1] Guilhermy, *Inscriptions de la France*, p. 641, n° 368. Au xv° siècle, il existait une rue de l'*Angle* (Ange), près de la vieille boucherie. — [2] Lebeuf, *Mémoire sur la vie de Phil. de Maizières*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, ancienne série, t. XVII, p. 491; Paulin Paris, *Nouvelles recherches sur le véritable auteur du songe du Vergier*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, nouvelle série, 1842, t. XV, p. 336 et 369.

« non loin de ce lieu était l'habitation d'un homme riche et puissant, « peut-être d'un des préfets romains qui présidaient dans le chef-lieu des « Parisiens..... L'emplacement où toutes ces antiquités ont été trouvées « était traversé par une voie romaine qui partait de Pontoise. Les Ro- « mains plaçaient leurs habitations, ainsi que leurs tombeaux, près des « grandes routes [1]. »

Jollois, dans son remarquable *Mémoire sur les antiquités gallo-romaines de Paris*, reproduisit les inscriptions d'Ampudia Amanda et de Junius Epigonus, et une partie des explications fournies par ses prédécesseurs. Il s'appuie sur la découverte des marbres antiques de la rue Vivienne pour établir la direction d'une voie romaine. Le mémoire fut écrit en 1840 et imprimé en 1843 [2].

A partir de cette époque, la plupart des historiens de Paris ont cité les urnes et la villa de la rue Vivienne. L'un des plus récents, M. Théophile Lavallée, dans son *Histoire des quartiers de Paris*, s'écrie, après avoir parlé d'Amanda et de sa mère : « Et voilà les premières *Parisiennes* « dont l'histoire ait conservé les noms : une jeune fille morte à dix-sept ans ! « une mère désolée ! Combien de fois depuis quinze siècles le drame « que nous révèle ce petit monument s'est-il renouvelé sur les bords de « la Seine ! Que d'Amandas moissonnées à la fleur de l'âge ! que de Pi- « thusas en pleurs [3] ! »

Dans un livre paru il y a deux ans à peine, nous lisions encore ce passage : « Un préfet, qui se croyait sans doute protégé par le grand « Châtelet, avait élevé du côté du Palais-Royal une espèce de villa. Au- « près, quelques membres de la colonie s'étaient groupés. Tous ces gens « vivaient assez paisiblement. Quand il mourait quelqu'un, on l'enter- « rait suivant le rite romain, le long de la voie. Pithusa faisait brûler « sa fille morte à la fleur de l'âge, Ampudia Amanda. Chrestus, un af- « franchi, rendait les mêmes honneurs à son maître, Nonius Junius Epi- « gonus [4]. »

Cependant, faute d'avoir entrepris quelques recherches bibliographiques, tous ces écrivains, et d'autres que nous nous abstenons de citer, composaient des romans quand ils croyaient faire de l'histoire. S'ils eussent tenté de remonter aux sources, voici ce qu'ils eussent reconnu.

[1] *Histoire de Paris*, 1re édition, 1821, t. I, p. 68, pl. III, nos 3 et 5; 2e édition, 1823, t. I, p. 104-108. — [2] *Académie des inscriptions, Mémoires présentés par divers savants étrangers*, 2e série, t. I, p. 11, 67 et suiv. pl. VI. — [3] *Histoire de Paris*, 2e partie, édition de 1857, in-12, p. 214; *ibid.* grand in-8°, 1852, pl. II, urne d'Ampudia. — [4] H. du Cleuziou, *De la poterie gauloise*, 1872, grand in-8°, p. 183.

nom du défunt est un trait d'humilité qui donne lieu de croire que le rédacteur de l'épitaphe n'est autre que Haultin lui-même appliquant à la composition de ce texte suprême toutes les ressources de son érudition archéologique.

Le docte conseiller au Châtelet avait latinisé son nom; on lit sur le titre d'un des recueils dont la mort ne lui laissa pas le temps d'imprimer le texte : *Jo. Bapt. Altini numismata non antehac antiquariis edita*, M DC XL. Les rédacteurs de dictionnaires biographiques, qui ne paraissent pas avoir connu l'article du P. Anselme Banduri, se taisent sur le lieu de sépulture de Jean-Baptiste Haultin. L'épitaphe de Saint-Séverin permettra désormais d'ajouter un renseignement positif à la courte notice du savant antiquaire.

Après avoir parcouru l'ouvrage de M. de Guilhermy, en classant nos observations, non plus suivant les hasards de la topographie urbaine, mais conformément à un certain ordre chronologique que nous n'avons pas perdu de vue, nous eussions voulu tirer de l'ensemble quelques considérations morales sur le style des inscriptions. Elles ressortiraient facilement d'une réunion plus équilibrée d'inscriptions appartenant à toutes les phases de notre histoire. L'esprit public se reflète exactement dans ces textes, parfois bien courts, mais presque toujours destinés à constater des faits d'une nature grave. N'y voit-on pas d'abord régner la simplicité antique alliée à l'humilité chrétienne, la profession de foi religieuse s'exprimant par un mot, par un monogramme; puis vers les XI[e] et XII[e] siècles, une certaine ingéniosité, une poétique de cloître, pleine d'allitérations, où le sens abandonne ses droits aux complications d'un rythme nouveau; puis encore au XIII[e] et au XIV[e] siècle, les idées théologiques se mêlant à l'énonciation précise et régulière des titres féodaux; pendant le XV[e] siècle, la minutie bourgeoise s'attachant avec une insistance puérile aux pratiques liturgiques qui semblent être devenues la principale condition du salut; enfin aux XVI[e] et XVII[e] siècles, l'extension de la personnalité, la pompe nobiliaire, un appel ostensible à l'attention de la postérité?

Jusqu'ici, nos remarques portent, comme nous en avions averti le lecteur, sur des points de détail. Il nous reste à traiter une question beaucoup plus importante. Dans le livre de M. Edmond Le Blant : les *Inscriptions chrétiennes des Gaules*, comme dans le *Corpus inscriptionum græcarum* de Bœckh, le texte de chaque épigraphe est précédé d'une *bibliographie* très-complète qui ne constitue pas un des moindres mérites de ces œuvres utiles. Rien de plus secourable pour les travailleurs, de plus fécond dans la pratique et, disons-le, de plus loyal. Nous nous

attendions à trouver dans l'ouvrage que nous examinons la bibliographie des monuments. La grande expérience de l'auteur avait là son application naturelle. On ne saurait objecter le manque de place. Ce recueil est imprimé avec luxe, et offre à la fin d'un grand nombre de chapitres des espaces libres qui, accumulés, représentent environ cent pages. C'était tout autant qu'il en fallait pour insérer, sans grossir le volume, le complément que nous réclamons pour les tomes suivants. L'auteur peut invoquer l'exemple d'archéologues de talent qui s'abstiennent de fournir cette source d'information. Mais leur négligence tourne à leur détriment. C'est, par exemple, pour n'avoir fait aucune tentative de recherches bibliographiques que les historiens de Paris sont tombés dans une erreur singulière qu'il n'est pas hors de propos de signaler ici.

« Vers le milieu du mois d'août 1751, dit l'abbé Lebeuf, des maçons « ont découvert en terre, à dix-huit pieds de profondeur, derrière la « maison occupée par M. Le Riche, trésorier des Invalides, rue Vivienne, « plusieurs morceaux considérables de marbre blanc avec des bas-reliefs « dessus, dont deux représentent des repas (et l'un paroît être de Gau« lois-Romains qui mangent une hure). Le plus considérable est une « urne quarrée qui avoit contenu les cendres d'une fille dont l'épitaphe « sur la face de devant est en ces termes[1] : »

AMPVDIÆ
AMANDÆ
VIXIT ANNIS XVII
PITHVSA MATER FEC

L'abbé Lebeuf avertit l'Académie des inscriptions de cette découverte[2], et quelques années plus tard Caylus, qui avait fait entrer dans sa collection les huit marbres de la rue Vivienne, en donnait la description et la gravure dans le second volume de son grand recueil. « Ces « marbres, disait-il, avoient été jetés pêle-mêle dans quelque fosse, sans « doute par le zèle des premiers chrétiens ou parce qu'on les jugeoit inu« tiles..... Il faut convenir, cependant, que le transport du marbre sta« tuaire, dans une région aussi éloignée des carrières qui le produisent,

[1] *Histoire du diocèse de Paris*, 1754, t. I, p. 110. — [2] *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXV, 1759, *Hist.* p. 151.

pris avec beaucoup de méthode et de sagacité en Hollande et en France, on connaît aujourd'hui d'une manière assez précise les dispositions des lois athéniennes relatives au droit civil et à la procédure civile. Les matériaux sont prêts, mais il reste encore à les mettre en œuvre pour restituer le droit athénien dans son ensemble et sa conception systématique, dégager les idées dont il est l'expression, et en apprécier la valeur soit au point de vue de la spéculation métaphysique, soit au point de vue de la pratique et des affaires. Un semblable travail, pour être complet, exigerait d'assez longs développements; nous nous bornerons à en indiquer sommairement les principaux résultats.

II. — Le jugement des affaires civiles, à Athènes, appartenait au jury. Avant Solon, et même, après lui, jusqu'aux réformes de Clisthène, l'organisation judiciaire athénienne ressemblait beaucoup à celle de l'ancienne Rome. Les actions étaient portées devant les archontes, qui les jugeaient eux-mêmes ou les renvoyaient devant un arbitre public. L'appel au peuple n'était guère possible qu'en théorie. Le triomphe définitif de la démocratie amena l'organisation de la juridiction populaire, qui absorba aussitôt toutes les autres. Désormais, l'archonte ne fut plus que le magistrat directeur du jury, et l'arbitre descendit au rang de commissaire instructeur, chargé de recevoir les preuves, de faire les enquêtes et de mettre l'affaire en état. Sa décision n'était à vrai dire qu'un projet ou un rapport. A la vérité, les parties pouvaient s'en tenir à l'avis de l'arbitre public, ou constituer par compromis des arbitres privés, avec pouvoir de décider sans recours; mais en pareil cas c'était moins la décision de l'arbitre que la convention des parties qui mettait fin au litige. Le peuple était le seul juge, comme il était le seul législateur.

Comment exerçait-il ce pouvoir judiciaire? Tous les ans les neuf archontes tiraient au sort six mille citoyens, six cents de chaque tribu, âgés de plus de trente ans. Les citoyens ainsi désignés prêtaient serment devant les archontes. Ils s'engageaient à juger selon les lois, selon les décrets du peuple et du conseil, et, à défaut de loi, selon l'équité, à écouter impartialement les deux parties en cause, enfin à prononcer exactement sur l'objet de la demande, ni plus ni moins. La formule se terminait par des imprécations pour le cas de parjure, et par l'invocation des dieux nationaux, Apollon Patrôos, Déméter et Zeus roi.

Ces héliastes, ces jurés, pour les appeler de leur vrai nom, formaient dix sections ou tribunaux (δικαστήρια), dont chacun comprenait un peu plus de cinq cents juges. Le surplus servait de suppléants. La répartition se faisait par le sort, et, pour chaque affaire, par les soins des thesmo-

thètes. Chaque juré, en arrivant, recevait un bâton indiquant par sa couleur et par un chiffre le tribunal dont il devait faire partie, et, en entrant dans l'enceinte, un jeton qu'il échangeait ensuite contre trois oboles (à peu près 50 centimes).

On ne conçoit guère un jury sans un magistrat directeur. Ce rôle était rempli à Athènes par les neuf archontes. L'un d'eux, suivant sa compétence, avait donné l'action au demandeur, et avait fait procéder à l'instruction de l'affaire (*ἀνάκρισις*). Après l'instruction terminée, c'est lui qui introduisait l'action devant le tribunal (*εἰσάγειν τὴν δίκην*) et qui prenait la présidence (*ἡγεμονία*).

Mais ces deux dernières fonctions n'appartenaient pas exclusivement aux archontes. D'autres magistrats, tels que les onze, les logistes (gens des comptes), les stratéges (généraux), ou en général tous commissaires spéciaux nommés par le peuple, avaient qualité pour présider un tribunal et y introduire les affaires de leur compétence.

III. — Quelle était la procédure suivie devant ces tribunaux?

On sait que les actions judiciaires se divisaient en actions publiques (*γραφαί*) et actions privées (*δίκαι*). C'est la grande distinction du criminel et du civil. Nous n'avons à nous occuper ici que des actions privées.

Les actions privées ou civiles se divisent elles-mêmes en deux classes : les actions pénales, tendant à l'allocation de dommages-intérêts ou de réparations pécuniaires pour violation d'une obligation contractuelle ou légale, ou pour dommage causé par faute ou négligence (*δίκαι κατά τινος*); et les actions ordinaires (*δίκαι πρός τινα*). Les Athéniens, du reste, ne paraissent pas avoir connu la division des actions en réelles et personnelles.

Parmi les actions ordinaires (*δίκαι πρός τινα*), on distinguait les *διαδικασίαι*, ou actions tendant à l'attribution, à une personne entre plusieurs, d'un droit ou d'une charge, par exemple d'une succession à recueillir, d'une récompense à décerner, ou d'un service public à exécuter.

Enfin les actions étaient sujettes à estimation (*ἀγῶνες τιμητοί*) ou non sujettes à estimation (*ἀγῶνες ἀτίμητοι*), c'est-à-dire que le montant de la condamnation pécuniaire devait être déterminé par les juges, à moins qu'il ne fût déjà déterminé soit par la convention, soit par la loi. Dans le premier cas, après avoir voté pour ou contre le défendeur, les juges procédaient à un scrutin particulier sur le chiffre de la condamnation.

La citation en justice avait lieu par une sommation verbale que le demandeur adressait au défendeur, en public, en présence de témoins (κλητῆρες). Au délai fixé, le demandeur se présentait avec ses témoins devant le magistrat et donnait sa demande par écrit (λῆξις), parfois sous forme d'un acte de griefs (ἔγκλημα). Si le défendeur ne comparaissait pas, quoique régulièrement cité, le magistrat donnait défaut (ἐρημοδικία). Si la citation n'était pas régulière, ou si l'action n'était pas recevable, le magistrat refusait d'accueillir la demande. Si elle était déclarée recevable, le magistrat la faisait transcrire par son greffier sur une tablette, qui était affichée publiquement à la porte du lieu où se tenait l'audience. En même temps il fixait le jour où devait commencer l'instruction (ἀνάκρισις). Chacune des deux parties prêtait serment et consignait les frais (πρυτανεῖα), trois drachmes pour les affaires au-dessous de mille drachmes, et trente pour celles d'un intérêt plus considérable. La somme consignée était acquise à l'État par le fait du jugement, mais le perdant était tenu de rembourser le gagnant. Dans les revendications de successions, la somme à consigner s'élevait au dixième de la valeur réclamée, et, dans les revendications de biens confisqués, au cinquième. Elle prenait alors le nom de παρακαταβολή.

IV. — L'instruction avait lieu devant l'arbitre. C'est là que les parties produisaient leurs moyens et faisaient leurs preuves. Bien que la plupart des conventions fussent rédigées par écrit, l'écriture ne paraît pas avoir été autre chose que le souvenir et le monument d'un témoignage. La preuve par excellence était la preuve testimoniale (μαρτυρία). Les témoins ne prêtaient pas serment, et ne manquaient jamais à qui voulait les payer. C'est là un des thèmes favoris de la comédie grecque, et certains traits qui nous font rire dans les *Plaideurs* de Racine sont empruntés au *Pœnulus* de Plaute, qui n'est que la traduction d'une pièce de Ménandre. Le témoin devait déclarer ce qu'il avait vu, ce dont il avait une connaissance personnelle; il lui était interdit de rapporter des ouï-dire (ἀκοὴν μαρτυρεῖν). S'il ne pouvait se présenter en personne, on lui faisait faire sa déclaration devant des témoins, qui la rapportaient à l'arbitre (ἐκμαρτυρία).

Il y avait toutefois deux moyens de preuve que les Athéniens considéraient comme bien plus certains que le témoignage. C'étaient la question donnée aux esclaves, et le serment prêté par l'une des parties. Les esclaves ne pouvaient pas être appelés comme témoins, surtout contre leurs maîtres, mais on les faisait parler en les appliquant à la question, qui sans doute n'était pas bien dure. C'était une formalité exigée par la

situation même de l'esclave, qui aurait pu craindre le ressentiment de son maître s'il avait parlé autrement que par force. Les esclaves avaient d'ailleurs beaucoup à dire, car bien des choses se passaient sous leurs yeux, et il eût été difficile de se priver d'un moyen d'information si précieux. L'emploi de ce moyen était toujours précédé d'une sommation (*πρόκλησις εἰς βάσανον*). La partie offrait de livrer ses esclaves ou mettait son adversaire en demeure de livrer les siens.

Quant au serment, auquel les idées religieuses de l'antiquité donnaient une grande force, les parties y avaient souvent recours. Il était aussi précédé d'une sommation par laquelle l'adversaire était mis en demeure de le recevoir ou de le prêter.

Tous ces éléments d'instruction étaient constatés par des procès-verbaux qui étaient placés dans une boîte, sous scellé, pour être mis sous les yeux des juges au jour de l'audience.

L'instruction ordinaire était longue et pouvait durer une année et plus. Toutefois il y avait des affaires sommaires pour lesquelles l'instruction devait être terminée dans le mois, à la diligence du demandeur : c'étaient les affaires concernant les sociétés de secours mutuels, celles de commerce, de mines, et les actions dotales. On les appelait pour cette raison *δίκαι ἔμμηνοι*.

V. — L'instruction terminée, le rôle des juges commençait. Au jour fixé, le magistrat qui avait reçu l'action venait siéger comme président du jury tiré au sort par les thesmothètes, et introduisait l'affaire (*εἰσηγεῖσθαι*). Si l'une des parties ne comparaissait pas, il était donné défaut contre elle. Toutefois le défendeur pouvait obtenir une remise en se fondant sur de justes motifs. Après une prière prononcée par le héraut, le greffier donnait lecture de la demande et des moyens de défense. La parole était ensuite donnée aux parties, et celles-ci étaient en général tenues de s'expliquer elles-mêmes, sauf à réciter un discours préparé par un conseil, ou à se faire assister à l'audience par un parent ou un ami, qui complétait la défense. Il n'y avait donc pas d'avocats, à proprement parler, à moins qu'on ne veuille donner ce nom au *logographe*, qui écrivait des plaidoyers pour autrui.

La réplique (*δευτερολογία*) n'était permise que dans certaines affaires. Le temps des juges était précieux, et des précautions efficaces avaient été prises pour limiter la durée des débats. Le temps accordé à chacune des parties pour fournir ses explications était mesuré par la clepsydre, sorte de vase dont le fond laissait écouler goutte à goutte une certaine quantité d'eau. Toutefois le greffier arrêtait l'eau pendant la lecture des

pièces, lecture qu'il donnait pendant le plaidoyer, sur l'ordre de la partie. Les témoignages étaient lus d'après le procès-verbal dressé dans l'instruction, mais les témoins étaient présents, et la partie pouvait demander qu'ils fussent entendus à l'audience. La durée prescrite aux plaidoyers n'était pas uniforme. Le minimum paraît avoir été d'une demi-heure. Mais parmi ceux qui nous restent, on en trouve quelques-uns dont l'étendue est double ou triple, ce qui permet de supposer que, suivant la nature de l'affaire, on accordait à la partie deux ou trois clepsydres.

Après la clôture des débats, le président mettait immédiatement aux voix la question de savoir s'il y avait lieu de faire droit à la demande, sans jamais diviser, quelque complexe que la demande pût être. Les juges votaient au scrutin secret, sans délibéré, au moyen de boules blanches ou noires. En cas de condamnation, si l'affaire était sujette à estimation, il était procédé à un second scrutin sur le montant de la condamnation, dans les limites posées par la demande et la défense. Si le demandeur succombait et que la demande tendît au payement d'une somme d'argent (*δίκαι χρηματικαί*), il était condamné à payer au défendeur une indemnité d'une obole par drachme sur la somme réclamée, soit le sixième.

C'est ce qu'on appelait l'épobélie (*ἐπωβελία*).

Le défendeur pouvait accepter le débat et se défendre au fond (*εὐθυδικία*). Mais il pouvait aussi déplacer le terrain de la lutte, et la loi mettait alors à sa disposition deux procédures particulières appelées *paragraphè* et *diamartyria*.

La paragraphè était une sorte d'exception, au sens romain. Elle tendait à faire déclarer l'action non recevable, soit pour incompétence du juge saisi, soit pour défaut de qualité de la partie, soit pour manque de base légale à la prétention du demandeur. Le défendeur qui opposait la paragraphè devenait demandeur, non pas seulement aux fins de son exception, mais pour tout le litige. Il parlait le premier, sur la fin de non-recevoir d'abord, et ensuite sur le fond, car la question du fond n'était pas réservée, et il fallait toujours plaider à toutes fins. Les rôles des parties se trouvaient ainsi complétement renversés, à ce point que le rejet de la paragraphè entraînait, contre celui qui l'avait opposée, condamnation à l'épobélie.

Quant à la diamartyria, elle servait à soulever une question préjudicielle. Le défendeur, au lieu de se renfermer dans des dénégations, alléguait un fait positif de nature à rendre inconcluants les faits allégués par le demandeur. Il fournissait immédiatement la preuve, et le deman-

deur était tenu de fournir la preuve contraire. Mais à la différence de la paragraphè, la diamartyria ne renversait pas les rôles.

VI. — L'exécution des jugements était abandonnée aux parties elles-mêmes. Celui qui avait gagné son procès procédait lui-même en présence de témoins amenés par lui, saisissait les meubles et se mettait en possession des immeubles. S'il rencontrait quelque résistance, ou s'il craignait d'en rencontrer, il pouvait intenter contre son adversaire l'action d'exécution (*δίκη ἐξούλης*) et le faire condamner envers l'État à une somme égale au montant de la condamnation principale. Le condamné pouvait alors être poursuivi comme débiteur public et frappé, jusqu'à parfait payement, de l'incapacité légale appelée atimie (*ἀτιμία*). S'il était étranger ou commerçant, il pouvait être contraint par corps ou forcé de donner caution.

Les jugements étaient définitifs et sans recours. Toutefois la partie condamnée par défaut, soit devant l'arbitre, soit devant le tribunal, pouvait former opposition et demander un jugement contradictoire (*τὴν μὴ οὖσαν*, ou *τὴν ἐρήμην ἀντιλαχεῖν*).

Le délai était de dix jours dans le premier cas et de deux mois dans le second. Il pouvait encore demander la nullité de la citation, et, par suite, du jugement (*γραφὴ ψευδοκλητείας*). Enfin si une partie parvenait à prouver qu'elle avait été condamnée sur faux témoignages (*δίκη ψευδομαρτυριῶν*), la partie pouvait obtenir des dommages-intérêts soit contre les témoins, soit même, et par une action spéciale de dol (*δίκη κακοτεχνιῶν*), contre son adversaire primitif. Dans certains cas, même le succès de l'action en faux témoignage avait pour conséquence la révision du jugement primitif (*ἀναδικία*). Aussi l'action en faux témoignage était-elle la ressource fréquemment employée par les plaideurs mécontents.

VII. — Telle était la procédure. Voyons maintenant ce qu'était le droit civil.

Toute l'organisation de la famille athénienne dérive d'une seule idée, celle de la maison, *οἶκος*. C'est l'ensemble des personnes qui vivent réunies sous le même toit, autour du même foyer, et qui, après leur mort, doivent reposer dans le même tombeau. Entre les membres de la maison il n'y a pas seulement communauté d'origine, il y a encore communauté de vie, transmission régulière des noms de l'aïeul au petit-fils, communauté de culte domestique et d'habitation jusque dans la dernière demeure. La parenté, dans le sens le plus étroit du mot, com-

pris avec beaucoup de méthode et de sagacité en Hollande et en France, on connaît aujourd'hui d'une manière assez précise les dispositions des lois athéniennes relatives au droit civil et à la procédure civile. Les matériaux sont prêts, mais il reste encore à les mettre en œuvre pour restituer le droit athénien dans son ensemble et sa conception systématique, dégager les idées dont il est l'expression, et en apprécier la valeur soit au point de vue de la spéculation métaphysique, soit au point de vue de la pratique et des affaires. Un semblable travail, pour être complet, exigerait d'assez longs développements; nous nous bornerons à en indiquer sommairement les principaux résultats.

II. — Le jugement des affaires civiles, à Athènes, appartenait au jury. Avant Solon, et même, après lui, jusqu'aux réformes de Clisthène, l'organisation judiciaire athénienne ressemblait beaucoup à celle de l'ancienne Rome. Les actions étaient portées devant les archontes, qui les jugeaient eux-mêmes ou les renvoyaient devant un arbitre public. L'appel au peuple n'était guère possible qu'en théorie. Le triomphe définitif de la démocratie amena l'organisation de la juridiction populaire, qui absorba aussitôt toutes les autres. Désormais, l'archonte ne fut plus que le magistrat directeur du jury, et l'arbitre descendit au rang de commissaire instructeur, chargé de recevoir les preuves, de faire les enquêtes et de mettre l'affaire en état. Sa décision n'était à vrai dire qu'un projet ou un rapport. A la vérité, les parties pouvaient s'en tenir à l'avis de l'arbitre public, ou constituer par compromis des arbitres privés, avec pouvoir de décider sans recours; mais en pareil cas c'était moins la décision de l'arbitre que la convention des parties qui mettait fin au litige. Le peuple était le seul juge, comme il était le seul législateur.

Comment exerçait-il ce pouvoir judiciaire? Tous les ans les neuf archontes tiraient au sort six mille citoyens, six cents de chaque tribu, âgés de plus de trente ans. Les citoyens ainsi désignés prêtaient serment devant les archontes. Ils s'engageaient à juger selon les lois, selon les décrets du peuple et du conseil, et, à défaut de loi, selon l'équité, à écouter impartialement les deux parties en cause, enfin à prononcer exactement sur l'objet de la demande, ni plus ni moins. La formule se terminait par des imprécations pour le cas de parjure, et par l'invocation des dieux nationaux, Apollon Patrôos, Déméter et Zeus roi.

Ces héliastes, ces jurés, pour les appeler de leur vrai nom, formaient dix sections ou tribunaux (*δικαστήρια*), dont chacun comprenait un peu plus de cinq cents juges. Le surplus servait de suppléants. La répartition se faisait par le sort, et, pour chaque affaire, par les soins des thesmo-

il reste sous le patronage de son ancien maître. Il est tenu envers lui à certains devoirs, il ne peut se marier sans le consentement de son patron, et, s'il meurt sans enfants, c'est son patron qui hérite de ses biens.

Les esclaves sont donc dans la maison, et les affranchis s'y rattachent encore, mais ce qui la constitue avant tout, ce sont les personnes libres, le mari et la femme, les enfants et petits-enfants, les cousins et autres collatéraux.

On vient de voir qu'il ne pouvait y avoir de légitime mariage qu'entre Athéniens. De là l'institution d'une sorte de mariage civil, *ἐγγύησις*; dans cet acte, la personne qui a autorité sur la future épouse, *κυρίος*, se porte en quelque sorte caution pour elle, atteste qu'elle est bien Athénienne et la *donne* au futur époux. A cet acte est joint une constitution de dot, sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure. Ainsi la femme ne pouvait se marier qu'avec le consentement de son *κυρίος*. Quant au mari, s'il était majeur, aucune loi ne lui imposait l'obligation de rapporter le consentement de son père.

La loi ne fixait pas non plus l'âge de la puberté. C'était une simple question de fait. Mais loin de repousser les mariages entre proches parents, la loi les favorisait. Elle allait jusqu'à permettre les mariages entre frère et sœur, pourvu qu'ils ne fussent pas de la même mère.

Le mariage pouvait être dissous par le divorce. La faculté de divorcer appartenait non-seulement au mari (*ἀποπέμπειν*), mais encore à la femme (*ἀπολείπειν*). Dans ce dernier cas, la femme devait se présenter en personne devant l'archonte pour lui remettre l'acte de divorce. Le divorce entraînait pour le mari l'obligation de restituer la dot.

Le premier effet du mariage était de soumettre la femme à l'autorité de son mari, mais cette autorité n'est pas à proprement parler une puissance et ne ressemble nullement à la *manus* du droit romain. C'est une magistrature et, comme dit Aristote, un pouvoir qui a un caractère politique. Le mari devient le *κυρίος* de sa femme, parce que toute femme doit avoir un *κυρίος* et que, dans le mariage, ce droit ne peut appartenir qu'au mari. Sans lui la femme ne peut aliéner. Elle ne peut s'obliger que jusqu'à concurrence de la valeur d'un médimne (un demi-hectolitre) d'orge. Si la femme devient veuve, elle a pour *κυρίος* son fils ou, à défaut, son plus proche parent.

Les enfants légitimes sont soumis à l'autorité de leur père jusqu'à leur majorité, qui est fixée à l'âge de seize ans. De seize à dix-huit ans, les garçons font un service militaire sur la frontière de l'Attique. A vingt ans, ils peuvent assister et prendre part aux assemblées publiques. La constatation de la filiation a lieu au moyen de la présentation faite

par le père à la *gens* et à la phratrie, et approuvée par un vote conforme de tous les intéressés. Le souvenir en est conservé par l'inscription sur les registres de la phratrie et du dème, qui constituent de véritables registres de l'état civil, avec cette différence toutefois que le λεξιαρχικὸν γραμματεῖον ne constitue pas par lui-même un titre. Il ne fait pas preuve, encore moins jusqu'à inscription de faux. C'est un simple renseignement. La preuve de la légitimité résulte du fait de la présentation suivie d'un vote favorable, et ce fait ne peut être établi que par témoins. La recherche de la paternité est permise aux enfants nés d'une mère athénienne, et la preuve résulte du serment de celle-ci. L'autorité paternelle n'a rien de comparable à la *patria potestas* des Romains. C'est un simple pouvoir de protection et de défense et, comme dit Aristote, un pouvoir royal.

A la mort du père, les enfants mineurs passent sous l'autorité d'un tuteur qui est désigné par le testament du père. A défaut de cette désignation, la tutelle passe au parent le plus proche, dans l'ordre suivi par la loi pour les successions, et enfin, à défaut de parents, un tuteur est nommé par l'archonte. Le tuteur, ἐπίτροπος, est en réalité un intendant, un mandataire légal. Il a la saisine des biens du mineur et peut en disposer, mais la loi l'oblige à affermer ces biens devant l'archonte. Le preneur donne en garantie une hypothèque, ἀποτίμημα, sur ses biens personnels. S'il n'obéit pas à cette prescription de la loi, sans en avoir été dispensé par le défunt, l'archonte peut lui faire une injonction qui peut être provoquée par tout citoyen (φάσις), et une action criminelle peut être intentée contre lui (γραφὴ ἐπιτροπῆς).

Les ascendants, les descendants, les frères forment le premier cercle de la parenté. C'est à eux qu'appartient le droit de vengeance, la poursuite du meurtre et le prix du sang. Les parents plus éloignés ne font que prêter leur assistance.

VIII. — Les successions sont déférées d'abord aux descendants, c'est-à-dire aux fils d'abord et, à défaut de fils, aux filles. La représentation en ligne directe a lieu à l'infini et le partage se fait également. L'héritier en ligne directe est saisi de plein droit et n'a pas besoin de demander un envoi en possession. Sa situation est la même que celle de l'*heres suus* du droit romain. Les enfants adoptifs sont entièrement assimilés aux enfants nés du sang. Celui qui voit sa maison vide, οἶκος ἔρημος, et ne veut pas la laisser s'éteindre, adopte un enfant, qui sort de la maison où il est né pour entrer dans celle de son père adoptif. Cet enfant peut retourner dans la première, mais à la condition de laisser dans la se-

conde un enfant né de lui, et ses descendants ont le même droit. L'adoption est tellement favorisée par la loi et tellement entrée dans les mœurs qu'elle peut avoir lieu même après la mort du père adoptif et par une fiction posthume qui s'opère, comme l'adoption ordinaire, par la présentation aux membres de la *gens* et de la phratrie. C'est ce qu'on appelle *υἱοῦ ποίησις*.

Quant aux enfants illégitimes, *νόθοι*, ils n'ont aucun droit de succession. La loi les exclut de la famille et permet seulement de leur faire un legs jusqu'à concurrence de mille drachmes. Toutefois, la recherche de la paternité est permise aux enfants nés d'une mère athénienne, et, s'ils font la preuve à leur charge, le père peut les légitimer en les présentant à la *gens* et à la phratrie.

Après les descendants la loi appelle les collatéraux, sans s'arrêter aux ascendants. Faire remonter la succession eût été pour les anciens une idée contradictoire. D'ailleurs le père était *κύριος* de ses enfants mineurs, et la mère avait sa dot ou les aliments qui devaient lui être fournis par le détenteur de sa dot. Aussi la loi de Solon ne parlait-elle ni de l'un ni de l'autre, pas plus que la loi de Moïse; mais déjà au temps de Démosthène d'autres idées tendaient à se faire jour dans la jurisprudence, et on commençait à soutenir que la loi qui appelait à la succession les parents par la mère, à défaut des parents par le père, appelait à plus forte raison, et implicitement, la mère elle-même.

La succession en ligne collatérale est déférée suivant le degré de parenté, *ἀγχιστεία*. Comme les Germains et comme le droit canonique, le droit athénien ne compte que les degrés qui séparent le défunt de l'auteur commun. En conséquence, il appelle d'abord la descendance du même père, c'est-à-dire les frères et leurs enfants, puis les sœurs et leurs enfants; en seconde ligne il appelle la descendance de l'aïeul paternel, c'est-à-dire les cousins et les enfants de cousins, toujours en préférant le mâle. La vocation héréditaire s'arrête aux enfants de cousins. A défaut de parents dans la descendance du père ou de l'aïeul, viennent dans le même ordre les parents qui descendent de la mère, puis la descendance de l'aïeul maternel. On passe ensuite au plus proche parent du côté paternel, puis enfin à la *gens* et à la phratrie.

La parenté ainsi constituée n'a rien de commun avec l'agnation du droit romain, qui se transmet uniquement par les mâles, et dérive de la puissance paternelle. Ainsi, en droit athénien, le fils de la sœur, qui en droit romain ne serait qu'un cognat, succède avant le fils du fils de l'aïeul, qui serait un agnat.

A la différence des descendants en ligne directe, les collatéraux ne

pièces, lecture qu'il donnait pendant le plaidoyer, sur l'ordre de la partie. Les témoignages étaient lus d'après le procès-verbal dressé dans l'instruction, mais les témoins étaient présents, et la partie pouvait demander qu'ils fussent entendus à l'audience. La durée prescrite aux plaidoyers n'était pas uniforme. Le minimum paraît avoir été d'une demi-heure. Mais parmi ceux qui nous restent, on en trouve quelques-uns dont l'étendue est double ou triple, ce qui permet de supposer que, suivant la nature de l'affaire, on accordait à la partie deux ou trois clepsydres.

Après la clôture des débats, le président mettait immédiatement aux voix la question de savoir s'il y avait lieu de faire droit à la demande, sans jamais diviser, quelque complexe que la demande pût être. Les juges votaient au scrutin secret, sans délibéré, au moyen de boules blanches ou noires. En cas de condamnation, si l'affaire était sujette à estimation, il était procédé à un second scrutin sur le montant de la condamnation, dans les limites posées par la demande et la défense. Si le demandeur succombait et que la demande tendît au payement d'une somme d'argent (*δίκαι χρηματικαί*), il était condamné à payer au défendeur une indemnité d'une obole par drachme sur la somme réclamée, soit le sixième.

C'est ce qu'on appelait l'épobélie (*ἐπωβελία*).

Le défendeur pouvait accepter le débat et se défendre au fond (*εὐθυδικία*). Mais il pouvait aussi déplacer le terrain de la lutte, et la loi mettait alors à sa disposition deux procédures particulières appelées *paragraphè* et *diamartyria*.

La paragraphè était une sorte d'exception, au sens romain. Elle tendait à faire déclarer l'action non recevable, soit pour incompétence du juge saisi, soit pour défaut de qualité de la partie, soit pour manque de base légale à la prétention du demandeur. Le défendeur qui opposait la paragraphè devenait demandeur, non pas seulement aux fins de son exception, mais pour tout le litige. Il parlait le premier, sur la fin de non-recevoir d'abord, et ensuite sur le fond, car la question du fond n'était pas réservée, et il fallait toujours plaider à toutes fins. Les rôles des parties se trouvaient ainsi complétement renversés, à ce point que le rejet de la paragraphè entraînait, contre celui qui l'avait opposée, condamnation à l'épobélie.

Quant à la diamartyria, elle servait à soulever une question préjudicielle. Le défendeur, au lieu de se renfermer dans des dénégations, alléguait un fait positif de nature à rendre inconcluants les faits allégués par le demandeur. Il fournissait immédiatement la preuve, et le deman-

la capacité de tester, et que la loi exigeait l'âge de dix-huit ans. Au surplus, la validité du testament pouvait être attaquée pour suggestion et captation et pour faiblesse d'esprit.

X. — Pour compléter ce tableau de la famille et des successions athéniennes, il nous reste à parler des droits des femmes. Nous avons dit qu'à degré égal elles étaient primées par les mâles. Alors même qu'elles recueillaient les biens, elles n'étaient pas à proprement parler héritières. Elles ne les recueillaient que pour les transmettre à leurs enfants. C'est ce que la loi exprimait en les appelant épiclères, *ἐπίκληροι*. En général le père disposait de ses filles par testament, en faveur d'un de ses plus proches parents. A défaut de semblables dispositions les parents étaient appelés par la loi, dans un certain ordre, à se faire adjuger l'épiclère et la succession (*ἐπιδικάζεσθαι*). Toute femme à qui advenait une succession pouvait être ainsi revendiquée et même contrainte au divorce si elle était mariée antérieurement. Lorsque des filles restaient sans fortune, les parents étaient appelés dans le même ordre à les épouser ou à les doter.

En compensation de cette infériorité au point de vue héréditaire, les filles avaient droit à une dot. Du moins c'était un usage constant de leur en donner une. La dot était constituée par le *κύριος* de la femme, c'est-à-dire par son père ou son plus proche parent du côté du père, au moment où il la donnait en mariage (*ἔκδοσις*), et par l'acte même qui constituait le lien civil du mariage (*ἐγγύη*). La propriété des biens dotaux appartenait toujours à la femme. Le mari en avait seulement la jouissance pendant la durée du mariage, et devait en employer les fruits à l'entretien de la femme et des enfants communs. Si la dot consistait en une somme d'argent, la femme devenait créancière de son mari pour cette somme, et cette créance était garantie par une hypothèque spéciale que le mari fournissait (*ἀποτίμημα*) et qui n'était pas dispensée d'inscription.

Si le mariage était dissous par le divorce ou par la mort du mari, et qu'il y eût des enfants nés du mariage, la femme avait l'option ou de rester dans la maison de son défunt mari, ou de retourner chez son *κύριος*. Dans ce dernier cas, elle emportait sa dot. Dans le premier cas la dot cessait d'exister. Les biens dotaux devenaient la propriété des enfants, à la charge de pourvoir aux besoins de leur mère. Si la femme mourait la première, la dot revenait au parent qui l'avait constituée, ou, si elle laissait des enfants, à ceux-ci, même du vivant de leur père.

prend ceux qui habitent la maison, *οἰκεῖον*. L'esclave lui-même est avant tout un domestique, *οἰκέτης*. Si le fils de famille, en se mariant, va faire ménage à part, si l'esclave, du consentement de son maître, va demeurer ailleurs, *χωρὶς οἰκεῖν*, ils cessent de faire partie de la maison.

Entre les diverses maisons, il y a cependant un lien qui ne peut se rompre, c'est celui de la communauté d'origine. Cette communauté constitue la *gens*, *γένος*, et la parenté au sens large, *συγγενεία*, *cognatio*, comprend l'ensemble des individus qui font partie de la *gens*. Les membres de la *gens* ont encore entre eux des sacrifices communs, et même des droits de succession. Enfin, au-dessus de la *gens*, il existe encore un autre lien, celui de la phratrie, *φρατρία*. Le mot même, emprunté à la racine qui signifie frère dans toutes les langues aryennes, indique encore l'idée de la communauté d'origine. Les membres de la phratrie ont encore entre eux des réunions périodiques, des sacrifices communs et des droits de succession. Après la phratrie, il n'y a plus de lien, car la division du peuple en dix tribus et en cent soixante-trois dèmes n'a qu'un caractère politique et administratif.

L'étranger n'a pas de maison. Il habite auprès, à côté des citoyens, mais non avec eux, et c'est ce qu'indique son nom de *métèque*, *μέτοικος*. Il ne peut ni épouser une Athénienne, ni posséder un immeuble sur le territoire athénien, à moins qu'une loi particulière ne lui ait conféré l'un ou l'autre de ces deux droits (*ἐπιγαμία*, *connubium; ἔγκτησις*, *commercium*). Comme mari, comme père, comme tuteur, il n'a pas les pouvoirs que la loi accorde aux seuls citoyens et qui sont comme une délégation de la puissance publique. Enfin il est tenu d'avoir un Athénien pour patron ou répondant (*προστάτης*). Du reste, il peut exercer librement son industrie ou son commerce à la seule condition de payer une capitation de douze drachmes par an.

De tous les habitants de la maison, l'esclave est au dernier degré. Au point de vue économique, c'est une chose. C'est un barbare, un être inférieur destiné par la nature à servir, comme le bœuf, le chien ou le cheval. Mais les mœurs lui font une situation meilleure. Lorsqu'il entre dans la maison pour la première fois, la maîtresse du logis répand sur sa tête une poignée de grains et de fruits pour fêter sa bienvenue. Il prend part à toutes cérémonies du culte domestique. La loi le garantit contre les mauvais traitements et lui donne même le droit de paraître en justice comme défendeur. Enfin il peut arriver à la liberté, soit en se rachetant, soit en recevant l'affranchissement. Celui-ci n'est d'ailleurs soumis à aucune forme. Il suffit que le maître ait exprimé sa volonté.

En général, l'affranchi sort de la maison et va habiter ailleurs, mais

propriété jusqu'à preuve contraire, et d'autre part l'action en revendication n'échappait pas à la règle générale, en vertu de laquelle toutes les actions se prescrivaient par cinq ans. C'est de là sans doute que les jurisconsultes romains ont tiré plus tard l'institution de la *longi temporis præscriptio*, et lorsqu'ils ont admis la constitution des servitudes et des hypothèques par simples pactes, on est tenté de voir dans cette dérogation aux principes romains une influence hellénique.

Mais, tout en dépouillant de toute solennité la transmission de la propriété et la constitution des droits réels entre les parties, les Athéniens avaient compris la nécessité de créer des mesures de publicité dans l'intérêt des tiers. Ainsi les contrats de vente devaient être affichés pendant soixante jours au moins dans le lieu où siégeait l'archonte, et les hypothèques étaient réellement inscrites sur les immeubles au moyen d'une pierre indiquant le nom du créancier et le montant de la créance, moyens imparfaits sans doute, si on les compare à la transcription ou à l'inscription sur les registres hypothécaires, telles que nous les pratiquons aujourd'hui, mais pourtant efficaces, et révélant chez le peuple athénien une remarquable intelligence des conditions du crédit.

Quant aux actions qui naissaient de la propriété et des droits réels, nous les connaissons mal. Du moment où la propriété se transférait par le seul consentement, il n'y avait pas le même intérêt qu'à Rome dans la distinction des droits réels et des simples droits de créance, et, dans la pratique, l'action réelle faisait souvent place à une simple action personnelle en dommages-intérêts. Il paraît que le demandeur intentait d'abord une action en restitution de fruits, *δίκη καρποῦ* ou *ἐνοικίου*. La solution de cette question préjugeait la question du fonds, et dispensait ordinairement de l'aborder. Cependant si les parties n'arrivaient pas à s'entendre, elles avaient recours à la revendication, *δίκη οὐσίας*, qui tendait non à la restitution de l'immeuble en nature, mais au payement de la valeur estimée par les juges. Enfin, si la partie condamnée ne satisfaisait pas à cette obligation, elle était contrainte à déguerpir par une troisième action appelée *δίκη ἐξούλης*. Du reste, on ne voit pas que les Athéniens aient eu rien d'analogue à nos actions possessoires, et il n'est pas bien certain que dans les actions réelles le fardeau de la preuve ait été exclusivement à la charge du demandeur. Du moins on serait tenté de croire, à certains indices, que la preuve était également à la charge des deux parties, et que la possession ne conférait à ce point de vue aucun avantage.

par le père à la *gens* et à la phratrie, et approuvée par un vote conforme de tous les intéressés. Le souvenir en est conservé par l'inscription sur les registres de la phratrie et du dème, qui constituent de véritables registres de l'état civil, avec cette différence toutefois que le *ληξιαρχικὸν γραμματεῖον* ne constitue pas par lui-même un titre. Il ne fait pas preuve, encore moins jusqu'à inscription de faux. C'est un simple renseignement. La preuve de la légitimité résulte du fait de la présentation suivie d'un vote favorable, et ce fait ne peut être établi que par témoins. La recherche de la paternité est permise aux enfants nés d'une mère athénienne, et la preuve résulte du serment de celle-ci. L'autorité paternelle n'a rien de comparable à la *patria potestas* des Romains. C'est un simple pouvoir de protection et de défense et, comme dit Aristote, un pouvoir royal.

A la mort du père, les enfants mineurs passent sous l'autorité d'un tuteur qui est désigné par le testament du père. A défaut de cette désignation, la tutelle passe au parent le plus proche, dans l'ordre suivi par la loi pour les successions, et enfin, à défaut de parents, un tuteur est nommé par l'archonte. Le tuteur, *ἐπίτροπος*, est en réalité un intendant, un mandataire légal. Il a la saisine des biens du mineur et peut en disposer, mais la loi l'oblige à affermer ces biens devant l'archonte. Le preneur donne en garantie une hypothèque, *ἀποτίμημα*, sur ses biens personnels. S'il n'obéit pas à cette prescription de la loi, sans en avoir été dispensé par le défunt, l'archonte peut lui faire une injonction qui peut être provoquée par tout citoyen (*φάσις*), et une action criminelle peut être intentée contre lui (*γραφὴ ἐπιτροπῆς*).

Les ascendants, les descendants, les frères forment le premier cercle de la parenté. C'est à eux qu'appartient le droit de vengeance, la poursuite du meurtre et le prix du sang. Les parents plus éloignés ne font que prêter leur assistance.

VIII. — Les successions sont déférées d'abord aux descendants, c'est-à-dire aux fils d'abord et, à défaut de fils, aux filles. La représentation en ligne directe a lieu à l'infini et le partage se fait également. L'héritier en ligne directe est saisi de plein droit et n'a pas besoin de demander un envoi en possession. Sa situation est la même que celle de l'*heres suus* du droit romain. Les enfants adoptifs sont entièrement assimilés aux enfants nés du sang. Celui qui voit sa maison vide, *οἶκος ἔρημος*, et ne veut pas la laisser s'éteindre, adopte un enfant, qui sort de la maison où il est né pour entrer dans celle de son père adoptif. Cet enfant peut retourner dans la première, mais à la condition de laisser dans la se-

conde un enfant né de lui, et ses descendants ont le même droit. L'adoption est tellement favorisée par la loi et tellement entrée dans les mœurs qu'elle peut avoir lieu même après la mort du père adoptif et par une fiction posthume qui s'opère, comme l'adoption ordinaire, par la présentation aux membres de la *gens* et de la phratrie. C'est ce qu'on appelle *υἱοῦ ποίησις*.

Quant aux enfants illégitimes, *νόθοι*, ils n'ont aucun droit de succession. La loi les exclut de la famille et permet seulement de leur faire un legs jusqu'à concurrence de mille drachmes. Toutefois, la recherche de la paternité est permise aux enfants nés d'une mère athénienne, et, s'ils font la preuve à leur charge, le père peut les légitimer en les présentant à la *gens* et à la phratrie.

Après les descendants la loi appelle les collatéraux, sans s'arrêter aux ascendants. Faire remonter la succession eût été pour les anciens une idée contradictoire. D'ailleurs le père était *κύριος* de ses enfants mineurs, et la mère avait sa dot ou les aliments qui devaient lui être fournis par le détenteur de sa dot. Aussi la loi de Solon ne parlait-elle ni de l'un ni de l'autre, pas plus que la loi de Moïse; mais déjà au temps de Démosthène d'autres idées tendaient à se faire jour dans la jurisprudence, et on commençait à soutenir que la loi qui appelait à la succession les parents par la mère, à défaut des parents par le père, appelait à plus forte raison, et implicitement, la mère elle-même.

La succession en ligne collatérale est déférée suivant le degré de parenté, *ἀγχιστεία*. Comme les Germains et comme le droit canonique, le droit athénien ne compte que les degrés qui séparent le défunt de l'auteur commun. En conséquence, il appelle d'abord la descendance du même père, c'est-à-dire les frères et leurs enfants, puis les sœurs et leurs enfants; en seconde ligne il appelle la descendance de l'aïeul paternel, c'est-à-dire les cousins et les enfants de cousins, toujours en préférant le mâle. La vocation héréditaire s'arrête aux enfants de cousins. A défaut de parents dans la descendance du père ou de l'aïeul, viennent dans le même ordre les parents qui descendent de la mère, puis la descendance de l'aïeul maternel. On passe ensuite au plus proche parent du côté paternel, puis enfin à la *gens* et à la phratrie.

La parenté ainsi constituée n'a rien de commun avec l'agnation du droit romain, qui se transmet uniquement par les mâles, et dérive de la puissance paternelle. Ainsi, en droit athénien, le fils de la sœur, qui en droit romain ne serait qu'un cognat, succède avant le fils du fils de l'aïeul, qui serait un agnat.

A la différence des descendants en ligne directe, les collatéraux ne

était représenté par son mandataire et obligé par lui envers les tiers. Signalons encore la transaction ἀπαλλαγή.

Il faudrait encore parler des contrats commerciaux et maritimes. On a vu que la société se réduisait à une participation. Les contrats de ce genre les plus fréquents étaient le louage des navires et le prêt à la grosse aventure sur lesquels nous sommes amplement renseignés par les plaidoyers athéniens. Ils n'ont pas absolument ignoré la lettre de change considérée comme mandat de payer à une personne déterminée. Mais, quant aux billets à ordre et aux assurances, les Athéniens ne les connaissaient pas, et c'est bien vainement qu'on a voulu en chercher des traces dans les auteurs anciens.

L'intérêt de l'argent était fixé pour l'usage à un pour cent par mois, et dans certains cas à un et demi. Du reste les conventions étaient libres. En matière de prêt maritime, notamment, le taux de l'intérêt n'avait aucune limite.

Enfin toutes les actions s'éteignaient par la prescription προθεσμία. Celle-ci était en général de cinq ans. Toutefois l'obligation des cautions ne durait qu'un an. En matière de succession la prescription de l'action en pétition d'hérédité ne commençait à courir que du jour où s'ouvrait la succession de l'héritier en possession, disposition assez étrange et dont il est difficile de deviner les motifs.

XIII. — Tels sont les caractères dominants du droit athénien. Au point de vue philosophique la conception en est simple. Il est fondé sur une analyse exacte des faits, et pose des principes généraux dont l'application n'est plus qu'une affaire de tact. Le droit romain n'a jamais atteint la même hauteur, et l'on est frappé de l'analogie que présentent certains textes des lois de Solon avec certains articles de notre code civil. Mais en s'attachant exclusivement au fond et à l'intention, en se détachant absolument de toute espèce de forme, le droit athénien s'est condamné lui-même à ne jamais devenir une science. Il n'y a pas eu de jurisconsultes à Athènes comme à Rome, et cela tenait sans doute à bien des causes, mais une des principales a été la nature même de la législation. A Athènes tout se réduisait à une question de fait et d'intention, que le jury décidait souverainement, suivant l'impression du moment bien plus que d'après des précédents fixes. A Rome les actes juridiques revêtaient une forme déterminée, et par suite plus saisissable. Tout procès soulevait une question de droit, et il fallait que le préteur posât cette question dans une formule dont le juge ne pouvait pas s'écarter. C'est ce qui explique comment, d'un point de départ as-

la capacité de tester, et que la loi exigeait l'âge de dix-huit ans. Au surplus, la validité du testament pouvait être attaquée pour suggestion et captation et pour faiblesse d'esprit.

X. — Pour compléter ce tableau de la famille et des successions athéniennes, il nous reste à parler des droits des femmes. Nous avons dit qu'à degré égal elles étaient primées par les mâles. Alors même qu'elles recueillaient les biens, elles n'étaient pas à proprement parler héritières. Elles ne les recueillaient que pour les transmettre à leurs enfants. C'est ce que la loi exprimait en les appelant épiclères, *ἐπίκληροι*. En général le père disposait de ses filles par testament, en faveur d'un de ses plus proches parents. A défaut de semblables dispositions les parents étaient appelés par la loi, dans un certain ordre, à se faire adjuger l'épiclère et la succession (*ἐπιδικάζεσθαι*). Toute femme à qui advenait une succession pouvait être ainsi revendiquée et même contrainte au divorce si elle était mariée antérieurement. Lorsque des filles restaient sans fortune, les parents étaient appelés dans le même ordre à les épouser ou à les doter.

En compensation de cette infériorité au point de vue héréditaire, les filles avaient droit à une dot. Du moins c'était un usage constant de leur en donner une. La dot était constituée par le *κυρίος* de la femme, c'est-à-dire par son père ou son plus proche parent du côté du père, au moment où il la donnait en mariage (*ἔκδοσις*), et par l'acte même qui constituait le lien civil du mariage (*ἐγγύη*). La propriété des biens dotaux appartenait toujours à la femme. Le mari en avait seulement la jouissance pendant la durée du mariage, et devait en employer les fruits à l'entretien de la femme et des enfants communs. Si la dot consistait en une somme d'argent, la femme devenait créancière de son mari pour cette somme, et cette créance était garantie par une hypothèque spéciale que le mari fournissait (*ἀποτίμημα*) et qui n'était pas dispensée d'inscription.

Si le mariage était dissous par le divorce ou par la mort du mari, et qu'il y eût des enfants nés du mariage, la femme avait l'option ou de rester dans la maison de son défunt mari, ou de retourner chez son *κυρίος*. Dans ce dernier cas, elle emportait sa dot. Dans le premier cas la dot cessait d'exister. Les biens dotaux devenaient la propriété des enfants, à la charge de pourvoir aux besoins de leur mère. Si la femme mourait la première, la dot revenait au parent qui l'avait constituée, ou, si elle laissait des enfants, à ceux-ci, même du vivant de leur père.

La restitution de la dot pouvait être demandée par l'action de dot, *δίκη προικός*. Lorsqu'il s'agissait de réclamer tout ou partie des fruits, à titre d'aliments, la femme ou ses représentants avaient l'action d'aliments, *δίκη σίτου*.

Les biens dotaux ne pouvaient pas être aliénés par le mari, qui n'en était pas propriétaire. La femme aurait-elle pu les aliéner, avec l'assistance de son *κύριος*? Cela est probable, sans toutefois qu'il soit permis de l'affirmer. On ne voit pas non plus qu'aucune loi l'ait empêchée de renoncer à son hypothèque.

Toutes les fois que le mari était tenu de restituer la dot, la créance portait intérêt de plein droit à neuf oboles par mine et par mois (*ἐπ' ἐννέα ὀβόλοις*), c'est-à dire à 18 p. o/o.

XI. — Il nous reste à parler de la propriété et des obligations. A Athènes comme à Rome, on distinguait les choses communes (*κοινά*), les choses sacrées (*ἱερά*), les choses publiques (*δημόσια*), et les choses privées (*ἴδια*). Mais une autre distinction, plus pratique et d'une application journalière, était celle des biens apparents et non apparents (*οὐσία φανερά, ἀφανής*), distinction qui, au surplus, était plutôt de fait que de droit. Les Athéniens concevaient la propriété (*κτῆσις*) comme les Romains. Ils la distinguaient très-bien de la simple possession (*κατοχή*). Ils en analysaient les éléments de la même manière, et y reconnaissaient le droit aux fruits, *καρπός, ἐπικαρπία*, et le simple usage, *χρῆσις*. Ils connaissaient aussi les servitudes. Ainsi nous trouvons indiquées celles de pacage, *ἐπινομή*; celle de passage, *βαδίζειν*; celle d'aqueduc, *χαράδρα*; celle d'égout, *χειμαρροῦς*, et la servitude *ædificandi*, *ἐπιτειχισμός*. Enfin les droits de gage, d'hypothèque et d'antichrèse, sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure, constituaient aussi des droits réels. Mais, en ce qui touche l'acquisition de la propriété et des droits réels, le droit athénien s'éloigne complétement des idées romaines. A Athènes, la propriété se transférait par l'effet des obligations, c'est-à-dire par le simple consentement des parties, ou bien encore par la volonté de la loi ou par une adjudication émanée de l'autorité publique. Ainsi nous ne trouvons à Athènes rien d'analogue à ce que les Romains appelaient modes solennels d'acquisition, tels que la *mancipatio* ou la *cessio in jure*. La tradition même, *παράδοσις*, n'était que l'exécution d'une obligation entre les parties, mais n'avait par elle-même aucune vertu translative. Quant à l'usucapion ou prescription acquisitive, nous n'en trouvons pas de trace. Ce qui était vrai, à Athènes, c'est que la possession prolongée faisait présumer le droit de

propriété jusqu'à preuve contraire, et d'autre part l'action en revendication n'échappait pas à la règle générale, en vertu de laquelle toutes les actions se prescrivaient par cinq ans. C'est de là sans doute que les jurisconsultes romains ont tiré plus tard l'institution de la *longi temporis præscriptio*, et lorsqu'ils ont admis la constitution des servitudes et des hypothèques par simples pactes, on est tenté de voir dans cette dérogation aux principes romains une influence hellénique.

Mais, tout en dépouillant de toute solennité la transmission de la propriété et la constitution des droits réels entre les parties, les Athéniens avaient compris la nécessité de créer des mesures de publicité dans l'intérêt des tiers. Ainsi les contrats de vente devaient être affichés pendant soixante jours au moins dans le lieu où siégeait l'archonte, et les hypothèques étaient réellement inscrites sur les immeubles au moyen d'une pierre indiquant le nom du créancier et le montant de la créance, moyens imparfaits sans doute, si on les compare à la transcription ou à l'inscription sur les registres hypothécaires, telles que nous les pratiquons aujourd'hui, mais pourtant efficaces, et révélant chez le peuple athénien une remarquable intelligence des conditions du crédit.

Quant aux actions qui naissaient de la propriété et des droits réels, nous les connaissons mal. Du moment où la propriété se transférait par le seul consentement, il n'y avait pas le même intérêt qu'à Rome dans la distinction des droits réels et des simples droits de créance, et, dans la pratique, l'action réelle faisait souvent place à une simple action personnelle en dommages-intérêts. Il paraît que le demandeur intentait d'abord une action en restitution de fruits, *δίκη καρποῦ* ou *ἐνοικίου*. La solution de cette question préjugeait la question du fonds, et dispensait ordinairement de l'aborder. Cependant si les parties n'arrivaient pas à s'entendre, elles avaient recours à la revendication, *δίκη οὐσίας*, qui tendait non à la restitution de l'immeuble en nature, mais au payement de la valeur estimée par les juges. Enfin, si la partie condamnée ne satisfaisait pas à cette obligation, elle était contrainte à déguerpir par une troisième action appelée *δίκη ἐξούλης*. Du reste, on ne voit pas que les Athéniens aient eu rien d'analogue à nos actions possessoires, et il n'est pas bien certain que dans les actions réelles le fardeau de la preuve ait été exclusivement à la charge du demandeur. Du moins on serait tenté de croire, à certains indices, que la preuve était également à la charge des deux parties, et que la possession ne conférait à ce point de vue aucun avantage.

chant est des six autres, qui ne sont pas cependant à l'abri de la critique. Tous les défauts de l'épopée originale et tous ceux de l'esprit hindou en général y sont encore exagérés, et les qualités ont disparu. Il n'y a pas un seul fragment de quelque étendue qu'on puisse citer; et l'on est obligé de suivre ce récit terre à terre, presque toujours invraisemblable et souvent extravagant, sans que jamais un brillant tableau, même d'une étroite dimension, vienne lui donner un éclat et un intérêt qui en relèvent la fastidieuse monotonie. Lorsque, dans le cours de cette narration traînante, il se produit un événement quelque peu fait pour réveiller les lecteurs, ou une péripétie qui pourrait les toucher, l'auteur ne sait en tirer aucun parti; il ne sait ni approfondir ni développer les situations, et les germes que parfois il rencontre restent toujours entre ses mains d'une singulière stérilité.

Je me bornerai à en fournir deux exemples, où le poëte fait absolument défaut à son sujet et à ce qu'on pouvait attendre de lui.

On se rappelle qu'après de longues années de bonheur, Râma, qui a ramené son épouse, la belle et chaste Sîtâ, dans la cité d'Ayodhyâ, en lui rendant tous les honneurs dus à une reine, s'inquiète tout à coup des propos calomnieux que tiennent ses sujets sur la prisonnière de Lânkâ; il se résout à répudier de nouveau sa femme, bien qu'il la croie toujours innocente et qu'il ne cesse de l'adorer. Par une supercherie peu digne d'un grand cœur, il trompe Sîtâ; et, malgré une grossesse assez avancée, il la fait conduire sur les bords du Gange et abandonner dans une forêt déserte par Lakshmaṇa, qui se rend complice de cette lâche trahison pour obéir aux ordres barbares de son frère et de son roi[1]. Voilà certainement une scène qui pouvait prêter aux détails les plus naturels et les mieux justifiés. Le départ de Sîtâ, qui ignore le châtiment immérité qui va l'atteindre; l'anxiété de son compagnon, qui cache le fatal secret et qui est l'exécuteur d'une honteuse faiblesse; la douleur de Râma, qui sacrifie sa femme, dévouée et pure, aux railleries outrageantes du vulgaire; le désespoir de la victime laissée sans secours dans la solitude et l'horreur des bois; le retour de Lakshmaṇa rendant compte de sa mission homicide, tout cela est à peine indiqué par l'auteur. C'est une ébauche, ce n'est pas une peinture; le récit est d'une sécheresse qui n'est réellement que de l'impuissance; et ici le désappointement du lecteur égale au moins l'ennui que lui causent trop fréquemment des détails aussi prolixes qu'inutiles sur des légendes qui n'ont pas plus de raison que d'importance.

[1] Voir plus haut, *Journal des Savants*, cahier de juin 1874, p. 386 et suiv.

Rome sous le nom d'*argentarii*. Les trapézites reçoivent les dépôts, tiennent les comptes courants et les règlent en employant la délégation et la compensation. La première s'opère par un virement sur les livres, une *transcriptio a persona in personam*, comme disaient les Romains, ἀντεγγράφειν, ἀντεπιγράφειν, mais avec cette différence que l'écriture n'est qu'un moyen de preuve et non le fait générateur de l'obligation. Quant à la compensation elle était la conséquence nécessaire du règlement de compte, ἀνταλλάττεσθαι, ἀνταναιρεῖν.

Les obligations involontaires qui résultent d'une faute naissent, ou d'un fait caché, ou d'un fait de violence ouverte, λαθραῖα, βίαια συναλλάγματα. La faute elle-même peut être volontaire ou involontaire, et cette distinction sert à mesurer l'étendue de la réparation ou des dommages-intérêts, βλάβης τίμημα. Chacun répond non-seulement de son fait personnel, mais encore du fait des personnes, ou des animaux qu'il a sous sa garde, sauf à se décharger de toute responsabilité en abandonnant l'esclave ou l'animal auteur du dommage. C'est la *noxæ deditio* du droit romain.

Dans presque toutes les affaires, il est d'usage de donner des arrhes, ἀρρασών, qui sont à la fois le signe du consentement et un moyen de s'en dédire, pour l'une des parties en perdant les arrhes, et pour l'autre en les rendant au double.

Enfin comme sûretés viennent les contrats accessoires, le cautionnement ἐγγύη, et le nantissement, qui se produit soit sous la forme de contrat pignoratif, *fiducia*, soit sous la forme du gage mobilier ou de l'hypothèque. Celle-ci est toujours purement conventionnelle et jamais dispensée d'inscription. L'hypothèque de la femme mariée et celle du mineur ont seulement un nom particulier, ἀποτίμημα.

Ce n'est pas ici le lieu de parcourir les diverses espèces de contrats. Il nous suffit d'en indiquer les noms, et de noter quelques dispositions particulières. La vente ὠνή καὶ πρᾶσις est translative de propriété; elle emporte pour le vendeur obligation de garantie βεβαίωσις. Le recours de l'acheteur contre son garant s'appelle ἀναγωγή. Puis viennent le louage μίσθωσις, le prêt de consommation δανεισμός, le prêt à usage χρῆσις, la société κοινωνία, qui, pour les affaires de commerce, n'est jamais qu'une société en participation; le dépôt παρακαταθήκη, le marché à livrer ou contrat d'entreprise ἐργολαβεία. Quant au mandat, bien que pratiqué sous toutes les formes, il ne constituait pas, aux yeux des Athéniens, un contrat distinct ayant un nom générique, produisant certains effets constants, et donnant naissance à une action spéciale. On ne faisait, au surplus, nulle difficulté d'admettre que le mandant

était représenté par son mandataire et obligé par lui envers les tiers. Signalons encore la transaction ἀπαλλαγή.

Il faudrait encore parler des contrats commerciaux et maritimes. On a vu que la société se réduisait à une participation. Les contrats de ce genre les plus fréquents étaient le louage des navires et le prêt à la grosse aventure sur lesquels nous sommes amplement renseignés par les plaidoyers athéniens. Ils n'ont pas absolument ignoré la lettre de change considérée comme mandat de payer à une personne déterminée. Mais, quant aux billets à ordre et aux assurances, les Athéniens ne les connaissaient pas, et c'est bien vainement qu'on a voulu en chercher des traces dans les auteurs anciens.

L'intérêt de l'argent était fixé pour l'usage à un pour cent par mois, et dans certains cas à un et demi. Du reste les conventions étaient libres. En matière de prêt maritime, notamment, le taux de l'intérêt n'avait aucune limite.

Enfin toutes les actions s'éteignaient par la prescription προθεσμία. Celle-ci était en général de cinq ans. Toutefois l'obligation des cautions ne durait qu'un an. En matière de succession la prescription de l'action en pétition d'hérédité ne commençait à courir que du jour où s'ouvrait la succession de l'héritier en possession, disposition assez étrange et dont il est difficile de deviner les motifs.

XIII. — Tels sont les caractères dominants du droit athénien. Au point de vue philosophique la conception en est simple. Il est fondé sur une analyse exacte des faits, et pose des principes généraux dont l'application n'est plus qu'une affaire de tact. Le droit romain n'a jamais atteint la même hauteur, et l'on est frappé de l'analogie que présentent certains textes des lois de Solon avec certains articles de notre code civil. Mais en s'attachant exclusivement au fond et à l'intention, en se détachant absolument de toute espèce de forme, le droit athénien s'est condamné lui-même à ne jamais devenir une science. Il n'y a pas eu de jurisconsultes à Athènes comme à Rome, et cela tenait sans doute à bien des causes, mais une des principales a été la nature même de la législation. A Athènes tout se réduisait à une question de fait et d'intention, que le jury décidait souverainement, suivant l'impression du moment bien plus que d'après des précédents fixes. A Rome les actes juridiques revêtaient une forme déterminée, et par suite plus saisissable. Tout procès soulevait une question de droit, et il fallait que le préteur posât cette question dans une formule dont le juge ne pouvait pas s'écarter. C'est ce qui explique comment, d'un point de départ as-

prit hindou s'y est reconnu tout entier, et il s'est plu à s'y contempler comme l'esprit grec s'est contemplé dans Homère, en s'y retrouvant avec toutes ses perfections incomparables. Si la renommée de Vâlmîki nous semble en grande partie légitime, on peut se figurer ce qu'elle devait être pour ses compatriotes, si ce n'est peut-être pour ses contemporains. Cette renommée s'est propagée et accrue avec les siècles; et beaucoup plus tard il s'est rencontré des poëtes médiocres qui se sont efforcés de s'y rattacher et d'en avoir leur part. Celui de l'Outtarakâṇḍa n'a pas même été un imitateur intelligent, ce qui est toujours permis; il a préféré une tâche plus facile, et il s'est fait le continuateur d'une œuvre qui se suffisait très-bien à elle-même et qui n'avait que faire d'un complément. La pensée n'était pas heureuse, et le succès ne l'a pas été davantage. Le Râmâyaṇa n'a pas besoin de l'annexe qu'on a tenté d'y joindre, et qui ne peut que déparer l'œuvre primitive. Mais l'auteur de l'Outtarakâṇḍa aura voulu sans doute se mettre à côté de Vâlmiki et participer, s'il le pouvait, à l'immortalité; son amour-propre n'aura fait que l'amoindrir, en l'exposant à un contraste qui l'écrase et qu'il ne peut supporter un instant.

Il n'est pas d'ailleurs dans l'Outtarakâṇḍa un seul détail, un seul fait qui puisse nous renseigner sur la date approximative de l'œuvre, plus que nous ne sommes renseignés sur la date du Râmâyaṇa. La langue est à peu près la même, si le génie est inférieur de beaucoup. Les çlokas sont aussi faciles et aussi coulants d'un côté que de l'autre; et, comme le style est après tout d'une imitation aisée, il serait à peu près impossible, sous ce rapport, de trouver une différence entre les deux ouvrages, qui nous indiquât à quel intervalle de temps ils sont l'un de l'autre. Il est bien clair, par la nature même de tous deux, que cet intervalle est assez considérable; mais le langage, qui souvent peut être un indice précieux et sûr, ne nous en disant rien, une conjecture, si on la veut faire un peu précise, n'est pas même plausible, puisque nous n'avons pas d'autre indice que l'idiome dont se servent les deux auteurs, bien qu'ils s'en servent très-inégalement, et que cet idiome est identique. Entre la langue d'Homère et celle des poëtes du siècle de Périclès, la différence est frappante, et il ne faut qu'un coup d'œil pour la reconnaître. Entre le Râmâyaṇa et l'Outtarakâṇḍa, cette dissemblance n'existe pas; et ce jalon nous manque quand nous voulons essayer de fixer des époques relatives. Si le Râmâyaṇa appartient aux premiers siècles de l'ère chrétienne, comme l'a cru M. Albrecht Weber[1], il faudrait faire descendre

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahier de juillet 1859, p. 396, et cahier de février

moires de Malouet, qui renferment, sur les dernières années de l'ancienne monarchie et sur la Révolution française, le témoignage calme et désintéressé d'un des esprits les plus élevés et les plus clairvoyants, d'un des plus nobles caractères qui aient honoré notre pays. Les suffrages les plus autorisés en ont fait dès lors ressortir l'importance. « C'est peut-être, écrivait M. Guizot, le livre où les jeunes générations « peuvent le mieux apprendre à juger moralement l'Assemblée constituante, ses « mérites et ses fautes. J'espère que ces mémoires seront beaucoup lus; ils ne le « seront jamais plus qu'ils ne méritent de l'être et que notre temps n'en a besoin. » Les lumières que donnent les Mémoires de Malouet sur l'histoire de la Révolution en font sans doute le principal, mais non l'unique intérêt. Le séjour de l'auteur à Lisbonne comme attaché à l'ambassade du comte de Merle, les emplois qu'il occupa dans l'administration de la marine et des colonies, en France et à Saint-Domingue, l'importante mission dont il fut chargé à la Guyane, les fonctions d'intendant de la marine qu'il remplit à Toulon, font du recueil de ses souvenirs une mine riche en renseignements variés, en observations fines et exactes, en jugements pleins de sagesse qui nous apprennent beaucoup sur l'état de la société, la politique, l'administration et la situation des colonies sous le dernier règne de l'ancienne monarchie. On y trouvera aussi des vérités de tous les temps qui ont encore de nos jours leur application. Il faut signaler particulièrement les trois chapitres relatifs à la Guyane. La partie administrative et économique de la mission qu'y remplit Malouet se trouve, avec les documents relatifs à Saint-Domingue, dans la *Collection de Mémoires et correspondances officielles sur l'administration des colonies*, qu'il publia en 1802 (Paris, 5 vol. in-8°). Les récits personnels de l'auteur, non compris d'abord dans ses *Mémoires*, se trouvent ici dans un ordre et avec un ensemble qui leur avait toujours manqué. La lecture de ces deux volumes offre autant de charme que de profit, et on ne l'achèvera pas sans éprouver une respectueuse sympathie pour l'auteur, dont la belle âme s'y révèle partout, malgré le soin constant qu'il prend de s'effacer autant que possible. La façon dont l'éditeur s'est acquitté de sa pieuse tâche témoigne d'un savoir étendu non moins que d'un tact sûr et d'un soin consciencieux. Les nombreuses notes historiques, biographiques et bibliographiques dont il a enrichi l'ouvrage de son aïeul, et les documents qu'il y a joints sous forme d'appendice, en augmentent beaucoup l'utilité. Les recherches sont facilitées par une table des matières étendue. Cette nouvelle édition des *Mémoires* doit un intérêt spécial et fort grand à des lettres politiques inédites écrites pendant les années d'exil à Mallet du Pan par Malouet et par leurs amis communs, Mounier, Portalis, le prince de Salm, le prince de Poix, Lally-Tollendal, le chevalier de Panat. Ces lettres, communiquées à l'éditeur par les descendants du célèbre publiciste génevois, témoignent de la justesse des prévisions de Malouet autant que de la droiture de ses vues.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

mande de Brahma lui-même et pour la destruction du terrible Râvaṇa, que Vishṇou a bien voulu consentir à quitter les cieux et à revêtir une forme humaine, dans la personne des fils de Daçaratha, roi d'Ayodhyâ. Râma est à lui seul la moitié de Vishṇou, et l'autre moitié se partage par tiers entre Lakshmaṇa, Çatroughṇa et Bharata. Or le culte de Vishṇou est relativement de date assez récente, et l'on ne saurait le faire remonter plus haut que notre ère. Brahma, Indra, Vishṇou, Çiva, se sont succédé dans les superstitions hindoues, et l'adoration de ces peuples a souvent varié d'objet et d'intensité. Dans le Rig-Véda, il paraît bien que c'est le culte d'Agni et d'Indra qui domine; plus tard, c'est celui de Brahma qui l'emporte, et c'est à ce dieu des dieux que le brahmanisme, en s'organisant, a emprunté son nom et son irrésistible puissance. Le culte de Brahma est exclusif pendant une très-longue période; et c'est après qu'il s'est épuisé, sans cesser néanmoins, qu'apparaît le vishṇouvisme, comme une mode surgit tout à coup après une autre. Enfin le çivaïsme, avec ses dépravations et toutes ses folies, obtient une faveur qui s'est prolongée presque jusqu'à nos jours. Le vishṇouvisme répond donc à une époque intermédiaire, et la date qu'on peut lui assigner, quelque indéterminée qu'elle soit, serait une preuve de plus que celle de l'Outtarakâṇḍa est assez récente.

Nous avons déjà fait remarquer plus haut que l'Outtarakâṇḍa essayait à sa manière de donner une chronologie ou plutôt un synchronisme[1]. A l'en croire, Vâlmîki, l'auteur du Râmâyaṇa, aurait été contemporain de Râma lui-même, et nous avons vu tout à l'heure les deux fils de Râma, Kouça et Lava, lui chanter le glorieux poëme où sont racontés ses exploits, ses malheurs et ses vertus, ses épreuves et ses triomphes. Le sage Vâlmiki ne paraît pas souvent en présence du monarque, et son rôle est à peu près complétement nul. Mais il est en personne derrière ses élèves, qu'il dirige, et auxquels il a enseigné cette œuvre de cinquante mille vers et plus, apprise par cœur. Ainsi, Vâlmîki serait du même temps que Râma; il aurait vécu près de lui, et il aurait été le témoin des choses prodigieuses qu'il a racontées. De toute évidence, cette supposition est insoutenable, et il serait inutile de s'y arrêter. L'auteur de l'Outtarakâṇḍa, qui s'est accordé tant de licences, s'est accordé celle-là de plus, et voilà tout. Râma est un héros tellement imaginaire, qu'on ne peut pas croire un instant qu'il ait jamais existé; et la fable de Vâlmîki, faisant partie de sa cour, à Ayodhyâ, n'est ni plus admissible ni plus fausse que tant d'autres.

[1] Voir le *Journal des Savants*, cahier de juillet 1859, p. 396.

Renonçons donc à rien tirer de l'Outtarakâṇḍa, non plus que du Râmâyaṇa, qui puisse nous instruire même très-faiblement sur la personne de l'auteur ou sur la date de l'œuvre. Contentons-nous de savoir et d'affirmer que ni le long poëme, ni son annexe, ne peuvent être rapportés aux temps primitifs de l'Inde, comme on l'a cru quelquefois.

Maintenant que nous connaissons l'épopée indienne dans les deux monuments principaux dont elle se glorifie, c'est-à-dire le Râmâyaṇa, y compris l'Outtarakâṇḍa, et le Mahâbhârata, cette compilation colossale de 200,000 vers[1], nous pouvons nous demander quelle valeur a toute cette poésie et quelle place elle mérite réellement dans l'histoire de l'esprit humain. Si nous la comparons aux chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome, nous sommes forcés de la mettre à un rang très-inférieur; et, tout en lui reconnaissant quelques beautés de détail, nous devons trouver la conception générale qu'elle nous offre et les procédés qu'elle emploie tout à fait étrangers à notre goût, qui a été le goût de nos prédécesseurs comme il restera celui de nos descendants, et qui n'a point essentiellement varié dans un intervalle de trois mille ans environ, depuis Homère jusqu'à nous.

Parmi tant de choses qui nous choquent dans ce genre d'épopées, deux surtout sont faites pour nous révolter : l'une est le merveilleux perpétuel dont elles font le plus inconcevable abus, et l'autre, qui n'est que la suite de la première, c'est la confusion inouïe de tous les êtres de la création. Comprendre et représenter ainsi l'humanité et la nature est tout ce qu'il y a de plus opposé, non pas seulement à nos habitudes, mais à la réalité; et, dès les premiers vers de ces poëmes surprenants, on se sent transporté dans un monde qui n'a plus rien de vrai ni de saisissable. Dans ces abîmes sans fond, on ne reprend pied en quelque sorte que quand le poëte se soustrait par intervalles aux hallucinations légendaires qui l'obsèdent, et quand il consent à vivre pour quelques instants de la vie que nous connaissons tous. Il rencontre alors des éclairs de génie d'autant plus vifs qu'ils sont plus rares, et ces lueurs déchirant une nuit épaisse nous éblouissent comme une lumière scintillant tout à coup dans une obscurité impénétrable.

Ailleurs[2], nous avons eu l'occasion de faire voir combien est délicat et périlleux l'emploi du merveilleux dans l'épopée. Il y faut une mesure

[1] Voir dans le *Journal des Savants* les quinze articles consacrés au Mahâbhârata, années 1865, 1867, 1868 et 1869. — [2] Voir ma traduction de l'*Iliade*, préface, p. LXIII et suiv., où j'ai essayé d'apprécier les diverses épopées et l'emploi plus ou moins louable que les poëtes ont fait du merveilleux.

exquise et un tact dont bien peu de poëtes ont été doués. Le merveilleux bien conçu ne doit que grandir les choses sans les dénaturer jamais; s'il dépasse par trop les bornes, ce n'est plus du merveilleux, c'est purement et simplement de l'impossible, et même parfois de l'absurde. Ce juste mélange du vrai et du faux, cette heureuse combinaison de ce qui est et de ce qu'on imagine, n'a été portée à la perfection que dans l'Iliade, qui demeure un modèle inégalé. Tous les autres poëtes épiques y ont réussi beaucoup moins bien, même les plus grands après Homère. Nous ne parlons pas du merveilleux tel qu'il est pratiqué dans la Henriade; il est si complétement froid sous la plume de Voltaire, nous en demandons bien pardon à sa gloire, qu'il en est presque ridicule. A d'autres égards, il n'est guère mieux traité par le Tasse, par l'Arioste, par Milton, à plus forte raison par la foule des poëtes de second ordre qui ont mis le pied sur ce terrain scabreux.

Quant aux poëtes hindous qui nous occupent, on peut dire qu'ils se sont trompés en ceci à un point qui défie toute comparaison et qui touche presque à l'insanité absolue. N'étaient quelques morceaux qui peuvent racheter à eux seuls bien des aberrations et bien des fautes, il y aurait justice à laisser ces œuvres singulières dans l'oubli qu'elles mériteraient. Mais devant la réputation dont étaient entourés le Râmâyaṇa et le Mahâbhârata, notre philologie a bien fait de les aborder, pour savoir de plus près ce qu'ils valent, et ce que la critique en doit penser. Le jugement aujourd'hui en est facile; ces monuments, publiés dans leur texte et déjà traduits, du moins en grande partie, dans plusieurs langues[1], posent désormais devant nous, accessibles à notre examen, qui peut être très-précis, si d'ailleurs il doit être très-sévère.

Mais quelque justifiée que puisse être cette sévérité, imposée par le bon goût et le bon sens, il reste toujours un grand problème à résoudre: c'est de savoir comment de pareilles œuvres ont été possibles, et comment des peuples entiers, dont on ne saurait nier l'intelligence sous tant d'autres rapports, ont été ravis de ces monstruosités, jusqu'à ce point d'en faire des titres de gloire immortelle pour leur génie national. Le Râmâyaṇa n'est pas moins admiré dans l'Inde que l'Iliade et l'Odyssée ne le sont parmi nous depuis trente siècles; et, dans l'Inde, l'empire de Valmîki

[1] Je fais surtout allusion, pour notre langue, aux deux traductions du Râmâyaṇa et du Mahâbhârata par M. Hippolyte Fauche. Celle du Râmâyaṇa est complète; M. H. Fauche n'a pu pousser qu'aux deux tiers celle du Mahâbhârata, qui forme déjà dix volumes grand in-octavo. Je sais tout ce qu'on peut reprocher aux travaux un peu trop hâtifs de M. H. Fauche; mais je n'ai pas voulu perdre cette occasion de rappeler sa modeste mémoire et ses courageux efforts.

n'est pas plus près de s'éteindre que celui d'Homère dans notre Occident. Quel prodigieux contraste? et d'où peut-il venir? Râma n'est pas moins populaire qu'Achille; et Hanoûmat, le singe, aussi sage que malicieux, aussi dévoué qu'énergique, est certainement plus populaire qu'Ulysse. Comment l'esprit des différents peuples peut-il présenter ces radicales oppositions? Comment les uns peuvent-ils être charmés et séduits précisément par ce qui fait la répugnance et le dégoût des autres?

Ce ne serait pas ici le lieu d'approfondir cette question, qui tient à une foule d'autres questions que doit étudier spécialement la philosophie de l'histoire, encore bien novice elle-même dans ce genre d'investigations. Mais, sans remonter plus haut qu'il ne conviendrait, nous pouvons affirmer, en présence de ces preuves irréfragables, qu'entre l'esprit asiatique, tel qu'il se manifeste par les épopées de l'Inde, et l'esprit européen, tel que nous pouvons le suivre depuis les premiers temps de la philosophie grecque jusqu'à nous, il existe une sorte d'hiatus infranchissable. C'est plus qu'une différence de degré; c'est une différence de nature. L'unité de l'esprit humain est rompue; car, d'un côté, ce sont les jeux aveugles d'une perpétuelle et incorrigible enfance, et, de l'autre, les chefs-d'œuvre accomplis de la plus virile maturité et d'une imagination non moins réglée que puissante. En y regardant de près, on ne peut découvrir qu'une seule explication à ce curieux phénomène, qui n'est pas moins incontestable que surprenant, et cette explication la voici : l'esprit hindou, et l'on pourrait dire d'une manière générale l'esprit asiatique, n'a jamais observé; il n'a jamais appliqué à l'étude et à la compréhension des choses cet examen attentif et désintéressé qui cherche à les savoir pour elles-mêmes, dans ce qu'elles sont, dans leur nature propre, dans leurs proportions et dans leurs rapports; il a toujours interposé entre la réalité et lui le mirage de l'imagination, qui a bientôt franchi toutes les limites, et qui, livrée presque à elle seule, ne s'est refusé aucun excès, disons plus, aucune débauche. C'est ainsi que l'esprit hindou s'est créé peu à peu un monde purement fantastique, dans lequel dès lors il n'a plus cessé de vivre et d'où il est incapable de sortir. C'est bien comme une seconde nature qu'il s'est faite, et cette contrefaçon fondamentale a tout altéré en se substituant à la nature réelle, qui, avec son ordre admirable et ses lois éternelles, nous guide en même temps qu'elle nous instruit. Observant et sachant ce qui est, nous pouvons bien encore nous écarter de la réalité, si nous le voulons; mais nous savons toujours aussi à quelle distance nous en sommes, tandis que les autres ne se doutent même pas du précipice où ils sont tombés et où ils roulent.

Ce défaut essentiel de l'esprit hindou explique fort bien aussi pourquoi ces peuples ne connaissent ni la science de la nature ni la science de l'histoire. Ces deux énormes lacunes tiennent à la même cause : la science et l'histoire sont l'une et l'autre impossibles sans l'observation; et, là où l'observation manque, elles doivent toutes deux manquer, avec le fondement même sur lequel seul elles s'appuient. La nature extérieure est, dans ces climats, d'une richesse et d'une variété infinies; les phénomènes par lesquels elle s'y produit sont d'une force extraordinaire, qui aurait dû frapper l'intelligence de l'homme plus qu'ailleurs et provoquer ses efforts les plus heureux. Il en a été tout autrement, et l'on dirait que la nature a été d'autant plus ignorée qu'elle était plus attrayante et plus belle. Ce n'est pas seulement la poésie qui l'a méconnue et défigurée dans les occasions fort peu nombreuses où elle a eu à s'occuper d'elle. C'est la philosophie même qui a méconnu toutes les conditions de la science sérieuse; dans les Darçanas, que nous connaissons assez bien maintenant, l'esprit scientifique est absent tout comme il l'est dans les épopées. La philosophie se perd dans des égarements non moins déraisonnables, et toute son étude a pour but d'apprendre à l'homme comment il peut acquérir des pouvoirs surnaturels. Cette aberration vaut bien à elle seule toutes celles des poëmes épiques et des Poûraṇas, toutes celles des Brahmaṇas et des Soûtras bouddhiques.

Avec une tournure d'esprit de ce genre, avec cette infirmité native, l'histoire n'était pas plus possible à l'esprit asiatique que la science proprement dite, attendu qu'elle aussi n'est qu'une science. L'histoire, comme nous la pratiquons depuis Hérodote, qui en est fort justement appelé le père, jusques et y compris les plus grands et les plus récents de nos historiens, est le recueil des faits humains, comme la science est le recueil méthodique des faits naturels. Mais, si l'on n'observe pas plus les uns que les autres, comment en garder le souvenir? comment en marquer la succession et l'enchaînement? comment en pénétrer la signification et découvrir le mot de cette énigme, qui se complique encore du libre arbitre dont est douée la créature humaine? Par suite, on ne tient pas plus de compte des hommes qu'on n'en tient des animaux. Les actes de ceux-ci n'ont pas plus de valeur que les actes de ceux-là; et, puisqu'on les confond dans une même notion sans les distinguer, on peut, à plus forte raison, les confondre dans un même oubli, dont ils sont également dignes. L'Inde, l'Asie tout entière, ont eu de fréquentes révolutions, et elles n'ont pas échappé à cette fatalité inévitable des choses de ce monde; elles n'ont guère été plus immobiles que nous, malgré tout ce qu'on en a pu dire. Mais ce qui est vrai, c'est qu'elles

n'ont pas eu d'historiens, par les motifs que nous venons d'indiquer. Les observateurs ont manqué aux choses des hommes, comme ils manquaient aux choses de la nature matérielle, et les essais que l'Asie a parfois tentés dans une bien faible mesure ont été, pour les deux mondes de la nature et de l'homme, également informes.

Voyez, au contraire, combien différemment a procédé le génie grec, que nous devons regarder aussi comme le nôtre. Quel début assuré! quels progrès incessants! quelle infaillible méthode! Homère est de mille ans sans doute antérieur au Râmâyaṇa et au Mahâbhârata; mais, sous le rapport de la raison, il les devance bien plus encore que sous le rapport du temps. Lorsque, dans cette œuvre, la plus accomplie jusqu'à cette heure qu'ait enfantée l'épopée chez toutes les nations de la terre, on voit cette peinture à peu près infaillible des sentiments et des passions humaines, cette description des événements qui se déroulent, égale à l'exacte description des lieux où ils se passent; quand on voit tous ces tableaux divers tracés avec tant de justesse et de précision pour former un ensemble qui défie tout à la fois et les additions et les retranchements; quand on songe à l'immortelle vérité des caractères et des situations, on comprend sans peine qu'à quelques siècles de là, chez les mêmes peuples, avec le même esprit d'observation attentive et sagace, la science puisse naître, armée de toutes les conditions qui lui permettent de vivre à jamais, avec tous les éléments qui la constituent, avec les germes féconds qui doivent la faire croître à l'infini. Il est tout simple qu'à quatre ou cinq siècles d'Homère on voie apparaître Thalès et Pythagore, Xénophane et Anaxagore, Hérodote et Thucydide, Hippocrate et la foule innombrable des grands hommes, entre lesquels des Platon et des Aristote, s'ils sont encore les plus grands, ne sont néanmoins que des continuateurs de ce qui les a précédés.

Nous aussi, malgré toutes les découvertes dont nous sommes orgueilleux à si juste titre, nous ne sommes que des continuateurs de la Grèce; entre elle et nous, s'il y a une différence de degrés, il n'y a pas de différence de nature intellectuelle. C'est la Grèce qui nous a ouvert la carrière où nous marchons, où nos descendants marcheront sur nos traces et sur les siennes. Si nous voulons être modestes et reconnaissants, cet aveu ne nous coûtera pas; et nous conviendrons que nous sommes ses fils, poursuivant ce qu'elle a commencé, mais ne faisant qu'agrandir l'héritage reçu et enrichir le trésor qu'elle nous a transmis. Nous sommes de la même famille; nous puisons notre éducation aux mêmes sources; et c'est l'antiquité qui nous donne toujours nos premières leçons, parce qu'elle est notre véritable mère et que les aliments qu'elle nous

offre sont les seuls qui nous conviennent, comme ils lui ont jadis convenu.

Il y a donc, on peut le dire, deux courants d'esprits absolument distincts dans la grande famille des peuples : les uns qui sont capables de science; les autres qui en sont incapables naturellement et dont rien ne peut corriger le vice originel. L'Asie tout entière, malgré les preuves de génie qu'elle présente à certains égards, doit être rangée dans la seconde classe; elle n'a jamais connu, et, selon toute apparence, ne connaîtra jamais la vraie science, c'est-à-dire celle qui, à de premières observations, en ajoute sans cesse de nouvelles, et qui accumule ainsi les matériaux de la civilisation, sous toutes ses formes, dans toutes ses branches, avec toutes ses ressources et toutes ses merveilles. La science ainsi comprise, ainsi appliquée, a manqué et manque encore à l'Orient. Aussi, cette fameuse devise, *Ex Oriente lux*, n'est juste qu'au sens matériel; c'est bien de l'Orient que nous arrive la lumière qui chaque jour vient éclairer nos yeux; mais la lumière qui éclaire les esprits ne nous vient pas de là. Cette lumière supérieure est née dans le monde européen, dans le monde grec, qui l'a enfantée et à qui l'on doit en rapporter exclusivement toute la gloire.

Mais quittons ces considérations générales, et redescendons aux épopées indiennes, telles qu'elles nous ont apparu avec leurs défauts inouïs et leurs très-rares beautés. Elles ne sont en quelque sorte qu'un cas particulier. A première vue, elles nous étonnent bien plus encore qu'elles ne nous plaisent, et, en cherchant à nous expliquer leurs bizarreries et leurs extravagances, que ne rachètent point de trop insuffisantes qualités, nous apercevons la cause profonde et certaine d'où sont venues tant d'erreurs [1]. Mais, quel que soit le jugement définitif qu'on en porte, sévère ou indulgent, nous n'en devons pas moins de gratitude à ceux qui, comme M. Gorresio, nous font connaître ces monuments d'un

[1] Il doit être entendu qu'une généralité aussi large comporte nécessairement beaucoup d'exceptions. Ainsi, pour l'Inde, on doit, tout en lui refusant l'esprit scientifique, reconnaître qu'en fait de philologie elle dépasse tous les autres peuples. Les brahmanes ont étudié leur langue si profondément, qu'ils peuvent, à cet égard, servir de modèles à tout le monde. C'est la connaissance du sanscrit et des merveilleux travaux dont il a été l'objet, de la part de ceux qui le parlaient, qui nous a ouvert les voies où notre philologie est entrée si glorieusement depuis plus d'un demi-siècle. Nous avons toute raison d'être fiers de nos progrès; mais on doit affirmer qu'ils n'auraient été ni aussi grands ni aussi faciles, si nous n'avions pas eu de tels guides. On ne peut donc pas nier qu'il n'y ait de la science, au sens vrai du mot, dans la philologie dont le Véda a été l'origine et le sujet; mais malheureusement cette exception n'a pas tiré à conséquence.

accès si pénible et dont l'étude exige tant d'érudition et tant de persévérance. M. Gorresio aura mis trente ou quarante ans à nous donner le Râmâyaṇa dans un texte épuré et dans une traduction élégante et fidèle. Peu d'existences de savants auront été employées plus efficacement, et nous lui en adressons de bien sincères félicitations.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

Inscriptions de la France, du v[e] siècle au xviii[e], *recueillies et publiées par M. F. de Guilhermy, membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes;* tome I[er]. Ancien diocèse de Paris. *Ouvrage faisant partie de la* Collection des documents inédits sur l'histoire de France, *publiée par les soins du Ministre de l'instruction publique.* Paris, Imprimerie nationale, 1873, in-4°.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Au mois d'avril 1849, la reconstruction d'une maison de la rue Pierre-Sarrazin appartenant à l'un de nos libraires les plus distingués, M. Hachette, amena la découverte d'un grand nombre de stèles et de fragments de stèles, portant des inscriptions hébraïques. Ces pierres furent transportées au musée de l'hôtel de Cluny.

Un peu plus tard, le savant rabbin de Bruxelles, M. Éliakim Carmoly, publiait dans l'*Univers israélite* des copies partielles de cinq de ces inscriptions qu'il avait rapidement examinées, et dont il ne donnait pas la traduction, considérée vraisemblablement comme inutile pour les lecteurs instruits à qui s'adresse la Revue où sa communication était accueillie[2]. L'attention de M. Carmoly avait été tout particulièrement captivée par l'épitaphe du rabbin Schélomô, en qui il croyait reconnaître le fils du célèbre Sir Léon de Paris, chef d'une école fameuse; l'admiration que

[1] Voir, pour le 1[er] article, le cahier de septembre 1874, p. 592. — [2] *Univ. Isr* 7[e] année, Paris, 1851, in-8°, p. 157. — On trouvera plus loin de nouvelles copies de ces *cinq* inscriptions sous les n[os] III, XVIII, XXIII, XXXI, XXXV.

lui inspirait un monument remarquable par sa belle exécution lui fit porter un jugement trop défavorable sur le reste de la collection, qu'il supposait n'être qu'un amas de débris mutilés. Le sentiment exprimé à ce sujet subsiste encore; les assertions de M. Carmoly ont été maintes fois reproduites. On verra cependant que les stèles de la rue Pierre-Sarrazin valent la peine d'être publiées.

Un jeune philologue de Padoue, M. Philoxène Luzzatto, que le soin de ses études avait conduit à Paris, en 1852, reprit l'examen des inscriptions hébraïques, et en fit le sujet d'un mémoire très-estimable, qui fut publié par la *Société des antiquaires de France*[1]. Mais, soit que le temps lui ait manqué, soit que le déchiffrement matériel des textes lui opposât quelque difficulté, M. Ph. Luzzatto ne comprit dans son commentaire que huit épitaphes en comptant celles qu'avait déjà signalées M. Carmoly. Toutefois, digne héritier d'un nom cher à la science, M. Luzzatto fournit de ces textes des copies très-correctes (sans être toujours intégrales), accompagnées d'explications qui font de son mémoire une sorte de petit traité d'épigraphie tumulaire.

On s'explique, du reste, le choix fait par les deux hébraïsants quand on considère que les pierres écartées par eux présentent, à celui qui en entreprend le déchiffrement, des obstacles divers que la science seule ne suffit pas à vaincre. Dispersées dans une grande salle des Thermes de Julien, dans un jardin qui l'avoisine, dans une cave sombre, elles ne se prêtent guère à ces comparaisons fructueuses qui abrégent les recherches. D'ailleurs les siècles n'ont pas épargné la surface de celles qui n'ont point été brisées, et l'altération de certains caractères multiplie les petits problèmes qui tiennent l'intelligence en suspens.

M. E. Du Sommerard a réimprimé les traductions de M. Luzzatto dans le catalogue du Musée qu'il dirige[2], et M. de Guilhermy s'est également borné à insérer, dans son grand recueil, la version française, en supprimant le texte original. Cette suppression offre plusieurs inconvénients, dont le moindre est d'empêcher le lecteur non-hébraïsant de se représenter par la pensée l'aspect de monuments évidemment curieux pour tout le monde. La valeur de la traduction échappe à ceux qui possèdent quelques notions de la langue hébraïque; la restitution des endroits mutilés devient très-difficile pour les érudits. Profitant des facilités que nous accordait avec courtoisie M. Du Sommerard, nous avons

[1] *Notice sur quelques inscr. hébraïques du XIII^e siècle*, dans les *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, 1855, t. XXII, p. 60-86. — [2] *Musée des Thermes; Catalogue*, 1855, in-8°, p. 248, n^os 1924 à 1931.

n'est pas plus près de s'éteindre que celui d'Homère dans notre Occident. Quel prodigieux contraste? et d'où peut-il venir? Râma n'est pas moins populaire qu'Achille; et Hanoûmat, le singe, aussi sage que malicieux, aussi dévoué qu'énergique, est certainement plus populaire qu'Ulysse. Comment l'esprit des différents peuples peut-il présenter ces radicales oppositions? Comment les uns peuvent-ils être charmés et séduits précisément par ce qui fait la répugnance et le dégoût des autres?

Ce ne serait pas ici le lieu d'approfondir cette question, qui tient à une foule d'autres questions que doit étudier spécialement la philosophie de l'histoire, encore bien novice elle-même dans ce genre d'investigations. Mais, sans remonter plus haut qu'il ne conviendrait, nous pouvons affirmer, en présence de ces preuves irréfragables, qu'entre l'esprit asiatique, tel qu'il se manifeste par les épopées de l'Inde, et l'esprit européen, tel que nous pouvons le suivre depuis les premiers temps de la philosophie grecque jusqu'à nous, il existe une sorte d'hiatus infranchissable. C'est plus qu'une différence de degré; c'est une différence de nature. L'unité de l'esprit humain est rompue; car, d'un côté, ce sont les jeux aveugles d'une perpétuelle et incorrigible enfance, et, de l'autre, les chefs-d'œuvre accomplis de la plus virile maturité et d'une imagination non moins réglée que puissante. En y regardant de près, on ne peut découvrir qu'une seule explication à ce curieux phénomène, qui n'est pas moins incontestable que surprenant, et cette explication la voici : l'esprit hindou, et l'on pourrait dire d'une manière générale l'esprit asiatique, n'a jamais observé; il n'a jamais appliqué à l'étude et à la compréhension des choses cet examen attentif et désintéressé qui cherche à les savoir pour elles-mêmes, dans ce qu'elles sont, dans leur nature propre, dans leurs proportions et dans leurs rapports; il a toujours interposé entre la réalité et lui le mirage de l'imagination, qui a bientôt franchi toutes les limites, et qui, livrée presque à elle seule, ne s'est refusé aucun excès, disons plus, aucune débauche. C'est ainsi que l'esprit hindou s'est créé peu à peu un monde purement fantastique, dans lequel dès lors il n'a plus cessé de vivre et d'où il est incapable de sortir. C'est bien comme une seconde nature qu'il s'est faite, et cette contrefaçon fondamentale a tout altéré en se substituant à la nature réelle, qui, avec son ordre admirable et ses lois éternelles, nous guide en même temps qu'elle nous instruit. Observant et sachant ce qui est, nous pouvons bien encore nous écarter de la réalité, si nous le voulons; mais nous savons toujours aussi à quelle distance nous en sommes, tandis que les autres ne se doutent même pas du précipice où ils sont tombés et où ils roulent.

Ce défaut essentiel de l'esprit hindou explique fort bien aussi pourquoi ces peuples ne connaissent ni la science de la nature ni la science de l'histoire. Ces deux énormes lacunes tiennent à la même cause : la science et l'histoire sont l'une et l'autre impossibles sans l'observation; et, là où l'observation manque, elles doivent toutes deux manquer, avec le fondement même sur lequel seul elles s'appuient. La nature extérieure est, dans ces climats, d'une richesse et d'une variété infinies; les phénomènes par lesquels elle s'y produit sont d'une force extraordinaire, qui aurait dû frapper l'intelligence de l'homme plus qu'ailleurs et provoquer ses efforts les plus heureux. Il en a été tout autrement, et l'on dirait que la nature a été d'autant plus ignorée qu'elle était plus attrayante et plus belle. Ce n'est pas seulement la poésie qui l'a méconnue et défigurée dans les occasions fort peu nombreuses où elle a eu à s'occuper d'elle. C'est la philosophie même qui a méconnu toutes les conditions de la science sérieuse; dans les Darçanas, que nous connaissons assez bien maintenant, l'esprit scientifique est absent tout comme il l'est dans les épopées. La philosophie se perd dans des égarements non moins déraisonnables, et toute son étude a pour but d'apprendre à l'homme comment il peut acquérir des pouvoirs surnaturels. Cette aberration vaut bien à elle seule toutes celles des poëmes épiques et des Poûraṇas, toutes celles des Brahmaṇas et des Soûtras bouddhiques.

Avec une tournure d'esprit de ce genre, avec cette infirmité native, l'histoire n'était pas plus possible à l'esprit asiatique que la science proprement dite, attendu qu'elle aussi n'est qu'une science. L'histoire, comme nous la pratiquons depuis Hérodote, qui en est fort justement appelé le père, jusques et y compris les plus grands et les plus récents de nos historiens, est le recueil des faits humains, comme la science est le recueil méthodique des faits naturels. Mais, si l'on n'observe pas plus les uns que les autres, comment en garder le souvenir? comment en marquer la succession et l'enchaînement? comment en pénétrer la signification et découvrir le mot de cette énigme, qui se complique encore du libre arbitre dont est douée la créature humaine? Par suite, on ne tient pas plus de compte des hommes qu'on n'en tient des animaux. Les actes de ceux-ci n'ont pas plus de valeur que les actes de ceux-là; et, puisqu'on les confond dans une même notion sans les distinguer, on peut, à plus forte raison, les confondre dans un même oubli, dont ils sont également dignes. L'Inde, l'Asie tout entière, ont eu de fréquentes révolutions, et elles n'ont pas échappé à cette fatalité inévitable des choses de ce monde; elles n'ont guère été plus immobiles que nous, malgré tout ce qu'on en a pu dire. Mais ce qui est vrai, c'est qu'elles

n'ont pas eu d'historiens, par les motifs que nous venons d'indiquer. Les observateurs ont manqué aux choses des hommes, comme ils manquaient aux choses de la nature matérielle, et les essais que l'Asie a parfois tentés dans une bien faible mesure ont été, pour les deux mondes de la nature et de l'homme, également informes.

Voyez, au contraire, combien différemment a procédé le génie grec, que nous devons regarder aussi comme le nôtre. Quel début assuré! quels progrès incessants! quelle infaillible méthode! Homère est de mille ans sans doute antérieur au Râmâyaṇa et au Mahâbhârata; mais, sous le rapport de la raison, il les devance bien plus encore que sous le rapport du temps. Lorsque, dans cette œuvre, la plus accomplie jusqu'à cette heure qu'ait enfantée l'épopée chez toutes les nations de la terre, on voit cette peinture à peu près infaillible des sentiments et des passions humaines, cette description des événements qui se déroulent, égale à l'exacte description des lieux où ils se passent; quand on voit tous ces tableaux divers tracés avec tant de justesse et de précision pour former un ensemble qui défie tout à la fois et les additions et les retranchements; quand on songe à l'immortelle vérité des caractères et des situations, on comprend sans peine qu'à quelques siècles de là, chez les mêmes peuples, avec le même esprit d'observation attentive et sagace, la science puisse naître, armée de toutes les conditions qui lui permettent de vivre à jamais, avec tous les éléments qui la constituent, avec les germes féconds qui doivent la faire croître à l'infini. Il est tout simple qu'à quatre ou cinq siècles d'Homère on voie apparaître Thalès et Pythagore, Xénophane et Anaxagore, Hérodote et Thucydide, Hippocrate et la foule innombrable des grands hommes, entre lesquels des Platon et des Aristote, s'ils sont encore les plus grands, ne sont néanmoins que des continuateurs de ce qui les a précédés.

Nous aussi, malgré toutes les découvertes dont nous sommes orgueilleux à si juste titre, nous ne sommes que des continuateurs de la Grèce; entre elle et nous, s'il y a une différence de degrés, il n'y a pas de différence de nature intellectuelle. C'est la Grèce qui nous a ouvert la carrière où nous marchons, où nos descendants marcheront sur nos traces et sur les siennes. Si nous voulons être modestes et reconnaissants, cet aveu ne nous coûtera pas; et nous conviendrons que nous sommes ses fils, poursuivant ce qu'elle a commencé, mais ne faisant qu'agrandir l'héritage reçu et enrichir le trésor qu'elle nous a transmis. Nous sommes de la même famille; nous puisons notre éducation aux mêmes sources; et c'est l'antiquité qui nous donne toujours nos premières leçons, parce qu'elle est notre véritable mère et que les aliments qu'elle nous

offre sont les seuls qui nous conviennent, comme ils lui ont jadis convenu.

Il y a donc, on peut le dire, deux courants d'esprits absolument distincts dans la grande famille des peuples : les uns qui sont capables de science; les autres qui en sont incapables naturellement et dont rien ne peut corriger le vice originel. L'Asie tout entière, malgré les preuves de génie qu'elle présente à certains égards, doit être rangée dans la seconde classe; elle n'a jamais connu, et, selon toute apparence, ne connaîtra jamais la vraie science, c'est-à-dire celle qui, à de premières observations, en ajoute sans cesse de nouvelles, et qui accumule ainsi les matériaux de la civilisation, sous toutes ses formes, dans toutes ses branches, avec toutes ses ressources et toutes ses merveilles. La science ainsi comprise, ainsi appliquée, a manqué et manque encore à l'Orient. Aussi, cette fameuse devise, *Ex Oriente lux*, n'est juste qu'au sens matériel; c'est bien de l'Orient que nous arrive la lumière qui chaque jour vient éclairer nos yeux; mais la lumière qui éclaire les esprits ne nous vient pas de là. Cette lumière supérieure est née dans le monde européen, dans le monde grec, qui l'a enfantée et à qui l'on doit en rapporter exclusivement toute la gloire.

Mais quittons ces considérations générales, et redescendons aux épopées indiennes, telles qu'elles nous ont apparu avec leurs défauts inouïs et leurs très-rares beautés. Elles ne sont en quelque sorte qu'un cas particulier. A première vue, elles nous étonnent bien plus encore qu'elles ne nous plaisent, et, en cherchant à nous expliquer leurs bizarreries et leurs extravagances, que ne rachètent point de trop insuffisantes qualités, nous apercevons la cause profonde et certaine d'où sont venues tant d'erreurs [1]. Mais, quel que soit le jugement définitif qu'on en porte, sévère ou indulgent, nous n'en devons pas moins de gratitude à ceux qui, comme M. Gorresio, nous font connaître ces monuments d'un

[1] Il doit être entendu qu'une généralité aussi large comporte nécessairement beaucoup d'exceptions. Ainsi, pour l'Inde, on doit, tout en lui refusant l'esprit scientifique, reconnaître qu'en fait de philologie elle dépasse tous les autres peuples. Les brahmanes ont étudié leur langue si profondément, qu'ils peuvent, à cet égard, servir de modèles à tout le monde. C'est la connaissance du sanscrit et des merveilleux travaux dont il a été l'objet, de la part de ceux qui le parlaient, qui nous a ouvert les voies où notre philologie est entrée si glorieusement depuis plus d'un demi-siècle. Nous avons toute raison d'être fiers de nos progrès; mais on doit affirmer qu'ils n'auraient été ni aussi grands ni aussi faciles, si nous n'avions pas eu de tels guides. On ne peut donc pas nier qu'il n'y ait de la science, au sens vrai du mot, dans la philologie dont le Véda a été l'origine et le sujet; mais malheureusement cette exception n'a pas tiré à conséquence.

accès si pénible et dont l'étude exige tant d'érudition et tant de persévérance. M. Gorresio aura mis trente ou quarante ans à nous donner le Râmâyaṇa dans un texte épuré et dans une traduction élégante et fidèle. Peu d'existences de savants auront été employées plus efficacement, et nous lui en adressons de bien sincères félicitations.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.

Inscriptions de la France, du Ve siècle au XVIIIe, recueillies et publiées par M. F. de Guilhermy, membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes; tome Ier. Ancien diocèse de Paris. *Ouvrage faisant partie de la* Collection des documents inédits sur l'histoire de France, *publiée par les soins du Ministre de l'instruction publique.* Paris, Imprimerie nationale, 1873, in-4°.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Au mois d'avril 1849, la reconstruction d'une maison de la rue Pierre-Sarrazin appartenant à l'un de nos libraires les plus distingués, M. Hachette, amena la découverte d'un grand nombre de stèles et de fragments de stèles, portant des inscriptions hébraïques. Ces pierres furent transportées au musée de l'hôtel de Cluny.

Un peu plus tard, le savant rabbin de Bruxelles, M. Éliakim Carmoly, publiait dans l'*Univers israélite* des copies partielles de cinq de ces inscriptions qu'il avait rapidement examinées, et dont il ne donnait pas la traduction, considérée vraisemblablement comme inutile pour les lecteurs instruits à qui s'adresse la Revue où sa communication était accueillie [2]. L'attention de M. Carmoly avait été tout particulièrement captivée par l'épitaphe du rabbin Schélomô, en qui il croyait reconnaître le fils du célèbre Sir Léon de Paris, chef d'une école fameuse; l'admiration que

[1] Voir, pour le 1er article, le cahier de septembre 1874, p. 592. — [2] *Univ. Isr* 7e année, Paris, 1851, in-8°, p. 157. — On trouvera plus loin de nouvelles copies de ces *cinq* inscriptions sous les nos III, XVIII, XXIII, XXXI, XXXV.

lui inspirait un monument remarquable par sa belle exécution lui fit porter un jugement trop défavorable sur le reste de la collection, qu'il supposait n'être qu'un amas de débris mutilés. Le sentiment exprimé à ce sujet subsiste encore; les assertions de M. Carmoly ont été maintes fois reproduites. On verra cependant que les stèles de la rue Pierre-Sarrazin valent la peine d'être publiées.

Un jeune philologue de Padoue, M. Philoxène Luzzatto, que le soin de ses études avait conduit à Paris, en 1852, reprit l'examen des inscriptions hébraïques, et en fit le sujet d'un mémoire très-estimable, qui fut publié par la *Société des antiquaires de France*[1]. Mais, soit que le temps lui ait manqué, soit que le déchiffrement matériel des textes lui opposât quelque difficulté, M. Ph. Luzzatto ne comprit dans son commentaire que huit épitaphes en comptant celles qu'avait déjà signalées M. Carmoly. Toutefois, digne héritier d'un nom cher à la science, M. Luzzatto fournit de ces textes des copies très-correctes (sans être toujours intégrales), accompagnées d'explications qui font de son mémoire une sorte de petit traité d'épigraphie tumulaire.

On s'explique, du reste, le choix fait par les deux hébraïsants quand on considère que les pierres écartées par eux présentent, à celui qui en entreprend le déchiffrement, des obstacles divers que la science seule ne suffit pas à vaincre. Dispersées dans une grande salle des Thermes de Julien, dans un jardin qui l'avoisine, dans une cave sombre, elles ne se prêtent guère à ces comparaisons fructueuses qui abrégent les recherches. D'ailleurs les siècles n'ont pas épargné la surface de celles qui n'ont point été brisées, et l'altération de certains caractères multiplie les petits problèmes qui tiennent l'intelligence en suspens.

M. E. Du Sommerard a réimprimé les traductions de M. Luzzatto dans le catalogue du Musée qu'il dirige[2], et M. de Guilhermy s'est également borné à insérer, dans son grand recueil, la version française, en supprimant le texte original. Cette suppression offre plusieurs inconvénients, dont le moindre est d'empêcher le lecteur non-hébraïsant de se représenter par la pensée l'aspect de monuments évidemment curieux pour tout le monde. La valeur de la traduction échappe à ceux qui possèdent quelques notions de la langue hébraïque; la restitution des endroits mutilés devient très-difficile pour les érudits. Profitant des facilités que nous accordait avec courtoisie M. Du Sommerard, nous avons

[1] *Notice sur quelques inscr. hébraïques du XIII^e^ siècle*, dans les *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, 1855, t. XXII, p. 60-86. — [2] *Musée des Thermes; Catalogue*, 1855, in-8°, p. 248, n°s 1924 à 1931.

entrepris la copie des inscriptions du cimetière juif de Paris, et nous livrons ces inscriptions à la publicité, avec plus de zèle que de prudence, dans l'espoir qu'elles seront étudiées par des orientalistes spéciaux, qui sauront les expliquer plus complétement. Nous avons d'abord placé vingt-trois épitaphes datées, appartenant aux règnes de Louis le Jeune, de Philippe-Auguste, de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Philippe de Valois. Quand même les fragments que nous comprenons dans cette série ne contiendraient que la date seule, ils n'en constitueraient pas moins des documents utiles pour l'histoire du séjour des Juifs à Paris, sujet encore bien peu connu. On pourra d'ailleurs rapprocher ces dates de celles que portent les ordonnances et les décisions royales relatives à ces Israélites.

Viennent ensuite les fragments qui ne présentent plus que des noms, et qu'il ne faut pas mépriser; car les noms mis en œuvre par une érudition industrieuse équivalent à des faits. La science contemporaine, qui relève, avec tant de persévérance, les noms imprimés sur des amphores, sur d'humbles poteries, sur des tessères, semble s'inspirer de cette parole de Platon dans le Cratyle : *Ὃς ἂν τὰ ὀνόματα εἰδῇ, εἴσεται καὶ τὰ πράγματα.*

Parmi ces noms, dont la majorité sans doute appartient à d'obscurs marchands, il s'en trouve assurément un certain nombre que la littérature et l'histoire pourront revendiquer. Après avoir fait *Le tour du monde*, R. Benjamin de Tudèle, décerne, en terminant le récit de ses voyages, cet éloge à nos Israélites :« Paris, cette grande ville qui appar-« tient au roi Louis, renferme des disciples des Sages qui n'ont pas « leurs pareils aujourd'hui sur toute la terre. Ils s'adonnent jour et nuit « à l'étude de la loi; ils sont fort hospitaliers envers tous les étrangers, « et montrent leur amitié et leur fraternité pour tous leurs frères juifs. » Ce que dit Benjamin des docteurs du XIIᵉ siècle s'applique encore à ceux du XIIIᵉ. La tradition nous a conservé le souvenir de cette lampe nocturne du R. Jéchiel de Paris, qui, précédant de quatre cents ans la *lampe de Du Cange*, étonnait les passants attardés. Si l'on en croit Sauval, assez bien informé, pour son temps, de l'histoire des Juifs, ce R. Jéchiel de Paris, dont nous avons peut-être retrouvé l'épitaphe mutilée (voir nᵒ XXXII), fut conseiller de saint Louis[1]. Il est certain, du moins, qu'en présence du roi et de toute la cour il soutint, dans la journée du 25 juin 1240, une discussion théologique contre un Juif converti[2]. Ce sont là

[1] *Hist. et rech. des antiquités de la ville de Paris*, 1723, t. II, livre X, p. 526. Sauval dit : « saint Louis ou Philippe le Hardi. » — [2] *Hist. littéraire de la France*, 1847,

des questions historiques d'un haut intérêt, qui seront prochainement éclaircies dans les savantes notices sur les rabbins français que M. Adolphe Neubauer extrait des documents hébraïques pour le XXVII[e] volume de l'*Histoire littéraire de la France*, et qui seront traitées avec plus de développements dans l'ouvrage que le même orientaliste va consacrer aux Israélites de notre moyen âge. Un tel travail est nécessaire, on doit le proclamer [1]. Sans chercher à diminuer la répulsion qu'inspirent les crimes de l'intolérance, on peut croire et dire que l'histoire des Juifs, quand elle s'arrête aux récits des persécutions qu'ils ont endurées, n'est ni complète ni juste pour ceux-là mêmes dont on défend la cause. Il faut pénétrer plus avant dans le passé de cette nation disséminée, et faire connaître au public ses infatigables docteurs, ses poëtes, ses orateurs, ses grands médecins, ses fabricants ingénieux, ses artisans habiles. Cette tâche est réservée à ceux-là seuls qui, comme M. Neubauer, peuvent explorer les innombrables documents manuscrits que possèdent les bibliothèques de l'Europe. Quoi qu'il en soit, l'épigraphie apportera son modeste contingent à ces curieuses études, et nous pouvons espérer que le cimetière de la rue Pierre-Sarrazin fournira quelques traits au tableau général. Depuis une trentaine d'années, l'attention se porte sur les stèles funéraires des Juifs, monuments demeurés inconnus pendant une longue suite de siècles. Ce n'est pas que de grands érudits comme Selden, Buxtorf, Humphry Prideaux, n'aient apprécié les épitaphes hébraïques; mais ils n'en ont pas fait une recherche active; et l'on a lieu de s'étonner de la faiblesse des ressources dont pouvaient disposer des écrivains comme J. H. Hottinger, l'auteur des *Cippi hebraici* [2], ou J. Nicolaï, qui, un demi-siècle plus tard, publiait son traité *De sepulchris Hebræorum* [3].

En 1841, M. Samuel David Luzzatto, professeur au collége rabbinique de Padoue, imprimait à Prague un recueil de soixante-seize inscriptions juives de Tolède, dont huit appartenant au XIII[e] siècle [4].

t. XXI, p. 306 — [1] Il s'agit de l'histoire des Israélites de la France. Ceux de plusieurs autres contrées voisines ont déjà, comme chacun sait, fourni le sujet de travaux considérables. — [2] *Cippi hebr.* Heidelberg, 1662 in-8°. Quoique l'auteur sût qu'il existait dans les cimetières juifs de Francfort et de Worms un grand nombre de stèles, il n'en traduit pas moins par *statue* les mots מצבה קבורה, à propos du tombeau tant de fois cité de Rachel. V, p. 32, 33. — [3] J. Nicolaï, *De sepulchr. Hebræor.* Leyde, 1706, in-4°, p. 239 à 245. Quelques épitaphes rapportées d'après d'autres écrivains. Nicolaï, composant un traité spécial, ne s'est livré à aucune enquête personnelle. — [4] אבני זכרון; (soixante-seize stèles, érigées sur les tombes des docteurs et des grands de la ville de Tolède), Prague, 1841, in-8°. La rareté de ce livre est excessive; c'est seulement grâce à l'obligeance de M. Hartwig

En 1848, M. S. E. Blogg inséra dans son *Livre de vie* un certain nombre d'épitaphes[1].

M. Aaron Luzzatto, en 1851, a publié un petit recueil de quatre-vingt-huit épitaphes copiées dans le cimetière de Trieste; mais le plus ancien de ces textes, intéressants pour l'histoire de familles encore existantes, ne remonte qu'à 1753[2].

Nous avons déjà parlé du mémoire imprimé à Paris, en 1852, par M. Philoxène Luzzatto.

En 1855, M. L. Levysohn mettait en lumière soixante inscriptions du cimetière de Worms, dont une du xe siècle, sept du xie, sept du xiie et treize du xiiie. Cette collection fort précieuse est commentée de la manière la plus instructive[3].

Presque en même temps un savant bien connu dans les lettres hébraïques M. Ludw. Aug. Franckl, formait un recueil des épitaphes juives de Vienne, dont la plus ancienne appartient au xvie siècle (1540)[4].

Un an plus tard, M. le rabbin Calman Lieben recueillait cent soixante et dix épitaphes dans le cimetière de Prague, et joignait à leur texte des notices biographiques très-substantielles; mais, sauf deux inscriptions du xe siècle, les épitaphes de Prague ne remontent pas à une époque bien ancienne[5].

Encouragé par l'exemple de ces écrivains, dont il rappelle les travaux, M. Samuel Joseph Phin, en 1860, intercala dans une biographie étendue des Israélites de Wilna, une centaine d'inscriptions tumulaires d'époque relativement récente[6]. Pour Lemberg, M. Gabriel Hirtz a publié, sous le titre de *Matzebeth qodesch*, un ouvrage analogue, où l'on trouve toutefois deux épitaphes du xive siècle[7].

Le monde savant apprit avec surprise en 1864, par une communication de M. Neubauer à l'Académie de Saint-Pétersbourg, l'existence des inscriptions hébraïques de Crimée, qui, en fait d'antiquité, dépassent tout ce qu'on connaissait en Europe[8]. Quelques-unes de ces inscriptions

Derenbourg que nous en avons pu faire une copie. — [1] ספר החיים. Frankfurt am Main, 1848, in-8°. — [2] ספר גל אבנים. Trieste, 1851, in-8°. — [3] נפשות צדיקים. Frankfurt am Main, 1855, in-8°. — [4] *Inschriften des alten Jüd. Friedhofes in Wien*. 1855, in-8°. — [5] ספר גל עד, *Grabsteininschriften des prager Isr. alten Friedhofs*. 1856, in-18. — [6] קריה נאמנה (*Documents de l'histoire des Israélites de la ville de Wilna et monuments des hommes éminents*). Wilna, 1860, 8°. — [7] מצבת קודש הוא זכרון צדיקים, Lemberg, in-8°, en quatre parties, 1863 à 1869; livre rare qu'a bien voulu nous communiquer M. le grandrabbin J. Trénel. — [8] *Die Firkowitzsche Sammlung* dans les *Mélanges asiatiques* du *Bulletin de l'Acad. de Saint-Pétersbourg*, t. V, mars 1864, in-8°. — Cf. *Journ. asiat.* 1865, t. V, p. 534 et suiv. *Rapports faits au min. de l'Instr. publ. sur la collection Firkowitz*, par M. Neubauer, et *Observ.* par

remontent, comme on sait, au Ier siècle de notre ère. Apportées en empreintes à Saint-Pétersbourg et publiées de nouveau par M. Chwolson[1], ces épitaphes ont été fort discutées. Peu de temps avant sa mort, M. Abraham Firkovitz, qui les avait découvertes, fit une nouvelle publication de sept cent cinquante-cinq épitaphes également recueillies en Crimée. C'est assurément dans l'ouvrage de M. Firkovitz, imprimé à Wilna sous le titre d'*Abné Zikaron*, que les orientalistes sauront puiser en abondance les éléments de comparaison nécessaires pour la rédaction d'un traité de paléographie hébraïque, qui nous manque encore[2].

On devra déjà remarquer que, par leur formule et leur simplicité, les inscriptions hébraïques de Paris se rapprochent tout à fait de celles que les Caraïtes de Crimée ont gravées pendant les sept premiers siècles de notre ère. Les Juifs de Paris avaient sans doute divers motifs pour ne pas s'écarter de la forme primitive. On est conduit à penser qu'ils ont évité les développements religieux et même les mots qui pouvaient donner lieu à discussion. C'est ainsi, par exemple, qu'ils indiquent les années du *comput*, sans se servir de ce mot *Ietzira*, la *création*, si cher aux kabbalistes[3]. Au milieu de la ville royale et tout près de la Sorbonne, il était prudent de ne pas s'exposer à des questions indiscrètes, à des accusations de magie. Les orientalistes apprécieront. Quant à nous, simple copiste de textes dont le déchiffrement a rebuté les philologues, nous avons voulu préparer le terrain, et, sans nous dissimuler un instant l'imperfection des résultats obtenus, nous plaçons ici le relevé provisoire des inscriptions de la rue Pierre-Sarrazin[4].

I.

זאת מצבת	C'est la stèle
מרת מרים	de dame Miryam
בת ר׳ אברהם	fille de R. Abraham.

Musée des Thermes.

Cette épitaphe est bien complète. La simplicité de la rédaction, et

M. Munk. — Ad. Neubauer *Aus der Petersb. Biblioth.; Beitr. und Docum. zur Gesch. des Karäerthums.* Leipsig, 1866, in-8°, p. 29. — Cf. Jos. Derenbourg, *Essai sur l'hist. et la géogr. de la Palestine d'après les Thalmuds*, 1867, p. 448. — [1] *Achtzehn hebraische Grabschriften aus der Krim* (mit. 9 tafeln), 1865, dans les *Mém. de l'Acad. de Saint-Pétersbourg*, in-4°, t. IX, 1866. — [2] אבני זכרון, Wilna, 1872. Voir, sur ce livre, le compte rendu de M. Neubauer, dans le journal *The Academy*, Londres, 1874, p. 289. — [3] Ad. Franck, *La Kabbale*, 1843, p. 75 et suiv. — [4] Dans la liste des inscriptions sépulcrales que le savant M. Zunz publiait en 1845, *Zur Geschichte und literatur*, p. 404-420, le nom de Paris ne figure pas une seule fois.

plus encore la forme antique des caractères, obligent de la classer parmi les plus anciennes[1].

II.

זאת מצבת קבורת	C'est la stèle sépulcrale
שלֹמה בן החבר	de Schélomô, fils du ḥaber
ר יהודה שנפטר	R. Jébuda, qui partit
לגן עדן שנת	pour le jardin d'Éden, l'an
ץ̇ לפרט ת̇נ̇ב̇ה	900 du comput. Son âme soit dans le faisceau des vivants.

A. M. 4900 = 1140. — Musée des Thermes.

Suivant l'usage fréquemment appliqué, le chiffre des *mille* a été omis dans la date; mais ici il ne peut y avoir d'incertitude. La date fût-elle d'ailleurs entièrement supprimée, la forme des caractères suffirait pour classer l'inscription au XII^{e} siècle. (Voir, sous les n^{os} VIII et IX, des inscript. du XIII^{e} siècle contenant le titre *Ḥaber.*)

Il suffit d'indiquer ici, une fois pour toutes, que le caractère R. placé devant les noms d'hommes doit être prononcé *Ribbi* et répond à l'expression moderne *monsieur*.

III.

זאת מצבת קבורת	C'est la stèle sépulcrale
מרת יוכבד בת ר׳	de dame Jocabed, fille de R.
[יצח]ק אשת רבי	Ishac, femme de R.
[עז]רה שנפטרה	Ezra, qui partit
[לג]ן עדן שנת מ׳א	pour le jardin d'Éden l'an 41
[ל]פרט ת׳נ׳כ׳דה	du comput. Son âme soit dans le faisceau des vivants.

A. M. 4941 = 1181. — Musée des Thermes. — Carmoly, n° 5. — Luzzatto, n° 5. — Catal. n° 1928. — Guilh. n° 4.

M. Phil. Luzzatto, qui, le premier, a expliqué cette inscription, a cru qu'elle pouvait être classée à l'an 5041 = 1281, et que, par conséquent, elle appartenait à la même époque que l'épitaphe du rabbin Schélomô b. Jehuda, qu'on trouvera plus loin sous le n° XVIII. Mais, à ce système, il manque ce qu'on pourrait appeler le consentement pa-

[1] Au sujet de la distinction populaire que les Juifs établissent entre le nom israélite *Miryam* et la forme araméenne *Maria* adoptée par les chrétiens, voir Léopold Kompert, *les Juifs de la Bohême*, Paris, 1860, p. 84.

léographique, car le rapprochement indiqué par M. Luzzatto fournit précisément l'argument le plus décisif contre l'attribution de l'épitaphe de Jocabed à l'an 1281. Le chiffre supprimé par le rédacteur de l'inscription n'est point 5000, mais 4900. Reportée parmi les monuments du XII^e siècle, la stèle de Jocabed se trouve dans sa véritable famille graphique.

IV.

זאת מצב	C'est la stèle
קבורת ראו	sépulcrale de R..,
בת מכירם	fille de Ma[l]kiram
מב	Qu'elle repose dans la gloire.

XII^e siècle. -- Musée des Thermes.

Les deux derniers caractères sont l'abréviation de מנוחתה בכבוד. Le caractère de l'inscription est très-antique. L'angle supérieur de la pierre est brisé, et le nom de la défunte demeure incomplet; le trait vertical qui suit l'א est allongé comme serait un *noun* final, ce qui paraît exclure ראומה (*Gen.* XXII, 24).

Dans le nom du père, le second caractère est altéré par un accident, mais paraît être un כ. Le graveur a pu oublier un ל du nom de מלכירם (I *Paral.* III, 18), ou se laisser diriger par le souvenir du nom beaucoup plus connu de מכיר, fils de Manassé (*Gen.* L, 23).

V.

....	....
מרת יואיאה בת רב	Dame Joaia, fille de R.
יצחק שנפטרה	Ishac, qui partit
לגן עדן יום	pour le jardin d'Éden, le jour
פרשת א׳ ויגש	de la parascha [1^er] Vayigasch.
שנת תתקצו	de l'an [4]996.

A. M. 4996 = 9 déc. 1235. — Musée municipal de l'hôtel Carnavalet.

Dans cette épitaphe, probablement gravée d'avance, le lapicide avait laissé, pour insérer le nom de la défunte, un espace insuffisant, et ce nom a été ajouté en petits caractères. Après le mot יום jour, autre espace réservé qui est resté lisse; le chiffre indiquant la date du décès, qui de-

[illegible] écrit en cet endroit, se trouve transportée après le [illegible] section.

Les stèles n^os V et XXVI proviennent de fouilles exécutées par l'administration de la Ville de Paris.

VI.

זאת מ	C'est la stè[le]
קבורת	sépulcrale
אסתר בת	d'Esther, fille
ר׳ יוסף שנפ	de R. Joseph, qui partit [illegible]
יום ו פרשת	le 6e jour [illegible]
שנת התק	l'an 900 [illegible]
ת	[Son âme soit dans le faisceau des vivants].

[illegible] — Musée des Thermes. — Luzzatto, n° 7. — Catal. [illegible] — [illegible] n° 6.

M. Luzzatto a discuté la date de cette stèle. Il a reconnu qu'elle est incomplète; mais, ne sachant quels chiffres ont pu exister après le nombre 900 (plus distinct sur la pierre qu'il ne l'a cru), il laisse flotter la date du décès entre 4900 et 4999 (1140-1239). Cependant la forme des caractères et l'aspect général du monument ne conviennent pas au XII^e siècle. Et il faut admettre que les chiffres détruits atteignaient la dernière limite, ou du moins s'en approchaient considérablement: ce qui conduit au second quart du XIII^e siècle. Le fragment de caractère qui subsiste à la septième ligne appartient au ת de la formule ת·נ·צ·ב·ה.

VII.

ואת מצבת קבורת רבי	C'est la stèle sépulcrale de R.
שמואל בן הק׳ר׳ יוסף	Schémouel, fils du saint R. Joseph,
אשר נהג החדרים	qui conduisit les écoles [pendant]
ימים רבים באמונה	des jours nombreux, avec fidélité,
שנפטר לגן עדן יוה	qui partit pour le jardin d'Éden, le 5e jour (jeudi)
הפרשת בלק ייי	de la parascha Balak [l'an]
וזל׳ זול	6 ou 7 [du comput]. Que sa mémoire soit bénie!

A. M. 5007 = 20 juin 1247. — Mus. mun. de l'hôtel Carnavalet (donnée par M. J. Charvet).

A la quatrième ligne, le caractère פ, initiale de parascha, est suivi d'une sigle (peut-être בל, Balaq).

XXII.

ו_....	C'est.............
יעקבב[ר]	de Jacob, fils de R.
יעקבשנפ[טר]	Jacob, qui partit
לגן עדן יום..	pour le jardin d'Éden, le...jour
שלח נא	[de la parascha] Schelah, 51.

A. M. 5051 = mai 1291. — Mus. des Thermes.

L'inscription n'ayant pas souffert du côté des têtes de lignes, on doit lire le nom de la parascha : Schelah-lekha. Dans les inscriptions mutilées comme le sont celles que nous étudions ici, il est parfois assez difficile de distinguer les paraschot Vayischlah, Beschalah et Schelah-lekha.

XXIII.

זאת מצבת ק'ב	C'est la stèle sépulcrale
רב יעקב ברבי	de R. Jacob, fils de R.
אברהם שנפטר	Abraham, qui partit
לגן עדן יום ב' פר'	pour le jardin d'Éden, le 2ᵉ jour (lundi) de la parascha
קרח שנת נא לפרט	Korah; l'an 51 du comput.

A. M. 5051 = 28 mai 1291. — Mus. des Thermes. — Carmoly n° 2. — Luzzatto n° 3. — *Catal.* 1926. — Guilh. n° 2.

M. Carmoly avait lu le nombre יא (onze), ce qui faisait dater le monument de 1251. C'était la tête du נ qu'il prenait pour un י. Mais, après avoir fait une empreinte de cette date, nous ne pouvons conserver aucun doute sur la leçon נא (51) = 1291.

XXIV.

שנפטר לגן עדן יום	qui partit pour le jardin d'Éden, le 1ᵉʳ jour (dimanche) de la parascha Vaïescheb, l'an
אפרשת וישב שנת	
(sic) חמשת אלפים ושתים	cinq mille et soixante.

A. M. 5060 = 15 novembre 1299. Mus. des Thermes.

שתים est une forme intermédiaire entre le chaldéen et l'hébreu.

XXV.

..עדן..	pour le jardin d'Éden...
...נשא ש[נת]	[parascha] Naço. l'an
[ה]אלפים וד..	[5] mille et [cinquante]
ואחד ל[פרט]	et un du comput.

A. M. 5051 ou 5091 = 1291 ou 1331. — Mus. des Thermes.

Ce fragment de stèle est mutilé de telle sorte, qu'on ne sait, au premier abord, si le dernier caractère de la troisième ligne est le chiffre ד (100) ou un ח, initiale de חמשים (cinquante), plutôt qu'un ת, initiale de תשעים (quatre-vingt-dix). Après examen, il semble plus probable que la ligne se terminait par un nombre écrit en toutes lettres, à savoir *cinquante* ou *quatre-vingt-dix*. La forme des caractères peut faire pencher la balance en faveur de la date 1291.

XXVI.

...[מצב]ת קבור	.....La stèle sépulcrale
....בתרבי	.....fille de R.
..נ ריחיאל	[femme de] R. Jéchiel
....לגן עדן	.......le jardin d'Éden
[האלפ]ים וקה	...5 mille et 105.

A. M. 5105 = 1345. — Mus. municipal de l'hôtel Carnavalet.

La seconde ligne contenant déjà le mot בת (fille), le fragment de ה qui se remarque au commencement de la troisième ligne ne peut appartenir qu'au mot אשת (épouse). On a vu plus haut une semblable mention dans l'épitaphe de Jocabed femme de R. Ezra (n° 3). Les épitaphes relevées en d'autres villes en fournissent d'ailleurs divers exemples.

Après la série des monuments datés, nous placerons dans l'ordre alphabétique ceux dont nous avons encore à constater l'existence.

XXVII.

...אביק	Abiq.....
...פרט.	
...בשמח	
...חשמ[ו] (sic)	

Mus. des Thermes, XIII° siècle.

XXVIII.

יראת ומל	...de la pieuse et docte [dame]
בלניאה	Belnia [fille de]
ר שניא[ור]	R. Schnéor
לגן ע[דן]	.........pour le jardin d'Éden.

Mus. des Thermes, XIIIe siècle.

Le terme יראת (timens) est biblique. La première ligne, dans l'état de mutilation où elle se trouve réduite, est d'interprétation difficile; nous l'avons soumise à la pénétration de M. Joseph Halévy. Le savant explorateur de l'Arabie complète le dernier mot מלמדת. Et quant au premier, יראת, son état construit lui fait supposer que le nom de Dieu, qui devrait le suivre, a été omis ou sous-entendu, en raison de l'impureté légale dont la pierre sépulcrale était frappée. Belnia est encore un nom européen présentant la terminaison אה, au sujet de laquelle voir plus haut l'article de Floria (nº X). Quant au nom de Schnéor (*senior*), fort usité au moyen âge, voir les épitaphes du cimetière de Worms datées de 1091 et de 1310, et la remarque de M. Levysohn (*Sechzig epitaph.* p. 42 et 85). M. Zunz cite une inscription de Ratisbonne datée de 1297, présentant le nom de Menahem b. Schnéor[1].

Un second exemple du nom de femme Belnia nous est fourni par un grand fragment de pierre tumulaire, provenant de Meulan, dont nous insérons ici la description à titre de comparaison.

XXIX.

......ואתמצ	C'est la stèle.....
בלניאה ב[תר]	de Belnia, fille [de R.]
שלמ	Schélomô.

Mus. national de Saint-Germain-en-Laye.

La pierre est fort grande et fort épaisse; les caractères de l'inscription

[1] *Zur Gesch. und Liter.* p. 408; et p. 119 divers personnages portant le nom de Schnéor, parmi lesquels un Israélite de France.

ont de huit à douze centimètres de hauteur. Leur forme est très-ancienne, et paraît remonter au commencement du XIIe siècle. Le ה final de Schélomô n'a jamais été gravé; le champ est lisse au point où il devrait se trouver. La transcription *Belnia* est provisoire; ce nom peut être un féminin de *Balan*, *Balain*, *Balian*, nom qui appartient au XIIe et au XIIIe siècle.

XXX.

...זאת מצ	C'est la stèle.......
(מור) מרת חנ[ה]	de dame Hanna [fille de R.]
...יוסף ו	Joseph.........,
שנפ[טרה]	qui partit [pour le jardin]
...עדן	Éden.......
ו	

Mus. des Thermes, XIIIe siècle.

Si cette stèle n'était pas brisée par la moitié, ce qui enlève toutes les fins de lignes, on aurait sans doute l'explication du mot מור qui a été tracé en petits caractères au-dessus de la seconde ligne, et qui se rapporte probablement à une correction du texte.

XXXI.

זאתמ|צבת	C'est la stèle
קבורת|מרת	sépulcrale de dame
יהודית|בת רש̄	Judith, fille de R. Sch.
שבתא|יהלוי	Schabbathaï Hal-lévi,
שנפטר|.....עדן	qui partit [pour le jardin] d'Éden.

Mus. des Thermes. — Carmoly n° 3. — Luzzatto n° 2. — *Catal.* 1925. — Guilh. n° 1.

M. Luzzatto, qui, du reste, a fort bien rapproché dans sa copie les deux parties de cette stèle aujourd'hui encore séparées, n'a pas exprimé les caractères allongés que contient l'épitaphe de Judith. On observe dans nos épitaphes (nos III, X, XI, XII, XIII, XXXV) d'autres exemples de ce système, qui rattache les inscriptions lapidaires à l'écriture des manuscrits.

Le nom de la défunte commence par les caractères אי suivis d'un fragment de lettre. On pourrait y chercher איזבל, Yezebel, peut-être plutôt comme imitation du nom français Isabelle, que comme un souvenir de l'odieuse épouse d'Achab.

XVII.

\התמצב	[C'est] la stèle
תקבורתמרׂ	sépulcrale de dame
פלוריאה בת רב	Floria, fille de R.
יצחק שנפרת (*sic*)	Ishac, qui partit
לגן עדן יום זׂ פר	pour le jardin d'Éden, le 7ᵉ jour (samedi) de la parascha
בשלח שנת	Beschalah, l'an
מאׂלפ[ר]טו.	41 du comput.

A. M. 5041 = 14 décembre 1280. — Mus. des Thermes.

Dans le verbe נפטרת le lapicide a oublié un ט.

Nous plaçons cette inscription avant celle du rabbin Schélomô, fils de Jéhuda, parce que, dans les années communes, la section Beschalah précède de cent soixante et un jours la section Korah.

XVIII.

זאת מצבת קבור'	C'est la stèle sépulcrale
מורנו הרב רבי	de notre précepteur, le docte R.
שלמה בן מורנו	Schélomô, fils de notre précepteur,
הרב רבי יהודה	le docte R. Jéhudah,
שנפטר לגן עדן	qui partit pour le jardin d'Éden,
יום שבת פ' קרח	le 7ᵉ jour (samedi) de la parascha Korah
שנת ה' אלפים מ'א'	de l'année 5 mille 41
לפרט·ז'ל'ח'ה'ב'ה'י'	du comput. Que sa mémoire soit pour la vie du
ת'נ'ב'ה'	monde futur.
	Son âme soit dans le faisceau des vivants.

A. M. 5041 = 24 mai 1281. — Mus. des Thermes. — Carmoly n° 1. — Luzzatto n° 1. — *Catal.* 1924. — Guilh. p. 710.

Cette inscription est admirablement gravée sur une stèle de 1m,1. de hauteur. Elle a été expliquée avec tant de soin par M. Luzzatto, qu'il est inutile de la commenter de nouveau. Il suffit de rappeler que les titres donnés à R. Schelomô indiquent sûrement sa qualité de rabbin.

XIX.

....ש	qui [partit]
..יום א	le 1er jour (dimanche)
..שנת ה	l'an cinq.....
מו	46.

A. M. 5046 = 1286. — Mus. des Thermes.

Le fragment de caractère qui suit le mot *année* appartient à un ה, initiale du nombre חמשת אלפים emporté avec la pierre.

XX.

....	....
שנפט[ר]	qui partit
[יו]ם ב'פ' תבא	le 2e jour (lundi) de la parascha Tabo.
[ש]נת מ'ט'	l'an 49
[ל]פרט	du comput.

A. M. 5049 = 29 août 1289. — Mus. des Thermes. — Luzzatto n° 8. — *Catal.* n° 1931. — Guilhermy, n° 7.

M. Luzzatto avait pensé qu'en raison de sa date ce fragment méritait d'être publié. C'est parce que nous partageons complétement cette opinion que nous n'avons voulu laisser de côté aucun document chronologique.

XXI.

...מצבת קבורת	.....stèle sépulcrale
[ח]נה בת רבי י	...Hanna, fille de R.
...ז שנפטרת (sic)	..........J[abe]sch (?) qui partit
יום א פ ב	le 1er jour (dimanche) de la parascha...
שנת חמש	l'an cinq [mille]
[אלפים ח]משים	cinquante.

A. M. 5050 = 1290. — Mus. des Thermes. — Luzzatto n° 6. — *Catal.* 1929. — Guilh. n° 5.

A la quatrième ligne, le caractère פ, initiale de parascha, est suivi d'une sigle (peut-être בל, Balaq).

XXII.

ו־	C'est.............
יעקבב[ר]	de Jacob, fils de R.
יעקבשנפ[טר]	Jacob, qui partit
לגן עדן יום..	pour le jardin d'Éden, le...jour
שלח נא	[de la parascha] Schelah, 51.

A. M. 5051 = mai 1291. — Mus. des Thermes.

L'inscription n'ayant pas souffert du côté des têtes de lignes, on doit lire le nom de la parascha : Schelah-lekha. Dans les inscriptions mutilées comme le sont celles que nous étudions ici, il est parfois assez difficile de distinguer les paraschot Vayischlah, Beschalah et Schelah-lekha.

XXIII.

זאת מצבת ק'ב	C'est la stèle sépulcrale
רב יעקב ברבי	de R. Jacob, fils de R.
אברהם שנפטר	Abraham, qui partit
לגן עדן יום ב' פר'	pour le jardin d'Éden, le 2ᵉ jour (lundi) de la parascha
קרח שנת נא לפרט	Korah; l'an 51 du comput.

A. M. 5051 = 28 mai 1291. — Mus. des Thermes. — Carmoly n° 2. — Luzzatto n° 3. — *Catal.* 1926. — Guilh. n° 2.

M. Carmoly avait lu le nombre יא (onze), ce qui faisait dater le monument de 1251. C'était la tête du נ qu'il prenait pour un י. Mais, après avoir fait une empreinte de cette date, nous ne pouvons conserver aucun doute sur la leçon נא (51) = 1291.

XXIV.

שנפטר לגן עדן יום	qui partit pour le jardin d'Éden, le 1ᵉʳ jour (di-
אפרשת וישב שנת	manche) de la parascha Vaïescheb, l'an
חמשת אלפים ושתים (*sic*)	cinq mille et soixante.

A. M. 5060 = 15 novembre 1299. Mus. des Thermes.

שתים est une forme intermédiaire entre le chaldéen et l'hébreu.

XXV.

...עדן	pour le jardin d'Éden
נשא שנת	[Caraschà] Naço l'an
ה אלפים ה...	[5] mille et [cinquante]
ואחד לפרט	et un du comput.

A. M. 5051 ou 5091 = 1291 ou 1331. — Mus. des Thermes.

Ce fragment de stèle est mutilé de telle sorte, qu'on ne sait, au premier abord, si le dernier caractère de la troisième ligne est le chiffre ק (100) ou un ח, initiale de חמשים (cinquante), plutôt qu'un ת, initiale de תשעים (quatre-vingt-dix). Après examen, il semble plus probable que la ligne se terminait par un nombre écrit en toutes lettres, à savoir *cinquante* ou *quatre-vingt-dix*. La forme des caractères peut faire pencher la balance en faveur de la date 1291.

XXVI.

...מצבת קבור	.....La stèle sépulcrale
....בת רבי	.....fille de R.
...ג ריחיאל	[femme de] R. Jéchiel
...לגן עדן	.......le jardin d'Éden
[הא]לפים וקה	...5 mille et 105.

A. M. 5105 = 1345. — Mus. municipal de l'hôtel Carnavalet.

La seconde ligne contenant déjà le mot בת (fille), le fragment de ת qui se remarque au commencement de la troisième ligne ne peut appartenir qu'au mot אשת (épouse). On a vu plus haut une semblable mention dans l'épitaphe de Jocabed femme de R. Ezra (n° 3). Les épitaphes relevées en d'autres villes en fournissent d'ailleurs divers exemples.

Après la série des monuments datés, nous placerons dans l'ordre alphabétique ceux dont nous avons encore à constater l'existence.

XXVII.

...אביק	Abiq.....
...פרט.	
...בשמח	
(sic) ...חשמו	

Mus. des Thermes, XIIIe siècle.

XXVIII.

יראת ומל	...de la pieuse et docte [dame]
בלניאה	Belnia [fille de]
ר שניא[ור]	R. Schnéor
לגן ע[דן]	.........pour le jardin d'Éden.

Mus. des Thermes, XIII[e] siècle.

Le terme יראה (timens) est biblique. La première ligne, dans l'état de mutilation où elle se trouve réduite, est d'interprétation difficile; nous l'avons soumise à la pénétration de M. Joseph Halévy. Le savant explorateur de l'Arabie complète le dernier mot מלמדה. Et quant au premier, יראת, son état construit lui fait supposer que le nom de Dieu, qui devrait le suivre, a été omis ou sous-entendu, en raison de l'impureté légale dont la pierre sépulcrale était frappée. Belnia est encore un nom européen présentant la terminaison אה, au sujet de laquelle voir plus haut l'article de Floria (n° X). Quant au nom de Schnéor (*senior*), fort usité au moyen âge, voir les épitaphes du cimetière de Worms datées de 1091 et de 1310, et la remarque de M. Levysohn (*Sechzig epitaph.* p. 42 et 85). M. Zunz cite une inscription de Ratisbonne datée de 1297, présentant le nom de Menahem b. Schnéor[1].

Un second exemple du nom de femme Belnia nous est fourni par un grand fragment de pierre tumulaire, provenant de Meulan, dont nous insérons ici la description à titre de comparaison.

XXIX.

......זאתמצ	C'est la stèle.....
בלניאה ב[תר]	de Belnia, fille [de R.]
שלמ	Schélomô.

Mus. national de Saint-Germain-en-Laye.

La pierre est fort grande et fort épaisse; les caractères de l'inscription

[1] *Zur Gesch. und Liter.* p. 408; et p. 119 divers personnages portant le nom de Schnéor, parmi lesquels un Israélite de France.

Ce fragment d'une très-grande stèle se recommande par la beauté des caractères, hauts de 12 centimètres, exécutés avec un soin remarquable, et qui constituent un spécimen paléographique important. En voyant cette inscription, comme celle qui contient les noms du rabbin Schélomó b. Jéhuda (n° XVIII), on comprend l'attrait que de si beaux textes avaient pour le célèbre calligraphe Geofroy Tory.

XLVIII.

תצו שנתאחד (?)	[parascha] Tetzavé, l'an onze (?)
....רלפרטתׄנׄבׄהׄ	...du comput. Son âme soit dans le faisceau des vivants.

A. M. 5011 = janvier 1251 (?) — Musée des Thermes.

XLIX.

	....
לגן עדן פר	pour le jardin d'Éden; parascha
ויחי שנת	Vaihi, l'an.....
לפרט ת	du comput.

Musée des Thermes, XIII° siècle.

Après avoir reproduit la traduction de quelques inscriptions juives de Paris, M. de Guilhermy indique brièvement d'autres monuments de l'épigraphie israélite; il cite, entre autres, une stèle conservée dans l'église paroissiale de Limay, près de Mantes, portant, dit-il, « l'épi-« taphe d'un rabbin qui mourut l'an 5101 de la création, 1341 de l'ère « chrétienne. » Cette mention n'est pas seulement insuffisante, elle manque d'exactitude. Le monument auquel il est ainsi fait allusion mérite une attention spéciale. Ses dimensions sont extraordinaires. La pierre mesure 1m,75 cent. en longueur, 60 centimètres en hauteur; l'inscription est gravée en beaux caractères de 12 centimètres.

« Les divers historiens de Mantes, dit Armand Cassan, dans une *Sta-« tistique* de l'arrondissement qui n'est pas dépourvue d'intérêt[1], assurent « que César passa près de cette ville lorsqu'il vint de Beauvais à Chartres;

[1] *Statistique de l'arrondissement de Mantes*, 1833, in-8°, p. 213 et 329. Les historiens dont parle M. Cassan sont probablement Chrétien et Desbois, auteurs de *Mémoires historiques, manuscrits*, conservés à la Bibliothèque de Mantes.

« ce qui le prouve, ajoutent-ils, c'est une pierre servant de clôture au « cimetière de Limay, pierre toute gravée de lettres syriaques par l'expli- « cation desquelles on découvre qu'un capitaine de l'armée de Jules César « étant décédé à Limay, un de ses domestiques l'inhuma en ce lieu et « fit mettre sur son tombeau la pierre où est l'épitaphe de son maître, « qui s'appelait Joseph et était syriaque de nation. » Il n'est pas inutile de rapporter cette légende; car elle montre de quels nuages les documents historiques ont été enveloppés. Au reste, Cassan n'y ajoute pas foi. La tradition, suivant lui, est erronée; l'inscription est en hébreu et non en syriaque; ensuite, elle contient l'épitaphe d'un rabbin juif nommé Meyer, mort l'an 5100 de la création, c'est-à-dire en l'an 1100. Plus loin, il précise cette date, qu'il exprime ainsi : « le troisième jour du « samedi de l'année 5101 de la Création. » L'auteur de la *Statistique* ne nous dit pas qui lui avait procuré cette traduction incohérente; mais il paraît vraisemblable qu'elle a servi de guide à M. de Guilhermy, qui en accepte la substance tout en remplaçant l'année 1100 par la date 1341, qui, en effet, correspond à l'an 5101 de l'ère juive.

L'histoire du capitaine syrien de Jules César, inventée par quelques beaux esprits du XVIIIe siècle, a, du moins, eu pour effet d'arracher la stèle juive à une destruction immédiate. Transportée, en qualité de monument historique, dans l'église paroissiale d'un faubourg de Mantes, elle a été fixée contre la paroi intérieure du portail, près du bénitier. Mais l'humidité de la muraille, à laquelle un scellement l'a rendue adhérente, la pénètre et la ronge depuis près d'un demi-siècle, en sorte que la surface, exfoliée, ne laisse plus, en divers endroits, apercevoir que des traces de caractères. Nous avons pu constater tout récemment, avec un vif regret, cet état de dégradation, en collationnant une copie du texte hébreu que, heureusement, nous avions faite, il y a vingt ans, et qui nous permet de placer ici une fidèle reproduction de l'original.

L.

זאת מצבת רבי מאיר בר רבי אליהו שנפטר ביום ג פרשת תוריע שנת האלפ וג שנים לפרט ז צ ל	C'est la stèle de R. Méir, fils du docte R. Éliab, qui partit le 3e jour (mardi) de la parascha Tazria, l'an cinq mille trois des années du comput; que sa mémoire de juste soit bénie.

A. M. 5003 — 17 mars 1243. — Église de Limay.

Les grandes dimensions du monument annoncent qu'il a été consacré à la mémoire d'un personnage important. Ce personnage était-il seulement un homme riche, ou bien a-t-on voulu honorer en lui le docteur éminent, le savant rabbin.

Si l'on compare l'épitaphe de Méir à celle du rabbin Schélomô b. Jéhuda (n° XVIII), gravée en 1281, on sera disposé à ne voir dans le premier qu'un membre notable de la communauté[1]. Nous devons dire que les savants israélites, interrogés par nous à ce sujet, ne sont pas tout à fait d'accord. Notre curiosité n'était pas purement théorique; elle avait pour cause le souvenir d'un article inséré par M. E. Carmoly dans *l'Univers israélite* de 1851 et intitulé : *De quelques rabbins français du moyen âge, d'après les ouvrages originaux*[2].

Jacob de Provence, dit le savant rabbin de Bruxelles, est un de ces docteurs français dont les biographes n'ont point parlé; il était originaire de Paris, fils de Rabbi Méir et petit-fils de Rabbi Éliah. Une note de R. Perez sur le *Semak* nous apprend qu'il assistait aux funérailles du célèbre Ishak de Dampierre, mort au commencement du XIII^e siècle.

La bibliothèque bodléienne d'Oxford possède un opuscule kabbalistique sur l'époque de l'arrivée du Messie, que l'auteur fixe à l'an 1257. On y lit à la fin cette mention : « De la bouche du docte Rabbi Jacob « de Provence qui l'a reçu de son père Rabbi Méir; Rabbi Méir l'a reçu « de Rabbi Éliah son père, de Paris, celui-ci de son maître et ainsi de « suite jusqu'au dernier prophète. »

On le voit donc, si l'assimilation de Méir b. Éliah, de Limay, avec le père de Jacob de Provence était admise, on pourrait déterminer exactement la date de la mort d'un homme considérable dans la science; et la grande stèle du XIII^e siècle prendrait rang parmi les documents de l'histoire littéraire. Les érudits spéciaux trancheront la question soumise à leur sagacité.

Pour établir exactement la concordance des jours indiqués au moyen des sections du Pentateuque, lues pendant le cours de l'année mobile des Juifs, avec des jours de l'année solaire occidentale, le calcul est insuffisant. Il faut encore prendre en considération certaines obligations religieuses. Suivant l'année, la section correspond à une date plus ou moins avancée du mois hébraïque. Il en résulte un calendrier que le Talmud appelle un mystère[3]. Afin de réduire en quantièmes de mois

[1] Il faut remarquer que M. Zunz admet un titre aussi simple pour un très-célèbre rabbin « Jechiel b. Joseph; sicher derselbe ist הרב ר׳ יחיאל ז״ל » *Gesch. und Liter* p. 89. — [2] *L'Univers israélite*, 7^e année, Paris, 1852, p. 464. — [3] *Synhédrin*, I. V. Moïse Schwab, *Almanach perpétuel hébreu-français*, p. XI

occidentaux les jours de paraschot marqués dans les inscriptions, nous avons eu recours à l'aide qu'a bien voulu nous prêter M. Beer Goldberg. Le savant traducteur de *Daniel le Babli* a dressé des tables de concordance très-complètes, dont la publication serait assurément fort utile.

Adrien DE LONGPÉRIER.

Post-scriptum. Au moment où nous livrons ce second article à l'impression, M. Jules de Gaulle, avec une obligeance dont nous ne saurions trop le remercier, nous envoie la copie de l'inscription de Denise de Maizières (v. plus haut, p. 602), telle qu'il vient de la retrouver dans le *Cartulaire de Saint-Denis de la Chartre*, conservé aux Archives nationales (LL. 1399). Cette copie du XVIIe siècle n'est pas très-fidèle; elle offre non-seulement des lacunes, mais encore des substitutions de mots et de fréquentes altérations dans l'orthographe. Mais elle a cela de précieux que, ayant été exécutée à une époque où la pierre était encore dans l'église, on y trouve les premières et dernières lignes, qui sont maintenant détruites, et dont voici la teneur :

Au commencement : « Les marguilliers de la fabrique de Saint-Leu et « Saint-Gilles en l'église de céans [de Saint-Denis de la Chartre] sont « tenus de faire dire . . . »

A la fin : « Ainsi qu'il est à plein contenu es lettres de convention sur « ce faictes et passées soubs le scel de la Prevosté de Paris le mercredy « 18e jour d'avril 1494 après Pasques. Laquelle trespassa le 2e jour de « juin en l'an dessusdit. »

Il est bien entendu que l'orthographe de ces passages appartient au copiste du XVIIe siècle. Les mots entre crochets paraissent être une interpolation de ce copiste.

A. L.

Pythagore et la philosophie pythagoricienne, contenant les fragments de Philolaüs et d'Archytas traduits pour la première fois en français, par A. Ed. Chaignet, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Poitiers. Ouvrage couronné par l'Institut (Académie des sciences morales et politiques). — 2 vol. in-8° de xxviii-351 et 392 p., à la librairie académique de Didier et C^ie, Paris, 1873.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Quelles que soient les difficultés de la tâche que M. Chaignet s'est proposée dans la première partie de son savant ouvrage, celles qu'il a rencontrées dans la seconde ne sont pas moins nombreuses, ni d'une moindre gravité, bien qu'elles présentent un tout autre caractère. Pour tirer des textes, des fragments, des témoignages plus ou moins directs qu'il a réunis et en partie restaurés, la pensée pythagoricienne tout entière, pure de toute altération et de tout mélange, l'érudition ordinaire et la critique philologique ne suffisaient plus; il fallait y joindre, à un haut degré, la critique philosophique et la connaissance approfondie de tous les systèmes. M. Chaignet a rempli ces conditions dans une mesure qui, à notre avis, n'a été égalée par aucun de ses devanciers, même les plus récents et les mieux informés, soit en France, soit à l'étranger. Il a su se préserver d'un double écueil auquel se heurtent trop souvent ceux qui ont entrepris de porter la lumière sur les origines de la philosophie ancienne. Il a évité de prendre des analogies pour des ressemblances et de ramener à un type identique des doctrines fondées par des génies originaux à des époques très-éloignées les unes des autres. Il a eu le courage, quand ses recherches lui refusaient la certitude, de ne pas dissimuler ses hésitations et ses doutes, et de ne jamais substituer une affirmation à la conjecture la mieux fondée.

Il y avait d'abord un premier fait à expliquer, sans lequel rien n'est compréhensible dans le système pythagoricien. Comment les nombres ont-ils pu devenir la base et les éléments constitutifs d'une philosophie, non d'une philosophie partielle, volontairement isolée des choses de ce monde et reléguée dans le domaine des existences intelligibles, mais

[1] Voir, pour le premier article, le cahier d'août, p. 532.

d'une philosophie de la nature qui avait précisément pour but de rendre compte de tous les phénomènes et de tous les êtres compris dans l'univers? Pour répondre à cette question, il suffit de considérer que les nombres s'appliquent à tous les objets réels et possibles, à tous ceux que nous sommes en état de percevoir ou de concevoir, et que les rapports qui existent entre les nombres existent également entre les choses. C'est par les nombres que se traduisent, aux yeux de la science, l'ordre qui règne dans la nature, les lois qui règlent les mouvements des corps célestes et l'harmonie générale hors de laquelle rien ne peut naître, ni se conserver. Comparée aux nombres, ce qu'on appelle du nom de matière, le principe physique du monde, semble s'évanouir et se réduire à un pur néant; car, soumis à des changements continuels, il échappe à la pensée qui s'efforce de le saisir, tandis que les nombres sont éternels et qu'aucun changement n'est possible dans les rapports et les proportions qu'ils présentent à l'intelligence. Tel est l'aspect sous lequel les pythagoriciens ont considéré l'ensemble des êtres, et qui donne à leurs spéculations un caractère tout à fait opposé à celui des hypothèses de l'école ionienne.

De cette manière de voir résulte naturellement la conviction que les nombres ne sont pas seulement le seul fondement de la science, mais le seul principe de l'existence, qu'ils sont en même temps la cause, la loi et l'essence des choses; que, par conséquent, tout ce qui existe réellement, tout ce qui dépasse les purs phénomènes et en paraît être la source, le foyer, la raison déterminante, l'âme, la vie, le mouvement, l'univers lui-même, se ramène à un nombre; et, comme tout nombre dérive de l'unité, l'unité, ou, pour lui conserver le nom que lui donnent les pythagoriciens, l'Un, est le principe supérieur de toutes les existences, la science de l'Un et des nombres en général est la science universelle ou ce qu'on appelait, à l'origine des sciences, la philosophie. Quoique l'école de Pythagore soit généralement regardée comme une école de mathématiciens, et que cette opinion ait pour elle la grande autorité d'Aristote, les mathématiques seules n'ont pu donner cette idée de la philosophie; c'est plutôt la philosophie, selon la judicieuse remarque de M. Chaignet, qui a donné cette idée des mathématiques.

Cette première difficulté une fois résolue, celle qu'offre à l'esprit, et surtout à l'esprit moderne, l'existence même d'une philosophie uniquement fondée sur les nombres, une autre se présente qui n'exige pas un moindre effort de critique, ni une connaissance moins approfondie des doctrines et des textes. Dans quel sens les pythagoriciens entendaient-ils que l'Un est le principe des choses? Voulaient-ils dire que l'unité est

dans les choses entièrement confondue avec elles, de manière à en constituer l'essence? Ou bien pensaient-ils que l'unité, revêtue d'un caractère immatériel, transcendant, c'est-à-dire qui la place en dehors de la nature, est la cause consciente et libre de tout ce qui existe? De ces deux opinions, qui ont été toutes deux attribuées à Pythagore et à ses disciples, la première incline visiblement au panthéisme, sans être décidément panthéiste, puisqu'il ne s'agit pas ici d'identifier Dieu avec la substance du monde; la seconde se confond avec l'idée d'un dieu personnel, cause indépendante et toute-puissante de l'universalité des êtres, et n'a pas peu contribué à faire regarder la philosophie pythagoricienne comme une réminiscence de l'enseignement des prophètes hébreux ou comme le modèle dont s'est inspiré Platon.

M. Chaignet rejette absolument la dernière de ces interprétations, qui n'a pour elle aucune autorité de quelque valeur, aucun témoignage d'une véritable antiquité. Rien, dans les fragments et les souvenirs qui nous restent de l'école italique, ne ressemble de près ou de loin à l'idée d'un dieu personnel; la divinité n'y est désignée que par des noms mythologiques, évidemment employés comme symboles, et jamais on ne s'explique sur la nature de ses attributs et de ses rapports avec le monde. C'est l'unité qu'on y présente comme le principe des choses, non un dieu qui a conscience de lui-même et qui se suffit à lui-même dans sa perfection incommunicable, auteur souverain et providence de l'univers. Mais, en rejetant cette interprétation, M. Chaignet ne se prononce pas pour la pure immanence. Appuyé sur plusieurs fragments d'Archytas et de Philolaüs et sur d'autres textes, tous empruntés à des écrivains moins anciens, il est conduit à reconnaître, dans le système pythagoricien, deux sortes d'unités : l'une absolument immanente aux êtres dont elle constitue l'essence, en tant qu'ils appartiennent à la catégorie des choses finies; l'autre, supérieure, antérieure, et, selon l'interprétation de M. Chaignet, extérieure aux choses, sur lesquelles elle ne fait sentir son influence, auxquelles elle ne communique l'harmonie et la durée que par l'intermédiaire de l'unité précédente. Le premier de ces deux principes, c'est la monade, c'est le nombre un, ou le nombre des choses nombrées; le second, c'est le nombre lui-même ou le nombre ineffable (ἀριθμὸν ἄῤῥητον), le nombre des nombres, l'Un, principe de tout, comme l'appelle Philolaüs, ou la cause avant la cause, ainsi que l'appelle Archytas. La monade a son contraire dans la dyade; l'Un n'a pas de contraire, parce que les termes opposés de l'existence, le fini et l'infini, l'unité et la dualité, se confondent dans son sein et se réduisent à une même substance.

Après avoir constaté cette distinction chez quelques-uns des organes et des interprètes les plus considérables du pythagorisme, M. Chaignet, sans l'affirmer positivement, suppose qu'elle était ignorée des premiers pythagoriciens, sans doute, parce que l'un des termes dont elle se compose, précisément celui qui tient le premier rang, ne joue aucun rôle appréciable dans leur système, et n'intervient jamais pour en expliquer les graves difficultés. Il semble à M. Chaignet, qu'au fond l'école de Pythagore, au moins à son origine, ne reconnaissait qu'un principe immanent des êtres, et que ce rôle elle l'attribuait à la monade, c'est-à-dire au premier des nombres et au nombre en général, tout autre principe lui étant étranger, ou ne se présentant à son esprit que comme un vague soupçon d'une existence indépendante de la nature.

Cette conjecture nous paraît difficile à concilier avec les témoignages formels que nous rapportions tout à l'heure, surtout avec les deux citations empruntées aux fragments d'Archytas et de Philolaüs. Cette unité mystérieuse, insondable, qui se place au-dessus de la monade elle-même et dont celle-ci reçoit toutes les qualités efficaces, s'accorde merveilleusement avec le caractère personnel du chef de l'école et la forme religieuse dont il a revêtu son enseignement. Est-il besoin, pour cela, de considérer cette première unité comme un principe non-seulement supérieur et antérieur, mais extérieur au monde ? Nous ne le pensons pas; nous croyons, au contraire, en nous appuyant sur les raisons qui nous sont fournies par M. Chaignet lui-même, et en abondant dans son propre sens, que l'Un en soi a le même caractère d'importance que la monade et les nombres dérivés d'elle. Comment pourrait-il en être autrement ? D'abord l'Un en soi est une unité, et l'unité est un nombre L'essence générale du nombre lui appartient, et l'essence du nombre, de quelque nom qu'on l'appelle et à quelque rang qu'on l'élève, se réduit avant tout à constituer l'essence des choses, dont elle est par là même absolument inséparable. Il faut remarquer, d'ailleurs, que tout ce qu'il y a d'essentiel, de vertu active, si l'on peut ainsi parler, de puissance unifiante et ordonnatrice dans la monade et les nombres dérivés, ils l'empruntent à l'Un en soi, au nombre ineffable. Ils l'empruntent, non d'une manière transitoire, par une communication fortuite, mais d'une manière permanente, par une participation non interrompue, par une présence éternelle, seul fondement de la durée éternelle des nombres et de l'harmonie éternelle, ainsi que de la durée de la nature. Donc, l'Un en soi, immanent dans la monade, est également immanent dans les choses. L'Un en soi, si nous ne nous trompons, tient, dans le système pythagoricien, la même place, sans jouer le même

[illegible]

[illegible] rencontré dans un écrit sorti de l'école pythagoricienne, surtout dans un des livres de Philolaüs ou d'Archytas l'affirmation d'un principe supérieur, antérieur et extérieur à la nature, aurait-il manqué de la signaler et d'en tirer parti contre Platon? Ce ne seraient plus des différences qu'il aurait remarquées entre le système de son maître et celui de l'école italique; mais, sur un point capital, une ressemblance telle qu'elle aurait donné au premier l'apparence d'un plagiat.

Admettre, sur la foi des autorités les plus irrécusables, la distinction de l'Un en soi et de la monade, et considérer la plus haute de ces deux unités comme un principe immanent auquel les nombres empruntent leur essence, leur puissance causatrice, leur substantialité, leurs lois irrésistibles, c'est peut-être le moyen de rendre plus intelligibles bien des points obscurs du système pythagoricien. Par exemple, comment comprendre qu'une philosophie qui ramène tout à l'unité et à l'harmonie, fasse dériver les choses de deux principes contraires, tels que le fini et l'indéfini, et que, de cette antithèse, multipliée sous différents noms et dans différentes proportions, elle ait fait, pour ainsi dire, la catégorie ou la forme nécessaire de l'existence? La difficulté sera résolue au moins logiquement, nous voulons dire que la contradiction cessera d'exister dans la suite des propositions et dans le langage, si l'on admet que le fini et l'infini se confondent dans une essence unique, indivisible, dans l'unité première, dans l'Un en soi, et que, au-dessous de ce principe suprême, ils forment moins une antithèse qu'une dualité dont les termes, également nécessaires, également positifs et réels, reçoivent ce double attribut de plus haut.

Voici une autre application de la même idée. « Au fond, dit M. Chai-

occidentaux les jours de paraschot marqués dans les inscriptions, nous avons eu recours à l'aide qu'a bien voulu nous prêter M. Beer Goldberg. Le savant traducteur de *Daniel le Babli* a dressé des tables de concordance très-complètes, dont la publication serait assurément fort utile.

Adrien DE LONGPÉRIER.

Post-scriptum. Au moment où nous livrons ce second article à l'impression, M. Jules de Gaulle, avec une obligeance dont nous ne saurions trop le remercier, nous envoie la copie de l'inscription de Denise de Maizières (v. plus haut, p. 602), telle qu'il vient de la retrouver dans le *Cartulaire de Saint-Denis de la Chartre*, conservé aux Archives nationales (LL. 1399). Cette copie du xvii^{e} siècle n'est pas très-fidèle; elle offre non-seulement des lacunes, mais encore des substitutions de mots et de fréquentes altérations dans l'orthographe. Mais elle a cela de précieux que, ayant été exécutée à une époque où la pierre était encore dans l'église, on y trouve les premières et dernières lignes, qui sont maintenant détruites, et dont voici la teneur :

Au commencement : « Les marguilliers de la fabrique de Saint-Leu et « Saint-Gilles en l'église de céans [de Saint-Denis de la Chartre] sont « tenus de faire dire . . . »

A la fin : « Ainsi qu'il est à plein contenu es lettres de convention sur « ce faictes et passées soubs le scel de la Prevosté de Paris le mercredy « 18^{e} jour d'avril 1494 après Pasques. Laquelle trespassa le 2^{e} jour de « juin en l'an dessusdit. »

Il est bien entendu que l'orthographe de ces passages appartient au copiste du xvii^{e} siècle. Les mots entre crochets paraissent être une interpolation de ce copiste.

A. L.

Cela revient à dire que, selon les philosophes à qui l'on fait allusion, plus on est près du néant ou de la limite extrême, non pas des corps, mais des figures par lesquelles la géométrie nous en représente les différentes dimensions, plus on est près de la réalité, et que la réalité même, la substance des choses, le plus haut degré de l'être, est dans le néant pur, dans un point qui n'a aucune dimension, dans l'unité mathématique. Oui, si la théorie pythagoricienne de la substance des corps devait être entendue de cette façon et se réduisait au sens littéral des paroles d'Aristote, elle mériterait la qualification que M. Chaignet, généralement si réservé, ne craint pas de lui infliger, mais elle se justifie, ou du moins se défend parfaitement, avec le principe de l'Un en soi, considéré comme la cause substantielle et immanente des choses, supérieure aux nombres, et tout d'abord à la monade, parce qu'elle leur prête tout ce qu'ils ont de réel et de substantiel. Alors on comprend que les extrémités des corps ont plus de substance que les corps eux-mêmes, et que, parmi ces extrémités, c'est le point qui en a le plus, parce qu'il est le plus rapproché de la monade, immédiatement fécondée, si l'on peut s'exprimer ainsi, par l'immanence de la cause suprême.

La cause suprême, l'Un premier, renfermant à la fois le fini et l'infini, le déterminé et l'indéterminé, ou ce qu'Aristote appellera plus tard la forme et la matière, la matière ne devient une réalité, c'est-à-dire un corps, qu'autant qu'elle est revêtue d'une forme ou qu'elle est en quelque sorte absorbée par l'unité et par le nombre. C'est ce travail, sans commencement et sans fin, qui, selon les pythagoriciens, constitue l'existence de la nature et la vie du monde; car le monde, dans leur opinion, est un être vivant, il respire. Composé de nombres et d'harmonie, il respire l'infini. Cela signifie tout simplement, à notre avis, que le fini, le nombre, l'intelligible, s'assimile ce qui ne l'est pas, et, par cette assimilation, lui donne l'existence; en d'autres termes, la matière ne devient une réalité, un être, une existence véritable, que du moment qu'elle subit les lois et se transforme en un objet de la pensée. C'est ainsi que le système de Pythagore prépare celui de Platon, la théorie des nombres, celle des idées, en soutenant qu'il n'y a d'essentiel dans les choses et de réel dans le monde que ce qui est intelligible. C'est en se plaçant au même point de vue qu'on aperçoit plus clairement, non pas la ressemblance, mais l'analogie et la parenté qui existent entre l'école pythagoricienne et l'école d'Alexandrie : l'Un en soi, ou le nombre ineffable de la première, n'est pas d'une autre famille, d'un autre ordre de spéculation que l'Un ineffable de la seconde, et peut-être que

d'une philosophie de la nature qui avait précisément pour but de rendre compte de tous les phénomènes et de tous les êtres compris dans l'univers? Pour répondre à cette question, il suffit de considérer que les nombres s'appliquent à tous les objets réels et possibles, à tous ceux que nous sommes en état de percevoir ou de concevoir, et que les rapports qui existent entre les nombres existent également entre les choses. C'est par les nombres que se traduisent, aux yeux de la science, l'ordre qui règne dans la nature, les lois qui règlent les mouvements des corps célestes et l'harmonie générale hors de laquelle rien ne peut naître, ni se conserver. Comparée aux nombres, ce qu'on appelle du nom de matière, le principe physique du monde, semble s'évanouir et se réduire à un pur néant; car, soumis à des changements continuels, il échappe à la pensée qui s'efforce de le saisir, tandis que les nombres sont éternels et qu'aucun changement n'est possible dans les rapports et les proportions qu'ils présentent à l'intelligence. Tel est l'aspect sous lequel les pythagoriciens ont considéré l'ensemble des êtres, et qui donne à leurs spéculations un caractère tout à fait opposé à celui des hypothèses de l'école ionienne.

De cette manière de voir résulte naturellement la conviction que les nombres ne sont pas seulement le seul fondement de la science, mais le seul principe de l'existence, qu'ils sont en même temps la cause, la loi et l'essence des choses; que, par conséquent, tout ce qui existe réellement, tout ce qui dépasse les purs phénomènes et en paraît être la source, le foyer, la raison déterminante, l'âme, la vie, le mouvement, l'univers lui-même, se ramène à un nombre; et, comme tout nombre dérive de l'unité, l'unité, ou, pour lui conserver le nom que lui donnent les pythagoriciens, l'Un, est le principe supérieur de toutes les existences, la science de l'Un et des nombres en général est la science universelle ou ce qu'on appelait, à l'origine des sciences, la philosophie. Quoique l'école de Pythagore soit généralement regardée comme une école de mathématiciens, et que cette opinion ait pour elle la grande autorité d'Aristote, les mathématiques seules n'ont pu donner cette idée de la philosophie; c'est plutôt la philosophie, selon la judicieuse remarque de M. Chaignet, qui a donné cette idée des mathématiques.

Cette première difficulté une fois résolue, celle qu'offre à l'esprit, et surtout à l'esprit moderne, l'existence même d'une philosophie uniquement fondée sur les nombres, une autre se présente qui n'exige pas un moindre effort de critique, ni une connaissance moins approfondie des doctrines et des textes. Dans quel sens les pythagoriciens entendaient-ils que l'Un est le principe des choses? Voulaient-ils dire que l'unité est

dans les choses entièrement confondue avec elles, de manière a en constituer l'essence? Ou bien pensaient-ils que l'unité, revêtue d'un caractère immatériel, transcendant, c'est-à-dire qui la place en dehors de la nature, est la cause consciente et libre de tout ce qui existe? De ces deux opinions, qui ont été toutes deux attribuées à Pythagore et à ses disciples, la première incline visiblement au panthéisme, sans être décidement panthéiste, puisqu'il ne s'agit pas ici d'identifier Dieu avec la substance du monde; la seconde se confond avec l'idée d'un dieu personnel, cause indépendante et toute-puissante de l'universalité des êtres. et n'a pas peu contribué à faire regarder la philosophie pythagoricienne comme une réminiscence de l'enseignement des prophètes hébreux ou comme le modèle dont s'est inspiré Platon.

M. Chaignet rejette absolument la dernière de ces interprétations. qui n'a pour elle aucune autorité de quelque valeur, aucun témoignage d'une véritable antiquité. Rien, dans les fragments et les souvenirs qui nous restent de l'école italique, ne ressemble de près ou de loin à l'idée d'un dieu personnel; la divinité n'y est désignée que par des noms mythologiques, évidemment employés comme symboles, et jamais on ne s'explique sur la nature de ses attributs et de ses rapports avec le monde. C'est l'unité qu'on y présente comme le principe des choses, non un dieu qui a conscience de lui-même et qui se suffit à lui-même dans sa perfection incommunicable, auteur souverain et providence de l'univers. Mais, en rejetant cette interprétation, M. Chaignet ne se prononce pas pour la pure immanence. Appuyé sur plusieurs fragments d'Archytas et de Philolaüs et sur d'autres textes, tous empruntés à des écrivains moins anciens, il est conduit à reconnaître, dans le système pythagoricien, deux sortes d'unités : l'une absolument immanente aux êtres dont elle constitue l'essence, en tant qu'ils appartiennent à la catégorie des choses finies; l'autre, supérieure, antérieure, et, selon l'interprétation de M. Chaignet, extérieure aux choses, sur lesquelles elle ne fait sentir son influence, auxquelles elle ne communique l'harmonie et la durée que par l'intermédiaire de l'unité précédente. Le premier de ces deux principes, c'est la monade, c'est le nombre un, ou le nombre des choses nombrées; le second, c'est le nombre lui-même ou le nombre ineffable (ἀριθμὸν ἄῤῥητον), le nombre des nombres, l'Un, principe de tout, comme l'appelle Philolaüs, ou la cause avant la cause, ainsi que l'appelle Archytas. La monade a son contraire dans la dyade; l'Un n'a pas de contraire, parce que les termes opposés de l'existence, le fini et l'infini, l'unité et la dualité, se confondent dans son sein et se réduisent à une même substance.

Après avoir constaté cette distinction chez quelques-uns des organes et des interprètes les plus considérables du pythagorisme, M. Chaignet, sans l'affirmer positivement, suppose qu'elle était ignorée des premiers pythagoriciens, sans doute, parce que l'un des termes dont elle se compose, précisément celui qui tient le premier rang, ne joue aucun rôle appréciable dans leur système, et n'intervient jamais pour en expliquer les graves difficultés. Il semble à M. Chaignet, qu'au fond l'école de Pythagore, au moins à son origine, ne reconnaissait qu'un principe immanent des êtres, et que ce rôle elle l'attribuait à la monade, c'est-à-dire au premier des nombres et au nombre en général, tout autre principe lui étant étranger, ou ne se présentant à son esprit que comme un vague soupçon d'une existence indépendante de la nature.

Cette conjecture nous paraît difficile à concilier avec les témoignages formels que nous rapportions tout à l'heure, surtout avec les deux citations empruntées aux fragments d'Archytas et de Philolaüs. Cette unité mystérieuse, insondable, qui se place au-dessus de la monade elle-même et dont celle-ci reçoit toutes les qualités efficaces, s'accorde merveilleusement avec le caractère personnel du chef de l'école et la forme religieuse dont il a revêtu son enseignement. Est-il besoin, pour cela, de considérer cette première unité comme un principe non-seulement supérieur et antérieur, mais extérieur au monde? Nous ne le pensons pas; nous croyons, au contraire, en nous appuyant sur les raisons qui nous sont fournies par M. Chaignet lui-même, et en abondant dans son propre sens, que l'Un en soi a le même caractère d'importance que la monade et les nombres dérivés d'elle. Comment pourrait-il en être autrement? D'abord l'Un en soi est une unité, et l'unité est un nombre L'essence générale du nombre lui appartient, et l'essence du nombre, de quelque nom qu'on l'appelle et à quelque rang qu'on l'élève, se réduit avant tout à constituer l'essence des choses, dont elle est par là même absolument inséparable. Il faut remarquer, d'ailleurs, que tout ce qu'il y a d'essentiel, de vertu active, si l'on peut ainsi parler, de puissance unifiante et ordonnatrice dans la monade et les nombres dérivés, ils l'empruntent à l'Un en soi, au nombre ineffable. Ils l'empruntent, non d'une manière transitoire, par une communication fortuite, mais d'une manière permanente, par une participation non interrompue, par une présence éternelle, seul fondement de la durée éternelle des nombres et de l'harmonie éternelle, ainsi que de la durée de la nature. Donc, l'Un en soi, immanent dans la monade, est également immanent dans les choses. L'Un en soi, si nous ne nous trompons, tient, dans le système pythagoricien, la même place, sans jouer le même

rôle, que la substance dans le système de Spinosa. Parce que la substance ne se manifeste dans l'univers que par la pensée et l'étendue, se ramenant elles-mêmes à l'entendement et à la matière, peut-on dire qu'au point de vue spinosiste elle ne soit pas une cause immanente? Le mot même sur lequel nous nous arrêtons avec tant d'insistance a peut-être été prononcé pour la première fois à cette occasion : *Causa immanens, non transiens.*

Cette façon de comprendre la première unité des pythagoriciens se concilie parfaitement avec l'idée générale qu'Aristote nous donne de leur philosophie. Comparant entre elles la doctrine de Platon et celle qui porte le nom de Pythagore, il dit que la première met les nombres en dehors des choses en les considérant comme des essences séparables et séparées, tandis que la seconde conçoit les nombres comme l'essence même des choses. S'il avait rencontré dans un écrit sorti de l'école pythagoricienne, surtout dans un des livres de Philolaüs ou d'Archytas, l'affirmation d'un principe supérieur, antérieur et extérieur à la nature, aurait-il manqué de la signaler et d'en tirer parti contre Platon? Ce ne seraient plus des différences qu'il aurait remarquées entre le système de son maître et celui de l'école italique; mais, sur un point capital, une ressemblance telle qu'elle aurait donné au premier l'apparence d'un plagiat.

Admettre, sur la foi des autorités les plus irrécusables, la distinction de l'Un en soi et de la monade, et considérer la plus haute de ces deux unités comme un principe immanent auquel les nombres empruntent leur essence, leur puissance causatrice, leur substantialité, leurs lois irrésistibles, c'est peut-être le moyen de rendre plus intelligibles bien des points obscurs du système pythagoricien. Par exemple, comment comprendre qu'une philosophie qui ramène tout à l'unité et à l'harmonie, fasse dériver les choses de deux principes contraires, tels que le fini et l'indéfini, et que, de cette antithèse, multipliée sous différents noms et dans différentes proportions, elle ait fait, pour ainsi dire, la catégorie ou la forme nécessaire de l'existence? La difficulté sera résolue au moins logiquement, nous voulons dire que la contradiction cessera d'exister dans la suite des propositions et dans le langage, si l'on admet que le fini et l'infini se confondent dans une essence unique, indivisible, dans l'unité première, dans l'Un en soi, et que, au-dessous de ce principe suprême, ils forment moins une antithèse qu'une dualité dont les termes, également nécessaires, également positifs et réels, reçoivent ce double attribut de plus haut.

Voici une autre application de la même idée. « Au fond, dit M. Chai-

« chair commettent un crime impie, parce qu'ils tuent les êtres qui leur « sont unis par le sang. Aussi les philosophes dont nous parlons recom- « mandent-ils de s'abstenir d'une nourriture vivante et appellent-ils im- « pies ceux qui rougissent l'autel des dieux bienheureux du sang chaud « versé par leurs mains meurtrières[1]. »

Cette explication philosophique d'une des prescriptions les plus importantes de la règle pythagoricienne, et celle que nous avons donnée tout à l'heure de leur croyance à la métempsycose, ne détruisent pas ce que nous avons dit des emprunts faits par le pythagorisme aux sanctuaires de l'Orient. Les emprunts de ce genre, en passant d'une race à une autre, ou seulement d'un corps sacerdotal, pour qui l'immobilité est une condition d'existence, à un homme de génie, absolument maître de sa pensée et de ses actes, ne conservent jamais leur caractère originel. Ils se transforment et se transfigurent, pour ainsi dire, par l'action du temps et le travail des intelligences.

L'unité de l'âme ou l'identité de substance et de nature entre les âmes particulières et l'âme du monde nous rend compte de ce qu'on peut appeler la psychologie des pythagoriciens ou de l'idée qu'ils se faisaient de nos facultés. « Pythagore et Platon, dit Plutarque[2], pensent « que les âmes mêmes des animaux sans raison sont cependant raison- « nables; mais ils n'agissent pas toujours rationnellement. » Platon est ici mêlé à Pythagore parce que, lui aussi, admettait que les âmes particulières dérivent toutes de l'âme du monde; et quant à cette proposition, que des êtres raisonnables n'agissent pas toujours rationnellement, elle signifie que les lois de la raison s'imposent à eux, soit par la puissance de l'instinct, soit par celle de la sensibilité; car la sensibilité et l'instinct ne sont que la raison même sous une forme plus obscure et plus imparfaite, appropriée à l'imperfection des organes, imperfection qui se manifeste surtout par l'absence de la parole. On arrivait ainsi, dans l'école pythagoricienne, à distinguer sous deux noms différents l'intelligence qui éclaire l'âme de l'homme et celle qui appartient aux animaux. La première s'appelait *φρένες*, c'est-à-dire la pensée pure ou la raison; la seconde conservait le nom général de *νοῦς*. L'une et l'autre sont enveloppées dans la sensation, qui, selon Philolaüs, est la condition nécessaire, il voulait dire, sans doute, la condition préliminaire de toute connaissance, puisque, dans une organisation d'un ordre supérieur, comme celle de l'homme, les deux phénomènes finissent par

[1] Passage cité et traduit par M. Chaignet, t. II, p. 184. — [2] *De Placit. philos.* V, xx.

se distinguer l'un de l'autre, comme la fleur se distingue de la tige d'où elle est sortie. La connaissance elle-même s'explique par l'identité de l'essence de l'âme avec celle des choses ou des êtres, ou de la nature en général. L'une et l'autre, autant qu'il est permis de les séparer, sont un nombre, sont une harmonie, et M. Chaignet démontre, par des preuves irrécusables, que ni le nombre ni l'harmonie, dans lesquels les pythagoriciens faisaient consister l'essence de l'âme, ne sont une pure abstraction ou une simple résultante de l'accord des éléments, mais que ce nombre est une cause active, un principe de vie et de mouvement, «un nombre qui se meut lui-même,» ainsi que Platon le répétera après eux dans le livre X des Lois; que cette harmonie aussi est une cause, non un effet, une cause subsistante dans l'effet qu'elle produit et dont elle est inséparable, comme la forme informante des scolastiques et la nature naturante de Spinosa.

Si l'on voulait presser les conséquences de cette identité du sujet connaissant avec la totalité des choses connues, on arriverait peut-être à trouver dans le pythagorisme cette proposition, développée par un système plus moderne, que le sujet connaissant ou l'esprit n'est que l'objet lui-même ou l'être qui existe, non-seulement en soi, mais pour soi, qui a conscience de sa propre existence. Mais ce serait un excès de logique aboutissant à la confusion des temps. La seule chose qu'il soit permis d'affirmer, c'est que le principe de l'immanence pénètre et enveloppe toutes les parties de la philosophie des pythagoriciens. Il est, comme nous croyons l'avoir démontré, dans leurs spéculations générales sur l'unité et sur les nombres; il est dans leur théorie de la nature et de la vie, dans leur doctrine sur l'âme du monde et les âmes particulières; il est enfin dans leur système de la sensation et de la connaissance.

De même que la sensation se transforme en connaissance, ainsi la connaissance ou la pensée elle-même élevée à sa perfection devient la sagesse. Mais la sagesse est inaccessible à l'homme, elle n'appartient qu'aux dieux. Cela signifie, sans doute, que la sagesse est un idéal qu'il faut se proposer pour modèle sans pouvoir y atteindre, au moins pendant cette vie et dans les conditions actuelles de notre existence; car les dieux, on se le rappelle, ne jouent aucun rôle effectif dans le système de Pythagore; s'ils sont autre chose que des noms, ils se confondent avec la première unité ou avec l'âme du monde, ou avec les âmes pourvues d'une organisation supérieure à la nôtre.

Si l'homme ne peut posséder la sagesse, il peut atteindre à la vertu. La vertu, ainsi que l'âme dont elle complète l'existence, est une har-

monie, elle établit l'accord entre les principes contraires de la vie humaine, entre la partie rationnelle et la partie irrationnelle. A la première il appartient de commander, à la seconde, d'obéir, et de cet ordre hiérarchique, qui règle nos désirs sans les étouffer, naissent toutes les vertus particulières, car il n'en est pas une, soit la justice, soit la tempérance, qui ne soit une forme de l'harmonie. La justice, fondée sur la réciprocité, mais une réciprocité parfaite, que les pythagoriciens, autant que nous en pouvons juger par quelques textes obscurs, ne craignaient pas de pousser jusqu'à la loi du talion; la justice, c'est l'harmonie par excellence, le nombre également égal, la mère et la nourrice de toutes les vertus. Par cette proposition pythagoricienne : le but de la vertu est de nous rendre semblables aux dieux, il faut entendre probablement que le même ordre, la même harmonie, la même puissance des nombres qui règne dans la nature, doit se retrouver dans la vie humaine.

Comme toutes les harmonies se tiennent, puisqu'en définitive on peut les ramener à une harmonie unique, l'harmonie sensible de la musique est un moyen de faire naître et de développer l'harmonie morale, dans laquelle consiste la vertu; la musique est une purification. D'ailleurs l'harmonie, inséparable de la beauté, est un des caractères de la musique et des autres arts. Aussi Pythagore voulait-il qu'on fît servir à l'éducation de la jeunesse, non-seulement les beaux chants et les beaux rhythmes, mais les belles formes et les belles figures, c'est-à-dire qu'avec le concours de la musique il appelait celui de la peinture, de la sculpture, de la poésie et même de la gymnastique et de la danse. Le bien et le beau n'étant que deux noms différents de la même chose, à savoir l'ordre, l'harmonie, il était inévitable que la morale fût inséparable de l'esthétique, soumises toutes deux aux principes de la philosophie ou de la science universelle de la nature, identique à la science des nombres.

Tel est, dans ses traits généraux, ce système pythogoricien, pendant si longtemps inabordable, et dont nous pouvons dire que, grâce à M. Chaignet, nous possédons aujourd'hui, traduits dans notre langue, expliqués, commentés, réunis en corps de doctrine avec autant de sagacité que de savoir, tous les éléments dispersés à travers l'antiquité. On pourra différer encore sur l'interprétation philosophique dont ces documents sont susceptibles, et l'on a pu voir que la nôtre s'éloigne quelquefois de celle de M. Chaignet, mais ces discussions auront désormais une base certaine.

Fidèle à la marche qui lui était tracée, M. Chaignet ne se borne pas à une simple restitution de la philosophie pythagoricienne, il montre

du même côté du feu central, nous avons le jour; pendant que le Soleil est d'un côté de ce foyer et la Terre de l'autre, nous avons la nuit.

Tel est, dans ses traits principaux, le système astronomique des pythagoriciens. Quoiqu'il donne une idée plus haute, et incontestablement plus vraie, de la structure du monde que le point de vue vulgaire, accrédité par le témoignage direct de nos sens, il reste encore bien loin du système de Copernic; mais, à quelque point qu'il en diffère, il est difficile de nier qu'il l'a préparé. Il suffira, selon la remarque de M. Chaignet[1], de transformer l'Antichthone en un hémisphère terrestre, et d'ajouter au mouvement de translation de la Terre un mouvement de rotation sur son axe, pour être dans la vérité complète. D'ailleurs Copernic lui-même, sans mentionner précisément la philosophie pythagoricienne, qu'il ne connaissait pas, convient, dans une lettre écrite au pape Paul III, qu'il n'a été conduit à réfléchir au mouvement de la Terre que parce qu'il le savait déjà affirmé dans l'antiquité; il avait lu dans Cicéron[2] qu'un certain Nicétas, c'est-à-dire Hicétas, de Syracuse, croyait à l'immobilité du Soleil et à la révolution de la Terre autour de son axe.

Ce n'est pas seulement l'ordre, l'ordre mathématique, que les pythagoriciens reconnaissaient dans l'univers, mais aussi l'harmonie, parce que l'harmonie et l'ordre, d'après leur théorie des nombres, sont inséparables. L'harmonie est la loi qui concilie les contraires, qui met l'unité dans la diversité, et la proportion, la mesure, la beauté, dans tout, dans l'ensemble des êtres et dans chaque être en particulier. Le monde, c'est la beauté en même temps que l'ordre et l'harmonie. L'harmonie se confond avec la musique, à laquelle les pythagoriciens ont consacré une grande partie de leurs méditations, et qu'ils ont essayé, en la soumettant à des lois mathématiques, d'élever au rang d'une science. Aussi M. Chaignet nous fournit-il plus d'un motif de penser que l'harmonie des sphères, que la musique des corps célestes, n'était pas pour eux un pur symbole. C'est, au reste, ce qu'affirme expressément Aristote. «Il y a, dit-il[3], quelques philosophes qui sou«tiennent que nécessairement le mouvement de corps aussi grands que «le sont les astres doit produire un bruit, puisque les corps qui se «meuvent sur la terre, et qui sont loin d'avoir ces énormes masses et «ces vitesses énormes, en produisent un. Il est donc impossible que «des astres en nombre si prodigieux[4] et d'une masse si prodigieuse,

[1] Tome II, p. 142. — [2] *Acad.* liv. IV, ch. xxxii. — [3] *De cœlo,* liv. II, ch. ix. — [4] Le ciel des étoiles fixes, à lui seul, autorise cette expression.

« emportés par le mouvement d'une si prodigieuse vitesse, ne pro-
« duisent pas, eux aussi, un bruit prodigieux. Supposant donc comme « prouvé ce premier fait, et imaginant, en outre, que les vitesses tirent « des distances les rapports symphoniques, ils ajoutent que le mouve- « ment circulaire des astres produit une voix, un chant enharmonique, « et, comme il pourrait sembler bizarre que nous ne l'entendissions pas, « ils en donnent cette cause : c'est qu'il n'y a bruit entendu que pour « les bruits qui se produisent à un moment donné. Le bruit n'est pas « perçu quand il n'a pas son contraire, le silence. En effet, ce n'est que « par rapport l'un à l'autre que nous percevons le silence et le bruit : « c'est ainsi que les forgerons, habitués au même bruit, finissent par ne « plus l'entendre[1]. »

De quelque manière que l'on comprenne l'harmonie dont il est doué, dans un sens mathématique ou dans un sens musical, le monde est un être vivant. Or la vie, dans une organisation aussi parfaite que celle du monde, est inséparable de la sensibilité, de l'intelligence peut-être, et ni l'une ni l'autre de ces deux facultés ne se conçoit sans une âme. Donc il y a une âme du monde, mélange de fini et d'infini, de forme et de matière, comme tout ce qui vit et respire dans son sein, pourvu qu'on se souvienne que la matière n'existe qu'à la condition d'être absorbée par la forme intelligible ou de se transformer, en quelque sorte, dans le nombre. Donc, au fond, l'âme du monde est un nombre, et, de même que le nombre, elle est éternelle, et son éternité, ou, ce qui est la même chose, puisqu'elle n'a pas de commencement, son immortalité, elle la communique au monde, qu'elle anime. Est-il vrai, comme le soutient l'auteur de *La Philosophie des Grecs*, M. Zeller, que l'éternité du monde et l'âme du monde soient des idées purement platoniciennes? M. Chaignet réfute victorieusement cette opinion de l'historien allemand, en montrant que l'éternité du monde était déjà enseignée par Héraclite, et qu'une âme avait été attribuée par Alcméon, un contemporain, et, selon toute vraisemblance, un disciple de Pythagore, à chacun des astres et au monde tout entier.

Avec le rôle que joue l'unité dans tout leur système, les pythagoriciens ne pouvaient pas admettre que l'âme de l'homme fût d'une autre nature et même d'une autre substance que l'âme du monde. C'est, en effet, ce qui résulte de la parenté qu'ils établissaient, par la métempsycose, entre les âmes particulières de toutes les classes : celles des bêtes, celles des hommes, celles des héros ou des demi-dieux et

[1] Traduction de M. Chaignet, p. 148, 149.

celles des dieux eux-mêmes. Pour que l'âme humaine leur parût propre à animer indifféremment une organisation ou une autre, à s'élever dans les plus hautes régions de l'intelligence ou à végéter dans les degrés les plus infimes de la vie et de la sensation, il fallait évidemment supposer qu'elle n'était pas d'une autre nature, qu'elle n'était pas d'une autre essence que celles qui passent pour lui être supérieures ou inférieures. Cette supposition, à son tour, se confond avec la pensée qu'une même âme, qu'un même principe de mouvement, de sensibilité, de vie, pénètre toute la nature et se rend particulièrement visible dans les êtres organisés, proportionnant son expansion, ses actes, ou, comme nous dirions aujourd'hui, ses facultés, aux différents degrés de perfection de l'organisation elle-même. On reconnaît sans peine cette doctrine des pythagoriciens, avec les expressions et les métaphores qui leur appartiennent, dans une citation qu'Aristote prétend avoir tirée des poëmes orphiques : « L'âme est une partie du tout; elle quitte le tout pour s'introduire dans un corps, où elle est comme poussée par le vent de la « respiration[1]. » La respiration, comme nous l'avons vu plus haut, n'est pas autre chose, pour l'école de Pythagore, que la vie universelle de la nature, l'acte qui donne l'existence, non-seulement à la matière organisée, mais à la matière indéterminée, autrement nommée l'infini. Aussi croyons-nous que ce texte important, au lieu d'être rejeté et comme dissimulé dans une note, aurait dû obtenir de M. Chaignet une place d'honneur dans le corps de son livre. A cause de son antiquité et du canal par lequel il nous est transmis, il a plus d'autorité que tous ceux que M. Chaignet a empruntés, avec tant d'abondance, à des écrivains fort éloignés des premières générations de pythagoriciens; par exemple Cicéron, Sextus Empiricus, Diogène Laërce, Plutarque et quelques autres. Ces citations, à ce qu'il nous semble, ne devaient venir qu'à la suite de la première pour l'expliquer et la compléter. Tel est ce passage de Sextus Empiricus, visiblement tiré de quelques documents anciens, et dont le caractère affirmatif ne laisse subsister aucun doute :

« Pythagore, Empédocle, et presque tous les philosophes de l'école « italique, prétendent que non-seulement les hommes ont entre eux et « avec les dieux une sorte de communauté de nature, mais que cette « communauté existe entre eux et les êtres sans raison. Car une seule « vie est en tous : elle pénètre le monde entier, où elle agit à la façon « d'une âme, et c'est ce qui fait l'unité de ces êtres et de nous. Voilà « pourquoi ceux qui tuent les animaux et qui se nourrissent de leur

[1] Traduction de M. Chaignet, t. II, p. 181.

« chair commettent un crime impie, parce qu'ils tuent les êtres qui leur « sont unis par le sang. Aussi les philosophes dont nous parlons recom- « mandent-ils de s'abstenir d'une nourriture vivante et appellent-ils im- « pies ceux qui rougissent l'autel des dieux bienheureux du sang chaud « versé par leurs mains meurtrières[1]. »

Cette explication philosophique d'une des prescriptions les plus importantes de la règle pythagoricienne, et celle que nous avons donnée tout à l'heure de leur croyance à la métempsycose, ne détruisent pas ce que nous avons dit des emprunts faits par le pythagorisme aux sanctuaires de l'Orient. Les emprunts de ce genre, en passant d'une race à une autre, ou seulement d'un corps sacerdotal, pour qui l'immobilité est une condition d'existence, à un homme de génie, absolument maître de sa pensée et de ses actes, ne conservent jamais leur caractère originel. Ils se transforment et se transfigurent, pour ainsi dire, par l'action du temps et le travail des intelligences.

L'unité de l'âme ou l'identité de substance et de nature entre les âmes particulières et l'âme du monde nous rend compte de ce qu'on peut appeler la psychologie des pythagoriciens ou de l'idée qu'ils se faisaient de nos facultés. « Pythagore et Platon, dit Plutarque[2], pensent « que les âmes mêmes des animaux sans raison sont cependant raison- « nables; mais ils n'agissent pas toujours rationnellement. » Platon est ici mêlé à Pythagore parce que, lui aussi, admettait que les âmes particulières dérivent toutes de l'âme du monde; et quant à cette proposition, que des êtres raisonnables n'agissent pas toujours rationnellement, elle signifie que les lois de la raison s'imposent à eux, soit par la puissance de l'instinct, soit par celle de la sensibilité; car la sensibilité et l'instinct ne sont que la raison même sous une forme plus obscure et plus imparfaite, appropriée à l'imperfection des organes, imperfection qui se manifeste surtout par l'absence de la parole. On arrivait ainsi, dans l'école pythagoricienne, à distinguer sous deux noms différents l'intelligence qui éclaire l'âme de l'homme et celle qui appartient aux animaux. La première s'appelait *Φρένες*, c'est-à-dire la pensée pure ou la raison; la seconde conservait le nom général de *νοῦς*. L'une et l'autre sont enveloppées dans la sensation, qui, selon Philolaüs, est la condition nécessaire, il voulait dire, sans doute, la condition préliminaire de toute connaissance, puisque, dans une organisation d'un ordre supérieur, comme celle de l'homme, les deux phénomènes finissent par

[1] Passage cité et traduit par M. Chaignet, t. II, p. 184. — [2] *De Placit. philos.* V, xx.

se distinguer l'un de l'autre, comme la fleur se distingue de la tige d'où elle est sortie. La connaissance elle-même s'explique par l'identité de l'essence de l'âme avec celle des choses ou des êtres, ou de la nature en général. L'une et l'autre, autant qu'il est permis de les séparer, sont un nombre, sont une harmonie, et M. Chaignet démontre, par des preuves irrécusables, que ni le nombre ni l'harmonie, dans lesquels les pythagoriciens faisaient consister l'essence de l'âme, ne sont une pure abstraction ou une simple résultante de l'accord des éléments, mais que ce nombre est une cause active, un principe de vie et de mouvement, «un nombre qui se meut lui-même,» ainsi que Platon le répétera après eux dans le livre X des Lois; que cette harmonie aussi est une cause, non un effet, une cause subsistante dans l'effet qu'elle produit et dont elle est inséparable, comme la forme informante des scolastiques et la nature naturante de Spinosa.

Si l'on voulait presser les conséquences de cette identité du sujet connaissant avec la totalité des choses connues, on arriverait peut-être à trouver dans le pythagorisme cette proposition, développée par un système plus moderne, que le sujet connaissant ou l'esprit n'est que l'objet lui-même ou l'être qui existe, non-seulement en soi, mais pour soi, qui a conscience de sa propre existence. Mais ce serait un excès de logique aboutissant à la confusion des temps. La seule chose qu'il soit permis d'affirmer, c'est que le principe de l'immanence pénètre et enveloppe toutes les parties de la philosophie des pythagoriciens. Il est, comme nous croyons l'avoir démontré, dans leurs spéculations générales sur l'unité et sur les nombres; il est dans leur théorie de la nature et de la vie, dans leur doctrine sur l'âme du monde et les âmes particulières; il est enfin dans leur système de la sensation et de la connaissance.

De même que la sensation se transforme en connaissance, ainsi la connaissance ou la pensée elle-même élevée à sa perfection devient la sagesse. Mais la sagesse est inaccessible à l'homme, elle n'appartient qu'aux dieux. Cela signifie, sans doute, que la sagesse est un idéal qu'il faut se proposer pour modèle sans pouvoir y atteindre, au moins pendant cette vie et dans les conditions actuelles de notre existence; car les dieux, on se le rappelle, ne jouent aucun rôle effectif dans le système de Pythagore; s'ils sont autre chose que des noms, ils se confondent avec la première unité ou avec l'âme du monde, ou avec les âmes pourvues d'une organisation supérieure à la nôtre.

Si l'homme ne peut posséder la sagesse, il peut atteindre à la vertu. La vertu, ainsi que l'âme dont elle complète l'existence, est une har-

monie, elle établit l'accord entre les principes contraires de la vie humaine, entre la partie rationnelle et la partie irrationnelle. A la première il appartient de commander, à la seconde, d'obéir, et de cet ordre hiérarchique, qui règle nos désirs sans les étouffer, naissent toutes les vertus particulières, car il n'en est pas une, soit la justice, soit la tempérance, qui ne soit une forme de l'harmonie. La justice, fondée sur la réciprocité, mais une réciprocité parfaite, que les pythagoriciens, autant que nous en pouvons juger par quelques textes obscurs, ne craignaient pas de pousser jusqu'à la loi du talion; la justice, c'est l'harmonie par excellence, le nombre également égal, la mère et la nourrice de toutes les vertus. Par cette proposition pythagoricienne : le but de la vertu est de nous rendre semblables aux dieux, il faut entendre probablement que le même ordre, la même harmonie, la même puissance des nombres qui règne dans la nature, doit se retrouver dans la vie humaine.

Comme toutes les harmonies se tiennent, puisqu'en définitive on peut les ramener à une harmonie unique, l'harmonie sensible de la musique est un moyen de faire naître et de développer l'harmonie morale, dans laquelle consiste la vertu; la musique est une purification. D'ailleurs l'harmonie, inséparable de la beauté, est un des caractères de la musique et des autres arts. Aussi Pythagore voulait-il qu'on fît servir à l'éducation de la jeunesse, non-seulement les beaux chants et les beaux rhythmes, mais les belles formes et les belles figures, c'est-à-dire qu'avec le concours de la musique il appelait celui de la peinture, de la sculpture, de la poésie et même de la gymnastique et de la danse. Le bien et le beau n'étant que deux noms différents de la même chose, à savoir l'ordre, l'harmonie, il était inévitable que la morale fût inséparable de l'esthétique, soumises toutes deux aux principes de la philosophie ou de la science universelle de la nature, identique à la science des nombres.

Tel est, dans ses traits généraux, ce système pythogoricien, pendant si longtemps inabordable, et dont nous pouvons dire que, grâce à M. Chaignet, nous possédons aujourd'hui, traduits dans notre langue, expliqués, commentés, réunis en corps de doctrine avec autant de sagacité que de savoir, tous les éléments dispersés à travers l'antiquité. On pourra différer encore sur l'interprétation philosophique dont ces documents sont susceptibles, et l'on a pu voir que la nôtre s'éloigne quelquefois de celle de M. Chaignet, mais ces discussions auront désormais une base certaine.

Fidèle à la marche qui lui était tracée, M. Chaignet ne se borne pas à une simple restitution de la philosophie pythagoricienne, il montre

l'influence qu'elle a exercée sur tous les grands systèmes de l'antiquité et des temps modernes, et termine par une appréciation de ses principes les plus importants, finissant elle-même par une sorte d'inventaire des erreurs et des vérités que l'école de Pythagore a mises en circulation. Quelque intérêt qui s'attache à ces deux questions, et malgré la solidité et la mesure avec lesquelles elles sont traitées, elles n'ont plus, après l'exposition critique, qu'un intérêt secondaire. Nous ne pouvons cependant nous abstenir d'une réflexion générale. Tant qu'il parle des philosophes anciens, M. Chaignet, grâce à la connaissance approfondie qu'il possède de leurs doctrines, réussit très-bien à mettre en lumière ce qu'ils ont visiblement emprunté à l'école italique et ce qu'ils ont puisé à d'autres sources ou ne doivent qu'à eux-mêmes. L'analyse qu'il nous présente, à ce point de vue, de l'école d'Élée, de Platon, d'Aristote, de quelques idées philosophiques contenues dans les poëmes de Virgile, de quelques-uns des ouvrages de saint Augustin, est de tout point irréprochable; mais, lorsqu'il arrive à la renaissance et aux temps modernes, la tradition qu'il a suivie jusqu'alors dans ses variations et ses développements lui fait complétement défaut, et ce n'est qu'à force d'artifices qu'il s'efforce de la renouer. En effet, pendant les deux époques dont nous parlons, il n'y a qu'un seul pythagoricien véritable : Jordano Bruno. Quant à Leibniz, Schelling, Novalis et Hegel, c'est faire violence à l'histoire que de nous montrer en eux des disciples de l'école italique, se pliant à ses principes et à sa méthode, parce qu'ils les ont discutés et trouvés vrais. S'il y a dans leurs idées quelque chose qui ressemble à la théorie de la monade et des nombres en général, il faut y voir moins un prolongement de pythagorisme ancien que la création d'un pythagorisme nouveau et parfaitement original.

Mais nous sommes d'autant plus disposé à excuser cette exagération chez M. Chaignet, qu'elle était en quelque façon sollicitée par les expressions nécessairement générales et sommaires du programme académique. D'ailleurs, quand bien même ce défaut ne devrait être imputé qu'à lui, il laisserait subsister les nombreuses et substantielles qualités que nous avons signalées dans ce qui fait véritablement le corps de son livre.

AD. FRANCK.

ressante étude sur l'état social de la Gaule celtique, et particulièrement de l'Arverne avant la conquête romaine, il cherche à établir quelles furent la nature et la durée de l'autonomie du peuple arverne sous l'empire, et à montrer ce qu'y était la condition des personnes et des terres au IV[e] et au V[e] siècle. Plusieurs chapitres sont ensuite consacrés à la domination des Visigoths et à l'époque franque. Arrivé au régime féodal, il esquisse les principaux traits du caractère de cette période, puis expose les règles générales du droit privé alors en vigueur. Poursuivant son examen il recherche les divers principes qui contribuèrent à la formation de la *Coutume d'Auvergne*, étudie avec soin l'organisation judiciaire, et ne s'arrête qu'au seuil de la révolution française. L'auteur a ajouté, en forme d'appendice, des notices biographiques sur ceux des écrivains de l'Auvergne qui ont laissé quelques titres comme jurisconsultes, hommes politiques et publicistes. Le second volume renferme aussi plus de 270 pages de pièces justificatives intéressantes et en grande partie inédites; il se termine par une table des matières contenant toutes les indications propres à faciliter les recherches.

Les Arachnides de France, par Eugène Simon, vice-président de la *Société entomologique de France*, tome I[er]: Caen, imprimerie de F. Le Blanc-Hardel; Paris, librairie de Roret, 1874, in-8° de 270 pages et 3 planches gravées. — De toutes les branches de l'entomologie, celle de l'arachnologie est certainement l'une des plus négligées des naturalistes et surtout des collectionneurs, dont l'attention paraît se concentrer presque exclusivement, sur les ordres des coléoptères et des lépidoptères, qui ont le privilége de se conserver parfaitement en collection; les nombreuses classes des *arachnides*, qui se composent des *araignées*, des *scorpions*, des *faucheurs*, des *acarus*, etc., présente cependant un vif intérêt, autant par la diversité de ses espèces répandues à profusion dans toutes les parties du monde, que par l'instinct vraiment merveilleux déployé par la plupart de ces insectes, soit pour se procurer leur nourriture, qui consiste toujours en proies vivantes, soit pour garder et défendre leur progeniture. Cette défaveur, si peu justifiée, tient non-seulement a la difficulté exageree de conserver les arachnides en collection, mais aussi au manque d'un ouvrage descriptif recent, permettant de déterminer et de classer toutes les especes, au moins celles de notre pays, découvertes depuis les travaux des anciens naturalistes et dont les descriptions sont dispersées dans une foule de publications périodiques, écrites en diverses langues et presque impossibles à réunir.

Si l'on jette un coup d'œil sur l'histoire des etudes arachnologiques, on peut voir que ces études ont pris naissance en France; c'est à notre illustre Lataille et au savant Walckenaer, aussi connu des littérateurs et des geographes que des naturalistes, que revient l'honneur d'avoir réparti en ordres, familles et genres les espèces d'arachnides, dont un bien petit nombre étaient deja signalees par les anciens auteurs : Clarck et Linné.

Le grand travail de Walckenaer : les *Insectes aptères* (faisant partie des suites à Buffon), publie en collaboration avec M. le professeur Gervais, est, jusqu'ici le seul ouvrage traitant de l'ensemble de la classe : mais cet ouvrage, qui date de 1837, est aujourd'hui très-incomplet : de plus, les especes françaises, qui nous intéressent le plus, relativement peu nombreuses, y sont tres-brièvement décrites et le plus souvent perdues au milieu des exotiques. Depuis cette époque, il n'a été publié, dans les recueils périodiques de societes savantes, que des monographies isolées de genres et de familles, ou bien, pour le premier ordre seulement (les vraies araignées), des faunes locales, telles que les *Araneæ Suecicæ* de M. Westring et l'*History of spiders of Great Britain* de M. Blackwall, qui sont des monographies des araignées de Suè-

et d'Angleterre; ces ouvrages, qui n'appartiennent pas à la France, sont excellents pour les faunes restreintes qu'ils sont destinés à faire connaître, mais ils deviennent insuffisants quand il s'agit de notre pays, qui n'a point de rival en Europe sous le rapport de la diversité du sol et de la richesse des productions naturelles. Une faune française des arachnides était donc un ouvrage vivement désiré, et les entomologistes sérieux sauront gré à M. E. Simon de l'avoir entrepris; ajoutons que M. E. Simon, qui s'adonne depuis de longues années à l'étude exclusive des arachnides, et qui a déjà publié sur ce sujet divers mémoires estimés, est mieux placé que tout autre pour mener à bonne fin cette œuvre difficile.

Les *Arachnides de France* de M. E. Simon se composeront de quatre ou cinq volumes, de 250 à 300 pages, accompagnés de nombreuses planches.

L'introduction comprenant les généralités sur la classe des arachnides, les caractères de la faune française, la bibliographie, etc. paraîtra à la fin de l'ouvrage, avec une pagination spéciale, qui permettra de la placer en tête du premier volume.

Dans le premier volume, qui vient de paraître, l'auteur, après avoir donné un vocabulaire des termes employés dans les descriptions, entre immédiatement en matière et aborde le premier ordre; les *Araneæ* ou araignées proprement dites; les familles traitées sont celles des *Epeiridæ*, des *Uloboridæ*, des *Dictynidæ*, des *Enyoides* et des *Pholcidæ*.

Pour chaque espèce, l'auteur donne une description complète et séparée des deux sexes, toujours très-dissemblables chez les araignées; sur chacune, il ajoute des indications de localité précises et des détails de mœurs d'un grand intérêt; chaque division, *famille* ou *genre*, est précédée d'un tableau dichotomique, résumant les principaux caractères et permettant, même aux débutants, d'arriver avec certitude à la détermination des espèces; en un mot, les *Arachnides de France* sont conçus sur le plan des flores et des faunes les plus récentes dont le succès est attesté par un grand nombre d'éditions.

Nous pouvons dire en terminant que l'ouvrage de M. E. Simon ne laisse rien à désirer au point de vue de l'exécution typographique; le premier volume est orné de trois planches gravées avec le plus grand soin, représentant un spécimen de chaque genre et beaucoup de détails relatifs aux espèces difficiles à distinguer.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

NOVEMBRE 1874.

FIGURE DE LA TERRE.

Ueber die Grösse und Figur der Erde : Eine Denkschrift zur Begründung einer mittel-europäischen Gradmessung, von J. J. Baeyer. Berlin, 1861. — *General-Bericht über die mittel-europäische Gradmessung. Rapports annuels de 1863 à 1873.* Berlin, Verlag von G. Reimer. — *Ueber unsere jetzige Kenntniss der Gestalt und Grösse der Erde, von Johann Benedict Listing,* Göttingen, 1872.

Lorsque les astronomes croyaient la terre sphérique, la mesure de ses dimensions était un problème fort simple ne présentant qu'une seule inconnue, le rayon de la sphère. Les anciens avaient sur le moyen de le résoudre des idées très-exactes, et, si les résultats qu'ils nous ont transmis semblent discordants, cela tient très-probablement à l'ignorance où nous sommes sur le sens précis du mot *stade* à diverses époques. La circonférence du globe est en effet, suivant Aristote, de 400,000 stades, et de 180,000 seulement suivant Ptolémée; les observations des astronomes anciens, quoique bien éloignées de la précision des nôtres, ne les exposaient pas à des divergences aussi considérables, et le stade d'Aristote est sans aucun doute plus court que celui de Ptolémée.

La méthode employée par eux est celle dont on fait encore usage aujourd'hui; après avoir choisi deux stations sur un même méridien et mesuré leur distance, on évalue l'angle des deux verticales, égal évidemment à la différence de leurs inclinaisons sur les lignes parallèles, dirigées de chacune d'elles vers une même étoile ou vers le centre du

[illegible] au moment de leur passage au méridien commun. Ératosthène, Hipparque et Posidonius dans l'antiquité, les astronomes du calife Almamoun au IXe siècle de notre ère, le médecin Fernel au XVIe siècle, Snellius, qui, au XVIIe siècle, exécuta les premières triangulations, sur [illegible] avec des précautions inégales cette méthode, adoptée aussi par Picard lorsqu'il fut chargé en 1668, par l'Académie des sciences de Paris, de déterminer avec la plus grande exactitude la longueur du rayon terrestre.

Une autre méthode, très simple en apparence, mais soumise, dans la pratique, à de graves difficultés, a été proposée par Kepler et employée par Riccioli; elle est indépendante de toute mesure astronomique. Si l'on cherche deux stations aussi éloignées que possible et telles cependant que de chacune d'elles on puisse apercevoir l'autre, il semble facile de mesurer les angles formés par la ligne qui les joint avec les verticales de ses deux extrémités; leur différence est l'angle des deux verticales, et le rapport de cet angle à quatre angles droits est égal à celui de la distance des deux stations à la circonférence de la terre. Il n'est pas nécessaire que les deux stations soient situées sur le même méridien. Les stations choisies par Riccioli étaient la montagne de Paterno, près Bologne, et le sommet de la tour de Modène, dont les verticales forment un angle de 18′ 39″ ½. L'erreur commise, due sans doute à l'influence des réfractions, se trouva d'un dixième environ de la valeur cherchée. La même méthode, employée de nouveau en 1833 entre Strasbourg et Durlach, a indiqué entre les verticales de ces deux stations distantes de 71,055 mètres, un angle de 37 minutes, ce qui fournit, pour le quart de la circonférence de la terre 10.037,000 mètres, au lieu de 10,000,000, que l'on devrait trouver d'après la définition du mètre.

Newton, dans le Livre des principes, en adoptant la mesure de Picard comme la plus exacte et la plus sûre, montrait cependant la nécessité de la compléter par d'autres. Notre globe, en effet, animé d'un mouvement de rotation et liquide en grande partie à la surface, ne saurait conserver la forme d'une sphère; il doit être enflé à l'équateur, l'équilibre des mers l'exige, et Newton n'a pas craint d'ajouter que l'état primitivement fluide de la croûte solide actuelle a dû la soumettre aux mêmes lois. C'est donc comme conséquence de considérations théoriques, pendant longtemps contestées, il est vrai, sur le continent, que l'aplatissement de la terre a été pour la première fois annoncé aux astronomes. La détermination de ses éléments devenait un problème de mécanique fort difficile, et qui, aujourd'hui encore, faute de données suffisantes, semble impossible à résoudre avec certitude.

La solution de Newton assignerait à la terre la forme d'un ellipsoïde de révolution, et à l'aplatissement, rapport de la différence des axes au plus grand d'entre eux, la valeur $\frac{1}{230}$, qui n'est d'ailleurs proposée par lui que comme une première et douteuse approximation, car, si la héorie lui permettait d'affirmer l'aplatissement aux pôles, de nom-oreuses et incertaines hypothèses conduisaient seules à en calculer la grandeur; la loi des densités dans l'intérieur de la terre joue en effet un grand rôle dans la solution, et cette loi doit peut-être rester à jamais nconnue.

Huyghens, peu de temps après Newton, affirmait comme lui et dé-nontrait par des preuves semblables, l'aplatissement de la terre aux pôles en lui assignant pour valeur $\frac{1}{578}$ seulement; mais les hypothèses sur lesquelles reposent les calculs n'avaient alors déjà, et ne peuvent ıvoir aujourd'hui surtout, aucune vraisemblance; il suppose la pesan-eur constante sur tous les points intérieurs de la terre et aussi grande au centre qu'à la surface, tandis que la force d'attraction, cela est au-ourd'hui de toute évidence, doit diminuer, quand la profondeur aug-nente, et s'annuler au centre.

Les mesures prises en France après l'apparition du livre de Newton semblèrent d'abord infirmer les assertions du grand géomètre. Dans in livre intitulé *Diatribe de figura telluris elliptico-spheroïda*, et imprimé à Strasbourg en 1691, Eisenschmidt affirme que, d'après l'ensemble les mesures connues, les degrés terrestres diminuent quand on s'avance vers le nord, et que, par conséquent, la terre est allongée, non aplatie lans le sens de son axe. La conséquence semble évidente; elle fut con-testée cependant avec une étrange vivacité. Un compatriote de Newton, Keil, dont le nom est mêlé à l'histoire des discussions sur la découverte lu calcul différentiel, écrivait, en 1698, dans un ouvrage intitulé *An examination of doctor Burnets theory of the Earth :* « Il faut une stupidité et « une inattention prodigieuse pour raisonner comme Eisenschmidt. » Cassini, sous une forme moins tranchante, exprimait, en 1701, une opinion conforme à celle de Keil. « En supposant, dit-il, comme il « est fort vraisemblable, que la diminution de la valeur terrestre d'un « degré continue toujours de l'équateur au pôle, et en conservant d'ail-« leurs les hypothèses communes, on voit d'abord qu'un méridien « doit être plus petit que l'équateur, et que, par conséquent, la terre est un globe aplati vers les pôles. »

Cassini, de même que Keil, se trouve, on le voit, d'accord avec Newton, en interprétant mal des observations inexactes; l'erreur de rai-sonnement est grossière : il n'est pas inutile peut-être d'en indiquer la

cause vraisemblable. La longueur du degré, sur la circonférence d'un cercle, augmente avec le rayon du cercle, et, s'il était vrai que les degrés terrestres fussent, près du pôle, plus courts que dans le voisinage de l'équateur, le rayon de courbure du méridien devrait décroître à partir de l'équateur, et le méridien serait allongé vers le pôle. Si Keil et Cassini ont cru le contraire, c'est qu'ils ont confondu le rayon de courbure du méridien avec le rayon terrestre, distance du point considéré au centre de la terre. Dans une ellipse, par exemple, à l'extrémité du grand axe correspond le plus petit rayon de courbure et le plus grand rayon vecteur; la confusion entre les deux rayons a causé toute la méprise. L'erreur fut rectifiée, et les adversaires de Newton se crurent en droit de triompher. Les observations cependant laissaient subsister de grandes incertitudes, et l'on pouvait de très-bonne foi soutenir l'une et l'autre thèse : les plus sages restaient dans le doute.

L'Académie des sciences de Paris, après de longues et confuses discussions, eut l'honneur de trancher la question. La Condamine et Bouguer, envoyés par elle au Pérou en 1735, Clairaut et Maupertuis chargés de mesurer un degré en Laponie, trouvèrent le degré du nord plus grand que celui de l'équateur, la longueur de 57,437 toises trouvée à Tornéa et comparée d'abord au degré mesuré en France et égal seulement à 57,060 toises, indiquait un aplatissement égal à $\frac{1}{178}$, supérieur par conséquent à la valeur annoncée par Newton, et presque double de celui que nous adoptons aujourd'hui. Le degré du Pérou fut évalué peu de temps après à 56,749 toises, et Bouguer, par la comparaison avec les deux autres, fut conduit à la valeur $\frac{1}{179}$ de l'aplatissement, presque égale à la précédente, et comme elle beaucoup trop grande.

Euler, en 1753, discutant, dans les mémoires de l'Académie de Berlin, les mesures alors connues, savoir : le degré de France, celui de Laponie, celui du Pérou et enfin celui du cap de Bonne-Espérance, mesuré par Lacaille, les trouvait inconciliables avec la forme d'un ellipsoïde de révolution. En cherchant l'erreur commise sur chacun d'eux et capable d'expliquer cette contradiction, il trouve qu'en augmentant un de ces degrés de 84 toises et diminuant d'autant les deux autres, on mettrait tout d'accord; mais cette erreur de 84 toises ne lui paraît pas admissible pour les degrés mesurés par Bouguer et par Lacaille. Il s'arrête alors, sans autre motif que la nécessité de rendre les équations compatibles, à ajouter 15 toises au degré du Pérou, 125 à celui de France en diminuant celui du cap et celui de Laponie de 43 toises chacun. L'aplatissement, après ces corrections arbitraires, est $\frac{1}{230}$.

Les premiers travaux de triangulation dans l'Inde avaient donné lieu

à des anomalies toutes semblables à celles de la première triangulation française. Les degrés mesurés par le major Lambton, au nord du cap Comorin, semblaient diminuer de longueur à mesure que l'on avançait vers le nord; un arc de 1° à la latitude de 11° 59′ 55″ ayant été trouvé égal à 110,769 mètres, on trouva à la latitude de 12° 32′ 9″, 110,653 mètres. L'éminent observateur, en continuant ses études, obtint un troisième degré plus court encore et égal à 110,625 mètres, semblant indiquer que la presqu'île de l'Inde appartient à un ellipsoïde allongé vers les pôles.

L'action des montagnes ou celle des couches métallifères, situées au-dessous du sol, peuvent expliquer en partie ces anomalies, qu'il est impossible d'attribuer uniquement à des erreurs persistantes dans des observations d'ailleurs très-concordantes.

Si la surface de la terre était, conformément à la théorie de Newton, celle d'un ellipsoïde de révolution, la mesure de deux arcs du méridien suffirait pour en déterminer les dimensions. Ils fourniraient, en effet, deux équations entre les deux inconnues qui sont ici les deux axes du sphéroïde. Mais la terre n'est pas rigoureusement un ellipsoïde, les montagnes et les vallées qui la couvrent ne peuvent même la laisser représenter, cela est de toute évidence, par aucune forme géométriquement définie. Dans les travaux que nous avons à analyser, ces inégalités locales sont supprimées; chaque point de la surface est supposé pour cela abaissé ou élevé sur sa propre verticale et ramené au niveau de la mer. La surface déterminée ou du moins cherchée par les géodésistes est celle dont chaque point pourrait communiquer avec la mer par un canal sans courant et par conséquent sans pente. C'est en tenant compte de ces nivellements que les degrés terrestres ont été mesurés, et il n'y aurait sans cela aucun parti à en tirer.

La géodésie, on le voit, faisant abstraction des montagnes et des vallées, étudie une surface conventionnelle, lisse et polie, qui seule peut, avec quelque chance de succès, être assimilée à une figure géométriquement définie. Les montagnes cependant, quoique supprimées dans les résultats, conservent sur eux une influence très-notable. Les coordonnées géographiques des points où l'on observe sont en effet la base des calculs, et la direction de la verticale en chaque point détermine comme on sait la latitude; or le voisinage d'une haute montagne telle que l'Himalaya, l'existence d'un plateau élevé, tel que celui de l'Asie centrale, exercent une influence très-sensible sur la direction du fil à plomb. La déviation due à l'Himalaya a été évaluée à 28″, et, conséquence singulière, mais rigoureusement liée aux définitions, si l'Hi-

malaya était mécaniquement supprimé, enlevé par tombereaux et jeté dans la mer, le sol de la presqu'île de l'Inde restant identiquement ce qu'il est, non-seulement les opérations géodésiques assigneraient une forme différente à cette partie du globe, mais nos définitions mêmes conduiraient à changer la forme de ce terrain où pas un brin d'herbe n'aurait été arraché, pas un édifice renversé. Ce résultat, paradoxal en apparence, cesse de rien présenter d'étrange, si l'on veut bien se rappeler que le globe étudié par les géodésistes est un globe fictif, perpendiculaire en chaque point à la direction de la pesanteur, et fort loin, par conséquent, d'être terminé par la surface réelle du sol.

Dans les travaux sur la forme de la terre, les astronomes souvent, non contents de supprimer les montagnes et les vallées, s'efforcent de corriger les anomalies qui, dans la direction de la verticale, sont dues, soit à leur attraction, soit à la présence de masses plus denses ou de cavités invisibles, soit enfin quelquefois au voisinage d'une mer profonde dont la densité, inférieure à celle du terrain qui pourrait occuper sa place, altère la direction de la verticale.

L'opportunité de ces corrections est une question très-délicate, elles sont évidemment une dérogation à la définition très-précise qui a été donnée de la forme théorique du globe.

La surface rigoureusement définie que nous cherchons est en effet normale aux verticales telles qu'elles sont et non telles qu'elles seraient, si l'on apportait tel ou tel changement à la disposition des masses terrestres. Ce que l'on nomme *déviation* de la verticale accuse simplement un changement brusque dans la courbure de la surface; or, si celle-là est aplatie ou bombée en un point, la détermination de cet accident est un des éléments du problème à résoudre. Le problème nouveau, dans lequel on introduit la condition d'obtenir une surface sans *irrégularités*, ne semble plus susceptible d'une définition précise.

Depuis longtemps en France on a signalé la station d'Évaux (Creuse) comme présentant une de ces anomalies; la verticale y est inclinée de 7",6 sur la direction qu'elle devrait avoir pour la régularité des opérations. A Cowhyte, en Angleterre, l'écart est de 10"; entre Milan et Parme, cette déviation s'élève à 20", et, dans le voisinage de Turin, d'habiles observateurs ne l'ont pas évaluée à moins de 48". Près de Moscou, une différence de 18" a été signalée entre la direction prévue et la direction observée aux deux extrémités d'un arc de 16'. Mais, il importe d'insister sur ce point, ces anomalies appartiennent précisément à la surface du globe; si, par exemple, dans le voisinage de Moscou, on établissait artificiellement un lac au lieu même où elles se produisent,

la verticale conserverait la même direction et n'en serait pas moins perpendiculaire à la surface des eaux tranquilles, qui, par définition, représente celle du globe.

Remarquons qu'en poussant jusqu'à ses dernières limites le principe de correction, on serait dispensé de tout calcul et de toute observation. On nomme en effet *anomalie* l'écart entre le résultat trouvé et la variation uniforme et régulière à laquelle on s'attend, mais où la faire commencer? Où finit la continuité qui, en toute rigueur, n'est jamais rompue? Un géomètre assez habile pour apercevoir d'un coup d'œil dans les résultats de l'observation l'écart de la forme elliptique, n'aurait-il pas le droit d'y voir une anomalie et de la corriger? Mais n'est-il pas évident qu'en procédant ainsi pour tous les points de la surface, cette forme elliptique, qu'il cherche et qu'il introduit en faisant disparaître tout ce qui s'en écarte, serait le résultat, comme elle a été le principe, de ses calculs, qu'une conclusion nécessaire et prévue rendrait dès lors sans objet.

Les géodésistes, sans aller à cette extrémité, se contentent de rectifier, quelquefois de supprimer les résultats partiels qui accusent une variation brusque et accidentelle dans la courbure, et, tant qu'ils ont pour but, non de discuter la nature de la surface, mais de trouver le meilleur ellipsoïde possible, ils ont raison de procéder ainsi. Cet ellipsoïde, en effet, est une sorte de moyenne, et, dans l'évaluation d'un résultat moyen, il est de règle d'écarter tous les éléments anomaux.

Dans les travaux publiés en Angleterre par l'ordonnance Survey, les corrections sont empruntées à d'autres principes, et la détermination directe de la partie de l'attraction, qui dépend du relief du sol autour de chaque station, sert à faire connaître la correction sans préoccupation de la régularité plus ou moins grande des résultats ainsi obtenus. L'opinion des astronomes paraît consacrer cette méthode nouvelle malgré les difficultés et les incertitudes qu'elle présente. Dans un rapport adressé en 1864 par M. Faye au bureau des longitudes, au nom d'une commission dont faisaient partie MM. Delaunay et Laugier, les principes de ce nouveau mode de correction sont discutés et complétement approuvés. Le procédé, dit le savant rapporteur, s'applique seulement au relief du sol visible au-dessus de l'horizon de chaque station, il abandonne aux études d'ensemble le soin d'apprécier l'influence des grands écarts géographiques. Les Anglais ont obtenu ainsi, pour un grand nombre de stations, des corrections de 0",54, 0",90, 4",55, 3",57, 2",08, 0",47.

La correction nouvelle n'exclut pas, d'ailleurs, la révision générale

soleil au moment de leur passage au méridien commun. Ératosthène, Hipparque et Posidonius dans l'antiquité, les astronomes du calife Almamoun au IXe siècle de notre ère, le médecin Fernel au XVIe siècle, Snellius, qui, au XVIIe siècle, exécuta les premières triangulations, ont employé avec des précautions inégales cette méthode, adoptée aussi par Picard lorsqu'il fut chargé en 1668, par l'Académie des sciences de Paris, de rechercher avec la plus grande exactitude la longueur du rayon terrestre.

Une autre méthode, plus simple en apparence, mais soumise, dans la pratique, à de graves difficultés, a été proposée par Képler et employée par Riccioli : elle est indépendante de toute mesure astronomique. Si l'on cherche deux stations aussi éloignées que possible et telles cependant que de chacune d'elles on puisse apercevoir l'autre, il semble facile de mesurer les angles formés par la ligne qui les joint avec les verticales de ses deux extrémités; leur différence est l'angle des deux verticales, et le rapport de cet angle à quatre angles droits est égal à celui de la distance des deux stations à la circonférence de la terre. Il n'est pas nécessaire que les deux stations soient situées sur le même méridien. Les stations choisies par Riccioli étaient la montagne de Paterno, près Bologne, et le sommet de la tour de Modène, dont les verticales forment un angle de 18′ 39″ $\frac{1}{2}$. L'erreur commise, due sans doute à l'influence des réfractions, se trouva d'un dixième environ de la valeur cherchée. La même méthode, employée de nouveau en 1833 entre Strasbourg et Durlach, a indiqué entre les verticales de ces deux stations distantes de 71,058 mètres, un angle de 37 minutes, ce qui fournit, pour le quart de la circonférence de la terre 10,037,000 mètres, au lieu de 10,000,000, que l'on devrait trouver d'après la définition du mètre.

Newton, dans le Livre des principes, en adoptant la mesure de Picard comme la plus exacte et la plus sûre, montrait cependant la nécessité de la compléter par d'autres. Notre globe, en effet, animé d'un mouvement de rotation et liquide en grande partie à la surface, ne saurait conserver la forme d'une sphère; il doit être enflé à l'équateur, l'équilibre des mers l'exige, et Newton n'a pas craint d'ajouter que l'état primitivement fluide de la croûte solide actuelle a dû la soumettre aux mêmes lois. C'est donc comme conséquence de considérations théoriques, pendant longtemps contestées, il est vrai, sur le continent, que l'aplatissement de la terre a été pour la première fois annoncé aux astronomes. La détermination de ses éléments devenait un problème de mécanique fort difficile, et qui, aujourd'hui encore, faute de données suffisantes, semble impossible à résoudre avec certitude.

La solution de Newton assignerait à la terre la forme d'un ellipsoïde de révolution, et à l'aplatissement, rapport de la différence des axes au plus grand d'entre eux, la valeur $\frac{1}{230}$, qui n'est d'ailleurs proposée par lui que comme une première et douteuse approximation, car, si la théorie lui permettait d'affirmer l'aplatissement aux pôles, de nombreuses et incertaines hypothèses conduisaient seules à en calculer la grandeur; la loi des densités dans l'intérieur de la terre joue en effet un grand rôle dans la solution, et cette loi doit peut-être rester à jamais inconnue.

Huyghens, peu de temps après Newton, affirmait comme lui et démontrait par des preuves semblables, l'aplatissement de la terre aux pôles en lui assignant pour valeur $\frac{1}{578}$ seulement; mais les hypothèses sur lesquelles reposent les calculs n'avaient alors déjà, et ne peuvent avoir aujourd'hui surtout, aucune vraisemblance; il suppose la pesanteur constante sur tous les points intérieurs de la terre et aussi grande au centre qu'à la surface, tandis que la force d'attraction, cela est aujourd'hui de toute évidence, doit diminuer, quand la profondeur augmente, et s'annuler au centre.

Les mesures prises en France après l'apparition du livre de Newton semblèrent d'abord infirmer les assertions du grand géomètre. Dans un livre intitulé *Diatribe de figura telluris elliptico-spheroïda*, et imprimé à Strasbourg en 1691, Eisenschmidt affirme que, d'après l'ensemble des mesures connues, les degrés terrestres diminuent quand on s'avance vers le nord, et que, par conséquent, la terre est allongée, non aplatie dans le sens de son axe. La conséquence semble évidente; elle fut contestée cependant avec une étrange vivacité. Un compatriote de Newton, Keil, dont le nom est mêlé à l'histoire des discussions sur la découverte du calcul différentiel, écrivait, en 1698, dans un ouvrage intitulé *An examination of doctor Burnets theory of the Earth* : « Il faut une stupidité et « une inattention prodigieuse pour raisonner comme Eisenschmidt. » Cassini, sous une forme moins tranchante, exprimait, en 1701, une opinion conforme à celle de Keil. « En supposant, dit-il, comme il « est fort vraisemblable, que la diminution de la valeur terrestre d'un « degré continue toujours de l'équateur au pôle, et en conservant d'ailleurs les hypothèses communes, on voit d'abord qu'un méridien doit être plus petit que l'équateur, et que, par conséquent, la terre est un globe aplati vers les pôles. »

Cassini, de même que Keil, se trouve, on le voit, d'accord avec Newton, en interprétant mal des observations inexactes; l'erreur de raisonnement est grossière : il n'est pas inutile peut-être d'en indiquer la

Il serait téméraire, on le voit, de considérer comme certaines les valeurs obtenues, dans lesquelles figurent des secondes et des fractions de seconde.

Les résultats acceptés par les astronomes sont choisis, d'ailleurs, non de manière à satisfaire rigoureusement aux observations, mais à amoindrir le plus possible la somme des carrés des erreurs. La discussion des observations du pendule à diverses latitudes confirme d'une manière remarquable le chiffre trouvé par les mesures géodésiques pour l'aplatissement de la terre. La longueur du pendule qui bat la seconde dépend, en chaque point, de l'intensité de la pesanteur, et, par conséquent, de la répartition des masses à la surface et dans l'intérieur du globe. Clairaut, en supposant la terre formée de couches elliptiques homogènes, a découvert une relation très-simple entre l'aplatissement et les intensités de la pesanteur à l'équateur et au pôle, et a montré qu'entre ces points extrêmes, l'intensité doit varier proportionnellement au carré du sinus de la latitude. Le général Sabine, dans un ouvrage publié en 1825, a vérifié l'accord de cette loi avec de nombreuses observations. Un pendule battant la seconde à Greenwich, et faisant, par conséquent, 86,400 oscillations en vingt-quatre heures, doit, d'après le théorème de Clairaut, et en supposant l'aplatissement égal à $\frac{1}{288}$, en faire 86,263 à l'équateur, l'observation donne 86,269. Voici quelques-uns des résultats recueillis par le général Sabine :

	Nombre calculé.	Observé.
Jamaïque..........	86284,8	86285,12
New-York..........	86358,66	86357,73
Altona............	86417,02	86417,89
Drontheim.........	86442,24	86438,77
Spitzberg.........	86479,90	86483,01

L'accord est certainement des plus satisfaisants, et semble, au premier abord, un argument bien considérable en faveur de l'hypothèse de Clairaut et de la forme ellipsoïdale. Un examen plus attentif cependant peut, en partie au moins, ébranler cette confiance, et la petitesse des différences observées, réunie à l'accord des diverses évaluations de l'aplatissement, ne prouve nullement que les méridiens aient réellement la forme elliptique. La méthode des moindres carrés appliquée, en effet, à l'ensemble des mesures, ne peut donner qu'une sorte de moyenne, qui doit varier d'autant moins que le nombre des observations augmente davantage et qu'elles sont réparties d'une manière plus variée sur les diverses régions du globe. L'accord des observations du pendule avec la théorie

n'est pas plus décisive en faveur de l'hypothèse sur laquelle celle-ci est fondée, et qui consiste à admettre pour la terre la forme d'un ellipsoïde de révolution formé de couches homogènes ellipsoïdales. La forme des couches que Clairaut, dans ses démonstrations, suppose elliptiques, est sans influence aucune sur le résultat, et le théorème reste exact, quelle que soit la distribution intérieure, pourvu que la surface, telle que nous l'avons définie, reste la même. La démonstration est facile aujourd'hui, grâce aux progrès de la théorie du potentiel, et l'on peut s'étonner que de très-habiles géomètres l'aient rattachée à de longs calculs. La surface de la terre, telle que nous l'avons définie, coupe en chaque point, à angle droit, la direction du fil à plomb. Il en résulte que le potentiel relatif à la pesanteur, dans lequel nous comprenons le terme dû à la force centrifuge, est constant à la surface de l'ellipsoïde. Or cette seule condition suffit pour le déterminer pour tous les points extérieurs. Si deux distributions différentes de matière donnent lieu à une même surface de niveau ellipsoïdale, les potentiels, à l'intérieur, pourront être très-différents; ils seront identiques, à l'extérieur, et la pesanteur suivra les mêmes lois, identiquement dans les deux cas, soit à la surface, soit pour les points extérieurs. L'étude des oscillations du pendule ne peut donc rien apprendre sur la variation de la densité à l'intérieur du globe.

La forme de la surface extérieure détermine seule la loi de la pesanteur; en la trouvant en accord presque parfait avec celle qui convient à une surface ellipsoïdale, on est conduit à adopter comme certaine la figure ellipsoïdale proposée par Delambre, Bessel et Airy, dont l'aplatissement diffère peu de $\frac{1}{300}$; mais les écarts qui subsistent, quoique très-petits, sont supérieurs aux erreurs possibles d'observation, et les attractions locales dues à des variations de densité dans le voisinage de la surface contribuent, pour une part inconnue, avec les irrégularités de la forme générale de celle-ci, aux anomalies observées.

Les résultats et les discussions qui précèdent établissent suffisamment que la forme exacte de la terre n'est pas celle d'un ellipsoïde de révolution, et qu'en cherchant à la représenter par une telle surface, il n'est pas possible d'espérer une approximation plus grande que celle qui résulte des travaux de Bessel et d'Airy.

Les limites entre lesquelles ont varié, jusqu'ici, les évaluations proposées, ne peuvent guère faire supposer qu'un changement de quelque importance puisse résulter des recherches ultérieures. M. Listing, en rapportant les éléments successivement proposés, y a joint le tableau des erreurs qui en résulteraient pour le mètre étalon, si on le considère,

malaya était mécaniquement supprimé, enlevé par tombereaux et jeté dans la mer, le sol de la presqu'île de l'Inde restant identiquement ce qu'il est, non-seulement les opérations géodésiques assigneraient une forme différente à cette partie du globe, mais nos définitions mêmes conduiraient à changer la forme de ce terrain où pas un brin d'herbe n'aurait été arraché, pas un édifice renversé. Ce résultat, paradoxal en apparence, cesse de rien présenter d'étrange, si l'on veut bien se rappeler que le globe étudié par les géodésistes est un globe fictif, perpendiculaire en chaque point à la direction de la pesanteur, et fort loin, par conséquent, d'être terminé par la surface réelle du sol.

Dans les travaux sur la forme de la terre, les astronomes souvent, non contents de supprimer les montagnes et les vallées, s'efforcent de corriger les anomalies qui, dans la direction de la verticale, sont dues, soit à leur attraction, soit à la présence de masses plus denses ou de cavités invisibles, soit enfin quelquefois au voisinage d'une mer profonde dont la densité, inférieure à celle du terrain qui pourrait occuper sa place, altère la direction de la verticale.

L'opportunité de ces corrections est une question très-délicate, elles sont évidemment une dérogation à la définition très-précise qui a été donnée de la forme théorique du globe.

La surface rigoureusement définie que nous cherchons est en effet normale aux verticales telles qu'elles sont et non telles qu'elles seraient, si l'on apportait tel ou tel changement à la disposition des masses terrestres. Ce que l'on nomme *déviation* de la verticale accuse simplement un changement brusque dans la courbure de la surface; or, si celle-là est aplatie ou bombée en un point, la détermination de cet accident est un des éléments du problème à résoudre. Le problème nouveau, dans lequel on introduit la condition d'obtenir une surface sans *irrégularités*, ne semble plus susceptible d'une définition précise.

Depuis longtemps en France on a signalé la station d'Évaux (Creuse) comme présentant une de ces anomalies; la verticale y est inclinée de 7",6 sur la direction qu'elle devrait avoir pour la régularité des opérations. A Cowhyte, en Angleterre, l'écart est de 10"; entre Milan et Parme, cette déviation s'élève à 20", et, dans le voisinage de Turin, d'habiles observateurs ne l'ont pas évaluée à moins de 48". Près de Moscou, une différence de 18" a été signalée entre la direction prévue et la direction observée aux deux extrémités d'un arc de 16'. Mais, il importe d'insister sur ce point, ces anomalies appartiennent précisément à la surface du globe; si, par exemple, dans le voisinage de Moscou, on établissait artificiellement un lac au lieu même où elles se produisent,

la verticale conserverait la même direction et n'en serait pas moins perpendiculaire à la surface des eaux tranquilles, qui, par définition, représente celle du globe.

Remarquons qu'en poussant jusqu'à ses dernières limites le principe de correction, on serait dispensé de tout calcul et de toute observation. On nomme en effet *anomalie* l'écart entre le résultat trouvé et la variation uniforme et régulière à laquelle on s'attend, mais où la faire commencer? Où finit la continuité qui, en toute rigueur, n'est jamais rompue? Un géomètre assez habile pour apercevoir d'un coup d'œil dans les résultats de l'observation l'écart de la forme elliptique, n'aurait-il pas le droit d'y voir une anomalie et de la corriger? Mais n'est-il pas évident qu'en procédant ainsi pour tous les points de la surface, cette forme elliptique, qu'il cherche et qu'il introduit en faisant disparaître tout ce qui s'en écarte, serait le résultat, comme elle a été le principe, de ses calculs, qu'une conclusion nécessaire et prévue rendrait dès lors sans objet.

Les géodésistes, sans aller à cette extrémité, se contentent de rectifier, quelquefois de supprimer les résultats partiels qui accusent une variation brusque et accidentelle dans la courbure, et, tant qu'ils ont pour but, non de discuter la nature de la surface, mais de trouver le meilleur ellipsoïde possible, ils ont raison de procéder ainsi. Cet ellipsoïde, en effet, est une sorte de moyenne, et, dans l'évaluation d'un résultat moyen, il est de règle d'écarter tous les éléments anomaux.

Dans les travaux publiés en Angleterre par l'ordonnance Survey, les corrections sont empruntées à d'autres principes, et la détermination directe de la partie de l'attraction, qui dépend du relief du sol autour de chaque station, sert à faire connaître la correction sans préoccupation de la régularité plus ou moins grande des résultats ainsi obtenus. L'opinion des astronomes paraît consacrer cette méthode nouvelle malgré les difficultés et les incertitudes qu'elle présente. Dans un rapport adressé en 1864 par M. Faye au bureau des longitudes, au nom d'une commission dont faisaient partie MM. Delaunay et Laugier, les principes de ce nouveau mode de correction sont discutés et complétement approuvés. Le procédé, dit le savant rapporteur, s'applique seulement au relief du sol visible au-dessus de l'horizon de chaque station, il abandonne aux études d'ensemble le soin d'apprécier l'influence des grands écarts géographiques. Les Anglais ont obtenu ainsi, pour un grand nombre de stations, des corrections de 0",54, 0",90, 4",55, 3",57, 2",08, 0",47.

La correction nouvelle n'exclut pas, d'ailleurs, la révision générale

du Japon et coupe la Nouvelle-Hollande par le milieu. La différence de 718 mètres entre les deux axes est tellement petite, qu'il est difficile d'y attacher une importance sérieuse.

Le capitaine Clarke, en 1860, reprenant les calculs avec des données plus nombreuses, trouvait pour les trois axes :

6.378.375^{m}
6.376.916
6.356.171

le méridien qui passe par le grand axe de l'équateur étant, suivant lui, celui de Copenhague. Six ans plus tard, enfin, par une discussion nouvelle avec exclusion de certaines stations anomales, le colonel Clarke trouvait entre les deux axes de l'équateur une différence de 1,946 mètres, dix fois moindre environ que l'excès de chacun d'eux sur l'axe polaire. Une si petite inégalité est tellement près de se confondre avec les erreurs possibles d'observation, que les astronomes n'y ont accordé aucune confiance, et les savants auteurs des travaux qui y ont conduit ont eux-mêmes renoncé à les introduire dans leurs recherches ultérieures.

Nous pouvons, dès à présent, regarder comme certain que la terre, étudiée avec l'exactitude minutieuse que comportent les instruments et les méthodes actuelles, ne peut être rigoureusement assimilée ni à un ellipsoïde de révolution ni à un ellipsoïde à trois axes inégaux, et il faut renoncer, pour les études ultérieures, à ce système de moyennes qui atténue et masque les écarts de la loi régulière; ce sont eux qu'il faut aujourd'hui signaler et mettre en relief.

La surface de la terre est-elle de révolution? C'est par l'étude des parallèles bien plus encore que par celle des méridiens qu'on doit résoudre une telle question. Si la surface, telle que nous l'avons définie, est de révolution, à des différences égales de longitude correspondent, sur un même parallèle, des longueurs égales, et la pesanteur doit, en tous les points de ce parallèle, conserver une valeur constante.

La première mesure d'un arc de parallèle a été entreprise, en 1734, sur le parallèle de Paris, par Cassini et Maraldi.

En 1740, Cassini, de Thury et Lacaille mesuraient un arc de près de deux degrés entre Saint-Clair, près de Cette, et le mont Sainte-Victoire, dans le voisinage d'Aix.

Les résultats de ces premiers essais présentent de telles irrégularités, qu'on a dû les écarter dans les études ultérieures.

La première mesure digne de confiance, dans le sens des parallèles, est celle d'un arc du quarante-cinquième parallèle, qui, traversant la France à partir de l'embouchure de la Gironde, passe près de Turin et de Milan pour se terminer à Fiume.

L'un des résultats saillants de ce grand travail est la constatation d'une différence de 49",55 entre l'azimut calculé et l'azimut observé du signal placé sur le mont Cenis, indiquant dans ces régions une déviation considérable de la verticale et une grande inégalité dans la figure de la terre. Entre Turin et Milan se produit une autre anomalie, et la différence des longitudes surpasse de 30" celle qui correspondrait à une figure régulière du globe. En partageant l'arc compris entre Marennes et Padoue en six parties, correspondant à des différences égales de longitude, leurs longueurs, au lieu d'être égales, comme il le faudrait, sur une surface de révolution, varient entre 777.92^{m}, qui est le plus petit, et 77985^{m}.

Un second arc de parallèle a été mesuré entre Brest, Paris et Strasbourg; mais les déterminations astronomiques, au jugement de Puissant, méritent peu de confiance; elles ont été reprises, il y a une dizaine d'années, et étendues vers Munich et vers Vienne, en employant, pour la détermination des différences de longitude, la méthode plus précise et plus sûre des signaux télégraphiques.

En Angleterre, l'arc compris entre Greenwich et la station de Valentia en Irlande a été mesuré par M. Airy.

Mais le plus considérable des travaux entrepris dans cette voie est, jusqu'ici, la mesure du parallèle russe exécutée sous la direction de M. Struve, et qui a donné lieu au premier projet d'une union des gouvernements européens pour l'accomplissement d'un travail d'ensemble. Une chaîne non interrompue de triangles, disait à l'Académie le maréchal Vaillant, le jour où M. Struve présentait son grand travail, existe aujourd'hui depuis le bord de l'océan Atlantique jusqu'au rivage de la mer Caspienne, de Brest jusqu'à Astrakan, traversant la France, la Belgique, la Prusse et la Russie. Il importe qu'on utilise cette chaîne pour le calcul d'un arc de parallèle qui n'embrassera pas moins de 55° en longitude.

Telle était, en effet, l'entreprise pour laquelle M. Struve avait mission de réclamer le concours du gouvernement français.

Ces grands travaux sont aujourd'hui en voie d'exécution, et une association permanente des astronomes européens qui, au moment où nous écrivons ces lignes, tient à Dresde sa douzième réunion, s'assemble chaque année pour discuter les méthodes et l'ordre des opérations à en-

treprendre, en confiant à une commission permanente le soin de centraliser les résultats pour préparer le travail d'ensemble.

La publication, très-importante pour l'avenir de la science, régulièrement faite par la commission centrale, a pour titre : *General-Bericht über die mittel-europäische Gradmessung.* Les fascicules se succèdent sans interruption depuis 1863; celui de 1873, qui est le onzième, a été récemment publié.

De tels documents sônt peu susceptibles d'analyse : nous nous bornerons à en indiquer le cadre uniformément adopté.

Les rapports adressés par les représentants de chaque nation sont reproduits dans leurs traits principaux et réunis par ordre alphabétique. Dans chaque fascicule se trouvent les résumés envoyés par le duché de Bade, la Bavière, la Belgique, le Danemark, la France, le Hanovre, la Hesse-Cassel, la Hesse-Darmstadt, l'Italie, le Mecklembourg, les Pays-Bas, la Prusse, l'Autriche, la Pologne, la Russie, la Suède et la Norwége, la Suisse, le Wurtemberg, et depuis 1866 enfin, l'Espagne et le Portugal.

La négligence ou les empêchements d'un ou plusieurs correspondants ne retardent jamais la publication, leur travail est renvoyé à l'année suivante.

La France, représentée pour la première fois cette année dans les réunions annuelles, n'est pas restée en dehors de l'œuvre commune. On lit dans le rapport de 1863 :

« *France.* Le gouvernement français, reconnaissant l'importance scien-« tifique de la nature des degrés européens (*mittel-europäische Gradmes-« sung*), a ordonné une opération grandiose qui doit s'étendre sur la « France entière. La direction en est confiée à l'illustre auteur de la dé-« couverte de Neptune, directeur de l'Observatoire de Paris. La trian-« gulation française est terminée, et M. Leverrier se propose de déter-« miner de nouveau très-exactement les différences de longitude par « l'emploi du télégraphe électrique, en s'occupant particulièrement des « stations capitales (*Haupt-Stationen*), de Marennes, Clermont-Ferrand « et le Mont-Cenis, situées sur le parallèle moyen. »

Dans les rapports de 1864 et de 1865, la commission se plaint de n'avoir reçu aucune communication de la France et regrette particulièrement l'interruption des travaux commencés pour la détermination des différences de longitude entre Paris, Vienne et Dresde. En 1866, faute de documents directement envoyés au comité, la commission centrale a reproduit, par extrait, un compte rendu publié par M. Villarceau sur l'histoire des travaux géodésiques en France. C'est par l'en-

voi de ces publications que le bureau central est également informé, en 1868, des travaux accomplis en France.

Le colonel Ibanez, membre de l'Académie des sciences de Madrid et délégué de l'Espagne, a communiqué, le 9 avril 1866, un mémoire écrit en français, et l'on peut voir que la science, au delà des Pyrénées, est loin d'être aussi délaissée qu'on s'est plu trop souvent à le répéter :

« Le grand canevas, dont les sommets sont actuellement marqués sur « le terrain, se compose, dit M. Ibanez, de neuf chaînes de triangle dont « quatre prennent la direction des méridiens de Salamanque, de Madrid, « de Pampelune et de Lérida; trois autres s'étendent dans le sens des « parallèles de Palencia, de Madrid et de Badajoz; enfin les deux der- « nières suivent le littoral. Sur l'une de celles-ci s'appuient les triangles « qui doivent relier les îles Baléares au continent. Cette triangulation se « rattache à celle du Portugal et aux triangles français des Pyrénées et « de la méridienne de Dunkerque, mais un grand nombre de points de « cette méridienne sur le territoire espagnol ayant malheureusement « disparu, on est obligé de reprendre ce travail depuis la frontière jus- « qu'à l'île de Formentara, et l'on est dans l'intention d'y apporter les « soins les plus minutieux ; le nombre des sommets est de près de deux « cent quatre-vingts; les observations définitives sont déjà faites à cent « soixante stations, sans compter soixante et dix autres stations choisies « dans l'intérieur des quadrilatères formés par les chaînes principales et « dans l'île de Mayorque. L'Observatoire de Madrid a déterminé les lon- « gitudes et les latitudes de dix-sept capitales de province dont la posi- « tion est également rattachée aux sommets des grands triangles, ainsi « que l'azimut d'un des côtés. »

Un nouveau rapport adressé en 1869 montre le progrès de l'opération et la persévérance de l'Espagne dans son concours à l'œuvre commune. Les résultats des calculs y sont comparés à la mesure directe de cinq côtés, et la petitesse des différences montre à la fois l'habileté des observateurs et la perfection des instruments. Les plus importants d'entre eux, et notamment l'appareil à mesurer les bases, sont construits à Paris par Brunner, les théodolites, construits par Ertel, donnent la seconde exacte. Les observations, au moment où ce rapport était adressé (1869), étaient terminées en deux cent deux stations.

Un nouveau rapport des délégués espagnols rend compte des travaux exécutés en 1870, 1871 et 1872. Dans le courant de l'année 1871, on avait terminé les observations pour vingt-cinq stations de premier ordre, mais les observateurs étaient encore sur le terrain, et l'on pouvait compter, avant la fin de la campagne, sur une dizaine de stations nou-

Il serait téméraire, on le voit, de considérer comme certaines les valeurs obtenues, dans lesquelles figurent des secondes et des fractions de seconde.

Les résultats acceptés par les astronomes sont choisis, d'ailleurs, non de manière à satisfaire rigoureusement aux observations, mais à amoindrir le plus possible la somme des carrés des erreurs. La discussion des observations du pendule à diverses latitudes confirme d'une manière remarquable le chiffre trouvé par les mesures géodésiques pour l'aplatissement de la terre. La longueur du pendule qui bat la seconde dépend, en chaque point, de l'intensité de la pesanteur, et, par conséquent, de la répartition des masses à la surface et dans l'intérieur du globe. Clairaut, en supposant la terre formée de couches elliptiques homogènes, a découvert une relation très-simple entre l'aplatissement et les intensités de la pesanteur à l'équateur et au pôle, et a montré qu'entre ces points extrêmes, l'intensité doit varier proportionnellement au carré du sinus de la latitude. Le général Sabine, dans un ouvrage publié en 1825, a vérifié l'accord de cette loi avec de nombreuses observations. Un pendule battant la seconde à Greenwich, et faisant, par conséquent, 86,400 oscillations en vingt-quatre heures, doit, d'après le théorème de Clairaut, et en supposant l'aplatissement égal à $\frac{1}{288}$, en faire 86,263 à l'équateur, l'observation donne 86,269. Voici quelques-uns des résultats recueillis par le général Sabine :

	Nombre calculé.	Observé.
Jamaïque..........	86284,8	86285,12
New-York..........	86358,66	86357,73
Altona............	86417,02	86417,89
Drontheim.........	86442,24	86438,77
Spitzberg.........	86479,90	86483,01

L'accord est certainement des plus satisfaisants, et semble, au premier abord, un argument bien considérable en faveur de l'hypothèse de Clairaut et de la forme ellipsoïdale. Un examen plus attentif cependant peut, en partie au moins, ébranler cette confiance, et la petitesse des différences observées, réunie à l'accord des diverses évaluations de l'aplatissement, ne prouve nullement que les méridiens aient réellement la forme elliptique. La méthode des moindres carrés appliquée, en effet, à l'ensemble des mesures, ne peut donner qu'une sorte de moyenne, qui doit varier d'autant moins que le nombre des observations augmente davantage et qu'elles sont réparties d'une manière plus variée sur les diverses régions du globe. L'accord des observations du pendule avec la théorie

réseau continu de triangles dont les mesures géodésiques, reliant les sommets, font connaître directement tous les angles. La mesure directe d'un grand nombre de bases permet de calculer, en se réservant de nombreuses vérifications, les coordonnées géographiques de chaque station, en contrôlant, par des mesures directes, celles que fournit le calcul, quand on suppose à la terre la forme d'un ellipsoïde de révolution.

Ces calculs sont fort compliqués, et la géodésie, poussée à ce degré de rigueur et de précision, exige l'intervention de la science la plus élevée.

Lorsqu'on veut étudier un terrain de quelques hectares, les formules employées sont celles de la trigonométrie rectiligne; la courbure de la terre étant négligeable, les problèmes à résoudre sont élémentaires et comparativement très-faciles. Dans les triangulations qui s'étendent à l'ensemble d'une contrée, la courbure de la terre transforme les triangles rectilignes en triangles sphériques, mais les formules sont simplifiées par cette circonstance que les côtés sont tous de petites fractions de la circonférence. Quoique les rayons visuels qui réunissent les sommets soient rectilignes, il faut bien remarquer que le triangle sphérique est bien réellement celui que l'on considère et qu'il faut calculer. Et d'abord, la mesure de la base, par laquelle doit commencer toute opération géodésique, donne évidemment la ligne la plus courte entre les deux stations choisies, c'est-à-dire un grand cercle, si l'on veut considérer la terre comme sphérique. Lorsqu'on vient ensuite à mesurer les angles, supposons trois stations, A, B, C : lorsqu'on se place en A pour viser B et C successivement, l'angle que l'on mesure n'est pas celui des deux lignes droites A B et A C, mais celui des deux plans verticaux passant par ces deux lignes et par la verticale en A; c'est ce qu'on nomme l'angle réduit à l'horizon; or ces deux plans sont ceux des grands cercles A B, A C, et leur angle est celui du triangle sphérique B A C.

Lorsque, poussant plus loin l'approximation, on veut introduire l'hypothèse d'une surface ellipsoïdale, les triangles considérés à la surface du globe peuvent être considérés, sans erreur appréciable, comme formés par les lignes géodésiques, c'est-à-dire par les lignes de longueur minima réunissant leurs sommets. Les lignes ne sont pas planes et ne se confondent pas, par conséquent, avec les intersections de la surface par un plan vertical. L'angle du triangle diffère donc, si l'on veut parler en toute rigueur, de l'angle réduit à l'horizon fourni par le théodolite, mais la différence est trop petite pour que, malgré l'extrême précision des ob-

du Japon et coupe la Nouvelle-Hollande par le milieu. La différence de 718 mètres entre les deux axes est tellement petite, qu'il est difficile d'y attacher une importance sérieuse.

Le capitaine Clarke, en 1860, reprenant les calculs avec des données plus nombreuses, trouvait pour les trois axes :

6.378.375^m
6.376.916
6.356.171

le méridien qui passe par le grand axe de l'équateur étant, suivant lui, celui de Copenhague. Six ans plus tard, enfin, par une discussion nouvelle avec exclusion de certaines stations anomales, le colonel Clarke trouvait entre les deux axes de l'équateur une différence de 1,946 mètres, dix fois moindre environ que l'excès de chacun d'eux sur l'axe polaire. Une si petite inégalité est tellement près de se confondre avec les erreurs possibles d'observation, que les astronomes n'y ont accordé aucune confiance, et les savants auteurs des travaux qui y ont conduit ont eux-mêmes renoncé à les introduire dans leurs recherches ultérieures.

Nous pouvons, dès à présent, regarder comme certain que la terre, étudiée avec l'exactitude minutieuse que comportent les instruments et les méthodes actuelles, ne peut être rigoureusement assimilée ni à un ellipsoïde de révolution ni à un ellipsoïde à trois axes inégaux, et il faut renoncer, pour les études ultérieures, à ce système de moyennes qui atténue et masque les écarts de la loi régulière; ce sont eux qu'il faut aujourd'hui signaler et mettre en relief.

La surface de la terre est-elle de révolution? C'est par l'étude des parallèles bien plus encore que par celle des méridiens qu'on doit résoudre une telle question. Si la surface, telle que nous l'avons définie, est de révolution, à des différences égales de longitude correspondent, sur un même parallèle, des longueurs égales, et la pesanteur doit, en tous les points de ce parallèle, conserver une valeur constante.

La première mesure d'un arc de parallèle a été entreprise, en 1734, sur le parallèle de Paris, par Cassini et Maraldi.

En 1740, Cassini, de Thury et Lacaille mesuraient un arc de près de deux degrés entre Saint-Clair, près de Cette, et le mont Sainte-Victoire, dans le voisinage d'Aix.

Les résultats de ces premiers essais présentent de telles irrégularités, qu'on a dû les écarter dans les études ultérieures.

La première mesure digne de confiance, dans le sens des parallèles, est celle d'un arc du quarante-cinquième parallèle, qui, traversant la France à partir de l'embouchure de la Gironde, passe près de Turin et de Milan pour se terminer à Fiume.

L'un des résultats saillants de ce grand travail est la constatation d'une différence de 49",55 entre l'azimut calculé et l'azimut observé du signal placé sur le mont Cenis, indiquant dans ces régions une déviation considérable de la verticale et une grande inégalité dans la figure de la terre. Entre Turin et Milan se produit une autre anomalie, et la différence des longitudes surpasse de 30" celle qui correspondrait à une figure régulière du globe. En partageant l'arc compris entre Marennes et Padoue en six parties, correspondant à des différences égales de longitude, leurs longueurs, au lieu d'être égales, comme il le faudrait, sur une surface de révolution, varient entre 777.92^{m}, qui est le plus petit, et 77985^{m}.

Un second arc de parallèle a été mesuré entre Brest, Paris et Strasbourg; mais les déterminations astronomiques, au jugement de Puissant, méritent peu de confiance; elles ont été reprises, il y a une dizaine d'années, et étendues vers Munich et vers Vienne, en employant, pour la détermination des différences de longitude, la méthode plus précise et plus sûre des signaux télégraphiques.

En Angleterre, l'arc compris entre Greenwich et la station de Valentia en Irlande a été mesuré par M. Airy.

Mais le plus considérable des travaux entrepris dans cette voie est, jusqu'ici, la mesure du parallèle russe exécutée sous la direction de M. Struve, et qui a donné lieu au premier projet d'une union des gouvernements européens pour l'accomplissement d'un travail d'ensemble. Une chaîne non interrompue de triangles, disait à l'Académie le maréchal Vaillant, le jour où M. Struve présentait son grand travail, existe aujourd'hui depuis le bord de l'océan Atlantique jusqu'au rivage de la mer Caspienne, de Brest jusqu'à Astrakan, traversant la France, la Belgique, la Prusse et la Russie. Il importe qu'on utilise cette chaîne pour le calcul d'un arc de parallèle qui n'embrassera pas moins de 55° en longitude.

Telle était, en effet, l'entreprise pour laquelle M. Struve avait mission de réclamer le concours du gouvernement français.

Ces grands travaux sont aujourd'hui en voie d'exécution, et une association permanente des astronomes européens qui, au moment où nous écrivons ces lignes, tient à Dresde sa douzième réunion, s'assemble chaque année pour discuter les méthodes et l'ordre des opérations à en-

treprendre, en confiant à une commission permanente le soin de centraliser les résultats pour préparer le travail d'ensemble.

La publication, très-importante pour l'avenir de la science, régulièrement faite par la commission centrale, a pour titre : *General-Bericht über die mittel-europäische Gradmessung.* Les fascicules se succèdent sans interruption depuis 1863; celui de 1873, qui est le onzième, a été récemment publié.

De tels documents sont peu susceptibles d'analyse : nous nous bornerons à en indiquer le cadre uniformément adopté.

Les rapports adressés par les représentants de chaque nation sont reproduits dans leurs traits principaux et réunis par ordre alphabétique. Dans chaque fascicule se trouvent les résumés envoyés par le duché de Bade, la Bavière, la Belgique, le Danemark, la France, le Hanovre, la Hesse-Cassel, la Hesse-Darmstadt, l'Italie, le Mecklembourg, les Pays-Bas, la Prusse, l'Autriche, la Pologne, la Russie, la Suède et la Norwége, la Suisse, le Wurtemberg, et depuis 1866 enfin, l'Espagne et le Portugal.

La négligence ou les empêchements d'un ou plusieurs correspondants ne retardent jamais la publication, leur travail est renvoyé à l'année suivante.

La France, représentée pour la première fois cette année dans les réunions annuelles, n'est pas restée en dehors de l'œuvre commune. On lit dans le rapport de 1863 :

« *France.* Le gouvernement français, reconnaissant l'importance scien-« tifique de la nature des degrés européens (*mittel-europäische Gradmes-« sung*), a ordonné une opération grandiose qui doit s'étendre sur la « France entière. La direction en est confiée à l'illustre auteur de la dé-« couverte de Neptune, directeur de l'Observatoire de Paris. La trian-« gulation française est terminée, et M. Leverrier se propose de déter-« miner de nouveau très-exactement les différences de longitude par « l'emploi du télégraphe électrique, en s'occupant particulièrement des « stations capitales (*Haupt-Stationen*), de Marennes, Clermont-Ferrand « et le Mont-Cenis, situées sur le parallèle moyen. »

Dans les rapports de 1864 et de 1865, la commission se plaint de n'avoir reçu aucune communication de la France et regrette particulièrement l'interruption des travaux commencés pour la détermination des différences de longitude entre Paris, Vienne et Dresde. En 1866, faute de documents directement envoyés au comité, la commission centrale a reproduit, par extrait, un compte rendu publié par M. Villarceau sur l'histoire des travaux géodésiques en France. C'est par l'en-

voi de ces publications que le bureau central est également informé, en 1868, des travaux accomplis en France.

Le colonel Ibanez, membre de l'Académie des sciences de Madrid et délégué de l'Espagne, a communiqué, le 9 avril 1866, un mémoire écrit en français, et l'on peut voir que la science, au delà des Pyrénées, est loin d'être aussi délaissée qu'on s'est plu trop souvent à le répéter :

« Le grand canevas, dont les sommets sont actuellement marqués sur « le terrain, se compose, dit M. Ibanez, de neuf chaînes de triangle dont « quatre prennent la direction des méridiens de Salamanque, de Madrid, « de Pampelune et de Lérida; trois autres s'étendent dans le sens des « parallèles de Palencia, de Madrid et de Badajoz; enfin les deux der- « nières suivent le littoral. Sur l'une de celles-ci s'appuient les triangles « qui doivent relier les îles Baléares au continent. Cette triangulation se « rattache à celle du Portugal et aux triangles français des Pyrénées et « de la méridienne de Dunkerque, mais un grand nombre de points de « cette méridienne sur le territoire espagnol ayant malheureusement « disparu, on est obligé de reprendre ce travail depuis la frontière jus- « qu'à l'île de Formentara, et l'on est dans l'intention d'y apporter les « soins les plus minutieux ; le nombre des sommets est de près de deux « cent quatre-vingts; les observations définitives sont déjà faites à cent « soixante stations, sans compter soixante et dix autres stations choisies « dans l'intérieur des quadrilatères formés par les chaînes principales et « dans l'île de Mayorque. L'Observatoire de Madrid a déterminé les lon- « gitudes et les latitudes de dix-sept capitales de province dont la posi- « tion est également rattachée aux sommets des grands triangles, ainsi « que l'azimut d'un des côtés. »

Un nouveau rapport adressé en 1869 montre le progrès de l'opération et la persévérance de l'Espagne dans son concours à l'œuvre commune. Les résultats des calculs y sont comparés à la mesure directe de cinq côtés, et la petitesse des différences montre à la fois l'habileté des observateurs et la perfection des instruments. Les plus importants d'entre eux, et notamment l'appareil à mesurer les bases, sont construits à Paris par Brunner, les théodolites, construits par Ertel, donnent la seconde exacte. Les observations, au moment où ce rapport était adressé (1869), étaient terminées en deux cent deux stations.

Un nouveau rapport des délégués espagnols rend compte des travaux exécutés en 1870, 1871 et 1872. Dans le courant de l'année 1871, on avait terminé les observations pour vingt-cinq stations de premier ordre, mais les observateurs étaient encore sur le terrain, et l'on pouvait compter, avant la fin de la campagne, sur une dizaine de stations nou-

veraient à s'enrichir de plusieurs termes techniques. L'index des noms propres, s'il était rédigé avec moins de concision, serait d'une plus grande utilité. Trop souvent des homonymes y sont réunis dans le même article (par exemple au mot *Λύσανδρος*), sans que rien nous avertisse de cette confusion. Là aussi les noms d'artistes et les noms (assez rares d'ailleurs) de personnages connus par l'histoire seraient utilement signalés par un astérisque[1].

Au point de vue paléographique, une table spéciale eût été bien utile pour classer par ordre de date tous les textes directement datés ou qui peuvent l'être par des déductions légitimes, comme l'a fait M. Kirchhoff, après Boeckh et M. Rangabé, pour les listes des villes tributaires et pour les inventaires dressés par les trésoriers-archivistes de l'Acropole. On serait curieux de savoir, si cela est possible, quand les Grecs, et particulièrement les Athéniens, abandonnèrent la pratique de l'écriture *bustrophédon*, allant tour à tour de la droite à la gauche et de la gauche à la droite, comme les sillons de labour : il est si étrange de la voir appliquée, sans nul souci de la division métrique, à des vers comme ceux de l'épitaphe de Tettichos! Nous la comprenons moins encore dans ce fragment d'une loi sur les successions que M. Thenon a jadis rapportée de Crète[2], et qui est aujourd'hui un des ornements de notre musée du Louvre. La gravure épigraphique dite *stœchédon*, où toutes les lignes renferment le même nombre de lettres alignées à la fois verticalement et horizontalement, n'offusque guère moins nos yeux, et il sera intéressant de marquer l'époque où elle cessa d'être pratiquée en Attique[3].

En tout cas, c'est bien une *époque*, au sens classique de ce mot, que l'archontat d'Euclide, marqué chez les Athéniens par l'adoption officielle de l'alphabet ionien, auquel s'attache le nom du grammairien Callistrate (*ἡ κατὰ Καλλίστρατον γραμματική*). M. Franz a, dès 1841, spécialement traité ce sujet dans ses *Elementa epigraphices græcæ;* mais je ne sais pourquoi les historiens de la Grèce, comme ceux de la langue

[1] M. Kirchhoff joint d'ordinaire aux noms d'artiste celui de leur art spécial, comme pour *Πύρρος le statuaire* (*ἀγαλματοποιός*), au n° 335, où il faudrait aussi renvoyer au texte de Plutarque, *Vie de Périclès*, c. XIII, qui raconte l'événement même qui suggéra aux Athéniens l'érection de cette statue à *Athéna Hygiea*. — [2] Voir ce texte dans la *Revue archéologique* de 1863, et dans le *Catalogue des Inscriptions du Louvre*, par Fröhner, n° 93. — [3] Voir, sur ce sujet, d'intéressants renseignements réunis par un scholiaste sur le chap. VII de la Grammaire de Denys le Thrace, dans les *Anecdota græca* de Bekker, p. 733 et suiv., et la *Bibliotheca græca* de Fabricius, t. I, p. 219-221, éd. Harles.

réseau continu de triangles dont les mesures géodésiques, reliant les sommets, font connaître directement tous les angles. La mesure directe d'un grand nombre de bases permet de calculer, en se réservant de nombreuses vérifications, les coordonnées géographiques de chaque station, en contrôlant, par des mesures directes, celles que fournit le calcul, quand on suppose à la terre la forme d'un ellipsoïde de révolution.

Ces calculs sont fort compliqués, et la géodésie, poussée à ce degré de rigueur et de précision, exige l'intervention de la science la plus élevée.

Lorsqu'on veut étudier un terrain de quelques hectares, les formules employées sont celles de la trigonométrie rectiligne; la courbure de la terre étant négligeable, les problèmes à résoudre sont élémentaires et comparativement très-faciles. Dans les triangulations qui s'étendent à l'ensemble d'une contrée, la courbure de la terre transforme les triangles rectilignes en triangles sphériques, mais les formules sont simplifiées par cette circonstance que les côtés sont tous de petites fractions de la circonférence. Quoique les rayons visuels qui réunissent les sommets soient rectilignes, il faut bien remarquer que le triangle sphérique est bien réellement celui que l'on considère et qu'il faut calculer. Et d'abord, la mesure de la base, par laquelle doit commencer toute opération géodésique, donne évidemment la ligne la plus courte entre les deux stations choisies, c'est-à-dire un grand cercle, si l'on veut considérer la terre comme sphérique. Lorsqu'on vient ensuite à mesurer les angles, supposons trois stations, A, B, C : lorsqu'on se place en A pour viser B et C successivement, l'angle que l'on mesure n'est pas celui des deux lignes droites A B et A C, mais celui des deux plans verticaux passant par ces deux lignes et par la verticale en A; c'est ce qu'on nomme l'angle réduit à l'horizon; or ces deux plans sont ceux des grands cercles A B, A C, et leur angle est celui du triangle sphérique B A C.

Lorsque, poussant plus loin l'approximation, on veut introduire l'hypothèse d'une surface ellipsoïdale, les triangles considérés à la surface du globe peuvent être considérés, sans erreur appréciable, comme formés par les lignes géodésiques, c'est-à-dire par les lignes de longueur minima réunissant leurs sommets. Les lignes ne sont pas planes et ne se confondent pas, par conséquent, avec les intersections de la surface par un plan vertical. L'angle du triangle diffère donc, si l'on veut parler en toute rigueur, de l'angle réduit à l'horizon fourni par le théodolite, mais la différence est trop petite pour que, malgré l'extrême précision des ob-

cation dans le volume dont on vient de lire le titre, et qui montre les grands progrès accomplis depuis un demi-siècle dans cet ordre d'études. Les inscriptions de l'Attique ne formaient qu'une section du premier volume dans le *Corpus* de Boeckh; augmentant chaque jour en nombre, grâce à de continuelles et heureuses découvertes, elles formeront aujourd'hui, à elles seules, tout un volume, qu'il a paru convenable de diviser en trois sections : la première, celle que nous avons sous les yeux, contenant cinq cent cinquante-cinq inscriptions antérieures au célèbre archontat d'Euclide (403 avant l'ère chrétienne), et cela sans y comprendre les *graffiti* ni les inscriptions céramiques; la seconde, qui contiendra les inscriptions des quatre siècles suivants; la troisième, celles des temps romains depuis Auguste. Conformément au plan géographique, si justement adopté jadis par l'auteur du *Corpus*, l'éditeur actuel maintient en dehors de cette section les textes en dialecte attique gravés hors de l'Attique, même quand ils se rapportent aux affaires athéniennes. Cela n'est pas sans inconvénient, à quelques égards; mais, en ces sortes de recueils, il n'y a pas d'ordre de matières qui puisse répondre également à tous les besoins des savants. Il en faut prendre son parti, et compter, pour la facilité des recherches, sur le secours des tables, qui manquent aux quatre volumes de l'ancien *Corpus*, mais qui ne manqueront pas à celui dont nous allons apprécier la première livraison.

Cette livraison se divise en six parties : 1° décrets du Conseil ou Sénat, du peuple et des dèmes; 2° pièces relatives aux magistrats, telles que catalogues des noms propres, inventaires et procès-verbaux de transmission des trésors de l'Acropole, listes des villes tributaires d'Athènes avec le chiffre de leurs tributs respectifs; 3° inscriptions des monuments et des objets consacrés comme offrandes (*ἀναθήματα*), soit par la ville, soit par les particuliers; 4° inscriptions funéraires; 5° inscriptions de pierres servant de bornes (ce sont les moins nombreuses); 6° fragments dont la destination est incertaine. Quelques pages d'*Addenda et corrigenda* sont suivies de sept tables d'un usage fort commode pour les philologues et les historiens. Tous les textes sont reproduits d'abord sous une forme paléographique aussi rapprochée qu'il a été possible des monuments originaux, puis en caractères courants; ils sont accompagnés de renvois aux éditions antérieures et d'un commentaire dont on excusera facilement la sobriété, si l'on songe aux larges proportions que doit avoir, même en ces conditions, un tel recueil.

Tout en admettant cette excuse générale, on doit reconnaître que, pour beaucoup de textes obscurs, c'était trop peu de renvoyer simple-

nous a conservé textuellement le discours d'Andocide *sur les Mystères :* cet acte établissait que les lois de Solon et de Dracon, revues par des commissaires spéciaux seraient regardées désormais comme seules en vigueur. Démosthène, dans le discours *contre Timocrate*[1], attribue à un certain Dioclès la loi qui fixait à l'archontat d'Euclide cette ratification des anciennes lois[2]. Ce n'était pas tout de conserver les bonnes lois; il fallait détruire les mauvaises, effacer les souvenirs des dissensions souvent sanglantes qui avaient tant affaibli Athènes à l'intérieur pendant que l'affaiblissait au dehors sa lutte avec Lacédémone. Aussi un décret rendu sur la proposition de Patroclide[3], et que nous a conservé le même Andocide, consacra la célèbre *amnistie* (le mot était alors nouveau comme la chose) proclamée par Thrasybule, et ordonna de détruire toute *stèle* qui rappelait les anciennes discordes. Ces faits concourent à nous représenter les années 404 et 403 comme des années de pacification et de rénovation morale dans Athènes rendue à la liberté. La réforme orthographique qui se rattache à de tels événements en reçoit comme un nouveau relief, et elle méritait de passer moins inaperçue dans les récits des historiens.

Comme on doit le croire et comme le prouvent les monuments, cette réforme fut préparée par quelques essais; elle ne s'accomplit pas d'un seul coup, mais avec des irrégularités et des inconséquences qui se perpétuent bien au delà de l'archontat d'Euclide. On voudrait pouvoir la suivre sur les textes des auteurs classiques comme sur les stèles athéniennes; mais c'est à peine si les grammairiens nous en ont conservé quelques traces dans leurs scholies ou leurs lexiques[4]; les plus anciens papyrus écrits en grec qu'on a retrouvés en Égypte ne remontent pas au delà du IIIe siècle avant J. C. L'épigraphie reste donc pour nous le principal, presque le seul témoin de la transition d'une orthographe à l'autre. Quant à la *transcription* qui est en cause dans l'affaire de Nicomaque, nous savons qu'elle n'a pas cessé de préoccuper les autorités d'Athènes (et cela était naturellement dans leur devoir), car, cent ans après Euclide, un marbre d'Athènes nous offre la meilleure partie d'un décret par lequel le Conseil honore d'une couronne Eucharès, fils d'Évarchos, pour le zèle qu'il a montré à faire transcrire et dûment

[1] § 42, cf. Grote, *History of Greece*, vol. VIII, p. 405. — [2] Ce Dioclès paraît être celui même qui figure comme archonte, n° 60, et comme auteur d'une proposition de décret, n° 59 du Recueil de M. Kirchhoff. — [3] Peut-être le même que nous trouvons *ibid.* n° 41, comme auteur d'un traité d'alliance entre Athènes et la ville d'Aphyta. — [4] Voir, par exemple, les articles Ἀττικοῖς γράμμασι et Ἑρμαῖ dans le Lexique d'Harpocration, et le chap. VIII des Ἀπορήματα ὁμηρικὰ de Porphyre.

veraient à s'enrichir de plusieurs termes techniques. L'index des noms propres, s'il était rédigé avec moins de concision, serait d'une plus grande utilité. Trop souvent des homonymes y sont réunis dans le même article (par exemple au mot *Λύσανδρος*), sans que rien nous avertisse de cette confusion. Là aussi les noms d'artistes et les noms (assez rares d'ailleurs) de personnages connus par l'histoire seraient utilement signalés par un astérisque [1].

Au point de vue paléographique, une table spéciale eût été bien utile pour classer par ordre de date tous les textes directement datés ou qui peuvent l'être par des déductions légitimes, comme l'a fait M. Kirchhoff, après Boeckh et M. Rangabé, pour les listes des villes tributaires et pour les inventaires dressés par les trésoriers-archivistes de l'Acropole. On serait curieux de savoir, si cela est possible, quand les Grecs, et particulièrement les Athéniens, abandonnèrent la pratique de l'écriture *bustrophédon*, allant tour à tour de la droite à la gauche et de la gauche à la droite, comme les sillons de labour : il est si étrange de la voir appliquée, sans nul souci de la division métrique, à des vers comme ceux de l'épitaphe de Tettichos! Nous la comprenons moins encore dans ce fragment d'une loi sur les successions que M. Thenon a jadis rapportée de Crète [2], et qui est aujourd'hui un des ornements de notre musée du Louvre. La gravure épigraphique dite *stœchédon*, où toutes les lignes renferment le même nombre de lettres alignées à la fois verticalement et horizontalement, n'offusque guère moins nos yeux, et il sera intéressant de marquer l'époque où elle cessa d'être pratiquée en Attique [3].

En tout cas, c'est bien une *époque*, au sens classique de ce mot, que l'archontat d'Euclide, marqué chez les Athéniens par l'adoption officielle de l'alphabet ionien, auquel s'attache le nom du grammairien Callistrate (*ἡ κατὰ Καλλίστρατον γραμματική*). M. Franz a, dès 1841, spécialement traité ce sujet dans ses *Elementa epigraphices græcæ;* mais je ne sais pourquoi les historiens de la Grèce, comme ceux de la langue

[1] M. Kirchhoff joint d'ordinaire aux noms d'artiste celui de leur art spécial, comme pour *Πύῤῥος le statuaire* (*ἀγαλματοποιός*), au n° 335, où il faudrait aussi renvoyer au texte de Plutarque, *Vie de Périclès*, c. XIII, qui raconte l'événement même qui suggéra aux Athéniens l'érection de cette statue à *Athéna Hygiea*. — [2] Voir ce texte dans la *Revue archéologique* de 1863, et dans le *Catalogue des Inscriptions du Louvre*, par Fröhner, n° 93. — [3] Voir, sur ce sujet, d'intéressants renseignements réunis par un scholiaste sur le chap. VII de la Grammaire de Denys le Thrace, dans les *Anecdota græca* de Bekker, p. 733 et suiv., et la *Bibliotheca græca* de Fabricius, t. I, p. 219-221, éd. Harles.

et de la littérature grecques, paraissent l'avoir négligé. Cependant plusieurs discours des orateurs attiques devaient attirer leur attention sur cette réforme décisive de l'orthographe, qui paraît avoir été l'occasion d'assez graves désordres dans la législation, surtout en ce qui touche aux fêtes religieuses et aux dépenses du culte. C'est vers le temps qui suivit l'abolition du gouvernement aristocratique des Quatre-Cents et la mort d'Antiphon que les Athéniens paraissent commencer à rapprocher leur orthographe de celle des villes ioniennes, en simplifiant leur alphabet par l'adoption des lettres Ψ et Ξ au lieu des groupes ΦΣ et ΧΣ, en exprimant les voyelles longues *o* et *ε* par Ω et Η, ce qui fit tomber en désuétude l'emploi de ce dernier signe comme signe d'aspiration; changements auxquels s'en rattachent quelques autres dans la manière d'écrire le λ, le γ, le ϖ, etc., et qui durent rendre difficiles pour la nouvelle génération les vieux textes gravés sur des *ἄξονες* ou *κύρβεις*, comme les lois de Dracon et de Solon, ou sur des stèles, comme les documents que présente réunis le Recueil de M. Kirchhoff. De tout temps, sans doute et dans tous les pays grecs[1], la détérioration des vieux textes amenait la nécessité d'en faire exécuter des copies nouvelles. Pour l'Attique en particulier, on a là-dessus un précieux témoignage dans le document, par malheur très-mutilé, qui figure sous le numéro 61 dans ce Recueil même, et dont nous traduirons les premières lignes d'après le grec complété par les restitutions des éditeurs :

« Diognétos de Phréar étant secrétaire, Dioclès archonte (4ᵉ année « de la 92ᵉ olympiade), décret du Conseil et du Peuple. Prytanie de la « tribu acamantide, Diognétos étant secrétaire[2], Euthydikos président; « Xénophane auteur de la proposition : Les transcripteurs des lois « feront transcrire la loi de Dracon sur le meurtre, d'après le texte[3] « qui leur sera remis par le secrétaire du Conseil, en fonction dans ladite « prytanie, sur une stèle de pierre, et ils l'exposeront devant le portique « royal. Les polètes (adjudicateurs) traiteront pour l'exécution de la

[1] Voir le *Corpus* de Boeckh, nᵒˢ 170, 1050, 1091, 2655. Diodore de Sicile, XIII, xxxv; et, pour la Béotie, le scholiaste de Denys le Thrace, cité dans la note précédente. — [2] Cette répétition du nom du secrétaire est dans l'original comme dans la traduction. La mention initiale était sans doute une sorte de titre qui aidait les secrétaires du sénat, dans leurs recherches à travers les archives, à distinguer, dès la première ligne, les pièces de chaque prytanie. — [3] *ϖαραλαβόντες ϖαρὰ* [τ]οῦ [*κατὰ ϖρυτανείαν γραμμα*]*τέως τῆς βουλῆς*. Cet exemplaire, fourni par le secrétaire du conseil, est probablement l'exemplaire *écrit*, que le discours *contre Nicomaque* appelle *συγγραφὴ*, par opposition à *στήλη*, qui désigne l'exemplaire *gravé* (§ 21).

temple), et les hellénotames (trésoriers de la confédération hellénique) donneront l'argent. » Suivant le πρῶτος ἄξων de la loi de Dracon, dont les débris informes ont pu être restitués par conjecture, d'après des citations plus ou moins textuelles de Démosthène, dans les discours *contre Macartatos* et *contre Aristocrate*[1]. Un témoignage plus explicite, quoique peut-être en partie mutilé, est celui de l'Athénien pour qui Lysias a écrit le discours *contre Nicomaque*, peu de temps, à ce qu'il semble, après la rentrée de Thrasybule, l'expulsion des Trente et le rétablissement de la démocratie dans Athènes, puisqu'il fait allusion aux derniers désastres de la guerre du Péloponèse. Suivant cette accusation, dont le texte d'ailleurs paraît être incomplet, Nicomaque, nommé *ἀναγραφεὺς* ou transcripteur, des lois de Solon, devait achever sa tâche en quatre mois; il y mit six années (dans un autre passage, l'auteur dit seulement *deux* années), il y dépensa, en deux ans, douze talents de plus qu'on ne lui en avait alloué pour ce travail, et il força ainsi le Conseil à des expédients fâcheux pour réparer les pertes du trésor public. Ce n'est pas tout: il se laissa corrompre pour falsifier, dans sa copie épigraphique (*ἐν ταῖς στήλαις*), les textes qu'il devait reproduire fidèlement. De là, devant les tribunaux, des contradictions entre le plaideur qui produisait la loi solonienne d'après les *stèles* de Nicomaque et celui qui la produisait *κατὰ τὰς συγγραφάς*, c'est-à-dire d'après quelque copie officielle des *ἄξονες* déposée dans les archives d'Athènes; de là aussi des accusations d'impiété contre les citoyens qui suivaient, pour les sacrifices, les usages antiques (*τὰ πάτρια*), et ceux d'un temps où l'on n'adorait pas les dieux à grands frais, etc. Des griefs que multiplie, sans preuves bien formelles, l'accusateur de Nicomaque, ressort au moins pour nous l'importance de la fonction dont il avait été chargé. Qui sait, d'ailleurs, si l'obscurité du langage archaïque dans les lois de Solon, obscurité qu'atteste précisément le discours de Lysias *contre Théomnestos*[2], qui sait si les changements survenus dans la valeur des monnaies athéniennes ne pouvaient pas expliquer, dans un tel travail, bien des erreurs que la malveillance d'un ennemi traitait comme des altérations volontaires du texte original? Quoi qu'il en soit à cet égard, l'entreprise d'une révision des anciennes lois athéniennes, au temps d'Euclide, ne peut être mise en doute. Rien n'autorise à suspecter sur ce sujet le décret rendu (en 404) sur la proposition de Tisaménos, après l'abolition de la tyrannie des Trente, et que

[1] Aux références de M. Kirchhoff sur ce texte ajoutez la note de M. Köhler, dans l'*Hermès*, t. II, p. 27 et suiv. — [2] On trouve un témoignage du même genre dans les *Questions grecques* de Plutarque, chap. v.

Quant au trait particulier que nous venons de faire ressortir, il acquiert un surcroît d'intérêt quand nous comparons les usages athéniens avec ceux des Romains et des peuples latins de l'Occident, héritiers, en cela comme en beaucoup d'autres choses, de Rome plutôt que de la Grèce. La transmission nécessaire du nom paternel aux enfants d'une même famille, si elle est pour l'état civil, pour les droits et les devoirs qui s'y rattachent, une précieuse garantie d'ordre public, a l'inconvénient de perpétuer dans les familles, malgré le progrès des mœurs, bien des noms sales et ridicules :

> Manserunt hodieque manent vestigia ruris,

encore *raris* est-il ici un euphémisme. A combien de formalités est soumise la moindre correction dans l'état civil d'un Français, et à combien de ruses ne recourent pas les familles pour détruire ou dissimuler ces vices originels, en éludant les exigences de la loi. Les noms de baptême et les noms de terre, sans compter les titres de noblesse, n'y sont qu'un remède insuffisant. L'Hellène en prenait plus à son aise : il pouvait librement éliminer tous les souvenirs de la barbarie ou de la grossièreté primitive et se donner l'orgueilleux plaisir de glorifier sa noble race jusque par le nom qu'il transmettait à ses enfants.

Ces réflexions, on le voit, nous ont moins éloigné qu'il ne semble du Recueil de M. Kirchhoff; car elles montrent que le grammairien, l'antiquaire, s'il veut en même temps être un peu philosophe, trouve maints précieux sujets d'observation dans un recueil de textes épigraphiques. Nous souhaitons que l'éditeur berlinois des inscriptions attiques achève prochainement son travail, et nous promettons de l'y suivre avec une sympathique attention.

É. EGGER.

La religion romaine d'Auguste aux Antonins, *par Gaston Boissier.* Paris, Hachette, 1874, 2 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

La religion romaine, à l'époque impériale, ne différait pas essentiellement de ce qu'elle avait été aux siècles antérieurs; aussi, pour exposer l'état religieux de Rome, d'Auguste aux Antonins, M. Gaston Boissier a-t-il dû préalablement jeter un coup d'œil sur la religion des Romains, telle qu'elle apparait sous la République. Il semble que cette religion se soit formée, comme le peuple romain lui-même, d'éléments empruntés à divers peuples. La religion des Sabins, celle des Étrusques, celle des Grecs, contribuèrent, chacune pour une part différente, à grossir un fonds pélasgique primitif. A partir de la seconde moitié du III° siècle avant notre ère, les rapports entre les Grecs et les Romains étant devenus plus fréquents, les divinités des deux nations furent généralement assimilées par les écrivains latins qui s'étaient nourris des lettres helléniques. On s'habitua à l'idée que Rome adorait, sous des noms différents, les mêmes dieux que la Grèce; mais cette fusion ne s'opéra guère que dans l'esprit des poëtes et des philosophes. Rome garda ses traditions, son vieux rituel, ses antiques observances. Malgré le contact des deux religions, l'hospitalité que l'une donnait à plusieurs dieux de l'autre, l'union ne fut jamais bien étroite, le caractère respectif des deux religions étant aussi différent que le génie des deux peuples. Doués de l'imagination la plus riche, du sentiment le plus vif de l'art, les Grecs réfléchissaient dans leur culte et leur mythologie ces qualités qui nous ont valu tant de chefs-d'œuvre. Ils avaient rapidement marché dans les voies de l'anthropomorphisme, et, quand nous commençons à connaître leurs conceptions religieuses, elles sont déjà sorties de la période purement naturaliste correspondant à ce qu'est, pour les Hindous, l'époque védique. Les Romains, gens positifs, d'une imagination assez bornée, et médiocrement artistes, ne cherchèrent pas à pénétrer dans la connaissance des dieux, à leur composer une longue histoire; ils se contentèrent de les adorer. Comme cela fut le cas chez plusieurs des anciennes populations de l'Europe et de l'Asie, la notion de la divinité n'allait guère chez eux au delà du nom qu'ils lui donnaient, et c'est de leur théologie surtout que l'on peut dire *Numina nomina*. « Ce qui frappe d'abord, écrit M. G. Boissier, c'est de

« voir combien tous ces dieux sont peu vivants. On n'a pas pris la peine « de leur faire une légende; ils n'ont pas d'histoire. Tout ce que l'on « sait d'eux, c'est qu'il faut les prier à un certain moment et qu'ils « peuvent alors rendre service. Ce moment passé, on les oublie. Ils ne « possèdent pas de nom véritable; celui qu'on leur donne ne les désigne « pas eux-mêmes; il indique seulement les fonctions qu'ils remplissent. » Autrement dit, Rome ne reconnaît la présence de la divinité qu'à l'action qu'elle lui attribue, et autant elle distingue d'actes, de phénomènes différents, autant elle est conduite à admettre de dieux distincts, dieux qui ne vivent en quelque sorte que dans cet acte même, parfois de bien courte durée. De là, cette multitude de dieux présidant aux moindres accidents de l'existence, cette plèbe divine dont parle saint Augustin, et qui se distribuait le travail de la Providence. La compétence de chacun d'eux était extrêmement bornée, et, de même que, pour fabriquer le plus mince objet, il faut souvent le concours d'un grand nombre d'ouvriers, l'action humaine la plus simple nécessitait, dans la croyance romaine, l'intervention d'une foule de divinités. Pour la conception de l'enfant, il faut que plusieurs s'en mêlent, qui ont chacune son nom tiré de l'emploi qui lui est assigné; d'autres mettent l'enfant au jour; un dieu lui enseigne à pousser les premiers vagissements (*Vagitanus*), et, quand il est sevré, il y a une déesse qui lui apprend à manger (*Educa*); une seconde qui lui montre à boire (*Potina*); une troisième le fait tenir tranquille dans le petit lit où il repose (*Cuba*). On sait qu'il n'était pas jusqu'aux choses les plus immondes qui n'eussent à Rome, pour le motif que nous venons de dire, leur divinité spéciale, et les entrailles ne pouvaient se soulager sans la coopération d'un dieu. Du moment que la divinité n'était que la personnification d'une action physique ou morale, qu'une particularisation de la vie générale de la nature, gouvernée par Jupiter, le dieu suprême, on comprend que, de bonne heure, les idées abstraites aient donné naissance, chez les Romains, à des divinités spéciales. D'après la tradition, Tullus Hostilius avait bâti un temple à la Peur et à la Pâleur, et le Salut ou la Prospérité du peuple romain (*Salus populi romani*) fut dès les premiers siècles une divinité très-fêtée.

La poésie ne s'étant développée qu'assez tard chez les Romains, on n'éprouva pas le besoin de sortir de l'indigence mythologique qui caractérise la religion romaine. C'est seulement à l'école des Grecs que les Latins apprirent à célébrer les aventures des héros et des dieux. Le mot *poeta* est grec d'origine et le terme *vates*, qui a fini par s'entendre dans le même sens, signifiait à l'origine « un devin, » de même que *carmen* signifiait simplement « incantation. » De poésies, on ne connaissait que

les chants liturgiques, sorte de litanies qui se répétaient lors de certaines solennités. Les institutions romaines ont aussi contribué à enchaîner l'imagination mythologique. Les Romains avaient le génie de l'ordre, de la règle; c'est ce qui en a fait le peuple administrateur par excellence, une nation de législateurs et de juristes. Ils assujettirent leur culte à des formalités aussi étroites que celles qui régissaient les actes de la vie civile. Tout le travail théologique consista, chez eux, à dresser des tableaux exacts des fêtes qui devaient être accomplies aux différents jours de l'année, et à fixer les rites à observer. On inscrivit sur des registres appelés *indigitamenta* la liste des dieux affectés à chaque événement de la vie de l'homme, à chaque genre d'actions[1], rangés dans un ordre régulier; on arrêta des liturgies dont il n'était pas permis de s'écarter sans enlever à l'acte religieux toute sa valeur; on formula des règles minutieuses pour l'observation des présages. On comprend que ce formalisme excessif ait étouffé tout élan religieux et maintenu à la religion romaine son caractère primitif, c'est-à-dire celui de culte rustique, où les divinités des bois, des eaux, des prairies, des troupeaux et des champs, sont l'objet ordinaire de la dévotion. « Un hasard heureux nous a conservé, « écrit M. G. Boissier, le plus vieux calendrier de Rome, il ne contient « presque que des fêtes champêtres. »

Les législateurs du peuple-roi tenaient d'autant plus à ce qu'on ne s'éloignât pas, dans le culte, des règles prescrites, que ce culte était surtout à leurs yeux un moyen de gouvernement.

La religion, comme ce nom que nous leur avons emprunté l'indique, est un frein qui retient l'homme dans l'obéissance aux lois et aux magistrats. Le législateur romain craignait que l'indépendance de la foi, le caprice des hommages rendus à la divinité, n'affaiblissent la vénération due aux dieux. S'ils ont laissé les philosophes de la Grèce apporter en Italie des interprétations hardies de la théologie, ils n'ont généralement pas permis à des cérémonies lascives et désordonnées, à des pompes indisciplinées et tapageuses de pénétrer dans le culte national; ils ont enseigné à adorer les dieux dans un esprit de soumission et de muet recueillement, et les sentiments qu'ils suscitaient ainsi au fond des âmes se sont opposés à ce qu'on acceptât, pour en affubler les dieux de Rome, ces legendes immorales ou ridicules dont abonde la mythologie hellénique. Denys d'Halicarnasse remarque avec admiration qu'on ne raconte pas parmi les Romains qu'Uranus ait été mutilé par ses fils, que Saturne ait dévoré ses enfants pour les empêcher de le dé-

[1] « Singulis actibus proprios deos praeesse, » dit Servius, *ad Æn.* II, 141.

Quant au trait particulier que nous venons de faire ressortir, il acquiert un surcroît d'intérêt quand nous comparons les usages athéniens avec ceux des Romains et des peuples latins de l'Occident, héritiers, en cela comme en beaucoup d'autres choses, de Rome plutôt que de la Grèce. La transmission nécessaire du nom paternel aux enfants d'une même famille, si elle est pour l'état civil, pour les droits et les devoirs qui s'y rattachent, une précieuse garantie d'ordre public, a l'inconvénient de perpétuer dans les familles, malgré le progrès des mœurs, bien des noms sales et ridicules :

> Manserunt hodieque manent vestigia ruris,

encore *ruris* est-il ici un euphémisme. A combien de formalités est soumise la moindre correction dans l'état civil d'un Français, et à combien de ruses ne recourent pas les familles pour détruire ou dissimuler ces vices originels, en éludant les exigences de la loi. Les noms de baptême et les noms de terre, sans compter les titres de noblesse, n'y sont qu'un remède insuffisant. L'Hellène en prenait plus à son aise : il pouvait librement éliminer tous les souvenirs de la barbarie ou de la grossièreté primitive et se donner l'orgueilleux plaisir de glorifier sa noble race jusque par le nom qu'il transmettait à ses enfants.

Ces réflexions, on le voit, nous ont moins éloigné qu'il ne semble du Recueil de M. Kirchhoff; car elles montrent que le grammairien, l'antiquaire, s'il veut en même temps être un peu philosophe, trouve maints précieux sujets d'observation dans un recueil de textes épigraphiques. Nous souhaitons que l'éditeur berlinois des inscriptions attiques achève prochainement son travail, et nous promettons de l'y suivre avec une sympathique attention.

É. EGGER.

La religion romaine d'Auguste aux Antonins, par Gaston Boissier. Paris, Hachette, 1874, 2 vol. in-8°.

PREMIER ARTICLE.

La religion romaine, à l'époque impériale, ne différait pas essentiellement de ce qu'elle avait été aux siècles antérieurs; aussi, pour exposer l'état religieux de Rome, d'Auguste aux Antonins, M. Gaston Boissier a-t-il dû préalablement jeter un coup d'œil sur la religion des Romains, telle qu'elle apparaît sous la République. Il semble que cette religion se soit formée, comme le peuple romain lui-même, d'éléments empruntés à divers peuples. La religion des Sabins, celle des Étrusques, celle des Grecs, contribuèrent, chacune pour une part différente, à grossir un fonds pélasgique primitif. A partir de la seconde moitié du III^e^ siècle avant notre ère, les rapports entre les Grecs et les Romains étant devenus plus fréquents, les divinités des deux nations furent généralement assimilées par les écrivains latins qui s'étaient nourris des lettres helléniques. On s'habitua à l'idée que Rome adorait, sous des noms différents, les mêmes dieux que la Grèce; mais cette fusion ne s'opéra guère que dans l'esprit des poëtes et des philosophes. Rome garda ses traditions, son vieux rituel, ses antiques observances. Malgré le contact des deux religions, l'hospitalité que l'une donnait à plusieurs dieux de l'autre, l'union ne fut jamais bien étroite, le caractère respectif des deux religions étant aussi différent que le génie des deux peuples. Doués de l'imagination la plus riche, du sentiment le plus vif de l'art, les Grecs réfléchissaient dans leur culte et leur mythologie ces qualités qui nous ont valu tant de chefs-d'œuvre. Ils avaient rapidement marché dans les voies de l'anthropomorphisme, et, quand nous commençons à connaître leurs conceptions religieuses, elles sont déjà sorties de la période purement naturaliste correspondant à ce qu'est, pour les Hindous, l'époque védique. Les Romains, gens positifs, d'une imagination assez bornée, et médiocrement artistes, ne cherchèrent pas à pénétrer dans la connaissance des dieux, à leur composer une longue histoire; ils se contentèrent de les adorer. Comme cela fut le cas chez plusieurs des anciennes populations de l'Europe et de l'Asie, la notion de la divinité n'allait guère chez eux au delà du nom qu'ils lui donnaient, et c'est de leur théologie surtout que l'on peut dire *Numina nomina*. «Ce qui frappe d'abord, écrit M. G. Boissier, c'est de

« voir combien tous ces dieux sont peu vivants. On n'a pas pris la peine « de leur faire une légende; ils n'ont pas d'histoire. Tout ce que l'on « sait d'eux, c'est qu'il faut les prier à un certain moment et qu'ils « peuvent alors rendre service. Ce moment passé, on les oublie. Ils ne « possèdent pas de nom véritable; celui qu'on leur donne ne les désigne « pas eux-mêmes; il indique seulement les fonctions qu'ils remplissent. » Autrement dit, Rome ne reconnaît la présence de la divinité qu'à l'action qu'elle lui attribue, et autant elle distingue d'actes, de phénomènes différents, autant elle est conduite à admettre de dieux distincts, dieux qui ne vivent en quelque sorte que dans cet acte même, parfois de bien courte durée. De là, cette multitude de dieux présidant aux moindres accidents de l'existence, cette plèbe divine dont parle saint Augustin, et qui se distribuait le travail de la Providence. La compétence de chacun d'eux était extrêmement bornée, et, de même que, pour fabriquer le plus mince objet, il faut souvent le concours d'un grand nombre d'ouvriers, l'action humaine la plus simple nécessitait, dans la croyance romaine, l'intervention d'une foule de divinités. Pour la conception de l'enfant, il faut que plusieurs s'en mêlent, qui ont chacune son nom tiré de l'emploi qui lui est assigné; d'autres mettent l'enfant au jour; un dieu lui enseigne à pousser les premiers vagissements (*Vagitanus*), et, quand il est sevré, il y a une déesse qui lui apprend à manger (*Educa*); une seconde qui lui montre à boire (*Potina*); une troisième le fait tenir tranquille dans le petit lit où il repose (*Cuba*). On sait qu'il n'était pas jusqu'aux choses les plus immondes qui n'eussent à Rome, pour le motif que nous venons de dire, leur divinité spéciale, et les entrailles ne pouvaient se soulager sans la coopération d'un dieu. Du moment que la divinité n'était que la personnification d'une action physique ou morale, qu'une particularisation de la vie générale de la nature, gouvernée par Jupiter, le dieu suprême, on comprend que, de bonne heure, les idées abstraites aient donné naissance, chez les Romains, à des divinités spéciales. D'après la tradition, Tullus Hostilius avait bâti un temple à la Peur et à la Pâleur, et le Salut ou la Prospérité du peuple romain (*Salus populi romani*) fut dès les premiers siècles une divinité très-fêtée.

La poésie ne s'étant développée qu'assez tard chez les Romains, on n'éprouva pas le besoin de sortir de l'indigence mythologique qui caractérise la religion romaine. C'est seulement à l'école des Grecs que les Latins apprirent à célébrer les aventures des héros et des dieux. Le mot *poeta* est grec d'origine et le terme *vates*, qui a fini par s'entendre dans le même sens, signifiait à l'origine « un devin, » de même que *carmen* signifiait simplement « incantation. » De poésies, on ne connaissait que

Quoique à Rome la surveillance des mœurs n'appartînt pas au sacerdoce, on ne peut séparer la réforme qu'Auguste s'efforça d'y apporter de sa réforme religieuse. Un esprit aussi pratique et aussi éveillé que le sien dut promptement s'apercevoir que l'impiété était favorisée par le relâchement de la moralité publique. Une fois qu'à la suite de désordres graves, le sénat eut confié à l'empereur la direction des lois et des mœurs (*morum et legum regimen*), les célèbres lois Juliennes sur le mariage furent promulguées; le lien conjugal, presque imposé comme un devoir à tout citoyen, fut ainsi rendu plus respectable. Dans la suite, Auguste, toujours sollicité par le sénat, qui s'étudiait à deviner ses intentions, promulgua contre l'adultère et sur la pudeur d'autres lois, qui assuraient d'une façon plus efficace, en apparence du moins, la sainteté du mariage, et devaient mettre un terme aux débordements de la jeunesse, aux scandales que donnaient les femmes. Toute cette œuvre réformatrice avait un caractère aussi politique que religieux; elle achevait de cimenter l'union du culte et de l'État, tel que l'entendait Auguste, c'est-à-dire se résumant en sa personne. Elle faisait une garantie d'attachement à la personne du prince, d'institutions qui portaient auparavant ombrage à l'autorité. Nous venons de voir qu'Auguste avait rétabli les associations (*collegia*) de carrefours nées du culte collectif des Lares, associations qui fournissaient à la démagogie un moyen facile pour agiter le petit peuple et fomenter des émeutes; en les plaçant sous la direction des *magistri vicorum*, qui étaient dans sa main et réunissaient le double caractère de magistrats municipaux et de prêtres des Lares augustes, il avait fait des colléges de *vici* autant de centres de vénération et de dévouement à sa personne.

Dans les provinces, le culte de l'empereur rendit plus étroite encore l'union de la religion et de la fidélité, de la soumission au souverain. Laissons parler M. G. Boissier, car nous ne saurions si bien dire :

« Les provinces n'avaient rien perdu à l'empire; elles y gagnaient au « contraire plus de sécurité, plus de richesse, et même un peu plus de « liberté. Rome, pour rendre ses conquêtes plus solides, avait d'abord « essayé de faire perdre aux peuples vaincus le sentiment de leur exis- « tence nationale. Après la conquête, elle divisait d'ordinaire les pays « soumis en petits territoires, entre lesquels toute communication « d'alliance et d'échange était interdite. On leur avait naturellement « ôté le droit de célébrer ces fêtes communes où les affaires générales « se traitaient au milieu des réjouissances publiques, et qui leur étaient « d'autant plus chères qu'elles formaient souvent le seul lien qui les unît. « Dès les premières années de l'empire, nous voyons ces fêtes recom-

« mencer; loin de les défendre, Auguste paraît les avoir encouragées. « Sa politique fut dans les provinces ce qu'elle était à Rome. Il leva « partout les interdictions inutiles; il laissa renaître les assemblées pro- « vinciales dont il savait qu'il n'avait rien à craindre...... La reconnais- « sance des provinces fut aussi vive que celle des Romains et s'exprima « de la même façon. Ces assemblées, quand on les laissa se réunir, com- « mencèrent toujours par bâtir un temple à l'empereur, et elles ne pa- « rurent d'abord avoir d'autre but que de célébrer son culte. » (T. I, p. 167, 168.)

Le culte des empereurs fut longtemps la principale, presque l'unique occupation de ces assemblées provinciales, qui prirent par la suite le caractère de véritables assemblées politiques et défendirent les droits des provinces contre l'arbitraire des gouverneurs romains; elles ne se réunissaient que pour faire des sacrifices solennels ou donner des jeux pompeux en l'honneur du prince. Le magistrat que les députés élisaient pour les présider prenait le titre de flamine ou de prêtre. En sorte que le culte de l'empereur devenait le symbole du pouvoir qu'Auguste avait fondé; car, M. G. Boissier l'a montré, l'adoration de Rome et d'Auguste n'était en réalité que celle de la puissance romaine, une sorte d'acte public de reconnaissance et de soumission pour le gouvernement qui avait rendu au monde la paix et la sécurité. Ainsi compris, le culte de l'empereur devint la véritable religion de l'État, et, pour ce motif, s'imposa rapidement partout. La plupart des autres cultes n'étaient que des dévotions particulières et personnelles auxquelles on se livrait selon ses croyances ou ses besoins; celui de Rome et d'Auguste fut obligatoire pour tous, car il était celui du prince, représenté aussi par ses prédécesseurs, auquel tout le monde devait l'obéissance (*cultus Romæ, divorum et Augusti*).

Après avoir recherché ce qu'Auguste fit pour la religion romaine, notre auteur examine quelle put être l'efficacité de ses réformes religieuses et morales. Il interroge les témoignages du temps, les historiens, surtout les poëtes. La tentative de l'héritier de César lui paraît avoir échoué, et nous partageons cette opinion; mais ce ne fut pas faute à Auguste d'avoir été servi par des plumes complaisantes. Entre toutes, celle de Virgile se prêta avec le plus de bonheur aux vues du maître. Pour nous en convaincre, M. G. Boissier fait, au point de vue théologique, une étude approfondie des œuvres du cygne de Mantoue, étude pleine de finesse, de savoir et de pénétration, qui trouve moyen d'être neuve, après les volumes qu'on a écrits sur les Églogues, sur les Géorgiques, sur l'Énéide. Nous ne pouvons suivre l'habile professeur

dans les deux chapitres qu'il consacre à ce sujet, chapitres où il discute l'influence que les idées religieuses de Virgile, particulièrement celles qui sont exposées au VI^{e} livre de l'Énéide, ont pu exercer sur ses contemporains. Dans le chapitre, aussi bien écrit que bien pensé, où ce problème de critique est surtout abordé, il appelle fort à propos, pour contrôler le dire des auteurs, le témoignage des inscriptions funéraires; et, s'appuyant de ces monuments, il nous montre la foi à la vie future plus vivace et plus générale alors que certains écrivains anciens ne donnent à le croire. Virgile s'empara de ces croyances qui gardaient pour tant d'esprits leur naïveté originelle, il les vivifia par la philosophie, en leur imprimant un cachet plus moral et plus élevé.

Alfred MAURY.

(*La suite à un prochain cahier.*)

COMMISSION CHOROGRAPHIQUE DES ÉTATS-UNIS DE LA COLOMBIE (NOUVELLE-GRENADE).

Nouvelles études sur les quinquinas, d'après les matériaux présentés en 1867 à l'Exposition universelle de Paris, et accompagnées de fac-simile *des dessins de la Quinologie de Mutis, suivies de remarques sur la culture des quinquinas, par J. Triana, botaniste de la commission chorographique des États-Unis de la Colombie (Nouvelle-Grenade), etc. etc.* — Ouvrage honoré des encouragements du gouvernement des Iles Britanniques. — Paris, chez F. Savy, rue Hautefeuille, n° 24, 1870.

PREMIER ARTICLE.

Aucune des matières employées pour ramener l'homme malade à la santé ne présente des faits d'un intérêt comparable à ceux que nous offre

en ce moment l'histoire des quinquinas, au point de vue multiple de la botanique, de la chimie, de la culture et du commerce.

S'il existe un médicament dont l'action soit efficace dans la plupart des cas où la thérapeutique le prescrit pour couper la fièvre de l'homme de tous les pays, de tout âge et de toute condition, c'est assurément le quinquina. La société n'en doit pas l'usage à la science; elle en a l'obligation aux Indiens d'une région des Cordillères assez peu étendue. L'année 1640, la comtesse de Chinchon le fit connaître à l'Espagne, et depuis 1670 que les Jésuites le répandirent dans leurs établissements d'Europe, telle en a été la consommation, qu'au commencement du siècle on se demandait si l'homme en jouirait longtemps encore, sachant que l'abatage de ces arbres précieux était loin d'être compensé par de nouvelles plantations suffisant à l'avenir d'une consommation incessamment croissante? Cette préoccupation de savants essentiellement philanthropes, rendue publique par une presse sérieuse, a bientôt passé de la spéculation à la réalité, et l'époque où nous vivons a vu un concours de personnes épouser cette œuvre avec le sentiment du bien, et la pousser avec une ardeur telle, que toute incertitude est désormais heureusement dissipée sur la possibilité d'avoir des forêts de quinquina dans des terrains de l'ancien monde. L'expérience a parlé; les colonies néerlandaises, comme les colonies anglaises des Indes orientales, en présentent déjà de la plus belle espérance, et la satisfaction de l'ami de l'humanité est grande de penser que, dans une œuvre immense si intimement liée à l'intérêt de l'espèce humaine, il n'y a eu d'obstacles à vaincre que ceux que la nature des lieux a opposés à la nouvelle culture; car, grâce à l'entente cordiale de personnes qui, en raison d'intérêt de patrie et de profession, auraient pu créer des difficultés susceptibles de faire ajourner à un temps indéfini cette œuvre prodigieuse, elle est comme accomplie déjà.

C'est une justice à rendre aux autorités de la Colombie, où les *cinchona* sont indigènes, et à tous les Hollandais et Anglais qui, à un titre quelconque, ont pris part à ce grand mouvement sans se laisser atteindre du moindre sentiment d'envie ou de jalousie. Un tel accord international est trop honorable, il donne trop à l'espérance dans une société aussi tourmentée que la nôtre, pour que le *Journal des Savants* ne consacre pas quelques-unes de ses pages à signaler à la reconnaissance de ses lecteurs les noms principaux des hommes qui ont concouru à l'accomplissement d'une telle œuvre.

Nous parlerons principalement, dans cet article, de l'ouvrage de M. J. Triana, dont le mérite, pour être apprécié à sa juste valeur, exige

Quoique à Rome la surveillance des mœurs n'appartînt pas au sacerdoce, on ne peut séparer la réforme qu'Auguste s'efforça d'y apporter de sa réforme religieuse. Un esprit aussi pratique et aussi éveillé que le sien dut promptement s'apercevoir que l'impiété était favorisée par le relâchement de la moralité publique. Une fois qu'à la suite de désordres graves, le sénat eut confié à l'empereur la direction des lois et des mœurs (*morum et legum regimen*), les célèbres lois Juliennes sur le mariage furent promulguées; le lien conjugal, presque imposé comme un devoir à tout citoyen, fut ainsi rendu plus respectable. Dans la suite, Auguste, toujours sollicité par le sénat, qui s'étudiait à deviner ses intentions, promulgua contre l'adultère et sur la pudeur d'autres lois, qui assuraient d'une façon plus efficace, en apparence du moins, la sainteté du mariage, et devaient mettre un terme aux débordements de la jeunesse, aux scandales que donnaient les femmes. Toute cette œuvre réformatrice avait un caractère aussi politique que religieux; elle achevait de cimenter l'union du culte et de l'État, tel que l'entendait Auguste, c'est-à-dire se résumant en sa personne. Elle faisait une garantie d'attachement à la personne du prince, d'institutions qui portaient auparavant ombrage à l'autorité. Nous venons de voir qu'Auguste avait rétabli les associations (*collegia*) de carrefours nées du culte collectif des Lares, associations qui fournissaient à la démagogie un moyen facile pour agiter le petit peuple et fomenter des émeutes; en les plaçant sous la direction des *magistri vicorum*, qui étaient dans sa main et réunissaient le double caractère de magistrats municipaux et de prêtres des Lares augustes, il avait fait des colléges de *vici* autant de centres de vénération et de dévouement à sa personne.

Dans les provinces, le culte de l'empereur rendit plus étroite encore l'union de la religion et de la fidélité, de la soumission au souverain. Laissons parler M. G. Boissier, car nous ne saurions si bien dire :

« Les provinces n'avaient rien perdu à l'empire; elles y gagnaient au « contraire plus de sécurité, plus de richesse, et même un peu plus de « liberté. Rome, pour rendre ses conquêtes plus solides, avait d'abord « essayé de faire perdre aux peuples vaincus le sentiment de leur exis- « tence nationale. Après la conquête, elle divisait d'ordinaire les pays « soumis en petits territoires, entre lesquels toute communication « d'alliance et d'échange était interdite. On leur avait naturellement « ôté le droit de célébrer ces fêtes communes où les affaires générales « se traitaient au milieu des réjouissances publiques, et qui leur étaient « d'autant plus chères qu'elles formaient souvent le seul lien qui les unît. « Dès les premières années de l'empire, nous voyons ces fêtes recom-

« mencer; loin de les défendre, Auguste paraît les avoir encouragées. « Sa politique fut dans les provinces ce qu'elle était à Rome. Il leva « partout les interdictions inutiles; il laissa renaître les assemblées pro- « vinciales dont il savait qu'il n'avait rien à craindre...... La reconnais- « sance des provinces fut aussi vive que celle des Romains et s'exprima « de la même façon. Ces assemblées, quand on les laissa se réunir, com- « mencèrent toujours par bâtir un temple à l'empereur, et elles ne pa- « rurent d'abord avoir d'autre but que de célébrer son culte. » (T. I, p. 167, 168.)

Le culte des empereurs fut longtemps la principale, presque l'unique occupation de ces assemblées provinciales, qui prirent par la suite le caractère de véritables assemblées politiques et défendirent les droits des provinces contre l'arbitraire des gouverneurs romains; elles ne se réunissaient que pour faire des sacrifices solennels ou donner des jeux pompeux en l'honneur du prince. Le magistrat que les députés élisaient pour les présider prenait le titre de flamine ou de prêtre. En sorte que le culte de l'empereur devenait le symbole du pouvoir qu'Auguste avait fondé; car, M. G. Boissier l'a montré, l'adoration de Rome et d'Auguste n'était en réalité que celle de la puissance romaine, une sorte d'acte public de reconnaissance et de soumission pour le gouvernement qui avait rendu au monde la paix et la sécurité. Ainsi compris, le culte de l'empereur devint la véritable religion de l'État, et, pour ce motif, s'imposa rapidement partout. La plupart des autres cultes n'étaient que des dévotions particulières et personnelles auxquelles on se livrait selon ses croyances ou ses besoins; celui de Rome et d'Auguste fut obligatoire pour tous, car il était celui du prince, représenté aussi par ses prédécesseurs, auquel tout le monde devait l'obéissance (*cultus Romæ, divorum et Augusti*).

Après avoir recherché ce qu'Auguste fit pour la religion romaine, notre auteur examine quelle put être l'efficacité de ses réformes religieuses et morales. Il interroge les témoignages du temps, les historiens, surtout les poëtes. La tentative de l'héritier de César lui paraît avoir échoué, et nous partageons cette opinion; mais ce ne fut pas faute à Auguste d'avoir été servi par des plumes complaisantes. Entre toutes, celle de Virgile se prêta avec le plus de bonheur aux vues du maître. Pour nous en convaincre, M. G. Boissier fait, au point de vue théologique, une étude approfondie des œuvres du cygne de Mantoue, étude pleine de finesse, de savoir et de pénétration, qui trouve moyen d'être neuve, après les volumes qu'on a écrits sur les Églogues, sur les Géorgiques, sur l'Énéide. Nous ne pouvons suivre l'habile professeur

dans les deux chapitres qu'il consacre à ce sujet, chapitres où il discute l'influence que les idées religieuses de Virgile, particulièrement celles qui sont exposées au VIe livre de l'Énéide, ont pu exercer sur ses contemporains. Dans le chapitre, aussi bien écrit que bien pensé, où ce problème de critique est surtout abordé, il appelle fort à propos, pour contrôler le dire des auteurs, le témoignage des inscriptions funéraires; et, s'appuyant de ces monuments, il nous montre la foi à la vie future plus vivace et plus générale alors que certains écrivains anciens ne donnent à le croire. Virgile s'empara de ces croyances qui gardaient pour tant d'esprits leur naïveté originelle, il les vivifia par la philosophie, en leur imprimant un cachet plus moral et plus élevé.

ALFRED MAURY.

(La suite à un prochain cahier.)

COMMISSION CHOROGRAPHIQUE DES ÉTATS-UNIS DE LA COLOMBIE (NOUVELLE-GRENADE).

Nouvelles études sur les quinquinas, d'après les matériaux présentés en 1867 à l'Exposition universelle de Paris, et accompagnées de fac-simile *des dessins de la Quinologie de Mutis, suivies de remarques sur la culture des quinquinas, par J. Triana, botaniste de la commission chorographique des États-Unis de la Colombie (Nouvelle-Grenade), etc. etc.* — Ouvrage honoré des encouragements du gouvernement des Iles Britanniques. — Paris, chez F. Savy, rue Hautefeuille, n° 24, 1870.

PREMIER ARTICLE.

Aucune des matières employées pour ramener l'homme malade à la santé ne présente des faits d'un intérêt comparable à ceux que nous offre

en ce moment l'histoire des quinquinas, au point de vue multiple de la botanique, de la chimie, de la culture et du commerce.

S'il existe un médicament dont l'action soit efficace dans la plupart des cas où la thérapeutique le prescrit pour couper la fièvre de l'homme de tous les pays, de tout âge et de toute condition, c'est assurément le quinquina. La société n'en doit pas l'usage à la science; elle en a l'obligation aux Indiens d'une région des Cordillères assez peu étendue. L'année 1640, la comtesse de Chinchon le fit connaître à l'Espagne, et depuis 1670 que les Jésuites le répandirent dans leurs établissements d'Europe, telle en a été la consommation, qu'au commencement du siècle on se demandait si l'homme en jouirait longtemps encore, sachant que l'abatage de ces arbres précieux était loin d'être compensé par de nouvelles plantations suffisant à l'avenir d'une consommation incessamment croissante? Cette préoccupation de savants essentiellement philanthropes, rendue publique par une presse sérieuse, a bientôt passé de la spéculation à la réalité, et l'époque où nous vivons a vu un concours de personnes épouser cette œuvre avec le sentiment du bien, et la pousser avec une ardeur telle, que toute incertitude est désormais heureusement dissipée sur la possibilité d'avoir des forêts de quinquina dans des terrains de l'ancien monde. L'expérience a parlé; les colonies néerlandaises, comme les colonies anglaises des Indes orientales, en présentent déjà de la plus belle espérance, et la satisfaction de l'ami de l'humanité est grande de penser que, dans une œuvre immense si intimement liée à l'intérêt de l'espèce humaine, il n'y a eu d'obstacles à vaincre que ceux que la nature des lieux a opposés à la nouvelle culture; car, grâce à l'entente cordiale de personnes qui, en raison d'intérêt de patrie et de profession, auraient pu créer des difficultés susceptibles de faire ajourner à un temps indéfini cette œuvre prodigieuse, elle est comme accomplie déjà.

C'est une justice à rendre aux autorités de la Colombie, où les *cinchona* sont indigènes, et à tous les Hollandais et Anglais qui, à un titre quelconque, ont pris part à ce grand mouvement sans se laisser atteindre du moindre sentiment d'envie ou de jalousie. Un tel accord international est trop honorable, il donne trop à l'espérance dans une société aussi tourmentée que la nôtre, pour que le *Journal des Savants* ne consacre pas quelques-unes de ses pages à signaler à la reconnaissance de ses lecteurs les noms principaux des hommes qui ont concouru à l'accomplissement d'une telle œuvre.

Nous parlerons principalement, dans cet article, de l'ouvrage de M. J. Triana, dont le mérite, pour être apprécié à sa juste valeur, exige

des détails indispensables. En effet, si le public lui doit aujourd'hui la publication de *fac-simile* des dessins coloriés des diverses espèces et variétés de *cinchona* que Mutis fit exécuter avec tant de succès à Santa-Fé de Bogota, pour ses publications des plantes du royaume de la Nouvelle-Grenade, le texte de la publication joint aux dessins n'appartient pas à Mutis; c'est une œuvre originale, un examen scientifique des plantes représentées par ces dessins, le résultat d'études faites sur les lieux mêmes où elles croissent, et encore dans les herbiers de l'Europe où la science a recueilli ce qui peut éclairer l'histoire naturelle des *cinchona*. Si la critique atteint Mutis, l'expression en est convenable, comme le fond en est toujours juste, parce qu'elle fait revivre des noms que l'histoire ne pourrait oublier sans ingratitude.

Un second article présentera quelques réflexions sur la classification des êtres vivants à propos de celle des *cinchona;* un troisième résumera les travaux entrepris dans des colonies des divers États européens, pour y acclimater les *cinchona;* nous insisterons principalement sur la grande part qui revient aux Hollandais et aux Anglais dans l'acclimatation de ces arbres précieux qui, comme nous l'avons dit, n'occupent qu'une faible étendue dans les régions des Cordillères, où ils sont indigènes; et, en rendant justice aux hommes qui ont pris l'initiative de ce progrès vraiment social, nous profiterons de l'occasion de montrer combien la chimie, appliquée à démêler les principes immédiats constituant les êtres vivants, a été utile pour conduire à un but si heureusement atteint en quelques années.

Lopez y Ruiz, envoyé à la Nouvelle-Grenade et au Pérou dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, raconte comment, en 1636, les Espagnols qui gouvernaient le Pérou au nom de la métropole connurent la vertu fébrifuge du quinquina. Juan Lopez de Canizares, corrégidor de Loxa, après avoir été guéri de fièvres intermittentes par l'écorce du quinquina qu'un Indien lui avait donnée, ayant appris que la vice-reine, comtesse de Chinchon, souffrait des mêmes fièvres, écrivit à Lima au vice-roi son mari. Le comte de Chinchon (IV de nom) répondit au corrégidor, le fit venir à Lima, et la comtesse fut guérie en 1638. Deux ans après, le comte retournait en Espagne, et la comtesse s'était trouvée trop bien de l'écorce de quinquina pour qu'elle n'en emportât pas avec elle, et c'est ainsi que l'Europe eut la première connaissance de la merveilleuse écorce!

Mais la connaissance du fébrifuge américain ne se serait point répandue dans l'Europe entière aussi rapidement que cela arriva sans la circonstance que voici : le comte de Chinchon, un an avant de quitter

Lima, fit explorer les affluents de l'Amazone, de Quito à l'embouchure du fleuve. Un Jésuite du nom d'Acūna, de l'expédition, en écrivit la relation, et telle fut l'origine des missions des Jésuites dans les contrées voisines de l'Amazone, où se trouvaient des quinquinas disséminés dans les forêts. En 1670, le cardinal Lugo reçut à Rome assez d'écorce pour que les Jésuites, répandus sur la surface de l'Europe, la fissent connaître aux populations avec lesquelles ils étaient en relation. En 1679, Louis XIV acheta de sir Robert Talbot la recette d'une préparation médicale dont l'écorce était le principe actif. En 1686, le médecin Dacquin l'administrait au grand roi avec le plus heureux succès. Enfin, Fagon, né en 1638 au Jardin royal des plantes médicinales, et qui, à des titres divers, contribua tant à la prospérité de la fondation de Louis XIII, publia en 1703 un livre intitulé : « Les admirables qualités « du quinquina, confirmées par plusieurs expériences, avec la manière « de s'en servir dans toutes les fièvres, pour toute sorte d'âge. »

Mais, en citant les noms des personnes qui ont contribué à répandre l'usage du quinquina en Europe, il y aurait un oubli coupable à omettre le nom de La Condamine, un des savants envoyés au Pérou, en 1735, avec Bouguer et Godin, pour y mesurer un arc du méridien. L'astronome de La Condamine publia, dans le volume de l'Académie des sciences de l'année 1738, un mémoire, détaillé à tous égards, sur l'arbre du quinquina, avec un bon dessin fait par lui-même d'après nature, et il ne dépendit pas de son zèle pour la science et l'humanité que la France ne possédât, à son retour d'Amérique, des *cinchona* vivants. Il en avait emporté effectivement un certain nombre, auxquels il prodigua ses soins pendant huit mois d'un voyage de plus de mille lieues, mais il eut la douleur d'être déçu de ses espérances par des circonstances plus fortes que lui.

En 1732, six ans avant la publication du mémoire de La Condamine, un enfant né à Cadix, devait un jour jeter une vive lumière sur l'histoire des *cinchona*. Cet enfant devenu homme fut compté au nombre des savants les plus distingués. Il s'appelait José-Celestino Mutis.

Si son nom n'est pas connu en France, comme il l'est en Espagne et dans le royaume de la Nouvelle-Grenade, devenu la république des États-Unis de la Colombie, la non-publication du plus grand nombre de ses écrits en est la cause; et, parce que M. J. Triana, dans son excellent ouvrage sur les *cinchona*, a donné les *fac-simile* des dessins de Mutis comme nous l'avons dit, nous ne pouvons nous dispenser de dire quelques mots des principaux travaux du savant de Cadix, renvoyant les détails de sa vie et l'appréciation de ses recherches à un article très-

sion pour la botanique l'en détourna bientôt, et c'est un trait de ressemblance qu'il a avec Mutis.

Le 15 mai 1839, le congrès de la Colombie décréta qu'un arpentage du territoire de la république serait fait, ainsi qu'une description de ses richesses naturelles : et qu'à la suite de ce travail on dresserait une carte du pays. Dix ans s'écoulèrent sans que ce décret fût exécuté.

En 1850, sous la présidence du général Lopez, le projet fut mis à exécution.

Le colonel du génie Codazzi dirigea un travail géodésique. On lui adjoignit comme statisticien-historiographe Manuel Ancizar, puis un dessinateur et enfin un botaniste.

M. Ancizar se retira bientôt après sa nomination ; les dessins furent exécutés par Carmelo Fernandez, Enrique Price et Manuel Maria Paz. Malheureusement ils n'ont point encore été publiés.

C'est à cette commission *chorographique* que M. J. Triana, en 1851, âgé de 23 ans, fut attaché comme botaniste ; il fit rapidement ses premières preuves, et montra ce dont était capable pour le bien et la gloire du pays un cœur patriote, animé du feu de la science et obéissant à une vocation décidée.

En 1852, M. J. Triana publia plusieurs notices sur les plantes utiles de la Nouvelle-Grenade ; le quinquina, l'ivoire végétal, des plantes produisant des cires, le mirica et des palmiers, etc. etc. En 1853, il avait conquis l'estime du botaniste anglais Holton, qui le connut à Bogota, ainsi que celle du botaniste allemand Hermann Karsten. MM. Triana et Karsten publièrent un premier fascicule d'un prodrome de la *Flore de la Nouvelle-Grenade.* Enfin, après de nombreux voyages dans la Colombie et dans les Andes, entrepris comme botaniste de la commission chorographique, convaincu que les matériaux qui lui avaient coûté tant de fatigue et de dépenses ne pouvaient être publiés qu'en Europe, il quitta la Colombie et vint à Paris en 1857, avec ses riches herbiers, et là, au Muséum d'histoire naturelle, sous la direction de MM. Brongniart et Decaisne, il se livra avec un zèle de tous les jours à des études qu'il considérait comme indispensables à la publication de la *Flore de la Nouvelle-Grenade.* Et c'est là aussi qu'il continua des travaux commencés en Colombie, sur plusieurs grandes familles végétales qui l'ont placé bientôt au premier rang des botanistes. Une des raisons de prolonger son séjour en Europe fut la mort du colonel Codazzi, le président de la commission chorographique. De 1858 à 1859, M. Triana passa près d'un an à Montpellier, où il travailla avec M. Planchon, directeur de

l'École de pharmacie; ils ont publié en commun trois volumes; deux sous le titre de *Prodromus Floræ Novo-Granatensis;* le premier traite de vingt-sept familles de plantes, et le second des cryptogames. L'autre ouvrage est une monographie de la famille des *Guttifères.*

Cette monographie, publiée à Paris en 1862, fut l'objet d'un rapport adressé au gouvernement colombien par le ministre qui représentait alors en France la république de la Colombie. Il expose à son gouvernement que le botaniste colombien de la commission chorographique n'a quitté sa patrie que pour perfectionner une œuvre nationale. A l'appui de son opinion sur M. Triana, il cite l'adoption qu'ont faite Bentham et Hooker, dans leur *Genera plantarum*, de la classification des *Guttifères* par Triana et Planchon.

M. Triana seul a publié plusieurs *monographies*, dont l'une sur les *Mélastomacées* est considérable, et les deux auteurs du *Genera plantarum* que nous venons de nommer ont adopté les vues de l'auteur. M. Triana a publié encore les monographies des *Méliacées*, des *Frangulacées*, des *Grunialées*, des *Connaracées*, des *Simarubacées*, des *Diosmacées*, etc.

M. J. Triana n'avait pas seulement conquis l'amitié de tous les Européens qu'il avait eu l'occasion de voir, mais il jouissait de l'estime, comme savant des plus distingués, de tous les botanistes qui connaissaient ses travaux. Il n'est donc pas étonnant qu'à l'exposition d'horticulture d'Amsterdam, en 1865, il ait été membre de la commission chargée de décerner les prix aux exposants; que, l'année suivante, au Congrès botanique international de Londres, il ait été nommé vice-président, et c'est là que Thomas Mosquera passa une convention par laquelle M. J. Triana se chargea de terminer la *Flore de la Nouvelle-Grenade* et d'écrire en langue espagnole une *géographie botanique de la Colombie;* il devait, durant cinq ans, recevoir une indemnité annuelle de 2000 dollars, et, si la totalité de la somme n'était pas employée à l'impression du quatrième volume de la Flore, il devait se rendre à Madrid pour voir le parti qu'on pourrait tirer des collections de Mutis; le congrès de Colombie revêtit ce traité de sa sanction le 4 juillet 1866.

Nous arrivons à une circonstance de la vie de M. J. Triana, qui pouvait avoir la plus fâcheuse influence sur son avenir, et qui, grâce à son caractère réfléchi et résolu, eut la plus heureuse influence sur son avancement. Il s'agit de l'Exposition universelle de Paris en 1867.

Le gouvernement de Colombie, n'ayant point répondu à l'invitation que lui avait adressée le gouvernement français de prendre part à l'exposition universelle, que fait M. Triana, qui, par ce silence se voit frustré de l'espérance qu'il avait conçue de faire connaître à tous par cette expo-

sition, les publications scientifiques et les riches collections auxquelles il se livrait depuis plus de seize ans? Il n'adresse aucune plainte à son gouvernement; mais il demande avec confiance à la commission scientifique de l'Amérique centrale du Sud qu'elle veuille bien intervenir pour lui obtenir une place à l'exposition comme savant américain.

La place demandée fut accordée, et le triomphe fut complet et dépassa toutes les espérances qu'il avait pu concevoir.

L'exposition de ses herbiers, leurs belles préparations, le texte et les dessins qui s'y trouvaient joints; les plantes nouvelles, les plantes utiles à la médecine et aux arts industriels, et les monographies qui les accompagnaient, en frappant les yeux, fixèrent tous les esprits sur la puissante végétation de la Colombie.

La commission appelée à juger l'exposition de M. J. Triana, sur le rapport du professeur Parlatore de Florence, se montra, à tous égards, à la hauteur de sa mission en décernant au botaniste de la Colombie:

1° Une grande médaille d'or avee un prix d'honneur de cinq mille francs pour la beauté et l'importance scientifique de son exposition;

2° Une médaille de bronze pour l'art apporté à la préparation et à la disposition des plantes de ses herbiers;

3° Une médaille de bronze pour l'exposition de ce qui concerne la fabrication des chapeaux de Panama;

(L'exposition de cette branche d'industrie fut considérée comme la plus importante et la plus instructive de celles qui avaient été admises pour être offertes aux regards du public.)

4° Une grande médaille de bronze pour la collection d'antiquités des Indiens de la Colombie.

Le gouvernement de la Colombie se trouva tellement honoré du succès de M. Triana, que, par décision du Congrès (10 mai 1869), le portrait de M. Triana dut être placé dans la salle des recteurs de l'université nationale de la Colombie avec l'exergue : « Le Congrès au « savant de mérite José Triana; » de plus il autorisa le savant à accepter des ordres, des titres, emplois et prix d'honneur étrangers, en tant qu'ils se rapporteraient à la science.

Cette décision d'un congrès républicain n'émane-t-elle pas d'un sentiment aussi honorable que juste et politique en même temps?

Effectivement la république, proclamant l'égalité pour tous les citoyens, semble être conséquente avec elle-même en proscrivant toute marque de distinction entre eux; leur patriotisme désintéressé et la conscience de ce désintéressement leur suffit; ne donnant rien à l'étranger, ils ne peuvent prétendre à en recevoir quelque chose. Voilà pour le

commun des citoyens; mais ceux qui aspirent à la direction des affaires sont moins désintéressés; sans prétendre à fonder une dynastie, ils seront heureux d'avoir quelque part du pouvoir, d'abord pour leurs amis politiques, puis pour la famille; on peut donc, sans encourir le reproche d'aimer le paradoxe, dire que, dans une république, il peut y avoir quelques citoyens intéressés.

Mais, si l'on admet en principe que l'instruction et la culture des sciences sont de quelque utilité pour la société, n'est-il pas conséquent à cette manière de voir qu'un savant né dans une république, ayant la conviction que les grands travaux de l'esprit exigent de longues méditations et dès lors l'isolement du monde politique, y compris le monde électoral, se trouve par là même confondu avec le commun des citoyens dénués de toute ambition.

Dans cet état de choses, le congrès de Colombie, en autorisant M. J. Triana à recevoir des étrangers tout témoignage d'estime pour ses travaux ne s'est-il pas montré *digne* du pouvoir qu'il exerce en honorant la science; n'a-t-il pas été *juste* en pensant que, si les travaux de leur concitoyen ont été utiles aux étrangers, ceux-ci, ses obligés, se montrent reconnaissants du bienfait; enfin n'a-t-il pas été *politique* lorsque, profitant de ces même travaux, il a cherché à les multiplier en excitant les citoyens doués de quelque aptitude pour la science à suivre l'exemple de M. J. Triana?

Honneur donc au congrès colombien : il s'est montré *digne* du pouvoir qu'il exerce et à la fois *juste* et *politique* en honorant M. J. Triana.

Si M. J. Triana était heureux d'une réputation qu'il ne doit qu'à lui-même, du témoignage de la plus grande estime de ses concitoyens pour sa personne et ses travaux, le temps se précipitait pour montrer que le savant qui avait quitté sa patrie depuis bientôt douze ans avec l'intention de donner à ses recherches scientifiques toute la perfection qui dépendait de lui, courait des dangers réels sur la terre étrangère. Afin d'accomplir le traité qu'il avait passé avec son gouvernement, les herbiers du Muséum le retenaient à Paris; sa nombreuse famille passait la belle saison au Bourg-la-Reine. Or, en 1870, la France est envahie par les Prussiens, le travail scientifique est devenu impossible à Paris. M. J. Triana abandonne la France et va travailler à Kiew près de Londres; le temps de la guerre passé, il ne trouve plus au Bourg-la-Reine qu'une maison dévastée, tout a été pillé, sa bibliothèque n'existe plus, des fragments de ses notes seuls lui restent, mais le courage ne lui fait pas défaut; il se remet à l'œuvre, et son livre sur les quinquinas, qui devait paraître en 1870, ne se publie en réalité qu'à la fin de 1871, et, comme nous

sion pour la botanique l'en détourna bientôt, et c'est un trait de ressemblance qu'il a avec Mutis.

Le 15 mai 1839, le congrès de la Colombie décréta qu'un arpentage du territoire de la république serait fait, ainsi qu'une description de ses richesses naturelles; et qu'à la suite de ce travail on dresserait une carte du pays. Dix ans s'écoulèrent sans que ce décret fût exécuté.

En 1850, sous la présidence du général Lopez, le projet fut mis à exécution.

Le colonel du génie Codazzi dirigea un travail géodésique. On lui adjoignit comme statisticien-historiographe Manuel Ancizar, puis un dessinateur et enfin un botaniste.

M. Ancizar se retira bientôt après sa nomination; les dessins furent exécutés par Carmelo Fernandez, Enrique Price et Manuel Maria Paz. Malheureusement ils n'ont point encore été publiés.

C'est à cette commission *chorographique* que M. J. Triana, en 1851, âgé de 23 ans, fut attaché comme botaniste; il fit rapidement ses premières preuves, et montra ce dont était capable pour le bien et la gloire du pays un cœur patriote, animé du feu de la science et obéissant à une vocation décidée.

En 1852, M. J. Triana publia plusieurs notices sur les plantes utiles de la Nouvelle-Grenade; le quinquina, l'ivoire végétal, des plantes produisant des cires, le mirica et des palmiers, etc. etc. En 1853, il avait conquis l'estime du botaniste anglais Holton, qui le connut à Bogota, ainsi que celle du botaniste allemand Hermann Karsten. MM. Triana et Karsten publièrent un premier fascicule d'un prodrome de la *Flore de la Nouvelle-Grenade*. Enfin, après de nombreux voyages dans la Colombie et dans les Andes, entrepris comme botaniste de la commission chorographique, convaincu que les matériaux qui lui avaient coûté tant de fatigue et de dépenses ne pouvaient être publiés qu'en Europe, il quitta la Colombie et vint à Paris en 1857, avec ses riches herbiers, et là, au Muséum d'histoire naturelle, sous la direction de MM. Brongniart et Decaisne, il se livra avec un zèle de tous les jours à des études qu'il considérait comme indispensables à la publication de la *Flore de la Nouvelle-Grenade*. Et c'est là aussi qu'il continua des travaux commencés en Colombie, sur plusieurs grandes familles végétales qui l'ont placé bientôt au premier rang des botanistes. Une des raisons de prolonger son séjour en Europe fut la mort du colonel Codazzi, le président de la commission chorographique. De 1858 à 1859, M. Triana passa près d'un an à Montpellier, où il travailla avec M. Planchon, directeur de

l'École de pharmacie; ils ont publié en commun trois volumes; deux sous le titre de *Prodromus Floræ Novo-Granatensis;* le premier traite de vingt-sept familles de plantes, et le second des cryptogames. L'autre ouvrage est une monographie de la famille des *Guttifères*.

Cette monographie, publiée à Paris en 1862, fut l'objet d'un rapport adressé au gouvernement colombien par le ministre qui représentait alors en France la république de la Colombie. Il expose à son gouvernement que le botaniste colombien de la commission chorographique n'a quitté sa patrie que pour perfectionner une œuvre nationale. A l'appui de son opinion sur M. Triana, il cite l'adoption qu'ont faite Bentham et Hooker, dans leur *Genera plantarum*, de la classification des *Guttifères* par Triana et Planchon.

M. Triana seul a publié plusieurs *monographies*, dont l'une sur les *Mélastomacées* est considérable, et les deux auteurs du *Genera plantarum* que nous venons de nommer ont adopté les vues de l'auteur. M. Triana a publié encore les monographies des *Méliacées*, des *Frangulacées*, des *Grunialées*, des *Connaracées*, des *Simarubacées*, des *Diosmacées*, etc.

M. J. Triana n'avait pas seulement conquis l'amitié de tous les Européens qu'il avait eu l'occasion de voir, mais il jouissait de l'estime, comme savant des plus distingués, de tous les botanistes qui connaissaient ses travaux. Il n'est donc pas étonnant qu'à l'exposition d'horticulture d'Amsterdam, en 1865, il ait été membre de la commission chargée de décerner les prix aux exposants; que, l'année suivante, au Congrès botanique international de Londres, il ait été nommé vice-président, et c'est là que Thomas Mosquera passa une convention par laquelle M. J. Triana se chargea de terminer la *Flore de la Nouvelle-Grenade* et d'écrire en langue espagnole une *géographie botanique de la Colombie;* il devait, durant cinq ans, recevoir une indemnité annuelle de 2000 dollars, et, si la totalité de la somme n'était pas employée à l'impression du quatrième volume de la Flore, il devait se rendre à Madrid pour voir le parti qu'on pourrait tirer des collections de Mutis; le congrès de Colombie revêtit ce traité de sa sanction le 4 juillet 1866.

Nous arrivons à une circonstance de la vie de M. J. Triana, qui pouvait avoir la plus fâcheuse influence sur son avenir, et qui, grâce à son caractère réfléchi et résolu, eut la plus heureuse influence sur son avancement. Il s'agit de l'Exposition universelle de Paris en 1867.

Le gouvernement de Colombie, n'ayant point répondu à l'invitation que lui avait adressée le gouvernement français de prendre part à l'exposition universelle, que fait M. Triana, qui, par ce silence se voit frustré de l'espérance qu'il avait conçue de faire connaître à tous par cette expo-

sition, les publications scientifiques et les riches collections auxquelles il se livrait depuis plus de seize ans? Il n'adresse aucune plainte à son gouvernement; mais il demande avec confiance à la commission scientifique de l'Amérique centrale du Sud qu'elle veuille bien intervenir pour lui obtenir une place à l'exposition comme savant américain.

La place demandée fut accordée, et le triomphe fut complet et dépassa toutes les espérances qu'il avait pu concevoir.

L'exposition de ses herbiers, leurs belles préparations, le texte et les dessins qui s'y trouvaient joints; les plantes nouvelles, les plantes utiles à la médecine et aux arts industriels, et les monographies qui les accompagnaient, en frappant les yeux, fixèrent tous les esprits sur la puissante végétation de la Colombie.

La commission appelée à juger l'exposition de M. J. Triana, sur le rapport du professeur Parlatore de Florence, se montra, à tous égards, à la hauteur de sa mission en décernant au botaniste de la Colombie:

1° Une grande médaille d'or avee un prix d'honneur de cinq mille francs pour la beauté et l'importance scientifique de son exposition;

2° Une médaille de bronze pour l'art apporté à la préparation et à la disposition des plantes de ses herbiers;

3° Une médaille de bronze pour l'exposition de ce qui concerne la fabrication des chapeaux de Panama;

(L'exposition de cette branche d'industrie fut considérée comme la plus importante et la plus instructive de celles qui avaient été admises pour être offertes aux regards du public.)

4° Une grande médaille de bronze pour la collection d'antiquités des Indiens de la Colombie.

Le gouvernement de la Colombie se trouva tellement honoré du succès de M. Triana, que, par décision du Congrès (10 mai 1869), le portrait de M. Triana dut être placé dans la salle des recteurs de l'université nationale de la Colombie avec l'exergue : « Le Congrès au « savant de mérite José Triana; » de plus il autorisa le savant à accepter des ordres, des titres, emplois et prix d'honneur étrangers, en tant qu'ils se rapporteraient à la science.

Cette décision d'un congrès républicain n'émane-t-elle pas d'un sentiment aussi honorable que juste et politique en même temps?

Effectivement la république, proclamant l'égalité pour tous les citoyens, semble être conséquente avec elle-même en proscrivant toute marque de distinction entre eux; leur patriotisme désintéressé et la conscience de ce désintéressement leur suffit; ne donnant rien à l'étranger, ils ne peuvent prétendre à en recevoir quelque chose. Voilà pour le

commun des citoyens; mais ceux qui aspirent à la direction des affaires sont moins désintéressés; sans prétendre à fonder une dynastie, ils seront heureux d'avoir quelque part du pouvoir, d'abord pour leurs amis politiques, puis pour la famille; on peut donc, sans encourir le reproche d'aimer le paradoxe, dire que, dans une république, il peut y avoir quelques citoyens intéressés.

Mais, si l'on admet en principe que l'instruction et la culture des sciences sont de quelque utilité pour la société, n'est-il pas conséquent à cette manière de voir qu'un savant né dans une république, ayant la conviction que les grands travaux de l'esprit exigent de longues méditations et dès lors l'isolement du monde politique, y compris le monde électoral, se trouve par là même confondu avec le commun des citoyens dénués de toute ambition.

Dans cet état de choses, le congrès de Colombie, en autorisant M. J. Triana à recevoir des étrangers tout témoignage d'estime pour ses travaux ne s'est-il pas montré *digne* du pouvoir qu'il exerce en honorant la science; n'a-t-il pas été *juste* en pensant que, si les travaux de leur concitoyen ont été utiles aux étrangers, ceux-ci, ses obligés, se montrent reconnaissants du bienfait; enfin n'a-t-il pas été *politique* lorsque, profitant de ces même travaux, il a cherché à les multiplier en excitant les citoyens doués de quelque aptitude pour la science à suivre l'exemple de M. J. Triana?

Honneur donc au congrès colombien : il s'est montré *digne* du pouvoir qu'il exerce et à la fois *juste* et *politique* en honorant M. J. Triana.

Si M. J. Triana était heureux d'une réputation qu'il ne doit qu'à lui-même, du témoignage de la plus grande estime de ses concitoyens pour sa personne et ses travaux, le temps se précipitait pour montrer que le savant qui avait quitté sa patrie depuis bientôt douze ans avec l'intention de donner à ses recherches scientifiques toute la perfection qui dépendait de lui, courait des dangers réels sur la terre étrangère. Afin d'accomplir le traité qu'il avait passé avec son gouvernement, les herbiers du Muséum le retenaient à Paris; sa nombreuse famille passait la belle saison au Bourg-la-Reine. Or, en 1870, la France est envahie par les Prussiens, le travail scientifique est devenu impossible à Paris. M. J. Triana abandonne la France et va travailler à Kiew près de Londres; le temps de la guerre passé, il ne trouve plus au Bourg-la-Reine qu'une maison dévastée, tout a été pillé, sa bibliothèque n'existe plus, des fragments de ses notes seuls lui restent, mais le courage ne lui fait pas défaut; il se remet à l'œuvre, et son livre sur les quinquinas, qui devait paraître en 1870, ne se publie en réalité qu'à la fin de 1871, et, comme nous

l'avons dit, grâce à une souscription du gouvernement français, l'ouvrage prraît en 1874 avec des planches coloriées reproduisant les couleurs des dessins de Mutis.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer concernant l'histoire d'un livre et de son auteur, étrangers à la politique, montrent que la guerre d'invasion pas plus que la guerre civile ne sont favorables aux sciences. Pour apprécier l'œuvre dont nous parlons il faut donc tenir compte des obstacles que l'auteur a dû surmonter pour publier, en 1874, un livre qui était prêt à l'être en 1870. Enfin, avant de revenir à l'œuvre de M. J. Triana pour ne la plus quitter, disons qu'en 1874 il a été nommé consul général de Colombie à Paris, acte qui honore encore son gouvernement.

Mutis compte, avons-nous dit, sept espèces de *cinchona* comprenant vingt-quatre variétés.

M. J. Triana, après avoir reproduit fidèlement les dessins de Mutis, les accompagne d'un texte tout à fait original; car il n'a pu être écrit que par un botaniste des plus distingués, qui, après avoir étudié les *cinchona* dans leur patrie même, et pendant des années, avait, en outre, consacré douze ans de sa vie à recueillir, dans les herbiers de l'Europe les plus renommés, les notions qu'il jugeait nécessaires comme complément de son œuvre; celle-ci présente donc à ceux qui la consulteront toutes les garanties de l'exactitude.

Mutis compte donc sept espèces de *cinchona* et vingt-quatre variétés. M. J. Triana en compte trente-six, et des sept espèces de Mutis il n'en adopte que deux véritables *cinchona*. Mais prévenons le lecteur que M. J. Triana ne comprend dans les *cinchona* que des arbres à écorce vraiment *fébrifuge*, et, pour dire toute la vérité, ajoutons que ces écorces doivent leurs propriétés de couper les fièvres intermittentes à des *alcalis organiques*. Ces alcalis sont donc les *principes immédiats* de ces écorces. Il en existe plusieurs espèces distinctes, et, si chacune participe de la propriété générique, c'est avec des énergies spéciales. Ainsi l'alcali le plus énergique est la quinine; la cinchonine qui l'accompagne est loin de l'égaler en puissance; conséquemment l'évaluation de la valeur des écorces exige la détermination de la nature spécifique des alcalis et de leurs proportions respectives.

Les trente-six espèces dont M. J. Triana fait mention sont :

1. Cinchona lancifolia.
2. ——— crispa.
3. ——— officinalis.
4. Cinchona chahuargüera.
5. ——— umbellifera.
6. ——— macrocalix.

7. **Cinchona hirsuta.**
8. ——— **pitayensis.**
9. ——— **lucumæfolia.**
10. ——— **nitida.**
11. ——— **peruviana.**
12. ——— **obovata.**
13. ——— **scrobiculata.**
14. ——— **micrantha.**
15. ——— **amigdalifolia.**
16. ——— **calisaya.**
17. ——— **australis.**
18. ——— **lanceolata.**
19. ——— **pubescens.**
20. ——— **palalba.**
21. ——— **purpurescens.**
22. **Cinchona succirubra.**
23. ——— **ovata.**
24. ——— **cordifolia.**
25. ——— **Lechleriana.**
26. ——— **purpurea.**
27. ——— **recurrentifolia.**
28. ——— **barbacoensis.**
29. ——— **Humboldtiana.**
30. ——— **conglomerata.**
31. ——— **glandulifera.**
32. ——— **asperifolia.**
33. ——— **rugosa.**
34. ——— **Mutisii.**
35. ——— **carabayensis.**
36. ——— **Hasskarliana.**

Telle est la composition du genre *cinchona* admis par M. J. Triana, non qu'il reconnaisse les trente-six espèces comme également bien définies, mais, avec l'esprit positif qui le caractérise, il a énoncé son opinion relativement à des espèces que quelques botanistes ont considérées comme devant n'en faire qu'une seule, et, au contraire, relativement à des espèces qui ont tant de ressemblance, qu'à son sens elles semblent devoir être réunies. Dans les deux cas il développe les raisons de sa manière de voir, mais il n'a pas cru trancher des questions qui laissent encore quelque incertitude. Dans l'article suivant nous reviendrons sur ce point de la science.

Une grande qualité de M. J. Triana est son éloignement de l'*absolu*. Dès son début il a parfaitement distingué la *science* et son *application*, et, parce que, dans sa vie de savant, il les a pratiquées simultanément, il ne sera jamais exposé au reproche d'avoir sacrifié l'une à l'autre, reproche si souvent mal fondé, que le vulgaire des esprits adresse à des hommes qu'ils sont incapables de juger. Où est la vérité? Si la science ne découvre rien d'élevé sans l'imagination, il faut que la raison du savant distingue ce qu'il peut démontrer *vrai* de ce qui, échappant à la démonstration, est hypothétique; et, pour que le praticien ait raison quand il s'agit d'une chose nouvelle, il faut qu'il soit en état de l'apprécier sinon par lui-même, du moins en consultant des hommes compétents; faute de le faire, le praticien encourt le reproche d'être aveuglé par la routine. Or le grand avantage que le savant qui cultive la science pure trouve dans l'application, c'est la vérification ou la condamnation de ses idées; l'application comprise en ce sens est donc une vraie *méthode* parce qu'elle est un *contrôle*. Nous reviendrons, dans l'article suivant, sur l'esprit positif que M. J. Triana a porté dans ses recherches en

ne se laissant pas entraîner sur une pente où trop de bons esprits se sont laissés aller dans ces derniers temps.

En ce moment, nous nous bornerons à faire remarquer que M. J. Triana, en écrivant sur la science pure, n'a point pensé que les applications devaient être négligées. Loin de là, il s'est occupé, dans ses relations avec les Indiens, à connaître beaucoup de choses dont ils font le plus grand mystère à ceux qui les ont conquis. M. J. Triana nous a raconté les nombreuses tentatives qu'il a faites pour pénétrer leurs secrets, car il ne doute pas qu'ils ne connaissent des plantes douées de propriétés tout à fait remarquables au point de vue thérapeutique. Mais, pour appliquer ce que nous disons aux quinquinas, M. J. Triana expose un résumé suffisamment concis des faits de nature à intéresser surtout les personnes qui s'occupent du quinquina au point de vue de l'application.

M. J. Triana fait le résumé suivant relativement aux espèces de *cinchona* employées en médecine ou qui l'ont été, en ayant égard à quatre régions des Andes où croissent ces espèces. En allant du nord au sud on trouve successivement les quatorze espèces suivantes :

I.

La Colombie ne compte que deux espèces de *cinchona* employées aujourd'hui en médecine.

1. Le cinchona lancifolia (quinquina jaune orange de Mutis).
2. ——— pitayensis.

Le premier croît sur une grande étendue du rameau oriental de la Cordillère, et le second sur le rameau central, mais d'une étendue bien moins grande.

II.

Les pays de l'équateur en comptent six espèces :

1. Le cinchona officinalis.
2. ——— crispa.
3. ——— chauargüera.
4. ——— macrocalix.

Ces quatre espèces se trouvent sur le sommet de la Cordillère, districts de Loxa, Uritusinga, Cuença, etc.; leurs écorces sont vendues sous le nom de quinquina *gris* de Loxa.

5. Le cinchona hirsuta.

Son écorce est de bonne qualité, mais elle est si mince, qu'aujourd'hui on ne l'exploite presque plus.

6. Le cinchona succirubra.

Cette espèce produit une des écorces les plus recherchées à cause de son énergie, et sa végétation présente ce fait remarquable qu'elle est l'espèce de cinchona qui vit dans une région plus chaude et à une altitude moindre que les autres espèces fébrifuges de *cinchona*.

III.

Le Pérou en compte quatre espèces :

1. Le cinchona Peruviana.
2. ——— nitida (quinquina gris).

Ces deux espèces produisent les écorces du Pérou les plus recherchées.

3. Le cinchona micrautha.

Elle fournit le quinquina de l'*Huanuco*.

4. Le cinchona scrobiculata.

Son écorce, d'abord très-estimée, n'est plus recherchée aujourd'hui, de sorte que l'exploitation en a cessé.

IV.

La Bolivie n'en compte qu'une seule :

Le cinchona calisaya.

Cette espèce, une des plus fébrifuges, est aussi une des plus recherchées dans le commerce; elle présente quelques variétés dont les écorces sont moins estimées à des degrés divers que la sienne.

Nous terminerons cet article par l'exposé des motifs qui ont déterminé M. J. Triana à séparer les *cinchona* des espèces que plusieurs botanistes y avaient réunies, quoiqu'elles n'eussent pas la propriété de couper la fièvre, ou, si elles l'avaient, c'était à un faible degré. M. J. Triana réunit ces espèces sous le nom générique de *cascarilla*, et les distingue des *cinchona* en ce que la capsule qui renferme la graine s'ouvre,

chez ces derniers, de la base au sommet, tandis qu'elle s'ouvre, chez les *cascarilla*, par le sommet seulement.

M. J. Triana ne compte pas moins de vingt et une espèces de *cascarilla*, dont quelques-unes croissent sur le sol de la Colombie :

1. Cascarilla magnifolia.
2. ——— stenocarpa.
3. ——— acutifolia.
4. ——— Schomburgkii.
5. ——— Lambertiana.
6. ——— Riveroana.
7. ——— Sinforosiana.
8. ——— heterophylla.
9. ——— macrocarpa.
10. ——— crassifolia.
11. ——— bullata.
12. Cascarilla prismatostylis.
13. ——— Moritziana.
14. ——— Gaudichaudiana.
15. ——— calycina.
16. ——— undata.
17. ——— hexandra.
18. ——— Roraimæ.
19. ——— Pavonii.
20. ——— carua.
21. ——— verticillata.

Avons-nous fait connaître à nos lecteurs tout ce que l'ouvrage renferme d'intéressant? le bien que nous en avons dit ne pourrait-il pas même leur donner à croire que l'histoire des *cinchona* est achevée? Or ce n'est ni la pensée de M. J. Triana ni la nôtre; et en indiquer les motifs, c'est servir la *science*, la *véritable science*, en signalant les difficultés qu'il faut surmonter avant d'arriver à des *conclusions positives*. Il importe d'autant plus de mettre en évidence ces difficultés, qu'on les rencontre dans des sciences qui passent, auprès de bien des personnes du monde, comme les plus faciles, celles de décrire des plantes et des animaux au point de vue de la classification.

Or, s'il existe un exemple frappant de ces difficultés pour la botanique, l'histoire des travaux dont les *cinchona* ont été l'objet nous l'offre incontestablement. C'est pour en développer toutes les conséquences que, dans cet article, les classifications de ces plantes par Mutis et par M. J. Triana ont été exposées, et que les espèces du genre *cascarilla* ont été énumérées sans que nous nous soyons permis aucune observation.

Dans l'article suivant nous montrerons tous les inconvénients de notions vagues données par des personnes qui font autorité dans la science, et les conséquences fâcheuses de noms créés, avance-t-on, pour faire disparaître *à toujours* des noms anciens.

E. CHEVREUL.

(*La suite à un prochain cahier.*)

Louvre. Dans l'exposition de ces résultats M. Renan a suivi l'ordre géographique, en procédant du nord au sud. Cette exposition, qui ne forme pas moins de 888 pages avec les additions et corrections, comprend le récit complet des fouilles exécutées par l'armée, la description des antiquités du pays, l'énumération et l'explication des objets rapportés en France, le texte et l'interprétation des inscriptions phéniciennes, grecques, latines, syriaques et hébraïques. M. Egger et M. L. Renier ont fourni à l'auteur quelques notes utiles pour l'explication des inscriptions grecques et latines. M. Thobois, architecte, attaché à la mission comme dessinateur, a surveillé l'exécution des planches, parmi lesquelles on remarque surtout les dessins des monuments d'Amrith et d'Oum el-Awamid, qui sont les deux points où l'antiquité phénicienne s'est de beaucoup le mieux conservée. La belle carte de la Syrie, par MM. les ingénieurs qui faisaient partie de l'état-major du général de Beaufort (MM. Gelis, Nau de Champlouis et Béguin), les plans détaillés de Saïda et de Sour, dressés par le docteur Gaillardot, ne font pas moins d'honneur à ces zélés collaborateurs du chef de la mission. Dans le cours de la rédaction et de la publication, qui n'ont pas demandé moins de dix ans, de nouveaux renseignements, soit philologiques, soit archéologiques, ont souvent amené M. Renan à modifier ses premières vues sur les monuments de l'art phénicien. Ces changements sont attestés surtout par les additions et corrections où se montrent le désintéressement et la parfaite sincérité du savant orientaliste et antiquaire, dont les efforts viennent d'amener à bonne fin cet important travail. C'est le seul éloge que nous en puissions faire dans le *Journal des Savants;* mais nous ne doutons pas qu'il ne soit confirmé par les jugements de la critique compétente.

Ethnogénie gauloise — Les Cimmériens, par Roget, baron de Belloguet. Paris, imprimerie de J. Claye, librairie de Maisonneuve, 1873, in-8° de XII-119 pages. — *Mélanges de littérature,* prose et vers, par le même. Paris, imprimerie de J. Claye, 1873, grand in-8° de 254 pages. — Comme on le sait, M. le baron de Belloguet a été, il y a deux ans, enlevé à la science, dans un âge déjà avancé, mais lorsqu'il était encore dans toute l'activité de ses studieuses recherches. Il laissait malheureusement interrompue la dernière partie de son *Ethnogénie gauloise,* le meilleur ouvrage qui ait été consacré jusqu'ici à nos origines nationales. Fils d'un général de division du premier empire, M. Roget de Belloguet suivit d'abord lui-même avec distinction la carrière des armes, mais il la quitta de bonne heure pour se livrer tout entier à l'érudition. Il publia en 1846 ses *Questions bourguignonnes, Mémoires critiques sur l'origine et les migrations des anciens Bourguignons,* qui furent couronnées par l'Institut. Ce travail, qui laissera, comme le dit le savant rapporteur de l'Académie des inscriptions, une trace durable dans l'étude de notre histoire, fut suivi de deux autres qui obtinrent la même distinction : *Carte du premier royaume de Bourgogne, avec un commentaire,* etc. (Dijon, 1848) et *Origines dijonnaises* (Dijon, 1851). Ce fut alors qu'il conçut le projet de consacrer ses efforts à éclaircir les problèmes, encore en grande partie obscurs, de l'ethnographie celtique. L'ouvrage qu'il composa dans ce but se divise en trois parties qu'il fit paraître successivement, et qui ont été l'objet de comptes rendus dans les *Nouvelles littéraires* du *Journal des Savants.* La première renferme un *Glossaire gaulois,* où sont discutés tous les mots cités comme gaulois par les auteurs de l'antiquité, ou qu'on a regardés comme ayant appartenu à l'ancien idiome des Celtes. Il en a donné, en 1872, une édition améliorée. La seconde partie, consacrée aux éléments anthropologiques de la question, est intitulée; *Types gaulois et Celto-Bretons.* La troisième, la plus étendue et la plus remarquable, a pour titre : *Le Génie gaulois;* elle traite du caractère moral, de la

religion, des institutions et des arts des habitants de l'ancienne Gaule. Ces trois volumes, qui sont, selon l'expression d'un éminent critique, M. A. Maury, « ce que « l'on a écrit de plus judicieux et de plus complet sur l'antique population de notre « patrie, bien que quelques-unes des vues qui y sont exposées demeurent contes- « tables, » portaient le titre commun d'*Ethnogénie gauloise;* mais ils étaient seulement destinés, dans la pensée première de l'auteur, et comme l'indiquait le sous-titre, à servir d'introduction à une série de *Mémoires critiques sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes.* Le sujet, cependant, était si vaste, et l'introduction prenait de telles proportions, que M. de Belloguet ne put se dissimuler que le corps de l'ouvrage n'en formerait plus qu'une partie relativement peu considérable. « J'ose espérer néanmoins, écrivait-il, « que ce défaut dans l'ordonnance générale de mon livre trouvera son excuse et une « compensation dans le développement même de toutes les preuves philologiques, « physiques et morales qui nous ont servi à démontrer la véritable nationalité des « Celtes, et au moyen desquelles nous pouvons désormais rattacher à leur race, ou « en séparer définitivement, les peuples qu'on a si souvent, à tort ou à raison, con- « fondus avec eux. Ce sont ces problèmes ethnologiques qui nous restent à résoudre « et dont nous allons nous occuper en commençant par le plus ancien et le prin- « cipal de tous, celui des Cimmériens. » Ces fragments relatifs aux Cimmériens sont les seuls que l'auteur ait laissés sinon achevés, du moins rédigés. Ils forment le volume que nous annonçons et qui a été publié par les soins de deux savants très-compétents, M. Alfred Maury et M. Henri Gaidoz, directeur de la *Revue celtique.* Tout incomplets qu'ils sont, ils ne seront pas consultés sans fruit pour la solution des problèmes relatifs aux Cimmériens, que M. de Belloguet rattache à la race celtique et aux Cimbres, dont il montre l'origine germanique appuyée par des témoignages qu'il est difficile de contester.

Une main pieuse, celle de la veuve de l'auteur, a réuni dans un beau volume, tiré à petit nombre, et destiné seulement à quelques amis, un choix d'œuvres littéraires en prose et en vers, laissées manuscrites par le baron de Belloguet, et composées par lui entre les années 1814 et 1835, avant qu'il s'adonnât d'une manière suivie aux recherches historiques. Elles témoignent du goût éclairé et de la variété d'aptitudes du savant auteur de l'*Ethnogénie gauloise,* et plusieurs d'entre elles eussent été certainement accueillies avec faveur par un public plus étendu que le petit cercle d'amis pour lequel elles ont été mises au jour. On doit y signaler surtout une tragédie d'*Arminius,* animée par un grand souffle de patriotisme, et un essai en prose sur le *Génie poétique.*

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

JOURNAL

DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1874.

COMMISSION CHOROGRAPHIQUE DES ÉTATS-UNIS DE LA COLOMBIE

(NOUVELLE-GRENADE).

Nouvelles études sur les quinquinas, d'après les matériaux présentés en 1867 à l'Exposition universelle de Paris, accompagnées de fac-simile *des dessins de la Quinologie de Mutis, et suivies de remarques sur la culture des quinquinas, par J. Triana, botaniste de la commission chorographique des États-Unis de la Colombie (Nouvelle-Grenade), etc. etc.* — Ouvrage honoré des encouragements du gouvernement des Iles Britanniques. — Paris, chez F. Savy, rue Hautefeuille, n° 24, 1870.

DEUXIÈME ARTICLE[1].

S'il existe dans les sciences naturelles un exemple frappant, disions-nous à la fin du premier article, de difficultés tout à fait étrangères à la nature des objets dont les sciences s'occupent, parce qu'elles sont l'œuvre unique des savants, l'histoire des travaux dont les *cinchona* ont été le sujet, nous l'offre au plus haut degré d'évidence : et les premiers auteurs de ces difficultés se nomment Linné, trop confiant dans les renseignements qu'il reçoit de Mutis, et Mutis donnant avec affirmation

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de novembre, p. 738.

des indications inexactes; puis Humboldt et Bonpland venant certifier l'exactitude de ces indications.

Cet exemple, très-développé dans l'ouvrage de M. J. Triana, ne laisse aucun doute dans l'esprit de ceux qui le liront; et, si nous éprouvons une difficulté à en parler, c'est pour résumer des faits dont la valeur réside et dans le nombre et dans les divisions et subdivisions des détails.

Commençons par l'histoire de deux espèces de *cinchona*, l'*officinalis* et le *succirubra;* et, pour éviter beaucoup de détails, rappelons que tous les deux croissent dans les pays de l'équateur, c'est-à-dire loin du royaume de la Nouvelle-Grenade où habitait Mutis.

Linné connut le *cinchona officinalis* par la description qu'en avait donnée de La Condamine : description absolument conforme à la plante rapportée par Joseph de Jussieu, plante que possède encore l'herbier du Muséum.

En 1764, Mutis envoie à Linné un dessin se rapportant bien au *cinchona officinalis;* malheureusement ce dessin était accompagné de *fleurs* et d'une description appartenant au *cinchona cordifolia*, de Mutis. On conçoit dès lors que Linné dut faire subir des changements à la description du *cinchona officinalis* qu'il avait décrit en 1759, dans la sixième édition de son *Systema.*

Veut-on savoir les conséquences de la prétendue correction de Linné, faite à sa première description du *cinchona officinalis;* les voici :

Vahl avait décrit, sous le nom de *cinchona macrocarpa*, un *cascarilla* qui n'est point fébrifuge : il le considéra alors comme la même plante que l'*officinalis*, et remarquons que le *cinchona officinalis* s'appelait encore *C. uvitusinga*, *C. chahuarguera*, *C. condaminea.*

Humboldt assure que Mutis avait envoyé à Linné son *cinchona cordifolia* (quinquina jaune de Mutis); et que Mutis lui avait assuré que le *cinchona macrocarpa* de Vahl était certainement son *cinchona ovalifolia*, ce qui est vrai.

Ruiz et Pavon crurent que le *cinchona oblongifolia*, étant toujours dans la description écrite de Mutis en regard du nom de *quinquina rouge*, devait être le *palo de Requeson*, qui est devenu le *cinchona cordifolia* de Mutis.

Humboldt commit la faute d'adopter cette synonymie.

Sommes-nous au terme de la confusion?

Non assurément.

Humboldt et Bonpland recueillent à Ayavaca, dans l'Équateur, un *cinchona*, et, sans hésitation, ils disent : c'est le *cinchona officinalis* de Linné. De retour à Paris, ils consultent l'herbier de Joseph de Jussieu,

et leur persuasion de l'identité de leur *cinchona* avec celui de J. de Jussieu est assez forte pour qu'ils représentent, dans la Xe planche des *Plantæ æquinoctiales*, la plante de Jussieu à droite et la leur à gauche du lecteur. Mais les changements de noms ont tant de charme, paraît-il, pour les naturalistes, qu'ils effacent le mot *officinalis* pour lui substituer celui de *condaminea*. Disons, entre parenthèses, qu'aujourd'hui l'espèce recueillie par Humboldt et Bonpland, distincte de l'*officinalis*, porte le nom de *cinchona chahuarguera* de Ruiz et Pavon.

Weddell adopte la nomenclature de Humboldt et Bonpland.

Mais vient Guibourt, pharmacien très-instruit dans la matière médicale, et, malgré sa gravité, lui aussi, animé du désir de changer les noms, il appelle *cinchona academica* le *cinchona officinalis* de Linné, *cinchona condaminea* de Humboldt et Bonpland; mais ce changement ne lui suffit pas, il transporte le nom de *condaminea* au *cinchona* découvert à *Ayavaca !*

Nous le demandons à nos lecteurs, est-ce là de la science, et comment veut-on qu'un malheureux candidat aspirant au titre de maître en pharmacie ou de docteur en médecine, se tire des questions qu'un professeur de *matière médicale* pourra lui adresser?

Maintenant, louons M. Lindley, et son imitateur M. J. Triana, d'avoir étudié l'herbier de Linné (que possède la Société linnéenne de Londres) pour sortir de ce dédale, élevé, non par la nature, mais par des savants qui, dans cette circonstance, oublièrent toutes les règles de la critique, sans laquelle il ne peut y avoir de science, et sachons gré à M. J. Triana de s'être prononcé avec énergie contre cette manie trop fréquente de changer des noms sans motif raisonnable.

Passons maintenant à l'histoire des travaux dont le quinquina rouge, *cinchona succirubra*, a été l'objet, et nous verrons, cette fois, une confusion autrement fâcheuse que la précédente, parce qu'elle a compromis le commerce, la science et surtout la thérapeutique.

Le quinquina rouge fut mis dans le commerce sans que les savants connussent l'arbre qui le produisait, mais son efficacité réelle fut généralement reconnue.

Il existe deux opinions pour expliquer comment il fut répandu en Europe.

La première est celle de Mutis. — Les relations commerciales de l'Europe avec l'Amérique ayant été suspendues par suite des événements politiques, l'Espagne, en possession du monopole du quinquina, cessant d'en recevoir, mit en circulation des écorces épaisses, compactes et

rougeâtres, réputées suspectes et qui étaient abandonnées dans des magasins de Cadix. L'Angleterre et la Hollande les répandirent sur leurs marchés, et c'est ainsi, affirme Mutis, que le quinquina rouge devint le succédané du quinquina primitif.

M. Saunders ne partage pas cette opinion.

Il pense, avec un grand nombre de personnes, qu'en 1779 la frégate *le Hasard* s'empara d'un navire espagnol, expédié de Lima sur Cadix, avec un chargement de *quinquina rouge*; une partie fut expédiée immédiatement en Angleterre, et le reste vendu à bas prix, à Ostende, à des droguistes anglais. Son aspect nuisit d'abord à la vente, mais bientôt son efficacité reconnue lui valut la vogue qu'il méritait.

Mutis attribua d'abord l'origine de l'écorce rouge de quinquina au *cinchona cordifolia* (*palo de Requeson*), mais plus tard il imagina que le *cinchona oblongifolia* de la Nouvelle-Grenade, produisait le quinquina rouge, et cette opinion fut adoptée par la plupart des auteurs de botanique et de thérapeutique, grâce encore à l'influence de Humboldt, affirmant que les *cinchona de la Nouvelle-Grenade de l'hémisphère boréal* étaient les mêmes que *ceux de l'hémisphère austral!*

Humboldt, convaincu qu'il était dans la vérité, avait déposé des écorces de *quinquina rouge*, pensait-il, parce qu'il les tenait de Mutis, dans les herbiers du muséum de Paris et de Berlin : qu'arriva-t-il? c'est qu'on les reconnut identiques à des écorces mises dans le commerce sous la dénomination de *quinquina nova*, dépourvues de toute propriété thérapeutique!

Berger, Schleiden, Howard, etc. etc., adoptant l'opinion que le *quinquina rouge* était identique au *quinquina nova*, et que cette écorce n'était bonne qu'au tannage des peaux, le vrai *quinquina rouge*, ainsi discrédité, devint pour le commerce, pendant un certain temps, une matière propre à tanner les peaux!

M. J. Triana prouve que Mutis a véritablement attribué l'origine du *quinquina rouge* à des espèces du genre *cascarilla*, dépourvues de la propriété fébrifuge.

Mais s'ensuit-il que Mutis ait été de mauvaise foi en soutenant qu'il connaissait l'origine du *quinquina rouge*, et que celui-ci provenait d'un arbre du royaume de la Nouvelle-Grenade? M. J. Triana, avec son esprit de justice, repousse ce reproche, qui a été adressé à Mutis par ses ennemis; mais, quoi qu'il en soit, Mutis a commis deux grandes fautes dans l'*Arcano*.

La première, en accusant Vatelli d'erreur, pour avoir annoncé, ce qui est vrai, comme nous le dirons tout à l'heure, que Quito est la seule

JOURNAL
DES SAVANTS.

DÉCEMBRE 1874.

COMMISSION CHOROGRAPHIQUE DES ÉTATS-UNIS DE LA COLOMBIE (NOUVELLE-GRENADE).

Nouvelles études sur les quinquinas, d'après les matériaux présentés en 1867 à l'Exposition universelle de Paris, accompagnées de fac-simile *des dessins de la Quinologie de Mutis, et suivies de remarques sur la culture des quinquinas, par J. Triana, botaniste de la commission chorographique des États-Unis de la Colombie (Nouvelle-Grenade), etc. etc.* — Ouvrage honoré des encouragements du gouvernement des Iles Britanniques. — Paris, chez F. Savy, rue Hautefeuille, n° 24, 1870.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

S'il existe dans les sciences naturelles un exemple frappant, disions-nous à la fin du premier article, de difficultés tout à fait étrangères à la nature des objets dont les sciences s'occupent, parce qu'elles sont l'œuvre unique des savants, l'histoire des travaux dont les *cinchona* ont été le sujet, nous l'offre au plus haut degré d'évidence : et les premiers auteurs de ces difficultés se nomment Linné, trop confiant dans les renseignements qu'il reçoit de Mutis, et Mutis donnant avec affirmation

[1] Voir, pour le premier article, le cahier de novembre, p. 738.

buait, avec une parfaite vérité, à un arbre croissant dans les environs de Quito. On voit combien la critique de Mutis était légère, injuste et passionnée, et, pour dire toute la vérité, elle a eu les conséquences les plus fâcheuses pour quelques hommes de mérite qui étaient dans la dépendance de l'autorité du royaume de la Nouvelle-Grenade, autorité toujours pleine de déférence pour la personne de Mutis.

Dans l'article précédent, en parlant des impressions que Humboldt reçut de ses conversations avec Mutis et de tout ce qu'il vit de scientifique dans l'établissement de l'*expédition botanique* du nouveau royaume de Grenade, qui était bien l'œuvre du botaniste espagnol, je n'ai fait aucune observation sur tout le bien que Humboldt a dit de Mutis (article biographique du Dictionnaire des frères Michaud), et, il y a plus, je ne chercherai pas à combattre le jugement si favorable que le savant de Berlin porte de Mutis, parce que je tiens compte de la réflexion de M. J. Triana, de l'effet que devait produire sur le savant Européen la rencontre d'un homme aussi savant que Mutis, après trois années passées dans des solitudes éloignées de toute société civilisée. Personne plus que moi ne tient compte de l'effet de ce contraste, qui rentre dans celui que j'appelle *successif*, pour le distinguer du *contraste simultané*[1]. Dans le premier, le contraste est établi entre un objet que l'on observe et un objet que l'on a observé antérieurement; dans le second, il est établi entre deux objets que l'on compare simultanément. Mais, à part quelques exagérations, Humboldt ne pouvait entendre avec indifférence parler de physique du globe à un botaniste qui avait commencé ses études scientifiques par celles des mathématiques, et qui incontestablement possédait des connaissances profondes et variées. Mais, cela admis, il est impossible de ne pas reconnaître, d'après les détails donnés par M. J. Triana, qu'un des élèves les plus distingués de Mutis est l'auteur d'*Écrits sur la géographie botanique du royaume de la Nouvelle-Grenade*, d'un mérite incontestable, et d'une telle nature qu'on ne peut refuser à Caldas, leur auteur, le titre d'*un des fondateurs de cette nouvelle branche des connaissances naturelles*.

Il est incontestable que Caldas, avant 1801, s'occupait de la *géographie des plantes* de la Nouvelle-Grenade, et que l'écrit qu'il dédia à Mutis, en 1801, sur les niveaux en altitude où végètent les diverses espèces de plantes sur les pentes des Andes, ne soit une introduction à cet ouvrage.

Or, en 1802, Mutis annonçait à Caldas qu'il l'attachait à l'*expédition*

[1] *De la loi du contraste simultané des couleurs*, 1839, p. 48 à 67 inclusivement.

botanique pour récolter les plantes de la présidence de Quito, et particulièrement les quinquinas; qu'il le chargeait de lever la carte chorographique, de faire les observations astronomiques, barométriques, etc., et, enfin, de dresser une statistique des habitants et des usages des populations.

M. J. Triana a retrouvé dans les archives de l'*expédition botanique* les tableaux autographiés de Caldas, sur lesquels sont marquées les limites extrêmes barométriques des hauteurs entre lesquelles vivent les principales espèces de plantes cultivées dans le royaume de la Nouvelle-Grenade. M. Humboldt a vu ces tableaux, et rien, ajoute M. Triana, ne justifie ce que le voyageur européen dit de Mutis, auquel il reconnaît le mérite d'avoir cherché les limites des pentes où vivent les différentes espèces de *cinchona*. En outre, M. J. Triana remarque que le seul manuscrit achevé sur la zone où croissent les quinquinas est de Caldas, qui a indiqué les hauteurs où croissent les quinquinas dont il parle. Ce manuscrit a été publié par M. Markham, et, fait remarquable dans les questions qui nous occupent, deux espèces de *cinchona* étudiées et découvertes par Mutis ne portent aucune indication de l'altitude où elles vivent respectivement.

Enfin, M. J. Triana reproduit la déclaration suivante de Caldas, faite, dit-il, à une époque où elle pouvait être démentie par les contemporains : *Ni Mutis ni ses aides ou disciples ne pourront nier que cette manière philosophique d'envisager la végétation ne m'a point été enseignée dans leur établissement, où jamais on n'a songé à sortir des voies communes et rebattues.*

Maintenant associons-nous aux sentiments de regrets pour ce malheureux jeune homme, doué si éminemment des qualités les plus élevées du savant; il succomba devant l'autorité sous l'accusation qu'envieux de son maître il avait cherché le premier à le discréditer en usant de tous les moyens pour montrer que sa réputation était réellement usurpée.

M. J. Triana, en bornant sa critique à des généralités, en se dispensant des détails qu'il a donnés, n'aurait point accompli la tâche que ses études approfondies, réfléchies et consciencieuses, sur les quinquinas sont appelées à rendre; car il est impossible, en voyant aujourd'hui la facilité avec laquelle des hommes de mérite se laissent aller, que l'histoire du passé, rappelée à propos comme le fait M. J. Triana, ne finisse par exercer une heureuse influence sur l'avenir des sciences d'observation et d'expérience.

Nous allons examiner les *Nouvelles études sur le quinquina*, relativement

à quelques points des publications de M. Weddell, botaniste d'un mérite incontestable, qui a été un des aides naturalistes du Muséum d'histoire naturelle des plus distingués, et qui a fait deux voyages en Bolivie pour étudier les *cinchona*, au double point de vue de la science et de l'application.

Son premier voyage date de 1845-1846 et le second de 1851. M. Weddell publia, en 1849, une *Histoire naturelle des quinquinas*, qui eut beaucoup de succès et le méritait; et, en 1870, des *Notes sur les quinquinas*.

M. Weddell a rédigé ses *Notes* en même temps que M. J. Triana rédigeait ses *Nouvelles études sur les quinquinas*. Après avoir pris connaissance de cette œuvre, nous avons désiré lire les *Notes* de M. Weddell, pour notre instruction. A notre grande satisfaction, les deux auteurs s'accordent sur la plupart des points qu'ils ont traités; un seul point, à la vérité d'une grande importance, puisqu'il se rattache à la définition de l'*espèce* dans les êtres vivants, nous a paru présenter quelque différence. Si M. Weddell et M. Triana sont d'accord pour ne comprendre dans le genre *cinchona* que des arbres doués de la propriété fébrifuge, ils envisagent différemment les espèces de *cinchona*.

M. Triana compte trente-six espèces de *cinchona;* il les décrit sans les considérer toutes comme également bien définies; mais, quand elles ont été adoptées par des botanistes distingués, il trouverait inconvenant, ne les connaissant pas assez, de les rejeter de la science, et en cela il a parfaitement raison; il y aurait trop de légèreté ou trop de présomption, si l'on rejetait une espèce admise par un botaniste distingué, lorsqu'on serait dans l'impossibilité de justifier le rejet. Mais, quoi qu'il en soit, M. Triana pense avec raison que la *détermination* des espèces en botanique et en zoologie est un des objets principaux de ces sciences, et qu'on ne peut donner trop de temps ni trop de science à faire des définitions exactes des espèces vivantes.

Nous nous garderons bien d'opposer M. Weddell à M. J. Triana; nous n'en éprouvons pas le besoin; d'ailleurs nous ne nous sentons pas la force de sacrifier l'un à l'autre. Loin de nous donc la prétention de juger M. Triana et M. Weddell; sans hésiter nous reconnaissons notre incompétence. Mais cet aveu n'a pas pour conséquence de garder le silence sur l'ouvrage de M. Weddell. Il est un titre qu'on ne peut nous contester, c'est celui d'*étudiant;* cette qualité nous donne un droit imprescriptible. Si l'âge des examens est passé, nous comptons bien de jeunes camarades appelés à les subir, et, en ce cas, le temps donne quelque droit à l'aîné de juger l'œuvre qu'il étudie relativement à la clarté des idées, à leur enchaînement, et de voir, en définitive, si les

région de l'Amérique où croît l'arbre à écorce épaisse, compacte, qui donne le *quinquina rouge* (*cinchona succirubra*).

La deuxième, en attribuant à la vétusté l'efficacité des écorces de quinquina rourge sorties des magasins de Cadix, et en affirmant que les écorces récemment récoltées dans le royaume de la Nouvelle-Grenade acquièrent avec le temps la même efficacité.

Enfin, terminons l'histoire des opinions auxquelles le *quinquina rouge* a donné lieu, en disant qu'aujourd'hui M. Schlechtendal a mis hors de doute, depuis 1856 seulement, l'origine de ce quinquina, en confirmant l'opinion de Vatelli, traitée d'erreur par Mutis. L'arbre qui produit l'écorce, épaisse, compacte et rougeâtre, vit dans la région de l'Équateur, aux environs de Quito, et cet arbre est celui que Pavon a décrit sous le nom de *cinchona succirubra;* mais faisons remarquer que la *Quinologie* de Pavon n'a été publiée qu'en 1862 par M. Howard.

La critique de M. J. Triana, avons-nous dit, est toujours convenable pour la forme et juste au fond, quand il réclame contre Mutis la priorité de découvertes qui ne lui appartiennent réellement pas.

Ainsi nous pensons qu'on ne peut se refuser à admettre l'opinion de M. J. Triana, lorsqu'il avance que Mutis ne s'occupa pas des quinquina de la Nouvelle-Grenade avant 1772. Lorsqu'il débarqua à Carthagène en 1761, qu'il remonta la rivière de la Magdalena, qu'il traversa des forêts où se trouvent des *cinchona* avant d'arriver à Santa-Fé de Bogota, il ne leur donna aucune attention.

Il est impossible de ne pas admettre que les *cinchona* signalés dans le royaume de la Nouvelle-Grenade le furent par Lopez y Ruiz, qu'il ne faut point confondre avec Ruiz le collaborateur de Pavon, et c'est Lopez qui les fit connaître à Mutis. Lopez, au reste, n'avait aucune prétention à la science, lui-même le disait.

Il est vraisemblable que le dessin du *cinchona officinalis* et la fleur du *cinchona cordifolia* que Mutis envoya, en 1764, à Linné, et qui exercèrent une si fâcheuse influence sur la science, furent remis à Mutis par Santisteban, qui avait reconnu dès 1752, près de Popayan dans le royaume de la Nouvelle-Grenade, sur le versant oriental des Andes, le *cinchona* PALO REQUESON, devenu plus tard le *cinchona cordifolia*.

La grande part qui revient à Mutis dans les reproches que les amis éclairés de la science sont en droit d'adresser à plusieurs savants d'une grande réputation justifie donc l'opinion de M. J. Triana, si l'on tient compte de l'assurance avec laquelle, en 1793, Mutis traite d'erreur ce que Vatelli avait dit de l'origine du quinquina rouge, qu'il attri-

buait, avec une parfaite vérité, à un arbre croissant dans les environs de Quito. On voit combien la critique de Mutis était légère, injuste et passionnée, et, pour dire toute la vérité, elle a eu les conséquences les plus fâcheuses pour quelques hommes de mérite qui étaient dans la dépendance de l'autorité du royaume de la Nouvelle-Grenade, autorité toujours pleine de déférence pour la personne de Mutis.

Dans l'article précédent, en parlant des impressions que Humboldt reçut de ses conversations avec Mutis et de tout ce qu'il vit de scientifique dans l'établissement de l'*expédition botanique* du nouveau royaume de Grenade, qui était bien l'œuvre du botaniste espagnol, je n'ai fait aucune observation sur tout le bien que Humboldt a dit de Mutis (article biographique du Dictionnaire des frères Michaud), et, il y a plus, je ne chercherai pas à combattre le jugement si favorable que le savant de Berlin porte de Mutis, parce que je tiens compte de la réflexion de M. J. Triana, de l'effet que devait produire sur le savant Européen la rencontre d'un homme aussi savant que Mutis, après trois années passées dans des solitudes éloignées de toute société civilisée. Personne plus que moi ne tient compte de l'effet de ce contraste, qui rentre dans celui que j'appelle *successif*, pour le distinguer du *contraste simultané*[1]. Dans le premier, le contraste est établi entre un objet que l'on observe et un objet que l'on a observé antérieurement; dans le second, il est établi entre deux objets que l'on compare simultanément. Mais, à part quelques exagérations, Humboldt ne pouvait entendre avec indifférence parler de physique du globe à un botaniste qui avait commencé ses études scientifiques par celles des mathématiques, et qui incontestablement possédait des connaissances profondes et variées. Mais, cela admis, il est impossible de ne pas reconnaître, d'après les détails donnés par M. J. Triana, qu'un des élèves les plus distingués de Mutis est l'auteur d'*Écrits sur la géographie botanique du royaume de la Nouvelle-Grenade*, d'un mérite incontestable, et d'une telle nature qu'on ne peut refuser à Caldas, leur auteur, le titre d'*un des fondateurs de cette nouvelle branche des connaissances naturelles*.

Il est incontestable que Caldas, avant 1801, s'occupait de la *géographie des plantes* de la Nouvelle-Grenade, et que l'écrit qu'il dédia à Mutis, en 1801, sur les niveaux en altitude où végètent les diverses espèces de plantes sur les pentes des Andes, ne soit une introduction à cet ouvrage.

Or, en 1802, Mutis annonçait à Caldas qu'il l'attachait à l'*expédition*

[1] *De la loi du contraste simultané des couleurs*, 1839, p. 48 à 67 inclusivement.

botanique pour récolter les plantes de la présidence de Quito, et particulièrement les quinquinas; qu'il le chargeait de lever la carte chorographique, de faire les observations astronomiques, barométriques, etc., et, enfin, de dresser une statistique des habitants et des usages des populations.

M. J. Triana a retrouvé dans les archives de l'*expédition botanique* les tableaux autographiés de Caldas, sur lesquels sont marquées les limites extrêmes barométriques des hauteurs entre lesquelles vivent les principales espèces de plantes cultivées dans le royaume de la Nouvelle-Grenade. M. Humboldt a vu ces tableaux, et rien, ajoute M. Triana, ne justifie ce que le voyageur européen dit de Mutis, auquel il reconnaît le mérite d'avoir cherché les limites des pentes où vivent les différentes espèces de *cinchona*. En outre, M. J. Triana remarque que le seul manuscrit achevé sur la zone où croissent les quinquinas est de Caldas, qui a indiqué les hauteurs où croissent les quinquinas dont il parle. Ce manuscrit a été publié par M. Markham, et, fait remarquable dans les questions qui nous occupent, deux espèces de *cinchona* étudiées et découvertes par Mutis ne portent aucune indication de l'altitude où elles vivent respectivement.

Enfin, M. J. Triana reproduit la déclaration suivante de Caldas, faite, dit-il, à une époque où elle pouvait être démentie par les contemporains : *Ni Mutis ni ses aides ou disciples ne pourront nier que cette manière philosophique d'envisager la végétation ne m'a point été enseignée dans leur établissement, où jamais on n'a songé à sortir des voies communes et rebattues.*

Maintenant associons-nous aux sentiments de regrets pour ce malheureux jeune homme, doué si éminemment des qualités les plus élevées du savant; il succomba devant l'autorité sous l'accusation qu'envieux de son maître il avait cherché le premier à le discréditer en usant de tous les moyens pour montrer que sa réputation était réellement usurpée.

M. J. Triana, en bornant sa critique à des généralités, en se dispensant des détails qu'il a donnés, n'aurait point accompli la tâche que ses études approfondies, réfléchies et consciencieuses, sur les quinquinas sont appelées à rendre; car il est impossible, en voyant aujourd'hui la facilité avec laquelle des hommes de mérite se laissent aller, que l'histoire du passé, rappelée à propos comme le fait M. J. Triana, ne finisse par exercer une heureuse influence sur l'avenir des sciences d'observation et d'expérience.

Nous allons examiner les *Nouvelles études sur le quinquina*, relativement

à quelques points des publications de M. Weddell, botaniste d'un mérite incontestable, qui a été un des aides naturalistes du Muséum d'histoire naturelle des plus distingués, et qui a fait deux voyages en Bolivie pour étudier les *cinchona*, au double point de vue de la science et de l'application.

Son premier voyage date de 1845-1846 et le second de 1851. M. Weddell publia, en 1849, une *Histoire naturelle des quinquinas*, qui eut beaucoup de succès et le méritait; et, en 1870, des *Notes sur les quinquinas*.

M. Weddell a rédigé ses *Notes* en même temps que M. J. Triana rédigeait ses *Nouvelles études sur les quinquinas*. Après avoir pris connaissance de cette œuvre, nous avons désiré lire les *Notes* de M. Weddell, pour notre instruction. A notre grande satisfaction, les deux auteurs s'accordent sur la plupart des points qu'ils ont traités; un seul point, à la vérité d'une grande importance, puisqu'il se rattache à la définition de l'*espèce* dans les êtres vivants, nous a paru présenter quelque différence. Si M. Weddell et M. Triana sont d'accord pour ne comprendre dans le genre *cinchona* que des arbres doués de la propriété fébrifuge, ils envisagent différemment les espèces de *cinchona*.

M. Triana compte trente-six espèces de *cinchona;* il les décrit sans les considérer toutes comme également bien définies; mais, quand elles ont été adoptées par des botanistes distingués, il trouverait inconvenant, ne les connaissant pas assez, de les rejeter de la science, et en cela il a parfaitement raison; il y aurait trop de légèreté ou trop de présomption, si l'on rejetait une espèce admise par un botaniste distingué, lorsqu'on serait dans l'impossibilité de justifier le rejet. Mais, quoi qu'il en soit, M. Triana pense avec raison que la *détermination* des espèces en botanique et en zoologie est un des objets principaux de ces sciences, et qu'on ne peut donner trop de temps ni trop de science à faire des définitions exactes des espèces vivantes.

Nous nous garderons bien d'opposer M. Weddell à M. J. Triana; nous n'en éprouvons pas le besoin; d'ailleurs nous ne nous sentons pas la force de sacrifier l'un à l'autre. Loin de nous donc la prétention de juger M. Triana et M. Weddell; sans hésiter nous reconnaissons notre incompétence. Mais cet aveu n'a pas pour conséquence de garder le silence sur l'ouvrage de M. Weddell. Il est un titre qu'on ne peut nous contester, c'est celui d'*étudiant;* cette qualité nous donne un droit imprescriptible. Si l'âge des examens est passé, nous comptons bien de jeunes camarades appelés à les subir, et, en ce cas, le temps donne quelque droit à l'aîné de juger l'œuvre qu'il étudie relativement à la clarté des idées, à leur enchaînement, et de voir, en définitive, si les

ces corporations que nous connaissons mieux que les autres, grâce à ses actes, c'est-à-dire aux espèces de procès-verbaux qu'elle gravait tous les ans sur les murs des édifices où elle tenait ses réunions, et qui nous sont en partie parvenus. Nous voulons parler du collége des Frères Arvales, dont l'étude avait jadis exercé l'érudition de Marini, et qui a tout récemment fourni à l'un des plus habiles épigraphistes de notre époque, M. G. Henzen, le sujet d'un livre des plus intéressants[1]. M. Boissier n'a pu pénétrer, comme le savant allemand, dans tous les détails de l'organisation de ce collége et du culte qu'il rendait aux dieux, mais les travaux déjà accomplis avant M. Henzen lui suffisaient pour nous donner une idée fort complète de cette corporation, qui offre un curieux spécimen du culte et du sacerdoce romain. Résumons, d'après notre auteur et l'épigraphiste allemand, les traits principaux de cette antique institution.

Les frères Arvales étaient peut-être la plus ancienne corporation de Rome; on en faisait remonter l'établissement jusqu'à Romulus. Une fois qu'Auguste lui eut rendu toute son importance, ce collége compta souvent parmi ses membres les premiers personnages de l'État, et, reconnaissant envers le régime impérial qui l'avait restauré, il ne manquait pas l'occasion de témoigner au prince toute sa reconnaissance. Chaque année, le 3 janvier, la corporation des Arvales prenait part aux vœux publics qu'on formait pour l'empereur; elle n'a refusé à aucun d'eux, même aux plus mauvais, ses prières. Les vœux qu'ils avaient faits, le 3 janvier, pour Galba, les Frères les réitèrent avec le même dévouement officiel, au bout d'un mois, pour Othon, et, en avril, ils en adressent de pareils pour Vitellius. Quand Néron rentre à Rome couvert du sang de sa mère, les Arvales se distinguent entre ceux dont la servilité honorait le crime couronné, et leurs procès-verbaux constatent qu'ils firent des sacrifices au Capitole, sur le Forum et devant la maison paternelle de Néron, pour remercier les dieux de son heureux retour. A côté de ces flatteries, qui donnaient naissance à des cérémonies sans fin, il y avait le culte habituel en vue duquel le collége était institué. Les Frères, ainsi que leur nom d'Arvales le rappelle, priaient pour la fertilité des champs, et accomplissaient les cérémonies appelées *Ambarvalia*, qui n'étaient pas sans quelque analogie avec les Rogations de l'Église catholique. Marini soutenait que les *Ambarvalia* ne doivent pas être confondus avec les fêtes que célébraient les Arvales, et son opi-

[1] *Acta Fratrum Arvalium quæ supersunt, restituit et illustravit* G. Henzen, *accedunt fragmenta fastorum in luco Arvalium effossa*, Berolini, 1874, in-8°.

nion avait été généralement adoptée; mais M. Henzen démontre que c'est à tort qu'on distingue les unes des autres. La déesse à laquelle les Frères adressaient leurs prières était *Dia*, une antique divinité de l'Italie qu'avait peu à peu fait oublier Cérès. Tous les ans, les Arvales célébraient en l'honneur de cette déesse, dont le nom rappelle une divinité adorée à Sicyone et à Phlionte, une grande fête, qui ne revenait pas à jour fixe; elle faisait partie de ce qu'on appelait les fêtes mobiles (*Feriæ conceptivæ*). Aux ides de janvier, le *Magister* ou président de la confrérie, laquelle était généralement composée de douze membres, se tournant vers l'Orient et, la tête voilée, annonçait solennellement la fête au peuple, du haut des degrés du Panthéon ou du temple de la Concorde; elle tombait toujours vers la fin du mois de mai, quand les épis commencent à mûrir et que la moisson s'approche. La solennité durait trois jours, et les actes dont nous avons parlé tout à l'heure nous en font connaître minutieusement les détails. Le premier et le troisième jour, elle se passait à Rome, dans la maison du *Magister*. Les Frères s'y réunissaient le matin, revêtus de la toge à bande de pourpre que portaient les magistrats et les prêtres; ils commençaient par offrir à *Dea Dia*, de l'encens et du vin. Ils s'asseyaient ensuite sur leurs siéges; on mettait devant eux des pains couronnés de laurier, des épis de l'année précédente et de la nouvelle année, auxquels ils touchaient comme pour les bénir. Les Frères se séparaient, après avoir répandu des parfums sur la statue de la déesse. Ils revenaient dans l'après-midi, au sortir du bain, se plaçaient de nouveau sur leurs siéges, se lavaient les mains et changeaient de vêtements. Habillés d'une façon plus commode, ils se rendaient dans la salle du festin; quatre jeunes gens, fils de sénateurs, dont les pères et mères devaient être vivants[1], étaient chargés de les ser-

[1] M. G. Boissier écrit (t. I, p. 366) : *dont les pères et les mères devaient être en vie*; les actes (Henzen, p. 12) qualifient ces *pueri* de *patrimi matrimi*. Il peut y avoir quelque incertitude sur le sens de cette épithète, qu'on trouve employée à propos du *camillus* ou serviteur de flamine de Jupiter. Les témoignages anciens ne s'accordent pas sur sa signification. Si le passage de Paul Diacre peut être cité à l'appui de l'interprétation qu'adopte M. Boissier, le dire d'autres auteurs nous représente ces mots comme impliquant l'idée d'enfant né d'un mariage par confarréation. Ce serait certainement là un sens plus conforme à la circonstance actuelle, si l'on ne pouvait objecter que le terme de *patrimus matrimus* demeura en usage longtemps après que ce mode de mariage fut tombé en désuétude. Il y a lieu de supposer qu'originairement cette qualification s'appliquait à un enfant mineur né de père et mère vivants et qui s'étaient unis suivant le rite de la confarréation, mais que plus tard on se borna à exiger uniquement la première condition. Les *pueri* dont parlent les Actes doivent avoir été des fils de sénateurs, dont les pères et mères étaient vivants et qui devaient simplement le jour à un *justum matrimonium*.

vir. L'État avait fixé le prix de l'écot. Au milieu du repas, entre les deux services, les prières recommençaient. On allumait des lampes, suivant les habitudes de la liturgie romaine; on offrait, pour la seconde fois, de l'encens et du vin à la déesse; on faisait des libations; les fruits nouveaux étaient apportés de la table sur l'autel et reportés de l'autel sur la table par les jeunes gens. Les Frères y touchaient encore et les envoyaient chez eux par les serviteurs de la confrérie. Suivant Pline l'Ancien ce n'était qu'après cette sorte de consécration, que chacun pouvait goûter aux productions de la nouvelle année. Le repas s'achevait ensuite, et les convives, après s'être partagé des bouquets de roses, se retiraient en s'adressant entre eux des souhaits de bonheur. Les cérémonies du second jour étaient les plus importantes : elles avaient lieu hors de Rome, dans un bois dont des fouilles récentes ont fait découvrir l'emplacement, et qui était situé près de la *Via Campana*, à la hauteur de la cinquième pierre milliaire, bois vénérable que, malgré l'extension de la ville, on avait respecté. Là se trouvait la maison où se réunissaient les Frères, et que les Actes mentionnent plusieurs fois sous le nom de *Tetrastylum*, monument de forme carrée, au milieu duquel s'élevait une salle entourée de quatre rangs de colonnes. Le matin, le *Magister*, ou celui qui le remplaçait, se rendait à l'entrée du bois pour accomplir divers sacrifices expiatoires, puis les Arvales, après s'être reposés dans leurs pavillons (*papiliones*), déjeunaient des restes des victimes qu'on avait offertes. L'après-midi était réservée à la partie la plus solennelle de la fête. Vêtus de la robe prétexte et portant sur la tête des couronnes d'épis aux bandelettes flottantes, les Arvales sortaient en procession de la maison de réunion, précédés des *calatores*, qui écartaient la foule; ils montaient ainsi la colline (*clivus*), traversaient le bois sacré et entraient dans le temple. Là, le *Magister* immolait la brebis grasse (*agna opima*), l'une des victimes préférées des divinités des champs, puis les Frères adoraient les *ollæ*, vases sacrés de terre dressés sur la table de l'autel et qu'on précipitait ensuite du haut de la colline. Du temple, la confrérie passait dans le lieu de la première réunion; deux Frères allaient cueillir, dans le champ voisin, quelques épis qui commençaient à pousser; on se les transmettait de main en main, suivant un certain rite, puis le dernier les remettait aux serviteurs chargés de faire sortir la foule du temple où l'on s'était rendu pour achever la cérémonie. Chaque Arvale recevait, en quittant le sanctuaire, un livre qui contenait une vieille prière que l'on ne comprenait plus sans traduction au temps des empereurs, et que chacun devait répéter. C'est le fameux chant des Arvales, le plus ancien monument que nous possédions de la vieille langue

latine. Les Frères le répétaient, en s'accompagnant de gestes et de mouvements cadencés, quand les spectateurs s'étaient retirés. Ceci fait, les serviteurs rentraient dans le temple, reprenaient les livres et remettaient à chaque Frère des couronnes qui devaient être placées sur les statues des dieux. La fête se terminait par un nouveau festin dans le *Tetrastylum*, et qui était servi avec une grande pompe. Le repas fini, les Arvales prenaient l'habit grec, se ceignaient le front de roses, se chaussaient les pieds de commodes pantoufles, et partaient pour le cirque, où l'un d'eux donnait le signal des courses de chevaux et de chars, et couronnait les vainqueurs.

Ces détails peuvent nous fournir une idée de ce qui s'accomplissait pour le culte d'autres divinités où la liturgie n'était pas moins minutieuse.

A côté de la religion impériale, se pratiquaient dans l'empire une foule de cultes étrangers qui trouvèrent faveur par leur nouveauté ou leur étrangeté même; ils pénétrèrent plus d'une fois dans la religion romaine, à laquelle ils demeuraient pourtant subordonnés, et contribuèrent à la modifier quelque peu. Cette intrusion fut d'autant plus facile, que les divinités exotiques devaient leur existence au même fonds de naturalisme dont étaient sortis les dieux latins. De telles infiltrations résulta un syncrétisme assez confus, où des éléments souvent fort disparates furent rapprochés. M. Boissier consacre à ce sujet un chapitre rempli d'aperçus judicieux. Mais quelle que fût l'influence qu'exercèrent, sur certains esprits, les superstitions égyptiennes ou orientales et les pratiques empruntées aux Barbares, l'action des religions étrangères ne fut jamais, à Rome, bien profonde et bien durable, et c'est ailleurs que la religion alla puiser sa force et sa vie intérieure; elle la demanda à la philosophie, non à cette philosophie épicurienne prônant l'incrédulité, mais au stoïcisme, qui, après avoir, avec Sénèque, combattu et méprisé les religions populaires, s'en rapproche de plus en plus au temps des Antonins. Notre auteur, qui a étudié avec attention les doctrines du philosophe de Cordoue et en discute le prétendu christianisme, signale la différence qui le sépare, quant aux opinions, d'Épictète et surtout de Marc-Aurèle. Sénèque ne témoigne qu'occasionnellement des sentiments pieux. Épictète rit bien encore du Cocyte et de l'Achéron, mais il ne repousse pas la religion populaire; au contraire, il demande qu'on sacrifie selon les rites nationaux; il accepte même la divination, à la condition d'en régler l'usage; il professe une vénération profonde pour la Divinité; il veut qu'un hymne s'élève par toute la terre, qui en célèbre les bienfaits; il implore incessamment l'aide de Jupiter, dont il dit que le sage doit être le serviteur.

Marc-Aurèle est à la fois le plus convaincu des philosophes et le plus zélé des dévots. Il se montre assidu dans les temples; il interroge volontiers les oracles, et l'on raconte qu'il avait formé le projet de convertir son peuple à la doctrine du Portique, et qu'il fit un certain nombre de conférences publiques pour la lui enseigner. Les écrits de Plutarque annoncent l'entière réconciliation de la religion et de la philosophie. Un autre auteur, Apulée, nous fait voir à quel degré la philosophie, la rhétorique et la religion, s'étaient alors rapprochées, confondues. Le rhéteur de Madaure, qui est aussi un philosophe platonicien de la nouvelle école, en même temps qu'un conteur disert et léger, pour ne pas dire davantage, a les sentiments d'un dévot. Suivant lui, les philosophes sont les prêtres de tous les dieux : dans ses livres, il cherche à accommoder la philosophie aux religions populaires. Il avait une divinité domestique, à l'image de laquelle il présentait des offrandes; dans sa vie errante, il aimait à faire l'éloge de la divinité de chaque endroit où il venait s'établir; il s'était fait initier à tous les mystères célèbres. En courant le monde, il visita tous les temples et s'instruisit des cérémonies et des rites des différents cultes. Le plus grand reproche qu'Apulée adresse à ses adversaires, c'est de n'avoir chez eux ni chapelle ni bois sacré, pas même une pierre arrosée d'huile ou un arbre couronné de bandelettes, de ne faire aucun sacrifice, et, en passant près d'un temple, de ne pas approcher leurs mains de leurs lèvres en signe de respect. M. Boissier aurait pu également rappeler un autre rhéteur, Élius Aristide, qui avait, comme Apulée, visité bien des contrées, et était venu en Italie, donnant, comme le faisait l'écrivain de Madaure, des conférences et des exhibitions d'éloquence. Non moins dévot, composant des discours en l'honneur des dieux, il consultait avec une singulière ferveur les divinités médicales. Aristide nous est une nouvelle preuve de l'alliance qui s'était opérée, sous les Antonins, entre la philosophie et la religion. A partir de cette époque, observe avec vérité M. Boissier, la philosophie change entièrement de caractère, et les philosophes ne sont plus que des théologiens. Or ce qu'on appelait, à cette époque, théologie c'était la science des vieilles fables, des légendes sacrées.

Cette théologie, telle qu'elle se constitue alors, le savant professeur du Collége de France en traite dans un chapitre spécial, où il nous montre comment les Romains furent amenés à l'étudier, malgré le faible penchant qu'ils avaient d'abord pour elle. Notre auteur expose ce que tenta l'école de Varron et les systèmes imaginés par les philosophes pour interpréter les religions populaires. Nous rencontrons ensuite, dans l'ouvrage, un aperçu des doctrines religieuses du stoïcisme, du néo-

platonisme. Nous sommes là sur un champ depuis longtemps défriché, et M. Boissier a peu de nouveau à nous apprendre; mais, lors même qu'il répète seulement ce qui avait été déjà dit, il le fait avec une clarté, un bonheur d'expression, qui donnent à son exposé, qu'il n'aurait pu supprimer sans encourir le reproche d'être incomplet, tout l'attrait d'un travail primesautier.

Le livre III, qui porte pour titre : *La Société romaine du temps des Antonins*, a, en revanche, une nouveauté réelle, une couleur originale. Notre auteur passe en revue les différentes classes dont se composait la société romaine au IIe siècle : les classes élevées, les femmes, les classes inférieures et les associations populaires, les esclaves.

Que les personnes du *high life* d'alors, les gens aisés, les hommes lettrés, n'aient point été, à la fin du premier et durant le IIe siècle de l'empire, aussi dépravés qu'on serait tenté de le supposer en lisant Juvénal, voilà ce que M. Boissier établit par un ensemble de témoignages qu'il est difficile de récuser. A toutes les époques, surtout dans les grands centres de population, dans les villes opulentes, là où les plaisirs sont faciles et les convoitises fortement excitées, il y a eu beaucoup de corruption. Il ne serait pas difficile de grouper, pour le XVe, pour le XVIe, pour le XVIIe siècle, comme pour les plus beaux siècles de l'Église, un certain nombre de passages d'où l'on pourrait induire que la dissolution des mœurs était effroyable, l'improbité quasi universelle. Les satiriques, les auteurs dramatiques et les prédicateurs d'une morale chagrine et d'une tournure d'esprit pessimiste fourniraient surtout les couleurs de ce sombre tableau. Mais, à côté des paroles, il y a les faits, et ceux-ci contredisent souvent les reproches que prodigue la verve caustique, la malignité railleuse des poëtes. D'ailleurs, comme l'observe avec tant de bon sens notre auteur, « chacun juge son temps à sa ma« nière, d'après son âge, ses relations et son humeur; nous sommes « naturellement portés à l'estimer quand il nous estime, et nous lui « devenons sévère sans le vouloir, s'il ne fait pas de nous le cas que « nous croyons mériter. » On a trop jugé les Romains sur une cour remplie de plats et vils adulateurs, sur quelques personnages fameux, blasés ou perdus de débauches et de dettes, sur quelques actes dénotant tout ce qu'il restait encore dans la société romaine de misère et de barbarie. Disons aussi que tous les écrivains ne parlent pas comme l'hyperbolique Juvénal. Tacite ne passe pas pour un moraliste complaisant : on l'a même souvent accusé de mettre trop d'amertume dans sa manière d'apprécier les événements et les hommes; il a pourtant donné quelques éloges à son temps. « Tout ne fut pas mieux autrefois, dit-il; notre

vir. L'État avait fixé le prix de l'écot. Au milieu du repas, entre les deux services, les prières recommençaient. On allumait des lampes, suivant les habitudes de la liturgie romaine; on offrait, pour la seconde fois, de l'encens et du vin à la déesse; on faisait des libations; les fruits nouveaux étaient apportés de la table sur l'autel et reportés de l'autel sur la table par les jeunes gens. Les Frères y touchaient encore et les envoyaient chez eux par les serviteurs de la confrérie. Suivant Pline l'Ancien ce n'était qu'après cette sorte de consécration, que chacun pouvait goûter aux productions de la nouvelle année. Le repas s'achevait ensuite, et les convives, après s'être partagé des bouquets de roses, se retiraient en s'adressant entre eux des souhaits de bonheur. Les cérémonies du second jour étaient les plus importantes : elles avaient lieu hors de Rome, dans un bois dont des fouilles récentes ont fait découvrir l'emplacement, et qui était situé près de la *Via Campana*, à la hauteur de la cinquième pierre milliaire, bois vénérable que, malgré l'extension de la ville, on avait respecté. Là se trouvait la maison où se réunissaient les Frères, et que les Actes mentionnent plusieurs fois sous le nom de *Tetrastylum*, monument de forme carrée, au milieu duquel s'élevait une salle entourée de quatre rangs de colonnes. Le matin, le *Magister*, ou celui qui le remplaçait, se rendait à l'entrée du bois pour accomplir divers sacrifices expiatoires, puis les Arvales, après s'être reposés dans leurs pavillons (*papiliones*), déjeunaient des restes des victimes qu'on avait offertes. L'après-midi était réservée à la partie la plus solennelle de la fête. Vêtus de la robe prétexte et portant sur la tête des couronnes d'épis aux bandelettes flottantes, les Arvales sortaient en procession de la maison de réunion, précédés des *calatores*, qui écartaient la foule; ils montaient ainsi la colline (*clivus*), traversaient le bois sacré et entraient dans le temple. Là, le *Magister* immolait la brebis grasse (*agna opima*), l'une des victimes préférées des divinités des champs, puis les Frères adoraient les *ollæ*, vases sacrés de terre dressés sur la table de l'autel et qu'on précipitait ensuite du haut de la colline. Du temple, la confrérie passait dans le lieu de la première réunion; deux Frères allaient cueillir, dans le champ voisin, quelques épis qui commençaient à pousser; on se les transmettait de main en main, suivant un certain rite, puis le dernier les remettait aux serviteurs chargés de faire sortir la foule du temple où l'on s'était rendu pour achever la cérémonie. Chaque Arvale recevait, en quittant le sanctuaire, un livre qui contenait une vieille prière que l'on ne comprenait plus sans traduction au temps des empereurs, et que chacun devait répéter. C'est le fameux chant des Arvales, le plus ancien monument que nous possédions de la vieille langue

portance. L'épouse partageait avec son époux le soin de prier les dieux; les enfants aidaient leurs parents. Le fils apportait les objets du sacrifice; la fille entretenait le feu du foyer. La plupart des prêtres, ceux surtout dont l'origine était la plus ancienne, les flamines, par exemple, étaient assistés de leurs femmes dans le ministère sacré. On sait le respect dont les vestales étaient entourées, les priviléges dont elles jouissaient. Aux femmes seules appartenait le droit de célébrer les mystères de la Bonne Déesse; elles avaient des divinités à elles, dont le ministère était comme leur patrimoine, la *Pudeur patricienne* et la *Pudeur plébéienne.* Dans plusieurs cérémonies religieuses, elles prenaient la place d'honneur. Si les Romaines se montrèrent souvent empressées à adopter des religions étrangères, ce n'est pas qu'elles méprisassent leurs propres dieux : elles suivaient seulement le courant qui entraînait les esprits à offrir leurs prières à des dieux qu'on supposait plus puissants, à rechercher des rites qu'on croyait plus efficaces, parce qu'ils affectaient quelque chose de mystérieux. Les relations avec la Grèce, où la vie était plus libre, plus extérieure, et la réserve féminine moins prônée, avaient amené en Italie un changement dans l'éducation de la femme. Les moralistes s'en émurent; ils prirent pour de la dépravation ce qui n'était qu'un abandon de la pruderie, un progrès de l'élégance, un raffinement dans les habitudes. Sans doute il en résulta plus de désordre et de légèreté, mais ainsi disparut de la société ce qui subsistait de l'esclavage du sexe faible. Les auteurs anciens déposent, d'ailleurs, des grandes vertus qui se conservaient encore chez les Romaines, au temps où les poëtes se plaisent le plus à en peindre les débordements et la frivolité. Rappelons-nous ce que Pline le Jeune raconte de cette admirable lignée de Thraséa, où trois générations de femmes ont successivement fait preuve de tous les dévouements et de tous les sacrifices.

Si les femmes demeuraient attachées à la religion nationale, la dévotion n'était pas moins enracinée chez le peuple, qui gardait pour ses vieilles divinités, pour ses antiques fêtes, une vénération traditionnelle. Les corporations ou *colléges*, qui subsistèrent à Rome jusqu'à la chute du paganisme, nous en fournissent une preuve manifeste. M. Boissier nous donne, d'après les derniers travaux de l'épigraphie, un tableau complet de ces associations, dont nous avons parlé dans un récent article[1]. Il nous fait connaître le lien qui rattachait nombre de ces associations à la religion des morts, au culte des tombeaux, et signale les

[1] Voyez l'article *Sur les associations religieuses chez les Grecs, Journal des Savants,* cahier de septembre 1874, p. 575, 576.

Marc-Aurèle est à la fois le plus convaincu des philosophes et le plus zélé des dévots. Il se montre assidu dans les temples; il interroge volontiers les oracles, et l'on raconte qu'il avait formé le projet de convertir son peuple à la doctrine du Portique, et qu'il fit un certain nombre de conférences publiques pour la lui enseigner. Les écrits de Plutarque annoncent l'entière réconciliation de la religion et de la philosophie. Un autre auteur, Apulée, nous fait voir à quel degré la philosophie, la rhétorique et la religion, s'étaient alors rapprochées, confondues. Le rhéteur de Madaure, qui est aussi un philosophe platonicien de la nouvelle école, en même temps qu'un conteur disert et léger, pour ne pas dire davantage, a les sentiments d'un dévot. Suivant lui, les philosophes sont les prêtres de tous les dieux : dans ses livres, il cherche à accommoder la philosophie aux religions populaires. Il avait une divinité domestique, à l'image de laquelle il présentait des offrandes; dans sa vie errante, il aimait à faire l'éloge de la divinité de chaque endroit où il venait s'établir; il s'était fait initier à tous les mystères célèbres. En courant le monde, il visita tous les temples et s'instruisit des cérémonies et des rites des différents cultes. Le plus grand reproche qu'Apulée adresse à ses adversaires, c'est de n'avoir chez eux ni chapelle ni bois sacré, pas même une pierre arrosée d'huile ou un arbre couronné de bandelettes, de ne faire aucun sacrifice, et, en passant près d'un temple, de ne pas approcher leurs mains de leurs lèvres en signe de respect. M. Boissier aurait pu également rappeler un autre rhéteur, Élius Aristide, qui avait, comme Apulée, visité bien des contrées, et était venu en Italie, donnant, comme le faisait l'écrivain de Madaure, des conférences et des exhibitions d'éloquence. Non moins dévot, composant des discours en l'honneur des dieux, il consultait avec une singulière ferveur les divinités médicales. Aristide nous est une nouvelle preuve de l'alliance qui s'était opérée, sous les Antonins, entre la philosophie et la religion. A partir de cette époque, observe avec vérité M. Boissier, la philosophie change entièrement de caractère, et les philosophes ne sont plus que des théologiens. Or ce qu'on appelait, à cette époque, théologie c'était la science des vieilles fables, des légendes sacrées.

Cette théologie, telle qu'elle se constitue alors, le savant professeur du Collége de France en traite dans un chapitre spécial, où il nous montre comment les Romains furent amenés à l'étudier, malgré le faible penchant qu'ils avaient d'abord pour elle. Notre auteur expose ce que tenta l'école de Varron et les systèmes imaginés par les philosophes pour interpréter les religions populaires. Nous rencontrons ensuite, dans l'ouvrage, un aperçu des doctrines religieuses du stoïcisme, du néo-

platonisme. Nous sommes là sur un champ depuis longtemps défriché, et M. Boissier a peu de nouveau à nous apprendre; mais, lors même qu'il répète seulement ce qui avait été déjà dit, il le fait avec une clarté, un bonheur d'expression, qui donnent à son exposé, qu'il n'aurait pu supprimer sans encourir le reproche d'être incomplet, tout l'attrait d'un travail primesautier.

Le livre III, qui porte pour titre : *La Société romaine du temps des Antonins*, a, en revanche, une nouveauté réelle, une couleur originale. Notre auteur passe en revue les différentes classes dont se composait la société romaine au IIe siècle : les classes élevées, les femmes, les classes inférieures et les associations populaires, les esclaves.

Que les personnes du *high life* d'alors, les gens aisés, les hommes lettrés, n'aient point été, à la fin du premier et durant le IIe siècle de l'empire, aussi dépravés qu'on serait tenté de le supposer en lisant Juvénal, voilà ce que M. Boissier établit par un ensemble de témoignages qu'il est difficile de récuser. A toutes les époques, surtout dans les grands centres de population, dans les villes opulentes, là où les plaisirs sont faciles et les convoitises fortement excitées, il y a eu beaucoup de corruption. Il ne serait pas difficile de grouper, pour le XVe, pour le XVIe, pour le XVIIe siècle, comme pour les plus beaux siècles de l'Église, un certain nombre de passages d'où l'on pourrait induire que la dissolution des mœurs était effroyable, l'improbité quasi universelle. Les satiriques, les auteurs dramatiques et les prédicateurs d'une morale chagrine et d'une tournure d'esprit pessimiste fourniraient surtout les couleurs de ce sombre tableau. Mais, à côté des paroles, il y a les faits, et ceux-ci contredisent souvent les reproches que prodigue la verve caustique, la malignité railleuse des poëtes. D'ailleurs, comme l'observe avec tant de bon sens notre auteur, « chacun juge son temps à sa ma« nière, d'après son âge, ses relations et son humeur; nous sommes « naturellement portés à l'estimer quand il nous estime, et nous lui « devenons sévère sans le vouloir, s'il ne fait pas de nous le cas que « nous croyons mériter. » On a trop jugé les Romains sur une cour remplie de plats et vils adulateurs, sur quelques personnages fameux, blasés ou perdus de débauches et de dettes, sur quelques actes dénotant tout ce qu'il restait encore dans la société romaine de misère et de barbarie. Disons aussi que tous les écrivains ne parlent pas comme l'hyperbolique Juvénal. Tacite ne passe pas pour un moraliste complaisant : on l'a même souvent accusé de mettre trop d'amertume dans sa manière d'apprécier les événements et les hommes; il a pourtant donné quelques éloges à son temps. « Tout ne fut pas mieux autrefois, dit-il; notre

« siècle a produit également des vertus et des talents dignes d'être un « jour proposés pour modèles. » Les lettres de Pline le Jeune apportent un démenti au satirique. Il est vrai que l'ami de Trajan était d'une bienveillance un peu banale; mais, même en tenant compte de son excès d'indulgence pour ceux qu'il aime, on a encore, dans ses lettres, de quoi réduire à leur valeur les sanglantes invectives du poëte d'Aquinum. Si Pline le Jeune nous montre une société tombée dans l'apathie politique, un peu pédante, superstitieuse, il nous fait connaître en même temps des gens menant une vie plus simple, plus vraiment religieuse que celle qu'on observe sous Auguste; il nous entretient d'une foule de fort honnêtes gens. La morale avait pris alors un caractère plus élevé, et, ce qui était la conséquence pratique de ces vues, le sentiment d'humanité pénétrait davantage dans les mœurs. Le sort de l'esclave était adouci; on se préoccupait de l'éducation des enfants; on établissait des écoles publiques; on prenait souci des pauvres. La bienfaisance a revêtu un nouveau caractère : jusqu'à la fin du premier siècle de l'empire, on distribuait du pain à la populace de Rome; les institutions alimentaires donnent une meilleure direction aux largesses, et, grâce aux édits de Nerva et de Trajan, on assigne mensuellement des secours aux enfants des familles pauvres de Rome et de l'Italie. M. Boissier rappelle, à cette occasion, ce que nous apprennent l'inscription des Ligures Bæbiani et les tables de Veleia. Faire le bien, voilà ce qu'on commence à ne pas séparer de l'adoration des dieux. Les âmes pures comprennent que les bonnes actions, beaucoup plus que les rites expiatoires, les conjurations des divinités malfaisantes, assurent après la mort la félicité. « Fais le bien, c'est quelque chose que tu emporteras avec toi, *Bene « fac, hoc tecum feres,* » dit une inscription funéraire de cette époque. La condition de la femme, qui prend une si large part à la vie religieuse, parce qu'elle a, plus que l'homme, l'âme ouverte aux émotions pieuses, parce qu'elle est plus sujette aux faiblesses de la superstition, n'était pas telle à Rome que donneraient à le croire les lois; les mœurs avaient corrigé la rigueur de celles-ci, qui en faisaient une esclave, presque une chose. Les faits, les monuments, prouvent qu'à l'époque impériale la femme était respectée de son mari, vénérée de ses esclaves, de ses clients, chérie de ses enfants, qu'elle était maîtresse dans sa maison. Les sentiments des femmes pesaient donc puissamment sur la direction des idées religieuses. Elles se montraient généralement attachées au culte national, auquel elles devaient plus d'un bienfait. C'était ce culte qui rendait les mariages plus saints, qui fournissait à la femme l'occasion d'être plus indépendante, qui lui donnait, en certains cas, plus d'im-

portance. L'épouse partageait avec son époux le soin de prier les dieux; les enfants aidaient leurs parents. Le fils apportait les objets du sacrifice; la fille entretenait le feu du foyer. La plupart des prêtres, ceux surtout dont l'origine était la plus ancienne, les flamines, par exemple, étaient assistés de leurs femmes dans le ministère sacré. On sait le respect dont les vestales étaient entourées, les priviléges dont elles jouissaient. Aux femmes seules appartenait le droit de célébrer les mystères de la Bonne Déesse; elles avaient des divinités à elles, dont le ministère était comme leur patrimoine, la *Pudeur patricienne* et la *Pudeur plébéienne*. Dans plusieurs cérémonies religieuses, elles prenaient la place d'honneur. Si les Romaines se montrèrent souvent empressées à adopter des religions étrangères, ce n'est pas qu'elles méprisassent leurs propres dieux : elles suivaient seulement le courant qui entraînait les esprits à offrir leurs prières à des dieux qu'on supposait plus puissants, à rechercher des rites qu'on croyait plus efficaces, parce qu'ils affectaient quelque chose de mystérieux. Les relations avec la Grèce, où la vie était plus libre, plus extérieure, et la réserve féminine moins prônée, avaient amené en Italie un changement dans l'éducation de la femme. Les moralistes s'en émurent; ils prirent pour de la dépravation ce qui n'était qu'un abandon de la pruderie, un progrès de l'élégance, un raffinement dans les habitudes. Sans doute il en résulta plus de désordre et de légèreté, mais ainsi disparut de la société ce qui subsistait de l'esclavage du sexe faible. Les auteurs anciens déposent, d'ailleurs, des grandes vertus qui se conservaient encore chez les Romaines, au temps où les poëtes se plaisent le plus à en peindre les débordements et la frivolité. Rappelons-nous ce que Pline le Jeune raconte de cette admirable lignée de Thraséa, où trois générations de femmes ont successivement fait preuve de tous les dévouements et de tous les sacrifices.

Si les femmes demeuraient attachées à la religion nationale, la dévotion n'était pas moins enracinée chez le peuple, qui gardait pour ses vieilles divinités, pour ses antiques fêtes, une vénération traditionnelle. Les corporations ou *colléges*, qui subsistèrent à Rome jusqu'à la chute du paganisme, nous en fournissent une preuve manifeste. M. Boissier nous donne, d'après les derniers travaux de l'épigraphie, un tableau complet de ces associations, dont nous avons parlé dans un récent article[1]. Il nous fait connaître le lien qui rattachait nombre de ces associations à la religion des morts, au culte des tombeaux, et signale les

[1] Voyez l'article *Sur les associations religieuses chez les Grecs*, *Journal des Savants*, cahier de septembre 1874, p. 575, 576.

Rappelons d'abord le fond du système en serrant de près le texte et les idées.

M. Th. Ribot dit avec raison que la philosophie de Schopenhauer est un kantisme modifié. Or, en quoi notre pessimiste est-il kantien, et en quoi modifie-t-il les idées fondamentales exposées dans la *Critique de la raison pure?*

D'après Schopenhauer, l'homme doit dire : « le monde est ma représentation. » Cela signifie que tout ce qui existe pour la connaissance, c'est-à-dire le monde entier, n'est objet que par rapport au sujet. En d'autres termes, point d'objet sans sujet. « Des soleils et des planètes « sans un œil qui les voie, sans une intelligence qui les comprenne, cela « peut bien se dire en paroles, mais ces paroles sont pour la représentation comme du fer et du bois. » Le monde est représentation et cela non-seulement pour l'homme, mais pour tout animal vivant et connaissant, quoique l'homme seul puisse en avoir la conscience réfléchie. Ce principe fondamental, Schopenhauer croit le retrouver dans Descartes, dans Berkeley, et, bien avant eux, dans la philosophie Védanta attribuée à Vyâsa, et il le traduit par ces mots : « exister et être perçu « sont des termes convertibles. » Bref, le monde tel que nous le percevons est un phénomène cérébral, *ein Gehirnphænomen.*

Mais cette vérité, *le monde est ma représentation*, est une vérité incomplète : elle a besoin d'être complétée. Kant a rendu un grand service en distinguant entre le phénomène et la chose en soi, entre ce qui paraît et ce qui est. Il a montré qu'entre la chose et nous il y a toujours l'intelligence, et que, par conséquent, la chose en soi ne peut jamais être connue de nous telle qu'elle est. C'est bien, dit Schopenhauer. Mais, lorsque Kant veut sortir de la prison subjective où il s'est enfermé et atteindre la chose en soi, il a recours au principe de causalité. C'est une inconséquence et un effort stérile. Kant avait établi que le principe de causalité n'a qu'une valeur subjective; maintenant il s'y appuie pour établir l'existence de l'objet. Il n'en a plus le droit. Le principe de causalité reste avec son caractère subjectif, et Kant, quoi qu'il fasse, reste enfermé dans le sujet. L'emploi du principe de causalité est « le talon d'Achille » du kantisme. Donc, Kant a bien commencé, mal fini. Il n'a pas atteint la chose en soi, *das Ding an sich.* Schopenhauer, lui, se flatte de l'atteindre. Voici comment.

Puisque la difficulté consiste à saisir l'objet réel, ce qui existe véritablement, sans imposer à cet objet le caractère subjectif, et que ce malencontreux caractère est infligé à l'objet par l'intelligence, la grande affaire serait de se passer de l'intelligence, qui teint toute chose de ses cou-

leurs, comme font les lunettes vertes ou bleues. Schopenhauer voudrait bien faire ce tour de force; il voudrait bien pénétrer directement, immédiatement, jusqu'à la chose en soi, sans recourir à l'intelligence, cette faculté secondaire, tertiaire même, cette puissance inférieure, et ce qui est tout dire sous la plume de Schopenhauer, cette faculté de nature féminine. S'il n'accomplit pas absolument ce prodige, il réduira du moins le rôle de l'intelligence à son minimum et en découvrira la perception la plus immédiate. Là est, d'après lui-même, sa grande invention, son originalité.

Si quelque part, à de certaines profondeurs, il existait un point o le sujet et l'objet ne fussent qu'une seule chose, il est évident que l'opposition cesserait entre le subjectif et l'objectif, et que là on tiendrait enfin l'être en soi. Ce point existe, dit Schopenhauer. Les sciences les plus exactes n'y toucheront jamais, parce que leur méthode est toujours extérieure. La méthode intérieure peut seule y atteindre. Cette méthode, c'est la perception interne de ma volonté. Ici, laissons parler Schopenhauer lui-même :

« Il y a un mot qui explique l'énigme du sujet de la connaissance : ce « mot, c'est *volonté*. Ce mot et ce mot seul donne au sujet la clef de « lui-même comme phénomène, ... lui montre le ressort intérieur « de son être, de ses actes, de ses mouvements. Au sujet de la connais- « sance qui, par son identité avec le corps, existe comme individu, ce « corps est donné de deux façons différentes : comme représentation ou « intuition, comme objet parmi des objets, et soumis comme tel aux « lois objectives, — en même temps le corps est *ce que chacun connaît* « *immédiatement;* ce qu'exprime ce mot *volonté*. Tout acte véritable de « la volonté est immanquablement aussi un mouvement de son corps; « il ne peut vouloir l'acte réellement, sans percevoir en même temps « qu'il se manifeste comme mouvement du corps. L'acte volontaire et « l'action du corps ne sont pas deux états différents objectivement, et « reliés par le lien de causalité : il n'y a pas entre eux un rapport de « cause à effet : ils sont une seule et même chose, donnée seulement « de deux façons totalement différentes, d'une part immédiatement, « d'autre part dans l'intuition intellectuelle. L'action du corps n'est autre « chose que l'acte de la *volonté* objectivé, c'est-à-dire manifesté dans « l'intuition . . . . . Ce n'est que pour la réflexion que faire et vouloir « diffèrent; en réalité ils sont un[1]. » Conclusion : le fond de notre être, *c'est la volonté*, sa manifestation immédiate, c'est le corps.

[1] *Die Welt als Wille*, I, liv. II, § 18.

Voilà la méthode intérieure, immédiate, inhérente à la réalité, et en voilà aussi le fruit. Ce fruit, c'est la connaissance immédiate de notre volonté, seule connaissance immédiate que nous ayons. Or c'est cette connaissance qui nous fait comprendre le reste de la nature et nous conduit à l'essence de l'être, à la chose en soi. Car le monde dépend de ma représentation, qui dépend de mon corps; mon corps, au contraire, dépend de la volonté, qui ne dépend de rien. Mais encore qu'est-ce que cette volonté? C'est le genre dont toutes les forces de la nature sont les espèces. Schopenhauer préfère le mot de volonté au mot de force, et il en donne la raison. « Le concept de volonté, dit-il, est le « seul, entre tous, qui n'a pas sa source dans le phénomène, ni dans la « pure représentation intuitive, mais qui vient du dedans, qui sort de « la conscience de chacun, dans lequel chacun reconnaît son propre « individu immédiatement, sans forme aucune, même celle de sujet et « d'objet : car là, ce qui connaît et ce qui est connu coïncident. »

Ainsi Schopenhauer triomphe : il est en possession de quelque chose qui échappe à l'intelligence médiate, relative, subjective. Il a mis la main sur la réalité pure et vraie, et cela sans recourir au principe de causalité. De cette réalité pure qu'il a conquise, que va-t-il faire? Tout. Et, comme cette réalité est sa volonté, sa volonté sera tout, quoique diversement. Elle sera l'essence interne et unique, — notons bien ce point, — l'essence interne et unique du monde inorganique, des végétaux, des animaux, de l'homme. Que si maintenant on insiste, que si on lui demande ce qu'est cette chose, étoffe et fond de tous les êtres, il dira naïvement qu'à cette question il n'y a pas de réponse, et qu'en somme cette volonté, seule chose que nous connaissions aussi peu médiatement que possible, est une inconnue, un x. Il ajoutera que, dans tous les cas, elle est infiniment plus connue que tout le reste. Cela suffit à Schopenhauer. Il admire sa grande découverte; il s'en réjouit : sa conception est bien à lui, dit-il, à lui seul; qu'on relise tous les systèmes de philosophie, on verra que personne, avant lui, n'avait eu ce coup d'œil métaphysique.

Au moyen de sa métaphysique, qu'il croit naïvement n'être qu'une cosmologie, et une cosmologie empirique, Schopenhauer a appris ce qu'est l'univers, et il va nous le dire : l'univers, d'après lui, est l'objectivation progressive de la volonté. Que faut-il entendre par là? ceci : que la volonté, essence unique et universelle des choses, a pourtant des degrés, et que chacun de ces degrés de volonté se rend visible, s'objective par des apparences différentes. On ne peut nier que Schopenhauer n'ait développé cette thèse avec une ingéniosité fertile en ressources.

livre avait été immédiatement traduit en langue anglaise. Laissant de côté toutes les particularités biographiques déjà connues et n'en retenant que les détails utiles, il a donné le plus souvent possible la parole à Schopenhauer. Le volume est ainsi une suite de fragments littéralement et fidèlement traduits, rattachés entre eux par le lien d'une exposition élégante. Je ne serais pas surpris que ce petit volume fût tôt ou tard traduit dans la langue de Schopenhauer par ces Allemands qui, malgré tout, n'ignorent pas ce que gagnent leurs œuvres à passer par le crible d'un esprit français.

Avec les précédents travaux que j'ai mentionnés, on pouvait connaître Schopenhauer; avec celui-ci, on peut étudier cet étrange philosophe. C'est aussi ce que je vais faire, non sans confronter cependant l'interprète et l'original, et en me plaçant à un point de vue nouveau, qui me permettra de m'enfermer dans des limites restreintes.

Comme la plupart des philosophes allemands depuis Baumgarten, comme Kant, Schelling, Hégel et leurs disciples, Schopenhauer a une esthétique. L'esthétique, chez lui comme chez ses prédécesseurs, n'est point un hors-d'œuvre; ce n'est pas non plus un développement adventif de la doctrine, un surplus qui en puisse être impunément détaché. C'est, au contraire, un organe essentiel du système, l'un des rouages de la machine. Ôtez ou négligez l'esthétique de Schopenhauer, sa philosophie sera mutilée : il y manquera un de ces échelons par lesquels l'apôtre allemand du pessimisme prétend élever l'homme à la suppression de son individualité et à l'anéantissement de ce qu'il appelle notre vouloir-vivre. Toute différence gardée, il arrivera ce qui adviendrait du mysticisme de Plotin, si l'on y supprimait arbitrairement l'une des hypostases divines.

Il résulte de là sans doute qu'on ne saurait sans inconvénient isoler l'esthétique de Schopenhauer de ses autres théories. Mais, les points essentiels de sa philosophie une fois expliqués et compris, l'examen de ses vues sur le beau conduit le critique à un facile jugement de tout le reste. Dès qu'il s'agit, en effet, de l'art en général, et, en particulier, du beau dans la nature et dans les œuvres humaines, les pensées théoriques prennent un corps, les principes et les conséquences deviennent palpables : les défauts et les qualités, les erreurs et les vérités, les emprunts faits à des systèmes antérieurs, le lien plus ou moins solide qui les unit, sont mis en relief. Si la métaphysique du système a produit sur le lecteur quelque dangereuse illusion, l'esthétique détruit le prestige. Cette pierre de touche a déjà servi pour éprouver les spéculations des grands prédécesseurs de Schopenhauer; elle peut servir à éprouver les siennes.

harmonies de l'univers, lui paraît devoir remplacer avec avantage et définitivement la cause parfaite.

Que l'on ne s'imagine pas toutefois que la volonté, essence et force universelle du monde, soit un principe de bien et de bonheur. Pour tous les êtres, vouloir c'est agir, agir c'est faire effort, et faire effort c'est souffrir. Le plaisir que produit l'action passe vite; il n'est presque rien. L'effort est toujours à recommencer; avec lui la douleur reparaît soudain : elle seule persiste, elle seule est positive; le plaisir est négatif. Ainsi la volonté de vivre est une puissance misérable et malfaisante; ce n'est pas un dieu, c'est plutôt le diable. L'univers, qui est son objectivation, c'est-à-dire son œuvre, son acte manifesté à la connaissance, l'univers est mauvais et mauvaise la vie. Que faire donc? Supprimer autant que possible son vouloir vivre en dépouillant son individualité propre, en anéantissant sa personne. La morale de Schopenhauer en fournit les derniers moyens, dont le principal est le célibat. Le premier moyen en est donné par son esthétique, vestibule de l'affranchissement.

On prévoit que, parvenu à ce point de sa marche systématique, Schopenhauer va avoir besoin d'un nouveau tour de force. Le beau passe pour être la splendeur du bien : comment le bien brillera-t-il sous la forme du beau dans un monde où tout est mauvais? D'autre part, les merveilles de l'univers, l'ordre et l'harmonie qui y règnent, semblent attester une intelligence admirable et consciente d'elle-même; or la volonté qui, aux yeux de Schopenhauer, produit seule l'univers, est sourde, aveugle, inconsciente. N'importe, il faut une esthétique à Schopenhauer, d'abord parce que son système sans cela serait incomplet; ensuite parce qu'il n'y a pas de doctrine philosophique allemande sans une esthétique; enfin, parce que notre pessimiste était vraiment artiste dans l'âme. Son éducation, ses voyages en Italie où il avait contemplé à loisir tous les chefs-d'œuvre de l'art, où il avait admiré même les femmes, et un peu plus que platoniquement, avant d'en arriver à les maudire, avaient développé en lui le sentiment de la beauté. Il a donc une esthétique qui n'a point passé inaperçue : MM. Hermann Lotze, Zimmermann, Karl Justi, l'ont mentionnée, nous verrons plus loin en quels termes. En quoi consiste-t-elle et comment l'a-t-il accommodée avec son système?

Sa philosophie du beau et de l'art est un platonisme modifié; combien modifié, nous le dirons. Il appelle à son secours, dans la situation difficile où il s'est placé, l'idée platonicienne. Mais le mot idée a un tort : il rappelle l'intelligence dont l'idée est un mode, et l'intelligence, on s'en souvient, est, pour Schopenhauer, un élément subjectif, une

force suspecte. Il s'évertue donc à rapprocher Platon de Kant, à montrer que l'idée platonicienne est aussi peu soumise aux formes subjectives que le noumène kantien, qu'elle est soustraite à la pluralité, à la diversité, à la mort. Il se persuade ainsi qu'elle ne diffère du noumène que par une nuance et qu'à ce titre elle est très-voisine, aussi voisine que possible, de l'être réel, de la chose en soi. Sans doute l'idée n'est pas adéquate à la chose en soi : elle en diffère encore en ce qu'elle est connaissance et représentation, mais elle n'en diffère que par là. A cela près, elle est l'être réel, non pas l'être réel en tant que sujet, mais la première, la seule objectivation immédiate de la chose en soi, tandis que les choses particulières n'en sont que l'objectivation médiate, secondaire. En d'autres termes, la chose en soi se manifeste premièrement, avant tout, par l'idée platonicienne; en second lieu, par les êtres particuliers.

L'idée est ainsi l'intermédiaire, le premier messager entre le monde de la volonté et le monde des apparences, qui la manifestent. Les conséquences en sont considérables, d'après Schopenhauer. La première, la plus frappante, c'est que l'idée étant non pas la volonté elle-même, non pas cette chose mauvaise, égoïste, pernicieuse, qui est le fond universel des êtres, mais seulement la manifestation la plus immédiate de cette puissance fatale, l'idée est affranchie à la fois des imperfections de l'objet particulier et de l'égoïsme transcendant de la volonté. Elle est le symbole de l'artiste qui, également éloigné de la science toujours relative et de la volonté toujours intéressée, atteint la beauté en renonçant à la fois à la science et à l'égoïsme. Dans la science, comme dans la vie ordinaire, l'intelligence est sous le joug de la volonté; elle n'est qu'un instrument au service de la faculté tyrannique. Mais supprimez la volonté, supprimez par conséquent votre individualité, ce qui arrive quand vous contemplez l'idée, tout aussitôt l'intelligence devient libre, affranchie, et n'est plus que sa fin à elle-même.

Sans s'en douter, Schopenhauer est ici bien plus près de Plotin que de Platon et parle plutôt le langage des *Ennéades* que celui du *Banquet*. La clarté du système s'en ressent. Il faut pourtant dire un mot encore de cette théorie curieuse, quoique fatigante, et indiquer par un dernier trait le cœur de ce que Schopenhauer pense être son platonisme esthétique.

« Dans la contemplation esthétique, dit-il, d'un seul coup l'être « particulier devient l'idée de son espèce. L'esprit participe alors aux « caractères de l'absolu, de l'éternité. Il se substitue à la volonté, dont « il corrige les défauts par ses vertus intellectuelles, et son influence

Voilà la méthode intérieure, immédiate, inhérente à la réalité, et en voilà aussi le fruit. Ce fruit, c'est la connaissance immédiate de notre volonté, seule connaissance immédiate que nous ayons. Or c'est cette connaissance qui nous fait comprendre le reste de la nature et nous conduit à l'essence de l'être, à la chose en soi. Car le monde dépend de ma représentation, qui dépend de mon corps; mon corps, au contraire, dépend de la volonté, qui ne dépend de rien. Mais encore qu'est-ce que cette volonté? C'est le genre dont toutes les forces de la nature sont les espèces. Schopenhauer préfère le mot de volonté au mot de force, et il en donne la raison. « Le concept de volonté, dit-il, est le « seul, entre tous, qui n'a pas sa source dans le phénomène, ni dans la « pure représentation intuitive, mais qui vient du dedans, qui sort de « la conscience de chacun, dans lequel chacun reconnaît son propre « individu immédiatement, sans forme aucune, même celle de sujet et « d'objet : car là, ce qui connaît et ce qui est connu coïncident. »

Ainsi Schopenhauer triomphe : il est en possession de quelque chose qui échappe à l'intelligence médiate, relative, subjective. Il a mis la main sur la réalité pure et vraie, et cela sans recourir au principe de causalité. De cette réalité pure qu'il a conquise, que va-t-il faire? Tout. Et, comme cette réalité est sa volonté, sa volonté sera tout, quoique diversement. Elle sera l'essence interne et unique, — notons bien ce point, — l'essence interne et unique du monde inorganique, des végétaux, des animaux, de l'homme. Que si maintenant on insiste, que si on lui demande ce qu'est cette chose, étoffe et fond de tous les êtres, il dira naïvement qu'à cette question il n'y a pas de réponse, et qu'en somme cette volonté, seule chose que nous connaissions aussi peu médiatement que possible, est une inconnue, un x. Il ajoutera que, dans tous les cas, elle est infiniment plus connue que tout le reste. Cela suffit à Schopenhauer. Il admire sa grande découverte; il s'en réjouit : sa conception est bien à lui, dit-il, à lui seul; qu'on relise tous les systèmes de philosophie, on verra que personne, avant lui, n'avait eu ce coup d'œil métaphysique.

Au moyen de sa métaphysique, qu'il croit naïvement n'être qu'une cosmologie, et une cosmologie empirique, Schopenhauer a appris ce qu'est l'univers, et il va nous le dire : l'univers, d'après lui, est l'objectivation progressive de la volonté. Que faut-il entendre par là? ceci : que la volonté, essence unique et universelle des choses, a pourtant des degrés, et que chacun de ces degrés de volonté se rend visible, s'objective par des apparences différentes. On ne peut nier que Schopenhauer n'ait développé cette thèse avec une ingéniosité fertile en ressources.

« beau, la pure connaissance domine et l'emporte sans combat; dans le « sublime, au contraire, l'état de pure connaissance n'est conquis que « par une rupture consciente et violente avec la volonté. » Reste le joli; Schopenhauer le définit en ces termes : « J'entends par joli ce qui anime « la volonté en lui présentant une satisfaction immédiate. » Mais de la part de notre philosophe, qui considère le beau comme pur de toute volonté, cette définition du joli n'est pas un éloge; loin de là; elle signifie que le joli n'est qu'une altération de la beauté, un retour à cette volonté qu'il s'agissait de détruire, et qu'on pourrait l'appeler un hypocrite, un traître, qui, à la faveur d'un déguisement, introduit l'ennemi dans la place.

L'art et l'artiste sont encore définis et décrits au moyen des mêmes notions. L'art, c'est la suppression de la volonté, la contemplation pure de l'idée. L'artiste réconcilie le sujet et l'objet, le monde et les idées. Il est lui-même, par ses idées, l'essence même de la nature, la volonté s'objectivant. Aussi la nature et l'artiste n'ont-ils pas de peine à se reconnaître, et l'artiste, en voyant les merveilles du Cosmos, admire une image dont il portait le modèle dans son intelligence. C'est l'artiste qui complète la nature en s'ajoutant à elle; *ars est homo additus naturæ*, dit Bacon; « l'artiste entend la nature à demi-mot, il explique clairement « ce qu'elle ne fait que bégayer, et lui crie : Voilà ce que tu voulais « dire. »

Nous avions dit plus haut que Schopenhauer avait un grand sentiment de l'art et le don de l'exprimer : on vient de s'en apercevoir. Après cela, que ses vues heureuses et son brillant langage soient le fruit de sa métaphysique, c'est une autre question. Mais, avant de passer à l'examen critique, nous avons encore à faire connaître les applications de sa théorie à chacun des arts en particulier.

Comme la matière est irreprésentable, comme ses qualités, telles que la pesanteur, la cohésion, répondent à des idées qui sont de très-faibles manifestations de la volonté universelle, l'architecture, dont la matière brute est l'étoffe, ne présentera que les plus faibles degrés d'objectivation de la volonté. Aussi le plaisir qu'excite cet art consiste-t-il moins dans les joies vives de la contemplation idéale que dans le sentiment du calme qu'éprouve le contemplateur. Par un autre côté, cependant, cet art peut provoquer le sentiment du sublime, car il est le résultat d'une conquête pénible faite par l'intelligence sur la volonté.

Ce premier degré franchi, le monde végétal apparaît, et avec lui l'art des jardins et le paysage, qui peut embrasser aussi la représentation du monde animal. Deux progrès sont ici évidents : la volonté universelle

harmonies de l'univers, lui paraît devoir remplacer avec avantage et définitivement la cause parfaite.

Que l'on ne s'imagine pas toutefois que la volonté, essence et force universelle du monde, soit un principe de bien et de bonheur. Pour tous les êtres, vouloir c'est agir, agir c'est faire effort, et faire effort c'est souffrir. Le plaisir que produit l'action passe vite; il n'est presque rien. L'effort est toujours à recommencer; avec lui la douleur reparaît soudain : elle seule persiste, elle seule est positive; le plaisir est négatif. Ainsi la volonté de vivre est une puissance misérable et malfaisante; ce n'est pas un dieu, c'est plutôt le diable. L'univers, qui est son objectivation, c'est-à-dire son œuvre, son acte manifesté à la connaissance, l'univers est mauvais et mauvaise la vie. Que faire donc? Supprimer autant que possible son vouloir vivre en dépouillant son individualité propre, en anéantissant sa personne. La morale de Schopenhauer en fournit les derniers moyens, dont le principal est le célibat. Le premier moyen en est donné par son esthétique, vestibule de l'affranchissement.

On prévoit que, parvenu à ce point de sa marche systématique, Schopenhauer va avoir besoin d'un nouveau tour de force. Le beau passe pour être la splendeur du bien : comment le bien brillera-t-il sous la forme du beau dans un monde où tout est mauvais? D'autre part, les merveilles de l'univers, l'ordre et l'harmonie qui y règnent, semblent attester une intelligence admirable et consciente d'elle-même; or la volonté qui, aux yeux de Schopenhauer, produit seule l'univers, est sourde, aveugle, inconsciente. N'importe, il faut une esthétique à Schopenhauer, d'abord parce que son système sans cela serait incomplet; ensuite parce qu'il n'y a pas de doctrine philosophique allemande sans une esthétique; enfin, parce que notre pessimiste était vraiment artiste dans l'âme. Son éducation, ses voyages en Italie où il avait contemplé à loisir tous les chefs-d'œuvre de l'art, où il avait admiré même les femmes, et un peu plus que platoniquement, avant d'en arriver à les maudire, avaient développé en lui le sentiment de la beauté. Il a donc une esthétique qui n'a point passé inaperçue : MM. Hermann Lotze, Zimmermann, Karl Justi, l'ont mentionnée, nous verrons plus loin en quels termes. En quoi consiste-t-elle et comment l'a-t-il accommodée avec son système?

Sa philosophie du beau et de l'art est un platonisme modifié; combien modifié, nous le dirons. Il appelle à son secours, dans la situation difficile où il s'est placé, l'idée platonicienne. Mais le mot idée a un tort : il rappelle l'intelligence dont l'idée est un mode, et l'intelligence, on s'en souvient, est, pour Schopenhauer, un élément subjectif, une

force suspecte. Il s'évertue donc à rapprocher Platon de Kant, à montrer que l'idée platonicienne est aussi peu soumise aux formes subjectives que le noumène kantien, qu'elle est soustraite à la pluralité, à la diversité, à la mort. Il se persuade ainsi qu'elle ne diffère du noumène que par une nuance et qu'à ce titre elle est très-voisine, aussi voisine que possible, de l'être réel, de la chose en soi. Sans doute l'idée n'est pas adéquate à la chose en soi : elle en diffère encore en ce qu'elle est connaissance et représentation, mais elle n'en diffère que par là. A cela près, elle est l'être réel, non pas l'être réel en tant que sujet, mais la première, la seule objectivation immédiate de la chose en soi, tandis que les choses particulières n'en sont que l'objectivation médiate, secondaire. En d'autres termes, la chose en soi se manifeste premièrement, avant tout, par l'idée platonicienne; en second lieu, par les êtres particuliers.

L'idée est ainsi l'intermédiaire, le premier messager entre le monde de la volonté et le monde des apparences, qui la manifestent. Les conséquences en sont considérables, d'après Schopenhauer. La première, la plus frappante, c'est que l'idée étant non pas la volonté elle-même, non pas cette chose mauvaise, égoïste, pernicieuse, qui est le fond universel des êtres, mais seulement la manifestation la plus immédiate de cette puissance fatale, l'idée est affranchie à la fois des imperfections de l'objet particulier et de l'égoïsme transcendant de la volonté. Elle est le symbole de l'artiste qui, également éloigné de la science toujours relative et de la volonté toujours intéressée, atteint la beauté en renonçant à la fois à la science et à l'égoïsme. Dans la science, comme dans la vie ordinaire, l'intelligence est sous le joug de la volonté; elle n'est qu'un instrument au service de la faculté tyrannique. Mais supprimez la volonté, supprimez par conséquent votre individualité, ce qui arrive quand vous contemplez l'idée, tout aussitôt l'intelligence devient libre, affranchie, et n'est plus que sa fin à elle-même.

Sans s'en douter, Schopenhauer est ici bien plus près de Plotin que de Platon et parle plutôt le langage des *Ennéades* que celui du *Banquet*. La clarté du système s'en ressent. Il faut pourtant dire un mot encore de cette théorie curieuse, quoique fatigante, et indiquer par un dernier trait le cœur de ce que Schopenhauer pense être son platonisme esthétique.

« Dans la contemplation esthétique, dit-il, d'un seul coup l'être « particulier devient l'idée de son espèce. L'esprit participe alors aux « caractères de l'absolu, de l'éternité. Il se substitue à la volonté, dont « il corrige les défauts par ses vertus intellectuelles, et son influence

« même, comme sont les idées dont l'apparence multiple constitue l'uni-« vers phénoménal. Elle n'est pas, comme les autres arts, l'image des « idées, elle est l'image de la volonté elle-même, dont les idées sont « aussi l'objectivation. Les autres arts ne parlent que d'ombres, elle « parle de l'être : de là la puissance supérieure de l'émotion qu'elle « excite.

« Cependant, comme c'est la même volonté qui s'objective dans les « idées et dans la musique, quoique d'une manière différente, il y a un « certain parallélisme, une analogie entre la musique et les idées dont « la manifestation constitue le monde visible. Aussi les degrés de la mu-« sique correspondent-ils rigoureusement aux degrés de l'objectivation « et de la manifestation de l'idée dans la nature. La basse fondamentale « est dans l'harmonie ce qu'est dans l'univers la nature inorganique. Mo-« zart l'a compris dans le dernier acte de *Don Juan*, en traduisant par « la basse les sentiments de la statue de pierre. Les intervalles des tons « peuvent être comparés aux espèces, et la transition de l'harmonie à « la mélodie est comparable aux progrès de l'univers s'élevant graduel-« lement de la nature inorganique à l'homme. — Mais en elle-même la « musique étant une image immédiate de la volonté, peut être appelée « une philosophie. Par l'universalité des sentiments qu'elle exprime, elle « se rapproche en quelque sorte de l'absolu. Tandis que les notions abs-« traites sont les *universalia post rem*, et les réalités les *universalia in re*, « la musique traduit les *universalia ante rem*. » Aussi ne doit-elle pas déroger, et sa première loi, que Rossini a observée, est de ne point s'asservir aux paroles de l'opéra. Elle est et reste libre : elle est l'art le plus indépendant, le plus affranchi, celui qui représente le mieux le quiétisme esthétique de l'objectivité et de la contemplation.

« Si tels sont les arts particuliers et l'art en général, dit en finissant « Schopenhauer, il est le côté le plus joyeux et le seul innocent de la « vie, car il représente le monde indépendamment de la volonté. Ainsi « il peut être nommé la fleur de la vie. Toutefois, malgré les jouissances « qu'il procure et le repos qu'il apporte, l'art n'affranchit l'artiste que « pour quelques instants : il n'est pas un chemin pour sortir de la vie, « voilà son tort ; il n'est qu'une consolation pour y rester, jusqu'à ce « qu'enfin, fatigué du jeu, on en vienne aux choses sérieuses. La sainte « Cécile de Raphaël est comme le symbole de cette transition de l'art à « la morale. »

J'ai exposé avec toute la clarté possible, et en les abrégeant autant que le permettait l'exactitude, l'esthétique de Schopenhauer et la philosophie qui en est le support. Je n'ai pas voulu interrompre par des observa-

« beau, la pure connaissance domine et l'emporte sans combat; dans le « sublime, au contraire, l'état de pure connaissance n'est conquis que « par une rupture consciente et violente avec la volonté. » Reste le joli; Schopenhauer le définit en ces termes : « J'entends par joli ce qui anime « la volonté en lui présentant une satisfaction immédiate. » Mais de la part de notre philosophe, qui considère le beau comme pur de toute volonté, cette définition du joli n'est pas un éloge; loin de là; elle signifie que le joli n'est qu'une altération de la beauté, un retour à cette volonté qu'il s'agissait de détruire, et qu'on pourrait l'appeler un hypocrite, un traître, qui, à la faveur d'un déguisement, introduit l'ennemi dans la place.

L'art et l'artiste sont encore définis et décrits au moyen des mêmes notions. L'art, c'est la suppression de la volonté, la contemplation pure de l'idée. L'artiste réconcilie le sujet et l'objet, le monde et les idées. Il est lui-même, par ses idées, l'essence même de la nature, la volonté s'objectivant. Aussi la nature et l'artiste n'ont-ils pas de peine à se reconnaître, et l'artiste, en voyant les merveilles du Cosmos, admire une image dont il portait le modèle dans son intelligence. C'est l'artiste qui complète la nature en s'ajoutant à elle; *ars est homo additus naturæ*, dit Bacon; « l'artiste entend la nature à demi-mot, il explique clairement « ce qu'elle ne fait que bégayer, et lui crie : Voilà ce que tu voulais « dire. »

Nous avions dit plus haut que Schopenhauer avait un grand sentiment de l'art et le don de l'exprimer : on vient de s'en apercevoir. Après cela, que ses vues heureuses et son brillant langage soient le fruit de sa métaphysique, c'est une autre question. Mais, avant de passer à l'examen critique, nous avons encore à faire connaître les applications de sa théorie à chacun des arts en particulier.

Comme la matière est irreprésentable, comme ses qualités, telles que la pesanteur, la cohésion, répondent à des idées qui sont de très-faibles manifestations de la volonté universelle, l'architecture, dont la matière brute est l'étoffe, ne présentera que les plus faibles degrés d'objectivation de la volonté. Aussi le plaisir qu'excite cet art consiste-t-il moins dans les joies vives de la contemplation idéale que dans le sentiment du calme qu'éprouve le contemplateur. Par un autre côté, cependant, cet art peut provoquer le sentiment du sublime, car il est le résultat d'une conquête pénible faite par l'intelligence sur la volonté.

Ce premier degré franchi, le monde végétal apparaît, et avec lui l'art des jardins et le paysage, qui peut embrasser aussi la représentation du monde animal. Deux progrès sont ici évidents : la volonté universelle

se manifeste par des idées plus élevées, et le plaisir de contempler ces idées plus hautes, ces plus hautes beautés, l'emporte sur le plaisir tout subjectif de la délivrance. Déjà même commence à se montrer l'idée de l'espèce avec la caractéristique des genres, qui se rencontrent l'une et l'autre dans la plante et dans l'animal.

Le dernier progrès s'accomplit dans la représentation de l'homme par l'art : « La beauté humaine, dit Schopenhauer, est l'expression de l'ob- « jectivation la plus parfaite de la volonté. » Mais l'idée, en même temps, ne représente plus autant le genre et l'espèce, elle manifeste l'individu lui-même. « Il est à remarquer qu'au-dessous de l'homme, la caracté- « ristique se confond avec le beau : le lion, le plus caractéristique, est en « même temps le plus beau. La raison en est que les animaux n'ont « qu'un caractère d'espèce, sans caractère individuel. Dans l'homme, au « contraire, le caractère d'espèce se sépare du caractère individuel : « celui-là prend le nom de beauté, celui-ci le nom de caractère et d'ex- « pression. » — Nous demanderons compte à Schopenhauer de cette opinion que M. Ribot s'est un peu hâté d'approuver. Schopenhauer y a été poussé par ce mot de Winckelmann qu'il n'a pas compris et qu'il cite : « Le portrait même doit être l'idéal de l'individu. »

« En sculpture, dit notre auteur, le principal est la beauté, c'est-à- « dire l'objectivation de la volonté dans l'espace, et la grâce, c'est-à-dire « l'objectivation de la volonté dans le temps. »

En peinture, le principal est le caractère et l'expression. Toutefois la beauté et l'expression du caractère ne sauraient se nuire l'une à l'autre, « car la suppression du caractère d'espèce par le caractère individuel, « ce serait la caricature, et la suppression du caractère individuel par le « caractère d'espèce, l'insignifiance. La peinture est la traduction de « l'idée humaine où se mêlent à proportion égale l'idéal et l'individuel. » Pour faire plus que la peinture, il ne reste que la poésie et la musique.

Dans la poésie, c'est encore l'idée objective qu'il s'agit d'exprimer ; mais il faut que la poésie rapproche de la représentation sa langue trop abstraite en recourant aux images, aux métaphores, au rhythme, à la rime parfois. Son principal objet, c'est l'homme : elle en fait la psychologie idéale mieux que la biographie et l'histoire. « La poésie ob- « jective l'idée de l'homme, à laquelle il appartient de se représenter « dans les caractères les plus hautement individuels. »

Quant à ses différents genres, selon les degrés par lesquels la subjectivité passe à l'objectivité, ce sont, dans cet ordre ascendant, la chanson, la romance, l'idylle, le roman, l'épopée, le drame, extrême op-

prophétique du peuple d'Israël, et non à des fantaisies locales et sans portée; mais on n'a peut-être pas tenu assez de compte des mouvements latéraux du judaïsme, dont l'influence indirecte sur les premiers chrétiens a pu être plus considérable qu'on ne le croit.

Les difficultés qu'il y a dans la conception de moines juifs ont porté quelques critiques vers une opinion qui ne résoudrait pas la difficulté, mais la supprimerait en partie. Des savants israélites, comme M. Grætz, M. Frankel, ont nié l'authenticité du traité de la *Vie contemplative* de Philon et ont voulu y voir l'ouvrage d'un gnostique ou d'un montaniste du IIe ou du IIIe siècle de notre ère. Une des meilleures parties de l'ouvrage de M. Delaunay est celle où il réfute ce paradoxe. Malheureusement M. Delaunay ne discute pas une thèse beaucoup plus sensée, celle de M. Michel Nicolas[1], qui retire également l'ouvrage à Philon, mais en explique beaucoup mieux l'origine, en y voyant une œuvre fictive, composée par un Juif et destinée à présenter un idéal de la vie ascétique. La question est toute philologique. Le traité de la *Vie contemplative* offre-t-il le style de Philon, ses tours favoris, ses expressions habituelles? Si oui, la question est tranchée; car de dire avec certains critiques que le faussaire aurait pu imiter le style de Philon, c'est ce qui nous arrête très-peu. Dans la vaste littérature pseudépigraphe des siècles qui précèdent et qui suivent immédiatement notre ère, nous ne connaissons pas un seul exemple où l'on soit allé à ce raffinement. M. Delaunay affirme que, si le livre de la *Vie contemplative* nous était parvenu sans nom d'auteur, l'historien, le critique, le philologue et le philosophe tomberaient d'accord pour l'attribuer à un Juif, à un Alexandrin, à Philon lui-même. La démonstration aurait gagné à être faite dans une forme plus technique. M. Delaunay montre bien que plusieurs passages de ce traité trouvent leur explication dans les ouvrages du philosophe juif d'Alexandrie; mais M. Nicolas a relevé d'un autre côté, chez l'auteur de la *Vie contemplative*, des habitudes d'esprit et de langage qui ne sont nullement celles de Philon. Il eût fallu balancer tout cela et surtout donner les tableaux comparatifs d'où il résulte que la langue du traité de la *Vie contemplative* est celle de Philon. Nous regrettons d'autant plus cette omission, que nous inclinons à être de l'avis de M. Delaunay. Il nous paraît douteux que l'opuscule soit de Philon lui-même; mais nous croyons qu'il est de son école et qu'il a été composé comme un développement du passage du traité *Que l'homme vertueux est libre*,

[1] Dans la *Revue de théologie* de Strasbourg, 1868, p. 25-43. M. Derenbourg y a donné son assentiment. *Journal asiatique*, février-mars 1868, p. 282, 283.

« même, comme sont les idées dont l'apparence multiple constitue l'uni-« vers phénoménal. Elle n'est pas, comme les autres arts, l'image des « idées, elle est l'image de la volonté elle-même, dont les idées sont « aussi l'objectivation. Les autres arts ne parlent que d'ombres, elle « parle de l'être : de là la puissance supérieure de l'émotion qu'elle « excite.

« Cependant, comme c'est la même volonté qui s'objective dans les « idées et dans la musique, quoique d'une manière différente, il y a un « certain parallélisme, une analogie entre la musique et les idées dont « la manifestation constitue le monde visible. Aussi les degrés de la mu-« sique correspondent-ils rigoureusement aux degrés de l'objectivation « et de la manifestation de l'idée dans la nature. La basse fondamentale « est dans l'harmonie ce qu'est dans l'univers la nature inorganique. Mo-« zart l'a compris dans le dernier acte de *Don Juan*, en traduisant par « la basse les sentiments de la statue de pierre. Les intervalles des tons « peuvent être comparés aux espèces, et la transition de l'harmonie à « la mélodie est comparable aux progrès de l'univers s'élevant graduel-« lement de la nature inorganique à l'homme. — Mais en elle-même la « musique étant une image immédiate de la volonté, peut être appelée « une philosophie. Par l'universalité des sentiments qu'elle exprime, elle « se rapproche en quelque sorte de l'absolu. Tandis que les notions abs-« traites sont les *universalia post rem*, et les réalités les *universalia in re*, « la musique traduit les *universalia ante rem*. » Aussi ne doit-elle pas déroger, et sa première loi, que Rossini a observée, est de ne point s'asservir aux paroles de l'opéra. Elle est et reste libre : elle est l'art le plus indépendant, le plus affranchi, celui qui représente le mieux le quiétisme esthétique de l'objectivité et de la contemplation.

« Si tels sont les arts particuliers et l'art en général, dit en finissant « Schopenhauer, il est le côté le plus joyeux et le seul innocent de la « vie, car il représente le monde indépendamment de la volonté. Ainsi « il peut être nommé la fleur de la vie. Toutefois, malgré les jouissances « qu'il procure et le repos qu'il apporte, l'art n'affranchit l'artiste que « pour quelques instants : il n'est pas un chemin pour sortir de la vie, « voilà son tort ; il n'est qu'une consolation pour y rester, jusqu'à ce « qu'enfin, fatigué du jeu, on en vienne aux choses sérieuses. La sainte « Cécile de Raphaël est comme le symbole de cette transition de l'art à « la morale. »

J'ai exposé avec toute la clarté possible, et en les abrégeant autant que le permettait l'exactitude, l'esthétique de Schopenhauer et la philosophie qui en est le support. Je n'ai pas voulu interrompre par des observa-

tions critiques le développement de ces théories qui se tiennent ou prétendent se tenir étroitement, et qui, dans tous les cas, ne sont intelligibles que dans leurs rapports réciproques. Des éloges sont dus dès à présent à l'élégante et lucide interprétation de M. Th. Ribot. La seconde partie de ma tâche sera de ramener les doctrines de Schopenhauer à ses véritables origines, de les apprécier en elles-mêmes et aussi d'examiner les jugements qu'on en a portés.

CH. LÉVÈQUE.

(*La suite à un prochain cahier.*)

MOINES ET SIBYLLES DANS L'ANTIQUITÉ JUDÉO-GRECQUE, par Ferdinand Delaunay. Paris, Didier, 1874.

M. Ferdinand Delaunay, qui applique à l'histoire religieuse l'ardeur d'un esprit actif et curieux, s'est attaqué, dans ce volume, à deux problèmes qui, bien que différents en apparence, ont entre eux beaucoup de connexion. C'est un fait fort singulier que l'apparition dans le judaïsme, vers l'époque de notre ère, et en dehors du christianisme, d'institutions monastiques développées ; rien, dans le mosaïsme, ne menait à cela. Le mosaïsme a pour idéal la constitution d'une société juste, mais en même temps d'une société complète, laïque, si l'on peut s'exprimer ainsi, nullement sacerdotale ni ascétique. S'il était difficile que le mosaïsme pût servir de code religieux et civil à une république durable, à un état puissant, le mosaïsme, d'un autre côté, ne conduisait nullement à l'idée du monastère. Ce qui devait en sortir, c'était la synagogue, puis l'église, des associations d'hommes ayant les uns avec les autres un lien religieux, mais conservant d'ailleurs leur libre individualité dans la société générale de leur temps. Des vœux comme ceux des nazirs ou des réchabites ont peu de rapport avec des essais complets de vie ascétique tels qu'on les trouve chez les sectes dont il s'agit ici.

Cette question d'origine, que M. Delaunay ne traite qu'incidemment,

cidences fortuites semblaient les justifier, étaient conçus dans le vieil hexamètre épique, en une langue qui affectait de ressembler à celle d'Homère. Les faussaires juifs adoptèrent le même rhythme, et, pour mieux faire illusion à des gens crédules, semèrent dans leur texte quelques-unes de ces menaces que l'on croyait provenir des vierges fatidiques de la haute antiquité.

La forme de l'apocalypse alexandrine fut ainsi le sibyllisme. Quand un Juif ami du bien et du vrai, dans cette école tolérante et sympathique, voulait adresser aux païens des avertissements, des conseils, il faisait parler une des prophétesses du monde païen, pour donner à ses prédications une force qu'elles n'auraient pas eue sans cela. Il prenait le ton des oracles érythréens, s'efforçait d'imiter le style traditionnel de la poésie prophétique des Grecs, s'emparait de quelques-unes de ces menaces qui faisaient beaucoup d'impression sur le peuple, et encadrait le tout dans des prédications pieuses. Répétons-le, de telles fraudes à bonne intention n'arrêtaient alors personne. De même qu'on avait vu, dans l'intérêt des mêmes idées, s'établir une sorte de fabrique de faux classiques, où l'on mettait dans la bouche des auteurs grecs les maximes qu'on désirait inculquer, de même, dès le second siècle avant J. C., le pseudo-sibyllisme fleurit parmi les Juifs alexandrins. Une partie des produits de cette littérature bizarre nous est parvenue dans la collection en quatorze livres qu'on suppose avoir été formée et close du temps de Justinien.

M. Delaunay s'est borné à l'examen des poëmes sibyllins qui ont été composés par des Juifs. Cette partie de son ouvrage est plus profondément travaillée que la première, et renferme plus de résultats nouveaux. Malgré les travaux de MM. Alexandre, Reuss, Hilgenfeld, Ewald, la littérature sibylline laisse place encore à une foule de doutes. Quand on voit des savants aussi éminents en complète divergence sur l'âge de certaines portions des poëmes dont il s'agit, on sent combien ces difficiles études ont besoin d'être remises à l'examen.

Au premier coup d'œil que l'on jette sur les quatorze livres de la collection des vers sibyllins, on reconnaît, tout d'abord, que la plus grande partie de ces livres est d'origine chrétienne. Les seules parties où l'on soit en droit de chercher des compositions juives sont le troisième, le quatrième livre et le *proœmium* placé en tête de la collection tout entière.

Le troisième livre renferme, de l'aveu de tous, des parties qui ont été composées au IIᵉ siècle avant notre ère; mais on diffère sur l'étendue de ces parties et sur la date précise qu'il convient d'assigner à

prophétique du peuple d'Israël, et non à des fantaisies locales et sans portée; mais on n'a peut-être pas tenu assez de compte des mouvements latéraux du judaïsme, dont l'influence indirecte sur les premiers chrétiens a pu être plus considérable qu'on ne le croit.

Les difficultés qu'il y a dans la conception de moines juifs ont porté quelques critiques vers une opinion qui ne résoudrait pas la difficulté, mais la supprimerait en partie. Des savants israélites, comme M. Grætz, M. Frankel, ont nié l'authenticité du traité de la *Vie contemplative* de Philon et ont voulu y voir l'ouvrage d'un gnostique ou d'un montaniste du IIe ou du IIIe siècle de notre ère. Une des meilleures parties de l'ouvrage de M. Delaunay est celle où il réfute ce paradoxe. Malheureusement M. Delaunay ne discute pas une thèse beaucoup plus sensée, celle de M. Michel Nicolas[1], qui retire également l'ouvrage à Philon, mais en explique beaucoup mieux l'origine, en y voyant une œuvre fictive, composée par un Juif et destinée à présenter un idéal de la vie ascétique. La question est toute philologique. Le traité de la *Vie contemplative* offre-t-il le style de Philon, ses tours favoris, ses expressions habituelles? Si oui, la question est tranchée; car de dire avec certains critiques que le faussaire aurait pu imiter le style de Philon, c'est ce qui nous arrête très-peu. Dans la vaste littérature pseudépigraphe des siècles qui précèdent et qui suivent immédiatement notre ère, nous ne connaissons pas un seul exemple où l'on soit allé à ce raffinement. M. Delaunay affirme que, si le livre de la *Vie contemplative* nous était parvenu sans nom d'auteur, l'historien, le critique, le philologue et le philosophe tomberaient d'accord pour l'attribuer à un Juif, à un Alexandrin, à Philon lui-même. La démonstration aurait gagné à être faite dans une forme plus technique. M. Delaunay montre bien que plusieurs passages de ce traité trouvent leur explication dans les ouvrages du philosophe juif d'Alexandrie; mais M. Nicolas a relevé d'un autre côté, chez l'auteur de la *Vie contemplative*, des habitudes d'esprit et de langage qui ne sont nullement celles de Philon. Il eût fallu balancer tout cela et surtout donner les tableaux comparatifs d'où il résulte que la langue du traité de la *Vie contemplative* est celle de Philon. Nous regrettons d'autant plus cette omission, que nous inclinons à être de l'avis de M. Delaunay. Il nous paraît douteux que l'opuscule soit de Philon lui-même; mais nous croyons qu'il est de son école et qu'il a été composé comme un développement du passage du traité *Que l'homme vertueux est libre*,

[1] Dans la *Revue de théologie* de Strasbourg, 1868, p. 25-43. M. Derenbourg y a donné son assentiment. *Journal asiatique*, février-mars 1868, p. 282, 283.

« peut voir, ni leur main mesurer! Heureux ceux qui prient avant de « manger et de boire, qui, à la vue des temples, font un signe de pro- « testation, et ont horreur des autels souillés de sang! Le meurtre, les « gains honteux, l'adultère, les crimes contre nature, leur font horreur. « Les autres hommes, livrés à leurs désirs pervers, poursuivent ces « saintes gens de leurs rires et de leurs injures; dans leur folie, ils les « accusent des crimes qu'ils commettent eux-mêmes; mais le jugement « de Dieu s'accomplira. Les impies seront précipités dans les ténèbres; « les hommes pieux, au contraire, habiteront une terre fertile, l'Esprit « de Dieu leur donnant vie et grâce. »

Après ce début, viennent les parties essentielles de toute apocalypse; d'abord une théorie sur la succession des empires, sorte de philosophie de l'histoire, imitée de Daniel; puis les signes au ciel, les tremblements de terre, les îles émergeant du fond des flots, les guerres, les famines, tout l'appareil qui annonce la proximité du jugement de Dieu. L'auteur mentionne en particulier le tremblement de terre de Laodicée, arrivé en l'an 60, celui de Myre, les invasions de la mer en Lycie, qui eurent lieu en 68. Les malheurs de Jérusalem lui apparaissent ensuite. Un roi puissant, meurtrier de sa mère, s'enfuira d'Italie, ignoré, inconnu, sous le déguisement d'un esclave, et se réfugiera au delà de l'Euphrate. Là il attendra caché, tandis que les compétiteurs de l'empire se feront des guerres sanglantes. Un chef romain livrera le temple aux flammes, détruira la nation juive. Les entrailles de l'Italie se déchireront; une flamme en sortira, montera jusqu'au ciel, consumant les villes, faisant périr des milliers d'hommes; une poussière noire remplira l'atmosphère; des *lapilli* rouges comme du minium tomberont du ciel. Alors, il faut l'espérer, les hommes reconnaîtront la colère du Dieu Très-Haut, colère qui est tombée sur eux parce qu'ils ont détruit l'innocente tribu des hommes pieux. Pour comble de malheur, le roi fugitif, caché derrière l'Euphrate, tirera sa grande épée et repassera l'Euphrate avec des myriades d'hommes.

On voit quelle suite immédiate cet ouvrage fait à l'Apocalypse de saint Jean. Reprenant les idées du Voyant de 68 ou 69, le sibylliste de l'an 81 ou 82, confirmé dans ses sombres prévisions par l'éruption du Vésuve, reprend la croyance populaire de Néron vivant au delà de l'Euphrate, et annonce son retour comme prochain. Quelques indices, en effet, font croire qu'il y eut un faux Néron sous Titus. Une tentative plus sérieuse eut lieu en 88, et faillit amener une guerre avec les Parthes. La prophétie de notre sibylliste est sans doute antérieure à cette date. Il annonce, en effet, une guerre terrible; or l'affaire du faux Néron

de la théologie chrétienne. L'origine doit en être reportée au IIe siècle avant J. C. C'était l'époque où naissait en Palestine le genre apocalyptique, dont une des règles est l'attribution de l'ouvrage à quelque célébrité des siècles antiques. L'opinion de ce temps est que la liste des grands prophètes est close, qu'aucun moderne ne peut avoir la prétention de s'égaler aux anciens. Que fait alors l'homme possédé du désir de produire sa pensée et de lui donner l'autorité qui lui manquerait, s'il la présentait comme sienne? Il prend le manteau d'un ancien sage, lance hardiment son livre sous un nom vénéré. Cela ne causait pas une ombre de scrupule au faussaire, qui, pour répandre une idée qu'il croyait juste, faisait abnégation de sa propre personne. Loin qu'il crût faire injure au sage antique dont il prenait le nom, il pensait lui faire honneur en lui attribuant de bonnes et belles pensées; et, quant au public auquel de tels écrits s'adressaient, l'absence complète de critique faisait qu'il ne s'élevait pas une ombre d'objection. En Palestine, les autorités choisies pour servir de prête-nom à ces révélations nouvelles furent des personnages réels ou fictifs, dont la célébrité était acceptée de tous, Daniel, Hénoch, Moïse, Salomon, Baruch, Esdras. A Alexandrie, où les Juifs étaient initiés à la littérature grecque, et où ils aspiraient à exercer une influence intellectuelle et morale sur les païens, les faussaires choisirent des philosophes ou des moralistes grecs renommés. C'est ainsi qu'on vit Aristobule alléguer de fausses citations d'Homère, d'Hésiode, de Linus, et qu'on eut bientôt un pseudo-Orphée, un pseudo-Pythagore, une correspondance apocryphe d'Héraclite, un poëme *νουθετικόν* attribué à Phocylide[1]. Le but de tous ces ouvrages est le même : il s'agit de prêcher aux idolâtres le Dieu unique et les préceptes dits *noachiques*, c'est-à-dire un mosaïsme mitigé et réduit presque aux proportions de la loi naturelle.

Les sibylles devaient s'offrir d'elles-mêmes à l'esprit de faussaires en quête d'autorités incontestées sous le couvert desquelles ils pussent présenter aux Grecs les idées qui leur étaient chères. Il courait déjà dans le public des petits poëmes, prétendus cuméens, érythréens, pleins de menaces, présageant aux différents pays des catastrophes. Ces dictons, dont l'effet était grand sur les imaginations, surtout lorsque des coïn-

[1] Sur le pseudo-Héraclite et le pseudo-Phocylide, voir les beaux travaux de M. Jacob Bernays. On lira aussi avec fruit la thèse de M. l'abbé Biet sur l'*École juive d'Alexandrie* (Paris, 1854). C'est dans le traité *De monarchia*, faussement attribué à saint Justin, dans le Ve livre des *Stromates* de Clément d'Alexandrie et dans le XIIIe livre de la *Préparation évangélique* d'Eusèbe, que l'on trouve la plupart des citations de ces faux auteurs fabriqués par les Juifs d'Alexandrie.

cidences fortuites semblaient les justifier, étaient conçus dans le vieil hexamètre épique, en une langue qui affectait de ressembler à celle d'Homère. Les faussaires juifs adoptèrent le même rhythme, et, pour mieux faire illusion à des gens crédules, semèrent dans leur texte quelques-unes de ces menaces que l'on croyait provenir des vierges fatidiques de la haute antiquité.

La forme de l'apocalypse alexandrine fut ainsi le sibyllisme. Quand un Juif ami du bien et du vrai, dans cette école tolérante et sympathique, voulait adresser aux païens des avertissements, des conseils, il faisait parler une des prophétesses du monde païen, pour donner à ses prédications une force qu'elles n'auraient pas eue sans cela. Il prenait le ton des oracles érythréens, s'efforçait d'imiter le style traditionnel de la poésie prophétique des Grecs, s'emparait de quelques-unes de ces menaces qui faisaient beaucoup d'impression sur le peuple, et encadrait le tout dans des prédications pieuses. Répétons-le, de telles fraudes à bonne intention n'arrêtaient alors personne. De même qu'on avait vu, dans l'intérêt des mêmes idées, s'établir une sorte de fabrique de faux classiques, où l'on mettait dans la bouche des auteurs grecs les maximes qu'on désirait inculquer, de même, dès le second siècle avant J. C., le pseudo-sibyllisme fleurit parmi les Juifs alexandrins. Une partie des produits de cette littérature bizarre nous est parvenue dans la collection en quatorze livres qu'on suppose avoir été formée et close du temps de Justinien.

M. Delaunay s'est borné à l'examen des poëmes sibyllins qui ont été composés par des Juifs. Cette partie de son ouvrage est plus profondément travaillée que la première, et renferme plus de résultats nouveaux. Malgré les travaux de MM. Alexandre, Reuss, Hilgenfeld, Ewald, la littérature sibylline laisse place encore à une foule de doutes. Quand on voit des savants aussi éminents en complète divergence sur l'âge de certaines portions des poëmes dont il s'agit, on sent combien ces difficiles études ont besoin d'être remises à l'examen.

Au premier coup d'œil que l'on jette sur les quatorze livres de la collection des vers sibyllins, on reconnaît, tout d'abord, que la plus grande partie de ces livres est d'origine chrétienne. Les seules parties où l'on soit en droit de chercher des compositions juives sont le troisième, le quatrième livre et le *proœmium* placé en tête de la collection tout entière.

Le troisième livre renferme, de l'aveu de tous, des parties qui ont été composées au IIe siècle avant notre ère; mais on diffère sur l'étendue de ces parties et sur la date précise qu'il convient d'assigner à

chacune d'elles. M. Reuss, M. Ewald, regardent comme antique tout ce qui s'étend du vers 97 à la fin du livre. M. Alexandre croit que de ce vieux poëme sibyllin il faut retrancher les vers 295-488, qu'il tient pour une interpolation faite au IIe siècle après J. C. M. Delaunay adopte, sur ce point, l'opinion de M. Alexandre; mais il pense que les deux paragraphes présentés par le savant académicien comme homogènes, c'est-à-dire de la même époque et de la même main, renferment : le premier, quatre oracles distincts plus ou moins complets, le second, un nombre encore plus grand de fragments. Ces oracles font allusion soit aux guerres de Macédoine (200-168 av. J. C.), soit au règne de Ptolémée Philométor (181-146), soit à la seconde expédition d'Antiochus contre l'Égypte (170-169); ils sont contemporains des événements qu'ils mentionnent. M. Alexandre croyait qu'en rattachant immédiatement l'un à l'autre les vers 294 et 489 on obtenait un morceau bien enchaîné et formant un ouvrage d'un même auteur. Il se trompait. Les sutures et les *hiatus* se rencontrent fréquemment dans le poëme ainsi obtenu. En d'autres termes, les parties anciennes du livre troisième sont déjà une compilation d'oracles sibyllins antérieurs. Ces oracles eux-mêmes étaient-ils homogènes? On en peut douter; car, dès l'origine du genre, les auteurs de fraudes sibyllines eurent l'habitude, pour donner de la créance à leurs ouvrages, d'y entremêler des oracles acceptés antérieurement comme érythréens. L'analyse des oracles sibyllins est donc une opération plus compliquée que ne l'avait cru M. Alexandre. Il faut pousser la division beaucoup plus loin qu'il ne l'a fait et traiter comme des conglomérats des masses qu'il avait crues simples. M. Delaunay, dans cette partie de son ouvrage, nous paraît avoir été très-bien inspiré. Il y a quelques années, M. Jean Larocque proposa dans la *Revue Archéologique*[1] des idées du même genre, dont plusieurs méritent d'être prises en sérieuse considération.

Le quatrième livre des vers sibyllins présente des difficultés d'un tout autre ordre. Pour le coup, il s'agit d'un morceau complet, ayant son unité, et daté avec précision par les allusions qui y sont faites à la ruine de Jérusalem en 70 et à l'éruption du Vésuve en 79. C'est donc un Alexandrin du premier siècle de notre ère, qui reprend la tradition depuis longtemps interrompue et ajoute aux oracles antérieurs quelques pages nouvelles. Ces pages sont d'une remarquable beauté.

« Heureux qui adore le grand Dieu, celui que les mains des hommes « n'ont pas fabriqué, qui n'a pas de temple, que l'œil des mortels ne

[1] Octobre 1869.

paraît avoir été un sectaire juif, flottant entre le christianisme, le baptisme, l'essénisme, et inspiré avant tout par l'idée dominante des sibyllistes, qui était de prêcher aux païens le monothéisme et la morale sous le couvert d'un judaïsme modéré.

Ce caractère indécis n'a rien de très-surprenant pour celui qui s'est bien rendu compte de la situation relative du christianisme et du judaïsme pendant tout le premier siècle. A côté du judaïsme orthodoxe et inflexible des docteurs de Jérusalem, puis d'Iabné, il y avait des écoles analogues au christianisme sans être identiques avec lui. Apollos, dans le sein du christianisme, fut un exemple de ces Juifs chercheurs qui essayaient beaucoup de sectes sans se tenir résolûment à aucune. Josèphe, quand il écrivait pour les Romains, réduisait son judaïsme à une sorte de déisme, avouant que la circoncision et les pratiques juives étaient bonnes pour les Juifs de race, que le vrai culte était celui que chacun choisit en toute liberté. Flavius Clemens fut-il chrétien dans toute la rigueur du mot? On en peut douter. Il aimait la « vie juive, » il pratiquait les mœurs juives : voilà ce que virent ses contemporains. Ils n'approfondirent pas davantage, et peut-être Clemens lui-même ne sut-il jamais bien à quelle catégorie de Juifs il appartenait. La clarté ne se fit que quand le fisc s'en mêla. L'avidité de Domitien étendit l'impôt des Juifs, le *fiscus Judaïcus,* même à ceux qui, sans être Juifs de race et sans être circoncis, pratiquaient les mœurs juives. Alors les catégories furent tranchées; il y eut le Juif pur, dont on établissait la qualité par d'odieuses constatations, et le Juif par à peu près, l'*improfessus,* qui ne prenait du judaïsme que sa morale honnête et son culte épuré.

Ce fut surtout en Égypte que de telles situations intermédiaires durent être fréquentes. Les vieilles communautés de thérapeutes du lac Maréotis, s'il faut admettre leur existence, étaient une manière de christianisme; les Juifs de l'école de Philon ressemblaient par certains côtés aux nouveaux fidèles; les auteurs alexandrins de livres apocryphes grecs, tels que le pseudo-Héraclite, le pseudo-Phocylide, les pseudo-Sibyllins, se rapprochaient beaucoup des idées qui prévalurent au concile de Jérusalem, c'est-à-dire d'un judaïsme simplifié à l'usage des païens, d'un judaïsme réduit aux préceptes de la religion naturelle et a deux ou trois abstinences qui, aux yeux des Juifs les plus larges, passaient presque pour faire partie de la loi naturelle. Quand des Juifs animés de pareils sentiments entendaient parler de Jésus, ils n'avaient pas à se convertir pour sympathiser avec ses disciples. La confraternité s'établissait d'elle-même.

L'histoire des idées messianiques, que M. Delaunay a cru devoir

esquisser, est présentée d'une manière un peu superficielle. Il n'y a pas de sujet plus difficile, ni qui exige une plus complète connaissance de la littérature hébraïque. Nous signalons au lecteur, sur ce point, le livre de M. Maurice Vernes[1], qui résume l'état de la science et montre bien les problèmes à résoudre. En ce qui concerne l'âge du livre de Daniel nous sommes surpris que M. Delaunay garde des doutes. Aucun livre n'est daté avec plus d'évidence. Au contraire, M. Delaunay a raison d'hésiter en ce qui touche la date et le genre de composition du livre d'Hénoch. M. Hilgenfeld, M. Colani, M. Nœldeke ont eu tort de se prononcer sur les prétendues interpolations de ce livre avec une assurance que la matière ne comporte pas. Nous ne connaissons le livre d'Hénoch que par une version éthiopienne, faite sur le texte grec, qui était lui-même probablement une traduction de l'hébreu. Cette version émousse tous les traits de détails qui pourraient servir de base aux raisonnements de la critique. Si jamais (ce qui n'est pas impossible) le texte grec de ce livre était retrouvé, on aurait le droit de faire, pour les différentes parties, des distinctions de date et d'auteur. Nous doutons qu'on le puisse sur la version éthiopienne. Où en serait la critique aristotélique, si le texte grec d'Aristote s'était perdu et qu'on ne connût le Stagirite que par les traductions arabes de ses œuvres?

Un point sur lequel nous trouvons également que l'exposé de M. Delaunay manque de netteté est ce qu'il dit de l'histoire du christianisme à Alexandrie. A partir de la fin du IIe siècle, Alexandrie fut une des capitales du christianisme, ne le cédant en importance qu'à Rome. Mais, au premier siècle, il n'en fut pas ainsi. Durant l'âge apostolique, l'Égypte resta très en retard avec le christianisme. Elle ne reçut probablement pas avant les Flavius le germe de la croyance nouvelle. Saint Paul n'y va point, n'en parle point. Apollos, le seul docteur chrétien de l'âge apostolique sorti de l'école d'Alexandrie, avait connu le christianisme dans ses voyages. La prédication de saint Marc à Alexandrie est un fait plus que douteux. On sait assez bien les lignes générales de la vie de saint Marc; c'est vers Rome, non vers Alexandrie qu'on le voit se diriger. Quand toutes les grandes Églises prétendirent avoir eu des fondateurs apostoliques, l'Église d'Alexandrie, devenue très-considérable, à son tour, voulut suppléer aux titres de noblesse qu'elle n'avait pas. Marc était presque le seul entre les personnages de l'histoire apostolique qui n'eût pas encore été adopté. En réalité, la cause de cette absence du

[1] *Histoire des idées messianiques depuis Alexandre jusqu'à l'empereur Hadrien.* Paris, Sandoz et Fischbacher, 1874.

nom de l'Égypte dans les récits des *Actes des Apôtres*, dans les épîtres de saint Paul, est le fait même que M. Delaunay a si bien analysé. L'Égypte eut une sorte de pré-christianisme, qui la tint longtemps fermée au christianisme proprement dit. Elle avait Philon, elle avait les thérapeutes, c'est-à-dire des doctrines si semblables à celles qui se produisaient en Judée et en Galilée, qu'elle était comme dispensée d'accorder à celles-ci une oreille attentive.

La traduction complète des parties juives de la collection sibylline, c'est-à-dire du livre troisième, moins les additions plus récentes, du livre quatrième entier et du *Proœmium*, terminent le volume de M. Delaunay. Ces traductions sont faites avec goût et savoir. Le caractère artificiel de la poésie judéo-sibylline y est conservé; c'est de la rhétorique, mais de la rhétorique sincère, n'excluant pas, à certains moments, une véritable éloquence. La traduction est accompagnée de notes bien conçues, suffisantes pour l'intelligence historique du texte. Les critiques spéciaux, habitués à l'espèce de sécheresse algébrique où l'école de MM. Hilgenfeld, Volkmar, ont réduit ces problèmes, trouveront un peu de prolixité dans certains développements de M. Delaunay. Peut-être l'auteur fera-t-il bien, à l'avenir, de s'imposer plus de précision scientifique, de serrer le sujet de plus près et de s'interdire certaines digressions générales qui sont mieux à leur place dans une revue que dans un livre. Quelques lecteurs désireront aussi que la discussion des opinions de savants tels que M. Reuss, M. Ewald, eût été présentée d'une manière plus complète. Mais il n'est pas d'homme instruit qui ne doive lire avec intérêt et profit le livre de M. Delaunay. Si la discussion offre parfois quelque mollesse, les solutions proposées sont, au contraire, très-fermes, et, sur deux ou trois points, l'auteur fait faire un pas aux difficiles questions de critique dont il a entrepris l'examen.

Ernest RENAN.

Voltaire et la Société française au XVIII*e siècle* (6me série). — *Voltaire et Jean-Jacques Rousseau, par Gustave Desnoireterres.* 1 vol. in-8°, librairie Didier, 1874.

M. Gustave Desnoireterres continue courageusement la tâche qu'il s'est donnée de nous faire connaître à fond et par le détail la biographie de Voltaire. Il a compris que, pour une œuvre si considérable, qui touche à tant d'événements, de personnages et d'idées, il fallait s'y reprendre à plusieurs fois et se tracer, pour ainsi dire, des cadres distincts dans le vaste cadre qui doit les contenir tous, celui d'une des vies les plus longues et les plus remplies du siècle. C'est ainsi que successivement, étape par étape, il a mené cette histoire jusqu'à l'année 1766. Une dernière étape de douze années lui reste encore à franchir. Après quoi il pourra, lui aussi, inscrire sur les sept ou huit volumes de cette histoire, son modeste *Exegi monumentum*. C'est l'étude la plus consciencieuse et la plus complète qui ait jamais été consacrée à un écrivain. Il est juste de dire que Voltaire, bien qu'il soit toujours sur la scène, ne la remplit pas. Il y reste de la place pour beaucoup d'autres personnages. La société française au XVIIIe siècle est le théâtre où se meut ce monde d'acteurs. C'est dans son milieu littéraire, philosophique et social, que l'auteur replace cette vie pleine d'agitation et de bruit. C'est dans son rapport avec ce milieu qu'une existence si active, si multiple, si compliquée, s'ordonne et s'éclaire, et que les diverses périodes qui s'y succèdent y trouvent leur explication naturelle et leur lien logique. Chacune de ces périodes elle-même a son épisode principal, son point culminant, pour ainsi dire, sous lequel la multitude confuse des événements vient se ranger selon l'ordre d'importance ou le degré d'influence qu'ils représentent dans la vie de Voltaire. C'est ainsi qu'après la *Jeunesse de Voltaire,* nous avons eu *Voltaire à Cirey,* puis *Voltaire à la Cour, Voltaire et Frédéric,* enfin *Voltaire aux Délices.* Pour la dernière série qui vient de paraître, l'auteur a choisi, comme l'événement le plus important de la période qui va de 1759 à 1766, la querelle de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau, et, bien que cette période comprenne beaucoup de faits considérables, c'est à celui-ci qu'il emprunte le titre de son volume. C'est aussi sur ce point que nous nous arrêterons aujourd'hui. Ce n'est qu'un épisode, mais d'importance, que nous voulons prendre dans cette vaste peinture à la fois biographique et historique.

Nous négligerons donc, malgré l'attrait varié de tant de curieuses questions, la dédicace de Tancrède et les causes de la froideur de Mme de Pompadour, l'adoption de Mlle Corneille et le fameux commentaire sur le grand tragique, la querelle si piquante de Voltaire et du président de Brosses, les affaires des Calas, des Sirven et du chevalier de La Barre, les anecdotes sur la visite de Lauraguais et de Boufflers à Ferney, les relations de Voltaire et de Catherine II. Nous nous contenterons de résumer, sur les rapports de Voltaire et de Rousseau, les dernières informations qu'on nous apporte et qui sont vraiment nouvelles, sinon en elles-mêmes, du moins par le développement logique des occasions et des causes de malentendus d'où sortirent ennemis les deux plus grands écrivains du XVIIIe siècle. Nous prendrons la matière et l'ordonnance des faits dans le livre de M. Desnoireterres, nous réservant le droit de juger à notre façon, sinon le fond de la question, du moins les incidents.

Par l'entraînement même de son sujet, qu'il possède à fond, mais qu'il ne domine pas, l'auteur, malgré sa prétention à l'impartialité, n'en conserve pas toujours la note et le ton. Cette ample biographie tourne en plus d'un endroit à l'apologie, ou du moins l'auteur est toujours sur la défensive à l'égard des innombrables inimitiés que suscite l'irritable et malin génie de son héros. Même dans les cas les plus graves, il plaide volontiers les circonstances atténuantes. Puisque nous en sommes aux critiques à l'égard de cet ouvrage, on regrette que l'auteur, qui connaît à fond Voltaire, n'ait pas pris à son école l'habitude et comme la discipline d'une langue plus sobre, plus correcte, moins facile aux néologismes et aux importations douteuses du langage contemporain, qui amènent quelques dissonances dans son œuvre. Ces réserves faites, il serait injuste de ne pas louer les recherches consciencieuses, l'effort vers l'exactitude, la sûreté des informations, et, sur certains points, l'habileté du pinceau qui dispose dans une juste lumière l'amas infini des détails. Ce sont là des qualités très-réelles, qui font de cet ouvrage un indispensable complément de toutes les histoires littéraires du XVIIIe siècle.

C'est vers 1756 que le premier malentendu grave éclate entre Voltaire et Rousseau. Jusque-là, comme on nous l'apprend, une sorte de neutralité avait régné entre eux, non sans une certaine déférence d'un côté ni même sans une certaine sympathie de l'autre. Voltaire, dès le commencement, avait éprouvé quelque attrait pour cet esprit inquiet, excessif, mais où il sentait la puissance et la flamme. « On m'a fort « alarmé sur la santé de M. Rousseau, écrivait-il à d'Alembert, le 9 dé« cembre 1755; je voudrais bien en savoir des nouvelles. » Rousseau,

tant qu'il avait été obscur, tant qu'il avait ignoré son génie et sa force, reconnaissait de bonne grâce la royauté intellectuelle de Voltaire. Il avait assisté, « les larmes aux yeux, la poitrine haletante, presque suffo-« quant, » à la tragédie d'*Alzire*. Mais, à mesure que sa réputation monte, que ses fameux *Discours* répandent son nom avec ses paradoxes dans le public, qu'il sent venir à lui l'influence et mille échos répondre à sa voix, il se mesure en pensée avec Voltaire, de qui tout le sépare, les idées et le genre de talent, la naissance et le rang social; il s'étonne que ce soit ce rival (rival encore imaginaire) qui prenne sa place dans sa propre patrie. Une pointe de jalousie, presque indéfinissable d'abord, inquiète et stimule cette susceptibilité maladive. Ce qu'il ne pardonnera pas à Voltaire, c'est l'accueil que le familier des rois a trouvé auprès de ses compatriotes républicains. On dirait qu'il a charge d'âmes; il se donne je ne sais quelle mission de veiller sur les mœurs et les vertus de ses concitoyens. Il s'irrite de voir cet étranger, ce bel esprit, ce courtisan sceptique, établir son prestige sur les bords du lac Léman, dans cette ville de Genève, où lui-même a si peu d'amis, où son talent, applaudi ailleurs, et qui devrait être là un sujet d'orgueil national, ne domine pas encore les hostilités persistantes, les préjugés de naissance, les fâcheux souvenirs. Cette diversité d'accueil et de bienvenue l'exaspère. Il saisira toutes les occasions d'en faire sentir le scandale à l'Europe qui regarde, à Paris qui juge, à sa propre patrie ingrate, qui préfère être corrompue par ce brillant Voltaire plutôt que d'être éclairée et guidée par cet austère moraliste, son fils méconnu. C'est dans ce sentiment étrange qu'il faut chercher la première et la plus simple explication des dissensions qui vont éclater.

Une partie du clergé calviniste de Genève avait deviné ces dispositions, ou mieux, les avait connues par quelques-unes de ces confidences que l'orgueil de Rousseau semait à tous les vents. On résolut d'en profiter à la première occasion. C'était une bonne fortune d'avoir sous la main un adversaire de cette force à lancer contre le hardi railleur, dont la propagande effrayait plus d'une conscience parmi les protestants zélés. Cette occasion s'offrit avec le poëme sur le *Désastre de Lisbonne*. Le pasteur Roustan envoie le poëme à Rousseau, aussitôt qu'il a paru, et l'encourage à entrer en lice contre la thèse du poëte qui se mêle de métaphysique et semble prendre parti contre la Providence. Rousseau saisit sa plume de combat et adresse à Voltaire une lettre remarquable, où les objections se produisent avec une éloquence pressée et nerveuse, qui ne manqua pas de mettre Voltaire dans un assez grand embarras. C'était le premier acte de Rousseau dans ce rôle de redresseur de torts méta-

nom de l'Égypte dans les récits des *Actes des Apôtres*, dans les épîtres de saint Paul, est le fait même que M. Delaunay a si bien analysé. L'Égypte eut une sorte de pré-christianisme, qui la tint longtemps fermée au christianisme proprement dit. Elle avait Philon, elle avait les thérapeutes, c'est-à-dire des doctrines si semblables à celles qui se produisaient en Judée et en Galilée, qu'elle était comme dispensée d'accorder à celles-ci une oreille attentive.

La traduction complète des parties juives de la collection sibylline, c'est-à-dire du livre troisième, moins les additions plus récentes, du livre quatrième entier et du *Proœmium,* terminent le volume de M. Delaunay. Ces traductions sont faites avec goût et savoir. Le caractère artificiel de la poésie judéo-sibylline y est conservé; c'est de la rhétorique, mais de la rhétorique sincère, n'excluant pas, à certains moments, une véritable éloquence. La traduction est accompagnée de notes bien conçues, suffisantes pour l'intelligence historique du texte. Les critiques spéciaux, habitués à l'espèce de sécheresse algébrique où l'école de MM. Hilgenfeld, Volkmar, ont réduit ces problèmes, trouveront un peu de prolixité dans certains développements de M. Delaunay. Peut-être l'auteur fera-t-il bien, à l'avenir, de s'imposer plus de précision scientifique, de serrer le sujet de plus près et de s'interdire certaines digressions générales qui sont mieux à leur place dans une revue que dans un livre. Quelques lecteurs désireront aussi que la discussion des opinions de savants tels que M. Reuss, M. Ewald, eût été présentée d'une manière plus complète. Mais il n'est pas d'homme instruit qui ne doive lire avec intérêt et profit le livre de M. Delaunay. Si la discussion offre parfois quelque mollesse, les solutions proposées sont, au contraire, très-fermes, et, sur deux ou trois points, l'auteur fait faire un pas aux difficiles questions de critique dont il a entrepris l'examen.

Ernest RENAN.

Voltaire et la Société française au xviii^e siècle (6^me série). — *Voltaire et Jean-Jacques Rousseau, par Gustave Desnoireterres.* 1 vol. in-8°, librairie Didier, 1874.

M. Gustave Desnoireterres continue courageusement la tâche qu'il s'est donnée de nous faire connaître à fond et par le détail la biographie de Voltaire. Il a compris que, pour une œuvre si considérable, qui touche à tant d'événements, de personnages et d'idées, il fallait s'y reprendre à plusieurs fois et se tracer, pour ainsi dire, des cadres distincts dans le vaste cadre qui doit les contenir tous, celui d'une des vies les plus longues et les plus remplies du siècle. C'est ainsi que successivement, étape par étape, il a mené cette histoire jusqu'à l'année 1766. Une dernière étape de douze années lui reste encore à franchir. Après quoi il pourra, lui aussi, inscrire sur les sept ou huit volumes de cette histoire, son modeste *Exegi monumentum*. C'est l'étude la plus consciencieuse et la plus complète qui ait jamais été consacrée à un écrivain. Il est juste de dire que Voltaire, bien qu'il soit toujours sur la scène, ne la remplit pas. Il y reste de la place pour beaucoup d'autres personnages. La société française au xviii^e siècle est le théâtre où se meut ce monde d'acteurs. C'est dans son milieu littéraire, philosophique et social, que l'auteur replace cette vie pleine d'agitation et de bruit. C'est dans son rapport avec ce milieu qu'une existence si active, si multiple, si compliquée, s'ordonne et s'éclaire, et que les diverses périodes qui s'y succèdent y trouvent leur explication naturelle et leur lien logique. Chacune de ces périodes elle-même a son épisode principal, son point culminant, pour ainsi dire, sous lequel la multitude confuse des événements vient se ranger selon l'ordre d'importance ou le degré d'influence qu'ils représentent dans la vie de Voltaire. C'est ainsi qu'après la *Jeunesse de Voltaire,* nous avons eu *Voltaire à Cirey,* puis *Voltaire à la Cour, Voltaire et Frédéric*, enfin *Voltaire aux Délices*. Pour la dernière série qui vient de paraître, l'auteur a choisi, comme l'événement le plus important de la période qui va de 1759 à 1766, la querelle de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau, et, bien que cette période comprenne beaucoup de faits considérables, c'est à celui-ci qu'il emprunte le titre de son volume. C'est aussi sur ce point que nous nous arrêterons aujourd'hui. Ce n'est qu'un épisode, mais d'importance, que nous voulons prendre dans cette vaste peinture à la fois biographique et historique.

Nous négligerons donc, malgré l'attrait varié de tant de curieuses questions, la dédicace de Tancrède et les causes de la froideur de Mme de Pompadour, l'adoption de Mlle Corneille et le fameux commentaire sur le grand tragique, la querelle si piquante de Voltaire et du président de Brosses, les affaires des Calas, des Sirven et du chevalier de La Barre, les anecdotes sur la visite de Lauraguais et de Boufflers à Ferney, les relations de Voltaire et de Catherine II. Nous nous contenterons de résumer, sur les rapports de Voltaire et de Rousseau, les dernières informations qu'on nous apporte et qui sont vraiment nouvelles, sinon en elles-mêmes, du moins par le développement logique des occasions et des causes de malentendus d'où sortirent ennemis les deux plus grands écrivains du XVIIIe siècle. Nous prendrons la matière et l'ordonnance des faits dans le livre de M. Desnoireterres, nous réservant le droit de juger à notre façon, sinon le fond de la question, du moins les incidents.

Par l'entraînement même de son sujet, qu'il possède à fond, mais qu'il ne domine pas, l'auteur, malgré sa prétention à l'impartialité, n'en conserve pas toujours la note et le ton. Cette ample biographie tourne en plus d'un endroit à l'apologie, ou du moins l'auteur est toujours sur la défensive à l'égard des innombrables inimitiés que suscite l'irritable et malin génie de son héros. Même dans les cas les plus graves, il plaide volontiers les circonstances atténuantes. Puisque nous en sommes aux critiques à l'égard de cet ouvrage, on regrette que l'auteur, qui connaît à fond Voltaire, n'ait pas pris à son école l'habitude et comme la discipline d'une langue plus sobre, plus correcte, moins facile aux néologismes et aux importations douteuses du langage contemporain, qui amènent quelques dissonances dans son œuvre. Ces réserves faites, il serait injuste de ne pas louer les recherches consciencieuses, l'effort vers l'exactitude, la sûreté des informations, et, sur certains points, l'habileté du pinceau qui dispose dans une juste lumière l'amas infini des détails. Ce sont là des qualités très réelles, qui font de cet ouvrage un indispensable complément de toutes les histoires littéraires du XVIIIe siècle.

C'est vers 1756 que le premier malentendu grave éclate entre Voltaire et Rousseau. Jusque-là, comme on nous l'apprend, une sorte de neutralité avait régné entre eux, non sans une certaine déférence d'un côté ni même sans une certaine sympathie de l'autre. Voltaire, dès le commencement, avait éprouvé quelque attrait pour cet esprit inquiet, excessif, mais où il sentait la puissance et la flamme. « On m'a fort « alarmé sur la santé de M. Rousseau, écrivait-il à d'Alembert, le 9 dé« cembre 1755; je voudrais bien en savoir des nouvelles. » Rousseau,

tant qu'il avait été obscur, tant qu'il avait ignoré son génie et sa force, reconnaissait de bonne grâce la royauté intellectuelle de Voltaire. Il avait assisté, « les larmes aux yeux, la poitrine haletante, presque suffo- « quant, » à la tragédie d'*Alzire*. Mais, à mesure que sa réputation monte, que ses fameux *Discours* répandent son nom avec ses paradoxes dans le public, qu'il sent venir à lui l'influence et mille échos répondre à sa voix, il se mesure en pensée avec Voltaire, de qui tout le sépare, les idées et le genre de talent, la naissance et le rang social; il s'étonne que ce soit ce rival (rival encore imaginaire) qui prenne sa place dans sa propre patrie. Une pointe de jalousie, presque indéfinissable d'abord, inquiète et stimule cette susceptibilité maladive. Ce qu'il ne pardonnera pas à Voltaire, c'est l'accueil que le familier des rois a trouvé auprès de ses compatriotes républicains. On dirait qu'il a charge d'âmes; il se donne je ne sais quelle mission de veiller sur les mœurs et les vertus de ses concitoyens. Il s'irrite de voir cet étranger, ce bel esprit, ce courtisan sceptique, établir son prestige sur les bords du lac Léman, dans cette ville de Genève, où lui-même a si peu d'amis, où son talent, applaudi ailleurs, et qui devrait être là un sujet d'orgueil national, ne domine pas encore les hostilités persistantes, les préjugés de naissance, les fâcheux souvenirs. Cette diversité d'accueil et de bienvenue l'exaspère. Il saisira toutes les occasions d'en faire sentir le scandale à l'Europe qui regarde, à Paris qui juge, à sa propre patrie ingrate, qui préfère être corrompue par ce brillant Voltaire plutôt que d'être éclairée et guidée par cet austère moraliste, son fils méconnu. C'est dans ce sentiment étrange qu'il faut chercher la première et la plus simple explication des dissensions qui vont éclater.

Une partie du clergé calviniste de Genève avait deviné ces dispositions, ou mieux, les avait connues par quelques-unes de ces confidences que l'orgueil de Rousseau semait à tous les vents. On résolut d'en profiter à la première occasion. C'était une bonne fortune d'avoir sous la main un adversaire de cette force à lancer contre le hardi railleur, dont la propagande effrayait plus d'une conscience parmi les protestants zélés. Cette occasion s'offrit avec le poëme sur le *Désastre de Lisbonne*. Le pasteur Roustan envoie le poëme à Rousseau, aussitôt qu'il a paru, et l'encourage à entrer en lice contre la thèse du poëte qui se mêle de métaphysique et semble prendre parti contre la Providence. Rousseau saisit sa plume de combat et adresse à Voltaire une lettre remarquable, où les objections se produisent avec une éloquence pressée et nerveuse, qui ne manqua pas de mettre Voltaire dans un assez grand embarras. C'était le premier acte de Rousseau dans ce rôle de redresseur de torts méta-

physiques, de moraliste incorruptible et de justicier religieux, qu'il va prendre, jusqu'à la fin, à l'égard de Voltaire, et qui lui attirera de si rudes représailles. Pour le moment Voltaire décline le combat en mettant en avant des raisons de santé, qui ne manquaient jamais à l'habile athlète, quand l'heure de la lutte ne lui semblait pas venue, ou que l'occasion lui paraissait mal choisie. Rien, d'ailleurs, en cette première passe d'armes offerte par l'un, déclinée par l'autre, rien d'irréparable. La lettre de Rousseau était tenue pour secrète, et, malgré la dissidence des doctrines et la vivacité des objections qu'elle contenait, les termes en étaient des plus convenables et même respectueux. Malgré cela, il y avait quelque chose d'irrévocablement changé dans les relations entre les deux écrivains. On n'en était plus à la sympathie des premiers jours. On en était à la période diplomatique, à l'échange des notes cérémonieuses, où la courtoisie presque amicale encore des termes cache mal une mésintelligence qui s'aggrave, une haine qui se prépare, la guerre enfin, qui n'attend plus qu'un signal et ne dépend plus que d'un hasard.

Ces sortes de hasards ne manquent jamais, quand on les désire. Une nouvelle occasion s'offrit bientôt pour Rousseau d'engager le fer avec le solitaire des Délices; mais cette fois encore, il ne combattit qu'en mesurant ses coups et sans rompre à fond. Ce fut dans la fameuse lettre sur l'article *Genève*, où il prend à partie Voltaire, pour l'entreprise qu'il tente de faire goûter le théâtre dans la patrie de Rousseau. Il a soin d'ajouter, il est vrai, que, si quelque exception pouvait être faite au système d'exclusion qu'il recommande, ce serait en faveur de tragédies telles que *Mahomet* et la *Mort de César*. Aussi le poëte, si choqué qu'il puisse être de ce rigorisme déclamatoire et de cette affectation d'austérité, n'éclate pas en public; mais il offre à sa colère comprimée et à son bon goût offensé de larges compensations, quand il cause à cœur ouvert avec ses amis. Il écrit à d'Alembert : « Vous avez daigné accabler ce fou de Jean-Jacques par des raisons, et « moi je fais comme celui qui, pour toute réponse à des arguments « contre le mouvement, se mit à marcher. Jean-Jacques démontre « qu'un théâtre ne peut convenir à Genève, et moi j'en bâtis [1]. » Il reviendra souvent sur cette sotte affaire, et l'on sent que la blessure est encore au vif. Il écrira à Hume, six ans après : « Cette lettre, de la « part d'un homme qui venait de donner à Paris un grave opéra et une « comédie, n'était pas cependant datée des Petites-Maisons. Je n'y fis

[1] 15 octobre 1760.

« point de réponse, comme vous le croyez bien, et je priai M. Tron-« chin, le médecin, de vouloir bien lui envoyer une ordonnance pour « cette maladie. » Et la note gaie reprenant le dessus, il ajoute : « M. Tronchin me répondit que, puisqu'il ne pouvait pas me guérir « de la manie de faire encore des pièces de théâtre à mon âge, il dé-« sespérait de guérir Jean-Jacques. Nous restâmes l'un et l'autre fort « malades, chacun de notre côté. »

Mais à peine cet incident de l'article *Genève* est-il clos, pacifiquement en apparence, qu'un autre, bien plus grave par ses conséquences et cette fois irréparable, s'émeut entre les deux auteurs, désormais en défiance et sur leurs gardes. Ce fut comme un contre-coup inattendu de la lettre de Rousseau sur le poëme relatif au *Désastre de Lisbonne*. Cette lettre n'avait pas été écrite pour être imprimée; mais Rousseau n'aurait pas été fâché de la donner au public, et Voltaire, à qui l'autorisation fut demandée, l'avait formellement refusée. Tout à coup, on apprend qu'elle vient de paraître dans le journal du Prussien Formey, *un effronté pillard*. Grand émoi de Voltaire. Rousseau sent la convenance et même la nécessité d'une justification. Il écrit une seconde lettre pour se défendre de ce qui serait un mauvais procédé. Il a, il est vrai, communiqué sa lettre à trois personnes, auxquelles les droits de l'amitié ne lui avaient point permis d'en refuser communication. L'infidélité ne pouvait provenir que de l'une d'elles ou de M. de Voltaire lui-même, ce qui n'était guère vraisemblable. Au fond, rien de plus simple que le fait de cette publication, et de pareils traits n'étaient pour surprendre personne au XVIII[e] siècle, Voltaire moins que personne. C'est le siècle par excellence des indiscrétions et de la publicité à outrance. Il y a, parmi les innombrables correspondants des petites cours allemandes, et dans tous les centres de la librairie interlope, fixés sur les frontières de France, en Suisse et jusqu'en Hollande, des milliers d'échos tout préparés, pour recueillir et grossir chaque rumeur qui s'élève, le vrai et le faux, l'événement d'hier, celui du jour, surtout celui de demain; c'est par centaines que l'on compterait les presses clandestines, qui vivent de larcins faits à l'intimité des grands écrivains. Les copies complètes ou non, plus ou moins fidèles, de tout ce qui s'écrit ou se dit, passent de mains en mains, s'altèrent plus ou moins, comme la monnaie dont une circulation excessive use le métal et ternit l'effigie. Voltaire surtout, qui avait tant et si souvent usé de ces industries secrètes et de la librairie aux aguets des feuilles volantes, Voltaire, s'il n'avait été personnellement en cause, s'il n'eût été heureux de prendre Rousseau en faute, n'aurait pas dû s'étonner d'une pareille aventure. La réponse de

Voltaire. Il se trompait pourtant. Il n'avait fallu que la première nouvelle de la persécution pour faire oublier à Voltaire tous ses griefs, et pour exalter sa sensibilité prompte à embrasser la cause des victimes. Un témoin digne de foi, M. de Végobre, déjeunait à Ferney lorsqu'on apporta les papiers publics de Paris qui racontaient et l'arrêt du Parlement, et le décret de prise de corps, et la fuite de Jean-Jacques. « M. de Vol-« taire n'y tint plus, il se mit à fondre en larmes, et de ce ton de voix, « moitié solennel, moitié sépulcral, qui lui était propre, il s'écria à « diverses reprises : « Qu'il vienne! qu'il vienne! Je le recevrai à bras « ouverts; il sera ici plus maître que moi; je le traiterai comme mon « propre fils ! » Le prince de Ligne, qui était de ce déjeuner, raconte la même scène, en l'arrangeant un peu. Wagnière, de son côté, assure que son maître fit transcrire jusqu'à sept copies de la lettre qu'il adressait au fugitif, et qui partirent dans les diverses directions, à cause de l'incertitude où l'on était de son asile. Il est donc bien établi que la persécution du Parlement rendait Rousseau inviolable et sacré à Voltaire, qui écrivait quelque temps après, avec l'accent de la sincérité, à M. Lullin, secrétaire d'État de Genève : « Je ne suis point ami de « M. Rousseau, je dis hautement ce que je pense sur le bien et sur le « mal de ses ouvrages; mais, si j'avais fait le plus petit tort à sa per-« sonne, si j'avais servi à opprimer un homme de lettres, je me croirais « trop coupable [1]. » Encore une fois, il est impossible d'admettre la fable d'après laquelle Voltaire aurait été l'instigateur des sévérités du Conseil de Genève, et Voltaire calomnié a raison de s'écrier : « Rousseau est un « grand fou et un bien méchant fou, d'avoir voulu faire accroire que « j'avais assez de crédit pour le persécuter, et que j'avais abusé de ce « prétendu crédit. Il s'est imaginé, ajoute-t-il, que je devais lui faire du « mal, parce qu'il avait voulu m'en faire, et peut-être parce qu'il lui « était revenu que je trouvais son *Héloïse* pitoyable, son *Contrat social* « très-insocial, et que je n'estimais que son *Vicaire savoyard* dans son « *Émile;* il n'en faut pas davantage dans un auteur pour être attaqué « d'un violent accès de rage [2]. » Ici encore, il faut bien en convenir, Rousseau eut le premier tort d'une agression étourdie et violente. Il en eut un second, bien plus grave, et cette fois inexpiable, dans la cinquième des *Lettres écrites de la Montagne*, où, poursuivant sa fatale erreur de la délation de Voltaire, il se fait délateur à son tour. Déplorable querelle, en vérité, et dont rien ne pourrait nous consoler, si ce n'est la perfection de ce morceau célèbre et la grâce de l'ironie

[1] 5 juillet 1766. — [2] 24 janvier 1766.

rappelait dans sa ville natale : « Que deviendrais-je, écrit-il, au milieu « de vous, à présent que vous avez un maître en plaisanteries qui vous « instruit si bien! Vous me trouveriez fort ridicule, et moi je vous trou« verais fort jolis : nous aurions grand'peine à nous accorder ensemble[1]. » A Moultou, qui avait osé prononcer dans une de ses lettres le nom abhorré, il répond par ces mots empreints d'une sorte de délire : « Vous « me parlez de ce Voltaire? Pourquoi le nom de ce baladin souille-t-il « vos lettres? Le malheureux a perdu ma patrie; je le haïrais davan« tage, si je le méprisais moins. Je ne vois dans ses grands talents qu'un « opprobre de plus, qui le déshonore par l'indigne usage qu'il en fait. « Ô Génevois! il vous paye bien de l'asile que vous lui avez donne, il « ne savait plus où aller faire du mal; vous serez ses dernières vic« times[2]. »

C'est de la frénésie. Rousseau ne peut souffrir que Voltaire règne dans sa patrie. Qu'à cette raison principale se soient ajoutées plusieurs autres causes incidentes ou accessoires qui aggravèrent les rancunes de Rousseau au point de lui ôter tout bon sens et tout sang-froid, cela est très-vraisemblable. Quelques sarcasmes terribles de Voltaire, causant avec des Génevois, quelque mordante plaisanterie contre leur compatriote, improvisée en un jour de verve, répétée en riant par des convives de bonne humeur, en voilà assez pour soulever dans cette âme des transports de fureur. Jusque-là Rousseau est, publiquement au moins, dans son tort. Il a donné le premier, avec un éclat inutile, le signal de la rupture. Voltaire a raison de parler de lui comme d'un malade : « J'ai « reçu une grande lettre de Jean-Jacques Rousseau, écrit-il à Thiériot; « il est devenu tout à fait fou, c'est dommage[3]. » Puis, quand apparaît la *Nouvelle Héloïse*, au milieu d'un engouement et d'une ivresse invraisemblables, et cela surtout dans la haute société et parmi les femmes, Voltaire, que tout ce bruit devait singulièrement agacer, et qui, d'ailleurs, n'avait aucun goût pour la littérature mélancolique, se contente d'écrire d'abord : « Point de roman de Jean-Jacques, s'il vous plaît; je l'ai lu « pour mon malheur, et c'eût été pour le sien, si j'avais le temps de dire « ce que je pense de cet impertinent ouvrage. Mais un cultivateur, un « maçon, et le précepteur de Mlle Corneille, et le vengeur d'une famille « accablée par les prêtres, n'a pas le temps de parler de romans[4]. » Voltaire est dans son droit quand il s'exprime ainsi. Il ne devait plus de bienveillance à Rousseau, il ne lui devait que la justice. Or, en matière

[1] 14 juin 1859. — [2] 29 janvier 1760. — [3] 23 juin 1760. — [4] 21 janvier 1761.

saisir tout ce qui paraîtrait de condamnable sur le territoire de la petite république. L'éveil était donné, et il n'est pas douteux qu'il le fût par la lettre de Rousseau. Au premier rang des ouvrages poursuivis figurait le *Portatif*, comme on l'appelait familièrement, le *Dictionnaire philosophique portatif*. « Après tout, écrivait Voltaire, niant comme d'habitude « qu'il en fût l'auteur, j'ai répondu au Syndic que lui et ses confrères « étaient bien les maîtres de brûler tel livre qu'ils voudraient, pourvu « qu'ils ne brûlassent pas ma personne, et que je ne prenais nul intérêt « au *Portatif*[1]. »

Nous n'entrerons pas dans la lutte diplomatique que Voltaire engagea et soutint à ce propos avec le Consistoire de Genève, donnant aux magistrats de fausses pistes, déconcertant les petites persécutions de la police locale par des indications et des adresses illusoires, s'ingéniant à mille tours divers de complicité avec les libraires, pour introduire ses brochures proscrites, jusqu'à placer en tête de chacune d'elles trois ou quatre pages de réflexions pieuses d'une parfaite édification. Tout cela n'est pas de notre sujet. Revenons à Rousseau; il va avoir son tour. Voltaire n'est pas homme à oublier la page qui lui est dédiée dans la cinquième *Lettre de la Montagne*, ni à pardonner l'intention qui l'a dictée. Il prépare ses armes et sa haine dans les réflexions qui émaillent la Correspondance. « Ce petit magot de Rousseau a écrit un gros livre « contre le gouvernement, et son livre enchante la moitié de la ville... « Malheureusement il m'a fourré là très-mal à propos. Il dit au Conseil « que j'ai fait le *Sermon des Cinquante*. Ah! Jean-Jacques, cela n'est pas « du philosophe : il est infâme d'être délateur, il est abominable de « dénoncer son confrère et de calomnier ainsi injustement. » Et, voulant entraîner le médecin Tronchin dans sa querelle : « Je sais, lui « écrivait-il, que le bâtard du chien de Diogène n'a pas dit des choses « agréables de vous et de moi à madame de Luxembourg. Esculape était « peint avec un serpent à ses pieds. C'était apparemment quelque Jean-« Jacques qui voulait lui mordre le talon. Il faut avouer que ce malheu-« reux est un monstre. »

Or, pour châtier le *monstre*, qu'imagine Voltaire? On ne le croirait jamais, si les faits et les écrits n'étaient là. Cette querelle atroce était venue de ce que Rousseau l'avait accusé à tort d'ameuter sous main les passions du Consistoire en se parant d'un faux zèle pour la religion et les ministres. Que fait Voltaire pour se venger de cette odieuse imputation? Précisément ce qu'on lui reproche à tort d'avoir fait. Par une

[1] 25 décembre 1764.

singulière pasquinade, il prend le ton et le rôle d'un pasteur indigné, et, se portant le vengeur de Jésus-Christ, de l'orthodoxie menacée et de ses ministres, il écrit ces incroyables pages, qui paraissent sous ce titre. *Le sentiment des citoyens :* « Est-il permis, s'écrie cet incomparable comé« dien, à un homme né dans notre ville, d'offenser à ce point nos pas« teurs, dont la plupart sont nos parents et nos amis, et qui sont quel« quefois nos consolateurs. Considérons qui les traite ainsi : est-ce un « savant qui dispute contre un savant? Non, c'est l'auteur d'un opéra et « de deux comédies sifflées. Est-ce un homme de bien qui, trompé par « un faux zèle, fait des reproches indiscrets à des hommes vertueux? « Nous avouons avec douleur et en rougissant que c'est un homme qui « porte encore les marques funestes de ses débauches, et qui, déguisé « en saltimbanque, traîne avec lui de village en village, de montagne en « montagne, la malheureuse dont il fit mourir la mère et dont il a ex« posé les enfants à la porte d'un hôpital... » Et c'est cet homme qui traite de tyrans les magistrats de *notre république,* qui ose dire que, dans le Conseil, on a toujours vu peu de lumières et encore moins de courage, qui excite le grand Conseil contre le petit, les pasteurs contre ces deux corps et enfin tous contre tous! « Veut-il renverser notre Consti« tution en la défigurant, comme il veut renverser le christianisme, dont « il ose faire profession?... Il faut lui apprendre que, si l'on châtie légère« ment un romancier impie, *on punit capitalement un vil séditieux.* » Cette fois un coup d'une telle impudence déconcerte Jean-Jacques, qui épuise la liste du clergé de Genève pour y chercher le diffamateur, sans qu'il lui vienne à l'idée de jeter les regards sur Ferney, où l'on rit sous cape d'un tour si bien joué, en affectant tout haut une sorte d'horreur « pour « cet infâme petit libelle. »

Nous nous arrêterons sur ce trait caractéristique d'un homme et d'un siècle. A l'honneur de notre époque, si de tels exemples pouvaient être cités parmi nous (et il y en a), ce serait dans les rangs infimes des lettres, là où le pamphlet est une industrie et où l'on rencontre de pauvres hères qui vivent en assassinant des réputations. Dans les hautes régions de l'esprit et de la société française rien de semblable ne serait possible, et, si complaisante que soit, sur certains points, l'opinion publique, elle ferait bonne justice de ces jeux sanglants du stylet littéraire. Nous avons tenu à présenter avec quelques détails cet épisode des mœurs intellectuelles du XVIII[e] siècle, parce qu'il nous a semblé qu'à ce point de vue au moins le nôtre ne peut que gagner à la comparaison. Que ce soit notre consolation pour ce que nous avons perdu de tant d'autres côtés!

En résumant nos impressions sur cette querelle commencée presque avec courtoisie, achevée dans un délire de haine, et nous élevant au-dessus des incidents bizarres qui en marquent les phases diverses et le développement, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que ces deux hommes, Voltaire et Rousseau, étaient destinés à se méconnaître ou à se fuir. Les détails de cette Iliade tantôt tragique et tantôt grotesque ne sont que l'expression accidentelle d'une inimitié fatale. Tout les séparait violemment l'un de l'autre, les idées, la métaphysique, la morale, la manière de comprendre la religion, le talent même et la langue. Ce n'est pas par boutade ou par mauvaise humeur que Voltaire déclare le roman de Jean-Jacques « sot, bourgeois, impudent, ennuyeux. » Cela devait lui paraître ainsi, à lui le dernier classique, même dans l'expression des idées nouvelles qu'il représente. Comment aurait-il goûté cette recherche inquiète, subtile, maladive, d'un idéal à moitié chimérique, et cette langue éloquente mais tendue, où se révèle, avec une rhétorique enflammée, un effort continu vers le sublime? Et Rousseau ne devait-il pas détester d'instinct, avec sa nature de prédicateur et de moraliste plébéien, ce grand seigneur des lettres françaises, courtisé, choyé, heureux dans tout ce qu'il entreprend, menant une vie princière au milieu d'une cour où des rois mêmes tiennent à se faire admettre, traitant de pair avec les puissances du monde, le grand triomphateur au théâtre, dans l'histoire, dans la poésie, le vrai souverain de ce siècle! Toutes les haines contre les inégalités sociales gonflaient son cœur quand il assistait, du fond de son exil, à cette insolente et perpétuelle ovation. La nature les avait faits incompatibles, la société fit plus. Incompatibles, ils l'étaient, dès la naissance, d'humeur, de goût, d'esprit; la vie, l'opinion publique divisée, de graves torts réciproques, la conscience exagérée de leur force, enfin, il faut bien le dire, la passion de la souveraineté sans partage, tout cela vint achever l'œuvre de la nature et les rendre irréconciliables.

E. CARO.

singulière pasquinade, il prend le ton et le rôle d'un pasteur indigné, et, se portant le vengeur de Jésus-Christ, de l'orthodoxie menacée et de ses ministres, il écrit ces incroyables pages, qui paraissent sous ce titre, *Le sentiment des citoyens :* « Est-il permis, s'écrie cet incomparable comé- « dien, à un homme né dans notre ville, d'offenser à ce point nos pas- « teurs, dont la plupart sont nos parents et nos amis, et qui sont quel- « quefois nos consolateurs. Considérons qui les traite ainsi : est-ce un « savant qui dispute contre un savant? Non, c'est l'auteur d'un opéra et « de deux comédies sifflées. Est-ce un homme de bien qui, trompé par « un faux zèle, fait des reproches indiscrets à des hommes vertueux? « Nous avouons avec douleur et en rougissant que c'est un homme qui « porte encore les marques funestes de ses débauches, et qui, déguisé « en saltimbanque, traîne avec lui de village en village, de montagne en « montagne, la malheureuse dont il fit mourir la mère et dont il a ex- « posé les enfants à la porte d'un hôpital... » Et c'est cet homme qui traite de tyrans les magistrats de *notre république,* qui ose dire que, dans le Conseil, on a toujours vu peu de lumières et encore moins de cou- rage, qui excite le grand Conseil contre le petit, les pasteurs contre ces deux corps et enfin tous contre tous! « Veut-il renverser notre Consti- « tution en la défigurant, comme il veut renverser le christianisme, dont « il ose faire profession?... Il faut lui apprendre que, si l'on châtie légère- « ment un romancier impie, *on punit capitalement un vil séditieux.* » Cette fois un coup d'une telle impudence déconcerte Jean-Jacques, qui épuise la liste du clergé de Genève pour y chercher le diffamateur, sans qu'il lui vienne à l'idée de jeter les regards sur Ferney, où l'on rit sous cape d'un tour si bien joué, en affectant tout haut une sorte d'horreur « pour « cet infâme petit libelle. »

Nous nous arrêterons sur ce trait caractéristique d'un homme et d'un siècle. A l'honneur de notre époque, si de tels exemples pouvaient être cités parmi nous (et il y en a), ce serait dans les rangs infimes des lettres, là où le pamphlet est une industrie et où l'on rencontre de pauvres hères qui vivent en assassinant des réputations. Dans les hautes régions de l'esprit et de la société française rien de semblable ne serait possible, et, si complaisante que soit, sur certains points, l'opinion pu- blique, elle ferait bonne justice de ces jeux sanglants du stylet litté- raire. Nous avons tenu à présenter avec quelques détails cet épisode des mœurs intellectuelles du XVIII^e^ siècle, parce qu'il nous a semblé qu'à ce point de vue au moins le nôtre ne peut que gagner à la comparaison. Que ce soit notre consolation pour ce que nous avons perdu de tant d'autres côtés !

En résumant nos impressions sur cette querelle commencée presque avec courtoisie, achevée dans un délire de haine, et nous élevant au-dessus des incidents bizarres qui en marquent les phases diverses et le développement, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que ces deux hommes, Voltaire et Rousseau, étaient destinés à se méconnaître ou à se fuir. Les détails de cette Iliade tantôt tragique et tantôt grotesque ne sont que l'expression accidentelle d'une inimitié fatale. Tout les séparait violemment l'un de l'autre, les idées, la métaphysique, la morale, la manière de comprendre la religion, le talent même et la langue. Ce n'est pas par boutade ou par mauvaise humeur que Voltaire déclare le roman de Jean-Jacques « sot, bourgeois, impudent, ennuyeux. » Cela devait lui paraître ainsi, à lui le dernier classique, même dans l'expression des idées nouvelles qu'il représente. Comment aurait-il goûté cette recherche inquiète, subtile, maladive, d'un idéal à moitié chimérique, et cette langue éloquente mais tendue, où se révèle, avec une rhétorique enflammée, un effort continu vers le sublime? Et Rousseau ne devait-il pas détester d'instinct, avec sa nature de prédicateur et de moraliste plébéien, ce grand seigneur des lettres françaises, courtisé, choyé, heureux dans tout ce qu'il entreprend, menant une vie princière au milieu d'une cour où des rois mêmes tiennent à se faire admettre, traitant de pair avec les puissances du monde, le grand triomphateur au théâtre, dans l'histoire, dans la poésie, le vrai souverain de ce siècle! Toutes les haines contre les inégalités sociales gonflaient son cœur quand il assistait, du fond de son exil, à cette insolente et perpétuelle ovation. La nature les avait faits incompatibles, la société fit plus. Incompatibles, ils l'étaient, dès la naissance, d'humeur, de goût, d'esprit; la vie, l'opinion publique divisée, de graves torts réciproques, la conscience exagérée de leur force, enfin, il faut bien le dire, la passion de la souveraineté sans partage, tout cela vint achever l'œuvre de la nature et les rendre irréconciliables.

E. CARO.

Une médaille de 1,500 francs à M. J. Lefort, avocat à la Cour d'appel de Paris;
Une médaille de 500 francs à M. Roulliet, avocat.

Prix Stassart. — *Section de morale.* — L'Académie avait prorogé au 31 décembre 1872 le sujet de prix suivant, qui avait été proposé pour les concours de 1870 et prorogé une première fois au 31 mars 1871 : « Étude sur Channing. »

Le prix, de la valeur de 3,000 francs, a été partagé entre MM. Félix Cadet, inspecteur des écoles primaires de la Seine, et René Lavollée, docteur ès-lettres, attaché au ministère des affaires étrangères.

Prix Bordin. — *Section de philosophie.* — L'Académie avait prorogé au 31 décembre 1872 le sujet suivant déjà proposé pour le concours de 1870 : « De la folie « considérée au point de vue philosphique. »

L'Académie n'a pas décerné le prix de 2,500 francs; mais elle a accordé une médaille de 1,500 francs à M. Tissot, correspondant de l'Académie, et une médaille de 1,000 francs à M. le docteur Prosper Despine.

Section de morale. — L'Académie avait prorogé au 31 décembre 1873 le sujet de prix suivant, qui avait été proposé successivement pour les concours de 1868, de 1870 et de 1871 : « De l'universalité des principes de la morale. »

L'Académie n'a pas décerné de prix. Elle a accordé une récompense de 1,000 fr. à M. Tissot, correspondant de l'Académie.

Prix triennal fondé par M. Halphen. — M. Achille-Edmond Halphen, ancien juge suppléant au tribunal civil de Versailles, a légué à l'Académie des sciences morales et politiques une rente annuelle de 500 francs, pour les arrérages de ladite rente être décernés en prix par ladite Académie, tous les ans, tous les deux ou trois ans, à son choix, « soit à l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus con« tribué au progrès de l'instruction primaire, soit à la personne qui, d'une manière « pratique, par ses efforts ou son enseignement personnel, aura le plus contribué « à la propagation de l'instruction primaire. »

L'Académie a décerné le prix à M. Gréard, inspecteur général de l'instruction publique, directeur de l'enseignement primaire au département de la Seine.

Prix extraordinaire de 5,500 francs. — *Section de législation, droit public et jurisprudence.* — L'Académie avait proposé, pour le concours de 1873, le sujet suivant : « Traité élémentaire de droit français. »

L'Académie décerne :

Le premier prix, de la valeur de 4,000 francs, à M. Alfred Jourdan, professeur à la Faculté de droit d'Aix.

Le second prix, de la valeur de 1,500 francs, à M. Ernest Glasson, professeur agrégé à la Faculté de droit de Paris.

L'Académie accorde, en outre, une mention très-honorable à M. Moullard, docteur en droit.

PRIX PROPOSÉS.

Prix du budget. — *Section de philosophie.* — L'Académie rappelle qu'elle avait proposé pour le concours de 1872 le sujet suivant : « Des phénomènes psychologiques « de la nature animale comparés aux facultés de l'âme humaine. »

L'Académie n'a pas cru devoir décerner le prix ; elle accorde aux concurrents un nouveau délai en reportant le concours au 31 décembre 1875. Le prix est de la valeur de 1,500 francs.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1875, le sujet suivant : « De la phi« losophie de l'école de Padoue. »

PROGRAMME.

1° Les concurrents retraceront l'histoire de la philosophie de l'école de Padoue, notamment au XV° et au XVI° siècle. Ils la feront connaître par la biographie de ses représentants les plus considérables, mais surtout par des analyses étendues de leurs principaux ouvrages; 2° ils indiqueront ensuite quelles sont les questions philosophiques que l'école de Padoue a le plus particulièrement agitées, et, après avoir rappelé les débats auxquels ces problèmes ont donné lieu, ils discuteront les solutions diverses ou contraires qui ont été proposées; 3° ils détermineront enfin quelle est la part d'influence que la philosophie de l'école de Padoue a exercée dans le mouvement général des idées à l'époque de la Renaissance.

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 mars 1876.

Section de morale. — L'Académie propose, pour le concours de l'année 1875, le sujet suivant : « Examiner et discuter ce qu'on doit entendre par la moralité dans « les œuvres d'art et d'imagination. »

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1875.

Prix Victor Cousin. — Section de philosophie. — L'Académie propose, pour l'année 1876, le sujet suivant : « De la philosophie stoïcienne. »

PROGRAMME.

1° Rechercher les origines de la philosophie stoïcienne dans les systèmes de morale, de physique ou de métaphysique, qui l'ont précédée; 2° exposer la philosophie stoïcienne dans son ensemble, en marquant avec soin, d'après les témoignages et les documents les plus dignes de foi, ce qu'elle doit à chacun des philosophes qui ont concouru à la former; 3° faire connaître l'influence qu'elle a exercée dans l'antiquité et dans les temps modernes, non-seulement sur les systèmes de philosophie, mais sur la science du droit et sur les mœurs; 4° montrer la part de vérité et d'erreur qu'elle renferme, et mettre en lumière, s'il est possible, ce qui en subsiste et ce qui doit en subsister encore aujourd'hui.

Ce prix est de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1876.

Prix quinquennal fondé par M. le baron Félix de Beaujour. — L'Académie propose, pour le concours de 1877, le sujet suivant : « De l'indigence aux différentes époques « de la civilisation. »

PROGRAMME.

Rechercher, en ce qui concerne l'indigence, l'influence exercée par les progrès croissants de la richesse, et signaler les principales d'entre les causes qui ont pu contrarier ou amoindrir l'effet de ces progrès.

Le prix est de la valeur de 5,000 francs.

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1877.

Prix Morogues. — M. le baron de Morogues a légué, par son testament, en date du 25 octobre 1834, une somme de 10,000 francs, placée en rentes sur l'État, pour faire l'objet d'un prix à décerner, tous les cinq ans, alternativement, par l'Aca-

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

XVIII^e siècle. Institutions, usages et costumes. France, 1700-1789, par Paul Lacroix (Bibliophile Jacob). Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot frères, fils et C^ie, 1875, in-4° de VIII-520 pages avec planches et nombreuses gravures. — Le succès mérité qui a accueilli les études de M. Paul Lacroix sur le moyen âge et la Renaissance a engagé les éditeurs à demander au même écrivain la continuation de son travail pour les époques plus rapprochées de la nôtre, de manière à offrir un jour un tableau complet de la société française depuis son origine et celle de la monarchie jusqu'à la grande Révolution. Pour cette suite de publications, s'astreindre à l'ordre chronologique aurait pu retarder à la fois la recherche et la mise en œuvre des matériaux nécessaires. Aussi ne songera-t-on point à blâmer le savant bibliothécaire de l'Arsenal, si, remettant à plus tard le travail qu'il se propose de consacrer aux règnes de Henri IV et de Louis XIV, il nous présente aujourd'hui une peinture pleine d'intérêt du XVIII^e siècle, de ses institutions et de ses usages. Laissant de côté les faits généraux de l'histoire et tout ce qui touche directement à la politique, ainsi que certains sujets délicats qui n'eussent pu, sans inconvénients, être abordés dans un ouvrage de ce genre, il a su retracer avec beaucoup d'érudition et d'une manière piquante et animée le tableau de cette époque à la fois si voisine et si différente de la nôtre. Le roi et la cour, la noblesse, la bourgeoisie, le peuple, l'armée et la marine, le clergé, les parlements, la finance, le commerce, l'éducation, la bienfaisance, la justice et la police, aspect de Paris, fêtes et plaisirs de Paris, la cuisine et la table, les théâtres, les salons, les voyages, les costumes et les modes, tels sont les titres des dix-neuf chapitres en lesquels il se divise. Dans une prochaine publication, l'auteur se propose de s'occuper des lettres et des sciences, de l'industrie et des arts au XVIII^e siècle. L'exécution typographique du volume qui vient de paraître est fort belle; il est orné de vingt et une chromolithographies, trente-deux gravures hors texte et trois cent vingt-deux gravures dans le texte reproduites, sous la direction de M. Racinet, d'après les œuvres originales les plus estimées des meilleurs artistes du XVIII^e siècle.

Alfred Tonnellé. — Fragments sur l'art et la philosophie, suivis de notes et de pensées diverses, recueillis et publiés par G. A. Heinrich, doyen de la Faculté des lettres de Lyon. Troisième édition. Fontainebleau, imprimerie de E. Bourges, Paris, librairie de Didier, 1874, in-12 de 411 pages. — En publiant une première fois les *Fragments sur l'art et la philosophie,* M. Heinrich ne songeait qu'à offrir aux amis d'Alfred Tonnellé un recueil des pensées les plus intimes et les plus chères de celui qu'ils venaient de perdre; la sympathie avec laquelle ont été accueillies ces ébauches nécessairement imparfaites, et les conseils de juges autorisés, l'ont décidé à en donner successivement deux nouvelles éditions. Ces fragments n'avaient point été destinés à la publicité. Ce sont de simples notes, jetées rapidement dans ses heures

PROGRAMME.

1° Les concurrents retraceront l'histoire de la philosophie de l'école de Padoue, notamment au XV° et au XVI° siècle. Ils la feront connaître par la biographie de ses représentants les plus considérables, mais surtout par des analyses étendues de leurs principaux ouvrages; 2° ils indiqueront ensuite quelles sont les questions philosophiques que l'école de Padoue a le plus particulièrement agitées, et, après avoir rappelé les débats auxquels ces problèmes ont donné lieu, ils discuteront les solutions diverses ou contraires qui ont été proposées; 3° ils détermineront enfin quelle est la part d'influence que la philosophie de l'école de Padoue a exercée dans le mouvement général des idées à l'époque de la Renaissance.

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 mars 1876.

Section de morale. — L'Académie propose, pour le concours de l'année 1875, le sujet suivant: «Examiner et discuter ce qu'on doit entendre par la moralité dans «les œuvres d'art et d'imagination.»

Ce prix est de la valeur de 1,500 francs.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1875.

Prix Victor Cousin. — Section de philosophie. — L'Académie propose, pour l'année 1876, le sujet suivant: «De la philosophie stoïcienne.»

PROGRAMME.

1° Rechercher les origines de la philosophie stoïcienne dans les systèmes de morale, de physique ou de métaphysique, qui l'ont précédée; 2° exposer la philosophie stoïcienne dans son ensemble, en marquant avec soin, d'après les témoignages et les documents les plus dignes de foi, ce qu'elle doit à chacun des philosophes qui ont concouru à la former; 3° faire connaître l'influence qu'elle a exercée dans l'antiquité et dans les temps modernes, non-seulement sur les systèmes de philosophie, mais sur la science du droit et sur les mœurs; 4° montrer la part de vérité et d'erreur qu'elle renferme, et mettre en lumière, s'il est possible, ce qui en subsiste et ce qui doit en subsister encore aujourd'hui.

Ce prix est de la valeur de 3,000 francs.

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1876.

Prix quinquennal fondé par M. le baron Félix de Beaujour. — L'Académie propose, pour le concours de 1877, le sujet suivant: «De l'indigence aux différentes époques «de la civilisation.»

PROGRAMME.

Rechercher, en ce qui concerne l'indigence, l'influence exercée par les progrès croissants de la richesse, et signaler les principales d'entre les causes qui ont pu contrarier ou amoindrir l'effet de ces progrès.

Le prix est de la valeur de 5,000 francs.

Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1877.

Prix Morogues. — M. le baron de Morogues a légué, par son testament, en date du 25 octobre 1834, une somme de 10,000 francs, placée en rentes sur l'État, pour faire l'objet d'un prix à décerner, tous les cinq ans, alternativement, par l'Aca-

LIVRES NOUVEAUX.

FRANCE.

XVIIIe siècle. Institutions, usages et costumes. France, 1700-1789, par Paul Lacroix (Bibliophile Jacob). Paris, imprimerie et librairie de Firmin Didot frères, fils et Cie, 1875, in-4° de VIII-520 pages avec planches et nombreuses gravures. — Le succès mérité qui a accueilli les études de M. Paul Lacroix sur le moyen âge et la Renaissance a engagé les éditeurs à demander au même écrivain la continuation de son travail pour les époques plus rapprochées de la nôtre, de manière à offrir un jour un tableau complet de la société française depuis son origine et celle de la monarchie jusqu'à la grande Révolution. Pour cette suite de publications, s'astreindre à l'ordre chronologique aurait pu retarder à la fois la recherche et la mise en œuvre des matériaux nécessaires. Aussi ne songera-t-on point à blâmer le savant bibliothécaire de l'Arsenal, si, remettant à plus tard le travail qu'il se propose de consacrer aux règnes de Henri IV et de Louis XIV, il nous présente aujourd'hui une peinture pleine d'intérêt du XVIIIe siècle, de ses institutions et de ses usages. Laissant de côté les faits généraux de l'histoire et tout ce qui touche directement à la politique, ainsi que certains sujets délicats qui n'eussent pu, sans inconvénients, être abordés dans un ouvrage de ce genre, il a su retracer avec beaucoup d'érudition et d'une manière piquante et animée le tableau de cette époque à la fois si voisine et si différente de la nôtre. Le roi et la cour, la noblesse, la bourgeoisie, le peuple, l'armée et la marine, le clergé, les parlements, la finance, le commerce, l'éducation, la bienfaisance, la justice et la police, aspect de Paris, fêtes et plaisirs de Paris, la cuisine et la table, les théâtres, les salons, les voyages, les costumes et les modes, tels sont les titres des dix-neuf chapitres en lesquels il se divise. Dans une prochaine publication, l'auteur se propose de s'occuper des lettres et des sciences, de l'industrie et des arts au XVIIIe siècle. L'exécution typographique du volume qui vient de paraître est fort belle; il est orné de vingt et une chromolithographies, trente-deux gravures hors texte et trois cent vingt-deux gravures dans le texte reproduites, sous la direction de M. Racinet, d'après les œuvres originales les plus estimées des meilleurs artistes du XVIIIe siècle.

Alfred Tonnellé. — Fragments sur l'art et la philosophie, suivis de notes et de pensées diverses, recueillis et publiés par G. A. Heinrich, doyen de la Faculté des lettres de Lyon. Troisième édition. Fontainebleau, imprimerie de E. Bourges, Paris, librairie de Didier, 1874, in-12 de 411 pages. — En publiant une première fois les *Fragments sur l'art et la philosophie*, M. Heinrich ne songeait qu'à offrir aux amis d'Alfred Tonnellé un recueil des pensées les plus intimes et les plus chères de celui qu'ils venaient de perdre; la sympathie avec laquelle ont été accueillies ces ébauches nécessairement imparfaites, et les conseils de juges autorisés, l'ont décidé à en donner successivement deux nouvelles éditions. Ces fragments n'avaient point été destinés à la publicité. Ce sont de simples notes, jetées rapidement dans ses heures

de réflexions solitaires, par un jeune philosophe frappé au début d'une carrière qui promettait d'être brillante et féconde. En les parcourant on éprouvera, comme le dit fort bien M. Heinrich, ce même charme dont l'imagination revêt les édifices inachevés lorsque leurs premières assises nous révèlent la grandeur de leur plan et la beauté de leur ordonnance. Partout ces trop courtes pages font reconnaître une âme d'élite, une intelligence puissante et déjà admirablement cultivée dans les directions les plus diverses. Le plus grand nombre de ces *Fragments* est relatif à la philosophie religieuse, à la philosophie du langage, aux théories esthétiques, à l'appréciation des œuvres d'art, surtout des œuvres musicales, et, enfin, à la littérature. Ils sont suivis de notes recueillies par M. Tonnellé dans ses voyages en Angleterre et dans le midi de la France.

BELGIQUE.

L'Académie royale de Belgique continue avec zèle la publication des *Chroniques belges inédites*. Nous avons reçu : 1° Le tome III de la *Chronique de Jean de Preis*, dit *d'Outremeuse* (in-4° de 549 pages). Il comprend l'intervalle qui s'étend de 795 à 826, et nous transmet en substance la tradition intéressante des romans de chevalerie sur le règne de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. Le savant éditeur, M. Borgnet, a soigné ce volume avec son exactitude accoutumée, et l'a enrichi des notes nécessaires. La *Geste de Liége*, livre deuxième, suit en appendice (de 703 à 967). 2° Le tome III des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, publié par M. Léopold Devillers (in-4° de 889 pages). On connaît l'importance des deux volumes qui précèdent, où sont recueillies les coutumes anciennes de ces contrées. Le présent volume est consacré presque tout entier aux *Cartulaires de Haynaut*, de l'an 1310 à 1347. Ils sont suivis de suppléments qui complètent la publication. 3° Le tome II de la *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, publiée par M. Gachard (in-4° de 600 pages). Il comprend une introduction de l'érudit et infatigable éditeur, l'*Itinéraire de Charles-Quint*, de 1506 à 1531, le *Journal des voyages de Charles-Quint*, par Jean de Vandenesse (de 1515 à 1551), documents précieux qu'avaient signalés depuis longtemps les historiens du grand empereur. 4° Le tome II (in-4° de 868 pages) des *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique, sous la domination des ducs de Bourgogne*, publié par le baron Kervyn de Lettenhove. Ce volume important, non moins intéressant pour la France que pour la Belgique, comprend le *Livre des trahisons de France*, ouvrage d'un fougueux bourguignon, la *Geste des ducs de Bourgogne*, et le curieux poëme du *Pastoralet*, où, sous des noms déguisés, est compris le récit des intrigues de la cour d'Isabeau de Bavière. M. de Lettenhove appelle avec raison l'attention des lettrés sur ce vieux monument de la poésie française. 5° Enfin la 3° et la 4° série des *Comptes rendus des séances de la Commission royale d'histoire*, où sont disséminés de nombreux documents inédits pour l'histoire moderne. Nous y avons distingué la *Notice du cartulaire de Notre-Dame*, à Huy ; la *Négociation de la paix de Vervins*, en 1598, correspondance qui jette un jour lumineux sur cet acte célèbre ; des rapports de M. Gachard sur les archives du Vatican et sur les vicissitudes des archives belges ; une nouvelle relation de la mort de Jean sans Peur à Montereau ; et une analyse des documents relatifs au projet de mariage d'Élisabeth et du duc d'Alençon, qui sont conservés au château d'Hatfield.

quinquinas, par J. Triana, botaniste de la commission chorographique des États-Unis de la Colombie (Nouvelle-Grenade), etc. etc. Ouvrage honoré des encouragements du gouvernement des Îles-Britanniques. Paris, 1870.

1[er] article, novembre, 738-751.
2[e] article, décembre, 761-771.

M. Dareste.

Corpus juris attici, par M. Telfy, professeur à l'Université de Pesth. 1 vol. gr. in-8°. Pesth, 1868. (Système général du droit civil athénien.)

Septembre, 613-631.

M. Egger.

Epigrammatum Anthologia Palatina cum Planudeis et Appendice nova epigrammatum veterum ex libris et marmoribus ductorum, annotatione inedita Boissonadii, Chardonis de la Rochette, Bothii, partim inedita Jacobsii, metrica versione H. Grotii, apparatu critico et brevi commentario instruxit Fred. Dübner. Græce et latine. Parisiis, vol. I, 1864; vol. II. Cum indicibus epigrammatum et poetarum, 1872. — Anthologie grecque, traduite sur le texte publié d'après le manuscrit palatin par Fr. Jacobs, avec des notices biographiques et littéraires sur les poëtes de l'anthologie. Paris, 1863, 2 vol. in-12.

1[er] article, janvier, 23-31.
2[e] et dernier article, février, 107-118.

Δοκίμιον ἱστορίας τῆς ἑλληνικῆς γλώσσης. Essai d'une histoire de la langue grecque, composé par Demetrios Mavrophrydis, couronné par l'Université d'Athènes, publié après la mort de l'auteur, aux frais et sous la direction de l'École évangélique, à Smyrne, 1871, 1 vol. in-8° de 693 pages. — Nicolas Sophianos, grammaire grecque vulgaire, publiée par Émile Legrand, 1[re] édition, Paris, 1870; 2[e] édition (avec une traduction en grec vulgaire du traité de Plutarque sur l'éducation des enfants), 1874, in-8°. — Recueil de chansons populaires grecques, recueillies et traduites pour la première fois par Émile Legrand. Paris, 1873, in-8°. Divers opuscules en grec moderne, réimprimés ou publiés pour la première fois par Émile Legrand, 1869-1872, 20 fascicules in-12 et in-8°.

1[er] article, juin, 369-378.
2[e] et dernier article, juillet, 437-448.

P. Virgilii Maronis opera. Les Œuvres de Virgile, texte latin publié d'après les travaux les plus récents de la philologie, avec un commentaire critique et explicatif, une introduction et des notes, par E. Benoist. Paris, 1867-1872, 3 vol. gr. in-8°. — Publii Virgilii Maronis opera. Nouvelle édition, publiée avec une notice sur la vie de Virgile, des remarques... des arguments, etc. par le même. Paris, 1873, 1 vol. in-12.

Août, 524-531.

Corpus inscriptionum atticarum consilio et auctoritate Academiæ litterarum

M. Beulé.

L'art de bâtir chez les Romains, par M. Choisy, ingénieur des ponts et chaussées, 1 vol. in-fol. avec 24 planches et des gravures insérées dans le texte.

1er article, février, 73-82.
2e et dernier article, avril, 221-230.

M. F. Bouillier.

La morale, par Paul Janet.

1er article, juillet, 483-493.
2e et dernier article, août, 515-523.

M. Caro.

L'hérédité, étude psychologique sur ses phénomènes, ses lois, ses causes, ses conséquences, par Th. Ribot, ancien élève de l'École normale, agrégé de philosophie, docteur ès lettres, 1 vol. in-8°, 1873.

Janvier, 50-66.

Horace, traduction en vers par le comte Siméon, 2 vol. Paris, 1873-1874.

Février, 131-134.

Promenade autour du monde (1871), par M. le baron de Hübner, ancien ambassadeur, ancien ministre, 2 vol. in-18, 1873.

1er article, mars, 159-173.
2e et dernier article, avril, 231-245.

M. Beulé.

Avril, 285-288.

Voltaire et la société française au XVIIIe siècle (6e série). — Voltaire et Jean-Jacques-Rousseau, par Gustave Desnoireterres. 1 vol. in-8°, 1874.

Décembre, 810-823.

M. Chevreul.

Agrologie. Traité de la détermination des terres arables dans le laboratoire, par P. de Gasparin, membre de la Société centrale d'agriculture de France. Paris.

3e et dernier article, mai, 293-314.
(Voir, pour le 1er article, le cahier de novembre 1873, p. 661; pour le 2e article, le cahier de décembre, p. 757.)

Commission géographique des États-Unis de la Colombie (Nouvelle-Grenade).

Nouvelles études sur les quinquinas, d'après les matériaux présentés en 1867 à l'Exposition universelle de Paris, accompagnées de fac-simile des dessins de la quinologie de Mutis, et suivies de remarques sur la culture des

quinquinas, par J. Triana, botaniste de la commission chorographique des États-Unis de la Colombie (Nouvelle-Grenade), etc. etc. Ouvrage honoré des encouragements du gouvernement des Iles-Britanniques. Paris, 1870.

1er article, novembre, 738-754.
2e article, décembre, 761-771.

M. Dareste.

Corpus juris attici, par M. Telfy, professeur à l'Université de Pesth. 1 vol. gr. in-8°. Pesth, 1868. (Système général du droit civil athénien.)

Septembre, 613-631.

M. Egger.

Epigrammatum Anthologia Palatina cum Planudeis et Appendice nova epigrammatum veterum ex libris et marmoribus ductorum, annotatione inedita Boissonadii, Chardonis de la Rochette, Bothii, partim inedita Jacobsii, metrica versione H. Grotii, apparatu critico et brevi commentario instruxit Fred. Dübner. Græce et latine. Parisiis, vol. I, 1864; vol. II. Cum indicibus epigrammatum et poetarum, 1872. — Anthologie grecque, traduite sur le texte publié d'après le manuscrit palatin par Fr. Jacobs, avec des notices biographiques et littéraires sur les poëtes de l'anthologie. Paris, 1863, 2 vol. in-12.

1er article, janvier, 23-34.
2e et dernier article, février, 107-118.

Δοκίμιον ἱστορίας τῆς ἑλληνικῆς γλώσσης. Essai d'une histoire de la langue grecque, composé par Demetrios Mavrophrydis, couronné par l'Université d'Athènes, publié après la mort de l'auteur, aux frais et sous la direction de l'École évangélique, à Smyrne, 1871, 1 vol. in-8° de 693 pages. — Nicolas Sophianos, grammaire grecque vulgaire, publiée par Émile Legrand, 1re édition, Paris, 1870; 2e édition (avec une traduction en grec vulgaire du traité de Plutarque sur l'éducation des enfants), 1874, in-8°. — Recueil de chansons populaires grecques, recueillies et traduites pour la première fois par Émile Legrand. Paris, 1873, in-8°. Divers opuscules en grec moderne, réimprimés ou publiés pour la première fois par Émile Legrand, 1869-1874, 30 fascicules in-12 et in-8°.

1er article, juin, 369-378.
2e et dernier article, juillet, 437-448.

P. Virgilii Maronis opera. Les Œuvres de Virgile, texte latin publié d'après les travaux les plus récents de la philologie, avec un commentaire critique et explicatif, une introduction et des notes, par E. Benoist. Paris, 1867-1872, 3 vol. gr. in-8°. — Publii Virgilii Maronis opera. Nouvelle édition, publiée avec une notice sur la vie de Virgile, des remarques... des arguments, etc. par le même. Paris, 1873, 1 vol. in-12.

Août, 524-531.

Corpus inscriptionum atticarum consilio et auctoritate Academiæ litterarum

regiæ Borussicæ editum. Volumen primum : Inscriptiones Euclidis anno vetustiores edidit Adolphus Kirchhoff. Addita est tabula geographica civitatum societatis Deliæ exhibens. Berolini, 1873, 1 vol. in-fol. de VII et 244 pages.

Novembre, 719-729.

M. Franck.

Législation civile du Talmud, traduite et annotée par le docteur I. M. Rabbinowicz, avec une introduction par le grand rabbin S. Lévy, de Bordeaux, et suivie de quelques rapprochements avec le droit romain et le droit français, par M. Gustave Boissonade, professeur agrégé à la faculté de droit de Paris. Première partie, Traité Kethouboth. In-8° de XXIV-136 pages. Paris, 1873.

Février, 118-130.

Pythagore et la philosophie pythagoricienne, contenant les fragments de Philolaüs et d'Archytas, traduits pour la première fois en français par M. A. Ed. Chaignet, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Poitiers. Ouvrage couronné par l'Institut (Académie des sciences morales et politiques). 2 vol. in-8° de XXVIII-351 et 392 pages, Paris, 1873.

1er article, août, 532-546.
2e et dernier article, octobre, 674-688.

M. Giraud.

Les bronzes d'Osuna.

Mai, 330-365.

M. Ch. Lévêque.

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, d'après les textes et les monuments, ouvrage rédigé par une société d'écrivains spéciaux, d'archéologues et de professeurs, sous la direction de MM. Ch. Daremberg et Edm. Saglio. 1er et 2e fascicule, format grand in-4°. Paris, 1873.

Mai, 315-329.

La philosophie de Schopenhauer, par Th. Ribot, agrégé de philosophie, docteur ès lettres. 1 vol. in-18, 1874.

1er article, décembre, 782-796.

M. Longpérier (de).

Inscriptions de la France, du Ve au XVIIIe siècle, recueillies et publiées par M. F. de Guilhermy, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes. Tome Ier, ancien diocèse de Paris. Ouvrage faisant partie de la Collection des documents inédits sur l'histoire de France, publiée par les soins du Ministre de l'instruction publique. Paris, 1873, in-4°.

1er article, septembre, 592-613.
2e et dernier article, octobre, 646-673.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU JOURNAL DES SAVANTS, ANNÉE 1874.

I. — LITTÉRATURE ORIENTALE.

II. — LITTÉRATURE GRECQUE ET LITTÉRATURE LATINE.

III. — LITTÉRATURE MODERNE.

GRAMMAIRE. LINGUISTIQUE. POÉSIE. MÉLANGES.

que, composé par Demetrios Mavrophrydis, couronné par l'Université d'Athènes, publié après la mort de l'auteur, aux frais et sous la direction de l'École évangélique, à Smyrne, 1871, 1 vol. in-8° de 693 pages. — Nicolas Sophianos, Grammaire grecque vulgaire, publiée par Émile Legrand, 1re édition. Paris, 1870. 2e édition (avec une traduction en grec vulgaire du traité de Plutarque sur l'Éducation des enfants), 1874, in-8°. — Recueil de chansons populaires grecques, recueillies et traduites pour la première fois par Émile Legrand. Paris, 1873, in-8°. Divers opuscules en grec moderne, réimprimés ou publiés pour la première fois par Émile Legrand, 1869-1874. 20 fascicules in-12 et in-8°. 1er article de M. Egger, juin, 369-378. 2e et dernier article, juillet, 437-448.

Les diverses poésies de Jean Vauquelin, sieur de la Fresnaie, publiées et annotées par Julien Travers. Caen, 1er volume, 1869; 2e volume, 1870. — Œuvres diverses en prose et en vers, de Jean Vauquelin, sieur de la Fresnaie, précédées d'un Essai sur l'auteur, et suivies d'un glossaire, par Julien Travers. Caen, 1872. 1er article de M. P. Paris, mars, 144-158. 2e et dernier article, juin, 418-434.

Horace, traduction en vers, par le comte Siméon, 2 vol. Paris, 1873-1874. Note de M. Caro, février, 131-134.

Supplément aux dictionnaires bretons. Étude récréative et sérieuse; histoire, physiologie, linguistique, orthographe, vocabulaire, par le traducteur breton du Mensis Marianus... Landerneau, 1872, in-4° de VIII-111 pages, juillet, 498.

Actes de la Société philologique. 1er volume. Paris, 1869-1872, in-8° de 96 pages. Avril, 289.

Les soirées de la villa des Jasmins, par la marquise de Blocqueville. Paris, 1874, 2 vol. in-8° de VII-447 et 533 pages. Juillet, 498, 499.

Alfred Tonnelé. — Fragments sur l'art et la philosophie. Paris, 1874, in-12 de 411 pages. Décembre, 831.

IV. — SCIENCES HISTORIQUES.

1. GÉOGRAPHIE, VOYAGES.

Géographie de Strabon, traduction nouvelle par Amédée Tardieu, bibliothécaire de l'Institut. Paris, tome I, 1867; tome II, 1873, in-12: 2e et dernier article de M. Maury, février, 83-96. (Voir, pour le 1er article, le cahier de novembre 1873.)

Histoire de la Géographie et des découvertes géographiques depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Vivien de Saint-Martin, accompagnée d'un atlas historique en 12 feuilles. Paris, 1873, gr. in-8°. 1er article de M. Maury, juin, 392-410. 2e et dernier article, juillet, 448-461.

Promenade autour du Monde (1871), par M. le baron de Hübner, ancien ambassadeur, ancien ministre, 2 vol. in-18, 1873. 1er article de M. Caro, février, 159-173. 2e et dernier article, avril, 231-245.

Itinéraire descriptif, historique et archéologique de l'Orient, par le Dr Émile Isambert, professeur agrégé de l'École de médecine de Paris. 1re partie : Grèce et Turquie d'Europe, 2e édition. Paris, 1873, in-8° de LXXXIV-1084 pages, 11 cartes et 23 plans. Janvier, 68-70.

2. CHRONOLOGIE, HISTOIRE ANCIENNE.

La religion romaine d'Auguste aux Antonins, par Gaston Boissier. Paris, 1874.

TABLE

DES ARTICLES ET DES PRINCIPALES NOTICES OU ANNONCES QUE CONTIENNENT LES DOUZE CAHIERS DU JOURNAL DES SAVANTS, ANNÉE 1874.

I. — LITTÉRATURE ORIENTALE.

II. — LITTÉRATURE GRECQUE ET LITTÉRATURE LATINE.

III. — LITTÉRATURE MODERNE.

GRAMMAIRE. LINGUISTIQUE. POÉSIE. MÉLANGES.

6. ARCHÉOLOGIE. NUMISMATIQUE.

V. — PHILOSOPHIE. — SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — JURISPRUDENCE.

2 vol. in-8°. 1er article de M. A. Maury, novembre, 730-738. 2e et dernier article, décembre, 772-781.

Moines et Sibylles dans l'antiquité judéo-grecque, par Ferdinand Delaunay. Paris, 1874. Article de M. Renan, décembre, 796-809.

Histoire d'Alcibiade et de la république athénienne, depuis la mort de Périclès jusqu'à l'avénement des trente Tyrans, par Henry Houssaye. Paris, 1873, 2 vol. in-8° de xx-391 et 460 pages, avec portrait. Février, 134, 135.

Mémoire sur la date des écrits qui portent les noms de Bérose et de Manéthon, par Ernest Havet. Paris, 78 pages in-8°. Avril, 288, 289.

Les sciences occultes en Asie. La magie chez les Chaldéens et les origines accadiennes, par François Lenormant. Paris, 1874, in-8° de x-363 pages. Juin, 435, 436.

3. HISTOIRE DE FRANCE.

XVIIIe siècle. — Institutions, usages et costumes. France, 1700-1787, par Paul Lacroix. Paris, 1875, in-8° de VIII-520 pages. Décembre, 830.

Mémoires de Malouet, publiés par son petit-fils, le baron Malouet. 2e édition. Paris, 1874, 2 vol. in-8° de XXXIV-512 et 559 pages, avec portrait. Septembre, 631, 632.

4. HISTOIRE D'EUROPE, D'ASIE, D'AFRIQUE, D'AMÉRIQUE ET D'OCÉANIE.

Les tribuns et les révolutions en Italie, par J. Zeller, professeur aux Écoles normale et polytechnique. Le Puy, 1874, in-12 de IV-387 pages. Juillet, 497.

As raças historicas da peninsula iberica e a sua influencia no direito portuguez, par Julio de Vilhena, docteur en droit et membre de l'Institut de Coïmbre. Coïmbre, 1873, in-8° de 141 pages. Janvier, 72.

Scènes de la vie militaire en Russie, par le prince Joseph Lubomirski. Dôle, 1873, in-12 de 332 pages. Juillet, 497.

5. HISTOIRE LITTÉRAIRE, BIOGRAPHIE, BIBLIOGRAPHIE.

Μεσαιωνικὴ βιβλιοθήκη. Bibliotheca medii ævi. Nunc primum edidit Constant. Sathas. Venetiis, 1872-1873. Tomes I, II et III, in-8°. Article de M. Miller, avril, 269-284.

Voltaire et la société française au XVIIIe siècle (6e série). Voltaire et Jean-Jacques Rousseau, par Gustave Desnoireterres, 1 vol. in-8°. Article de M. Caro, décembre, 810-823.

M. Pierre Lebrun. Article de M. Patin, mars, 137-143.

M. Beulé. Article de M. Caro, avril, 285-288.

Mémoires de l'Institut national de France, Académie des inscriptions et belles-lettres, tome XXVII, 2e partie. Paris, 1873, in-4° de 372 pages. Janvier, 68. — Tome XXVIII, 1re partie. Paris, 1874, in-4° de 353 pages. Juillet, 496.

Académie royale de Belgique. — Chroniques belges inédites. — Bruxelles, in-4° de 549 pages. Décembre, 831.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques, publiés par l'Institut national de France, faisant suite aux Notices et extraits lus au Comité établi dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome XXII, 1re partie. Paris, 1874, in-4° de 430 pages. Juillet, 496.

Bibliothèque nationale : département des manuscrits, catalogue des manuscrits français, tome II. Ancien fonds, publié par ordre du Gouvernement. Paris, 1874, in-4° de 810 pages. Mai, 368.

De l'Amadis de Gaule et de son influence sur les mœurs et la littérature au XVIe et au

VI. — SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES. — ARTS.

Récits de l'infini. Histoire d'une comète. Dans l'infini, par Camille Flammarion. Paris, 1873, in-12 de 415 pages. Avril, 289, 290.

Tableau de l'Astronomie dans l'hémisphère austral et dans l'Inde, par Ed. Mailly, docteur ès-sciences. Bruxelles, 1872, in-8° de 232 pages. Avril, 290.

Feuille des jeunes naturalistes, paraissant tous les mois. 4ᵉ année, 1874. Paris, in-8°. Avril, 289.

L'Académie de France à Rome; correspondance inédite de ses directeurs, précédée d'une étude historique par A. Lecoy de la Marche. Fontainebleau, in-8° de VII-387 pages. Juillet, 496, 497.

INSTITUT DE FRANCE.

Séance publique des cinq académies. Prix décernés, octobre, 689.

Académie française. Réception de M. de Loménie et de M. Saint-René Taillandier, janvier, 67. Élection de MM. Mézières, Alexandre Dumas et Caro, février, 131. Mort de M. J. Janin, juin, 434. Séance publique annuelle; prix proposés et décernés, août, 562-564. Mort de M. Guizot, septembre, 631. Réception de M. Mézières, décembre, 824.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Mort de M. Beulé, avril, 288. Mort de M. Guizot, septembre, 631. Séance publique annuelle; prix proposés et décernés, novembre, 755-758. Élection de M. Heuzey. Élection de M. Perrot, décembre, 824.

Académie des sciences. Élection de M. le docteur Gosselin, mars, 219. Élection de M. Tchébychef, mai, 366. Mort de M. Roulin. Élection de M. de Candolle, juin, 434. Mort de M. Élie de Beaumont, septembre, 631. Élection de M. Bertrand, novembre, 758. Élection de MM. Gervais, Bréguet, Chatin. Élection de M. Du Moncel, décembre, 824. Séance publique annuelle de l'Académie des sciences, décembre, 824.

Académie des beaux-arts. Mort de M. Baltard, janvier, 67. Élection de M. Hébert, mars, 219. Mort de M. Beulé, avril, 288. Élection de M. le vicomte H. Delaborde, mai, 366. Élection de M. de Cardaillac, juillet, 494. Séance publique annuelle; prix proposés et décernés, octobre, 689-693. Élection de M. Ch. Garnier. Élection de M. Matejko, décembre, 824.

Académie des sciences morales et politiques. Mort de M. Michelet, février, 131. Élection de MM. Geffroy et Massé, mars, 219. Élection de M. Zeller, juin, 434. Mort de M. Dubois, juin, 435. Mort de M. Guizot, septembre, 631. Séance publique annuelle; prix proposés et décernés, décembre, 824-828. Mort de M. Husson, décembre, 829. Élection de M. Léon Say, décembre, 829.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

La Science du bonheur, par le P. Lescœur, prêtre de l'Oratoire. Paris, 1873, in-12 de VII-344 pages. Février, 135, 136.

Gli arbitrati internazionali e il trattato di Washington, di Augusto Pierantoni, professore di diritto internazionale e costituzionale, etc. Napoli, 1872, gr. in-8° de 127 pages. — Trattato di diritto costituzionale, di Augusto Pierantoni; volume primo. Napoli, 1873, in-8° de 367 pages. Janvier, 71, 72.

Cobden and modern political opinion, by James E. Thorold Rogers. London, 1873, 1 vol. in-8° de XVI-382 pages. Janvier, 71.

De quelques idées symboliques se rattachant au nom des douze fils de Jacob, par H. de Charencey. Paris, 1874, in-8° de 104 pages. Juillet, 499.

VI. — SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES. — ARTS.

A phrenologist among the Todas, or the study of a primitive tribe in South India, character, customs, religion, infanticide, polyandry, language, by William E. Marshall, lieutenant colonel of her Majesty's Bengal staff corps. London, 1873. 2° article de M. de Quatrefages, janvier, 5-22. 3° article, février, 96-106. (Voir, pour le 1er article, le cahier de décembre 1873.)

Kritische Geschichte der allgemeinen Principien der Mechanik, von Dr E. Duhring. Berlin, 1873. Die Principien der Mechanik, historisch und kritisch dargestellt, von Professor Dr Hermann Klein. Leipzig, 1872. Article de M. Bertrand, juin, 410-418.

Le Soleil. Sur la constitution physique du soleil, par M. Faye. Annuaire du bureau des longitudes, 1873. Article de M. Bertrand, juillet, 468-483.

L'Art de bâtir chez les Romains, par M. Choisy, ingénieur des ponts et chaussées, 1 vol. in-fol. avec 24 planches et des gravures insérées dans le texte. 1er article de M. Beulé, février, 73-82. 2° et dernier article, avril, 221-230.

Figure de la terre. — Ueber die Grösse und Figur der Erde: Eine Denkschrift zur Begründung einer mittel-europäische Gradmessung. Berlin, 1861. General-Bericht über die mittel-europäischen Gradmessung. — Rapports annuels de 1863 à 1873. Berlin. — Ueber unsere jetzige Kenntniss der Gestalt und Grösse der Erde. Göttingen, 1872. Article de M. Bertrand, novembre, 697-719.

Commission chorographique des États-Unis de la Colombie (Nouvelle-Grenade). Nouvelles études sur les quinquinas, d'après les matériaux présentés en 1867 à l'Exposition universelle de Paris, et accompagnée de fac-simile des dessins de la Quinologie de Mutis, suivies de remarques sur la culture des quinquinas, par J. Triana, botaniste de la Commission chorographique des États-Unis de la Colombie (Nouvelle-Grenade), etc. etc. Ouvrage honoré des encouragements du gouvernement des Îles Britanniques. Paris, 1870. 1er article de M. Chevreul, novembre, 738-754. 2° article, décembre, 761-771.

A series of six lectures by prof. Agassiz (The New-York Tribune, extra numero 30 december 1873). Recollections of Agassiz, by Theodore Lyman (reprinted from Atlantic Monthly, february 1874). Article de M. A. de Quatrefages, avril, 246-264.

Agrologie. — Traité de la détermination des terres arables dans le laboratoire, par P. de Gasparin, membre de la Société centrale d'agriculture de France. Paris. 3° et dernier article de M. Chevreul, mai, 293-314. (Voir, pour les précédents articles, les cahiers de novembre et décembre 1873.)

Ethnogénie gauloise. Les Cimmériens, par Roget, baron de Belloguet. Paris, 1873. in-8° de XII-119 pages. Novembre, 759, 760.

[illegible] Dans l'intimité, par Camille Flammarion. Paris [illegible]

[illegible] par Ed. Mailly [illegible] Bruxelles, 1872 [illegible] pages. Avril [illegible]

[illegible] paraissant tous les mois [illegible] année [illegible] Paris [illegible]

L'Académie de France à [illegible] par A. Lecoy de la Marche. Paris [illegible] pages. Juin [illegible] 496-497.

INSTITUT DE FRANCE.

Séance publique des cinq académies. Prix décernés, octobre, 689.

Académie française. Réception de M. de Loménie et de M. Saint-René Taillandier, janvier, 67. Élection de MM. Mézières, Alexandre Dumas et Caro, février, 131. Mort de M. J. Janin, juin, 434. Séance publique annuelle; prix proposés et décernés, août, 502-504. Mort de M. Guizot, septembre, 631. Réception de M. Mézières, décembre, 824.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Mort de M. Beulé, avril, 288. Mort de M. Guizot, septembre, 631. Séance publique annuelle; prix proposés et décernés, novembre, 755-75[illegible]. Élection de M. Heuzey. Élection de M. Perrot, décembre, 824.

Académie des sciences. Élection de M. le docteur Gosselin, mars, 219. Élection de M. Tchebychef, mai, 366. Mort de M. Roulin. Élection de M. de Candolle, juin, 434. Mort de M. Élie de Beaumont, septembre, 631. Élection de M. Bertrand, novembre, 758. Élection de MM. Gervais, Breguet, Chatin. Élection de M. Du Moncel, décembre, 824. Séance publique annuelle de l'Académie des sciences, décembre, 824.

Académie des beaux-arts. Mort de M. Baltard, janvier, 67. Élection de M. Hébert, mars, 219. Mort de M. Beulé, avril, 288. Élection de M. le vicomte H. Delaborde, mai, 366. Élection de M. de Cardaillac, juillet, 494. Séance publique annuelle; prix proposés et décernés, octobre, 689-693. Élection de M. Ch. Garnier. Élection de M. Matejko, décembre, 824.

Académie des sciences morales et politiques. Mort de M. Michelet, février, 131. Élection de MM. Geffroy et Massé, mars, 219. Élection de M. Zeller, juin, 434. Mort de M. Dubois, juin, 435. Mort de M. Guizot, septembre, 631. Séance publique annuelle; prix proposés et décernés, décembre, 824-828. Mort de M. Husson, décembre, 829. Élection de M. Léon Say, décembre, 829.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03663 7588

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03663 7588

Original from
UNIVERSITY OF MICHIGAN